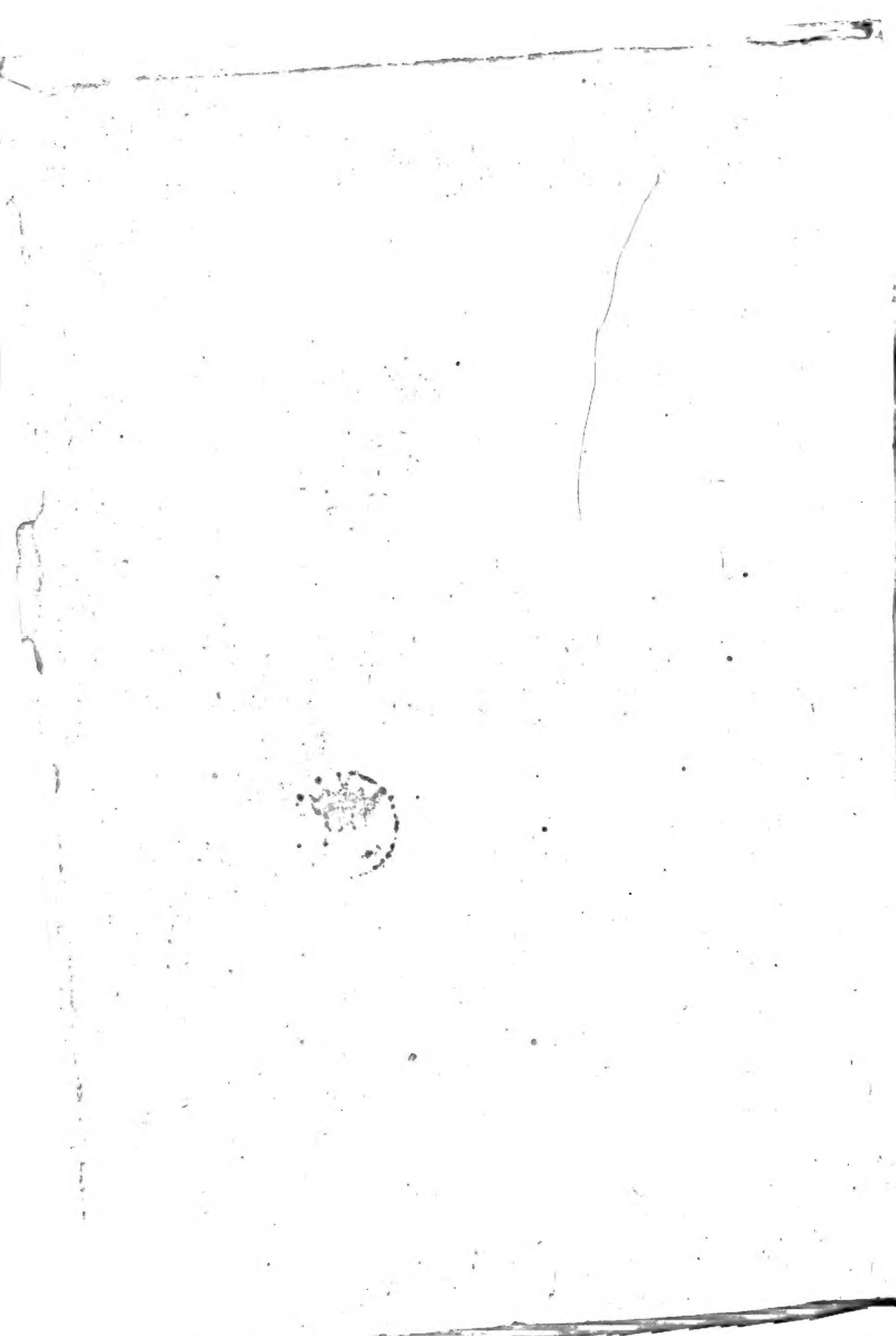






MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DES SIX PREMIERS SIECLES,

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ÉCLAIRCIR les difficultez des faits, & de la chronologie.

TOME QUINZIÈME,

Qui comprend les histoires de Saint Germain d'Auxerre, de Saint Hilaire d'Arles, de Theodoret, de Saint Leon Pape, & de quelques autres Saints ou grands hommes qui sont morts depuis 448. jusques en 461.

PAR M. LENAIN DE TILLEMONT.

PREMIERE EDITION DE VENISE

Revuë, & corrigée.







A VENISE,
Chez FRANÇOIS PITTERI, dans la Mercerie, à la Fortune Triomphante.

MDCCXXXII.
AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU SENAT.





TABLE DES TITRES

CONTENUS EN CE VOLUME.



TABLE DES CITATIONS.

A

Acac.h. ACACII historiæ breviculus per Sirmondum cum Theodosiani Codicis appendice editus : Parisiis anno.1631.

Ado,an.163. Adonis chronicon in anno Christi 163 : Bibliothecæ Patrum tomo 7.° : Parisiis editæ an. 1644.

chr.p. ... idem chronicon Basileæ editum an. 1568, cum Gregorio Turonensi.

:10.jun.m. Heriberti Rosweidi notæ in Adonis martyrologium Baroniano additum : Antuerpiæ an. 1643.

All.de sym. Leonis Allatii diatriba de Symeonibus : Parisiis an. 1664.

Amb.ep.46. Ambrosii epistola 46, tomo 5, edit. Parisiensis anno 1603.

Anal.g. Analecta græca per Benedictinos edita : Luteciæ an. 1688.

Anal.t.4. Joannis Mabillon Analectorum, tomus 4 : Luteciæ an. 1685.

Anaf.c.97. Anastasius Bibliothecarius in vitâ Adriani quem 97 pontificem numerat : Parisiis an. 1649.

Ante op.L. Josephi Antelmii de veris operibus Leonis & Prosperi: Luteciæ an. 1689.

sym. ... nova de Symbolo Athanasiano disquisitio : Parisiis an. 1693.

Ap.de J. Apologie de Cornelius Jansenius, Evesque d'Ypres.

Aring.l.3. Pauli Aringhi Roma subterranea: Coloniæ anno 1659.

Ath.ap.1.p.696. Athanasii apologia prima quæ est ad Constantium, to. 1, editionis Parisiensis an. 1627.

oct. Athanasii & aliorum nomine quædam edita per Arnoldum, in octavo : Luteciæ an. 1685.

Auct.1. Auctuarium primum ad bibliothecam Patrum, per Combefisium : Parisiis anno 1648.

Aug.ad Dul.c.6. Augustini de octo Dulcitii quæstionibus capite, seu quæstione 6, Lovaniensium editionis, tomo 4, p. 285 : Parisiis anno 1586. Benedictinorum verò, tomo 6.

Hæc littera novissimam Augustini editionem notat per Benedictinos curatam : si absit, est Lovaniensium anno 1586. E.

... epistolæ: Lov. & Ben. t.2. de temp. ep.

... de gestis Pelagii, Benedictinorum, tom. 10. gest.P.

Index operum Augustini, per Possidium : inter Lovaniensium prolegomena. Benedictinorum tom. 10, appendice. ind.

... tractatus 5, in Evangelium Joannis : Lov. t.9. Ben. to.3, parte 2. in Jo.h.5.

... enarrationes in psalmos : Lov. t.8. Ben. t.4. ps.

Alcimi Aviti epistolæ cum aliis ejusdem operibus : Parisiis an. 1643. Avit.ep.70.p.125.

Tradition de l'Eglise sur l'aumosne chrétienne & ecclesiastique : à Paris en 1651. Aum.

Chronicon ab Adamo ad annum Christi 1200, per anonymum monachum S. Mariani Autissiodorensis : Trecis an. 1606. Aut.chr.

Autissiodorensium Episcoporum historia in novâ Labbei bibliothecâ : Paris. anno 1657. Aut.ep.p.414.

B

NOVA collectio Conciliorum per Stephanum Balusium : Parisiis anno 1683. Bal.con.

Theodori Balsamonis scholia in canones : Luteciæ an. 1620. Bals.can.

Baronii apparatus ad Annales, articulo 19. Bar.app.§ 19.

... Annales in anno Christi 34, paragrapho 314 : Antuerpiæ an. 1612. 34.§ 314.

... in martyrologium Romanum ad 3 3.aug.c.

Augusti diem notâ c, seu 3, Antuerpiæ anno 1613.

Baſ.S.v.Th.l.1.230. Basilius Seleucienſis in vitâ Sanctæ Theclæ: Pariſiis editus an. 1622, cum Gregorio Thaumaturgo.

Baſn. Samuelis Baſnagii exercitationes de rebus ſacris: Ultrajecti an. 1692.

Baud. Le Dictionnaire geographique de Ferrarius augmenté par Baudran: à Paris en 1670.

Bed.l.4. Venerabilis Bedæ hiſtoriæ Anglicæ lib.4: Lugduni an. 1585.

Bib.P. Bibliotheca Patrum: Pariſiis edita an. 1634, quâ ſemper utimur.

Blond.p.159. De la primauté en l'Egliſe par David Blondel: à Geneve en 1641.

Boll.20.jan. Bollandus ſeu ejus continuatores ad diem januarii 20, & ſic in reliquis menſibus.

pont.p.15. ... Conatus in catalogum Romanorum pontificum, parte primâ, p. 15: in propylæo ad menſem maium.

ſup. ... in ſupplemento ad extremum maium addito.

Bon.a, ſeu Bon. lit. Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. Romæ 1671.

Boſc,t.2. Joannis à Boſco Cæleſtini Bibliotheca Floriacenſis, tomo ſeu parte 2: Lugduni anno 1605.

Branc. Vies des Saints d'Auvergne par le P. Jacque Branche: au Puy en 1652.

Buch. p. ſeu cycl. p. Ægidii Bucherii de cyclo Victorii, & aliis cyclis paſcalibus: Antuerpiæ an. 1633.

Bult.occ. Hiſtoire de l'Ordre de S. Benoiſt, ou des moines d'Occident par M.r Bulteau: à Paris en 1684.

C

Cang.de C. URBIS Conſtantinopolitanæ deſcriptio una cum familiis Byzantinis edita, autore Carolo du Cange: Luteciæ an. 1680.

gr.K. ... gloſſarium mediæ & infimæ græcitatis, littera K: Lugduni an. 1688.

lat.S. ... gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis, littera S: Luteciæ an. 1678.

Caniſ.t.2. Caniſii antiquæ lectiones: Ingolſtadii an. 1602.

Caſſ.inſ. Caſſiodori Senatoris de inſtitutione ſcripturarum, ſeu de divinis lectionibus.

pſ.21.v.18. ... in pſalmum 21, verſu 18 tomo 2, noviſſimæ per Benedictinos editionis.

Caſn.col.1. Caſſiani collatio 1: Pariſiis anno 1642.

de inc. ... de Incarnatione contra Neſtorium.

inſt. ... Inſtitutionum, ſeu de inſtitutis cœnobiorum.

Cave. Guillelmi Cave ſcriptores eccleſiaſtici: Genevæ an. 1693.

Cedr. Cedreni hiſtoriarum tomus 1: Pariſiis an. 1647.

Chef.S.J. Traité du chef de S. Jean Battiſte par M.r du Cange: à Paris en 1665.

Chr.Al. Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615.

ori. Chronicon orientale ab Ecchellenſi verſum: Pariſiis an. 1651.

Chry.vie,l.1. La vie de S. Jean Chryſoſtome en François par M.r Hermant: à Paris en 1664.

Cl.M,an.p.630. Memerti Claudiani presbyteri de ſtatu animæ: Bibliothecæ Patrum, tomi quarti parte prima.

Cod.J.9.t.8.l.7. Codicis Juſtinianæi, lib. 9, titulo 8, lege 7: Lugduni an. 1650.

Cod.ori.C. Georgii Codini origines, ſeu antiquitates Conſtantinopolitanæ: Luteciæ an. 1655.

Cod.reg.t.2. Codicis regularum per Benedictum Anianenſem collectarum, pars ſecunda: Pariſiis an. 1663.

Cod.Th.9 t.40.l.13. Codicis Theodoſiani, lib. 9, titulo 40, lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665.

chr. ... chronologia ex legibus confecta per Gothofredum, tomo 1, præfixa.

nov. Theodoſii & aliorum novellæ leges, quæ codicis Theodoſiani, tomo 6, adjectæ ſunt.

t.6. Gothofredi commentarii ad hunc codicem, t.6, & ſic de cæteris tomis.

Coint.279 §2. Caroli le Cointe annales eccleſiaſtici Francorum, ad annum Chriſti 276: Pariſ. an. 1665.

Col.r. — Veterum Romanæ Ecclesiæ monumentorum collectio ab Holstenio edita : Romæ an. 1662.

Combef. de Chry. — Chrysostomi & aliorum opuscula à Francisco Combefis edita : Parif. an. 1656.

Conc.ap. — Conciliorum appendix per Baluzium : Parisiis an. 1683.

Conc.t.2. — Conciliorum postrema editio per Labbeum : Parisiis an. 1671.

Cotel. *seu* Cotelr. gr.t.3. — Monumenta Ecclesiæ græcæ per Cotelerium : Parisiis an. 1686.

Cyr Al.ep. — Cyrilli Alexandrini epistolæ, editionis Parisiensis anno 1638.

D

Dav. — DES jugemens canoniques des *Evesques* par M.r David : à Paris en 1671.

Du Ch. — *Historiæ Franciçæ scriptores* collecti per Andream du Chesne : Parisiis an. 1638.

Du Pin,p. — Bibliotheque des auteurs ecclesiastiques par M.r du Pin : à Paris en 1686. On ne s'est pas mis d'ordinaire en peine d'en marquer le tome : les endroits sur lesquels on le cite en font assez juger. On suit toujours la premiere edition.

E

Emif. — GALLORUM antistitum homiliæ Eusebii Emiseni nomine editæ : Luteciæ an. 1547.

Enn.epig.8.p.602. — Ennodii Ticinensis episcopi epigramma 8 : Parisiis anno 1611.

dict.6. — ... dictio sexta in dedicatione Ecclesiæ.

Eric. — Erici, seu Herici Autissiodorensis monachi de miraculis S. Germani in Bibliotheca nova Labbei : Parisiis an. 1657.

Eva.l.3. — Evagrii scholastici historia ecclesiastica à Valesio edita : Parisiis anno 1673.

n.p.83. — Valesii notæ in Evagrium.

Euch.ad Hil. — Eucherii Lugdunensis episcopi epistola ad Hilarium de laude eremi : Antuerpiæ anno 1621.

ad Sal. — ... ad Salonium filium : Ib.

ad Val. — ... ad Valerianum de contemtu mundi : Ibid.

ad Ver. — ... ad Veranum filium : Ib.

h.13,p.783. — ... homiliæ.

q.in Act. — ... quæstiones in Actus Apostolorum instructionum suarum lib. 1 : Romæ an. 1654.

Euf.l.2. *seu* h.l.2. — Eusebii Cæsariensis historia ecclesiastica ex editione Valesii : Parisiis an. 1659.

v.Con.l.3. — ... de vita Constantini : Antuerpiæ an. 1548.

Euty.p.328. — Eutychii Alexandrini Annales ecclesiastici : Oxoniæ an. 1659.

F

Fac.l.1.c.3. — FACUNDI Hermianensis pro defensione trium Capitulorum : Parisiis an. 1629.

Ferr.p. — Ferrarii dictionarium geographicum à Baudrando auctum : Parisiis anno 1670. Quandoque adduntur litteræ f.c. &c. ut sub qua litera quærendum sit distinguas.

18.may. — ... martyrologium universale ad diem 18 maii, & ita de singulis mensibus : Venetiis an. 1625.

it. — ... de Sanctis Italicis : Mediolani anno 1613.

Flor.p.336. — Florentinii notæ in vetus martyrologium Hieronymi nomine editum : Lucæ anno 1668.

Ful.ep.9.p.211. — Fulgentii Episcopi epistola 9.

ex P.p.279. — Petri Diaconi epistola ad Afros, Fulgentii responsioni præfixa.

Ful.F.§ 55. — Fulgentii Ferrandi breviatio canonum : Divione an. 1649.

G

Gall.chr.t.3. — GALLIA Christiana San-Marthanorum t. 3. Luteciæ an. 1656.

Genn c.46. — Gennadii de scriptoribus ecclesiasticis liber, tum alibi editus, tum in Bibliotheca Miræi : Antuerpiæ anno 1639.

Geo.sac. — Geographia sacra, seu notitia antiquorum episcopatuum, per Carolum S. Paulo Fuliensem : Paris. an. 1641.

sac.n. — Notitiæ quæ Geographiæ sacræ subjectæ sunt.

Glyc.l.3.p.231. Michaelis Glycæ Annales, typographia regia editi anno 1660.

God.l.4.c.67. Histoire ecclesiastique de M.r Godeau Evesque de Vence à Paris en 1663.

an.440. ... sur l'an 440.

Godui. Francisci Godwini de præsulibus Angliæ : Londini anno 1616.

Greg.l.9.ep.4. Gregorii Magni lib. 7. epistolarum, epistola 4. to.2. edit. Paris. an. 1675.

in Job. ... Moralium in librum Job.

Gr.T.gl.C. Gregorii Turonensis de gloria Confessorum : Parisiis anno 1640.

gl.M. ... lib. 1. de gloriâ Martyrum.

de Jul. ... de gloriâ Martyrum lib.2. qui est de S. Juliano.

h Fr. ... Historia Francorum : Basileæ an. 1568.

Grut.p.434.1. Gruterii inscriptiones Romanæ, p. 434, inscriptione 1 : Typis Commelianis anno 1616.

Gyl. con. *seu* de C. Petri Gyllii de Constantinopoleos topographia: Lugduni Batavorum an. 1632.

H

Hagi. VOCABULAIRE hagiologique par M.r Chastelain: à Paris en 1694.

Hier.ad Ct.p.233. Hieronymi epistola ad Ctesiphontem contra Pelagianos, tomo 2. editionis Basileensis an. 1565, per Erasmum, quâ semper utimur.

ep.150.q.4. ...epistola 150 ad Hedibiam quæstione 4, tomo 3.

in Gal. ... in epistolam ad Galatas, tomo 9.

v.Hil. ... de vita Hilarionis, tomo 1.

Hisp.ill. Hispania illustrata, seu rerum Hispanicarum scriptores : Francofurti an. 1603.

Holst.ad St. Lucæ Holstenii notæ & castigationes in Stephani Byzantii opus de urbibus : Lugduni Batavorum an. 1684.

geo. ... notæ in geographiam sacram cum aliis ejus geographicis : Romæ anno 1666.

mar. ... notæ in martyrologium Romanum editæ cum actis Sanctæ Perpetuæ : Parisiis anno 1674.

I

Idat *seu* Idat. fast. IDATIANI fasti integri, Bibliothecæ Labbeanæ, t.1, Paris. an. 1657.

chr. *seu* an. Idatii chronicon, tum alibi, tum à Sirmondo editum : Luteciæ an. 1619.

Jo.D.im.l.2. Joannis Damasceni de imaginibus, lib. 2, ex editione græca : Basileæ an. 1575.

orth.fid. ... de fide orthodoxa, Ib.

tris. ... de Trisagio, Ibid.

Jo.M ad Leg. p.533. Joannis Maxentii ep. ad Legatos: Bibliot. Patrum Parisiensis, tomo 4. part. 1.

Is.H.scr.c.4. Isidori Hispalensis de scriptoribus ecclesiasticis, p. 161, item apud Miræum, p.80.

Is.P.l.4.ep.69. Isidori Pelusiotæ epistolarum, lib. 4. epist. 69 : Paris. an. 1638.

It.Ant. Itinerarium quod Antonini vocant, inter addita ad Ptolomæi geographiam : Antuerpiæ an. 1618.

Justel. Bibliotheca juris canonici per Christophorum Justellum : Luteciæ anno 1661.

L

Lab.bib. PHILIPPI Labbei Bibliotheca nova manuscriptorum : Paris. an. 1657.

chr. ... Abregé chronologique : à Paris en 1665.

scr. ... de scriptoribus ecclesiasticis : Parisiis anno 1660.

Laun ep.7. Joannis Launoii, epistola 7.

Laus.c.67.p.999. Palladii historia Lausiaca: Bibl. Pat. to. 13. Paris. an. 1644.

Leo,dis.4. Dissertatio 4. in Leonis Magni opera per Paschasium Quesnel,

ep. ... Leonis Magni epistolæ. Ib. t.1.

n. *seu* Q. t.2. ... In Leonis opera dissertationes, & notæ per eundem P. Quesnel. Ib. t.2.

s 80. ... Leonis sermo 80. Ib. t. 1.

voc.G. ... Incerti autoris de vocatione gentium. Ibid.

t.1. Diversa ab operibus Leonis opera, tomo primo Leonis contenta.

Leon.act.4. Leontii Byzantini de sectis, actione 4. Bibl. Pat. to. 11.

in Eut *seu* in N.& Eu. ... in Nestorium & Eutychen. Bibl. Pat. to.4. parte 2.

Lep. Leporii Præsbyteri libellus emendationis, à Sirmondo cum aliis dogmaticis datus, Parisiis anno 1630.

Ler. *seu* Lir. — Chronologia Lerinensium per Vincentium Barralem : Lugduni an. 1613.

Lib. er. c. 10. — Liberati Diaconi breviarium causæ Eutychianæ : Paris. an. 1675.

præf. § 12. — Garnerii præfatio in Liberati breviarium. Ib.

Loyd. *seu* Lloyd. — Dictionarium historicum per Nicolaum Lloyd auctum : Oxoniæ an. 1671.

Lup. can. — Christiani Lupi notæ & scholia in canones : Bruxellis anno 1673.

ep. — Diversæ epistolæ anno ferè 432, scriptæ, per eundem Lupum editæ : Lovanii anno 1682.

t. 1. p. 210. — ... tomus primus notarum in canones, ut sup.

M

Mab. it. It. — Dom Joannis Mabillon iter Italicum quod Musæi Italici tomo primo præmittitur : Paris. an. 1687.

lit. — ... de liturgiâ Gallicanâ : Ib. an. 1685.

mus. — ... Musæum Italicum : Ib. an. 1687.

Man. — Constantini Manassis breviarium historicum. Paris. an. 1655.

Mar. con. — Petri de Marca de concordiâ sacerdotii & imperii : Parisiis an. 1669.

pri. — ... Dissertatio de Primatibus : Parisiis anno 1669.

Marc. an. 398. *seu* chr. — Marcellini Comitis chronicon à Sirmondo editum : Paris. an. 1619, ad annum Christi 398.

Mass. — Provinciæ Massiliensis Annales per Joannem Bapt. Guesnay : Lugduni an. 1657.

M. Cl. an. — Mamerti Claudiani Presbyteri de statu animæ : Bibl. Pat. tomi 4, parte 1.

Men. p. 80. — Menæa magna Græcorum die in textu notato, pagina seu columna ejusdem mensis octogesima : Venetiis anno 1528.

Menæa, 1. jan. — ... : eâdem die primâ januarii, & sic de singulis mensibus.

Merc. b. — Marii Mercatoris opera ex editione Stephani Baluzii : Parisiis anno 1684.

in N. *seu* t. 2. — In Nestorium Mercatoris opera, seu alia iisdem adjuncta tomo 2. editionis Garnerii : Parisiis anno 1673.

in P. *seu* t. 1. — Itidem in Pelagium tomo 1.

n. t. 1. — Notæ Garnerii in Mercatorem to. 1.

R. — Ejusdem editio per Rigberium, seu D. Gabrielem Gerberon : Bruxellis anno 1672.

pr. — ... præfatio in Mercatorem :

Sir. n. — Notæ Sirmondi in librum Rufini de fide à se editum an. 1650.

Mir. e. c. 390. — Auberti Miræi de scriptoribus ecclesiasticis auctuarium cap. 390. Antuerpiæ anno 1639.

n. Gen. 41. — ... notæ in librum Gennadii de scriptoribus ecclesiasticis in suo de script. eccl. auct. ut suprà.

n. Hier. 24. — ... notæ ad Hieronymi caput 24. de viris illustribus. Ib. an. 1639.

Misc. t. 2. — Stephani Baluzii Miscellaneorum, tomus 2. Paris. anno 1679.

Mol. nat. B. *seu* S. B. — Joannis Molani natales Sanctorum Belgii : Duaci anno 1616.

Mosc. c. 1. p. 1018. — Joannis Moschi, *seu Sophronii* Pratum spiritale : Bibliothecæ Patrum, tomo 13.

Ms. — Diverses pieces copiées sur des manuscrits.

N

Nor. epo. — Henrici Cardinalis de Noris de epochis Syromacedonum : Florentiæ anno 1689.

h. P. — ... historia Pelagiana : Patavii anno 1673.

Notit. G. — Notitia Galliæ per Adrianum Valesium : Parisiis anno 1675.

Notit. c. 1. — Notitia Dignitatum Imperii Romani, cap. seu sect. 1. Parisiis an. 1651.

Nphr. chr. — Nicephori Patriarchæ Constantinopolitani chronicon editum cum Eusebii chronicis, cum Syncello &c.

Nphr. l. 2. c. 36 — Nicephori Callisti historia ecclesiastica : Parisiis anno 1630.

O

Oudin. — Supplementum de scriptoribus ecclesiasticis per Casimirum Oudin Præmonstratensem : Parisiis anno 1686.

P

Pagi, 20. § 2. — Antonii Pagi Franciscani critica in Annales Baronii ad annum Christi 20 : Parisiis anno 1689.

Pall. dial. *seu* v. Chry. — Palladii dialogus de vitâ Joannis Chrysostomi

Chrysostomi à Bigotio editus : Lutecie anno 1682.

Paul.ill. — Paulinus illustratus per P. Chiffletium : Divione anno 1662.

p. — Rosweidi notæ in Paulinum, Antuerpiæ editum anno 1622.

P.Chry.f.18. — Petri Chrysologi sermones : Rotomagi anno 1640.

P.Dam.f.54. — Petri Damiani homiliæ, seu sermones ejus operum tomo 2 : Parisiis anno 1642.

P.de N.l.2. — Petri de Natalibus lib. 2 : Lugduni anno 1543.

Pet.dog.t.5. — Dyonisii Petavii dogmatum theologicorum tomo 5. Parisiis anno 1650.

Phil.l.2.c.13. — Philostorgii historia ecclesiastica ex editione Jacobi Gothofredi : Genevæ anno 1643.

Phot.c.8. — Photii bibliothecæ caput seu codex 8 : Genevæ anno 1612.

Pomer.l.2. — Juliani Pomerii de vita contemplativa, inter opera S. Prosperi edita : anno 1630.

Poss.c.2.ap.*seu* Possev. — Possevini apparatus : Coloniæ anno 1608. Paginas in tres partes distinguimus appositis litteris a. b. c.

Poss.asc.1. — Thesauri ascetici per Petrum Possinum editi opusculum 2 : Tolosæ anno 1684.

Prisc. — Excerpta de legationibus ex historia Gothica Prisci rhetoris ; in corpore historiæ Byzantinæ : Parisiis an. 1648.

Proc.æd. — Procopii de ædificiis Justiniani, tomo 2 : Parisiis anno 1662.

Proc.h.*seu* or.22. — Procli Constantinopolitani homilia seu oratio 22 : Romæ an. 1630.

Pros.ad Aug. — Prosperi Aquitani epistola ad Augustinum.

chr. — ... chronicon ad annum Christi 422, Hieronymiano ferè subjectum.

in col. — Prosperi contra collatorem.

L. *seu* lab. — ... chronicon ut à Labbeo editum est, Bibliothecæ suæ novæ tomo 1 : Parisiis anno 1657.

n.P.n.p.769. — Pontaci notæ in chronicon Prosperi ex sua editione : Burdegalæ anno 1604.

pro.p.520. — De providentia carmen, apud Prosperum.

Pros.pro.l.4. — Alterius Prosperi cum Aquitano editi De promissionibus liber 4, seu dimidium temporis.

Pros.T.*seu* t.p.50. — Tironis Prosperi chronicon cum Hieronymiano à Scaligero editum in thesauro temporum : Amstelodami anno 1658.

Ptol.l.3. — Claudii Ptolemei geographicorum lib. 3 : Antuerpiæ anno 1618.

R

Rein. — THOMÆ Reinesii inscriptiones, Lipsiæ & Francofurti an. 1682.

Rigber. — Marii Mercatoris opera per Rigberium, seu D. Gabrielem Gerberon edita : Bruxellis anno 1672.

Riv.l.1. — Andreæ Riveti criticus sacer : Genevæ anno 1660.

S

Sacr.p 39. — SACRAMENTARIUM Gregorii ab Hugone Menardo editum : Parisiis anno 1642.

Salv.l.7.*seu* gub.l.7. — Salviani Massiliensis Presbyteri de gubernatione Dei, lib. 7 : Parisiis anno 1663.

ep.9. — ... epistolæ : Ib.

Savar. — Les origines de Clermont en Auvergne, par le President Savaron : à Paris en 1662.

Sauss. — Andreæ du Saussay martyrologium Gallicanum.

Sid.car.9.v.5. — Apollinaris Sidonii carmen 9, versu 5. ex editione Sirmondi : Parisiis anno 1652.

l.1.ep.7. — ... epistolarum lib. 1. epistola 7.

n. — Sirmondi notæ in Sidonium.

Sav.2. — Joannis Savaronis notæ in ejusdem carmina : Parisiis anno 1609.

Sig.chr. — Sigeberti Gemblacensis chronicon.

Six.S.*seu* Sixt.l.4. — Sixti Sinensis bibliotheca sancta Coloniæ anno 1626.

Socr.l.5.c.22.p.285. — Socratis historia ecclesiastica, ex editione Valesii : Parisiis an. 1668.

n. — Valesii notæ in Socratis historiam.

Soz.l.4.c.6. — Sozomenis historia ecclesiastica, ex editione Valesii : Parisiis an 1668.

n.prol. — Valesii notæ & prolegomena in hanc historiam.

Spart.n.C.*seu*.S. — Casauboni vel Salmasii notæ in Spar-

tianum & alios Augustæ historiæ scriptores : Parisiis anno 1620.

Spond.451. Baronii epitome per Henricum de Sponde, anno 451.

Steph. *Stephani de urbibus* : Amstelodami anno 1678.

n.Hol.p.180. Holstenii notæ in Stephanum.

Suid.α.β. Suidæ lexicon in littera α. β, & sic de cæteris : Genevæ anno 1619.

Sulp.dial.1.c.2. Sulpicii Severi dialogus primus.

Sur.1.nov. Surius prima die novembris, & sic de singulis mensibus : Coloniæ anno 1618.

T

Thdr.L.l.2. THEODORI Lectoris lib. 2, ex editione Valesii cum Evagrio &c. Parisiis anno 1673.

Thdrt.cant. Theodoreti Cyrensis Episcopi in Cantica Canticorum, tomo 1, editionis Sirmondi : Parisiis anno 1642.

ad Jo.p.703. ... epistola ad Joannem Germaniciæ Episcopum, tomo 4.

C.*fen* tou. Preface de Mr Cousin sur sa traduction de Theodoret : à Paris en 1676.

de car. Theodoreti oratio de caritate, to.4.

dial.1. ... dialogus primus contra Eutychianos : tomo 4.

ep. ... epistolæ, tomo 3.

G. Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium : Luteciæ anno 1684.

gr.aff.l.8. Theodoreti de curandis græcorum affectibus ; tomo 4.

h.l.1. ... hæreticarum fabularum liber 1. tomo 4.

hi.l.3. ... historiæ ecclesiasticæ lib.3. tomo 3, si addatur V. designatur editio Valesii : Parisiis anno 1673.

in Col.2. ... in epistolæ Pauli ad Colossenses caput 2. tomo 3.

in Cyr. ... reprehensio 12. capitum Cyrilli : tomo 4.

in Dan. ... in Danielem Prophetam.

in Ez.48. ... in Ezechielis caput 48.

in G.q.20. ... in Genesim interrogatio 20, to.1.

in Heb. ... in epistolam ad Hebræos.

in Phil.2. ... in epistolæ ad Philippenses cap.2.

in Rom. ... in epistolam ad Romanos ; & sic de cæteris Pauli epistolis.

... historiæ ecclesiasticæ lib.3, ut supra. l.3.c.h.

Henrici Valesii notæ in ejus historiam ecclesiasticam ; Paris an.1673. n.

Theodoreti in selectas de Octateucho quæstiones præfatio, tomo 1, oct.pr.p.2.

... præfatio ad epistolas Pauli, tom. 3. pr.Pau.

... in psalmi 67. versum 28, tomo 1. ps.67.v.28.

... demonstrationes per syllogismos quod immutabilis sit Deus Verbum, tomo 4. syl.

Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium : Luteciæ anno 1684. t.5.

Theodoreti in primum ad Timotheum epistolam. 1.Tim.

... religiosa historia, seu de vitis Patrum, tomo 3. v.P.

Josephi Thomasii codices sacramentorum : Romæ anno 1680. Tom.p.151.

Ancienne & nouvelle discipline de l'Eglise, par le P. Thomassin de l'Oratoire : à Paris en 1688. Premiere partie, livre 2. Thom.disc.1.l.2.

Theophanis chronographia : Parisiis anno 1665. Thphn.

Theophili Rainaudi tomus 1 : Lugduni anno 1665. Th.R.t.1.

Historia Ecclesiæ tripartita ex Theodoreto, Socrate, & Sozomeno ab Epiphanio versis, per Cassiodorum digesta : Parisiis anno 1562. Trip.pr.

Dissertatio de Trisagii origine, autore Petro A. V. D. M. Rotomagi anno 1674. Trysag.

Joannes à Trittenhem Abbas Spanhemensis de scriptoribus ecclesiasticis : Coloniæ an. 1531. Trit.

V

HADRIANI Valesii rerum Francicarum : Luteciæ anno 1646. Val.r.Fr.

S. Valeriani Cemeliensis epistola ad monachos cum Leone Magno edita : Parisiis anno 1639. Valer.ep.p.29.

In eum Sirmondi prolegomena : Parisiis anno 1612. pr.

In eundem vindiciæ per Theophilum Rainaudum, ejus homiliis cum Leone editis subjunctæ. vind.

Vandalicæ persecutionis historia Vand.

per Theodoricum Ruinart : Parisiis anno 1694.

V. des P. Vies des Peres des deserts, traduites par M.r d'Andilly : à Paris en 1647.

Vesst. 1. Joannis Jacobi Chiffletii medici Vesontio, parte 1 : Lugduni an. 1650.

Ugh. p. 1140. Basilii menologium ab Ughello editum in sua Italia sacra, tom. 6 : Romæ anno 1653.

t. 1. 2. p. ... Italiæ sacræ tomi 1. parte 2.

Vict. T. Victoris Episcopi Tununensis chronicon, thesauri temporum à Scaligero editi parte 2 : Amstelodami an. 1658.

Vig. in Eut. l. 4. Vigilii Tapsensis in Eutychianos lib. 4, cum Victore Vitensi : Divione anno 1665.

n. Petri Chiffletii notæ in Vigilium.

Vinc. L. Vincentii Lerinensis commonitorium, cum Salviano editum : Parisiis anno 1667.

Vitæ Patrum per Rosweidum editæ : Antuerpiæ anno 1615. Vit. P.

Appendix ad vitas Patrum. Ib. ap. p. 994.

In vitas Patrum prolegomena. Ib. prol.

Vossii de historicis græcis, vel latinis : Lugduni Batavorum anno 1651. Voss. h. gr. vel lat.

... historia Pelagiana. h. P.

Jacobi Usserii Britannicarum Ecclesiarum antiquitates : Dublinii an. 1639 Uss. r. Br.

Z

ZONARÆ Annalium tomus 2, in illius principis vita, de quo sermo est : Basileæ anno 1557. Zon. p. 15.

Zosimi Comitis historiarum lib. 2. in historia Augusta : Francofurti anno 1590. Zos. l. 2. p. 686.



TABLE DES ARTICLES
ET DES NOTES.

SAINT GERMAIN EVESQUE D'AUXERRE.

SAINT HILAIRE, ARCHEVESQUE D'ARLES.

SAINT ISIDORE DE PELUSE, PRESTRE ET ABBÉ.

XL

SAINT SYMEON STYLITE, ANACORETE EN SYRIE PRES D'ANTIOCHE.

disputes



NOTES SUR SAINT GERMAIN D'AUXERRE.

NOTES SUR SAINT PETRONE.

NOTES SUR SAINT HILAIRE D'ARLES.

NOTES SUR SAINT ISIDORE DE PELUSE.

NOTES SUR SAINT EUCHER.

NOTES SUR M. MERCATOR.

NOTES SUR VINCENT DE LERINS.

NOTES SUR SAINT PEMEN.

NOTES SUR SAINTE PULQUERIE.

NOTES SUR SAINT PIERRE CHRYSOLOGUE.

NOTE SUR JUVENAL DE JERUSALEM.

NOTES SUR THEODORET.

NOTES SUR SAINT SYMEON STYLITE.

NOTES SUR SAINT MAXIME DE RIES.

NOTES SUR SAINT RUSTIQUE DE NARBONE.

NOTES SUR SAINT LEON.



APPROBATION.

J'AY lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le quinzieme Tome des *Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique*, de feu Monsieur l'Abbé Lenain de Tillemont; contenant les vies de Saint Germain d'Auxerre, de S. Hilaire d'Arles, de Theodoret, de Saint Leon le Grand, & de quelques autres Saints ou grands hommes, dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la pureté de la foy & des mœurs. Fait à Paris le vingt-cinq Juillet mil sept cens dix.

ANQUETIL.

SAINT



SAINT GERMAIN, EVESQUE D'AUXERRE.

ARTICLE PREMIER.

De S. Valerien & S. Hellade Evesques d'Auxerre : Commencement de l'histoire de S. Amateur.

[DIEU a fait voir qu'il sçait repandre ses graces sur qui il luy plaist, lorsqu'il a choisi la ville d'Auxerre, qu'on ne voit point avoir esté relevée dans le monde par aucun eclat extraordinaire, pour luy faire une des plus grandes graces dont il puisse favoriser un peuple, qui est de luy donner un grand nombre de saints Evesques, & des hommes d'une pieté rare mesme entre les Saints.]

'Saint Peregrin fut le fondateur de cette Eglise [vers l'an 257,] & il couronna son apostolat par le martyre. [Nous avons parlé "ailleurs de luy & de ses disciples.] Outre ce Saint, Dieu mesme nous a voulu assurer par une revelation extraordinaire, mais tres averée, de la gloire des Saints Marcellien, Valerien, Hellade, & Amateur qui ont succedé à S. Peregrin dans l'episcopat.

Sur. 31. jul. p. 361. 363. § 16.

V. S Denys de Paris § 16.

[La sainteté de S. Germain qui est venu aprés eux, est encore

plus certaine, puiſque nous en ſommes aſſurez par les regles que les Prophetes, les Apoſtres, & J.C. meſme nous ont données pour en juger; & les treize Eveſques ſuivans qui ont gouverné cette Egliſe juſqu'à la fin du ſixieme ſiecle, ſont tous honorez comme des Saints.]

Sur.31.jul.p. 361. 'La vie de Saint Germain nous repreſente Valerien & Hellade comme deux Eveſques unis à l'Egliſe du ciel, & honorez par
Boll.1.may,p. 52.d,e. celle de la terre. 'Un auteur du ſixieme ſiecle dit de Valerien que ſes moeurs eſtoient tres ſaintes, & que ce fut luy qui par ſes inſtructions porta S. Amateur encore tout enfant à renoncer à
6.may, p.105.b. toutes les penſées du ſiecle. 'Sa feſte qui ſe fait encore à Auxerre
p.106.a.b. le 6 de may, 'y eſt marquée dans tous les anciens martyrologes qui portent le nom de Saint Jerome, dans celui de Notker, & dans beaucoup d'autres, "quelquefois ſous le nom le plus abregé de Note 1.
Ath.ap.2.p. 767.d. Valere. 'On trouve un Valerin entre les Eveſques des Gaules qui ont ſouſcrit au Concile de Sardique en l'an 347. [Et c'eſt le Valerien d'Auxerre, ſi nous voulons avoir quelque égard aux
Conc.t.2.p.615. 616.b.c. actes du Concile de Cologne datez de l'an 346.] 'Car on pretend qu'il y a aſſiſté, & qu'il y a eu beaucoup de part. [a] On dit encore
a Boll.6.may, p.105.106. diverſes choſes de ce Saint; [mais on ne les tire que de monumens ſur leſquels nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de ſe fonder. C'eſt
p.105.e. pourquoi nous n'oſons pas nous aſſurer] 'de ce qu'on dit qu'il a gouverné 30 ans, [quoique cela s'accorde aſſez bien avec l'hiſtoi-
p.106.a. re.] 'Car ſi S. Hellade qu'on fait ſon ſucceſſeur, [b] a gouverné 23
b 8.may,p.300.a ans, comme porte l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre, [il faut, ſelon ce que nous dirons dans la ſuite, qu'il ait commencé en 364, & S. Valerien en 334.]

d. 'Le nom de S. Hellade eſt auſſi fort celebre dans les plus anciens
e. martyrologes, & dans tous les autres au 8 de may, 'auquel l'Egliſe
Sur.31.jul.p. 361. d'Auxerre l'honore encore: '& la vie de S. Germain nous aſſure
Boll.1.may,p. 50.b.c. que ç'a eſté, comme S. Valerien, un tres ſaint Eveſque. 'Celle de S. Amateur, qu'on croit écrite ſur la fin du VI. ſiecle, [c] l'appelle un
c p.55.d.
p.53.d.e. homme apoſtolique. 'Elle raporte comment "il eleva S. Amateur &c.
8.may, p.300.a. au diaconat. 'On luy donne 23 ans d'epiſcopat, [d] qui doivent finir
d 1.may,p.51.e. "avant le 27 mars 388, auquel nous avons lieu de croire que Saint V. la note 2. Amateur fut elu pour luy ſucceder. Que s'il eſt mort le 8 de may
8.may,p.300.d. 'il faudra dire que ç'a eſté dés l'an 387. ["Mais nous ne pretendons Note 2.
e. point qu'il y ait en tout cela rien de bien certain.

1.may, p.50.f. S. Amateur eſt beaucoup plus celebre que ces deux Saints.] 'Il eſt appellé un homme "tres illuſtre par un auteur du VI. ſiecle. S. *opinatiſſimus.* Aunaire [ou Anacaire] qui gouverna l'Egliſe d'Auxerre durant

les trente dernieres années du mesme siecle, prie Estienne Prestre Africain d'en écrire la vie, '& Estienne promit d'y travailler. P.51.a. 'Ainsi c'est de luy apparemment que vient une longue histoire que Bollandus nous a donnée. b. [Mais deux siecles sont capables d'alterer extremement la verité des choses, & l'auteur en qui il paroist assez peu de jugement, & beaucoup d'affectation pour une eloquence tres fausse, a bien pu ajouter "de nouvelles fautes à celles de la tradition du peuple. Ainsi nous nous contenterons de faire un petit abregé de cette histoire.]

Note 3.

'Elle fait le Saint le fils unique de Proclide bourgeois d'Auxerre p.52.c.d e. & d'Ursiciole qui estoit d'Autun. Il fut obligé par son pere d'epouser une fille de Langres nommée Marthe, pour laisser des heritiers de leurs biens qui estoient extremement grands. 'L'Evesque S. Valerien fut prié, f. selon la coutume des personnes de pieté, de venir chez eux faire la benediction nuptiale. 'Amateur instruit d.e. par ce saint Prelat n'avoit déja plus de pensées que pour l'eternité. 'Il s'en ouvrit à son epouse dés qu'il put luy parler seul. p.53.a.b. Elle entra dans la mesme resolution: & ainsi ils vécurent ensemble dans une parfaite virginité.

[Quelque temps aprés, lorsqu'apparemment Proclide estoit mort,] 'Amateur & sa femme animez par "de secrets attraits que b. Dieu leur avoit fait sentir, 'resolurent de faire une profession d.e. publique de la vertu qu'ils pratiquoient en secret. Ils s'adresserent pour cela à Hellade successeur de Valerien, qui coupa les cheveux d'Amateur, & le fit Diacre, & mit Marthe au nombre "des femmes qui se consacroient à Dieu. 'Ils continuerent neanmoins à demeurer ensemble, e. [comme Saint Paulin & Therasie:] 'de sorte que p.55.56. lorsque le Saint estoit déja Evesque, Licin son Archidiacre & quelques autres voulurent chercher du crime dans leur innocence. Mais Dieu se declara contre les calomniateurs. 'Marthe p.56.f. mourut quelque temps aprés: & Saint Amateur l'enterra sur le mont Autrique 'au midi de la ville d'Auxerre. p.59.a f. [& il paroist que c'estoit le cimetiere ordinaire de la ville.] 'Quelques nouveaux p.57.c. mettent Marthe au nombre des Saintes le premier ou le 22 de may.

une odeur excellente.

castimonialium.



ARTICLE II.

Suite de l'histoire de Saint Amateur.

'IL y avoit peu de temps que Saint Amateur estoit Diacre, lorsqu'une dame de qualité nommée Palladie * vint à l'eglise le Boll.1.may.p.53.f. * p.54.a.

jour de Pasque, habillée tres superbement, & aprés avoir receu l'Eucaristie, dit l'historien, elle voulut la confirmer par le sang du Seigneur que le saint Diacre distribuoit au peuple. Mais il luy declara qu'il ne le luy donneroit point tant qu'il la verroit dans cet habit : [& Dieu luy ayant revelé] qu'elle ne s'estoit pas abstenuë de son mari cette nuit là mesme, il luy declara qu'elle estoit obligée de se purifier par les larmes avant que de s'approcher du festin du ciel. b.c. 'Palladie prit cette remontrance pour un affront: & son mari nommé Heracle qui estoit payen, ne songeoit qu'à s'en venger par la mort de S. Amateur. c.d. 'Mais estant tombez, le mari sous la possession du demon, & la femme dans une maladie tres violente, ils reconnurent leur faute, d.e. '& eurent recours au Saint mesme. f. Heracle luy demanda le battesme 'que le Saint luy fit donner par un Prestre; & il les guerit ensuite avec de l'huile qu'il avoit benie.

f. 'Ce fut là le premier de ses miracles, auquel il en ajouta bientost aprés un autre plus eclatant, p.55.a.b. 'en chassant des demons qui obsedoient le mont Autrique.

d.e. 'Hellade mourut quelque temps aprés. Le peuple demanda tout d'une voix S. Amateur pour Evesque. ["Il fut ordonné en 388, le lundi 27 mars, s'il est vray] 'qu'il ait gouverné 30 ans, un mois & cinq jours, comme on le lit dans l'histoire des Evesques d'Auxerre. 'Il releva son episcopat par un grand nombre de miracles. Car il rendit la vuë aux aveugles, l'usage des membres aux paralytiques, '& mesme la vie aux morts, ᵃarresta un embrasement prest à reduire toute la ville en cendres. — V. la note 2.

Lab. bib. t. 1. p. 413. Sur. 1. may, p. 8. Boll. ib. p. 56. 57. a p. 57. a. b.

p. 56. a. 'Ses miracles & ses predications continuelles convertirent beaucoup de payens : a|Aut. ep. c. 6. p. 414. '& l'ancienne eglise qui estoit petite, placée à une porte de la ville, appellée la porte des bains, & depuis la porte du Temple, du costé de la riviere d'Yonne, Boll. p. 56. b. 'ne pouvoit plus suffire à un si grand nombre de Fideles. Le Saint voulant en faire une nouvelle, demanda à un habitant nommé [a] Ruptile, une grande maison qu'il avoit dans la ville. Ruptile la refusa d'abord; mais une grande maladie l'obligea enfin de l'accorder. S. Amateur en fit une eglise qu'il dedia 'le 3 d'octobre. [b] Elle a depuis esté celebre sous le nom de S. Estienne, [que S. Amateur pourroit luy avoir donné,] 's'il est vray qu'il y eust mis des reliques de ce saint Martyr, comme quelques uns le disent. [Mais ces reliques ne furent trouvées qu'à la fin de 415, & il est bien difficile qu'il y en ait eu en France avant la mort de S. Amateur.] 'Saint Didier fait Evesque d'Auxerre [vers l'an 600,] augmenta cette eglise, & en fit une nouvelle dedicace le 19 d'avril. 'Guillaume [d'Auvergne] Evesque — 1.

Aut. ep. p. 414. b Boll. p. 52. a. Lab. bib. t. 1. p. 531. a. a|413. a. Boll. 1. may, p. 51. a. a Lab. bib. t. 1. p. 531. a.

1. a On l'appelle quelquefois Rutile.

d'Auxerre, & ensuite de Paris, la fit abatre pour la faire rebastir plus magnifique en 1215 [C'est encore aujourd'hui l'eglise cathedrale.] S. Amateur la fit bastir en la troisieme année de son episco- p.55.e|56.a.
pat, [de J.C. 390 ou 391.] Lorsqu'il y faisoit travailler, l'on y trouva p.56.d.e.
une quantité considerable d'argent, qu'il envoya aussitost à Ruptile, comme une chose qui luy appartenoit. [Mais Ruptile ne voulant pas avoir moins de generosité que luy, la luy renvoya.

'On voit dans la vie de S. Germain, [dont l'autorité est reconnuë Sur.31.jul.p.
de tout le monde,] que Saint Amateur estoit fort respecté par les 359.§ 8.
saints Evesques, & mesme par les magistrats les plus considerables de l'Empire, 'qu'il avoit assez de generosité pour s'exposer § 2.
mesme à la mort, plutost que de manquer aux obligations de sa charge; que Dieu luy reveloit les secrets de l'avenir les plus incroyables, '& rendoit d'autres témoignages miraculeux à sa sain- § 5.
teté, '& que les malades venoient des autres provinces obtenir § 6.p.359.
leur guerison par ses prieres. [C'est ce qu'on pourra voir plus amplement dans l'histoire de S. Germain, dont le commencement fait la plus considerable partie de celle de S. Amateur.

Ce fut durant son episcopat que Dieu commença à punir les
V. Honoré § 25. pechez des Gaulois par les ravages des barbares, 'qui passerent le
Rhein le dernier jour de l'an 406.] Et ce fut ce semble durant ces 18.oct.§ 9.p.
ravages qu'arriva le martyre celebre de S. Just ou Justin enfant 296|Ms.p.24.
d'Auxerre. Car ses actes portent que son chef ayant esté raporté à sa mere qui estoit demeurée à Auxerre, la maison où on l'avoit mis parut éclairée d'une lumiere qui se repandoit partout; Que le saint Evesque Amateur qui estoit un homme de Dieu, enrichi des dons & des graces du ciel, s'estant apperceu de cette lumiere en se levant dés les neufs heures du soir pour dire l'office de la nuit, & ayant sceu quelle en estoit la cause, rendit graces à Dieu d'avoir honoré le temps de son episcopat par un si illustre martyre, fit ensuite conduire solennellement le chef du Saint à l'eglise, & le fit mettre dans le lieu qu'il avoit destiné pour sa sepulture. [Quelques manuscrits disent que c'estoit dans la grande eglise, qui selon ce que nous avons dit, estoit dans la ville. On sçait neanmoins que la coutume des Romains estoit de n'enterrer pas dans
les villes.] Aussi la vie de S. Germain marque que le corps de S. Sur.31.jul.p.
Amateur estoit dans le cimetiere a hors la ville. 361 § 16
a p.359.§ 6.

'On pretend que S. Patrice celebre Apostre de l'Hibernie passa Boll.17.mars.
quatre ans sous la discipline de S. Amateur, depuis 414 jusqu'en p.528.
418 [ce que nous pourrons examiner en son lieu.]

'Un auteur inconnu nommé Tetere, dit que S. Amateur fit un 1.may,p.51.52.

voyage en Orient; qu'en passant vers Antioche, il en remporta les corps de S. Cyr & de S.te Julitte sa mere; & qu'il les enterra avec honneur dans l'eglise d'Auxerre, qui porta ensuite son nom.

ARTICLE III.

Estime qu'on a faite de S. Germain: De Constance & des autres qui ont écrit son histoire.

[QUELQUE grande qu'ait esté la vertu & la gloire de Saint Amateur & des autres qui ont gouverné l'Eglise d'Auxerre avant & aprés S. Germain, personne ne doute que ce Saint n'ait paru extremement relevé audessus de tous les autres par le merite de sa vie & par la gloire de ses miracles, & que Dieu ne l'ait comblé des dons de sa grace, avant que de l'en rendre le défenseur. Il ne se peut rien ajouter aux respects qu'il a receus durant sa vie & aprés sa mort des peuples, des grands du monde, & des plus saints Prelats, & mesme des Rois Chrétiens & barbares. Pour ce qui est des eloges qu'on luy a donnez, il suffit de remarquer que] S. Sidoine voulant relever Saint Agnan, dit qu'il estoit egal à S. Loup, & non inferieur à S. Germain: [ce qui est le relever audessus de S. Loup, que S. Sidoine releve partout audessus de tous les autres.]

Sid. l. 8. ep. 15. p. 245.

Mabil. lit. p. 329-332.

L'on a encore la Messe que l'on disoit autrefois le jour de sa feste selon la liturgie Gallicane. Elle estoit toute pleine des eloges de ses vertus, & des travaux apostoliques que son amour pour la foy & la charité luy a fait entreprendre durant 30 ans en divers endroits de la terre. [S. Martin & luy se peuvent dire les Saints les plus reverez de la France, où l'on trouve partout des eglises de leur nom. Et quoique Paris ait un Saint Germain illustre par ses vertus & par ses miracles, celui d'Auxerre ne laisse pas d'estre encore autant & plus celebre, soit dans la ville mesme de Paris, soit dans le reste du diocese, & dans tout le royaume.

Il a encore cet avantage assez particulier que sa vie a esté écrite par le celebre Prestre Constance auteur contemporain,] dont la pieté, la science, & l'eloquence ont receu de grands eloges, & qui ne l'a entreprise qu'à la priere que Saint Patient Archevesque de Lion luy en avoit faite plusieurs fois. [Il est visible que l'ancien auteur de la vie de Sainte Genevieve, Estienne qui a fait celle de Saint Amateur, Bede & d'autres écrivains, en ont tiré diverses choses presque mot à mot. Aussi elle est estimée de

Sid. l. 3. ep. 2. p. 64 | l. 9. ep. 16. p. 283. &c. Sur. 31. jul. p. 318.

V. S. Sidoine.

tout le monde, & les plus habiles s'y arrestent, comme à une autorité incontestable, 'quoiqu'elle n'ait esté écrite que quelque Ibid.
temps aprés le Saint, lorsque la memoire de ses miracles commençoit déja à s'effacer,'c'est à dire 40 ans au moins aprés sa mort, Lab.bib.t.1.p.
selon Eric moine d'Auxerre, [ce qui reviendroit, comme nous 532.
verrons, à l'an 488. Mais il est difficile que S. Patient ait vécu jusqu'à ce temps là.]'Elle est marquée par S. Isidore de Seville. [On If.H.scr.c.4.
la divise aujourd'hui en deux livres, à quoy on ne voit point de
1. necessité.]'Eric l'appelle un livre[1]. Eric.l.1.c.1.p.

'[a]Constance y reconnoist qu'il a omis beaucoup de choses qu'il 532.
pouvoit dire du Saint, depeur que son ouvrage ne parust trop a Sur.31.jul.p.
long. [Et neanmoins c'est presque l'unique piece que nous puissions 364.§31|369.§25.
employer pour l'histoire de Saint Germain.] 'Car pour le Voss.h.lat.c.38.
2. moine[2] Eric qui a mis en vers en six livres l'ouvrage de Constance, p.332.
'& qui a ramassé en prose diverses choses de la vie du Saint qui Eric.l.2.c.1.p.
ne se trouvent point dans cet auteur,[b]il ne vivoit que sous Charle 532.533.
les Gros vers l'an 880, [& ainsi il ne peut pas faire une autorité b c.11.p.562|
considerable.] 'Saint Aunaire en priant le Prestre Estienne de Voss.p.331.
faire la vie de Saint Amateur, le prioit aussi de mettre celle de S. Boll.1.may.p.
Germain en vers.[Mais s'il la fait, son ouvrage n'a point encore 50.e.
paru.]'On remarque qu'il ne se trouvoit point au IX. siecle, & que Bult.occ.t.2.p.
ce fut pour cela que Lothaire Abbé de Saint Germain pressa Eric 587.588.
moine du mesme monastere, de faire le sien sous Charle le Chauve.[
La chronique d'Auxerre par Robert moine de S. Marien est
encore plus nouvelle qu'Eric.]'Et l'histoire des Evesques d'Auxerre Lab.bib.t.1.p.
donnée par le P. Labbe[n'est pas assurément une piece fort 411.
authentique.]'On voit par Usserius que les historiens d'Angleterre Uss.r.B.p.382.
on écrit beaucoup de choses de S. Germain, [mais qui ne
valent pas la peine d'estre luës, ayant souvent aussi peu de vraisemblance
que d'autorité.]'Il s'en trouve quelques particularitez Lab.bib.t.1.p.
dans une vie que le P. Labbe condanne en la donnant au public. 716.717.



ARTICLE IV.

Jeunesse de Saint Germain peu Chrétienne: Saint Amateur ne laisse pas de le designer son successeur, & de le faire Prestre.

'POUR commencer l'histoire de Saint Germain, il naquit à Sur.31.jul.p.
Auxerre d'une famille tres considerable.[c]Un auteur du IX. 358.§1.
c Eric.l.1.c.11.
p.536.

1. Ce qui est à la fin depuis ces mots, *fulgida fulgentem &c.* manque dans un manuscrit, & il y a assez lieu de croire que cela a esté ajouté par quelque autre.

2. 'M.r Bulteau dit qu'il s'appelloit Heri du nom d'un village à deux lieues d'Auxerre d'où il estoit. 'Le P. Mabillon ramasse ce qu'on sçait de ce moine. Bult.occ.t.2.p.587. Anal.t.1.p.415.

siecle dit que Rustique son pere & Germanille sa mere furent enterrez dans une eglise de S. Pierre, en une terre qu'il possedoient, nommée Epponiac. 'Il fut elevé dans l'étude des lettres, & y fit paroistre beaucoup de genie. Au sortir des ecoles des Gaules, il alla étudier le Droit à Rome. Il plaida avec succés devant les Prefets du Pretoire, & epousa durant ce temps là une personne considerable par sa noblesse, par son bien, & par ses mœurs. 'Quelques uns l'appellent Eustache.[a] Le merite de S. Germain luy donna entrée dans les charges, & il fut établi Duc ou General des troupes de diverses provinces; & entre autres de celles [de Sens] dont il estoit. [Ainsi il fut fait apparemment] 'ce qu'on appelloit alors Duc de la marche Armorique & Nervicane, qui comprenoit la premiere & seconde Aquitaine, la Senonoise, la seconde & troisieme Lionnoise.

Sur. § 1. Aut. ep. c. 7. p. 444. a Sur. p. 358. § 1. Notit. p. 113. 114. § 2.

'Il vint passer quelque temps à Auxerre, où il vivoit plutost en jeune homme qu'en vray Chrétien, quoiqu'il eust déja receu les graces &"les sacremens de l'Eglise. Il estoit sans cesse à la chasse; & quand il avoit pris quelque beste, il en venoit pendre la teste à un grand poirier qui estoit au milieu de la ville. Il ne le faisoit que pour faire montre de son adresse. [Mais comme les payens faisoient par superstition quelque chose de semblable,] ce qu'ils appelloient *Oscilla*, S. Amateur crut que cela blessoit la religion Chrétienne. C'est pourquoi il pria plusieurs fois Germain de ne plus faire une chose qui offensoit les Chrétiens, & de faire mesme abatre le poirier.

Sur. p. 358 § 2. "ritus.

'Germain ne se mit pas en peine de ses avis, & continua toujours à son ordinaire. Mais un jour qu'il estoit allé à quelques terres qu'il avoit hors de la ville, Saint Amateur fit promtement couper & bruler le poirier, & jetter bien loin de la ville tous ces trophées de chasse qui y estoient attachez. Germain en fut aussitost averti, & tout transporté de colere, oubliant sa religion, il s'en vint en haste à la ville avec tous ses gents, menaçant de tuer le saint Evesque. On le dit à S. Amateur, qui répondit qu'il ne se croyoit pas digne de la couronne du martyre, & de rendre témoignage à J. C. par l'effusion de son sang.

§ 2.

'Il sortit neanmoins hors de la ville, [ou lorsqu'on l'avertit des menaces de Germain, ou quelque temps aprés: mais ce fut pour le sujet dont on se seroit le moins douté.] 'Dieu luy avoit revelé que le temps de sa mort estoit proche, & que ce mesme Germain [qui sembloit si peu disposé à l'episcopat,] luy succederoit, '& rempliroit sa charge encore plus dignement que luy. 'Mais comme

§ 2. § 3. § 5. § 2. 3.

me Germain estoit officier de l'Empire,[& qu'ainsi il ne luy estoit pas permis selon les loix civiles de quitter son emploi pour entrer dans l'état Ecclesiastique,] S. Amateur s'en alla trouver Jule Prefet des Gaules qui estoit alors à Autun, pour avoir la permission de le faire Clerc, & de le tonsurer : Car c'est le terme de

&c. Constance. Sa vie raporte qu'en chemin ayant logé chez des paysans, il rendit en leur presence la vuë à un aveugle,ᵃ & qu'il fit retrouver à un Suffrone de la vaisselle d'argent qu'on luy avoit volée, mais en l'obligeant à pardonner au voleur, & de luy faire seulement jurer [à Saulieu] sur le tombeau des SS. Andoche & Thyrse, qu'il changeroit sa vie criminelle. Ce Suffrone estoit d'Alise, qui passoit encore alors pour une ville,[& qui est aujourd'hui toute ruinée.] Boll. 1. may. p. 57. 58. a p. 58. a. b. e.

V. son titre. Quand il arriva à Autun, S. Simplice qui en estoit Evesque, & le Prefet Jule, vinrent audevant de luy jusque hors de la ville: & le lendemain Jule sachant qu'il le venoit voir, sortit encore pour le recevoir, le mena chez luy avec un grand respect, & luy demanda sa benediction. Aprés la priere, le Saint dit au Prefet le sujet de sa venuë; & le Prefet luy répondit que l'Etat avoit assez besoin du service de Germain, mais que neanmoins il ne pouvoit pas s'opposer à la volonté de Dieu. Dans le peu de temps qu'il fut à Autun, il dedia à la priere de Saint Simplice une chapelle bastie assez long-temps auparavant sur le tombeau de S. Symphorien, mais qui n'avoit point encore esté consacrée à Dieu selon l'ordre canonique par la main & par la priere des Evesques. Au retour de cette ceremonie il guerit trois lepreux qui eurent recours à la force de ses prieres. Sur. 31. jul. p. 359. b. Boll. 1. may. p. 58. d. d. e.

&c.

Quand il fut revenu à Auxerre, il fit assembler le peuple chez „ luy, & leur dit : Je vous prie, mes tres chers enfans, ecoutez moy „ avec attention. Car j'ay à vous parler d'une affaire de consequen- „ ce. Je sçay tres certainement le jour que je dois sortir du monde, „ Dieu ayant voulu me le decouvrir. C'est pourquoi je vous exhor- „ te de chercher parmi vous autres quelqu'un qui ait une force „ assez grande pour pouvoir estre la sentinelle de la maison du Seigneur. Personne ne répondit à cette proposition, & tous demeurerent dans un triste & profond silence. Le Saint voyant cela s'en alla à l'eglise, & tous l'y suivirent. Germain y estoit avec les autres [apparemment avec ses officiers en armes.] Mais Saint Amateur entrant dans l'eglise avec le peuple, dit tout haut: Que ceux qui avoient des armes devoient les quitter avant que d'entrer dans un lieu entierement destiné à la priere. Il fut aussi-tost Sur. 31. jul. p. 359. c.

obeï : Et alors voyant Germain desarmé, il commanda aux portiers de fermer l'eglise, & en mesme temps accompagné de tout son Clergé & des personnes les plus qualifiées, il s'en va droit à Germain, se saisit de luy, & en invoquant le nom du Seigneur, luy coupe les cheveux, luy oste ses ornemens militaires, & luy donne l'habit & l'ordination ecclesiastique, en luy disant pour l'encourager : Travaillez, mon cher & venerable frere, à conserver pur & sans tache l'honneur que vous venez de recevoir. Car Dieu veut qu'aprés ma mort, vous succediez à la charge de pasteur de cette Eglise. [Constance n'exprime point quel degré
16. de la clericature S. Germain receut alors.] Mais on voit aussi-tost aprés qu'il estoit Prestre.

[Il n'y a rien de plus surprenant que cette vocation de Germain, ni qui paroisse plus contraire aux regles de l'Eglise. Mais quand celui qui est le maistre des regles parle, c'est à nous à l'adorer, & à recevoir ses ordres avec une humble soumission. On peut dire que S. Brice, qui en ce temps là gouvernoit l'Eglise de Tours, auroit encore esté plus indigne de l'episcopat que S. Germain. Et neanmoins Dieu ne laissa pas de l'y appeller par la bouche de Saint Martin qu'il avoit plus offensé estant Diacre & Prestre, que S. Germain n'avoit fait Saint Amateur. Dieu purgea S. Brice par des persecutions effroyables, & S. Germain par ces austeritez que nous ne pourrions croire dans un Gaulois, si nous pouvions douter de la puissance de la grace, ou de la sincerité de Constance.]



ARTICLE V.

Mort de Saint Amateur, Saint Germain luy succede.

Sur. 31 iul. p. 339. § 5. SAINT Amateur sayant accompli ce que Dieu demandoit de luy, tomba dans la maladie qui devoit finir son pelerinage. Son incommodité ne l'empescha pas de continuer à instruire ses chers enfans. Et il leur recommandoit particulierement de travailler à faire établir son frere Germain en sa place. Tout le peuple le luy promit en disant *Amen*, quoiqu'avec un regret extreme de perdre un si saint pasteur. Le mecredi premier jour de may, [& ainsi en l'an 418.] ses douleurs augmenterent. Il ne laissa V. la note 2. pas de continuer à instruire son peuple & à le consoler, en l'assurant que son successeur surpasseroit encore le bien qu'ils avoient pu trouver en luy. Il se fit ensuite porter à l'eglise accompagné

de tout son peuple, & estant monté sur son throne episcopal, il y rendit l'esprit sur les neuf heures du matin. Beaucoup de personnes asseurerent qu'ils avoient vu en mesme temps une troupe de Saints qui en chantant les loüanges de Dieu, portoient son ame au ciel sous la figure d'une colombe. 'On le dit particulierement d'une jeune fille nommée Helene qui eclatoit alors par toutes sortes de vertus, & mesme par beaucoup de miracles. 'Il paroist qu'elle estoit vierge, '& c'est le titre que luy donne le martyrologe de S. Jerome, Usuard, Notker, & beaucoup d'autres qui mettent sa feste à Auxerre le 22 de may. Quelques uns marquent que c'est tout ensemble le jour de sa mort & celui de la translation de son corps. Boll. 1. may, p. 53. d. *sacratissima* 22. may, p. 151.

'Le corps de Saint Amateur ayant esté lavé, fut conduit à la sepulture par tout le peuple, & porté au lieu nommé Autrique, où il fut enterré auprés de sa femme dans le cimetiere, [mais apparemment dans une chapelle particuliere.] 'Car dés le temps de Saint Germain, il y avoit en cet endroit une basilique qui portoit son nom, '& qui estoit celebre à la fin du VI. siecle. [a] C'est encore aujourd'hui une eglise particuliere. [b] Il paroist que jusqu'à la fin du VI. siecle il se faisoit encore divers miracles à son tombeau. [c] Les autres Evesques d'Auxerre, [hors S. Peregrin,] avoient aussi esté enterrez sur le mont Autrique. 1. may, p. 59. d. | Sur. 1 jul. p. 359. § 6. | Sur. § 16. p. 361 | p. 362. | Aut. ep. c. 19 20. p. 421. 425. | a Coint. t. 2. p. 315. § 30. | b Boll. 1. may, p. 50. f. | c Aut. ep. p. 14.

'On pretend que lorsqu'on y portoit le corps de S. Amateur, comme le convoi passoit devant la prison, les portes s'entrouvrirent miraculeusement, & que les prisonniers se trouvant libres, vinrent aider à porter le corps du Saint, sans que personne osast songer à les remettre en prison. [Mais ce qui est encore mieux attesté,] c'est lorsqu'on revenoit de son enterrement, on rencontra un homme paralytique depuis 30 ans, qui se faisoit apporter du Berri à Auxerre, attiré par la reputation de Saint Amateur. Ceux qui le portoient, demanderent d'abord des nouvelles du Saint; & comme on leur eut dit que c'estoit luy qu'on venoit d'enterrer, le malade pria qu'on luy donnast au moins de l'eau dont on avoit lavé son corps, S. Germain se rencontra là, & admirant la foy de ces personnes, il fit laver de cette eau le membres du paralytique, qui reprirent aussitost leur force & leur vigueur naturelle; & le malade se trouva entierement gueri. 'Les martyrologes de S. Jerome, Usuard & presque tous les autres latins marquent la feste de S. Amateur le premier de may, 'auquel vers l'an 870 on fit une translation solennelle de son corps. 'On donna alors les doits de sa main droite à l'abbaye de Boll. 1. may, p. 59. d. e. | Sur. p. 359. § 6. | Boll. 1. may, p. 50. b. | Eric l. 2. c. 11. p. 562.

Saint Germain à Auxerre, où ayant esté apportez & mis auprés du tombeau de S. Romain l'un de ses successeurs, une femme qui ne pouvoit marcher, fut guerie en mesme temps. 'Comme l'Eglise est occupée le premier jour de may à honorer S. Jacque & Saint Philippe, les anciens breviaires d'Auxerre joignent la memoire de S. Amateur à l'office de ces Apostres, & continuent la mesme memoire toute l'octave. 'L'Eglise de Troies honore aussi un S. Amateur Evesque le premier de may. Quelques uns en font le premier Evesque de Troies. Il y a bien de l'apparence que c'est celui mesme d'Auxerre.

Boll. 1. may, p. 50. c.

p. 52. b.

Sur. p. 359. § 7.

'Quand il fallut nommer un Evesque à la place de S. Amateur, tout le Clergé, la noblesse, le peuple de la ville, & celui de la campagne se trouverent réunis en un mesme sentiment, conforme au decret que Dieu avoit fait de l'election de Saint Germain. Luy seul s'y opposoit, & il avoit mesme amené du monde pour empescher son election. Mais ces personnes se declarerent aussi contre luy. Ainsi il fut contraint de se rendre: & il receut enfin malgré luy la dignité du Sacerdoce. Il changea deslors entierement de vie: Il quitta le service de l'Empereur pour ne s'occuper qu'à celui de Dieu. Il foula aux piez les pompes du siecle. Sa femme devint sa sœur. Il enrichit les pauvres de ses richesses, pour s'enrichir de leur pauvreté [Les termes de Constance que nous suivons porteroient à croire qu'il ne commença tout ceci que depuis qu'il fut Evesque. Mais il y eut peut-estre si peu de temps entre sa prestrise & son episcopat, qu'il ne faut pas s'étonner qu'on n'ait pas tant distingué les choses: outre que son changement qui avoit sans doute commencé dés sa prestrise, parut peut-estre particulierement depuis son episcopat. Mais pour sa charge, il semble qu'il l'ait conservée jusqu'à son episcopat, puisque Constance parlant de la peine qu'on eut à le luy faire accepter, dit qu'on declara une guerre civile "au Magistrat. Je ne sçay si on pourroit dire que sa charge n'estant pas encore remplie, il estoit consideré comme s'il ne l'eust point quittée, & estoit obligé d'en faire encore quelques fonctions. Il fut fait Evesque en 418, "le dimanche 7e de juillet, puisqu'il mourut le 31 juillet 448, 'aprés avoir gouverné 30 ans & 25 jours.

potestati.

V. la note 2.

p. 369. § 25.



ARTICLE VI.

Conduite de Saint Germain dans l'episcopat.

[NOUS ne nous arresterons point à raporter en particulier] 'ce que Constance dit des austeritez de S. Germain, [de Sur.31.jul.p. 359.§ 8.9.10; ses miracles, & de plusieurs autres choses qu'on peut trouver de suite dans son histoire.] Dieu fit la grace au Saint de marcher § 10. avec tant de fidelité dans la voie de la verité, que non seulement il effaça les fautes qu'il pouvoit avoir commises dans sa vie passée, mais qu'il acquit mesme le merite d'une sainteté eminente [qui paroissoit aux yeux des hommes par un grand nombre de prodiges.] 'Un auteur dit que sa vie estoit si extraordinaire, qu'elle Aut.chr.p.60.i. eust paru incroyable sans ses miracles, [qui faisoient voir quelle abondance de graces il avoit receuë;] & que ses miracles estoient si grands, qu'on les eust pris pour des illusions sans l'eminence de sa vertu. 'L'auteur de la vie de Saint Loup de Troies son ami, Sur.29.jul.p. 348.§ 3. l'appelle un homme plein de vertu, & d'une perfection consommée. 'La chronique de Tiro Prosper remarque qu'il se rendit Prof.T.p.32. celebre par l'austerité de sa vie, & par ses miracles.

'Son jeûne continuel ne l'empeschoit pas d'exercer l'hospitalité Sur.31.jul p. 360.§ 11. envers toutes sortes de personnes sans exception. Il leur lavoit les piez & les traitoit fort bien: mais il ne mangeoit pas avec eux. 'Il portoit toujours sur luy une petite boëte pleine de reliques p.367.§ 10. 'de tous les Apostres, dit Constance; [ce qui n'est pas aisé à com- p.364.§ 19. prendre,] & de plusieurs Martyrs, qu'il avoit ramassées de divers endroits. 'Ordinairement il passoit les nuits en priere ou à se faire p.363.§ 17.18. lire, mesme dans ses voyages. 'Il aimoit à loger chez les pauvres. § 18. 'Autant qu'il pouvoit il taschoit de n'estre pas connu par les p.367.§ 8. chemins.

'S. Hilaire qui fut fait Archevesque d'Arles [en 428 ou 429,] 5.may.p.80.§ 10. avoit une union particuliere avec luy, & luy communiquoit les defauts ou les progrés des Ecclesiastiques qu'il avoit à gouverner, & il semble qu'il le menoit avec luy lorsqu'il alloit visiter les eglises de son archevesché.

'S. Germain fonda un monastere de l'autre costé de l'Yonne 31.jul.p.360.§ 12. [sur laquelle est Auxerre,] & il s'y retiroit souvent, [a] trouvant ainsi § 15 16.p.360| 361. le desert au milieu des peuples, & la solitude parmi le tumulte a § 12. des affaires qu'apporte l'episcopat. 'Quelques uns donnent à ce Aut.ep.c.7.p. 413. monastere le nom de S. Cosme & Saint Damien. [b] On l'appelloit b c.8.19 20.p. 417.421.425.

dés le VI. siecle,["& on l'appelle encore aujourd'hui]l'abbaye de V la note 9.
S. Marien, à cause d'un saint moine [dont nous parlerons dans la
Gall.chr.t.4.p.606. suite.]Il est aujourd'hui à l'Ordre de Premontré. a On montroit en
a Eric.l 1.c.13.p.537. ce lieu au IX. siecle une chapelle qu'on disoit avoir esté la cellule
de S. Germain,dont la porte estoit si basse qu'il falloit se coucher
pour y entrer.

c.11.p.536|Aut.ep v.7 p.15. 'On pretend que S. Germain donna à son Eglise "tout le bien &c.
qu'il possedoit, qui consistoit en un grand nombre de belles terres bien situées & de grand raport : & ainsi il rendit son Eglise
riche de pauvre qu'elle estoit auparavant.

Eric l.1.c.12.p.537. [Les historiens d'Hibernie]'& d'autres pretendent que Saint
Patrice passa plusieurs années sous la conduite de S. Germain
avant de commencer son apostolat.

c.9.p.536. 'On dit que Dieu luy revela les reliques de S. Prisque & de
Gr.T. de Jul.c.29.p.300 301| Sur.31.jul.p.366.§ 35. divers autres martyrs.'Estant un jour allé à Brioude en Auvergne,
lieu celebre par les reliques & les miracles de Saint Julien, il
demanda à ceux du lieu en quel jour ils faisoient la feste de ce
martyr. Ils n'avoient point de jour pour cela, parcequ'ils ne
savoient point quel estoit celui de sa mort. Saint Germain leur
ordonna de se mettre en priere, pria avec eux ; & le lendemain
au matin il leur declara qu'il falloit faire sa feste le 28 d'aoust,
qui estoit le jour de son martyre, & auquel on l'a toujours faite
depuis.

[Nous ne trouvons rien jusqu'à son voyage d'Angleterre, dont
Sur 31.jul p.362.§ 16. nous soyons obligez de parler ici,] 'si ce n'est la conversion de
Mamertin dont on peut lire l'histoire toute miraculeuse dans
Constance. 'L'on y voit le soin que S. Germain avoit, [aussi-bien
que S. Augustin,] de rendre publiques les merveilles que Dieu
§ 15. operoit.[Ce fut peut-estre par son ordre]que Mamertin en dressa
la relation. Constance nous l'a conservée, l'ayant voulu inserer
en ses propres termes dans son ouvrage de la vie de S. Germain.
C'est une vision assurément extraordinaire. Mais elle a operé une
conversion tres sincere jointe à un miracle fait à la vuë de tout le
monde. Saint Germain en a ecouté plus d'une fois le recit avec
respect ; & il a voulu que les autres la sceussent pour en loüer
Dieu : Elle est raportée par celui mesme qui l'a euë. Constance,
[dont S. Sidoine releve particulierement la gravité & la sagesse,]
l'a jugée digne de passer à la posterité. On peut s'étonner de voir
que Mamertin qui n'avoit encore aucune connoissance du Christianisme, s'y exprime par des passages de l'Ecriture.[Mais on peut
dire ou que Dieu luy mettoit alors ces termes dans la bouche,

ou qu'il a exprimé ce qu'il avoit dit alors par les termes qui luy estoient les plus familiers lorsqu'il en faisoit la relation.]

'Ce Mamertin demeura toujours dans le monastere de Saint Germain, & il merita mesme par sa pieté d'en devenir Abbé, [comme nous le verrons dans la suite.] p.363.§16. V.§11.



ARTICLE VII.

Il va en Angleterre contre les Pelagiens: De Fastide Evesque d'Angleterre.

[L'AN 418, auquel Dieu avoit elu S. Germain à l'episcopat, fut encore heureux à l'Eglise par la condannation des Pelagiens. Mais ces heretiques ne se rendirent pas au jugement de l'Eglise. Quelques uns d'eux allerent inutilement chercher des protecteurs dans l'Orient,]'& d'autres retournant en Angleterre dont ils estoient originaires, [ou par eux mesmes, ou par Pelage leur chef,]'y corrompirent les peuples par leur malheureuse doctrine, [a] y enseignant, dit un auteur qui écrivoit environ cent ans aprés, que les enfans nez de deux battizez pouvoient estre sauvez sans battesme. [Ainsi ils tomboient du pur Pelagianisme, qui accordoit l'innocence & le salut à tous les enfans, dans les erreurs du Calvinisme.]'Le chef de ces Pelagiens estoit un Agricola fils de Severien l'un de leurs Evesques.

V.S.Augustin §280-287. Prosp.in col.c.41.p.410. chr|Sur.31.jul.p.363.§19. a Boll.3 jan.p.138.§2. Prosp.chr.

'L'erreur infecta bientost presque toute cette grande isle; [b] de sorte que les Catholiques envoyerent des deputez aux Evesques de France, pour leur representer l'état où ils estoient, & la necessité qu'il y avoit de secourir promtement la foy Catholique. Les Evesques de France tinrent sur cela une grande assemblée, où d'un commun avis on pria S. Germain & S. Loup de Troies de vouloir aller pour ce sujet en Angleterre, 'comme ayant tous deux la vertu & la grace des Apostres, dit un ancien chronologiste.'Le Pape Celestin y joignit son autorité, & par l'avis de Saint Pallade encore alors Diacre, & depuis premier Evesque d'Hibernie, il donna charge à Saint Germain d'aller de sa part soustenir la foy Catholique de la grace de J. C. S. Prosper met'ceci en 429.'Et la vie de S. Loup ne permet pas de le mettre plustard.

Sur.29.jul.p.348 §3. b 31.jul.p.363.§19. Vand.p.114. Prosp.chr. Ussr.B.p.325.

'Plus cette commission estoit penible, plus ces deux saints heros l'accepterent avec joie, & ils s'en acquiterent avec la diligence que demandoit d'eux l'ardeur de leur foy.'En passant par

Sur.31.jul.p.363.§19. §20.21.

1. 'Le P. Garnier veut que le Concile des Gaules ait esté tenu dés 428. [Mais il n'en a point de preuve.]'Il n'a aussi que de foibles conjectures pour pretendre qu'il a esté tenu à Arles par S. Honorat. Merc.t.1.p.231.d p.231.

le diocese de Paris, ils allerent coucher à Nanterre, où ils furent receus par tout le peuple, qui vint audevant d'eux leur rendre ses respects,& recevoir leur benediction. S. Germain leur donna diverses instructions,& alla ensuite à l'eglise où il demeura longtemps en priere, '& où l'on chanta beaucoup de pseaumes pour l'office de la neuvieme & de la douzieme heure, [c'est à dire de None & de Vespres.] 'Ce fut là qu'il reconnut par une lumiere divine les grands dons de graces que Dieu devoit mettre dans Sainte Genevieve, qui luy promit dessors de consacrer sa virginité à J.C. 'Mais elle n'en fit solennellement profession que quelque temps aprés entre les mains de l'Evesque de Paris.

Boll. 3. jan. p. 138. § 4. — p. 141. § 2. 3. 4 | Sur. 31. jul. p. 363. § 20. 21. — Boll. p. 138. § 6.

'Les deux Saints continuant leur voyage, se mirent en mer durant l'hiver, [c'est à dire apparemment vers la fin de 429.] Les demons exciterent alors une furieuse tempeste, que les Saints appaiserent par leurs prieres, '& par quelques gouttes d'huile que S. Germain jetta dans la mer. 'Constance raporte amplement ce qui se passa dans le combat que les deux Saints eurent avec les heretiques, '& comment ils rappellerent à la confession de la verité, tant par l'eclat de leurs miracles que par la force des paroles de l'Ecriture, tous ceux qui avoient esté engagez dans l'erreur. 'Quelques uns taschent par de foibles conjectures de trouver le lieu où se fit la conference entre les Saints & les Pelagiens. [Nous aurions plus de lumiere sur toute cette histoire si importante, si nous en avions les actes, qu'on dit estre entre les mains d'une personne celebre,] 'avec les actes du Concile des Gaules qui avoit deputé les deux saints Evesques.

Sur. 29. jul. p. 348. § 3. — 31. jul. p. 464. § 22. — § 22. 24. — 29. jul. p. 348 | Boll. 3. jan. p. 138. § 2. — Uss. r. B. p. 328. — Mere. t. 1. n. p. 231. 2.

[Il estoit difficile,] 'que l'erreur infectast presque toute l'Angleterre, [si quelques uns des Evesques ne l'eussent favorisée.] 'C'est ce qu'on croit de Fastide Evesque de cette isle [qui vivoit vers ce temps-ci,] [a] puisque Gennade le place dans son catalogue entre le Pape Celestin & S. Cyrille d'Alexandrie. Il luy attribuë deux ouvrages, l'un à [une veuve nommée] Fatale, sur la foy Chrétienne, ou plutost sur la vie Chrétienne, comme on le cite des meilleurs manuscrits; & l'autre sur les moyens de conserver la viduité; l'un & l'autre, dit-il, pleins d'une doctrine pure & digne de Dieu. Le premier de ces deux ouvrages est apparemment le traité De la vie Chrétienne, qui est dans l'appendix du IX. tome de S. Augustin selon l'edition de Louvain, [ou du VI. selon les Benedictins,] 'puisque Holstenius l'a trouvé dans un tres ancien manuscrit avec le nom de l'Evesque Fastide. 'Lauteur l'adresse à une veuve qu'il appelle sa sœur [en J. C,] [b] & une femme tres sainte

Sur. 29. jul. p. 348. § 3. — Cor. h. P. l. 1. c. 19 p. 124. — a Gen. c. 56 | Aug. B. t. 6. ap. p. 182. — Note 4. — Nor. p. 124. — Aug. B. t. 6. p. 191. d. — b p. 192. c.

sainte & tres prudente, 'à laquelle il paroist qu'il avoit déja écrit p.183.d.
plusieurs autres traitez, pour luy donner les instructions qu'elle luy demandoit avec instance.'Il luy marque à la fin quels sont les p.192.
devoirs particuliers d'une veuve; 'mais tout le corps de l'écrit p.184.b|191.d.
est employé à marquer en general quels sont les devoirs d'un Chrétien.

'Cet Evesque parle de luy mesme d'une maniere tres humble. p.183.b.c.
'Cependant il paroist avoir esté infecté du venin & de l'orgueil p.416.1.b.c.
de Pelage, 'puisqu'il propose à celle qu'il instruit,cette priere su- Not.p.124.
perbe: '*Vous savez, Seigneur, combien ces mains que j'eleve vers* Aug.p.189.e.f.
vous, sont saintes &c. 'C'est en propres termes la priere que Saint Hier.dial.3.
Jerome reproche si fort à Pelage, '& dont on luy fit un crime Aug.gest.P.c.6.B.p.100 c.d.
dans le Concile de Diospolis. ᵃ Parlant aussi du peché d'Adam a c.6.B.p.190 b.
& de ses effets, il se contente de dire, [comme les Pelagiens,]que c.
son exemple a servi à condanner tous les hommes. 'Il dit que a.
c'est la foy de tous [les Chrétiens] que le battesme remet les pechez: [mais on ne sauroit dire s'il étend cela jusques aux enfans.]
'Il semble dans tout son écrit ne vouloir point reconnoistre de p.188.a.&c.
vraie vertu que celle qui est entierement pure & exemte de tout defaut.

'Il remarque qu'on voyoit de son temps beaucoup de méchans p.185.e.f.g.
dont Dieu punissoit visiblement les crimes, particulierement de ceux qui avoient abusé du pouvoir que leur charges leur donnoient sur le bien & sur la vie des hommes. [Mais il combat & l'Ecriture,& l'experience de tous les siecles,] 'lorsqu'il pretend e.
qu'on ne luy sauroit montrer de personnes coupables de rapine, d'adultere, ou d'autres crimes semblables, que Dieu ait laissé vivre long-temps sur la terre. 'Il dit qu'il connoist des personnes p.190.a.
assez deraisonnables pour croire que leur foy leur servira devant Dieu, sans qu'ils fassent de bonnes œuvres, pretendant qu'il ne condanne que ce qui est contre la foy, & non ce qui viole les regles des mœurs.

[Cet auteur n'écrit pas mal, quoiqu'il ait quelques termes tout à fait barbares. Il est clair, mais trop diffus: & il s'étend quelquefois sur des choses qui ne sont guere de son sujet.]
'Usserius en parle vers l'an 420,où le place Tritheme. Il raporte Uss.r.B.p.317.318.
diverses choses que les historiens Anglois disent de luy, & s'en moque. [Il ne faut pas non plus faire fond sur les grands eloges qu'en fait Tritheme, non plus que sur la maniere avantageuse dont Gennade parle de sa doctrine,] surtout dans les imprimez. [Car on sçait que Gennade est trop favorable aux ennemis de la

grace. 'Son episcopat mesme quoiqu'assez bien fondé, n'est pas neanmoins tout à fait certain.] V. la note 4.



ARTICLE VIII.

*Saint Germain défait les Saxons par l'*Alleluia; *revient en France; retourne en Angleterre.*

Sur. 31. jul. p. 364. § 25. [POUR retourner à S. Germain & à S. Loup,] 'aprés qu'ils eurent remporté un si illustre triomphe sur l'heresie Pelagienne, ils allerent au tombeau de Saint Alban [le plus celebre de tous les Martyrs d'Angleterre,] pour y rendre à Dieu leurs actions de graces. S. Germain y mit les reliques des Apostres & des Martyrs qu'il avoit ramassées de divers endroits, & prit en la place de la terre du lieu où S. Alban avoit consommé son martyre, & qui paroissoit encore teinte de son sang. 'Il y a auprés de S. Alban une chapelle qui porte le nom de S. Germain en un lieu où l'on pretend qu'il a presché. Boll. 2. may, p. 263. d.

Sur. § 26. 'Au retour de S. Alban, S. Germain se blessa tellement au pié, qu'il fut obligé de garder quelque temps le lit. Le feu prit durant ce temps là à une maison voisine, & s'étendit extremement tout autour de celle où il demeuroit, sans qu'elle en receust le moindre dommage. 'Il fit alors quantité de miracles, & Dieu le guerit enfin miraculeusement luy mesme. Car il ne voulut jamais faire aucun remede. § 27.

§ 28. 'Sur la fin du Caresme [de l'an 430,] les Pictes & les Saxons vinrent conjointement attaquer les Bretons, qui ne se sentant pas assez forts, eurent recours aux deux Saints. Ils vinrent au camp, & instruisirent tellement les soldats, dont beaucoup n'estoient pas encore Chrétiens, qu'ils demanderent le battesme. Ainsi la feste de Pasque, [qui en 430 estoit le 30 de mars,] estant arrivée, on dressa une eglise avec des branches d'arbres, où ils receurent les sacremens de l'Eglise. Quand la solennité de Pasque fut passée, comme on sceut que les ennemis approchoient, S. Germain fit mettre l'armée dans une vallée environnée de plusieurs montagnes, commença avec S. Loup à chanter Alleluia, & fit répondre toute l'armée aprés eux. Les ennemis furent si surpris & si effrayez de ce bruit, qu'ils s'enfuirent tous en quittant leurs armes, & plusieurs se noyerent en passant une petite riviere. 'La tradition des Anglois est que ceci arriva auprés de la ville de Mold dans le Comté de Flint [au Nord-est de la principauté de Ussr. B. p. 333.

Galles,] en un lieu qu'on appelle encore le champ de Germain, & que les soldats furent battizez dans la riviere d'Alban [qui passe auprés de Mold.] 'Usserius pretend que S.Gregoire Pape peut avoir fait allusion à cette victoire, lorsqu'il dit que la "langue barbare des Bretons avoit commencé depuis long-temps à chanter l'Alleluia des Hebreux. p.333|Gr. in Job.l.27.c.6.p.688.c.

&c.

'Enfin S.Germain & S.Loup quitterent l'Angleterre, & revinrent en France sans danger. [a] La ville d'Auxerre estoit alors dans l'affliction, à cause des imposts dont elle estoit surchargée; ce qui obligea Saint Germain d'entreprendre un nouveau voyage à Arles pour parler au Prefet des Gaules 'nommé Auxiliaire. 'Constance raporte diverses particularitez de son voyage, comment il fut receu à Lion par tout le peuple, & à Arles par Saint Hilaire qui l'honoroit comme son pere, & comme un homme apostolique. 'Le Prefet n'avoit garde de luy refuser le soulagement qu'il demandoit pour sa ville. Car il avoit luy mesme besoin de luy pour guerir sa femme. Sur.31.jul.p.365.§28. a§29. §34. §30-33. §34.

'Il fit encore divers voyages, & entre autres celui de Brioude en Auvergne, où il apprit au peuple, comme nous avons dit, le jour du martyre de Saint Julien. [Il eut part en l'an 444, à la condannation de Quelidoine, qui excita tant de troubles entre S. Hilaire d'Arles & Saint Leon.] 'Au moins il est visible qu'il receut conjointement avec S. Hilaire les plaintes sur lesquelles Quelidoine fut deposé. §35|Gr.T.de Jul. 29.p.300.301. Sur.5.may,p.80. §10.

'L'an 447, il fit un second voyage en Angleterre avec S.Severe Evesque de Treves. [b] Il passa encore en y allant par Paris, où il visita Sainte Genevieve, & rendit témoignage à sa vertu contre toutes les calomnies dont on s'efforçoit de la noircir. [c] Il fit ce second voyage aussi-bien que le premier à cause de l'heresie Pelagienne, qu'un petit nombre de personnes taschoient de repandre dans l'isle. Ils furent bien-tost condannez, "& on les amena mesme aux deux Saints, afin qu'ils les conduisissent en France, pour travailler à leur conversion, sans qu'ils pussent jamais revenir en Angleterre, & que l'isle conservast la foy dans sa pureté, comme elle le fit effectivement. [Mais on ne dit point si les heretiques furent convertis. Outre ce que Constance dit de ce voyage,] 'Usserius en marque diverses choses tirées des auteurs Anglois, qu'il rejette avec raison comme des fables. [d] Il faut sans doute mettre au mesme rang ce que dit Eric, [e] qu'il deposa un Roy & mit son porcher sur son throne, parcequ'il luy avoit donné le couvert que ce Roy luy avoit refusé. [f] Que si tout ce que les An- 31.jul.p.366.§1. a|Ner.h.P.l.a. c.12.p.260. b Sur.§1|Boll.3 jan.p.138.§9. c Sur.p.366.§1.3.4. Usf.r.B.p.385.386.1001.1002 d Eric.l.1.c.55.p.555. e Laun.imm S. G p.638. f Eric.p.554.555

&c.

glois avoient écrit de S.Germain au raport d'Eric, [estoit de ce genre, nous n'en devons pas regreter la perte. Mais cela n'empesche pas la verité] de ce que dit cet auteur, que cette isle avoit un respect tout particulier pour le Saint, & le consideroit comme son Apostre.



ARTICLE IX.

Saint Germain va à Ravenne, & y meurt: Son corps est raporté en France.

Sur.31.jul.p.366.§4. a Notit.G.p.43.44. 'A Peine S. Germain estoit-il revenu à Auxerre, que les deputez des Armoriques le vinrent trouver [en 448]a Cette nation qui comprenoit ce semble la seconde & troisieme Lionnoise, [s'estoit revoltée en 409,] durant les troubles de l'Empire V. Honor é § 38.
Sur.31.jul.p.369.§18. b Eric l.1.c.15.p.538. c Sur.p.366.§5. Val.r.Fr.l.4.p.272.273. pour se mettre en liberté, '& elle avoit toujours depuis fait paroistre un esprit turbulent, inquiet, & porté à la revolte,b ce qui se remarquoit encore au IX. siecle. c Aece qui gouvernoit en ce temps-ci l'Empire d'Occident [sous Valentinien III,] offensé de leur insolence, avoit envoyé contre eux Eocaric Roy des Allemans 'ou plutost de quelques Alains qui estoient entrez en France [en 406,] & n'estoient pas passez en Espagne avec les autres de leur nation. p.173. 'On pretend que Vitrique [ou Iutrique] que S.Prosper sur l'an 4 9, dit s'estre rendu celebre par ses exploits, & par sa fidelité envers la Republique Romaine, est le mesme que cet Eocaric. Eric.l.1.c.15.p.538. 'Eric corrompant son nom d'une autre maniere, l'appelle Requaire.

Sur.31.jul.§4.§5. 'Ce Prince qui estoit payen & extremement barbare, estoit déja en marche avec ses troupes. 'C'est pourquoi Saint Germain se pressa de partir, & d'aller à sa rencontre pour l'arrester; & il le fit avec une liberté qui donna du respect à ce barbare. Eocaric &c. promit de ne point poursuivre son dessein, & d'accorder la paix aux Armoriques, pourvu qu'on la pust obtenir de l'Empereur & d'Aece. Et ce fut pour ce sujet que Saint Germain entreprit le p.367.§3|365.§32. voyage de Ravenne où estoit la Cour. 'Passant par Alise il logea chez le Prestre Senateur son ancien ami. Il y donna la parole à une fille muette agée de 20 ans. Le Saint prenant congé de Senateur, l'embrassa tendrement, & luy dit adieu jusqu'à l'eternité, ou il souhaita qu'ils se revissent dans la gloire: ce qui marquoit assez clairement qu'il n'esperoit pas revenir d'Italie.

p.367.§6. 'Il avoit entrepris ce voyage seul avec son Diacre; mais on

alloit audevant de luy dans les villes de son passage;& on ne le quittoit guere que pour faire place à d'autres à mesure qu'il avançoit. Lorsqu'il estoit passé, les peuples plantoient des croix, ou bastissoient des chapelles aux endroits où il s'estoit arresté pour les prescher, ou pour y faire la priere. 'Eric dit que ces croix & ces chapelles subsistoient encore de son temps. Eric.l.1.c.13.p. 537.

'Dans le passage des Alpes il se joignit à une troupe d'ouvriers chargez de leurs fardeaux. Il prit luy mesme celui d'un vieux boiteux pour passer un torrent 'entre deux precipices, dont ce pauvre homme ne pouvoit pas se tirer. L'ayant passé à l'autre bord, il revint prendre cet homme mesme sur son dos & le passa comme son fardeau. 'Il arriva à Milan le jour d'une grande solennité pour laquelle plusieurs Evesques estoient assemblez. [Ce pouvoit estre la feste de S. Gervais & de S. Protais qu'on celebre le 19 de juin.]Un possedé le fit reconnoistre en l'appellant hautement par son nom;& il en obtint la guerison: ce qui luy fit rendre de grands honneurs & par ces Prelats, & par les peuples. Sur.p.367.§8. §9.

'Aprés avoir fait en chemin diverses autres guerisons miraculeuses,'enfin il arriva à Ravenne. Il voulut y entrer de nuit pour eviter les honneurs qu'on luy rendit malgré sa precaution. Saint Pierre Chrysologue qui en estoit alors Evesque, l'Imperatrice Placidie, les seigneurs de la Cour le receurent avec tout l'honneur & toute la joie possible. Placidie luy envoya un bassin d'argent plein de mets tres delicats Il les distribua à ceux de sa compagnie, & donna le bassin d'argent aux pauvres, & envoya à l'Imperatrice par reconnoissance un pain d'orge sur une assiette de bois. Elle receut ce present avec une extreme joie, fit enchasser l'assiette de bois dans de l'or,& employa le pain d'orge à guerir plusieurs maladies. p.368.§11,12. §13.14.

'Durant son sejour à Ravenne, il fut toujours accompagné de six Evesques, qui n'admiroient pas moins son abstinence continuelle,que les miracles qu'il operoit sans cesse. En traversant un jour la place publique, il entendit s'elever un grand cri. Il s'informa de ce que ce pouvoit estre,& apprit que c'estoit un grand nombre de prisonniers qui imploroient son assistance. Touché de compassion pour leur état, il s'approcha de la prison pour y entrer. Les geoliers & les gardes [craignant sans doute ce qui devoit arriver]ne voulurent point paroistre. Le Saint eut recours à Dieu par la priere. Aussi-tost les portes de la prison s'ouvrirent, & il mena à l'eglise comme en triomphe cette troupe de prisonniers à qui il obtint la liberté & la vie. 'Il delivra un possedé, §15. §17.

§ 16. 'guerit des malades, & ressuscita mesme un mort.
p.369.§ 19. 'Un matin aprés les prieres de Laudes s'entretenant de choses saintes avec ces Evesques, il leur predit qu'il mourroit bien-tost, & leur raconta comment Dieu le luy avoit revelé la nuit. Quelques jours aprés il tomba malade [le 25 de juillet.] Dés qu'on le
§ 20. sçeut, toute la Cour & la ville en furent troublées. 'L'Imperatrice ne craignit pas de se rabaisser trop en l'allant visiter. Elle luy accorda volontiers toutes les graces qu'il luy demanda. Mais elle eut peine à consentir à la priere qu'il luy fit avec instance de faire transporter à Auxerre son corps aprés sa mort. C'estoit une si grande affluence de monde qui le venoit voir, qu'à peine pouvoit-on approcher de sa maison. On y recitoit continuelle-
§ 20.25. ment des pseaumes.'Enfin il mourut le 7.e jour de sa maladie, qui estoit le 31 de juillet, aprés avoir gouverné son Eglise durant 30 années & 25 jours.

[Quelque grande que fust sa pauvreté, l'Empire & l'Eglise voulurent avoir part à sa succession. Placidie à qui le Saint n'avoit laissé que sa benediction, prit son reliquaire pour son partage. Saint Pierre Chrysologue eut son camail & son cilice. Un des six Evesques prit son manteau: Deux autres partagerent entre eux sa robe, & deux autres sa tunique. Le sixieme eut sa ceinture.

Le Saint se souvint sans doute de Sainte Genevieve en ces
Boll. 3 jan.p.139 § 11. derniers momens de sa vie.] 'Car durant le bruit de la guerre d'Attila, [c'est à dire en 451,] son Archidiacre apporta encore des Eulogies de sa part à cette Sainte. [Et Dieu permit que ce témoignage qu'il luy rendit en mourant, eut plus d'effet que toutes les loüanges qu'il luy avoit données publiquement de sa bouche.] Car il paroist que cela arresta entierement l'envie qui l'avoit persecutée jusques alors, & qui alloit jusqu'à luy vouloir oster la vie.

Sur.p.367.§ 20. 'Le corps du Saint, selon la permission qu'il en avoit demandée
§ 21-24. à l'Imperatrice,'fut raporté dans son Eglise avec la solennité que décrit Constance. Il estoit environné d'un grand nombre de flam-
Eric.l.1.c.20.p. 531.a|540. beaux qui bruloient le jour comme la nuit. 'Eric dit que de son temps on voyoit un vieux marbre, dont les caracteres tres anciens portoient que la mesme nuit que Saint Germain mourut à Ravenne, un saint Prestre son disciple nommé Saturne qu'il avoit laissé à Auxerre, en sçeut la nouvelle par un Ange, & qu'il le dit au peuple, qui sur cette assurance alla recevoir le corps de son saint pasteur jusques aux Alpes.

Ado, chr.p.163. 'Adon dit qu'il y avoit en ce temps-ci à Vienne un saint Prestre

nommé Severe, Indien de nation, & tres celebre par ses miracles, 'qui ayant beaucoup de zele pour la foy, avoit quitté son 8. aug.
pays & entrepris des voyages tres longs & tres laborieux, pour porter l'Evangile en divers endroits. Il estoit venu jusqu'à Vienne, où il avoit converti un grand nombre de payens par la force de ses predications & de ses miracles.'Il y avoit détruit un temple consacré à cent idoles,& avoit basti à la porte de la ville une eglise de Saint Estienne, qui estoit preste d'estre dediée lorsque S. Germain passa par là allant en Italie. Il promit à S. Severe qu'il viendroit assister à cette dedicace, de sorte que Saint Severe attendit quelque temps à la faire dedier.Il le fit enfin, [soit qu'il ne pust differer davantage,soit qu'il eust sçeu que Saint Germain estoit mort.] Et on pretend que le jour mesme qu'il la dedia, avant que l'on commençast la ceremonie, le corps du Saint passa par Vienne', & fut porté dans cette nouvelle eglise pour y reposer. Ainsi la mort mesme ne put l'empescher de s'acquiter de sa promesse. 'S.Severe se reposa aussi en paix quelque temps 8. aug.
depuis, & fut enterré dans l'eglise de S. Estienne, où ses grands miracles le firent honorer par les Fideles avec une veneration toute particuliere. Le martyrologe Romain a mis sa feste le 8 d'aoust, aprés Usuard & Adon qui citent les actes de sa vie.Mais Usuard ne dit point qu'il fust Indien 'Il ne fut jamais Evesque, Bar. 8. aug.
quoique quelques uns l'aient écrit, trompez par l'ambiguité de M.r le Brun. la chronique d'Adon. ['On a une epitaphe de luy,qu'on pretend estre assez ancienne.Mais elle marque sa mort par l'année de J C, & en 430.]



ARTICLE X.

Enterrement, miracles, & translations de Saint Germain.

'LE corps de S.Germain arriva à S. Auxerre, selon S Gregoire Gr. T. gl. C. c. 41.
de Tours, au bout de 60 jours, [c'est à dire deux mois aprés p. 419
qu'il fut mort]& il fut inhumé le premier d'octobre,[a]auquel l'E- Sur. 31 jul p. 369
glise d'Auxerre faisoit principalement sa feste au IX. siecle. [Eric § 2.
qui distingue davantage les choses,][b]dit que le corps du Saint arri- a Eri. l. 1. c. 2. p 544.
va à Auxerre [le 22 de septembre,] qu'il demeura exposé durant b c. 2. p. 542.
dix jours dans l'eglise cathedrale, pour satisfaire la devotion de ceux qui y vinrent de toutes parts.'& que [le dixieme jour, qui es- c. 2. p. 42
toit]le premier d'octobre,il fut mis dans le tombeau.'Beaucoup de Florent. p.
martyrologes marquent la feste de Saint Germain le premier 291

d'octobre aussi-bien que le 31 de juillet : [& diverses Eglises en font l'office ou la memoire en l'un & en l'autre jour.] p. 850. 'Il y a aussi quelques martyrologes tres anciens qui mettent le 22 de septembre à Auxerre l'avenement & la reception du corps de S. Germain apporté d'Italie.

Eric.l.1.c.25.p.512. 'Il fut enterré dans"une petite chapelle de S. Maurice que le Saint mesme avoit fait bastir dans une de ses terres[auprés de la ville]du costé de l'Occident; Boll.1.may.p.59.f. [a]& ses successeurs y furent aussi enterrez. a Eric.l.2.c.15.p.565. Sainte Clotilde changea depuis cette chapelle en une eglise magnifique. b p.565.567|l.1.c.26.p.541.531.a. [b]Elle vint pour cela à Auxerre accompagnée d'un Evesque de la haute Bourgogne nommé Loup, qui estant mort fut enterré dans cette eglise le 6 de juin, comme on l'apprenoit de son epitaphe. &c. Coint.522.§8. 'Le Pere le Cointe met tout cela en 522, sans en raporter de preuve. Eric.l.1.c.27.p.542. 'Clotaire[Second]& la Reine sa femme enrichirent encore cette eglise du temps de l'Evesque Didier, Coint.623.§12. 'c'est à dire vers l'an 620, quoiqu'Eric le mette sous Clotaire I, & Didier mesme y donna plusieurs terres par son testament. ["Nous ne voyons pas si cette eglise estoit alors un monastere. Il est certain que ç'a esté dans la suite du temps une celebre & riche abbaye de Benedictins.] Note 5.

Sur.31.jul.§25.p.169. 'Dieu continua à glorifier Saint Germain par les miracles qu'il faisoit aprés sa mort, aussi-bien que durant sa vie. c Gr. T.gl.C.c.41.p.419-421. [c]Saint Gregoire de Tours en raporte quelques uns. d Conc.t.5.p.835.d. [d]Saint Nicet Evesque de Treves écrivant à Clodosuinde femme d'Alboin Roy des Lombars, assure qu'on ne peut dire combien il s'en faisoit au tombeau de S.Germain, de Saint Hilaire, & de S.Loup, particulierement à l'égard des possedez ; & il s'en sert comme d'une preuve de la verité Catholique contre l'heresie des Ariens. Eric.l.1.c.55.p.554. 'Eric qui estoit allé en divers endroits pour s'instruire des miracles que Dieu faisoit dans les lieux où il y avoit de ses reliques, ou des eglises consacrées sous son nom, en a fait un écrit dans lequel il y en a qui paroissent assez averez.

l.2.c.7.p.559.560. 'Le corps de S.Germain demeura au lieu où il avoit esté mis d'abord, jusqu'à l'an 841, que l'Evesque Heribaud le transporta [apparemment en quelque autre endroit de la mesme eglise :] ce qui fut accompagné de quelques miracles. Le corps avec tous les habits dont il estoit revétu, fut trouvé sans aucune corruption. c.4-10.p.557-561. 'Il fut levé une seconde fois le 6 de janvier 859 par le Roy Charle [le Chauve,] & transporté dans la nouvelle eglise du mesme monastere qu'un seigneur nommé Conrad avoit fait bastir ; c.11.p.561.562. 'ce qu'Eric décrit amplement avec les miracles qui se firent

rent depuis par l'invocation du Saint. 'Cette nouvelle eglise fut dediée par Chrétien alors Evesque d'Auxerre, en mesme temps qu'Archenraüs Evesque de Chalons dedioit à sa priere l'eglise basse,[où l'on mit le corps de S. Germain.] Lab.bib.t.1.p. 531.b.

'Les Calvinistes n'ont pas eu horreur de reduire en cendres ce corps sacré[qui estoit un temple si precieux du S. Esprit:]de sorte qu'il ne reste plus dans ce monastere que son tombeau, & le drap de soie donné par Placidie pour l'ensevelir. 'On pretend que du temps de Charlemagne, on porta un de ses bras avec une dent de Saint Amateur dans un monastere du diocese d'Elne en Catalogne. Mabil.it.It.p. 231. Boll.1.may,p.52 a.

'Eric écrit que S. Germain fit bastir une eglise à quatre mille d'Auxerre pour y mettre le chef de S. Prisque,'une autre dans la ville mesme sous le nom de S. Alban, dont nous avons vu qu'il avoit apporté des reliques, 'une de Saint Pierre dans une de ses terres, où son pere & sa mere estoient enterrez, 'un monastere au lieu où S Prisque avoit souffert, détruit depuis par les Huns. 'Il est parlé d'une basilique de S. Pierre sous l'Evesque Aunaire [vers l'an 600.]'S. Didier laisse quelques terres en 623 par testament à la basilique de S. Ursicin qu'il surnomme Bicricrinsencis, & disciple de Saint Germain.[Je ne trouve rien davantage ni du lieu ni du Saint:] '& le Pere le Cointe qui copie cet endroit, ne l'explique pas. Eric.l 1.c.9.p. 536. c.10.p.537. c.11.p.537. Aut.ep.c.7.p. 416. c.19.p.421. c.20.p.426. Coint.t.2.p.72.

ARTICLE XI.

De Saint Alode & S. Fraterne successeurs du Saint: De S. Mamertin & S. Marien.

'QUELQUES uns pretendent que l'Eglise d'Auxerre fut quatre ans sans Evesque aprés S.Germain;['ce qui a aussi peu d'apparence que d'autorité.]'On luy donna pour successeur "Alode, qu'on dit avoir esté l'imitateur de ses vertus. On pretend qu'il mourut le 28 de septembre aprés avoir gouverné environ 30 ans, ou 30 ans, un mois, & 12 jours[Mais"il faut sans doute retrancher une grande partie de ce temps, surtout s'il est vray] 'que son siege ait vaqué durant dix ans à cause des ravages des barbares, comme divers autres le pretendent. Il paroist assez que sa memoire estoit en veneration dans son Eglise au IX. siecle. 'Et Ferrarius l'a mis dans son martyrologe au 28 de septembre, sans rien citer neanmoins.'Il fut enterré dans la basilique de Saint

Note 6. &c. V.la.note.6. Aut.ep.c.7.p. 417. c.8|Eric.l.1.p. 532|2.c.15.p. 565. Ib|Aut.chr.p. 64.1. Ferr.p.382. Aut.ep.c.8.p. 417.

Eric.l.1.c.15.p.565. Germain, '& transferé de là vers l'an 860,' pour suivre encore ce Saint, & estre mis à ses piez.

p.565|1.c.1.p.532|417|Aut.chr.p.64.1. [Soit aussitost aprés la mort d'Alode, soit] 'aprés une vacance de dix ans, Fraterne fut elu le 29 de septembre pour remplir le siege d'Auxerre. Mais on assure qu'il fut tué par les barbares le Bar.29.sept. jour mesme de son sacre. 'Le martyrologe Romain marque sa feste le 29 de septembre avec le titre de Martyr; ce que Baronius Eric.p.532.563. n'appuie" que sur une tradition peu certaine.' Eric luy donne aussi *traditur.* le mesme titre.[Usuard se contente neanmoins de celui de Con-Boll.mars,t 2.p.332|Bed.t.3.p. fesseur. Les additions d'Adon]'& de Bede n'ajoutent rien à celui d'Evesque. [Ainsi il semble que ce qu'on dit de sa mort, n'a pas passé pour fort certain, ou n'a pas esté consideré comme un mar-Val.r.Fr.l.4.p.159. tyre.]'M. Valois qui suppose le fait, le raporte au temps d'Attila, c'est à dire à l'an 451.[C'est trop peu aprés la mort de S.Germain.] Lab.bib.t.1.p.417.565. 'Le corps de S Fraterne enterré dans l'eglise de S. Germain, en fut levé vers 860, avec celui de S. Alode, & mis dans la nouvelle eglise au costé gauche de S. Germain.

Aut.ep.c.9.p.417.418. 'On pretend que Censurius fut elu six jours aprés la mort de S. Fraterne [Il estoit Evesque dés l'an 474 au plustard. Nous en pourrons parler plus amplement dans l'histoire de S. Sidoine.] p.418 532.565 'C'est ce Censurius qui pria Constance de publier la vie de Saint Germain.

Sur 31.jul p.363 §18. ["Il ne faut pas confondre l'Evesque Alode] 'avec Aloge qui NOTE 7. gouvernoit le monastere de S.Germain du vivant de ce Saint mes-Eric.l.2.c 15 p.565. me,[& sans doute par son choix;]'ce qui suffit pour nous donner a Sur.§ 16. une grande idée de son merite. [a] Ce fut luy qui receut dans ce monastere Saint Mamertin,[dont nous avons marqué ci-dessus la conversion.]Mamertin s'y consacra à Dieu de tout son cœur, en sorte qu'il n'en sortoit jamais que pour suivre S. Germain, ou pour aller où il l'envoyoit. Aussi il s'y avança tellement & dans la vertu & dans la science spirituelle, qu'aprés la mort d'Aloge, on l'obligea d'estre aussibien le successeur de son emploi, comme il Boll.20.apr.p.758§1. l'estoit de sa pieté.'Son nom se trouve marqué au 20 d'avril dans les plus anciens martyrologes qui luy donnent le titre de Prestre §2.3. b p.759.c. 'Beaucoup de nouveaux le mettent le 30 de mars.[b] Bollandus en donne une vie, [qui n'est qu'un abregé de ce qu'en dit Cons-c. tance.]'Et tout ce qu'elle y ajoute, c'est qu'ayant dit la Messe le jour des Rameaux, il tomba malade le soir, & mourut le ven-e. dredi saint, qui estoit, dit-on, le 30 de mars; 'ce qui se rencontre en 462,[& en 484. Mais s'il est mort le 20 d'avril, ce jour ne se rencontre point au vendredi saint jusqu'en 501, ce qui est trop tard.]

'Selon la chronique d'Auxerre, il gouvernoit le monastere de S. Germain du temps de l'Evesque Alode, & y receut alors Saint Marien,'qui quitta le Berri pour s'y retirer, attiré par l'odeur de la pieté que S. Germain y avoit établie, & qui continuoit à y fleurir.'La chronique d'Auxerre cite un livre de son histoire & de ses actions, qui faisoit voir combien sa vie avoit esté sainte, & sa memoire precieuse. 'Bollandus nous a en effet donné une vie de ce Saint, de laquelle Pierre des Noels a tiré ce qu'il en a dit. [Elle est d'un style fort simple: "& c'est peut-estre ce qui peut excuser divers miracles assez extraordinaires qu'on y lit.] 'Elle porte que S. Marien ayant quitté le Berri son pays à cause des Gots Ariens[qui le pilloient, fut receu à la vie monastique aprés bien des rebuts par S. Mamertin, du temps qu'Alode successeur de S.Germain estoit Evesque d'Auxerre.'Aprés qu'il eut passé du temps dans la maison, Mamertin voulant eprouver[& exercer] son humilité, luy donna le soin des vaches & des autres animaux que l'on nourrissoit pour le monastere, en une ferme nommée 'Mezielés,'que S. Germain avoit donnée pour cela mesme à son monastere, avec une autre terre nommée Fontenay, pour le fournir de blé. 'Marien accepta cette charge, & s'en acquita avec humilité jusques à la mort.'Il avoit avec luy d'autres moines en ce lieu qu'il gouvernoit. Il semble qu'il n'alloit de là à la Messe en un village voisin que tous les dimanches. On ajoute à cela divers miracles que l'on peut voir dans sa vie. 'Il morut au monastere de Fontenay qui n'estoit pas eloigné de luy, le mécredi d'aprés Pasque; les freres de Fontenay l'ayant prié d'aller passer cette grande feste avec eux. [C'estoit peut-estre en l'an 488.]'Car le 20 d'avril, auquel presque tous les martyrologes, mesme les plus anciens marquent sa feste, & auquel l'Eglise d'Auxerre la fait encore aujourd'hui, [estoit cette année le mécredi d'aprés Pasque.]

'Son corps fut raporté à Auxerre, où il fut enterré dans le lieu que l'Evesque luy avoit fait preparer dans l'eglise de S. Germain, 'c'est à dire du monastere que S. Germain avoit fait bastir sur le bord de l'Yonne, [a]& dont S. Marien estoit religieux, comme l'a entendu Pierre des Noels. [b]Car c'est en ce monastere qu'estoit son corps sous l'Evesque Didier [vers l'an 600,]'& sous S. Aunaire predecesseur de Didier. On l'appelloit mesme deslors le monastere de S. Marien;[ce qui justifie]'ce que dit sa vie, Que Dieu rendit son tombeau illustre par un grand nombre de miracles.

[Ce monastere porte encore aujourd'hui son nom.] S. Gregoire

Aut.chr.p.63.1. | Hep.c.8.p.417. | chr.p.63.1. | Boll,20.apr.p.760|P.de N.l.4.c.103.p.74.2. | NOTE 8. | Boll.p.760.a. | b. | V. la note 8. | Aut.ep.c.7.p.415.c. | c|Boll.p.760.b. | Boll.p.760.d e. | e.f. | p.758.f12. | p.760.f | Lab.bib't.1.p.425. | a P.de N.l.4.c.103.p.74.2. | b Lab.bib.t.1.p.425 c. | c p.441. | Boll.20.apr.p.761.f. | NOTE 9. | Gr.T.gl.C.c.81.p.489-493|Lab.bib.t.2.p.432.

de Tours parle d'un S. Marien de Berri. Mais il vécut & mourut
Coint.512.§ 6. Ermite en Berri, aprés Tetrade Evesque de Bourges 'qui vivoit encore en l'an 512.[Et il est bien difficile que S. Marien d'Auxerre ne soit pas mort avant ce temps là. Cela est certain s'il est mort
Buch.cycl. le 20 d'avril,] 'qui ne se rencontre point au mécredi d'aprés Pasque depuis 488 jusques en 550.



ARTICLE XII.

De quelques disciples de Saint Germain.

Boll.2.may.p.260. 'IL faut donner pour disciple à Germain un autre Saint de mesme nom, si l'on peut rien fonder sur une longue, mais tres
Lab.bib.t.1.p.716-723. méchante histoire, 'qui porte: Que Saint Germain passant par l'Ecosse pour visiter les reliques des Saints, y battiza un nommé Audin avec toute sa famille, & entre autres un petit enfant à qui le Saint donna son nom au battesme. Ce petit Germain estant devenu grand, & mesme Prestre, passa en France pour voir le Saint, & s'en alla prescher l'Evangile par toutes sortes de pays.
Boll.2.may.p.266.a. Saint Severin de Cologne, 'mort apparemment avant que Saint
a Lab. Germain fust Evesque d'Auxerre, [a]l'ordonna, dit-on, Evesque, afin qu'il put former des Eglises. Enfin il fut tué le deuxieme de may par un payen nommé Hubald, à l'entrée de la Picardie
Boll.2.may.p.259.a. entre le vieil Roüen & Senerpont.'C'est sans doute le mesme S. Germain Evesque & Martyr que Ferrarius met en Angleterre
p.260.262. le 2 de may.'Il y a plusieurs Eglises en France, en Picardie, & en Normandie qui l'honorent comme leur patron sous le titre de
p.260.f. S. Germain l'Ecossois, '& une entre autres à une lieuë & demie de Senerpont, & à trois d'Aumale, où l'on croit qu'il a esté mar-
p.269. tyrizé, & l'on y montre encore son tombeau.'Mais on croit que durant les ravages des Normans ses reliques en furent tirées, & portées dans l'eglise paroiciale de S. Pierre à Ribemont au dio-
sep.p.550. cese de Lân.'Et on assure qu'en 1650, les Espagnols qui estoient entrez dans Ribemont, ayant brisé sa chasse, furent saisis d'une telle frayeur, lorsqu'ils virent ses reliques, qu'ils s'enfuirent aussitost, sans rien emporter, mesme de l'argent & des pierreries de la chasse. Les reliques furent emportées alors partie à Fere, partie
p.551.f. à S. Quentin, 'd'où elles ont esté depuis raportées à Ribemont,
c. 'hors quelques os qui ont esté portez en 1659, à une paroice de
2.may.p.260.d.e. son nom 'qui est dans Amiens. [Bollandus s'étend beaucoup sur
a p.259.f. ce Saint, & n'en a pu trouver rien de certain.]'Il y en a qui le

mettent assez long-temps aprés Saint Germain d'Auxerre.'Pour p.260.b|261.b.
l'histoire de sa vie, & luy, [& le Pere Labbe qui l'a donnée le
premier,]'ne la regardent que comme une tres méchante histoi- p.260.c.
re. Il est certain qu'elle est écrite lorsque la Normandie avoit
déja receu son nom des Normans, & estoit encore distinguée
de la France; c'est à dire dans le X. siecle au plustost.

1. 'Eric dit que Saint Germain avoit emmené [d'Angleterre]'un Eric.l.1.c.1.p.
Hibernois nommé Micomer, qui aprés avoir passé du temps 533.
sous luy dans la vie monastique, tomba malade à Tonnerre en le
suivant dans un voyage, & y mourut. L'on y bastit une chapelle
sur son tombeau, où Dieu accordoit beaucoup de graces à ceux
qui y venoient honorer son serviteur. Il ajoute à cela diverses cir-
constances, [d'autant plus suspectes, qu'elles sont plus dignes de
n'avoir pas esté oubliées par Constance.] 'Ce que d'autres y ont Boll.30 apr.p.
ajouté depuis, est encore moins recevable. [a] Un auteur de ce 776.§ 7.
temps nous donne lieu de gemir d'une part de la profanation a § 3.
qu'on a faite de l'autel & des reliques de ce Saint,'& de l'autre § 8.9.
de son emportement propre contre des innocens & des person-
nes illustres.

'On donne aussi à S. Germain plusieurs saintes filles pour dis- 1.mars,p.242.
ciples: Et Sainte Genevieve faisoit gloire assurément de l'avoir f.
pour maistre [& pour protecteur.] On le dit encore des Saintes
Magnence, Palladie, Camille, Maxime, & Porcaire.'Mais dans p.243.
tout ce qu'on dit de ces Saintes,[nous ne voyons point qu'il y ait
rien de fondé & de certain, ni mesme qu'il y ait rien de probable.
Car le moyen de croire]'avec Eric, que ce soient cinq sœurs de Eric.l.1.c.21.p.
Ravenne, qui aient voulu suivre le corps du Saint? Il les fait 540.
toutes vierges; & pretend que les trois premieres moururent
dans le voyage[au mois d'aoust ou de septembre;]qu'elles furent
enterrées le long du chemin, chacune où elle estoit morte; qu'on
bastit des eglises de leur nom sur leurs tombeaux, où il se faisoit
de son temps divers miracles; que les deux autres arriverent à
Auxerre, & que quand elles furent mortes, Maxime fut enter-
rée auprés de l'eglise de S. Germain, Porcaire à trois ou quatre
lieuës d'Auxerre, dans une eglise que ses merites rendoient
celebre.

'On cite une vie de S.te Magnence, selon laquelle il est faux Boll.3.mars,p.
qu'elles fussent sœurs:[b] & si elles sont mortes aux jours que l'on 243.a.
en fait la feste, ce n'a point esté en suivant le corps de S. Germain. b c.

1.' Bollandus le nie, & veut qu'il fust de Nivernois, parceque le nom de Micomer n'est point Boll.30.apr.p.
Hibernois; [c'est une foible raison.] 776.§ 5.6.

Car on honore S[te] Magnence le 26 de novembre dans le Morvan, [qui est un canton du Nivernois;] S[te] Palladie le 8 d'octobre, & S[te] Camille le 3 de mars.
c. 'Pour les deux autres, on ne sçait quand on fait la feste de S[te] Maxime. Celle de S[te] Porcaire se fait le 8 d'octobre. Le corps de S[te] Camille estoit dans un village de l'Auxerrois nommé Ecoulives, dont l'eglise celebre par les miracles qui s'y faisoient porte son nom, & celui de S[te] Palladie dans un autre village nommé à cause d'elle S[te] Palaie.
Hagi.p.25. 'Mais les Calvinistes ont brulé leurs corps. S[te] Magnence est honorée à Lagni.



S. PETRONE,

EVESQUE DE BOULOGNE EN ITALIE.

Ugh.t.2.p.9.2. 

'SAINT Petrone que l'Eglise de Boulogne regarde aujourd'hui comme son patron & son protecteur,
Genn.c.41. 'fut fils d'un autre Petrone Prefet du Petroire, qui estoit un homme tres eloquent, & d'une grande erudition pour toutes les sciences humaines. On luy attribuoit un livre sur l'ordination des Evesques, où l'on voyoit, dit Gennade, beaucoup de sens & de delicatesse.
Bar.4.oct.g. 'Baronius l'a pris pour Anice Probe Consul en 406, [qui pouvoit aussi s'appeller Petrone. * Mais cela ne paroist pas fondé.]
Blond.p.709. Cod.Th.t.6.p.377.2. a Sid.n.p.148. 'On peut croire avec plus de vraisemblance que c'est 'ce Petrone qu'on trouve avoir esté "Vicaire d'Espagne en 395, 396, & 397, a & Prefet des Gaules avant les tyrans, ["c'est à dire avant 408.

ratione & humanitate
* NOTE 1.
&c.
V. Honoré note 2.

Il paroist que S. Petrone son fils ne fut pas elevé dans l'étude des lettres,]
Genn.c.41. 'puisque Gennade dit que le traité de l'ordination des Evesques n'estoit pas de luy, parcequ'il estoit trop bien écrit. [Comme sa noblesse & l'erudition de son pere le portoient neanmoins naturellement à cette étude, il ne peut guere l'avoir negligée, que parcequ'il aimoit quelque chose de plus solide & de plus saint. Et Gennade semble le marquer,]
c.41. 'en disant qu'il s'estoit appliqué dés sa premiere jeunesse aux exercices de la vie

des moines. [C'est ce qui fait que nous avons peine à croire,] 'qu'il ait esté Prefet du Pretoire, comme veut Baronius : [& si c'est à luy qu'il faut raporter]'ce que S. Eucher dit d'un Petrone ["vers l'an 427,]qu'il estoit passé depuis peu en Italie[1] du throne le plus eminent de la puissance seculiere à la dignité[si humble] de l'episcopat,[nous aimons mieux l'entendre de l'elevation où estoit sa famille, par les grandes charges que son pere avoit exercées.] Bar.4.oct.g. Euch.ad Val.p. 20. V. Saint Honorat. 1.

'On tient, dit Gennade, que Saint Petrone a écrit les vies des Peres & des solitaires d'Egypte, que les moines estiment & honorent comme la regle & le miroir de leur sainte profession. 'RosWeide reconnoist que Gennade marque par là le second livre des vies des Peres, que S. Jerome nous assure estre de Rufin. [Mais il est clair que Rufin les a composées pour un autre, dont il raporte le voyage, & au nom duquel il écrit, comme nous croyons l'avoir prouvé suffisamment "en un autre endroit. Ainsi il est constant par S. Jerome que ce livre est de Rufin; & il est au moins tres probable par Gennade qu'il est fait au nom de S. Petrone, & que c'est luy qui a vu & entendu les choses qui y sont marquées.] Genn.c.41. Vit P.prol.§7. p.19. V.S.Jerome note 80.

'Il vint de Jerusalem pour estre témoin des merveilles qu'on luy avoit raportées des solitaires de l'Egypte.[a]Il estoit avec Saint Jean de Lycople le jour qu'on apporta à Alexandrie la nouvelle de la victoire que le grand Theodose avoit remportée sur Eugene, [le 6 septembre de l'an 394; ce que nous marquons pour fixer le temps de ce voyage. Il semble qu'il l'ait commencé dés l'an 387, s'il n'y a faute dans ce qu'il dit de S. Apollon, "à quoy il y a bien de l'apparence.] 'Il décrit plusieurs dangers qu'il y courut, & où il pensa jusqu'à huit fois perdre la vie.'Il se depeint partout comme faisant luy mesme profession de la vie & de l'état monastique.'Il fit en effet ce voyage nus piez, sans cheval ni autre monture,'n'ayant quelquefois que deux moines avec luy. L.2.c.1.7.p.451.2 464.1. a c.1.p.457.1. Ibid. c.34.p.485. c.5.7.p.459.1|464.&c. c.34.p.485.1. c.7.p.464.1.

'Ils estoient sept lorsqu'ils allerent voir en Thebaïde S. Jean de Lycople, & ces sept estoient tous laïques, hors le plus jeune qui estoit Diacre, mais qui vouloit aussi passer pour laïque, afin d'estre regardé comme le dernier de tous. Saint Jean le reconnut neanmoins, & l'avertit qu'il n'estoit jamais permis de mentir pour quelque bonne raison que ce fust. 'Il guerit l'un de la compagnie de Petrone fort incommodé d'une fievre tierce, en luy disant neanmoins que sa maladie luy estoit necessaire pour la purification de son ame. 'Il leur donna durant trois jours diverses instructions de pieté. c.1.p.451.1. 2. p.457.1.

1. *ex illa plenissima, ut aiunt, potestatis sede . . . in sacerdotii nomen ascendit*

c.2.3.4.p.457. 'Petrone visita encore dans la Thebaïde "Hor Abbé de plusieurs monasteres, *Amon Superieur de la congregation de Tabenne, 'la ville d'Oxyrinque presque toute peuplée de saints moines qui vinrent audevant de luy & de ceux de sa compagnie, & les receurent †comme des anges. Il y entretint l'Evesque 'Il visita aussi "Theonas qui demeuroit prés de la ville.

V. Hor de Nitrie. * V. Saint Theodore de Tabenne § 14. † &c. V. Saint Paphnuce.

c.5.p.459. c.6.p.459.

c.4.p.458|Soz.l.6.c.28.p.678.a.b 'Ce fut dans le mesme quartier, [& apparemment entre Tabenne & Oxyrinque,] qu'il vit [1]Bene, dont il louë beaucoup ¶la douceur & l'humilité: & il eut peine à en tirer quelques paroles d'instruction. Il raporte qu'il avoit chassé du pays par sa parole un hippopotame & un crocodile qui y faisoient de grands ravages. Sozomene ajoute qu'il gouvernoit une compagnie de moines, & que Dieu l'avoit rempli de l'esprit de prophetie pour connoistre l'avenir. ¶ &c.

Vit.P.l.2.c.7.p.460.c|463.2. 'Saint Petrone alla voir S. Apollon Abbé de 500 solitaires prés de [la grande] Hermopole, & il apprit ses miracles non seulement de ses disciples, mais de ce qu'il en vit de ses yeux. 'Lorsqu'il y arriva avec deux autres, ils trouverent les religieux qui estoient sortis audevant d'eux, ayant esté avertis de leur venuë trois jours auparavant par le Saint: & il voulut luy mesme leur laver les piez. 'Il les entretint durant une semaine qu'ils demeurerent avec luy, les reconduisit quand ils partirent, & leur donna trois freres pour les mener chez tous les solitaires qu'il voudroient voir. 'Ils s'avancerent donc tous ensemble dans le desert du costé du midi, où ils virent la trace d'un dragon prodigieux. Les disciples d'Apollon "vouloient le suivre pour le tuer; mais les autres n'en eurent pas la hardiesse. &c.

p.464.§1. p.465.e. c.8.p.465.1.2.

2. 'Ils allerent chez un anacorete qui leur parla d'Ammon son maistre avec qui il avoit habité le mesme endroit: car il estoit mort alors. Cet Ammon voyant que des voleurs venoient souvent emporter le pain & les plus petites provisions qu'il avoit pour vivre, il mit deux grands dragons à sa porte pour la garder. Quand les voleurs vinrent, cette vuë les fit tomber presque morts d'effroi. 'Le Saint les fit revenir à eux, & leur parla d'une telle maniere, qu'ils embrasserent la penitence, surpasserent bientost plusieurs de ceux qui estoient entrez avant eux dans la voie de Dieu, & devinrent en état de faire eux mesmes des miracles. Ammon fit crever en une autre occasion un dragon "qui avoit tué plusieurs personnes: mais il ne le voulut pas faire en presence du peuple qui l'en estoit venu supplier. &c.

p.466.2.

1. appellé Bé dans Pallade, *Laus.c.49.p.975.c.*

Ils

V. Mutt. Ils trouverent dans le mesme desert le saint Prestre "Coprés c.9.p.466.c.
à qui ils virent faire divers miracles, '& qui leur raporta pour 2|471.a.
leur edification non seulement son histoire, mais encore celle de
quelques autres qu'il avoit connus. 'Ils visiterent vers Antinople c.11.p.471.
&c. en Thebaïde un "Elie qui estoit âgé de 110 ans. [Ils virent appa- 472.
remment tous ces solitaires avant que d'arriver chez S. Jean de
Lycople qui fut le terme de leur voyage.] 'Car [la crainte des c.34.p.487.c.
barbares qui couroient souvent ce qui est audelà, les empescha
d'aller voir ceux qui estoient dans la haute Thebaïde vers
Syene, quoiqu'ils eussent la reputation d'estre les plus parfaits
de tous.

'En s'en revenant donc de la Thebaïde [vers Alexandrie,] ils c.13.p.472.
V.S Antoine § 17. virent "Pityrion disciple de S. Antoine, '& le Prestre Euloge [qui c.14|Soz.l.6.c.
demeuroit apparemment vers le mesme canton.] Cet Euloge 28.p.679.c.d.
avoit receu de Dieu le don de connoistre l'état de ceux qui se
presentoient pour recevoir la communion; & quand il en voyoit
qui s'estoient souillez par quelque faute & par des mauvaises
pensées, il leur refusoit la communion du sacrement, leur en
marquoit la raison, & leur disoit de se retirer pour quelque
temps, & de se purifier par la penitence & par les larmes pour se
rendre dignes de s'approcher de J.C. 'Ils trouverent là auprés un Vit.P.l.2.c.15.
V. Jean le Nain §9. autre Prestre nommé "Apelle, qui les entretint de la vertu de p.472.473.
Jean [d'Acoris.]

'Ils visiterent à l'extremité du diocese d'Heraclée le monastere
V. Saint Paphnuce. de Saint Paphnuce qui estoit mort[" 12 ou 15 ans auparavant,] & c.16 p.473.
* Note 2. celui * d'Isidore qui estoit aussi dans la Thebaïde, composé de c.17.p.475.
1. † &c. [1] mille moines † qui ne sortoient jamais, hors deux celeriers. Mais
Isidore avoit soin qu'ils y eussent tout le necessaire, & mesme
avec abondance. Ceux qui comme Petrone, n'y venoient pas
pour s'y enfermer, estoient receus audehors avec charité; mais
ils n'avoient pas la liberté d'y entrer. 'Sozomene suppose que cet Soz.p.679.a.
Isidore vivoit encore. 'Petrone & ses compagnons virent dans le Vit.P.c.18.p.
V. Saint Paphnuce. diocese d'Arsinoé le Prestre "Serapion Superieur de plusieurs 476.
monasteres où l'on contoit jusqu'à dix mille moines.

'Avant que de quitter la Thebaïde, ils visiterent Dioscore c.20.p.477|Soz.
qui estoit aussi Prestre & Abbé d'un monastere où il y avoit envi- p.676.b.
ron cent Religieux. Ce qu'on en remarque de particulier, c'est
qu'il avoit un extreme soin que ses disciples n'approchassent de
l'Eucaristie que dans une fort grande pureté de cœur, & mesme
&c. "de corps. 'On parle d'un Dioscore de Namisias ou de Naquiaste. Vit.P.l.5.c.4.§
13.p.568|Cotel.
g.t.1.p.424.

1. selon la traduction greque qui est dans Pallade, Lausf.c.71.p.1001.d.

& on dit qu'il n'avoit que du pain d'orge ou de lentille, & que outre cela il se prescrivoit au commencement de chaque année une abstinence particuliere, qu'il observoit avec beaucoup de rigueur. S. Pemen raportoit de l'Abbé Dioscore, que son disciple l'ayant trouvé qui pleuroit, il luy en demanda la cause. Dioscore luy répondit qu'il pleuroit ses pechez. Son disciple luy dit qu'il n'avoit point de pechez à pleurer; Dioscore luy repondit: Si [Dieu] me les laissoit voir [tels qu'ils sont,] trois ou quatre personnes avec moy ne suffiroient pas pour les pleurer. Il exhortoit encore ses freres "avec beaucoup de zele à conserver soigneusement la robe celeste & nuptiale [de la charité.

Cotel.p.485. — p.425.426. — "&c.

S. Petrone] trouva un grand nombre "de solitaires vers Memphis & Babylone [d'Egypte,] qui luy apprirent l'histoire de Saint Apollone & de quelques autres Saints martyrizez du temps [de Diocletien.] Il n'avoit garde de manquer à visiter les celebres deserts de Nitrie, des Cellules, [& de Sceté.] Il y fut receu avec le chant des pseaumes, conduit à l'eglise, & "traité ensuite avec toute la charité possible. Il y vit Ammone & ses freres, si celebres par les persecutions de Theophyle; il y vit Crone & Origene tous deux disciples de Saint Antoine, Evagre & plusieurs autres. Mais les deux grands Macaires estoient déja morts. [a] Il estima beaucoup la vertu de Didyme en qui la grace de Dieu paroissoit jusque sur son visage, & pour qui les "serpens les plus envenimez n'estoient pas plus dangereux que des vers de terre. Sozomene parle de ce Didyme entre les principaux solitaires de Sceté. [b] & Socrate dit que ce Didyme de Nitrie ayant vécu jusqu'à 90 ans, estoit toujours demeuré seul sans avoir personne avec luy pour l'assister.

Vit.P.l.2.c.18.19.p.476. — c.21.22.p.477.478. — c.23. — c.24.26.p.479. — c.27. — a c.24. — Soz.l.6.c.30.p.685.b. — b Socr.l.4.c.23.p.233.b. — &c.

[Petrone] alla aussi visiter la solitude de Diolque sur le bord de la mer Mediterranée ["entre Alexandrie & Peluse;] & il y vit encore deux illustres solitaires "Piammon * & Jean.

Vit.P.l.2.c.32.33.p.484. — V. Cassien. — V. son titre. — * V. Jean le Nain § 9.

[Il retourna apparemment d'Egypte à Jerusalem,] puisque ce fut à la priere des solitaires de la montagne des Olives, qu'il écrivit [par la plume de Rufin] ce qu'il avoit vu, dans l'esperance que les autres profiteroient de ces grands exemples de vertus, & que leur profit luy seroit avantageux à luy mesme auprés de Dieu. ["Il ne le fit neanmoins au plustost que vers l'an 401, lorsque Rufin estoit revenu en Italie. Et Saint Petrone qui l'engagea à faire ce travail pour luy, y estoit aussi sans doute: ce qui n'empeschoit pas qu'il n'entretinst commerce par lettres avec les solitaires qu'il avoit connus sur la montagne des Olives.

præf.p.448. — V. S. Jerome note 79.

Nous ignorons ce que fit S.Petrone depuis ce temps là jusqu'à son episcopat, qu'il faut commencer, comme nous avons dit, vers l'an 427, ou peu devant, si c'est de luy que S.Eucher parle.] 'Ce fut l'Eglise de Boulogne en Italie, à qui Dieu fit la grace de le donner pour Evesque, 'aprés avoir appellé à luy S.Felix qui avoit autrefois esté disciple de Saint Ambroise. Genn.c.41. Ugh.t.2.p.9.

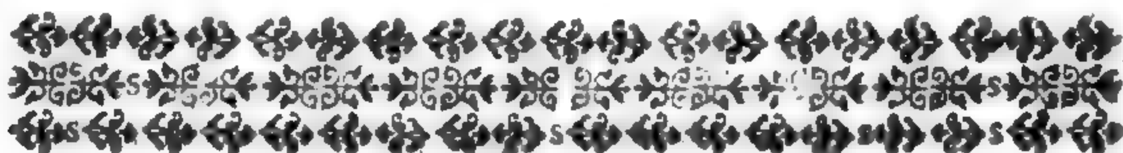
[Nous aurions encore bien des choses à dire de S. Petrone,] NOTE 3. 'si l'histoire assez ample que nous en avons dans Surius "n'estoit une piece toute nouvelle. [Ainsi il faut nous contenter pour l'histoire de son episcopat, de savoir qu'il a honoré l'Eglise,] 'comme on le peut juger de ce qu'en dit S.Eucher, a& qu'il y a mené une vie sainte, dit Gennade: ce qui n'est pas peu de chose, si nous considerons qu'entre tant de grands hommes dont il parle, & dont beaucoup sont honorez par l'Eglise, il y en a peu à qui il donne cette louange. [Je ne sçay si l'on y peut ajouter] ce que dit Tritheme, qu'il estoit tres habile dans les Ecritures, qu'il ne s'est pas rendu moins venerable par sa sainteté que par sa science, & qu'il a esté illustre par un grand nombre de miracles durant sa vie & aprés sa mort, comme on le voit, dit-il, par son histoire. Pour ce qu'il dit de son eloquence, [il ne l'a pas assurément tiré de Gennade.] Sur.4.oct.p.19. Euch.ad Val.p.20. a Genn.c.41. Trit.p.19.2.

'Nous lisons aussi dans la chronique de Saint Prosper, qu'il s'est rendu celebre "par sa science & sa sainteté. b Mais cet endroit qui manque dans divers manuscrits, ne peut-estre de Saint Prosper. Car il n'auroit point mis la mort de S. Petrone sous les Consuls Merobaud & Saturnin, [c'est à dire en 383,] 'puisque Gennade nous assure qu'il est mort sous Theodose le jeune & Valentinien [III. Tritheme a suivi cette erreur, confondant les deux Theodoses, & les deux Valentiniens, puisqu'il met aussi la mort de S.Petrone en 385.] 'Pierre des Noels cite de Gennade qu'il a fait plusieurs homelies sur les Evangiles. [Cela n'est point dans les deux editions que j'en ay.] 'Adon dans sa chronique copie une partie de ce que Gennade en dit. *studiis.* Prosp.chr.n.P.p.765.c.d. b c.d|Bar.4.oct.g. Genn.c.41. P.de Nat.l.9.c.30.p.177.1. Ado,an.425.p.159.

'L'Eglise de Boulogne celebre solennellement sa feste [le 4 d'octobre, auquel on l'a mise dans le martyrologe Romain. Si c'est le jour qu'il est mort, ç'a esté au plustard en 449.] 'On marque qu'il fut enterré dans l'eglise de S.Estienne, 'qu'il avoit fait bastir, c& où son corps fut trouvé sous Innocent II. vers l'an 1141. 'La ville de Boulogne luy a [depuis] fait bastir une eglise magnifique. Sur.4.oct.p.30. § 12. § 12. §§|Boll.7.feb.p.48.§ 2. c Sur.§ 12. Ugh.t.2.p.10.c.

'Les plus habiles disent qu'il eut pour successeur S. Paternien, d|Bar.12.jul.1.

Ferr.12.jul.p. 430. honoré publiquement le 12 de juillet. 'On tient qu'il gouverna &c.
a 27.apr.p.219. 20 ans, depuis 450 jusques en 470; a& on luy donne pour successeur S. Tertullien, dont le martyrologe Romain marque la feste
p.219|Boll.27. apr.p.494. le 27 d'avril. 'On dit peu de choses de son episcopat, & on n'en
b Ibid. prouve aucune. b Ce qu'on dit qu'il envoya des reliques de Saint Vital & S. Agricole à S. Namace Evesque de Clermont en 'Au- V. Saint Namace.
Ugh.t.2.p.10.d. vergne, convient mieux au temps de son predecesseur, [ou de S.
p.11.a. Ferr.14.nov.p. 709. Petrone.] Aprés Saint Tertullien on met S. Juconde, honoré aussi dans le martyrologe Romain le 14 de novembre. 'On croit qu'il gouvernoit vers 485, ou un peu plustard. On ne sçait que tres
Ugh.t.2.p.10. 11. peu de choses, [ou plutost rien dutout de ce qu'il a fait.] 'On marque que ce Saint & ses predecesseurs sont enterrez dans l'eglise qui porte le nom de S. Felix predecesseur de S. Petrone.



SAINT HILAIRE,

ARCHEVESQUE D'ARLES.

ARTICLE PREMIER.

Naissance & qualitez naturelles de Saint Hilaire.



L'ESPRIT & l'eloquence que Saint Hilaire avoit receus de la nature, la noblesse & les richesses dont il avoit herité de ses ancestres, l'ont rendu pour quelque temps considerable dans le monde. Mais l'humilité par laquelle il s'est elevé audessus de tous ces avantages exterieurs, sa charité, sa generosité, & les autres vertus que Dieu avoit repanduës dans son ame, le rendent à jamais illustre dans l'Eglise du
Leo,t.1.p.732. c.a. ciel & de la terre.['Il naquit vers l'an 401.] 'Il estoit du mesme V Ser.
pays que S. Honorat d'Arles, [c'est à dire des Gaules, "& appa- V. Saint
p.732.c.1|Boll. 16.jan.p.24.§36. remment de la Lorraine ou de la Bourgogne.] Il estoit parent de Honorat§ 1.
c Boll.p.17.§4. cet illustre Prelat, c qui estoit sorti d'une famille tres considera-
d Genn.c.69. ble, honorée de la dignité eminente du Consulat: dEt il estoit
Leo, p.735.a.b. en effet luy mesme d'une race illustre. 'Il avoit un frere, à qui il

vendit son bien en quittant le monde, '& une sœur nommée Pimeniole, qui epousa Saint Loup Evesque de Troies, né d'une illustre famille dans la ville de Toul. Sur.29.jul.p. 347.§1.

'Il avoit un visage tres agreable, les yeux vifs & pleins de feu, le marcher modeste, un bon naturel, & un genie excellent. 'Il fut elevé conformément à sa naissance, 'dans l'étude de l'eloquence & de belles lettres: & il acquit une parfaite connoissance de tout ce que les anciens philosophes ont eu de plus elevé & de plus solide. Ainsi par l'étude jointe à ses talens naturels, il acquit une eloquence [douce & agreable,] mais si feconde que rien ne la pouvoit epuiser. Leo,p.733.c.1. Genn.c.69. Leo,p.733.c.3.

'Les ouvrages qu'il a laissez à la posterité font voir la verité de tout ce que nous disons. 'Un excellent juge des belles pieces, dit qu'il n'y a peutestre point dans tout l'antiquité ecclesiastique, d'oraison funebre qui egale en esprit & en eloquence celle qu'il a faite en l'honneur de S. Honorat. 'S. Isidore de Seville y loue la douceur & l'elegance de son style. 'Saint Eucher a aussi beaucoup estimé la beauté de son esprit & de ses discours. Et les personnes les plus habiles de son temps en ont témoigné une estime extraordinaire, jusqu'à l'egaler à S. Augustin [pour l'esprit: Car pour l'elocution, celle de S. Hilaire est mesme plus belle; S. Augustin n'ayant travaillé que pour rendre la sienne plus simple & plus claire.] 'Ce genie immortel, dit Gennade, nous a laissé peu d'écrits, mais qui suffisent pour nous faire connoistre son erudition & son eloquence Chrétienne. §1. Aum.p.462. Isid.scr.e.16. Leo.p.740.c.11. Genn.c.69.

'Il ne faut pas cependant faire grand cas de tous ces avantages dans une personne qui en a eu tant d'autres plus grands & plus estimables. 'Il nous a appris luy mesme par son exemple, que la grandeur de la naissance n'entre point dans les eloges des " Saints: Nous sommes tous, dit-il, une mesme chose en J.C, & le " plus haut degré de nostre noblesse est d'estre du nombre des " serviteurs de Dieu. Pour la gloire d'une naissance illustre selon " le monde, "elle ne peut relever nostre dignité que par le mepris " que nous en faisons. 'Sa "grandeur a esté l'humilité, sa sagesse le mepris du monde, sa justice l'amour de son Createur, sa prudence la mortification de la chair, sa force l'acquisition des recompenses eternelles. Leo,p.732.c.1. Boll.16.jan.p. 17.§4. &c. gratia. Leo,c.1.

[Mais avant que d'eprouver en luy cette force toute de Dieu, il eprouva sa propre foiblesse.] 'Il devint ami du siecle, & rebelle à Dieu. [a] Il s'eleva ce semble [1] dans les premieres dignitez. [b] En un Boll.16.jan.p.21 §23. a Euch.ad.Val. p.20. b Leo,c.1.

1. ex illa plenissima mundana sedis prosapia.

mot, il se mit en danger de faire naufrage parmi les tempestes du monde.

ARTICLE II.

Dieu oste à S. Hilaire l'amour du monde par les prieres de S. Honorat :

Leo, t. 1. p. 731. c. 2t. 'DIEU voulant retirer Hilaire du danger où le mettoit l'amour & la prosperité du siecle, inspira à Saint Honorat le desir de faire renaistre en J. C. pour l'immortalité par une vie toute nouvelle, celui que la naissance humaine luy avoit donné Boll. 16. jan. p. 21 § 23. pour parent, '& il paroist que le S Esprit l'assura dessors interieurement, non seulement de sa conversion, ᵃ mais aussi du merite ᵃ Leo, p. 733, c. 2 extraordinaire auquel il l'avoit destiné [S. Honorat avoit quitté son pays pour chercher J. C dans la solitude. Aprés avoir esté en divers endroits, "il s'estoit enfin retiré vers l'an 400 au plustost, V. son titre. dans la petite isle de Lerins sur les costes de la Provence, & il y c. 3 | Boll. 16. jan. p. 21. § 22. avoit fondé le monastere qui a depuis esté si celebre.] 'Il crut devoir quitter pour un temps cette sainte solitude, & ceux qu'il y avoit consacrez à Dieu, & retourner mesme en son pays aprés l'avoir abandonné. Sans considerer ni la longueur de ce voyage, ni la foiblesse que ses infirmitez luy causoient, il entreprit de venir sauver Hilaire, pour satisfaire non à une affection humaine, mais au desir que Dieu luy inspiroit de le gagner à J C.

Boll. 16. jan. p. 21 § 23. 'Il tascha de le toucher par les paroles les plus tendres, par les exhortations les plus vives, & par les considerations puissantes dont il s'estoit servi autrefois pour s'animer à renoncer luy mesme Leo, c. 2. au monde, [& pour y faire renoncer tant d'autres.] 'Il luy representa la bassesse & l'instabilité de tout ce qu'on peut aimer dans le monde, "la certitude & la grandeur des biens que J.C. nous pro- &c. c. 3. met. 'Hilaire convaincu du bonheur qu'il y a à servir Dieu, n'osoit c. 2. neanmoins l'entreprendre encore. 'Il avoit un esprit assez grand, & assez éclairé pour voir que toute la felicité du monde n'estoit qu'illusion & que mensonge. Cependant la douceur presente de ses faux biens le flatoit, & l'empeschoit de gouster la solidité de c. 3. ceux que nous esperons dans le ciel. 'L'eloquence sainte d'Honorat ne pouvoit l'emporter sur ce torrent d'une eloquence humaine & seculiere; & comme il excelloit dans la vivacité de l'esprit, il ne manquoit point de paroles pour répondre à des paroles.

Boll. 16. jan. p. 21 § 23. 'Mais comme les paroles saintes d'Honorat faisoient peu d'impression sur l'esprit d'Hilaire, Honorat eut recours à la priere

» qui estoit son refuge ordinaire : & le cry de la charité, dit Saint
» Hilaire mesme,qui n'avoit pu penetrer la dureté de mon cœur,
» fut assez fort pour se faire entendre de mon Dieu,& assez puissant
» pour flechir sa misericorde. Il me l'avoit bien dit comme par un
» esprit de prophetie. Car comme je ne voulois point ceder à ses
» instances, & que selon la malheureuse coutume du siecle,je luy
» protestois mesme avec serment que je ne me rendrois jamais à ce
» qu'il desiroit. Et bien, me dit-il, j'obtiendrai de Dieu ce que
» vous ne voulez pas m'accorder. Combien de temps versa-t-il des
» torrens de larmes pour tascher d'amollir ma dureté? Combien
» de fois m'a-t-il embrassé, & baisé avec l'affection la plus tendre
» & la plus vive, pour obtenir de moy que je voulusse me sauver?
» Cependant je l'emportai alors par une malheureuse victoire.

'Ils se separerent de la sorte; mais Honorat en le laissant ne l'abandonna pas. Il le laissa entre les mains de J.C. Il ne cessa de luy parler qu'afin de parler à Dieu pour luy. 'Il se prosterna contre terre devant sa face, pour le conjurer d'elever [au ciel celui qu'il voyoit si attaché à la terre] Il fit de ses yeux deux sources de larmes pour delivrer son ami des larmes eternelles de l'enfer. Ainsi il gagna enfin par la violence de ses prieres, celui qu'il n'avoit pu toucher par la douceur de ses exhortations. [Hilaire avoit pu resister à Honorat, mais non pas] 'à la droite du Tout-puissant quand elle entreprit de le dompter. §23. Leo,p.733.c.33. Boll.16.jan.p.21.§23.

'Il commença a estre agité par un grand nombre de pensées, que sa vie décrit assez amplement. 'Mais voici ce que le Saint en dit luy mesme. Leo,p.733.c.4. Boll.16.jan.p.21.§23.
» Quelles agitations, & quelles tempestes n'excita
» point en moy le combat de mes volontez opposées? Combien de
» fois voulois-je & ne voulois-je plus une mesme chose! Mais enfin
» J.C. agit en moy pour Honorat; & trois jours aprés qu'il m'eut
» quitté, la misericorde de Dieu sollicitée par ses prieres subjugua
» mon ame rebelle. Le trouble de mes pensées avoit banni le som-
» meil de mes yeux. Je voyois d'un costé le Seigneur qui m'appelloit
» à luy avec bonté, d'un autre le monde qui presentoit de loin
» tous ses plaisirs & tous ses charmes. Mon esprit comparoit en luy
» mesme l'un & l'autre parti, & flotoit sur le choix de celui qu'il
» devoit suivre. Mais, graces à vostre misericorde, ô divin JESUS,
» flechi par les ferventes prieres de vostre serviteur Honorat, vous
» avez rompu les liens [qui me tenoient attaché au monde,] pour
» m'attacher [à vous] par le liens de vostre amour. Assujetti à cette
» heureuse captivité, je ne retomberai point sous la servitude du
» peché. Je reviens donc humilié & soûmis à vous, [mon Dieu,

dont je m'estois eloigné par mon orgueil. Il s'en alla alors chercher luy mesme Honorat, aussi humilié que le Saint l'avoit laissé fier & superbe: il l'aborda non en contradicteur, mais en suppliant. C'est ainsi que la priere d'un Saint est capable de ramener des fugitifs, de flechir des opiniatres, & de domter des rebelles. «

Leo, p.735 c.4. 'On vit aussitost dans Hilaire l'admirable changement que la grace de Dieu qui previent le libre arbitre de l'homme, opere dans un ame qu'elle convertit veritablement. Son regard devint doux, son esprit tranquille, son langage humble. Enfin tout son exterieur & son interieur faisoient voir un homme qui alloit mettre la main à la charruë de l'Evangile pour ne plus regarder derriere luy, & ne songer pas mesme à ce qu'il laissoit. [On peut juger quelle joie ce changement donna à Saint Honorat.]'Quelle « abondance de larmes, dit encore S.Hilaire, versa-t-il alors sur « moy, pour arroser ma secheresse? Quelles pleurs ne me fit-il pas « repandre à moy mesme, en le voyant ainsi pleurer avec tant d'affection & de charité? Il me receut avec autant d'humilité & de « saintes caresses que j'aurois dû le recevoir. «

Boli. 16. jan. p. 21. § 24.



ARTICLE III.

Saint Hilaire donne son bien aux pauvres, & se retire à Lerins.

Euch. ad Val. p. 20. [CETTE conversion fut la gloire de l'Eglise,]'& S.Eucher la met entre les plus illustres triomphes que la grace de J.C. peut surmonter sur toute la grandeur & la vanité du siecle.

ad Hil. p. 15. 17. 'Elle arriva''assez longtemps avant l'an 427. [L'on en vit aussitost *jam dudum* la solidité.] 'Car S.Hilaire [aspirant déja à la perfection,]se défit de tous ses biens, [a] & les ayant vendus à son frere d'où vient peutestre]'ce qu'on a dit qu'il en avoit laissé quelque chose à ses parens, 'il en repandit tout l'argent sur les pauvres de J.C, pour estre riche en J.C.[b] Il distribua partie à ceux qui portent le nom de pauvres, partie aux moines qui estoient dans le besoin.'Il meprisa ainsi ses richesses pour en acquerir d'autres, donna des biens perisables pour en avoir d'eternels, acheta le ciel pour des choses aussi viles que sont celles de la terre.

Pomer. l. 2. c. 9. p. 228. a Leo, p. 735. c. 4. Pomer. p. 228. Euch. ad Hil. p. 17. b Leo, c. 4. p. 751.

[Aprés avoir accompli une partie du conseil de J.C, il l'accomplit tout entier en le suivant dans la solitude. Il quitta son pays comme Abraham.]'Et afin que les attraits des plaisirs n'eussent aucune force sur luy, il se hasta avec joie de s'aller renfermer dans le desert de Lerins. 'Il rompit donc toutes les chaines & tou-

p. 753. c. 4. c. 5.

tes

tes les occupations qui pouvoient le retenir, '& renonça genereusement à son pays, à sa maison, à [1]sa famille, pour suivre celui que Dieu luy avoit donné pour maistre dans la milice spirituelle, pour guide dans le chemin du ciel, & pour pere dans la nouvelle vie qu'il vouloit mener. 'Il dit sur cela en parlant de S. Honorat: » Il m'emmena avec luy comme sa proie, triomphant, ravi, & tout » transporté de joie. Et comme j'avois déja appris par son exemple » à aimer la retraite, il se hasta de me renfermer dans le desert. » D'abord il m'y nourrit de lait, & dans la suite de viandes plus soli» des. Il desalteroit ma soif par les eaux de cette sagesse celeste qui » rejaillissoient en luy. Et plust à Dieu que mon esprit trop resserré » eust esté capable d'en recevoir autant qu'il travailloit à y en re» pandre. Il avoit une charité extreme pour tout le monde: mais » on voudra bien que je dise qu'il en avoit une toute particuliere » pour moy. Je ne puis exprimer les secours que je trouvois dans » cette charité si abondante, & combien les attraits de son amitié » adoucirent pour moy le doux joug de J. C. Quel empressement « eut-il toujours pour me voir, tout indigne que j'estois, d'une bonté « si signalée! Quelle peine ne souffroit-il pas quand quelque acci« dent l'en empeschoit?

Euch. ad H. p. 15 16.
parentes;
Boll. 16. jan. p. 15 § 24.

'Saint Hilaire ainsi touché de Dieu, [& animé par S. Honorat,] entra dans la voie de l'Evangile avec un si grand zele & une telle ferveur, que non seulement il atteignit bientost, mais qu'il devança mesme tous les autres solitaires de ce desert. Il fit paroistre une ardeur plus constante, une plus étroite observance des veilles, une abstinence plus rigoureuse, une humilité plus profonde, une plus grande application à la priere. Il merita le don des larmes & d'une vive componction, & rassembla en luy seul toutes les graces particulieres des autres. On peut juger avec quelle componction [& quelle ferveur] il pratiqua les regles de la vie eremitique dans le monastere, puisqu'il les fit observer au milieu d'une ville deslors qu'il fut Evesque [Il s'enflamma aussi de plus en plus dans l'amour des pauvres] 'par l'exemple de ce qu'il vit de ses yeux dans S. Honorat, & qu'il raportoit luy mesme depuis, avec de si grands sentimens d'estime & d'admiration.

Leo, t. 1. p. 737. c. 5.
Boll. 16. jan. p. 20 § 21.

[1]. 'Il semble 'qu'il n'ait receu le battesme qu'aprés sa conversion & sa retraite. [Ainsi il aura apporté à l'episcopat une pureté & une innocence toute entiere.] 'Dans le commencement qu'il fut à Lerins, il eut la charité & l'humilité de prendre soin de l'education de Salone fils du grand Eucher; & il le forma dans toutes les sciences spirituelles.

Euch. ad H. p. 42.
Inst. p. 345.

1. *Ab Ægyptiis sæculi tenebris dudum expeditus, salutiferas aquas submerso hoste transgressus;*



ARTICLE IV.

Saint Hilaire suit Saint Honorat à Arles, retourne à Lerins, assiste à la mort de Saint Honorat.

Prosp.chr. [NOus ne trouvons plus rien de Saint Hilaire, jusqu'à l'an 426,] 'auquel Patrocle Evesque d'Arles ayant esté tué, S. Honorat fut établi en sa place. 'S.Hilaire crut le devoir suivre à Arles. Mais dés qu'il vit Saint Honorat établi dans sa dignité, 'l'amour de la solitude le fit retourner à Lerins. 'Les Saints ont admiré cette action, & ont jugé que S. Hilaire avoit témoigné plus de courage & de vertu en quittant S. Honorat pour retourner dans le desert, qu'en y venant la premiere fois avec luy. 'Cet attrait pour la solitude, luy dit S. Eucher, que vous avez fait paroistre en cette occasion, me ravit plus que la distribution que vous avez faite de tous vos biens aux pauvres, & que toutes les autres grandes qualitez qui vous relevent devant Dieu & devant les hommes. 'Tous les saints habitans de l'isle eurent la mesme joie de le recevoir de nouveau en leur compagnie, qu'il en avoit de se venir rejoindre à eux. 'S. Sidoine entre les merveilles de l'isle de Lerins, met la venuë de S. Eucher, & le retour de S. Hilaire. [Cette isle estoit alors gouvernée par "Saint maxime, qui avoit succedé à S. Honorat, & qui peu d'années aprés fut fait Evesque de Riés.

Euch.adH.p.16| Leo, p.735.c.5. Euch.adH.p.15 16|Leo,p.735.c.5. Euch.p.17. p.41.42. Sid.car.16.p.385

V. Saint Honorat §9. V.son titre.

Saint Eucher devoit estre tres particulierement uni avec Saint Hilaire, puisqu'il luy avoit confié, comme nous avons dit, l'education de son fils. "Il ne demeuroit pas dans l'isle de Lerins, mais dans celle de Lero qui en est tout proche.] 'S.Hilaire luy écrivoit des lettres fort longues & fort eloquentes, & le pressoit souvent de luy répondre aussi par de longues lettres. S.Eucher [plein de joie de le voir revenu à Lerins,] se resolut de le satisfaire, & prit occasion sur son retour de luy écrire une longue & excellente lettre, où il fait l'eloge de la solitude, & particulierement de celle de Lerins. 'Il la finit en ces termes. Vous estes à present le vray Israel qui voyez Dieu dans vostre cœur, aprés estre sorti du siecle il y a longtemps, comme des tenebres de l'Egypte, aprés avoir passé par les eaux salutaires où vous avez noyé vostre ennemi, aprés avoir suivi dans le desert [comme vostre colonne,] le feu & la lumiere de la foy. Ce qui vous paroissoit autrefois amer, vous

V.S.Eucher Euch.adH.p.17 p.42.

„ est devenu doux par le [sacré] bois de la croix. Vous tirez de J. C.
„ ces eaux rejaillissantes jusque dans la vie eternelle. Vous nour-
„ rissez vostre homme interieur du pain descendu du ciel. Vous
„ entendez dans l'Evangile le tonnerre de la parole de Dieu. Puis-
„ que vous demeurez donc ainsi dans le desert avec Israel, assurez
„ vous que vous entrerez avec JESUS dans la terre qui nous est
„ promise.

[Saint Hilaire n'eut guere le loisir de jouir des douceurs qu'il trouvoit dans sa solitude.] 'S. Honorat qui savoit peut-estre qu'il devoit estre son successeur, le rappella [bientost] auprés de luy. Il ne se contenta pas de luy écrire pour cela; il fit mesme un voyage exprés: [de sorte "que S. Hilaire fut obligé de ceder aux instances de sa charité. Il estoit retourné à Arles dés le 25 aoust 427 ou 429, s'il fut témoin * d'un miracle qui arriva ce jour là, & dont on croit qu'il a esté l'historien.

Boll. 16. jan. p. 23 § 36.

V. Saint. Honorat note 8.
* Ib. § 9.

S. Honorat tomba malade peu de mois aprés:] 'Et S. Hilaire demeura auprés de luy pour luy rendre tous les devoirs dont il estoit capable. 'Et comme S. Honorat vit une fois qu'il ne pouvoit reprimer l'abondance des larmes, que la douleur de sa mort & des douleurs qu'il souffroit faisoient verser à Hilaire, il le reprit doucement de ce qu'il estoit moins preparé à la mort d'un autre, que luy ne l'estoit à la sienne propre.'Il le chargea encore en cette extremité de faire ses excuses à un particulier qui luy avoit demandé une chose qu'il ne pouvoit faire. 'Les personnes les plus qualifiées de la ville vinrent voir S. Honorat dans sa maladie: '& comme ils le prioient de leur dire qui il jugeoit le plus capable de luy succeder, il leur marqua par un signe que c'estoit Hilaire.

§ 29. 30. 31.
§ 31.
§ 33.
§ 32.
Leo, p. 736. c. 5.

Il id. note 9.

["Il mourut enfin le 16 de janvier en l'an 428, ou l'année suivante au plustard: Et c'est l'opinion la plus commune.] 'Tout le peuple assista en foule à ses funerailles, & consola par l'amour & le respect qu'il témoignoit pour son pasteur la douleur qu'Hilaire avoit de sa mort.

Boll. 16. jan. p. 23 § 35.



ARTICLE V.

S. Hilaire est fait Evesque d'Arles; sa vertu, & particulierement son humilité & sa generosité.

'AUSSITOST qu'on eut rendu les derniers devoirs à Saint Honorat, S. Hilaire se hasta de s'en retourner à son desert. 'Mais c'estoit inutilement qu'il fuyoit une ville dont Dieu vouloit

Leo, p. 736. c. 6.
c. 5.

qu'il fust le pere. [Il n'y avoit point encore d'election formelle
p.737.c.6. lorsqu'il se retira,] 'puisque les hommes ne l'avoient point encore
declaré digne de l'episcopat par des acclamations publiques.
p.736. 'Mais il paroist que c'estoit une chose déja resoluë. Car quand on
sceut qu'il s'en estoit allé, Cassius[a] qui commandoit les troupes
Romaines, quoiqu'il ne le connust point par luy mesme, envoya
plusieurs soldats avec beaucoup de bourgeois pour courir aprés
luy, & le ramener par force. On l'atteignit en un lieu, dont ap-
paremment il chassa depuis le demon pour en faire une maison
p.737. de pieté, 'audela de ce qu'on appelle le chasteau Alleman, [dont
Boll. sup. p. 599. c. M.r Valois ne parle point dans sa Notice.] 'Bollandus croit que ce
peut estre Lamanon village qui est environ à neuf lieues d'Arles.
Leo, p. 736. 'Ceux qui le cherchoient ne le connoissoient point: mais d'au-
p.736.737. tres le leur montrerent. 'Se voyant donc pris, il ne se mit en peine
que de savoir quelle estoit la volonté de Dieu. Et il la connut
Eus. l. 6. c. 29. p. 220. b. bientost par une colombe "qui vint se placer sur sa teste, 'comme &c.
cela estoit arrivé dans l'election du Pape S. Fabien. [a] Ce miracle
a Leo, p. 737. c. 7. augmenta encore l'amour & l'estime qu'on avoit pour luy. Toute
la ville vint le recevoir avec une extreme joie; & son exterieur
avantageux, qui sembloit mesme estre digne de l'eminence du
sacerdoce, & qui donnoit quelque indice de la beauté interieure
de son ame, contribua beaucoup à le faire reverer & aimer du
peuple.

[Il fut ainsi ordonné Evesque de l'Eglise la plus considerable
qui fust alors dans les Gaules, quoiqu'il n'eust alors que 28 ou 29
ans, comme nous le dirons dans la suite. Mais s'il fut honoré par
cette dignité, il ne l'honora pas moins par ses actions & par sa
sagesse.

Leo, p. 737. c. 7. 8. 23. 24. Sa vie décrit amplement toute sa conduite episcopale,] 'ornée
de toutes sortes de vertus. [b] Saint Prosper se plaignant mesme en
b Prosp. ad Aug. p. 886. quelque sorte de luy, comme nous le dirons dans la suite, l'ap-
pelle dés l'entrée de son episcopat un homme d'un merite singu-
Sur. 31. jul. p. 366 § 23. lier, & tout appliqué à la vie spirituelle. 'Le saint Prestre Constance
auteur de la vie de Saint Germain d'Auxere, dit de luy qu'il
estoit eminent en toutes sortes de vertus, & tout brulant du feu
de la foy.

p.737. c. 7. 9. 'Autant qu'il estoit elevé audessus des autres [par sa vertu aussi-
bien que] par sa dignité, autant son humilité le rebaissoit au-
c. 9. p. 739. dessus d'eux dans son coeur: 'Et il le marquoit mesme par

Boll. sup. p. 599. c. 5. may, p. 28. a. a. *qui praerat militibus.* 'Papebrok veut qu'on lise seulement *qui praerat.* [Mais cela ne fait
pas de sens.] 'Cassius envoie des soldats chercher le Saint.

l'humiliation de son corps à l'égard des personnes de pieté, [à qui cela ne pouvoit nuire;] apprenant aux autres par son exemple comment il faut honorer les Saints. 'Saint Eucher aprés avoir Leo,t.1.p.776.
composé ses livres des instructions pour S. Veran & S. Salone
1. ses enfans, les envoya [1]aussitost à S. Hilaire. [Ce Saint qui apparemment vouloit aller à Lion,] 'luy manda qu'il les luy raporteroit luy mesme. p.776.
Mais l'homme de S. Eucher le pressa tellement de les luy rendre, [peut-estre pour les aller porter à Salvien,]qu'il ne put que les lire une fois en courant. Mais il manda à S. Eucher qu'il le prioit de luy en envoyer une copie le plutost qu'il pourroit, afin qu'il pust profiter des instructions qu'il donnoit à ses enfans, au nombre desquels il le prioit de le conter; & d'autant plus instamment, disoit-il, qu'il se sentoit plus engagé dans les filets & dans les pieges de la jeunesse. 'Il marquoit de mesme Leo,p.737.c.7.
partout son exterieur le mepris qu'il faisoit du monde, & de luy mesme. [Ce qui est encore une plus grande humilité,]il employoit c.13.14.p.741.750.
tout le credit qu'il avoit auprés de Dieu plutost à cacher ses miracles, qu'à en faire, 'comme il le dit de S. Honorat. Boll.16 jan.p.23.§ 37.

'[a]Il s'humilioit avec joie devant les Saints, jamais au contraire il ne flechissoit devant les superbes: Comme il avoit autant d'amour pour la justice que de mepris pour le siecle, a c.9.p.739.
'il se rendoit terrible à ceux qui estoient enflez par les grandeurs & par la vanité du monde. c.7.p.737.
'Ainsi il preschoit la verité à tout le monde dans toute Genn.c.69.
sa pureté, 'sans faire acception de personne, [b] & sans flater les Leo,p.739.c.10
puissans, ni leur dissimuler ce qu'il pensoit. b p.745.c.17.
On voit dans sa vie comment il traita un Prefet du Pretoire, qui n'observoit pas les regles de la justice dans ses jugemens, & comment aprés l'avoir repris plusieurs fois en secret, enfin le voyant un jour entrer dans
2. l'eglise [2]avec ses officiers durant qu'il preschoit, il protesta qu'il ne continueroit point, qu'une personne si indigne d'entendre la parole de Dieu ne fust sortie: & le Prefet fut obligé de se retirer.
'Mais dans cette grande fermeté, jamais on ne voyoit rien en luy c.17.
qui marquast de l'arrogance.'On louoit sa modestie & son humi- p.740.c.11.
lité entre toutes ses autres vertus.

1. *needum scripta*. Est ce qu'ils estoient encore en cire sur des tablettes?
2. appellée *Constantia*. Constant l'avoit peut-estre fait bastir, ou Constance pour Saturnin.

ARTICLE VI.

Son amour pour la priere, & pour la penitence: Ses voyages: Son application à prescher, & à ses autres fonctions.

Leo, p. 745. c. 7. 'CE Saint estoit toujours egal à luy mesme, sachant se posseder parfaitement, sans se laisser ni emporter par la moindre emotion de colere, ni enfler par la douceur de la joie.

p. 738. c. 8. p. 742. c. 14. 24. 'Il s'appliquoit sans cesse à la meditation [de l'Ecriture,] à la predication de la parole de Dieu, à la priere, aux veilles, à la lecture, & aux jeûnes. Il joignoit à l'oraison de profonds gemissemens, & repandoit beaucoup de larmes quand il entendoit chanter les pseaumes, surtout lorsqu'on les chantoit avec harmonie.

p. 746. c. 20. 'Il travailloit à surmonter tous les vices, & en implorant le secours du ciel, & en affligeant son corps par la rigueur de l'abstinence, & par la lassitude que les veilles luy causoient. c. 14. 'Quand il estoit une fois eveillé, jamais il ne se rendormoit. Il se levoit aussitost: & s'il n'avoit pas de lumiere, il occupoit son esprit à mediter ce qu'il savoit par cœur, & ses mains "à tricoter, voulant que *nectendi.* p. 746. c. 20. le demon le trouvast toujours armé & occupé, 'il evitoit par ses p. 738. c. 8. meditations saintes les pieges des mauvaises pensées. 'Il donnoit à cet exercice, & à la lecture des livres sacrez, tout ce qu'il pouc. 12. p. 741. voit derober [à ses occupations.] 'On faisoit toujours la lecture à sa table. Et il en introduisit la coutume en diverses villes chez les Gen. c. 69. Evesques. 'Il acquit [par ses lectures & ses meditations] la connoissance des Ecritures qu'on loue en luy.

Leo, p. 738. c. 7. 'Il se reduisoit pour les besoins de son corps à tout ce qui se pouvoit de moins: & on écrit qu'ils ne luy coutoient rien dutout. p. 747. c. 20. 'Il cherchoit l'étofe la plus grossiere, le pain "le plus bis, & tout *grossior.* p. 741. c. 12. "ce qu'il y avoit de plus vil dans le reste de sa nourriture. 'Sa table *durior.* estoit si frugale, qu'il n'y invitoit presque jamais aucun seculier. p. 738. c. 8. 'Il supportoit "avec la mesme & seule tunique & le chaud de *unius* p. 742. c. 14. l'été, & les plus grands froids de l'hiver, 'durant lesquels il ne vouloit pas mesme se couvrir les pieds. [Ainsi il paroist qu'il les avoit nus,] & qu'il ne se servoit jamais ni de linge, ni d'habits de laine pour les couvrir.

c. 8. Gen. c. 69. 'Avec cela, il travailloit sans cesse des mains, & pour abatre son corps, '& pour n'estre à charge à personne, selon l'exemple de S. Paul, & pour pouvoir assister les pauvres. Il travailloit audessus mesme de ses forces, luy qui par sa naissance & son edu-

cation ne paroissoit point dutout destiné à travailler. 'Il semble Leo,p.740.c.11.
retia nectere. qu'il s'occupoit particulierement "à tricoter, ce qu'il faisoit durant qu'il lisoit, & qu'il dictoit : car il s'occupoit à ces trois choses en mesme temps. 'Nous avons vu qu'il tricotoit mesme durant la p.742.c.14.
1. nuit. 'On parle [1] d'une machine de mecanique, & assez difficile p.741.c.18.
qu'il fit à Salon entre Aix & Arles. 'Gennade remarque ce soin Genn.c.69.
qu'il avoit de travailler des mains, & qu'il s'employoit mesme à l'agriculture, 'ce qu'on voit aussi dans son epitaphe : Car sa vie ne Leo.t.1.p.751.
marque qu'obscurément qu'il cultivoit la terre, qu'il la semoit, & p.738.c.8.
& qu'il plantoit des vignes.

'Il fatiguoit encore son corps par ses voyages, 'qu'il faisoit à c.8.
pied,'s'y accoutumant hors de la necessité,afin de se trouver assez p.748.c.20.
fort pour le faire, si la necessité le demandoit, '& afin de se re- p.744.c.16.
duire à une si grande pauvreté, qu'il n'eust pas mesme de quoy avoir un cheval, comme cela arriva effectivement. Nous le verrons aller ainsi à pied jusques à Rome en traversant les Alpes en plein hiver. [Ainsi c'est sans doute de la mesme maniere,]'qu'il p.743.
alloit à Auxerre visiter Saint Germain, [& qu'il faisoit ses autres voyages.] "Il parcouroit ainsi les provinces les plus eloignées, & ep.10.c.5.p.436.
avec une celerité qui eust pu paroistre peu digne de la gravité episcopale, [si un Evesque pouvoit avoir trop d'empressement d'estre avec son peuple.] Il arrivoit avant qu'on l'attendist, & se retiroit aussitost [qu'il avoit fait son œuvre,] avant presque qu'on sceust qu'il estoit venu. 'Lorsqu'il alla, comme nous venons de p.746.c.22.
dire, à Salon, aprés y avoir travaillé la semaine, lorsque le dimanche fut venu, il se leva dés minuit, fit à pied [dix où] 'douze lieues,
30 milles. [qu'il y a de là à Arles;] & quand il y fut arrivé, il assista à l'office, & y prescha jusqu'à une heure aprés midi ; [sans avoir apparemment ni bu, ni mangé.]

'Comme si tout cela ne luy eust pas encore suffi, pour vaincre p.742.746.c.14
les éguillons de la chair, il affligeoit 'son corps si affoibli par un 20.
cilice fort rude, comme un ennemi à qui il ne se pouvoit fier. 'Ses p.737.c.7.
extremes austeritez, '& ses fatigues continuelles ruinerent bien- p.745.c.18.
tost sa santé, le rendirent sujet à diverses maladies, & terminerent enfin sa vie à l'âge de 48 ans.

[Mais rien ne diminuoit]'son application infatigable aux fonc- Sur.31.jul.p.
tions de son ministere, & [surtout] à la dispensation de la parole 366.§ 23.
de Dieu, 'pour laquelle il avoit un don & une grace particuliere. Genn.c.69.
'Aussi il ne cessoit point de la repandre, & elle ne tarissoit jamais Leo,p.738.c.8.
20.

1. *automata* qu'on explique differemment. Quelques uns veulent que ce fust un moulin pour tirer l'eau des salines.

dans sa bouche. 'Il falloit qu'on l'avertist qu'il estoit temps de 1.
cesser les jours de jeûne, [qu'on ne mangeoit qu'au soir;]il preschoit depuis midi jusques à quatre heures sans se lasser, & sans lasser ceux que ses discours rendoient plus affamez de la parole
p.739. de Dieu. 'Mais il faisoit mettre des sieges, [pour soûtenir la foiblesse des corps: Car dans l'ordinaire le peuple estoit debout au
p.739.740. sermon.] 'On estimoit extremement l'eloquence & la beauté de ses discours. [Mais assurément ce qui les faisoit tant gouster du
p.738.c.7. peuple,] 'c'est ce feu, & cette ardeur de charité dont toutes ses
p.740.c.11. exhortations estoient remplies. 'Quand il n'avoit pour auditeurs que le simple peuple, il savoit se rabaisser jusqu'à la portée des paysans. Mais s'il avoit à parler devant les savans du siecle, son air, son ton, son discours, se relevoient d'une telle maniere, que les plus habiles avouoient qu'il estoit inimitable, & reconnoissoient en luy non de la doctrine, non de l'eloquence, mais quelques chose
p.739. audessus de l'homme. 'Il employoit aussi quelquefois son eloquence à combatre les erreurs des heretiques.

p.748.c.21. 'Il ne faut pas s'étonner que tous ne goustassent pas ou la lon-
p.742.c.14. gueur [ou la force] de ses sermons.'Il en vit une fois plusieurs qui sortoient aprés la lecture de l'Evangile, [lorsqu'il estoit prest de
prescher:] & il les fit rentrer en leur disant: Allez, allez, vous ne «
sortirez pas si aisément de l'enfer. «

p.738.c.8. 'Il n'epargnoit de mesme aucun travail pour toutes ses autres
p.741.c.12. fonctions, & aucun danger ne l'arrestoit. 'Quelque part qu'il fust, il demandoit ce qu'il y avoit à faire [pour l'avancement des ames:] il l'entreprenoit aussitost, & y travailloit avec tant de soin & tant d'adresse, qu'il ne manquoit guere d'en venir à bout.
p.750.c.24. 'Durant un Caresme 'il fit la visite dans un quartier tout rempli *peragrassi*
de pierres, [qu'on appelle le pays de Crau entre Arles & la mer, qui n'estoit ce semble habité que par des bergers, & il les toucha tellemment par ses exhortations,]qu'ils voulurent tous recevoir le battesme de sa main [à la feste de Pasque:] & il ne manqua pas de leur apprendre comment ils devoient conserver cette grande
p.742.c.15. grace. 'Se sentant un jour vivement pressé du desir de retirer de l'heresie Arienne une dame de qualité, il s'en alla la trouver [aussitost,] luy parla, l'éclaira, la persuada, & ne sortit point de chez elle, qu'il ne l'eust consacrée [à Dieu par la profession de la vraie foy, & par le sacrement de la Confirmation.]

1. *nisi dicendi pausa desuper advenisset* :



ARTICLE VII.

Sa charité envers le prochain : Il vend les vases sacrez pour racheter les captifs ; fait quelques miracles.

[CETTE activité du Saint, ne venoit que de la chaleur de l'esprit de Dieu, puisqu'au lieu de l'éteindre & de la secher, elle l'enflammoit de plus en plus.] 'Car il semble que cet esprit de ferveur & de componction, ait esté son don particulier. Son ardeur se renouvelloit & s'embrasoit sans cesse, 'entretenuë par l'amour du secret, [où il se retiroit dés que ses fonctions le luy permettoient,]'pour prier & pour mediter, & nourrie par les mysteres de la sagesse celeste [qui se consacrent à l'autel &]dont il s'engraissoit sans cesse. Ainsi tout ardent du zele de Dieu, 'il travailloit à en embraser les autres & par ses exhortations, & par ses prieres.

Leo, p.737.c.8. 23.
p.750 c.24.
c.8.
c.7.

[Ses austeritez venant de la mesme source, ne le rendoient point dur & chagrin envers les autres,]'mais tendre & plein de compassion'pour tous leurs maux. Il ne pouvoit voir mourir le moindre Lecteur qu'il n'en fust touché'jusqu'à fondre en larmes 'S Cyrille son Diacre ayant eu le pied brisé d'une grosse pierre,'S. Hilaire ne sentit pas moins ce coup que luy mesme. Il eut recours à la priere, où s'estant un peu assoupi, il vit une personne qui luy demanda s'il vouloit donner son pied à couper au lieu de celui de son Diacre, afin qu'il fust gueri. Aussi-tost il donne son pied, & y sent en mesme temps une violente douleur comme si on le luy eust coupé : & la douleur l'ayant reveillé, il envoie savoir des nouvelles du Diacre, dont la chambre estoit tout auprés de la sienne, ne doutant pas qu'il ne fust gueri, & il apprit avec joie qu'il l'estoit effectivement.

c.8.
c.15.p.732. 743.
&c. p.743.
&c.

[Les Evesques ont toujours esté les peres naturels des pauvres.]Gennade n'a pas oublié l'amour que S. Hilaire avoit pour eux, & pour la pauvreté mesme, qui le reduisit à ne pouvoir pas mesme avoir un cheval. C'estoit pour secourir les pauvres qu'il vouloit travailler des mains :'Et tout ce qu'il pouvoit menager par ce moyen sur sa depense si frugale, estoit employé'pour eux. Une de ses occupations estoit de se rendre le protecteur des orfelins. 'En secourant les pauvres, il leur donnoit par ses larmes des marques de son extreme compassion pour leurs maux. Mais sa charité compatissante pour toutes les personnes affligées, alla

Genn. c.69.
Leo, p.738.c.8.
c.8.
p.745.c.18.

jusqu'à luy faire employer toute l'argenterie des eglises, & mesme les vases sacrez, pour le rachat des captifs; de sorte qu'il se reduisoit à n'avoir que des calices & des patenes de verre pour offrir le saint Sacrifice, ravi d'avoir envoyé au ciel les vœux & les offrandes des Fideles. 'C'est ce qu'avoit fait un peu avant luy Saint Exupere de Toulouse, qui avoit merité par là les eloges de S. Jerome. [L'un & l'autre s'estant rencontrez dans un temps de grandes miseres, crurent ne devoir rien epargner pour les membres de J.C. S. Ambroise & S. Augustin avoient aussi employé les vases sacrez à racheter les captifs.]

Hier.ep.4.

'Cet usage que faisoit S. Hilaire des richesses que l'on offroit à l'Eglise, au lieu de refroidir la devotion des Fideles pour ces sortes d'oblations, l'enflamma encore davantage. Il fit d'abord difficulté de recevoir ce qu'on offroit à la place de ce qu'il avoit vendu; mais ce n'estoit qu'afin qu'on l'offrist avec plus de devotion & d'ardeur, [à condition qu'il pourroit l'employer de mesme.] Sa sainte adresse luy réussit: Et les peuples estoient ravis que leurs presens aprés avoir servi aux mysteres de J C, servissent de plus à soulager ceux en qui il reçoit tout ce que nous leur donnons pour luy. S. Hilaire les y animoit par ses exhortations, 'non qu'il souhaitast leurs richesses, luy qui avoit si fort meprisé les siennes, [mais parcequ'il souhaitoit leur salut.] Ainsi son amour pour la pauvreté, s'accordant parfaitement avec une sage administration des biens de son Eglise, non seulement il conserva les revenus qu'elle possedoit; mais il les augmenta mesme, [nonobstant les extremes miseres de son temps,] par un grand nombre de successions que la pieté des Fideles luy laissa. [Les exhortations vehementes de "Salvien Prestre de Marseille, y contribuoient sans doute beaucoup.

Leo, p.738, c.8. Pomer. l.2.c.9. p.228. V. son titre.

S'il avoit tant de compassion pour les maux des corps, on peut juger combien il en avoit pour ceux des ames.] 'Il supportoit les foibles avec une extreme bonté. 'Quand "il mettoit quelqu'un en penitence, il estoit tout baigné de larmes, effrayé luy mesme par la crainte des jugemens de Dieu, qu'il s'efforçoit de luy faire concevoir, avec la confiance en ses promesses. C'estoit souvent le dimanche; de sorte qu'il s'y trouvoit un grand nombre de personnes, qui tous pleuroient & gemissoient avec luy, s'animant à mepriser la vie presente jusqu'à en avoir horreur, tant il avoit de force "pour imprimer la crainte du dernier jour, & mettre devant les yeux des pecheurs les plaies de leurs consciences. Aprés l'exhortation, il commençoit à prier, & toujours avec

Leo, p.737, c.7. p.741, c.13. penitentiam dabat. &c.

ut mundo fermaret. larmes,"pour obtenir les fruits de la penitence à celui en qui il en avoit jetté les semences par son discours.

V.§ 12. 'Il avoit divers Evesques à consacrer: [& "les accusations qu'on forma contre luy nous apprendrons] 'qu'il choisissoit ceux qu'il falloit trainer à l'episcopat,'c'est à dire ceux qui en estoient vraiement dignes. 'Il forma ainsi à la pieté non la seule ville d'Arles, mais encore plusieurs autres, en mettant sur le chandelier des lampes qui les éclairoient & les échaufoient par le feu de leur charité. Il les visitoit & eux [& les autres Evesques de sa province,]les animoit par ses vives exhortations aussi-bien que par son exemple,'leur donnoit divers avis, les reprenoit de leurs fautes, "tantost avec douceur, tantost avec force, 'toujours sage & prudent dans ses corrections, aussi-bien qu'en tout le reste, '& il ne manquoit point avec cela de les soûtenir par ses prieres. Aussi on a dit qu'il revivoit dans ces Evesques qu'il avoit donnez à l'Eglise, dont les merites qui avoient esté le fruit des siens, & l'estoient encore de son intercession, ajoutoient encore quelque chose à sa joie & à sa couronne. p.738.c.8. ep.10.c.6.p. 432. p.738 c.8. p.749.c.23. c.8. c.23. *&c.* c.7.p.737. c.23.

'Il établit divers monasteres, où il envoyoit ceux à qui ses instructions avoient fait mepriser le siecle, & il prenoit un grand soin de les confirmer [dans la pieté.]Il bastit aussi quelques eglises.'& pour les orner, il prenoit avec la permission[du Prefet] les marbres, & d'autres embellissemens du theatre,ravi de depouiller un lieu"de desordre[& de crime,]pour enrichir le temple de Dieu. c.8. p.743.c.15. *luxuriæ.*

[Il plut à Dieu de glorifier une vertu si eminente, qui estoit un vray miracle de sa grace, par quelques miracles exterieurs,] 'que l'humilité du Saint ne put ni empescher ni cacher entierement aux hommes.[Nous avons déja parlé] 'de la guerison de Cyrille son Diacre.'Il rendit la vuë à une femme aveugle en luy imposant les mains pour la benir,& ce semble pour la mettre en penitence, ou pour l'absoudre, sans penser à la guerir. Il eut la joie de voir que ce miracle demeura presque inconnu. Un dimanche durant que l'on faisoit les lectures ordinaires, un possedé » s'écria: S. Hilaire pourquoi me tourmentez vous? Le Saint pria pour luy avec toute l'ardeur de sa pieté. Et quand il eut connu » [interieurement]que Dieu l'avoit exaucé, il dit au demon: Jesus » te commande de ne jamais parler de ce nom. Aussi-tost le demon sortit, & sans dire un seul mot; ce qui fut tres agreable à l'humilité du Saint. Une femme se mélant de deviner dans la ville par l'esprit impur, il la fit prendre;& aprés qu'on eut lu les leçons de p.741-750. p.743 c 15. p.748.c.13.

l'ancien Testament, il la fit mettre dans l'eglise "en un lieu où elle *In cancellis*
pouvoit estre vuë de tout le monde. Il fit ensuite un discours pour
montrer le sacrilege "de ceux qui consultent ces sortes de per- &c.
sonnes, & puis ordonna au demon de sortir de cette femme, "à &c.
quoy il fut contraint d'obeïr.



ARTICLE VIII.

Division de l'ancienne Narbonoise en cinq provinces civiles ; & deux ecclesiastiques.

[AVANT que d'entrer dans l'histoire de l'episcopat de Saint Hilaire, il faut pour l'entendre representer l'état où estoit alors l'Eglise d'Arles que Dieu luy avoit donnée à gouverner, & celles des environs dont il prenoit soin.

Toute l'ancienne Gaule Narbonoise que les Romains appelloient particulierement leur province, ne faisoit effectivement autrefois qu'une province, & un seul gouvernement. On en fit depuis cinq provinces, la premiere Narbonoise, où sont aujourd'hui les Archeveschez de Narbone & de Toulouse, la seconde Narbonoise qui est l'Archevesché d'Aix, la Viennoise divisée entre Vienne, Arles, & Avignon, les Alpes Maritimes qui sont l'Archevesché d'Embrun, & les Alpes Greques ou Pennines qui sont l'Archevesché de Tarentaise.]

Notit. p.299.2. 'On ne sçait pas bien quand cette division s'est faite.[a] Eusebe en
a Eus.l.5.c.1.p. 154 c. parlant des Martyrs de Lion sous Marc Aurele, donne à Vienne
b Not.p.299.2. le titre de metropole,[b] ce qui prouve au moins qu'elle l'estoit de
son temps, c'est à dire au commencement du IV. siecle, & nous
en avons une preuve considerable dans le Concile d'Arles en 314,
où Arles, Marseille, Vienne, Vaison & Orange sont appellées des
Leo,t.2.p 305-306. villes de la Viennoise. 'Car ceux qui ont voulu dire que cela avoit
esté ajouté depuis, n'en ont point de preuve.

[En quelque temps que la Viennoise ait esté erigée, il est indubitable ce me semble que Vienne en a esté établie la capitale & la metropole civile, puisqu'elle a donné le nom à la province. Et nous en pouvons encore tirer une preuve, pour montrer que cette erection s'est faite au plustard dans les premieres années de
Not.G p.385. Constantin,] 'puisqu'on marque que ce Prince a beaucoup favorisé la ville d'Arles. [Ainsi si la province n'avoit esté erigée que depuis, Arles en auroit esté la metropole, & luy auroit donné le nom.]

'On ne trouve rien de la seconde Narbonoise avant le Concile d'Aquilée en 381.'Et mesme Feste dans son abregé adressé à Valens, faisant le denombrement des 14 provinces qui composoient de son temps toutes les Gaules, ne la marque point. 'C'est ce qui a fait croire à M.r Valois qu'elle n'avoit esté erigée que par Valentinien I ['vers l'an 371.]'Le P. Quesnel croit aussi qu'elle a esté erigée assez tard, & qu'on l'a tirée de la Viennoise, [*ce qui paroist le plus probable.]

p.300.2. | 1. | 2. | V. Honoré note 4. | Leo,t.2,p.504. 505. | * Note 1.

'Feste marque les Alpes Greques & Maritimes. a On pretend que les Alpes Greques sont quelquefois comprises dans le corps de l'ancienne Narbonoise, '& quelquefois en sont separées; ce que le Pere Quesnel croit estre faux.

Not.G.p.300.1. | a p.301.2. | 1|Leo,p.504. 523.c.4.

[Pour ce qui est de la police ecclesiastique, si elle estoit reglée avant la division de la Narbonoise, l'Evesque de Narbone devoit ce semble gouverner toute entiere comme metropolitain. Mais il ne nous reste sur cela aucun monument qui ait precedé cette division, depuis laquelle il ne paroist point que l'Evesque de Narbone ait rien pretendu audelà de la premiere Narbonoise.

Les quatre autres provinces formées par la division, devoient aussi avoir chacune leur metropolitain selon le Concile de Nicée. Cependant on ne voit pas que cela ait eu lieu d'abord dans la seconde Narbonoise, ni dans les Alpes Maritimes & Greques, soit qu'elles fussent trop petites comme les Alpes Greques, soit qu'elles n'eussent pas de villes considerables qui pussent donner d'autorité à leur Evesque.] 'Le Pere Quesnel croit que les Alpes Greques & Maritimes passoient dans l'état ecclesiastique pour membres de la Viennoise, & n'avoient point d'autre metropolitain que celui de cette province.

Leo,t.1,p.518, 525.

'La seconde Narbonoise demanda dans le Concile de Turin, [vers l'an 400,] de n'estre point gouvernée par un Evesque d'une autre province. Neanmoins comme Procule de Marseille representa que toutes les Eglises de cette province estoient des demembremens de la sienne, ou [fondées par luy &] gouvernées par ses disciples qu'il y avoit ordonnez Evesques; le Concile ordonna que tant qu'il vivroit, il auroit la conduite de cette province, mais que cela ne passeroit point à ses successeurs, supposant ce semble qu'aprés luy la seconde Narbonoise seroit gouvernée par un Evesque de la province mesme, comme elle l'avoit demandé.

Conc,t.2.p. 1155.d. | p.1155.1156.



ARTICLE IX.

Differend entre Vienne & Arles pour la jurisdiction ecclesiastique ; Arles l'emporte par le moyen de Zosime, & se soumet trois ou quatre provinces.

[POUR ce qui est donc de la Viennoise, je ne croy pas qu'il y ait lieu de douter que Vienne n'en dust estre la metropole dans l'état ecclesiastique aussi bien que dans le civil.] 'Saint Leon le dit nettement, si l'epistre 9[e] est de luy. [a] Mais sans cela mesme, en ostant à Arles, comme nous verrons, la dignité de metropole pour la donner à Vienne, 'il dit qu'il rétablit l'ordre de l'antiquité. 'Et en un autre endroit, il assure aprés avoir examiné toutes choses, que Vienne avoit quelquefois esté audessus d'Arles dans l'ordre ecclesiastique.

Leo, ep. 9. p. 427. 428.
a ep. 50. p. 541.
ep. 10. c. 7. p. 432.
ep. 50. p. 541.

[Mais dans la suite les Empereurs donnerent aussi à Arles le titre de metropole, sans neanmoins diviser la province de Vienne, & l'eleverent tellement, qu'ils la rendirent comme la capitale de toute l'ancienne Narbonoise, & mesme encore de toute l'Aquitaine ; 'ce qui composoit un corps appellé les sept provinces.] 'L'Evesque d'Arles [voulut s'elever avec sa ville, &]pretendoit devoir estre metropolitain de sa province. Car il ne demandoit pas encore autre chose vers l'an 400. L'Evesque de Vienne ne voulut pas ceder son ancien droit, 'de sorte que ce differend fut porté au Concile de Turin, qui ordonna que celui des deux qui prouveroit que sa ville estoit metropole auroit l'intendance ; & les exhorta neanmoins à s'accorder plutost entre eux, en partageant la province, pour gouverner chacun les Eglises plus proches de luy. 'Cela se fit de la sorte, si nous en croyons la lettre du Pape Zosime à Simplice de Vienne, 'qui n'est pas sans difficulté. V. Zosime.

p. 539. c. 3.
Conc. t. 2. p. 1156. b.
b. c.
Boll. 3. feb. p. 354. § 4. 5.

[Aussi-tost aprés le Concile de Turin, le Prefet des Gaules obligé par les ravages des barbares d'abandonner Treves,] 'établit son siege à Arles. Les autres officiers firent la mesme chose. [Arles se trouva ainsi comme la capitale de toutes les Gaules. Patrocle son Evesque homme ambitieux, ne manqua pas cette occasion. Lorsque Zosime eut esté elevé au pontificat en 417, Patrocle, ou fondé sur quelques opinions peu assurées, ou par un pur mensonge, (car ce n'est pas luy faire tort de le croire un imposteur,) 'luy persuada que de tout temps & depuis Saint Trophime, l'Eglise d'Arles avoit toujours eu la jurisdiction sur la

Leo, t. 1. p. 539. c. 3.
Conc. t. 2. p. 1567. c | 1570. c. d. e.

Viennoise, & sur les deux Narbonoises. Zosime écrivit plusieurs lettres pour la maintenir, ou pour la rétablir dans ce droit que Simplice de Vienne estoit efforcé de troubler dans le Concile de Turin. 'Hilaire de Narbone luy remontra en vain que c'estoit une chose contraire au Concile de Nicée, & que le saint Siege mesme avoit declaré que l'ordination des Evesques de sa province luy appartenoit. Zosime le traita de presomptueux, & le menaça de le separer de sa communion, s'il n'obeïssoit: 'de sorte qu'Hilaire souffrit que Patrocle ordonnast un Evesque à Lodeve. P.1570.1571. p.1585.e.

'Cependant Saint Leon nous assure que l'Eglise d'Arles n'avoit jamais eu avant Patrocle les droits que cet Evesque pretendoit, & que le siege Apostolique avoit depuis retranché par un jugement plus sage, ce qu'il luy avoit accordé pour un temps. 'Nous trouvons en effet que Boniface successeur de Zosime condanna fortement en 422, la temerité de Patrocle, qui avoit ordonné un Evesque à Lodeve, exhorta Hilaire de Narbone de se maintenir dans ses droits, & declara que generalement chaque province devoit avoir son metropolitain, & qu'un seul ne pouvoit pas en gouverner deux, sans violer les Canons que le Saint Esprit avoit inspirez au Concile de Nicée. 'Celestin successeur de Boniface confirma cette lettre par celle qu'il écrivit le 23 juillet 428, aux provinces de Vienne & de Narbonne, & ordonna de nouveau qu'aucun Evesque ne passeroit les limites de sa province; mais que chaque province auroit son metropolitain. Leo,ep.10.c.4. p.431. Conc.t.2.p. 1585. p.1620.c.

'L'Eglise de Narbone qui estoit considerable, se prevalut sans doute de ces declarations des Papes en sa faveur. 'Il est visible au moins qu'en 470, le Pape Hilaire supposoit qu'elle estoit dans la possession paisible d'ordonner les Evesques de sa province; '& mesme le premier article de la consultation de Saint Rustique de Narbone à Saint Leon, [vers 443, selon le P. Quesnel,] montre ce me semble que cet Evesque estoit chargé du soin d'une province, & de l'ordination des Evesques. Leo,t.2. p.780. 2. Conc.t.4.p. 1042.b.c. t.3.p.1045.d.e.

[Mais pour la seconde Narbonoise, & les Alpes Maritimes, soit parceque leurs metropoles estoient des villes peu considerables, soit qu'elles trouvassent plus d'avantage à se soumettre aux Evesques d'Arles, à cause du credit qu'ils avoient auprés des Prefets, il paroist qu'elles leur estoient demeurées soumises jusqu'à ce temps-ci.] 'Car S. Leon marque assez que Saint Hilaire agissoit non seulement comme metropolitain de la Viennoise, mais aussi comme chef de plusieurs provinces, dont il assembloit les Conciles, & y presidoit. Leo,ep.10.c.7. p.432.

[Il y a bien de l'apparence que le Concile de Riés en 439, estoit
c.3.t.1288.d.e. un Concile provincial,] puisqu'il renouvelle l'ancienne Constitution [du Concile de Nicée] de tenir des Conciles deux fois l'année, [ce qui ne peut regarder que les Conciles provinciaux. Or ce Concile où presidoit S. Hilaire, se tenoit dans la seconde Narbonoise où est Riés, & jugea avec autorité, comme nous verrons, l'état de l'Eglise d'Embrun metropole civile des Alpes Maritimes.]
p.1285.b. 'Il deposa Armentaire ordonné Evesque d'Embrun, parcequ'il l'avoit esté sans l'autorité du metropolitain, [ce qui montre bien qu'Armentaire ne pretendoit pas seulement estre metropolitain.]

p.1451.c.d e| Leo,t 2.p.520. 'Il est encore plus clair que celui d'Orange en 441, n'estoit
a Conc.t 3.p. 1452.a.b.c. qu'un Concile provincial. [a] Et neanmoins il estoit composé de plusieurs provinces [civiles.]
b Leo,ep 10.c. 7.p.432. [b] Et S. Leon reproche à Saint Hilaire d'en avoir convoqué de cette sorte.
c Conc.p.1451.c. [c] Il s'y trouva 16 Evesques outre Saint Eucher qui y signe d'une maniere particuliere, comme n'estant point membre de ce Concile. Il y en avoit encore d'autres qui avoient envoyé leur consentement, & d'autres qui n'y
Leo,t.2.p.523. 524. avoient point envoyé dutout, quoiqu'ils le dussent. 'Cependant la province de Vienne ne contenoit en tout que 13 ou 14 dioceses. On croit que Maxime & Ingenuus nommez dans ce Concile,
p.517. estoient ceux de Riés & d'Embrun. 'On confirma encore la jurisdiction de l'Evesque d'Arles sur la seconde Narbonoise par une lettre du Pape Symmaque.

p 522-524. 'Nous ne trouvons rien de positif pour les Alpes Greques, à moins qu'on ne veuille avoir egard à la vie de Saint Jacque de Tarentaise, qui dit que ce Saint fut ordonné, & envoyé en ce
p.522. pays là par S. Honorat d'Arles. 'Mais il nous suffit de croire que les deux Evesques de ce pays n'estoient pas pour composer une
p.522. province ecclesiastique. 'Et nous verrons que celui de Tarentaise estoit consideré comme membre de la Viennoise.



ARTICLE X.

Etat du mesme different depuis Zosime jusqu'à Saint Leon, & à Saint Hilaire: Du Vicariat d'Arles.

[NOUS voudrions avoir quelque monument clair & certain de l'état où se trouvoit alors l'Eglise de Vienne, qui se pretendoit metropole de la Viennoise, ou avec celle d'Arles,
Leo,ep.10.c.4. p.431. ou mesme au prejudice d'Arles.] Ce que dit Saint Leon, que les droits

droits accordez à Patrocle avoient esté revoquez, [ne la regarde pas apparemment.] 'Car Boniface défend bien à Patrocle de s'étendre audelà de sa province, [mais il ne touche point à sa jurisdiction sur la Viennoise.] 'Au contraire il le reconnoist au moins comme metropolitain, puisqu'il le met à la teste des Evesques des Gaules, & des sept provinces, à qui il écrit en 419 touchant Maxime de Valence.

Conc.t.2.p.1515 | p.1514.a'b.

[Si nous recevions la lettre de Zosime à Simplice de Vienne, nous y trouverions que cet Evesque partagea la province avec celui d'Arles, suivant le conseil du Concile de Turin. Zosime nonobstant tout ce qu'il avoit accordé à Patrocle, maintint Simplice dans la jurisdiction qui luy demeuroit par ce partage. La lettre 9e de Saint Leon s'y accorde assez.] 'Elle rend à l'Eglise de Vienne ses anciens droits, que le saint Siege avoit transferez en partie à celle d'Arles. [Mais cela s'accorde-t-il bien avec la 50e du mesme Pape plus assurée que les deux autres,] 'où il laisse quatre Suffragans à l'Evesque de Vienne comme par grace, à cause qu'il luy avoit auparavant attribué la province entiere? [Parleroit-il de la sorte, si l'Evesque de Vienne eust toujours esté en possession d'une partie de la province, qui ne pouvoit pas estre moindre que celle que le Pape luy assignoit alors?] 'Saint Leon dit dans la mesme lettre, que Vienne & Arles avoient eu alternativement l'avantage dans l'état ecclesiastique, & une autorité commune dans le civil;] mais il ne dit point qu'elles aient jamais eu cette autorité commune dans l'Eglise.

Leo,ep.9.p.422 428. | ep.50.p.541. | p.541.

Ainsi il semble plus probable que l'Evesque de Vienne conservoit toujours ses pretentions, & ne se soumettoit point à l'Evesque d'Arles; d'où vient que nous ne le trouvons jamais dans les Conciles assemblez par celui-ci? Dureste il paroist qu'il n'avoit point de jurisdiction paisible sur aucune Eglise, demeurant ainsi, comme ceux que les Grecs ont appellez Autocephales. On peut demander dans cette supposition, de qui il recevoit l'ordination, & je ne voy pas bien ce qu'on peut répondre.

Il paroist ce me semble par ce que nous avons dit, que l'Evesque d'Arles jouissoit du droit de metropolitain, non seulement sur la Viennoise, mais encore sur la seconde Narbonoise, & sur les Alpes Greques & Maritimes.] 'Les Evesques des metropoles de ces provinces ne luy disputoient point ce droit qui pouvoit leur appartenir selon le Concile de Nicée, mais ils le luy cedoient volontairement, comme S. Leon s'en plaint. 'On le voit nommément d'Ingenuus d'Embrun.ᵃ De sorte que si le Pape Hilaire dit

Leo,ep.10.c.8.p 432. | Conc.t.4.p. 1038.d a b.

que cet Ingenuus avoit toujours eu l'honneur de metropolitain dans sa province, [cela ne s'entend que du droit qui luy estoit acquis par le Concile de Nicée, & par les lettres de Boniface & de Celestin, mais non de la possession actuelle.

Si les Evesques d'Aix & d'Embrun se soumettoient volontairement à celui d'Arles, non pour exercer sous luy la fonction de metropolitains, mais pour la luy ceder entierement; il est aisé de juger que les autres des mesmes provinces ne s'y soumettoient pas moins qu'eux.] Leo,t.1.p.539. 540. 'Les 19 Evesques qui soûtiennent en 450, que l'Eglise d'Arles a toujours eu le soin de trois provinces, qui attestent que leurs predecesseurs en avoient receu aussibien qu'eux l'ordination episcopale, & qui prient Saint Leon de luy conserver les mesmes droits, [n'estoient pas tous assurément de la province de Vienne.] On trouve entre ces Evesques Valerien, Maxime, Theodore, & Ingenuus, [qui sont apparemment les Evesques de Cimiez, de Riés, de Frejus, & d'Embrun, dans les Alpes Maritimes, ou dans la seconde Narbonoise.

Je ne sçay s'il faut dire absolument que ces deux provinces avec la Viennoise, sont les trois que ces Evesques disent avoir toujours esté soumises à l'autorité de l'Eglise d'Arles; ou s'il faut l'entendre comme le Pape Zosime dont ils citent les lettres de la Viennoise, & des deux Narbonoises. Car quoique l'Evesque de Narbone se fust apparemment rétabli, comme nous avons dit, dans la jurisdiction de la premiere Narbonoise; cela n'empeschoit pas que ceux d'Arles n'eussent esté bien aises de se la soumettre encore. Et le Pape Hilaire avant mesme] Conc.t.4.p. 1040.e. 'que d'avoir donné à Leonce Evesque d'Arles le pouvoir d'assembler les provinces voisines, suppose que Narbonne estoit de sa monarchie, comme il dit, & de sa jurisdiction. [Neanmoins les 19 Evesques parleroient de quatre provinces, s'ils y comprenoient la premiere Narbonoise. Car il n'y a pas moyen de douter que les Alpes Maritimes ne reconnussent l'Evesque d'Arles. Ce qu'on pourroit peut-estre dire, c'est qu'ils parlent effectivement de quatre provinces, [1]en ne comprenant point la Viennoise dans les trois. Et en ce cas ces trois peuvent comprendre la Narbonoise.]

Leo,t.1.p.539. c.3|t.2.p.838. 'Ces Evesques ajoutent que ceux d'Arles, outre leur jurisdiction propre sur ces trois provinces, en avoient encore une autre sur toutes les Gaules, comme Vicaires du saint Siege, pour y faire observer toutes les regles des Canons. [Je ne sçay s'ils fondoient ce Vicariat] Conc.t.2.p.1567 a.c. 'sur ce que Zosime avoit declaré qu'il ne re-

1. *non solum provincia Viennensis, sed etiam trium provinciarum.*

cevroit à sa communion aucun Evesque, ni aucun Ecclesiastique des Gaules, s'il n'apportoit une lettre formée de Patrocle d'Arles. Mais il semble restreindre cela à la personne de Patrocle, [& je ne voy pas qu'on en ait parlé depuis.

Les 19 Evesques fondoient peut-estre encore ce Vicariat sur ce que les Papes s'adressoient ordinairement à l'Evesque d'Arles, quand ils avoient des lettres ou quelque autre chose à envoyer dans les Gaules.] 'C'est ce que fit Boniface en l'an 419; p.1584.
[quoique cet exemple soit moins fort, puisque c'estoit pour une affaire de la province mesme de Vienne.] 'Peu aprés que Ravenne Leo, ep.38.p.512.
eut succedé à S. Hilaire, S. Leon se servit de luy dans quelques commissions qui regardoient toutes les Gaules. [Mais je ne voy pas que ces sortes de commissions rendissent l'Evesque d'Arles Vicaire du saint Siege, ni luy donnassent aucune autorité approchante de celle que les Papes attribuoient à l'Evesque de Thessalonique en qualité de leur Vicaire.

Ce qui marqueroit davantage ce Vicariat dans les lettres de Zosime,] 'c'est qu'il dit que s'il arrivoit là quelque affaire, son Conc.t.2.p.1567.
avis estoit qu'on la raportast à la connoissance de l'Eglise d'Arles, e.
à moins que l'affaire ne fust assez importante pour estre renvoyée à Rome. [Et neanmoins si le Vicariat d'Arles n'a point d'autre fondement que celui là, j'ay bien peur qu'il n'en ait point dutout. Lorsque les Papes ont voulu établir celui de Thessalonique, ils ne se sont pas contentez de deux lignes glissées au bout d'une lettre sans aucune liaison, ni aucun raport avec tout le reste de
a. la lettre,[a] & dont on ne sauroit presque comprendre le sens.

Je ne trouve rien de ce Vicariat d'Arles dans les lettres des Papes jusques à Symmaque,] 'sinon qu'en l'an 470, le Pape Hilaire t.4.p.1041.1043.
attribua quelque autorité particuliere à Leonce d'Arles, pour
&c. assembler tous les ans des Conciles nationaux," & pour juger des lettres formées. 'Mais en 514, Symmaque chargea Saint Cesaire p.1310.e.
d'Arles de veiller sur toutes les affaires qui regardoient la religion dans les provinces des Gaules & d'Espagne, d'en assembler les Conciles quand il le jugeroit à propos, '& de faire en sorte p.1311.
qu'aucun Ecclesiastique des Gaules & d'Espagne ne vinst à Rome sans qu'il le sceust, & en informast le Pape; [ce qui revient aux lettres formées que Zosime vouloit qu'on prist de Patrocle.] Symmaque ne marque point que l'Evesque d'Arles eust eu jusqu'alors ce pouvoir, hormis pour assembler les Conciles, 'ce qu'il p.1310.d.
dit estre la coutume. 'Quelques uns restreignent ce qui est dit de Geo, sac. p.132.

a. Il est assez difficile de deviner à quoy se raporte *ad cujus notitiam &c.* de *siquid illic negotiorum &c.*

l'Espagne aux provinces que les Gots qui dominoient alors dans l'Espagne, tenoient dans les Gaules. [Mais cette explication paroist peu naturelle.]

Thom.discl.1.c. 657.p.18. 'Le Pape Vigile donna en termes formels son Vicariat sur les Gaules à Auxane, & ensuite à Aurelien. Pelage I. le donna de mesme à Sabaudus. Greg.l.4.ep.50. p.635.c|636.d. 'Saint Gregoire le Grand accordant à Virgile d'Arles le pouvoir d'agir en son nom dans les Etats de Childebert, dit qu'il suit l'ancienne coutume. p.636.e. 'Il marque plus en particulier quelques unes des fonctions de ce Vicariat. [Tous ces Papes ne manquent jamais à recommander que s'il y a quelques affaires difficiles, on les leur renvoie.] Thom.57. "On ne voit pas que ce Vicariat ait eu d'autres suites. Les lettres de Nicolas I. font voir que le Vicariat & la Primacie d'Arles (s'il y en a jamais eu une) estoient entierement éteintes au IX. siecle; on juge mesme que elles l'estoient dés le VIII. lorsque les Papes donnerent les mesmes pouvoirs à Saint Boniface de Mayence.

Leo,ep.50. 'S. Leon dans la réponse qu'il fit aux Evesques qui luy avoient écrit pour l'Eglise d'Arles, paroist n'avoir eu aucun egard à ce qu'ils luy disent sur ce Vicariat, & sur quelques autres points. t.2.p.459. 'Il y en a qui fondent sur ce pretendu Vicariat, l'autorité que prit Saint Hilaire de presider, comme nous verrons, au Concile qui condanna Quelidoine. [Mais outre les autres raisons qu'on peut alleguer contre ce sentiment, si S. Hilaire eust jugé Quelidoine comme Vicaire du Pape, il n'eust pu trouver mauvais que cet Evesque appellast à Rome, ni refuser de reconnoistre le Pape pour juge superieur en ce point.

Nous voyons donc que S. Hilaire en prenant la conduite de l'Eglise d'Arles, la trouva dans la possession de gouverner comme metropole, la Viennoise, la seconde Narbonoise, les Alpes Maritimes, & peut-estre encore les Alpes Greques. Cette autorité peut avoir eu dans son origine des fondemens assez foibles. Mais ce fut dans la suite un effet naturel de l'aggrandissement civil de la ville : & on peut dire que le consentement des Evesques qui s'y soumettoient par inclination, en fut le plus solide & le plus legitime appui. Les ambitieux se prevaloient avec plaisir de cette autorité pour dominer sur leurs confreres, & les Saints se croyoient en droit, & mesme dans l'obligation d'en user pour l'avantage de l'Eglise.]





ARTICLE XI.

Premiere année de l'episcopat de S. Hilaire: Ses sentimens sur la grace.

[NOus avons vu que l'extreme misere du temps où Saint Hilaire a esté Evesque, l'avoit engagé à vendre jusqu'aux vaisseaux sacrez, pour soulager les pauvres & racheter les captifs. Cette misere se justifie assez par par l'histoire de Valentinien III, où l'on voit que les parties les plus meridionales des Gaules estoient alors partagées entre les Romains, à qui Arles appartenoit encore, les Gots qui tenoient le Languedoc avec presque toute l'Aquitaine, & les Bourguignons qui estoient maistres du haut du Rhein, sans parler des François, des Bretons, des Alains, & de plusieurs autres barbares qui ravageoient le reste des Gaules.] Arles avoit esté assiegée en 425 par les Gots,ª & ils en pillerent encore les environs en l'an 430. ["Les Bourguignons s'estant revoltez dés l'an 435, Aece General des Romains fut obligé de les aller combatre, & les défit. Il y eut encore de grandes guerres entre cette nation & celle des Huns. "Les Romains & les Gots s'en firent aussi une longue & fort rude depuis l'an 436 jusqu'en 439.' Vers l'an 438, les Romains cederent aux Bourguignons une partie de la Savoie, dans laquelle Embrun estoit alors comprise. Et deux ans aprés ils donnerent de mesme le Valentinois à une troupe d'Alains, qui en chasserent les habitans. [Nous ne trouvons pas depuis cela qu'il y ait eu de guerre ni de changement aux environs d'Arles jusques en l'an 450.]

Prof.chr. / a Idat.chr. / V. Valentinien III. § 11. / Ibid § 13. / Prof.T.

'Au milieu de tant de troubles & de guerres qui agitoient alors les Gaules, Saint Hilaire qui avoit toujours esté nourri dans le repos de la solitude, trouva moyen d'établir dés l'entrée de son episcopat une congregation de personnes, qui n'aimoient que le secret & la penitence. [Je ne voy rien qui marque bien positivement si c'estoit des Clercs, comme l'a cru le Pere Quesnel, ou si ce n'estoient point des moines. Il me semble neanmoins que tout porte à croire que c'estoient plutost des Clercs,] qui pouvoient estre tout ensemble & le Clergé, & le seminaire du Saint. 'Il travailla à les former autant par son exemple que par ses vives exhortations, les animant par l'un & par l'autre à mepriser le monde, à renoncer à leur propre corps, à ne vouloir s'entretenir que de ce qu'ils auroient cultivé eux mesmes, en un mot à faire

Leo,t.1,p.737, c.7. / Ibid|Boll.sup.p. 599.d. / Leo,p.737.c.7.8

P.739.c.9. tout ce qu'il faisoit. 'Il leur apprenoit mesme l'humilité en s'humiliant devant eux. 'Il paroist qu'ils demeuroient avec luy dans
P.748.c.21. la maison episcopale. 'Ainsi S. Hilaire fit fleurir au milieu d'une
P.735.c.5. ville les vertus & la discipline des deserts [Il est visible par toute l'histoire de sa vie qu'il vécut luy mesme avec autant d'austerité dans l'episcopat, qu'il avoit pu faire dans sa solitude. Il semble mesme que luy & Saint Honorat aient conservé l'habit & l'exterieur d'un religieux.

Car le 25 juillet 428, lorsqu'il estoit peut-estre déja Evesque,]
Conc.t.2.p.1618. 'le Pape Celestin écrivit 'une grande lettre aux Evesques de la V. son titre
2621. Viennoise & de la Narbonoise, où il se plaint beaucoup de ce qu'au lieu de tirer les Evesques du corps du Clergé de chaque Eglise, on alloit chercher des étrangers, & souvent des laïques elevez non dans les fonctions ecclesiastiques, mais dans une profession toute differente; en sorte qu'il semble qu'au lieu du Clergé, on voulust eriger un nouveau seminaire d'Evesques. Il marque que ces Evesques gardant leur ancien institut, portoient des manteaux, des ceintures, & des bastons, croyant se rendre par là plus conformes à l'Evangile; ce qu'il condanne neanmoins, comme une superstition qui faisoit tort à leur dignité; & il veut qu'estant Evesques, ils suivent la coutume des autrres Evesques. [Cela se raporte trop clairement à Saint Honorat, à S. Loup de Troies, à S. Hilaire s'il estoit déja Evesque, & aux autres que l'on avoit tirez du monastere de Lerins, & elevez malgré eux sur le throne episcopal, pour ne pas juger que quelques Ecclesiastiques ambitieux avoient tasché de noircir dans l'esprit de ce Pape les plus saints Prelats qui fussent alors dans les Gaules.

Dés que Saint Hilaire entra dans l'administration de l'Eglise
Boll.16.jan.p.22 d'Arles,] il prit un soin particulier de plusieurs parens de Saint
2.1 33. Honorat, qui estoient venus demeurer à Arles à cause de luy. Car ce Saint ne leur ayant rien laissé, S. Hilaire conserva auprés de luy tous ceux qui vouloient y demeurer.

[S. Hilaire fut fait Evesque dans le temps que les questions de la grace & de la predestination commençoient à faire du bruit dans les Gaules. Cassien Prestre de Marseille, estoit le principal auteur de ce trouble: Et comme il avoit une grande reputation de science & de pieté, & quelque liaison avec S. Honorat, il ne faut pas s'étonner si S. Hilaire entroit un peu dans ses sentimens.]
Prosp.ad.Aug. 'Car S. Posper écrivant à S. Augustin, [aussitost] aprés qu'il eut
p.886. esté fait Evesque d'Arles, luy mande que ce Prelat aussi illustre par ses meritesque par son rang, n'estoit pas assez éclairé sur la

predestination, quoiqu'il admirast & qu'il suivist la doctrine de S. Augustin dans tout le reste.'Saint Hilaire avoit mesme depuis p.886. long-temps envie d'écrire à Saint Augustin sur ce point, & de le consulter sur les difficultez qu'il y trouvoit. [Mais nous n'avons aucune marque qu'il l'ait fait. Cependant cette disposition si humble & si chrétienne où il estoit, nous donne lieu de croire qu'il profita de la réponse que S. Augustin fit à S. Prosper par ses deux livres Du don de la perseverance, & De la predestination des Saints, & que cet ouvrage plein de lumiere dissipa les tenebres qu'il trouvoit dans cette verité,]'comme l'avoit esperé Saint p.886. Prosper.

[Au moins nous ne trouvons rien qui empesche d'entrer dans ce sentiment.] 'Et mesme on ne peut guere voir de preuve plus Boll.16.jan.p.2i forte, ni d'expression plus formelle de la puissance par laquelle § 23.24. la grace previent la volonté, & surmonte sa resistance, que la maniere dont il dit luy mesme que Dieu l'avoit converti, non par les exhortations mais par les prieres de S. Honorat.'Il dit en p.23.§ 37. un autre endroit que c'est J.C. qui est la source de toutes les vertus, qui les avoit repanduës sur S. Honorat, & sur les autres par luy, & à qui S. Honorat raportoit toutes ses bonnes actions, se disant sans cesse à luy mesme: Qu'avez vous que vous n'ayez pas receu?'Dans le discours qu'il fit à la mort, il dit que pour arriver Leo,p.747. à la beatitude, il faut que la grace du ciel previenne, & que *industria.* nostre "cooperation la suive.'L'auteur de sa vie dit qu'aprés que p.735.c.4. Dieu l'eut touché, il fit voir dans toute sa conduite comment la grace divine prevenant le libre arbitre de l'homme, le change en mieux par une conversion sincere.'Le Pape Celestin ne le met Prof.p.887.888. point entre les Evesques à qui il adresse sa lettre sur la grace, & qu'il reprend de ce qu'ils donnoient la liberté à des Prestres d'enseigner des nouveautez contraires à la doctrine de l'Eglise.'On Boll 5.may,p. lit mesme dans les martirologes de Raban & de Notker, qu'il 25.§6. travailla à decouvrir & à corriger l'heresie Pelagienne [enseignée] dans les conferences [de Cassien. Nous voudrions qu'un fait de cette importance fust attesté par des auteurs plus anciens.] 'Henschenius a fait imprimer [1] une apologie de ce Saint p.34-41. faite par un nommé Neusser, pour montrer qu'on ne le peut accuser de Semipelagianisme.

[Nous ne nous arrestons point à prouver]'que nostre Saint est p.25.§§41-43. different d'Hilaire disciple de Saint Augustin, & qui luy écrivit avec S. Prosper contre les Semipelagiens. [C'est une chose dont

1. Je ne l'ay pas examinée pour voir s'il l'en justifie en la maniere qu'il faut.

je croy qu'aucune personne habile ne doute aujourd'hui; & nous en avons dit quelque chose "dans l'histoire de S. Augustin. V. S. Aug. § 343|note 91

Ce fut apparemment dés la premiere année d'aprés la mort de S. Honorat, que Saint Hilaire prononça en son honneur ce celebre panegyrique] 'qui a esté consideré comme son chef-d'oeuvre. Il fit cette piece si eloquente, [non pour faire paroistre son esprit,] mais pour l'utilité, & pour le profit des autres. 'Il est certain qu'il la prononça le jour de la mort de S. Honorat, ᵃ en presence du peuple d'Arles, 'avant la mort de Leonce de Frejus, ["& ainsi avant l'an 433.]

Gen. c. 69. Boll. 21. jan. p. 17 § 1. a § 2, 3, &c. p. 19. § 15. V. S. Maxime de Riés.



ARTICLE XII.

Union de S. Hilaire avec S. Germain d'Auxerre. Il tient le Concile de Riés, & depose Armentaire d'Embrun.

'ON ne doute pas que S. Hilaire n'ait tenu un des premiers rangs dans "le grand Concile des Gaules assemblé en l'an 429, qui deputa en Angleterre S. Germain d'Auxerre, & Saint Loup de Troies, pour y aller défendre la grace contre les Pelagiens. [On n'en trouve neanmoins rien de positif.] 'S. Germain à son retour d'Angleterre, vint à Arles trouver Auxiliaire Prefet des Gaules. 'Saint Hilaire le receut avec autant d'affection que si c'eust esté son pere, & avec le mesme respect que si c'eut esté un Apostre. Il lia avec luy une amitié [tres étroite,] '& il l'alloit souvent voir à Auxerre. Il conferoit avec luy de ce qui regardoit le gouvernement & la vie soit des Prelats, soit des autres ministres de l'Eglise, & des autres moyens de les animer à la vertu, ou de corriger leus defauts.

Nor. h. Pel. l. 2. c. 5. p. 192. V. S. Germain d'Auxerre § 7. Sur. 31. jul. p. 366 § 33. 34. § 33. Leo, t. 1. p. 743. c. 16.

[Ce fut luy apparemment qui tira de la solitude Theodore "en 432, & S. Maxime en 433, pour les faire Evesques l'un de Frejus, & le second de Riés.] 'Il assista avec ces deux Evesques à la mort de S. Caprais le pere spirituel de S. Honorat, & qui menoit dans l'isle [de Lerins] une vie d'Ange, selon l'expression ordinaire de S. Hilaire. Car ce Saint estant tombé malade, Saint Hilaire alla promtement le visiter. Il se tenoit à ses piez, & le prioit avec une humilité profonde qu'il se souvinst de luy [devant Dieu.] En s'abaissant ainsi devant un Saint, il fortifioit ses vertus, augmentoit ses merites, & trouvoit un nouveau moyen de relever la dignité de son sacerdoce. Il donna aussi alors sujet de croire que Dieu luy reveloit l'avenir. Car il fit beaucoup d'honneur à Fauste, alors simple

V. S. Maxime de Riés. Leo, p. 739. c. 9| Sur. 1. jun. p. 6. § 7

simple Prestre & Abbé de Lerins, & l'obligea de prendre place entre luy & les saints Evesques Theodore & Maxime,[comme sachant qu'il devoit aussi un jour estre Evesque. Car il succeda à S Maxime dans la qualité d'Evesque de Riés, comme il luy avoit succedé dans celle d'Abbé de Lerins.] 'On met la mort de Saint Caprais le premier de juin, auquel on fait encore sa feste. Sur.1.jun.p.5.58

'Nous trouvons Saint Hilaire le 29 novembre 439, à la teste du Concile de Riés,[dans la province d'Aix, ou seconde Narbonoise.]Il y fut accompagné par Jule ou Julien de Cavaillon, 'à qui S.Leon écrit en 452,'par Arcade de Vence predecesseur de Saint Veran,ᵃ par Auspice de Vaison, ᵇpar S.Valerien"de Cemelle & de Nice,ᶜpar Nectaire de Digne, [dont nous aurons encore occasion de parler, par"Theodore de Frejus, par S.Maxime de Riés,ᵈ par Vincent Prestre deputé de Constantin ou Constantien,ᵉ qui peut estre celui de Die, & par quelques autres Evesques au nombre de 13 en tout.] Conc.t.3.p. 1289.a. Leo,t.2.p 866.2 Gall.chr.t.3 p. 1149.1.b.c. a p.1135.1.b. b p.786.2.c. c p.558. d Conc.t.3.p. 1289.c. e p.1289.c|Gall. chr.t.2.p.554.2, e. V.S.Eucher § 3. V. S Maxime de Riés.

'Ce Concile fut assemblé pour remedier au desordre de l'Eglise d'Embrun, [ville metropolitaine selon le civil de la province des Alpes Maritimes.] 'Mais"elle ne jouissoit point encore du droit de metropole dans l'état ecclesiastique, & avoit un autre metropolitain.'On ne doute point que ce ne fust l'Evesque d'Arles, [quoiqu'il y ait peut-estre "quelque raison, mais foible, de dire que c'estoit celui d'Aix.]'Cette Eglise avoit perdu son Evesque vers le mois de mars de l'an 438.[Je ne sçay si ce seroit Saint Jacque] 'qu'on marque avoir vécu en l'an 400, & estre honoré comme Saint dans cette Eglise. [Ferrarius n'en parle point.] Conc.t.3.p. 1285.a.b. b. p.1491.d. p.1285.e. Gall.chr.t.1.p. 371.1.c. V. S.Leon § 172. Ibid. § 171.

'L'Eglise d'Embrun estant donc sans Evesque, & le Clergé voulant qu'on en elust un suivant l'ordre des Canons, il s'y forma une faction par l'insolence de quelques laïques, qui alla jusqu'à faire violence, & mesme à fraper les Prelats,& les ministres de l'Eglise.'Ces factieux firent donc nommer pour Evesque Armentaire jeune homme elevé dans la crainte de Dieu, mais qui se laissa un peu aller en cette occasion à l'ambition, & à la vanité de la jeunesse. 'On ne se soucia point d'avoir le consentement du metropolitain: & quoique les Canons demandent trois Evesques[au moins]pour une ordination,'deux seulement, ou ignorant les Canons, ou surpris & intimidez par les factieux, entreprirent de l'ordonner,sans demander mesme que les autres Evesques de la province les autorisassent, [comme les Canons le prescrivent.] Conc.t.3.p.1285 e. p.1284.d. b. p.1285.b.d.

'Mais dés le jour mesme qu'ils eurent fait cette faute, ils s'en repentirent,& en demanderent plusieurs fois pardon. 'Armentaire c. p.1286.c.

mesme sans attendre qu'on l'avertist du defaut de son ordination, quitta [Embrun,] & écrivit au Clergé de cette Eglise pour protester qu'il connoissoit que son ordination estoit nulle & illegitime, qu'il ne souhaitoit point une dignité qui ne luy appartenoit pas, & qu'il prioit que l'on effaçast son nom[des diptyques.] Cependant il ne laissa pas de retourner à Embrun, poussé par les
d. flateries des factieux, '& il y prit part à des fautes qui ne luy laissoient plus d'excuse. [Je ne sçay si ce ne fut point en cette occa-
p.1287.d. sion] 'qu'il ordonna quelques personnes, entre lesquelles on pretendoit qu'il y avoit mesme des excommuniez.

p.1285.a.b. 'Ce fut donc sur cette affaire que le Concile s'assembla à Riés, & non à Embrun mesme,[soit à cause de l'eloignement des lieux,
p.1286.a. & de la difficulté des chemins,] 'soit à cause que la tyrannie des
p.1285.b. factieux y duroit encore. 'Tous les Evesques furent touchez de douleur, & du trouble que souffroit l'Eglise d'Embrun, & du
c. malheur de ceux qui avoient causé ce trouble. 'Ainsi ils se trouverent unis dans le dessein, non de punir les fautes qui avoient esté faites, mais d'y remedier, & de le faire avec une charitable condescendance, plutost qu'avec une juste severité. On consulta les regles des Canons, & aprés avoir bien pesé toutes choses, on ordonna qu'encore que les deux Evesques qui avoient ordonné Armentaire meritassent d'estre deposez, on leur pardonneroit
d. neanmoins, '& on les recevroit à la communion [comme Eves-
c.d|t.2.p.1136.e. ques,] 'mais qu'il ne leur seroit point permis d'assister à aucune ordination[episcopale,] ni à aucun Concile provincial, comme le [3.e Canon du] Concile de Turin l'avoit ordonné pour les fautes de cette nature.

t.3.p.1286.a.b. 'A l'égard d'Armentaire, la resolution du Concile fut qu'il ne
p.1285.a. pourroit estre Evesque d'Embrun, '& qu'ainsi il falloit pourvoir
p.1286.c.d. au plustost à cette Eglise,[& luy en ordonner un autre;] 'Qu'on oublieroit la derniere faute qu'avoit faite Armentaire de re-
d. tourner à Embrun, '& qu'on le traiteroit comme le Concile de Nicée avoit fait les Novatiens, c'est à dire qu'il seroit permis aux Evesques qui en auroient la charité, de luy donner une paroice, ou pour la gouverner en qualité de Corevesque, ou pour y assister au service, & y participer aux saints Mysteres comme un Evesque
p.1287.a. étranger, 'pourvu que l'Eglise qu'il gouverneroit ne fust ni dans
b.c. la province des Alpes Maritimes, ni dans aucune ville; 'Qu'il ne pourroit jamais ni gouverner plus d'une paroice, ni ordonner le
p.1492.d. moindre Clerc, 'quoique l'un & l'autre se fist souvent par les
p.1282.b.c. Corevesques, 'ni exercer aucune fonction episcopale hors la

Confirmation, '& la consecration des vierges, l'un & l'autre dans son Eglise seulement; 'Qu'il pourroit neanmoins donner la benediction dans les eglises de la campagne; 'Qu'ainsi il seroit toujours audessus des Prestres, & offriroit devant eux, mais toujours audessous de quelque Evesque que ce fust; 'Que s'il entreprenoit rien audelà de ce qui luy estoit accordé par grace, il seroit excommunié luy & tous ceux qui communiqueroient avec luy; 'Que s'il se trouvoit qu'il eust ordonné des personnes excommuniées, ces personnes seroient deposées absolument; Que pour ceux en qui il n'y auroit rien à reprendre, l'Evesque qui seroit ordonné à Embrun pourroit s'en servir s'il le jugeoit à propos, ou les renvoyer à leur ordinateur.

p.1288.a. a|1287.e. b.c|1288.a. p.1287.a. d.

'Pour empescher que de pareils desordres n'arrivassent à l'avenir, le Concile ordonna qu'aprés la mort d'un Evesque, le plus proche seulement viendroit faire ses funerailles, & donner les ordres necessaires, pour la paix, & le gouvernement de l'Eglise, & qu'il se retireroit au bout de sept jours, sans que ni luy, ni aucun autre Evesque eust la liberté d'y venir, jusqu'à ce qu'ils fussent tous mandez par le metropolitain, [pour elire & sacrer un nouvel Evesque.] 'Le Concile de Valence en Espagne de l'an 524, cite ce decret, & en renouvelle une partie.

p.1288.a.c.d. t.4.p.1618.b.

'Le Concile de Riés accorda encore aux Prestres la permission de donner partout la benediction quand on la demanderoit, excepté dans les eglises, 'ce qui leur fut aussi expressément défendu par le Concile d'Agde en 506, quoique les Prestres le fissent dans l'Orient. 'Il ordonna aussi qu'on tiendroit deux fois l'année des Conciles [provinciaux,] selon l'ancienne Constitution [du Concile de Nicée,] quand les temps seroient assez calmes pour cela. La suite est obscure. Je croy pourtant qu'elle veut dire que quelque difficulté qu'il y ait, il faut tascher de tenir un Concile tous les ans. 'Baronius dit qu'on traita dans le Concile de Riés de la maniere dont il faut recevoir les Evesques qui reviennent de l'heresie ou du schisme, '& particulierement qu'on y osta aux Pelagiens toute esperance de rentrer dans leurs eveschez. 'Cependant le Concile ne dit rien qui en approche.

t.3.p.1287.e. p.1492.d. Note 2. p.1288.d.e. Bar.439.§43. §44. Nor.h.P.l.2.c.12.p.234.

'Ingenuus d'Embrun dont il est parlé dans une lettre du Pape Hilaire, & en plusieurs autres endroits, [fut apparemment elu canoniquement à la place d'Armentaire.] 'Et nous allons voir un Ingenuus dés 441. 'On croit qu'il a vécu jusqu'en 475.ᵃ On trouve deux Armentaires entre les Evesques des Gaules, à qui S. Leon écrivit en 452,ᵇ & l'un des deux au moins estoit Evesque vers le

Conc.t.4.p.1038.b|1060.b. t.3.p.1452.b. Gall.chr.t.1.p.272.2.c. a Leo, ep.77.p.582. b ep.50.p.540.

Dauphiné ou la Provence. [Mais je ne croy pas qu'on puisse dire que ce fust celui qu'on avoit ordonné pour Embrun, puisqu'il n'avoit point de diocese, & n'estoit point regardé comme Evesque.]



ARTICLE XIII.

Des Conciles d'Orange & de Vaison; & du second d'Arles.

Conc.t.3.p. 1446.e. [DEUX ans aprés le Concile de Riés,] 'c'est à dire le 8 novembre 441, se tint le premier d'Orange dans une eglise
p.1453.e. de ce diocese appellée Justinienne, 'ou Justienne, dont ce Concile
p.1452. a quelquefois pris le nom. 'Il s'y trouva dixsept Evesques, dont S.Hilaire estoit le chef. Avec luy estoient entre autres, Constantin ['de Die,] Jule [de Cavaillon,] Auspice, [de Vaison,] Theodore [de Frejus,] S.Maxime [de Riés,] S.Eucher [de Lion,] Nectaire [de Digne,] Ingenuus [d'Embrun,] Cerece nommé dans les lettres de S.Leon, & S.Salone [de Geneve] fils de S.Eucher. On ne voit point d'occasion particuliere qui ait fait assembler ce Concile. Ainsi ce pouvoit estre une suite de la resolution prise dans celui de Riés, d'en tenir un, ou mesme deux tous les ans. Synodus Justinianensis.

p.1451.c.d. 'Aussi ce Concile blasme les Evesques qui avoient violé le Canon établi sur ce sujet par les Peres, en refusant d'y venir avec les autres, & il les oblige à observer ce qui y avoit esté resolu. Il témoigne que les temps ne permettoient pas qu'on s'assemblast deux fois l'année. Et pour faciliter mesme la convocation de ceux qui se pouvoient tenir, il ordonna que chaque Concile
d.e. marquera le jour & le lieu du suivant. 'Ainsi celui-ci avertit que l'année d'aprés on s'assemblera le 18 octobre en un autre lieu du mesme diocese d'Orange appellé Lucien, laissant à S.Hilaire le soin de le faire savoir à ceux qui n'estoient pas alors à l'assemblée.

p.1447.1452. 'Nous avons 30 Canons de ce Concile où il y a des choses im-
p.1452. portantes pour la discipline de l'Eglise. 'Il s'y rencontre aussi des difficultez considerables, [mais qui sont moins de nostre sujet.]
p.1452.1453. 'On y ajoute encore quelques decrets citez par Gratien, & par d'autres, qui apparemment ne sont aucune autorité. [S.Eucher
p.1452.b. ne s'y trouva que par occasion.] 'C'est pourquoi en signant il ajoute qu'il attend le consentement des Evesques de sa province. [Je ne sçay pourquoi il n'est nommé que le dixieme. Mais je ne

1. On marque leurs eveschez quelquefois sur des preuves certaines, quelquefois sur de simples conjectures, de quoy on rend raison en d'autres endroits.

croy pas qu'il faille faire grand fond sur l'ordre des souscriptions des Conciles.] Baronius croit qu'Augustal qui est nommé le 15.e est celui que l'Eglise honore le settieme de septembre [& d'octobre. Et c'est sans doute aussi celui] à qui S. Leon écrit en 449 & 450. ["Mais on ne sçait point d'où il a esté Evesque.

Bar.442.§14.|7. sept. — Leo,ep.35 50. p.505.540. — Note 3.

Quelques raisons firent apparemment changer le lieu marqué pour le Concile de l'an 442.] 'Car nous en avons un du 13 de novembre de cette année là, tenu, [non dans le diocese d'Orange, mais] à Vaison chez Auspice Evesque de l'Eglise Catholique de cette ville, 'comme on le voit par cet endroit mesme. On ne sçait point les autres Evesques qui y assistoient, 'sinon qu'Adon écrit que [Nectaire] Evesque de Vienne assista, & mesme le premier, au venerable Synode de Vaison, où il prescha & enseigna publiquement dans l'Eglise, que le Pere, le Fils, & le S. Esprit n'ont qu'une nature, une puissance, une divinité, & une vertu. ["Il est assez difficile de croire que l'Evesque de Vienne se soit trouvé à un Concile tenu assurément par celui d'Arles: mais il est certain au moins qu'il n'y estoit pas le premier.]

Conc.t.3.p. 1456. — p.1459.c.d. — Ado,an.337.p. 141. — V. S. Irenée note 4.

'Ce Concile fit divers Canons pour la discipline ecclesiastique, divisez tantost en neuf & tantost en dix.[a] Le premier commence "d'une maniere qui marque que c'est une suite de quelques discours que nous n'avons pas. 'Le 4.e cite une parole d'un des Peres, 'c'est à dire de S. Jerome dans sa lettre à Nepotien.[b] Le 6.e cite avec beaucoup de respect la lettre [supposée] de Saint Clement Pape à S. Jacque.[c] Le 8.e qui permet à un Evesque de se separer seul de la communion d'une personne dont il pretend savoir la faute, quoiqu'il la sache seul, & qu'il n'en puisse donner de preuve, [paroist moins equitable, & moins propre pour entretenir l'union,] 'que celui de l'Eglise d'Afrique, qui avoit ordonné 24 ans auparavant qu'un Evesque qui agiroit de la sorte, seroit separé luy mesme de la communion de ses confreres. 'Le Concile d'Agde cite le 9.e Canon du Concile de Vaison sans neanmoins le nommer.

Conc.t.3.p. 1457.1459. a p.1457.a. — Placuit ergo — e. p.1500.c. — b p.1458.a.b. — p.1500.d. — c p.1458.e. — t.2.p.1604.d. — t.4.p.1387.b.

Note 4. ["Ce fut peut-estre en l'an 443, que se tint le second Concile d'Arles,] 's'il s'est tenu du temps de S. Hilaire, comme le croit le P. Quesnel. [Ce ne fut pas comme les trois precedens, un Concile ordinaire des Evesques soumis à l'Eglise d'Arles, mais une assemblée de plusieurs provinces ecclesiastiques,] 'puisqu'il ordonne avec autorité que les metropolitains seront obligez d'observer ses decrets. 'C'est pourquoi il se donne à luy mesme le titre de grand Concile. [Il fut assemblé par l'Evesque d'Arles, autant qu'on en peut juger par le lieu où il se tint, '& par l'ordonnance

Leo,t.2. p.438. — Conc.t.4.p. 1017.d. — d|1817.a. — p.1013.b,c.

qu'il fit que cet Evesque auroit droit d'assembler le Concile quand il le jugeroit à propos, ajoutant que ceux qui refuseroient de s'y trouver, seroient separez de la communion de leurs confreres. [Il le faut sans doute entendre des Conciles semblables à celui-ci.]

p.1017.1018. 'Nous avons dans les dernieres editions 56 Canons de ce Concile, quoique les precedentes, & divers manuscrits en aient beaucoup moins. p.1018.b|1815.e. 'Le 45.e est cité dans les plus anciennes collections, comme estant veritablement le 45.e Canon du second Concile d'Arles. p.1811.d|1813.e.d. 'Ces 56 Canons sont presque tous tirez du premier Concile tenu l'an 413 dans la mesme ville, & de ceux de Nicée, d'Orange, & de Vaison. p.1016.d. 'Ce dernier y est cité nommément: [de sorte qu'on ne peut mettre celui d'Arles plustost qu'en 443. On ne peut pas aussi le mettre plustard, s'il a esté tenu sous Saint Hilaire, n'y ayant pas d'apparence que ce Saint ait tenu en 444 d'autre Concile que celui qu'il assembla "vers Besançon; & pour les années suivantes, le different qu'il eut avec S. Leon l'empescha selon toutes les apparences de tenir mesme des Conciles provinciaux.] V.§14.

t.3.p.1451.a. 'Au lieu que le Concile d'Orange n'avoit défendu d'elever au-dessus du Soudiaconat que ceux qui auroient eu deux femmes, t.4.p.1016.e. 'celui-ci y ajouta "ceux qui auroient epousé une veuve, a t.2.p.905.a. [a] conformément au Concile de Valence en 374. b t.3.p.1016.c. [b] Il voulut mesme que si quelqu'un de cette sorte avoit esté ordonné, on le deposast. [C'est ce qui peut porter à mettre ce Concile avant l'affaire de Quelidoine] Leo,t.1.p.743.c.16. 'que S. Hilaire deposa en 444, comme nous allons voir, sur ce qu'il avoit epousé une veuve. *interruptæ matrimonia*

ARTICLE XIV.

S. Hilaire depose Quelidoine Evesque de Besançon, ordonne S. Romain Prestre.

[IL faut mettre en 444 la deposition de Quelidoine ou Celidoine, puisque la loy de Valentinien qui en fut la suite, est du 6 juin 445.] Bar.445.§11. 'Baronius a cru que Quelidoine estoit un Evesque de la Viennoise; Leo,t.2.p.437| Boll.sup.p.596.e.f. '& le Pere Quesnel pour qui Papebrok s'est declaré, soutient ce sentiment avec beaucoup de force & d'étenduë [Mais nonobstant toutes ses raisons,] "je ne voy rien qui nous empesche de suivre] le sentiment des plus habiles de ce temps, Leo,t.2.p.437.438. qui est que Quelidoine estoit Evesque de Besançon, c Mar.prim.§78.p.177.178. [c] & mesme metropolitain, comme le soutient M.r de Marca. Note 5.

'Saint Hilaire estant donc allé voir Saint Germain d'Auxerre, comme il faisoit assez souvent, dés qu'on sçeut qu'il y estoit arrivé, diverses personnes illustres, & d'autres moins qualifiées, vinrent faire à ces deux Saints de grandes plaintes contre Quelidoine, de ce qu'il avoit [autrefois] epousé une veuve, & de ce qu'ayant eu quelque charge de judicature, il avoit condanné des personnes à mort. Il estoit contre l'usage de faire Evesques des personnes tombées dans ces irregularitez. Les Papes avoient [souvent] insisté sur le premier point, 'depuis que Sirice l'avoit marqué dans sa lettre à Himere. [a] Les Canons prescrivoient la mesme chose, [b] comme cela se voit de celui de Valence en 374. Peut-estre l'avoit-on ordonné tout de nouveau l'année precedente dans le second Concile d'Arles. [c] Aussi Saint Leon dit qu'un Evesque convaincu de cette faute, meritoit la deposition.

Leo,t.1. p.743. c.16.
t.2. p.811.812 Justel,t.1.p. 193.§10.
a Leo,t.1 p. 743.c.16.
b t.2 p 811,2| Conc.t.2.p. 903.a.
c Leo,ep.10.c. 3.p 430.

[d] Quelidoine en estant donc accusé, Saint Hilaire & S. Germain ordonnerent que l'on produisist les témoins. Plusieurs excellens Evesques s'assemblerent pour le jugement de cette affaire. [Mais nous ne savons point qui ils estoient, parcequ'il ne nous est rien resté des actes de ce Concile. Il est seulement visible que Saint Hilaire y presida. On ne sçait pas bien par quelle raison. Car si Besançon n'estoit point encore une metropole ecclesiastique, elle estoit apparemment sous Lion; & ainsi il semble que S. Eucher devoit presider. Mais il pouvoit bien avoir cedé cet honneur à S. Hilaire, qui apparemment estoit plus ancien Evesque que luy. Que si Besançon estoit metropole, le droit de juger son Evesque pouvoit appartenir à Saint Hilaire, soit comme le plus ancien des metropolitains, soit à cause que le Prefet du Pretoire residant à Arles, l'Evesque de cette ville avoit quelque eminence audessus des autres par leur déference unanime.] 'Quoique Saint Leon se plaigne en general de ce que S. Hilaire assembloit des Conciles, & de ce qu'il troubloit les jugemens des Prelats en s'en mélant plus qu'il ne devoit, 'neanmoins ce n'est point sur cela qu'il se fonde pour casser le jugement que ce Concile prononça sur Quelidoine.

d t.1.p.743.
ep.10.c.7.p. 431.
c.3.p.430.

'On croit que ce Concile se tint à Besançon mesme, parcequ'il paroist que S. Hilaire vint vers ce mesme temps en ces quartiers là. 'On y examina l'affaire de Quelidoine avec tout le soin & toute la prudence possible. [e] Et quoique S. Leon ait écrit qu'on n'avoit point prouvé que Quelidoine eust epousé une veuve, [f] cela n'a pas empesché que d'autres n'aient soûtenu depuis, que l'accusation formée contre luy avoit esté confirmée, & verifiée par les té-

Conc.t.3 p. 1463.b.
Leo,t.1. p.744 c.16.
e ep.10.c.3.p. 430.
f p.744.c.16.

ep.10.c.3.p.430. p.744.c.16. moins. 'Il est certain que le Concile declare que Quelidoine ayant esté mari d'une veuve, ne pouvoit pas conserver l'episcopat, '& qu'il devoit quitter volontairement une dignité que les regles de Vef.t.2.p.116. l'Ecriture ne luy permettoient pas de tenir. 'On croit qu'en sa Boll 28.feb.p.742.§6. place, on elut pour Evesque un nommé Importun qui fut receu. 'On pretend que Saint Hilaire fut soûtenu dans cette action par l'autorité du Patrice, & du Prefet. [Ce Patrice estoit apparem-Leo,t.2.p.445 §5. ment Aece alors toutpuissant dans l'Empire:] '& le Prefet en 444, estoit Marcel qualifié un serviteur de Dieu. [Ainsi l'on voit que la ville de Besançon appartenoit encore alors aux Romains.]

Boll.28.feb.p.742.§6. 'Aprés la deposition de Quelidoine, S. Hilaire qui estoit alors vers Besançon ayant entendu parler de la grande vertu de Saint Romain, & de Saint Lupicin son frere, [qui fondoient alors les premiers monasteres du mont Jura,] il envoya querir S. Romain par quelques Ecclesiastiques, & l'ordonna Prestre; S. Eucher de Lion & Importun, s'il estoit déja elu, luy en ayant sans doute donné avec joie le pouvoir qui appartenoit à l'un des deux.



ARTICLE XV.

Quelidoine appelle à Saint Leon, qui le rétablit, malgré les raisons de Saint Hilaire qui va à Rome pour ce sujet.

Leo,t.1.p.754.c.16. 'QUELIDOINE se voyant deposé, eut recours à Rome, où il se plaignit qu'on l'avoit condanné injustement. Il semble que S. Leon sans autre examen, l'admit d'abord à sa communion; [en quoy il pourra avoir suivi ce que Zosime "& Celestin firent à l'égard du miserable Apiarius Prestre d'Afrique.] V.S.Augustin § 292.

t.2.p.497. 'Mais je ne sçay pas quel Canon, ni quelle regle de l'Eglise autorise cette conduite.

t.1.p.744.c.16. 'S. Hilaire apprit cette nouvelle durant la plus grande rigueur de l'hiver. Cependant toutes les incommoditez & tous les dangers de cette saison cederent à l'ardeur de son zele, & de sa foy. Il entreprit de passer les Alpes, & d'aller à pié jusques à Rome; & il le fit effectivement, sans avoir seulement un cheval ni pour c.17. montrer, ni pour porter aucun bagage. 'Estant arrivé à Rome, il visita d'abord les reliques des Apostres, & des Martyrs. Il alla ensuite trouver S. Leon; & aprés luy avoir fait toutes les civilitez les plus respectueuses, il le pria tres humblement de vouloir regler ce qui regardoit l'état des Eglises selon ce qui s'estoit toujours pratiqué; Qu'on voyoit assister à Rome au saint Autel des personnes

personnes qui avoient esté juridiquement & justement deposées dans les Gaules; Qu'il estoit obligé de luy en faire ses plaintes; & que s'il les trouvoit justes, il le supplioit de faire au moins cesser par un ordre secret [ce violement des Canons;] sinon qu'il ne l'importuneroit pas davantage, n'estant pas venu à Rome pour entreprendre un procés, & intenter des accusations, mais pour luy rendre ses devoirs, luy declarer l'état des choses, & "le prier de maintenir les regles de la discipline.

protestandi ordine.

Il y a sujet de croire que S. Hilaire pretendoit que S. Leon ne devoit point dutout connoistre de cette cause comme juge, voulant sans doute que l'Eglise de France fust dans le mesme état que celle d'Afrique, & dans le mesme pouvoir de terminer les causes qui y naissoient, sans qu'on en pust appeller autre-part. S. Leon mesme témoigne assez que c'estoit là la pensée de Saint Hilaire, & il en prend sujet de l'accuser de ne vouloir pas estre soumis à S. Pierre, ni reconnoistre la primauté de l'Eglise Romaine; [ce qui prouveroit que tous les saints Evesques d'Afrique ne la reconnoissoient pas, & donneroit un grand avantage aux heretiques.]

t.1.p.485. ep.10.c.1.p.429.

'S. Leon soûtenoit au contraire, non seulement que les Eglises des Gaules avoient souvent consulté celle de Rome sur diverses difficultez, 'ce qui ne fait rien à l'affaire dont il s'agissoit; a mais aussi qu'elles avoient souvent appellé au saint Siege, qui avoit ou changé, ou confirmé les jugemens qu'elles avoient prononcez. 'S'il nous est permis de regarder les témoignages de S. Leon & de S. Hilaire comme les pretentions des parties, & d'examiner le fond de la chose, selon les lumieres que l'histoire nous fournit, nous pouvons dire que nous ne trouvons point que l'Eglise Gallicane eust encore admis jusqu'à ce temps là aucun appel au saint Siege; '& que Zosime ayant voulu s'attribuer le jugement de Procule Evesque de Marseille, "Procule se maintint toujours malgré tous les efforts de ce Pape.

p.429. t.1.p.496. a ep.10.c.1.p.429. t.1.p.485-498. Blond.p.318. Leo,t.1.p.493.495. V. Zosime § 7-9.

[Cependant comme Saint Leon assez jaloux de la grandeur de son Siege, se voyoit choqué par S. Hilaire dans un point de cette importance, il ne faut pas s'étonner qu'il ait esté susceptible des mauvaises impressions qu'on luy donna de la conduite de ce grand Saint, comme nous le verrons dans la suite.] Je n'ose pas examiner, dit l'historien de S. Hilaire, les jugemens, & la conduite de deux si grands hommes, surtout à present que Dieu les a appellez "à la possession de sa gloire. Je me contente de dire qu'Hilaire s'opposa seul à ce grand nombre d'adversaires, qu'il

t.1.p.744.c.17. *ad supernam gratiam.*

ne fut point ebranlé par leurs menaces, qu'il instruisit de la verité ceux qui voulurent l'apprendre, qu'il vainquit ceux qui voulurent entrer en dispute, qu'il ne ceda point aux puissans; qu'il aima mieux enfin s'exposer au danger de perdre la vie, que d'admettre à sa communion celui qu'il avoit deposé conjointement avec tant de grands Evesques.

[Si S. Leon avoit seulement demandé de faire revoir l'affaire dans les Gaules, conformément aux Canons de Sardique, les seuls que l'Eglise eust encore faits en faveur des appels au Pape, S. Hilaire y auroit peut-estre consenti; pourvu qu'il eust mieux connu ce Concile, qu'on ne le connoissoit en Afrique. Mais on ne voit pas qu'on ait parlé de cette revision. Et pour laisser juger l'affaire à Rome, S. Hilaire outre les autres raisons qu'il pouvoit avoir, consideroit sans doute avec S. Cyprien, qu'on n'y peut pas transporter les preuves des faits sur lesquels il faut juger. Aussi l'Eglise Gallicane se maintient toujours dans la possession que les appels faits à Rome, soient renvoyez sur les lieux.]

c. 17. 'Quoique S. Hilaire eust protesté qu'il n'estoit point venu pour
ep. 10. c. 3. p. 430. s'engager en aucune dispute, 'il ne refusa pas neanmoins d'entrer en une conference, où S. Leon l'entendit avec Quelidoine en presence l'un de l'autre. Il s'y trouva plusieurs Evesques. L'on écrivit, & l'on tint acte de ce qui y fut dit. S. Leon dit que Saint Hilaire n'ayant rien de raisonnable à répondre, sa passion l'emporta à dire des choses qu'un laïque n'auroit pas osé proferer, & que les Evesques ne pouvoient entendre. Il ajoute que "cette superbe audace le toucha vivement, & qu'il n'y apporta neanmoins point d'autre remede que sa patience, ne voulant pas aigrir & augmenter les plaies que ces discours insolens causoient dans l'ame de celui qui les tenoit; que d'ailleurs l'ayant receu d'abord comme son frere, il ne songeoit qu'à l'adoucir plutost qu'à le chagriner, & à luy faire de la peine; & qu'en effet il s'en faisoit assez à luy mesme par l'embaras où le jettoit [la foiblesse de] ses réponses.

mentis tumor.

[Il est visible que Saint Hilaire ne vouloit point répondre sur le fond de l'affaire de Quelidoine, parcequ'il soûtenoit que Saint Leon ne pouvoit pas en estre juge: Et il ne faut pas s'étonner que les Romains trouvassent beaucoup d'insolence dans la fermeté inflexibile avec laquelle il le soûtenoit. Ce fut sans doute
t. 1. p. 746. c. 17. cette insolence pretenduë qui fit] 'qu'on luy donna mesme des gardes; [ce qui peut surprendre à l'égard d'un Evesque, & dans
ep. 10. c. 7. p. 432. une affaire purement ecclesiastique.] 'Entre les paroles insolen-

tes & temeraires dont S. Leon se plaint en general, il marque en particulier qu'il avoit souvent demandé qu'on le condannast, [s'il avoit condanné Quelidoine contre les regles des Canons. Il a donc voulu que nous jugeassions des autres par celle là qui justifie pleinement Saint Hilaire.]

'Ce Saint voyant qu'on n'ecoutoit point ses raisons, ne voulut point attendre que S. Leon prononçast. 'Il aima mieux se retirer secrettement durant qu'on examinoit encore cette affaire. [a]Ainsi il se sauva de ses gardes, & quoique l'on fust encore dans l'hiver, il sortit de Rome, & s'en retourna à Arles [peut-estre au mois de fevrier:] de sorte que quand on le chercha pour parler encore de cette affaire, il se trouva qu'il estoit parti: [S. Leon ne laissa pas de passer outre,] 'cassa le jugement rendu contre Quelidoine, le declara absous, & dechargé de ce qu'on l'accusoit d'avoir epousé une veuve, & le rétablit dans l'episcopat, [ce qu'il avoit déja fait tout d'abord avant que d'examiner l'affaire.]

t.1.p.774.c 17. ep.10.c.7.p. 432.433. a t.1.p.744.c. 17. ep.10.c.7.p. 433. c.3.p.430.

ARTICLE XVI.

Diverses fautes attribuées à Saint Hilaire.

[LORSQU'ON sceut en France le mécontentement où le Pape estoit de la fermeté de Saint Hilaire, ceux que cette mesme vertu y avoit offensez, crurent pouvoir tirer avantage de la disposition du Pape à son égard. Car ce Saint avoit trop de zele, & trop de desir de ne servir que J. C. seul, pour pouvoir plaire à tout le monde.] 'On voit que le peuple d'Arles qui d'ailleurs luy estoit tres soumis, estant poussé & trompé par quelque personne [puissante,] se souleva une fois contre luy, par une sedition toute ouverte, & l'obligea d'invoquer contre les seditieux le secours du ciel. Dieu punit leur soulevement par un feu qui consuma une partie de la ville, & qui força les seditieux de luy venir demander pardon. 'La vigueur avec laquelle il avoit repris les injustices du Prefet des Gaules, & l'avoit chassé de l'eglise, [meritoit bien selon les regles de Dieu & selon celles des hommes, qu'il eprouvast ce que pouvoit la colere & la vengeance du premier Officier de l'Empire: & c'estoit peut-estre luy qui avoit excité la sedition.

Leo, t.1.p.742. c.14. p.739.c.1 b.

Ce furent là apparemment les veritables sources des crimes, dont on fit croire à S. Leon que ce grand Saint estoit coupable.] 'Comme [sa vertu estoit reverée en ce temps-ci] par le Patrice

Boll.5.feb.p. 742.d.

[Aece] & par [Marcel] Prefet du Pretoire qui l'appuyoient de leur autorité; 'on l'accusa de mener avec luy [1] des troupes de soldats dans les provinces, & d'employer la force des armes pour se rendre maistre par des tumultes & des violences des Eglises destituées de pasteurs, 'pour y établir ceux qu'il y avoit intrus contre la volonté des peuples.

Leo,ep.10.c.6. p.432. p.434.

'On luy reprocha d'avoir fait trainer des personnes pour les faire Evesques en des lieux où on ne les demandoit point, & où on ne les connoissoit mesme pas. [Mais je ne sçay si ce reproche n'est point sa justification. Car il est vray qu'un Theophile & un Dioscore auroient pu faire violence à des peuples pour favoriser l'ambition sacrilege de leurs amis, & de ceux qui pouvoient entrer dans leurs passions. Mais il est difficile de comprendre qu'il faille faire en mesme temps violence & à un homme pour le faire Evesque, & aux peuples pour le recevoir. Ainsi cette accusation nous donne sujet de croire que le Saint cherchoit pour l'episcopat, non ceux qui se presentoient à cette dignité, mais ceux qui la fuyoient, & qu'il y falloit elever par une espece de violence, comme il y avoit esté elevé luy mesme,] '& comme on y avoit elevé peu auparavant beaucoup d'Evesques d'Afrique, qu'il avoit fallu tenir en prison pour les y faire consentir. [Comme ces personnes ne sont pas d'ordinaire les plus connuës des peuples, il se peut bien faire que S. Hilaire qui devoit presider aux elections, non seulement pour y recevoir, mais aussi pour y conduire les suffrages des peuples, ne s'arrestast pas toujours à ceux que l'on demandoit d'abord, & usast non de violence, mais de quelques sages menagemens pour en faire agréer d'autres dont il connoissoit davantage la capacité & la vertu. C'est la maniere dont se conduisit S. Gregoire Thaumaturge dans l'election de Saint Alexandre de Comane: & S. Hilaire estoit digne de l'imiter.]

p.432. Aug.ep.R.173. p.613.b.

'On l'accusa d'avoir pris plaisir à condanner des Evesques, [comme Saint Leon se rejouit de la deposition de Dioscore. Ainsi c'est une preuve non seulement du zele qu'il avoit pour la beauté de la maison du Seigneur, mais encore de la vigilance infatigable avec laquelle il s'appliquoit à en oster les mauvais ministres.]

Leo,ep.10.c.8. p.433.

'On pretendit qu'il estoit trop facile à separer les laïques de la communion pour des fautes peu considerables. [C'est le point où il est le plus aisé de faire condanner à des personnes prevenuës,

p.433.

Boll.sup.p.357.b. [1]. Papebrok croit que c'estoit quelque escorte qu'il prenoit à cause des barbares qui pilloient.

ceux que Dieu approuve davantage. Au reste, nous avons assez vu] 'combien il estoit rempli de cette compassion pour les pecheurs, 'que Saint Leon dit fort bien devoir toujours estre jointe avec le zele contre les pechez. Il semble qu'on l'accusoit 'aussi d'avoir separé de la communion des personnes innocentes, à cause des fautes des autres, [comme Saint Augustin en reprend l'Evesque Auxilius,& comme cela est depuis devenu si commun quand on interdisoit des villes & des provinces entieres.] 'Mais S.Hilaire n'avouoit pas sans doute une chose si contraire à la vraie discipline de l'Eglise, & on eust eu apparemment bien de la peine à l'en convaincre. Au moins ne l'en eust-on pas jugé coupable sans l'entendre, si l'on n'eust pas esté aigri contre luy. t.1.p.741.c.13. ep.10.c.8.p.433. Boll.sup.p.599. d.e.

'On luy a fait un crime de la diligence avec laquelle il faisoit ses voyages, [quoiqu'il ne les fist qu'à pié,] arrivant en des lieux sans qu'on l'y attendist, & s'en retournant aussi-tost[que l'affaire pour laquelle il venoit, estoit terminée,] comme si c'eust esté par vanité, & par une legereté indigne de la gravité episcopale. [D'autres trouveront peut-estre qu'il y a autant sujet de loüer en cela S.Hilaire, que de le blasmer. Rien n'est plus digne d'un pasteur, que de quitter son troupeau le plustard qu'il peut,& se haster de le revenir assister; de faire promtement l'œuvre dont Dieu l'a chargé, & retourner aussi-tost] chercher le secret qu'il aimoit si fort, pour y ranimer par la priere le feu de la pieté,[qui se dissipe aisément dans les œuvres exterieures les plus excellentes.] Leo.p.431.c.5.

'On l'accusa de s'estre fait une habitude de mentir. [Mais on ne donne pas de preuve qu'il soit tombé une seule fois dans cette faute.] 'Leonce l'un de ses successeurs se plaignit au Pape Hilaire qu'il avoit cedé à d'autres quelques paroices dependantes de son Eglise. Le Pape renvoya cette affaire aux Evesques des Gaules. Leonce pretendoit que S. Hilaire avoit fait en cela une chose qui n'estoit pas permise. [Cependant s'il l'a fait parcequ'il a jugé que ces paroices peut-estre trop eloignées d'Arles,seroient mieux gouvernées par quelque autre Evesque plus proche; il a fait voir qu'il cherchoit les interests de J. C, & non les siens; & qu'il n'aimoit dans l'episcopat que le salut des ames, & non une vaine ostentation d'avoir beaucoup de peuples sous luy. C'est ainsi que Saint Augustin procura l'erection de l'evesché de Fussale.S'il a trouvé que ces paroices appartenoient à d'autres, sur qui Patrocle les avoit peut-estre usurpées,comme cela n'est pas difficile à croire; il n'a fait en les restituant que ce que la justice & la cha- ep.16.c.4.p.433. Conc.t.4.p.1043.c.

t.2.p.1567.d.e. rité demandoient de luy.] Zosime dit que Patrocle pretendoit posseder d'antiquité des paroices qui estoient hors de son territoire: & il le confirme dans cette possession, en vertu de ce que S. Trophime avoit esté la source de la religion dans les Gaules. [S. Hilaire qui savoit peut-estre mieux l'histoire, & qui certainement avoit une conscience fort differente de Patrocle, a pu voir que tout cela ne valoit rien. Mais de quelque maniere qu'il ait cedé ces paroices, cette cession nous apprend, que quand il a resisté si fortement à Saint Leon, c'estoit par des principes tout differens de la vanité & de l'interest.]



ARTICLE XVII.

De la plainte de Projecte contre Saint Hilaire.

[IL nous reste encore à parler de l'accusation la plus importante, & la plus difficile qu'on ait faite contre S. Hilaire, c'est à dire l'affaire de l'Evesque Projecte,] 'dont les plaintes furent portées à Rome peu aprés la conclusion de l'affaire de Quelidoine. 'Ce Projecte n'estoit pas Evesque de la Viennoise, [a] mais apparemment [de la seconde Narbonoise,] ou de la province des Alpes, qui reconnoissoient l'une & l'autre l'Eglise d'Arles. Ainsi ce n'est point Projecte de Die dans la Viennoise, qui est le seul Evesque de ce nom marqué dans le Gallia Christiana.

Leo, ep. 10. c. 4. p. 430.

p. 431. a Boll. sup. p. 597. f.

Leo, p. 430. 'S. Leon dit que cet Evesque, & beaucoup de laïques de son diocese, luy avoient écrit pour se plaindre de ce que Projecte estant malade, 'S. Hilaire estoit tout d'un coup arrivé en ce lieu, lorsqu'on l'attendoit le moins, 'avoit ordonné un nouvel Evesque à l'insceu de Projecte, '& mesme ce semble sans en avoir eu le consentement du Clergé, ni du peuple, '& s'en estoit retourné ensuite aussi viste qu'il estoit venu. 'S. Leon sur ces lettres cassa l'ordination du nouvel Evesque, & rétablit Projecte dans sa dignité.

c. 5. p. 431. c. 4. p. 430. p. 431. c. 5. p. 430. p. 431.

[Nous voudrions que la vie de S. Hilaire eust éclairci ce fait important. Mais elle n'en dit rien dutout. Cependant nous pouvons considerer que S. Leon ne dit point qu'il eust entendu sur cela ni S. Hilaire, ni personne de sa part, mais seulement qu'il avoit receu des lettres des accusateurs: & la maniere odieuse dont il represente cette action, fait voir plus que toute autre chose combien il estoit prevenu contre ce Saint, & qu'il estoit moins son juge que sa partie. Il n'accuse pas neanmoins S. Hilaire d'avoir ordonné cet Evesque, sans avoir esté accompagné au

moins de deux autres, & sans avoir eu le consentement de ceux de la province qui estoient absens.] 'Saint Hilaire qui avoit cassé l'ordination d'Armentaire en partie sur ce que ces deux choses y manquoient, n'avoit garde de tomber dans les mesmes fautes. On ne croira pas non plus sans doute qu'il ait ordonné un Evesque, sans qu'il eust esté ou elu, ou au moins agreé par la plus grande partie du Clergé & du peuple. Conc.t.3.p. 1286.a.

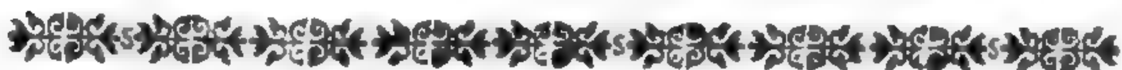
'Il se peut donc faire que Projecte estant tombé malade, & le bruit ayant couru qu'il estoit mort, [dans le temps que S.Hilaire tenoit son Concile,] ce Saint soit venu avec la diligence que son zele & sa charité demandoient de luy, [accompagné des autres Evesques,] pour luy rendre les dernier devoirs, & luy donner un successeur: Il se trouva vivant, mais dans un état sans doute qu'on ne croyoit pas qu'il pust rechaper. [S.Hilaire pouvoit estre pressé alors de s'eloigner, ou pour aller à Rome, ou pour quelque autre affaire importante, en sorte qu'il n'eust pas pu revenir pour l'election, si Projecte fust mort huit ou quinze jours aprés, & il pouvoit juger cependant qu'il estoit necessaire qu'il s'y trouvast, afin d'empescher qu'on n'elust quelque personne incapable sur qui il voyoit qu'on jettoit les yeux. Boll.sup.p.398. §20.

Dans ces circonstances, il n'aura pu faire autre chose que consulter les Evesques qui l'accompagnoient : & il n'est pas difficile qu'ils aient cru que le salut des ames, qui est la loy souveraine, & le but de toutes les autres, demandoit qu'on se dispensast en cette occasion de la loy qui défend d'ordonner deux Evesques en une mesme Eglise. On pouroit alleguer plusieurs exemples de cette dispense & dans des occasions bien moins necessaires. Il est aisé de croire qu'on ajouta que si Projecte revenoit en santé, celui qu'on auroit ordonné ne pourroit rien faire de son vivant que sous son autorité: & on ne manqua pas sans doute d'obtenir le consentement de Projecte, s'il estoit en état de le donner. Sur cela Saint Hilaire aura proposé au Clergé & au peuple quelque personne digne de l'episcopat, l'aura fait agréer de tous hors
1. de quelques laïques interessez pour quelque ambitieux, &[1] l'aura ainsi ordonné avec les autres Evesques. S'il y a en cela quelque faute, elle est du nombre de celles dont les plus grands Saints sont capables.

Cependant tout cela est possible, & mesme aisé.] Peut-estre encore que Projecte estant revenu de sa maladie, surpris & indigné de voir un second Evesque dans son siege, [n'ayant pas mesme Ibid.

1. 'Bollandus aime mieux croire qu'il l'avoit amené tout ordonné, [ce qui est moins canonique.] Boll.sup.p.398.c.

assez de force pour juger des raisons que l'on avoit euës, & desavouant le consentement qu'il y avoit donné, s'il l'avoit fait, comme il est ordinaire que l'on ne se souvienne point dutout de ce qu'on a fait durant une grande maladie, irrité d'ailleurs par ceux qui ne s'accommodoient pas du nouvel Evesque; il est aisé, dis-je, dans ces circonstances qu'il ait écrit ce que Saint Leon dit qu'il luy avoit mandé, & que S.Leon déja prevenu, au lieu de s'informer du detail de ce qui s'estoit passé, se soit contenté de cette apparence odieuse d'avoir ordonné un Evesque dans une Eglise legitimement remplie par un autre, pour parler comme il fait contre une personne dont il n'estoit pas content. Enfin le parti qui nous paroist le plus equitable dans cette affaire, c'est que n'ayant point esté discutée juridiquement & dans les formes Canoniques, nous devons en suspendre nostre jugement, & ne nous en pas raporter à celui de personnes trop prevenuës contre un si grand Saint.]



ARTICLE XVIII.

Saint Leon donne à Vienne le droit de metropole: Ecrit contre Saint Hilaire.

Conc. t. 3. p. 1401. c. [IL est difficile de dire comment S. Leon si animé contre S. Hilaire, & croyant voir] 'tant de fautes considerables dans sa conduite, qui le rendoient indigne de l'episcopat, comme il le fait dire à Valentinien, [n'entreprit point de le deposer. Je ne sçay s'il craignoit de n'estre pas suivi en cela par les Eglises des Gaules, ou si c'est qu'au milieu mesme du feu de cette contestation, il voyoit dans S.Hilaire tant de marques d'une vertu extraordinaire, qu'il ne pouvoit s'empescher d'avoir quelque respect pour sa personne. Au moins il n'ignoroit pas sans doute l'estime qu'en faisoient les autres.

p. 1400. a. Par quelque raison qu'il l'ait fait,] 'il se contenta de le declarer
p. 1399. e. separé de sa communion, 'de luy oster la jurisdiction non seulement sur les autres provinces, mais sur la Viennoise mesme, de luy défendre d'ordonner aucun [Evesque,] & de se trouver mes-
c|1444. d|Leo, ep. 9. p. 427. me à aucune ordination. 'Il rendit à l'Evesque de Vienne son an-
a Leo, ep. 10. c. 5. cienne jurisdiction sur la Viennoise, ª & ordonna que les autres
p. 431|c. 7. p. 432. provinces seroient gouvernées chacune par son metropolitain,
c. 6. p. 432. sans qu'un seul en gouvernast plusieurs; '& que si un metropolitain au lieu d'user de son droit, le vouloit ceder à un autre, ce

droit

droit passeroit non à celui à qui il l'auroit cedé, [ni à aucun autre metropolitain,] mais au plus ancien Evesque de la province. 'Il c.9.p.433.
ajouta à cela que quand il faudroit assembler un Concile de plusieurs provinces, on ne le feroit point qu'avec le consentement de l'Evesque Leonce, à qui il défere cet honneur à cause de son antiquité, voulant que chacun eust un respect particulier pour son âge & sa probité, sans prejudice neanmoins de la dignité des metropolitains. [Nous ne savons pas d'où ce Leonce estoit Evesque. Car
V. Saint Honorat § 3. celui "de Frejus estoit mort en 432. Quel qu'il fust nous croyons sans peine sur le témoignage que luy rend S. Leon, qu'il estoit digne de l'honneur que ce Pape luy faisoit. Mais avec cela il est difficile de ne pas dire qu'en elevant en ce point un simple Evesque audessus des metropolitains, on faisoit une plaie considerable à la discipline, & à la paix de l'Eglise. L'une & l'autre ne se peut conserver que par la subordination des inferieurs aux superieurs: Et je ne croy pas que cette ordonnance se puisse autoriser par aucun Canon; comme on ne voit pas aussi qu'elle ait eu de lieu.]

'Pour faire savoir toutes ces choses à l'Eglise des Gaules, Saint ep.10.p.428.
Leon écrivit une grande lettre pleine de feu & d'invectives contre S. Hilaire, qu'il y traite d'une maniere peu digne de l'un & de l'autre. Il s'y étend beaucoup sur la deposition de Quelidoine, & plus encore sur l'ordination du second Evesque dans l'Eglise de Projecte. 'Il ne fait que passer sur les autres crimes pre- c.2.p.429.
tendus de S. Hilaire. [Mais outre ce que les autres disoient contre luy,] 'il l'accuse de se soulever contre S. Pierre, & de ne vou- p.429.c.2.
loir pas reconnoistre sa principauté; [comme si tous ceux qui croient qu'un successeur de Saint Pierre passe les bornes des Canons, estoient ennemis de la primauté du saint Siege. Ce seroit armer contre les Papes en faveur de heretiques un grand nombre de Peres, de Saints, & de Conciles.] Il dit encore que Saint
&c. Hilaire vouloit "se soumettre tous les Evesques des Gaules, & s'en rendre le maistre & l'arbitre. 'Et il se défend fort du soupçon c.9.p.433.
qu'on pouvoit avoir qu'il vouloit s'attirer ce pouvoir à luy mesme; craignant comme il dit que S. Hilaire ne repandist ce bruit dans les Gaules. [Mais il eust tasché inutilement de l'y repandre, s'il eust esté démenti par la conduite du Pape.] 'Il recommande c.6.p.431.
qu'on ne fasse point d'ordination que le samedi au soir, ou le dimanche, 'selon la pratique de l'Eglise Romaine, [qu'on voit ep.11.p.436.
par là n'avoir pas esté jusqu'alors fort exactement observée dans l'Eglise des Gaules, non plus que dans celle de l'Orient.]

ep.10.p.428. t.2 p.444|Conc. t.3.p.1463c. 'Cette lettre s'adresse dans les editions ordinaires aux Evesques de la Viennoise.'Le P. Sirmond assure avoir vu un manuscrit où elle est adressée aux Evesques de la province des Sequanois, (qui est celle de Besançon,) & de la Viennoise. [Elle regarde en effet beaucoup la province de Besançon, si c'estoit le siege de Quelidoine. Elle regarde encore les provinces dont estoient Projecte & Leonce, & generalement toutes celles qui estoient soumises à l'Eglise d'Arles. Il est visible encore par l'article de Leonce qu'elle regarde plusieurs provinces. Ainsi c'estoit apparemment une lettre circulaire pour toutes ces provinces, & peut-estre mesme pour toutes les Gaules, où l'on mettoit differentes inscriptions, selon les lieux où l'on en envoyoit des copies. Elle n'est point datée: Mais je croirois aisément que S. Leon ne l'envoya qu'avec la loy de Valentinien qui en ordonnoit l'execution: Et cette loy est datée du 6 juin 445.]



ARTICLE XIX.

De la lettre de S. Leon à la province de Vienne: Loy contre S. Hilaire.

Leo,ep.9.p.427 428. 'NOUS avons encore une lettre de Saint Leon adressée aux Evesques des Gaules & de la Viennoise, où aprés quelques plaintes de la conduite de S. Hilaire, il declare qu'il a rendu à l'Eglise de Vienne ses droits & ses privileges anciens, que le saint Conc.t.3.p.1503 c. Siege avoit transferez en partie à Arles.'Le Pere Sirmond a tenu cette piece pour fort suspecte, aussibien que toutes les autres lettres des Papes aux Evesques de Vienne, qui viennent de la Leo,t.2.p.808. mesme source, c'est à dire de la bibliotheque de Fleuri.'Le Pere Quesnel marque quelques raisons particulieres qui font douter de celle-ci, [ausquelles je croy qu'on peut ajouter ce qu'elle porte, que les droits de l'Eglise de Vienne avoient esté transferez en partie à Arles. Il faut neanmoins que S. Leon ait écrit quelque lettre semblable à celle-ci: Car dans sa grande lettre il ne dit point à qui il donne le droit de metropolitain qu'il oste à l'Eglise d'Arles.

Si la petite lettre est veritable, je croy que dans la date au lieu ep.9.p.427. 'du 6 de janvier, il faudroit lire le 6 de juin, comme dans la loy 1. de Valentinien.] 'Car la lettre suppose que l'on savoit déja dans les Gaules & à Vienne ce qui s'estoit passé entre S. Hilaire & S.

1° *VIII. idus jun*, au lieu de *VIII, idus jan.*

Leon, & comment S. Hilaire estoit sorti de Rome, [où il n'estoit venu que cet hiver mesme.]

'S. Leon craignit apparemment que les Evesques des Gaules ne fussent pas assez soumis à ce qu'il avoit ordonné.'Et quoiqu'il eust fait un crime à S. Hilaire d'avoir employé la force des armes dans les affaires de l'Eglise,'il ne laissa pas de recourir contre luy à la puissance imperiale. 'Il le representa à l'Empereur Valentinien III. comme un homme rebelle & à l'autorité du siege Apostolique, & à la majesté de l'Empire, & obtint de ce Prince qui estoit alors à Rome un rescrit celebre adressé au Patrice 'Aece General des armées de l'Empire, par lequel sous pretexte de maintenir la paix de l'Eglise, il défend d'entreprendre quoy que ce soit sans l'autorité du siege Apostolique, 'ni de resister à ses ordres; 'ce qui avoit esté, dit il, observé toujours inviolablement jusqu'à Hilaire.'Il ordonne à tous les Evesques de tenir pour loy tout ce que l'autorité du Pape auroit établi; & à tous les magistrats de contraindre par la force à comparoistre devant le tribunal de l'Evesque de Rome tous ceux qui y auroient esté citez, s'ils refusoient d'y venir. 'On voit "par ce qui arriva vers ce temps-ci à Attique metropolitain de Nicople en Epire, combien ces contraintes estoient scandaleuses & opposées, selon S. Leon mesme, à la douceur de l'Eglise.

'Valentinien ajoute que la sentence renduë par S. Leon contre S. Hilaire, n'avoit besoin de personne pour estre executée dans les Gaules, [1] puisque l'autorité d'un si grand Pontife a droit de tout ordonner aux Eglises. 'Il va jusqu'à faire un crime à Saint Hilaire d'avoir deposé & ordonné des Evesques sans consulter le Pape. 'Il le traite mesme de criminel d'Etat sur ce qu'on pretendoit qu'il avoit employé la force des armes pour établir des Evesques, & les faire monter "sur un throne, où ils ne devoient prescher que la paix. 'Cette loy est datée du 6 juin 445: [& c'est l'epoque qui fixe toute cette histoire.] 'Elle est assurément tres propre, comme dit Baronius, pour faire voir que les Empereurs ont beaucoup servi à établir la grandeur & l'autorité des Papes. [Ce n'est pas ici le lieu] 'd'y faire d'autres reflexions: mais nous ne pouvons pas nous empescher de dire, que dans l'esprit de ceux qui auront quelque amour pour la liberté de l'Eglise, & quelque connoissance de sa discipline, elle sera toujours aussi peu d'honneur à celui qu'elle louë, que de tort à celui qu'elle

[Marginal notes: t.2.p.461. — ep.10.c.6.p.432. — Bar.445.§11. — Conc.t.3.p.1401.b.d. — a|1402.a. — c. — b. — c. — V. S. Leon §113. — Leo,ep.12.p.439.440. — Conc.t.3.p.1401.d. — 1. — e. — c.d. — ad sedem quietis. — p.1402.a. — Bar.445.§8. — Blond.p.330.]

1 *Quid enim tanti Pontificis autoritati in Ecclesias non liceret?*

Conc.t.4.p. 1046.c.d. condanne. 'Le Pape Hilaire cite cette loy, & se sert de l'autorité qu'elle attribuë aux decisions de Rome.

ARTICLE XX.

S.Hilaire tasche d'adoucir le Pape: Ses dernieres actions.

Leo,t.1.p 744. c.17. [DURANT que l'on formoit à Rome tant d'accusations, & de condannations contre Saint Hilaire,] 'ce Saint estoit malade à Arles, où il estoit revenu nonobstant la rigueur de l'hiver, [c'est à dire apparemment vers le mois de fevrier ou de mars
c.16. 445,]puisque l'hiver estoit déja commencé lorsqu'il y estoit allé
c.17. à pié.'Mais l'infirmité de son corps n'affoiblit point la vigueur de son ame, & ne diminua point l'ardeur de sa pieté: Il n'omit rien aussi de tout ce qui estoit en son pouvoir pour appaiser S. Leon, "& fit pour cela toutes les soumissions,& toutes les avances que son humilité luy fit juger legitimes. *inclinata humilitate.*

c.17. 'Il luy deputa d'abord Ravenne alors Prestre, depuis son successeur,& ensuite Nectaire & Constance, deux Prelats saints & illustres. [On croit, comme nous avons dit,que Nectaire estoit Evesque de Digne, & Constance ou Constantin de Die. Neanmoins dans la lettre 50 de S. Leon, Constantin qui doit estre celui de Die, est nommé devant Nectaire;& aprés Nectaire il y a un Constance dont on ignore le siege, qui est apparemment celuici: [Outre ce que ces deputez avoient charge de representer de vive voix,] Saint Hilaire fit encore beaucoup d'écrits pour la défense de sa cause, [dont neanmoins aucun n'est venu jusques à nous.On ne sçait point non plus ce que ses deputez firent à Ro-
ep.36.37.p.505 506. me.] 'Ravenne y acquit l'estime de S.Leon, [a]par la douceur & la sainteté de ses moeurs.
a p.538. b p.744 c.17.

[b] Les Evesques Nectaire & Constance furent fort bien receus à Rome par Auxiliaire,qui avoit autrefois esté Prefet des Gaules, & l'estoit alors[d'Italie.]Ainsi c'estoit avant le 19 juin 446,auquel Albin avoit cette charge. Auxiliaire s'entretint souvent avec ces deux Evesques, du courage & de la constance du Saint, & de son mepris pour toutes les choses humaines, qui le rendoit toujours ferme,& toujours heureux parmi l'incertitude & la fragilité de tout ce qui est sur la terre.

c.17. 'Il parla aussi à Saint Leon de l'affaire de S.Hilaire. [Mais il paroist qu'il n'en obtint rien, parceque le Saint se rabaissoit au-

tant qu'il croyoit le pouvoir, mais non pas autant que les Romains le souhaitoient.] Car voici ce qu'Auxiliaire luy manda sur cet entretient qu'il avoit eu avec le Pape. Comme vous estes toujours ferme & constant dans vos [saintes] resolutions, & toujours egal à vous mesme, sans vous laisser emporter ni au trouble du chagrin, ni à la douceur de la joie, [je vous puis tout dire sans craindre de vous faire peine.] Je ne voy pas la moindre ombre d'arrogance dans vostre sainteté: mais les hommes ne peuvent souffrir que nous leur parlions franchement selon nos pensées. D'ailleurs, [1] il faut une certaine complaisance pour se concilier les Romains. Si vous vouliez bien vous rabaisser jusque là, vous n'y perdriez rien, & vous y gagneriez beaucoup. Je vous demande donc cela en grace. Un peu de condescendance dissipera les petites nuées qui se sont elevées, & rétablira le calme.

[Il n'est point dit que S. Hilaire ait suivi le conseil de ce Prefet, ni qu'il ait fait aucun nouvel effort pour appaisser S. Leon.] 'On croit mesme avec assez d'apparence qu'il fut toujours ferme à ne rien faire au prejudice des droits qu'il croyoit appartenir à son Eglise, mais que voyant les deux plus grandes puissances de l'Eglise & de l'Etat unies contre luy, il demeura dans le repos & dans le silence, sans songer à autre chose qu'à son salut, & à celui de son peuple. 'Car sa vie ajoute qu'ayant receu la lettre d'Auxiliaire, il se donna tout entier à la priere, à la predication, & à la pratique des bonnes œuvres, comme s'il n'eust fait que commencer; qu'il [redoubla] ses austeritez, qu'il s'employa à soulager les pauvres avec une compassion, & une charité [toute nouvelle,] soit dans les assistances qu'il leur rendoit, soit dans la consolation qu'il leur donnoit par les larmes abondantes qu'il repandoit [à la vuë de leur misere. Et c'est ainsi qu'il passa le peu de temps qu'il vécut depuis.

Pour ce qui regarde l'execution de la sentence de Saint Leon appuyée par Valentinien, elle peut avoir eu son effet à l'égard de Quelidoine.] 'Car la tradition de l'Eglise de Besançon est qu'il y mourut dans sa dignité, & que son corps y est encore à present, '& qu'Importun qui avoit esté mis à sa place fut chassé aprés avoir gouverné quelque temps cette Eglise. 'Chifflet traite mesme Quelidoine de Saint. [Mais il faudroit que son autorité fust soûtenuë par de puissantes raisons.]

'A l'égard de la jurisdiction ostée à l'Eglise d'Arles, il paroist par l'election de Ravenne successeur de S. Hilaire, & par ce qui

Marginal notes: t.2.p.461. — p.745.c.18. — Vasf.t.2.p.115. — p.116. — p.98. — Leo,t.2.p.462. 466.

1. quadam teneritudine plus trahuntur.

se passa ensuite, [comme nous le verrons bientost], que les Evesques de la Viennoise demeurerent toujours unis & soumis à l'Eglise d'Arles, sans vouloir neanmoins reconnoistre Vienne. Il faut aussi qu'Ingenuus d'Embrun ne se soit pas mis fort en peine d'executer ses droits de metropolitain sur les Alpes Maritimes,] 'puisque Saint Leon fut obligé de luy faire des reproches, de ce qu'il les negligeoit, & les cedoit à un autre. [a] On croit que l'Eglise d'Aix estoit encore soumise à celle d'Arles comme à sa metropole du temps de Symmaque. [Ainsi je ne sçay si l'on a raison] [b] de soutenir que depuis que S. Leon eut divisé en l'an 450 la Viennoise entre les Evesques d'Arles & de Vienne, ceux d'Arles ne pretendirent plus avoir droit d'ordonner les Evesques dans d'autres provinces.

Conc.t.4.p.1038 d. — a p.1310.c|1311. a|Leo,t.2.p.517| Geo,fac.p.144. — b Leo,t 2.p.855 c.3.

[Voilà ce que nous trouvons de cette dispute celebre, entre deux grands Evesques, tous deux illustres par leur science & leur pieté.] Si Saint Honorat auteur de la vie de nostre Saint, n'a pas osé entreprendre "d'examiner la conduite que ces deux grands Evesques y tinrent, [il nous appartient encore bien moins de le faire.] Mais nous pouvons remarquer [1] ce que dit sur ce sujet le Cardinal Baronius, si zelé non seulement pour la primauté des Papes, mais mesme pour la splendeur de la Cour Romaine. 'Aprés avoir raporté la lettre du Pape Hilaire successeur de Saint Leon contre S. Mamert de Vienne, Que l'on ne s'étonne pas, dit-il, si ce Pape s'eleve avec tant de vehemence contre un Evesque dont la sainteté est si illustre. Dans ces choses [2] qui dependent du témoignage des hommes, il est aisé que toutes sortes de personnes soient trompées. Et c'est ce qui arriva aussi à S. Leon "lorsqu'il parla avec tant d'aigreur contre S. Hilaire. Qui ne sçait que les oreilles des Papes sont souvent remplies du bruit que font de fausses accusations par lesquelles on les surprend : ensuite de quoy ils maltraitent un innocent, & croient neanmoins ne rien faire que de juste. 'Si tous les Evesques, dit S. Leon mesme, sont sujets à faire des fautes, combien y devons nous estre plus sujets, nous à qui la grandeur mesme du poids dont nous nous trouvons chargez, presente sans cesse des sujets de chute. 'Divers auteurs Espagnols ont jugé comme Baronius, que tous les reproches faits à S. Hilaire ne sont que des calomnies, que la malice des ennemis du Saint avoit fait regarder à S. Leon comme des faits constans & certains. [Et veritablement il seroit difficile

t.1.p.744 c.17. — *judicia ventilare.* — Bar.464.§ 8. — *acerrimè invectus.* — Leo,s.4.p.111. — t.2.p.431.

Boll.5.may,p.36. §.8.

1. 'Ce passage est adopté par Neusser auteur de ce temps.
2. *quæ contentiosi fori sunt,*

d'excuser ce saint Pape dans les fautes, ou plutost dans les crimes qu'il reproche à un Evesque, dont la sainteté est si reconnuë, si nous ne ressentions tous les jours en nous mesmes les effets de cette foiblesse malheureuse, qui nous fait regarder nos soupçons comme des choses constantes, & nous fait recevoir avec trop de facilité le mal qu'on nous raporte des autres: surtout quand ils nous ont blessez dans des pretentions que nous croyons justes & certaines. 'Binius mesme se declare pour l'innocence de S. Hilaire. Conc.t.4.p. 1047.e.

'Papebrok qui veut quelquefois qu'on s'en raporte à S. Leon, & que sur son témoignage on reconnoisse S. Hilaire pour coupable, au moins, dit-il, selon le jugement des hommes, ajoute qu'au jugement de Dieu, il pouvoit bien ne l'estre pas tant. 'Il paroist mesme reduire toute la faute de S. Hilaire, à ce qu'il soûtenoit qu'on ne pouvoit point appeller des Conciles des Gaules au Pape. 'Car il croit qu'il est permis de douter de tous les excés, comme il dit, dont on le voulut noircir devant S. Leon, qu'ils furent crus trop facilement dans la chaleur de la dispute, '& qu'il n'est point improbable que Quelidoine avoit acheté de faux témoins pour se faire absoudre par le Pape. [Ce Jesuite semble mesme n'avoir pas osé dire tout ce qu'il pensoit sur cela en faveur de S. Hilaire,] 'par la crainte des censures de l'Index. » Car il paroist craindre beaucoup d'y tomber, comme a fait mal» heureusement, dit-il, le P. Quesnel, dont l'ouvrage est d'ailleurs » si plein d'erudition, pour ne s'estre pas abstenu de toucher un » point aussi delicat qu'est celui des appellations. [Pour ceux qui ne cherchent que la verité, prests à soûtenir l'Eglise Romaine dans les justes prerogatives qui luy appartiennent, prests à abandonner les entreprises de ses ministres, s'ils pretendent des choses qui ne luy appartiennent pas; ils attendent avec paix tout ce qu'il plaira à la verité ou d'ordonner, ou de permettre; heureux pourvu qu'ils puissent la suivre partout, & l'avoir toujours pour eux, & dans sa gloire, & dans son ignominie.]

(Marginal notes: Boll.sup.p.595. 596.b. — p.596.b.c.d. — • — e. — d. — b|594.f|598.e.)



ARTICLE XXI.

Mort de Saint Hilaire.

[SAINT Hilaire survéquit peu aux peines de corps & d'esprit que l'affaire de Quelidoine luy avoit causées.] 'Car S. Leon répondit le 26 d'aoust 449, aux Evesques qui luy avoient Leo.ep 36.p. 305.

t.2.p 461|Nor.h P.l.2.c.11.p.243 mandé l'election de Ravenne son successeur,'ce qui fait juger qu'il estoit mort le 5 de may precedent. C'est le jour auquel Usuard, Boll.mars,t.2.p 28.d|Flor.p.501 Adon,'& d'autres anciens martyrologes marquent sa feste. [Tiro Prosper met aussi sa mort l'année de devant celle de Theodose II; & ainsi en 449. Nous ne pouvons donc pas nous arrester à Genn.c.69. Gennade,] 'qui dit qu'il mourut sous Marcien, [en l'an 451 au plustost.]

Leo,t.1.p.745.c 28. 'Il avoit à peine achevé sa 48.ᵉ année. [Ainsi il peut estre né au commencement de l'an 401.] [a] Mais il s'estoit entierement con- a c.18. b c.19. sumé "par ses austeritez, & ses travaux. [b] Dans sa derniere mala- &c. die il continua encore à instruire, & à animer à la pieté tous ceux [qui le visitoient.] En approchant de la mort il eut une vision"où &c. il se vit revétu des ornemens sacerdotaux d'Aaron, & apprit que Ravenne devoit estre son successeur. [Assuré de sa mort par cette c.20. vision,] '& rempli d'une extreme joie, il fit "une assez longue ex- &c. c.7. hortation à la Communauté 'qu'il avoit établie au commence- c.21. ment de son episcopat, '& entre les bras de laquelle il paroist c.20.p.746.747 qu'il voulut mourir. 'On peut remarquer dans ce discours la sainte confiance que sa vie penitente "luy donnoit, de ne sortir &c. p.747. de ce monde que pour aller jouir de Dieu.'Il y dit qu'il prevoyoit que la ville d'Arles alloit tomber dans une grande affliction & un grand malheur,afin que l'on se tinst prest à tout souffrir. [Sa vie n'explique point ce qu'il vouloit dire, ni si cela se verifia par l'evenement. Je ne sçay s'il le faudroit raporter à la prise d'Arles, "qui tomba quelques années aprés au pouvoir des Gots.] V.§ 11.

c.21. 'Le Saint mourut le mesme jour "sur les cinq heures du soir, horaundecima. aprés que sa Communauté eut fait l'office des Vespres, [qu'on c.21.22. avoit avancé,] & qu'elle eut soupé. 'Son corps fut porté "avec un &c. grand nombre de cierges dans l'eglise de S. Estienne, [qui pouvoit estre la cathedrale.] Le peuple s'écria alors: Voici un jour « qui fait cesser pour jamais les injustes reproches qu'on a faits à ce « saint Evesque. Le lendemain on le porta devant l'autel de Saint « Genés. Il y fut presque dechiré par la foule du peuple qui s'efforçoit de le toucher. Il fut enterré dans l'eglise qui portoit le nom de ce saint Martyr qui y estoit enterré. Cette eglise a depuis porté le nom de S. Honorat,"dont le corps y repose aussi: Tout le peuple V. Saint Honorat § 10. accourut à l'enterrement du Saint: Les Juifs mesmes s'y trouverent & chantoient en hebreu des pseaumes pour honorer ses funerailles. Chacun enfin témoignoit une estime extraordinaire de sa vertu,& une extreme douleur de sa mort. Pour le pouvoir enterrer, il fallut dechirer le drap qui couvroit son corps, & en donner

donner une partie à partager au peuple en un lieu assez eloigné, durant qu'on le mit secrettement dans le tombeau.

'Sa mort fit revivre dans les esprits [& dans les coeurs] les grandes instructions qu'il avoit données, soit par ses paroles, soit par son exemple, & ses actions. Il est marqué qu'on publioit la gloire de son nom dans les sermons. On ne croyoit trouver jamais personne qui l'egalast. 'Dieu justifioit l'estime qu'on faisoit de sa sainteté, par les miracles continuels qui se faisoient à son tombeau. 'Mais ce qui luy fut glorieux devant les hommes, & le plus avantageux devant Dieu, fut la pieté de ses successeurs, & d'un grand nombre de personnes qu'il avoit elevez à l'episcopat, lesquels repandant partout ce qu'ils avoient appris de ses instructions & de son exemple, multiplierent sa couronne en multipliant les veritables serviteurs de J.C.

c.23.p.749. c.24.p.750. p.749.c.23.

'Son tombeau se voit encore aujourd'hui dans l'eglise de S. Honorat en une chapelle sous terre audessous du grand autel. 'Il est couvert d'une grande pierre de marbre, sur laquelle on lit cette inscription, [qui peut y avoir esté mise aussi-tost aprés sa mort,] *Hilaire Pontife de la loy sacrée* [de J C,] *repose en ce lieu*. Et sur une autre table de marbre mise contre la muraille, il y a une [1] epitaphe en vers, qui donne en abregé une fort belle idée de sa vertu. 'On croit qu'elle peut estre du mesme auteur qui a écrit sa vie: [Et elle est digne assurément d'un siecle encore plus poli que celui là.

Bar.an.p.117. Bar.445.§13.in app. Aum.p.623.

Nous avons raporté la maniere avantageuse dont parlent de luy S.Eucher, Julien Pomere, Constance auteur de la vie de S.Germain, Gennade, S.Isidore de Seville.] 'S.Leon mesme, quoique toujours persuadé que c'estoit un esprit presomptueux, 'l'appelle neanmoins de sainte memoire. [Et cependant nous n'avons ni preuve, ni apparence qu'il l'eust rétabli dans sa communion] dont il l'avoit separé. [a] Tiro Prosper dit de Saint Eucher & de luy, qu'ils consommerent par une [heureuse] mort leur vie admirable. 'Adon quoiqu'Evesque de Vienne, copie dans sa chronique une partie de l'eloge qu'en fait Gennade, [b] ce qu'il fait encore plus amplement dans son martyrologe, où il l'appelle un grand homme, un homme docte & excellent. 'Un ancien Evesque d'Arles nommé Cavilan releve beaucoup son eloquence. 'On marque encore plusieurs auteurs qui ont donné des eloges à sa vertu. Son nom est celebre, comme nous avons

Leo,ep.50.p.540. ep.36.p.505. ep.20.c.7.p.432. a Pros.T. Bib.P.t.7.p.358.d. b Ado,5 may. Boll.16.jan.p.25 § 1. Gall.chr.t.2.p.36.1.b.

1. le 10.e vers, *servile obsequium non dedignatus adire*, est oublié dans Baronius, & dans quelques autres copies.

dit, au 5 de may dans le martyrologe Romain, aussi-bien que dans tous les autres. Quelques manuscrits marquent sa feste le 7 du mesme mois de may.



ARTICLE XXII.

Honorat de Marseille écrit la vie de S. Hilaire: Ce qu'on sçait de luy: Des écrits du Saint.

[TOUS les eloges que l'on a donnez à Saint Hilaire, ne nous pourroit enformer qu'une idée fort imparfaite de sa vertu,] 'si Dieu ne nous avoit conservé l'histoire de sa vie écrite avec pieté, &"avec quelque elegance.[a] L'auteur s'estoit trouvé à la solennité de son enterrement. Il écrivoit lorsque Basile Prestre sous S. Hilaire estoit Evesque. 'Il parle des actions les plus secrettes du Saint, comme"témoin oculaire, '& il l'appelle son pere particulier, & son"saint maistre.[Ainsi l'on ne peut douter que ce ne soit une histoire originale écrite peu d'années aprés la mort du Saint par un de ses disciples, tres bien instruit par luy mesme de ce qu'il raporte.] 'On voit d'ailleurs qu'il estoit Prestre ou Evesque. ["Et tout nous persuade que c'est S. Honorat Evesque de Marseille, vers l'an 480, ou 490,] 'qu'on sçait avoir esté elevé dés l'enfance dans la crainte du Seigneur par Saint Hilaire, & avoir écrit sa vie. [Mais il la composa apparemment"lorsqu'il estoit encore Prestre à Arles,] '& membre de la Communauté du Saint 'pour laquelle il paroist "particulierement l'avoir entreprise.[b] Il l'écrivit * aussi pour obeïr à plusieurs Evesques qui le luy avoient ordonné, aprés leur avoir resisté long-temps;& il semble la prononcer en leur presence. 'C'estoit aprés la mort de Saint Leon, [arrivée en 461,]'& mesme quelque temps aprés celle de Ravenne successeur du Saint, 'qu'on met en 462.

Du Pin, t.4.p. 529.
a Leo, t.1.p. 748.c.22.
p.742.c.13.
p.731.c.1.
p.751.
Genn.c.99.
Leo, t.1.p.751.
p.737.c.7.
b p.731.
p.744.c.27.
p.749.
Boll. sup.p.394.d.

&c.
memini
pii institutoris.
Note 6.
V. la note 6.
huic me praestiter.
* &c.

[Comme on parle peu de ce S. Honorat, nous croyons pouvoir marquer ici le peu que nous en trouvons dans Gennade, "dont quelques uns croient que cet article n'est pas. Mais il est toujours d'un auteur aussi ancien,] 'puisque tout ce qu'il dit suppose qu'Honorat vivoit encore. Il nous apprend donc que ce Saint avoit esté elevé dés l'enfance par S. Hilaire dans la crainte de Dieu,& dans l'exercice [des fonctions &] des affaires ecclesiastiques. Il s'acquit par ce moyen une fort grande facilité de parler, en sorte qu'il preschoit sans peine sur le champ, & mesme avec une eloquence qui le faisoit ecouter avec plaisir. Aussi quelque-

V. la note 6.
Genn.c.99.

part qu'il allast, les Evesques l'obligeoient toujours d'annoncer la parole de Dieu au peuple. Il composa aussi divers écrits en forme d'homelies, particulierement pour établir la foy, & refuter les heretiques. Le Pape Gelase qui avoit vu ses ouvrages, luy écrivit pour l'assurer qu'il approuvoit la pureté de sa foy. Honorat écrivit encore le vies de divers Saints, outre celle de Saint Hilaire [qui nous reste seule aujourd'hui de tous ses ouvrages. Tout ce qu'on dit du reste de sa conduite,] c'est qu'il celebroit
pro viribus. "autant qu'il pouvoit les Litanies avec son peuple pour obtenir de Dieu les effets de sa bonté.

[Il ne peut avoir esté fait Evesque avant l'an 475, auquel il paroist que Grec gouvernoit encore l'Eglise de Marseille:] '& on Mass.p.185.
V. la note 6. met un Sabinien entre luy & Honorat; ['mais je ne sçay pas si l'on en a de bonnes preuves. Il est certain, comme nous avons vu, qu'il a vécu jusque sous le pontificat de Gelase qui a commencé en 492.] 'Guesnay étend sa vie & son episcopat jusques en p.199.§26.
517, sur la foy d'un acte fait pour fonder à Pignans en Provence *des Chanoines reguliers de S. Augustin sous le titre de Nostre Dame de Consolation*. [Cela suffit pour juger de cette piece, sans parler de la venuë de S.te Madeleine, & des autres choses que l'on y peut lire.] 'Baronius & tous les autres donnent à Honorat le titre p.189.190.
de Saint, '& Guesnay assure qu'il est dans le calendrier de l'Egli- p.190.§1.
se de Marseille pour en faire tous les ans la feste. [Je voudrois qu'il en eust marqué le jour. Car je ne le trouve ni dans Ferrarius, ni dans M.r du Saussay.

Pour revenir à S. Hilaire, il nous reste peu d'ouvrages de luy:
V. §11. mais nous avons au moins son chef-d'œuvre, qui est l'eloge de Saint Honorat.] 'Ses autres ouvrages estoient en petit nombre & Genn.c.69.
assez courts, quoiqu'ils portassent tous les marques de son admirable genie, de sa profonde science, & de son ardente foy. 'Il a Leo,t.1.p.740.
fait une explication du Symbole tres digne d'estre recherchée, c.11.
[mais que l'on n'a pu encore trouver.] Il a fait des homelies pour toutes les festes de l'année, 'dont il y en peut avoir quelques unes p.730.
parmi celles qui portent le nom d'Eusebe d'Emese; mais il ne
1. seroit pas aisé de les discerner. 'Il a encore écrit [1] un fort grand p.740.c.11.
nombre de lettres, au nombre desquelles il faut [peut-estre mettre] 'les écrits qu'il fit pour la défense de sa cause contre S. Leon. p.744.c.17.
V. §5. [De tant de lettres il ne nous en reste] 'que celle "qu'il écrivit à p.776.
S. Eucher sur ses Institutions.

1. 'M. Du Pin semble dire que nous avons tous ces ouvrages de S. Hilaire: a mais c'est qu'il Du Pin,t.4.p.396.
traduit sa vie, comme on le voit par la suite. a p.397.

p.740.c.12. 'Il fit auſſi quelques vers, qui marquoient l'abondance, & le
p.771. feu de l'eſprit dont ils partoient. 'Nous avons un poëme ſur la
Geneſe adreſſé au Pape Leon, & qui porte le nom de S.Hilaire
Du Pin, t.4.p. d'Arles, dont neanmoins il ne paroiſt pas digne. 'M.r du Pin &
397.401|Cav. Cave les luy attribuent, [ſans en donner d'autres raiſons que
p.232.2. l'inſcription. Ce n'eſt pas la premiere mauvaiſe piece attribuée à
Boſc, t.2.p.198. un excellent auteur.] 'Du Boſc a donné un poëme ſur le martyre
des Macabées, qu'il croit eſtre de S.Hilaire d'Arles, ou de celui
Nor.de P.l.2. de Poitiers [M.r du Pin ni Cave n'en parlant pas.] 'Le Cardinal
c.13.p.263. Noris croit que le poëme de la Providence attribué à S.Proſper
peut eſtre de noſtre Saint, parce, dit-il, que ce poëme eſt viſi-
blement Semipelagien. [Cette raiſon eſt bien foible, & bien in-
Proſ.prov.p. jurieuſe à S.Hilaire. Mais outre cela] 'l'auteur de ce poëme dé-
520. crit quelques particularitez de ſa vie [qui ne paroiſſent pas con-
venir à S.Hilaire, & dont en effet Honorat ne parle point.] Il le
compoſa dix ans aprés l'entrée des barbares dans les Gaules,
[c'eſt à dire en 416, lorſque Saint Hilaire n'avoit que quinze ou
ſeize ans.]

Not.G.p.382. 'M.r Valois croit que l'hiſtoire du martyre de S.Genés d'Arles,
eſt de S.Hilaire, plutoſt que d'aucun des autres à qui on l'attri-
buë. Il le cite auſſi comme auteur de la relation d'un miracle ar-
rivé le jour de la feſte du meſme Saint du temps de S.Honorat.
Sur.25.aug.p. 'Elle porte ſon nom dans Surius, [a] & elle luy eſt attribuée aſſez
264. generalement, comme une choſe ſans difficulté. [b] Cependant le
a Paul, n.p.834. P.Queſnel croit qu'elle n'a pas l'eloquence de Saint Hilaire, &
b Leo, p.730. qu'elle approche plus du ſtyle d'Honorat de Marſeille. 'Mais
Sur.p.264.§4. d'autre part l'auteur de cette relation eſtoit preſent à cet acci-
dent, [qui arriva en 427, ou 428. Et il y a bien loin de là juſques
en l'an 494, auquel Honorat vivoit encore. Il n'y a rien ce me
ſemble dans cette relation, ni dans l'hiſtoire du martyre de S.
Genés, qui ſoit indigne de Saint Hilaire.]

ARTICLE XXIII.

L'Egliſe d'Arles ſe maintient dans le droit de Metropole: Les Eveſques prient Saint Leon de l'y rétablir.

[PUISQUE l'hiſtoire de Saint Hilaire nous a obligez d'exa-
miner le differend entre les Egliſes d'Arles & de Vienne
pour la juriſdiction, nous pouvons ajouter ici ce qui s'eſt paſſé
Leo, t.1.p.746. ſur le meſme ſujet depuis la mort de ce Saint.] 'Le Preſtre Ra-
c.19.

venne que Dieu luy avoit revelé devoir estre son successeur, 'fut elu en effet par le commun consentement du Clergé & du peuple, & consacré par douze Evesques, entre lesquels estoient [apparemment] Constantin [de Die,] Auspice [de Vaison,] Nectaire [de Digne,] Asclepe [d'Apt.] 'L'Evesque de Vienne a dû presider à cette ordination comme metropolitain, si l'on s'est soumis à la sentence de S. Leon. Et il ne faut pas doutet qu'il n'ait fait tous les efforts possibles pour s'y trouver. Cependant il est visible qu'il n'y assista pas, 'puisque Constantin qui est nommé le premier des douze, 'est encore le premier de ceux qui écrivirent peu aprés à Saint Leon contre l'Eglise de Vienne. ep.36.p.505. t.2.p.462. ep.36.p.505. ep.50.p.540.

[Il est difficile de croire que S. Leon à qui les douze Evesques manderent l'ordination de Ravenne, n'ait pas remarqué que celui de Vienne n'y estoit pas.] 'Cependant il approuva cette ordination, comme un effet de l'inspiration de Dieu, comme utile à l'Eglise, comme conforme aux Canons, & aux regles apostoliques : [& ni dans sa lettre aux ordinateurs, ni dans celle qu'il écrivit à Ravenne mesme, il ne demande point pourquoi l'Evesque de Vienne n'y estoit pas, ne témoigne pas qu'on luy eust rendu raison de son absence, ce qu'il auroit dû affecter de marquer ; enfin ne dit pas un mot de luy.] ep.36.p.505.

'Le mesme jour il écrivit encore à Ravenne pour le prier d'avertir d'une chose les Evesques de toute la province; [ce qui estoit l'en reconnoistre metropolitain.] 'Ainsi il semble avoir abandonné luy mesme ce qu'il avoit ordonné au prejudice de l'Eglise d'Arles, soit que les Evesques des Gaules fussent absolument resolus à s'y opposer malgré la loy de Valentinien, soit que dans la conjoncture où estoient les affaires dans l'Orient, il ne jugeast pas à propos de les presser d'une chose qui au moins estoit certainement contre leur inclination. [Fort peu aprés, Auspice] 'Evesque de Vaison estant mort, Ravenne d'Arles ordonna en sa place 'Fontée, loüé par S. Sidoine en 472, ou aprés. ª L'Evesque de Vienne [qu'on ne voit pas s'estre plaint de l'ordination de Ravenne,] écrivit à Saint Leon, & luy envoya quelques Ecclesiastiques, pour se plaindre de celle de l'Evesque de Vaison, comme d'une usurpation faite sur ses droits. 'Mais peu aprés que ces deputez furent arrivez à Rome, il y en vint d'autres envoyez par 19 Evesques de ces quartiers là, & entre autres par Constantin [de Die,] par Saint Armentaire d'Antibe, par Saint Valerien [de Cemelle,] par Urse de Senés, Nectaire [de Digne,] Constance [deputé en 445 à S. Leon;] S. Maxime [de Riés,] Asclepe [d'Apt,] ep.38.p.507. t.2.p.463.464. ep.50.p.540. 541. t.2.p.866.1| Gall.chr. t.3.p. 1135.1.b.c. ª Leo, ep.50.p. 540.541. p.540. p.540|t.2.p. 864.865.

Theodore de Frejus, Ingenuus [d'Embrun,] Fontée[de Vaison.]
Gall.chr t.2.p.601.1.b. 'Nous pouvons remarquer en passant, que S.Armentaire est regardé comme le premier Evesque d'Antibe,dont le siege est aujourd'hui à Grasse. Il est honoré dans une chapelle de son nom, auprés de Draguignan[au diocese de Frejus. On ne dit point en quel jour on fait sa feste,& Ferrarius n'en parle pas.]
Leo,t.1.p.579. 'Nous le verrons entre ceux qui écrivirent à S.Leon en 451, pour approuver
p.581. sa lettre à Flavien,'& à qui Saint Leon répondit l'année suivante.
ep.50 p.538. 'Entre ces dixneuf Evesques estoient[presque tous] ceux qui avoient écrit à S.Leon sur l'ordination de Ravenne,[& eux & les autres estoient, comme on le peut juger,des trois provinces qui vouloient reconnoistre l'Eglise d'Arles pour leur metropole.]
p.538. 'Ces Evesques s'estant assemblez, écrivirent une grande lettre à Saint Leon pour le prier de rétablir l'Eglise d'Arles dans ses anciens droits, qu'elle avoit perdus par le peu de satisfaction que
p.539.c.2. luy avoit donné S.Hilaire. 'Ils pretendent qu'eux & leurs prede-
c.3. cesseurs avoient tous receu l'ordination de cette Eglise; '& ils prennent à témoin le Pape [Zosime instruit par Patrocle,] qu'elle avoit toujours eu la jurisdiction sur la Viennoise, & mesme sur trois provinces. Ils fondent cela sur la grandeur, & l'autorité civile de la ville d'Arles, & plus encore sur la pretention que toutes les Gaules avoient receu la foy de S. Trophime son premier Evesque; [ce qu'une tradition "mélée de vray & de faux, sort repanduë par Patrocle, & appuyée par l'autorité de Zosime, pouvoit leur avoir persuadé d'autant plus aisément, que cela estoit plus favorable à leur dessein.] V. S.Denys de Paris note 11.
c.3. 'Ils alleguent encore que les Evesques d'Arles avoient mesme
c.2. gouverné toutes les Gaules comme Vicaires du saint Siege. 'Ils ne craignent point de dire que l'Eglise de Vienne en demandant la primauté, demandoit par une impudence criminelle une cho-
p.540. se qui ne luy estoit pas duë.'Ils s'excusent à Saint Leon de ne luy envoyer pas cette lettre par des Evesques, sur ce que les uns estoient retenus par leurs infirmitez, & les autres par la misere
ep.50.p.540. & la disette qui estoit grande cette année là.'Ce furent Petrone
t.2.p.854-860. Prestre,& Regule Diacre qui la porterent. 'Quelques personnes habiles ont douté si ce n'estoit point une piece supposée: Mais il ne paroist pas que leurs raisons soient assez fortes pour la rejet-
p.464.465. ter.'Le P.Quesnel croit que les Evesques des Gaules se faisoient quelque tort en ne suivant pas la vigueur de S. Hilaire, & en se soumettant au jugement des Papes, qui n'avoient jamais eu une si belle occasion d'étendre leur autorité sur leurs Eglises; mais

que c'estoit à quoy ils se voyoient reduits par la loy de Valentinien. [Nous exposons le fait, & nous en laissons les consequences aux autres.]



ARTICLE XXIV.

Saint Leon partage la Viennoise entre Arles & Vienne.

[QUELQUE honorable que cette lettre fust à Saint Leon, il ne paroist pas y avoir eu beaucoup d'égard, ni s'estre beaucoup mis en peine ni de l'apostolat de S.Trophime, ni des lettres de Zosime, ni du Vicariat pretendu, mais seulement de la possession & de l'usage.] Il examina avec les deputez des deux parties, laquelle des deux villes avoit eu jusqu'alors la preference. Il trouva que dans le civil elles avoient eu à peu prés un egal pouvoir, & que pour la jurisdiction ecclesiastique tantost l'une l'avoit emporté, tantost l'autre. Ainsi il jugea, [aussi-bien que le Concile de Turin,] qu'il valoit mieux qu'elles partageassent la province entre elles. Il y estoit d'autant plus porté en faveur de Vienne, qu'aprés l'avoir fait metropole de toute la province, il luy eust esté honteux de la reduire au rang d'un simple evesché. [Mais comme Arles estoit alors beaucoup plus puissante, & ses pretentions appuyées par l'inclination des Evesques du pays,] il ne donna à Vienne que la moindre part, savoir les eveschez de Valence, de Tarentaise, de Geneve, & de Grenoble. Il laissa à Arles tous les autres, qui estoient au nombre de dix dans la seule Viennoise, en faisant excuse non à l'Evesque de Vienne, mais à celui d'Arles, de ce qu'il ne luy laissoit pas tout; [par où il reconnoist assez sa possession.]

Leo, ep. 50. p. 541.

Geo, fac. p. 100.

Leo, p. 541.

Il manda cette decision aux 19 Evesques qui luy avoient écrit pour Arles. Sa lettre est datée du 5 de may 450. Il y nomme les quatre Eglises qu'il attribuoit à Vienne, mais non celles qui demeuroient à Arles; [ce qui n'estoit peut-estre pas sans dessein. Car l'Evesque d'Arles pretendoit non seulement toute la Viennoise, mais encore deux ou trois autres provinces: Surquoi S. Leon ne decide rien, quoique la lettre des 19 Evesques le marque bien nettement. Il se contente de regler ce qui regardoit la Viennoise, & sans marquer, comme on a dit, le nombre des eveschez que l'Evesque d'Arles y devoit gouverner, comme s'il eust voulu tacitement le laisser jouir de tout ce qu'il pretendoit, hors des quatre qu'il attribuoit nommément à Vienne.] Il luy fait mesme une

P. 541.

excuse, comme on vient de voir, de ce qu'il luy ostoit ce qu'il donnoit à Vienne, & le prie en quelque sorte de l'agréer.

[Ainsi l'on voit qu'il consideroit bien plus l'Eglise d'Arles, à cause sans doute que cette ville estoit alors tres puissante, estant la demeure du Prefet des Gaules, & qu'il luy estoit important dans la conjoncture où estoient les affaires de l'Orient, de menager les Evesques de ces quartiers là, bien plus portez pour Arles
p.541. que pour Vienne.] 'Il dit en effet qu'il a pris ce milieu pour conserver d'une part les droits des Eglises, & de l'autre la paix de la province, & l'affection des Evesques.

t.2.p.466. 'Ravenne paroist avoir agreé ce partage, [& je ne voy pas que ni luy ni ses successeurs s'en soient jamais plaints. Je pense que
Conc.t.4.p. 1045.d. a d. c'est en cela que] le Pape Hilaire louë la moderation & la retenuë de Leonce qui succeda à Ravenne. [a] Il louë la mesme vertu dans l'Evesque de Vienne predecesseur de S. Mamert, [soit qu'il eust consenti à l'ordonnance de S. Leon, soit qu'il n'eust pas eu occasion de s'y opposer.]

Conc.t.4.p. 1043.e| 1044.d| 1045.c. 'Il est certain qu'en 463, Saint Mamert de Vienne ordonna un Evesque à Die: en quoy le Pape Hilaire trouva fort mauvais
p.1252.a.b. qu'il eust violé les ordres de S. Leon son predecesseur. 'Le Pape Anastase II. fit quelque chose en faveur de l'Eglise de Vienne;
p.1312.a. 'par où on pretendoit qu'il avoit mis la confusion dans la pro-
p.1292.b.c. vince. 'Eone d'Arles s'en estant plaint à Symmaque successeur d'Anastase, Symmaque declara en 499, qu'Anastase n'avoit pu rien ordonner contre les decrets de ses predecesseurs. Mais pour s'assurer du fait, il manda à Eone de luy envoyer une personne pour défendre son droit, & de signifier à l'Evesque de Vienne qu'il luy en envoyast aussi une de sa part.

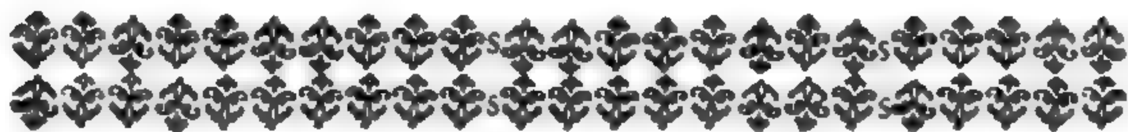
p.1311.a. 'S. Avite qui estoit alors Evesque de Vienne écrivit à Symma-
c|1312. que, & se plaignit qu'il le condannoit sans l'entendre: 'Surquoi Symmaque luy répond en 501, que s'il avoit parlé contre l'innovation faite par Anastase, il avoit neanmoins declaré qu'il ne vouloit point juger cette affaire qu'aprés avoir entendu les deux parties; qu'ainsi il attendoit qu'il luy envoyast les éclaircissemens necessaires, & qu'il seroit tres aise qu'en justifiant les droits de son siege, il justifiast encore l'action d'Anastase. [Je ne voy pas ce que fit sur cela S. Avite.]

p.1309. 'L'année suivante S. Cesaire successeur d'Eone estant venu à Rome, obtint de Symmaque une lettre à tous les Evesques des Gaules, par laquelle sans parler dutout d'Anastase, il renouvelle le decret de Saint Leon, défendant à l'Evesque de Vienne de rien

rien pretendre, hors les quatre evefchez qu'on luy avoit, dit-il, accordé par indulgence.

'La difpute duroit encore entre ces deux Eglifes l'an 794, auquel le Concile de Francfort ordonna par fon 8ᵉ Canon que l'on fuivroit fur ce point les decrets de S. Leon & de Symmaque. [Neanmoins les chofes ont efté changées depuis:] '& prefentement l'Eglife de Tarentaife fait fon archevefché particulier. [Mais au lieu de cela,]'l'Eglife de Maurienne & celle de Viviers reconnoiffent Vienne.'On le dit mefme de celle de Die, [foumife à Arles par S. Leon & les autres Papes. Je ne fçay fi c'eft feulement à caufe]'qu'elle a efté unie à celle de Valence durant environ 400 ans, depuis l'an 1276. [Elle en eft maintenant feparée.]

t.7.p.1059.d.
Gall. chr.t.3.p.663.
p.791.2.
t.2.p.553.4.c.
p.556.2.c.d.



SAINT ISIDORE DE PELUSE, PRESTRE, ET ABBÉ.



ARTICLE PREMIER.

Il eft reveré de fon vivant & aprés fa mort : Ce qu'on dit de fa naiffance.

[LE nom de Saint Ifidore eft egalement illuftre parmi les Latins & parmi les Grecs.]'Ils l'honorent aujourd'hui les uns & les autres le 4ᵉ de fevrier.'Dés fon vivant S. Cyrille eftant Patriarche d'Alexandrie, l'a confideré & l'a honoré comme fon pere, 'titre que la fainteté de fa vie & l'eminence de fa fageffe luy avoit acquis à fon égard.'Il eftoit reveré [generalement] des Prelats, [a] dont on voit par fes lettres que beaucoup s'adreffoient à luy, & le confultoient dans leurs doutes; '& il femble que Saint Gregoire de Nyffe ait efté de ce nombre. [b] On le voit écrire de mefme aux moines de Tabenne

Boll.4.feb.p.408.§2.3.
If.P.l.1.ep.370.p.96.c.
Fac.l.2.c.4.p.79
Phot.c.228.p.777.
a Boll.4.feb.§15.p.482.
If.P.l.1.ep.125.p.38.d.
b ep.93.p.29.a.

[au fond de la Thebaïde,] avec une autorité temperée par son humilité, aux Magistrats, [aux Gouverneurs, aux Prefets du
ep.35.311|l.4.ep.243. Pretoire,] 'enfin aux Empereurs & aux Imperatrices, qui luy écrivoient aussi de leur costé. [a] Il paroist mesme que l'on s'adres-
a ep.217.p.63.c. b ep.216.p.63.a soit à luy pour obtenir de Dieu des graces extraordinaires, [b] & qu'on gardoit ce qui luy avoit servi, comme l'on faisoit aux Saints, quelque peine que son humilité en pust ressentir.

[Du temps de Justinien, c'est à dire environ cent ans depuis
Phot.c.228.p.777. sa mort,] 'S. Ephrem Patriarche d'Antioche citoit son autorité pour appuyer la foy de l'Eglise, publiée par S. Leon, l'appellant un homme illustre entre les solitaires, reveré mesme des Prelats:
Fac.l.2.c.4.p.79 '& Facundus dans l'Occident le qualifioit un homme tres saint,
p.81. dont le nom estoit glorieux dans l'Eglise de J. C, '& qui estoit
Leon.in N.&.E l.1.t.4.2.p.979.e dans l'estime & l'approbation de tout le monde. 'Leonce de Byzance qui défendoit l'Eglise au commencement du VII. siecle, allegue son témoignage contre les Nestoriens & les Eutychiens
p.970.d. 'parmi ceux des plus illustres Peres,& des plus brillantes lumieres de l'univers.[Evagre qui s'est rendu considerable par l'histoire de l'Eglise qu'il a publiée à la fin du VI. siecle,ou au commen-
Eva.l.1.c.15.p.273.b. cement du suivant,] 'dit que la gloire de ses actions & de ses paroles est repanduë partout [& l'on verra par la suite que ce n'est
Nphr.l.14.c.53. p.566.b.c. que la moindre partie de l'eloge qu'il fait de ce Saint.] Nicephore a transcrit ce qu'en dit Evagre. [c] Suidas le qualifie un homme
c Suid.i.p.1274. tres eloquent, philosophe, & orateur.

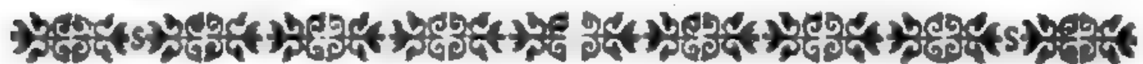
Phot.c.232.p.501. [Les ennemis mesme de l'Eglise, comme] 'Estienne Gobar le Tritheïte, l'ont reconnu pour un homme saint, & digne de toute sorte de respect: Et ceux qui pour diminuer l'autorité du témoignage qu'il avoit rendu contre leur heresie, eussent bien voulu trouver en luy quelque chose de reprehensible, ont reconnu que les efforts qu'ils faisoient pour cela estoient vains & inutiles.

Eva.l.1.c.15.p.297.b. 'Il a fleuri dans l'Eglise selon Evagre, du temps de Theodose le jeune & de S. Cyrille d'Alexandrie, [qui fut fait Evesque en 412. Mais puisque ce Saint estant Evesque l'honoroit du titre de pere, il faut dire qu'il estoit notablement plus âgé que luy; & nous verrons en effet qu'il estoit déja considerable dés l'an 396.]

Phot.c.228.p.777. 'Il estoit originaire d'Alexandrie,[& ainsi il y a apparence qu'il en estoit aussi natif; & que ç'a esté seulement à cause qu'il avoit choisi Peluse pour sa demeure, qu'on luy en a donné le surnom. Il a eu ce surnom non seulement depuis quelques siecles, mais mesme dés le temps de Justinien, comme on le voit par Facun-

dus, suivi d'Estienne Gobar qu'on croit avoir écrit vers 580, & de Leonce de Byzance au commencement du VII. siecle, sans parler de Suidas & des autres posterieurs.]

'Le menologe des Grecs dit que sa famille estoit fort illustre, que la pieté d'une part, & les richesses de l'autre, avec tout ce qui fait la felicité du monde, la rendoient considerable, & mesme qu'il estoit parent de Theophile & de S. Cyrille. [Si ces choses sont veritables, elles relevent beaucoup la generosité avec laquelle le Saint a repris ce qu'il a trouvé à redire dans ces deux Patriarches, le courage avec lequel il a abandonné des avantages qui paroissent si grands à ceux qui n'ont pas les yeux de la foy, & l'humilité qui luy a fait tellement oublier toute cette grandeur humaine, qu'il n'en paroist rien dans ses écrits, hors cette eminence de genie & cette magnanimité veritablement digne de la naissance illustre qu'on luy attribuë. Les ouvrages qui nous restent de luy, confirment tout à fait]'ce qu'ajoute le menologe, qu'il acquit en perfection toutes les sciences divines & humaines. Boll. 4. feb. § 2. p. 468. § 2.



ARTICLE II.

Il embrasse la vie monastique auprés de Peluse; & y est peut-estre Abbé.

[SI Saint Isidore estoit considerable par sa noblesse, par ses grands biens, & par sa science, il se rendit encore plus illustre]'en abandonnant tout pour se retirer sur la montagne[proche]de Peluse. ᵃ La ville de Peluse, située sur l'embouchure la plus orientale du Nil, estoit depuis long-temps l'une des plus illustres de l'Egypte; & on dit mesme qu'elle estoit alors metropole de la province erigée avant l'an 383, sous le nom d'Augustamnique, & demembrée de l'ancienne Egypte. 'Et en effet, on voit par nostre Saint mesme que c'estoit la residence d'un Gouverneur; '& il parle de l'Egypte comme d'une province differente de celle où il estoit. [Mais je ne sçay si l'on voit que Peluse jouist aussi du droit de metropole ecclesiastique. On croit assez communément que cette ville est celle qu'on appelle aujourd'hui Damiette; & c'est pourquoi nostre Saint est souvent appellé Isidore de Damiette. Nous nous conformerions à cet usage, si nous voyons que le fondement en fust certain.] 'Saint Jerome dit que quand S. Hilarion quitta la Palestine[en 356,]pour aller au tombeau de Saint Antoine, il vint à Peluse, où il visita les freres qui Boll. 4. feb. p. 468. § 2. a § 1. Is. P. l. 1. ep. 223 225. p. 65. ep. 152. p. 474. NOTE 1. Hier. v. Hil. t. 1 p. 258. d.

habitoient dans le desert proche de là, en un lieu appellé Lychnos. [Ce fut apparemment parmi eux que S. Isidore se retira: au moins il est visible qu'il ne demeuroit pas à Peluse,] puisqu'il parle sur le raport des autres des choses qui y estoient [les plus publiques, comme du bastiment d'une eglise. 'Il se donne à luy mesme le titre de moine, & du dernier des moines; '& il dit qu'il demeuroit "en une extremité [du desert] "où il s'estoit retiré pour fuir les troubles des villes, [b] pour renoncer à luy mesme, & porter sa croix.

Is. P. l. 1. ep. 37. p. 12. a.
ep. 93. p. 29. a.
ep. 142. 318. p. 44. b. 85. b.
a ep. 191. p. 56. d.
b ep. 266. p. 73. a.
εἰ τῇ ἐσχατιᾷ.

'Il se rendit illustre entre les saints solitaires. [c] Il dessecha tellement sa chair par les travaux, & il engraissa tellement son ame par la meditation des choses du ciel, qu'il mena sur la terre la vie d'un Ange, & parut en toutes choses comme une regle vivante tant des exercices monastiques, que de la maniere dont il falloit contempler la verité. 'Il se proposoit l'exemple de Saint Jean Battiste comme le modele de la vie qu'un solitaire devoit mener, croyant qu'il falloit tascher de se contenter d'un vétement de poil pour se couvrir, & de se nourrir seulement de feuilles & d'herbes. 'On voit en effet qu'il n'avoit sur luy qu'un vétement de poil, & Zenon luy en ayant envoyé un neuf, en luy demandant son vieux, il le remercie de luy avoir donné d'une part de quoy se garantir du froid, & de luy avoir fait pratiquer de l'autre la défense que fait Saint Jean d'avoir deux habits. [On voit en cela non seulement l'austerité de sa vie, mais encore que s'il avoit eu autrefois de grands biens, il s'estoit reduit jusqu'à avoir besoin de recevoir des autres les choses les plus necessaires.] 'Un de ses amis nommé Simon ayant besoin d'une tunique, il l'adressa au Diacre Paul; qui en avoit en abondance: & il est visible que pour luy s'il en eust eu deux, il luy en auroit donné une. 'C'est à sa retraite qu'il attribuë la connoissance mediocre, dit-il, qu'il avoit des choses de Dieu. [Il seroit aisé de recueillir de ses lettres une idée excellente de sa vertu; mais nous laissons cela à des personnes qui seront plus capables & plus dignes de ce travail.]

Pho. c. 228. p. 777.
c Eva. l. 1. c. 15. p. 273. b.
Is. P. l. 1. ep. 5. p. 2. c.
ep. 216. p. 36. b. c.
ep. 475. p. 120.
ep. 402. p. 104. b.

'Leonce de Byzance cite une lettre de ce Saint sous le nom de S. Isidore ermite; [d] & veritablement 'le terme par lequel il explique luy mesme sa retraite, [donne quelque lieu de croire qu'il s'estoit entierement separé de tous les hommes.] 'Saint Ephrem d'Antioche se contente aussi de le mettre au nombre des saints moines, '& Evagre ne luy attribuë rien davantage. [e] Neanmoins Nicephore dit qu'il fut conducteur [& Abbé] de la montagne de

Leon. in N. & E. l. 3. p. 1206. b.
d Is. P. p. 104. b.
ἀναχώρησις.
Phot. c. 228. p. 777.
Eva. l. 1. c. 15. p. 273. b.
e Nphr. l. 14. c. 53. p. 478. d.

Peluse. [Son témoignage seroit assez peu considerable, s'il estoit seul.] 'Mais un auteur du VI. siecle l'appelle Abbé de Peluse, & du monastere d'auprés de Peluse: [& cela semble estre confirmé par Saint Isidore mesme,] 'qui écrit à un moine que s'il est Manichéen, aucun de son *troupeau ne se joindra à luy. [Il semble donc qu'il fust le conducteur de ce troupeau.] 'Il témoigne autrepart qu'il demeuroit dans un lieu où il y avoit un portier, & où il avoit accoutumé de recevoir volontiers dans la maison, d'entretenir avec douceur, & de bien traiter tous ceux qui y venoient. 'Il donnoit souvent des avis aux moines du monastere de Peluse, & il leur parle avec autorité. [Mais je ne voy pas qu'on en puisse tirer qu'il en eust davantage sur eux, que sur tous ceux à qui il écrit, à qui il parle presque toujours avec autorité:] '& mesme il semble dire que le monastere de Peluse avoit un autre Superieur que luy. [Que si le Superieur avoit le soin de recevoir les hostes,] 'il est certain qu'il n'en avoit pas le soin dans ce monastere. a Il sortoit quelquefois pour aller visiter les serviteurs de Dieu, avec qui il estoit particulierement uni.

Lup. ep. 6. p. 22. — Is. P. l. 1. ep. 52. p. 16. a. b. — * τῆς ἡμετέρας μονῆς. — ep. 142. p. 44. b. — ep. 154. p. 48. b. — ep. 150. p. 47. b. — c. — a l. 5. ep. 216. p. 622. c.



ARTICLE III.

Il est fait Prestre; reprend les pecheurs avec force & charité.

'FACUNDUS & Suidas nous assurent que Saint Isidore a esté Prestre. [On ne voit point s'il avoit eu cette dignité à Alexandrie avant que de se retirer, ou s'il la receut à Peluse depuis qu'il eut embrassé la vie solitaire: du moins n'y a-t-il aucune apparence qu'il l'ait receuë d'Eusebe, des dereglemens duquel il se plaint continuellement.] 'Il loue Ammone predecesseur d'Eusebe. [Mais s'il a receu de luy le sacerdoce, il n'a pas neanmoins eu de part à l'election de son successeur,] 'puisqu'il se plaint de ceux qui l'avoient faite: [Et peut-estre que les Prestres qui estoient dans les monasteres, n'estoient pas considerez comme du corps du Clergé, & n'avoient pas d'ordinaire de part aux elections des Evesques.] Il se rejouit de ce que Simplice avoit esté choisi pour gouverner la ville de Peluse. [Si c'estoit en qualité d'Evesque, il est visible que c'estoit aprés Eusebe, & par consequent aprés le Concile d'Ephese, auquel Eusebe assista en 431. Mais il y a toute apparence que c'estoit un magistrat civil, & le gouverneur de l'Augustamnique.

Fac. l. 2. c. 4. p. 79. Suid. ι. p. 1274. Lup. ep. 6. p. 22. — Is. P. l. 2. ep. 127. p. 179. d. e &c. — l. 1. ep. 39. p. 12. d — ep. 225. 226. p. 65. b. c.

Quelques uns ont donné en ce temps-ci à Saint Isidore le titre

d'Evesque de Damiette: mais il suffit pour les refuter, que les anciens ne luy aient jamais attribué de qualité plus eminente que celle de Prestre.

Entre les fonctions de son sacerdoce, il y en a eu une assez
p.389.p.101.d singuliere.] 'Car il ne dit pas seulement que Dieu l'a établi doc-
ep.175.p 53.a. teur de l'Eglise pour la défendre contre ses ennemis; 'mais encore
ep.389.p.101.d. qu'il est choisi pour reprendre les méchans. 'Je meprise, dit-il, " toutes sortes de dangers pour m'acquiter de ce devoir, & je " manquerai plutost à toute autre chose, qu'à poursuivre autant "
Nphr.l.14.c.53. p.478.d.e. qu'il me sera possible ceux qui combatent l'Eglise. 'Ses lettres, " comme Nicephore l'a remarqué, font voir en effet combien il a eu de zele pour proteger la vertu, pour soûtenir l'Eglise, pour assister ceux qui estoient injustement opprimez, pour reprendre ceux qui par leur mauvaise vie deshonoroient la dignité de l'episcopat & 'du sacerdoce.

f P.l.2.ep.345. p.9.-.a. 'Il luy eust esté aussi aisé qu'aux autres de louer les pecheurs dans les desirs de leur cœur, & de les tromper par des flateries. Mais il redoutoit les menaces que Dieu fait par la bouche de David à celui qui court avec le voleur, & qui se met du costé des adulteres. Il avoit horreur d'egarer ceux qu'il aimoit, & de les entretenir dans le repos & la negligence, lorsqu'ils avoient besoin de faire de grands efforts pour se sauver, & de flechir la
l.3.ep.23.p.266. misericorde de Dieu par leurs prieres & par leurs larmes. 'Un sophiste nommé Asclepe luy ayant conseillé de se moderer un peu [pour ne se pas faire des ennemis,] il luy répond en un mot: Ne vous imaginez pas me pouvoir changer, & me faire devenir " un flateur. Cessez de me donner de tels conseils: sinon, je vous " retranche du nombre de mes amis. "

[Il ne craignoit point que son zele fist tort à sa pieté; & c'est sur ce sujet qu'il écrit cette excellente lettre à un Evesque nommé Theon, qui y trouvoit peutestre quelque chose de trop fort.]
l.5.ep.227.p.629 'Nous pechons egalement, dit-il, ou lorsque nous voulons ven- " ger les injures que l'on nous fait, ou lorsque nous negligeons " celles que l'on fait à Dieu. Si c'est nous qui sommes offensez, il " est bon d'user de douceur & d'indulgence. Mais quand c'est " Dieu qui est offensé, il est plus juste d'en marquer de l'indigna- " tion, que de le souffrir [par une lasche complaisance.] Par une " conduite toute opposée nous ne voulons point pardonner à nos " ennemis; & nous n'avons que de la douceur & de la bonté pour " ceux qui arment leurs langues contre Dieu, ou qui l'offensent en " d'autres manieres. Moyse le plus doux des hommes, se mit en "

„ colere contre les Israelites, lorsqu'ils firent le veau d'or : & sa
„ colere dans cette occasion estoit plus sainte que toute la douceur
„ qu'il auroit pu faire paroistre. Elie se fascha contre les idolatres,
„ Jean Battiste contre Herode, Saint Paul contre Elymas; mais
„ c'estoit pour venger l'injure faite à Dieu, au lieu qu'ils negli-
„ geoient entierement celles qu'on leur faisoit à eux mesmes Car
„ encore que Dieu soit assez puissant pour se faire justice, il veut
„ neanmoins que les gents de bien conçoivent de la haine contre
„ le peché. C'est dans cette conduite que ces Saints faisoient con-
„ sister la vertu, & la veritable philosophie.

[Cette lettre fait voir combien son zele estoit pur, en voici une
„ autre qui montre qu'il estoit sage & judicieux.] 'Avec les gents ep.231 p.635.c.d
„ de bien, il faut, dit-il, se montrer doux & humble : mais avec
„ des gents fiers & orgueilleux, il faut prendre un air elevé. Ceux
„ là regardent la douceur comme une vertu; c'est pourquoi il faut
„ en user à leur égard pour les consoler. Mais comme ceux ci
„ n'estiment que la force & le courage, il faut leur marquer de la
„ fermeté pour rabatre leur orgueil. Par cette conduite sage &
„ prudente on soûtient les uns, & on humilie les autres. On ne
„ gagne pas tout le monde par les mesmes moyens : Les mesmes
„ remedes ne guerissent pas toutes sortes de malades. Autant
„ qu'il y a de differentes maladies, autant y a-t-il de differens re-
„ medes. [Il traite la mesme matiere en beaucoup d'autres lettres,
dont il seroit aisé de tirer des instructions fort considerables.]



ARTICLE IV.

Il est persecuté pour avoir dit la verité : Sa disposition à l'égard de ses ennemis.

[ON eust pu croire que cette aversion du Saint pour le vice eust plutost esté l'effet d'une chaleur humaine, que d'une vertu divine, si elle n'eust esté jointe à la suite inseparable de la solide pieté, qui est la persecution & la patience.] 'Il souffrit donc beaucoup pour avoir annoncé la verité aux pecheurs, & fut ce semble banni pour ce sujet: Surquoi il répondit à celui qui estoit Is.P.l.5 ep.131. p.592.c.
„ l'auteur de sa persecution; Vous m'avez couronné malgré vous,
„ & je puis dire maintenant que Dieu m'a fait la grace non seule-
„ ment de croire en luy, mais encore de souffrir pour luy. Aprés
cela, il continua à publier la verité avec autant de force qu'auparavant.

[Ainsi on voit que c'est avec sincerité & sans hyperbole,] 'qu'il ep.223.p.627.c.d.

écrit ses excellentes paroles à un de ses amis : J'aime beaucoup "
mieux souffrir persecution en faisant le bien, que d'estre applaudi "
pour avoir fait le mal. Car sans parler des recompenses reservées "
à la vertu dans l'autre vie, & des supplices destinez à l'iniquité "
& au vice [dés ce monde-ci,] la vertu me semble porter avec elle "
sa recompense, & le peché son supplice : Quelques calomnies "
que l'on publie contre la vertu ; quelques louanges que l'on "
donne au vice, elles ne seront point capables de me faire abandonner "
l'une pour suivre l'autre. J'aimerai toujours la vertu, "
quoique couverte d'opprobres : & je detesterai de mesme le "
ep.569.p.721.a. &c. vice, fust-il couronné de gloire. Il proteste plusieurs fois à ceux "
à qui il écrit le plus fortement, qu'il le fait par l'amour qu'il a pour eux, & qu'il verse plus de larmes pour eux devant Dieu, qu'il ne leur écrit de paroles.

[Cependant il avoue qu'il ne se trouvoit pas encore en état de prier pour eux avec tout la pureté & l'entenduë de cœur qu'il eust souhaité. Mais il le dit d'une maniere si sainte & si belle, que nous croyons devoir traduire ici toute sa lettre.]

ep.398.p.678. Je sçay parfaitement, dit-il, qu'il m'est glorieux dés ce monde, "
& qu'il me sera encore plus glorieux en l'autre, d'avoir "
souffert les injures & les injustices. Pour ce qui est de me tenir "
obligé à ceux qui me maltraitent, lors mesme qu'ils en font une "
coutume, & qu'avec cela ils s'en glorifient, [& de les aimer] "
comme des personnes qui nous procurent un nouvel accroissement "
de vertu, [& de merite,] je ne m'en excuse pas sur ce que "
je n'aime point à me faire des couronnes du malheur des autres, "
mais j'avoue que c'est une chose trop grande pour moy, & qui "
surpasse mes forces. Je puis souffrir avec patience tout ce qu'ils "
me font : mais je ne suis pas encore arrivé jusqu'à leur en savoir "
p.679.a. gré, & à prier" avec une charité pure & ardente pour ceux qui ne "καθαρῶς
cessent point de me faire tout le tort qu'ils peuvent, surtout "
quand ils ne songent point dutout à s'en repentir, & qu'ils se "
rient mesme de ce que l'on prie pour eux. Voilà ma disposition, "
je veux bien que vous la sachiez. Pour vous, si vous faites ce "
que je ne puis faire, je loue & j'estime extremement cette "
grandeur d'ame. Mais je vous avoue ma foiblesse. J'ay souvent "
prié avec une cordialité toute entiere pour ceux qui s'estoient "
b. declarez mes ennemis en quelques rencontres. Pour ceux qui le "
faisoient à dessein," & par une malice affectée, lorsque j'ay voulu "κατὰ μελέτην.
aussi prier pour eux, j'ay bien vu que c'estoient les levres qui "
prioient plutost que le cœur. Cela ne m'empesche pas de croire "
que

» que d'autres sont arrivez à ce degré ; j'en sens [non pas de l'envie, » mais] de la joie ; & je souhaite de les pouvoir suivre. Car au » moins je ne suis pas comme beaucoup d'autres, qui ne peuvent » croire que personne soit arrivé à une vertu dont ils se trouvent » incapables, jugeant des autres par eux mesmes, 'ou qui pour ne » pas rougir de leur lascheté, se vantent de faire ce qu'ils ne font » pas, ou qui allegorizent les commandemens de l'Evangile, pour » ne se pas croire obligez à des choses qu'ils n'ont pas le courage » d'entreprendre, comme je sçay que quelques uns le font à l'égard » de la défense d'avoir deux tuniques, parcequ'ils ne peuvent » pas la pratiquer à la lettre. Ils feroient mieux sans tant spirituali- » ser, d'honorer la vertu de ceux qui le peuvent, & confesser leur » foiblesse qui les empesche de les imiter. Pour moy, ceux que » j'estime le plus, sont ceux qui font ce que je ne puis encore » faire.

[Pour donner quelques exemples de la liberté genereuse avec laquelle Saint Isidore avertissoit toutes sortes de personnes de ce qu'il trouvoit en eux de reprehensible, nous verrons dans la suite en quels termes il a écrit à S. Cyrille.] 'Il reprend fortement un Gouverneur qui défendoit à ceux qui estoient poursuivis, de se refugier dans les eglises; ce qu'il traite de cruauté & d'impieté : '& ce Gouverneur s'estant plaint de sa liberté, il luy répond par une lettre fort pleine d'esprit, que c'estoit ses actions qu'il devoit condanner, & non pas les termes par lesquels on les exprimoit seulement telles qu'elles estoient. 'Baronius croit que c'est le celebre Pallade Evesque d'Helenople en Bithynie, à qui il donne de fort belles instructions sur la maniere dont il devoit se conduire pour parler aux femmes. [Mais cela n'a point d'autre fondement que la conformité du nom.] 'Il raporte encore à Jean Cassien la lettre que le Saint écrit à un Cassien qui avoit embrassé depuis peu la vie solitaire, mais qui ne pouvoit retenir sa langue.

l.1.ep.174.p.52; 53.
ep.175.p.53.a.b.
l.1.ep.284.p.250 | Bar.415.§26.27.
I.C.P.l.1.ep.309.p.82.d.e | Bar.406.§74.

'Theon Evesque d'Heraclée dans le pays de Sethros en Egypte, ª ne se conduisoit point comme il devoit, & mesme il se declaroit ennemi de tous ceux dont l'exemple le condannoit. ᵇ Le Saint delibera avec ses amis s'il luy donneroit les avis dont il voyoit qu'il avoit besoin. 'Il s'y croyoit d'autant plus obligé, que Theon témoignoit pour luy un fort grand respect; ce qui l'engageoit à luy témoigner une vraie amitié. 'Les uns esperoient qu'il les recevroit fort bien, & luy en auroit obligation. Les autres craignoient au contraire qu'en luy parlant sincerement, il ne s'en fist un ennemi irreconciliable. 'Pour luy, il crut que Theon s'irriteroit

Conc.t.3.p.548.a.
a I.C.P.l.5.ep.92.p.581.b.c.
b p.580.
ep.196.p.617.
ep.92.p.580.
p.581.

d'abord de ses paroles, mais qu'il en profiteroit enfin. Et dans cette confiance, il luy écrivit une lettre où il luy marqua en peu de mots ce qu'il pensoit de son état, resolu de souffrir tout avec joie pour défendre le parti de la vertu. On peut iuger que Theon ne receut pas bien ses remontrances. [Mais on ne voit pas ce qui en arriva depuis.]

ep.160.161.217. p.601.619.



ARTICLE V.

Il s'eleve contre Eusebe Evesque de Peluse, & contre plusieurs de ses Ecclesiastiques.

[ON trouve dans les lettres de S. Isidore beaucoup d'autres exemples de son zele contre les méchans : car il en fait une des matieres les plus ordinaires. Mais il ne l'exerce ni plus souvent ni plus fortement qu'à l'égard d'Eusebe Evesque de Peluse, & de ses Ecclesiastiques.] Eusebe avoit succedé à Ammone, que le Saint louë comme un Prelat rempli d'une sagesse divine, qui avoit les yeux de l'ame tres purs & tres perçans, & une grande lumiere pour discerner ceux qui meritoient d'estre elevez à l'état ecclesiastique, de ceux qui se couvroient d'une fausse apparence de pieté, comme un homme que [sa vertu] rendoit celebre, & qui estoit un vray Evesque. &c.

Isf. P. l.2.ep.137. p.179 d.e.

l.3.ep.178.245. p.328.a|353.e.

["Il y a quelque raison de croire qu'Eusebe luy avoit succedé dés devant l'an 395. Mais il y en a encore davantage de ne le pas faire commencer sitost, non pas tant] parcequ'il a assisté au Concile d'Ephese en l'an 431, [que parce] qu'on voit qu'en l'an 457, Eusebe de Peluse imposa les mains à Timothée Elure pour le faire non pas l'Evesque, mais le tyran d'Alexandrie. [Car cette action convient à un ancien Evesque, & elle estoit surtout digne de celui dont nous parlons.] S. Isidore se plaint que ceux de Peluse eussent elu indiscrettement une personne si indigne, & eussent deshonoré la vertu en choisissant un homme dont les vices estoient si visibles. Il ne voulut point faire comme beaucoup d'autres, qui haïssant cet ennemi de la vertu & ce cooperateur du diable, & ne manquant point de le traiter [devant les autres] comme il le meritoit, ne laissoient pas de le flater, [& de l'autoriser] par les civilitez qu'ils luy rendoient. Il declare hautement qu'il ne peut pas se resoudre mesme à le voir, quand il le menaceroit de mille morts. [Nous ne nous arresterons point à raporter ce qu'il en dit dans un grand nombre de lettres, particulierement en écrivant à Theodose & à Lampece Evesques,] où il oppose la

Note 2.

Conc. t.3.p.450 d|451.d|543.b. a Eva. l.2.c.8.p. 299 d.

Isf. P. l.1.ep.39.p. 12.c.

l.5.ep.564.p.719 e.

l.3.ep.245.270.p 353.354.366.

'conduite de ce Prelat à celle d'Ammone son predecesseur,'& en écrivant à Eusebe mesme sur une eglise "qu'il faisoit bastir magnifiquement. [Nous remarquons seulement] ᵃce que le Saint dit estre la source de tous les maux que l'Eglise de Peluse souffroit de luy, qu'il excluoit les gents de bien du sacerdoce, & qu'il y elevoit des personnes criminelles.

[Ce sont ces personnes dont les noms sont si souvent repetez dans les epistres de S. Isidore; Zosime, Maron, Martinien, Pansophe, Luce, Queremon, Eusthathe, Pallade.'Maron avoit la qualité d'Econome [des biens de l'Eglise,]'& Pansophe le titre d'Archidiacre.'Le Saint parle fort souvent de Maron, & encore plus de Zosime, qui estoit entré le premier dans la prestrise: mais tous deux l'avoient achetée d'Eusebe pour de l'argent; 'quoiqu'il semble qu'Eusebe mesme eust eu d'abord horreur de l'ambition de Zosime, & en eust écrit à S. Isidore.'Le Saint décrit ce Zosime comme le pire de tous ces mauvais Ecclesiastiques.

'Il blasme Luce qui a esté aussi Archidiacre de Peluse, de deshonorer sa dignité par sa vie, par son avarice, & en tirant de l'argent des ordinations. 'Il joint assez souvent Eusthathe, Pallade & Queremon avec Zosime, Maron & les autres. ᵇIl met les deux premiers entre ceux à qui Eusebe avoit vendu le sacerdoce, [c'est à dire le ministere ecclesiastique:] ᶜcar ce miserable Eusthathe n'estoit que Diacre. ᵈQueremon avoit esté deposé [du lectorat] par Ammone pour trois grands crimes, pour lesquels il meritoit mesme d'estre puni selon les loix civiles; & neanmoins Eusebe le receut comme Lecteur, & puis l'eleva au diaconat.

'Pour Martinien, S. Isidore mande amplement à S. Cyrille de quelle maniere il avoit esté fait Prestre par Eusebe, aprés avoir esté rejetté par Ammone & par un autre Evesque, 'comment il avoit obtenu de luy la charge d'œconomie, '& comment il avoit dissipé tout le bien de cette Eglise, 'employant mesme pour cela, à ce qu'on pretendoit, le sortilege & la magie. 'Mais non content de ces crimes, il envoya de l'argent à Alexandrie dans l'esperance d'y obtenir un evesché. 'S. Cyrille dont l'honneur estoit tout à fait blessé par ce dessein, le menaça par une lettre que s'il continuoit son entreprise, il le declareroit excommunié dans toute l'Egypte. Martinien se moqua de ses menaces, & ne laissa pas de s'en aller à Alexandrie, pour tascher d'y faire réussir son ambition sacrilege. Ce fut sur cela que S. Isidore écrivit à S. Cyrille: Il dit qu'il devoit avoir excommunié Martinien dés la premiere fois; mais il le supplie de ne luy pas pardonner aprés

Marginal notes: L.1.ep.37.113.p.12.a.b|34.35|l.2.ep.246.p.236. — &c. — a L.3.ep.245.p.254.b.c. — L.1.ep.177.p.53.c — c|185.p.55.c.d. — ep.119.p.37.a.&c. — ep.28.p.9.d. — L.3.ep.153.p.315.d. — L.1.ep.29.p.9.10 — L.3.ep.36. p.276. — e L.2.ep.121 p.176.c.d. — b L.2.ep.121.p.176.c.d. — c L.3.ep.331.p.384.e — d ep.178.p.328.a — L.2.ep.127.p.179 — p.180.a. — p.180.181. — p.181.a. — c. — p.181.

cette rechute, de le renvoyer à Peluse avec des Evesques dont il fust assuré, qui pussent revoir les contes de l'Eglise, pour obliger Martinien de payer ce qu'il luy devoit; & de deposer l'Evesque [Eusebe,] ou au moins de luy donner un curateur qui le pust empescher de faire des fautes notables. 'Il luy écrivit encore une autre lettre, pour le prier d'arrester l'avarice de ceux qui avoient le maniement des revenus de l'Eglise de Peluse.

l.5.ep.79.p.577.b.c.

[La vie scandaleuse de ces Ecclesiastiques produisoit un autre scandale d'une consequence tres dangereuse.] 'Car beaucoup de personnes s'imaginoient qu'on ne pouvoit recevoir d'eux le battesme, 'ni les autres sacremens, [a] & aimoient mieux ne les point recevoir dutout, quelques remontrances que S. Isidore mesme leur pust faire sur cela.

l.2.ep.37.p.137.c | ep.38.p.138.c. | a l.5.ep.369.p.723.a.



ARTICLE VI.

Hermogene & d'autres animent le zele du Saint: Plusieurs profitent de ses avis.

De si grands maux touchoient vivement le Saint. 'Il écrivoit sans cesse des lettres à ces malheureux Ecclesiastiques, tantost douces, tantost fortes. Il demeuroit quelquefois dans le silence, [& puis leur faisoit de severes reprimendes: Enfin il faisoit tout ce qu'il croyoit capable de les toucher. Mais bien loin qu'on puisse dire que son zele l'ait emporté contre eux en aucun excés, on voit au contraire que ses meilleurs amis & les plus saints Evesques de ce temps là trouvoient encore qu'il n'en faisoit point assez.] L'un de ceux là estoit l'Evesque Hermogene, 'dont le Saint louë extremement la vertu, [b] & particulierement l'humilité; [c] & il dit qu'il n'ose entreprendre d'en faire l'eloge, parcequ'il n'est pas seulement capable de representer une partie de ses vertus. [d] On croit que c'est "Hermogene de Rhinocorure qui assista au Concile d'Ephese. [e] Sozomene qui écrivoit alors, louë beaucoup l'Eglise de Rhinocorure qui jusques à son temps avoit toujours porté de grands hommes, & se gouvernoit par de tres saintes loix. Il remarque entre autres que l'Evesque y vivoit en commun avec son Clergé.

Isid.P.l.3.ep.270.p.366.d. | l.2.ep.21.p.133.a. | l.5.ep.358.p.666.a | 378.p.673.a.b | 366.p.696.c. | b ep.448.p.691.b. | c l.3.ep.132.p.309.b.c. | d Bol.l.4.feb.p.471.e. | e Soz.l.6.c.31.p.687.688. | V.S.Cyrille d'Alexandrie § 98.

[Hermogene n'estoit pas le seul qui trouvoit que le zele de S.Isidore n'estoit pas encore assez animé: Et il a bien de la peine en beaucoup de lettres de se défendre contre les reproches qu'il en recevoit de diverses personnes.] 'Ainsi les sollicitations des

Isid.P.l.2.ep.94.p.165.b.c.

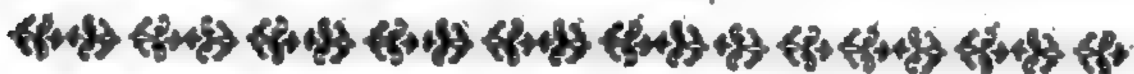
gents de bien avec qui il estoit uni d'amitié, '& l'assurance qu'il ep.16 p.131.d.e. &c.
avoit qu'on ne doit jamais desesperer du salut d'un pecheur,
quelque endurci qu'il puisse estre, sont la cause de ces lettres [si
frequentes & si vehementes qu'il écrit & à Eusebe, & à Zosime,
& aux autres Ecclesiastiques de Peluse.

Ce qui est encore admirable, c'est que luy, qui semble n'estre
Magistrianum. pour eux que feu & que zele,] 'reprend neanmoins "un Officier l.3.ep.219.p.318.
nommé Leonce de ce qu'il avoit parlé de Zosime avec beaucoup
de liberté, [craignant peut-estre qu'il ne le fist pas d'une maniere
» assez sainte.] Vous n'avez rien dit, luy écrit-il, qui ne soit trop
» vray, & personne ne vous accusera de mensonge. Mais il ne faut
» pas que vostre langue, qui est l'organe de la verité, se souille par
[illegible] » ces sortes de discours. Il est juste qu'un homme "d'honneur tel
» que vous estes, & orné de beaucoup de vertus, ajoute encore
» à sa couronne la gloire de la patience. [Rien ne fait mieux voir
que toute la vehemence du Saint venoit de sa charité, comme
dans Saint Estienne, & non de passion ni d'emportement.

Il y a assez d'apparence qu'il ne tira pas d'autre fruit de tous
les efforts qu'il fit pour convertir Zosime & les autres, que la
satisfaction de sa propre conscience,] '& la gloire d'endurer les ep.122.p.177.b|l.
maux que ces mauvais Ecclesiastiques luy firent souffrir. [Mais 5.ep.219.p 625.a
il fut plus heureux en d'autres rencontres;] '& ses avis eurent l.3.ep.282 p.
assez de force pour persuader à beaucoup de personnes, mesme 370.
à de fort illustres, d'embrasser la vertu & d'abandonner le vice, d|l.4.ep.205 p. 535.b.c.
[c'estoit ce qui faisoit toute sa joie.] 'Car dans les travaux qu'il l.3.ep.366.p.392.
entreprenoit pour le salut des ames, il consideroit moins la re- c.d.
compense qu'il tireroit de son travail, que le salut de ceux pour
» qui il travailloit; Et si quelqu'un, dit-il, ne croit pas ce que je
» dis, il ne sçait pas ce que c'est qu'aimer. Il montre ensuite que
c'estoit la disposition de Moyse & de S. Paul: Et se demandant
aprés s'il pretendoit se comparer à deux personnes d'une vertu
& d'une charité si eminente, il répond qu'en tout le reste il se
reconnoist inferieur presque à tous les hommes; mais qu'il
avoue volontiers qu'il a un extreme desir de contribuer de tout
son pouvoir au salut de tout le monde.

[Il n'y a rien qui exprime davantage ses sentimens sur ce su-
jet, qu'une lettre de rejouissance qu'il écrit à un Evesque de ses
amis sur une ame que Dieu avoit retirée par son moyen du dan-
» ger où elle estoit de se perdre.] 'Plust à Dieu, dit-il, que vous ep.273.p.367. c.d.
» eussiez esté ici, pour avoir part à nos travaux & à nostre couron-
» ne, aux loüanges & aux benedictions que l'on nous donne. La

tiedeur & la paresse avoient relasché nostre ami & affoibli son amour pour la celeste philosophie. Nous l'avons remis dans le bon chemin par nos conseils & par nos exhortations, & encore plus par le secours de la grace de Dieu. Nous en faisons à present une feste où nous chantons des cantiques de joie pour cette victoire, & où nous regalons nos amis par des banquets tout spirituels. Venez donc pour nous congratuler, pour vous rejouir avec nous & avec nos amis, & pour concevoir de l'indignation contre la malice de certaines gents dont l'impudence est si grande, qu'elle insulte à ceux mesmes qui fuient leur corruption & leur iniquité.



ARTICLE VII.

Il écrit à Rufin contre un Gouverneur; honore Saint Chrysostome écrit fortement à Saint Cyrille; combat les Nestoriens.

[SAINT Isidore, comme nous avons dit d'abord, fleurissoit selon Evagre, en mesme temps que S. Cyrille d'Alexandrie ou plutost quelque temps auparavant, puisque ce Saint le qualifioit son pere.] 'Et en effet il écrivoit à Rufin Prefet du Pretoire, [tué en 395,] pour empescher que Gigance ne fust fait gouverneur, '& pour le prier d'oster le gouvernement de Peluse à Cyrene, le menaçant s'il ne le faisoit pas, qu'il porteroit luy mesme la peine duë aux crimes de ce gouverneur. [Ainsi l'on voit que dés l'an 395, il s'estoit déja retiré à Peluse, & estoit assez considerable pour écrire aux premieres personnes de l'Empire, & mesme pour les menacer.

Is P.l.1.ep.489. p.123.a. ep.178.p.53.d e. ep.159.p.38.d.

'Ce fut apparemment vers ce temps là] qu'il receut une lettre d'un Evesque nommé Gregoire, qui luy écrivoit de fort loin pour le consulter sur un passage de l'Ecriture. Il dit que cette consultation luy avoit donné tout ensemble de la confusion & de la vanité: & neanmoins il y satisfait, parce, dit-il, que les peres se rejouissent de voir leurs enfans s'exercer à quelque chose, quoique ce ne soient encore que des jeux & des choses fort imparfaites. [Il faut sans doute que ce Gregoire fust quelque Prelat fort considerable: Et je ne sçay si ce ne pourroit point estre S. Gregoire de Nysse, à qui toutes ces choses conviennent, & que l'on croit avoir vécu au moins jusque vers l'an 400.]

Nphr.l.14.c.30. 52.p.503.b;566.b.

'Nicephore écrit que S. Isidore a esté disciple de S. Chrysostome, & a appris de luy l'une & l'autre philosophie. [Cela est assez

difficile; si ce n'est qu'avant que de se retirer à Peluse, il peut l'avoir ecouté à Antioche.] 'Mais il est certain qu'il a eu un respect & une estime extraordinaire pour ce grand Evesque. [a]Il l'appelle "l'œil de toute l'Eglise.[b]Il releve son eloquence audessus de tout ce que le paganisme avoit eu de plus illustre, '[c]& raporte pour cela le témoignage du sophiste Libanius, dont il nous a conservé une lettre tres glorieuse à S. Chrysostome. 'Il dit que tous les hommes de son temps se doivent estimer heureux de pouvoir jouir des ouvrages de ce grand homme, qui estoient déja celebres dans toutes les extremitez de la mer & de la terre. 'Il donne des eloges extraordinaires à son livre du Sacerdoce. [d]Il assure qu'il y a un thresor de science renfermé dans son commentaire sur l'epistre aux Romains;& il croit que si S.Paul eust voulu s'expliquer luy mesme avec quelque elegance exterieure, il eust choisi pour cela la langue de cette bouche d'or.

&c.

Phot.c.232 p. 901.
a Isf P.l.1.ep.156 p.49.a.
b l 1.ep.42 d. 139.c.
c b.
l.4.ep.224.p.548
l 1.ep 156.p.48. 49.
d l.5 ep.32.p.563 a.

'Il défend avec la mesme liberté la reputation de ce Saint déja mort,& traite selon leur merite & Theophile & les quatre complices, lorsqu'apparemment leur faction estoit encore en sa vigueur. 'Et enfin ce fut luy principalement qui par ses exhortations & par ses reprimendes, porta S. Cyrille d'Alexandrie à se reconcilier avec la memoire de ce Saint, qu'il traitoit auparavant d'une maniere tres injurieuse,en suivant la passion de Theophile son predecesseur & son oncle. 'Il ne fit pas mesme difficulté d'écrire depuis à Saint Cyrille, qu'on l'accusoit d'imiter [contre Nestorius] l'animosité de Theophile son oncle, qui s'estoit emporté par une folie toute pure contre Jean cet homme cheri de Dieu qu'il portoit toujours [dans son cœur.] 'Cette lettre a esté raportée par Facundus.

l.1.ep.232.p.47. 48.
Nphr.l 14.c.28. p.499.b.
Isf.P.l.1 ep.310. p.83.a.b.
Fac.l.2.c.4 p.80.

" 'Le Saint l'écrivit [en 441,] du temps du Concile d'Ephese;& il
" y raporte, dit-il, le sentiment qu'avoient de S.Cyrille beaucoup
" de ceux qui estoient à ce Concile. 'Baronius croit qu'il s'estoit laissé surprendre aux faux bruits que les ennemis de S.Cyrille avoient repandus. [Ils pretendoient que ce Saint en combatant Nestorius, tomboit dans l'heresie d'Apollinaire,qui tenoit, comme Eutyche fit peu aprés, que J.C. n'avoit qu'une seule nature, composée de la divinité & de l'humanité.]Et il semble que cela ait obligé [e]S. Isidore de l'assurer que selon l'Ecriture & selon S. Athanase, J.C. estoit veritablement Dieu & veritablement homme, & de deux natures, quoique ce fust un seul fils, la divinité n'ayant point esté changée, "mais ayant pris l'humanité.'Leonce de Byzance cite la lettre.

&c.

Isf P.l.1.ep.310.p. 83.a.
Bar.431.§ 84.
Du Pin,t.4.p. 27.
e Isf.P.l.1.ep.323 p.86 c.d.
Leon.in N.& E. l.1.p.980.b.

[Mais quoique ce Saint ait pu avoir quelque mauvaise impression de S. Cyrille, ou plutost quelque crainte qu'il ne tombast dans des fautes dont tous les hommes sont capables, il n'en a pas esté moins ferme & moins éclairé à défendre aussi-bien que luy la foy de l'Eglise.] 'Car dans la lettre mesme où il craint qu'il n'agisse par animosité, il met une grande difference entre Saint Jean Chrysostome & ceux dont Saint Cyrille poursuivoit la condannation, 'ce que Facundus explique de Nestorius, & non pas de Jean d'Antioche. [Et dans ce temps là mesme, comme les ministres de l'Empereur s'efforçoient d'étoufer la verité en opprimant ceux qui la défendoient,] 'il écrivit à ce Prince, qui estoit Theodose le jeune, pour le supplier ou de vouloir luy mesme estre present au Concile, ou d'empescher que ses officiers ne se méllassent de ce qui regardoit la foy.

Isf.P.l.1.ep.310.p.83.b. — Fac.l.2.c.4.p.81. — Isf.P.l.1.ep.311.p.83.b.c.

[Pour ce qui est de la doctrine, nous avons encore plusieurs lettres de luy, où il paroist combatre les Nestoriens,] 'comme celle où il soûtient, que toutes les nations de la terre ont reconnu cette verité, que la Vierge est mere de Dieu. 'Leonce de Byzance cite la lettre à Arquibe comme écrite contre Nestorius, 'que le Saint y combat par la grandeur & la dignité de l'Eucaristie. 'Le mesme Leonce en cite encore d'autres sur ce sujet.

ep.54.p.16.17. — Leon.l.3.p.1026.b. — a Isf.P.l.4.ep.166.p.509.a.b. — Leon l.1.p.972.979.



ARTICLE VIII.

Il travaille pour la paix de l'Eglise; condanne l'heresie d'Eutyche.

[LA condannation de Nestorius par le Concile d'Ephese fut suivie d'un grand different entre S. Cyrille & Jean d'Antioche. Ce fut, comme nous croyons, sur ce sujet] 'que S. Isidore écrivit au premier la lettre raportée par Facundus; 'où il declare d'abord qu'il est obligé de luy dire la verité, soit comme son pere, puisqu'il luy donnoit cette qualité; soit comme son fils, qui est le nom qu'il prenoit luy mesme, à l'égard d'un Evesque qui representoit Saint Marc; pour ne pas tomber dans la condannation du grand Prestre Heli, ou dans celle de Jonathas, qui n'ayant pas empesché Saül de consulter la Pythonisse, porta le premier la peine de ce crime. Il le conjure ensuite de mettre fin aux disputes, de ne les pas rendre eternelles sous pretexte de défendre la religion, & de ne pas faire payer à l'Eglise ses dettes particulieres, & les injures qu'il avoit receuës. [Il y en a qui raportent cette lettre à l'affaire de S. Chrysostome; ce qui paroist moins naturel.

Fac.l.2.c.4.p.79.80. — b Isf.P.l.1.ep.370.p.96.97.

Il

Il semble encore qu'on puisse entendre de Nestorius aussi-bien que du demon,'ce qu'il écrit à l'Evesque Hermogene: Que l.1.ep.139.p.187.a.b. la victoire que J.C. avoit remportée, estoit en danger de se perdre par nostre negligence, que l'ennemi abatu & terrassé par la force estoit en état de se fortifier, de se relever, & de demeurer victorieux, parcequ'au lieu de s'unir contre luy, on s'armoit les uns contre les autres, on ne cherchoit que ses propres interestes, & on laissoit perdre un don aussi rare & aussi precieux que celui de la charité.

[S. Cyrille profita sans doute des avis de S. Isidore. Car pour rétablir la paix dans l'Eglise, il usa de toute la douceur & de toute la condescendance possible. On remarque mesme qu'il parut avoir affoibli la foy qu'il avoit si glorieusement soutenuë, & qu'il fut obligé de s'en justifier publiquement,'à cause d'un Bar.433.§ 2.3. grand nombre de personnes qui en avoient esté scandalizées. 'S. Isidore semble avoir esté de ce nombre; & je ne voy rien à § 3. quoy on puisse mieux raporter'cette lettre citée aussi par Facun- Fac.l.2.c.4.p.81. » dus qu'il écrit à S. Cyrille avec sa liberté ordinaire: 'Il faut, luy Is.P.l.1 ep.324. » dit-il, demeurer ferme & constant, & que la crainte ne vous p.86 87. τὰ ὑψηλὰ. » fasse pas trahir "les interests de Dieu, & vous contredire vous » mesme. Neanmoins si vous comparez ce que vous venez d'écrire » avec ce que vous aviez écrit autrefois, il sera difficile qu'on ne » vous accuse ou de flaterie ou de legereté, de ceder à la vaine » gloire, plutost que d'imiter les combats de ces saints athletes, » qui ont mieux aimé passer toute leur vie dans un pays étranger, » dans l'oppression & dans les souffrances, plutost que d'entendre » seulement des discours de l'erreur du mensonge.

'L'accord de Jean d'Antioche & de S. Cyrille se fit à la fin de Bar.433.§ 1. l'an 432.[Mais l'Eglise ni jouit pas longtemps de la paix qu'on avoit tasché de luy procurer,puisqu'en l'an 448,Eutyche y excita une tempeste qui eut des suites bien plus funestes que la precedente, particulierement en Egypte, où Dioscore successeur de S. Cyrille ayant embrassé cette heresie, en infecta entierement cette province. Il y a bien de l'apparence que Saint Isidore vit le commencement de ce malheur.] 'Car il se plaint à Hermogene Is.P.l.1. ep.419. Evesque [de Rhinocorure, à ce qu'on croit,] que l'Egypte imite p.108.a Pharaon, & exige de tout le monde le tribut de l'heresie.[Auroit-il parlé de la sorte de S. Cyrille?] Et pour expliquer ce que » c'estoit que cette heresie. 'Prenez garde, dit-il, de vous laisser se- a. » duire: Demeurez fermes comme établis sur un fondement solide. » Dieu en prenant l'humanité n'a receu ni changement, ni confu-

sion, ni partage. C'est toujours le fils unique sans commencement «
ep 102 323. & sans fin. Il combat encore expressément l'heresie d'une seule «
405|Leon.l.1. nature en J. C, par diverses lettres citées contre Eutyche par
p.979.980. Leonce de Byzance. a Il y en a encore d'autres qui marquent la
a Isf.P.l.1.ep. 496.p.124.d.e. mesme chose.



ARTICLE IX.

Il aime & défend Eutone; condanne un serment fait par les Officiers de l'Empire.

[ON trouve dans les lettres de Saint Isidore divers points d'histoire, dont nous ne voyons pas moyen de fixer le temps.] Il écrit au Prestre Calliope qu'il ne faut point s'étonner que Dieu étende les effets de sa colere jusque sur ses temples, & mesme sur les saints Mysteres, comme cela estoit arrivé alors [dans quelque tremblement, ou dans une incursion de barbares;] qu'il le fait pour epouventer les pecheurs veritablement dignes d'eprouver les rigueurs de sa justice, [& les porter à embrasser la penitence.]

Isf.P.l.1.ep.73. p.23.24.

Il dit qu'il avoit appris d'un homme qui aimoit la verité, qu'un jeune & miserable fou ayant conceu une passion criminelle pour une vierge tres sage & tres chaste, celle-ci qui n'avoit garde d'adherer le moins du monde à sa passion, crut devoir travailler encore à la guerir. Ainsi elle se fit couper ou plutost raser les cheveux, se couvrit le visage avec une paste de cendre; & en cet état elle le fit entrer dans sa chambre. Cette vuë le frapa d'une telle maniere qu'il rentra aussitost en luy mesme; & non seulement sa passion qui alloit jusqu'à la fureur, se trouva tout à fait éteinte, mais il devint un ardent amateur de la chasteté.

l.2.ep.53.p. 145.d.e.

[Il est difficile de dire à quels heretiques il faut raporter] ce que le Saint écrit à l'Evesque Leonce, Qu'il s'estoit uni de plus en plus à Eutone, parcequ'ils avoient combatu ensemble quelques personnes, qui armez d'une vaine eloquence, & faisant grand bruit avec leurs syllogismes, pretendoient renverser les dogmes de la vraie foy. Mais luy & Eutone s'opposerent à eux avec vigueur, & ne cesserent point de les combatre, qu'ils ne les eussent entierement mis en fuite, & n'eussent remporté sur eux une parfaite victoire. Il avoit commencé d'abord à aimer Eutone, parce qu'il avoit trouvé en luy une grande haine contre les méchans, & un grand zele pour s'exposer à tout avec joie, non seu-

l.3.ep.87.p. 289.

c.

lement pour la vertu, mais encore pour tous ceux qui l'aimoient aussibien que luy. Cela luy fit juger qu'il avoit encore d'autres grandes qualitez: il les chercha, il les trouva: & sur cela il lia avec luy une amitié aussi inebranlable qu'étroite, parcequ'elle estoit fondée sur Dieu mesme. e.

'Nous avons un grand nombre de lettres du Saint à Eutone qualifié Diacre. Il estoit de l'Eglise de Peluse, où il eut à souffrir la persecution de tous les Ecclesiastiques, les uns le faisant d'eux mesmes, les autres pour suivre la passion de [l'Evesque] Eusebe chef de la guerre qu'on luy faisoit. Aussi on ne voyoit pas d'autre cause de cette guerre que sa vertu mesme, 'qui estoit la joie de ses amis, & faisoit secher d'envie ses ennemis. 'S. Isidore qui eust cru commettre une lascheté impie de l'abandonner parcequ'il estoit persecuté, écrivit en sa faveur à un Tribun nommé Serene. 'Il employa cet homme excellent pour travailler de sa part à pacifier les differends que les enfans d'Arconce avoient entre eux. l.1.ep.95.105. &c l.5.ep.564.p. 719. l.4.ep.50 p.471 c. l.5.ep.564.p. 719. ep.425.p.685.

'L'epistre 143 du 4e livre, nous apprend que le Saint avoit receu une lettre de l'Empereur, & apparemment encore de la personne à qui il l'écrit. Cette personne n'est point nommée: [mais autant que nous en pouvons juger, c'est la sainte Imperatrice Pulquerie, qui regnoit avec le jeune Theodose son frere.] 'Le sujet de ces lettres estoit ce semble quelque traité qu'on avoit fait avec les Sarrazins, ou d'autres barbares voisins de l'Empire, & que le Saint avoit témoigné desapprouver, à cause d'un serment capable d'allumer la colere de Dieu, où l'on avoit, dit-il, laissé toucher aux payens ce que nous avons de plus saint & de plus sacré, & où des Chrétiens avoient pris part aux abominations sacrileges des idolatres; ce qui ne s'estoit jamais encore vu, & ne pouvoit estre qu'une temerité de gents sans foy, ou au moins qui ignoroient les principes de la religion. p.493.a.b. c.d.

[Si les Romains n'avoient fait autre chose que jurer le traité en presence des barbares par ce que nous avons de plus sacré, & recevoir le serment que les barbares faisoient par leurs faux dieux, ils n'auroient fait] 'que ce que S. Louis tres religieux observateur du respect dû à nos Mysteres, a cru pouvoir faire legitimement, Joinv.p.78.
'& ce que S. Augustin n'a point voulu condanner, remarquant que c'estoit une chose toute ordinaire, sans laquelle la societé civile n'auroit pas pu subsister tant qu'il y a eu des payens. [Il y a donc apparence que les Romains avoient fait jurer les barbares par la Croix, ou d'autres Mysteres de la religion, & avoient juré Aug.B.ep.47. § 2.p.110.111.

eux mesmes par les faux dieux de ces barbares. Car il ne faudra point s'étonner que cela ait animé le zele de S. Isidore, & qu'il en ait fait entendre ses plaintes jusques à la Cour. La lettre que l'Empereur luy en écrivit estoit sans doute pour remedier à ce mal, ou au moins pour luy en demander son avis, & s'y soumettre.]

Isi.P.l.4.ep.143. p.493.b. 'Car il en fut extremement rejoui, il en rendit à Dieu de grandes actions de graces, & la joie qu'il en receut, le guerit d'une maladie qui le travailloit beaucoup.

ep.49.p.437.c. 'On voit dans une autre lettre que les maladies les plus violentes, & qu'il regardoit comme mortelles, ne le troubloient & ne l'inquietoient point, & qu'elles ne l'empeschoient pas de satisfaire à ce que ses amis demandoit de luy.

[Ce seroit une chose infinie de vouloir remarquer touts les faits qui se trouvent dans les lettres de nostre Saint: Nous nous contenterons d'en ajouter un qui ne regarde ni son histoire, ni mesme celle de son temps, mais qui est important pour l'Eglise, & pour la honte du paganisme.]

ep.207.p.536.537. 'Car voulant montrer la fausseté de ce qu'on disoit de la Diane d'Ephese, & de quelques autres idoles, qu'elles n'avoient point esté faites par des hommes, il avance que les payens pour donner cours à ces contes, bannissoient, ou tuoient mesmes les ouvriers qui les avoient faites. Il raporte que Ptolomée[l'un des Rois d'Egypte,]ayant eu la mesme folie pour une Diane qu'il avoit fait faire à Alexandrie 'sous un nom qui signifioit qu'elle n'avoit point esté souillée par la main d'aucun ouvrier; lorsqu'elle fut achevée, il fit un festin à tous ceux qui y avoient travaillé sur un endroit creusé exprés, où il les fit tous abysmer. Mais la chose fut sceuë, & Ptolomée [pour diminuer un peu l'horreur d'un crime qu'il ne pouvoit cacher, mais qu'il rejettoit sans doute sur d'autres,]'leur faisoit rendre tous les ans des honneurs funebres.

(Marginal notes, right: ἀχειρομάντον. — θρήνους ἀμείβοντα.)



ARTICLE X.

Mort de Saint Isidore: Ses écrits.

[S'Il est vray que Saint Isidore ait vu, comme nous avons cru, l'Egypte infectée de l'Eutychianisme, il y a apparence qu'il n'est pas mort avant le 4 de fevrier de l'an 449, ou mesme 450, puisque l'heresie ne pouvoit pas avoir encore fait un grand progrés en si peu de temps,]

Isi.P.l.5.ep.378. p.673.a|466.p.696.d. & qu'Hermogene à qui S. Isidore plaint que l'Egypte embrassoit l'heresie, estoit mort quelque temps

avant luy, autant qu'on en peut juger par quelques unes de ses lettres. Il y a aussi quelque sujet de croire qu'il n'a pas vécu plus longtemps, puisqu'on ne voit rien dans ses lettres qui ait raport au faux Concile d'Ephese en 449, si ce n'est la lettre dont nous venons de parler, ni à celui de Calcedoine en 451:]& Facundus assure qu'il n'a eu aucune part au dernier. Fac.l.2.c.1.p.81.

[Il receut sans doute la mort avec beaucoup de joie,]'puisqu'il avoit une fois mandé à un solitaire, qu'il avoit esté fort satisfait dans une maladie qu'il avoit euë, parcequ'elle sembloit le retirer peu à peu de la tempeste; mais que Dieu avoit voulu qu'il demeurast encore au milieu des flots. Is.P.l.1.ep.126.p.65.a.

'Il a composé divers écrits tres utiles, [a] comme celui qu'il fit contre les Gentils, où il montroit par quelle conduite de Dieu les méchans sont ordinairement heureux en ce monde, & les bons au contraire dans l'affliction & l'adversité. 'Il avoit aussi montré dans le [mesme] discours contre les payens la vanité des divinations dont ils se servoient.[Je ne sçay si c'est le mesme ouvrage]'qu'il appelle autrepart un livre, ou plutost un petit livre contre le destin. Il avoue que cet ouvrage avoit esté fort estimé, & mesme qu'il y en avoit qui le preferoient à tout ce qui avoit esté écrit sur cette matiere. Eva.l.1.c.15.p.273.b. | a Is.P.l.2.ep.137.p.185.d.e. | ep.228.p.226.c | l.3.ep.253.p.358.c.

'Il s'est encore rendu celebre par ses lettres. Car on sçait, dit Facundus, qu'il en a écrit deux mille pour l'edification de l'Eglise. 'Le menologe & Nicephore disent qu'on les faisoit monter jusques à dix mille.[b]Suidas, selon les imprimez, en conte trois, ou plutost trois mille, sur l'explication des Ecritures.[c] Le Pere Sirmond soûtient qu'il faut lire selon les bons manuscrits, trois mille sur l'Ecriture, & sept mille autres. Il dit aussi que les moines du monastere des Acemetes à Constantinople en avoient recueilli'deux mille, en quatre volumes de 500 chacun; & que c'est peutestre pour ce sujet que Facundus marque ce mesme nombre. [Je ne trouve pas] 'celle que le mesme Leonce cite comme écrit à Theon. [d] On trouve quelques endroits tirez de ses lettres parmi les sentences des deserts. Fac.l.2.c.4.p.79. | Boll.4.feb.p.468.§ 2|Nphr.l.14.c.53.p.566.c. | b Suid.l.§ p.1275. Boll.§ 13. | c Fac.p.79.n| Lup.ep.6.p.22. | NOTE 3. | Leon.l.1.p.972.e. | d Cotelr.g.t.1.p.488.

'Nicephore qui met les lettres de S. Isidore comme la principale partie de ses ouvrages, dit qu'elles son remplies de tout ce que la science sacrée & profane a d'agreable & de beau; qu'il y explique clairement toute l'Ecriture; qu'il y donne à toutes sortes de personnes toutes les regles qu'ils peuvent desirer pour leur conduite; & qu'il y avoit trouvé le moyen le plus propre pour instruire. On y voit aussi partout son zele pour l'Eglise, pour la Nphr.l.14.c.53.p.566.d.

pureté de sa discipline, pour la défense de ceux qui souffroient quelque injustice. Il parle aussi tres souvent contre les Evesques & les Prestres qui s'acquitoient mal des fonctions & des devoirs de leur ministere. [Cela regarde particulierement Eusebe & Zosime.] 'Nous ne devons pas aussi omettre le jugement qu'en porte le savant Abbé de Billi. Ces lettres de Saint Isidore sont, dit-il presque toutes tres courtes & d'un style laconique, & contiennent beaucoup de choses tres savantes & tres utiles en peu de paroles. On y trouve un fort grand nombre de passages & d'exemples tirez de l'Ecriture sainte qu'il y repand partout. Quelquefois il y refute en peu de mots & comme en passant certaines heresies. Comme un veritable disciple & un fidele imitateur de S. Jean Chrysostome, il est tout appliqué à former les mœurs. D'un costé il releve la vertu & en fait de magnifiques eloges: & de l'autre il s'eleve avec zele contre le vice. Il tire peu de choses des livres des payens, & se contente d'employer les saintes Ecritures comme beaucoup plus utiles & plus dignes d'un Docteur & d'un lecteur Chrétien. Il finit ordinairement ses lettres par quelque belle sentence ou quelque excellente exhortation, qui remuë toujours & anime le lecteur.'Possevin a souhaité qu'on les enseignast dans les ecoles publiques, pour former en mesme temps les enfans à la pieté & à l'eloquence.

Boll. 4. feb. p. 481. § 14.

§ 15. p. 486.

'M. Du Pin en parle avec plus d'étenduë que les autres, & ne leur donne pas moins d'eloges. Il marque une partie de ce qu'elles contiennent de plus considerable, soit pour l'explication de l'Ecriture sainte, qui en est le sujet le plus ordinaire, soit pour les dogmes de la foy, soit pour la discipline de l'Eglise, soit pour les avis, les remontrances, & les instructions de pieté, soit en particulier touchant la vie & la discipline monastique. Ce sont les classes dans lesquelles il distribuë ces epistres, [& selon lesquelles on les pourroit ranger en quelque ordre; au lieu que nous ne voyons point qu'elles en aient presentement aucun.]

Du Pin, t. 4. p. 8-32.

'On cite de nostre Saint cette parole, Qu'on ne doit point faire cas d'un temple qui n'est orné d'aucune "statuë; & on pretend qu'elle est citée par S. Jean de Damas dans son troisieme livre des Images, & dans la premiere action du second Concile de Nicée. [Neanmoins je l'ay cherchée dans l'un & dans l'autre, sans l'y avoir encore pu trouver: & je ne sçay mesme si elle convient fort au temps de Saint Isidore.

Bar. 4. feb; Boll. p. 483. § 20.

"ἀγάλματα.

C'est apparemment de ce Saint qu'il faut entendre] 'ce que

Phot. c. 232. p. 901.

Photius raporte d'Estienne Gobar, Que Severe avoit tasché de décrier S. Isidore, & que n'en trouvant point d'autre pretexte, l'avoit accusé d'Origenisme ; mais que ne pouvant resister à la verité, il s'estoit enfin retracté luy mesme. [Ce Severe est sans doute celui qui usurpa le siege d'Antioche en 513, selon Baronius; lequel estant sectateur d'Eutyche, ne pouvoit manquer de haïr un Saint qui se declare tres fortement en beaucoup d'endroits contre cette erreur.]

'Bollandus remarque que le 4[e] de fevrier auquel les Grecs & les Latins font la feste de S. Isidore, les Cophtes d'Egypte honorent un André dont ils disent beaucoup de choses qui ont raport à ce Saint.'Mais comme ils disent que le lieu de sa retraite fut la montagne de Pharma'ou Phermé qui separe l'Egypte du desert de Sceté, [ce qui est bien eloigné de Peluse, & que nous ne voyons point d'apparence à dire qu'il se soit retiré à cause qu'on le vouloit faire Evesque d'Alexandrie, comme on le dit de cet André, ce qu'il faudroit mettre avant l'election de Theophile, c'est à dire en 385, nous avons mieux aimé nous abstenir absolument de cette piece.]'Rittershuse dans ses notes, pretend que nostre Saint est'cet Isidore dont parle Suidas, ami particulier & unique d'un certain Serapion, qui luy laissa en mourant tout ce qu'il avoit, c'est à dire deux ou trois livres. [Mais il paroist que ce Serapion estoit un payen:] Car l'auteur qui en parle, aprés en avoir fait un grand eloge, & avoir dit qu'ayant un grand amour pour le raisonnement & pour la contemplation, il ne s'adonnoit qu'aux choses les plus divines, il ajoute que c'estoit pour cela qu'il ne lisoit presque pas d'autre livre qu'Orphée:Et ensuite il dit qu'il n'auroit point dutout esté connu, si quelqu'un des dieux n'eust voulu faire voir en luy l'idée de la vie qu'on menoit du temps de Saturne & de Jupiter.[Ainsi c'est un payen qui parle d'un payen ; & cela fait juger qu'Isidore intime de ce Serapion, estoit aussi un payen. Le demon semble avoir voulu justifier par cet exemple, qu'il estoit veritablement le singe de Dieu. Car il y a peu de solitaires dont la tretraite ait esté aussi exacte que celle qu'on attribuë à ce Serapion.]

Boll. 4. feb. § 22. p. 483.

§ 22.

§ 23.

Is. P. l. 3. ep. 44. n.

Suid. p. 715.





SAINT EUCHER,

ARCHEVESQUE DE LION,

ET DOCTEUR DE L'EGLISE.



ARTICLE PREMIER.

Commencement de la vie de S. Eucher: Il quitte le monde avec sa femme & ses enfans.

['EGLISE de Lion n'a point eu depuis Saint Irenée d'Evesque plus celebre en science & en pieté que S. Eucher. Il a esté honoré de l'amitié & des eloges de tous les grands hommes de son temps, de S. Paulin, de S. Honorat, de Saint Hilaire d'Arles, de Salvien, de Mamert Claudien, de Saint Sidoine, sans parler de Cassien, de Gennade, de S. Isidore, d'Adon, & des autres dont le témoignage peut estre moins considerable.]

Emis.h.49.p.126.1. 'Il s'attribuë la mesme origine que celle des Martyrs de Lion, a Boll.16.jan.p.20.§22. 'comme leur estant uni par la naissance.[1] 'Il naquit illustre dans le monde, pour devenir plus illustre en J. C. b Euch.ad Val.p.1. [b] Valerien qui estoit son parent,[c] c p.2. 'avoit un pere & un beaupere elevez aux plus eminentes dignitez du siecle. d n.p.186. [d] Et il y en a qui croient que ce peut estre le mesme que Prisque Valerien,[e] e Sid.l.5.ep.10.p.140. qui estant d'une famille Patriciene, devint Prefet des Gaules, [f] f car.8.p.350. & qui estoit parent de l'Empereur Avite.

Cl.M.an.l.1.c.10.p.637.b. 'Ce Saint avoit un esprit subtil[& elevé,]une science eminente, & beaucoup d'eloquence, [comme cela paroist assez par les ouvrages que nous avons de luy.] Sid.l.4.ep.3.p.90. 'S. Sidoine luy attribuë particulierement une eloquence vive "& pressante. *sollicitat.*

Paul.ill.p.62. Genn.c.63. Salv.ep.8.p.214. 'Il epousa une femme nommée Galla, dont il eut plusieurs enfans,'& deux fils au moins, Salone & Veran qui furent depuis 'Evesques du vivant mesme de Saint Eucher.[Salone le fut "dés V.Salvien.

1. *Eorum per omnis parentis gremium jure nascendi cognati sumus.*

l'an

l'an 441 au plustard.] 'Quelques uns luy donnent aussi deux filles, Consorcie & Tullie; & ils disent qu'elles moururent toutes deux vierges, Tullie avant l'episcopat de son pere, & Consorcie assez long-temps aprés sa mort. [Mais cela n'est fondé que sur une histoire "que nous ne croyons pas capable de faire aucune autorité.] Paul.ill.p.70.

V. la note 4.

'S. Eucher estoit encore dans la fleur de son âge, mais dans la maturité & la force de l'esprit, lorsqu'il conceut un genereux mepris pour le monde, & un ardent desir pour le ciel. [Sa retraite fit sans doute beaucoup d'éclat, & fut un grand sujet de joie pour l'Eglise.] 'Car S. Sidoine marque l'arrivée de Saint Eucher à Lerins entre les choses qu'on pouvoit representer aux moines de cette isle pour les consoler, & pour les edifier. [Cet endroit semble pouvoir encore marquer qu'il se retira d'abord à Lerins, où S. Honorat avoit fondé quelque temps auparavant son celebre monastere.] 'Il dit dans une lettre qu'il doit honorer tous les deserts qui servent de retraite aux Saints; mais qu'il a un respect tout particulier pour son isle de Lerins, qui [1] avoit tendu ses bras charitables pour retirer des naufrages du siecle ceux qui s'estoient refugiez sur ses bords, où elle temperoit par ses rafraichissemens doux & salutaires les ardeurs mortelles que l'amour du monde avoit allumées en eux. 'Quand il vint en cette isle, [ce qu'il fit sans doute plus d'une fois,] il y admira ces troupes & ces assemblées de Saints qui y repandoient partout l'odeur de leur pieté, & qui en cherchant la beatitude, la possedoient déja par avance.

Cl. M. l.2.c.10.p. 637.b. — Sid.car.16.p.384. 385. — Euch.ad Hil.p. 39. — 1. — p.40.41.

'Il eut la pensée d'aller jusques en Egypte visiter les solitaires & les anacoretes qui rendoient cette province si celebre, & de quitter le froid & la tiedeur des Gaules pour chercher dans l'Orient non une terre, mais une vertu plus ardente. [La consideration de sa femme & de ses enfans l'empescha peut-estre d'executer ce dessein.] 'Ce qui est certain, c'est "qu'aprés avoir passé quelque temps dans le desert, (ce qu'il faut apparemment entendre de celui de Lerins,) 'il chercha une retraite contre le bruit du monde dans une isle proche de celle de Lerins, c'est à dire dans celle qu'on appelloit alors Lero, [& aujourd'hui Sainte Marguerite,] qui n'est separée de l'autre que par un fort petit trajet de mer, 'de six cens pas ou environ, & de la terre par un autre de deux mille pas. Elle est entre la terre & Lerins, "beau-

Cass.col.l.pr.p. 519. — ab eremo. — Boll.16.jan.p. 20.§ 22. — Paul ill.p.61,62. — Lerin.pr.p.6. — &c.

1. *recuperat*, 'Mais d'autres lisent *receptas*, qui paroist mesme le meilleur. Et selon cette leçon, l'endroit ne prouve point que S. Eucher ait demeuré à Lerins. Th.R.t.8.p.49.1.

coup plus grande que celle-ci, ayant "prés de deux lieuës de tour. *a* 4 milles.

[Nous ne voyons point en quel temps Saint Eucher s'y retira.] 'C'estoit certainement un an au moins avant que Saint Honorat fust fait Evesque[en 426.] Et mesme S. Paulin apprit en mesme temps ["vers l'an 412, comme nous croyons,] que S. Honorat demeuroit à Lerins, & S. Eucher à Lero. [Salone qui estoit Evesque en 441,] 'entra dans le desert à dix ans. ᵃGalla femme de S. Eucher, l'accompagna dans cette retraite.

Paul, ill, p. 61. — V. Saint Paulin § 50. — Euch. ad Sal l. 1. p. 345. — *a* Paul, ill, p. 61, 62.

[Il prit le soin qu'il devoit du salut de ses enfans, sans avoir la distraction que leur presence luy eust pu causer, en les faisant elever à Lerins.] 'Car Salone[que Gennade nomme le premier,] fut instruit tout enfant, ou plutost nourri dans le desert par S. Honorat, formé dans toutes les sciences spirituelles par Saint Hilaire, qui s'estoit retiré depuis peu à Lerins, & perfectionné par les celebres Salvien & Vincent qui excelloient en eloquence & en sagesse.'Aussi Salvien écrivant depuis à Salone, le qualifie son disciple par l'instruction qu'il luy avoit donnée, son fils par l'amour qu'il luy portoit, & son pere par l'honneur de l'episcopat.'Il avoit eu Veran son cadet pour disciple aussibien que l'aisné.

Euch. ad Sal. l. 1. p. 345. — Salv. ep. 9. p. 215. — ep. 8. p. 215.

[Pour ce qui est des filles, s'il faut s'arrester à l'histoire qu'on en raporte,]'il semble que Saint Eucher les laissa maistresses d'elles-mesmes & du tiers de son bien qu'il leur avoit cedé, ayant donné le reste, partie à ses serviteurs, & partie aux pauvres.

Paul. ill. p. 70. 71.



ARTICLE II.

Il s'unit par lettres avec Saint Honorat, Saint Paulin, & Saint Hilaire d'Arles.

COMME S. Eucher estoit voisin de S. Honorat, il travailloit aussi à imiter la vertu de ce Saint, ᵇpour lequel il avoit une tres grande estime. 'Ils s'écrivoient l'un à l'autre; ᶜ& Saint Hilaire entroit aussi dans ce commerce. ᵈAussi il eclata dans le monde par la perfection de sa vertu, comme un astre d'une admirable splendeur, & l'exemple de sa vie servoit de modele à ces saints solitaires[de Lerins]que Saint Honorat conduisoit.

Boll. 16. jan. p. 20. § 22. — *b* § 22. 26. — § 22. — *c* Euch. ad Hil. p. 17. — *d* Cass. col. 11. pr. p. 519.

[Il est difficile qu'il eust connu S. Paulin dans le monde, dont ce Saint s'estoit retiré dés l'an 390 ou environ.] 'Mais la charité de J.C. ayant formé entre eux une union qui estoit'plutost l'effet de la grace, que d'une amitié humaine, 'S. Eucher envoya [vers

Paul. ill. p. 62. — p. 61.

l'an 412,]quelques personnes visiter Saint Paulin qui estoit alors Evesque [de Nole depuis l'an 409.]S. Paulin appelle ces personnes ses enfans. Ce fut d'eux qu'il apprit le lieu & la demeure de Saint Eucher, & celle de Saint Honorat.

'L'année d'aprés, S Honorat à l'imitation de S.Eucher, envoya visiter S. Paulin par trois personnes de sa congregation. S. Eucher qui ne fut pas averti de leur depart, ne put pas écrire par eux. Mais S. Paulin s'informa fort de sa santé & de celle de sa femme; & il fut bien aise d'apprendre qu'ils s'occupoient sans cesse dans les actions de pieté & dans les exercices convenables 'à l'état monastique, & qu'ils se hastoient d'aller au ciel dans la mesme union de cœurs & de desirs avec laquelle ils avoient quitté les choses de la terre. 'Lorsque les moines de S. Honorat s'en retournerent, il leur écrivit une lettre que nous avons encore, toute pleine de son amour & de son estime pour eux. Il leur souhaite la benediction de Dieu à eux & à leurs enfans.'Le titre de fils qu'il donne à Saint Eucher aussibien qu'à sa femme, [marque qu'il n'estoit point dans les ordres de la clericature.

"L'an 425 ou 426,] 'Cassien pour satisfaire en quelque sorte le desir que S. Honorat & S. Eucher avoient de connoistre la vertu des anacoretes de l'Egypte,[ou peut-estre pour rendre ces Saints favorables à sa mauvaise doctrine,] leur adressa sept de ses conferences.

[La mesme année 426, S.Honorat fut fait Archevesque d'Arles. Saint Hilaire le suivit d'abord dans ce changement : mais il retourna bientost à sa solitude de Lerins.] 'Ce fut sur ce retour que S.Eucher luy écrivit une grande lettre, où l'amour de Saint Hilaire pour le desert luy donne occasion de s'étendre sur les loüanges de la solitude, & particulierement de celle de Lerins. 'Il dit que S. Hilaire souffrira bien la longueur de sa lettre, ce qu'il appelle une folie, puisqu'il l'avoit souvent pressé de répondre par de longues lettres à celles qu'il luy écrivoit, qui estoient longues, mais si agreables, [que leur longueur n'ennuyoit point. Et il en est de mesme de celle-ci.] 'Car quelque longue qu'elle soit, on n'a pas laissé de la trouver courte, à cause des belles choses qu'elle contient, de l'elegance des pensées, de l'ornement des paroles, & du style doux & eloquent qui la rendent agreable. 'Elle est citée avec eloge dans la vie de S. Hilaire.

Marginal notes: p.61. — venerandi propositi. — p.61. — p.61.63. — V. Cassien § 10. — Cass.coll.11.p. p.519. — Euch.ad.Hil.p. 15. — p.17. — Is.H.scr.c.15. — Sur.5.may,p.78 § 2.





ARTICLE III.

Il travaille à convertir Valerien : De Saint Valerien de Cemele.

Euch.ad.Val. p.1. [QUELQUE temps aprés,]'Saint Eucher écrivit une autre lettre,[qui est encore fort celebre,] à Valerien son parent. [Nous avons déja remarqué quelle estoit la noblesse de ce Valerien.] 'Il avoit du genie & de l'eloquence : [a]Et si c'est le mesme que Prisque Valerien, il aimoit tellement l'eloquence, qu'il maria sa fille à Pragmace, particulierement à cause qu'il estoit eloquent & habile. 'S. Sidoine releve aussi l'erudition de ce Prisque, & la solidité du jugement qu'il portoit des ouvrages 'Celui à qui S. Eucher écrit, avoit un naturel si favorable, qu'il pratiquoit de luy mesme presque tout ce que la religion nous enseigne pour les mœurs. 'Mais il paroist qu'il n'estoit pas Chrétien. 'Il s'amusoit à lire les philosophes, [b] & à faire des recueils de leurs maximes.

p.35. a Sid l.5.ep.3.p.40. car.8 p.350. Euch.ad Val.p.2. p.2.35. p.35. b p.36.

p.2. 'S. Eucher qui l'aimoit comme luy mesme, & qui luy souhaitoit comme à luy mesme la possession du souverain bien, crut que l'amitié l'obligeoit de luy écrire pour luy recommander les interests de son ame, & luy faire voir que toute nostre occupation doit tendre à la beatitude, & à acquerir les biens eternels ; p.11. 'au lieu de nous charger de cette chaine d'affaires temporelles qui finissent toujours sans finir jamais, qui rendent la vie d'un homme une misere composée de plusieurs miseres, & qui emploient à des peines inutiles qui ne produisent que d'autres peines, le temps si precieux & mesme si court qui nous est donné pour nous sauver. p.19. 'Il luy represente d'un costé divers exemples de personnes de naissance, riches, & habiles qui avoient tout abandonné pour J. C, p.30. '& de l'autre les malheurs dont le monde estoit alors accablé ; en sorte que n'ayant jamais eu de biens solides, il avoit mesme perdu les biens apparens, & ne pouvoit presque plus tromper que ceux qui vouloient bien l'estre.

Genn c.63. 'Gennade entre les ouvrages de S.Eucher marque particulierement cette lettre,qu'il intitule Du mepris du monde, & de la philosophie seculiere. Th.R.t.8.p.53.1.2. 'Il est visible que le Saint l'écrivit de sa retraite [de Lero. Deux personnes des plus celebres de nostre temps pour la traduction aussibien que pour la pieté, ont cru qu'elle meritoit qu'ils employassent leur temps & leur travail à la mettre en nostre langue.] God.an.441.p.353. 'Et en effet,toutes les beautez de

l'eloquence, dit M.r Godeau, toutes les forces de l'esprit & du raisonnement y sont mélées à un air de pieté si affectif, qu'il est impossible de lire cet ouvrage sans estre touché du desir de quitter la conversation des hommes, pour venir jouir de celle de Dieu & des Anges dans la retraite. Erasme en fait aussi un grand eloge & soûtient qu'on y rencontre toutes les graces & les ornemens de l'eloquence. Il faut avouer neanmoins qu'il y a quelque chose de trop abondant, & qu'on pourroit l'accourcir sans en rien oster.] 'Elle a esté écrite un peu avant que S.Hilaire fust Evesque d'Arles; ['& ainsi en 427 ou 428. Euch.ad Val.p. 10.29; V.S.Augustin note 91.

Si Valerien dont nous venons de parler, est le mesme que Prisque Valerien, Saint Eucher n'eut pas la consolation qu'il souhaitoit de luy voir quitter le monde,] 'dans lequel ce Prisque estoit sans doute engagé lorsque S.Sidoine luy adressoit son panegyrique de l'Empereur Avite, [fait seulement en 456 aprés la mort de Saint Eucher.] 'Mais nous avons un autre Valerien plus digne d'avoir esté parent de Saint Eucher. 'C'est l'Evesque de Cemele prés de Nice en Savoie, dont le P.Sirmond a donné quelques homelies avec une lettre, '& qu'on pourroit croire aisément estre le mesme que S.Valere moine de Lerins, & honoré à Nice comme Evesque le 24 de juillet. [a] On voit par une lettre que nous avons de luy, qu'il fut elu Abbé d'un monastere en son absence; & avant que de pouvoir y aller, il écrivit aux Religieux une exhortation generale à la pieté, tirée de toutes les epistres de S.Paul. 'Il y a un Valerien Evesque dans le Concile de Riés en 439; 'entre les Evesques de la province d'Arles à qui Saint Leon écrit en 450; 'entre ceux des Gaules qui approuvent la lettre à Flavien en 451; '& à qui S.Leon répond sur ce sujet en 452.[b] Il y avoit aussi un Valerien mélé dans le differend entre Theodore Evesque de Frejus, & Fauste Abbé de Lerins; ce qu'on met vers 455. 'Et il y pouvoit prendre interest pour l'abbaye de Lerins, comme S. Maxime de Riés qui en avoit esté tiré. [On raporte tout cela à celui dont nous parlons. Sid.car.4.p.350. God.p.353. Valer.pr.p.5.6. vind.c.1.p.3.1 2.a.b|Lerin p. 203. a Valer.ep.p. 19. Conc.t.3.p. 1289. Leo,ep.50.p. 540. p.581. p.582. b Conc.t.4.p. 1023.c. Du Pin,t.4.p. 419.

Il gouverna peut-estre le premier les deux Eglises de Cemele & de Nice:] 'car'elles furent unies ensemble par S.Leon, peut-estre à cause de leur proximité: & quand on leur voulut donner un peu aprés deux Evesques, le Pape Hilaire s'y opposa & confirma leur union. 'La ville de Cemele qui estoit autrefois considerable, ayant depuis esté entierement détruite, le titre episcopal est demeuré tout entier à Nice, qui reconnoist encore Embrun pour sa metropole, quoiqu'elle soit sujette au Duc de Savoie, V.S.Leon § 171. Conc.p.1038| Valer.vind.p.2. Gall.chr.t.3.p. 785.786.

Valer.pr.p.5. 'Les vingt homelies qui portent le nom de S.Valerien, nous ont esté données hors la premiere par le P. Sirmond en 1612, sur un manuscrit de Corbie fort ancien, mais fort peu correct. On n'y voit point d'où Valerien estoit Evesque. Le P.Sirmond en a jugé par la conformité du style qu'ont ces homelies avec la premiere 'attribuée dans divers manuscrits à S. Valerien Evesque de Cemele. [Et tous les autres ont suivi son sentiment.] Cette premiere homelie a eu long-temps place dans le 9.e tome de S. Augustin, où on l'appelloit le sermon Du bien de la discipline: mais il y a long-temps aussi que le style a fait juger qu'elle n'estoit pas de ce Pere. 'Le P.Sirmond trouve dans cette homelie & dans les dixneuf autres, une eloquence grave & lumineuse, pleine de suc & de majesté. 'M.r Du Pin juge que le style en est simple, sans elevation & sans ornement, mais clair & familier, a sans jeux de mots & sans figures forcées. Ce sont dit-il, des entretiens moraux, où l'on trouve des instructions fort edifiantes & des maximes tres profitables. 'On y rencontre quelques endroits assez favorables aux Semipelagiens qui faisoient alors bien du bruit en France. [Il n'y a neanmoins que le passage de l'homelie onzieme, auquel je ne voy pas que l'on puisse donner un bon sens, quoique puisse dire Theophile Rainaud sur ce sujet.

vind.c.2.p.5.1.d| 40.2 e|Aug.B.t. 6.ap.p.295.c.

Valer.pr.p.8.

Du.Pin,t.4.p. 426.
a p.427.

Valer.vind.c.2. p.5.8.



ARTICLE IV.

Saint Eucher est fait Evesque de Lion.

[POUR retourner à S.Eucher, Cassien achevant ses conferences "vers l'an 427,] 'ne luy donne point d'autre titre que de saint serviteur de J.C; [ce qui marque qu'il n'estoit alors que moine & laïque.] 'Il fut depuis Evesque de Lion [avant l'an 441,] b auquel le premier Concile d'Orange est signé par un Eucher. Et cet Eucher ajoute à sa signature, qu'il attendra le consentement des Evesques ses Comprovinciaux: [ce qui marque au moins qu'il n'estoit pas de la province d'Arles.] 'La maniere tres respectueuse dont Saint Hilaire luy écrit en une rencontre, en luy donnant le titre de Pape, peut donner la pensée qu'il a esté Evesque avant ce Saint, & ainsi avant l'an 429. ["Mais cela ne se peut soûtenir. Ainsi il faut dire que S.Hilaire respectoit en luy l'eminence de sa vertu, & non une dignité superieure à la sienne. Cette lettre donne lieu de croire, qu'il luy écrivoit, & mesme qu'il le visitoit assez souvent.] 'Saint Eucher est mis le 19.e dans la

Cass.coll.8.pr. p.677. — V. Cassien § 10.

Genn.c.63.|Sur. 5.may,p.79.§ 6. b Conc t.3.p. 1452.b.

Lerin.p.126. — V. la note 4.

Paul.ill.p.82.

liste des Evesques de Lion, & successeur d'un Senator. 'Il y a des editions de Gennade qui l'appellent Prestre de Lion; & c'est ce qui a fait dire à Baronius, qu'il estoit Prestre avant que d'estre Evesque. [Mais il est visible que Gennade a voulu marquer ce qu'il estoit à sa mort, & non lorsqu'il écrivit à Valerien. Ainsi à moins que de dire qu'il a ignoré son episcopat, ce qui n'a point d'apparence,] 'il faut suivre les editions où Gennade l'appelle Evesque. Nous avons une ancienne & celebre histoire, [mais peu assurée, comme on le verra "en un autre endroit,] 'qui porte que lorsqu'il fut fait Evesque, il estoit retiré dans une caverne murée auprés de la Durance, où Galla sa femme luy portoit tous les soirs à manger par une fenestre. 'On pretend que cette caverne aprés avoir esté bouchée durant plusieurs siecles, a depuis esté decouverte au pié d'une montagne vers Manosque au diocese de Sisteron. 'Lorsqu'il estoit là, continuë l'histoire, l'Evesque de Lion estant venu à mourir, & cette Eglise qui avoit toujours accoutumé d'attendre une revelation de Dieu pour elire ses Evesques, ayant ordonné un jeûne de trois jours, un Ange s'apparut à un enfant, & luy dit qu'il falloit aller chercher le Senateur Eucher dans sa retraite, & le faire Evesque. 'L'Archidiacre fut envoyé pour cela, & ayant trouvé la caverne, il dit le sujet de sa venuë au Saint, 'qui avoit sçeu dés auparavant par une apparition de sa fille Tullie, que Dieu le destinoit à cette charge. 'Il ne laissa pas neanmoins de protester avec serment qu'il ne sortiroit point volontairement de sa caverne, & qu'il n'iroit point à Lion qu'on ne l'y trainast par force. Il fallut en effet l'y mener de cette sorte; & quand il y fut arrivé, il fut proclamé Evesque d'un consentement general, & inthronisé solennellement. Sa femme prit sa place dans la caverne, & y acheva saintement ses jours, nourrie par sa fille Consorcie.

[Nous ne savons point de particularitez de l'episcopat de Saint Eucher.] 'Mais Mamert Claudien celebre par les eloges de S. Sidoine, & frere de S. Mamert de Vienne, dit aprés sa mort qu'il a surpassé de beaucoup les grands Evesques de son temps. Et il l'avoit connu non par le raport des autres, ou par ses écrits, mais par les entretiens qu'il avoit eus avec luy. [Nous avons diverses marques du soin qu'il prenoit d'instruire son peuple par les sermons qui nous restent encore de luy, & dont nous allons bientost parler.] 'On luy attribuë la fondation de quelques eglises de Lion, & quelques établissemens de pieté.

ᵃIl avoit accoutumé d'écrire à Salvien: de sorte que ce saint

Mir. scr. p. 61 | Th. R. t. 8. p. 45. 1.

Possev. t. 1. p. 524. b.

V. la note 5.

Paul ill. p. 71.

p. 68.

p. 73.

p. 74.

p. 71.

p. 74.

Cl. M. an. l. 1. c. 10. p. 637. 1. b.

Paul. ill. p. 82 | Lerin. p. 387. 388 | Gall. chr. p. 293. 2. d.

a Salv. ep. 2. p. 200.

Prestre fut surpris de ce qu'Ursicin, qui estoit à S.Eucher, le vint un jour saluer de la part du Saint qui estoit Evesque depuis peu, sans luy apporter de lettre. Il écrivit sur cela à S.Eucher, que si ce compliment venoit d'Ursicin, il estimoit son esprit, quoiqu'il n'approuvast pas son mensonge. Que s'il venoit du Saint, il vouloit qu'il corrigeast cette faute, soit de negligence, soit de hauteur, & qu'il ne luy donnast point occasion en changeant de conduite de changer l'estime qu'il avoit toujours euë pour luy, ni de l'accuser de se laisser aller à la vanité qui suit ordinairement les dignitez, Quoique l'excellence toute singuliere, luy " dit-il, de vostre vertu & de vostre "humilité, fasse qu'on ne vous " doit pas soupçonner des fautes & des foiblesses les plus universelles. "

benigni-tas.

Not.G.p.153. 'Il y avoit alors dans une isle que la Sône fait auprés de Lion, appellée l'Isle-Barbe, un monastere [celebre pour la pieté qui y fleurissoit.] Th.R.t.8.p.56.2. 'Mais les malheurs du temps diminuant les aumosnes que les peuples avoient accoutumé d'y faire, Maxime qui le gouvernoit alors, Gall.chr.t.4.p.521.1.d '& qu'on pretend en avoir esté le huittieme Abbé, a Th.R.p.56.2. a pensoit à se retirer, & à abandonner ses freres. S.Eucher qui estoit alors en quelque voyage, & apparemment assez eloigné de Lion, sçeut neanmoins le dessein où il estoit; & aussitost il en écrivit à un saint Prestre nommé Philon, ["qui avoit apparemment le principal soin de son diocese en son absence,] & qui aussi estoit un homme d'une charité parfaite; de sorte que le Saint avoit pour luy beaucoup de respect. V. la note 4. Il le pria donc d'aller parler à Maxime, de l'encourager à persister dans sa fonction, & de l'assurer que tant qu'il vivroit, il ne souffriroit point que ni luy, ni ses moines manquassent de rien. Il ordonne par la lettre mesme de leur fournir une quantité considerable [1] de blé, de vin, de fromage, & d'huile. Il prie aussi Maxime de luy preparer un poile & du velin, [2] parcequ'il vouloit aller passer le Caresme chez luy, & achever un ouvrage qu'ils avoient commencé ensemble.

[Voilà tout ce que l'antiquité nous fournit pour les actions de S.Eucher.] Prof.T. 'Il finit une vie excellente [par une mort sainte,] Genn.c.63. ou en 449 selon un chronologiste de ce temps là, "ou un peu aprés selon Gennade, [& apparemment en 450, le 16.e jour de novembre,] Note 1. Florent.p.970.971. 'auquel Usuard, Adon, Raban, & d'autres martyrologes marquent sa feste, en luy donnant de grands eloges; & elle y est

Cang.lat.G.p.679.680.

1. *300 medios annona, 200 medios vini, 100 libras casei, 100 libras olei.*
2. *domum pensilem, 'ubi femina pensa tractabant, quaque vicino igne calebat.*

marquée

marquée par d'autres qui sont encore plus anciens. 'Les anciens catalogues des Evesques de Lion mettent aprés luy Salone & Veran. ["Ce sont apparemment ses enfans que l'Eglise de Lion aura mis par honneur dans ses diptyques. Et ainsi son veritable successeur aura esté Saint Patient celebre par les eloges de Saint Sidoine.] Paul.l.p.82. Note 2.



ARTICLE V.

Il adresse quelques écrits à ses enfans.

'SAINT Eucher s'est rendu celebre par divers ouvrages qu'il a écrits pour l'edification de la foy, a& dont la lecture est necessaire aux Ecclesiastiques & aux moines. [Nous avons déja parlé des deux lettres à S. Hilaire & à Valerien.] Cl.M.l.2.c.10. p.637.1.b. a Genn.c.63. Marc.chr.p.33.

'Il adressa à Salone & à Veran ses enfans des explications de ce qu'il y a d'obscur dans l'Ecriture. 'Car ayant pris tant de soin de former leurs moeurs, il voulut aussi former leur esprit, & les rendre eminens en science aussi-bien qu'en pieté, pour mettre le comble & le dernier ornement au temple de Dieu qu'il avoit elevé dans leur coeur. 'Aprés leur avoir donné tant d'excellens maistres, il ne put pas refuser de leur faire part aussi des lumieres qu'il avoit receuës. Ainsi comme son fils Salone luy avoit souvent proposé diverses difficultez sur l'Ecriture, il les ramassa ensemble en un livre, & leur donna les explications qu'il jugeoit les meilleures. 'Il y ajouta dans un second livre plusieurs autres choses dont il crut que son fils pourroit encore avoir besoin. Genn.c.63. Salv.ep.8.p.274. Euch.ad Sal.pr. p.345. p.345.372.

'Il chercha dans ses deux livres, non l'eloquence, mais la breveté: Il tira les explications qu'il donnoit, non de son esprit, & comme il dit, de sa temerité propre, mais de l'autorité & du sentimens des personnes celebres pour leur science, 'prest à recevoir avec joie les lumieres de ceux qui trouvoient quelque chose de meilleur, & non pas à la rejetter avec cette oppiniatreté si ordinaire qu'il condannoit dans les autres. 'Il cite en divers endroits l'hebreu en ses propres termes. [De sorte qu'il semble avoir étudié cette langue.] 'Il cite la nouvelle version de l'Ecriture, [c'est à dire celle de S. Jerome,] b& les questions hebraïques [du mesme Pere, sans le nommer neanmoins.] c'Il confond Jerusalem avec Salem, dont Melchisedech estoit Roy. 'Il remarque qu'on voyoit encore de son temps quelques vestiges de l'arche de Noé sur les montagnes d'Armenie. 'Il louë un docteur qui avoit p.345. p.371. l.1.p.346.c|l.2.p.374.d|377.d. l.1.p.346.d|l.2.p.375.376. b l.2.p.379.c. c p.376.c. p.377.a. l.1.p.369.370.

dit que J. C. avoit donné le S. Esprit deux fois pour marquer la
Aug.in Jo.h.64 double charité. 'C'est apparemment S. Augustin. a Il traite dans
§ 2.p.691. cet ouvrage de beaucoup de choses fort importantes, & souvent
a Du Pin,t.4.p. assez bien, quoiqu'il se trompe aussi quelquefois.
414.

Sid.n.p.34. 'Ce sont sans doute ces deux livres où il resoud beaucoup de difficultez de l'un & de l'autre Testament, qu'un nommé Rustique emprunta pour les copier. En les renvoyant au Saint, il luy manda qu'il ne sauroit assez admirer la doctrine incomparable dont ils sont remplis, & qu'il croit que ni luy ni aucun autre n'en peut faire un eloge qui en soit digne, excepté celui mesme qui en est auteur. Il l'appelle son venerable Pape, veritablement
p.33. saint & ami de Dieu. 'Le Pere Sirmond qui nous a donné cette lettre, dit qu'elle estoit jointe dans le manuscrit à une de Saint
Lerin.p.126. Hilaire au Saint. [C'est sans doute]'celle que Barrali nous a donnée, où S. Hilaire remercie S. Eucher de luy avoir fait voir ses livres des Instructions, ou Institutions: car il leur donne l'un & l'autre nom. Il le prie de les luy renvoyer pour les lire à loisir, & en profiter davantage.

p.126. 'Il marque que S. Eucher les avoit écrits pour l'instruction de ses [deux] fils. [Ainsi il peut bien comprendre dans cet ouvrage des Instructions, non seulement les deux livres à Salone qui por-
Euch.ad Ver.p. tent ce titre, mais encore a un troisieme]'que S. Eucher adressa à 1.
312. Veran son autre fils. 'C'est une explication de divers termes ou NOTE 3.
façons de parler de l'Ecriture, ce qu'il appelle "les principes de *formulas*.
l'intelligence spirituelle. [C'est apparemment à cause de ces trois
Cassd.inl.c.10.p. livres,] 'que Cassiodore met S. Eucher au nombre de ceux "qui *introducto-*
233.1. nous ont donné des regles & des lumieres generales pour enten- *res.*
dre l'Ecriture, & dont il avoit mis les écrits dans sa bibliotheque.

S.lv.ep.8.p.214 'Saint Eucher envoya à Salvien les livres qu'il avoit fait pour l'instruction de ses enfans: & Salvien commence par ces paroles
le remerciement qu'il luy en fait: J'ay lu les livres que vous «
m'avez envoyez. Ils sont petits, si on n'en considere que les pa- «
roles; mais ils sont grands, si on a égard aux veritez qu'ils ren- «
ferment. Si leur breveté les rend faciles à lire, l'erudition dont «
ils sont pleins, fait qu'on y trouve abondamment de quoy s'ins- «
truire. Enfin je puis dire de cet excellent & important ouvrage, «
qu'il est digne de vostre lumiere & de vostre pieté. [On ne voit «
dans l'ouvrage aucun caractere que ni S. Eucher, ni ses enfans
Euch.ad Sal.p. fussent Evesques.] 'On y voit seulement que Saint Hilaire l'estoit
345.

Aug.t.4.p.504.1. a. 'Les deux premiers chapitres sont l'ouvrage intitulé *De Essentia Trinitatis*, attribuez
a. faussement à S. Augustin.

alors. 'Mais par les remerciemens [de S. Hilaire &] de Salvien, on Salv.ep.8.p.214.
Note 4. voit que S. Eucher l'estoit aussi : ["Il y a toute apparence que ses enfans mesme estoient déja elevez à l'episcopat : & au moins on ne peut douter qu'ils ne fussent tous deux Prestres.]



ARTICLE VI.

de l'histoire de S. Maurice, & de quelques autres écrits de S. Eucher : De ceux qu'on luy a attribuez : Silvius luy en adresse un.

'L'OUVRAGE le mieux écrit que nous ayons de Saint Eucher, est l'histoire de S. Maurice & des autres Martyrs de la legion Thebéenne, "que le P. Chifflet nous a donnée. 'Il voulut l'écrire depeur que le temps n'effaçast de la memoire des hommes un evenement si glorieux [à l'Eglise.] 'Il l'avoit appris de ceux qui disoient l'avoir sçeu de S. Isaac Evesque de Geneve, qui pouvoit l'avoir appris de S. Theodore, [sans doute de celui d'Octodure, qui assista au Concile d'Aquilée en 381,] & qui ainsi pouvoit avoir vu des témoins oculaires de ce martyre arrivé dans son diocese. S. Eucher les appelle ses Martyrs, [soit que sa famille fust originaire de ce pays là, soit qu'il en eust des reliques.] Il adressa son écrit par une lettre particuliere à l'Evesque Salvius ou Silvius qui estoit toujours appliqué au service de ces Saints. [Ainsi il paroist qu'il estoit Evesque d'Octodure, d'où le siege a esté depuis transferé à Sion en Valais. On ne peut douter que S. Eucher ne fust alors Evesque,] 'puisqu'il traite Silvius de frere. [Quelques uns veulent que cette histoire soit d'un second Eucher Evesque de Lion, environ cent ans aprés l'autre. Mais quoique des personnes tres habiles aient esté persuadées de cette distinction de deux Euchers Evesques de Lion,] 'd'autres neanmoins n'ont pu entrer dans les raisons sur lesquelles on pretendoit la fonder ["Elles sont en effet bien foibles, pour les opposer à toute l'antiquité, qui n'a jamais connu qu'un Eucher dans l'Eglise de Lion.]

Marginal notes: Paul.ill.p.86. — V. Saint Maurice. — P.92. — Boll.16.jan.p.204 §22.26. — Mir.ser.c.89.p.196. — Note 5.

'S. Hilaire d'Arles cite quelques paroles de S. Eucher sur Saint Honorat. On en cite une autre, qui est un eloge de Saint Hilaire mesme, sur quelque ouvrage qu'il avoit envoyé à S. Eucher. 'Il a fait un abregé de Cassien, ["qui a peut-estre mesme esté traduit en grec : mais nous ne l'avons pas aujourd'hui. On ne peut donc douter que Saint Eucher n'aimast la personne & les écrits de ce chef des Semipelagiens.] 'Mais pour ses erreurs, ses écrits &

Marginal notes: Sur.6.may,p.79.§6. — V. Cassien §9. — Genn.c.63. — Nor.h.P.l.2.c.13.p.265.a| Euch.ad Sal.p.952.c.

ceux de ses enfans nous donnent lieu de juger qu'ils en estoient
Th.R.t.8.p.53.2.c. tous fort eloignez. 'Le Pere Theophile Rainaud soûtient mesme
qu'en abregeant Cassien, il l'avoit purgé & corrigé. Il semble
que Pierre Damien eust cet abregé.

Genn.c.63. 'Gennade aprés avoir marqué cet ouvrage de S. Eucher, ses
instructions à ses enfans,& sa lettre à Valerien, dit qu'il a encore
fait d'autres écrits, dont la lecture est necessaire aux Ecclesiasti-
ques & aux moines.

Cl.M.an.l.2.c.10.p.637.b.c. 'Claudien Mamert cite un passage d'un de ses sermons sur
a Bar.441.§7. l'Incarnation. [a] Et il ne faut pas douter qu'il n'en ait fait un grand
nombre dignes de passer à la posterité: Mais ils sont ou perdus
§5.6. ou brouillez avec d'autres. 'Baronius paroist croire que des 56
homelies publiées en 1547, sous le faux nom d'Eusebe d'Emese,
Lab.scr.t.1.p.310-311. la pluspart sont de Saint Eucher. 'Il est difficile au moins de ne pas
croire qu'il y en ait quelques unes de luy, aussi-bien que de di-
Du Pin.t.4.p.418|Th.R.t.8.p.54.2. vers autres Evesques de France du mesme temps: 'La 11.[e] sur S.[te]
Blandine, & la 49.[e] sur S. Epipode & S. Alexandre', sont certai-
nement d'un homme de Lion, [& dignes aussi-bien de l'eloquen-
Lerin.p.387. ce que de la pieté de Saint Eucher:] 'On en marque encore plu-
sieurs autres comme estant de luy; [mais on n'en allegue pas de
preuve.]

Bib.P.t.2.p.765. 'Il y a quelques homelies sous le nom de S. Eucher dans la biblio-
theque des Peres. [Mais c'est peu de chose pour la pluspart; &
Th.R.p.54.2. ce ne sont souvent que des fragmens;] 'ce qui n'empesche pas
Bib.P.p.770.a.b. qu'il n'y en puisse avoir quelqu'une de luy. 'Il semble par la
troisieme, que le paganisme durast encore. [La 4.[e] est dans Saint
Maxime de Turin. La 5.[e] est attribuée à S.Faustin Evesque. C'est
apparemment Fauste de Riés; & le panegyrique de S.Honorat, V. Saint Honorat, note 2.
p.776. qui est la 13.[e], "peut encore estre de luy.]'La 5.[e] est belle: Elle paroist
faite au milieu des barbares qui ravageoient ou qui occupoient
Emis.p.119.a. les Gaules dans le V. siecle.'On en trouve une partie dans la 43.[e]
de celles qui portent le nom d'Eusebe d'Emese.

Cod.reg.t.4.p.55. 'Dans le recueil des regles fait par S. Benoist d'Aniane au IX.
siecle, nous avons trois sermons sous le nom de Saint Eucher. [Le
premier a tout à fait son air noble, elegant & un peu trop diffus.]
C'est une exhortation à des moines, particulierement sur l'hu-
milité & l'obeïssance: & l'auteur y témoigne luy mesme beau-
coup d'humilité dans le commencement. [Si Saint Eucher a esté
à Lerins depuis son episcopat, comme il est aisé de le presumer,
p.56.57. il peut y avoir fait ce sermon.]Mais [a] la derniere partie, est un au- a.

a. depuis ces paroles, *Salvator noster loquitur*.

tre discours qui s'adresse à un Evesque, elevé du monastere & de la solitude à l'episcopat. [Il est court, & n'a rien d'indigne de S. Eucher.] 'Le second n'a rien au contraire qui en soit digne.[a] Il paroist estre d'un Abbé à ses Religieux. Il y manque quelque chose au commencement. Il semble par la fin que ce soit un extrait de la vie de quelque Saint. 'Le troisieme qui est une exhortation à des Religieuses, est beau pour la doctrine, [mais le style en est bien inferieur à celui de Saint Eucher.]

p 57.
[a] p. 57-59.
p.60.62.

'Le Pere Labbe a donné dans sa nouvelle Bibliotheque une lettre d'un Eucher Evesque, à Faustin Prestre de l'isle, qui contient une petite description de la Palestine, tirée en partie de Joseph, & de S. Jerome qui y sont nommez, & en partie sur ce que diverses personnes luy en avoient raporté. [On voit assez par les autres ouvrages de Saint Eucher, que sa pieté le portoit à remarquer les plus petites choses qui pouvoient servir à l'intelligence de l'Ecriture; & on sçait trop que Fauste estoit alors Prestre & Abbé de l'isle de Lerins. Il peut mesme en avoir esté Prestre avant qu'il en fust Abbé. Mais cette piece est fort obscure, par les fautes ou de l'auteur ou des copistes; & d'ailleurs elle n'a rien de bien considerable: de sorte qu'il importe peu de savoir de qui elle est.

Lab.bib.t.1.p. 665.

Nous avons sous le nom de S. Eucher de grands commentaires sur la Genese & sur les livres des Rois, adressez selon le titre aux Evesques Veran & Salone.]'Ils ont de l'erudition, & meritent d'estre lus. [b] Mais selon Sixte de Sienne & divers autres, ils sont d'un auteur posterieur à Cassiodore, à S. Gregoire le Grand, & à Saint Augustin d'Angleterre: ce qui fait que quelques uns les attribuent à Bede. [Je ne sçay si ce ne seroit point un centon ou un recueil tiré de plusieurs auteurs, entre lesquels le titre peut donner lieu de croire qu'il y a beaucoup de choses de S. Eucher.

Sixt.l.4.p.282.1 b.
[b] c.d|Lab.scr.t.1 p.296|Du Pin,t. 4.p.414.

Le commentaire sur la Genese paroist assurément presque partout tres digne de luy. Il est noble, grand, elevé, naturel, & aisé, suit beaucoup S. Augustin sans le citer.] 'On voit en plusieurs endroits que l'auteur savoit l'hebreu. Mais on y trouve divers passages qui paroissent pris 'non seulement de S. Ambroise, que S. Eucher auroit apparemment tourné en sa maniere, puisqu'il ne le cite pas; 'mais mesme de S. Gregoire le Grand. [c] On y voit aussi des passages lus & expliquez de deux manieres differentes. [Ainsi quand mesme le fond de l'ouvrage seroit de Saint Eucher, il faudroit au moins avouer qu'il est alteré. C'est pourquoi nous n'avons osé en rien tirer pour son histoire. Je ne sçay si l'on ne

Euch.in Gen.l. 2.p.76.77.
p.137.b.
p.82.108.133.
[c] p.75.76.101. 103.112.115.

pourroit point croire que les endroits qui s'attachent particulierement à expliquer le sens litteral sont de S. Eucher; car ce
Aug.B.t.3.ap.p.31.a. sont ordinairement les plus beaux.] 'Ce qui y est dit dans le troisieme livre sur les benedictions des Patriarches, & qu'on attribuë tantost à S. Jerome, tantost à S. Augustin, appartient, selon les Benedictins, à Alcuin, qui en a tiré une partie de S. Gregoire.

Boll.jan.t.1.p.43.44. 'Bollandus nous a donné l'extrait d'un auteur qui écrivoit en 448, & au commencement de 449, sur le calendrier, sur les supputations de Pasque, & sur diverses choses de cette nature. Il
p.44.1. se nommoit Polemeus Silvius, ou P. Anneus Silvius. 'Il adresse son ouvrage à l'Evesque Eucher, qui avoit, dit-il, accoutumé d'approuver tout ce qu'il faisoit, à cause de l'amitié qui estoit entre eux: [Nous avons vu ci-dessus que Saint Eucher adressa l'histoire de Saint Maurice à Salvius ou Silvius, apparemment
Sur.5.may,p.79.§ 6. Evesque de Sion.] 'La vie de S. Hilaire d'Arles met un Silvius entre les docteurs de ce temps là qui se sont rendu celebres par leurs excellens écrits.[Tiro Prosper parle apparemment du mesme auteur, mais moins avantageusement sur la 15ᵉ année de Va-
Prof.T. lentinien III, qui doit estre la 439ᵉ de J. C.] 'Silvius, dit-il, homme dont l'esprit estoit tout à fait troublé, aprés avoir passé par diverses charges de la Cour, écrit quelque chose sur la religion. [Il le faut apparemment distinguer de l'Evesque.]



ARTICLE VII.

De S. Salone & S. Veran fils de S. Eucher.

[IL faut joindre les enfans au pere, & recueillir ce que nous trouvons de S. Salone & de S. Veran. Nous avons vu comment ils avoient esté elevez ensemble à Lerins sous S. Honorat, S. Hilaire, Salvien, & Vincent; & comment Saint Eucher avoit travaillé à les instruire par les ouvrages qu'il leur avoit adressez. Nous avons des écrits qui furent peut-estre le fruit de leurs études communes, quoiqu'ils soient particulierement attribuez à
Bib.P.t.5.p.231. Salone.] 'Ce sont des dialogues sur les Proverbes, & sur l'Ecclesiaste, où ils expliquent ces deux livres en s'entretenant ensemble. Mais c'est Veran qui propose les difficultez, & Salone qui les resoud; [ce qui marque que Salone estoit l'aisné, comme
Leo,t.1.p.578. Gennade le nomme le premier.] 'Il signe aussi le premier dans la lettre à S. Leon, [comme le plus ancien dans l'episcopat.]
Salv.ep.9.p.219. 'Il estoit déja Evesque lorsqu'il écrivit à Salvien son maistre sur

quelque difficulté qu'il trouvoit dans un de ses ouvrages, publié depuis peu, ["vers l'an 440 au plustard.] & nous avons encore la réponse que Salvien luy fit sur cela.'On pretend "que Salvien luy adressa vers ce temps là son grand ouvrage sur la Providence,'& une apologie de cet ouvrage. 'Nous trouvons un Salone Evesque dans le premier Concile d'Orange en 441,[a] & dans le titre du Concile d'Arles tenu sur l'abbaye de Lerins, vers [450 ou 451. Nous venons de dire "qu'en 450 & 451,]'Salone ou Veran écrivirent ensemble à S. Leon sur sa lettre à Flavien.

V. Salvien. Ibid. de gub.l.1.p.20. Genn.c.67. Conc.t.3.p. 1452.c. a t.4.p.1024.b. V. S. Leon § 87. Leo,t.1.p.577.

[Les auteurs ne marquent point d'où ils ont esté Evesques. "Mais il y a bien de l'apparence que le premier est Saint Salone Evesque de Geneve, celebre dans les martyrologes du IX. siecle, & dans de plus anciens encore, au 28 de septembre.]

Note 6.

'Nous pouvons parler avec plus de certitude du siege & de la veneration de S. Veran,[b] puisque l'Eglise de Vence tient que S. Veran son Evesque, qu'elle honore le 9 ou le 10.[e] de septembre, estoit d'une race illustre, & avoit esté moine de Lerins, & disciple de S. Hilaire d'Arles. Un ancien catalogue des Saints qui sont sortis de l'abbaye de Lerins, y met S. Veran Evesque de Vence.

Leo,n.p.863. 864|Th.R.p. 85.1. b Lerin.p.362.

[Outre ce qui luy est commun avec son frere, nous trouvons "que] l'Evesque Veran écrivit à Saint Leon, & en receut réponse comme chef du Concile [de la province d'Embrun où est Vence,] qui ordonna l'union des Eglises de Cemele & de Nice [dans la mesme province.] 'Il y a un Veran entre les Evesque de France, à qui le Pape Hilaire écrit en 463, '& Hilaire marque qu'il avoit écrit à l'Evesque Veran pour sommer de sa part S. Mamert de Vienne, de ne plus entreprendre sur l'Eglise de Die. Le mesme Pape commit encore à Leonce d'Arles, '& aux Evesques Veran & Victure, le jugement de quelques affaires qui regardoient Ingenuus d'Embrun, metropolitain [de Vence,] & l'Eglise de Nice.'Il y a un Verien nommé entre les Evesques à qui Lucide écrit vers 475; [ce que nous examinerons autrepart.]

V. S. Leon § 95. Conc t.4 p. 1038.b.c. p.1045.b. p.1046.c. p.1038.c. p.1044.1.c.

'L'Eglise cathedrale de Vence conserve le corps de Saint Veran dans un tombeau de marbre, & luy attribuë plusieurs miracles. Son chef est enchassé dans un buste d'argent; & tout le peuple celebre sa feste le 10 septembre selon Barrali. 'M.r Godeau Evesque de Vence mesme dit que c'est le neuvieme, & que l'ancien martyrologe de cette Eglise assure qu'il a esté illustre en vertu & en miracles, sans nous en apprendre rien davantage. 'Baronius parle de ce Saint par occasion, sur le 19 d'octobre, & dit aussi qu'on l'honore le 10 de septembre. [Je ne sçay donc pour-

Lerin.p.361. God.an.441.p. 154. Bar.19 oct.f.

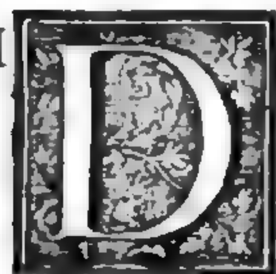
quoi il ne l'a pas mis dans son martyrologe. Ferrarius le met aussi le mesme jour : Il ajoute qu'on en fait à Lerins l'onzieme de novembre ; ce que je ne trouve point dans Barrali.] Mais beaucoup de martyrologes tres anciens marquent ce jour là à Lion, S. Veran Evesque & Confesseur, dont la vie a esté illustre par les merites de sa foy & de ses vertus, selon les termes d'Usuard & d'Adon. [C'est apparemment l'Evesque de Vence fils de Saint Eucher, sous le nom duquel on aura dedié ce jour là une ancienne eglise à Lion. Nous avons vu que l'Eglise de Lion avoit comme adopté les deux fils de S. Eucher,] en les mettent dans ses diptiques, où l'on ne trouve point d'autre Evesque de mesme nom. V. la note 2. Paul. ill. p. 82.

Lerin, p. 363. On fonda vers l'an 1010 une celebre abbaye de S. Veran prés de Cagne au diocese de Vence, où il y avoit dés auparavant une chapelle de ce Saint. [Nous avons encore hors de la province diverses Eglises qui portent le nom de Saint Veran, Verain, ou Vrain.] Mais il y a plusieurs Saints de ce nom. Bar. 19. oct.



MARIUS MERCATOR,

DÉFENSEUR DES MISTERES DE LA GRACE, ET DE L'INCARNATION.



[DIEU avoit tenu jusques ici dans le secret de ses thresors l'un des plus ardens défenseurs de la grace, & de la source de la grace qui est le mystere de l'Incarnation : Et tout ce qu'on en savoit,] c'est qu'un nommé Mercator avoit consulté S. Augustin sur les Pelagiens, & en avoit receu une réponse, dont S. Augustin raporte un tres bel endroit. [Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a oui parler de ses ouvrages,] où l'on apprend qu'il a esté l'un des plus ardens adversaires des heretiques de son temps, [ayant combatu le dernier contre les Pelagiens, & l'un des premiers contre les Nestoriens.] Aug. ad Dulc. c. 3. t. 4. p. 284. 285 ; ind. c. 4. Du Pin, t. 4. p. 224.

Rigber. p. 97. Merc. t. 2. p. 3. Il se donne le nom de Marius Mercator à la teste de ses ouvrages. [Il estoit Latin & d'Occident,] puisqu'il a traduit en latin diverses pieces greques, afin qu'elles fussent connuës de ceux de sa

sa langue. D. Gabriel Gerberon qui a donné le premier recueil
&c. d'une partie de ses ouvrages, juge par la dureté de son style qu'il Rigb.p.98.
pouvoit estre Africain. 'Le P. Garnier qui en a donné le recueil Merc.pr.p.5.
entier, croit qu'il estoit de la Campanie ou d'auprés, à cause qu'il avoit une connoissance fort particuliere de ce qui regardoit Julien & Celeste, tous deux, à ce qu'il croit, de ces quartiers là. [La lettre que S. Augustin luy écrivit en 418, fait voir aussi qu'il estoit alors à Rome, ou aux environs.] 'Il peut neanmoins avoir bal.pr.p.10.11.
esté d'Afrique, comme Mr Baluze le soûtient toujours sur son style, [& avoir passé un temps considerable en Italie.

Il se rendit habile non seulement dans la langue Latine, mais aussi dans la Greque.]Car il fit des écrits importans en grec:[Et t.1.p.5.
presque tout ce que nous avons de luy sont des pieces greques qu'il a traduites en latin.]On trouve que sa traduction est fidele Du Pin,t.4.p.132.
& nette, & que son style n'est point embarassé. [Il a avec cela beaucoup de feu.] Il n'a pas cependant de grandeur ni de noblesse, & quelquefois mesme il est bas & puerile. [On voit neanmoins qu'il possedoit assez les auteurs profanes.] 'Son style tient Merc.pr.p.7.
beaucoup du bareau; ce qui fait juger qu'il l'avoit frequenté durant quelque temps: [& c'est peut-estre à cela, aussi-bien qu'au naturel plein de feu qu'il paroist avoir eu, qu'il faut raporter sa maniere d'écrire,] 'qui est quelquefois moins douce & moins t.1.p.59.80.a.
modeste, [aussibien que moins solide.]

'Il ne prend jamais d'autre qualité dans ses écrits que celle de t.1.p.3.17.
serviteur de J. C, adressant aussi quelquefois ce qu'il faisoit aux
Nota 1. lecteurs ses conserviteurs. Ce titre si simple fait juger "qu'il n'avoit aucun rang dans le Clergé. [Il pourroit marquer aussi qu'il faisoit profession d'une vie retirée & degagée du monde,] 'Il parle à un Prestre comme estant dans un rang inferieur. t.1.pr.p.6.7.

'Il estoit à Rome [comme nous avons dit, ou prés de Rome, en t.1.p.30.c.
417 & 418,]lorsque Julien & les autres chefs du Pelagianisme y estoient encore, & y disputoient contre la grace. 'Il devoit déja praef.p.3.
estre dans un âge meur, & dans quelque consideration, puisqu'en l'an 418, 'il envoya à S. Augustin un ouvrage qu'il avoit fait, ap- Aug.B.ep.193.p.711.a.c.
paremment contre les Pelagiens, en le priant de le revoir. Saint Augustin lut ses lettres [& son ouvrage] avec une extreme joie. 'Mais les affaires dont il estoit accablé l'ayant empesché [durant b.
quelques mois] de luy répondre, 'Mercator luy écrivit une se- a.c.
conde fois pour se plaindre de ce delai, & luy envoya en mesme temps un second livre qu'il avoit fait contre les Pelagiens plein de passages de l'Ecriture.

c. 'S Augustin receut avec plaisir ses plaintes' mesmes comme des
d. marques de sa sincerité, & de son amitié; '& fut encore plus aise de voir qu'il combatoit l'erreur"avec solidité, aussibien qu'avec *fideliter.*
e. beaucoup de zele & d'ardeur. Ainsi il le regarda comme un homme qu'il devoit non seulement aimer, mais animer encore à s'avancer de plus en plus, & à cultiver avec grand soin les talens
d. qu'il avoit receus de Dieu. Il avoue qu'il ne l'avoit pas cru en état de faire ce qu'il avoit fait: [ce qui marque qu'il le connoissoit dés auparavant, & donne assez lieu de croire qu'il estoit d'Afrique.

Outre les deux livres que Mercator avoit envoyez à Saint
ad Dulc. c.3.t.4.p 284.2.a. Augustin,] 'il luy avoit encore proposé quelques difficultez touchant l'opinion des Pelagiens, qui ne vouloient pas que la mort
t.2 B.p.711. fust un effet du peché d'Adam.'Saint Augustin le satisfit donc sur cela"par une longue lettre, qui est la 193.[e] de la derniere edition. V.S.Augustin § 290.
Aprés que S.Augustin y a examiné ce que dit S Paul de ceux
p.715.a.b. qui seront enlevez dans les nuées au dernier jour, 'il prie Mercator, que s'il a lu, ou entendu quelque chose de plus clair sur cet endroit, ou s'il en peut trouver luy mesme, il veuille bien le luy mander. [On croit"que l'on a eu autrefois plusieurs autres lettres Ibid.
de S.Augustin à Mercator.]

Du Pin,t.4.p.124 t.3 p.616.817|Aug.t.10.B.ap.p.4. 'Pour les deux livres que Mercator luy envoya en l'an 418, nous ne les avons point, à moins que ce ne soit 'l'*Hypognosticon*, dit V.Sixte III.
M.[r] du Pin, qui penche beaucoup à croire avec les Benedictins, que cet ouvrage est veritablement de Mercator. [J'aurois peine neanmoins à croire qu'il ait esté fait avant les derniers livres de Julien & de S Augustin, c'est à dire avant l'an 430. Il est divisé en six livres. S'il est de Mercator, il pourroit avoir esté fait aprés l'an 418.]

Merc.t.1.p 5. 'L'an 420, Mercator se trouva à Constantinople pour s'opposer aux Pelagiens, qui estant appuyez par Nestorius alors tout-puissant à la Cour de Theodose le jeune, travailloient à brouiller l'Eglise. Mais il presenta contre eux"un Memoire écrit en Note 1.
grec, tant à Theodose, qu'à l'Eglise de Constantinople; & montra tellement qui ils estoient, "que Theodose les fit chasser de V.S.Cyrille d'Al.§ 16. * &c.
Du Pin,t.4.p.125.129. Constantinople. 'Ce memoire est un abregé de l'histoire*& de la condannation de l'heresie Pelagienne, [dont il nous apprend di-
Merc.t.1.p.5. verses choses que nous ne trouvons point ailleurs.] 'Mercator le traduisit depuis en latin aussi-tost aprés le Concile d'Ephese, ou mesme durant le Concile.

p.30 § 7. [S.Augustin estoit mort le 28 aoust 430,] 'lorsque Mercator fit

une espece de réponse aux deux ouvrages que Julien avoit écrits
contre ce Saint, mais particulierement au dernier. 'Ce ne sont p.31.§ 11.
que de petites notes qu'il avoit faites en lisant les ouvrages de
Julien, '& dont il fit ensuite un corps à la priere d'un Prestre nom- § 12.
mé Pience, 'sans y donner mesme aucun ordre. Aussi il ne veut § 13.
pas qu'on l'appelle un livre. 'Il ne s'y attache qu'à prouver que la p.60.§ 14.
mort est l'effet du peché d'Adam, qui est sur quoy il avoit con-
sulté S. Augustin en 418. [Et il paroist s'estre toujours arresté à
défendre cette verité, sans parler des autres que les Pelagiens
combatoient,] 'croyant qu'elle suffisoit seule pour renverser tou- § 14.
tes leurs erreurs. 'C'est pourquoi en combatant le dernier ouvra- p.36.1.
ge de Julien, il en attaque seulement les deux premiers livres,
où cette matiere estoit traitée.

'Il adressa son ouvrage au Prestre Pience par l'ordre duquel p.31. §12.
il l'avoit entrepris. 'Il reconnoist humblement la foiblesse de son § 14.
esprit. Mais comme elle estoit établie sur la solidité de la foy
Chrétienne, & tres eloignée de la sagesse du monde, il croit
pouvoir la preferer à toute la vaine eloquence de Julien. Il de-
clare qu'il est disposé à recevoir avec patience toutes les injures
dont il plaira à cet heretique de le charger, aussi-bien que les
saints Peres ses maistres. Et sans avoir recours à l'art des sophis-
tes, il ne veut employer que les paroles de l'Ecriture pour con-
vaincre, & pour refuter toutes les erreurs par lesquelles cet es-
prit superbe s'egarera de la verité Catholique. 'Sa charité le por- p.95.§ 14.
te à deplorer cet heretique qui luy paroissoit un objet plus digne
de larmes que d'aversion.

'Il met à chaque article les paroles de Julien, & les refute. p.37.
'A quoy le P. Garnier ajoute un passage de Saint Augustin pour p.29.c.
éclaircir la réponse que fait Mercator. 'Mercator fait esperer un p.51.§ 4.
second écrit contre Julien, 'surtout s'il pretend répondre à celui- p.58.§ 1.
ci. 'Il ne paroist point qu'il l'ait fait. p.52.§ 2.

&c. 'Pour confondre davantage les Pelagiens, il traduisit 'quel- p.73|Du Pin, p.
ques endroits de Nestorius, afin de montrer que cet heresiar- 329.
que qui s'estoit declaré pour eux, avoit soûtenu contre eux, &
en leur presence mesme, le dogme du peché originel. Il le fit
aprés le Concile d'Ephese. 'Le Pere Garnier dit qu'il est certain Mer.p.66.
que c'est Mercator qui a traduit la lettre de Nestorius à Celeste,
'qui se trouve dans ses manuscrits, aprés les extraits precedens, bal.p.131.
& qui prouve que Nestorius s'estoit uni non seulement d'amitié,
mais aussi de communion avec les Pelagiens.

'Ce fut aussi en partie pour confondre la vanité que Julien p.95.106|t.2.p.
250.264.

tiroit d'avoir Theodore de Mopsueste pour compagnon de ses sentimens, & en partie pour faire connoistre aux Latins quel estoit cet homme celebre, de l'autorité duquel les Nestoriens taschoient de se couvrir, que Mercator traduisit quelques endroits de ses ouvrages, où il paroist le plus opposé au mystere de l'Incarnation, & où il combat ouvertement la doctrine de l'Eglise sur le peché originel. 'Theodore estoit mort [dés l'an 428,] & Nestorius estoit aussi deposé de l'episcopat de Constantinople [par le Concile d'Ephese.

t.1.p.85.51.

Mercator qui avoit combatu Nestorius comme fauteur des Pelagiens, le combatit aussi comme ennemi de la divinité de J.C.] 'On voit qu'on le mettoit publiquement au nombre des ennemis & des accusateurs de cet heresiarque; de sorte que ceux qui ne penetroient pas encore les sentimens de Nestorius, le traitoient d'envieux & de calomniateur. [Il se declaroit en effet hautement contre luy: "& dans les premiers mois de l'an 431, avant que Nestorius eust esté condanné par le Concile d'Ephese,] 'il traduisit en latin ses douze anathematismes, en leur opposant ceux de Saint Cyrille, & les refutant mesme par de petits discours. 'A quoy il ajouta encore une refutation de quelques uns des sermons de Nestorius.

t.2.p.137.59. V.S.Cyrille 144. p.118. p.126.

'Le Pere Garnier veut aussi que Nestorius ne fust encore condanné que par l'horreur que les peuples témoignoient pour sa doctrine, 'lorsque Mercator fit un petit écrit, pour montrer en quoy son heresie estoit conforme à celle de Photin, & en quoy elle en estoit differente. Il y mit son nom.

p.184. p.17.

'Aprés que Nestorius eut esté deposé de l'episcopat, l'ardeur qu'avoit Mercator pour la foy Catholique, le porta à traduire en latin "quelques unes des homelies de cet heresiarque, pour en faire connoistre & eviter les blasphemes à ceux qui n'entendoient pas la langue greque. Il y joignit quelques lettres de luy & de S.Cyrille, un extrait que S.Cyrille avoit fait de ses écrits & de ses sermons, '& apparemment encore les sermons de Nestorius contre l'heresie Pelagienne dont nous avons déja parlé. On croit qu'il fit ce recueil fort peu aprés le Concile d'Ephese, pour faire voir aux Occidentaux combien on avoit eu raison d'y condanner Nestorius.

p.3. Note 3. bol.p.119.

[C'est sans doute encore de Mercator que nous viennent "les traductions latines qui se trouvent ensuite dans les manuscrits dont on a tiré ses ouvrages. Mais il n'est point necessaire d'en faire ici le detail; 'Nous remarquerons seulement le nouveau

Note 4. p.203-335.

recueil qu'il fit en 449, ou pluſtoſt, de quelques pieces, & d'un grand nombre de paſſages contre Theodoret, Theodore de Mopſueſte, Diodore de Tarſe, Ibas d'Edeſſe, & Euthere de Tyanes, [tous accuſez d'avoir trop aimé ou les erreurs, ou la perſonne de Neſtorius. On ſouhaiteroit aſſurément qu'il euſt au moins epargné un peu Theodoret.] Pour l'anatheme qu'il prononce contre Theodore de Mopſueſte, [cela n'eſt pas ſi ſurprenant, ſurtout s'il eſtoit vray,] comme le dit Mercator, que preſque tous les Catholiques le reconnuſſent pour heretique. Il y en avoit beaucoup dans l'Orient qui le défendoient; & à cauſe de cela S. Cyrille ne jugeoit pas qu'il fuſt à propos de l'anathematizer publiquement, mais il le jugeoit neanmoins tres digne de l'eſtre.

p.339. / t.2.p.253.1. / p.270.a.

[La maniere ſi vehemente dont Mercator parle contre luy, & contre Theodoret, peut donner quelque lieu de craindre que Mercator ne ſe ſoit laiſſé emporter au torrent de l'erreur & de la faction d'Eutyche, qui en 449 dominoit dans l'Orient.] On l'a effectivement accuſé [1] d'eſtre Eutychien, parcequ'il eſtoit difficile en ce temps là de faire paroiſtre quelque zele contre les Neſtoriens ſans paſſer pour Eutychien, ou contre les Eutychiens ſans paſſer pour Neſtorien. [Ce qui pourroit encore faire douter de ſa foy,] c'eſt qu'on voit qu'il rejette en J. C. avec les Eutychiens, l'expreſſion de deux natures & de deux ſubſtances, voulant que le Verbe, l'ame, & le corps, ne fiſſent en luy qu'une ſubſtance, comme elles n'y ſont qu'une perſonne. [Mais on peut l'expliquer comme on explique S. Cyrille & d'autres Peres, qui ſe ſont quelquefois ſervi d'expreſſions ſemblables avant le Concile de Calcedoine. Il reconnoiſt au meſme endroit que le Verbe n'a point receu de changement en ſe faiſant chair.]

bal.p.359. / t.2.p.254.1.

Il eſt certain qu'il a condanné la folie d'Eutyche, comme il l'appelle luy meſme, auſſi bien que celle de Neſtorius, quoique la crainte de paſſer pour Eutychien, ne l'ait pas empeſché de combatre les Neſtoriens de toutes ſes forces. Et afin qu'on n'euſt pas ſujet de l'accuſer d'eſtre Eutychien, il mit à la fin de ſon dernier recueil un diſcours de Jean Eveſque de Tomes en Scythie, qu'il appelle un heureux Pere, contre les hereſies de Neſtorius & d'Eutyche, qui ſe repandoient beaucoup, parcequ'on ne les connoiſſoit pas aſſez. [Ce Jean avoit ſans doute gouverné l'Egliſe de Tomes, entre Timothée qui aſſiſta au Concile d'Ephe-

bal.p.355.

1. Je ne trouve point cet endroit important dans l'edition du P. Garnier ; quoiqu'il en ait mis la fin dans la preface, p.64.

Conc t.4.p. 234.b|460.a c. a p.89 1.d. se,]'& Alexandre dont le nom se lit dans le Concile de Constantinople en 449,& dans celui de Calcedoine,'& dont le siege estoit rempli par Theotime en 458. [Ainsi Jean doit avoir combatu Eutyche avant mesme qu'il eust esté condanné en 448 par Saint Flavien, ou aussitost aprés.]'Mais ce que Mercator nous en avoit voulu conserver, manque dans ses manuscrits.

Merc.t.1.pr.p. 11.§ 40.

t.1.p.27.28|i 7 2. 'Le Pere Garnier accuse Mercator d'une erreur tres considerable, en voulant qu'il ait cru que les Chrétiens, quelques crimes qu'il commissent, seroient enfin purgez & sauvez. [Mais je ne voy point que] 'l'endroit sur lequel il fonde cette accusation, signifie autre chose, sinon qu'il accuse Pelage d'avoir dit que pour estre sauvé, il faut observer tous les commandemens de l'Evangile sans commettre aucune faute.

p.25.§ 4.5.

bal p.339. 'Mercator vivoit, & écrivoit encore en l'an 449, comme nous l'avons remarqué. [Nous ne voyons pas qu'il ait écrit, ni mesme vécu aprés ce temps là.]'Il traduisoit autant qu'il pouvoit mot à mot, songeant plus à la fidelité qu'à l'elegance: Et il aimoit mieux qu'on le reprist d'avoir mis quelque mot barbare & peu latin, que d'avoir alteré le sens des pieces qu'il traduisoit. Il en fait neanmoins quelque excuse, pour se défendre des reproches que luy pourroient faire ceux qui faisoient trop d'état de la politesse du style.'Le P. Garnier croit que cela peut regarder Julien, & Annien celebres Pelagiens.

t.2.p.3.

p.4.1.

[Voilà ce que nous trouvons des combats, & des écrits de Marius Mercator contre les Pelagiens & les Nestoriens.]'Le P. Gerberon Benedictin, sous le nom de Rigberius, en a fait imprimer en Flandre une partie. [Le Pere Garnier a donné au public tout ce qu'il en a pu trouver dans un manuscrit du Vatican, & dans un autre du Chapitre de Beauvais, qu'il estime beaucoup plus que l'autre: & il les a mis dans l'ordre qui luy a paru le meilleur. Il y a joint quelques autres pieces qui se sont trouvées dans les mesmes manuscrits: & y a ajouté un grand nombre de notes & de dissertations, parmi lesquelles on a souvent peine à trouver le texte de son auteur. Il luy a esté libre de placer comme il vouloit les ouvrages de Mercator. Mais il me semble qu'il a mesme separé les differens membres d'un mesme écrit.]'Aussi on estime davantage l'edition que M.r Baluze en a donnée, où il suit l'ordre des manuscrits. 'Il pretend mesme y suppléer diverses choses omises par les autres, & rétablir plusieurs endroits changez sur de simples conjectures. 'Il prefere le manuscrit du Vatican à celui de Beauvais.

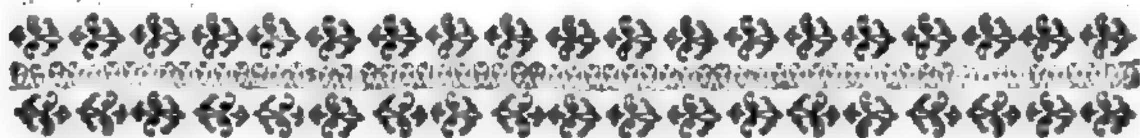
Du Pin, t.4.p. 133.

p. 133.

Merc.bal.pr.p. 8.

p 9.10.

'On croit que le Pape Pelage II. s'est servi dans sa lettre aux Evesques d'Istrie, des traductions qu'il avoit trouvées dans Mercator. 'On remarque la mesme chose de Facundus; & que nous n'avons que par luy les Scolies entieres de Saint Cyrille. Que si Gennade ne l'a point mis au rang des auteurs Ecclesiastiques, le P. Garnier croit que c'est parcequ'il n'a fait que des traductions, & de petits ouvrages, [qui ont pu n'estre pas connus en Occident;] ou à cause de l'eloignement que Gennade témoigne pour les défenseurs de la grace. t.1.pr.p.33 1. bal.pr.p.13.



VINCENT, PRESTRE, ET MOINE A LERINS.



VINCENT si celebre par l'avertissement ou le memoire que nous avons [de luy contre les nouveautez profanes des heretiques, [& qu'on distingue "de ceux qui ont porté le mesme nom, en l'appellant Vincent de Lerins,]estoit Gaulois, [c'est à dire apparemment de la Celtique, ou de la Belgique.]. Il avoit roulé quelque temps, comme il dit luy mesme, parmi les tristes tourbillons de differens emplois du siecle: 'surquoi Baronius a cru que c'estoit ce Vincent Prefet des Gaules loüé par Sulpice Severe, [a]qui fut Prefet "depuis 397 au moins jusques en 400, & Consul en 401. [Mais cette conjecture ne paroist pas avoir de fondement, & Gennade auroit dû marquer ce changement d'un Consul & d'un Prefet en un moine, qui auroit esté encore plus grand que celui de S. Paulin.]

Genn.c.64. Note 1. Vinc.L.pr.p. 324. Bar.400 §18. Sulp.dial.1.c.17.p.176. V. Honoré §17. a Cod.Th.t.6.p 391.

'Vincent ayant enfin quitté le siecle se retira, ou se cacha, comme il dit, dans le port de la religion, afin que se trouvant à couvert des vents de la vanité & des tourbillons de l'orgueil, il pust appaiser Dieu par le sacrifice de l'humilité Chrétienne, & pratiquer ce que Dieu ordonne dans le pseaume, lorsqu'il dit: Faites toute vostre occupation de contempler que je suis Dieu. 'Ainsi il devint le moindre des serviteurs de Dieu, [qui est le nom que

Vinc.L.pr.p. 324. p.323.

Genn. c. 64. l'on donnoit alors particulierement aux moines.] Gennade nous donne sujet de croire "qu'il ne faut point chercher le monastere (Note 2.) où il se retira, hors de celui de Lerins, où il fut ensuite elevé à la dignité de Prestre.

Euch. ad Sal. p. 345. [Tout le monde croit que c'est le mesme] 'Vincent qui acheva de perfectionner dans toutes les choses spirituelles Salone fils de S. Eucher, ["& sans doute aussi S. Veran frere de Salone.] Saint (V. S. Eucher § 7.) Eucher qualifie ce Vincent un homme saint, eminent en eloquence & en sagesse. [L'eloquence de Vincent de Lerins paroist Genn. c. 64. assez dans son memoire,]'dont le style est net, agreable, [coulant, & plein de douceur.] A cette eloquence qu'il avoit acquise dans c. 64. le monde, 'il joignit [depuis] l'étude des Ecritures, & une assez grande connoissance de la doctrine de l'Eglise.

Nor. h. P. l. 2. c. 11. p. 250. 'Le Cardinal Noris & d'autres pretendent qu'il fut auteur "d'un écrit plein de calomnies fait l'an 430 en faveur des Semi-pelagiens, *contre S. Augustin & les défenseurs de la grace; & que S. Prosper fut obligé de refuter. (V. Saint Prosper § 6. * Note 3.) [Nous ne voyons rien qui nous oblige absolument de l'accuser de ce crime, ni rien aussi pour l'en défendre, comme nous l'allons bientost voir.]

Vinc. L. c. 42. p. 374. 'Pour venir à son memoire, il le composa environ trois ans aprés le grand Concile d'Ephese, & ainsi en 434, lorsque "Fauste (V. son titre § 6.) c. 43. p. 378. commençoit à estre Abbé de Lerins. 'Il y cite la lettre que le Pape Sixte III. qui gouvernoit alors, avoit écrite à Jean d'Antioche ["le (V. S. Cyrille d'Al. § 113.) Genn. c. 64. 17 septembre 433.] 'Il fit cet ouvrage contre les heretiques, *pour a Vinc. L. pr. p. 323. montrer, comme porte le titre, que la foy ancienne & universelle, est la veritable & la Catholique, qu'il faut soûtenir contre p. 323. 324. les nouveautez profanes de toutes les heresies. 'Car voyant, dit-il, que l'adresse artificieuse des nouveaux heretiques demandoit qu'on défendist la verité avec une vigilance toute nouvelle, il crut qu'il rendroit un service considerable à l'Eglise de faire un recueil fidele de ce qu'il avoit appris des Peres, [pour distinguer l'erreur de la veritable foy,] ou qu'au moins il s'edifieroit luy mesme, en soulageant souvent la foiblesse de sa memoire par la lecture de ce recueil. C'est pourquoi il se contente de l'appeller "un memoire; [& c'est le nom qu'on luy donne ordinairement.] (commonitorium.)

p. 326. 'Son dessein estoit de le corriger toujours en le relisant: C'est pourquoi il prie que si on y trouve quelque faute, on ne s'en étonne point, puisque c'estoit un ouvrage qui n'estoit point encore achevé.

Ibid. 'Il dit qu'il l'a voulu écrire d'un style facile & commun, sans le vouloir orner & polir; [& je voudrois que les ouvrages qu'on a pris

pris le plus de peine à polir dans ce siecle & dans le suivant, ressemblassent à celui-ci.] Il ne le fit pas sous son nom; mais il y prit celui de Peregrin ou Pelerin mesme dans le corps de l'ouvrage. [Quoiqu'il eust particulierement en vuë l'heresie de Nestorius qui venoit d'estre condannée,] 'il ne laisse pas d'y combatre fortement celle d'Eutyche en la personne d'Apollinaire, & d'y établir en termes exprés la croyance des deux natures. 'Il y fait esperer un traité plus ample sur le mystere de l'Incarnation, & peut-estre aussi sur celui de la Trinité.[Mais nous n'avons point de marque qu'il ait satisfait à cette promesse]'Car si quelques uns pretendent qu'il l'a fait par le symbole, *Quicunque vult salvus esse &c.* dont ils veulent qu'il soit auteur, [c'est une opinion qui au moins a assez peu de fondement.]

Genn.c.54.
c.17-19.p.741-945.
c.22.p.350.
Ante.sym.p.43

'Il avoit divisé son ouvrage en deux parties, ou deux memoires,[a] qu'il finissoit par un abregé, & une recapitulation de tout ce qu'il y avoit traité plus amplement.[b]Mais il perdit luy mesme la plus grande partie du second memoire, qui luy fut volée par quelques personnes. Il se contenta de l'abregé qu'il en avoit fait, & n'en fit qu'un livre avec le premier, [étendant apparemment un peu l'abregé du second livre,]'& y ajoutant les remarques qu'il y fait sur la lettre de Celestin contre les Semipelagiens, & sur celle de Sixte à Jean d'Antioche. 'Ce second memoire traitoit du Concile d'Ephese,[sur lequel il nous donneroit sans doute de grands éclaircissemens & de belles reflexions, si Dieu avoit permis que ce livre fust venu jusques à nous.]

Vinc.L.c.40 41 43.p.373-380.
a c.41.p.373.
b Genn.c.64.
Vinc.L.c.43.p. 377-380.
c.40.42.p.373. 374.

'Baronius & d'autres disent que non seulement il n'a pas combatu les défenseurs de S.Augustin, mais qu'il les a mesme loüez, en se servant de l'autorité de la lettre que le Pape Celestin a écrite en leur faveur. 'Mais ni l'estime qu'il témoigne avoir pour cette lettre, [c]ni l'horreur qu'il fait paroistre pour Pelage, Celeste, & Julien, n'ont pas empesché Vossius de soûtenir qu'il estoit luy mesme Semipelagien, que son principal dessein dans son ouvrage estoit de combatre S. Augustin, & sa doctrine, & qu'il n'a parlé de la lettre de S.Celestin que pour ruiner, s'il eust pu, l'avantage qu'en tiroient les défenseurs de la grace. 'Il semble que d'autres heretiques soient entrez dans le mesme sentiment.'Et le Cardinal Noris a cru que l'amour de la verité, & de la sincerité que la grace inspire toujours à ses veritables défenseurs, l'obligeoit à l'embrasser. 'Il a esté suivi de plusieurs autres, [d] & de ceux mesme qui auroient eu le plus de joie de le pouvoir justifier,[e]en sorte que l'opinion qui le condanne, & qui

Bar.24.may.
Nor.h Pal.l.2.c 11.p.250.
Vinc.L.c.43. 378 379.
c c.14.34 40.p. 338.337.364. 373.
Lab.scr.t.2.p. 389.
Nor.l.2.c.11.p. 244.260.
Du Pin.t.4.p. 409.
d Leo.n p.410.4 13.
e Ante.op.L.p. 419.420.

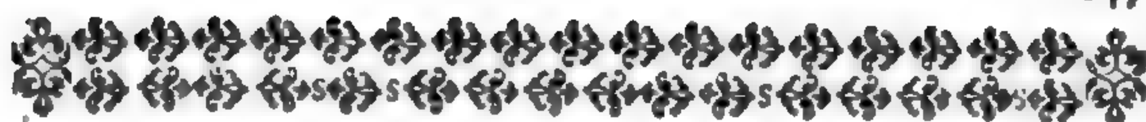
l'abandonne aux Semipelagiens, passe aujourd'hui pour la plus commune parmi les savans.

[Ce que nous pouvons dire sur cela, c'est que s'il a eu effectivement en vuë de combatre la grace & ses défenseurs, il a neanmoins caché ce dessein; & s'est contenté d'établir des principes generaux & tres veritables, en laissant aux autres à en tirer des conclusions contre la doctrine de la grace. Ainsi il se sera rendu
Bar.434.§ 20.| 431.§ 185. coupable d'un grand crime en faisant]'un livre tres utile qui a merité les eloges des Catholiques.[Il ne faut donc point se mettre beaucoup en peine des intentions & des desseins de son au-
Nor.l.2.c.11.p. 250. teur.]'Il est visible que c'est la verité qui a parlé par sa bouche, [ou pour le couronner avec les Peres, si elle a esté dans son cœur; ou pour le condanner avec Caïphe & Balaam, si elle n'a esté que sur ses levres.

S'il a esté ennemi de Saint Augustin & de sa doctrine, il n'y a nulle difficuté à croire qu'il est auteur des objections de Vincent refutées par Saint Prosper.]

Bar.24.may.l. 'Baronius a mis son nom dans le martyrologe Romain au 24 de may.[Ce n'est pas à nous à juger de cet honneur qu'on luy a fait, ni des conclusions qu'on en peut tirer. Il semble neanmoins qu'on eust pu se dispenser de faire cet honneur à un auteur qui ne l'avoit point receu jusqu'alors. Car pour Molanus qui est le seul dont Baronius cite l'autorité, & que Ferrarius cite aprés luy, cela est effectivement dans l'edition de 1568. Mais il semble que Molanus mesme l'ait regardé comme une faute. Car il n'en dit
P.de N.l.5.c.92. quoy que ce soit dans l'edition d'Anvers en 1583.]'Baronius eust pu citer Pierre des Noels qui le met le premier de juin, & le fait mourir à Rome.[Mais il n'a pas jugé sans doute que cette autorité fust fort considerable. Nous ne craignons point de dire qu'il ne l'eust jamais ajouté dans son martyrologe, s'il l'eust cru capa-
Ler.in.p.139. ble d'accuser Saint Augustin d'erreur & d'innovation.]'L'on n'en faisoit aucune memoire à Lerins mesme avant l'an 1600. C'est Barrali qui y en a fait faire une feste double.[On y a apparem-
Nor.l.2.c.11.p. 251. ment ajouté depuis,]'l'exposition de ses reliques, qu'on dit estre placées aujourd'hui en un lieu eminent de cette eglise.

Genn.c.64. 'Il mourut sous les Empereurs Theodose & Valentinien III, [c'est à dire en 450 au plustard. Adam, Honoré d'Autun, & Tritheme abregent ce qu'en dit Gennade.]



SAINT PEMEN,

ABBÉ EN EGYPTE.



ARTICLE PREMIER.

Saint Pemen se retire en Sceté avec ses freres; visite & consulte Joseph de Panepho.



[IL n'y a point de nom plus celebre dans l'histoire des Peres des deserts, que celui de Pemen ou Pasteur: car on donne ces deux noms à la mesme personne, "quoiqu'il faille distinguer deux solitaires de ce nom.] 'Celui dont nous écrivons ici l'histoire, avoit un frere nommé Anub, 'Nuph[a] ou Nub, qui estoit plus agé que luy,[b] & cinq autres freres[c] entre lesquels il y avoit un Payse ou Paese.[d] Ils embrasserent tous sept la profession monastique à Sceté. [Il y a bien de l'apparence que c'estoit avant que S. Arsene s'y retirast, vers l'an 390 ou 391, s'il est vray, comme l'a dit Metaphraste,] [e] que Saint Arsene ayant retenu du monde une mauvaise posture, Pemen cet homme incomparable en prudence & en vertu, le guerit de ce defaut, en se mettant luy mesme en cette posture, & en se faisant reprendre par d'autres ['C'estoit mesme avant la mort de Saint Pambon Prestre des Cellules, qui n'a guerre passé l'an 385,] 'puisque Saint Pemen l'avoit vu,[f] & qu'il en raportoit quelques paroles.

Nota 1.

Vit. P. l. 5. c. 4. § 33. p. 570. 1.
l. 3. c. 151. p. 523.
a c. 199 p. 529.
b l. 5. c. 15. § 11. p. 622.
c c. 16 § 8. p 631.
d c. 15. § 11. p. 622 1.
e Sur. 19. jul. p. 219 § 19.
V. Saint Pambon note 1.
Cotelr. g. t. 1. p. 628. c.
f p. 602. 610.
g p. 599 600.

[g] Pemen dans ces commencemens de sa retraite, passoit des deux & trois jours & mesme des semaines entieres sans manger. Neanmoins lorsqu'on le consultoit depuis sur ce sujet, il conseilloit de manger tous les jours, mais peu, en sorte qu'on ne se rassasiast point, & que l'on eust faim tous les jours: & il ajoutoit que les anciens ayant examiné toutes ces choses avec beaucoup de maturité, avoient jugé que cette maniere de jeûner estoit non seulement la plus aisée pour toutes sortes de personnes mais aussi la

plus sure, & la voie royale; au lieu que ces jeûnes de plusieurs jours ne se faisoient souvent que par vanité.

P.636. 'Il ne faisoit pas aussi difficulté dans sa vieillesse de se laver quelquefois les piez: & comme on témoignoit s'en étonner, & trouver que cela ne répondoit pas à la vie austere des anciens, il se justifioit par ces paroles: Nous avons appris à tuer, non pas nostre corps, mais nos passions.

P 595.c. 'Lorsque quelqu'un le prioit à manger, il y alloit pour ne luy pas faire de peine, mais si à contre-cœur, que les larmes luy en tomboient des yeux.

p.596.a. 'Comme on luy demandoit son sentiment sur un moine qui ne buvoit point de vin, il répondit simplement: Le vin n'est point dutout pour les moines.[En un mot, pour juger de son abstinen-

p.631.b. ce, il suffit de considerer]'qu'il avoit pour maxime, que tout repos [& toute satisfaction non necessaire] du corps est en abomi-

p.605.a. nation au Seigneur;'qu'elle chasse du cœur la crainte de Dieu, comme la fumée fait fuir les abeilles, & qu'elle ruine tous les travaux d'un solitaire.

Vit.P.l.5.c.11.§ 19.p.610. 'Estant encore jeune, il alla un jour visiter un ancien qui demeuroit fort loin de luy, pour le consulter sur trois choses. Lorsqu'il fut arrivé chez ce solitaire, il en oublia une des trois. Quand il fut revenu à sa cellule, comme il avoit déja la main à la clef pour l'ouvrir, il se ressouvint de ce qu'il avoit oublié; & aussi-tost laissant là sa clef sans entrer seulement dans sa cellule, il retourna chez le vieillard, qui uy dit: Vous revenez bien vite, mon frere. Il luy en rendit la raison; & le vieillard [admirant l'ardeur qu'il avoit pour s'avancer,] luy dit: Voilà un veritable pasteur du troupeau [de J.C.] Vostre nom sera celebre dans tout le pays d'Egypte.

c.10.§ 30.p.599 'Il passa quelque temps vers Heraclée la basse avec Joseph [de Panepho,] qui luy dit un vendredi dés le matin d'aller ramasser quelques fruits & de les manger. Il eut de la peine à ne pas obeïr à ce commandement, quelque deraisonnable qu'il luy parust. Neanmoins il aima mieux observer le jeûne; & Joseph luy dit depuis, qu'il ne luy avoit fait ce commandement que pour eprouver son obeïssance, comme on avoit accoutumé de

c.9 §5.p.595. &c. faire aux nouveaux solitaires.'Il luy dit encore, que s'il vouloit estre vraiement moine, & avoir du repos en quelque lieu qu'il fust, il falloit qu'il ne jugeast personne, & qu'il considerast sans cesse qui il estoit; [c'est à dire qu'il n'estoit rien.]

§29.p.599.a. 'Comme il demandoit au mesme Joseph s'il devoit resister aux

tentations dés qu'elles commençoient, il luy dit de les laisser venir, & de les combatre ensuite. Pemen s'en retourna sur cela jouir du repos de la solitude de Sceté. Mais quelque temps aprés il vint de Thebaïde un solitaire, qui dit que Joseph luy avoit donné sur le mesme sujet une resolution toute contraire. Cela surprit Pemen, qui retourna une seconde fois à Panepho ["ou Panephyse proche la mer Mediterrannée,] où s'adressant à l'Abbé Joseph: Mon Pere, luy dit-il, je vous ay ouvert mes pensées, afin de recevoir de vous un bon conseil; & cependant vous me répondez d'une façon, & vous dites toute autre chose à un tel solitaire de Thebaïde. Joseph l'assura qu'il luy avoit conseillé en cela ce qu'il pratiquoit luy mesme, & qu'il luy avoit donné cet avis comme à son ami, & pour le faire avancer davantage dans la vertu: mais qu'il y en avoit d'autres à qui la mesme conduite eust esté prejudiciable.

V. Joseph. de Panepho.



ARTICLE II.

Saint Pemen apprend de divers solitaires la douceur, & d'autres vertus: Sa conduite dans les fautes de ses freres.

PEMEN s'entretenant une fois avec un solitaire nommé Pierre, il luy dit: Lorsque je suis seul dans ma cellule, mon ame est en paix; mais lorsque quelque frere me vient trouver & me raporte des nouvelles de dehors, mon ame tombe dans le trouble. C'est sur cela, répondit Pierre, que l'Abbé Lot dont j'ay esté disciple, disoit quelquefois: Vostre clef a ouvert ma porte. Et que veut dire cela, demanda S. Pemen? C'est que si quelqu'un vous vient voir, vous luy demandez: Comment vous portez-vous? D'où venez-vous? Que font tels & tels? Vous a-t-on bien receu? & d'autres choses semblables, qui ouvrent la bouche à ce frere, & luy donnent occasion de vous dire bien des choses que vous ne voudriez pas entendre. Cela est vray, dit Pemen, mais que faire quand on vous vient voir? Alors Pierre luy dit: La douleur [de nos fautes] nous apprend bien des choses; mais où cette douleur n'est pas, il est impossible de conserver l'esprit [en paix.] Pemen ajouta: Je sens cette douleur lorsque je suis dans ma cellule; mais quand j'en sors, ou que quelqu'un me vient voir, je ne la saurois entretenir: & Pierre répondit: C'est qu'elle n'est pas encore assez enracinée dans vostre ame.

Vit.P.l.5.c.11.§16.p.610.2.

Cotelr.g.t.1.p.647.a.b.

L'Abbé Moyse, (c'est sans doute celui qui avoit esté voleur,) Vit.P.app.§103.p.1001.

&c.

donnoit à Pemen sept maximes, par le moyen desquelles on se peut sauver & dans le cloistre, & dans la solitude, & mesme dans le monde. 1, D'aimer Dieu de tout son cœur, & de toute son ame:2, D'aimer son prochain comme soy mesme: 3, De se mortifier, & de s'abstenir de toute sorte de mal: 4, De ne juger son frere en quoy que ce soit: 5, De ne faire mal à personne: 6, De se purifier avant que de sortir du monde, de toutes les impuretez que nous pouvons avoir, soit dans le corps, soit dans l'esprit: 7, D'avoir toujours le coeur brisé[de douleur,] & humilié; ce qui ne se peut accomplir que par celui qui considere toujours ses pechez, & non ceux de son prochain, & qui est assisté de la

l. 6. c. 4. § 1-7. p. 657. 658. grace de J. C. 'Nous avons encore une fort belle instruction que S. Moyse donna à S. Pemen, divisée aussi en sept titres, qui com-

§ 3. p. 657. 2. prennent une grande partie des sept precedens. 'Le point sur lequel cette instruction s'étend davantage, c'est qu'il faut toujours arrester ses yeux sur ses pechez, & ne pas considerer ceux

§ 7. p. 658. 1. des autres; 'mourir au prochain, c'est à dire ne point penser si celui là est bon, & si celui-ci est méchant, ne penser, & ne parler mal de qui que ce soit, en laissant à Dieu le jugement & la connoissance; ne mepriser pas mesme celui qui fait mal, ne point consentir, & ne se point rejouir quand on fait du mal à d'autres.

l. 5. c. 16 § 8. p. 631 1| app. § 18. p. 997. 1. 'Paese son frere ayant pris quelque liaison avec un moine qui demeuroit dans une autre cellule, Pemen qui ne pouvoit approuver cette "liaison, tascha de la rompre, & ne le pouvant, il alla trouver un solitaire nommé Ammonas, pour luy témoigner la peine que cela luy faisoit. Ammonas au lieu de le consoler, luy dit; Quoy Pemen, vous vivez encore? Allez, retournez dans vostre cellule, & persuadez-vous qu'il y a un an que vous estes

l. 5. c. 9. § 5. 6. 8. p. 595. 1. enterré. 'Il se souvint beaucoup de cette regle, & la pluspart des paroles qui nous restent de luy, sont pour exhorter à ne point condanner les autres, & à ne se point troubler dans les fautes qu'on leur voit commettre.

"χίαν.

[Mais il a quelquefois porté cette maxime jusqu'à un point où

app. § 19. p. 997| Cotelr. g. t. 1. p. 633. b. il est difficile de ne pas trouver de l'excés.]'Car le mesme Paese estant entré en une dispute fort échaufée avec un autre de ses freres, Pemen les laissa faire sans leur dire un seul mot pour les arrester. L'Abbé Paphnuce, ou[plutost]Anub[leur frere aisné,] entra sur cela, & les voyant tout à fait animez l'un contre l'autre, il dit à Pemen: Comment les laissez-vous faire, & ne taschez-« vous pas de les mettre d'accord? Ce sont des freres, dit Pemen, « & ils vont s'accorder. Comment, repartit Anub, vous voyez «

» qu'ils en sont venus jusqu'au sang, & vous dites qu'ils vont s'ac-
» corder? Alors Pemen luy dit: Vous devez, mon frere, me con-
» siderer comme si je n'estois pas ici. C'est ainsi qu'il se taisoit, & qu'il demeuroit en repos avec tout le monde; [ou si les autres ne voloient pas demeurer en paix avec luy, il se retiroit, comme on le va voir par cette histoire.]

'Il demeuroit en Sceté [non avec tous ses six freres, mais] avec deux, dont le plus jeune leur donnoit souvent des sujets de peine & d'affliction. Pemen dit enfin à l'autre: Nostre frere ne nous peut laisser en paix: quittons-le, & allons-nous-en. Le dernier voyant qu'ils estoient sortis, & qu'ils ne revenoient point, regarda où ils estoient, & les ayant apperceus déja bien loin de là, il courut aprés eux, en leur criant de s'arrester. Pemen qui l'entendit, dit aussitost: Attendons nostre frere, & ne le lassons pas à courir aprés nous. Estant arrivé à eux, il se jetta à terre pour leur demander pardon, & leur dit: Où allez-vous? me laissez-vous ainsi tout seul? Pemen luy avoua qu'ils se retiroient à cause des peines qu'il leur causoit. Mais il leur dit: Non, je vous prie allons où il vous plaira, mais que j'y aille aussi avec vous. Alors Pemen voyant qu'il parloit dans la simplicité de son cœur, dit à l'autre: Retournons-nous-en, mon frere; car ce qu'il a fait, ne venoit pas de luy, mais de la tentation du demon; & ils s'en retournerent ainsi ensemble. Cotel. g. t. 1. p. 635.

[Paese, dont nous venons de voir d'assez grandes fautes, s'eleva neanmoins enfin à une vertu assez eminente pour instruire mesme les autres, si c'est ce] Paese dont Saint Pemen raportoit qu'un frere eut recours à luy pour savoir ce qu'il devoit faire, parceque son ame estoit dans l'insensibilité, & sans crainte de Dieu. Paese luy dit de se mettre avec quelqu'un qui fust dans la disposition où il souhaitoit d'estre, & qu'il apprendroit de luy à y entrer enfin luy mesme: & cette parole a esté remarquée par Dorothée dans sa quatrieme instruction. p. 607. a.

[Pemen estoit aussi consulté par les autres dés devant l'an 395,] 'comme on le voit par l'exemple de Zacarie de Sceté. Mais comme il estoit encore jeune,] il le renvoya à un autre, quoiqu'il n'ignorast pas ce qu'il luy falloit répondre. p. 444. a. b.





ARTICLE III.

S. Pemen est chassé de Sceté par les barbares : Son respect pour Anub son aisné.

Cotelr.g.t.1.p. 393.b|Vit. P.l. 13.c.199.p.525||l. 5 c.15.§11.p.622. PEMEN & ses freres ne purent pas demeurer toujours en Sceté, & ils furent contraints d'en sortir par les ravages des Maziques, [peuples barbares de ces quartiers là,] qui coururent tout ce desert, & y massacrerent plusieurs saints Peres qui l'habitoient. Cela arriva au moins deux fois, [l'une vers l'an 395, lorsque S. Moyse fut tué, & l'autre en 430, ou peu aprés, quand S. Arsene fut obligé de quitter Sceté.] Mais ce fut dés la premiere fois que S. Pemen, Anub, & leurs freres, se virent obligez d'abandonner cette sainte solitude. Ils passerent d'abord quelques jours en un lieu appellé Terenuthi, dans un vieux temple qu'ils y trouverent. Durant qu'ils estoient là à deliberer en quel endroit de l'Egypte ils se retireroient, Anub qui estoit le plus âgé, dit à Pemen : Je vous demande cette charité à vous & à vos freres, que nous puissions passer cette semaine chacun en particulier sans nous visiter, & sans nous parler. Pemen promit qu'ils le feroient, & cela s'executa fidelement par un consentement mutuel. Durant ce tems Anub jettoit tous les matins des pierres à la teste d'une statuë de pierre qui estoit dans ce temple ; & tous les soirs il luy disoit : J'ay eu tort, pardonnez moy.

V. Saint Moyse & S. Arsene.

Cotelr.g.t.1.p. 393.b.

b|Vit.P.l.3.c. 199.p.529||l.5.c. 15.§11.p.622||l.7. c.42.§4.p.683.

Ibid. S'estant rassemblez le samedi, l'Abbé Pemen luy dit : D'où vient, mon Pere, que durant toute cette semaine, un homme aussi fidele que vous, a dit à cette idole : Pardonnez moy. Anub luy répondit : C'est pour l'amour de vous tous que j'ay fait cela. Car dites moy, je vous prie, lorsque j'ay jetté des pierres à cette statuë, a-t-elle proferé une seule parole, ou s'est-elle mise en colere ? Et lorsque je luy ay demandé pardon, s'est-elle glorifiée, & en a-t-elle tiré vanité, ou a-t-elle dit qu'elle ne vouloit pas pardonner ? Non certes, luy repartit Pemen. Mes freres, continua ce saint homme, nous voici sept freres : Si vous desirez que nous demeurions ensemble, il faut qu'à l'exemple de cette statuë, nul de nous ne se fasche, quelque traitement qu'on luy puisse faire, ni ne se laisse emporter à la vanité quand on luy demandera pardon. Que si vous n'estes pas en cette disposition, voilà quatre portes à ce temple, chacun peut choisir celle qu'il voudra pour sortir, & s'en aller où il luy plaira. Ensuite de ces paroles,

paroles, ils se jetterent tous à terre devant Anub, & luy promirent d'observer cette regle, & d'obeïr à tout ce qu'il leur ordonneroit.

'Ainsi ils demeurerent ensemble durant plusieurs années, c'est à dire tant qu'ils vécurent, dans une grande humilité & une grande patience, avec beaucoup de tranquillité & de paix, travaillant des mains, & pratiquant la regle qu'Anub leur avoit donnée. Des douze heures de la nuit, ils en employoient quatre à dormir, quatre à travailler, & quatre à chanter des pseaumes. Durant le jour, ils travailloient jusques à l'heure de Sexte, lisoient jusques à None, & puis ramassoient quelques herbes pour leur nourriture. Il y en avoit un d'entre eux qu'Anub avoit établi pour œconome. Tout ce qu'il faisoit mettre sur table, ils le mangeoient sans discernement, & l'on n'en voyoit point qui dist: Apportez moy autre chose; ou, Je ne saurois manger de ceci. Ibid.

'Anub & Pemen [qui estoient les chefs des autres,] vivoient dans une déference mutuelle, & se renvoyoient l'un à l'autre ceux qui s'adressoient à eux, Pemen respectant Anub comme plus âgé, & Anub honorant Pemen parcequ'il avoit receu un don particulier pour parler; & neanmoins il ne parloit jamais lorsqu'Anub estoit present. 'Anub de son costé le consultoit quelquefois [avec tant d'humilité, que] Pemen ne pouvoit se dispenser de luy répondre. Cotelr.g.t.1.p.618.b. p.595.b|633.a.



ARTICLE IV.

Union de S. Pemen & d'Anub: Vertu de Nesteros.

» 'UN solitaire vint une fois trouver Pemen, & luy dit: Je cul-
» tive ma terre, & j'en fais la charité. Pemen voyant qu'il
» n'estoit pas en état de faire davantage, luy répondit: Ce que
» vous faites est bon; & ainsi ce frere s'en alla plein de joie & de courage, & augmenta encore les aumosnes qu'il faisoit. Anub sachant le conseil qu'il luy avoit donné, & n'en penetrant pas la
» raison, s'en étonna, & dit à Pemen: Ne craignez vous point
» que Dieu ne vous punisse d'avoir donné un tel conseil à ce frere? Pemen ne dit mot; mais deux jours aprés il renvoya querir ce
» frere, & luy dit en la presence d'Anub. Qu'est-ce que vous me
» demandastes il y a trois jours? Car je songeois à autre chose. Le
» solitaire le luy ayant dit, Pemen ajouta: Je pensois que vous me
» parliez de vostre frere qui est laïque: mais pour vous, ce n'est

Cotelr.g.t.1.p.596.c|Vit.P.l.5.c.10.§6.p.601.1.

pas la vie d'un moine de cultiver une terre. Cela l'attrista beau- «
coup, & il répondit : Je ne fais & je ne saurois faire autre chose: «
Et quel mal y a-t-il que je cultive une terre qui est à moy? Anub «
vit bien alors qu'il avoit eu tort de trouver à redire au conseil que Pemen avoit donné à ce solitaire ; & dés que le frere fut parti, il luy en demande pardon. Surquoi Pemen luy dit : Je sa- «
vois bien que ce qu'il faisoit n'estoit pas la vie d'un moine; mais «
je luy répondis selon la disposition de son esprit, & cela l'avoit «
encouragé à augmenter ses charitez ; au lieu que maintenant il «
s'en est allé tout triste & tout abatu, & si il n'en fera pas moins «
ce qu'il faisoit. «

Cotelr.g.t.1.p. 615.b. 'Pemen dit un jour à un frere, que quand on est arrivé à cette pureté à laquelle toutes choses sont pures, selon S. Paul, alors on se voit audessous de toutes les creatures. Mais comment, re- «
partit l'autre, puis-je me croire audessous d'un homicide? C'est, «
répondit Pemen, qu'un homme vraiment pur se dit à luy mesme: «
c 'Ce meurtrier a tué un homme, & moy j'en tuë tous les jours «
[dans la corruption de mon cœur, que Dieu seul arreste.] Le frere raporta cette parole à Anub qui l'appuya encore, en disant que la justice que l'homme parfait se rend en se condannant en tout [ce qui vient de luy,] couvre & absorbe, s'il faut ainsi dire, toutes les fautes des autres. 'Car l'homme n'est juste que lorsqu'il condanne ses pechez. [a] On raporte encore ces paroles de Pemen: Que la faim & 'la componction nous empeschent de voir les petites fautes des autres, [qui paroissent des monstres à ceux qui pensent peu à eux mesmes :] '& que celui qui se condanne luy mesme, peut vivre partout.

Vit.P.l.3.c.13§. p.519.
a Cotelr.g.p. 624.c.
[illegible] le:
p.625.a.

p.624.b. 'Comme quelques uns se plaignoient à Pemen que l'Abbé Nistheros souffroit trop de son disciple. Et moy, repartit Pemen, «
je luy aurois encore mis un oreiller sous sa teste. Anub fut surpris «
de cette parole, [à laquelle il n'est pas aisé de trouver un bon sens,] & luy demanda comment il pourroit la justifier devant Dieu? A quoy il répondit. Je luy dirois : C'est vous mesme, Sei- «
gneur, qui m'avez commandé d'oster la poutre de mon œil, «
avant que de songer à oster la paille de celui d'un autre. «

Vit.P.l.5.c.15. § 30.p.624. [Ce Nistheros ou] Nesteros estoit Religieux dans un monastere, où sa vertu l'avoit fait connoistre à S. Pemen, [lorsqu'il estoit sans doute encore assez jeune,] puisque son Abbé ne le vouloit pas laisser aller seul. On remarque particulierement en luy cette vertu, que quand il arrivoit quelque trouble dans le monastere, il ne parloit à personne, & ne se méloit de rien; & Saint Pemen

pria son Abbé de le luy envoyer pour luy demander comment il
estoit parvenu à cet état. Ce Religieux fit beaucoup de difficulté
» de le luy dire. Mais enfin le Saint le pressant, il luy dit: Au com-
» mencement que je suis entré dans la congregation, je me suis dit
» à moy mesme, Il faut qu'un asne & toy soient la mesme chose:
» un asne ne dit mot quand on le bat; quelque injure qu'on luy
» dise, il ne répond point. Il faut que tu fasse de mesme. 'Pemen le Cotel.g.t.1.p.
comparoit au serpent d'airain dressé par Moyse, parcequ'il estoit 577.a.
si rempli de toutes sortes de vertus, que sans rien dire il guerissoit
V. Joseph les plaies de tous ses freres. [Il le faut sans doute distinguer de
de Panepho. Nesteros anacorete prés de Panephyse, & surnommé l'ancien.]
'On raporte diverses regles de pieté que donnoit l'Abbé Nisthe- p.576.b.c.
ros. [Elles sont sans doute du jeune,] quoiqu'on les mette sous le
titre de l'ancien, puisqu'il en cite une partie de Saint Arsene, qui
mesme estoit déja mort.

'Un jour les Prestres du pays estant venus dans les monasteres p.588.c| Vit.P.
du quartier où Saint Pemen & ses freres demeuroient, Anub l.5.c.10.§ 36.p.
» vint trouver Pemen, & luy dit: Prions ces Prestres de venir 600.
» prendre part aujourd'hui à ce que Dieu nous a donné. Il demeu-
ra long-temps à attendre la réponse, sans que Pemen luy dist un
seul mot; de sorte qu'il s'en retourna tout triste. Ceux qui estoient
auprés de Pemen, luy demanderent d'où venoit qu'il n'avoit
» point répondu, & il leur dit: C'est que cela ne me regarde pas.
» Car je suis déja mort; & un mort ne parle point. Vous devez
» donc ne me considerer non plus que si je n'estois point ici.



ARTICLE V.

De ce qui arriva à Saint Pemen vers Diolque: Sa douceur gagne un solitaire envieux.

[NOUS avons voulu mettre de suite ces histoires qui regardent la conduite que Saint Pemen & Anub ont tenuë entre eux, sans pretendre que tout cela soit arrivé à Terenuthi]
'où ils estoient venus au sortir de Sceté, puisqu'il semble au con- Cotel.g.t.1.p.
traire qu'ils ne soient venus en ce lieu qu'en attendant qu'ils 593.b.c.
eussent vu où ils pourroient se retirer, & qu'ils ne s'y soient ar-
restez que peu de jours. [Nous ne voyons point positivement s'ils
Note 2. retournerent en Sceté, 'quoiqu'on le puisse peut-estre tirer avec
assez de probabilité de quelques endroits, & croire que Saint
V.S.Arsene. Pemen fut obligé d'en sortir de nouveau vers l'an 430, avec S.

Arsene par les ravages que les Maziques y firent encore en ce temps là.] Ce qui est certain, c'est qu'il a vécu quelque temps en Egypte aprés avoir quitté Sceté.

p.587.a,&c.

[On ne voit pas en quel endroit de l'Egypte il se retira; si l'on ne veut dire que ce fut à Diolque, qui estoit une vaste solitude prés d'une ville du mesme nom, vers l'une des bouches du Nil.] Nous trouvons au moins qu'il passa une fois vers Diolque avec Anub. Là estant auprés de quelques tombeaux, ils virent une femme qui se dechiroit par un excés de douleur. Ils s'arresterent quelque temps à la regarder; & un peu plus avant ils rencontrerent un homme à qui Pemen demanda ce qu'avoit cette femme pour pleurer & pour s'affiger si fort. Il luy dit que son mari, son fils, & son frere estoient morts [depuis peu de temps:] & alors Pemen s'adressant à Anub, il luy dit: Cette femme qui pleure sans cesse „ & qui ne pense à autre chose, est nostre modele. Car assurément „ si un homme ne mortifie toutes les volontez de sa chair, & s'il ne „ possede le don de cette tristesse continuelle, il ne peut pas estre „ moine. „

p.609.b.c.

Casn. coll. 18. c. 1. p. 678. a inst. l. 5. c. 36. p. 126.

Comme la ville de Diolque placée sur l'une des bouches du Nil, [a] estoit des premieres qu'on rencontroit en venant de la Palestine, comme on le peut juger par Cassien, [& qu'ainsi elle n'estoit pas bien eloignée de Peluse; Saint Pemen pouvoit estre encore en ces quartiers là, lorsqu'il arriva une histoire que l'on raporte en ces termes.] Le Prestre de Peluse [chargé du soin des solitaires du diocese,] ayant appris que quelques uns d'eux venoient souvent à la ville, prenoient le bain, & témoignoient peu de soin de leur ame, vint à l'assemblée des solitaires, & osta l'habit à onze de ces moines negligens. [Il vit peut-estre ensuite qu'il ne s'estoit pas conduit dans cette action avec toute la sagesse necessaire;] car il en eut du remords, & vint consulter sur cela S. Pemen. Le Saint luy demanda s'il estoit entierement depouillé du vieil homme. Il luy avoua que non; & sur cela le Saint luy dit; Vous estes donc comme eux, & sujet comme eux au peché, quoi- „ que ce ne soit peut-estre que fort peu. [Le Prestre n'en demanda „ pas davantage.] Il fit assembler les freres qu'il gouvernoit, demanda pardon à ceux à qui il avoit osté l'habit monastique, & le leur rendit.

Cotelr. p. 594.

p.629.e.

Les freres de Pemen se trouvoient incommodez au lieu où ils estoient, parce, disoient-ils, que les moines de ce quartier là ne leur donnoient pas toute l'edification qu'ils souhaitoient; & ils se trouvoient importunez des cris & des pleurs des enfans [qu'on

entendoit des villages voisins, & qu'on elevoit peut-estre dans
les monasteres.] Ils témoignerent donc à Pemen qu'il estoit à
propos d'aller chercher un autre lieu. 'Pemen avoit accoutumé P.618.a.
de ne s'opposer jamais au sentiment des autres, & d'approuver
[autant qu'il se pouvoit] leurs avis.[Neanmoins comme il ne faut
pas faire de changement sans une grande necessité, il eut peine
à entrer dans celui-ci; & comme ses freres se plaignoient des
» pleurs des enfans;] 'C'est donc, leur dit-il, à cause des voix des P.629.c.
» Anges que vous voulez quitter ce lieu-ci.

'Il y avoit en Egypte un vieillard fort celebre, pour qui tout le P.587.629.c.
monde avoit eu beaucoup de respect durant que Pemen estoit à
Sceté. Mais ce Saint & ses freres estant venus de Sceté en Egypte,
beaucoup de personnes quittoient le vieillard, & s'adressoient
à Pemen. Cela excita quelque jalousie dans l'esprit de ce
vieillard, & il commençoit à parler mal de Pemen; qui l'ayant
» appris, en fut fort attristé, & dit à ses freres: Que ferons nous?
» Ces gents-ci nous donnent bien de la peine. Ils quittent ce vieil-
» lard si saint, & viennent nous chercher, nous qui ne sommes
» rien dutout. Il faut trouver moyen de satisfaire l'esprit de cet
» homme de Dieu. Apprestons donc quelque chose, & portons le
» chez luy avec un peu de vin; & nous irons manger chez luy. Assu-
» rément nous luy osterons le mecontentement qu'il a. Ils s'en alle-
rent donc ainsi, & fraperent à sa porte. Son disciple demanda
qui c'estoit; & ils répondirent que c'estoit Pemen qui venoit
pour recevoir la benediction de son Abbé. Il leur fit dire de s'en
aller, & qu'il n'avoit pas le loisir de leur parler. Cette parole les
attrista, mais ne les fit pas retourner, & quelque chaleur qu'il
fist, ils répondirent qu'ils demeureroient jusqu'à ce qu'ils eussent
merité l'honneur de le saluer, & de recevoir sa benediction.
Leur humilité & leur patience le toucha: Il leur ouvrit; ils s'em-
brasserent; ils mangerent ensemble; & mesme le vieillard leur
» dit: Je vous assure que je trouve vostre vertu incomparablement
» plus grande que tout ce qu'on m'en avoit dit: & depuis cela, il
devint intime ami de Pemen.

ARTICLE VI.

Détachement de Saint Pemen pour ses proches.

'LORSQUE le Saint demeuroit en Egypte avec ses freres, Cotelr. g.t.1.p.
leur mere qui avoit un extreme desir de les voir, venoit 610|Vit.P.l.3.
c.154.p.523.

souvent au lieu où ils estoient, sans pouvoir jamais avoir cette satisfaction. Une fois enfin elle prit si bien son temps, qu'elle les rencontra qui alloient à l'Eglise; mais dés qu'ils la virent, ils s'en retournerent en haste dans leur cellule, & fermerent la porte sur eux. Elle les suivit, & trouvant la porte fermée, elle les appelloit avec des larmes & des cris capables de les toucher de compassion. Anub qui l'entendoit alla trouver Pemen, pour luy dire: Que ferons nous à cette bonne vieille nostre mere qui pleu- « re à la porte? Pemen se leva & s'y en alla;& l'entendant pleurer, « il luy dit, tenant toujours la porte fermée: Pourquoi vous laissez « vous inutilement à pleurer & à crier? N'estes vous pas déja assez « abatuë par la vieillesse? Elle reconnut la voix de Pemen, & « s'efforçant encore davantage, elle s'écria: Hé mes enfans, c'est « que je voudrois bien vous voir: Et quel mal y a-t-il que je vous « voie? Ne suis-je pas vostre mere, & ne vous ay-je pas nourri du « lait de mes mammelles? Je suis déja toute pleine de rides, & lors- « que je vous ay entendu, l'extreme envie que j'ay de vous voir, « m'a tellement emuë, [que je suis presque tombée en défaillan- « ce.] Qu'aimez vous mieux, repartit Pemen, de nous voir ici, ou « de nous voir en l'autre vie? Elle répondit: Mais si je ne vous vois « point en cette vie, suis-je assurée de vous voir en l'autre? Alors « le saint vieillard luy dit: Oui, si vous pouvez étoufer ce desir que « vous avez de nous voir presentement, je vous promets que vous « nous verrez sans cesse en l'autre monde. Elle s'en alla sur cela, en « disant avec joie: Puisque je suis assurée de vous voir dans le ciel, « je veux bien ne vous pas voir sur la terre. «

Vit.P.l.3.c. 168 p.925|l.6. c.2.§ 10.p.650. 1.2|c.14.§ 1.p. 672.1.

Pemen traitoit de la mesme maniere tous ses parens,& ne les vouloit point voir. Il arriva une fois que divers solitaires l'estant venu visiter, un de ses parens prit cette occasion pour luy amener un enfant qu'il avoit, à qui le diable avoit tellement contrefait le visage qu'il l'avoit tourné derriere le dos. Le pere n'osa pas neanmoins le luy presenter; mais il se tint à la porte en pleurant. Un des Peres sortit pour voir ce que c'estoit. Cet homme luy dit: Je suis parent de l'Abbé Pemen, & je luy amene l'enfant que « vous voyez, afin qu'il le guerisse. Mais jusqu'à present je n'ay osé « le luy presenter, car il ne veut point nous voir,& s'il savoit seu- « lement que je fusse ici, il envoyeroit aussi-tost me chasser. Je vous « prie, mon Pere, ayez pitié de moy. Prenez cet enfant, & le luy « menez, afin qu'il prie pour sa guerison. Ce Pere amena donc l'en- « fant en la cellule de Pemen, & il eut l'adresse de ne le luy pas presenter d'abord: mais il pria tous les Peres l'un aprés l'autre, en

commençant par les plus jeunes, de demander à Dieu la gueri-
son de cet enfant, & de faire le signe de la Croix sur luy. Quand
tous les autres l'eurent fait, il le presenta aussi à Pemen. Il ne
vouloit point le toucher, ni seulement le regarder; mais enfin
vaincu par les instances de tous les autres, il se leva en soupirant,
» & dit ces paroles: Seigneur, guerissez vostre creature, & deli-
» vrez la de la domination de l'ennemi. Il fit ensuite le signe de la
Croix sur luy, & aussi-tost l'enfant se trouva gueri, & fut remis
entre les mains de son pere.

Le Gouverneur de la province ayant sceu en quelle reputation l. 3. c. 10. p. 498.
estoit S. Pemen, souhaita de le voir, & l'envoya prier de le rece- 499 || l. 5. c. 8. § 13.
voir. Pemen fut fort affligé de cette priere, & disoit en luy mes- p. 591. 2.
» me: Si des personnes de cette qualité viennent me voir, & me
» rendre de l'honneur, il ne faut pas douter que beaucoup de per-
» sonnes du peuple ne fassent la mesme chose. Il faudra donc per-
» dre le secret & le repos de ma solitude, & peut-estre mesme que
» par l'artifice du diable je tomberai dans les filets de la vaine gloi-
» re, & je perdrai la grace de l'humilité que j'ay tasché de conser-
» ver depuis mon enfance par le secours de Dieu, & avec un grand
» travail. Ces raisons le firent resoudre à s'excuser, & à répondre
qu'il ne le pouvoit pas voir. Le Gouverneur en eut de la peine;
& il dit à ses gents que ses pechez estoient cause de ce qu'il
n'avoit pu voir l'homme de Dieu. Il n'en perdit pas neanmoins
l'envie, & pour la faire réussir à quelque prix que ce fust, il fit met-
tre en prison un fils unique de la sœur du Saint, s'imaginant que
cette occasion l'obligeroit ou à le recevoir chez luy, ou au moins
à le venir voir: Et en effet, il luy fit mander que la faute de son
neveu estoit trop grande pour la laisser impunie, & que nean-
moins il ne pourroit pas luy refuser son elargissement s'il le ve-
noit demander. Sa sœur sur cette nouvelle court au desert où il
estoit, frapa à sa porte, & avec les cris & les hurlemens qu'on
peut croire d'une mere affligée, elle le conjure de venir trouver
le juge, & d'interceder pour son neveu. Pemen ne luy répondit
pas un seul mot, & ne voulut pas seulement ouvrir la porte pour
l'aller trouver. Alors sa douleur la transportant, elle s'écria:
» Cruel, impitoyable, qui as des entrailles de fer, quoy tu ne seras
» point touché de mes pleurs, & de l'extreme douleur d'une sœur
» qui n'a qu'un fils unique, & qui le voit en danger de mourir mi-
» serablement! Le Saint luy fit dire par le frere qui le servoit:
» Pemen n'a point d'enfans, ni d'affliction; & il la renvoya de la
sorte. Le juge ayant sceu qu'il ne vouloit point venir, luy fit dire

qu'au moins il luy écrivist pour luy donner occasion de delivrer le prisonnier; ce que beaucoup de personnes luy ayant conseillé de faire, il luy écrivit en ces termes: Je prie vostre grandeur de « faire examiner soigneusement la cause de mon neveu. S'il a « commis un crime qui merite la mort, qu'il souffre ce supplice, « afin qu'en estant puni en ce monde, il evite les peines eternelles « de l'enfer. Que s'il n'a pas merité la mort, ordonnez de luy ce qui « est conforme à l'autorité des loix. 'Quelques uns ajoutent que « le juge admira cette conduite du Saint, & relascha le prisonnier.

Menæa, aug.p. 292.



ARTICLE VII.

Exemples de la douceur de Saint Pemen.

[CETTE rigueur dont le Saint usoit envers ses plus proches, paroist difficile à accorder avec la douceur qu'il témoignoit à tous les autres, & qui sembloit estre son caractere particulier. Mais cette diversité s'accorde fort bien dans les Saints par la puissance de l'Esprit de Dieu, qui estant parfaitement simple dans son essence, se diversifie en une infinité de manieres dans ses effets. Les contrarietez qui paroissent dans leurs actions, concourent mesme ensemble pour faire glorifier Dieu dans eux, en nous montrant que leur douceur ne vient point d'une molesse basse & foible, ni leur rigueur d'une humeur dure & insensible, mais que l'une & l'autre est un veritable effet de sa grace & de leur vertu.

On trouve encore plusieurs autres exemples de la douceur & de l'indulgence de S. Pemen.]'Un solitaire ayant fait une faute dans un monastere, l'Abbé alla trouver un anacorete qui demeuroit là auprés depuis plusieurs années sans sortir de sa cellule, & luy demanda ce qu'il falloit faire de ce solitaire. Il luy dit de le mettre dehors. Ce qui ayant esté fait, le solitaire se mit dans un fossé à pleurer sans cesse. Il arriva que quelques freres passerent par là pour aller voir Pemen; & l'entendant qui pleuroit, ils descendirent dans le fossé, où ils le trouverent dans une profonde tristesse. Ils voulurent luy persuader d'aller trouver l'anacorete qui l'avoit fait chasser; mais il dit qu'il n'iroit pas, & qu'il vouloit mourir là. Les solitaires arrivez chez Pemen, luy parlerent de ce frere. Il les pria de retourner pour luy dire de sa part

Vit.P.l.5.c.9.§ 7.p.595.1.

(1. ou 'de venir avec eux trouver S. Pemen,

Cotele.g.e.t.p. 589.a.

de

de le venirtrouver, & il y vint aussi-tost. Dés que Pemen le vit affligé comme il estoit, il se leva, l'embrassa, tascha de le consoler & de le rejouir, & le pria de manger. Il envoya en mesme
» temps chez l'anacorete, luy dire ces paroles : Il y a bien des
» années que j'ay oui parler de vous, & que je souhaite de vous
» voir;mais ma paresse aussi-bien que la vostre a empesché que ce-
» la ne se soit fait. Maintenant, puisque par la volonté de Dieu
» il s'en presente une occasion favorable, prenez, je vous prie, la
» peine de venir jusques ici. L'anacorete, [qui sans doute estoit un grand Saint,] crut que S. Pemen ne luy faisoit pas cette priere, sans en avoir eu une inspiration particuliere de Dieu : ainsi il quitta sa cellule, & le vint trouver. Pemen le receut avec joie,
» & aprés qu'ils se furent saluez & assis, il luy dit:Il y avoit deux
» personnes qui avoient chacun un mort chez eux; & neanmoins
» l'un d'eux quitta le sien pour aller pleurer celui qui estoit chez
» son voisin. L'anacorete fut fort touché de ce discours. Il se res-
» souvint de l'avis trop rigoureux qu'il avoit donné, & il dit tout
» haut:Pemen est en haut dans le ciel,& moy je suis en bas sur la
» terre.

'Un frere dit un jour à S. Pemen qu'il vouloit quitter le lieu où il demeuroit, à cause d'un autre solitaire dont on luy avoit dit des c.10.§ 37.p.600.1.
» choses qui ne l'edifioient pas. S. Pemen luy répondit : On ne vous
» a pas raporté la verité. L'autre soûtint que si, & qu'il l'avoit ap-
» pris d'une personne fort fidele. Il ne peut estre fidele, repartit le
» Saint; car s'il l'estoit, il ne vous auroit pas dit ces choses. Vous
» savez que Dieu ne s'arresta pas au bruit des crimes de Sodome:
» il voulut descendre, & voir de ses propres yeux. Hé bien, dit
» l'autre, j'ay vu de mes yeux ce que je vous dis. Alors le Saint luy
» dit : Vous voyez la difference qu'il y a entre une paille & une
» poutre. Croyez que vos pechez sont une poutre, & que ceux du
» frere dont vous parlez ne sont qu'une paille en comparaison. Sisoï [qui estoit alors celebre entre les Peres du desert,] admira
» cette parole, & dit : Je ne sçay, Pemen, comment relever assez
» vostre gloire : vos paroles ne sont pas moins agreables & moins
» éclatantes qu'une pierre precieuse.

'Quelques anciens luy demanderent une fois, si lorsqu'ils voyoient un frere tomber dans une faute, ils devoient le repren- l.6.c.4.§ 36.p.661.2.
» dre. Il leur répondit : Pour moy, si je suis contraint de passer par
» l'endroit où il est, & que je le voie pecher, je passe outre, & je
» ne le reprens pas. Mais au moins il faut se souvenir de ce qui est
» écrit : Rendez témoignage de ce que vos yeux ont vu : & ainsi

vous ne devez point vous rendre témoins d'une chose que vous «
ne l'ayez, s'il faut ainsi dire, touchée de vos mains. Je sçay un «
frere qui s'imaginant voir un homme & une femme, il ne put «
se detromper, que lorsque les ayant esté pousser du pié pour «
les faire en aller, il vit que c'estoient deux gerbes de blé. «



ARTICLE VIII.

Suite du mesme sujet.

Vit.P.l.5.c.10.§ 40.p.600.2. 'UN solitaire vint un jour trouver le Saint, & luy dit : Mon « Pere, j'ay fait une grande faute : Je suis resolu d'en faire « penitence durant trois ans. Pemen luy dit : C'est beaucoup. L'au- « tre répondit : Voulez vous que je la fasse un an durant ? C'est « beaucoup, dit Pemen. Ceux qui estoient presens luy dirent : « Combien donc ? Durant 40 jours ? Il répondit encore : C'est « beaucoup ; & puis il ajouta : Pour moy je croy que si un homme « se repent de tout son cœur, & qu'il ne commette plus de faute « dont il ait sujet de se repentir, Dieu se contentera mesme d'une « penitence de trois jours. [Il disoit cela par raport à la disposition « particuliere où il voyoit ce pecheur] 'converti de cette maniere parfaite, mais rare, qui trouve Dieu tout prest à le guerir.ᵃ Aussi un autre solitaire luy ayant dit qu'il souffroit une grande tentation, il luy dit de quitter le lieu où il demeuroit, & de s'en eloigner d'autant de chemin qu'il en pourroit faire en trois jours & trois nuits, & de jeûner une année entiere jusques à la nuit. Ce frere luy dit : Mais si je viens à mourir avant que l'année soit finie, « que deviendrai-je ? Pemen luy répondit : J'espere en Dieu que « si vous mourez dans la resolution d'accomplir cette penitence, « ou quelque autre que ce soit, vous serez sauvé. «

Aug in.ps.6.p. 14.1.2.
ᵃ Vit.P.app.§ 2 p.994.

l.5.c.10.§48.p. 601.2. 'La raison pour laquelle il traitoit les pecheurs avec tant de douceur, c'est, disoit-il, que quand vous reprenez aigrement « un homme qui avoue sa faute, vous l'abatez entierement ; au « lieu qu'en luy disant : Ne vous affligez pas, mon frere, mais pre- « nez garde de ne plus pecher ; vous fortifiez son esprit, & vous « luy donnez courage de faire penitence. [Et Dieu pour arrester « la temerité de nos jugemens, autorisoit cette conduite par des miracles de sa grace, dans les occasions mesmes où elle paroist la plus eloignée de ses regles.] Car entre ceux qui demeuroient en Egypte avec Pemen, il y en avoit un qui avoit une femme avec luy. Le Saint qui le savoit, ne l'en reprenoit jamais. Enfin cette

app § 3.p.994.1.

femme vint à accoucher durant la nuit, & le Saint l'ayant appris,
» dit à son frere plus jeune que luy : Prenez un peu une bouteille
» de vin, & portez la ici auprés à un tel frere il en a besoin aujour-
» d'hui. Il la luy porta, sans que ni luy, ni aucun autre en sceust la
raison. Mais celui à qui on la porta fut si edifié de cette douceur, que peu de jours aprés il renvoya cette femme, & vint trouver Saint Pemen pour faire penitence de son peché.

» Un frere luy dit une fois : Mon Pere, je voy bien que je me (a l. 5. c. 10. § 61. p. 602. 1.)
» fais tort pour mon salut de demeurer avec mon Abbé. Que
» m'ordonnez vous donc ? Demeurerai-je davantage avec luy ? Pemen savoit bien qu'en effet la compagnie de son Abbé luy estoit prejudiciable ; & il s'étonnoit seulement de ce qu'aprés cela il doutoit encore s'il devoit s'en separer. Neanmoins il luy
» dit : Demeurez-y si vous voulez. Ainsi ce solitaire demeura encore quelque temps avec cet Abbé. Il revint bien-tost pour luy dire qu'assurément il se perdoit avec luy : & neanmoins le Saint ne voulut point encore luy dire de le quitter. Enfin revenant
» pour la troisieme fois, il dit à Pemen : Je vous assure que je ne
» demeurerai plus avec luy. Alors le Saint luy dit : Allez, vous
» voilà sauvé ; Ne demeurez plus avec ce Pere. Et il ajouta, on
» doit decouvrir ses pensées aux anciens, afin qu'ils jugent si elles
» sont bonnes ou mauvaises. Mais dans les choses où l'on voit ma-
» nifestement qu'il y a du peché, & que nous perdons nostre ame,
» il ne faut pas demander conseil à d'autres, mais rompre aussi-tost.

Il y avoit un ermite celebre sur la montagne d'Athribi [dans (l. 5. c. 8. § 13. p. 513. 1 | l. 7. c. 8. § 2. p. 668. 2.) la basse Egypte,] qui ayant une fois esté attaqué par des voleurs, cria au secours. Aussi-tost les freres qui demeuroient là autour, y accoururent, prirent les voleurs, qui ensuite furent menez à la ville, où le juge les fit mettre en prison. Ces solitaires furent affligez d'avoir esté cause de leur emprisonnement, & allerent sur cela trouver Saint Pemen, qui écrivit en ces termes à l'ermi-
» te : Examinez par quelle raison ces voleurs ont esté livrez au
» juge, & vous verrez que c'est parceque vostre cœur vous a li-
» vré vous mesme [à la tentation] Ce frere rentrant alors dans luy mesme, sortit de sa cellule, ce qu'il n'avoit point fait depuis long-temps, vint à la ville, où [par son autorité auprés des magistrats,] il fit sortir publiquement ces voleurs de la prison, & les delivra des supplices [qu'ils estoient prés de souffrir.]

Un solitaire vint trouver Saint Pemen la seconde semaine (c. 13. § 5. p. 615. 1.) de Caresme, pour luy decouvrir le fond de son cœur. Aprés que les réponses du Saint luy eurent mis l'esprit en repos, il luy

dit : Il ne s'en est guere fallu, mon Pere, que je ne vous sois pas venu voir aujourd'hui. Et pourquoi ? luy répondit le saint vieillard. Parceque je craignois, luy répondit-il, qu'à cause du temps de Caresme vous ne voulussiez pas m'ouvrir vostre porte. Je ne sçay point, repliqua ce grand serviteur de Dieu, fermer cette porte de bois ; mais je fais ce que je puis pour tenir fermée celle de ma langue.

c.105§1,p.803.2. 'Il mettoit de mesme son silence non pas à ne point ouvrir la bouche pendant que le cœur condannoit les autres, mais à ne rien dire qui ne fust utile à ses freres, croyant qu'en parlant de cette sorte depuis le matin jusqu'au soir, il observoit la veritable regle du silence. [C'est donc de ses paroles de silence que viennent tant d'excellentes maximes qui sont repanduës de tous costez dans les livres des Vies des Peres. On en pourroit faire un fort beau recueil, où l'on verroit mieux qu'en tout le reste sa sagesse, sa lumiere, sa discretion, & toutes ses autres vertus. Mais comme cela seroit fort long, nous nous contenterons de ce qui touche davantage l'histoire de ses actions.]



ARTICLE IX.

Desinteressement genereux du Saint : Son humble respect pour la priere & pour l'Ecriture.

Vit.P.app.§5.p.996.1. 'UN solitaire allant au marché vendre les ouvrages qu'il avoit faits, demanda à Pemen comment il se devoit conduire. Pemen luy dit: Ne souhaitez point de les vendre plus qu'ils ne valent. Que si mesme quelqu'un vous oblige de les luy laisser à moins, aimez celui qui vous fait cette violence, & vendez les sans vous troubler & vous attrister. Pour moy lorsque j'ay esté au marché, je n'ay jamais voulu y gagner, & y faire perdre les autres, & j'ay cru au contraire que je profitois du gain que les autres pouvoient faire.

[On voit encore mieux son desinteressement dans cette histoire que l'on en raporte.] 'Luy & ses freres s'occupoient à faire "des corbeilles, mais sans en pouvoir tirer aucun argent, parcequ'ils n'avoient point de cordes pour les achever, ni de quoy en acheter : & Pemen ne vouloit jamais rien recevoir de personne, de peur d'estre à charge à d'autres. Une personne de leurs amis, [qui estoit apparemment quelque solitaire de là auprés,] sachant le besoin où ils estoient, en avertit un marchand Chrétien, qui

Cotelng.t.1.p.593. — σπυρίδων.

vint aussi-tost acheter leurs corbeilles, comme s'il en eust eu besoin pour son trafic. Quelque temps aprés cet ami de Pemen le vint voir, & ayant sçeu de luy ce que le marchand avoit fait,
» il ajouta pour le loüer: Et si je vous assure, mon Pere, qu'il ne l'a
» fait que pour vous faire plaisir; car il n'en avoit nul besoin. Pemen [fut tres fasché qu'on eust surpris son desinteressement;] & luy
» répondit aussi-tost: Je vous prie, mon Pere, allez loüer un cha-
» meau, & raportez-nous nos corbeilles; car je ne puis faire in-
» justice à personne, & recevoir un plaisir aux depens d'un autre.
» Autrement il faut que je me retire d'auprés de vous. Il fallut absolument luy raporter ses corbeilles, & il les receut comme un homme qui auroit trouvé un thresor.

'On disoit de luy que lorsqu'il avoit à aller à l'eglise & à l'assemblée, il estoit auparavant une heure à examiner ses pensées, & puis se mettoit en chemin. p.600.1|Poss. ascet.l.9.p.231.

'Saint Arsene voulant consoler une personne, qui trouvoit peu de goust à mediter la parole de Dieu, parcequ'il n'en penetroit pas assez le sens, citoit de S. Pemen & de plusieurs Peres cette parole: Qu'encore que ceux qui conjurent les serpens n'entendent pas les mots dont ils se servent pour les conjurer, les serpens neanmoins n'ignorent pas quelle en est la force & la vertu; & ainsi demeurent sans aucun pouvoir de nuire, & leur obeïssent: & que de mesme encore que nous n'entendions pas le sens de l'Ecriture sainte, les demons ne laissent pas de l'entendre; & estant epouventez par la puissance de ces divines paroles, ils nous quittent & s'enfuient, dautant qu'ils ne sauroient resister à ces mots sacrez que le S. Esprit a proferez par la bouche de ses serviteurs les Prophetes & les Apostres. Vit P.l.3.c.40 p 107|l.5.c.5§32. p.578.

[Saint Pemen n'aimoit pas neanmoins que l'Ecriture servist de sujet aux entretiens ordinaires.] 'L'Abbé Ammon qui estoit encore jeune, mais celebre par son abstinence, le vint une fois Cotel.g.t.1.p. 392.
» trouver, & luy dit: Lorsque je vas chez mon voisin, ou qu'il est
» obligé de venir me voir pour quelque affaire, nous craignons
» l'un & l'autre qu'il ne se méle dans nostre entretien quelque
» discours mal à propos, & peu seant à l'état d'un moine. Vous
» avez raison de craindre cela, dit le vieillard; car la jeunesse a
» besoin de veiller beaucoup sur elle mesme. Mais, mon Pere, dit
» Ammon, comment faisoient donc les anciens? Les anciens? ré-
» pondit Pemen. Ceux qui estoient veritablement avancez &
» établis [dans la vertu,] n'avoient rien de seculier dans l'esprit
» dont ils pussent s'entretenir. S'il faut donc, ajouta Ammon, que

je m'entretienne quelquefois avec d'autres, trouvez-vous à pro- «
pos que nous nous entretenions des saintes Ecritures, ou bien «
des paroles & des sentences des anciens. Alors Pemen luy dit: «
Si vous ne pouvez pas demeurer dans le silence, il vaut mieux «
que vous parliez de ce qu'ont dit les anciens, que des Ecritures; «
car il n'y a pas peu de danger [à parler d'une matiere si relevée.]

P.591. Un solitaire du quartier de S. Pemen estant allé dans un autre pays ou il y avoit un solitaire fort celebre, & qui recevoit tout le monde avec beaucoup de charité, luy parla des vertus du Saint, ce qui fit souhaiter à l'autre de le connoistre. En effet, lorsque ce Religieux s'en fut retourné en Egypte, le solitaire l'y suivit quelque temps aprés, & l'estant allé trouver au lieu où il luy avoit dit qu'il demeuroit, il le pria, s'il avoit quelque charité pour luy, de le mener à Pemen. Le Religieux surpris & ravi de le voir, le mena aussi-tost au Saint en luy disant qui il estoit. Pemen le receut donc avec grande joie. Il s'embrasserent, & ils s'assirent pour s'entretenir. Ce solitaire étranger commença alors à parler des Ecritures & de ce qu'il y a de plus relevé & de plus spirituel; mais il fut bien étonné de voir que Pemen au lieu de luy répondre, tournoit la teste d'un autre costé, [ayant peut-estre reconnu quelque enflure dans ce solitaire qui avoit besoin de cette humiliation.] Il s'en alla donc tout triste, & dit en sortant aux Religieux qui l'avoit amené: C'est bien inutilement que j'ay pris la peine «
de faire un si long chemin pour voir un homme qui ne veut pas «
seulement me parler. Ce Religieux alla ensuite trouver Pemen «
pour luy dire le mecontentement où estoit ce solitaire; surquoi
le Saint luy répondit: Ce solitaire est un homme tout celeste, & «
qui ne parle que de matieres sublimes; & moy je suis tout ter- «
restre, & je ne saurois parler que de ce qui regarde la terre. Ainsi «
s'il m'eust parlé des peines & des tentations des moines, je luy «
eusse répondu; mais pour ce qui est des choses spirituelles, «
j'avoue que je les ignore. Le Religieux alla raporter cela à l'au- «
tre, & luy dit: Le Pere ne s'entretient pas volontiers des saintes «
Ecritures; mais quand on luy parle des tentations de l'ame, il «
répond aussi-tost. Cette humilité toucha le solitaire. Il alla re- «
trouver le Saint, & luy dit: Que ferai-je, mon Pere, pour com- «
batre les passions qui dominent dans mon ame? Alors Pemen «
satisfait de ce discours, luy dit: C'est à cette heure, mon Pere, «
que je suis ravi de vous voir. J'ouvrirai ma bouche pour la rem- «
plir des biens que vous y voudrez verser. Cette conduite edifia «
fort le solitaire, qui dit ensuite: Assurément cette voie est la «

» bonne & la veritable ; c'est celle de la charité. Il s'en retourna
» ainsi chez luy en remerciant le Saint, & en benissant Dieu de luy avoir accordé la grace de voir un homme si parfait.



ARTICLE X.

Humilité de Saint Pemen : Il est consulté de tout le monde : Sa mort.

'LE Saint ne cherchoit qu'à cacher ce qu'il faisoit: & un jour Coteler.g.t.1.p. 626.a.
que Daniel [Disciple de Saint Arsene] l'estoit venu voir avec d'autres, lorsqu'aprés le repas il les eut priez de s'aller un peu reposer, Daniel qui vouloit luy parler en particulier, attendit [que les autres fussent couchez] pour le venir trouver en sa cellule : & il remarqua que le Saint le voyant approcher, se jetta vistement sur sa natte, afin que Daniel crust l'avoir trouvé couché.

'Il obligea une fois un seculier, tres homme de bien, de parler p.618.c|818.
au lieu de luy, à plusieurs solitaires qui luy venoient demander quelque instruction, '& tous furent fort edifiez du discours de ce p.619.a.
laïque.

'L'Abbé Isaac estant un jour auprés de luy, remarqua qu'il p.617.a.
estoit [comme] en extase, [& ravi hors de luy mesme. Lorsqu'il fut revenu,] Isaac qui estoit son intime ami, le pressa de luy dire où il avoit esté. Il eut bien de la peine à l'obtenir : mais enfin Pe-
1. » men luy dit: J'estois en esprit avec la sainte Mere de Dieu, [1] qui
» pleuroit au pié de la Croix : & je voudrois pleurer toujours en
» cette maniere.

[On peut juger combien il faisoit estime des hommes par cette histoire edifiante.] 'Le Gouverneur de la province estant venu p.592.
au lieu où il demeuroit, & les habitans l'ayant conjuré d'aller trouver ce magistrat pour luy demander la grace d'une personne qui estoit, dit-on, du village du Saint. Il les pria de luy donner trois jours de temps, durant lesquels il s'adressa à Dieu en ces
» termes: Seigneur, faites que ce juge ne m'accorde point la grace
» que je luy demanderai, puisque si je l'obtenois, ces gents-ci vien-
» droient sans cesse troubler le repos de ma solitude. Il alla ensuite parler au Gouverneur, qui luy répondit : Savez vous bien, mon Pere, que celui pour qui vous vous employez est un voleur? Surquoi le Saint au lieu de s'affliger de ce refus, s'en retourna dans sa cellule avec joie de l'avoir receu.

[On peut raporter à son humilité ce qu'on dit de luy,] 'que p.611.a.b.

1. ἔκλαιεν, f. ἔκλαιον, & je pleurois &c.

quelques heretiques estant venus le trouver, & s'estant mis à parler contre l'Archevesque d'Alexandrie, parcequ'il n'avoit, disoient-ils, esté ordonné que par des Prestres, il ne leur répondit pas un seul mot; mais il dit à un frere de leur servir à manger, puis de les renvoyer en paix. [Nous ne voyons que Saint Cyrille & Dioscore elus dans le temps que l'on consultoit Saint Pemen: & quoiqu'ils n'aient pas manqué d'ennemis, on ne trouve point qu'on leur ait jamais reproché de n'avoir esté ordonnez que par des Prestres.

S'il avoit eu grand soin de cacher sa vertu, il n'en avoit pas
p.632.c. moins de ne rien faire qui pust scandalizer les autres.] Il se rencontra avec plusieurs solitaires chez un [laïque] vray amateur de J.C, qui les retint à manger. On servit quelques viandes, dont les autres mangerent, mais Pemen seul n'en mangea pas. On s'en étonna, parcequ'on savoit qu'il avoit trop de discernement [pour ignorer que tout est pur en J.C,] & quand on fut levé de table, on luy en demanda la raison: Surquoi il fit cette réponse:
p.633.a. 'Personne ne s'est scandalizé de vous voir manger de la viande. "
Mais comme beaucoup de personnes s'adressent à moy, ils pour- "
roient trouver étrange qu'aprés en avoir mangé, je leur conseil- "
lasse de n'en manger pas, & cela leur feroit tort. Tout le monde "
admira en cela son discernement & sa sagesse.

p.636.b. 'Entre ceux qui le consultoient, on marque qu'un nommé Jean vint exprés de Syrie. Mais il n'entendoit pas l'Egyptien, ni le Saint le Grec, & il ne se rencontra pour lors aucun interprete auprés de luy: de sorte qu'on fut dans un assez grand embaras, jusqu'à ce que Pemen commença à dire en grec, que comme l'eau perce peu à peu les plus dures pierres, aussi la parole de Dieu, quand on l'entend souvent, [amollit enfin &] ouvre le cœur pour y faire entrer la crainte: & c'estoit sur l'endurcissement du cœur que Jean le venoit consulter.

p.596. 'Estant consulté par les Abbez Isaïe & Joseph sur les mauvaises pensées, il répondit que pourvu qu'on les tinst comme enfermées sans les ecouter & sans leur obeïr, elles s'evanouissoient d'elles mesmes, comme des animaux se meurent quand on ne
Poss.ascet.l.9. p.247. leur donne point d'air. 'Quelques uns écrivent que Saint Arsene mesme le consulta sur la maniere dont il devoit conduire un de ses disciples. [On pourroit encore nommer plusieurs autres personnes qui ont souhaité d'avoir ses avis.

Comme les loix civiles ne mettoient point alors de difference entre les moines & les autres laïques, & que l'Eglise se raportoit

à

à leur conscience, pour disposer selon les devoirs de la pieté & de leur état, des biens qui pouvoient leur appartenir.] 'Un moine à qui il estoit échu une succession, vint demander à Saint Pemen comment il en devoit user. Pemen luy demanda trois jours pour y répondre: & quand il fut revenu au bout des trois jours, il luy » dit: Mon frere, je ne sçay que vous dire. Car si je vous conseille » de la donner à l'Eglise, les Ecclesiastiques en feront des festins. » Que si je vous conseille de la donner à quelqu'un de vos parens, » vous n'en recevrez point de recompense devant Dieu: Et si je » vous conseille de la donner aux pauvres, 'vostre ame demeurera » en paix. Faites donc ce qu'il vous plaira; car je ne pretens pas en » répondre. p.600.b.

'Un frere tourmenté par des pensées de blasphesme, avoit honte de s'en ouvrir à personne. Il alloit trouver tous les solitaires illustres par leur pieté pour les leur dire, & quand il estoit avec eux, la honte le retenoit. Il vint souvent aussi voir Saint Pemen, qui voyoit bien que ce frere estoit tourmenté par quelques mauvaises pensées, & il avoit de la douleur de ce qu'il ne les luy disoit pas. Enfin ce frere estant encore venu un jour, & s'en retournant sans rien dire, Pemen en le reconduisant le pre- » vint par ces paroles: Il y a long-temps, mon fils, que vous venez » ici, & je voy bien que c'est pour me dire vos pensées. Cependant » vous vous en retournez toujours avec vos peines sans me rien » dire. Dites moy donc je vous prie ce que c'est. Le frere luy avoua alors tout ce qui se passoit dans son esprit, & aussi-tost il se sentit soulagé. Le Saint le consola ensuite, & luy dit que quand » ces pensées reviendroient, il dist hardiment au demon: Que ton » blaspheme retombe sur toy. Pour moy je n'en suis point coupa- » ble; car mon ame le deteste. p.614.

V.S. Antoine § 17. 'L'Abbé Sarmate [different du disciple de S Antoine, tué dès l'an 357,] prenoit souvent 40 jours par l'avis de S. Pemen, [pour les passer dans une retraite & une penitence particuliere:] '& tout ce temps luy passoit aussi viste qu'un seul jour. S. Pemen le pria un jour de luy dire ce qu'il avoit gagné par un si grand travail: & Sarmate aprés en avoir esté beaucoup pressé, dit qu'il ne voyoit rien, sinon que le sommeil venoit, & s'en alloit quand il luy disoit de venir ou de s'en aller. 'On raporte quelques autres paroles de ce Sarmate, '& entre autres; Qu'il preferoit un homme qui estoit tombé dans le peché, mais qui le reconnoissoit & p.684.b. c. p.685. p.684.b.

1. 'ἀμεριμνεῖς *securus eris* selon Pelage, ou *facere negliges* selon M. Cotelier. Le premier sens vient mieux au mot grec: mais l'autre paroist s'accorder mieux à toute la suite. Vit.P.l.5.c.10.§ 56.p.602.

en faisoit penitence, à un homme qui ne faisoit point de fautes, & qui se regardoit comme juste & innocent.

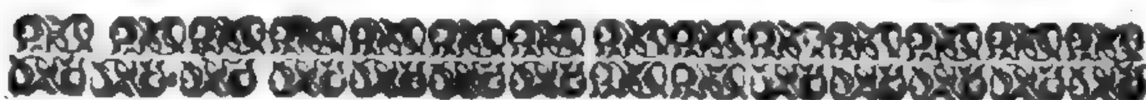
p.700.b. 'Timothée Prestre [& sans doute aussi anacorete, venoit assez souvent voir Saint Pemen.]'Il luy parla un jour d'une femme qui vivoit en Egypte dans de tres grands dereglemens, mais qui donnoit aux pauvres ce qu'elle gagnoit par ses pechez. Pemen luy dit sur cela : "Elle ne demeurera pas dans ses desordres; car il "paroist en elle un fruit de la foy. La mere de Timothée vint ensuite le voir: & Timothée luy demanda des nouvelles de cette femme. Ayant appris qu'elle continuoit ses dereglemens & ses aumosnes, il le dit à Pemen, qui assura encore qu'elle changeroit. Au bout de quelque temps, la mere de Timothée estant revenüe, dit à son fils que cette malheureuse avoit voulu le venir voir avec elle pour luy demander ses prieres. Il en avertit Pemen qui luy conseilla d'aller luy mesme la trouver. Il y alla, l'entretint, & la changea tellement par la parole de Dieu, que touchée de componction & fondante en larmes, elle luy protesta qu'elle estoit resoluë de changer de vie dés ce jour là mesme. En effet, elle entra aussi-tost dans un monastere, & mena depuis une vie sainte & agreable à Dieu.

l.3.c.163.p.524.1 'Il semble que S. Pemen ait esté present à la mort de S. Arsene, 1(l.5.c.15.§9 p. 621.2. [qui arriva vers l'an 445, ou un peu aprés.] 'Mais on convient que l'ayant ou vuë ou apprise, il s'écria en pleurant: "Que vous "estes heureux, Arsene, de vous estre tant pleuré en ce monde! [Theodose le jeune regnoit alors, & il vécut jusqu'en l'an 450.]

l.3.c.19.p.498| l.5.c.15.§66 p. 627.628. 'Ce fut ce Prince qui alla visiter inconnu un solitaire Egyptien qui demeuroit auprés de Constantinople, mais qui se retira en Egypte à cause de cette visite. a l.3.c.19.p. 498.1. [a] Pemen raportoit cette histoire à ses freres, comme une chose arrivée, disoit-il, un peu auparavant, du temps de l'Empereur Theodose. [Cette maniere de parler marque que c'estoit aprés la mort de ce Prince;& qu'ainsi S. Pemen ne peut estre mort que quelque temps aprés luy, & au plustost en 451; d'où nous pouvons tirer qu'il avoit passé au moins prés de 70 ans dans la solitude.]

Menæa, p.288-292. 'Les Grecs en font leur grand office le 27 d'aoust, où ils l'appellent le flambeau de l'univers, le modele des moines, & luy donnent d'autres eloges magnifiques. p.292. 'Ils disent qu'aprés avoir pratiqué toutes les vertus, il devint le pere de tous les solitaires d'Egypte & de Thebaïde, qu'il conduisoit & instruisoit tous. p.288. 'Ils luy attribuent le don de la guerison des maladies. Baronius l'a inseré aussi dans le martyrologe Romain le 27 d'aoust; mais je ne

sçay pourquoi il l'a mis dans la Thebaïde; [car on ne voit point qu'il ait jamais esté autrepart qu'en Sceté & dans l'Egypte. Son nom, comme nous avons dit, est tres celebre dans les recueils des actions & des paroles remarquables des Peres des deserts; & il n'y en a peut-estre aucun qu'on y rencontre si souvent. S. Arsene alleguoit son autorité aussi bien que divers autres, & on le trouve souvent cité dans les instructions de Dorothée.]



S.TE PULQUERIE, VIERGE, ET IMPERATRICE.

[AINTE PULQUERIE est moins celebre par sa qualité d'Imperatrice, que par sa pieté, & par son zele pour l'Eglise. C'est sur cela qu'elle a receu de grands eloges non seulement de tous les historiens ecclesiastiques, mais encore de S. Leon, & mesme du Concile œcumenique de Calcedoine.] 'Car ce Concile l'a qualifiée, la tres pieuse Imperatrice, pleine d'amour pour Dieu, & tres cherie de Dieu, la gardienne & la conservatrice de la foy Catholique & Orthodoxe. 'La lumiere de vostre pieté, luy dit-il, est repanduë de » toutes parts: L'eclat de vostre merite brille aux yeux de tous les » hommes, qui voyant vos bonnes œuvres glorifient nostre Pere » qui est dans les cieux. 'C'est par vostre moyen que l'on presche » partout la doctrine Apostolique. L'ardeur de vostre amour pour » Dieu a banni les tenebres de l'ignorance, & a réuni tous les » Chrétiens dans la connoissance & la profession de la vraie foy. » Vostre zele nous a delivrez de la zizanie & de la peste des here» sies. Le Concile s'étend encore davantage pour montrer que l'Eglise luy estoit redevable de tous les avantages dont elle jouissoit alors.

Conc.t.4.p.464 c. d. e.

'S. Leon luy écrit aussi qu'il sçait par beaucoup d'experiences, que Dieu l'a établie dans l'Eglise pour luy servir d'une puissante

P.29.1.

protection; Qu'elle a eu la principale part à tout ce que les Evesques ont fait de son temps contre les ennemis de la verité Catholique; 'Qu'elle a toujours appuyé de sa protection la foy de l'Eglise; Qu'il espere qu'elle en soûtiendra encore la liberté; Qu'il a une extreme confiance dans son [ardente] pieté, & dans sa foy tres sincere; 'Qu'elle a toujours assisté l'Eglise dans ses travaux & dans ses peines. 'Et a-t-on jamais vu, luy dit-il, que vous " ayez manqué à soûtenir ou la religion & la foy Chrétienne, ou " l'innocence des bons Prelats? 'Il dit encore qu'il sçait, parcequ'il " l'a eprouvé souvent, combien l'Eglise se pouvoit promettre de la fermeté & de l'ardeur de sa foy, dautant qu'elle avoit appris du S. Esprit à soumettre en toutes choses sa puissance à celui par la volonté & sous la protection duquel elle regnoit. 'L'Eglise, " dit-il, doit particulierement à Vostre Majesté la consolation " qu'elle a de voir l'extinction des scandales que l'ennemi avoit " excitez contre la foy Catholique, & toute la terre réunie dans " une seule & une mesme confession de la verité. 'Il dit que par " l'inspiration de Dieu elle prenoit soin de ce qui regardoit l'Eglise universelle, & mesme de tout le monde.

p.12.b. | p.46.e. | p.45.d. | p.276. | Leo, ep.54.p.536. | ep.64.75.p.562 575.

'Il exhorte Anatole de Constantinople à entreprendre sans crainte tout ce qu'il jugeroit utile à l'Eglise, parceque la foy des " Princes, luy dit-il, en parlant de Marcien & de Pulquerie, est si " sainte, & leur pieté si religieuse, que nous voyons en eux des " sentimens, non seulement convenables à de veritables Fideles, " mais mesme digne des plus saints Prelats. Comme ils trouvent " leur gloire à estre les serviteurs de Dieu, ils recevront favora- " blement tous les conseils que vous leur donnerez pour l'avantage " de la verité & de la foy Catholique. "

ep.65.c.3.p.564.

'Sozomene dit aussi que ce fut elle principalement, qui par ses soins & par sa sagesse empescha que les nouvelles heresies [de Nestorius & d'Eutyche,] qui parurent de son temps, ne l'emportassent sur la verité de la foy. [Ainsi elle ne faisoit que confesser la verité,] 'lorsqu'elle écrivoit que personne ne doutoit de son amour & de son zele pour la foy pure & orthodoxe, & combien elle desiroit d'en procurer en toute maniere le progrés & l'accroissement. [Nous verrons dans la suite les eloges que Saint Procle & d'autres luy ont encore donnez.] 'L'Eglise latine aussi-bien que la greque, canonizant ces eloges, rendent aujourd'hui des honneurs publics à sa pieté, & reverent son nom & sa memoire le 10 de septembre. 'Les Grecs en font encore une memoire le 17 de fevrier.

Soz.l.9.c.1.p.800.c. | Conc.t.4.p.871.e. | Bar.10.sept.|| Procl.n.p.389.394.397. | Men.p.185.

V. Theodose II. [Elle fut fille de l'Empereur Arcade, & de la celebre Eudoxie; & sœur du jeune Theodose, "qui avoit encore trois autres sœurs, Flaccille, Arcadie, & Marine.] 'Elle s'appelloit Ælia Pulcheria.[a]On met sa naissance le 19 de janvier 399.[b]Car pour ce qu'on pretend qu'elle naquit le mesme jour que l'on trouva les reliques de Saint Estienne, [c'est à dire au mois de decembre 415,]& que ce fut pour cela qu'elle eut une devotion particuliere pour ce Saint,[c'est un conte digne de Nicephore, & entierement insoûtenable. Conc.t.4.p.55.e|Bar.453.§25. a Chr.Al p.712|Marc. b Nphr.l.14.c.9.p.455.a.b.

L'inclination à la pieté luy estoit commune avec son frere & ses sœurs: Mais elle seule témoigna avoir herité du courage du grand Theodose son ayeul.]'On remarqua en elle dés sa premiere jeunesse une prudence qui passoit son âge, & si extraordinaire, qu'elle paroissoit comme divine. 'Elle estoit excellente pour le conseil, & promte pour l'execution. 'Aussi dés le 4 juillet de l'an 414, elle fut declarée Auguste & Imperatrice,[c] pour prendre le soin de tout l'Empire, & de son frere Theodose, [qui n'avoit que deux ans moins qu'elle.] Et quelques uns veulent mesme "qu'elle ait eu ce soin dés l'année de devant. 'Elle s'acquita tres bien de l'une & de l'autre charge. Soz l.9.c.1.p.799.b. p.800.a. Chr.Al.p.716|Marc. c Soz.l.9.c.1.p.799.b. Note 1. Suid.π.p.577.d.

ἀνέθηκε. 'Elle"consacra d'abord sa virginité à J. C; & porta ses sœurs à la luy consacrer aussi,'comme elles firent effectivement,[d] depeur que les maris qu'elles epouseroient ne formassent des brouilleries dans l'Etat, ou ne donnassent de la jalousie à l'Empereur. Mais pour se confirmer de plus en plus dans la resolution qu'elle avoit faite de garder sa virginité, elle en prit Dieu à témoin avec les Evesques, & tous ses sujets, 'par un present qu'elle fit à l'eglise de Constantinople, comme un gage de sa virginité, & pour la prosperité du regne de son frere. C'estoit'une table pour servir d'autel, d'un ouvrage admirable, & enrichie d'or & de pierreries, sur laquelle elle fit écrire le sujet pour lequel elle l'avoit offerte, afin que tout le monde en eust connoissance. 'Marcellin marque sur l'an 416, qu'Attique alors Evesque de Constantinople, adressa aux Princesses filles d'Arcade un excellent écrit sur la foy & sur la virginité, où il détruisoit mesme par avance l'heresie de Nestorius. b. Thdrt.l.5.c.36.p.749.a. d Soz.p.799.b. p.800.a. ἱερὰ· τράπεζαν. Marc|Genn.c.52.

[La suite de la vie de Pulquerie fit voir que la resolution qu'elle avoit prise de consacrer sa virginité à J. C, ne venoit pas seulement d'une sage politique, mais aussi d'une veritable pieté.] 'Car tous les soins [& toute la grandeur] de la dignité imperiale ne l'empescherent point de vivre dans une priere continuelle, & Conc.t.4.p.465.a.

de s'occuper à chanter des pseaumes : Elle témoignoit un respect particulier pour ceux qui s'estoient rabaissez pour J. C.

Soz.l.9.c.3.p. 804.c.d. 'Sozomene dit d'elle & de ses sœurs, qui vivoient comme elle dans une grande pieté, qu'elles avoient un grand respect pour les Evesques, qu'elles frequentoient beaucoup les eglises, qu'elles estoient fort liberales envers les pauvres, & les étrangers, qu'elles ne mangeoient ni ne sortoient pour l'ordinaire qu'ensemble, qu'elles chantoient ensemble les loüanges de Dieu la nuit & le jour, qu'elles travailloient à des ouvrages de tapisserie ou d'autres semblables, selon la coutume des dames de vertu. Car, dit-il, " quoiqu'elles soient nées Princesses, & qu'elles aient esté elevées " au milieu de la grandeur & du faste de la Cour, elles renoncent " s'acquit. entierement à l'oisiveté & à la paresse comme à des choses indi- " gnes [d'elles & tout à fait contraires] à la virginité sainte dont el- " Thdrt. V.l.5.c. 36 p.242.c. les font profession. " 'Leur joie & leurs delices estoient de chanter les loüanges de Dieu, & d'en mediter les oracles; & leur thresor Conc.t.3.p. 105.c.d. inepuisable estoit les besoins des pauvres. 'Leur virginité estoit la gloire de toute la terre, & de toutes les Eglises qui se rejouissoient de voir des Reines epouses de J. C.

Proc.or 12.p. 384. 'Pulquerie, comme le temple de J. C. crucifié, mortifia sa chair par les souffrances qu'elle enduroit [volontairement :] Elle epuisa ses thresors, & consuma toutes ses richesses en actions de pieté. Manass.p.53.a.b. Elle avoit tous les avantages du corps & de l'ame, un zele ardent pour toutes les bonnes œuvres, & un si grand amour pour la pureté & la modestie, que mesme s'il en faut croire un auteur Grec assez moderne, elle n'avoit jamais d'entretien avec les hommes.

Soz.l.9.c.1.p. 800.801. 'Ce seroit une chose trop longue, dit Sozomene, de décrire combien cette pieuse Princesse a erigé d'eglises de tous costez, avec une magnificence royale, combien elle a fondé d'hospitaux en faveur des pauvres & des étrangers, combien elle a basti de monasteres ausquels elle a laissé des rentes & des revenus pour l'entretien des personnes qui s'y retiroient. Que si quelqu'un, ajoute cet historien, veut s'instruire par luy mesme de la verité, plutost que de m'en croire, qu'il prenne la peine de voir les registres des Thresoriers de cette Princesse, & il reconnoistra Conc.t 3.p 108. b. que je n'use point d'exageration. 'Saint Cyrille joint en cela ses sœurs avec elle, & dit qu'elles offroient leurs presens à J. C, aprés avoir receu de luy la grace de les luy offrir. [Nous marquerons dans la suite ce que nous trouvons des eglises & des saints eta- Chr.Al.p.710. blissemens que Pulquerie fit faire.] 'Pour ses sœurs, outre quel-

ques baſtimens publics, on lit qu'Arcadie fit baſtir une egliſe de Saint André qui porta ſon nom.

'Dieu avoit elevé Pulquerie, comme nous avons dit, à la Soz.p.799.b.
qualité d'Auguſte, pour eſtre la gouvernante de ſon frere Theodoſe,& de tout l'Empire. 'Et elle s'acquita de cette charge avec p 800.a.
beaucoup de ſoin & de ſuccés. 'Elle vouloit que tout le monde Conc.t.4.p.
la puſt aborder aiſément; & elle en faiſoit un point de ſa pieté. 466.a.
'Le Saint Eſprit qui l'inſtruiſoit [interieurement,] luy apprit à p.29.c.
ſoumettre entierement ſa puiſſance à celui par la grace & par la protection duquel elle regnoit. 'Et elle avoit un tres grand zele p.466.b.
de faire regner la verité dans tous ceux qui eſtoient ſoumis à ſon pouvoir. 'C'eſt pourquoi elle défendit avec une ardeur & une ſa- Soz.l.9.c.1.p.
geſſe extreme la veritable doctrine, lorſqu'elle la vit en danger 800.c.
d'eſtre alterée par des nouveautez pernicieuſes: 'Elle s'appli- Leo,ep.38.c.3.
quoit beaucoup à maintenir les intereſts des Eveſques Catholi- p.554.
ques.

[Mais ſa plus grande occupation eſtoit l'education de ſon frere,] 'que Dieu avoit mis entre ſes mains par une faveur toute Soz.p.799.b.
particuliere de ſa miſericorde ſur ce jeune Prince 'Elle eut ſoin p.800.b.
de luy faire faire les exercices convenables à ſon âge & à la dignité imperiale. Elle luy fit apprendre à monter à cheval, & à faire des armes. Elle luy donna les plus habiles maiſtres qu'elle put trouver pour luy enſeigner les lettres humaines Mais elle luy apprit elle meſme à avoir un port grave & majeſtueux, à porter ſes habits, à marcher, à s'aſſeoir d'un air digne d'un Prince, à eſtre maiſtre de ſon ris, à paroiſtre, & à eſtre doux ou ſevere ſelon
ἐπιμελῶς. les occaſions, à s'inſtruire "ſoigneuſement de ce que demandoient ceux qui luy adreſſoient leurs requeſtes. 'Elle luy inſpira parti- c.
culierement la pieté, l'amour de la priere, le zele de ſe rendre aſſidu à l'egliſe, d'embellir les temples de Dieu, & de les enrichir par ſes preſens, d'avoir un grand reſpect pour les Eveſques, les perſonnes de pieté, & les ſolitaires.

'Comme elle avoit fort bien appris à parler & à écrire, ſoit en a.
latin, ſoit en grec, 'elle dreſſoit elle meſme toutes les ordonnan- Philo.l.12.c.7.
ces, & puis les faiſoit ſigner à ſon frere, [a] à qui elle avoit ſoin de p.16.
laiſſer la gloire & l'honneur de toutes les affaires [b] Elle le corrigea a Soz.p.800.b.
V.Theodoſe II. § 8. "de la facilité avec laquelle il ſignoit tout ce qu'on luy preſentoit, b Suid.π.p.577.578.
en dreſſant un acte par lequel il luy abandonnoit ſa femme pour eſtre ſon eſclave: ce qu'il ſigna comme le reſte ſans y regarder.

[On voit quel fut le ſuccés des ſoins que Pulquerie prit pour
Ib. § 7. l'education de Theodoſe, par "les loüanges que les hiſtoriens

donnent à ce Prince : Et il en auroit encore merité de plus grandes, s'il eust eu plus de force pour suivre les avis de sa sœur. Mais lorsqu'il fut en âge de gouverner,'il se laissa gouverner luy Ib. §11. mesme par ses eunuques, à qui tous les historiens attribuent les fautes qu'il fit, & les malheurs de son regne, sans que qui que ce soit en accuse Pulquerie. Ainsi on peut juger qu'elle ne gouverna proprement l'Empire que depuis l'an 414, jusqu'à ce que Theodose fust arrivé à un âge un peu avancé: & que depuis cela elle conserva seulement le pouvoir que sa naissance & sa sagesse luy donnoient sur l'esprit de son frere gouverné par ses eunuques. Si elle eust eu beaucoup de pouvoir en 431, les choses ne se seroient pas sans doute passées comme elles le furent au Concile d'Ephese.

Pour raporter dans l'ordre du temps ce que l'histoire nous apprend d'elle, elle fit epouser à Theodose'le 7 juin 421, la celebre Ib. § Thphn. p.74.d. Athenaïs qui prit le nom d'Eudocie.]'On marque sur l'an 428, que Theodose à l'imitation de Pulquerie, envoya de riches presens à Juvenal de Jerusalem, & de grandes sommes d'argent pour distribuer aux pauvres.

[L'an 430, Saint Cyrille ayant à combatre l'heresie naissante de Nestorius,"il adressa sur cela un écrit à Theodose, & deux V.S.Cyrille §32. autres à Pulquerie & à ses sœurs. Mais Theodose témoigna trouver mauvais qu'il eust écrit separément à luy & à Pulquerie, comme s'il eust presumé qu'il y eust eu entre eux de la division, ou qu'il eust eu dessein d'y en faire naistre. Et il semble qu'un soupçon si mal fondé ne feroit pas venu dans l'esprit de Theodose, s'il n'y eust eu quelque petite mesintelligence entre luy & Pulquerie.

Suid.π.p.578.a. Theodose soûtint en effet quelque temps Nestorius,]'au lieu Leo,ep 59 p. 553|Conc.t.4. p.101.d. qu'on marque que Pulquerie en avoit une grande aversion.'Et c'est à elle'qu'on attribuë la deposition de cet heresiarque, avec Ib. §13. a Suid.π.p.578. a. l'heureux succés qu'eut le Concile d'Ephese. [a] Les Nestoriens pour rendre odieuse l'aversion qu'elle avoit euë pour [leur heresie &] pour leur chef, pretendoient qu'elle venoit de ce que Nestorius l'avoit reprise des crimes les plus abominables [& qu'on n'ose pas seulement exprimer. Mais la vertu reconnuë de l'accusée, & la qualité des accusateurs, détruisent absolument Thphn.p.80.a.b. cette calomnie.]'Pulquerie assista avec Theodose"à la translation V.S.Chrysostome §134. solennelle des reliques de S. Chrysostome, qui se fit le 27 ou 28 de janvier 438, lorsqu'aprés avoir esté raportées de Comane, elles furent mises dans l'eglise des Apostres.

[Ce

[Ce fut apparemment en 439, que l'Imperatrice Eudocie revenant de Jerusalem, "en apporta le bras de Saint Estienne, au-devant duquel on écrit que Pulquerie alla, sur une revelation qu'elle en avoit euë. On mit cette sainte relique avec quelques autres de Saint Laurent & de Sainte Agnés dans l'eglise de Saint Laurent,] 'que Pulquerie avoit fait bastir. [a] On dit aussi qu'elle fit bastir une eglise magnifique de Saint Estienne, ["de quoy il y a quelque lieu de douter.

V. Theodose II. § 33. — Thphan. p. 91. d. — Ibid. — a p. 75. a | Cedr. p. 338. a.

Saint Procle qui fut Evesque de Constantinople depuis l'an 434 jusqu'en 446,] 'gouvernoit cette Eglise, lorsque Pulquerie trouva quelques reliques des Quarante Martyrs de Sebaste, cachées en terre dans une eglise de S. Thyrse auprés de Constantinople. 'Ce fut ensuite de plusieurs apparitions de Saint Thyrse, & de ces mesmes Martyrs à Pulquerie. 'Sozomene qui fut present à la solennité qui se fit, lorsque Pulquerie aprés avoir fait mettre ces reliques dans une chasse tres riche, les fit transporter auprés de celles de S. Thyrse, 'raconte amplement cette histoire. [b] Cesaire dont il y est parlé, [est sans doute celui qui fut Consul avec Attique l'an 397.

Soz. l. 9. c. 2. p. 804. b. — p. 802. b. c. — p. 804. a. b. — p. 801-804. — b p. 801. d.

J'aimerois mieux la mettre au commencement de Procle, qu'à la fin.] 'Car Sozomene en parle comme d'une chose déja ancienne, qui avoit besoin de témoins: [' & il commença apparemment son histoire vers l'an 444. Je ne sçay neanmoins s'il la faut mettre avant 440, puisque Socrate qui finit en 439, n'en parle point. Ce qui est certain, c'est qu'on ne la peut pas] 'raporter à l'an 451, comme fait la chronique d'Alexandrie. Elle dit que l'eglise des Quarante Martyrs, [ou plutost celle de Saint Thyrse,] estoit hors des murs de Troade, 'peutestre parcequ'elle estoit proche des galeries qui portoient ce nom.

p. 804. b. — Ib. § 39. — Chr. Al. p. 738. — Cang. de C. l. 4. p. 191 | 2. p. 110.

'Le mesme Saint Procle fit un eloge de Pulquerie le propre jour de Pasque, à l'occasion de quelque embellissement qu'elle avoit fait à l'eglise, 'apparemment à celle de Saint Sophie.

Procl. or. 12. p. 384. — n. p. 396.

[Pour ce que quelques nouveaux Grecs veulent "que Pulquerie ait formé ou fomenté la mesintelligence qui eclata vers l'an 440, entre Theodose & sa femme, afin de regner plus paisiblement; c'est une fiction qui n'a aucun fondement. Nous ne parlons point non plus "des intrigues qu'on dit que fit l'eunuque Chrysaphe avec Eudocie dans les dernieres années de Theodose, pour oster à Pulquerie la conduite de l'Etat. Ce sont des choses qui n'ont aucun fondement dans l'antiquité, & où l'on méle des circonstances certainement fausses.]

Ib. § 33. — V. S. Leon § 11, 48.

Thdrt.ep.43.p. 927.928. 'Vers l'an 445. Theodoret écrivit à Pulquerie contre un Evesque "qui vouloit faire mettre de plus grands imposts sur la ville & le diocese de Cyr, qui n'en estoient déja que trop chargez. V. Theodoret § 23.

Conc.t.4.p.690. b. 'L'an 447 ou 448, les Evesques d'Asie & le Clergé d'Ephese écrivirent à Pulquerie aussibien qu'à Theodose, "en faveur de Bassien d'Ephese: & elle leur écrivit. V. S. Leon, §

Leo,ep.30.p. 495. 'L'an 449, S Leon écrivit à Pulquerie "pour la prier de servir l'Eglise dans les troubles qu'Eutyche y causoit, comme elle avoit fait dans toutes les autres rencontres. Ib. § ep.42.c.1.p.512. 'Les partisans d'Eutyche empescherent que cette lettre ne fust renduë: Et si elle l'eust esté, Saint Leon croit que Pulquerie eust pu prevenir & arrester les maux que produisit le faux Concile d'Ephese. p.512.513. 'Aprés la malheureuse fin de ce Concile, S Leon "écrivit encore à Pulquerie pour la conjurer d'employer toute son autorité pour empescher les progrés des maux de l'Eglise, "& pour obtenir un Concile oecumenique en Italie. Ib. § &c. p.530. 'Hilaire Diacre de Rome, qui avoit assisté au nom de S. Leon au mesme Concile, souhaita au sortir d'Ephese d'aller trouver Pulquerie: mais ne l'ayant pu, "il luy écrivit de Rome, pour la supplier d'appuyer les genereuses resolutions que Saint Leon avoit prises pour défendre la verité. V. S. Leon. § [Saint Leon témoigne dans ces lettres se tenir entierement assuré de la pureté de la foy de Pulquerie, & de son zele pour la défendre,] Ibid. '& Hilaire témoigne qu'elle avoit commencé à agir pour cela [avant le faux Concile d'Ephese.

Mais aprés qu'elle eut vu le malheureux succés de ce Concile,] ep.48.p.536. 'l'Esprit de Dieu qui l'animoit, luy fit chercher les moyens remedier à de si grands maux: [& avant que d'avoir receu aucune des lettres de Saint Leon,] elle luy en écrivit une, qui estoit une preuve de son amour ardent pour la veritable foy, & de son extreme horreur pour l'heresie. De sorte que Saint Leon luy en témoigna sa joie par la réponse qu'il luy fit l'année suivante. Conc.t.4.p.55-58. 'Placidie sa tante luy écrivit aussi au commencement de 450, pour la prier de conspirer avec elle en faveur de la foy, comme elle avoit toujours fait, & de se joindre "aux sollicitations que Valentinien III. son fils & elle faisoient à Theodose en faveur de la foy. Ib. §

[Il n'y a pas lieu de douter que Pulquerie n'ait fait en cette occasion tout ce qui dependoit d'elle:] Leo,ep.54.p. 546. 'Et il paroist qu'elle assura S. Leon par une nouvelle lettre écrite en 450, qu'elle s'employoit de tout son pouvoir à remettre la paix dans l'Eglise. [Mais si elle pouvoit quelque chose sur l'esprit de Theodose, elle ne

pouvoit rien sans doute sur celui de Chrysaphe, qui estoit plus Empereur que Theodose.]

'Anatole fut ordonné Evesque de Constantinople [sur la fin de 449, aprés la mort de S. Flavien:] Pulquerie en écrivit apparemment à S. Leon, & le pria d'accorder sa communion à Anatole, [quoiqu'il eust esté ordonné par Dioscore d'Alexandrie,] parceque cela pouvoit contribuer à la paix. Saint Leon luy rendit raison de ce qu'il ne pouvoit encore recevoir Anatole dans sa communion, & la pria d'assister Saint Abonde [de Come] "& les autres Legats qu'il envoyoit pour cette affaire; 'ce qu'elle fit avec beaucoup d'affection.

p.546. — Ib.§ — p.547. — ep.59.c.2.p.553

[Cependant Theodose estant mort le 20 de juin, ou le 28 de juillet 450, & Pulquerie ne pouvant pas gouverner par elle mesme l'Empire Romain, "elle jetta les yeux sur Marcien, qui estoit le sujet le plus digne qu'elle pust choisir. Elle luy offrit de luy donner l'Empire en l'epousant, pourvu qu'il l'assurast de luy conserver sa virginité pure & entiere. Marcien le luy promit, & s'acquita fidelement de sa promesse: de sorte que le 24 ou 25 d'aoust, elle le fit declarer Empereur, & ensuite elle l'epousa. L'un des premiers effets de sa nouvelle puissance, & qui peut mesme avoir precedé l'election de Marcien, "fut la punition de Chrysaphe qu'elle fit executer à la porte de Constantinople.

V. Marcien §1. — Ib.§

Elle eut "une part entiere à ce que Marcien fit aussitost pour rétablir la paix dans l'Eglise, en bannissant Eutyche, rappellant les Evesques Catholiques qu'on avoit bannis, faisant raporter à Constantinople le corps de S. Flavien,] & assemblant le Concile oecumenique de Calcedoine; ce que les Grecs dans leur menologe attribuent particulierement à Pulquerie. 'Nous avons encore la lettre qu'elle écrivit sur cela à S. Leon, elle y parle en faveur d'Anatole: '& ce fut en partie sur son témoignage que S. Leon autorisa l'ordination de cet Evesque, en luy accordant sa communion.'S. Leon luy répondit le 13 avril 451, l'assura de la joie que toute l'Eglise Romaine avoit des services qu'elle rendoit à la verité, '& luy protesta qu'il avoit toujours esperé que Dieu accorderoit à ses travaux la paix de l'Eglise, & la gloire d'étoufer l'heresie d'Eutyche, comme elle avoit éteint celle de Nestorius. [Je ne sçay si ce sont là] 'les deux palmes & les deux couronnes qu'il dit que Dieu luy avoit accordées à la vuë de toutes les nations où l'Evangile estoit connu.

V. S. Leon § — Procl.n.p.397. — Leo,t.1.p.552.553. — ep.78.c.1.p.594 — ep.59.c.1.p.554. — c.1.p.553. — p.554.

'Le 7 juin suivant, il luy écrivit encore pour luy recommander de nouveaux Legats qu'il envoyoit en Orient, la prier d'eloigner

ep.61.c.3.p.563

davantage Eutyche, & de faire mettre un Abbé Catholique
c.1,2.p.582. dans son monastere, '& l'exhorter à éteindre les restes de cette
heresie. J'offre en cela, luy dit-il, à vostre pieté une matiere di- «
gne d'elle, digne d'exercer les soins d'un cœur aussi saint que le «
vostre d'une maniere agreable à Dieu, & où vous aurez moyen «
de multiplier les courrones que vos merites precedens vous ont «
ep.75.p.575.576 acquises. 'Elle écrivit à S. Leon sur la convocation du Concile «
œcumenique, "& sur quelques autres affaires de l'Eglise: Et S. Ib.
Leon luy répondit le 20 de juillet.
Conc.t.4.p.69. 'Nous avons "une lettre où elle donne quelques ordres au Ib.
Gouverneur de Bithynie, pour empescher qu'il n'arrivast du
trouble dans le Concile qui s'assembloit. [Elle l'écrivit apparem-
p.574.d. ment au nom de Marcien qui estoit absent.] 'Le texte latin du
Concile de Calcedoine porte qu'elle se trouva avec Marcien à la
seance du 25 d'octobre. ["Mais il y a grand sujet de croire que Ib.
p.464-466. c'est une faute.] 'Aprés la condamnation de Dioscore, le Concile
luy écrivit une lettre pleine d'eloges, que nous avons déja ra-
p.464.c. portez· 'Elle marque entre autres que l'Eglise devoit à cette
Thdr.L.l.1 p. 552 b. Princesse tous les avantages dont Dieu la combloit alors. 'Aprés
que le Concile fut achevé, Marcien & Pulquerie rendirent
toutes sortes d'honneurs & de marques d'amitié aux Prelats qui
s'y estoient trouvez.

[Il y a apparence que "Pulquerie écrivit ensuite à Saint Leon Ib.
aussibien que Marcien, pour le prier d'agréer ce que le Concile
avoit fait en faveur de l'Eglise de Constantinople: de quoy le
Pape s'excusa par les lettres qu'il leur écrivit le 22 may de l'an-
née suivante. Il leur écrivit encore le 11 mars 453, "pour leur faire Ib.
des plaintes de la conduite d'Anatole, & les prier de trouver bon
que Julien Evesque de Cos demeurast auprés d'eux comme son
Nonce.]

Conc.p.874-878 'L'an 452, les moines de la Palestine "revoltez contre le Con- Ib.
cile de Calcedoine, & contre Juvenal de Jerusalem, adresserent
une requeste insolente à Pulquerie, qui leur fit une réponse, où
d'un costé son zele pour la foy, & de l'autre sa bonté extreme
paroissent beaucoup. S. Leon en fut extremement rejoui, & en
remercia Pulquerie le 21 de mars 453, quoiqu'elle ne luy eust
p.871.874. pas écrit. 'Elle écrivit quelque temps aprés en l'an 453, "une autre Ib.
lettre à Bassa Abbesse dans Jerusalem, pour détromper par son
moyen les femmes de pieté des calomnies que l'on avoit osé re-
pandre contre la pureté de sa foy. C'est pourquoi elle y fait une
protestation, & comme une exposition de ce qu'elle croyoit sur
le mystere de l'Incarnation, & rejette les impietez Nestoriennes

que les moines Eutychiens l'avoient accusée de tenir; 'c'est ce qu'elle avoit déja fait dans sa réponse à la requeste de ces moines. 'On écrit que ce fut elle aussi qui porta les freres & les filles d'Eudocie sa bellesœur à écrire plusieurs fois à cette Princesse, pour l'exhorter à quitter l'heresie Eutychienne, "dans laquelle elle s'estoit malheureusement engagée. p.873. Nphr.l.15.c.13.p 606.a. Ib.

[Ce fut par ces actions saintes, ou l'humilité eclate encore plus que la charité & le zele, que cette illustre Imperatrice couronna sa vie.] 'Car elle mourut en l'an 453, [au commencement de la quatrieme année de Marcien, si elle est morte le 10 de septembre, auquel on en fait la feste.] 'Mais Idace dit qu'elle mourut au mois de juillet, [& ainsi] dans la 3e année de Marcien. 'Son corps fut mis dans l'eglise des Apostres. aAprés tant d'actions excellentes qu'elle avoit faites durant sa vie, elle voulut encore en mourant laisser aux pauvres tous ses biens bqui estoient fort grands. Marcien executa avec joie sa volonté en ce point, '& employa ce qu'elle avoit laissé à soulager tous ceux qui estoient dans le besoin. Marc.|Chr.Al. p.740. Idat.chr. Nphr.l.15.c.19. p.610.c. a Thdr.L.l.1.p. 552.b. b Thphn.p.91.d. Thdr.L.p.552. d.

'Nous avons déja dit qu'elle avoit fait bastir un si grand nombre d'eglises, d'hospitaux & de monasteres, que Sozomene dit qu'il estoit difficile d'en savoir le nombre; & elle leur avoit assigné des revenus à perpetuité. 'Theophane y ajoute des cimetieres pour les étrangers. cTheodore le Lecteur marque en particulier les eglises de Blaquernes, de Calcopratées, "d'Hodeges [ou des Guides,] dtoutes trois fort grandes, & dediées sous le nom de la Sainte Vierge, selon Nicephore, e& celle de Saint Laurent fqui estoit apparemment bastie "dés l'an 439. gMais il semble que Pulquerie n'ait achevé * un parvis magnifique qu'elle y fit faire, que fort peu avant sa mort. Soz.l.9.c.1.p. 80c.d. Nphr.l.15.c.14. p.607.c. Thphn. p.91.d. c Thdr.L.p.551. b. d n p.161.b| Nphr.l.15.c.14. p.607.c. e Thdr.L.p.552 f p.568.c. g Marc.chr. NOTE 1. V. Theodose II § 7. * atrium

hL'eglise des Guides estoit auprés de la mer, & servoit à un monastere d'hommes. iNicephore dit que Pulquerie mit en cette eglise, dans ce qu'on appelloit le Tribunal, un tableau de la Sainte Vierge que Saint Luc avoit fait sur elle mesme de son vivant, & qu'on luy avoit envoyé d'Antioche. 'Theodore le Lecteur parle de ce tableau de la Vierge par S. Luc: mais il dit que ce fut Eudocie qui l'envoya de Jerusalem à Pulquerie, & ce semble aprés la mort de Theodose. 'On en peut voir bien des choses dans M.r du Cange; & il y en a de remarquables. 'Nicephore attribuë divers miracles à ce tableau: & il ajoute que ces miracles porterent Pulquerie à y fonder 1l'office de la nuit & du jour pour tous les h Cang de C.l.4 p 88.c. i Nphr.p.607. 608. Thdr.L.l.1.p. 551.b.c. Cang.p.89-92. Nphr.p.608.a. 1.

1. τὴν παννυχίδα κατὰ τὴν λιτήν.

l.14.c.2.p.410. b.c. mardis de l'année: ce qui se pratiquoit encore de son temps. 'Il ajoute qu'elle mit dans la mesme eglise diverses reliques qu'Eudocie luy avoit envoyées de Jerusalem, savoir du lait de la Vierge, sa quenouille, & les langes qui avoient servi à J.C. [J'en voudrois de meilleurs garants.]

Thphn.p.88.b. 'L'eglise de Calcopratées estoit auparavant une synagogue
a p.574.1. de Juifs,'qui faisoient en cet endroit un trafic de cuivre, selon
a|Glycas,p.260 la signification greque du mot de Calcopratées.'Quelques Grecs
c|Joel.p.170.d. modernes disent"que ce fut Theodose II. qui les en chassa, & — V. son titre 1.
Cang de C.l.4. p.86.a. qui en fit une eglise de la Sainte Vierge.'Et comme la place de
a c|85.c. Calcopratées semble avoir esté assez prés de Sainte Sophie,[a] M.
Cod.J.nov.3.c.1 p.18.19. du Cange croit que ce peut estre l'eglise de la Vierge 'que Justinien dit avoir esté bastie par Verine[femme de Leon I,]auprés de S.te Sophie, & estre servie par les mesmes Clercs.[Mais Theodore le Lecteur, & aprés luy[1] Theophane & Nicephore,assurent — 1.
Chr.Al.p.442. que ce fut Pulquerie qui bastit l'eglise de Calcopratées.] 'La
Thphn.p.88.b. chronique d'Alexandrie le dit d'elle & de Marcien. Theophane
Nphr.l.15.c.14. p.607.c|l.14.c.2 p.440. le met vers le temps de la mort de Theodose II.'Cette eglise s'appelloit aussi la sainte"boete,[b]sans doute à cause d'une boete, où — σορὸς.
b Cang.p.86.b. c a. l'on gardoit, dit-on, une ceinture de la Sainte Vierge. [c]On y gardoit aussi dans le VIII. siecle une image de N.S."que l'on disoit — τῦ Αντιφωνητῦ.
Men.p.289. faire bien des miracles.'Les Grecs celebrent la dedicace de cette
Cang.p.86.a.b. d Nphr.p.607.d eglise le 18 de decembre.'Codin dit que Justin II."la rebastit.[d]On — &c. pretend que ce fut Pulquerie qui y mit la ceinture de la Sainte Vierge; qu'elle y institua l'office de la nuit & du jour pour tous les mécredis,& qu'elle y venoit à pied [la nuit]sans autre lumiere
Thdr.L.p.563. b. que celle d'une lampe.'Cette eglise portoit le nom de la Sainte
e Gyll.conf.l.2. c.21.p.175. Vierge à la fin du mesme siecle.[e]Gyllius parle assez de la place de Calcopratées,& peu de l'eglise. [Je voudrois que ce qu'il dit,que Theodose I. osta cette synagogue aux Juifs à la priere de Saint Ambroise, fust fondé sur quelque auteur plus ancien & plus assuré que Zonare.]

N phr.p.607.c. 'Ces deux eglises des Guides & de Calcopratées estoient fort
l.14.c.2 p.440.c f b|l.15.c.14.p.608 a. grandes, fort belles, & fort magnifiques.[f] Mais celle de Blaquernes estoient encore"audessus des autres;[g] & on en parle comme — &c.
g Thphn.p.90.c d. du chef-d'œuvre de Pulquerie. [h] Blaquernes ou les Blaquernes
h Gyll.conf.l.4. c.15.p.294.297. estoit l'ancien nom d'une place qui estoit hors de Constantinople'prés de la mer.[i]Les Empereurs y firent depuis bastir un pa-
i Proc.ædif.l.1. c.3.p.11.d. lais; [ce qui fait que ce nom se trouve souvent dans l'histoire.

h Gyll.l.4.c.15. p.196. a Thphn.p.209.p

1. Theophane le dit autrepart de Justin II. [Est-ce qu'il y a eu deux eglises de ce nom, ou que Theophane se contredit?]

'Procope fait Justinien ou Justin son oncle fondateur de l'eglise de Blaquernes. 'Il peut l'avoir embellie & augmentée. Mais l'autorité de Theodore le Lecteur suivi de plusieurs autres, nous oblige de donner à Pulquerie l'honneur de sa fondation. 'Theophane dit qu'elle la fit bastir sous le nom de la Sainte Vierge, au commencement du regne de Marcien, 'qu'on dit en effet avoir eu part à cet edifice.'Les Grecs en font la dedicace le 31 de juillet. Proc.p.11,12. Cang.de C.l.4. p.83.c. Thphn.p.90.d. Chr.Al.p.442. Cang.p.83.c.

'Elle a esté rebastie plusieurs fois, mesme depuis Justinien: Et elle estoit ou si belle ou si honorée des peuples, qu'elle passoit pour la premiere de beaucoup d'eglises de la Vierge basties à Constantinople, & qu'on en donnoit souvent le nom à celles que l'on bastissoit sous son invocation en d'autres endroits. 'Cependant elle est aujourd'hui tellement ruinée, qu'on n'en voit pas mesme de vestiges. 'On tenoit qu'il s'y faisoit "de grands miracles '& on en marque un entre autres, qu'on pretend estre l'origine de ce qu'on fait l'office de la Vierge le samedi. c|84. p.85.b. &c. p.84.b. c|85.

'Nicephore écrit que Marcien & Pulquerie souhaitoient extremement d'y faire transporter le corps de la Sainte Vierge; & que comme Juvenal leur dit qu'il estoit dans le ciel, [a] ils firent transporter de Jerusalem son tombeau avec les linceuls dont elle avoit esté ensevelie, & le mirent dans l'Eglise de Blaquernes auprés de l'autel. [On a vu "en un autre endroit combien il y a de difficultez à faire sur ce recit, dont on ne trouve rien dans aucun auteur capable de faire foy: & il y a mesme assez d'apparence que la Vierge est plutost morte à Ephese qu'à Jerusalem. Je ne sçay si c'est pour cela que M[r] du Cange ne dit rien de son tombeau, lorsqu'il parle assez amplement de l'eglise de Blaquernes.] 'Il dit en un autre endroit, qu'on y gardoit "le voile de la Vierge 'dans une chasse.'Baronius dit que l'exemple de Pulquerie qui avoit dedié l'eglise de Blaquernes sous le nom de la Sainte Vierge, "porta les Fideles à faire la mesme chose en beaucoup d'autres endroits. Nphr.l.15.c.14. p.608.609|l.2.c. 23.p.171. a p.610.a.b. V. la Vierge note 13.&c. ὠμοφόριον. 1. Cang.p.86.b. Bar.431.§177. &c.

'On cite un discours de Saint Procle prononcé [avant l'an 447,] "dans l'eglise de Pulquerie; [c'est à dire apparemment dans quelqu'une de celles qu'elle avoit déja basties.] Phot.c.228.p. 828. ἐν Πυλχε-ριαναῖς.

'Codin dit que Marcien & Pulquerie acheverent l'eglise de S. Menne à Constantinople, qui estoit un ancien temple d'idoles, consacré depuis à Dieu par le grand Constantin; qu'ils y ajoute- Cod.orîC.p.37. d.

1. ἐν ἁγίᾳ σορῷ σορὸς signifie assez communément un cercueil. Seroit-ce sur cette equivoque qu'on y auroit mis le tombeau de la Vierge?

rent tous les dehors, & l'enrichirent de tous les vaisseaux sacrez
p.47.b. qui y estoient necessaires. 'Il leur attribuë encore la fondation
p.48. d'un hospital pour les vieillards, '& une eglise du Prophete Isaïe,
bastie pour mettre son corps que l'on avoit alors apporté de Je-
Cang.ad C.l.4. rusalem. 'Elle estoit prés de celle de S. Laurent.
p.100.a. 'Ce mesme auteur dit que Leon qui regna aprés Marcien [en
a Cod.p.97.a. 457,] "avoit un fort grand respect pour Pulquerie, & pour toutes
ses actions, lesquelles il avoit ce semble fait peindre dans le
palais, qu'il celebroit le jour de sa mort, & qu'il avoit fait met-
tre sa "statuë sur le tombeau où elle estoit enterrée.
Boll.14.jan.p. 'Eleuthere qui estoit d'une illustre naissance, mais plus il-
781.§ 61. lustre "pour avoir esté au service de Ste Pulquerie, fut la premiere
Religieuse du monastere de Gyrete prés de Calcedoine, sous la
conduite de S. Auxent qui luy avoit donné l'habit.



SAINT PIERRE CHRYSOLOGUE,

PREMIER

ARCHEVESQUE DE RAVENNE.



[LA lettre écrite en l'an 449 à Eutyche "par Saint Note 1.
Pierre Evesque de Ravenne, à qui l'on donne
le surnom de Chrysologue, nous apprend en
quel temps il a vécu. Le moine Eric qui écri-
Ugh.t.2.p.333. voit en France sur la fin du IX. siecle,] 'luy at-
a. tribuë une noblesse fort illustre, & fort ancien-
ne. [Si le sermon 107 sur l'Evesque Pierre, & comme porte le
titre sur Saint Pierre, est fait non par luy, mais sur luy, "comme Note 2.
P.Chrys.f.107.p il y a bien de l'apparence;] 'nous y apprenons qu'il avoit esté elevé
377. dans la discipline d'un monastere, dont il garda toujours depuis
les saints exercices. [Mais ce monastere peut bien n'estre autre
f.165.p.558. chose que la maison & le seminaire] 'de l'Evesque Corneille,
dont Saint Chrysologue dit qu'il avoit esté son pere; que ce
Corneille [renversant, dit-il, l'ordre du premier,] avoit engendré
Pierre

Pierre par l'Evangile, & l'avoit nourri dans toute la pieté qu'il pratiquoit excellemment; que comme Saint il luy avoit appris comment il faut servir Dieu d'une maniere toute sainte, & que comme Pontife il l'avoit presenté aux saints Autels, & l'avoit consacré pour y servir. Il qualifie ce Corneille, un homme illustre par sa vie, en qui brilloient toutes les vertus, & qui s'estoit fait Note 3. connoistre de tout le monde par ses grandes actions. ['Les modernes le font Evesque d'Imola dans la Romagne; ce qui ne paroist pas se pouvoir soûtenir. Ils disent qu'il eleva le Saint jusques au diaconat.

Note 4. "Nous ne savons point comment S. Chrysologue fut elevé à l'episcopat. Ce fut apparemment assez long-temps avant l'an 431.] 'On croit qu'il eut pour predecesseur un S. Jean[a] honoré le 21 Ugh.t.2.p.331.
Note 5. de novembre, [dont on dit"assez de choses, & dont dans la verité 332. a Ferr,it,p.
on ne sçait rien. 721.

Si l'eloge de l'Evesque Pierre dont nous venons de parler, est celui de Saint Chrysologue,] 'nous y apprenons qu'il vécut dans P.Chryf. f.107. l'episcopat, comme il avoit fait dans le monastere; Qu'il avoit p.379. dans le cœur la vertu dont les autres s'efforçoient d'avoir l'image pour s'acquerir l'estime des hommes; 'Que son visage estoit passe, p.377. & son corps tout attenué par les jeûnes; Qu'il offroit à Dieu pour les pechez [de son peuple,] & ses aumosnes, & ses larmes, n'estant pas étonnant que Pierre pleure quand JESUS CHRIST le regarde; 'Qu'on venoit de toutes parts voir [ce miracle du monde;] [a]Que p.377.378. ceux qui habitoient les solitudes les plus affreuses, & les deserts a p.378. les plus reculez, venoient [à Ravenne] pour y admirer non les [pompes] du siecle, mais [l'humilité de] Pierre; Qu'ils apprenoient en luy qu'il est plus difficile, mais qu'il est aussi plus glo-præsente. rieux de combatre "de front contre le monde, & d'opposer une armée sainte [de toutes sortes de vertus] à ces armées de vices & de pechez qui sont dans les grandes villes.

'Le saint Prestre Constance qui a écrit la vie de Saint Germain Sur.31.jul.p. d'Auxerre, dit[1] qu'il conservoit son Eglise selon les regles des 378.§13. Apostres. 'Le moine Eric dit qu'il avoit aussi-bien le merite que Ugh.t.2.p.333. le nom du Prince des Apostres, qu'il gouvernoit avec soin son a. troupeau, & qu'il eclatoit par une probité & une vertu eminente. 'Il enseignoit toutes les regles de la vertu par son exemple P.Chryf.f.107. aussi-bien que par ses paroles. p.378.

'Il apprenoit aux autres qu'il faut demander à Dieu avec f.39.p.135-136. instance les graces dont on a besoin, qu'il faut fraper par des

1. *apostolica institutione retinebat.*

prieres reïterées, en attendant que Dieu juge qu'il soit temps de nous donner, & en souffrant avec une humble patience qu'il retarde tant qu'il luy plaira Car celui, disoit-il, qui se fasche de « n'estre pas exaucé dés qu'il a frapé [& prié] une fois, celui là « n'est point un suppliant qui demande une grace, mais un [super- « p.136. be] qui exige avec empire [ce qu'il croit luy estre dû.] 'Ainsi il « avoit soin de demander, de chercher, de fraper, d'importuner par une priere sans relasche, [celui qui veut & qui peut nous donner toutes sortes de biens, pour obtenir de luy ce qui luy estoit necessaire & pour sa conduite propre,&] pour l'instruction de son p.135. peuple.'Il exhortoit son peuple à veiller pour prier, * & pour trou- * s.43.p.149. ver des forces contre les perils qui nous attaquent le long du s.24.p.80. jour, '& à ne prendre du sommeil que ce qui peut reparer les forces du corps, & non en relascher la vigueur; parceque plus on s.39.p.135. veille, plus on vit. 'Pour luy il estoit dés le point du jour à l'eglise pour s'y presenter à Dieu.

s.107.p.377. 'Il meritoit ainsi d'estre regardé comme le gardien de la foy, comme la pierre [& l'appui] de son Eglise,' à qui il ouvroit la *janitor.* porte des cieux. Il faisoit revivre en sa personne l'Apostre dont il portoit le nom, invitant au salut par l'exemple de sa sainteté ceux qui estoient submergez par les flots de l'erreur [& des vices,] & enfermant dans les filets de sa doctrine un grand nombre d'hommes, [non pour leur oster la vie, mais] pour leur donner celle de la foy.

p.377. 'Il expliquoit au peuple d'une maniere fort claire les difficultez mysterieuses des livres sacrez. [mais il n'avoit pas moins soin] de semer dans les cœurs les preceptes de la justice: & il s'acquitoit si parfaitement du ministere de la parole, que ceux qui quittoient leurs pechez, luy estoient redevables de leur conversion, & que ceux qui ne les quittoient pas, ne pouvoient en accuser s.115.116.p.402. que leur propre endurcissement. 'Il preschoit souvent trois fois 406. le jour, & expliquoit les Pseaumes ou les Prophetes, l'Evangile, s.120.p.422. & Saint Paul. 'Quelquefois il expliquoit Saint Paul avant l'Evangile.

p.422. 'Il vouloit toujours que ses sermons fussent courts, depeur s.36.p.122. d'ennuyer, '& de charger "plutost ses auditeurs que de les instrui- *oneraretur.* s.122.p.427. re. 'C'est pourquoi il se prescrivoit mesme un temps pour parler, p.427|s.86.122. '& aimoit mieux faire plusieurs petits sermons d'une mesme his- 242.75.428. toire en divers jours, comme nous en avons plusieurs exemples, s.51.p.175. que de passer sa regle ordinaire. 'Il marque en un sermon qu'il avoit esté quelque temps sans prescher, à cause que l'été avoit

eſté extremement chaud, depeur que le peuple qui ſe preſſoit pour l'entendre, n'en fuſt trop incommodé. 'Le travail des veil- ſ.74.p.259. les, & l'epuiſement du jeûne le contraignirent une autre fois de demeurer quelque temps dans le ſilence, & apparemment meſ-me le jour de Paſque. 'En preſchant une autre année le jour de ſ.77.p.269.270 cette ſolennité, il s'excuſe de ce qu'il n'avoit point parlé le ven-dredi ſaint, ſa parole eſtant demeurée morte & enſevelie avec celui de qu'il l'avoit receuë. 'Il marque dans un autre ſermon du ſ.75.p.262.263. meſme jour, qu'il avoit eſté abſent 'pour quelque voyage. ᵃ Il p.266. ᵃ ſ.146.p.500. ſemble qu'il n'avoit pas accoutumé de preſcher le jour de Noël.

[Ses ſermons ſont trop étudiez, pour ne pas croire qu'il les com-poſoit auparavant, & qu'il les apprenoit par cœur. C'eſt pour-quoi il ſe faut moins étonner] 'de ce qu'il avoue en un endroit ſ.86.p.301.304. qu'il eſtoit une fois demeuré court en parlant de l'Hemorrhoïſſe. [Il marque apparemment ſon 35.ᵉ ſermon, qui eſt ſur ce ſujet. Et en effet il eſt plus court que les autres, & ne paroiſt pas achevé.] 'Il reconnut en cette occaſion l'amour que ſon peuple avoit p.304. pour luy, par la paſleur qui parut ſur les viſages, par les cris [de douleur,] par les larmes, par les prieres que l'on fit. 'Et dans un p.301. ſermon qu'il fit enſuite, parlant de ſon ſilence qui avoit attriſté ſon peuple, il dit ces paroles : « Les diſcours ordinaires, ayant la » raiſon humaine pour principe, obeïſſent à cette raiſon, & l'eſprit » en eſt le maiſtre : mais les diſcours de pieté ſont en la main de » Dieu qui les donne, & non de celui qui les prononce. La parole » divine commande, & n'obeït pas ; parceque c'eſt Dieu meſme. » Ainſi celui qui fait parler, fait auſſi taire : & ſes miniſtres l'ont » dans la bouche, non quand il leur plaiſt, mais quand il leur veut » faire cette grace. 'Recevez-la donc, mes freres, quand elle ſe p.301. » donne : Quand elle ſe refuſe, attendez & priez, parceque celui » qui parle reçoit à proportion [du beſoin ou] du merite de ceux » qui ecoutent. Zacarie ne dedaigne point de recouvrer par ſon » fils la parole qu'il avoit perduë : Et vous, mes enfans, priez auſſi » que je reçoive la grace de la parole. Du reſte, ne ſoyons point » ingrats envers Dieu, [& ne nous plaignons pas] s'il a voulu que » nous nous ſoyons tus une fois, aprés nous avoir toujours fourni » une ſource abondante de ſa parole.

'Voulant parler un jour de ce que Saint Jean ordonne à ceux ſ.137.p.475. qui ont deux habits d'en donner un, il commence par dire, qu'il ne ſçait s'il doit taire cette verité ou la preſcher ; craignant d'une part que s'il l'a preſche, elle ne rende plus criminels ceux qui l'au-ront mepriſée, & ne pouvant de l'autre la taire, depeur de ſe

rendre coupable [du peché] de ceux qui auroient esté en état de la pratiquer s'il la leur eust annoncée.

f.45.p.157|20.p.69. 'Il se plaint en d'autres endroits de ce qu'au milieu des maux dont Dieu affligeoit les hommes, ils ne faisoient point penitence, f.103 p.365.366. & ne quittoient point leurs vices. 'Dans un temps de guerre & de famine, il exhorte son peuple à honorer par l'aumosne la feste de Noël qui estoit proche. Car est-ce, dit-il, qu'un Chrétien ne “
sera pas ce qu'a fait un Mage? Est-ce qu'il faudra que dans la joie “
de la naissance du Sauveur, les pauvres pleurent, les captifs ge- “
missent, les étrangers soient dans les larmes? Je vous prie, mes “
freres, que personne ne prenne ce que je dis comme une decla- “
mation. C'est une vraie douleur qui i parle. Oui je suis touché, je “
suis percé de douleur, quand je voy que les Mages "ont repandu “ *rigasse.*
l'or dans le berceau de J.C, & que les Chrétiens oublient l'autel “
[où repose] le corps de J.C. sans y faire aucun present; & cela en “
un temps où les pauvres souffrent une famine cruelle, où nous “
sommes environnez d'une foule de miserables captifs [echapez “
à la fureur des barbares.] Que personne ne dise qu'il n'a pas de “
p.366. quoy donner. 'Est-ce qu'on n'a pas autant que cette veuve si loüée “
par J.C. mesme? Donnez luy selon ce que vous avez; & il en sera “
content. "Donnons avec largesse à nostre createur, afin que sa “ *devotissi-*
creature nous donne de mesme. Enrichissons son autel, afin que “ *mus.*
nos greniers soient riches. Que si nous ne donnons rien, ne nous “
plaignons pas de ce que nous ne recevons rien. [On voit par ce “
passage qu'à Ravenne toutes les oblations des Fideles se mettoient sur l'autel, comme un sacrifice que la charité offroit à Dieu, afin que sa benediction les sanctifiast; & qu'elles estoient aussi destinées pour l'usage de la charité.]

f.56.58.61 p.190 191.197.209. 'Il explique en quelques sermons le Symbole à des personnes qui se pressoient de recevoir le battesme hors le temps de Pasque. Il ne marque point quelle raison les obligeoit de se presser. f.56.p.191. 'Il semble que quelques uns d'eux, entre lesquels estoit un des principaux de la Cour, fussent [1] dans quelque disgrace. [Comme il y avoit beaucoup de Gots & d'autres barbares Ariens, à la suite & au service de Valentinien, S. Chrysologue avoit soin de f 60.98.145.p.206.346.498.499. fortifier souvent son peuple contre le venin de leur heresie.] 'Il combat aussi fort clairement en divers endroits l'heresie de Nestorius. [Mais il semble mesme quelquefois aller trop loin sur f.60.p.206. ce sujet,] 'comme quand il dit: Ne pensez plus que J.C. a esté f.59.P.201. homme. 'La diversité des substances a cessé en luy, depuis que la

1. *quos tristes decepimus.*

chair a commencé à y estre ce qu'est l'esprit, l'homme ce qu'est Dieu, la divinité & nostre corps une mesme majesté. [Il ne connoissoit pas sans doute alors l'heresie d'Eutyche, qui l'auroit obligé à prendre des expressions plus exactes.] 'Il le fait dans un autre sermon, où il paroist avoir eu en vuë cette heresie. s.144.p.493.

'Il combat en d'autres endroits la dureté des Novatiens, qui ne laissoient plus d'esperance à ceux qui avoient une fois perdu la grace, & qui pretendoient que les pechez ne peuvent point estre remis par les hommes. 'Ne vous desesperez point, dit-il au pecheur: vous avez encore de quoy satisfaire à celui à qui vous estes redevable de tant de dettes, mais qui est plein de bonté. Voulez vous estre absous? aimez.'Aimez Dieu, mais aimez-le "de tout ce que vous estes: & vous pouvez sans peine remporter la victoire sur tous les crimes. C'est une guerre "bien douce & bien facile, quand pour vaincre il ne faut qu'aimer. s.84.p.297. s.94.p.332. p.333. tous. tenera, delicata.

'Il prouve [contre les Pelagiens] la verité du peché originel, & la corruption qu'il a apporté dans la nature humaine, si grande qu'elle ne peut plus se secourir elle mesme, puisque si elle le pouvoit, Dieu ne se seroit pas fait homme. s.111.p.388.391

'Il fit le sermon 138 hors de son diocese, à la priere d'un autre Evesque qu'il appelle le pere & la maistre commun [de luy & de ses auditeurs. Je ne voy point qui ce pouvoit estre, hors le Pape ou l'Evesque de Milan.]'Si le sermon 107 est son eloge, il peut estre fait [1] au commencement de son episcopat. 'Celui qui y est loüé avoit exhorté & obligé l'auteur à parler, [mais non pas à faire son panegyrique.] s.138 p.475. s.107.p.377. p.376.377.

'Le sermon 136, est fait en presence de l'Evesque Adelphe qui devoit parler aprés luy. Le Saint le releve beaucoup, '& marque en particulier que cet Evesque "le precedoit pour le rang. [Depuis que Ravenne fut metropole, son Evesque n'avoit devant luy dans toute l'Italie que ceux de Rome, de Milan, "& peut-estre d'Aquilée. Nous ne trouvons point en ce temps-ci d'Adelphe dans tous ces sieges. Ainsi il y a bien de l'apparence que cet Adelphe estoit un simple Evesque plus ancien que S. Chrysologue, qui par consequent n'estoit aussi alors qu'un simple Evesque.] 'Il est vray qu'on pretend que Ravenne avoit esté erigée en metropole dés le temps de Saint Jean predecesseur de S. Chrysologue: mais on le pretend sur des pieces absolument fausses. [Ainsi nous avons tout sujet de croire que ce fut sous Saint Chrysologue, tant par la raison que nous venons de marquer,] 'que parce s.136.p.469.470 p.470. loco primus. V. Saint Chromace. Bar.433.§91.96 P.Chrys.s.175.p 590.

1. nunc adeptus & meritum.

que le premier fruit de cette nouvelle autorité de l'Eglise de Ravenne, fut l'ordination qu'il fit de l'Evesque Marcellin.

Zos.l.5.p.103.c. 'La ville de Ravenne estoit dés l'an 408 au moins metropole de la province appellée Flaminie où elle est située. [Mais elle n'avoit cette dignité que pour le civil.] 'Son Evesque avoit reconnu jusqu'en ce temps-ci celui de Milan pour son metropolitain, de mesme que les autres de la Flaminie; cette province estant comprise dans la Gaule Cisalpine, que l'on appelloit alors le Vicariat d'Italie. [On ne marque point les raisons particulieres qui luy firent donner la dignité de metropolitain. Mais il n'en faut point apparemment chercher d'autres que la grandeur mesme de la ville de Ravenne,] '& l'honneur qu'elle avoit depuis 402, d'estre le sejour ordinaire des Empereurs.

Geo.sac.chr.p. 41.42.

Cod.Th.chr.p. 146.

Conc.t.4.p. 1207.a. 'Il est vray que le Pape Gelase se moque de ce que les Evesques de Constantinople pretendoient tirer avantage de ce qu'ils estoient Evesques de la ville imperiale: & il leur demande sur cela si les Evesques de Ravenne, de Milan, de Sirmich, & de Treves s'estoient elevez audessus de leur premiere dignité, parceque les Empereurs avoient esté long-temps dans ces villes. [Cependant il est certain que si le sejour de l'Empereur dans une ville ne changeoit point la dignité de son Evesque, il augmentoit neanmoins son autorité; ce qui luy donnoit moyen d'obtenir dans la suite des droits qu'il n'avoit pas auparavant. Si Gelase s'en moque, des Conciles œcumeniques ne s'en sont point moquez; & il a fallu enfin que les Papes s'y soient rendus. Milan & Sirmich ne sont pas bien propres à prouver ce qu'il veut, puisqu'elles ont eu une tres grande autorité dans l'Eglise. On peut dire la mesme chose de Treves: Et la grandeur d'Arles pour laquelle les Papes se sont si fort declarez, n'estoit guerre fondée que sur ce que les Prefets des Gaules y avoient transferé leur tribunal en quittant Treves. Si donc il est vray en un sens que le sejour d'Honoré & de Valentinien à Ravenne n'a pas donné à cette Eglise la dignité de metropole, puisqu'elle ne l'a pas eu d'abord; on ne peut guere douter neanmoins qu'il n'ait contribué à la luy faire obtenir dans la suite.]

P.Chrys.s.175.p 385. 'Elle l'obtint par un decret de Rome & de l'Empereur; [d'où vient] [a] que les Evesques de Ravenne reconnoissoient avoir receu divers privileges des predecesseurs de S. Gregoire. [b] Ils n'obtinrent cet honneur qu'avec beaucoup de peines & de douleurs. On s'opposa aux decrets du Pape & de l'Empereur: [& ce fut sans doute l'Evesque de Milan qui s'y opposa, se fondant sur les

a Greg l.2.ep.55 p.524.b.

b P.Chrys.s.175 p.389.

Canons de l'Eglise contraires à ces innovations, qui ne se peuvent guere faire sans troubler la paix & la charité. Mais ayant contre luy les deux premieres puissances de l'Eglise & de l'Etat, il estoit difficile que son opposition eust beaucoup de lieu.

'L'Eglise de Ravenne devoit ce semble estre metropole en l'an 431,] 'lorsque "les Orientaux écrivirent à son Evesque, aussi-bien qu'à ceux de Milan & d'Aquilée contre les anathematismes de S. Cyrille. [Il est encore plus necessaire de le dire,] 'si Project Legat au Concile d'Ephese est celui d'Imola, comme Baronius est assez porté à le croire, 'puisque ce fut Saint Chrysologue qui consacra l'Evesque d'Imola en qualité de son metropolitain. 'Il paroist que du temps du Pape Simplice, l'Eglise de Ravenne avoit la jurisdiction sur Modene, & les autres Eglises de l'Emilie, qui fait aujourd'hui l'Archevesché de Boulogne. 'Et elle l'avoit sans doute lorsque la fausse ordonnance de Valentinien a esté faite. [Mais il semble qu'elle ne l'eust pas encore en l'an 453,] auquel les Evesques de Rhege, de Plaisance, & de Bersello assisterent au Concile de Milan.

V.S.Cyrille d'Alexandrie § 86. | Thdrt.ep.112. p.983.d. | Bar.431.§ 22. | P.Chrys.f.165. p.558. | Conc.t.4.p. 1069.b.c. | Bar.432.§ 91. | Leo,t.1,p.586.

'Le premier Evesque ordonné par l'Eglise de Ravenne,[a] & par S.Pierre mesme,[b] fut un nommé Marcellin. Il paroist qu'il fut ordonné à Ravenne,[c] peut-estre le jour de Noël.[d] Ceux de Ravenne eurent une grande joie de son ordination. S. Chrysologue dans le sermon qu'il fit alors, n'en dit rien de particulier,[e] sinon que son emploi jusqu'alors avoit esté de prescher.[Il avoit apparemment quelque office sur la pesche.][f] Il est qualifié Evesque "de Vicovenza, d'où le siege episcopal a esté transferé à Ferrare sous le Pape Vitalien, l'an 657. Il paroist que ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, avec une eglise de "S. Lée ou Leon,[g] qu'on pretend avoir esté Evesque de Vicovenza avant Marcellin. Ughellus ne dit rien ni de ce Saint, ni de Marcellin qu'il met ensuite. 'Il ne marque point non plus les Evesques qui ont succedé à Marcellin, jusqu'à S. Maurelle qu'il met vers l'an 634.

P.Chrys.f.175.p 589.590. | a p.591. | b p.590. | c p.590|Ugh.t.2 p.545. | d P.Chrys.f.175 p 590. | e p.591. | f p.589|Geo fao. p.64. | Ugh.t.2.p.540. c. | g p.544.§545. | p.545.c.d. | Vico haventinus. | V.les Ariens note 70.

'Project qui ayant esté elu Evesque par l'Eglise d'Imola, fut consacré par S. Chrysologue, avoit oublié sa maison dés l'enfance, pour n'en avoir plus d'autre que celle de Dieu. Ainsi ayant toujours esté elevé dans l'Eglise, il passa par tous les degrez & tous les emplois de la clericature, jusques à l'episcopat, [qu'il receut avant l'an 431, si c'est luy que le Pape Celestin deputa cette année là pour assister en son nom au Concile œcumenique d'Ephese,'où l'on trouvera ce qu'il fit en une occasion si importante.

P.Chrys.f.165.p 558. | V.S.Cyrille § 46.

Conc.t.4 p. 1069.2. Que si cela est, il faut distinguer ce Project] 'de l'Evesque de mesme nom, par qui le Pape Simplice fit savoir sa volonté à Ugh.t.2.p.674. a.b. Jean de Ravenne["l'an 470, ou mesme peutestre en 482.] V. Acace de C.P. note 1. Fer.23 sept. p.610. L'Eglise d'Imola honore solennellement Project son Evesque le 23 de septembre. On en dit assez de choses; mais on les fonde en general sur les monumens de cette Eglise: [ce qui n'est pas une grande autorité. "On fait succeder ce Saint à Corneille qui avoit elevé V. la note 3 S. Chrysologue; ce qui est au moins fort douteux. On ne connoist point non plus ses successeurs jusques en 532.]

Thdrt.ep.112.p. 983.d. 'Les Orientaux écrivirent, comme nous avons dit, à Saint Chrysologue l'an 431, s'il estoit deslors Evesque [On ne dit rien de sa réponse; & c'est une marque qu'elle ne leur fut pas bien favorable.

Il semble qu'il faille raporter le sermon 20 de S. Chrysologue P.Chrys.s.20.p 68.69. aux ravages] 'que les Vandales faisoient, & à la guerre qu'ils declaroient à l'Empire; & à la religion des Romains, [soit lorsqu'ils se rendoient maistres de l'Afrique vers l'an 430. soit aprés qu'ils se furent emparez de Carthage "à la fin de 439. V.S.Eugene. On voit dans ce sermon la charité de S. Chrysologue pour tous ses freres en J.C, quelque separez qu'ils fussent de luy par les provinces & par les p.68. mers.] 'Car aprés avoir parlé avec douleur de ce debordement de barbares, qui estant sortis des pays du Nord, avoient inondé non seulement les provinces les plus proches d'eux, mais encore p.69. celles du Midi, de l'Orient, & de l'Occident; 'il ajoute ces paroles: Et veritablement, mes freres, si nous n'estions tous qu'un " corps, mais "un corps vivant & sensible, si nous estions persuadez " *humanum.* que tant de personnes qui meurent de misere sont nos "membres, " *viscera.* nous crierions sans cesse à Dieu: *Seigneur, nous perissons, sauvez nous*; " & nous le crierions encore moins de la bouche, que par l'affliction " du jeusne, par le gemissement qui accompagneroit nos prieres, " par l'abondance de nos larmes. Nous travaillerions pour nous " mesmes en secourant nos freres, & nous obtiendrions de la mi- " sericorde de Dieu de ne pas voir la terre inondée de nostre sang, " & nous ne pleurerions pas tant d'ames qui perissent avec les " p.68. corps dans ces malheurs. 'Reveillons donc au moins presente- " ment J.C. qui dort en nous [par l'assoupissement de nostre foy:] " & pour le reveiller, crions vers luy avec les Apostres, mais par " le cri de la foy, mais avec des larmes Chrétiennes, mais avec des " pleurs qui viennent du fond du coeur, mais avec des gemissemens " poussez par tout ce que nos entrailles ont de forces. "

s.22.p.72. 'Je pense qu'on peut raporter encore le sermon suivant, aux ravages

ravages que les mesmes Vandales firent en 440, & depuis en Italie & en Sicile.

'Lorsque S. Germain d'Auxerre fut obligé de venir à Ravenne [l'an 448,] il y trouva l'Evesque Pierre, qui disputa avec l'Imperatrice Placidie à qui recevroit ce grand Saint avec plus d'affection & de respect. [S. Pierre estoit sans doute l'un de ces Evesques] 'qui s'entretenoient avec ce Saint sur des choses de pieté, lorsqu'il les affligea en leur predisant qu'il mourroit bien-tost. 'Quand il fut mort, S. Pierre & les autres Evesques rendirent à son corps tous les honneurs religieux qu'il leur fut possible. 'Et S. Pierre eut la principale part dans sa succession, ayant herité de sa "coulle & de son cilice.

Sur. 31. jul. p. 368 § 13. 14. | § 19. | § 22. | § 21. | cuculla.

["Ce fut vers le commencement de l'anné suivante,] 'que S. Chrysologue receut une lettre de l'heresiarque Eutyche, qui s'adressoit à luy comme aux autres principaux Evesques de l'Eglise, pour se plaindre du jugement par lequel Saint Flavien de Constantinople l'avoit condanné. 'S. Chrysologue luy répondit vers le mois de juin, Qu'il avoit beaucoup de douleur de voir qu'on disputoit encore dans l'Eglise d'une matiere qui y devoit estre aussi éclaircie & aussi sacrée que le mystere de l'Incarnation; Que du reste il ne pouvoit ni condanner le procedé de S. Flavien sans l'avoir entendu, ni se rendre seul juge d'une affaire de la foy, sans violer la paix de l'Eglise Catholique, & le respect dû à l'Eglise Romaine; [1] Que tout ce qu'il pouvoit, c'estoit de luy conseiller de considerer avec soin ce que S. Leon avoit écrit sur cela [à S. Flavien,] & de s'y soumettre.

V. Saint Leon § 48. | Conc. t. 4. p. 35. | p. 35. 38 | Leo, t. 1. p. 840.

[Cette lettre ne nous permet pas de dire,] 'que S. Chrysologue soit mort dés l'an 440, comme veut Rubeus. [a] Baronius croit qu'il mourut à la fin de 449, ou 450, parceque l'Eglise fait sa feste le 2 de decembre, & qu'au mois d'octobre 451, S. Leon écrivoit à Neon son successeur. 'Mais le Pere Quesnel soûtient "que cette lettre à Neon n'est écrite qu'en 458. [Ainsi il n'y pas de preuve que S. Chrysologue soit mort avant 457, comme il n'y en a pas aussi qu'il ait passé l'an 449, sinon qu'il peut avoir voulu marquer les ravages qu'Attila fit en Italie l'an 452,] 'lorsqu'il se plaint de ce qu'on n'avoit point recours à Dieu, & de ce qu'on ne pouvoit quitter les vices "au milieu mesme des épées des ennemis. [Mais quoiqu'il n'y ait pas eu de guerre en Italie depuis 425 jusqu'en 452, il y en avoit neanmoins presque toujours dans les pays voi-

Sur. 2. dec. d. 120. § 7. | a Bar. 449. § 72. | Ibid. note 71. | Leo, t. 2. p. 309. | P. Chrys. f. 40. p. 157. | nos sub hostili gladio subjacentes.

1. Quelques uns croient que cecy a esté ajouté. — Du Pin, t. 4. p. 425.

sins: "& l'Italie mesme ne fut pas exemte dans ce temps là des pilleries des Vandales. V. Valentinien III § 17.

[On croit, comme nous avons dit, que Saint Chrysologue mourut le 2 de decembre, auquel l'Eglise de Ravenne & le martyrologe Romain celebre sa memoire. 'On pretend qu'il mourut à Imola, où quelques affaires de l'Eglise l'avoient appellé, 'plutost que la simple devotion d'y mourir, comme le veut Rubeus; a qu'il y fut enterré dans l'eglise cathedrale de S. Cassien, & que son corps s'y conserve encore aujourd'hui, b hormis un de ses bras qui est à Ravenne.

Ugh.t.2.p.332.d. Sur.2.dec.p.120.§7. a:7|Ugh.p.332 d|672.d. b Sur.p.120.§7.

[Ce qui rend particulierement celebre le nom de ce Saint, ce sont les 176 sermons que nous avons encore sous son nom, "quoiqu'ils puissent n'estre pas tous de luy.]'Ils ont esté recueillis, & mis dans le mesme ordre que nous les avons vers l'an 708, par Felix l'un de ses successeurs, comme on pretend que cela se verifie par plusieurs manuscrits. L'on y trouve aussi un petit prologue du mesme Felix, qui louë beaucoup les sermons, & encore plus S. Pierre Evesque de Ravenne leur auteur.[Il faut que ces sermons aient eu une estime extraordinaire, puisqu'on donne à leur auteur le surnom de Chrysologue, ou *Qui dit d'or;* de quoy je ne trouve point le commencement.]'On y voit assurément de l'esprit"& de la vivacité. c L'Evesque Felix en louë particulierement l'ornement & la douceur. d Mais avec cela l'on n'y trouve rien d'extraordinaire; [& l'on avouera sans doute que leur eloquence est beaucoup audessous de celle du Chrysostome des Grecs. On peut l'avoir pris en son temps pour un modele, mais ce ne seroit pas celui qu'on se proposeroit aujourd'hui. Il est serré jusqu'à estre ordinairement embarassé & assez obscur; & neanmoins il est encore trop diffus: Car les petits membres tous coupez qu'il entasse ordinairement l'un sur l'autre, ne signifient assez souvent que la mesme chose: ses pensées sont quelquefois belles, mais elles ont aussi quelquefois moins de solidité que de brillant. Il y a quelque sermons qui son beaux pour l'instruction, mais peu. En general tout y est assez commun. Je ne voy pas bien en quoy consiste]'la facilité, & la fluidité que luy attribuë Sixte de Sienne.

Note 6. Oudin, p.89.90. Du Pin, t.4.p.420. c Oudin, p.90. d Du Pin, p.412. &c. Sixt.l.4.p.361.2.c.

'Ughellus cite son testament. [Je ne pense pas qu'il l'eust vu.] 'Baronius dit qu'il avoit un manuscrit de ses actes dans sa bibliotheque. [Il faut que ce fust peu de chose, puisqu'il n'en cite jamais rien.] 'Rubeus dit bien des choses de ce Saint dans son histoire de Ravenne. [Mais comme il y méle son election par le

Ugh.t.2.p.332.d Bar.2.dec f. Sur.2.dec.p.119.120.

Pape Sixte III, & que nous ne voyons point sur quoy il fonde le reste, nous n'avons pas cru nous y devoir arrester.]

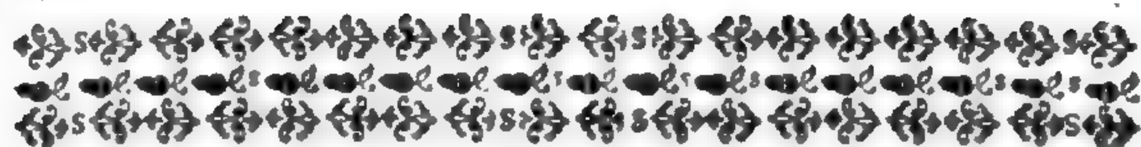
'Baronius & le P. Labbe disent que Saint Pierre Damien parle de Saint Chrysologue dans son sermon sur S. Barbatien. [Cependant je n'y en trouve pas un seul mot, quoiqu'il eust occasion d'en parler,] 'puisqu'il nous apprend luy mesme que S. Barbatien vivoit à Ravenne ᵃ du temps de l'Imperatrice Placidie, [c'est à dire dans le mesme temps que S. Chrysologue.]ᵇ Et on pretend que lorsque ce Saint fut prés de mourir; S. Chrysologue envoya en avertir Placidie à Rimini, qu'il lava ensuite son corps, l'embauma, & l'enterra prés du grand autel de l'eglise de Saint Jean Battiste, 'qu'il avoit consacré aprés que Placidie l'eut fait bastir à la priere de S. Barbatien.'Il y avoit un livre de la vie de Saint Barbatien du temps de Pierre Damien, [il y a plus de 600 ans: ainsi on peut ajouter quelque foy à ce qu'en dit ce saint Cardinal. Mais je croy aussi 'qu'il faut se contenter de cela.]

Bar. 2. dec. f | Lab p. 191. — Petr. D. f. 65. t. 2. p. 160. 1. a. — a b. — b Sur. 31. dec. p. 377. § 8. — § 6. 8. — Petr. D. f. 65. p. 158. 2. d | 159. 1 a. — NOTE 7.

'L'Eglise de Ravenne fait la feste de Saint Barbatien le 31 de decembre. 'Et on la faisoit un peu aprés Noel il y a plus de 600 ans.ᶜIl mourut selon Rubeus lorsque Placidie vivoit encore, & faisoit son sejour à Ravenne, [c'est à dire en 449 au plustard; "puisqu'elle vint à Rome au commencement de 450, & y mourut le 27 novembre de la mesme année.] 'Le corps de S. Barbatien a esté transferé de l'eglise de S. Jean Battiste en une chapelle qu'on bastit depuis sous son nom: Et cette chapelle estant tombée, on l'a encore transferé en un autre lieu.'Ce Saint estoit elevé au sacerdoce, [c'est à dire à la prestrise, comme tous les nouveaux en tombent d'accord.]

Bar. 31. dec. h. — Petr. D. f. 65. p. 158. — c Sur. 31. dec. p. 376. § 1. — V. Valentinien III § 23. — § 11 — In adem Ursianam. — Petr. D. f. 65 p. 158. 1. b





JUVENAL, EVESQUE, ET PREMIER PATRIARCHE DE JERUSALEM.



[NOUS ne savons rien de la naissance de Juvenal, ni de tout ce qu'il a fait, jusqu'à ce qu'il ait esté elevé sur le siege de Jerusalem aprés la mort de Prayle. Il paroist seulement qu'il avoit étudié le latin,] 'puisque dans le Concile d'Ephese il approuva la lettre de Celestin aussitost qu'on l'eut luë en cette langue.

Conc.t.3.p.612.d.

['Le temps auquel il est entré dans l'episcopat, est fort incertain. On sçait seulement que Prayle son predecesseur ne fut fait Evesque qu'en 417. Mais Idace écrit qu'il dura peu.] Ainsi Juvenal peut luy avoir succedé vers 420.[a] Quelques uns croient que ce ne fut qu'en 424.[Et il y a au moins, tout sujet de croire que ce ne fut pas plustard.] 'Car le 7 may 428 ou 429, il dedia l'eglise bastie dans la Laure de Saint Euthyme:'& quelque temps auparavant il avoit consacré Pierre premier Evesque des Sarrazins de Paremboles dans la Palestine.[Le droit d'eriger ce nouveau siege & d'en consacrer l'Evesque, appartenoit à l'Evesque de Cesarée metropolitain de la Palestine. Ainsi il faut dire que Juvenal commençoit déja à s'attribuer les droits de Patriarche, ce qui donne lieu de croire qu'il y avoit du temps qu'il estoit Evesque.]'Aprés avoir dedié l'eglise de Saint Euthyme, il ordonna Diacre Domnus, neveu[& depuis successeur]de Jean d'Antioche, & Domitien si celebre entre les disciples de ce Saint.

NOTE

Boll.may,t.3.p.22.b.c.
a 20.jan p 318.n.k.
Anal.g.p.31.32.
p.29.
p.31.32.

'Il fut accompagné dans cette dedicace par le Prestre Hesyque,[dont nous avons une histoire à part;]& par Passarion Corevesque,'Superieur des moines de son diocese,[b] & Abbé d'un monastere qui paroist avoir esté dans Jerusalem.[c] Luy & Hesy-

p 31.
p.31|Cotel.g.t.3.p.260.
b Cotel.p.227.
c Anal p.32.

que estoient alors celebres [par leur pieté,] & éclairoient toute l'Eglise comme deux vives lumieres: c'est pourquoi S. Euthyme eut une joie particuliere de les voir venir visiter son monastere avec Juvenal. Mais Passarion mourut au bout de six ou sept mois, [sur la fin de novembre.] 'On le compare à Abraham, [& peut-estre] qu'il estoit venerable par sa vieillesse aussi-bien que par sa vertu.ᵃOn l'appelle le Saintᵇ& le grand Passarion. Je ne trouve pas neanmoins qu'aucune Eglise l'honore aujourd'hui.

ᶜAnastase fait Evesque de Jerusalem [en 458,] estoit son imitateur & son disciple.ᵈElpide gouverna aprés luy son monastere, '& ce semble aussi tous les moines des environs de Jerusalem. ᵉCe fut luy qui receut d'abord Saint Sabas lorsqu'il vint en Palestine l'an 457, & qui l'envoya ensuite à S. Euthyme.'Mais il eut le malheur de s'engager dans "le schisme de Theodose où il demeura assez long-temps: '& son monastere se deregla tout à fait sous ses successeurs: de sorte que Saluste Evesque de Jerusalem fit S. Sabas & S. Theodose Superieur des moines de son diocese.

[L'an 430, le Pape Celestin "écrivit à Juvenal contre les nouvelles heresies de Nestorius.*S. Cyrille d'Alexandrie luy en écrivit aussi peu de temps aprés.] 'Il ordonna vers ce temps là Estienne & Cosme disciples de Saint Euthyme, Diacres de l'eglise de la Resurrection, [cathedrale de Jerusalem.] Il 'se trouva l'année suivante au Concile œcumenique d'Ephese, ["& y agit beaucoup contre Nestorius. "Il y tint le second rang, † & quelquefois mesme le premier.] 'Il fut l'un ¶ des huit deputez envoyez par ce Concile à l'Empereur, [& qui ensuite ordonnerent Maximien Evesque de Constantinople.]

'Peu aprés le Concile d'Ephese, il consacra Estienne dont nous venons de parler, Evesque de Jamnia, & donna à Cosme la dignité de la prestrise avec la garde de la [vraie] Croix. [On marque "qu'il envoya des reliques de Saint Estienne & d'autres à Constantinople, soit en 428 par Saint Passarion, soit en 439 lorsque l'Imperatrice Eudocie vint à Jerusalem.]

'L'an 449, il fut appellé au faux Concile d'Ephese. ["Il fut mesme un de ceux qui y eurent le plus de pouvoir, & par consequent le plus de part aux crimes que Dioscore d'Alexandrie y commit contre la foy de l'Eglise, & contre les Prelats qui la défendoient.] 'C'est pourquoi Saint Leon voulut que Dioscore, Juvenal, & un autre Evesque "demeurassent separez de la communion de toute l'Eglise.'Neanmoins Juvenal ayant signé la lettre de Saint Leon à Flavien,ᶠ & ayant abandonné dans le Concile de Calcedoine le

Margin notes (left): ἀβρααμιαῖον. — ὁ ἐν ἁγίοις. — V. S. Leon § — V. S. Cyrille d'Al § 37. — a Ib. § 38. — Ib § 47. — Ib. § 53. — † Ib § 54 — ¶ Ib. § 82. — Ib. § 89, 90. — V. Theodose II. § 23. — V. S. Leon § 52, 53. — Ib.

Margin notes (right): Cotelr. g. t. 2 p. 234. b. — a Anal. p. 31. 45. — b Boll. 20. jan. p. 308. n. p. — c Anal. p. 44. — d p. 56. — Cotelr. g. t. 3. p. 260. — e p. 227. 228. — Anal. p. 56. — p. 66. 67. — Cotelr. g. t. 3. p. 261. — Anal. p. 41. — Conc. t. 3. p. 780. — Anal. g. p. 42. 44. — Conc. t. 4. p. 113. a. — Leo. ep. 60. 75. p. 556. 576. — Conc. t. 4. p. 308 c | 509. a. — f p. 177. d. e.

parti de Dioscore, pour prendre celui des Catholiques, & reconnoistre l'innocence de S. Falvien qu'il avoit condanné dans le faux Concile d'Ephese, [ʼil obtint enfin de ce Concile le pardon de ses fautes, & la confirmation de sa dignité. Il fut mesme ʼdeputé avec d'autres par le Concile pour dresser le decret de la foy, qui y fut souscrit de tout le monde. Il yʼsigna la condannation de Dioscore,]& le Canonʼqui y fut fait en faveur de l'Eglise de Constantinople. Ib.| Ib.| P. 798.b. Ib.| Ib.|

[Il obtint aussi de ce Concile la confirmation du nouveau patriarcat de Jerusalem, dont il avoit esté le fondateur & le pere. Chacun sçait que l'Eglise de Jerusalem a esté veritablement la mere, l'origine, & la fondatrice de toutes les autres.] ʼEt Saint Epiphane pretend que jusqu'à Adrien c'estoit d'elle qu'elles devoient toutes apprendre le jour de Pasque [La ruine de la ville sous Vespasien, & ensuite sous Adrien, ne devoit pas ce semble luy faire perdre le rang que sa dignité luy acqueroit parmi les Chrétiens.] ʼCe qu'on allegue qu'Adrien la fit rebastir sous le nom d'Elie, & dans une place differente de celle où elle estoit auparavant,[n'est pas une raison considerable, y ayant bien d'autres villes qui ont changé de nom & de lieu sans perdre leur dignité & leurs privileges, parcequ'on les considere toujours comme les mesmes villes. C'estoit une difference plus considerable à l'égard de l'Eglise, de ce qu'au lieu que c'estoit d'abord une Eglise de Juifs, & gouvernée par des Juifs, ceux de cette nation furent entierement exclus de la ville par Adrien, & ainsi cette Eglise ne fut plus composée que de Gentils convertis.

Epi.70.c.10.p. 822.c. Thomass.l.1.c.7 §2.p.27.

Mais je pense que ce qui rabaissa davantage l'Eglise de Jerusalem, fut l'inclination que les Chrétiens avoient de se conformer autant qu'ils pouvoient à la police civile des Romains. Ainsi Jerusalem n'estant considerée dans l'état civil que comme une ville particuliere, & Cesarée ayant esté établie la metropole de toute la Palestine, l'Eglise crut devoir suivre le mesme ordre. Et Dieu l'ordonna peut-estre ainsi, depeur que si l'Evesque de Jerusalem se trouvoit en possession d'un des premiers rangs dans l'Eglise, il ne se crust assez bien fondé pour y vouloir avoir le premier de tous: ce que l'ordre de la providence reservoit à l'Eglise Romaine.

L'Evesque de Cesarée estoit donc le metropolitain de la Palestine, comme on le voit par toute l'histoire de l'Eglise, & particulierement par le settieme Canon de Nicée. Mais neanmoins on ne laissoit pas d'avoir un respect tres particulier pour l'Eglise

de Jerusalem;]car on continua à la considerer comme la mere de toutes les Eglises, [a] & comme un throne Apostolique. [b] Eusebe mesme luy donne ce titre, [c] quoiqu'estant Evesque de Cesarée[c] l'interest de son siege ne le portast pas à relever une Eglise qui luy pouvoit donner de la jalousie.[d] Il raporte une lettre de Constantin adressée *à Macaire*[de Jerusalem,] *& aux autres Evesques de la Palestine*:[e] & il reconnoist luy mesme qu'il estoit compris parmi ces *autres* qui ne sont marquez qu'en general. [f] L'Empereur Justin declare au Pape, qu'on avoit un si grand respect pour cette mere du nom Chrétien, que personne n'osoit s'en separer.[Les pelerinages que l'on y faisoit du temps mesme des persecutions de l'Eglise, la rendoient venerable à tous les Fideles.

Conc.t.2.p.466 b|t.4.p.1524.c. a Soz.l.4.c.25 p 583.b|Ruf.l.2.c 21.p. b Euf.l.7.c.32.p 289.c. c Thomas.l.1.c 7.§4.p.282. d Euf.Conf.l.3. c 52 p.509.a. e c.51.p.508.d. f Conc.t.4.p. 1542.c.

Aussi Eusebe, & les autres aprés luy, ont eu soin de nous conserver la suite & la succession des Evesques de Jerusalem, aussibien que de ceux de Rome, d'Alexandrie, & d'Antioche.]'S. Denys d'Alexandrie parlant des principaux Evesques de l'Orient, y met Mazabane de Jerusalem.'Le Concile de Nicée mesme nous assure que la coutume & la tradition ancienne avoit attribué un honneur particulier à ces Evesques. Il les confirme dans cet honneur, & ordonne seulement que ce sera sans prejudice de la dignité du metropolitain[de Cesarée.

Euf.l.7.c.5.p. 251.d. Conc.t.2.p.32. c.

Cette restriction oste visiblement à l'Evesque de Jerusalem toute jurisdiction sur les Evesques de la Palestine.]Aussi il paroist qu'environ 130 ans avant le Concile de Nicée, Theophile de Cesarée presida au Concile de la Palestine sur la Pasque.'Et 90 ans aprés, Euloge de Cesarée presida l'an 415 à celui de Diospolis, quoique les Evesques de Jerusalem assistassent à ces [deux] Conciles. 'Ce fut à Jean de Cesarée que ceux de Gaza s'adresserent en 395, pour luy demander un Evesque.[Il est vray que"S. Maxime de Jerusalem tint un Concile pour S. Athanase: mais Acace de Cesarée n'y estoit pas, & avoit embrassé la part des Ariens; ce qui mettoit toute la Palestine en trouble.

Euf.l.5.c.23.p. 190.d. Conc.t.2 p.1532 d. Boll.16 feb.p. 647.§11.12

V.S.Augustin §159.

V. Saint Athanase § 59.

On ne peut pas douter que l'honneur acquis par la tradition à l'Evesque de Jerusalem, ne luy donnast au moins le premier rang entre les Evesques de la Palestine, aprés le metropolitain.] 'C'est pourquoi il est nommé immediatement aprés Euloge dans le Concile de Diospolis en l'an 415.[g] Eusebe semble mesme dire que S. Narcisse de Jerusalem presida au Concile de Palestine sur la Pasque avec Theophile de Cesarée.

Conc.t.2.p.1532 d. g Euf.l.5.c.23.p. 190.d.

'Baronius croit de plus qu'il avoit seance entre les sieges Apostoliques, [& ainsi avant son metropolitain. On ne le peut pas dire

Bar.325 §140.

des assemblées provinciales, comme les deux exemples que nous
Bas.p.327. venons d'alleguer le justifient.] 'Mais cela pourroit bien estre vray des grands Conciles, où l'Evesque de Cesarée ne presidoit
Eus.l.7.c.30.p.279.c. pas. 'Dans "le Concile d'Antioche contre Paul de Samosates, Helene de Tarse est nommé le premier, & ensuite Hymenée de Jerusalem, un Theophile, & Theotecne de Cesarée, [qui neanmoins estoit apparemment Evesque avant Hymenée. Juvenal tint toujours un des premiers rangs dans les deux Conciles d'Ephese, & dans celui de Calcedoine, où les Evesques de Cesarée n'estoient pas. Nous avons vu que S. Celestin & S. Cyrille luy avoient écrit contre Nestorius, comme à un des principaux Evesques de l'Orient. (V. Paul de Samosates § 4.)

Ce rang eminent que tenoit l'Evesque de Jerusalem, semble donner un grand lieu de croire qu'il estoit exemt de la jurisdic-
Blond.prim.p.544-547. tion de celui de Cesarée.] 'Blondel tasche de le prouver par un grand nombre de raisons: [& il paroist que les Evesques de Je-
Thdrt.v.l.2.c.26 p.110.a. rusalem pretendoient cette exemption dans le IV. siecle,] puisqu'ils disputoient "de la primauté, dit Theodoret, contre ceux de (ἀντεῖ πρω-τείων.)
Soz.l.4.c.25.p.583.b. Cesarée, 'ou mesme des droits de metropolitain, s'il en faut croire Sozomene.

Hier.ep.61.p.178.c.d. ep 174.a|Blond p.550 551. 'Mais s'ils pretendoient estre exemts, le passage de S Jerome marque assez que d'autres pretendoient le contraire.[a] Car pour ce que Blondel veut que ce soit l'Evesque d'Antioche que Saint Jerome appelle le metropolitain de Jerusalem, [toutes ses rai-
Blond.p.549.550. sons paroissent foibles. J'aimerois mieux m'en tenir] 'à ce qu'il dit, que Saint Jerome estant tout à fait partie en ceci, ne peut servir qu'à montrer que l'exemption pretenduë par les Evesques de Jerusalem n'estoit pas une chose reconnuë de tout le monde.

[S'il faut donner lieu au raisonnement dans des choses qui ne se peuvent bien decider que par des faits, & par des autoritez positives, c'est une chose assez opposée à la beauté, à l'esprit, & à discipline de l'Eglise, de voir un Evesque Autocephale, & sans chef, qui n'est lié à aucun Concile pour rendre raison de sa conduite. Il est vray que c'est l'état où le second Concile general mit Constantinople. Mais c'est un exemple unique en faveur de la ville imperiale, si l'on n'y joint l'Evesque de Tomes qui n'avoit non plus ni metropolitain audessus de luy, ni suffragans audessous. Mais c'est qu'il se trouvoit unique Evesque dans sa province. Et il paroist de plus, que Jerusalem n'estoit pas dans le mesme état que ces deux Eglises, puisque si son Evesque tenoit un si grand rang dans les Conciles generaux, il se contentoit neanmoins

moins de la seconde place dans les provinciaux; ce qu'on ne trouvera point des Evesques de Constantinople à l'égard d'Heraclée metropole de la Thrace. Estant donc membre du Concile de Palestine, il est bien naturel de croire qu'il luy estoit soumis, & par consequent à l'Evesque de Cesarée qui en estoit chef.]

'La liberté que prit Jean de Cesarée en 395, d'ordonner Evesque S. Porphyre alors Prestre de Jerusalem, sans demander le consentement de son Evesque, [est une chose assez hardie, supposé mesme que Jerusalem fust de sa jurisdiction. Mais c'est une usurpation absolument criminelle, si elle n'en estoit pas: Et Saint Porphyre qui se soumit avec tant de peine à cette ordination, avoit droit, ou plutost estoit obligé pas les Canons de la refuser absolument.] 'Blondel conteste la verité de cette histoire de S. Porphyre, [& elle reçoit en effet de tres grandes difficultez. Mais outre le reste de ce qu'on peut dire pour la défendre, cet endroit mesme est un de ceux qui l'autorisent le plus, n'y ayant point d'apparence qu'on l'ait inventé depuis que les Evesques de Jerusalem eurent esté reconnus pour Patriarches, & eurent usurpé le droit d'ordonner les Evesques de la Palestine. Boll. 26. feb. p. 647. Blond. p. 552.

Pour toutes les raisons de Blondel, elles vont ou à marquer le respect qu'on avoit pour les Evesques de Jerusalem, ce qui ne prouve rien; ou à leur attribuer une jurisdiction contre le decret de Nicée, ce qui prouve trop.] 'Aussi ces ordinations d'Evesques à Diospolis par Saint Macaire, ne sont fondées que sur un *on dit*, non de Saint Epiphane, mais de Sozomene, [dont l'autorité est toujours assez mediocre, & est combatuë en ce point "par des difficultez considerables.] 'C'estoit selon Sozomene, depuis que S. Macaire eut separé de la communion Eusebe de Cesarée & Patrophile de Scythople. [Ainsi ne pouvant pas reconnoistre alors la jurisdiction d'Eusebe, il pouvoit pretendre agir comme chef de la province par la seule qualité de premier suffragant. Pour cette excommunication d'Eusebe & de Patrophile, cela peut ne signifier autre chose, sinon que Saint Macaire avoit renoncé à leur communion; ce qu'un inferieur peut faire: Aussi son excommunication ne fit jamais regarder ces deux Ariens comme excommuniez par un superieur legitime. Il ne faut donc pas s'étonner] 'si toutes les raisons de Blondel n'ont point empesché le Pere Thomassin de dire aprés Baronius, que le Concile de Nicée a laissé Jerusalem sous la jurisdiction de la metropole de Cesarée; 'ce que Basnage a encore soutenu depuis contre Blondel. Soz. l. 2. c. 20. p. 470. c. d. V. les Ariens note 14. p. 471. a. b. Thomass. l. 1. c. 7. § 5. p. 28. Basn. p. 323.

[Mais je croy au moins qu'il est constant que jusqu'au Concile

de Diospolis, & en l'an 415, les Evesques de Cesarée jouissoient de tous les droits de metropolitains sur les autres Evesques de la Palestine. Prayle qui succeda l'an 417 à Jean de Jerusalem, ne pretendit pas sans doute plus que ses predecesseurs,] 'puisqu'on loue particulierement sa moderation & sa douceur : [& il n'en eut guere le loisir.] 'Que si l'on trouve qu'il a ordonné Domnin Evesque de Cesarée, [c'est une action qui convient fort bien au premier suffragant de la province.]

Tdrt.v.l.1.5.c. 38.p.234.c. ep.100.p.910.c.

Cyr.Al. ep.48. p.191.c. 'Il est donc vray, comme le dit Saint Cyrille d'Alexandrie, que les loix de l'Eglise ne reconnoissoient point l'Evesque de Jerusalem pour chef des Eglises de la Palestine. Cette pretention ne fut l'effet que de l'ambition de Juvenal, & d'une ambition aussi ardente que vaine & injuste, qui ne pouvoit avoir que des suites funestes [& pour luy & pour les autres. Il ne se contentoit pas encore de la Palestine, & nous verrons qu'il vouloit aussi étendre son autorité sur la Phenicie & l'Arabie.

Conc.t.3 p. 728.b.c. Il paroist que c'est le sens d'un endroit assez obscur, & sans doute mal traduit & mal copié,] 'd'une requeste que les Orientaux venus au Concile d'Ephese adresserent à Theodose II. Car entre les plaintes qu'ils forment contre le Concile œcumenique, ils disent qu'ils auroient eu sujet de se plaindre de ce que Juvenal en avoit ordonné quelques uns d'eux, & que leur plaintes auroient esté justes, puisqu'il faut s'opposer au violement des Canons; mais qu'ils avoient mieux aimé demeurer dans le silence, depeur qu'on ne crust qu'ils combatoient pour leur interest particulier, & pour l'honneur du siege d'Antioche blessé par ces usurpations, plutost que pour la foy de l'Eglise : Qu'ils n'ignoroient pas non plus les efforts que Juvenal faisoit encore alors pour s'assujettir sous de faux pretextes la seconde Phenicie & l'Arabie; qu'ils n'en parloient pas neanmoins, parcequ'ils ne songeoient uniquement qu'à la conservation de la foy, pour laquelle ils estoient prests de perdre non seulement une partie de leur jurisdiction, mais l'episcopat, & la vie mesme; Qu'ils esperoient neanmoins faire un jour ce qu'ils ne vouloient pas faire alors, & opposer l'autorité de Dieu & du Prince à ces entreprises illegitimes.'Je ne voy point pourquoi Blondel méle ici les Apollinaristes, & d' autres choses que je n' y trouve point.

Blond.prim.p. 346.

[L' ambition qu'inspiroit à Juvenal sa vanité propre, & la gloire de son Eglise fondée sur l'humilité de J.C, alloit sans doute encore beaucoup plus loin,] 'puisqu'il ne craignit pas de dire dans le Concile d'Ephese, que Jean d'Antioche devoit obeïr au

Conc.t.3.p. 641 c.

throne Apostolique de Jerusalem, lequel selon l'ordre, & la
tradition Apostolique, avoit accoutumé de regler & de juger
celui d'Antioche. 'On a pretendu que cela se devoit raporter à Blond. prim. p.
Rome, dont il est aussi parlé en cet endroit, & non à Jerusa- 551.
lem.'Mais le P. Thomassin mesme le raporte à Jerusalem.ᵃAussi Thomass.t.c.
Juvenal ne rougit pas de prendre rang dans le faux Concile 7 § 9 p. 29. 30.
d'Ephese avant Domnus d'Antioche. a Conc. t. 4. p. 116. c.

[Juvenal avoit donc conceu, comme nous avons dit, son nou-
veau patriarcat avant le Concile d'Ephese : & nous avons vu]
'que dés l'an 428, il avoit ordonné Pierre premier Evesque des Boll. 20. jan. p.
Sarrazins. ᵇ Dans le Concile mesme, Saïde Evesque de Pheno en 307. § 39.
Palestine l'appelle son Evesque, & approuve ce que S. Cyrille & b Conc. t. 3 p. 482 c. d.
luy avoient dit ; [au lieu que les autres ne parlant que de Saint
Cyrille. Ce Concile paroissoit une occasion favorable à Juve-
nal, puisque l'Evesque de Cesarée n'y estoit point, & que Jean
d'Antioche qui embrassoit la protection de Nestorius, se decla-
roit ennemi de tout le Concile.]

V. S.Cyrille 'Il ne manqua pas aussi "de travailler à y établir sa vaine prin- t. 4. p. 284. d.
§ 75. cipauté sur la Palestine,'& mesme sur l'Arabie & la seconde Phe- t. 3. p. 728. b.
nicie : 'Et il y employa les armes les plus naturelles à une entre- Leo, ep. 92. c. 4.
prise insolente comme estoit la sienne, (ce sont les termes de S. p. 612.
Leon,) savoir des pieces fausses & supposées. Mais Saint Cyrille,
[quelque besoin qu'il eust de sa faveur & de son appui,] eut hor-
reur d'un dessein si plein de cupidité. [Il ne s'en trouve rien dans
les actes du Concile ; & ce fut Saint Cyrille sans doute qui em-
pescha qu'on n'y mist rien de ce qui s'estoit passé sur ce sujet.]
'Il en écrivit à Rome à S. Leon, demandant avec instance que le p. 612.
Pape ne donnast aucun consentement à une entreprise si illicite.

'Cependant il se contenta de ne prendre point de part à cette Cyr. Al. ep. 4. t.
ambition de Juvenal ; croyant que le temps ne permettoit pas p. 191. 192.
qu'on l'arrestast par des remedes plus forts, & qu'on se separast
de la communion de Juvenal. Saint Procle estant devenu Arche-
vesque de Constantinople [en 434,] suivit la mesme conduite,
& ne refusa point d'entrer dans la communion de Juvenal. Gen-
nade Prestre & Abbé s'en scandaliza, jusqu'à ne vouloir pas
communiquer avec ce Saint : Surquoi S. Cyrille luy écrivit une
lettre où il loue son zele, & condanne tres fortement Juvenal ;
mais neanmoins il l'assure que la condescendence de Procle
estoit necessaire, qu'il la suivoit luy mesme, & qu'elle estoit
desapprouvée par aucune personne sage & intelligente.

'Ni l'horreur que les gents de bien avoient pour l'entreprise p. 192. d.

de Juvenal, ni aucune autre consideration ne fut capable de l'arrester. 'Au retour de Concile d'Ephese il ordonna Estienne Evesque de Jamnia.[a] Dans le faux Concile d'Ephese Alype de Bactres [ville inconnuë, mais apparemment dans la Palestine,] declare qu'Eutyche est Catholique, suivant, dit-il, le juste decret de Juvenal *nostre saint Archevesque*. 'Il paroist qu'il obtint des rescrits imperiaux en sa faveur: [ce qui ne luy estoit pas difficile sur la fin du regne de Theodose;] & que l'Evesque d'Antioche en obtint aussi de contraires.

Boll. 20 jan. p. 311. a Conc. t. 4. p. 268. 2. d. e. p. 618. b.

'Enfin Maxime alors Evesque d'Antioche, & Juvenal, s'estant rencontrez tous deux l'an 451, au Concile de Calcedoine, l'Empereur Marcien ordonna à leur priere aux Officiers qui assistoient de sa part au Concile, de prendre connoissance de leur different. [Ce fut donc apparemment par le moyen de ces officiers, que] ces deux Evesques ayant conferé ensemble, convinrent aprés beaucoup de disputes que les deux Phenicies & l'Arabie demeureroient à l'Eglise d'Antioche, & que la Palestine seroit soumise à celle de Jerusalem. Les officiers trouverent cet accord fort juste: mais ils jugerent qu'il estoit necessaire de le faire confirmer par le Concile. Ils en parlerent dans la seance du 26 novembre, 'où Maxime & Juvenal ayant assuré eux mesmes le Concile qu'ils estoient convenus des ces conditions, 'les Evesques témoignerent qu'ils estoient fort aises de les voir d'accord, & en remercierent Dieu. Ainsi 'les Legats de Saint Leon, Anatole de Constantinople, & quelques autres des principaux en particulier, & puis tous les autres Evesques ensemble, dirent qu'ils approuvoient & ratifioient leur transaction. 'Les officiers y joignirent aussi leur suffrage, & declarerent nuls au nom de l'Empereur tous les rescrits obtenus de part & d'autre.

p. 614. b. b. c. c. d. d. e | 615. p. 618. a, b.

[Je m'étonne de ce que personne ne dit pas seulement un mot du droit de l'Evesque de Cesarée, si clairement établi par le Concile de Nicée, & si clairement violé par cet accord. Est-ce que Juvenal avoit déja forcé cet Evesque à se soumettre à son ambition?] 'Il est certain que deux ou trois ans aprés, Irenée de Cesarée se trouva au Concile tenu par Juvenal, & signa la lettre écrite au nom de ce Patriarche aux Abbez & aux moines de la Palestine.

p. 189.

[Saint Leon "excepta tacitement cet accord de Maxime & de Juvenal, lorsqu'il conforma ce qui avoit esté fait au Concile de Calcedoine, declarant qu'il ne pretendoit nullement autoriser, & qu'il cassoit mesme absolument, ce que l'ambition de quel- V. S. Leon §

ques uns pouvoit y avoir obtenu au prejudice de l'ordre ancien de l'Eglise, & des decrets de Nicée. 'Il confirma la mesme chose Leo,ep.92.p.622.623.
Ib. § "en repondant en 453 à Maxime d'Antioche, qui selon quelques uns, s'estoit plaint ouvertement de la transaction qu'il avoit esté obligé de faire avec Juvenal, & dont il eust esté bien aise de se relever. Le Pape luy offre tout ce qui sera en son pouvoir pour maintenir l'ancienne dignité de son Eglise, dés qu'il luy aura dit nettement en quoy elle a esté blessée: & par avance il se declare nettement contre le pretendu patriarcat de Juvenal, sans témoigner neanmoins qu'il sceust rien de ce qui s'estoit passé sur ce sujet dans le Concile de Calcedoine.

[Nous ne voyons pas cependant que ni Maxime, ni S.Leon, ni leurs successeurs, aient rien entrepris contre cette elevation de l'Eglise de Jerusalem : & ses Evesques ont toujours depuis joui paisiblement de la dignité patriarcale que Juvenal luy avoit acquise. L'Evesque de Cesarée conserva le titre & le rang de metropolitain, mais avec peu d'exercice,] 'puisqu'on voit que Geo.sac.p.311. celui de Jerusalem ordonnoit les Evesques de sa province. 'Et en p.312. effet, celui-ci n'ayant point de province particuliere, ne pouvoit guere faire d'actes de jurisdiction hors de son diocese, qu'en entreprenant sur celle des autres. Il avoit sous luy les trois Palestines, selon le Concile de Calcedoine, 'parceque la Palestine qui ne faisoit d'abord qu'une province, avoit esté divisée en trois dés devant l'an 394, selon Godefroy. 'Ces trois provinces avoient chacune leur metropole, sçavoir Cesarée, Scythople, & Petra. [Ainsi l'Evesque de Jerusalem avoit droit selon les Canons, comme Patriarche, d'ordonner les Evesques de ces trois villes, & de les assembler eux & leurs suffragans quand il avoit à tenir un Concile. Mais il ne se renfermoit pas dans ces bornes.

(Marginal notes: Conc.t.4.p.614. Cod.Th.16.t.9.l.29.p.264.2. Geo.sac.p.312)

Juvenal sembloit n'avoir plus qu'à jouir en paix de la nouvelle dignité qu'il venoit de s'acquerir par tant de peines & tant de
V. S. Leon § scandales. Mais à son retour dans la Palestine, "il trouva tout le pays soulevé par les moines Eutychiens, qui avoient fait un Theodose Evesque de Jerusalem au lieu de luy. Il se sauva avec peine des mains de ceux qui le cherchoient pour le tuer, & se retira à Constantinople. Mais Theodose ayant esté chassé l'an 453, & le trouble appaisé, Juvenal revint à Jerusalem, tint un Concile des trois Palestines, & écrivit à S.Leon, qui luy fit réponse par une lettre
Ib § que nous avons encore aujourd'hui. L'an 457, Saint Leon "luy écrivit de nouveau pour l'animer à défendre la foy contre les Eutychiens, & à ne point souffrir qu'on mist en question les ve-

ritez decidées par le Concile de Calcedoine. Sur la 'fin de la
mesme année l'Empereur Leon "luy écrivit aussi sur l'usurpation Ib. §
Anal.g.p.70. d'Elure à Alexandrie.] 'Il mourut "l'année suivante, aprés avoir V. la note
gouverné [40 ans, ou un peu moins,] "& Anastase fut ordonné en V. Leon I.
sa place au commencement de juillet. § 3.

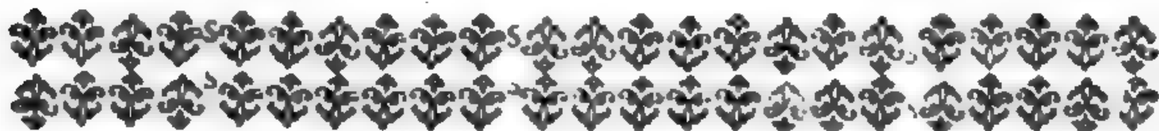
Combf. de chry. p. 302. 'Basile de Seleucie dit que ce fut Juvenal qui commença à celebrer la naissance du Sauveur, [c'est à dire peut-estre qu'il en fit faire une feste propre le 25 de decembre, au lieu qu'avant luy l'Eglise de Jerusalem la faisoit conjointement avec celle de l'Epiphanie le 6 de janvier.] p. 301. 302. 'Le mesme Basile luy attribuë encore le bastiment de l'eglise de S. Estienne, fondée au lieu où ce Saint avoit souffert le martyre, [c'est à dire qu'il prit le soin de la faire bastir, mais de l'argent de l'Imperatrice Eudocie, "à qui les autres auteurs attribuent la fondation de cette eglise.] V S. Estienne § 10.

Conc. t. 4. p. 109. e. 'L'Empereur Theodose II. met Juvenal au nombre des défenseurs ardens & zelez de la pureté de la foy, mais c'est pour le rendre le défenseur d'Eutyche, & le ministre de Dioscore. [La vie de S. Euthyme qui en parle souvent, n'en fait point d'eloges.] Sur. 5. dec. p. 150 § 7. 'Celle de S. Sabbas dans Surius loue sa religion & sa pieté:[a] mais dans le manuscrit de Bollandus ces mots n'y sont 'point, [b] non plus que dans le grec original. [a] Boll. 20. jan. p. 318. n. 1. [b] Cotelr. g. t. 3. p. 227. b. [c] Combf. p. 302. [Ainsi tout ce qu'on trouve en son honneur dans l'antiquité,] [c] c'est ce que Basile de Seleucie, [homme assez peu ferme dans la verité,] dit de luy de son vivant, & peut-estre en sa presence. Ses mœurs, dit-il, sa conduite, sa langue, nous representent la pureté sans tache, la gloire, & la charité de S Jacque, dont il honore aujourd'hui le throne: & c'est un parfait imitateur de l'amour que cet [Apostre] a eu pour Dieu. Conc. t. 4. p. 851. c | 879. a. 'On y peut neanmoins ajouter ce que dit Marcien, que la fermeté de sa foy le sauva des mains de ceux que le moine Theodose avoit envoyez pour le tuer. Niceph. l. 2. c. 23. p. 171. a. 'Nous ne contons pas Nicephore, qui l'appelle un grand Evesque, & un homme rempli de Dieu.

Bar. 454 § 12. 'Ces eloges n'ont pas empesché Baronius de dire, qu'on ne voyoit rien dans Juvenal qui soit digne d'un veritable Evesque, mais qu'il a toujours paru un lion dans la paix, & un cerf dans le combat. [Nous avons vu de quelle maniere S. Leon & S. Cyrille en ont parlé au sujet de son nouveau patriarcat. Ce qui se passa dans le faux Concile d'Ephese, le rendit encore extremement odieux.] Leo ep. 65. c. 1. p. 564. 'S. Leon dit que Dioscore y fit paroistre sa malignité, & Juvenal son ignorance, [& c'est le moins qu'il en pouvoit dire.] ep. 75. c. 4. p. 576. 60. c. 3. p. 556. 'Aussi dans un autre endroit il le met entre les auteurs "du trou- *sævissimorum turbinum.*

ble & des cruautez qui s'y commirent, lesquels n'abandonnoient point encore leur impieté, lorsqu'elle estoit condannée de tout le monde. [Lors mesme qu'il luy récrivit aprés le soulevement des moines Eutychiens, au lieu de le relever comme un Confesseur qui avoit souffert pour la foy, ou de la plaindre au moins dans le danger qu'il avoit couru,] 'il luy dit nettement qu'il ne doit accuser que luy mesme de ce qu'il a souffert,"& qu'il ne faut pas s'étonner qu'ayant soutenu l'heresie, il n'ait pas eu assez d'autorité pour l'éteindre dans les autres. [Ainsi je ne sçay pas surquoi Bollandus a pu se fonder] 'pour luy donner le titre de Saint. ep.110.c.3.p. 660.661. &c. Boll.20.jan.p. 317.n.1.K.

[Nous ne parlons point] 'de ce que Nicephore pretend "qu'il debita à Marcien & à Pulquerie touchant la mort & la resurrection de la Sainte Vierge. [Si l'autorité de Nicephore estoit assez grande pour nous persuader que Juvenal a fait ces sortes de contes, cela ne pourroit servir qu'à luy confirmer le titre de faussaire que S. Leon luy donne assez nettement.] V. Sainte Pulquerie. Nphc.l.2.c.23. p.171|l.5.c.14. p.508-610.



LE BIENHEUREUX THEODORE, EVESQUE DE CYR, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.



ARTICLE PREMIER.

Eloge de Theodoret : De son pere : Conversion de sa mere, & sa vertu.

[SI Theodoret n'avoit point eu le malheur de se trouver engagé durant quelque temps avec les Evesques de l'Orient, à défendre la personne de Nestorius, & à combattre un écrit de S. Cyrille d'Alexandrie, son nom ne seroit peutestre pas moins illustre aujourd'hui, & moins respecté dans l'Eglise, que celui des Basiles & des Chrysostomes

Sa naissance a esté semblable à celle d'Isaac, de Samuel, de S. Jean Battiste, & de Saint Gregoire de Nazianze; & il a esté veritablement un enfant donné de Dieu, selon la signification de son nom. Son education, & toute la suite de sa vie particuliere, a esté sainte & edifiante. Il a honoré son episcopat par des travaux veritablement Apostoliques, qui ont eu le succés que Dieu donne d'ordinaire aux pasteurs prudens & fideles. Il n'y a rien de plus saint, de plus humble, & de plus genereux, que les sentimens qu'il a fait paroistre dans ses afflictions.

Son eloquence & sa science l'ont fait estimer & aimer de toute la Syrie, dont il a esté comme l'oracle. Les persecutions qui ont couronné sa vieillesse, l'ont fait connoistre dans tout l'Empire d'Orient, & jusque dans l'Occident mesme: & ses écrits le rendent aujourd'hui celebre par toute la terre. Il paroist avoir eu un esprit doux & agreable, plein de tendresse & de charité, & neanmoins vif, ardent, & assez chaud dans les disputes.

Ceux qui écrivent en grec & en latin, l'appellent assez indifferemment Theodoret ou Theodorit: & depuis quelques années les plus habiles se servent du dernier, comme plus autorisé par les manuscrits; quoique celui de Theodoret auquel nostre langue est plus accoutumée, convienne mieux aussi à la pureté de la langue originale.

Thdrt. v.P.c.9. Il paroist assez que sa famille estoit d'Antioche.] 'Ce que nous
p.822.a. dirons de sa mere, fait voir qu'elle avoit des biens considerables.
p.824.a. 'Il parle de son ayeule maternelle, à l'occasion d'un paysan de ses
terres possedé du demon, qu'elle amena à "S. Pierre de Galacie V.son titre.
c. solitaire auprés d'Antioche: '& ce Saint luy rendit ce paysan,
p.825.c. aprés l'avoir "delivré du demon. 'Elle obtint encore du mesme &c.
Saint la guerison de sa fille extremement malade. [Nous ne trou-
c.13.p.840.a. vons rien de son pere,] 'sinon qu'ayant esté marié plusieurs années.
sans avoir d'enfans, & souhaitant beaucoup d'en avoir, il alloit
de toutes parts, "supplier les serviteurs de Dieu de luy obtenir &c.
c.9.p.826.b. cette grace. 'Il fut gueri plusieurs fois par une ceinture que Saint
Pierre de Galacie avoit donnée à son fils.

p.823.b|13.p.839.d. 'La mere de Theodoret fut mariée à l'âge de 17 ans, [vers l'an
a c.9.d.823.b. 380.] [a] Elle vécut jusqu'à 23 ans, dans le luxe & la magnificence
b.c. des habits, sans faire profession particuliere de pieté, [b] & sans
craindre mesme de corrompre la beauté naturelle que Dieu luy
avoit donnée, par les diverses couleurs du fard. Mais à cet âge,
p.821.d. [& vers l'an 386,] 'il luy vint un si grad mal à un œil, que tous les
remedes enseignez par les medecins anciens & nouveaux, y

ayant

ayant esté employez, elle n'en receut aucun soulagement. Toute la science de la medecine estant ainsi epuisée, une femme de ses amies luy parla du saint solitaire Pierre de Galacie, & luy raporta comment il avoit gueri d'un semblable mal par ses prieres, & par le signe de la Croix, la femme de Pergame qui gouvernoit alors l'Orient. 'Elle se resolut aussi-tost d'aller trouver ce divin homme: & comme elle estoit encore fort jeune, & aimoit à se parer, elle y alla avec des pendans d'oreilles, des colliers, & d'autres ornemens d'or, vétuë d'un brocard de soie tres magnifique, le visage tout couvert de fard. p.1112.a.

'Le Saint la voyant en un état[si peu digne d'une Chrétienne,] commença par la guerir de cet amour qu'elle avoit pour la magnificence, & pour le luxe, en luy parlant en cette sorte; car je veux, dit Theodoret, raporter ses propres paroles, sans y rien changer: 'Dites moy, ma fille, je vous prie, si quelque peintre excellent ayant fait un portrait selon toutes les regles de l'art, & l'ayant exposé à la vuë de tous ceux qui voudroient le regarder, il arrivoit que quelqu'un qui ne connoistroit rien à la peinture, voulust selon sa fantasie porter jugement de celle là, & qu'en y trouvant à redire, il allongeast les traits des sourcils & des paupieres, blanchist le visage, & mist du rouge sur les joues; 'croyez vous que ce peintre ne se mist point en colere de voir gaster par une main ignorante, ce qu'il auroit fait avec tant d'art. Ne doutez donc point que le Createur de toutes choses, cet admirable ouvrier qui nous a formez, ne s'offense avec sujet de ce que vous accusez d'ignorance son incomparable sagesse. Car vous ne mettriez pas du noir, du blanc, & du rouge sur vostre visage, si vous ne croyiez en avoir besoin, & vous ne sauriez croire en avoir besoin, sans accuser de quelque impuissance celui qui vous a donné l'estre. Or sachez, ma fille, que son pouvoir est egal à sa volonté, puisque, comme dit David, il fait tout ce qu'il luy plaist. Mais le soin qu'il a de chacun de nous, l'empesche de nous donner ce qui nous seroit dommageable. 'C'est pourquoi gardez vous bien de rien changer à ce portrait qui est l'image vivante de Dieu, ni de tascher à vous donner à vous mesme ce que sa sagesse n'a pas voulu vous donner, en vous efforçant d'acquerir contre son dessein une beauté fausse & non naturelle, qui rend coupables les plus chastes femmes, parcequ'elle tend des pieges à ceux qui les voient. b. Ib. c. d.

ἡ πάντα ἀρίστη

'Cette dame'dont les inclinations estoient excellentes, n'eut pas plustost entendu ces paroles, qu'elle se trouva prise dans les d.

filets que ce second Pierre tendoit aux ames aussi-bien que l'autre,[pour les sauver.] Mais toujours pressée par la douleur que luy faisoit son œil, elle se jetta aux piez du Saint, & le supplia instamment de la guerir. Il répondit qu'estant homme, comme
p.833.a. elle, & se trouvant outre cela accablé du poids de ses pechez, 'il n'osoit pas demander à Dieu une telle grace. Alors redoublant ses prieres, & luy disant, toute epleurée, qu'elle ne le quitteroit point qu'il ne l'eust guerie; il luy repartit que c'estoit à Dieu qu'elle se devoit adresser, & qu'il ne refusoit point les demandes de ceux qui l'invoquent avec foy. Car sans doute, disoit-il, il «
considerera la vostre; & ce sera à vous, & non pas à moy, qu'il «
accordera cette grace. Si donc vostre foy est sincere, ferme, & «
pleine de confiance, donnez congé aux medecins, renoncez à «
tous leurs remedes, & recevez celui-ci au nom du Seigneur. «
Ensuite de ces paroles il mit la main sur son œil, & en faisant le signe de la Croix, il la guerit entierement.

b. 'Quand elle fut retournée en sa maison, elle lava tout le fard qu'elle avoit sur le visage, & elle quitta tous ses ornemens, s'habillant depuis ce jour avec la simplicité qui luy avoit esté ordonnée par cet excellent medecin des ames, sans porter ni d'étofes
c.13.p.835.a.b. "à fleurs, ni aucun ornement d'or. 'Elle embrassa mesme une vie ποικίλα.
"austere & penitente, dont elle ne vouloit pas seulement se re- ἀσκητικήν.
lascher dans ses maladies, pour prendre la nourriture necessaire à sa santé: & il fallut en une occasion que S. Macedone, celebre entre les solitaires d'auprés d'Antioche, qui l'estoit venu visiter, l'obligeast & par ses paroles, & par son exemple, à moderer un peu cette rigueur.

a. 'C'estoit elle mesme qui prenoit soin de l'entretien de ce Saint, & qui luy fournissoit l'orge dont il fit toute sa nourriture durant
b. 40 ans, 'jusqu'à ce qu'une maladie qu'il eut, l'obligea de la prier
c.6.p.810.d. de luy envoyer du pain au lieu d'orge. 'Cette heureuse & tres heureuse femme, alloit encore quelquefois recevoir la benediction de Symeon l'ancien, solitaire auprés d'Antioche, & elle
c.8.p.819.c. entretenoit depuis son fils des grandes actions de ce Saint. 'Elle
c.9.p.823.824. alloit aussi visiter avec son fils le celebre S. Aphraate. 'Ce fut elle qui amena à S. Pierre de Galacie un cuisinier devenu possedé, "en &c.
faisant semblant pour se divertir de chasser les demons comme les solitaires: & elle obtint de ce Saint, par ses prieres qu'il le delivrast.



ARTICLE II.

Dieu accorde la naissance de Theodoret aux prieres de S. Macedone.

'CETTE sainte femme avoit l'affliction de voir que la nature l'avoit rendu sterile : ce qui ne luy estoit pas neanmoins si sensible, parceque sa pieté luy faisoit juger que Dieu le permettoit ainsi pour son bien. 'Mais son mari en ressentoit un extreme deplaisir, & il alloit de tous costez, comme on a dit, conjurer les serviteurs de Dieu, de luy obtenir des enfans par leurs prieres. Les autres promettoient seulement de demander à Dieu cette grace, & l'exhortoient en mesme temps à se soumettre à ce qu'il luy plairoit d'en ordonner. Il n'y eut que S. Macedone, 'qui [aprés] avoir passé plusieurs nuits à demander à Dieu cette seule grace, 'l'assura enfin avec une confiance entiere que Dieu luy donneroit un fils. Thdrt.v.P.c. 13 p.839.d. p.840.a. p.841.a. p.840.a.

'Trois années s'estant passées sans que cette promesse s'accomplist, il retourna trouver le Saint pour luy en demander l'effet. Alors il luy ordonna de faire venir sa femme ; '& quand elle fut arrivée, il luy dit qu'il demanderoit pour elle un fils à Dieu, & que Dieu le luy donneroit : mais à condition qu'elle le luy rendroit en mesme temps, 'en le consacrant à son service. Elle accepta [avec joie] cette condition, 'en protestant neanmoins qu'elle ne souhaitoit autre chose que le salut de son ame, & d'estre delivrée des peines que meritoient ses pechez ; & il luy repartit : a. b. d. b.
» Dieu qui fait ses liberalitez avec tant de magnificence & de
» largesse en vous accordant cela, vous donnera aussi un fils, par-
» ceque ses bienfaits surpassent toujours les desirs de ceux qui
» l'invoquent du fond du cœur. S'en estant allée avec une promesse si favorable, elle devint grosse quatre ans aprés la premiere promesse du Saint, & retourna en cet état vers l'homme de Dieu, pour luy faire voir l'effet de sa benediction, & de sa priere.

'Le cinquieme mois de sa grossesse elle tomba en peril d'accoucher avant terme, & ne pouvant aller vers son nouvel Elizée, elle envoya luy representer qu'elle n'avoit point desiré d'estre mere, & le faire souvenir de ses promesses. Le Saint voyant de loin celui qui venoit de sa part, le reconnut, & luy dit quel estoit le sujet qui l'amenoit : car Dieu luy avoit revelé la nuit la maladie de cette dame, & qu'elle en gueriroit bien-tost. Il prit ensuite son a.

baston, & l'alla trouver. Lorsqu'il fut entré, & que selon sa coutume il luy eut souhaité la paix, il luy dit: Ma fille ne craignez « point, mais prenez courage, celui qui vous a fait un tel don, ne le « revoquera pas, si vous ne manquez pas la premiere à ce que vous « luy avez promis, de consacrer à son service le fils qu'il vous donneroit. « Je ne souhaite point, répondit-elle, d'avoir un fils à une « autre condition que celle là; & j'aimerois mieux que l'enfant « dont je suis grosse mourust avant sa naissance, que s'il estoit « nourri & elevé d'une autre sorte. Buvez donc de cette eau, luy « dit alors ce saint homme, & vous eprouverez le secours de Dieu. « Elle obeït, & fut guerie à l'heure mesme.

c.9.p.823.b. 'C'est ainsi qu'elle accoucha de son premier & de son unique enfant, estant âgée d'environ 30 ans, c.13.p.839.d. '& 13 ans aprés qu'elle eut esté mariée. [C'estoit vers l'an 393 de J. C, puisque "Theodoret V. la note 2. fut fait Evesque vers l'an 423, estant encore jeune. Ainsi il approchoit de 60 ans, lorsqu'en l'an 449,] ep.113.p.987.c. 'il prioit S. Leon de ne pas souffrir les injures que l'on faisoit à ses cheveux blancs. [On pourroit marquer ici plus particulierement quelle estoit la vertu de S. Macedoine, aux prieres duquel Dieu accorda la naissance de Theodoret.] v.P.c.13.p.834-841. 'Mais Theodoret a pris luy mesme ce soin dans l'histoire qu'il a faite des plus illustres solitaires de l'Orient: [& nous avons fait un titre particulier de ce Saint, où l'on a pu voir tant ce que Theodoret en dit en ce lieu, que ce que nous en avons pu trouver ailleurs.]

c.9.p.825.826. 'Theodoret pensa perdre sa mere [aussi-tost] aprés qu'elle luy eut donné la naissance. Car elle tomba dans une fievre si violente, qu'elle avoit perdu toute connoissance, & que l'on n'attendoit plus que sa mort. "Mais elle fut guerie par les prieres de &c. S. Pierre de Galacie que sa mere luy amena, & qui voulut que ep.81.p.963.c. tous les assistans joignissent leurs prieres aux siennes. 'Il paroist que cette sainte mere voulut nourrir elle mesme son fils de son lait.



ARTICLE III.

Education de Theodoret: Il est fait Lecteur.

Thdrt.ep.81.p.934.a|t.3.p.111.2.c. 'LE pere de Theodoret avoit promis aussi-bien que sa femme, de consacrer son fils à Dieu avant mesme qu'il eust esté conceu, & ils executerent leur promesse en l'offrant "dés qu'il ἐκ σπαργάνων. fut hors du berceau à celui qui le leur avoit donné, afin qu'il le

servist ou dans la profession monastique, lorsqu'il seroit en état de l'embrasser, [ou plutost dans le ministere de l'Eglise,] puisque son pere & sa mere ne pretendoient point qu'il les quittast [Ainsi il fut peut-estre mis dés l'enfance au rang des Lecteurs, comme cela n'estoit pas alors extraordinaire dans l'Orient & dans l'Occident.] 'Il est certain qu'estant encore tout jeune, il lisoit au peuple les livres sacrez. v.P.c.12.p.831.c. 'Dés qu'il eut quitté le lait, il fut nourri dans la doctrine des Apostres, & instruit dans la foy pure du saint Concile de Nicée. ep.88.p.965.c.

'Son pere & sa mere avoient pour luy toute la tendresse [qu'une naissance si miraculeuse, & si long-temps desirée, pouvoit inspirer. Mais cette tendresse n'empeschoit pas] 'qu'ils n'eussent soin de luy donner une education conforme à l'état saint auquel ils l'avoient destiné. v.P.c.9.p.822.a. ep.81.p.954.a. 'Sa mere qui avoit eprouvé [tant de fois] combien la grace du S. Esprit estoit abondante dans Saint Pierre de Galacie, l'envoyoit une fois toutes les semaines recevoir sa benediction. v.P.c.9.p.821.b.c. Ce Saint le mettoit souvent sur ses genoux, & luy donnoit à manger du pain & du raisin. Il avoit alors auprés de luy un nommé Daniel qu'il avoit delivré de la possession du demon, & qui pour reconnoissance de cette grace avoit obtenu la permission de le servir. Il disoit au Saint qu'il esperoit que cet enfant auroit un jour part au bonheur de le servir, comme il faisoit: à quoy le Saint répondit, que cela ne feroit pas, parceque son pere & sa mere l'aimoient trop pour le luy permettre. C'est ce que Theodoret leur avoit luy mesme entendu dire. 'Ce mesme Saint ayant une ceinture fort large & fort longue faite de gros lin, il la coupa par la moitié, en garda une partie pour luy, & donna l'autre à Theodoret. p.820.b.c. La mere de Theodoret guerit souvent & son fils, & son mari, & elle mesme par le moyen de cette ceinture; ce que leurs amis ayant sçeu, ils l'envoyerent souvent emprunter pour en guerir des malades, & jamais inutilement. Mais quelqu'un l'ayant euë en cette maniere, il fut si meconnoissant de la grace qu'il avoit receuë, qu'il deroba ce riche thresor: & ainsi Theodoret le perdit.

[Pour S. Macedone à qui il devoit la vie, & la conservation de celle de sa mere,] 'comme il avoit tant de sujets de le visiter, & de le respecter, c.13.p.831.a. 'il alloit aussi fort souvent recevoir sa benediction, & ses instructions. p.840.d. 'Et ce Saint pour l'exhorter à bien faire, luy representoit souvent avec combien de prieres on avoit obtenu sa naissance. p.841.a. 'Répondez donc, mon fils, par vos actions, luy disoit ce saint vieillard, à tant de peines, & à tant de graces. Vous

n'aviez pas encore vu le jour, que vostre mere vous avoit consacré à Dieu. Or les choses qui luy sont offertes doivent estre respectées de tout le monde, & chacun n'a pas la liberté d'y toucher. Ainsi vous devez fermer l'entrée de vostre ame à tous les mouvemens dereglez, & ne penser, ne dire, & ne faire que ce qui est agreable à celui qui nous ordonne de pratiquer la vertu. Ce saint homme ne se lassoit jamais de luy parler de la sorte: & ses paroles luy demeurerent gravées dans l'esprit jusques à la fin de sa vie.

c.6.p.810.d. 'Sa mere l'entretenoit aussi des actions de "S. Symeon l'ancien, V.S.Symeon Stylite § 2.
c.8.p.819.c. '& le menoit avec elle voir * Saint Aphraate renfermé dans une cellule, où il ne parloit aux femmes qu'à la porte. Mais pour Theodoret il le faisoit entrer, luy donnoit sa benediction, & prioit pour luy. * V. son titre.

c.12.p.832.a.b. 'Il paroist que Theodoret demeuroit encore à Antioche, ou aux environs, lorsqu'il visita pour la premiere fois "Saint Zenon solitaire 'qui demeuroit sur la montagne prés de cette ville. * Il raporte ainsi ce qui se passa entre eux. Je le rencontrai, dit-il, qui portoit deux cruches d'eau en ses deux mains, & comme je luy demandai où demeuroit l'admirable Zenon, luy [qui ne se reconnoissoit point sous ce titre,] me répondit qu'il ne savoit point de solitaire qu'on nommast ainsi. Cette réponse si modeste m'ayant fait juger que c'estoit luy mesme, je le suivis, & entrai dans sa cellule, où je m'entretins avec luy de plusieurs discours de pieté, sur le sujet desquels je luy faisois des demandes, & il éclaircissoit mes doutes. Lorsque l'heure de m'en retourner fut venüe, je le priai de me donner sa benediction pour me servir de viatique à mon retour; ce qu'il refusa, en disant que c'estoit plutost à luy à me demander la mienne, puisqu'il n'estoit qu'un simple particulier, & que j'estois du nombre des soldats enrollez dans la milice de J.C; car j'estois alors Lecteur. Je luy representai que j'estois encore si jeune que la barbe ne faisoit que commencer à me venir: & ayant fait serment de ne le plus voir, s'il me contraignoit d'en user ainsi, il se laissa enfin flechir avec beaucoup de peine à ma priere, & offrit les siennes à Dieu, mais avec de grandes excuses, & en luy protestant que la seule charité & l'obeïssance le luy faisoient faire: ce que j'entendis, parceque j'estois assez prés de luy. ["Nous ne saurions guere mettre ceci plustard qu'en l'an 416] 'Le P. Garnier le met dés 408, mais ses preuves [ne le montrent pas.]

V son titre. p.831.e. * p.832. V.S. Innocent Pape note 6. t.5.p.102.1.d.



ARTICLE IV.

Theodoret étudie les lettres humaines, & la ſcience de l'Egliſe : Il ſe retire en un monaſtere.

[LEs ouvrages qui nous reſtent de Theodoret, nous ſont
une preuve qu'il s'appliqua beaucoup & à l'eloquence, &
à la connoiſſance des Ecritures.] Et S. Cyrille en écrivant meſme Conc.t.3 p.
contre luy, reconnoiſt qu'il avoit la reputation d'eſtre habile 890.a.
dans les lettres humaines, & dans les livres ſacrez. 'Ses écrits Bar.423 § 12.
contre les payens font voir combien il eſtoit habile meſme dans
les ſciences profanes, '& qu'il n'y avoit point de poëte, point Thdrt.t.4.p.
d'orateur, point d'hiſtorien, point de philoſophe qu'il n'euſt lu. 460.
'Il avoit eſté nourri dés l'enfance dans l'étude des livres ſaints. In Dan pr.l.2.
Il a auſſi beaucoup lu les ſaints Peres qui les ont interpretez.[a] Il p.542 a.
en nomme pluſieurs dans la preface de ſon commentaire ſur a in Cant.t 1.
V. § 22. les Cantiques, '& encore davantage dans ſes dialogues. ["Il cite p.983.d. t.4 p.33-45|86-
les Hexaples, les differentes verſions de l'Ecriture, la ſyriaque, 111|154.174.
& meſme le texte hebreu.] Il ſavoit aſſurément le ſyriaque, [plus v.P c.21.p.861.
commun dans ſon pays que toute autre langue, au moins hors a.
d'Antioche & à la campagne.] 'Il paroiſt avouer qu'il ne ſavoit l.5.p.557.c.
pas le latin.

'Il qualifie Diodore de Tarſe & Theodore de Mopſueſte ſes ep.16. p 910.d.
maiſtres, [& il témoigne partout une eſtime & une veneration
particuliere pour ces deux Prelats, dont la foy eſt neanmoins
aſſez ſuſpecte, ſurtout le dernier. Il n'eſt pas difficile qu'il ait
receu les inſtructions de Theodore, qui n'eſt mort qu'en 428, ou
429. Mais pour Diodore qui eſtoit déja mort en 394, il n'a pu
rien apprendre de luy que par ſes livres. 'Il qualifie Acace de ep.75. p 943.a.
Berée ſon pere. 'Il alloit quelquefois le viſiter. [Et il n'en parle v.P.c.21.p.858.
V. ſon titre. jamais qu'avec de grands eloges, que"cet Eveſque ne meritoit a.b.
peut-eſtre guere.

Il témoigne partout une eſtime & un reſpect tout particulier
V. § 39. pour S. Chryſoſtome; & nous parlerons"en ſon lieu de pluſieurs
panegyriques qu'il a prononcez en ſon honneur. Il n'avoit pas
neanmoins connu ce Saint, qui fut enlevé d'Antioche dés l'an
ſuivans. 398, lorſque Theodoret n'avoit qu'environ cinq ans.] 'Ainſi s'il"a Nphr.l.14 c.54.
eſté ſon diſciple, comme le dit Nicephore, [ce n'a eſté que par p.570.a.
l'étude & la pratique des veritez que ce Saint a enſeignées à
toute l'Egliſe dans ſes actions, & dans ſes écrits: Et nous verrons

en effet que Theodoret a imité parfaitement son zele, son desinteressement, & son courage.

On marque qu'il a mesme fort bien imité son eloquence, ayant eu comme luy un style coulant, plein de pensées, net, & facile, & soûtenu par cette delicatesse, & cette vivacité agreable que l'on attribuë particulierement aux Atheniens.] 'Photius le louë aussi d'avoir dans tous ses écrits un style clair & net, des termes purs & bien choisis, assez d'agrément, une abondance de pensées proportionnées à son sujet, 'rien de superflu, [a]beaucoup d'elevation. Il le reprend seulement de s'estre quelquefois servi de metaphores un peu trop hardies. 'Nous verrons "ailleurs combien il estime sa maniere de faire des commentaires. 'Il releve aussi beaucoup les eloges qu'il a faits de Saint Chrysostome. [b] Le Pere Sirmond dit que son style a une "beauté & une elegance qui attire son lecteur, sans le laisser ennuyer, & une breveté qui n'empesche point qu'il ne soit tres clair.

Phot.c.46.p.33. | c.56.p.48|31.p.20. | a c.31.p.20. c.203.p.525. c.273.p.1514-1519. | b Thdrt.prol. | V.§44. | lepos.

'Dés que Dieu eut tiré du monde le pere & la mere de Theodoret, il distribua [aux pauvres] les biens qu'ils luy avoient laissez; de quoy il prend à témoin tout l'Orient; choisissant pour son partage la pauvreté volontaire: 'Et depuis cela il ne voulut acquerir ni maison ni terre; en sorte qu'aprés avoir esté longtemps Evesque, il ne possedoit pas une seule obole, & non pas mesme un sepulcre. Il n'avoit pour toutes choses que "les habits fort mediocres qu'il portoit sur luy.

ep.113.p.988.a. | p.587.d. | p'axua.

["Ce fut peut-estre alors] qu'il se retira dans un monastere, où il paroist qu'il demeura jusqu'à son episcopat, [& qui est sans doute le mesme monastere,] où il demandoit long-temps depuis qu'il luy fust permis de demeurer, puisqu'il l'appelle son monastere. Il estoit "à prés de 50 lieuës de Cyr, * à trente d'Antioche, & à une bonne lieuë d'Apamée. 'Agapet dont Theodoret a écrit l'histoire, avoit fondé & gouverné deux grands monasteres dans le territoire d'Apamée, avant qu'il fust fait Evesque de la mesme ville vers l'an 390. [Theodoret estoit apparemment solitaire,] 'lorsque le desir de s'edifier le porta luy, & quelques autres qui faisoient profession de la mesme vie que luy, à aller visiter le monastere de "Saint Eusebe [prés de Teledan au diocese d'Antioche.] Ils y passerent une semaine entiere avec David qui en estoit alors Abbé; [ce qui ne peut guere avoir esté avant 420.] 'Ils furent témoins de son incroyable douceur. [c] Ils y virent encore beaucoup d'autres solitaires; particulierement Abbas Sarrazin de nation, qui en estoit Abbé lorsque Theodoret en écrivoit l'histoire.

d. | ep.119.p.992.993|Lup.ep.66.p.149. | Thdrt.l.4.c.25.p.700.a|l.5.c.27.p.741.d|v.P.c.3.p.785.d. | v.P.c.4.p.799.b.c. | c.d|800. | c p.800,801. | Note 1. | 120 milles. | * 75 milles. | V. son titre.

ART. V.



ARTICLE V.

Il est fait Evesque de Cyr.

'THEODORET fut enfin tiré de son monastere pour recevoir malgré luy l'ordination de l'episcopat "en l'an 423. 'Le lieu dont la divine providence le chargea, fut la ville de Cyr, [a] ou Cyrrhe : [b] car on luy donne assez indifferemment ces deux noms. [c] Des personnes habiles soûtiennent que le dernier est le veritable, [quoique nostre usage soit pour le premier.] [d] Cette ville estoit dans la province de Comagene en Syrie appellée aussi Euphratesienne, ou Augusto-Euphratesienne, à cause que l'Euphrate la bordoit du costé de l'Orient, & la separoit de la Mesopotamie. [Hieraple estoit la metropole de cette province, quoique Samosates soit encore plus celebre dans l'histoire ecclesiastique & profane.]

Note 1. | Thdrt.ep.81.p. 954.a. | l.5.c.4.p.706. b. | a ep.113.115.p. 987.988.d. | b Steph.n Holst. p.180. | c Fac.p 197.n. | d Spart.n.c.p.77 1.d.e.

'Pour celle de Cyr, quoiqu'on en remarque diverses antiquitez, [rien ne la rend si connuë, que d'avoir eu Theodoret pour Evesque.] 'Elle estoit à deux "journées d'Antioche. [La table de Peutinger y conte "32 lieuës, & *plus de 45 de Cyr à Samosates.] 'Elle estoit † environ à dixsept lieuës de Berée en Syrie, & à ¶ 48 [e] d'Apamée [metropole de la seconde Syrie.] [f] Procope dit qu'elle a esté fondée par les Juifs en memoire de Cyrus leur liberateur, [ce qui n'est pas aisé à croire] [g] D'autres disent que ce fut Cyrus qui la fit bastir : [mais je ne sçay s'ils ne la confondent point,] 'avec une autre Cyr, Cyrescate, ou Corescarthe, qu'on dit avoir esté la derniere ville bastie par Cyrus dans la Sogdiane ou dans la Mede.

ἡμερῶν ὁδὸς. | 80 milles. | * 117 milles | † 42 ou 44 milles. | ¶ 120 milles

Steph p.403|n. Holst.p.180. | Thdrt.v.P.c.2. p.788.b. | c.21.p 858.a|It. Ant.p.112. | e Thdrt.ep.119 p.992.993. | f Proc æd.l.2.c. 11.p 49.b.c. | g Genn.c.89. | Steph.p.402|n. Holst.p.180.a.

'Ptolemée nous donne lieu de croire que celle de la Comagene, qu'il appelle Cyrrhe, a esté autrefois fort considerable, puisqu'il donne son nom à un grand pays, qui comprenoit Hieraple, Berée, & plusieurs autres villes. 'Mais elle fut long-temps fort negligée. [h] C'est pourquoi S. Cyrille d'Alexandrie en parle comme d'une petite ville peu connuë. [i] Theodoret mesme l'appelle une solitude, [k] & une petite ville deserte, fort desagreable, où il y avoit peu d'habitans, & tous pauvres, [l] de sorte qu'elle n'avoit rien qui pust flater l'ambition de ceux qui aiment les grandeurs du monde. [m] Il n'y trouvoit pas mesme le moyen d'entretenir aucun commerce de lettres avec ceux des autres pays, parcequ'elle estoit fort eloignée de la route des chevaux, [& de

Ptol.l 5.c.15.p. 159. | Proc.æd.l.2.c. 11.p.49.b. | h Conc.t.3.p. 273.890.a. | i Merc.t.2.p. 273. 1. | k Thdrt.ep.32.p 921.d|138.p. 1012.d. | l Merc.ut sup. | m Lup.ep.71.p. 156.

Thdrt ep.79.81 p.950.d|954.b. la poste.] 'Il y fit "divers edifices pour l'ornement & la commodité V § 8.
a ep.113.p.988.d du lieu, a & y fit venir beaucoup de personnes de diverses pro-
b Proc.ed.l.2.c. fessions. b Neanmoins cette ville estoit encore toute negligée du
11.p.49. temps de Justinien, sans aucune muraille, & mesme sans eau,
Thdrt ep.81.p. dit Procope, [ce qui est surprenant,] 'puisque Theodoret parle
954.b. d'une riviere qui passoit auprés de la ville, & qui l'incommodoit
Baud.p.236.2. mesme lorsqu'elle se debordoit. 'On appelle cette riviere Mar-
Proc.p.49.50. sias.' Justinien la fortifia & l'embellit extremement, & en fit une
ville riche & considerable, comme on le voit amplement écrit
par Procope.

p.49.c|Conc.ep. p.835.b. 'Il le fit tant pour le bien de l'Etat, que pour honorer S.Cosme
& Saint Damien, dont les corps reposoient tout auprés de cette
Thdrt.ep 144. p.1020.b. ville, '& Theodoret nomme quelquefois Saint Cosme entre les
illustres Martyrs. [Je ne sçay si cela auroit fait donner à cette ville ἁγιόπολις.
Geo.sac n.p.59. le nom de "ville] 'sainte ou du Saint, qui luy est attribué dans la
Notice d'Hierocle. Cette Notice donne le mesme nom à toute
p.35.59. la province Euphratesienne, 'où elle met Cyr la premiere de
Mir.not.p.142. 310. toutes aprés Hieraple, avant celle de Samosates. 'On marque en
effet qu'on luy a accordé l'honneur & le titre de metropole ho-
p.142.312|Geo. sac.p 302.& alii noraire. 'On luy donne aujourd'hui le nom de Kars ou Carin.

c Thdrt.ep.42. p.927.a. c Le territoire de la ville de Cyr avoit "seize lieuës de long, & 40 milles.
autant de large; ce que Theodoret represente comme peu de
chose. Il y avoit beaucoup de grandes montagnes couvertes de
bois, ou qui ne raportoient rien. [Mais il faut dire que le reste
ep.113.p.986.987 du pays estoit tres fertile,] 'puisque Theodoret conte 800 eglises
ou "paroices dont il se trouvoit chargé. [Aussi il faut dire que son παροικίας.
diocese avoit plus de 16 lieuës du costé de l'Euphrate, si le villa-
ge de Capersane situé sur le fleuve en estoit encore, "comme il V. § 9.
y a bien de l'apparence.

Il y avoit dans ce diocese un grand nombre d'heretiques lors-
t.5.p.113.2.d. que Theodoret en fut fait Evesque,] 'de quoy quelques uns ac-
cusent la vieillesse & la negligence d'Isidore son predecesseur.
[Mais Theodoret qui sans doute le connoissoit mieux que nous,]
l.5.c.4.p.709.b| v.P.c.3.p.789.b. 'assure au contraire que cet Isidore avoit beaucoup de pieté & de
zele. Il avoit esté fait Evesque de Cyr vers l'an 379, par Saint
Eusebe de Samosates. [Ainsi l'on ne peut pas assurer que Theo-
doret luy ait succedé immediatement. "Theodoret fut sans dou- Note 3.
te ordonné par l'Evesque d'Hieraple son metropolitain: "& ce V.S.Cyrille
pouvoit estre alors Alexandre, pour qui Theodoret n'eut que d'Al. § 23.
trop de déference & de respect.]



ARTICLE VI.

Amour de Theodoret pour la solitude, pour la pauvreté, & pour les pauvres.

[L'UNION que Theodoret a toujours conservée avec les
solitaires, fait juger qu'il garda autant qu'il put, estant
Evesque, la maniere de vie qu'il avoit pratiquée parmi eux.]
'Aprés avoir loüé S. Abraham de Carrhes d'avoir fait la mesme Thdrt.v.P.c.17
chose, & d'avoir mesme augmenté durant son episcopat les auste- p.850.c.
ritez qu'il avoit pratiquées estant solitaire, il dit que c'est une be-
nediction [& un bonheur,] auquel il souhaitoit d'avoir aussi part.
[Tout ce que nous trouvons de ses exercices particuliers,] 'c'est ep.145.p.1023.a.
qu'outre les prieres de la Liturgie qui se faisoient dans l'eglise, il b.
prioit & glorifioit la Trinité sacrée au commencement & à la fin
du jour, & encore dans les heures qui divisoient le jour en trois
parties. 'Il y avoit d'autres personnes qui couchoient avec luy v.P.c.21.p 861.
dans sa chambre. a.

[Comme il n'avoit quitté que malgré luy le silence & la soli-
V.§ 10. tude du monastere,] 'il en"conserva toujours l'amour dans son Lup.ep.81.p.177.
cœur, quoique ses ennemis pretendissent qu'il ne pouvoit vivre
sans action. 'Dans la persecution qu'il souffroit en 449, la grace Thdrt.ep.119.p
qu'il demanda, fut qu'on luy permist de demeurer dans son mo- 992.993.
nastere: '& aprés que cette tempeste fut appaisée, il témoigne ep.133.p.1006.d
qu'il n'avoit dessein que de justifier sa foy, & rétablir sa reputa- b.c.
tion, pour retourner au repos & à la retraite, 'qui estoit toute e.61.p.936.b.
l'inclination de son cœur. 'Il dit agreablement qu'il avoit plus ep.81.p.953.c.
d'amour pour la solitude & pour le repos, que ceux qui sous
un habit de moine vouloient gouverner les Eglises. 'Il estimoit ep.62.p 936.a.b
λάθε βιώσας. beaucoup cette sentence d'un sage payen. "Vivez inconnu; &
&c. "sans considerer la bouche corrompuë qui l'avoit dite, il en
admiroit & en aimoit la verité.

'Aussi il eust eu une grande joie de la pouvoir pratiquer; '& il b.
n'eust pas attendu les violences de ses adversaires pour quitter a ep.16.p.911.c
son evesché, s'il n'eust esté retenu par la crainte des jugemens de
Dieu. 'Ni les commoditez de la vie, ni la dignité de l'episcopat, b.
n'estoient pas des choses qui le retinssent. 'Les conversations des Merc.t.2 p.272
villes, ni les honneurs & les respects qu'on luy rendoit, n'avoient 273.
point d'attrait pour luy. 'Il gemissoit sous le poids des soins & des p.273.1|Thdrt.
inquietudes qui accompagnoient son episcopat, [b] Il ne desiroit ep.16.p 911.b.c.
b Thdrt.v.P.c.21
p.868.c.

ep.13.p.906.a.b. que la mort. Et un de ses amis luy ayant envoyé du vin de Lesbos, en luy mandant que c'estoit un vin fort sain, & qui faisoit vivre long-temps ; il luy répond que ce present luy estoit fort inutile, puisqu'il ne souhaitoit nullement une longue vie, voyant les troubles & les tempestes dont cette vie est agitée.

ep.113.p.987.d. [Il n'aima pas moins la pauvreté que la retraite.] Nous avons déja vu qu'aprés 25 ans d'episcopat, il n'avoit pas acquis pour un &c.
ep.81.p.954.b. sou de bien, & n'avoit à luy que les habits tres pauvres dont il estoit couvert. Il ne receut jamais de personne ni un habit, ni la
ep.79. p.950.d. moindre somme d'argent. Jamais il ne demanda aucune faveur pour luy ni à l'Empereur, ni à ses ministres ; & quoiqu'il eust beaucoup de personnes dans son diocese qui y possedoient de
ep.113.p.995. 996. grands biens, jamais il ne leur fut à charge. Dans sa persecution plusieurs Evesques de ses amis luy ayant envoyé divers secours, il s'excusa de les accepter, non par aucun mepris pour eux, mais parcequ'il se contentoit de recevoir ce qui luy estoit necessaire de celui qui nourrit avec tant d'abondance les corbeaux mesmes.
p.996 a. Neanmoins il ne voulut pas refuser ce qu'Urane Evesque d'Emese luy envoyoit, à cause de l'extreme charité de ce Prelat son ami particulier.

[Sa pauvreté estoit accompagnée d'une grande compassion pour les pauvres, & assez riche pour les soulager dans leurs besoins, soit des biens de son Eglise, soit par ses sollicitations à l'égard des autres, comme nous le verrons à l'égard de Celestiaque.]
ep.13.p.917.b. Il écrivit une lettre courte au Patrice Areovinde, pour le porter à faire quelque remise aux fermiers des terres qu'il avoit dans son diocese. « Celui qui a fait toutes choses, luy dit-il, & qui les gouverne [par sa sagesse,] distribuë [diversement] à chacun de nous la pauvreté & les richesses, mais par la mesme justice, afin que les riches trouvent dans les besoins des pauvres de quoy subvenir à leurs besoins [spirituels.] Il fait de mesme sentir ses chastimens aux hommes, non seulement pour les punir de leurs pechez, mais encore afin que ceux qui en ont le moyen, aient occasion de faire
c. voir leur compassion & leur bonté [pour leurs freres.] Que la disette de cette année vous soit donc un moyen d'enrichir vostre ame : Faites une vendange abondante, & attirez sur vous la misericorde de Dieu par celle que vous excercerez envers les receveurs & les paysans de vos terres. »





ARTICLE VII.

Generosité de Theodoret; sa bonté; son soin pour son peuple.

'COMME Theodoret n'estoit entré, & ne demeuroit dans l'episcopat que par la crainte de Dieu, & non par ambition ni par interest, aussi il estoit bien eloigné de rien faire pour se conserver cette dignité qui pust blesser sa conscience. 'Il n'estoit nullement dans la pensée qu'il dust toujours parler & agir conformément aux desirs des personnes puissantes; mais son unique but estoit d'edifier l'Eglise de Dieu, & de plaire à son divin Epoux & à son Seigneur. C'est pourquoi la crainte des plus puissans ennemis & des mauvais offices qu'on luy pouvoit rendre, ne luy pouvoit point faire taire ce qu'il croyoit devoir dire, 'ni l'empescher de faire & pour la verité, & pour ses amis, tout ce que sa conscience demandoit de luy. 'Et lorsque sa liberté genereuse luy avoit attiré la persecution des hommes, au lieu de s'en inquieter, il s'en rejouissoit, il loüoit la bonté de celui qui luy faisoit la grace de souffrir pour la verité; & il exhortoit les autres à prendre part avec luy à un combat si glorieux. 'Cette foy ferme & intrepide luy paroissoit moins une vertu particuliere, que l'ame de toutes les vertus, puisque sans elle, elles sont comme mortes & incapables d'exercer les actions qui leur sont propres.

Thdrt.ep.16.p. 911.b.c|Merc t.2 p.273.1.

Thdrt.ep.16.p. 911.b.

ep 79 p.951.a.b.

ep.124.p.1014.c. d.

p.995.d.

[Mais hors ces occasions où son devoir l'obligeoit de preferer Dieu à l'amitié des hommes, il paroist avoir esté plus porté à la douceur & à la complaisance, & peut-estre mesme jusqu'à l'excés.] Car je ne sçay si on le peut excuser de ce qu'ayant avec justice tant d'estime & tant de respect pour S. Chrysostome, comme on le voit par son histoire, & estant pleinement persuadé de son innocence, il ne laisse pas de donner partout de grands eloges à Acace de Berée, l'un de ses principaux persecuteurs. 'En faisant l'eloge de S. Chrysostome, il le prie de pardonner tout ce qui s'estoit fait durant le trouble d'une tempeste, parceque Dieu luy voulant donner la couronne du martyre, pour finir sa vie sainte par une mort glorieuse, il avoit fallu que les hommes servissent à l'execution de ses desseins, & que les mariniers le jettassent, quoique malgré eux, dans la mer, comme Jonas; qu'ils n'avoient pas esté ses ennemis, mais les instrumens de ses victoires. Les amis de Job ont esté, dit-il, ses adversaires: mais Dieu leur donne ensuite un moyen pour expier cette faute, & il les reconcilie luy mesme

Phot.c.73.p. 1517.

avec Job. C'est ce qui est arrivé en cette rencontre: Car il me «
semble que je voy le Seigneur réunir les Peres, [& ces grands «
Evesques si opposez durant quelque temps les uns aux autres,]& «
joindre leurs mains [dans le ciel par l'union d'une mesme charité, «
Bar.408.§ 36. & d'une gloire commune.]'Porphyre d'Antioche ne meritoit pas
assurément le peu mesme que Theodoret dit à son avantage.[Et
il semble assez difficile de croire qu'il parlast selon sa lumiere,&
Thdrt.ep.60.p. 935. le sentiment de sa conscience,]'lorsqu'il relevoit si fort l'humilité
& la moderation de Dioscore d'Alexandrie.

[C'est à ce soin qu'il avoit de maintenir autant qu'il pouvoit la
paix & la charité avec tous les hommes, qu'on peut raporter ce
ep.80.p.952.b. qu'il dit;]'Que depuis 25 ans qu'il estoit Evesque,il n'avoit jamais
formé de plainte en justice contre personne, & que personne
n'en avoit formé contre luy,qu'on ne l'avoit point vu importuner
les magistrats, ni aucun de ses ecclesiastiques assieger les tribu-
naux des juges.[Il ne pretendoit pas neanmoins entretenir l'ami-
ep.122.p.994.d tié des hommes aux depens de la verité.]'Si mes amis,dit-il,me
sont témoins que j'ay toujours marché par le chemin royal de la
doctrine de l'Evangile, je les exhorte à témoigner en ma faveur
ce courage que S.Paul demande aux veritables Chrétiens. Que
s'ils savent que je m'écarte en quelque chose de la regle de la
foy, je consens qu'ils me haïssent, qu'ils prennent le parti de mes
ennemis, & qu'ils s'unissent avec ceux qui me font la guerre.

[Son humilité paroist partout dans ses écrits. Quelque inno-
ep 79.p.950.b| 83.p.958.c. a in Cant.t.1.p. 983. cente que sa vie eust toujours esté,]'il parle de luy en divers en-
droits comme d'un grand pecheur; [a] ce qui luy faisoit craindre
d'entreprendre l'explication des Ecritures.

[Il travailla à inspirer aux autres les vertus qu'il pratiquoit luy
ep.81.p.954.a.b. b. mesme.]'Nous avons vu que ses Ecclesiastiques ne paroissoient
jamais, non plus que luy, dans les tribunaux des juges.'Il proteste
qu'aucun de ceux qui demeuroient avec luy, n'avoit jamais re-
ep.52.p.921.c.d ceu ni un pain, ni un œuf de qui que ce fust.'Il croyoit que les
Evesques, & ceux qui gouvernent les peuples sous eux, doivent
extremement leur recommander les œuvres de charité: & nous
savons que les habitans de Cyr,quoique pauvres & en petit nom-
bre, avoient grand soin de secourir ceux qui recouroient à leur
v.P.c.30.p.894. c.d. assistance.'Il paroist que mesme dans les paroices de la campagne
les hommes & les femmes s'assembloient dés le point du jour à
l'eglise pour y offrir à Dieu leurs prieres & leurs cantiques, &
hær.l.1.c.20.p. 208 c. qu'on faisoit encore la mesme chose à la fin du jour.'Ayant trouvé
dans les eglises dont il estoit chargé plus de 200 exemplaires de

la Concorde que l'herefiarque Tatien avoit faite autrefois sur l'Evangile, & où il avoit osté tous les endroits contraires à son dogme, il prit toutes ces concordes, & mit à la place le texte ordinaire des quatre Evangelistes. [Que si nous ne trouvons pas plus de choses sur l'application que Theodoret avoit pour le bien spirituel de la ville de Cyr, nous pouvons neanmoins juger qu'elle n'estoit pas petite, par le soin qu'il prit soit de l'embellir, soit de soûtenir les interests temporels, & par ce qu'il fit pour les paroices de la campagne, comme on le verra bien-tost.]

ARTICLE VIII.

Il fait bastir une eglise, ramasse des reliques, embellit la ville de Cyr: Ses maladies.

'THEODORET avoit fait, ce semble, bastir une eglise, où Thdrt.ep.66.p.
il vouloit mettre des reliques des Apostres & des Prophe- 938.c.
tes. Lorsqu'elle fut achevée avec tous ses ornemens, il écrivit à
un sophiste nommé Aere, [qui apparemment estoit de Cyr mes-
me,] pour l'inviter à la solennité de la dedicace de cette eglise,
& de la translation des reliques qu'on y vouloit mettre. 'On voit v.P.c.21.p.862.
qu'on envoya à Theodoret de Palestine & de Phenicie dans 863.
une chasse, des reliques de divers Prophetes & Apostres, qu'il
receut solennellement avec le chant des pseaumes, accompa-
gné de tout le peuple de la ville & de la campagne. 'Entre ces p.862.d.
reliques, il y en avoit de S. Jean Battiste '& du Patriarche Joseph, p.863.c.
'comme Dieu le revela à un saint solitaire qui doutoit des pre- p.862.863.
mieres: '& ce solitaire assura Theodoret que S. Jean estoit son p.863.
protecteur auprés de Dieu. 'On voit qu'il y avoit à Cyr une eglise p.858.a.
dediée sous le nom d'un Prophete, '& une sous le nom des p.866 b.
Apostres. 'Theodoret eut aussi des reliques des Martyrs de Perse, c.24.p.872.c.
qu'il mit dans l'Eglise de Citte bourg de son diocese.

'Il travailla à faire venir à Cyr des medecins, & d'autres per- ep.115.p.988.d.
sonnes de diverses professions necessaires. 'Il y attira entre autres ep.114.115.p.
un Prestre nommé Pierre, qui se rendoit agreable à tout le 988.c.d.
monde par la sagesse de sa conduite, & de plus il estoit habile
dans la medecine, qu'il avoit exercée dans Alexandrie. La ma-
1. niere dont il la pratiquoit est exprimée [1] en des termes, [qui
peuvent marquer qu'il la faisoit par raisonnement, & par scien-
ce, non par une simple pratique, ni par la seule experience; ou

1. κοσμεῖται τῇ τῶν σωμάτων λογικῇ θεραπείᾳ λογικῶς μεταχειρίζων τὴν τέχνην.

bien qu'il ne faisoit qu'ordonner, comme font aujourd'hui les medecins, sans faire ni les remedes, ni les incisions. Car la qualité de medecin comprenoit alors pour l'ordinaire celle d'apothicaire & de chirurgien.]

ep.138.p.1012.d. 'Theodoret travailla aussi à rendre la solitude de sa ville moins desagreable, en l'embellissant par beaucoup de bastimens publics, [qui sans doute estoient encore plus pour la necessité que
ep.79.81.p.950.d|954.b. pour la beauté,] 'puisqu'il y employoit mesme les revenus de l'Eglise. 'Il fit elever des galeries, il bastit des bains publics, il fit
p.950.d. faire deux fort grands ponts. 'Il prit soin aussi des autres choses
p.954.b. "qui regardoient le bien public. 'Il remplit la ville d'eau, de quoy elle manquoit auparavant: & il fit faire un canal à la riviere [de Marsias,] de peur qu'elle ne se debordast dans la ville, comme
ep.10.p.904.a.b. elle faisoit auparavant. 'Un nommé Abram, aprés avoir demeuré long-temps dans une terre de l'Eglise, s'estoit associé quelque gents aussi méchans que luy, avec lesquels il avoit commis beaucoup de violences, & pillé diverses personnes. Theodoret fit verifier ces choses, & Abram mesme les reconnut publiquement: aprés quoy Theodoret envoya & Abram, & les personnes qu'il avoit pillées, & les actes de tout ce qui s'estoit passé, à un Avocat nommé Elie, non pour mettre ce miserable entre les mains des juges; mais afin qu'Elie aprés s'estre instruit de toute l'affaire l'obligeast à rendre tout ce qu'il avoit pillé. [Il semble donc qu'il eust fait prendre cet Abram prisonnier. Et les Evesques avoient alors ce droit, au moins en quelques occasions, comme on le voit par la maniere "dont Nestorius traita le Diacre Basile. Saint Augustin *fit aussi mettre en prison deux Prestres Donatistes. Nous verrons† dans la suite comment Theodoret travailla pour faire décharger son peuple des impositions excessives dont il estoit accablé.

Son application à ses devoirs contribua sans doute beaucoup
Lup.ep.60.72.28.110.170.p.112.159.196.232.341. à ses frequentes maladies.] 'Car nous le trouvons dans ses lettres cinq fois malade en cinq ans de temps, tantost "d'un mal de teste tres violent, tantost d'un mal de pié qui l'obligeoit à garder le
ep.110.p.232. lit, tantost de divers autres maux qu'il n'exprime pas. Mais il recevoit tout cela comme des effets de la providence divine,
ep.170.p.341. qui ne pouvoient luy estre que salutaires: '& les maux de son corps les plus violens luy estoient moins sensibles que ceux de l'Eglise.

Right margin notes: τῶν κοινῶν. — V.S.Cyrille d'Alexandrie § 10. — *V.S.Augustin § 226. — † V. § 23. — περιεναίων.



ART. IX.



ARTICLE IX.

De S. Maron, S. Jacque, & plusieurs autres solitaires du diocese de Cir.

[LE diocese de Cyr estoit composé, comme nous avons dit, de 800 paroisses,] 'que Theodoret avoit soin de visiter,[a] & il y trouvoit de grands sujets de consolation dans la vertu de plusieurs saints solitaires, "qui l'habitoient.[b] Saint Acepsime & Zeumace s'estoient rendu celebres dans ce pays "dés le regne de Valens, [vers 370] [c] S.* Maisyme que l'on avoit fait Curé d'un village, estoit aussi plus ancien que Theodoret, [d] qui avoit seulement vu la mere d'un enfant qu'il avoit gueri. [e] Saint "Zebin qui vécut dans les travaux de la vie solitaire depuis la jeunesse jusqu'à une vieillesse extreme, & fut enterré dans le village de Citte, estoit mort avant l'an 423, de sorte que Theodoret qui en raporte l'histoire ne l'avoit pas vu. 'L'Eglise greque l'honore avec S. Polychrone son disciple le 23 de fevrier. [Il ne paroist point non plus que Theodoret ait vu S Maron, 'qu'il appelle le pere, & le divin jardinier de tous les solitaires qui fleurissoient de son temps dans son diocese. 'Il parle encore avec de grands eloges d'Abraham, qui ayant esté quelque temps solitaire dans le pays de Cyr, avoit ensuite esté fait Evesque de Carrhes dans la Mesopotamie.

'Mais il fut luy mesme témoin de la vertu de S. Eusebe qui vecut longtemps reclus & exposé à l'air prés du village d'Asique, & ensuite dans un monastere voisin, où il acheva sa course peu de temps avant que Theodoret en écrivist l'histoire; ce qu'il fit, comme nous croyons, "vers l'an 440. 'Il s'estoit retiré dans ce monastere à l'âge d'environ 90 ans, pour eviter la foule de ceux qui venoient luy demander sa benediction, 'sans pouvoir neanmoins le voir, ni parler à luy: car il s'estoit retranché peu à peu toutes sortes d'entretiens, en sorte qu'à la fin il ne parloit plus qu'au seul Theodoret son Evesque. 'Quinze figues luy suffisoient pour passer les sept semaines du Caresme. 'Les Grecs en font la feste le 15 de fevrier.

'Theodoret met aprés luy S. Salaman natif d'un village sur la rive occidentalle de l'Euphrate, & "reclus sans toit sur l'autre bord du fleuve dans la Mesopotamie, où il gardoit un entier silence. Il fit voir par une conduite fort extraordinaire, qu'il estoit veritablement mort à toutes les choses du monde. Car l'Evesque du

V. S. Maron. V. les Ariens § 163. * V. S. Maron. Ibid. V. § 44 | note 16. &c.

Thdrt. v. P. c. 30 p. 895. c. [a] c. 23. 25. p. 871. c | 876 b. [b] l. 4. c. 25. p. 700. a. b. [c] v. P. c. 24. p. 842. a. [d] d. [e] c. 24. p. 857. 858. a. Boll. 23 feb. p. 377. c. Thdrt. v. P. c. 16 p. 846. c. c. 17. p. 847-850. c. 18. p. 850-852. p. 850. d. p. 852. a. p. 851. p. 9??. a. Boll. 15. feb. p. 824. c. Thdrt. v. P. c. 19. p. 852. d | 19. p. 852. 853.

lieu l'ordonna Prestre sans en pouvoir tirer un seul, mot, & on le transporta deux fois d'un bord du fleuve à l'autre, sans qu'il dist non plus aucune parole, ni qu'il témoignast agréer ou desagréer ce qu'on faisoit. 'Les Grecs l'honorent le 23 de janvier & le 17 de fevrier, & ils assurent qu'il se faisoit beaucoup de miracles à son tombeau. 'Theodoret le met parmi les solitaires du territoire de Cyr, "de sorte qu'il semble que son diocese s'étendoit jusqu'à l'Euphrate, & au bourg dont le Saint estoit natif. 'Il appelle ce bourg Capersane, & les Grecs dans leurs Ménées, Persane [Ainsi ce pourroit estre] 'la ville de Persa placée par Estienne sur l'Euphrate prés de Samosates.

Boll. 23. jan. p. 490. Thdrt. v. P. c. 24. p. 841. d. Boll. p. 490. a. Steph. p. 544.

'Theodoret dit que S. Thalasse, qu'il avoit visité plusieurs fois auprés du village de Tillime, surpassoit tous ceux de son temps en simplicité, en douceur, & en humilité. 'Il paroist qu'il estoit mort alors. L'Eglise greque en honore la memoire le 22 de fevrier.

Thdrt. v. P. c. 22. p. 868. 869. Boll. 22. feb. p. 291.

'Il releve aussi beaucoup la simplicité & la patience de Saint Maris, qu'ayant la voix fort belle dans sa jeunesse, se trouvoit d'ordinaire aux lieux où l'on faisoit quelques festes des Martyrs: & pratiquoit en mesme temps tous les exercices de la vertu, en sorte qu'il conserva son corps & son ame dans une entiere pureté. Depuis il se retira auprés d'un village du diocese de Cyr nommé Homere, dans un petit bastiment extremement humide & mal sain qu'il fit murer de toutes parts. Il y passa les 37 dernieres années des 90 qu'il vécut, 'sans autre nourriture que du pain & du sel: & ce fut là que Theodoret le visita plusieurs fois [Nous en parlerons encore "dans la suite.] 'Il estoit mort aussi avant que Theodoret en fist l'histoire. Les Grecs qui ont mis dans leurs menologes presque tous les solitaires dont Theodoret a fait l'eloge,]'y ont mis aussi celui-ci le 25 de janvier. [a] S Chrysostome écrivit de son exil "une lettre considerable à Maris Prestre & moine dans le diocese d'Apamée. [Mais outre qu'Apamée estoit loin de Cyr, il n'y a point d'apparence que celui dont parle Theodoret fust Prestre.]

Thdrt. v. P. c. 20. p. 853. 854. &c. p. 854. V. § 11. Boll. 25. jan. p. 628. a Chry. ep. 55. p. 718. V. S. Chrysostome § 114.

'De tous les solitaires qui vivoient encore [au diocese de Cyr,] lorsque Theodoret en faisoit l'histoire, le plus considerable & pour l'âge & pour l'austerité de la vie estoit Saint Jacque; & il y avoit alors 38 ans qu'il vivoit sans couvert, sur une montagne à une lieue & demie de la ville de Cyr. [C'est là sans doute où il estoit déja] 'lorsque les Isaures "couroient la Syrie, [en 404 ou 405.] 'Il avoit vécu auparavant dans une petite cellule. [b] Il estoit

Thdrt. phil. c. 20. p. 854. d. c. 22. p. 870. d. c. 21. p. 353. b. d. 30 stades. p. 865. b. c. &c. p. 855. d. b c. 16. 22. p. 846. b | 869. b.

disciple de S. Maron ; & il surpassoit encore les austeritez de ce Saint. 'S. Zebin luy avoit donné son premier cilice. Ayant receu 'une tunique de peau dont on luy avoit fait present, il l'envoya à S. Polychrone le compagnon de ses travaux : Polychrone la trouva trop chaude & trop belle pour luy, & ne voulut pas la recevoir. c.24.p.872.c.d. p.873.c.

'Theodoret l'obligea de luy raporter quelques visions qu'il avoit euës : mais S. Jacque le pria ensuite avec toutes les instances possibles de n'en parler à personne. Neanmoins Theodoret croyant qu'il estoit avantageux qu'on les sceust, ne fit pas de scrupule de les dire à plusieurs personnes, & les insera mesme dans son histoire des solitaires. [Nous ne nous étendons pas] 'sur beaucoup d'autres choses qu'il raporte de ce grand Saint, & nous en pourrons toucher une partie dans la suite. 'Theodoret voulant obtenir une grace des premieres personnes de l'Empire pour la ville de Cyr, il la leur demande de la part des saints [solitaires] de cette Eglise, & principalement de l'homme de Dieu le tres saint & tres sacré Jacque, qui vous prie, dit-il à ces officiers, d'accorder cette grace à une ville que son voisinage rend illustre, & que ses prieres protegent : & il vous en auroit écrit luy mesme, si l'amour extreme qu'il a pour le repos & pour le silence, luy permettoit d'écrire à quelqu'un. c.21.p.863.c. c.21.p.854-858 ep.42 44.p. 927.d.929.b.

'Theodoret luy fit preparer un tombeau, où il fut mis effectivement, mais non par Theodoret qui estoit mort avant luy. [a] Les Grecs font sa feste le 26 de novembre. [b] Theodore le Lecteur le qualifie Jacque le Grand. [Nous pouvons l'appeller Jacque de Cyr, pour le distinguer des autres Saints du même nom.] [c] M. Valois croit que c'est le même que Jacque Prestre & moine à qui Theodoret écrit sa lettre 28. [Mais le nom de Jacque est si ordinaire, qu'il ne peut servir de preuve. Que si celui dont Theodoret parle avec tant d'étenduë, eust esté Prestre, il n'auroit pas sans doute manqué de le dire.] 'Il semble mesme que celui à qui il écrit, se lassoit un peu des incommoditez de sa vieillesse. Thdrt.L.I.2.p. 553.c. a V.P.p 854.1| Boll.14.feb.p. 766 c. b Thdr.L.I.2.p. 553.c. c Eva.n.p.71.2| Thdrt ep.28.p. 919.b.

NOTE 4. 'On ne doute point "que celui dont Theodoret fait l'histoire, ne soit cet illustre solitaire [d] appellé Jacque de Syrie, [e] ou le Thaumaturge [f] à qui l'Empereur Leon "écrivit en particulier l'an 457, de mesme qu'à S. Symeon Stylite & à S. Baradate, pour savoir leur sentiment sur le Concile de Calcedoine, & sur Timothée Elure usurpateur du siege d'Alexandrie. [g] Ces trois Saints luy répondirent [en l'an 458,] & témoignerent autant d'horreur pour l'usurpation de Timothée, que de respect pour le Concile. [h] Ils Bar.458.§17| Eva n.p.71.2| Nphr l.15.c.22. p.623.a. d Eva.l.2.c.9. p.303.d. e Thphn.p.96. b. f b|Eva.p.302. 303|Conc.t.4.p 891.d.

V. S. Leon §

g Thphn.p.95.b|Nphr.p.610.d|Phot.c.229 p.801.a|Thdrt.L.I.1.p.551.b. h Phot.c.229.p.832.

écrivirent aussi [a] tous trois sur le mesme sujet à Basile Evesque [1] d'Antioche. Ces lettres estoient d'un style fort simple, "mais pleines du S. Esprit, & de la sagesse de Dieu. &c.

ARTICLE X.

De quelques autres Saints & Saintes du diocese de Cyr.

Thdrt.1.P.c.23. p.871.c. 'SAINT Jacque eut beaucoup d'imitateurs de sa maniere de vivre, entre lesquels Theodoret nomme particulierement c.22.p.869.b. 'Saint Limnée qui avoit esté avec luy disciple de S. Maron, b|870.d. '& qui vivoit aussibien que luy depuis 38 ans sans aucun couvert, p.869.b; a c. 'auprés du village de Targalan, enfermé dans un petit enclos, [a] où il instruisoit par une fenestre ceux qui recouroient à luy, & faisoit un grand nombre de miracles. p.869-870. 'Theodoret loue particulierement 'sa patience dans les douleurs d'une effroyable colique, & dans celles que luy causa une vipere, qui l'avoit mordu en dix endroits, Dieu l'ayant permis afin que l'on connust son courage. &c. p.870.d. Il se guerit par le signe de la Croix. 'Il forma un monastere des pauvres & des aveugles qui avoient recours à son assistance. Boll.22.feb.p. 1291. 'Les Grecs honorent sa memoire le 22 de fevrier, avec celle de S. Thalasse, qui l'avoit formé d'abord dans la pieté dés sa premiere jeunesse, & sous lequel il apprit à garder longtemps un entier silence.

c.23.p.872.a.b. 'Entre les autres imitateurs de Jacque de Cyr, Theodoret nomme Jean, qui avoit déja passé 25 ans à l'air sur une roche fort rude, & fort froide. Il se signaloit principalement par sa douceur, & par son amour pour la mortification, qui le porta à faire couper un amandier, parceque sa vuë & son ombre luy donnoient quelque plaisir. b.c. 'Theodoret joint avec luy "Moyse qui demeuroit auprés du village de Rama, * Antioque, & Antonin. V.S. Chrysostome § 130. * &c. Boll.23.feb.p. 379. 'Les Grecs les honorent tous quatre le 23 de fevrier. Ils font les trois autres disciples de Jean, & Jean disciple de S. Limnée; Ils ajoutent aussi quelques particularitez à ce que Theodoret nous apprend de Saint Jean.

Thdrt.v.P.c. 24.p.872.875. b p.874.875. 'Theodoret donne encore "de plus grands eloges à Polychrone &c. disciple de Saint Zebin'. [b] Il loue "son humilité qui l'empescha de &c. se charger de chaines [comme la pluspart [des solitaires de ces quartiers là.] Mais au lieu de chaines il affligeoit son corps "par &c.

1. s'il faut laisser Βασιλείῳ dans le texte: car il y a Βασιλεῖ à la marge; selon quoy S. Jacque aura écrit seulement à l'Empereur: Et je ne sçay si cette leçon n'est point la meilleure.

d'autres mortifications moins visibles, & non moins rudes. Il &c. aimoit tellement la pauvreté, "qu'il ne vouloit rien recevoir de qui que ce fust, non pas mesme de S. Jacque de Cyr, [hors ce qui luy estoit absolument necessaire,] 'quoiqu'il fust accablé de vieillesse & de maladies. 'Il ne demeuroit pas loin de la ville de Niare 'marquée par Ptolemée entre les villes du pays de Cyr. 'Dieu recompensa sa vertu par divers miracles: mais il falloit "comme les derober à son humilité. 'Il ne mangeoit souvent que de sept jours l'un. Cependant estant venu voir Saint Jacque de Cyr qui estoit fort malade, & voulant luy persuader avec Theodoret, de prendre une tisane qu'on croyoit luy estre necessaire, il s'offrit d'en prendre le premier, quoique ce fust dans les premiers heures du jour. b|873.b. p.873 c.d. Ptol.p.159. Thdrt.p.874.b. c. a c.21.p.858.d.

'Theodoret le voyant fort vieux, l'obligea de prendre avec luy deux solitaires nommez "Moyse & Damien, dont le premier estoit encore avec luy pour le servir vers l'an 440, & l'autre vivoit d'une maniere admirable tout auprés de Niare. 'Les Grecs honorent tous ces trois Saints le 23 de fevrier avec S. Zebin. c.24.p.873.774. &c. Boll.23.feb.p.377.

'Asclepe qui ne demeuroit qu'à une demie lieue de Saint Polychrone, estoit aussi "un parfait imitateur de sa vertu; & pratiquoit excellemment la vie des anacoretes, aprés s'estre exercé dans celle des cœnobites avec les freres qui demeuroient dans le village prochain. Thdrt.v.P.c.25 p.876.a b. &c.

'Le dernier des solitaires du diocese de Cyr dont parle Theodoret, est un autre Jacque, qui s'estoit renfermé auprés du village de Nimuzan dans une petite cellule "où il ne voyoit personne. Il avoit plus de 90 ans. 'On ne trouve point le nom de ce deux derniers dans le menologe des Grecs. [Tous ces Saints qui fleurissoient au diocese de Cyr du temps de Theodoret, vivoient en anacoretes d'une maniere fort extraordinaire, & la plus part estoient toujours à l'air sans aucun couvert, chargez de chaines pesantes; & n'avoient point d'autres exercices que de dompter leur chair par toutes sortes d'austeritez, de mortifier leurs sens en se privant de tout ce qui les pouvoit satisfaire, & de s'occuper à une priere continuelle. Pour le travail des mains, il paroist avoir esté moins pratiqué par les moines de Syrie, que par ceux d'Egypte: en quoy ceux ci ont esté preferez aux premiers par les SS. Peres.] 'Et Theodoret mesme le marque comme un eloge pour ceux de l'Egypte. b.c. &c. Vit.P.p.854.a. Thdrt.v.P.c.30.p.896.b.c.

[Les femmes prenoient part à ces illustres combats des hommes.] 'Car il y avoit un grand nombre de vierges dans le diocese p.895.d.

de Cyr, dont les unes vivoient en leur particulier, & les autres dans des monasteres, où elles estoient quelquefois jusqu'à 250 & plus, usant toutes d'une mesme nourriture, couchant sur des nattes, employant leurs mains à travailler en laine, & leurs
p.896.b. langues à chanter des hymnes à la louange de Dieu. 'Il y avoit un grand nombre de ces assemblées saintes, soit de filles, soit d'hommes, dans les environs de Cyr, aussibien que dans la reste de l'Orient, & dans l'Egypte.

p.895.c. 'Theodoret entre toutes les saintes vierges de son diocese, ne
p.894. parle en particulier 'que de Sainte Domnine, qui y demeuroit en
p.894.c. un village du costé du midi,'où elle s'estoit fait une petite cabane couverte de feuilles ou de paille, dans le jardin de sa mere avec
d. laquelle elle vivoit. Cette Sainte portoit un habit de poil, '& ne mangeoit que des lentilles trempées dans l'eau, mais en si petite quantité, que tout son corps estoit presque sec. Elle estoit toute courbée, & avec cela couverte d'un grand voile: de sorte que toute monde la voyoit sans qu'elle vist personne. Ainsi rien ne l'empeschoit de se trouver avec tout le peuple à l'eglise, qui n'estoit pas loin. Elle y alloit tout les jours offrir ses prieres à Dieu "dés le grand matin, & au soir; & elle avoit pour ce lieu, au chant du coq. consacré à J C, un respect extreme qu'elle s'efforçoit d'inspirer aux autres. C'est pourquoi elle en prenoit un fort grand soin, & elle porta sa mere, & des freres qu'elle avoit, à depenser [une partie de] leur bien pour [l'embellir ou pour l'augmenter.]

e. 'Elle travailloit à imiter particulierement S. Maron; mais elle rendoit à tous les saints serviteurs de Dieu, tous les services & toutes les assistances qu'elle pouvoit. Quand quelques uns la venoient voir, elle les envoyoit loger chez le Curé, où elle leur envoyoit de quoy les défrayer, c'est à dire du pain, du fruit, & de ses lentilles. Sa mere & ses freres luy fournissoient avec joie tout ce qu'elle avoit besoin pour ses charitez, afin d'avoir part à
a.b. sa benediction. 'Dans une vertu si grande, elle ne laissoit pas de verser sans cesse des larmes, [qui ne venoient pas neanmoins de sa seule humilité,] mais encore de son amour pour Dieu & du desir ardent qu'elle avoit de voir cette beauté infinie. Il est visible qu'elle vivoit encore lorsque Theodoret faisoit son eloge [vers l'an 440.]Les Grecs en font la memoire le 5 de janvier & le premier de mars, en quoy ils ont esté suivis par quelques nouveaux Latins.



ARTICLE XI.

Amour de Theodoret pour les solitaires de son diocese; & leur respect pour luy: Il offre sur les mains des Diacres.

ALYPE avoit l'honneur d'estre [sous Theodoret] le chef de tant de saints solitaires qui sanctifioient son diocese. [On ne peut douter neanmoins qu'il n'en fust luy mesme le pere par ses soins & par son affection, aussibien que par son rang & sa dignité. C'est luy qui nous les a fait connoistre par l'histoire qu'il en a écrite, & l'on y voit partout l'amour & l'estime qu'il avoit pour ces ames saintes, aussibien que le respect qu'elles avoient pour luy.] Thdrt.ep.116. 117.p.970.b.c.

'Il les alloit souvent visiter, & il conduisit chez eux l'un aprés l'autre, 'un homme de bien,'qui estoit gouverneur de la province [Euphratesienne,] & qui souhaitoit de les voir.'Saint Eusebe d'Asique à qui le desir de converser avec Dieu rendoit la conversation ennuyeuse, exceptoit, comme on a dit, le seul Theodoret de la regle qu'il s'estoit faite de ne voir & de n'entretenir personne. Il estoit bien aise de parler longtemps avec luy des choses du ciel, & mesme lorsqu'il se vouloit retirer, il le prioit de vouloir demeurer encore. v.P.c.22.p.866. a. c.24.p.874. 875. c.18.d.851.d.

'Maris qui avoit fait murer la porte de la petite maison où il s'estoit renfermé, ne la faisoit ouvrir que pour Theodoret seul,& quand il y estoit entré, il l'embrassoit, & avoit avec luy de longs entretiens sur la divine philosophie, 'témoignant ainsi l'amour extreme qu'il avoit pour luy. Ce saint homme n'ayant point vu depuis fort longtemps celebrer le saint Sacrifice, & souhaitoit beaucoup cette grace, pria ce Prelat de vouloir dire la Messe dans sa cellule. Theodoret le luy accorda tres volontiers: & ainsi ayant envoyé querir dans l'eglise qui n'estoit pas loin, des vases sacrez; & se servant au lieu d'autel des mains de Diacres, il offrit le divin & salutaire Sacrifice, durant lequel ce saint homme estoit rempli d'une telle joie spirituelle, qu'il s'imaginoit estre dans le ciel; & il disoit depuis, que jamais de toute sa vie il n'avoit eu une telle consolation. c.20.p.851.a. b.

'Theodoret alla souvent visiter S. Thalasse tant qu'il vécut: & Limnée disciple de ce Saint, ne faisoit non plus démurer que pour luy seul la porte du lieu où il demeuroit: de sorte que quand on savoit qu'il l'alloit visiter, un grand nombre de pernes s'assembloient de toutes parts pour y entrer avec luy. 'Il conte c.22.p.869.a. c.25.p.867.c.

comme une grande faveur que Jacque de Nimuzan luy avoit faite, de ce que pour témoigner le respect & l'affection extreme qu'il avoit pour luy, il luy avoit ouvert deux fois sa porte, qu'il tenoit fermée pour tous les autres.

c.24.p.875.d. e. 'Il alloit aussi fort souvent voir S. Polychrone, & luy demandoit, comme il dit, sa benediction. 'Comme ce Saint estoit fort infirme, Theodoret obtint enfin de luy aprés beaucoup de prieres, qu'il permist qu'on luy bastit une petite cabane. Le voyant accablé tout ensemble de vieillesse & de foiblesse, sans recevoir ni service ni soulagement de qui que ce fust, il luy fit trouver bon, aprés l'en avoir extremement conjuré, de souffrir que deux personnes vinssent loger avec luy pour luy rendre quelque assistance: & parcequ'il desiroit qu'elles fussent d'une grande vertu, Theodoret persuada à deux hommes excellens, qui demeuroient separément en des cellules proche de là, de preferer à toute autre chose le service qu'ils pourroient rendre à ce grand serviteur de Dieu. b.c. 'C'estoient, comme on a vu, les SS. Moyse & Damien, à qui la compagnie de Polychrone, que Theodoret leur avoit procurée, servit extremement pour les avancer dans la vertu. p.874.b. 'Ayant sceu que le mesme Polychrone pour se mortifier d'une maniere toute nouvelle, se chargeoit souvent les epaules d'une racine de chesne fort pesante, il la prit pour voir ce qu'elle pesoit, & à peine la put-il soulever avec les deux mains. Le Saint qui le vit, le pria de ne point toucher à cette racine: Theodoret au contraire pour le soulager d'un si grand travail, vouloit l'emporter: Mais Polychrone ne put jamais s'y resoudre. Et ainsi voyant que cela luy faisoit trop de peine, il cessa de l'en presser.

c.30.p.895.a. 'Il visitoit aussi Sainte Domnine, & souffroit qu'elle luy prist la main, & la mist sur ses yeux, d'ou il ne la retiroit point qu'elle ne fust trempée des larmes que cette Sainte versoit sans cesse. a. 'Lorsqu'il venoit en ces quartiers là, elle luy envoyoit du pain, [comme aux autres,] des fruits, & des lentilles trempées dans l'eau.



ARTICLE XII.

Union de Theodoret avec Saint Jacque de Cyr: Il prend soin de luy dans ses maladies.

Thdrt v.p.c.21. p.856.b.c. [COMME Jacque estoit fort proche de la ville de Cyr, aussi Theodoret avoit une union particuliere avec luy.] 'Il y avoit

avoit encore peu de temps qu'il estoit Evesque, lorsque ce Saint tomba dans une fort grande maladie, qui estoit un debordement de bile, & une dysenterie accompagnée d'une fievre. Et ce mal luy estoit d'autant plus incommode, qu'estant exposé à la vuë de tout le monde, & n'ayant quoy que ce soit qui le couvrist, la pudeur naturelle augmentée encore par sa pieté, ne luy permettoit pas de se decharger de cette humeur maligne & piquante qui luy dechiroit les entrailles. Theodoret qui estoit present, s'estant apperceu de la peine où il estoit, dit tout ce qu'il put à ce peuple pour l'obliger de se retirer. Il y employa les prieres, les menaces, & mesme la crainte de l'excomunication; & enfin il fit tant qu'ils se retirerent sur le soir. Ce saint homme ne ceda pas neanmoins encore à la violence de la nature, & il attendit que la nuit toute noire estant venüe, il ne restast plus personne auprés de luy.

'Theodoret le vint trouver le lendemain, & ayant remarqué que la chaleur de l'air qui estoit extreme, augmentoit encore celle de sa fievre. ('Car on estoit alors au fort de l'été, sans qu'il y eust aucun vent qui temperast l'ardeur du soleil,) 'il commença à se plaindre qu'il avoit mal à la teste, [comme cela pouvoit estre effectivement,] & qu'il ne pouvoit supporter la force des rayons du soleil: Ainsi il le pria de luy procurer un peu d'ombre. Le Saint fit aussi-tost enfonser trois roseaux dans terre, & mettre dessus deux "habits de peaux. Il me pria donc, dit Theodoret de me mettre à l'ombre dessous ce petit couvert. Je devrois avoir grande honte, mon Pere, luy répondis-je, estant jeune & fort comme je suis, de recevoir ce soulagement, tandis que dans le besoin que vous en avez, estant travaillé d'une fievre si violente, vous demeurez exposé à ce grand soleil. C'est pourquoi si vous desirez que je sois à l'ombre, prenez-en s'il vous plaist vostre part, en vous mettant aussi à couvert, puisque cette extreme chaleur ne me permet pas de demeurer où vous estes, & que je ne veux point dutout vous quitter. a. b. d|857. σισύρας.

'Le Saint par consideration pour Theodoret, ceda à son desir; & lorsqu'ils eurent receu ensemble quelque soulagement de cette ombre, Theodoret luy dit qu'il ne pouvoit demeurer toujours assis sans en ressentir de la douleur, & qu'il avoit besoin de se coucher contre terre. Le Saint le pria de le faire: mais cet Evesque luy répondit encore qu'il ne pouvoit se resoudre d'estre couché lorsqu'il ne le seroit pas; & qu'ainsi s'il desiroit de luy donner ce soulagement, il falloit qu'il se couchast aussi luy- c.

mesme, afin qu'il ne rougist pas d'estre seul à le prendre. Theodoret ayant ainsi surpris, & comme trompé par ses paroles son incroyable patience dans les douleurs, luy procura ce peu de repos.

c. 'Lorsqu'ils furent tous deux couchez par terre, Theodoret commença à l'entretenir de choses agreables pour re jouir un peu son esprit; & ayant mis sa main sous sa robe pour tascher d'adoucir sa douleur en luy frotant un peu le dos, il sentit de grandes chaines de fer à l'entour de ses reins & de son cou. Le &c.
voyant accablé d'un si grand poids, il le pria de vouloir donner quelque soulagement à son corps, qui ne pouvoit supporter tout ensemble & cette charge volontaire, & une maladie non volontaire. Mon Pere, luy disoit-il, la fievre fait maintenant le "
mesme effet que ces chaines: ostez les donc, je vous supplie, "
d. 'pour les reprendre quand elle sera passée. Ce saint homme ne "
put non plus en cela qu'au reste resister à l'instance que son Evesque luy faisoit, n'y ayant point de charmes plus doux que les prieres d'un ami; & ayant receu ce soulagement, il guerit peu de jours aprés.

d. 'Il tomba depuis dans une autre maladie beaucoup plus grande, & sur la croyance qu'il n'en releveroit pas, quantité de paysans des environs accoururent pour enlever son corps. Mais tous les soldats & les habitans de la ville vinrent en armes, & tirerent quantité de traits, non pas pour blesser ces paysans, mais
p.158.2. seulement pour leur faire peur: & les ayant ainsi chassez, ils mirent sur un lit ce glorieux soldat de J.C, le porterent dans la ville, & le mirent dans un monastere proche de l'eglise d'un Prophete. Il n'avoit alors aucune connoissance: & mesme les paysans qui estoient venus l'enlever, luy tirant les cheveux, [peut-estre pour les garder comme des reliques,] il n'en avoit rien senti.

a.b. 'Theodoret estoit alors à Berée avec Acace qui en estoit Evesque. Un homme vint l'avertir de ce qui se passoit, & luy parla du Saint comme d'une personne morte. Il partit à l'heure mesme, & ayant marché toute la nuit, il se rendit au point du jour auprés de luy. Il le trouva sans parole & sans connoissance. Mais aussi-tost qu'il l'eut salué, & luy eut dit, qu'Acace, 'qu'il estimoit τὸν πάνυ.
tant, se recommandoit à luy, il ouvrit les yeux, luy demanda comment il se portoit, & quand il estoit arrivé. A quoy Theodoret ayant répondu, ses yeux se refermerent comme auparavant. Trois jours aprés il demanda où il estoit, & l'ayant sçeu, il en témoigna un grand de plaisir, & pria que sans differer on le repor-

tast sur la montagne: ce que que Theodoret commanda aussi-tost de faire, voulant le satisfaire en toutes choses.

&c. 'Le lendemain il luy persuada, "quoiqu'avec beaucoup de peine, de prendre un peu de tisane, & de regarder le degoust c.d.
&c. qu'il en pouvoit avoir, "comme une penitence propre au temps de sa maladie.'Un de ceux qui l'assistoient alors, voulut couvrir p.859.a.
d'un panier le vaisseau où estoit cette tisane. Le Saint luy demanda pourquoi il le couvroit ainsi, & ayant sçeu que c'estoit pour empescher que ceux qui le viendroient visiter ne la vissent:
» Mon fils, luy dit-il, gardez vous bien de cacher aux hommes ce
» qui est connu de Dieu createur de toutes choses, puisque ne
» voulant vivre que pour luy seul, je me mets peu en peine de la
» gloire & de l'estime des hommes.'Car quel avantage recevrois- b.
» je que ceux qui viennent ici, crussent mes austeritez plu gran-
» des que Dieu ne voit qu'elles sont, puisque c'est luy, & non pas
» eux, qui recompense les travaux qu'on entreprend pour son
» service? Qui peut assez admirer ces paroles, dit Theodoret, & l'esprit avec lequel il les proferoit, elevé audessus de toutes les loüanges humaines?

'Theodoret obtint encore de luy qu'on luy lavast les piez avec a.
de l'eau, pour les soulager de leur extreme foiblesse; car elle estoit telle qu'il ne pouvoit plus marcher.

'Entre les miracles du Saint, Theodoret raconte en particulier p.860.c.
la resurrection d'un enfant de quatre ans, comme il l'avoit apprise du pere: & il avoit vu l'enfant mesme.Il racontoit à beaucoup de personnes ce miracle digne d'un Apostre, comme une chose qui leur pouvoit estre tres utile. 'Il avoit esté luy mesme e.
souvent assisté par ce Saint,'& il en marque diverses particulari- p.863 d.
tez [que nous raporterons dans la suite.] 'Ce Saint luy raportoit p.863.d.
les assauts par lesquels le demon l'avoit attaqué en plusieurs occasions.'On fit bastir à ce saint homme dans le bourg le plus p.866.b.
proche de la montagne, une tres grande chapelle [pour mettre son corps quand il seroit mort;] & Theodoret de son costé luy fit faire à Cyr un tombeau de pierre dans l'eglise des Apostres. Le Saint l'apprit [avec douleur,] & il conjura diverses fois Theodoret qu'il pust estre enterré sur sa montagne. 'Theodoret luy c.
répondoit toujours, qu'ayant si fort meprisé tout ce qui regardoit cette vie, il ne devoit point se mettre en peine de sa sepulture. Enfin neanmoins voyant qu'il le desiroit avec tant de passion, il ne put luy resister davantage; il fit porter sur la montagne le tombeau qu'il avoit fait faire dans l'eglise, & comme

l'air en gastoit la pierre, il le fit environner d'un petit bastiment pour le couvrir. Quand le Saint vit ce bastiment achevé, il protesta qu'il ne souffriroit jamais qu'on l'appellast le tombeau de Jacque; qu'il vouloit que ce fust une chapelle des saints Martyrs, 'd. & qu'on le mist auprés d'eux dans un autre cercueil, comme un pauvre à qui ils feroient la grace de le recevoir chez eux. Il executa ce qu'il avoit dit. Car ayant rassemblé de tous costez des reliques de plusieurs Prophetes, de divers Apostres, & d'un tres grand nombre de Martyrs, il les mit dans le tombeau que Theodoret avoit fait faire, '& où l'on assure neanmoins qu'il fut mis aussi.

Thdr.L.I.1.p.553.c.

'Comme 'il renvoyoit quelquefois assez rudement les personnes qui venoient l'interrompre dans sa priere, Theodoret se crut obligé de luy en parler: & le Saint luy en rendit des raisons qui luy parurent si justes, qu'il ne songea plus ensuite qu'à les faire approuver par les autres qui se scandalizoient de cette conduite.

Thdrt.p.867.868. &c.

ARTICLE XIII.

Theodoret convertit tous les heretiques de son diocese.

[TANT de saints solitaires donnoient sans doute beaucoup de consolation à Theodoret leur pasteur. Mais il trouvoit des sujets d'affliction qui n'estoient guere moins grands dans beaucoup d'autres personnes de son diocese.]

'Car il y avoit un tres grand nombre d'heretiques Ariens, de Macedoniens,'& particulierement de Marcionites: [a] ce qui luy causoit une violente douleur. [Mais tant d'ennemis ne firent qu'anoblir son triomphe.] [c] Car il les convertit tous. Et en l'an 449, lorsque sans l'entendre on le deposoit comme un ennemi de l'Eglise, il ne restoit pas un seul heretique dans son diocese [d]Il changea ainsi en brebis de J. C. une infinité de loups.

Thdrt.ep.81.113.p.954.c|986 d.
a p.954.b|1026. c|v.P.c.21.p.860.d.
b v.P.c.21.p.862 b.
c ep.81.113.p.954.c|987.a.
d ep.89.116.p.966.989 b.c.

[e]Il marque en particulier qu'il avoit fait rentrer dans le chemin de la verité un bourg plein d'Ariens, un autre d'Eunomiens, & huit de Marcionites, avec les [villages] d'alentour. 'L'un de ces huit bourgs où il fit regner la verité sur les ruines de l'heresie de Marcion, estoit celui de Tillime.'Il dit quelquefois qu'il a converti jusqu'à mille Marcionites; 'ce que Baronius croit estre une faute, parcequ'il dit autrepart, 'qu'il en avoit battizé plus de dix mille. [f] C'est avec sujet qu'il raporte ces grands succés à la

e ep.81.p.954.b v.P.c.22.p.863.d
ep.113.p.986.d.
Bar.424.§ 19.
Thdrt.ep 145.p.1026.c.
f c|ep.81.p.954.c.

grace de Dieu,'& aux prieres que les Saints, & mesme ceux des pays les plus eloignez', offroient à Dieu pour toute l'Eglise. ep.113.p.987.a.

'Mais il n'offrit à Dieu cette moisson si feconde qu'aprés l'avoir semée avec beaucoup de larmes, de peines, & de travaux, & aprés l'avoir mesme arrosée souvent de son sang. Il avoit souvent esté lapidé par ceux dont il s'efforçoit d'amollir la dureté; & pour leur procurer la vie de l'ame, il s'estoit vu prés de perdre celle du corps. [Ainsi on ne peut luy refuser avec justice le glorieux titre de Confesseur de J.C. Dans l'histoire de Saint Jacque de Cyr, il raporte quelques particularitez de ce qu'il fit pour la conversion des Marcionites.] 'Il s'efforçoit de tout son pouvoir, comme il dit luy mesme, d'arracher les racines que l'heresie de Marcion avoit jettées en beaucoup d'endroits de son diocese. Il employoit pour cela tous ses efforts, & il se servoit de tous les moyens qui luy pouvoient venir en l'esprit. Mais selon les paroles de David, ceux pour le salut desquels il travailloit avec tant de soin, au lieu de luy en savoir gré, medisoient de luy, luy rendoient le mal pour le bien, & payoient de haine son affection & son zele pour leur salut. a81.p.954.c. v.P.c.21.p.860.

'Ils employoient mesme les charmes & la magie, & appelloient les plus méchans des demons à leurs secours pour le combatre, & luy faire la guerre invisiblement. L'un de ces esprits de tenebres luy dit une nuit: De quoy t'avise-tu donc de combatre contre Marcion? Pourquoi luy fais-tu la guerre? Quel deplaisir t'a-t-il jamais fait? cesse de le persecuter: cesse d'avoir pour luy de la haine; où l'experience te fera connoistre l'avantage qu'il y a de se savoir tenir en repos. Car je veux bien que tu saches qu'il y a long-temps que je t'eusse mis en pieces sans une troupe de Martyrs, & sans Jacque, que j'ay vu qui te gardoient. J'entendis distinctement ces paroles, dit Theodoret, & ayant demandé à un de mes amis qui couchoit auprés de moy, s'il les avoit aussi entenduës, il me répondit je n'en ay pas perdu un seul mot, & j'avois grande envie de me lever 'pour voir, & pour reconnoistre qui estoit celui qui parloit ainsi: mais croyant que vous dormiez, je ne l'ay osé, depeur de vous eveiller. Nous nous levasmes tous deux ensuite, & ayant regardé de tous costez, nous n'entendismes remuer ni parler personne. Ils ne furent pas les seuls qui ouirent ces paroles: & tous les serviteurs qui estoient dans la chambre les entendirent aussi. p.861.a. b.

Theodoret aprés y avoir pensé, comprit que ce que le demon avoit dit d'une troupe de Martyrs, estoit à cause d'un petit vase b.

pendu à son lit, dans lequel il y avoit de l'huile sainte, dit-il, recueillie des tombeaux de plusieurs Martyrs; & que ce qu'il avoit ajouté de Jacque ce grand serviteur de Dieu, estoit à cause d'un vieux manteau qui venoit de luy, lequel estoit sous sa teste, & luy tenoit lieu d'un rempart, & d'une défense invincible. [Cette huile sainte estoit peut-estre de ces huiles miraculeuses qui couloient des tombeaux de quelques Martyrs, ou seulement de celles qui bruloient dans les lampes qu'on allumoit devant leurs tombeaux. Car on regardoit cette huile comme sainte, & Dieu s'en servoit mesme quelquefois pour operer des miracles.]

c. 'Lorsque Theodoret eut pris la resolution d'aller dans les plus grands de tous les bourgs infectez de cette heresie, comme plusieurs difficultez l'empeschoient d'executer ce dessein, il envoya vers Jacque son Isaïe pour obtenir par son moyen le secours & l'assistance de Dieu: Surquoi Jacque luy répondit: Ne craignez rien, Dieu m'a fait voir cette nuit, non par un songe vain, mais par une vision claire & veritable, que tous ces obstacles se dissiperont comme des toilles d'araignées. Car lorsque je commençois à chanter à Dieu des cantiques, j'ay aperceu du costé [de l'Occident,] où ces bourgs sont situez, un serpent qui paroissoit estre tout de feu, lequel estoit porté au milieu de l'air de l'Occident vers l'Orient. Aprés avoir fait trois prieres, j'ay
d. revu le mesme serpent plié en luy mesme, 'en forme de cercle, sa teste touchant à sa queue, [qui la couvroit,] & aprés avoir achevé huit prieres, je l'ay vu coupé en deux morceaux, & puis reduit en fumée.

d. 'Voilà quelle fut la prediction du Saint; & elle s'accomplit à la lettre. Car lorsque Theodoret voulut entrer le matin dans ce bourg, les habitans qui avoient alors pour chef l'ancien serpent, & qui n'estoient pas moins attachez à l'heresie de Marcion, qu'ils le furent depuis à la doctrine des Apostres, vinrent du costé de l'Occident contre luy l'épée nuë à la main pour l'empescher d'y entrer.
p.862,2. 'Environ 'la troisieme heure du jour il se mirent tous en rond, & en forme de cercle, comme pour penser à leur propre sureté, de mesme que le serpent avoit fait dans la vision du Saint pour cacher sa teste: & la huittieme heure du jour estant venüe, ils se disperserent tous deçà & delà, & laisserent ainsi toute libre l'entrée de leur bourg. Theodoret y trouva un serpent d'airain qu'ils adoroient. [Ce qui les empescha de s'opposer davantage à Theodoret, peut bien avoir esté la crainte

vers 9 heures du matin.

d'irriter l'Empereur Theodose II, qui ne manquoit point d'appuyer de son autorité le zele des saints Evesques.

V.§ 2. 'Peu aprés que Theodoret eut receu "les reliques de S. Jean b. Battiste, & les autres dont nous avons parlé ci-dessus, il alla voir le mesme Jacque, & le conjura d'obtenir de Dieu qu'il vist son diocese entierement net de l'ivraie de l'heresie. Ce Saint luy répondit qu'il n'avoit que faire pour cela ni de son intercession, ni de celle d'aucun autre, 'puisque S Jean Battiste offroit c. sans cesse ses prieres à Dieu pour luy demander cette grace. Theodoret luy répondit que la confiance qu'il avoit à l'intercession de S Jean Battiste, & des autres Saints dont il avoit les reliques, ne l'empeschoit pas de recourir encore à luy: Mais il luy &c. repeta la mesme chose; '& enfin "en estant fort pressé, il luy dit d|863. &c. que Dieu "l'avoit asseuré dans une vision de la verité des reliques du Saint Precurseur, '& dans une autre, que ce Saint prioit pour p.863.b. luy. 'Il le pria aussi de luy apporter les reliques de S Jean Battiste, p.862.c.d. afin qu'il les pust baiser, & Theodoret les luy apporta le lendemain.

Jacque avoit eu cette seconde vision peu aprés la premiere, c|863. lorsque Theodoret alla la nuit dans le premier bourg, comme il dit, pour y arrester une sedition, & porter les habitans à leur devoir. [Je ne sçay si par ce premier bourg, il entend celui qui estoit le plus proche de la ville de Cyr, où le peuple pouvoit s'estre soulevé soit sur la levée des imposts, soit sur quelque autre sujet; ou si cela se raporte au premier & au plus considerable bourg des Marcionites, qui n'ayant d'abord osé empescher Theodoret d'entrer, peuvent avoir fait ensuite quelque sedi- 1. tion contre luy, & luy avoir jetté des pierres pour le tuer. [1] Les termes dont il se sert peuvent mesme marquer qu'il y alloit avec quelques troupes qui devoient punir les seditieux.] 'Il est b.c. certain qu'on craignoit qu'il n'y eust du carnage en cette rencontre; c'est pourquoi il avoit recommandé à Saint Jacque de prier avec plus de ferveur que jamais. Ce Saint passa donc toute la nuit en oraison. Et ce fut alors qu'il entendit une voix qui luy
" dit: Jacque, ne crains rien: car le grand Saint Jean Battiste n'a
" point cessé durant toute cette nuit de prier pour ce sujet le
" Createur de l'univers; & si son intercession n'eust reprimé l'au-
" dace du demon, il y auroit eu un tres grand carnage.

1. παιδεύσων ὡς στρατιώτας.





ARTICLE XIV.

Theodoret presche avec eclat dans Antioche.

[THEODORET ne renfermoit pas les graces que Dieu luy avoit données dans les seules bornes de son diocese.]

Thdrt.ep.113. 145.p.987.a| 1022.1023. gr.aff.t.4.p.461. 462. 'Il dit qu'il avoit combatu dans la pluspart des villes de l'Orient contre les payens, contre les Juifs, & contre toutes sortes d'heretiques. 'Il eut plusieurs entretiens avec des payens qui le venoient voir; & il y refuta les railleries qu'ils faisoient de la religion Chrétienne. ep.80.p.951.c. 'Ce fut sa charité generale pour tous les Fideles qui l'engagea à prendre part aux maux que souffroient les Eglises de Phenicie.

ep.75.p.943.b. 'Il preschoit quelquefois la parole de Dieu à Berée, & donnoit avec joie à ce peuple ce qu'il avoit receu de Dieu, comme ep.81.p.953.d. ce peuple recevoit avec plaisir la verité de sa bouche. 'Il paroist ep.83.p.958.a. qu'il exerçoit quelquefois la mesme fonction dans Antioche. 'Et il dit que Jean qui fut treize ans Evesque de cette ville, témoignoit mesme par des marques exterieures combien il approuvoit & estimoit ses discours. b. 'Il écrit à Dioscore que les Syriens qui alloient à Alexandrie, & les Alexandrins qui venoient en Syrie, luy pourroient témoigner avec quelle joie les peuples ad Joan.t.4.p. 703.c d. ecoutoient ses discours. 'Il dit que ceux qui le condannerent [en 449,] comme heretique dans le faux Concile d'Ephese, estoient ceux mesmes qui estant simples fideles, & ensuite Lecteurs, Diacres, Prestres, & Evesques, donnoient de grands eloges aux discours qu'il faisoit dans Antioche; & qui le venoient embrasser au sortir de ces sermons, luy baisoient la teste, la poitrine, les mains, & quelques uns mesme les genoux; qui disoient que sa doctrine estoit celle des Apostres, & qu'il estoit le flambeau non seulement de l'Orient, mais mesme de tout l'univers.

ep.83.p.957. 958. 'De tant de sermons qu'il a faits, [soit dans son diocese, soit dehors,] durant 25 ans [& plus] qu'il a esté Evesque, [il ne nous en reste aucun.] Il allegue ses predications comme une preuve p.957.958|145. p.1022.c. de la pureté de sa foy, 'parceque d'un nombre infini de personnes qu'il avoit eus pour auditeurs, il ne s'estoit jamais trouvé ni aucun Evesque, ni aucun Ecclesiastique qui y eust remarqué la moindre erreur.

[Il semble que lorsqu'il venoit à Antioche, on luy confioit non seulement le ministere de la parole, mais encore les autres fonctions

fonctions les plus importantes de l'episcopat.] 'Car parlant de ce qu'on luy avoit défendu de venir à Antioche, il demande en quoy il avoit donc offensé Dieu lorsqu'il y estoit venu: si c'estoit parcequ'il avoit osté tels & tels du nombre des Fideles ou des Ecclesiastiques pour des crimes que l'on n'osoit pas mesme exprimer, ou parcequ'il avoit elevé à la dignité du sacerdoce des personnes d'une vie sainte, & qui estoient dans l'estime [de tout le monde. ep.81.p.953.d.

Quoiqu'il eust donc assez de sujet d'aimer le sejour d'Antioche, s'il eust eu de l'ambition, & du desir de paroistre;]'& quoiqu'il y trouvast la facilité de s'entretenir par lettres avec ses amis les plus eloignez, ce qu'il n'avoit pas à Cyr; 'neanmoins il n'y vint jamais de luy mesme depuis qu'il fut Evesque; ou plutost il n'y venoit que lorsqu'on l'y contraignoit, & aprés qu'on l'avoit mandé cinq ou six fois pour se trouver à des Conciles: les Canons ne luy permettant pas en ces rencontres de se dispenser d'y venir, sans se mettre en danger d'estre deposé. 'Avec cela il ne laissoit pas d'estre souvent [obligé] d'y venir, & d'y demeurer assez long-temps. 'Mais il en sortoit quelquefois sans prendre congé de personne, à cause du desir qu'on avoit de l'y retenir.[a] Il n'avoit point de ville, quelque belle & quelque agreable qu'elle fust, dont il preferast le sejour à sa solitude de Cyr, parceque c'estoit le partage que Dieu luy avoit confié. Lup.ep.71.p.156 Thdrt.p.953.c d. Lup.ep.71.p.156 Thdrt.ep.80.p 952.a. a ep.79.p.950.b c.

[La grande estime que l'on faisoit partout de Theodoret, estoit cause sans doute de ce grand nombre d'affaires dont il se trouvoit chargé.] 'Car il dit qu'il estoit accablé d'une infinité de soins pour les affaires de la ville & de la campagne, pour celles de la police & de la Cour, pour celles du monde & pour celles de l'Eglise; [ce qui ne l'empescha pas de faire plusieurs grands ouvrages pour l'utilité & l'edification de tous les Fideles.] in Cant.t 1.p. 984.a|988.d.

ARTICLE XIV.

De quelques illustres solitaires de Syrie connus de Theodoret.

[COMME Theodoret aimoit les solitaires de son diocese, il aimoit aussi ceux qui estoient repandus dans toutes les autres parties de l'Eglise, & il n'en parle jamais qu'avec estime. Il avoit neanmoins une union plus particuliere avec ceux de la Syrie; & ce n'est que de leurs actions qu'il a rempli son *histoire sainte*. Outre ce que nous en avons dit [en parlant de sa naissance, V.§48.

Thdrt.v.P.c.28 & de sa premiere education,]'il visita S.Thalelée qui vivoit sur
p.890.d. une montagne à une lieuë de Gabales,ville petite,mais agreable
[dans la Syrie.]'Il raporte l'histoire de ce Saint, qu'il avoit appri-
p.981.b|892.b. se partie de luy mesme, 'partie de ceux qui habitoient sur la
mesme montagne, & qui estant payens avoient esté acquis à
p.890.891. J.C. par"ses instructions & par ses miracles, 'aprés qu'il eut chassé &c.
p.982.b. les demons"qui pretendoient estre maistres de ce lieu. 'Il vivoit &c.
p.891-892. encore lorsque Theodoret en parloit [vers l'an 440.] 'Et il y avoit
alors dix ans qu'il pratiquoit une austerité toute nouvelle dans
"une machine qui l'obligeoit à avoir toujours la teste courbée &c.
jusque sur ses genoux. Il l'avoit inventée pour eviter par quelque
p.891.d. peine volontaire les peines involontaires de l'autre vie. 'Car ce
fut la raison qu'il en rendit à Theodoret mesme lorsqu'il le vint
Boll.27.feb p. 680. voir. 'Les Grecs font la feste de ce Saint le 27 de fevrier.

a Thdrt.p.891. 892. [a]Comme il estoit de Cilicie, & qu'il avoit un grand sentiment
de ses fautes, & beaucoup d'amour pour la penitence,[b] il semble
b v.P.p.854.2| Mosc.c.59.p. 1079.b. que ce pouvoit estre l'Abbé Thalelée de Cilicie, dont Jean
Mosc raporte qu'aprés avoir passé 60 ans dans la vie monastique,
il ne cessoit point de pleurer, & disoit toujours: Dieu nous don- «
ne cette vie pour faire penitence, & si nous negligeons de la fai- «
Boll.27 feb.p. 680.§ 3. re, il nous en fera rendre un conte tres rigoureux. 'Bollandus «
croit que cet Abbé est plustost le Prestre Thalelée qui vivoit en-
20.jan.p.313.§ 70 104. core dans la Laure de S.Sabas vers l'an 557, '& qui estoit peut-
estre le compagnon des travaux de S.Jean le Silentieux vers l'an
505. [Neanmoins Mosc en parlant de l'Abbé, ne luy donne pas le
titre de Prestre qu'il marque avec soin dans d'autres occasions.]
27.feb,p.681.§4 'Pour Thalelée qui avoit esté matelot, dont Mosc raporte aussi
l'histoire, il est visible que ce n'est ni l'Abbé, ni celui dont parle
p.680 § 4. Theodoret. 'Il y a aussi"un Martyr de ce nom, qu'on met sous V. Saint Caius Pape
Numerien.

Thdrt.v.P.c.26 p.878.c.d. 'Theodoret visita souvent"Heliodore Abbé d'un grand mo- V. Saint Symeon Stylite § 4,5
nastere auprés de Teledan, [dans le diocese d'Antioche,] où il
estoit entré à l'âge de trois ans, & n'en estoit jamais sorti. Theo-
doret admiroit la simplicité de ses mœurs, & estimoit beaucoup
p.879.a. la pureté de son ame. 'Il apprit de sa bouche quelques particula-
p.858.d. ritez de l'histoire de S.Symeon Stylite, 'qui avoit passé dix ans
dans cette maison.

c.29.p.892-894 'Il raporte au long les austeritez incroyables des Saintes Marane
p.892.d. & Cyre,'qui s'estoient renfermées dans un simple enclos de mu-
p.893.a b. railles auprés de la ville de Berée en Syrie, 'd'où Marane seule
parloit par une fenestre dans le temps de Pasque aux femmes

qui la venoient voir. Elles sortirent neanmoins de cet enclos pour aller voir les saints lieux de Jerusalem, & pour visiter à Seleucie en Isaurie le tombeau de Sainte Thecle. Elles firent le dernier voyage sans manger: & au premier elles mangerent seulement à Jerusalem, quoique l'on conte 20 gistes de Berée à Jerusalem. Il peut y avoir 500 milles selon l'Itineraire d'Antonin, ce qui feroit 200 lieuës. Neanmoins selon la carte de Sanson, il n'y a qu'environ 120 lieuës, & presque autant de Berée à Seleucie.

'Ces deux Saintes faisoient encore ouvrir leur closture pour y recevoir Theodoret, par le respect qu'elles avoient en general pour l'episcopat, [& sans doute aussi par la consideration particuliere de sa personne.] 'Comme Berée n'estoit qu'à 17 lieuës de Cyr, il les visitoit assez souvent. 'Et il avoit le credit de leur faire quitter les chaines tres pesantes qu'elles portoient. Mais quand il estoit parti, elles s'en chargeoient de nouveau. Elles vivoient depuis 42 ans dans ces saints exercices lorsque Theodoret écrivoit leur vie. 'L'Eglise greque honore ces deux Saintes le 28 de fevrier. On les a mises dans le martyrologe Romain le 3 d'aoust. [Je ne croy pas qu'on doive faire difficulté de leur donner le titre de vierges.

p.893.c. It.Ant. Thdrt.p.893.c. Boll.28.feb.p.718.c.

Entre les solitaires ausquels Theodoret a esté particulierement uni, & dont il a fait l'histoire, nous avons reservé pour le dernier le celebre Saint Symeon Stylite, parceque nous aurons plus de choses à en dire, quoique nous voulions nous renfermer dans celles où Theodoret a eu part.] 'Theodoret apprit de luy mesme la maniere dont il s'estoit converti, en entendant seulement lire un endroit de l'Evangile. 'Il fut aussi le témoin non seulement de ce courage avec lequel il se contentoit pour toute demeure de la largeur d'une colonne, mais aussi de ce grand nombre de Sarrazins qui embrassoient la foy & la morale de l'Evangile à la vuë de ce miracle de l'univers. Et comme ce Saint les luy envoyoit pour recevoir de luy la benediction episcopale, jugeant qu'elle leur pouvoit estre fort utile, ils y venoient en si grande foule, qu'il en pensa une fois estre étoufé. 'Il vit encore deux nations de Sarrazins prestes à s'entrebatre, chacune voulant obtenir la benediction du Saint pour son Prince: & il eust eu de la peine à les separer, si le Saint n'y eust employé son autorité. 'Il vit aussi la conversion & la guerison d'un Sarrazin paralytique.

Thdrt.v.P.c.26 p.877.c. d|884.a. p.884.a.b. c.d.

'Il fut témoin de ses propheties aussi-bien que de ses miracles, particulierement à l'égard d'une secheresse qui causa la peste & la famine, & touchant une grande quantité de sauterelles qui

p.885.d.

p.886.a. gasterent les foins & les avoines. 'Le Saint luy predit que Dieu le delivreroit d'une personne qui luy faisoit beaucoup de peines :
p.887.a. & au bout de quinze jours il vit l'effet de cette prediction. 'Il parle d'un homme de sa compagnie qui avoit conté jusqu'à 1400
d. inclinations du Saint, '& d'un Diacre qui estant monté sur sa colonne, pour s'assurer que c'estoit un homme, & non un Ange, luy estoit ensuite venu raporter ce qu'il avoit vu.



ARTICLE XVI.

Theodoret encourage les Fideles de Perse durant la persecution.

Thdrt.l.5.c.38. p.751-754|gr.aff l.9.p.614.b.c. 'THEODORET parle dans ses ouvrages'de la persecution que l'Eglise de Perse souffrit de son temps, [depuis l'an 420;] mais il en parle comme d'une chose glorieuse & avantageuse à la religion Chrétienne, (V. cette persecution.)
p.754.b. 'parceque l'experience nous fait voir que la guerre nous est plus utile que la paix. Car la paix nous rend [1] moux, lasches, timides, au lieu que la guerre nous anime le courage, & nous porte à mepriser tout ce qui regarde cette
v.P.c.24.p.872.c. vie comme des choses qui passent. 'Il eut soin de recueillir des reliques des Martyrs qui souffrirent dans cette persecution, & il les mit dans une eglise de son diocese, où il en celebroit tous les ans la feste.

[Mais voulant honorer & servir les Fideles de Perse d'une maniere encore plus digne d'un Evesque, & d'un docteur de l'Eglise,]
ep.77.78.p.944-947. 'il écrivit deux lettres à Eulale & à Eusebe Evesques de la partie de l'Armenie'soumise aux Perses, [depuis l'an 440 ou environ.] (V. Theodose II.§26.)
ep.78.p.947.948 'La seconde de ces lettres est plus particuliere pour Eusebe. Il l'y exhorte comme le second Evesque de cette province à remplir les devoirs, & à faire les fonctions du premier, qui estoit hors d'état de servir les Fideles, soit qu'il fust mort, ou qu'il eust renoncé à la foy, [ou pour quelque autre raison que nous ignorons.]
p.948. 'Il luy represente donc en peu de mots, quels sont les devoirs des pasteurs, par l'exemple des soins & de la vigilance avec laquelle Jacob conduisoit, non des hommes rachetez du sang de J.C, & dont il faudra rendre conte à Dieu, mais les troupeaux
p.949.b.c. de son beau-pere. 'Il l'exhorte particulierement luy & les autres Evesques à avoir beaucoup de compassion & de charité pour ceux qui estoient tombez durant la persecution, à travailler

Thdrt.n.p.49.a.d 1. [illegible]. Mais M. Valois lit [illegible], sur l'autorité d'un manuscrit, ce qui fait un sens fort clair.

pour guerir leurs plaies, & à les faire rentrer dans le combat, n'y ayant rien de plus sensible au demon, que de se voir vaincu par ceux qu'il a une fois terrassez.

[La lettre à Eulale semble estre plus generale pour les Evesques du mesme pays. Il y traite la mesme matiere que dans l'autre, mais avec encore plus de force.] 'Il y témoigne la part qu'il prenoit à leurs souffrances, & particulierement au danger que couroient les foibles dans une si forte tentation. 'Il les exhorte à témoigner dans cette occasion le courage qu'on attendoit d'eux. ep.77.p.944.945. p.945.

„ Un Evesque, dit-il, n'est pas Evesque pour recevoir les respects
„ des peuples durant la paix; mais pour combatre à leur teste du-
„ rant la guerre. 'Les animaux mesme les plus foibles & les plus p.945.946.
„ farouches, nous apprennent comment les peres doivent s'expo-
„ ser pour leurs enfans. 'Il ajoute, qu'on verroit dans cette epreu- p.945 a.b|946.a b.
ve qui estoient les mercenaires, & qui estoient les veritables pasteurs.

'Il les exhorte à prendre plus de soin des plus foibles,[a] à s'appliquer extremement à relever ceux qui sont tombez, & à guerir leurs plaies. Il leur raporte sur cela les paroles les plus tendres de la charité de S. Paul, '& leur represente que J.C. avoit permis la chute du [premier des Apostres,] dont il vouloit que la confession fust le fondement de l'Eglise, pour nous apprendre d'une part à ne nous point confier en nous mesmes, & de l'autre à affermir avec charité ceux qui sont ebranlez par la violence de l'ennemi. 'Mais il veut que cette compassion pour les pecheurs soit sage & judicieuse, & conforme aux Canons des Peres: Qu'on les admette à prier, & à recevoir les instructions de l'Eglise avec les catecumenes; mais qu'on les separe pour un temps de la participation des Mysteres, jusques à ce qu'ils reconnoissent leur maladie, qu'ils desirent la santé, & qu'ils sentent combien ils sont malheureux d'avoir quitté J.C, pour s'abandonner au demon. p.946.b. a b.c.d. p.947.a. b.c.

[Il parle dans ces deux lettres avec beaucoup d'autorité.] 'Mais il y méle tant de marques d'humilité,[b] se comparant mesme à Jethro, dont Moyse receut le conseil, quoique ce fust un idolatre, [qu'on voit bien que c'est la charité qui parle, & non un esprit d'empire & de domination.] 'Il les supplie de prier pour luy, 'le pouvant faire avec d'autant plus de confiance qu'ils souffroient davantage pour J.C. e|78.p.949.c. b ep.77. p.947. c. c.d|78.p.949.d. d.



ARTICLE XVII.

Theodoret défend Nestorius contre S. Cyrille, & contre le Concile d'Ephese.

[NOus ne savons rien de particulier des sept premieres années de l'episcopat de Theodoret, hors ce que nous avons dit] sur la premiere maladie de Saint Jacque de Cyr. [a] Il se trouva present avec d'autres Evesques sur la fin de l'an 430, lorsqu'on rendit à Jean d'Antioche les lettres que le Pape Celestin & S. Cyrille d'Alexandrie luy écrivoient contre Nestorius: & ce fut de l'avis de ces Evesques que Jean écrivit au mesme Nestorius, une lettre tres belle & tres Catholique, que quelques uns croient avoir esté dressée par Theodoret, [b] pour le porter à assoupir le trouble qui s'estoit excité sur son sujet. Jean dit que tous ces Evesques estoient & fort habiles dans les dogmes de l'Eglise, & tres affectionnez à Nestorius. [En effet, Theodoret a esté un peu trop attaché à la personne de cette heresiarque: Et ils pouvoient avoir eu ensemble quelque liaison particuliere, lorsqu'ils demeuroient l'un & l'autre à Antioche.] Ils se trouverent depuis encore plus unis, parcequ'ils estoient tous deux animez contre Saint Cyrille. Car ce Saint ayant écrit en mesme temps sa troisieme lettre à Nestorius, avec ses douze anathematismes, dans lesquels il y avoit quelque chose de difficile & d'obscur, Jean d'Antioche en fut choqué, croyant que ces anathematismes favorisoient l'heresie d'Apollinaire: & il engagea aussi-tost Theodoret à les refuter, ce qu'il fit par un écrit assez aigre que S. Cyrille refuta depuis par un autre écrit.

Thdrt v.P.c.21. p.856 857.
a Conc.t.3 p. 394.d.e.
V. S. Cyrille d'Al.§ 38.
Thdrt.G.p.119 1.c.
b Conc.p.394.
Ib.§ 40.
Liber c.4.p.16.
Ib.§ 45.

[On assembla ensuite en 431, le Concile œcumenique à Ephese,] où Theodoret arriva, aussi-bien qu'Alexandre d'Hieraple son metropolitain, avant Jean d'Antioche, & une partie des Orientaux. C'est pourquoi ils signerent tous deux la requeste par laquelle beaucoup d'Evesques demanderent qu'on attendist Jean & les autres qui n'estoient pas encore arrivez, & la plainte que Nestorius adressa à l'Empereur de ce qu'on ne les avoit pas attendus. On sçait ce qui se passa en cette rencontre si fascheuse pour la reputation de Theodoret & des autres Orientaux. Car Jean & ceux qui l'accompagnoient estant arrivez à Ephese le 27 de juin, & apprenant que sans les attendre, S. Cyrille avoit fait deposer Nestorius le 22 du mesme mois; ils furent si choquez de la precipitation avec laquelle on avoit agi, & de ce que le

Conc.ap.p.697. 699.
p.701.
Ib.§ 57.
Ib.§ 59,60.

Concile avoit paru approuver les anathematiſmes de S. Cyrille, que le jour meſme, & eux & divers autres qu'ils trouverent à Epheſe, & Theodoret avec eux, depoſerent S. Cyrille ſans citation & ſans aucune autre formalité canonique, declarerent les anathematiſmes heretiques; ſeparerent de la communion les 200 Eveſques du Concile œcumenique, & caſſerent tout ce qu'ils avoient fait.

Ce jugement peu regulier fut ſuivi de beaucoup d'autres procedures qu'il ſeroit difficile de juſtifier. Mais il n'eſt point neceſſaire de raporter ici tout ce detail, [ne voyant pas que Theodoret y ait eu plus de part que les autres.] 'Car ſi un auteur moderne veut qu'on le regarde comme l'ame des Orientaux, qu'il gouvernoit tous, en remuant comme il vouloit Jean d'Antioche leur chef, [c'eſt une pure penſée de cet auteur, dont l'unique fondement eſt le reſpect extreme que Jean & tous les autres avoient pour les grands dons que Dieu avoit mis en luy.] Thdrt G p.122 2.2.b.

Ib.§ 65. 'Nous avons ſeulement "deux lettres qu'il écrivit en ce temps là, où l'on voit qu'il eſtoit pleinement perſuadé que la doctrine des anathematiſmes eſtoit contraire à la verité; ce qui fait qu'il traite meſme Saint Cyrille d'impie, & luy attribuë tous les maux que l'Egliſe ſouffroit alors. Mais on y voit en meſme temps qu'il gemiſſoit de ces maux, & qu'il en eſtoit ſenſiblement touché, pour l'amour qu'il avoit pour l'unité & pour l'honneur de l'Egliſe. 'Ces deux lettres ſont adreſſées l'une à André de Samoſates, [qui avoit écrit auſſi-bien que luy contre Saint Cyrille,] '& l'autre aux monaſteres, apparemment à ceux de ſon dioceſe. Conc.t.5.p.504-506. p.505. p.504.e.

'Le P. Garnier veut qu'il ait écrit celle-ci en meſme temps qu'il envoya à Jean d'Antioche ſon écrit contre les anathematiſmes, [& ainſi avant le Concile d'Epheſe. Je ne voy pas que cela ſe puiſſe ſoûtenir.] 'Theodoret "dreſſa alors au nom des Orientaux une declaration de leur foy fort oppoſée aux anathematiſmes, mais tres pure pour la doctrine de l'Incarnation. Quelques uns d'eux s'y oppoſerent. [Ainſi elle ne paſſa pas: mais elle ſervit depuis à pacifier les troubles, & fut receuë de toute l'Egliſe. Thdrt.G.p.126. 2.2.b. Ib.§ 78.106. Conc.ap.p.711. 712.804.b.

La diviſion qui eſtoit à Epheſe entre le Concile & les Orientaux, porta l'Empereur Theodoſe le jeune à ordonner ſur la fin d'aouſt, que chacun des deux partis luy envoyaſt huit deputez à Calcedoine. 'Theodoret fut un de ceux que les Orientaux choiſirent.] 'Et il eſt marqué qu'il parloit auſſi pour Alexandre d'Hieraple ſon metropolitain. 'Nous avons "une relation de Theodoret à cet Alexandre ſur ce qui s'eſtoit paſſé dans leur legation, '& Ib.§ 83. 123.p.725.a. Ib.§ 86. p.732-733. p.531-535|t.5.p 505.506.

des fragmens de quelques discours qu'il fit à beaucoup de personnes de Constantinople, pour les exhorter à défendre la foy qu'il croyoit blessée par S. Cyrille, & à ne point abandonner la cause de Nestorius qu'il regardoit encore comme leur Evesque. c. 3. p. 733. a. b. c. Il travailla aussi, "mais inutilement à obtenir de l'Empereur que ceux de son parti pussent tenir des assemblées publiques dans Nicomedie. Ib. § 85. ["La conclusion de cette legation & de tout le Concile d'Ephese, fut que Theodose nonobstant toutes les sollicitations que firent les Orientaux en faveur de Nestorius, voulut qu'il demeurast deposé, & qu'il se retirast à Antioche, appella les deputez du Concile pour mettre un nouvel Evesque à Constantinople, qui fut Maximien; & ordonna à tous les Evesques de s'en retourner chacun à son Eglise, ajoutant que jamais il ne se resoudroit à condanner les Orientaux, parcequ'on ne les avoit convaincus de rien en sa presence, & que personne n'avoit voulu accepter la conference qu'ils avoient offerte.] Ib. § 87.



ARTICLE XVIII.

Theodoret & les Orientaux se réunissent avec Saint Cyrille.

["THEODORET s'en retourna donc vers la fin d'octobre, de Calcedoine en Syrie, avec Jean d'Antioche & les autres que les Orientaux avoient deputez à l'Empereur.] Ils avoient promis à Ephese & à Calcedoine de n'abandonner jamais Nestorius, & de ne point consentir à sa deposition, & ils renouvellerent la mesme promesse à Tarse, & "dans le Concile qu'ils tinrent à Antioche aussi-tost qu'ils y furent arrivez. Ils renouvellerent dans le mesme Concile la sentence de deposition qu'ils avoient renduë contre S. Cyrille. [De sorte que "toute l'Eglise d'Orient se trouva dechirée par un schisme tres fascheux.

V. S. Cyrille § 92. — Merc. t. 2. p. 357. 1. 2. — Ibid. — Ib. § 94.

Durant ce schisme Theodoret composa l'an 432, un nouvel écrit contre les anathematismes de S. Cyrille, & contre le Concile d'Ephese. Cet écrit a esté intitulé Pentaloge, parcequ'il estoit divisé en cinq livres, dont il ne nous reste plus que quelques fragmens.] Photius luy attribuë 27 petits discours [que nous avons,] faits aussi vers le mesme temps. [a] Mais l'autorité de Mercator nous assure "qu'ils sont d'Euthere Evesque de Tyanes, [encore plus animé que Theodoret contre S. Cyrille;] "Theodoret fit encore durant ce schisme un discours sur les causes qui l'avoient produit, & un autre où il traitoit du dogme, & de ce qui

Phot. c. 46. p. 32. 33. — a Merc. t. 2. p. 277. 278. — Ibid. — Cens. ap. p. 745 746.

qui s'estoit passé dans les Conciles, [& les assemblées tenuës à Ephese.] Il adressa celui-ci aux moines; & il fit l'autre à la priere des Evesques. [Nous n'avons ni l'un ni l'autre:] 'mais nous avons P.742.&c.
Ib. § 91. "une longue lettre par laquelle il les envoie à ceux de Constantinople qui soûtenoient Nestorius. Il travaille à les affermir dans ce parti: 'mais on ne laisse pas d'y voir avec joie la pureté de sa P.745.
doctrine nullement Nestorienne, 'aussi-bien que son amour pour P.743-744.
la paix; & pour l'unité de l'Eglise.

Ib § 92. [Il alla d'Antioche "à Berée, avec Jean & quelques autres visiter Acace, d'où il se retira enfin dans son diocese, & y assembla divers Evesques, pour faire quelque feste. Mais Jean l'en rap-
Ib § 101. pella bien-tost pour avoir son conseil" sur les instances que l'Empereur Theodose faisoit pour les obliger de s'accorder avec S.
&c. Cyrille. On tint sur cela un Concile à Berée où "Theodoret se trouva. On y dressa quelques articles qu'on envoya à S.Cyrille,
V.S.Cyrille § 102. "& ce Saint y répondit par une longue lettre à Acace, où il mar-
* Ib § 103. quoit à quelles conditions il consentoit à l'accord. * Cette lettre fut fort bien receuë par Jean, par Acace, & par beaucoup d'au-
Ibid. § 103. 104. tres. Et nous sommes contraints d'avouer que "Theodoret fut au contraire l'un des plus opposez à la paix, & des plus difficiles à se rendre. Il ne pouvoit se resoudre, non plus qu'Alexandre son metropolitain, & quelques autres, ni à signer la deposition de Nestorius, qu'il regardoit comme injustement condanné; ni à anathematizer ses dogmes, dont il ne voyoit pas encore l'impieté, quelque lumiere qu'il eust d'ailleurs, ni à abandonner quatre metropolitains de son parti, qu'un Concile de Constantinople avoit deposez. L'autorité de Jean d'Antioche n'estoit pas assez forte sur son esprit pour le faire relascher sur ces trois points; & il protestoit qu'on luy couperoit plutost la main que de l'y faire resoudre.]

'Cependant S. Cyrille ayant fait dans sa lettre une exposition Merc.t.2.p.
de sa foy, pour lever les doutes que ses anathematismes en 273-275.
avoient fait concevoir, Theodoret la lut, l'examina avec soin, & jugea enfin qu'elle estoit entierement Catholique. Il n'eut garde de combatre cette verité, aprés l'avoir connuë. Il luy ren-
&c. dit avec joie un témoignage public, en écrivant "& à son metropolitain qui y estoit entierement opposé, & à quelques autres, & à Nestorius mesme.

[On ne peut guere desirer une plus grande preuve de la sincerité & de la droiture de son ame; & que s'il a fait quelque chose contre la verité, ce n'a jamais esté par une corruption de volon-

té & de cœur, mais par un simple obscurcissement d'esprit, qui luy faisoit croire qu'il y avoit des heresies dans les anathematismes, "de quoy il est toujours demeuré persuadé, au moins jusqu'à la fin de l'an 449. V.S.Cyrille § 116.

"L'accord fut conclu, & la communion retablie vers le mois d'avril de l'an 438, entre S. Cirille & Jean d'Antioche', suivi par la plus part des Orientaux. Et par cet accord, les Orientaux consentirent aux trois articles que Theodoret & divers autres ne se pouvoient resoudre d'accepter.] 'Aussi Jean d'Antioche manda à S. Cyrille qu'il y avoit encore quelques Evesques qui n'avoient pas receu l'accord. [Theodoret fut de ce nombre, persistant toujours à reconnoistre que Saint Cyrille s'exprimoit alors d'une maniere orthodoxe, mais ne pouvant se resoudre à abandonner Nestorius. Il n'alla pas neanmoins aussi loin qu'Alexandre d'Hieraple, qui se separa deslors pour ce sujet de la communion de Jean d'Antioche. Mais Jean ayant ordonné en 434 quelques Evesques dans l'Euphratesienne contre l'usage & les regles des Canons, presque tous les Evesques de la province protesterent qu'ils ne pouvoient souffrir cette infraction des loix, ni communiquer avec Jean jusqu'à ce qu'il l'eust reparée. Et toute la Cilicie entra dans le mesme sentiment.

Ib. § 110.

Cyr.Al. ep.41. p. 54.

L'Empereur envoya des ordres pour chasser de leurs Eglises ceux qui persisteroient en ce schisme; & ce n'estoit pas là ce qui effrayoit Theodoret, toujours prest à rentrer dans la solitude qu'il aimoit bien plus que les troubles de l'episcopat.] 'Les persecutions "que luy fit le Comte Denys ne l'ebranlerent pas non plus. Mais S. Jacque de Cyr, & les autres moines les plus saints qui craignoient d'estre privez d'un Evesque tel que celui là, l'ayant obligé par leurs instances à conferer avec Jean, pour voir s'il ne se pourroit pas réunir sans rien faire qui blessast sa conscience, Jean le receut avec toute sorte d'amitié, le dispensa de rien faire contre Nestorius; & ainsi il rentra avec joie dans sa communion, & dans celle de S. Cyrille malgré tout ce qu'Alexandre luy put mander au contraire. Jean le fit mesme aussi-tost son entremetteur pour tascher de faire revenir les autres, & il y réussit heureusement à l'égard de presque tous. Mais quelque effort que sa charité pust faire auprés d'Alexandre, il ne put jamais vaincre son opiniatreté, & eut la douleur de le voir bannir.

Conc.ap.p. 834.836.

Ib. § 123.

Ibid.

'Le trouble ainsi appaisé en 433 & 434, fut prest de se renouveller deux ans aprés, sur les nouvelles instances qu'on fit pour faire signer la condannation de Nestorius. La plus part la signe-

rent. 'Mais Theodoret ne put encore s'y resoudre. S.Cyrille qui luy avoit déja écrit une lettre de communion, témoigna qu'il le trouvoit fort mauvais; surquoi nous ne voyons point ce qui se fit. Mais il est certain que ces deux Evesques se donnerent de-
Ib.§138. puis diverses marques d'amitié: '& Theodoret ayant enfin reconnu que Nestorius estoit dans une doctrine toute opposée à celle qu'il avoit toujours jugé Catholique, il declara publiquement l'horreur qu'il avoit de son heresie.

[Nous n'avons pu nous dispenser de faire ici cet abregé de ce qu'on a vu traité bien plus amplement sur Saint Cyrille, où l'on a marqué mesme baucoup d'autres particularitez qui regardent personnellement Theodoret, que nous n'avons pas cru neanmoins devoir repeter ici. On y voit partout l'estime extraordinaire que tout l'Orient faisoit de son merite, l'amour qu'il avoit pour l'Eglise, sa douleur dans les maux que causoit le schisme, sa sincerité à chercher la verité lors mesme qu'il ne la connoissoit pas, son zele à la faire embrasser lorsqu'il l'avoit connuë.]



ARTICLE XIX.

Que Theodoret ne s'est jamais eloigné de la foy de l'Eglise.

'LES plus grands adversaires de Theodoret reconnoissent, Thdrt.G.p.
que dans le temps du Concile de Calcedoine il estoit dans 474.2.b.
les sentimens de l'Eglise Catholique. 'Mais le V. Concile, & p.462-466.
quelques autres ont condanné les écrits qu'il a faits contre S. Cyrille, comme estant infectez des erreurs de Nestorius. [On trouve en effet, que les expressions de son premier écrit contre S. Cyrille sont dures, & peu exactes.] 'Mercator a donné quelques Merc.t.2.p.
extraits du second pour en faire voir les erreurs. [Je ne voy point 267-272.
quelle explication on peut donner au 6e extrait, où il admet tout ensemble, '& deux personnes en J.C, ce qui paroist Nestorien, p.271.1.
&] une seule, ce qui paroist Euthychien, dans le principe qu'il pose, Que la personne n'est point sans la substance.] 'Cet endroit a esté Conc.t.5.p.
remarqué par le Pape Pelage II. lorsqu'il a écrit contre Theo- 639.a.
doret, '& Theodoret l'avoit tiré mot à mot de Theodore de Merc.t.2.p.
Mopsueste. 271.2.

[Cependant ni ces deux écrits, ni tout le reste de ce que Theodoret a pu écrire durant la chaleur de la contestation,
V.S.Cyrille n'a pas empesché 'que le Pape Sixte III. & Saint Cyrille mesme,
111.

n'aient écrit en general que les Orientaux ne s'estoient point écartez de la veritable foy.]

Conc.t.3.p. 898.c|899.d| 939.942. p.943.d.e.

'Saint Cyrille rend en particulier ce témoignage à Theodoret, en refutant mesme le premier écrit qu'il avoit fait contre luy.'En effet, c'estoit de son avis,[& peut-estre par sa plume,] que Jean d'Antioche avoit écrit peu auparavant à Nestorius, "cette lettre [si sage & si orthodoxe dont nous avons parlé. Ib. 538.

Thdrt.t.5.p. 119.1.c| 469.1. c.d|474.1.b.

'On a quelque sujet de croire qu'il la signa:]Et le P. Garnier son plus grand ennemi, veut que ce soit luy qui l'ait composée. Ibid. Car de dire qu'il estoit orthodoxe en ce temps là, & que trois mois aprés, lorsqu'il combatit S. Cyrille, il estoit tombé dans l'erreur; [c'est porter un jugement trop desavantageux de sa personne.]

Conc.ap.p.742.

La lettre qu'il écrivit pour Nestorius à ceux de Constantinople durant le plus grand feu des disputes, est citée pour montrer qu'en ce temps là mesme il n'avoit point d'autre croyance que celle de l'Eglise Catholique.

Thdrt ep.82.p. 956.a.b.

'En écrivant l'an 448, à Eusebe d'Ancyre, il proteste qu'il avoit toujours esté dans la foy dont il faisoit alors profession; & que si l'on veut examiner les écrits qu'il avoit faits avant le Concile d'Ephese, & aussi-tost aprés, on n'y trouvera partout que la croyance de l'Eglise.[S'il eust cru avoir esté autrefois engagé dans quelque erreur, dont Dieu l'auroit delivré, sa sincerité ne luy auroit pas permis]

ep.83. p.958.c.

'de dire dans une autre lettre, qu'il se reconnoissoit tres redevable à la justice de Dieu, à cause du grand nombre de ses pechez;"Qu'il n'y a que sa foy qui luy fait esperer misericorde lorsque le grand juge paroistra. &c.

[Quand nous n'aurions aucune autre preuve de la pureté de sa foy, elle se justifieroit assez par la simplicité, & la joie mesme avec laquelle nous avons vu qu'il reconnut sans difficulté en 432 & en 433, les expositions que S. Cyrille fit de sa foy pour certainement Catholiques, jusqu'à les défendre hautement sur ce point contre son propre metropolitain, en mesme temps qu'il les combatoit sur d'autres. L'opiniatreté mesme qui luy faisoit refuser de consentir à la deposition de Nestorius, fait voir]

Merc.t.1.p. 273.e.

que ce n'estoit, comme il le dit, ni le desir de conserver son evesché, ni aucune autre consideration humaine qui luy faisoit approuver la foy de S. Cyrille; mais le seul témoignage de sa conscience, auquel il n'osoit pas resister.

[Maxime fait Evesque d'Antioche aprés la deposition de Domnus,]& qui ne devoit pas estre bien favorable à Theodoret,

Thdrt.G.p. 470.1.b. a Conc.t.4.p. 101.e|623.b.

adeclara neanmoins devant tout le Concile de Calcedoine, qu'il l'avoit toujours reconnu orthodoxe, ayant [souvent] en

tendu les instructions qu'il faisoit publiquement dans l'eglise. [Nous avons depuis peu un Synodique ou recueil de differentes pieces qui regardent les disputes des Orientaux contre S. Cyrille, où il y a environ 30 ou 35 lettres de Theodoret que nous n'avions point auparavant :]'& l'auteur de ce recueil soûtient partout que Theodoret n'a jamais esté dans les sentimens de Nestorius. Conc.ap.p.742 &c.

'Le P. Sirmond dans les eloges qu'il a mis au commencement des œuvres de Theodoret, raporte des passages d'un Theodose Abbé, & de Jean Eucaïte, dont le premier écrit qu'il ne paroist point que Theodoret ait jamais défendu les erreurs de Nestorius, mais qu'il a seulement combatu S. Cyrille, dans la croyance que ce Saint suivoit l'opinion d'une seule nature; '& l'autre dit que dans cette dispute il y avoit plus de chaleur que de mauvais sentimens de la part de Theodoret; qui en tout le reste a paru un homme divin, un grand docteur, une colonne inebranlable de la verité, & un pasteur à qui il ne manquoit rien de ce qui fait les plus grands pasteurs, mais qui estoit homme, & sujet comme les autres hommes à faire quelquefois des fautes. [Je ne trouve rien de ces deux auteurs dans Vossius.] 'On met Jean Eucaïte sous Constantin Monomaque [vers l'an 1030.] Thdrt.pr.p.11. p.16. t.5.p.148.2.d.



ARTICLE XX.

Sur les fautes que Theodoret a pu faire dans cette dispute : Si on luy a supposé les lettres qui en parlent.

DANS les dialogues que Theodoret a écrits aprés la reconciliation des Orientaux, [& sans doute aprés la mort de S. Cyrille,]'il ne veut point qu'on dise que le Verbe a souffert dans sa chair, pretendant que c'est une expression obscure & embarassée, sujette à de tres mauvais sens, & qui n'est pas autorisée par les Ecritures. 'Mais il en avoue en mesme temps le sens Catholique d'une maniere tres claire & tres nette, & il ne rejette que celui que tous les Orthodoxes rejettoient. [Il est neanmoins étrange qu'il n'ait pas approuvé une expression qu'il est aisé de trouver dans l'Ecriture, qui estoit commune dans l'usage de l'Eglise, & qui estoit fondée]'sur la maxime qu'il établit luy mesme dans ses dialogues; Que l'union des deux natures rend les noms communs. 'Dans la lettre à Sporace, si elle est de luy, il emploie assez clairement la mesme expression, & raporte les Thdrt.dial.2.p.110.b. dial.3.p.177.110.142|syll.p.184.185. dial.3.p.125.a|126.d|syll.p.184.185.186.c. dial.3.p.150.d. ad Spo.t.4.p.698.699.

passages de l'Ecriture qui l'autorisent.

Lup.ep.a.p. 361. 'Le Pere Lupus dit qu'encore qu'il ait rejetté le terme d'union hypostatique, & quelques autres dont S.Cyrille avoit esté obligé de se servir pour combatre Nestorius, il est neanmoins "evident à tout le monde qu'il a toujours eu des sentimens orthodoxes sur le mystere de l'Incarnation. 'Baronius marque plusieurs lettres de Theodoret, par lesquelles on peut s'assurer de la pureté de sa foy depuis qu'il se fut degagé du parti de Nestorius.

" exploratum.

Bar.436.§10.

[Nous ne nions donc point que Theodoret n'ait fait des fautes en soûtenant Nestorius, & en combatant Saint Cyrille, soit par la simple chaleur du parti où il se trouvoit engagé, soit qu'il n'ait pas eu assez de lumiere sur le sens des expressions, & sur les suites & les consequences du mystere de l'Incarnation; mais nous ne croyons pas qu'on puisse l'accuser d'erreur sur le fond du mystere, ni d'avoir défendu les mauvais dogmes de Nestorius. Nous ne pretendons pas soûtenir non plus qu'il ait pu legitimement se separer de la communion de Jean son Patriarche. Cependant il ne le fit que pour se joindre à son metropolitain qui s'en estoit déja separé un an auparavant, & au corps des Evesques de sa province. Et Jean leur en avoit asseurément donné occasion, en entreprenant d'ordonner des Evesques dans leur province contre les regles des Canons, & d'ordonner des personnes que Theodoret savoit estre certainement criminelles. Aprés tout, il fut le premier à sortir du schisme, & travailla ensuite autant qu'il put à en retirer les autres, & on peut juger qu'ayant agi en cela par un pur zele de la discipline, quoiqu'un peu trop inconsideré, sans presomption & sans haine contre personne, il obtint de Dieu aussi aisément le pardon de cette faute, qu'il l'obtint des hommes. Il est remarquable qu'ayant toujours beaucoup aimé les saints solitaires, il en fut recompensé en cette occasion, puisque ce fut par leurs pressantes sollicitations, & sans doute aussi par leurs prieres, que Dieu le tira d'un engagement si fascheux.

Les fautes qu'il a pu commettre en tout cela, auront sans doute esté couvertes par la charité qui paroist avoir esté fort ardente dans son cœur, & effacées par les persecutions injustes qu'il souffrit depuis, selon ce qu'il dit luy mesme;] 'Qu'il espere que le traitement que luy faisoient les ennemis de la verité, luy obtiendroit de Dieu le pardon d'une grande partie de ses fautes. 'Baronius veut que nous croyions que le service qu'il rendit à l'Eglise par la conversion des Marcionites de son diocese, a pu

ad Joan.t.4.p. 704.b| ep.9.
p.903.c d| 955. c.

Bar.424.§14.

encore attirer beaucoup sur luy la misericorde de Dieu.

[Il y auroit un moyen bien facile de justifier Theodoret, de la trop grande attache qu'il paroist avoir eue pour Nestorius, qui seroit de s'inscrire en faux contre toutes les lettres qu'on luy attribue sur ce sujet.] 'L'auteur du Synodique donné par le Pere Lupus où elles sont toutes', les a contestées [il y a onze cent ans; & cela se pourroit autoriser] 'par ce que dit Leonce de Byzance, qu'on produisoit quelques lettres de Theodoret & de Nestorius, où ils témoignoient s'unir dans les mesmes sentimens; mais ces lettres sont fausses, dit Leonce; & ce sont les heretiques [Eutychiens] qui les ont supposées pour combatre le Concile de Calcedoine, & faire voir qu'il n'avoit pas dû rétablir Theodoret dans l'episcopat. Les Nestoriens à qui elles sont encore plus favorables, les auroient aussi pu inventer, comme ils en ont inventé d'autres.

Conc.ap.p. 774.792.801. 850. Leont.sect.4 p. 509.c.

[La lettre à Nestorius produite dans le V. Concile, est sans doute de celles que marque Leonce: & si elle est supposée, il faut dire que les autres que Mercator raporte avec celle-ci, le sont de mesme. Le témoignage de Mercator montre seulement qu'on produisoit ces lettres de son temps: ce qui n'empesche pas qu'elles n'aient pu estre supposées, sans qu'il le sceust, par les ennemis de Theodoret, avec lequel il estoit assez uni.

Neanmoins l'autorité de Mercator, qui paroist avoir écrit avant le Concile de Calcedoine, nous montre que ces lettres n'ont point esté supposées aprés ce Concile, comme le dit Leonce. Elles viennent presque toutes du Comte Irenée, depuis Evesque de Tyr, homme tout à fait passionné pour Nestorius, mais d'une qualité à n'estre point presumé faussaire, si l'on n'en à de tres fortes preuves; & on ne peut pas pretendre non plus qu'il ait esté trompé par les faussetez des autres, luy qui savoit toutes choses d'original. Ce qui nous paroist encore plus fort, c'est que ces lettres ont un si grand caractere de verité, & se raportent si bien aux circonstances du temps, qu'il est plus aisé de dire que Leonce a pris pour fausses des lettres tres veritables, que de croire qu'elles soient fausses. Et l'auteur du Synodique non seulement n'allegue aucune raison considerable pour douter de ces lettres, mais ne s'arreste pas luy mesme à son doute, & raisonne toujours en les supposant veritables.

On pourroit dire encore que les lettres marquées par Leonce, ne sont pas celles que nous avons, mais d'autres qui ne sont point venües jusques à nous; comme en effet nous n'avons pas celles

de Nestorius dont il parle. Neanmoins pourquoi auroit-on supposé des pieces pour prouver une chose qui estoit clairement dans les veritables? Si l'on ne veut dire que ces lettres supposées entroient dans le dogme, & l'expliquoient d'une maniere Nestorienne & heretique.]

Lup.ep.71.p.156. 'Durant ces temps de troubles, il se renfermoit autant qu'il pouvoit dans la solitude & le repos de la ville de Cyr, d'où il luy ep.70.p.154. estoit difficile d'avoir commerce avec les autres: '& il estoit ravi de pouvoir demeurer dans le silence, hors les occasions necessaires. ep.60.72.88.110.170.p.142.159.196.132.341. 'Ses maladies l'empeschoient mesme d'en sortir.[a] Il s'occupoit à visiter les montagnes, [& les autres endroits de son diocese.] [b] Il eust mesme souhaité, si l'ordre de Dieu le luy eust permis, a ep.60.p.142. b ep.81.p.177. "d'embrasser un entier repos, [c] & de se retirer en son monastere &c. c ep 66.p.149. [d'Apamée.] Il pria en effet l'Abbé en 433, de luy faire bastir une cellule.



ARTICLE XXI.

Theodoret écrit contre S.Cyrille pour Theodore de Mopsueste.

[L'ACCORD fait l'an 433, entre S.Cyrille & les Orientaux, ne termina pas encore les troubles de l'Orient: "Ils recommencerent peu aprés au sujet de Theodore de Mopsueste, dont V.S.Cyrille § 139-145. plusieurs moines demandoient hautement l'anatheme, pretendant que c'estoit le maistre de Nestorius, & la source dont il avoit tiré son erreur. Les Orientaux au contraire protestoient de souffrir plutost toutes sortes de violences, que de consentir jamais à cet anatheme. S. Procle qui avoit esté fait Evesque de Constantinople le 12 ou 13 avril de l'an 434, ayant écrit aux Armeniens "à la fin de 436 au plustost, une lettre tres belle sur l'Incarnation, Ib.note 86. qui combatoit entierement les erreurs de Nestorius, il l'envoya aux Orientaux en les priant de la signer: Et il les prioit en mesme temps de condanner diverses propositions qu'il leur envoyoit aussi, sans marquer de qui elles estoient. Les Orientaux s'estant assemblez à Antioche, souscrivirent sans difficulté à sa lettre; Mais pour les propositions qu'on leur avoit presentées sous le nom de Theodore, contre l'intention de S.Procle, ils refuserent absolument de les condanner. Il y eut plusieurs lettres écrites de part & d'autre sur ce sujet. Saint Cyrille en écrivit souvent aux Orientaux, & il les pressoit d'autant plus de condanner Theodore, qu'il les croyoit trop attachez à cet Evesque, & qu'on se plaignoit

plaignoit que quelques uns d'eux vouloient rétablir sous le nom de Theodore, les mesmes erreurs qu'ils condannoient sous le nom de Nestorius. Cependant comme il vit qu'il estoit impossible de tirer d'eux cette condannation, il aima mieux ceder que de renouveller la division & le schisme : Et par cette sage condescendance, il rétablit la paix dans l'Eglise, & l'y conserva jusqu'en l'an 444 qu'il mourut.

Ib. § 146. Durant que cette contestation duroit encore, il fit vers l'an 438 'un écrit, pour montrer que Diodore de Tarse estoit coupable de plusieurs erreurs, & que Theodore estoit un impie.] 'Comme Theodoret avoit une estime particuliere pour ces deux Evesques, [qui avoient paru de leur temps comme les plus illustres, & les plus habiles de tout le patriarcat d'Antioche,] 'il fit un ouvrage où il entreprit de faire voir la fausseté des crimes qu'on leur reprochoit, sans craindre la puissance de [deux Patriarches] & d'un grand nombre [de moines] leurs accusateurs, ni tous les mauvais desseins qu'on formoit, ou qu'on pouvoit former contre luy. 'Il y répondoit à tous les passages que Saint Cyrille citoit des Peres contre Theodore. [a] Il semble que cet ouvrage fust divisé en plusieurs livres. Thdrt ep. 16. p. 910. 912. &c. p. 911. b. Leon. a. 8. p. 527. d. a Conc. t. 5. p. 611. a.

'Le V. Concile nous en a conservé quelques fragmens, [b] où l'on voit que Theodoret refutoit S. Cyrille nommément, [c] & en raportant les propres termes de son écrit. [d] Il le refutoit mesme d'une maniere assez choquante. [Et neanmoins je ne voy pas que ni ce Concile, ni aucun écrivain en ait rien produit pour noircir la memoire de Theodoret. Je voudrois qu'on pust dire que Theodoret ne s'estoit pas encore alors reconcilié avec Saint Cyrille, mais je n'y voy point d'apparence. Ainsi il faut dire que c'estoit une derniere étincelle qui restoit encore du premier embrasement, & que S. Cyrille l'étoufa aussi-tost par sa douceur & par sa sagesse.] 'Le V. Concile raporte encore l'endroit de l'epistre 16 à Irenée, où Theodoret parle de cette apologie de Diodore & de Theodore: [Mais on en a osté le nom de Diodore, de quoy je ne voy pas la raison. p. 473. 474. b p. 473. c. c e|487. c d. d p. 474. c. p. 474. 475.

Quelque estime que Theodoret fist de Theodore, il ne le regardoit pas neanmoins comme une regle infaillible, soit dans la doctrine de la foy, soit dans l'explication des Ecritures;] '& il ne craignoit pas de soûtenir la verité contre luy lorsqu'il jugeoit qu'il s'en eloignoit. 'Car Theodore ayant parlé d'une maniere tres basse du livre sacré des Cantiques, Theodoret maintint la veneration qu'on doit à ce livre, & aux sens spirituels que le S. p. 633. d. V. son titre. e. e Thdrt. in Can. præf. p. 984. b. c.

Esprit y a enfermez; & quoiqu'il ne nomme point Theodore, il refute neanmoins le sens qu'il donnoit à ce livre, comme des fables encore plus basses que les contes dont les vieilles femmes entretiennent les enfans. On croit aussi qu'il parle de Theodore, lorsqu'il blasme ceux qui avoient voulu raporter tous les pseaumes aux histoires du temps où ils ont esté faits, & en avoient fait ainsi une explication plus propre à des Juifs qu'à des Chrétiens.



ARTICLE XXII.

Quelques actions de Theodoret depuis l'an 440, jusques en 445.

[LA prise de Carthage, "qui tomba l'an 439 sous la puissance de Genseric Roy des Vandales,] donna moyen à Theodoret d'exercer l'ardente charité dont son cœur bruloit, par les assistances qu'il rendit, & qu'il procura à Celestiaque Senateur, & fugitif de cette grande ville, & à une dame nommée Marie, que ce malheur avoit reduite en servitude. Nous avons plusieurs lettres de Theodoret sur ce sujet, où l'on voit les sentimens de pieté, d'humilité, & de compassion dont Dieu l'avoit rempli. [On ne peut mettre ces lettres que vers 442, la 31e estant écrite à Domnus d'Antioche, "qui ne succeda à Jean son oncle qu'en 441, ou 442.]

'Nous avons une fort belle lettre que Theodoret écrit à Ibas d'Edesse, en faveur de l'Evesque Cyprien chassé de l'Afrique, qui luy avoit esté recommandé par Eusebe d'Ancyre. 'Il écrivit encore pour cet Evesque à Sophrone de Constantine, 'qui assista au Concile d'Antioche en 445, & à celui de Calcedoine en l'an 451, comme Evesque de Syrie. 'Ainsi il pouvoit estre Evesque de Constantine en Phenicie, 'à qui Constantin avoit donné son nom, à cause de son zele pour la foy Chrétienne. a Il y avoit une autre ville de ce nom en Arabie, dont l'Evesque se trouva aussi au Concile de Calcedoine: mais il y est nommé Soleme. Pour Constancie capitale de l'isle de Cypre, [outre la difference du nom,] elle avoit Olympe pour Evesque en 451, [& non Sophrone: Et les Evesques de Cypre ne se trouvoient pas aux Conciles de Syrie.

S. Cyrille mourut au mois de juin de "l'an 444, selon l'opinion presque universelle des plus habiles. Toute l'Eglise eut sujet de

Marginal notes: V. Saint Eugene § 6. — Thdrt.ep.29.36.70. — V. S.Cyrille d'Al. § 147. — ep.52 p.932.933. — ep.53.p.933.b. — Conc.t.4.p.750.e — Eva.n.p 58.2 b. — Soz.l.2.c.5.p.450.c. — a Conc.t 4.p.606.c. p.80.d|603.d. — Ibid. § 151.

pleurer sa mort : mais l'Egypte & l'Orient en eurent un sujet tout particulier. Les Eglises d'Egypte perdoient leur pere, & trouverent en la personne de Dioscore son successeur, non un pasteur, mais un tyran & un loup qui opprimoit les particuliers par ses violences, & qui y fit incomparablement plus de mal en y introduisant l'heresie Eutychienne, que tant de siecles n'en ont encore pu bannir. Pour les Orientaux, il est vray qu'ils s'estoient trouvez plus d'une fois dans ses sentimens opposez à ceux de Saint Cyrille. Mais il avoit assoupi ces differends avec tant de moderation & de sagesse, qu'il avoit toujours maintenu la paix aprés l'avoir rétablie. Au contraire Dioscore se declara bien-tost l'ennemi irreconciliable des Orientaux, particulierement de Theodoret, & leur fit souffrir de tres grandes persecutions. Ainsi Theodoret n'avoit pas assurément sujet d'insulter à

Ib.note 80. la mort de Saint Cyrille, "comme on pretend qu'il a fait par une lettre tout à fait extravagante, & par un sermon visiblement Nestorien, qu'il prescha, dit-on, dans Antioche en presence de Domnus. Mais c'est peut-estre se faire autant de tort à soy mesme qu'à Theodoret, de le faire auteur de deux pieces tout à fait indignes d'un si grand homme.

On n'eust pas sans doute choisi Dioscore pour succeder à Saint Cyrille, si on l'eust connu pour tel qu'il estoit. Ainsi Theodoret peut avoir aussi-bien voulu exprimer ce qu'il croyoit effectivement de luy, que luy apprendre ce qu'il devoit estre,] lorsqu'il Thdrt.ep.60.p. 935.
luy donne tant d'eloges dans une lettre qu'il luy écrivit par un Prestre nommé Eusebe qui s'en alloit en Egypte. [Mais l'experience fit bien-tost voir combien Dioscore estoit eloigné particulierement de l'humilité & de la moderation que Theodoret luy attribuë. Il écrivit sans doute cette lettre dans les premiers

V.§ 26. mois de l'episcopat de Dioscore."Ils se brouillerent bien-tost au sujet d'un voyage que Theodoret fit ce semble peu aprés ceci à Constantinople.

V.S.Cyrille note 93. L'Eglise de Syrie estoit troublée l'an 445, "par Athanase Evesque de Perrhe ville de la province Euphratesienne, dont

Ibid. § 148-150. estoit Theodoret. "Cet Athanase estant accusé en 443, de diverses choses devant Panolbe d'Hieraple son metropolitain & son ami, aima mieux renoncer à son evesché que de se défendre. Neanmoins il s'en alla depuis mandier des lettres de S. Procle de Constantinople, & de S. Cyrille d'Alexandrie pour obtenir son rétablissement. Domnus d'Antioche, & Jean d'Hieraple qui avoit succedé à Panolbe, tinrent pour cela divers Conciles: mais

Athanase refusa de s'y presenter. Enfin Domnus assembla l'an 445 le Concile de toute la Syrie, où Athanase n'ayant point encore voulu comparoistre, il fut ordonné qu'il demeureroit deposé, & qu'on mettroit un autre Evesque à sa place; ce qui fut executé: Car Estienne successeur de Jean d'Hieraple s'en alla avec les Evesques de la province prendre Sabinien dans un monastere où il demeuroit, & l'obligea d'accepter le soin de l'Eglise de Perrhe.

Conc.t.4.p. 727.b. P.751.c.d. Theodoret estoit sans doute fort mélé dans cette affaire née dans sa province, & il estoit apparemment] l'un des Evesques d'Orient qu'Athanase disoit estre ses ennemis, & qu'il accusoit de ne chercher qu'à brouiller. 'Car Athanase apporta un ordre de l'Empereur qui défendoit à Jean d'Hieraple & à luy d'assister à son jugement. Ils se trouverent neanmoins à Antioche, & entrerent mesme d'abord au Concile [general de l'Orient tenu en 445.] Mais il y a apparence qu'ils en sortirent aussi-tost. Theodoret parle du rétablissement d'Athanase par le faux Concile d'Ephese, comme d'une chose insoûtenable. Nous verrons ce qu'il écrivit alors à Sabinien.

Thdrt.ad Joan. t.4.p.703.b. ep.126.p.998.

Conc.t.4.p. 658.b. 'Domnus vint à Hieraple pour l'ordination d'Estienne successeur de Jean. [Theodoret s'y trouva sans doute avec les autres Evesques de la province: Et je ne voy rien qui nous empesche de raporter à ce temps là] sa lettre 37, où il dit qu'il avoit esté contraint de passer plusieurs jours à Hieraple, d'où il estoit revenu à Cyr à cause de la feste [de Pasque] qui estoit proche. 'Il donne dans cette lettre de grands eloges à Saluste, qui commençoit alors à gouverner pour la seconde fois l'Euphratesienne. Il luy en témoigne sa joie, & luy envoie un Diacre "habile pour les eaux, que Saluste luy avoit demandé. Il luy recommande les interests de la ville de Cyr, dont ce Diacre devoit apparemment luy parler.

Thdrt.ep.37.p. 924.a. a.b. ἐμπειρία

ARTICLE XXIII.

Theodoret travaille à empescher qu'on n'augmente les imposts de Cyr.

[IL faut selon toutes les apparences raporter à Athanase de Perrhe diverses lettres de Theodoret écrites aprés l'an 441, & apparemment mesme aprés l'onze de decembre 444,] auquel Hermocrate estoit Prefet du Pretoire, [mais du vivant de Saint Procle, "qui mourut l'an 446, vers le milieu de juillet. Voici le sujet de ces lettres.

Cod.Th.nov. 33.p.15.

V. S.Leon § 15.

'La ville de Cyr avoit toujours esté extremement chargée des impositions publiques, qu'elle estoit obligée de lever sur les habitans, & sur tout son territoire: [a] & lorsqu'on avoit accordé des remises à toutes les autres de la province, on ne luy avoit jamais donné de part à cette grace. 'Tout ce qu'elle avoit enfin obtenu, 'c'est que le prefet du Pretoire avoit envoyé des personnes pour s'informer de l'état des choses, douze ans avant que Theodoret écrivist sur cela, [& ainsi vers 433.] 'Senator qui fut elevé à la dignité de Patrice, estoit alors dans la province[."C'est celui qui fut Consul l'an 436 avec Isidore.]

(Thdrt.ep.44.47.p.928.c|93.0.d. — a ep.43.47.p.928.c|931.a. — ep.47.p.931.a. — ep.930.d. — ep.44.93.p.928.929.968. — V. Theodose II.§ 31.)

'Ces visiteurs avoient fait "un reglement qui fut autorisé premierement par Isidore[Prefet d'Orient en 435 & 436,]'& ensuite par Florent[qui eut la mesme dignité en 436.]'Constance ou Constantin qui la tenoit en ce temps-ci, '& qui la possedoit encore en 447, 'autorisa de mesme ce reglement au nom de l'Empereur, aprés avoir examiné la chose avec grand soin. [b] Ce reglement mesme estoit fort onereux à la ville de Cyr, [c] & la surchargeoit tellement, que beaucoup de laboureurs & de proprietaires avoient abandonné le pays, & laissé quantité de terres en friche. [d] Les officiers de la ville qui estoient obligez de lever les deniers publics, estoient reduits les uns à s'enfuir, & les autres à mandier leur pain; & il n'y restoit plus qu'une seule personne, qui la soûtinst encore un peu,[apparemment le mesme Philippe dont nous parlerons bientost.] 'L'on avoit mesme esté obligé de changer un article du reglement en faveur [1] de quelques particulieres.

(γνῶσιν. — ep.47.p.931.a. — a|44.p.929.a. — ep.42.p.926.a. — Marc chr. — Thdrt.ep.44.47.p.929.a|931.a. — b ep.42.43.45.p.926.d|928.c|930.a. — c ep.42.45.p.926.927.930.a. — d ep 43.p.928 c. — ep.42.p.927.b.c.)

'Cependant il se trouva un homme qui portant le nom d'Evesque, & faisant la fonction de delateur, [e] indigne non pas d'un Evesque, mais des personnes de la derniere condition, '& mesme d'un esclave qui auroit eu quelque sentiment d'honneur! [f] alla dire à la Cour, & à Constance Prefet du Pretoire [d'Orient,] que le reglement que l'on avoit fait pour la ville de Cyr, n'estoit pas juste, [& que cette ville devoit payer plus qu'elle ne faisoit.] 'Il entreprenoit cette accusation par la haine qu'il avoit contre un particulier 'nommé Philippe, [g] qui estoit [2] le premier de la ville. [h] Mais elle alloit à ruiner la ville & tout le pays, [i] tant les officiers du corps de la ville, chargez de lever les imposts, que ceux qui estoient seulement obligez de les payer, [k] & elle accabloit une infinité de pauvres.

(ep.43.45.p.928.b|929.d. — e ep.42.p.926.c. — ep.43.47.p.928.b|930.d. — f ep.42.47.p.926.c|930.d. — ep.43.p.928.b. — ep.42.47.p.926.c|931.b. — g ep.47.p.930.c. — h ep.42.44.45.p.926.b|928.d|929.d. — i ep.42.p.926.d. — k ep.43.47.p.928.b|931.b|ep.45.p.930.a.)

[Nous n'osons pas dire absolument, que cet Evesque delateur

1. τοῖς κωμητιανοῖς. Je ne sçay ce que c'est.
2. Il est qualifié *spectabilis* περίβλεπτος. C'estoient les premiers aprés les Illustres.

soit Athanase de Perrhe, puisque Theodoret ne le nomme pas,
ep.42.43.45.p. 926.d|928.b| 929.d. mais au moins il luy ressembloit beaucoup.] Car Theodoret qui
eust cru se faire tort de dire quelle estoit sa vie & sa conduite,
a ep.44.p.929.a. [a] dit neanmoins qu'il faisoit des choses indignes de ceux mesmes
a|42.43.45.p. 928.a.b|929.c| 930.a. qui montent sur le theatre. 'On l'accusoit de plusieurs fautes, &
Domnus d'Antioche avoit esté obligé de le separer de la communion, à quoy il n'avoit point déferé, ne se mettant point en
peine des loix de l'Eglise. Domnus estoit prest d'assembler un
Concile pour examiner sa cause. Mais au lieu d'attendre ce
Concile pour y faire voir son innocence, il s'en estoit allé à
Constantinople, où il montroit assez quel il estoit par ce faux
ep.43.p.928.b. avis qu'il avoit donné, '& qui estoit d'autant plus odieux dans sa
bouche, qu'il estoit originaire du pays de Cyr. [Je pense que c'est
ep.45.p.929.d. pour cela] 'que Theodoret l'appelle nostre Evesque. [b] L'amour
b ep.44.p.928.d. que Theodoret avoit pour tout son peuple, [c] & particuliere-
c ep.42.p.926.c. ment pour les pauvres, [d] l'obligea d'écrire à diverses personnes,
d ep.42-47. pour faire voir l'injustice qu'on vouloit faire au pays de Cyr, &
demander avec instance, que Constance Prefet d'Orient ne
changeast rien au reglement confirmé par ses predecesseurs, &
par luy mesme, puisqu'à peine pouvoit on fournir à ce qui estoit
ep.42.p.926.b. porté par ce reglement. 'Il en écrivit à Constance mesme, à qui il
ep.44.p.928.d. fait de grandes excuses de la liberté qu'il prend de luy écrire, '&
à Senator qui avoit esté elevé à la dignité de Patrice apparem-
d. ment depuis peu. 'Il paroist que Theodoret qui l'avoit vu douze
ans auparavant en Syrie, entretenoit avec luy quelque commerce d'amitié & de lettres.

p.929.b|42.p. 927.c.d. 'Il joignit aux lettres qu'il écrivit à Constance & Senator la
recommandation des saints [solitaires] de son diocese, & nom-
ep.47.p.930. 931. mément de Saint Jacque de Cyr. 'Il pria encore Saint Procle de
Constantinople de se declarer en cette rencontre le défenseur
p.930.c.d. de la verité & de la justice, '& de conserver en particulier à
Philippe les effets de la protection qu'il luy avoit donnée l'année
precedente en une affaire importante.

ep.45.p.929.c. d. 'Le Patrice Anatole [*Consul en 440,] avoit quitté peu aupa-
ravant l'Orient, où il estoit [1] General des armées Romaines, & 1.
où il s'estoit fait aimer & estimer de tout le monde, particuliere-
ment des Catholiques. Theodoret qu'il aimoit, & qu'il respec-
ep.111.p.994.b. toit beaucoup, '& dont il avoit souvent entendu les predications,
ep.45.p.929.c. 'luy écrivit pour luy témoigner l'affliction où estoit toute la pro-
vince, & la douleur particuliere qu'il ressentoit de son eloigne-

1. τῆς ὑμετέρας στρατηγίας.

ment, '& le pria en mesme temps d'empescher par son autorité la ruine de son diocese, dont un Evesque qu'il ne connoissoit que trop, vouloit se rendre l'auteur. 'Il luy recommande aussi la province de Cilicie affligée par quelque injustice semblable. Theodoret paroist avoir toujours une union particuliere avec Anatole; c'est pourquoi nous en parlerons dans la suite. d. p. 930. a. p. 930. a.

'Un avocat nommé Pierre, ayant témoigné dans l'affaire dont nous parlons quelque zele pour la justice, & pour les pauvres, Theodoret ne manqua point de luy en écrire, & de l'en remercier. 'Il crut cette affaire assez importante pour en écrire mesme à l'Imperatrice Pulquerie, depeur qu'elle ne se laissast eblouir par la dignité sacrée dont le delateur portoit le titre: Il luy represente avec simplicité la verité de la chose, luy faisant voir que la ville de Cyr estoit plus en état d'avoir besoin de recourir à sa bonté pour en obtenir quelque soulagement, que de porter une charge plus pesante que celle qu'elle avoit déja. 'Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & de regret, que Theodoret s'engagea à écrire contre un homme qui, quoiqu'indigne, portoit neanmoins le nom d'Evesque, & il eust esté bien plus porté à couvrir & à excuser ses fautes. Mais il ne put se dispenser de prendre la défense des pauvres. ep. 46. p. 930. ep. 43. p. 927. 928. ep. 42. p. 926. b. c.

Nous ne voyons point ce qui arriva de cette affaire.] 'Baronius y raporte "la 33e Novelle de Theodose II. donnée le 11 decembre 444, qui casse toutes les exemptions accordées depuis un certain temps, confirme les precedentes, & oste quelques impositions mises au prejudice de ces exemptions. La mesme loy défend de rien imposer sur les terres steriles données par l'Empereur pour un certain cens, outre les cens dont on sera convenu. [Je ne voy point que tout cela ait rien de commun avec l'affaire de Cyr: & la Novelle est adressée à Hermocrate Prefet du Pretoire, & non à Constance, qui l'estoit durant la poursuite de cette affaire, & jusques en 447.] Bar. 444. § 35. V. Theodose II. § 31.



ARTICLE XXIV.

D'Irenée Evesque de Tyr.

'NOUS avons plusieurs lettres de Theodoret sur la feste de Pasque, où il témoigne qu'il prenoit peu de part à la joie de cette feste, à cause des marques que Dieu donnoit de sa colere; ce qui ne luy permettoit pas de penser à autre chose qu'à Thdrt. ep. 38-41. p. 924. 926.

ses pechez, & aux supplices dont il craignoit que Dieu ne les punist en cette vie & en l'autre. ep.41.p.925.d. 'Il marque dans une de ces lettres que c'estoient des tremblemens de terre, & des incursions de barbares. 'C'est pourquoi il semble qu'on peut mettre ces lettres en l'année [447,] Bar.446.§24.25. "où l'histoire nous apprend que presque toute la terre fut agitée par de tres grands tremblemens, V. S. Leon §16. '& Marc.chr. qu'Attila Roy des Huns courut & ravagea plusieurs provinces de l'Empire. [Ces agitations de la terre & de l'Etat, pouvoient bien marquer dans l'ordre de Dieu les mouvemens terribles que l'heresie d'Eutyche, appuyée par le credit de quelques ministres de la Cour, & par Dioscore d'Alexandrie, alloit causer dans l'Eglise.

L'un des premiers qui en ressentit les violens effets, fut Irenée Evesque de Tyr.] Bar.431.§177 'On croit avec beaucoup d'apparence que Conc.ap.p.860. §161. c'est le mesme Irenée, qui estant seculier & Comte, "avoit favorisé Nestorius dont il estoit ami particulier, tant dans le Concile d'Ephese [que depuis, V.S.Cyrille §135. "& dont nous avons encore une lettre sur ce qu'il avoit fait à la Cour en faveur des Orientaux. Ib. §65. Nous avons encore divers endroits "de l'histoire qu'il avoit fait des troubles de ce temps là, Ib.§132.135. sous le titre de tragedie, & où il se declare tellement pour la personne de Nestorius, qu'il declame avec beaucoup de chaleur contre Theodoret, & les autres qui avoient abandonné sa défense pour se réunir avec S. Cyrille. Il peut bien avoir écrit cette histoire vers l'an 440, à Petra en Arabie, "où Ib.§133. Theodose l'avoit relegué vers l'an 435, aprés avoir confisqué ses biens à cause de son attache pour Nestorius: d'où vient que] Conc.t.3.p.1113.a.b. 'Theodoret dit, que l'aversion de ce Prince pour Nestorius l'avoit autrefois obligé à priver de ses bonnes graces Irenée que l'on avoit fait depuis Evesque de Tyr.

Thdrt.ep.110.p.980.a b. [Mais quelque zelé qu'il fust pour Nestorius,] 'Theodoret soûtient [en 448,] que sa foy avoit toujurs esté tres pure, & qu'on ne connoissoit point qu'il eust jamais eu aucune croyance contraire à la verité, ni qu'il eust jamais refusé de donner à la Vierge le titre de Mere de Dieu. ep.16.p.910.c.d. 'Il marque qu'il avoit deux ou trois traitez de luy, & qu'il luy avoit envoyez luy mesme, où il employoit ce terme, & n'y ajoutoit pas mesme celui de mere de l'homme, comme il l'eust pu faire sans blesser la foy de l'Eglise. Conc.ap.p.860.§161. 'Il se réunit mesme enfin à la communion Catholique, [par où il peut avoir obtenu de Theodose son rappel & sa liberté.] a Thdrt.ep.110.p.980.a.c. aPour ses mœurs, on luy attribuë beaucoup de vertus, & toutes sortes d'avantages, un grand zele, un cœur genereux, un grand amour pour

pour les pauvres, 'beaucoup de bonté, un extreme mepris des richesses, & une main toujours ouverte pour les repandre abondamment sur ceux qui en avoient besoin, particulierement sur ceux qui d'une fortune elevée estoient tombez dans la necessité & dans la misere. ep.35.p.923.a.

'C'est pourquoi ayant esté nommé Evesque de Tyr,[metropole de la premiere Phenicie,]par le suffrage["de cette Eglise,&] des Evesques de la province, [aprés la mort de"Beronicien,] Domnus d'Antioche ne fit point difficulté de l'ordonner. 'Il est vray neanmoins qu'il avoit esté marié deux fois. Mais comme Alexandre d'Antioche, Acace de Berée, & Prayle de Jerusalem avoient passé quelquefois pardessus cette irregularité, Domnus ne crut pas s'y devoir arrester. 'S. Procle ayant sçeu comme cette ordination s'estoit faite, l'approuva, & témoigna mesme par écrit qu'il en estoit fort aise. 'Les principaux Evesques du diocese de Pont, & tous ceux de la Palestine, [les uns & les autres fort opposez aux Orientaux,] l'approuverent aussi; & personne n'y trouva aucune difficulté [durant plusieurs années.

Note 5. V.S.Cyrille § 135. ep.110. p 980.a. b|Conc.t.3 p. 1175.b. b.c. c.

Nous avons diverses lettres de Theodoret à ce Prelat, d'où l'on tire qu'ils estoient fort grands amis, nonobstant les injures qu'Irenée avoit dites à l'autre dans sa Tragedie.] 'Et ils estoient tres unis dans le zele pour la défense de Diodore & de Theodore. 'Un gendre d'Irenée estant mort, Theodoret qui estoit l'ami particulier de cette personne, en écrivit une lettre de consolation à Irenée, où il semble dire que cet Evesque avoit déja eu plusieurs afflictions. 'Il recommanda à Irenée Celestiaque Senateur de Carthage, chassé de l'Afrique par les Vandales, afin qu'il l'assistast dans sa necessité, & le fist assister par les personnes riches de la ville[de Tyr.]

ep.16.p.91c.d. ep.12.p.905. ep.35.p.923.

'Irenée luy demanda une fois ce qu'il falloit dire de deux personnes, à qui un juge payen donnant le choix de sacrifier aux demons, ou de se jetter dans la mer, l'un s'y feroit aussi-tost precipité, & l'autre se contentant de declarer qu'il ne pouvoit sacrifier aux demons, auroit attendu que le tyran mesme luy ostast la vie. 'Theodoret dit que le premier peut meriter quelque loüange pour son courage; que selon toutes les regles ordinaires, le second en merite beaucoup plus, ayant eu autant de courage que le premier, & plus de sagesse & de prudence,'puisqu'il nous est défendu de nous donner la mort à nous mesmes;'mais que le plus seur est d'attendre l'arrest que prononcera au dernier jour l'arbitre souverain des actions & des pensées des hommes, 'qui

ep.3 p.900.a. p.901.c. p.900.901. p.901.c. p.899.c.d.

juge moins par l'apparence exterieure des choses, que par la
b. disposition interieure de la volonté que luy seul connoist. 'C'est pourquoi, dit-il, S. Paul nous interdit ces sortes de comparaisons & de jugemens. [Je pense qu'Irenée proposoit un cas arrivé effectivement, & les tyrans pouvoient bien avoir voulu obliger les Chrétiens à se noyer, puisqu'ils les ont quelquefois condannez à se battre en gladiateurs, quoiqu'ils n'aient pas pu les y obliger.]



ARTICLE XXV.

L'Empereur fait deposer Irenée: Theodoret travaille inutilement pour luy.

[QUOIQUE l'episcopat d'Irenée semblast estre si affermi, & le fust effectivement selon les regles de l'Eglise, il ne laissa pas d'estre attaqué par diverses personnes. Et je croy que c'est à
Thdrt ep 79-81.p.950-952.954 d. cela qu'il faut raporter] 'ce que Theodoret écrivoit sur la fin de l'an 447; Que les Eglises de la Phenicie estoient ruinées; que les Juifs y levoient la teste, & que les Chrétiens y estoient dans
ep.80.p.951.c. l'affliction & dans les larmes. 'Les Evesques de cette province mandoient leur affliction à leurs freres: [& Theodoret travailla apparemment autant qu'il put à leur procurer quelque secours. Mais il ne fit qu'attirer sur luy mesme cette tempeste, sans pouvoir sauver son ami.]

Conc.t.3.p.1215.1216. 'Car il vint un ordre de Theodose, que nous avons encore, par lequel aprés avoir fait des défenses tres rigoureuses de retenir aucun écrit qui ne fust exactement conforme à la doctrine
p.1216.b. du Concile d'Ephese & de Saint Cyrille, 'ce Prince ordonnoit qu'Irenée seroit chassé de l'Eglise de Tyr, privé de toutes les marques, & du nom mesme d'Evesque, & obligé de vivre dans son pays sans en sortir, & sans se méler d'aucune affaire. [Il ne vouloit pas assurément le laisser demeurer à Tyr.''Ainsi ce n'estoit V.S.Cyrille §135.
a.b. pas son pays.] 'L'Empereur blasme dans cet edit ceux qui l'avoient fait Evesque aprés avoir esté marié deux fois, mais la principale raison qu'il rend de son expulsion, c'est qu'il veut donner un exemple de l'aversion qu'il a pour l'heresie de Nestorius, [sans qu'on voie qu'il ait eu aucune preuve qu'Irenée eust
Cod.Just.1.t.1.l.3.p.1. esté dans cette heresie, au moins depuis son ordination.]'Le Prefet du Pretoire qui est nommé Hormisdas dans le Code de Justi-
Conc.t.3.p.1215.c.d. nien, 'fit publier l'edit en grec, & y ajouta son ordonnance pour en enjoindre l'observation.

'On croit que ce fut un effet des sollicitations & de la faction de Dioscore, de l'heresiarque Eutyche, & de l'eunuque Chrysaphe,[qui leur estoit vendu pour faire le mal;]& ce fut sans doute par ordre de Dioscore,'que dés qu'il fut fait, on le porta mesme dans les deserts,on le lut dans une eglise de moines le 23 de Pharmouthi, l'an 164 de Diocletien, indiction 1, c'est à dire le 18 d'avril de l'an 448, qui estoit le dimanche de l'octave de Pasque: d'où l'on peut tirer que l'edit avoit esté donné vers le commencement de l'année. 'Il est en effet daté du 17 de fevrier. Lup.ep.2.p.90. Conc.p.215.d. Cod.Just.1.t.1.l.3.p.4.

[L'Empereur qui par cet edit se rendoit le juge de la foy des Evesques, & l'arbitre de la rigueur ou de la condescendance avec laquelle il faut observer les regles de l'Eglise, voulut"encore obliger les autres Evesques à prendre part à son injustice.]'Car des Ecclesiastiques écrivirent de Constantinople, [à Domnus d'Antioche,] 'que l'Empereur vouloit qu'on mist un Evesque à la place d'Irenée. 'Domnus manda cette triste nouvelle à Theodoret, qui luy répondit nettement qu'il falloit choisir en cette occasion qui on vouloit pour ennemi, de Dieu ou des hommes. 'Il ajouta neanmoins qu'il y avoit grand lieu de douter si tout cela se faisoit par ordre de l'Empereur, puisqu'il n'avoit pas écrit luy mesme: 'Qu'il avoit receu des nouvelles de Constantinople, qui portoient que [Chrysaphe] Capitaine des gardes, & l'ancien Maistre des offices, peut-estre Nomus, promettoient par des lettres qu'ils avoient écrites à un saint moine, qu'on changeroit ce qui regardoit Irenée. 'Qu'il falloit mesme craindre que leurs ennemis ne voulussent malicieusement les engager par une fausse crainte à faire quelque demarche contre les Canons, pour avoir sujet de les condanner ensuite; & il marque que cela estoit arrivé dans l'affaire de Principe, où mesme l'Empereur avoit écrit formellement; [de quoy je voudrois que nous eussions plus de connoissance.] Note 6. Thdrt.ep.110. p.980.a. p.979.c. b.c. c. d. c.d.

'Ainsi le conseil qu'il donne à Domnus, c'est de répondre à ceux qui luy avoient écrit, que l'ordination d'Irenée estoit trop canonique pour le pouvoir deposer. 'Il dit que Domnus peut attendre qu'il ait eu réponse de la Palestine, 'qui avoit part elle mesme à la persecution. [Cela marque apparemment que Domnus avoit écrit de cette affaire à Juvenal, pour tascher de s'appuyer de son autorité contre la cabale de Dioscore. Mais Juvenal avoit trop d'ambition pour avoir du courage, & pour resister à ce qui venoit de la Cour: & Domnus mesme n'avoit pas, ce semble, toute la force qui eust esté à desirer en un Evesque p.980.a.b.c. d. ep.80.p.951.d.

d'Antioche. Ainsi soit qu'il ait cedé à la volonté de l'Empereur, Conc.t.4.p.628.b.c|638.c. soit que les Evesques de la Phenicie aient agi sans luy,] il est certain que dés le commencement de l'an 449, & mesme dés le mois d'octobre 448, Photius estoit reconnu de tout le monde Thdrt.ep.16.p.909. pour Evesque de Tyr, ce qui n'empescha pas que Theodoret n'écrivist encore en 449, à Irenée comme à un Evesque, imme- Eva.l.1.c.10.p.267.a. diatement avant le faux Concile d'Ephese. Evagre dit qu'Irenée fut deposé dans ce Concile, c'est à dire qu'on y confirma sa deposition. [On ne parle point de luy dans le Concile de Calcedoine, & peut-estre qu'il estoit déja mort.]



ARTICLE XXVI.

Theodoret irrite Dioscore, & s'attire beaucoup d'autres ennemis en combatant l'heresie d'Eutyche.

Thdrt.ep.110.p.980.c. LORSQUE Theodoret exhortoit Domnus à soûtenir Irenée, il estoit luy mesme dans la persecution, & dans les souffrances. [Outre les raisons generales qui animoient Dioscore V.S.Leon §31,46,52. ep.86.p.964.b. d'Alexandrie contre les Orientaux,] il estoit particulierement ennemi de Theodoret; a parcequ'il avoit signé une epistre synodique de S. Procle, conforme aux Canons des Peres, [qui autorisoit apparemment la preséance des Evesques de Constantino- b.c| ple sur tous ceux de l'Orient,] puisqu'on pretendoit que Theodoret en la signant, trahissoit les droits des Eglises d'Antioche & b. d'Alexandrie. Dioscore sous l'episcopat duquel on peut juger que cela s'estoit passé, luy en fit par deux fois des reproches; & Theodoret pretend que ce fut le sujet de la persecution qu'il luy fit, lorsqu'il en eut trouvé l'occasion.

[Si ce fut à Constantinople que Theodoret signa la lettre synodique de Procle, comme il y a assez d'apparence, on peut ra- ep.58.81.p.934.c|952.c. porter à ce temps là ce qu'il dit,] qu'il avoit entretenu Nomus alors toutpuissant dans l'Empire, durant une petite partie du ep.81.p.952.c.d. jour, mais qu'il avoit esté privé aussi-tost de cet avantage par une ep.58.p.934.c. violente necessité, c'est à dire par la maladie & la mort d'une personne, [qui appartenoit sans doute de prés à Nomus.] Cela l'obligea d'écrire alors un petit compliment à ce ministre.

[Ce qui irrita sans doute davantage Dioscore contre Theodoret, fut le zele avec lequel Theodoret combatoit l'heresie Fac.l.8.c.5.p.338|12.c.5.p.550.a. d'Eutyche.] Car ce furent les Evesques de Syrie qui se declare- V.S.Leon §46.

a. a M. Du Pin étend beaucoup ce fait. [Mais sur quelle autorité ?] a Du Pin,t.4.p.786.

rent les premiers contre cet heresiarque. [Et il ne faut pas douter que Theodoret ne fust des plus ardens à le combatre.] 'On se souleva donc contre luy, & on l'accusa de dire qu'il y avoit deux fils, ᵃ parcequ'il ne cessoit point de se plaindre hautement qu'on renouvelloit les anciennes heresies [de Valentin & d'Apollinaire.] Il le disoit en effet & en public & en particulier, soit dans les visites qu'on luy rendoit, soit dans les discours qu'il faisoit dans les assemblées de l'Eglise. Il parloit toujours des entreprises que l'on formoit contre la foy. 'Il marque assez clairement qu'Eutyche estoit l'auteur de tout ce qui se faisoit & se disoit contre luy. [Ce fut apparemment sur ce sujet, comme nous allons voir, "qu'il composa ses dialogues. Thdrt.ep.83.145.p.957.c|1022.a. ᵃ ep.82.145.p.955.a|1022.a. ep.82.p.955.d.

V.§27. Estant donc l'ennemi declaré de l'Eutychianisme, dont Dioscore se declara peu aprés le protecteur, il ne faut pas s'étonner si ce Prelat altier & violent luy fit sentir les effets de son animosité.] 'Il paroist que son zele pour la verité luy suscita aussi des ennemis dans Constantinople; '& "ceux-ci armerent contre luy les langues de quelques Ecclesiastiques d'Edesse, 'à qui il n'avoit jamais fait aucun mal, 'leur ayant au contraire fait tout le bien qu'il avoit pu. [On ne sçait point comment l'esprit de l'Empereur se trouva aigri contre luy.] 'On voit seulement que des gents qui renouvelloient les anciennes heresies de Valentin, & des autres qui n'avoient pas cru que J.C. eust un veritable corps, & qui ne pouvoient souffrir qu'il s'opposast si ouvertement à leur heresie, 's'efforcerent de tromper ce Prince, & de luy persuader que c'estoit un heretique Nestorien; 'qu'il assembloit sans cesse des Conciles à Antioche, & qu'il troubloit les Orthodoxes par ces assemblées. ep.111.p.981.d. αὐτόθι. p.982.a. p.981.a.b. V.§19. ep.82.p.955.a.b. b|ep.81.p.953.b. ep.79.80.82.p.950.a|951.d|955.b.c.

'Il paroist que ses accusateurs estoient des gents qui sous un habit de moines, vouloient gouverner l'Eglise 'C'estoient eux mesmes qui armerent contre luy [Dioscore] d'Alexandrie, 'c'est à dire particulierement deux personnes engagées dans l'heresie d'Apollinaire, 'comme l'evenement le fit encore mieux connoistre, & apparemment Eutyche sur tous les autres. [Ces moines & par eux mesmes,] & par leurs emissaires, disoient partout que Theodoret croyoit deux fils. ep.81.p.953.c. ep.82.p.955.d. ep.113.p.986.e ep.82.p.955.d.

[Pour le trouble qu'on l'accusoit de causer dans l'Eglise, on en prenoit apparemment le pretexte de ce] 'qu'il n'estoit pas insensible aux maux des Eglises de Phenicie ᵇ & de Palestine. [L'affliction de la Phenicie regardoit apparemment l'affaire d'Irenée de Tyr, qu'on pouvoit bien persecuter déja,] 'quoiqu'on n'eust ep.79-80.81.p.950.d|951.a.c|952.b|954.d. ᵇ ep.80.p.951.c. ep.110.p.980.c.

pas encore donné l'edit de sa deposition. [Pour ce qui regarde la Palestine, nous n'en avons point d'autre connoissance, sinon

ep.80.p.953.a.c. que]'les Eglises y estoient dans les larmes, aussi-bien que celles de la Phenicie, comme on l'apprenoit tant par le raport de tout le monde, que par les lettres que les Evesques de ces provinces en écrivoient.



ARTICLE XXVII.

Theodoret écrit ses dialogues contre l'heresie d'Eutyche.

[ˈCE fut donc apparemment dans ces premiers troubles dont l'Eglise commença à estre agitée par l'heresie d'Eutyche, & vers l'an 447, que Theodoret composa ses dialogues. NOTE 7.

Thdrt.dial.2.p.101.111. Car il ne les fit sans doute qu'aprés la mort de S. Cyrille,]ˈpuisqu'il cite les ouvrages de ce Saint, à la suite[a] des saints docteurs

a p.16.a.

b p.111.c. qui avoient autrefois fleuri dans l'Eglise:[b] & il le conte entre les grands astres qui éclairoient tout l'univers, [ˈquoiqu'un nouvel NOTE 8. auteur pretende qu'il écrivoit ses dialogues contre ce Saint mesme.]

ep.113.p.1004.b. ˈIl les cite clairement dans une lettre[c] qui paroist écrite[en 449,]

c p.1002.c.d. aussi-tost aprés le faux Concile d'Ephese. [Il semble aussi qu'on

t.5.p.238.a.b| peut croire]ˈque c'est l'écrit dont il parle en 449, comme d'une

ep.16.p.909.910. piece qu'il avoit faite depuis assez peu de temps. [Et il y a encore plus de fondement de dire que c'est celui où il dit en 447, ou

ep.83.p.959.960. 448,]ˈqu'il avoit employé l'autorité de Theophile & de Saint Cyrille, pour refuter l'impieté de ceux qui nioient en J. C. la distinction de la chair, & de la divinité, & qui disoient ou que la nature divine avoit esté changée en chair, ou que la chair avoit esté changée en la nature divine.

dial.pr.p.3. ˈCar il prouve dans le premier de ces dialogues que la divinité est immuable, dans le troisieme qu'elle est impassible, & dans le second qu'elle a esté unie en J. C. avec la nature humaine,

dial.pr.t.4.p.2.b.c. sans qu'il y ait eu aucune confusion de l'une dans l'autre. ˈIl y combat ceux qui ne vouloient donner à J. C. que le nom de Dieu, qui vouloient que le Verbe eust plutost passé par la S.te Viergo, que non pas qu'il fust né d'elle, & qu'il eust pris quelque chose de sa substance; qui ne faisoient qu'une seule nature de l'humanité & de la divinité, & qui attribuoient les souffrances de J. C.

p.2.2. à sa nature divine. ˈIl ne nomme point ceux qu'il combat; mais il les represente comme des personnes qui n'ayant rien qui les ren-

dist considerables dans le monde, ne se signaloient que par leur impieté: [ce qui convient assez bien à Eutyche] 'Et c'est de luy qu'on l'entend communément. [Mais il n'estoit pas seul à soûtenir ses erreurs.] Merc.t.2.p.179.2.

'Comme ces personnes n'inventoient pas tant de nouveaux dogmes, qu'ils faisoient un nouveau ramas de plusieurs anciennes heresies; il donne à son écrit, & à celui qui y soûtient le parti des Eutychiens, le nom d'Eraniste, comme qui diroit un questeur, qui ramasse de divers endroits, & de la liberalité de diverses personnes, ce qui luy est necessaire. C'est pour la mesme raison qu'il y donne encore à son écrit le titre de Polymorphe, c'est à dire qui a plusieurs formes. Thdrt.dial.p.2.3.

'Il voulut que son ouvrage pust estre entendu des personnes les moins instruites, afin qu'il pust servir à tout le monde, & il aima mieux pour cela ne le pas faire si conforme aux dialogues de Platon, & des autres anciens. A la fin de chaque dialogue il cite un grand nombre de passages des Peres anciens & nouveaux, Grecs & Latins: & il y joint quelquefois des extraits d'Apollinaire, & de ses sectateurs, pour faire voir aux Eutychiens que leur doctrine estoit encore pire que celle de ces heretiques, ou qu'ils la tiroient d'auteurs qui se détruisoient eux mesmes. Il y a plusieurs de ces passages qui ne se trouvent que là. p.2.d.

'Il joignit encore à ses dialogues divers raisonnemens plus serrez, & presque dans les formes de l'ecole, pour prouver d'une maniere plus courte la mesme chose qu'il traitoit avec plus d'étenduë dans le corps de son ouvrage. 'C'est ce qui est intitulé, Demonstrations par syllogismes. 'Photius parle de ces syllogismes, aussi-bien que des trois dialogues. pr.p.3. p.176. Phot c.46.p.33.

'Theodoret fit cet ouvrage pour se justifier luy mesme contre ceux qui condannoient ses sentimens, aussi-bien que pour faire voir la fausseté de la doctrine de ses adversaires. 'Il y reconnoist en effet tres fortement l'unité de la personne en J.C.,[a] & y exprime si nettement la foy Catholique, qu'il n'y avoit plus aucun sujet raisonnable de douter de la pureté de sa doctrine. 'Ce n'est pas qu'un nouvel auteur qui se declare partout son ennemi, ne pretende que cet ouvrage n'est propre qu'à le faire condanner, 'que sous pretexte d'enseigner la foy Catholique, il y enseigne effectivement le Nestorianisme, qu'il l'insinuë adroitement, ou le prouve mesme [à decouvert. Cependant d'autres personnes, qui ne manquent point,] 'de ces yeux savans & curieux qu'il demande, 'soûtiennent qu'on fait en cela une grande injustice Thdrt.ep.16 p.911 a. dial.1.3 p.15.d| 136 a. a Leo,n.p.869.1. Thdrt t.3.p.243.1. p.240.241. p.240.2.b. Du Pin,t.4.p.241.

à Theodoret, que la doctrine qu'il établit dans ses dialogues, 'est aussi orthodoxe, que celle qu'il y combat est contraire à la &c.

Thdrt.dial.3.p.117.120.142. a syll.p.184.185.

croyance de l'Eglise. 'Il y rejette neanmoins l'expression, Que Dieu a souffert dans sa chair,ᵃcomme une expression obscure & embarassée, qui pourroit faire croire que Dieu avoit souffert mesme dans sa nature divine, & qui n'estoit pas autorisée de l'Ecriture. 'Mais pour le sens Catholique de cette expression, il l'avoue d'une maniere tres claire & tres forte. ᵇ Il demeure d'accord dans un endroit, que l'union des deux natures rend les noms communs. [On sçait qu'il y a quelques paroles sur l'Eucaristie qui sont obscures. Mais les Catholiques n'ont pas manqué de montrer que les Calvinistes n'en sauroient tirer aucun avantage.] 'Il y parle fort avantageusement de Diodore & de Theodore, & il ne veut pas neanmoins citer leurs passages avec ceux des Peres, parceque ses adversaires avoient une extreme aversion pour eux.'Ainsi il n'estoit pas de la prudence de citer comme témoins des personnes que l'on traitoit d'ennemis, & de coupables, [dans le point mesme dont il s'agissoit.] 'Irenée de Tyr, & quelques autres ne laisserent pas de l'en blasmer, si c'est à cet ouvrage que se raporte l'epistre 16. Mais il fit voir qu'il auroit eu tort d'en user d'une autre maniere; '& qu'il avoit assez montré en d'autres occasions, que ce n'estoit point la crainte d'estre maltraité des hommes qui l'avoit empesché de citer ces deux Evesques. Que ceux donc, dit-il, qui ont une si grande envie " de causer, [& de critiquer,] cherchent une autre matiere "pour " τερθείας. amuser ceux qui les ecoutent. Pour moy, mon but n'est pas de " plaire à un tel, ou à un tel, soit dans mes actions, soit dans mes " paroles; mais d'edifier l'Eglise de Dieu, & de me rendre agrea- " ble à celui qui en est le maistre & l'epoux. "

(Marginal notes: p.184.185.186.c| dial.3.p.125.a| 126.d||Du Pin, p.242. — b Thdrt.dial.3.p.151.c. — dial.1.p.32.33. — ep.16 p.911.a. — p.910.911. — p.911.b.)

p.910.b.c.

[Je ne sçay si c'est à ces dialogues qu'il faut raporter] 'ce que nous trouvons dans la mesme lettre, que des personnes blasmoient Theodoret de n'avoir pas appellé la Sainte Vierge mere de Dieu, & mere de l'homme. Il avoit evité cette expression qui pouvoit exciter des contestations, & dont beaucoup de monde estoit blessé: & il avoit mieux aimé dire qu'elle est la mere & la servante de son fils; estant sa mere, parcequ'il est homme, & sa servante, parcequ'il est Dieu. 'Il prie Irenée d'arrester ces personnes qui ne cherchoient qu'à censurer les travaux des autres, & de leur faire concevoir qu'il ne faut pas que ceux qui sont hors de la portée du trait, entreprennent de "condanner ceux qui sont dans la mélée, occupez à soûtenir & σκώπτειν.

à

à attaquer les ennemis. 'Il marque apparemment cet ouvrage entre les autres, lorsqu'il dit qu'il a combatu par des écrits les heresies qui subsistoient encore de son temps, '& qu'il avoit souvent écrit beaucoup de choses contre Eutyche. hær.pr.p.183.b. L.4.c.13.p.247.c.

'Pour l'écrit que Gennade luy attribuë contre Eutyche & Dioscore, & qu'il louë comme tres fort, [ses termes donnent quelque lieu de juger qu'il parle d'un autre ouvrage qui ne fut fait; selon la chronique de Marcellin, qu'en 466.] 'Le P. Garnier suppose neanmoins que Gennade parle de ses dialogues. Mais il est obligé de soûtenir qu'il a eu grand tort de pretendre que Theodoret avoit écrit contre Dioscore un ouvrage qu'il allegue à Dioscore mesme pour justifier son innocence. [On pourroit dire neanmoins que les dialogues estant contre Eutyche, sont dans le fond contre Dioscore, quoique Theodoret ne l'eust pas en vuë.] Genn.c.89. Thdrt.t.5.p.239.1.b.



ARTICLE XXVIII.

L'Empereur défend à Theodoret de sortir de son diocese.

[LES calomnies qu'Eutyche & ses partisans repandoient contre Theodoret, furent portées, comme nous avons dit, jusques à l'Empereur Theodose II. Ce Prince qui témoignoit tant de respect pour l'episcopat,] 'ne rendit pas en cette occasion à l'un des plus illustres Evesques de l'Eglise, la justice qu'un magistrat payen reconnoissoit se devoir aux moindres personnes. Non seulement il ne luy garda point une oreille, selon la regle d'un philosophe; 'mais sans l'avoir entendu, sans l'avoir confronté avec son accusateur, sans qu'il y eust mesme d'accusateur declaré, selon les formes de la justice, & sans qu'il y eust aucune action contre luy, il le crut, & le declara coupable. Thdrt.ep.81.p.953.a. a.b|952.d.

'On ne luy pu pas neanmoins persuader qu'il fust heretique, mais seulement qu'il troubloit la province par les assemblées qu'il tenoit à Antioche: '& sur cela il écrivit de sa main un billet 'au General des armées Romaines [dans la Syrie,] "qui portoit, que puisque l'Evesque de Cyr assembloit sans cesse des Synodes, & que cela troubloit les Orthodoxes, cet officier auroit soin qu'il demeurast à Cyr, sans aller en d'autres villes, & qu'il le feroit avec sagesse & precaution, [afin que cela ne causast point de bruit dans la province.] 'Ce General estoit Consul en 448. ep.82.p.955.b. ep.79.p.950.a. a|82.p.955.b. a ep.80.p.951.d ep.82.p.955.b.

ep.65.p.937.938 | ep.71.p.940.941. | V. Theodo-ſe II. § 32. 1.

[Ainſi c'eſt ſans doute] 'le "General 'Zenon à qui Theodoret écrit pour le conſoler ſur la mort de quelque perſonne, '& à qui il écrit encore [au commencement de 448,] pour le feliciter de ce qu'il avoit eſté elevé à la dignité du Conſulat. [Cela ſeul donneroit lieu de croire qu'il eſtoit alors en Orient.] 'Et Priſque nous apprend qu'il y a commandé les armées Romaines. ᵃNon ſeulement il n'eſtoit pas battizé, mais c'eſtoit un ennemi outré du Chriſtianiſme; [& ainſi digne de perſecuter les Pontifes du Seigneur.]

Priſc.p.69.b|n.p.207. | a n.p.207.208.

Conc.t.4.p.100.e. | b p.209.c. | Cotelr.g.t.1.p.41.c.

'Theodoſe avoua & confirma le 30 mars 449, l'ordre qu'il avoit donné à Theodoret de ne point ſortir de Cyr. ᵇEt il declara depuis qu'il avoit de l'averſion pour luy, à cauſe de ce qu'il avoit écrit contre S. Cyrille. [Ainſi en le perſecutant il violoit ouvertement l'accord fait pas S. Cyrille en 433, que ce Prince avoit luy meſme deſiré ſi ardemment. Il violoit encore] 'la declaration qu'il avoit faite, que tant qu'il vivroit, il luy ſeroit impoſſible de condanner les Orientaux [pour ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe.

Priſc.p.69.b. | c Thdrt ep.79.p.950.a. | d p.949.950. | p.950 a. | a b.

Le General ayant receu l'ordre de l'Empereur, l'envoya au Comte Ruſe;] 'ami particulier de Zenon. ᶜEt Ruſe le montra à Theodoret, [qui promit d'y obeïr.] ᵈTheodoret manda auſſi-toſt cette nouvelle au Patrice Anatole ſon ami particulier, par une lettre [que nous n'avons pas.] 'Il ſemble qu'il ne fuſt pas alors à Cyr. 'Six ou ſept jours aprés, [Zenon & Ruſe] luy envoyerent un officier de l'armée, nommé Euphrone, avec une lettre, pour luy demander un acte par lequel il reconnuſt qu'on luy avoit montré l'ordre de l'Empereur. Il envoya cet acte, & promit de ne point quitter la ville & le dioceſe de Cyr, ni le ſoin des affaires du peuple qui luy avoit eſté commis.

a. | e ep.80.82.p.950 d|955.c. | p.935.c|9.p.903 d|ad Joan.t.4.p.704.c. | ep.82.p.954.d. | ep.80.p.952.b.

'Il ſe retira donc à Cyr pour obeïr à l'Empereur, ᵉ& il accepta cette eſpece d'exil avec joie, parcequ'il luy procuroit le repos qu'il aimoit tant.'Il eſperoit que le traitement injuſte que luy faiſoient les ennemis de la verité, luy obtiendroit le pardon d'une partie de ſes fautes. 'Il regardoit la honte de ſon exil comme un honneur, & comme la verification de ce que dit S. Paul, Que tous ceux qui veulent vivre avec pieté ſouffriront perſecution. 'Ainſi quelque tort que luy fiſſent ſes ennemis, il ne croyoit pour luy ſouffrir aucun tort.

Thdrt.t.5.p.230.a a. | Cod.Th.nov.p.14.1.

1. 'Le P. Garnier veut que ce ſoit Nomus Conſul en 445, & en meſme temps, dit-il, Maiſtre de la milice en Orient.'Nomus a effectivement eſté Maiſtre; mais des offices: [& je ne croy pas qu'on puiſſe monſtrer qu'il ait eſté Maiſtre de la milice, ſoit en Orient, ſoit ailleurs.]

'Cependant sa relegation estoit la terreur & l'affliction commune de tout l'Orient. Personne n'osoit parler contre une injustice si visible, & personne ne pouvoit s'empescher [de la condanner, &] de la pleurer. 'Tous les Saints & tous les solitaires estoient dans les larmes; a& dans toutes les assemblées des personnes de pieté, on entendoit plus de soupirs que de paroles. bOn se plaignoit qu'on n'avoit point encore vu ces violences, mesme dans les plus grandes chaleurs des troubles [d'entre les Orientaux & Saint Cyrille.] 'Et on en estoit d'autant plus surpris, qu'on avoit esperé de voir finir les maux de l'Eglise par la sagesse & la pieté d'Eutreque, qui avoit esté appellé depuis peu à Constantinople, & avoit esté fait Prefet de la ville, ou plutost du Pretoire d'Orient, à la place de Constantin, [sur la fin de 447,] 'aprés avoir témoigné non par des paroles, mais par des effets une affection particuliere pour Theodoret. 'Cet Evesque luy avoit écrit comme son ami particulier sur son elevation à la Prefecture. ["Le temps de sa promotion nous oblige de ne mettre la relegation de Theodoret qu'à la fin de 447, ou en 448, avant Pasque.]

p.82.p.955.d. ep.80.81.p.951.c|954.d. a p.951.c. b c|954.d. p.951.c. ep.91.p.967.b. ep.57.p.934.a.b NOTE 9.

ARTICLE XXIX.

Theodoret écrit diverses lettres pour sa justification.

[THEODORET ne pouvoit pas estre insensible à la douleur de ses freres, & au tort que la verité recevoit autant de son deshonneur, que de l'impuissance où on le mettoit d'agir comme il faisoit auparavant pour sa défense.] 'Il en avoit aussi moins d'autorité pour la conduite de son diocese, & les mechans prenoient d'autant plus aisément la hardiesse de resister à ses remontrances, [qu'ils le voyoient plus maltraité par la Cour.] 'Il avoue luy mesme que quoiqu'il aimast fort à estre dans son diocese, il avoit neanmoins de la peine à y estre par necessité & par contrainte. [Ainsi il crut devoir écrire quelques lettres pour faire connoistre son innocence à l'Empereur, & à ses ministres.] 'Il écrivit une seconde fois à Anatole, & le pria de l'assurer si le brevet de sa relegation estoit effectivement de la volonté & de la main de l'Empereur, (car il pouvoit ne pas connoistre l'écriture de Theodose;) '& en ce cas; de faire voir à ce Prince qu'il estoit de sa justice de ne le pas condanner sans l'entendre, & sur la simple deposition de ses ennemis.

Thdrt.ep.79.p.950.c. b.c. c. c.d.

'Il representa de mesme au Prefet Eutreque, & plus ample- ep.80.81.p.951.954.

mant à Nomus, quelle injustice c'estoit de le traiter plus mal, que ni les payens, ni les Juifs, ni les plus detestables de tous les
p.952.a.b|954. heretiques, sans qu'on l'eust convaincu de quoy que ce fust, '& aprés les grands services qu'il avoit rendus depuis 25 ans à l'Eglise, & mesme à l'Etat par les embellissemens qu'il avoit faits à la
p.953.b.c. ville de Cyr.'Que si c'estoit qu'on l'accusast d'avoir des sentimens contraires à ceux de l'Eglise, il falloit donc assembler un Concile, y faire venir des Evesques propres pour en juger avec les magistrats & les officiers instruits des choses de Dieu, souffrir qu'il y exposast ses sentimens, & que les juges prononçassent
ep.80.p.952.c. s'ils estoient conformes à la doctrine des Apostres. 'Il exhorte Eutreque à entreprendre avec courage la défense de la verité
ep.81.p.954.955 contre le mensonge, '& Nomus à se faire instruire des maux de l'Eglise pour en arrester le cours.

ep.79.80.p.951.a.b|952.b. [Ces plaintes de Theodoret n'ont rien de bas ni de foible.] 'Il declare que quand on le banniroit aux extremitez du monde, il ne faut pas qu'on pretende l'empescher de gemir des violences qu'on fait à l'Eglise, & de défendre la doctrine des Apostres; Que tout est supportable à celui qui craint le jugement terrible du dernier jour, & qui se console dans l'esperance des biens du
ep.80.p.952.b. ciel: 'Qu'il est prest à souffrir tout ce qu'on voudra, mais non
b. pas à trahir sa conscience, 'qu'il prie Dieu de pardonner à ses en-
c. nemis, '& qu'il les prie eux mesmes de s'assurer que quelques maux qu'ils luy fassent endurer, jamais leur mauvaise doctrine ne s'établira, parceque Dieu d'un clin d'œil les renversera & eux & toutes leurs entreprises.

[Nomus à qui il écrit l'une de ces lettres estoit apparemment luy mesme une des principales causes de ce qu'il souffroit. Car il
ep.81.p.952.d. estoit tres puissant à la Cour, & "fort uni à Dioscore.] 'Theodo- V.S.Leon
ep.96.p.970.a. ret luy avoit déja écrit deux fois sans en recevoir de réponse; &
ep.91.p.967. Nomus ne répondit point non plus à [cette] troisieme lettre. 'Eutreque luy répondit apparemment par des protestations d'amitié: Surquoi Theodoret luy répond qu'il n'a pas besoin de paroles pour en estre persuadé, aprés les preuves effectives qu'il en a receuës. Mais il le prie de tascher de decouvrir la veritable cause de la persecution qu'on luy faisoit à luy & à Irenée de Tyr? & luy represente avec quelle injustice on condanne des personnes sans les avoir entenduës, & sans leur donner le moyen de se défendre.

ep.110.p.986.c. 'Lorsque Theodoret écrit à Domnus "sur l'affaire d'Irenée, V.§ 28.
il souffroit, dit-il, la premiere punition, selon la pensée des en-

nemis, [c'est à dire sans doute, qu'il estoit déja confiné en son
diocese.] 'Il ajoute qu'il estoit prest encore à souffrir une secon- c.d.
de punition, une troisieme, & une quatrieme, sans cesser de
loüer Dieu, pourvu qu'il luy plust de soûtenir sa foiblesse par la
force de sa grace.

[Il demeura sans sortir de son diocese jusques aprés le faux
Concile d'Ephese, c'est à dire jusque sur la fin de l'an 449. C'est
V. S. Leon pourquoi] 'il ne se trouva, ni "au Concile tenu à Antioche l'an ep.87.m.p.965.
§ 24. 448 aprés Pasque sur le sujet d'Ibas, [a] ni mesme au sacre de deux a|981.a.
Evesques qui furent ordonnez vers ce temps là dans sa provin- a p.981.d.
ce. 'Les accusateurs d'Ibas témoignoient aimer Theodoret. Ils b.
demanderent plusieurs fois à l'entretenir, & il les receut tou-
jours avec bonté, en leur disant ce qu'il jugeoit leur estre ne-
Ibid. § cessaire. 'Ce fut mesme par son avis ["que Domnus obtint d'Ibas b|965.a.
leur Evesque,] qu'ils pussent estre receus pour la feste de Pasque
à la communion, [dont Ibas les avoit privez.] 'Aussi ils mar- p.981.a.
quoient avoir regret de ce qu'il ne se pouvoit pas trouver au
jugement de leur affaire. 'Cependant estant allez ensuite à Cons- a|965.a.
tantinople, ils le dechirerent par toutes sortes de calomnies: 'ce p.981.a.
qui luy fut moins sensible pour luy mesme, que pour l'amour
d'eux. [Mais comme ils accusoient leur Evesque d'estre Nesto-
rien, il falloit se declarer contre ceux qui n'estoient pas Euty-
chiens, afin de s'acquerir la faveur de ce parti.] 'Car ce fut appa- p.982.a.
remment à Constantinople mesme qu'ils apprirent des Euty-
chiens les crimes dont ils l'accusoient.

ARTICLE XXX.

Les Orientaux sont accusez d'estre Nestoriens: Theodoret a recours à Dioscore d'Alexandrie.

[CE n'estoit pas seulement Ibas & Irenée que l'on accusoit
d'estre Nestoriens. Nous avons vu que c'estoit sous ce pre-
texte qu'on avoit obtenu un ordre de l'Empereur pour renfer-
mer Theodoret dans son diocese.] 'C'estoit un reproche qu'on Thdrt.ep.84.93
faisoit generalement à tous ceux du patriarcat d'Antioche: [b] & 101.103.p.960.d|
on pretendoit qu'il estoit fondé sur l'ignorance, ou l'obstination 969.d|970.a|
d'un petit nombre de personnes qui estoient effectivement dans 973.a|974.
cette erreur. 'Theodoret doute mesme beaucoup s'il y en avoit b ep.84.p.961.a.
qui en fussent veritablement coupables; 'mais au moins ce b.c.
n'estoient pas ceux là qu'on persecutoit. [Et cependant sous ce c.

ep.111.p.981.c.d. pretexte,]'on tourmentoit & on calomnioit les [plus illustres] Evesques de l'Orient, durant que tout le reste de l'Eglise estoit dans la paix.

[Comme Saint Cyrille avoit maintenu avec grand soin la tranquillité qu'il avoit rétablie dans l'Eglise, Theodoret crut sans doute trouver la mesme disposition dans Dioscore son successeur,]'dont il avoit loüé autrefois [plus qu'il ne devoit] la moderation, & l'humilité. 'Il espera mesme trouver en son autorité un puissant secours, 'dans la resolution qu'il avoit prise de défendre la vraie foy contre les efforts [d'Eutyche; ce qui estoit, comme nous avons vu, la veritable cause de sa persecution.] 'Il luy écrivit donc, [peut-estre vers le milieu de l'an 447,] avec les autres Evesques [de l'Orient, ou au moins avec ceux de sa province,] pour l'assurer que luy & les autres ne vouloient rien changer à l'accord fait par Saint Cyrille; qu'ils recevoient "la lettre de ce Saint aux Orientaux, & celle de S. Athanase à Epictete, & pour le prier 'd'opposer son autorité à ceux qui vouloient troubler cet accord. 'Il envoya cette lettre par un Prestre fort sage qu'il ne nomme pas.

ep 60.p.935. — ep.86.p.962.d. — p.963.a. — a|962.d.

p.963.a.b. 'Mais il arriva en mesme temps, qu'un homme du nombre de ceux qui excitoient tous ces troubles pour soûtenir les erreurs que Theodoret combatoit, s'en alla à Alexandrie, & y repandit ses calomnies ordinaires. 'Theodoret en quelques endroits attribuë la mesme chose à deux Apollinaristes, 'ou à quelques personnes en general. [Et il se peut faire ou que le premier ait esté suivi par d'autres, ou qu'il y en eust un plus considerable, dont les autres n'estoient que les ministres.]

ep.113.p.986.c. — ep.83.85.p.957 c.d|962 c.

ep.86.p963.b. 'Ces calomniateurs tromperent tellement diverses personnes, que l'on commença à crier publiquement contre Theodoret. Dioscore mesme se laissa entierement prevenir, & se persuada aussi fortement du crime de son confrere sur 'la deposition d'un ennemi, que s'il eust verifié la chose avec tout le soin possible.

ep.83.p.957.c. 'Il en écrivit à Domnus, & luy manda que quelques personnes qui estoient venuës à Alexandrie, accusoient Theodoret de separer nostre unique Seigneur J.C. en deux Fils, & d'avoir presché cette impieté dans Antioche; [ce qui paroist avoir raport "au sermon qu'on produisit contre Domnus dans le faux Concile d'Ephese.] 'Il mandoit cela d'une maniere qui faisoit assez voir qu'il en estoit persuadé. V.S.Cyrille § — d.

e. 'Theodoret vit cette lettre, [que Domnus ne pouvoit pas manquer de luy montrer, ou de luy envoyer s'il estoit déja rele-

gué à Cyr.] 'Il écrivit sur cela à Dioscore sa lettre 83, où il condanne assez fortement la legereté avec laquelle il s'estoit laissé persuader par des calomniateurs; '& il ajoute que l'eclat avec lequel il avoit presché depuis 25 ou 26 ans [qu'il estoit Evesque,] sans que personne eust jamais rien blasmé dans ses discours, estoit une assez grande preuve de la pureté de sa foy.'Il le fait voir d'une maniere encore plus forte, en exposant quelle estoit sa croyance sur l'Incarnation, 'telle qu'il l'avoit, dit-il, apprise des divines Ecritures & des SS. Peres, nommément de Theophile & de S. Cyrille, dont il avoit employé l'autorité [dans ses dialogues,] contre ceux qui ne vouloient pas reconnoistre la difference des deux natures. 'Il ajoute à cela l'union qu'il avoit eue avec S. Cyrille. 'Il prie Dioscore de conserver la paix de l'Eglise, de rejetter ceux qui le calomnioient, de ne pas souffrir luy mesme qu'on alterast les dogmes de l'Eglise, de faire revenir à la pureté de la foy ceux qui les alteroient: ou si cela ne se pouvoit, de les chasser de l'Eglise, depeur qu'ils n'infectassent les autres. 'Il finit par un anatheme qu'il prononce contre les dogmes qui avoient fait condanner Nestorius. 'Il écrivoit cette lettre dans la 7.e année de l'episcopat de Domnus, [commencée peut-estre vers le milieu de l'an 447. Il semble que c'estoit avant que d'estre relegué à Cyr, puisqu'il ne parle point de cette relegation. Ce qu'il dit que personne n'avoit jamais rien repris dans ses sermons, semble aussi marquer la mesme chose.

c. d.
d|958.
p.958.959.
p.959.
p.960.b.
c.
d.
p.958.a.

Dioscore ne se contenta pas de ce qu'il avoit écrit à Domnus contre Theodoret.] 'Il luy écrivit [quelque temps aprés] à luy mesme une lettre tout à fait indigne du rang qu'il tenoit,'& la luy envoya par quelques Ecclesiastiques. Theodoret persuada ces envoyez de la fausseté de ces calomnies par leur propre experience, [c'est à dire apparemment, en preschant devant eux le contraire des erreurs qu'on luy imputoit.]'Il tascha de persuader la mesme chose à Dioscore mesme par une lettre respectueuse & moderée qu'il luy écrivit, 'luy declara [de nouveau] la verité de sa croyance, a & luy protesta qu'aucun Evesque de l'Orient n'enseignoit rien de contraire à la pureté de la foy.

ep.86.p.963.b.
c.
b.c.
ep.83.113.p.964.
c|916.c.
a ep 86.p.963.c

'Dioscore n'eut aucun égard à tout ce que Theodoret luy avoit écrit, & continua à donner une entiere croyance à ses calomniateurs; de sorte que [ceux-ci] prirent la hardiesse de prononcer anatheme à Theodoret en presence de toute l'Eglise [d'Alexandrie.] Dioscore se leva sur cela, parla [non pour condanner comme il devoit un si grand excés; mais au contraire] pour l'appuyer

c.

ep.113.p.986.c. 'Et il dit luy mesme anatheme[à un Evesque plusCatholique que luy,]'qui n'estoit en aucune maniere soumis à sa jurisdiction, [& qui n'estoit pas mesme accusé juridiquement ni devant luy, ni devant qui que ce fust:] 'de sorte qu'on a tout sujet de croire que c'estoit luy qui avoit porté les autres à le faire les premiers. 'Cela arriva l'année de devant le faux Concile d'Ephese, [& ainsi en 448.]

ep.86.p.963.964. t.5.p.132.1.b.c. ep.113.p.986.c.



ARTICLE XXXI.

Theodoret se plaint de Dioscore à S Flavien & à Basile de Seleucie: Il écrit aux Evesques de Cilicie, & fait une apologie.

[COMME l'injustice ne se soûtient d'ordinaire que par la violence,]'Dioscore envoya un ou plusieurs Evesques à la Cour, [a] pour y exciter encore de nouveaux troubles contre Theodoret, [& obtenir sans doute qu'il fust deposé & banni. Ce fut apparemment]'ce qui obligea Theodoret d'écrire à Saint Flavien de Constantinople, pour l'avertir de la fausseté des calomnies qu'on repandoit contre luy, '& le conjurer de vouloir défendre les Canons violez en sa personne,'particulierement celui du Concile [œcumenique] de Constantinople, qui défendoit aux Evesques d'un Departement de prendre autorité sur un autre.'Il l'exhorte aussi à entreprendre avec courage la défense de la foy & de la verité, qui demeure toujours victorieuse, quelque petit nombre d'hommes qu'elle ait pour elle. C'est en elle, dit-il, que « je mets toute l'esperance de mon salut, & c'est par elle que j'ay « quelque confiance de recevoir misericorde. 'Il ajoute à cela la « premiere origine de l'aversion que Dioscore avoit pour luy: & c'estoit ce semble qu'il avoit reconnu la preseance de l'Eglise de Constantinople sur toutes celles de l'Orient; [ce qui estoit capable de toucher un Evesque de Constantinople.]

Thdrt ep.85.p.962.c|86.p.963.c. a ep.86.p.963.d. ep.104.p.974.c.d. ep.86.p.964.b. p.963.964. p.964.b.c. b.c.

'Ce fut en ce temps là mesme qu'il écrivit la lettre 85 à l'Evesque Basile,'que Baronius croit estre celui qui estoit alors Evesque de Seleucie, & metropolitain de l'Isaurie. 'Theodoret luy parle en effet comme à un Evesque qui avoit du credit & de l'autorité, '& qui estoit capable d'appuyer la verité s'il l'entreprenoit. [b]Il avoit esté nourri dans les veritez divines, dont il nourrissoit alors les autres, [comme Evesque.] Il avoit souvent entendu prescher Theodoret. Il l'avoit entendu parler sur les dogmes de la foy en beaucoup d'autres rencontres, & bien loin d'avoir trouvé quelque

ep.85.p.962.c. Bar.448.§15. Thdrt.ep.85.p.962.c. ep.102.p.973.974. b p.974.a. p.973.c.

que chose à condanner dans sa doctrine, il s'estoit lié avec luy d'une amitié particuliere.

'Theodoret luy avoit ce semble écrit auparavant sur un de leurs ep.85.p.951-961. amis communs, qu'on accusoit "de dire que la divinité & l'humanité ne font qu'une nature en J. C; ce qui luy causoit beaucoup de douleur. Mais il n'eut pas moins de joie d'apprendre par la réponse de Basile, que cet ami suivoit avec pureté la veritable foy de l'Eglise. 'Basile donnoit aussi par cette réponse quelque p.961.c,d. avis à Theodoret, [apparemment pour dissiper la mauvaise impression qu'on avoit de luy & des autres Orientaux.] Theodoret c. le remercia donc de cet avis par sa lettre, comme d'un effet de sa charité, luy protesta de son amour pour la paix,[a] & l'assura p.962.b. a a.b. qu'il avoit écrit aux Evesques des deux Cilicies, comme il semble que Basile le luy conseilloit, pour les prier de rechercher avec soin, s'il n'y avoit personne dans ces provinces qui divisast J. C. en deux Fils, & s'il s'en trouvoit, de les faire rentrer dans la verité par leurs instructions, ou de les separer de l'Eglise, s'ils estoient opiniatres dans leur erreur. [La Cilicie pouvoit encore estre plus soupçonnée de Nestorianisme que les autres provinces de l'Orient, à cause de Theodoret de Mopsueste qui y avoit esté 36 ans Evesque. Et ce pays avoit esté le plus opposé à la paix de 433, à cause de l'attachement qu'on y avoit pour Nestorius.]

'Theodoret dans sa lettre 85, parlant aussi à Basile de la perse- c. cution que Dioscore luy suscitoit, le prie de luy donner en cette occasion des marques de son affection, comme il avoit fait en diverses rencontres, & d'opposer la verité au mensonge. 'Basile ep.102.p.973.c.d. ne fit pas en cela tout ce que demandoit de luy & l'amour de la verité, & la consideration d'un ami dont il connoissoit l'innocence. 'Theodoret luy en fit des reproches par sa lettre 102, où il c. marque qu'il ne faut pas preferer l'amitié à la verité, mais qu'il faut faire quelque chose de plus qu'à l'ordinaire, quand l'amitié & la verité sont jointes ensemble. 'Theodoret luy fait voir qu'il d|974. ne faut ni mepriser les plus petits, ni redouter les plus puissans. [Mais il est bien difficile d'échaufer un cœur saisi par la crainte des persecutions. Aussi nous verrons que ni les remontrances de Theodoret, ni les grandes qualitez que Basile possedoit d'ailleurs, n'empescherent pas qu'il ne se condannast luy mesme, & ne condannast son ami dans le faux Concile d'Ephese.]

'Nous avons encore la lettre que Theodoret écrivit aux Eves- ep.84.p.960.961. ques de la Cilicie, toute conforme à ce qu'il en mande à Basile.

'Theodoret voyant que l'on attaquoit sa foy par des calomnies ep.109.p.978.c

si outrageuses, [& que l'on en prenoit pretexte pour troubler toute l'Eglise, ne se contenta pas de se justifier par les écrits qu'il avoit faits jusques alors,] mais il ramassa pour cela un abregé de ce qu'il avoit appris sur l'Incarnation du Fils unique de Dieu, afin que personne ne pust douter de sa veritable croyance sur ce
c.d. point. Il semble qu'il eust mis plusieurs passages des Peres dans cet écrit: [de sorte qu'on pouvoit croire que ce seroit ses dialogues mesmes,] s'il n'en parloit comme d'un écrit assez court.
d|979.a. Il l'envoya à Eusebe d'Ancyre pour l'examiner. [On pourroit
ep.130.p.1004.b. peut-estre raporter aussi à cet ouvrage "l'epistre 16 à Irenée,] & la V.§ 27.
130e à l'Evesque Timothée, à qui il envoie un écrit qui contenoit une instruction abregée sur la foy de l'Incarnation, & qu'il avoit composé quelque temps auparavant à la priere d'un homme de Dieu.



ARTICLE XXXII.

Theodoret écrit à Anatole, à Eusebe d'Ancyre, & à d'autres sur les calomnies qu'on publioit contre luy.

[VERS le milieu de la mesme année 448, la calomnie fit à Constantinople un nouvel effort contre Theodoret, par le moyen des Prestres d'Edesse soulevez contre Ibas leur Evesque,
Thdrt.ep.111. comme nous l'avons marqué "ci-dessus.] Ils attaquoient de mes- V.§ 29.
p.981.b. me Domnus d'Antioche,[a] & tous les Orientaux.[b] Ces calomnies
a ep.87.p.965.a. excitérent un grand soulevement contre Theodoret en particu-
b ep.111.p.981.d. lier. Le Patrice Anatole luy en écrivit; de quoy Theodoret té-
p.980.d.
p.981.a. moigna qu'il luy estoit fort obligé. Il luy répondit qu'il estoit si accoutumé aux calomnies, qu'il ne les ressentoit presque plus, quoiqu'il plaignist beaucoup le malheur de ceux qui le calom-
d|982.a. nioient avec aussi peu de sujet que de verité. Il dit qu'il estoit si las de se voir attaqué de tous costez, que sans l'ordre de l'Empe-
ep.16.p.911.c. reur qui luy défendoit de sortir de son diocese, ou plutost sans
ep.111.p.981.982. l'ordre de Dieu, comme il dit en un autre endroit, il se seroit
p.982.a|ep.87. retiré dans un desert pour y passer le reste de ses jours. Il se re-
p.965.a.b. jouissoit neanmoins en mesme temps en Dieu, qui luy donnoit part au bonheur de ceux qui souffrent une injuste persecution
ep.111.p.982.a. pour l'amour de luy; ce qui luy ayant déja fait recevoir avec joie l'ordre de ne point sortir de son diocese, luy faisoit attendre dans la mesme disposition & l'exil, & toutes les autres peines
p.981.c.d. qu'on luy voudroit faire souffrir. Il dit que hors l'Orient, toutes

les autres parties de l'Eglise estoient en paix. [Ainsi c'estoit sans doute avant la condannation d'Eutyche, qui se fit au mois de novembre.] 'Il écrivit vers le mesme temps à Domnus Evesque d'Apamée, pour luy faire reproche de ce qu'il ne luy avoit pas écrit par le Prestre Elie, & par quelques moines qui l'estoient venu visiter, quoique dans l'état où il estoit, la loy de l'amitié obligeast ses amis de le consoler souvent par leurs lettres. ep.87.p.964.965.

[Ce fut peut-estre encore vers ce temps là,]'qu'on répandit un bruit qu'on croyoit luy devoir causer beaucoup de peine & d'inquietude.[C'estoit peut-estre qu'on le devoit deposer & le bannir, comme il ne faut pas douter que Dioscore ne le demandast.] Theodoret écrivit sur cela à un avocat nommé Eusebe, luy mandant que par la grace de Dieu il recevoit ce bruit avec joie, & en recevroit avec joie l'execution. 'Car quand Dieu ne promet- ep.21.p.913.d. p.914.a.
» troit, dit-il, aucune recompense à ceux qui combatent pour la
» verité, la verité toute seule est assez belle pour obliger ceux qui
» l'aiment à souffrir toutes sortes de peines & de travaux pour son
» amour.

'Comme il écrivoit à un homme de lettres, il luy raporte quelques sentimens & quelques paroles genereuses des payens, 'ajoutant qu'il seroit honteux à des Chrétiens qui ont les Prophetes & les Apostres pour maistres, qui adorent J.C. mort en croix, qui attendent la resurrection du corps, son incorruptibilité, son immortalité, & le royaume des cieux; qu'il leur seroit, dis-je, bien honteux d'avoir moins de courage que des payens, p.914.915. p.915.c.
» qui n'estoient disciples que de la nature. Consolez donc, ajoute
» Theodoret, ceux qui s'affligent des menaces que l'on me fait: &
» s'il y en a d'assez lasches pour s'en rejouir, qu'ils sachent que je
» m'en rejouis encore plus qu'eux. Il fait encore dans cette lettre une declaration de sa doctrine sur la foy.

[La fin de l'année 448 sembla faire changer de face aux affaires. Car dans le Concile que Saint Flavien tint à Constantinople au mois de novembre, les Evesques se declarerent pour le dogme V. S. Leon § 45. des deux natures,"& deposerent Eutyche qui le combatoit, & qui estoit le persecuteur des Orientaux. Les actes de cette con- Ib. § 46. dannation furent envoyez en Orient, 'où Domnus & les autres Evesques les signerent,]estant bien aises de rendre à l'Eglise ce témoignage de la pureté de leur foy, comme Sabbas de Palte l'avoit promis de leur part. Theodoret eut la consolation de voir le Lecteur Hypace, [qui estoit apparemment le porteur de cette Ib. § 46. agreable nouvelle.]'Et il témoigna aussi-tost sa joie à S. Flavien Conc.t.4.p.188.d. Thdrt.ep.11.p.904.d. b.c.d.

par une lettre pleine des eloges de sa foy & de son courage.

[Ce fut vers le mesme temps, avant la fin de 448, que Theodoret écrivit à Eusebe Evesque d'Ancyre en Galacie, successeur 'de Theodote, l'un des grands ennemis de Nestorius * qui vivoit encore l'an 436.] Eusebe fut ordonné à Constantinople par Saint Procle. [On ne voit pas s'il avoit accepté avec joie l'episcopat, mais on voit qu'il eut depuis regret d'y estre engagé: [Et il en avoit sujet,] 'puisqu'il avoit eu le malheur de se trouver en 449 au faux Concile d'Ephese, & d'y absoudre Eutyche, aprés l'avoir condanné avec S. Flavien en 448, pour le condanner de nouveau dans le Concile de Calcedoine. 'D'ailleurs il n'aimoit point à se faire des affaires. C'est pourquoi ceux de Gangres [metropole de la Paphlagonie,] luy ayant amené Callinique qu'ils avoient elu pour Evesque, en l'assurant que plusieurs de leurs Evesques avoient déja esté ordonnez par ceux d'Ancyre, il leur declara qu'il n'aimoit point à ordonner [hors de sa province;] & que quoy qu'ils luy pussent dire, il ne vouloit point s'engager à un procés [contre les Evesques de Constantinople, qui aimoient davantage cette fonction:] de sorte qu'il renvoya Callinique à S. Procle à qui il en écrivit. Mais S. Procle le luy renvoya; & ainsi il l'ordonna enfin, & alla à Gangres l'inthronizer. 'Callinique mourut fort peu aprés: & Pierre ayant esté elu à sa place, tout le peuple vint encore prier Eusebe de l'ordonner, & il leur fit la mesme réponse que pour l'autre: de sorte que ceux de Gangres amenerent Pierre à Constantinople, 'où S. Procle l'ordonna. [Ce n'estoit pas neanmoins qu'Eusebe jugeast les pretentions des Evesques de Constantinople fort bien établies, & fort legitimes.] 'Car il ne voulut pas mesme signer le Canon que l'on fit pour eux dans le Concile de Calcedoine; & il y ouvrit un avis fort sage, qui estoit que les Evesques fussent elus par les villes qu'ils devoient gouverner, & ensuite examinez & ordonnez dans la ville mesme par le Concile de la province; sans quoy il protesta que les Eglises se ruinoient & se consumoient en frais. 'Il estoit mort en 458, auquel Anastase estoit Evesque d'Ancyre.

'a Theodoret rend ce témoignage qu'il gouvernoit avec sagesse la province de Galacie. [Ils avoient sans doute entre eux une union particuliere;] car Eusebe écrivit à Theodoret en faveur de l'Evesque Cyprien, chassé d'Afrique par les Vandales. 'Et Theodoret témoigne qu'il avoit esperé de recevoir souvent des lettres d'Eusebe, pour le consoler dans la persecution qu'il souffroit. [Il falloit qu'il eust la reputation d'estre habile,] 'puis-

V. S. Cyrille d'Al § 11. * Ib. § 15.

Conc. t. 4. p. 118. a.

Thdrt. G. p. 220. 1. c.

Conc. p. 815. c. d.

d. e.

d'814. d.

p. 815-818.

Thdrt G. p. 220. 1. c.
a ep. 32. p. 933. a.

ep. 32. p. 955. a.

ep. 109. p. 978. 979.

que Theodoret le fait juge d'un de ses ouvrages, & le prie de l'instruire s'il trouvoit qu'il s'écartast en quelque chose de la verité.

'Dans la lettre dont nous parlons, il luy fait le recit de la persecution qu'il souffroit [depuis un an,] & se plaint de ce qu'il n'avoit point receu de ses lettres dans un temps où il avoit un si grand besoin de la consolation de ses amis. Il luy proteste que les bruits que ses ennemis faisoient courir contre sa foy, estoient une pure calomnie; qu'on n'avoit qu'à voir ce qu'il avoit écrit il y avoit déja plusieurs années, pour s'assurer de la pureté de sa croyance; qu'enfin Dieu l'avoit justifié, sans que ni luy ni ses amis y eussent contribué, en faisant voir [par la condannation d'Eutyche,] que c'estoient ses ennemis qui estoient eux mesmes dans l'erreur. ep.82.p.955.956



ARTICLE XXXIII.

Les Orientaux deputent à Constantinople; Theodoret y écrit diverses lettres: Ses sentimens dans sa persecution.

[LA condannation d'Eutyche donnant lieu aux Orientaux, de croire que le credit de leurs ennemis estoit diminué à la Cour, & qu'ainsi ils en pouvoient esperer quelque justice; ce fut apparemment sur cela qu'ils se resolurent d'y envoyer une deputation solennelle,] 's'il faut mettre "cette deputation au commencement de l'an 449, comme l'a cru Baronius. 'Les Evesques de Syrie consideroient trop Theodoret, [qui estoit l'honneur de l'Orient, & se voyoient trop clairement anathematizez en sa personne, pour ne pas prendre son interest.] Comme donc Dioscore avoit envoyé des Evesques à la Cour, pour demander sans doute sa deposition à l'Empereur, 'Domnus y en envoya d'autres pour refuter les calomnies dont on attaquoit les Orientaux,'pour défendre la verité des dogmes de la foy,[a]& pour travailler à appaiser les tempestes dont leurs Eglises estoient agitées.'Il y avoit de ces Evesques qui estoient vieux.[b]Dans les Conciles tenus à Constantinople sur Eutyche, je ne voy point d'Evesque de Syrie que Sabbas de Palte, qui y est toujours nommé. Ils entreprirent un voyage si long & si penible durant l'hiver.

Note 10. Bar.449.§1.2. Thdrt.ep.82 p.955.d. ep.92.93.p 968 a c. ep.109.p.979.a. a a.b. ep.93.p.969.d. b Conc.t.4.p.231.b|234.c|238.e.

'Theodoret prit cette occasion pour écrire encore une fois à Saint Flavien, luy exposer ses sentimens sur la foy, & contre Nestorius,'& contre Eutyche,[c]sans les nommer,[d]& luy protester

Thdrt.ep.84.101.109.p.969.a|973.b|979.a. ep.104.p.974.c.d. c p.975.976. d p.975.a.

que jamais personne ne luy avoit oui dire qu'il y eust deux Fils.

ep.88.p.965.b.c. 'Il écrivit [en mesme temps] aux principaux officiers de la Cour, 'comme à ceux qui avoient le plus d'obligation de défendre ceux qu'on opprimoit, puisqu'ils en avoient le plus de pouvoir. ep.93.92.94.95.96.99.103. 'Nous avons encore les lettres qu'il écrivit par les Evesques au Patrice Anatole, au Patrice Senator, à Protogene, à Antioque, qui avoient esté Prefets, ou qui l'estoient encore, à Nomus Consul & Patrice, au Comte Apollone, à Claudien qualifié ἀντιγραφεύς. ep.99.p.972.b. "Copiste, p.971.d. 'mais qui estoit assurément une personne de qualité. a p.972.a. 'Il n'estoit pas encore uni à l'Eglise,[a] & pouvoit bien estre Arien. b b. Il avoit souvent entendu prescher Theodoret,[b] & luy avoit promis de se faire Catholique. Theodoret le fait souvenir de cette promesse, & le prie de l'executer. Car sa persecution ne l'empeschoit point non plus que les Apostres, de travailler à la conversion des ames, & à acquerir des enfans à J. C. ep.94.p.968.a. 'Protogene venoit d'estre elevé à une nouvelle dignité, [c'est à dire sans doute à celle du Consulat, qu'il eut en 449.] ep.106.p.976.977. 'Il écrivit par la mesme voie à Abraham œconome [peut-estre de l'Eglise de Constantinople,] ep 100.101.p.972.973 c. '& mesme à quelques dames, comme à Alexandra, & à Celerine Diaconisses. c ep.88.89.90.91. [c] Il semble qu'on peut encore raporter à ce temps-ci, les lettres qu'il écrit aux Patrices Taurus & Florent, ep.97.98.105.107.108. à Lupicin Maistre [des offices,] au Prefet Eutreque, 'au Comte Sphorace, à un officier nommé Pancaire, à Euloge œconome, aux Prestres Theodote & Acace.

[Il emploie presque toutes ces lettres à protester de la pureté de sa foy, mais il ne rejette pas avec moins de force l'erreur d'une seule nature qu'il reprochoit à ses adversaires, que celle de deux personnes & de deux Fils qu'on luy imputoit, afin que d'une part ses ennemis n'eussent point de juste sujet de le persecuter, & que de l'autre on ne pust pas l'accuser de preferer ses interests au témoignage qu'un Evesque doit à la verité, surtout quand elle est odieuse & persecutée, comme l'estoit alors le dogme des ep.88.p.965.c. deux natures.] 'Aussi ce n'estoit point le deplaisir des maux qu'il souffroit, ni la crainte de ceux qu'on y pouvoit ajouter, qui le faisoit agir & écrire tant de lettres. Il savoit que quiconque veut servir Dieu avec pieté, ne peut manquer d'estre exposé à la persecution des hommes. Ce n'estoit que la juste obligation de déep 93.94.97.p.968.c.d|969.a.b|971.b. fendre son innocence, 'que le desir de procurer à l'Eglise le repos & la paix qu'on luy ostoit, d ep.92.107.108 p.968.b|977.a.d [d] que l'amour de la verité attaquée en sa personne. e ep.87.p.967.a [e] C'estoit là le sujet de sa peine & de sa douleur.

f ep.82.p.936.d. 'S'il ne se fust agi que de luy seul, il eust esté ravi de s'exposer à

» toutes choses pour la foy, 'afin que ne voyant rien, dit-il, dans d|89.p.966.a.
» mes actions qui me donne de la confiance, ce que je souffrirai
» pour ne point violer la pureté de la foy, me fasse trouver grace &
» misericorde, lorsque le maistre [des Rois] viendra à paroistre. 'Il ep.87.p.964.
n'avoit point besoin de toutes les consolations exterieures, par- 965.
» ceque Dieu le consoloit interieurement. Quand j'aurois, dit-il,
» mille bouches pour le louer, je ne le pourrois pas louer autant
» que le merite l'honneur qu'il me fait de souffrir pour la confes-
» sion de sa verité une ignominie apparente, que je trouve plus
» glorieuse que tous les honneurs du monde. Que si je suis con-
» danné à m'aller cacher dans le dernier coin de la terre, je le
» louerai encore davantage, puisque je luy serai redevable d'une
» plus grande faveur.

'Un des principaux argumens qu'il raporte d'ordinaire pour ep.87.p.964.
prouver son innocence, est le grand nombre de ses sermons & 965.
de ses écrits; n'estant pas croyable en effet qu'un homme qui
avoit tant paru, & qui avoit si souvent écrit & parlé de la foy,
eust toujours caché ses veritables sentimens. Ainsi on ne pou-
voit avec aucune justice le soupçonner d'erreur, s'il ne s'en trou-
voit point dans ses sermons & dans ses livres. 'Et c'est pourquoi il ep.82.p.956.b.c
défie si hautement ses adversaires. 'Mais enfin, dit-il, si l'on croit ep 88.89.94.p.
» que je suis dans l'erreur, qu'on me juge, qu'on m'entende; mais 965 d|966.c|
» qu'on ne me condanne pas sans examiner si je suis coupable. C'est 969.b.
» ce que les loix de Dieu & celles des hommes ordonnent egale-
» ment. 'Que si neanmoins on veut me condamner sans que je voie ep.90.92.102.p.
» seulement ni mes juges, ni mes accusateurs, j'accepte de bon 967.a|968.b|
» cœur cet arrest injuste, en attendant le jour du souverain Juge, 974.b.
» qui [seul] n'a point besoin ni d'accusateurs, ni de témoins; '& j'es- ep.91.p.967.d.
» pere que l'injustice des hommes [en me bannissant de la terre,]
» m'ouvrira le ciel.

'Il se consoloit parmi ces tempestes dans la vuë de la sagesse ep.93.p.968.d.
de Dieu, qui estant toutpuissant pour les appaiser, ne differoit
de le faire que pour exercer le courage de ses soldats, & leur fai-
re tirer de grands avantages de ces maux mesmes. 'Ayant appris ep.98.p.97 .c.d.
[des Ecritures] à mepriser toutes les choses presentes, pour n'at-
tendre que les biens à venir, il regardoit les evenemens les plus
fascheux que la providence divine pourroit permettre, comme
des effets de sa bonté, [aussi-bien que les plus favorables,] 'n'y ep.103.p.974.c.
ayant rien de fascheux pour un philosophe Chrétien, que ce qui
blesse son ame & sa conscience. 'Il se souvenoit alors que J. C. ne ep.109 p.977.
nous a point promis des prosperitez & des plaisirs sur la terre, 978.

mais des travaux, des peines, & des afflictions.

[On voit par les lettres qu'il écrivit en ce temps-ci, qu'il y avoit quelques personnes à Constantinople, qui travailloient pour défendre son innocence.] 'Le Comte Sphorace estoit de ce nombre. Il le consola par ses lettres, & le Prestre Iamblique, [qui en pouvoit estre le porteur,] augmenta encore sa joie, en luy raportant combien le zele de ce seigneur estoit ardent, combien il avoit d'affection pour les choses de Dieu, & combien il l'aimoit luy mesme. [Nous en pourrons dire encore quelque chose, en parlant "du traité des heresies que Theodoret luy adressa.] Theodoret parle aussi d'un Patrice, qui travailloit beaucoup pour luy. [Je pense que c'est Anatole, avec lequel il paroist avoir esté plus uni qu'avec aucun autre de la Cour de Theodose.] 'Ce seigneur avoit une foy tres pure, beaucoup de zele pour la verité, beaucoup de prudence & de sagesse, & beaucoup de pouvoir pour executer ses bons desseins. 'Les Prestres Theodote & Acace, dont le dernier prenoit soin des orfelins, se rendoient aussi fort considerables par le zele avec lequel ils combatoient pour la doctrine des Apostres. 'Theodoret avoit aussi receu des lettres d'Alexandra, & avoit appris le soin & l'affection qu'elle témoignoit pour luy. Il l'en remercia, & luy promit ses prieres, dans la confiance que Dieu n'exauce pas moins les exilez que les autres; surtout quand ils ne souffrent cette injure devant les hommes, que pour avoir soûtenu la verité de sa doctrine. Il la prie de prendre soin des Evesques qui luy devoient rendre sa lettre, lesquels n'avoient entrepris ce voyage que pour défendre la foy, & travailler à pacifier les troubles de l'Eglise.

'Ces Evesques estoient partis ou prests à partir, lorsque Theodoret écrivit sa lettre 109, à Eusebe Evesque d'Ancyre, sur les calomnies que l'on repandoit contre luy. 'Il le prie de n'y point ajouter foy, l'exhorte à défendre les veritables dogmes du Christianisme, & l'anime à travailler pour la paix de l'Eglise, ce qui estoit le sujet du voyage que les Evesques d'Orient faisoient à Constantinople. 'Pour l'assurer davantage de la pureté de sa croyance, il luy en fait une petite declaration, & luy envoie avec sa lettre un écrit qu'il avoit fait pour se justifier contre ses accusateurs, le priant de luy en mander son jugement, afin d'appuyer par son autorité ce qu'il trouveroit conforme aux dogmes Apostoliques; & que s'il y reconnoissoit quelque chose de contraire à la doctrine que Dieu nous a apprise, il luy fist la grace de l'en avertir. Car quoique j'aie employé, dit-il, bien du temps à

Marginal notes: ep.97.p.971. — a. — V. § 50. — ep.92.p.968.a. — ep.107.108.p.977. — ep.100.p.972.c.d. — ep.109.p.979.a.b. — p.978.b. — p.979.a.b. — p.678.979.

à instruire les autres, j'ay encore besoin que l'on m'instruise.



ARTICLE XXXIV.

Du faux Concile d'Ephese: Theodoret en est exclus, & y est deposé.

[NOUS ne savons point quel effet eut la deputation des Orientaux. Mais nous pouvons presque assurer qu'elle n'en eut point de favorable. La condannation d'Eutyche n'avoit point diminué l'opposition qu'avoit la Cour pour les Orientaux, & pour le dogme des deux natures. Elle l'avoit mesme plutost augmentée, parceque Chrysaphe qui estoit plus maistre de cette Cour que Theodose mesme, estoit l'ennemi de S. Flavien, & le protecteur d'Eutyche. Cet eunuque jugeant donc qu'il estoit de sa grandeur de faire condanner Saint Flavien, & absoudre Eutyche par un Concile œcumenique, il en fit convoquer un par
V. S. Leon § 52. Theodose dans Ephese, "& voulut que Dioscore digne ministre de sa passion en fust le chef, ou plutost le maistre & le tyran.]
'Les lettres de cette convocation datées du 30 mars 449, estoient particulierement injurieuses à Theodoret. Car l'Empereur luy défendoit de sortir de son diocese, si tout le Concile en corps ne demandoit tout d'une voix qu'il y assistast. 'Et depeur que ses amis n'obtinssent par leurs efforts qu'il eust la liberté d'y venir, Theodose remit tout ce qui le concernoit entre les mains de Dioscore, [son plus cruel & plus injuste ennemi.] Conc. t. 4. p. 100 101. p. 109. d.

'Dés qu'il eut appris par les lettres de Domnus qu'on parloit de convoquer ce Concile, "il jugea du succés qu'il devoit avoir, & il avertit Domnus des precautions qu'il devoit prendre pour s'empescher d'y estre opprimé par la faction de Dioscore, & pour ne point souffrir qu'on obligeast les Evesques à approuver les anathematismes de S. Cyrille, dont il croyoit encore que l'obscurité estoit dangereuse à l'Eglise. 'La lecture des lettres par lesquelles on mandoit les Evesques au Concile, ne fit que luy augmenter la crainte des maux qu'il devoit produire: '& il se consoloit neanmoins dans l'esperance que cette tempeste le jetteroit dans le port de la solitude. 'Ce fut dans cette disposition qu'il écrivit son epistre 16 à Irenée Evesque [de Tyr,] en luy envoyant une copie des lettres de la convocation du Concile. [Nous ne nous arrestons par sur ces lettres, parceque nous en avons raporté le contenu en divers endroits.

Ib. § 51. Thdrt. ep. 112. p. 982-984. ep. 16. p. 909. d. p. 911. b. c. p. 909-911.

L'aversion que Theodose avoit pour Theodoret, luy procura

au moins l'avantage de ne pas voir de ses yeux les injustices & les violences qui se commirent à Ephese le 8 aoust 449, & les deux ou trois jours suivans. Il luy fut glorieux d'estre condanné par cette assemblée d'iniquité, avec Domnus d'Antioche, S. Flavien, & plusieurs autres. "Le titre d'heresiarque qu'on luy donna, les Ib.§ 31. anathemes qu'on prononça contre ceux qui luy rendroient les
Conc.t.4.p.864. moindres assistances,] '& les termes injurieux dont Theodose parla de luy peu aprés dans une loy, [n'estoient que des marques Ib.§ 32. illustres de la vigueur extraordinaire avec laquelle il avoit défendu les veritez de la foy contre les erreurs d'Eutyche & de Dioscore.

Pour luy il entroit dans des pensées plus conformes à son hu-
Thdrt. ep.137. p.1010.c,d. milité.] 'Il se reconnoissoit coupable, non d'avoir jamais erré dans la foy, comme on le luy reprochoit, mais de plusieurs autres fautes qui n'estoient point connuës des hommes. Il avouoit donc que Dieu le punissoit justement par l'injustice mesme de ses en-
ad Joan.p.704. b. nemis, comme il avoit puni David par la revolte d'Absalom; '& il esperoit en mesme temps que l'injustice avec laquelle les hommes le condannoient, luy serviroit pour satisfaire à la justice de Dieu, & luy obtenir le pardon d'une grande partie de ses pe-
ep.9.p.903.c,d. chez. 'Voici ce qu'il mande sur ce sujet à un de ses amis. Vostre « pieté se fasche & s'attriste, de ce qu'on m'a condanné injuste- « ment, sans observer aucune forme. Pour moy, cette injustice « mesme est ma consolation. Car si j'avois esté condanné avec justi- « ce, j'aurois de la douleur d'avoir merité cette peine. Mais comme « je trouve ma conscience nette sur ce point, j'en sens mesme de «
d. la joie, &"une vraie joie; '& j'espere que cette injustice m'ob- « γνησίαν. tiendra le pardon de mes veritables fautes. Qui a rendu Naboth « si celebre, si ce n'est sa mort injuste? Je vous prie donc de demander à Dieu qu'il ne m'abandonne point: & aprés cela qu'on « me fasse la guerre tant qu'on voudra. Car la misericorde de « mon Dieu me suffit pour avoir le cœur dans la joie. Qu'il luy « plaise donc de demeurer avec moy, & tout ce qu'il a de plus «
ep.126.p.999.a. affligeant ne sera pour moy qu'un jeu & un divertissement. 'Il « rendoit graces à Dieu de ce qu'il souffroit, & de ce qu'il le mettoit au nombre de ceux que l'on persecutoit injustement [à cause de luy,] sans neanmoins en avoir obligation à la mauvaise
ep.123.p.995.c. volonté de ses ennemis. 'Il esperoit toujours que Dieu appaiseroit cette tempeste; [ce qui arriva bientost.] Mais il esperoit encore plus que s'il ne l'appaisoit pas, il l'assisteroit de sa protection au milieu de la tempeste, & luy feroit connoistre par expe-

rience que sa force paroist avec plus d'eclat dans la foiblesse de l'homme. 'Il se voyoit avec joie dechargé du fardeau de l'episcopat, qui luy sembloit si pesant, & en état de vivre hors des troubles, dans la paix & dans le repos d'un monastere. ep.124.126.p. 996 b|999.a.

'Il se rejouissoit encore de ce que sa deposition le separoit des autres Evesques, * tous capables ou de soûtenir l'heresie, ou de ne s'y pas opposer avec la vigueur qu'ils devoient. [Car le faux Concile d'Ephese ayant condanné le dogme des deux natures,] '& établi visiblement l'heresie opposée par la deposition de Saint Flavien, & l'absolution d'Eutyche, [& s'estant d'ailleurs rendu coupable par la condannation injuste & violente de divers Evesques,] 'Theodoret croyoit que pour ceux mesmes qui n'avoient pris part à ces crimes que malgré eux & par foiblesse, il ne suffisoit pas qu'ils témoignassent avoir regret de leur lascheté, ce que ceux de l'Orient faisoient assez; mais qu'ils devoient retracter le consentement qu'ils avoient donné à la violence des autres; & que s'ils refusoient de le faire aprés qu'on les en auroit sommez, il falloit se separer de leur communion. Cependant c'est ce qui ne se faisoit point. Comme Chrysaphe & Dioscore dominoient encore, les coupables n'avoient pas assez de force pour se retracter, ni les autres pour les en presser, ou pour abandonner leur communion. 'Ainsi chacun estant coupable, Theodoret croyoit qu'on estoit heureux de pouvoir fuir les engagemens de l'episcopat, pour n'avoir plus de commerce avec personne. ep.119.126.p.991 c|099.a. a ep.126.p.998. d. Leo,ep.41. Thdrt.ad Joan. p.702-704|ep. 126.131.p.998. 999.1006.a. ep.126.p.998. 999.

'Il paroist que de sa part il evitoit toute communion avec ceux qui avoient esté à Ephese, 'croyant que le commandement d'aimer Dieu, l'obligeoit non seulement à garder sa foy pure & sans tache, mais encore à detester ceux qui la combatoient, comme des ennemis de la verité, & à les haïr d'autant plus, qu'il aimoit davantage Dieu mesme qu'ils haïssoient. [Il ne rompoit pas de mesme la communion avec ceux qui conservoit les sentimens de la vraie foy, & l'amour de ceux que l'on opprimoit, n'avoient pas assez de courage pour se separer des auteurs des troubles.] 'Car écrivant à Romule Evesque, apparemment de Calcide [en Syrie,] qu'il croyoit estre l'un de ces foibles, il dit que pour luy il veut bien luy écrire, & recevoir de ses lettres, parcequ'il croit devoir excuser sa crainte; mais qu'il n'écrit à aucun des autres. [Jean de Germanicie, Timothée de Dolique, & Urane, avec qui nous verrons qu'il conserva aussi toujours un commerce d'amitié & des lettres, ne se separoient pas non plus sans doute de la communion des autres.] ep.135.p.1008. ep.134.p.1007.a b. ep.135.p.1008.c d.



ARTICLE XXXV.

Theodoret depute & écrit à Rome pour demander justice.

Thdrt.ep.116.119 p.989.c|993.a.

'ON ne se contentoit pas d'avoir deposé Theodoret, on vouloit encore le chasser de son diocese. [Et en effet, l'exil estoit une suite ordinaire de la deposition des Evesques, surtout de ceux qui en demeurant prés des lieux qu'ils avoient gouvernez, y pouvoient encore conserver quelque pouvoir.] 'Theodoret s'attendoit donc à cette derniere peine, ª & se preparoit à en souffrir avec joie toutes les rigueurs, plutost que de violer en quoy que ce fust les veritez de la foy, mettant toute sa consolation dans l'attente du grand juge. 'Il crut neanmoins devoir écrire sur cela au Patrice Anatole son ami.'Il luy representa en peu de mots l'injustice que l'on avoit commise à Ephese contre luy, & contre les autres, '& le pria d'obtenir de l'Empereur qu'il pust aller en Occident y faire juger sa cause par les Evesques, consentant que si l'on trouvoit qu'il se fust écarté en la moindre chose de la regle de la foy, on le jettast au milieu de la mer.'Que si cela ne se pouvoit obtenir, il demande qu'au moins l'Empereur trouve bon qu'il demeure dans son monastere prés d'Apamée, qui estoit à prés de 50 lieues de Cyr, & à 30 d'Antioche.

p.993.a|ad Joan. p.704.a. ª ad Joan. p.704 a. ep.119.p.991. p.991-992. p.992.d. d|993.a.

[C'est apparemment aussitost aprés cette lettre qu'il en faut mettre une autre au mesme Anatole,] 'écrite lorsqu'il savoit déja la mort de S. Flavien, ["qui ne se publia ce semble que sur la fin du mois de novembre.] Il avoit vu les lettres de S. Leon à Flavien & au Concile d'Ephese, & avoit eu une extreme joie de voir que ce qu'il avoit écrit & presché s'accordoit si bien avec la doctrine de ce Pape. Il remercia Dieu d'avoir donné à son Eglise une si brillante lumiere pour la défense de sa verité. 'Il se hasta d'envoyer à Anatole l'une de ces lettres, [c'est à dire sans doute celle à Flavien,] & luy protesta qu'il en vouloit suivre la doctrine, rejettant comme des impietez tout ce qui y estoit contraire. [Ce n'estoit pas par le desir de se conserver des richesses & de l'honneur, que Theodoret souhaitoit d'aller faire juger sa cause dans l'Occident.] 'Il prend Dieu mesme à témoin qu'il n'avoit aucune attache au rang ni à l'honneur de l'episcopat. Il en regardoit au contraire les fonctions comme une charge tres pesante. 'Et dans un temps si miserable, où l'on ne voyoit que des Evesques qui combatoient la verité, ou qui la trahissoient par le silence, il

ep.122.p.993.d V. s. Leon p.994.a. ep.113.p.987.d. ep.119.126.p.992.c|998.

croyoit qu'on estoit heureux de n'estre point Evesque, & de n'estre point obligé d'avoir de communion avec les Evesques. 'Ainsi il ne demandoit pour luy que le repos qu'il avoit toujours p.992.c. aimé.'Mais ayant esté deposé comme heretique,[a]c'eust esté don- ad Joan p.703.a ner lieu de croire qu'il l'estoit effectivement, s'il eust acquiescé a ep.113.119.p. 987 d|992.c.d. à cette injustice sans défendre sa reputation:[b] c'eust esté faire un b ep.117.p.990.d. grand tort aux veritez qu'il avoit défenduës, & à cause desquelles on l'avoit deposé: 'c'eust esté causer un grand trouble & un ep.113.p.987.d. grand scandale aux simples, qui ne pouvoient par eux mesmes distinguer la verité de l'erreur, & surtout à ce grand nombre de personnes qu'il avoit retirées de diverses heresies, & ramenées à l'Eglise Catholique.

[Il esperoit se pouvoir justifier en Occident, où les esprits au moins n'estoient point prevenus contre luy: Et il avoit sceu sans doute que les Legats de S.Leon n'avoient voulu prendre aucune part à ce qui s'estoit fait dans le faux Concile d'Ephese.] 'Mais il ep.113.p.985.c se confirma dans cette pensée, lorsqu'il eut lu la lettre de Saint Leon à S.Flavien,'& qu'il y eut vu clairement que ce Pape estoit p.985.986|121 p.993.994. dans les mesmes sentimens qu'il soûtenoit.[c] Il avoit connu d'ail- c p.985.a. leurs le zele de ce Saint dans l'affaire des Manichéens:[d]& il estoit d p.984.985|116. persuadé de l'eminence qu'a l'Eglise de Rome audessus de tou- p.989.c. tes les autres, tant par la grandeur de la ville où elle reside, que parceque c'est le siege de Saint Pierre, '& par l'honneur qu'elle ep.116.p.989.c.d avoit eu jusques alors, qu'aucun de ses Evesques n'avoit eu des sentimens contraires à la foy. [Car Libere mesme estoit entré dans les sentimens des Ariens plutost par la foiblesse que par croyance, & s'en estoit bientost retiré.] 'Il crut donc devoir ap- ep.113.p.987.b. peller au jugement de ce Pape, '& se pouvoir remettre absolu- c|116.p.989 b. ment à ce que l'Eglise Romaine jugeroit de son affaire. 'Il luy p.990.b|113 p. 988.a. deputa pour cela deux de ses Prestres & de ses Corevesques Hy-
τῶν παρ' ἡμῖν pace & Abraham, avec Alype Superieur des moines'de son diocese, 'tous tres considerables par leur pieté, & tres capables de p.990.b. l'instruire par eux mesmes de toutes choses.

'Il écrivit par eux une grande lettre à S. Leon, où aprés luy ep.113.p.985. 986. avoir témoigné qu'il approuvoit generalement sa lettre à Flavien, & en particulier divers points qu'il specifie, 'il represente p.986. la maniere injuste dont on l'avoit deposé, 'nonobstant les grands p.986.987. services qu'il avoit rendus à l'Eglise.'Il supplie ensuite le Pape de p.987.a.b. vouloir prendre connoissance de son affaire, 'de declarer sa foy b.c. orthodoxe, comme il estoit aisé de s'en assurer par les ouvrages qu'il avoit faits,'& de luy mander avant toutes choses s'il estoit c.d.

propos qu'il acquiesçast à sa deposition, estant resolu, si c'estoit
le sentiment du Pape, d'attendre en paix le jugement de Dieu,
p.988.b. sans importuner plus personne pour son retablissement. 'Il le
conjure surtout d'employer toutes ses forces pour la conserva-
p.987.b. tion de la foy qu'on vouloit ruiner.'Il le prie aussi de luy vouloir
p.988.a. ordonner d'aller à Rome; 'ce qu'il ne pouvoit faire à cause des
ordres de l'Empereur. [Mais il esperoit peutestre d'en obtenir
la permission, si le Pape témoignoit le souhaiter.]
ep.116.p.990.b. 'En écrivant à Saint Leon, il écrivit en mesme temps au Prestre
René, deputé par le Pape au faux Concile d'Ephese, [soit qu'il
eust quelque union particuliere avec luy, soit qu'ayant écrit de
mesme aux autres Legats venus à Ephese, il n'y ait que la lettre
p.989.c. à René qui soit venuë jusques à nous.]'Il le prie de solliciter au-
prés du Pape qu'on l'appelle à Rome, & les autres choses qu'il
d. demande dans sa lettre à S Leon.'Il demande qu'on juge de sa
d|990.a. foy par ses écrits, '& il en fait en mesme temps un petite expo-
p.990.a.b. sition,'protestant qu'il est dans les sentimens que Saint Leon soû-
ep.118.p.991. tenoit dans sa lettre à Falvien. 'Il écrivit pour le mesme sujet à
l'Archidiacre de Rome, qui n'est point nommé, afin qu'il ani-
mast de plus en plus le zele du Pape pour soûtenir les veritez de
la foy, & pour faire cesser l'injustice avec laquelle on opprimoit
les Evesques.
[Quoique Theodoret en écrivant au Pape, parle comme s'il
ep.119.p.992.d. ne se fust adressé qu'à luy seul,]'on voit neanmoins que c'estoit
en general des Evesques d'Occident qu'il attendoit le jugement
ep.117.p.990.c. de sa cause.'Ecrivant en effet par ses deputez, Hypace, Abraham,
d. & Alype, à un Evesque d'Occident nommé Florent, il dit qu'il
luy envoie ces personnes, pour le prier de dissiper les malheurs
qui affligent les Eglises d'Orient, de confirmer la foy que les Apos-
tres nous ont laissée, de condanner l'heresie qui s'eleve contre
l'Eglise, & de se declarer hautement contre ceux qui osent cor-
rompre la veritable croyance du Mystere de l'Incarnation. Il
ajoute qu'aprés qu'il se sera acquité de ce premier de tous les de-
voirs, on espere qu'il voudra bien encore donner sa protection à
ceux que l'on ne combatoit, & qu'on ne chassoit de leurs Eglises,
que parcequ'ils ne vouloient pas abandonner la vraie foy & la
doctrine de l'Evangile; qu'il voudra bien arrester l'injustice, en
appuyant la justice, & donner des bornes à la violence de ceux
qui croient qu'il leur est permis de faire tout ce qui leur plaist.
[Nous ne voyons point qui estoit ce Florent. Il n'estoit Evesque ni
de Thessalonique, ni de Milan, ni de Ravenne: ces sieges estoient

alors remplis par Anastase, par Eusebe, & par S. Pierre Chrysologue. Et neanmoins il y a apparence que c'estoit quelqu'un des principaux Evesques de l'Occident. Mais comme cette lettre s'adresse visiblement à plusieurs Evesques, le Pere Garnier croit avec beaucoup d'apparence, que c'est une lettre circulaire pour les Evesques d'Occident, [à laquelle on mettoit le nom de ceux à qui on en envoyoit des copies.] Il est en effet à presumer que Theodoret qui demandoit à estre jugé par les Evesques de l'Occident, leur écrivit à tous, [au moins à ceux qui estoient plus capables de défendre les veritez de la foy, & l'innocence de ceux qu'on persecutoit.]

ARTICLE XXXVI.

Il écrit à Jean de Germanicie; est relegué dans son monastere d'Apamée.

[LORSQUE Theodoret écrivit à Saint Leon, & au Prestre René, il n'avoit pas sans doute encore vu les actes du faux Concile d'Ephese, puisqu'il croyoit que René y avoit assisté; quoiqu'il ne soit jamais nommé dans les actes,"& que mesme selon toutes les apparences, il soit mort avant que de pouvoir arriver à Ephese.] Il eut enfin les actes de ce qui s'estoit passé dans cette assemblée, & il y vit que tous les desseins de ceux qui y dominoient, n'alloient qu'à renverser la foy de l'Eglise.'Ce fut ce qui luy fit dire "qu'il falloit se separer de la communion de ceux, qui mesme par foiblesse avoient contribué à leurs desseins, s'ils ne se vouloient retracter. Il en écrivit à Jean Evesque de Germanicie, ville assez celebre dans l'Euphratesienne. Ce Jean ne paroist point avoir assisté au Concile d'Ephese,"& il avoit esté des premiers à embrasser la paix de 433, avec André de Samosates, lorsque Theodoret & tout le reste de la province la rejettoit. Cela ne l'empescha pas de demeurer toujours fort uni à Theodoret, comme on le voit par diverses lettres du dernier, ni apparemment aussi d'estre accusé comme luy de favoriser le Nestorianisme. 'Car on voulut dans le Concile de Calcedoine qu'il dist anatheme à Nestorius. [a]Il souscrivit encore à une lettre de Gennade Evesque de Constantinople, [l'an 458.][b] Il avoit écrit à Theodoret, & l'avoit peutestre voulu consoler, dans l'esperance que les Evesques de Syrie ne souffriroient point qu'on l'opprimast.'Mais Theodoret luy répond qu'il ne voit rien à attendre dans une lascheté si generale de tous les Evesques,

Marginal notes: V. S. Leon § 55. — Thdrt. ad Joan. p. 703. a. — p. 702-704. — V. § 34. — V. S Cyrille § 116. — Conc. t. 4. p. 623. d. — a ap. p. 1455. — b Thdrt. ad Joan. p. 702. b. c. — c.

p.704.b. 'Qu'il ne veut pas le blasmer d'avoir attendu jusques alors à rompre la communion avec les prevaricateurs, dans l'esperance qu'il arriveroit quelque changement; mais que pour l'avenir, s'ils ne veulent retracter ce qu'ils ont fait, il luy conseille de les eviter, comme des gents qui ont trahi la foy, & de ne prendre point de part à leur impieté. b. 'Il ajoute qu'aprés l'ordination d'un Evesque d'Antioche, on verroit bien les sentimens de chacun, [puisqu'il faudroit se declarer nettement ou pour luy, ou contre luy. Il paroist donc que Maxime n'estoit pas encore ordonné au lieu de Domnus, & il le fut peutestre dés la fin de 449.] ep.133.p.1006.c.d. a a. 'Jean écrivit diverses lettres à Theodoret,[a] & luy protesta qu'il n'oublieroit jamais son amitié: [mais il ne se separa pas neanmoins de ceux qui avoient trahi la verité,] puisque Theodoret l'en pressoit encore aprés la mort de Theodose.

ad Joan.p.704.a 'Lorsqu'il luy écrivit la lettre dont nous venons de parler, il ne savoit pas encore ce que l'Empereur auroit resolu sur son sujet. [Il n'obtint pas assurément la permission d'aller à Rome.] Liber.c.12.p.77 n.p.83. 'Car quoique Liberat dise qu'il y suivit les Legats du Pape, [c'est à dire qu'il y vint ou avec eux, ou quelque temps aprés,]'il n'y a point d'apparence qu'il y soit venu autrement que par ses lettres & ses deputez. Il y en a davantage à dire, qu'on luy permit de se retirer en son monastere prés d'Apamée; Thdrt.ep.114.115.p.988.c.d. 'car il est certain qu'il sortit de Cyr.[b] b ep.146.p.1031.a.b. Et par une lettre qui peut avoir esté écrite vers le commencement de 451,[c] c p.1030.b.c. on voit qu'il estoit alors dans un monastere.[d] d ep.123.131.p.995.d|1004.d. Quelque part qu'il fust, il y estoit comme dans un lieu d'exil, & une prison,[e] e ep.127.133.p.999.c|1006.d. dont les ordres de l'Empereur ne luy permettoient pas de sortir.[f] f ep.123.p.995.996. Il paroist qu'on l'avoit privé des revenus de son evesché. [Son exil n'arriva pas ce semble avant l'an 450.] [g] g Liber.c.12.p.76. Liberat dit qu'on ne mit point d'Evesque à sa place. [En effet, lorsqu'on le rétablit, on ne delibera point de ce que deviendroit son successeur, comme on en delibera à l'égard d'Ibas d'Edesse.] Thdrt.ep.146.p.1031.b. 'Et si la lettre 146 est écrite entre sa relegation & le Concile de Calcedoine, comme cela nous paroist assez probable, il y parle comme gouvernant encore alors son Eglise. [Il ne faut pas assurément s'étonner que le peuple de Cyr, & les Evesques de la province, ne se soient pas pressez de chercher un autre Evesque durant le peu de mois qui se passerent jusques à la mort de Theodose.]

ep.115.p.988.d d|114.p.988.c. 'Comme il avoit attiré à Cyr diverses personnes de toutes sortes de professions, 'aussi sa sortie fit que beaucoup de personnes voulurent quitter la ville avec luy. Pierre qui estoit tout ensemble

femble Preftre & medecin, qui y demeuroit depuis long-temps à caufe de Theodoret, eftoit un de ceux qui en vouloient fortir alors. Theodoret en écrivit à deux de fes amis nommez Andibere & Apelle, pour les prier de prendre foin de luy. [Je penfe que c'eftoient des habitans de Cyr, à qui Theodoret recommandoit ce Preftre, afin que la neceffité ne l'obligeaft point de quitter la ville; d'où l'on peut juger qu'il exerçoit la medecine gratuitement.]



ARTICLE XXXVII.

Il eft entretenu & confolé par les ferviteurs de Dieu.

[Thdrt.ep.124.138.146.p.996.b|1011.b|1030.b.c.] 'THEODORET jouiffoit avec plaifir du repos de fa folitude, & ne fongeoit qu'à recueillir en paix les fruits de fa retraite, [a] pour menager l'occafion que Dieu luy donnoit de tirer un grand avantage de l'injuftice qu'on luy faifoit. [a ep.139.p.1013.b.] [b]Ne fe contentant pas encore de la folitude ordinaire de fon monaftere, il y fit faire [de nouveaux murs &] de nouvelles portes pour y eftre plus en repos. [b ep.146.p.1030.b.c.] 'Il y evitoit [autant qu'il pouvoit les vifites &]les entretiens de fes amis. [c.]

[ep.123.p.995.996.] 'On l'avoit privé, comme nous avons vu, des revenus de fon Eglife. [V. S. Leon § 32.] [c] On avoit défendu à toutes perfonnes "de luy donner ni retraite, ni vivre, ni quoy que ce fuft. [c ep.140.p.1014.c.d.] [d] Enfin on avoit fait tout ce qu'on avoit pu pour le reduire à manquer mefme de pain & d'eau. [d ad Joan.p 703 d.] [e] Neanmoins celui qui nourrit abondamment jufques aux petits corbeaux, le pourvut de toutes les chofes neceffaires, [e ep.123.p.996.a.] 'par le moyen de quelques uns de fes ferviteurs qui avoient meprifé toutes les chofes de la terre. [ep.134.p.1007.d.] [Je penfe que c'eftoient des moines.] Il accepta d'autant plus volontiers la charité qu'ils luy faifoient, qu'elle n'avoit que Dieu pour objet. 'Divers Evefques luy envoyerent auffi"des fommes d'argent: [ep.123.p.996.a.] [εὐλογίας.] & il eut affez de generofité pour ne les vouloir pas recevoir, non qu'il n'eftimaft ces Evefques, mais parceque la providence de Dieu le pourvoyoit fuffifamment d'ailleurs, [& qu'il vouloit felon le defir que Dieu luy en avoit donné, fe reduire à ce qui luy fuffifoit abfolument pour fubfifter. Car on voit qu'il manquoit de bien des commoditez, qu'un autre qui auroit moins aimé la pauvreté, auroit appellé des neceffitez,] 'puifqu'il n'avoit pas de copiftes pour envoyer à fes amis les écrits qui pouvoient fervir à la défenfe de la foy. [ep.130.p.1004.b]

ep.37.74.134.p.931|943.a|1007.b. 'Theoctiste Evesque de Berée aprés Acace, qui faisoit ce semble profession d'estre son ami, ne luy en donna aucune marque
a.b. en cette occasion, 'preferant sa fureté au zele que la charité luy eust dû inspirer & pour les veritez de la foy, & pour un ami.
ep.123.p.995.d. 'Mais Dieu le consola en luy donnant plusieurs autres amis plus genereux, qui ne rougirent point de ses chaines, & qui voulu-
ep.124.p.996.b. rent bien prendre part aux maux qu'il enduroit pour J. C. 'Un avocat nommé Marane luy écrivit pour luy témoigner sa douleur de voir l'Eglise dans l'oppression, & l'injustice triomphante.
b.c. 'Theodoret luy répondit avec une assurance qui a quelque chose de la prophetie, que les auteurs de ces injustices ne demeureroient pas long-temps impunis, parceque Dieu n'use point de sa patience ordinaire dans des desordres extraordinaires. Il l'exhorte par son exemple à prier mesme pour eux, afin qu'ils cessassent de commettre tant de violences, depeur, dit-il, « qu'aprés avoir pleuré leurs crimes, nous ne soyons bien-tost obli- « gez de pleurer leur chastiment. «

ep.131.p.1004.c.d. 'Longin Abbé de Dolique, [ville de Syrie,] luy témoigna aussi sa charité, & son zele pour la foy, 'en le consolant dans ses souffrances & dans sa captivité par les lettres qu'il luy écrivit, & en luy envoyant les Diacres Matthieu & Isaac, [qui apparemment luy avoient apporté quelques secours de la part de cet Abbé.]
d.1005. 'Il l'en remercia, & luy demanda ses prieres par une lettre tres
Conc.t.4.p.84.e. humble & tres genereuse. 'Timothée Evesque apparemment de
p.263.c. la mesme ville de Dolique, [plutost que] 'celui de Balanée, qui
Thdrt.ep.130.p.1001.a. estoit tombé à Ephese, 'luy écrivit aussi par deux fois, sans se mettre en peine des fausses craintes qu'on luy vouloit donner: & ne se contentant pas de luy témoigner ainsi son affection, il voulut mesme avoir une instruction de luy sur les mysteres que
ep.133.p.1006.a.c.d. l'on combatoit alors. 'Quoique Jean de Germanicie ne suivist pas tout à fait les conseils que luy donnoit Theodoret, il ne laissoit pas, comme on a vu, d'entretenir toujours avec luy un commerce d'amitié & de lettres.

ep.122.p.994.b. 'Urane d'Emese, qui apparemment luy avoit conseillé autrefois de se menager plus qu'il ne faisoit, depeur de tomber dans la persecution, ne laissoit pas aussi de s'unir avec luy par ses let-
c. tres. 'Il sembla neanmoins luy vouloir faire un reproche de ce qu'il n'avoit pas eu assez d'égard pour ses avis. Mais Theodoret luy répond qu'il est tres aise de ne les avoir pas suivis, & d'avoir plutost suivi les Apostres & les Prophetes, qui luy avoient conseillé de parler avec force & avec constance en toutes rencon-

„ tres pour la verité. 'C'est pourquoi, ajoute-t-il, bien loin d'avoir c.d.
„ du regret de ce que j'ay parlé avec quelque liberté, je m'en
„ rejouis mesme, je m'en glorifie: je benis la bonté de celui qui
„ m'a rendu digne de souffrir pour luy, j'exhorte mes amis à en-
„ trer avec moy dans le combat, & à témoigner la generosité qu'ils
„ doivent pour la défense de l'Evangile.

'Urane ne voulut pas souffrir ce reproche. Il luy écrivit une ep.123 p.995.b.
longue lettre pour se justifier, & pour l'assurer que ses paroles
n'avoient point eu le sens auquel ils les avoit prises. Surquoi
„ Theodoret luy répondit en ces termes: Vostre derniere ne m'a
„ pas esté moins agreable qu'elle estoit longue, parceque j'y ay
„ vu la sincerité & l'ardeur de vostre charité. Ainsi je ne me re-
„ pens point dutout d'avoir mal pris le commencement de vostre
„ autre lettre. Car mon erreur vous a donné occasion de nous fai-
„ re paroistre cette amitié fraternelle, qui est dans vostre cœur,
„ cette pureté de vostre foy, & le zele que vous avez pour la ve-
„ rité.'Pour témoigner mesme plus d'amitié à Urane, il receut les d|996.a.
presens qu'il luy envoyoit, quoiqu'il eust accoutumé de refu-
ser ceux des autres. Mais l'ardeur de la charité qu'il voyoit en
cet ami,[ou peut-estre le desir de menager sa foiblesse,] l'obligea
de passer pardessus sa regle ordinaire.'Ce fut cet Urane qui leva Chef. S. Jean, p.
V. son titre 110. de terre en 453, le chef de "S. Jean Battiste, & le mit ensuite dans 243-246.
une eglise qu'il fit bastir.'Il avoit succedé à Pompeien aprés l'an Conc.t 4.p.
445. 727.d.

ARTICLE XXXVIII.

Il console & encourage luy mesme les autres dans son affliction.

'CE que dit Theodoret, qu'au milieu de ses souffrances il Thdrt.ep 112.
travailloit à animer le courage de ses amis,[paroist encore p.994.d.
par le peu qui nous reste de ses lettres.] 'Il exhorta Ibas d'Edesse ep.126.p.998|
& Sabinien de Perrhe, deposez comme luy à Ephese, l'un à 131.p.1005.
V. S. Leon 6 souffrir constamment tous les maux de cette vie; l'autre "à n'estre
pas assez lasche pour aller demander son rétablissement à ceux
qui l'avoient condanné.'Il eut peine à trouver une personne pour p.1005.1006.
porter cette lettre. Il l'envoya enfin par un Prestre nommé
Ozée, qu'il appelle un genereux défenseur de la verité. 'Il exhor- ep 120.p.999.
te Lupice, qui estoit apparemment quelque personne de credit
à Constantinople, & affectionnée à l'Eglise, de travailler avec
application pour faire casser ce qui avoit esté fait contre la justi-

ce, & de regarder ce temps si malheureux pour les autres, comme un temps de trafic spirituel, où en donnant à Dieu ses soins & ses peines, il pouvoit gagner beaucoup pour son ame. [Je pense que c'est le mesme] 'que Lupicin Maistre des offices à qui il avoit écrit peu de temps auparavant.

ep.90 p.966.

'Il témoigne à Jobe [ou Jove] Prestre & Abbé, qu'il a une extreme joie d'apprendre qu'il combat genereusement dans sa grande vieillesse pour la doctrine de l'Evangile. 'Il l'exhorte à prier pour l'Eglise dans les tempestes qui l'agitoient, & à luy obtenir à luy mesme le secours d'enhaut, dont il avoit besoin dans la guerre qu'on luy faisoit. [Je ne sçay si Jobe ne seroit point] 'Job Prestre & Abbé à Constantinople, qui signa la condannation d'Eutyche.

ep.12;.p.995.b. | c. | Conc.t.4.p.212. al 232 a.

'Il écrit une lettre semblable à Magnus Antoninus Prestre & Abbé, & qui employoit [comme Jobe] tout ce qu'il avoit de force à combatre pour la foy. Theodoret se rejouit donc de ce que celui qui est l'auteur de tous les dons excellens, luy avoit donné ce "zele; & il l'exhorte à mepriser toute la puissance de leurs adversaires, parcequ'il n'y a rien de plus foible que ceux qui n'ont pas pour eux la verité. 'Saint Leon écrit à un Magnus Prestre, & Abbé à Constantinople.

Thdrt.ep.129. p.1000.a.b. | Leo.ep.47.p. 321.

'Theodoret écrit encore à Candide Prestre & Abbé, pour l'exhorter à prier avec ferveur pour luy & pour toute l'Eglise, qui se trouvoit seule dans le trouble, lorsqu'on laissoit en repos les payens & les heretiques.

Thdrt.ep.128. p.999.d.

'S. "Marcel Abbé des Acemetes [prés de Constantinople,] se signaloit beaucoup par le courage & le zele avec lequel il défendoit l'ancienne foy des Peres, 'sans craindre la puissance d'un Empereur, & sans s'arrester au consentement que tant d'Evesques avoient donné à l'établissement de l'heresie. 'Theodoret ne luy écrivit pas pour lors, parcequ'il ne se presenta pas d'occasion de le faire; mais il n'en avoit pas moins d'estime & d'amitié pour ce Saint.

ep.141.p.1015.b. | V. son titre. | ep.142.p.1016.b. | ep.141.p.1015.d.

'Mecimas Prestre & Abbé estant venu exprés trouver Theodoret, pour luy apprendre 'les combats que soûtenoient pour la foy Aphthone, & quelques autres des principaux de la ville de Zeugma, [ville de l'Euphratesienne, sur l'Euphrate mesme,] & ce Prestre l'ayant prié de leur écrire, afin d'enflammer encore davantage le zele qu'ils avoient pour la foy, 'il leur donna une instruction considerable pour suivre la veritable foy de l'Eglise, sans tomber dans les deux heresies opposées [de Nestorius & d'Eutyche.]

ep.125.p.998.b. | p.996.c.d. | p.998.b. | p.998.

'L'Evesque Timothée luy avoit demandé, comme nous avons dit, une instruction sur l'Incarnation, pour l'aider à défendre ce mystere avec plus de lumiere, comme il le défendoit déja avec beaucoup de zele & de chaleur. 'Theodoret luy écrivit sur cela une lettre fort ample, 'où il ne veut pas non plus que dans ses dialogues qu'on dise que Dieu a souffert, quoiqu'il demeure d'accord de tous les principes sur lesquels cette expression est fondée. 'Il envoya en mesme temps à cet Evesque "un écrit assez court qu'il avoit fait sur la mesme matiere, 'avec quelques passages des Peres: '& il luy promet que s'il peut trouver un copiste, il luy envoyera aussi ses dialogues. [Nous mettons toutes ces lettres aprés sa deposition, & avant la mort de Theodose II, suivant l'ordre que le Pere Sirmond leur a donné dans son edition, quoiqu'il y en ait peut-estre que l'on pourroit raporter à quelque autre temps.] ep.130.p.1001.a. p.1000-1004. p.1002.a. V.§31. p.1004.b. c. b.



ARTICLE XXXIX.

Marcien rend la liberté à l'Eglise, & à Theodoret, qui ne veut pas neanmoins quitter son monastere: Il signe la lettre de S. Leon.

'LE promt changement que Theodoret avoit promis si positivement à Marane, s'arriva encore plustost sans doute qu'il ne l'avoit esperé. Car au mois de juin ou de juillet de l'an 450, Theodose II mourut tout d'un coup d'une chute de cheval. 'Par cette mort Sainte Pulquerie sa sœur se trouva maistresse de l'Empire, & luy donna pour maistre l'Empereur Marcien qui n'avoit pas moins de zele que Theodose II. pour l'Eglise, mais beaucoup plus de discernement & de lumiere. Les premiers effets de ce changement furent la mort honteuse de Chrysaphe, "& le rappel des Evesques bannis ensuite du faux Concile d'Ephese; ce qui se fit au plustard au commencement de l'an 451.] 'Il paroist que Theodoret estoit compris nommément dans ce rappel: [Et les premieres personnes de l'Empire s'estoient employées à le servir en cette rencontre.] 'Car le Patrice Aspar, [quoiqu'Arien,] parla à Marcien, pour luy faire voir l'excés de l'injustice commise contre ce grand Evesque. 'Vincomale Maistre [des offices,] qui n'avoit aucune liaison particuliere avec luy fit aussi tous ses efforts pour faire casser la loy faite contre luy [& les autres.] Thdrt.ep.124. p.996.b. V. S. Leon § ep.138.p.1012.c. ep.139.p.1013.a. b. ep.140.p.1014.a

'Ces agreables nouvelles estoient déja arrivées en Orient ep.133.p.1006. d.

quoiqu'on n'y eust pas encore receu l'edit de Marcien, lorsque Jean de Germanicie écrivant à Theodoret, luy proposa un voyage. [b.] 'Theodoret se rejouit avec luy de la victoire & du repos que Dieu luy donnoit, 'sans qu'il eust rien fait pour se le procurer. [&c.] [d.] 'Pour le voyage dont il luy parloit, il luy répondit qu'il ne luy pouvoit rien mander sur cela, jusques à ce que l'edit fust arrivé, & qu'on eust sçeu ce qu'il portoit à son égard.

[L'edit luy donnoit sans doute une liberté entiere d'aller où il luy plairoit. Mais comme ce n'estoit pas à l'Empereur à casser [ep.137.138.p. 1011.a|1012.d.] le jugement du faux Concile d'Ephese, qui l'avoit deposé,] '& qu'il paroist que cette deposition subsistoit encore, [a Conc.t.4.p. 66.e.] ª parceque l'Empereur reservoit au Concile qu'il vouloit assembler, à réta- [Thdrt.ep.146.p. 1030.b.c.] blir les Evesques dans leurs sieges, 'il demeura dans son monastere, & y garda la solitude & le silence autant que l'état des affaires [e p.144.p.1018.b.c.] de l'Eglise le luy permettoit. 'Il n'écrivoit mesme des lettres que le moins qu'il luy estoit possible, [b ep.138.141.p. 1011.b|1015.d.] ᵇ voulant recueillir le plus qu'il pouvoit les fruits du repos & de la tranquillité qu'il aimoit si [ep.137.138 p. 1011.a|1012.d| Conc.t.4.p.621. a.] fort. 'Il n'avoit aucun desir de retourner en son diocese, & de se charger de nouveau des soins de l'episcopat qui luy avoient toujours esté si penibles.

[Thdrt ep 134. 137.p.1006.b.c| 1011 a.] Tout ce qu'il souhaitoit, estoit de voir la verité triompher entierement de l'erreur, [c ep.134.138.p. 1006.b|1012.d.] ᶜ & de pouvoir faire connoistre la pureté de ses sentimens, en se justifiant sur les calomnies qu'on avoit repanduës contre sa doctrine. [d ep.137.p.1010. 1011.] ᵈ Il voyoit ce desir déja en quelque sorte accompli, & il le voyoit avec une extreme joie. [e ep.138.140.p. 1012.c|1013.d| 1015.a.] ᵉ Mais pour l'accomplir entierement, il falloit un Concile œcumenique; à quoy il ne manqua pas aussi de travailler avec ardeur. [f ep.133 p.1006. c.] ᶠ Et son dessein estoit, lorsqu'il verroit l'Eglise en paix, & sa foy justifiée, de retourner dans le repos de la solitude, [g ep.138.p.1012. a.] ᵍ pour achever avec joie le reste de ses jours en quelque endroit qu'il plust à Dieu de le conduire.

[Comme il avoit eu recours au Patrice Anatole durant sa per- [ep.138.p.1012.b.] secution,] 'il luy écrivit aussi en cette occasion, pour le prier de remercier de sa part l'Empereur & l'Imperatrice [Pulquerie] du present qu'ils offroient à Dieu, en commençant leur regne par [p.1012.1013.] la delivrance de l'Eglise. 'Il le prie encore de solliciter puissamment que l'on assemble un Concile general pour donner une entiere paix à l'Eglise, & que l'Empereur veuille bien s'y trouver luy mesme. [Quoiqu'Aspar & Vincomale n'eussent apparemment parlé en sa faveur à Marcien, que parcequ'ils voyoient [ep.139.140.p. 1013.1015.] l'inclination que Marcien mesme avoit pour luy,] 'il ne laissa pas

de leur écrire pour les en remercier; & il les pria aussi de remercier de sa part l'Empereur & l'Imperatrice. Il les pria mesme de solliciter le Concile: [ce qui peut surprendre à l'égard d'Aspar qui estoit un Arien. Pour Vincomale, il estoit Catholique,] 'puisqu'il assista au Concile de Calcedoine. Conc.t.4.p.77.b.

[Theodoret fit part à plusieurs de ses amis de la joie que luy donnoit un changement si avantageux à l'Eglise.] 'Il en écrivit à un Abbé nommé Jean, afin qu'il l'aidast à en rendre graces à Dieu, & à obtenir de luy par des prieres ferventes, que ceux qui embrassoient alors la verité, parcequ'elle avoit pour elle la puissance des hommes, fussent affermis dans cet amour par la puissance du ciel, & fussent assez genereux pour l'aimer par elle mesme, & la preferer à toutes choses. Thdrt.ep.137.p.1011.a.

'Il en écrivit à un moine de Constantinople nommé André qu'il n'avoit jamais vu, & à qui il n'avoit jamais écrit, [& qui ainsi est different d'André aussi moine de Constantinople,"à qui il écrivoit en 432, sur l'affaire de Nestorius, qu'ils soûtenoient alors tous deux.] 'On avoit fait un fort grand eloge à Theodoret de la vertu de ce jeune André. C'est pourquoi il souhaita d'estre uni d'amitié avec luy, & luy écrivit le premier, le priant beaucoup de luy repondre. Il luy proteste qu'il est dans les mesmes sentimens que luy, & que ce que l'on a publié contre la pureté de sa doctrine, est une insigne calomnie. 'Il condanne ceux qui separoient J C. en deux s'il y en avoit qui le fissent, ce qu'il ne croyoit pas. 'André est le premier qui signe la condannation d'Eutyche aprés les Evesques; mais il estoit Abbé & Prestre. ep.143.p.1016.d. V.S.Cyrille d'Al.§ 114. p.1017. p.1017.b. Conc.t.4.p.130.d.

'Il écrivit aussi à Theoctiste de Berée sur la paix de l'Eglise, mais ce fut pour luy faire des reproches de sa foiblesse, & du peu de soin qu'il avoit eu de luy dans ses besoins. 'L'Evesque Romule [de Calcide] luy ayant écrit sur l'indulgence dont il falloit user envers ceux qui estoient tombez durant la tyrannie de Dioscore, il luy répondit que l'indulgence estoit bonne en des occasions, & la justice en d'autres, & que comme les fautes avoient esté inegales, il ne falloit pas aussi traiter le monde egalement. Thdrt.ep.134.p.1007. ep.135.p.1008.

'Il n'avoit point encore écrit à S. Marcel Abbé des Acemetes, parcequ'il n'en avoit pas eu d'occasion. Mais ce Saint ayant envoyé quelques uns de ses moines [en Syrie] pour d'autres sujets; il luy écrivit [par eux] une lettre pleine des eloges de sa vertu & de sa generosité. 'Il luy écrivit quelque temps aprés une seconde lettre, où il luy explique sa foy sur l'Incarnation, louë la constance avec laquelle S. Marcel avoit défendu cette foy, & le prie ep.141.p.1015. ep.142.p.1016.

de luy obtenir de Dieu d'estre plutost du nombre de ceux qui souffrent persecution pour la verité, que de ceux qui la font souffrir aux autres.

[Saint Abonde Evesque de Come estoit alors à Constantinople "avec quelques autres Legats, que S Leon y avoit envoyez pour travailler au rétablissement de l'Eglise.] 'Ils avoient fait recevoir & signer dans un Concile tenu à Constantinople la lettre celebre de S.Leon à Flavien; '& ce Concile l'avoit ensuite envoyée à tous les metropolitains pour la signer.ᵃTheodoret voulant aussi donner à l'Eglise ce nouveau témoignage de sa foy, en envoya à Abonde une copie signée de sa main, avec une lettre où il fait un petit abregé de sa croyance sur l'Incarnation, & il l'assure que les autres Evesques que l'on avoit persecutez avec luy, n'avoient point d'autre doctrine, nommément Ibas [d'Edesse,] &"Aquilin [de Byblos, ou de Barbalisse.] Il louë Dieu dans cette lettre de ce qu'il faisoit luire en Orient le soleil de la verité par le moyen des Occidentaux; remercie Abonde & ses collegues de ce qu'ils conservoient la veritable foy, & travailloient à la faire revivre dans les autres; & les exhorte à ne se point lasser de procurer la paix à l'Eglise, & l'entiere extinction de l'heresie.

V. S. Leon § | Boll.2.apr.p.93. § 11. | Conc.t.4.p.546.c. | ᵃ Boll.§ 9|Bar. 450.§ 22.24. | V.S.Cyrille § 125.



ARTICLE XL.

Theodoret écrit de sa retraite pour défendre la foy.

Thdrt.ep.144.p.1018.b. | p.1021.a. | p.1019. | p.1018.b.c. | p.1018-1020.

'THEODORET estoit encore dans le temps où il ne songeoit qu'à demeurer dans le silence, [c'est à dire apparemment dans la retraite de son monastere, & peut-estre durant le Caresme de l'an 451,] lorsque des personnes le prierent de leur éclaircir cette difficulté, s'il n'y a rien d'impossible à Dieu. 'Il paroist qu'ils avoient eu quelque dispute avec des Eutychiens, qui condannoient cette parole de Theodoret, Que Dieu peut tout ce qu'il veut, mais qu'il ne veut & ne peut rien de ce qui ne convient pas à sa nature. 'Ces Eutychiens vouloient donc que rien n'estant impossible à Dieu, il avoit aussi pu souffrir & mourir dans sa nature divine. 'Theodore ne pouvant garder entierement son silence en cette rencontre, parcequ'il se croyoit obligé de donner instruction à ceux qui la luy demandoient, tascha au moins que sa réponse fust courte. 'Il montre donc qu'il y a des choses impossibles à Dieu, par une impossibilité qui ne vient pas de foiblesse, ou de defaut, mais de la perfection de sa nature;

comme

comme c'est une perfection à l'ame de ne pouvoir pas mourir, & que Dieu a pris un corps, parceque voulant mourir pour sauver les hommes, il ne le pouvoit pas dans sa nature divine. 'Il prouve p.1020. cette verité par l'Ecriture, & par des passages de S. Athanase, du Pape Damase, & de la lettre de S. Leon à Flavien. 'Il paroist p.1018.c. qu'il écrivit cette lettre à des personnes qui vivoient ensemble, & que ceux mesmes contre qui ils disputoient vivoient avec eux. 'Theodoret leur recommande de ne s'entretenir plus avec p.1021.b. eux sur les dogmes, s'ils ne cedent pas aux raisons & aux autoritez qu'il leur allegue, '& de les chasser mesme de leur "communauté, s'ils sont assez impies pour dire que le mensonge est possible à Dieu. [Cela marque d'une part que l'Eglise ne gemissoit plus sous la tyrannie de Dioscore; & de l'autre que cette lettre ne s'adresse point à des soldats, comme porte le titre, puisqu'il n'appartient pas à des soldats d'en chasser d'autres de leur compagnie; & ces sortes de disputes ne sont guere ordinaires parmi eux.] 'Theodoret estoit encore aussi dans la retraite ep.146.p.1030.b. de son monastere, [a] quoique Dieu eust déja appaisé la tempeste c. par sa parole, [b] lorsqu'il apprit un scandale arrivé dans la ville, a p.1031.a. b p.1030.d. ["c'est à dire apparemment dans celle de Cyr.] Car quelques Prestres aprés avoir fait la priere, l'ayant finie à l'ordinaire par le nom de J.C, l'Archidiacre y trouva à redire, pretendant qu'il ne falloit point nommer J.C. dans la glorification, mais le Fils unique du Pere, 'comme s'il eust voulu separer J.C. du Fils de p.1031.a.b. Dieu [avec les Nestoriens,] ou ne reconnoistre en luy que la nature divine, & nier [avec les Eutychiens] la verité de son Incarnation.

Marginal notes: κοινωνίας. (beside "communauté"); Note 21. (beside "c'est à dire apparemment dans celle de Cyr.")

'Theodoret ayant donc appris cette injure que l'on faisoit à p.1030.2.d. son Sauveur, & qui faisoit beaucoup de bruit dans la ville, ne crut pas qu'il luy fust permis de demeurer dans le silence. C'est pourquoi il en écrivit à l'œconome de l'Eglise, nommé Jean, une p.1031-1035. grande lettre, 'où il montre que le Fils de Dieu n'estant qu'un, l'Ecriture luy donne l'un & l'autre nom indifferemment, & sans p.1035.d. distinction; 'qu'il ne faut pas s'arrester à ce que la qualité de Christ est donnée à plusieurs autres, puisqu'on peut dire la mesme chose du nom de Dieu. 'Que nous ne devons pas rougir du nom de p.1037. Christ, puisque c'est celui qui nous fait Chrétiens: 'Qu'il ne faut p.1038.c. point dire que le Fils n'est plus Christ depuis son Ascension: 'Que p.1039.1040. ce que dit S. Paul, que nous ne connoissons plus maintenant J.C. selon la chair, n'empesche pas qu'il n'ait encore un corps humain, mais tout divin, & révetu de la gloire de la divinité. 'On p.1041.

marque que cette lettre n'est point achevée, '& cela paroist en
p.1039.c. effet. 'Je ne sçay comment on peut expliquer ce qui y est dit, Que les Anges mesmes ne peuvent pas voir la nature divine.

[Comme Theodoret ne desiroit rien avec plus de passion que
ep.145.p.1021. de justifier sa foy,] 'il adressa pour cela un écrit, ou une lettre aux moines de Constantinople, où il montre que ceux qui l'accusoient de croire deux Fils en J. C, n'avoient aucune preuve pour fonder cette calomnie, & qu'ils n'avoient point d'autre raison de l'avancer, que le soin qu'il avoit eu de combatre les erreurs qu'ils soûtenoient visiblement. Aussi il emploie la plus grande
p.1026.c. partie de cet écrit à prouver la verité de la chair de J. C, 'en gemissant de ce qu'il estoit obligé d'employer contre ceux qui se pretendoient enfans de l'Eglise, les mesmes preuves qu'il employoit autrefois pour combatre & pour convertir tant de
p.1021.1022. Marcionites. 'Il fit cette apologie aprés sa deposition: [mais ce ne fut apparemment que lorsque le changement des affaires luy eut donné une plus grande liberté de parler pour sa défense. Et comme il n'y dit rien de son rétablissement par le Concile de Calcedoine, on peut juger que c'estoit avant ce Concile, aprés lequel il n'avoit plus guere de besoin de parler, & d'écrire contre les calomniateurs de sa doctrine.]



ARTICLE XLI.

Theodoret obtient son retablissement de S. Leon, & le demande au Concile de Calcedoine.

[LE changement des affaires faisant changer ou de disposition, ou de conduite à la pluspart des Evesques, "Maxime V. s. Leon que l'on avoit intrus à la place de Domnus d'Antioche, mais que
Leo, ep.61.c.3. p.368. l'on jugea à propos de tolerer,] 'envoya des lettres à toutes les provinces de sa jurisdiction; & en ayant fait assembler les Evesques, ils donnerent tous leur approbation à la lettre de S. Leon à Flavien, & signerent d'un commun consentement la condamnation de Nestorius & d'Eutyche. [Theodoret le fit sans doute avec les autres, s'il s'estoit déja resolu à reconnoistre Ma-
Conc.t.4.p.101. c|623.a.b. xime; surquoi nous n'avons point d'autre lumiere.] 'Maxime
a Boll.2.apr.p. 93.§9. appuya son retablissement dans le Concile de Calcedoine.[a] Nous avons vu aussi que dés devant ce Concile, Theodoret avoit signé la lettre de S. Leon.

[Il avoit appellé, comme nous avons dit, dés le commencement

de l'an 450, ou mesme dés la fin de 449, au jugement de ce Pape, & des autres Evesques de l'Occident. On ne voit point nettement ce qui se fit sur cela. S. Leon donna neanmoins tout d'abord un grand prejugé en faveur de Theodoret,] 'lorsqu'il declara qu'il ne falloit avoir aucun égard à tout ce que la violence de Dioscore avoit fait faire à Ephese. ["Mais il paroist qu'il fit encore quelque chose de plus formel pour son innocence, & ce fut peut-estre aprés avoir vu la lettre & la signature qu'il avoit envoyée à Saint Abonde son Legat.] 'Car on trouve qu'avant le Concile de Calcedoine, S. Leon luy avoit rendu l'episcopat, & le rang qui luy appartenoit, '& l'avoit admis à sa communion [en qualité d'Evesque,] comme il le témoigne luy mesme par les lettres qu'il en écrivit à ses Legats. 'Le Concile de Calcedoine dit que ce jugement du Pape estoit le jugement de Dieu. 'Aussi la verité invincible de Dieu fit voir ensuite l'equité du jugement du siege Apostolique, & que Theodoret estoit entierement pur de la tache de l'heresie, [lorsqu'il fut receu par le Concile de Calcedoine.

Leo, ep. 41. 47. p. 513. 522.
Note 12.
Conc. p. 101. b. d.
p. 621. c. a.
d.
Leo, ep. 93. c. 5. p. 627.

Il vint à ce Concile, qui se tint l'an 451, au mois d'octobre,] '& presenta une requeste à l'Empereur sur les injustices & les violences qu'il avoit souffertes, [demandant sans doute que sa cause fust renvoyeé au Concile pour estre examinée.] 'Il presenta aussi une requeste aux Evesques [Pascasin & Lucence,] Legats du Pape, 'où apparemment il disoit anatheme à Nestorius & à Eutyche. 'Marcien ordonna qu'il assisteroit au Concile. [Neanmois il n'y entra pas d'abord avec les autres.] 'Mais comme on eut lu la maniere injurieuse dont Theodose II. en parloit dans la convocation du faux Concile d'Ephese, 'les officiers de l'Empereur qui avoient à leur teste le Patrice Anatole, [ami particulier de Theodoret,] 'ordonnerent qu'il entrast pour prendre part au Concile, selon la volonté de l'Empereur, qui estoit aussi celle du Pape, puisqu'il l'avoit rétabli dans l'episcopat.

Conc. p. 101. d.
p. 919. a. b.
p. 613. a.
p. 101. b.
p. 100. 101.
p. 77. c.
p. 101. b.

'Il s'eleva sur cela une grande contestation entre les Evesques. 'Les uns ne pouvoient souffrir que Theodoret assistast au Concile, '& les autres qui estoient en beaucoup plus grand nombre vouloient le soûtenir, & demandoient au contraire que l'on chassast Dioscore comme un homicide. 'Theodoret fit instance qu'on l'ecoutast, & qu'on examinast la requeste qu'il avoit presentée à l'Empereur. 'Mais comme cela eust pu interrompre l'examen qu'on avoit commencé du faux Concile d'Ephese, les officiers se contenterent qu'il demeurast dans le Concile, non comme

b. c. d.
d.
d. c.

juge, mais comme accusateur, [& comme demandant justice contre Dioscore,] sans que sa presence pust estre un prejugé en sa faveur, |reservant en un temps plus favorable à examiner ce qui le regardoit. 'Les Orientaux ne purent neanmoins s'empescher de temoigner la joie qu'ils avoient de voir Theodoret avec eux, quoiqu'il fust assis en un rang particulier; 'ce qui donna occasion aux autres de redoubler leurs cris contre luy, & de recommencer la dispute. Mais les officiers obligerent enfin les uns & les autres à demeurer dans le silence. 'Theodoret mesme consentit à prendre la qualité d'accusateur. 'Il assista ensuite aux autres seances, '& il est mesme quelquefois nommé dans la liste de ceux qui les composoient, [mais sans donner sa voix ni pour la condannation de Dioscore, ni dans les autres affaires qui se traiterent, hors les occasions qui regardoient sa justification propre,] 'comme pour approuver la lettre de S.Leon, [a] & pour signer la profession de foy; ce qu'il fit comme les autres. [b] Il parla aussi en une occasion qu'il trouva, pour dire anatheme à quiconque croyoit deux Fils, & protester que pour luy il n'adoroit qu'un seul Fils, J.C. nostre Sauveur.

e.
p.104.
p.145.c.
p.330.e.
p.330.e.|571.b| Fac.l.5.c.3.p.196.a.
Conc.p.481.d.
a p.590.a.
b p.172.e.

[Nous ne voyons pas neanmoins qu'il ait fait aucune action comme accusateur de Dioscore. Mais il en fit une de docteur de l'Eglise, & de defenseur de la foy,] 'qui à esté remarquée par Facundus. [c] Car les Evesques d'Illyrie & de Palestine trouvant quelque difficulté en un endroit de la lettre de S. Leon, il cita un passage de S.Cyrille pour l'autoriser; de sorte qu'aprés cela elle fut receuë de tout le monde sans exception. 'Saint Leon ne manqua point de luy témoigner depuis qu'il savoit ce qu'il avoit fait en cette occasion.

Fac.l.2.c.1.p.57.b.
c Conc.t.4.p.370.a.b.
Leo,ep.93.c.4.626.



ARTICLE XLII.

Le Concile de Calcedoine rétablit Theodoret dans son evesché.

[L'Affaire de Theodoret fut enfin terminée par le Concile,] 'dans la 7.e seance, tenuë le 26 d'octobre, [soit que quelqu'un en eust parlé, soit par quelque autre raison qui n'est pas marquée.] 'Les actes portent que les Peres ayant pris seance, les Evesques s'écrierent, Que Theodoret anathematize [Nestorius. Theodoret, comme nous avons vu partout, avoit un extreme desir de justifier sa foy, & de faire voir qu'il avoit toujours esté veritablement orthodoxe. C'est pourquoi au lieu de se con-

Conc.t.4.p.618.c.
p.619.a.

tenter d'anathematizer en un mot Nestorius, ce qui suffisoit pour le faire rétablir dans son Eglise, il eust esté bien aise d'examiner son affaire plus à fond.] 'Il demanda donc qu'on lust les requestes qu'il avoit presentées à l'Empereur & aux Legats du Pape, afin que l'on connust mieux ses sentimes. 'Mais il en fut empesché par les Evesques, dont quelques uns, comme ceux d'Egypte & leurs partisans,] estoient prevenus contre luy, à cause de ce qui s'estoit passé [dans les troubles precedens, & qui craignoient peutestre qu'il ne voulust embrasser l'affaire, pour eviter de dire anatheme à un homme qu'il avoit autrefois défendu avec trop de chaleur.] 'Ainsi ils répondirent qu'ils ne vouloient point qu'on lust rien, & qu'il falloit qu'il anathematizast Nestorius. a.b. p.1775.d. p.616.b.

'Il voulut cependant commencer à parler; *& il avoit déja declaré qu'il n'avoit que de l'horreur pour Nestorius & pour Eutyche, lorsqu'on l'interrompit "pour le presser de dire anatheme à Nestorius, à ses dogmes, & à ceux qui l'aimoient[dans son erreur.] 'Il voulut encore parler pour declarer plus amplement ses sentimens sur la foy, & convaincre ceux qui l'avoient accusé d'erreur, qu'il n'estoit venu que pour cela, & que ce n'estoit pas l'episcopat, ni les honneurs de ce monde qu'il cherchoit. Mais on l'interrompit toujours: & mesme comme il voulut declarer quelle estoit sa croyance sur l'Incarnation, au lieu de l'ecouter, on se mit à crier que c'estoit un Nestorien & un heretique, & qu'il le falloit chasser. [Voyant donc qu'il ne pouvoit avoir audience,] il dit anatheme "à Nestorius, & ajouta [avec quelque indignation,] qu'il avoit déja signé la confession de foy du Concile, & la lettre de Saint Leon, & qu'il croyoit qu'ils estoient contens. Car je pense que c'est le sens de "l'adieu qu'il semble leur dire. b. * p.622.a. &c. a.b. &c. b.c. εὐζῆσϑε.

[Les Evesques qui estoient contre luy n'ayant donc plus rien à luy demander,] 'les officiers prirent la parole, pour declarer qu'aprés tant d'assurances que Theodoret avoit donnée de sa foy, ils ne croyoient pas que le Concile trouvast aucune difficulté à ordonner qu'il fust rétabli dans son Eglise, comme le Pape l'avoit déja jugé. 'Aussitost les Evesques s'écrierent tous, que le jugement du Pape venoit de Dieu, que Theodoret estoit orthodoxe, & un docteur Catholique, digne du thrône episcopal, digne de reprendre la conduite de son Eglise. 'Les Legats du Pape opinerent ensuite pour son rétablissement: 'Anatole de Constantinople, Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, c.d. d. d.613.a. p.613.a.b.c.

Thalasse de Cesarée, Photius de Tyr, Constantin de Bostres en Arabie, conclurent de mesme, & Maxime avec des témoignages particuliers d'estime pour luy. Enfin tout le Concile suivit d'une commune voix, & declara que c'estoit un jugement rendu par J.C. mesme. 'Ainsi les officiers terminerent cette affaire, en promettant que puisque c'estoit le sentiment du Concile, Theodoret seroit rétabli dans l'Eglise de Cyr, [& que l'Empereur luy laisseroit une liberté entiere de la gouverner.]

d.

p.1775.c.

'Les ennemis du Concile de Calcedoine pretendoient qu'il n'avoit anathematizé Nestorius que de bouche, & alleguoient pour le prouver, l'adieu qu'il sembloit avoir dit, comme s'il eust voulu dire par là qu'il se moquoit du Concile. 'Mais il est visible que le Concile ne le prit point dutout en cette maniere injurieuse, [quoiqu'apparemment il voulust marquer par là quelque indignation de la maniere si peu raisonnable dont ses adversaires agissoient.]

c.

d.e.

'Quelques uns semblent croire qu'il vouloit dire qu'il renonçoit à l'episcopat, & à toutes les affaires publiques, pour se retirer dans la solitude. [Mais ce sens paroist peu naturel;] '& peu de jours aprés, Theodoret opina comme Evesque avec les autres en faveur de l'Eglise de Constantinople. 'Il est vray qu'avant le Concile de Calcedoine, 'il avoit témoigné qu'il ne desiroit autre chose, que de justifier sa foy & sa reputation, contre les calomnies dont ses ennemis l'avoient noirci, pour rentrer ensuite dans la solitude & le repos dont il avoit joui durant sa persecution, sans s'engager de nouveau dans les soins de l'episcopat. [Et nous avons si peu de connoissance de ce qu'il a fait depuis le Concile de Calcedoine, que cela semble donner sujet de croire qu'il avoit effectivement renoncé à l'episcopat.] 'Un auteur moderne le soûtient, & veut qu'il se soit retiré en un monastere prés de Cyr, pour ne s'occuper qu'à écrire, & qu'aux exercices de pieté. 'Il appuie cela de diverses conjectures,[mais toutes fort foibles: & outre qu'aucun auteur ne nous assure qu'il ait renoncé à l'episcopat,] 'Marcien luy donne la qualité d'Evesque dans sa loy du 6 juillet 452. 'S. Leon fait la mesme chose dans la lettre qu'il luy écrivit le 11 juin de l'année suivante, '& luy parle comme à un Evesque qui demeuroit dans toutes les fonctions de l'episcopat. 'Dans la preface du traité des Heresies, [que Theodoret fit aprés le Concile de Calcedoine,] il se qualifie Evesque de Cyr. [Le Comte Marcellin luy donne le mesme titre en parlant de luy sur l'an 466.]

p.807.c.

Thdrt.ep.133. 1016.c.&c.

V.§39

t.5.p.244.2.b| 245.2.

Conc.t.4.p.866.

Leo,ep.93.p. 624.

p.626 627.

Thdrt.h.f.4.p. 187.

'Pour ce qu'on pretend qu'il peut s'estre retiré dans un mo- t.5.p.145.a.a.b.
nastere, & avoir en mesme temps gouverné son diocese par ses Corevesques, [qui n'estoient neanmoins que pour la campagne & non pour les villes,] en se reservant les principales affaires; [c'est une conduite assez extraordinaire, & assez peu conforme aux regles de l'Eglise, pour ne la pas attribuer à un homme tel que Theodoret, sans en avoir de grandes preuves, & il n'y en a aucune.]



ARTICLE XLIII.

Saint Leon écrit à Theodoret : Sa mort.

[COMME la reputation de Theodoret avoit esté fletrie non seulement par sa condannation dans le faux Concile d'Ephese, mais par une loy tres injurieuse que Theodose avoit publiée contre luy, & contre S. Flavien; aussi aprés que le Concile de Calcedoine l'eut rétabli dans sa dignité,] 'Marcien le rétablit encore dans son honneur par une loy qu'il publia le 6 juillet 452, le joignant à S. Flavien que cette loy regarde particulierement, & ne voulant point que ce qu'avoit dit Theodose pust faire aucun prejudice à des Evesques que le Concile de Calcedoine avoit receus avec honneur; comme de fideles depositaires de la veritable foy. Conc.t.4.p.866.c.

'Quoiqu'il eust opiné & signé, comme nous avons dit, en faveur de Constantinople; ce qui estoit entierement opposé aux sentimens des Legats de Saint Leon, 'ils ne laisserent pas de conserver pour luy des sentimens avantageux. [a] Il les pria d'avertir le Pape de l'insolence de quelques moines de l'Orient, qui entreprenoient de prescher, & troubloient ainsi l'Eglise. [Je pense que cela regarde proprement les insolences commises quelque temps auparavant par "Barsumas & ses moines.]'Il y a voit aussi alors un certain George qui sous le nom de moine*avoit fait bien des choses indignes de ce nom & de cette profession sainte, & qui entreprenoit neanmoins de prescher & d'écrire [sur la foy,] avec la permission de Thalasse Evesque 'de Cesarée en Cappadoce. p.807.e. Leo,ep.93.c.1.p.624. a c.6.p.627. V.S. Leon § ep.91.p.610. * præsumendo illicita. t.1.p.891.

'Les Legats estant retournez à Rome [en l'an 452, vers la fin d'avril,] communiquerent au Pape les bons sentimens qu'ils avoient de Theodoret, '& l'avis qu'il leur avoit donné touchant les moines. 'Saint Leon écrivit contre George à Julien de Cos son ep.93.c.1.p.624. c.6.627. ep.91.p.610.

ep.92.c.8 p. 623. Nonce à Constantinople, le 2 avril 453. 'Le 10 juin suivant il
ep.93.c.6.p.627. écrivit à Maxime d'Antioche 'sur l'avis qu'il avoit receu de
ep.92.c.6.p 623. Theodoret, 'le priant de ne souffrir point qu'aucun moine, ni aucun laïque, quelque science qu'il pust avoir, se mélast d'instruire & de prescher, parcequ'il faut qu'il y ait un ordre dans l'Eglise, & que chaque membre fasse la fonction qui luy est propre.

ep 93.p.624-628. 'Il écrivit en mesme temps à Theodoret mesme une longue lettre, ou il fait paroistre une estime toute particuliere de ce grand
Bar.453.§ 32. Prelat, 'qu'il savoit exceller entre tous ceux de l'Orient.ᵃIl s'y re-
ᵃ Leo,ep.93.c. 1.p.627. jouit d'avoir appris de ses Legats qu'il s'estoit rendu victorieux par sa foy de l'heresie de Nestorius, [dont on l'avoit soupçonné,] aussibien que de celle d'Eutyche [qu'il avoit toujours comba-
p.624|c.5.p. 627. tuë;]'& de ce que le jugement'que le siege Apostolique avoit rendu en sa faveur, avoit esté autorisé par celui de tout le Concile.'Il
c.2.3.4.p.624-626. s'y rejouit encore de la victoire que toute l'Eglise avoit remportée avec luy sur Eutyche & sur Dioscore, sur les crimes duquel
c.4.5.p.626. 627. il s'étend un peu. 'Mais il prie Theodoret que dans les instructions qu'il fetoit pour le battesme [& dans les autres rencontres,] il ait soin de ne s'eloigner pas moins des erreurs de Nestorius que de celle d'Eutyche, & de ne témoigner pas moins d'horreur pour l'un de ces heresiarques que pour l'autre, pour ne donner encore aucun lieu de douter de sa foy; depeur que s'il condannoit un heresie avec plus d'obscurité, "ou plus de difficulté que *tardius.* l'autre, on ne crust qu'il ne la condannoit pas du fond du cœur.

c.5.p.627. 'Il dit que la reconnoissance que l'Eglise Romaine luy demande pour son rétablissement, c'est de continuer à défendre toute l'Eglise ¹avec la mesme pureté, & le mesme courage qu'on
c.5.p.627. avoit estimé, & qu'on estimoit encore si fort en luy. 'Il l'exhorte aussi à travailler avec luy pour extirper ce qui restoit en Orient des heresies de Nestorius & d'Eutyche, de l'aider en cela par sa sollicitude & sa vigilance, & de luy mander souvent le progrés que la verité faisoit en ces provinces, afin qu'ils y pust assister les Evesques selon les besoins qu'ils auroient de son secours. [On ne peut guere donner une plus grande marque d'estime & de confiance. Nous ne voyons point de quelle maniere Theodoret usa d'une commission qui luy pouvoit donner tant d'autorité dans l'Orient. Car les lettres & presque tous les ouvrages qui
Bar.453.§ 33. nous restent de luy, on precedé le Concile de Calcedoine.] 'Ba-
Genn.c.89. ronius croit mesme qu'il n'a point passé l'an 453.'Neanmoins Gennade assure qu'il est mort sous l'Empereur Leon, [& ainsi en

1. *Si talem te, qualem probavimus ac probamus, servaveris.*

l'an

Note 13. l'an 457 au plustost."Mais aussi il y a apparence qu'il n'a pas esté beaucoup audelà.

Les mesmes disputes sur l'Incarnation qui l'avoient tant agité durant sa vie, agiterent encore s'il faut ainsi dire, sa memoire aprés sa mort.] 'Les Eutychiens & ceux qui les favorisoient luy estoient entierement opposez; & ils le firent anathematizer sous Anastase par un Concile de Constantinople en 499,'& par celui de Sidon en 512;'se faisant un degré de cet anatheme pour faire aussi condanner le Concile de Calcedoine. 'Ils le faisoient auteur de la traduction greque de la lettre de Saint Leon luë dans ce Concile, & l'accusoient d'y avoir mis des erreurs Nestoriennes, pretendant sur cela le rendre coupable de tous les troubles de l'Eglise. 'Mais c'est un crime"dont assurément Saint Leon ne l'a jamais soupçonné. Thdrt.G.p.151. 1.b. 2.b. p.153.1.b.d. Conc.t.4.p. 1283.d.e. Leo,n.p.847.1.

'La mort d'Anastase[en 517,]ayant beaucoup diminué le pouvoir des Eutychiens, il arriva vers le commencement de 520, que quelques Ecclesiastiques de Cyr, voulant peut-estre leur insulter, 'mirent sur un char l'image de Theodoret, & la firent ainsi entrer dans leur ville en chantant des cantiques à sa loüange.'Quelque temps aprés Sergius Evesque de Cyr [1] y celebra une feste en l'honneur de Theodoret, de Theodore [de Mopsueste,] & de Diodore [de Tarse.] Et on pretendoit que c'estoit encore en l'honneur d'un Nestorius martyr, quoiqu'on n'en connust point de ce nom dans la province: 'mais Sergius nia cet article. Cette action fit un grand bruit, '& Justin qui regnoit alors manda à Hypace General de la milice d'en faire une exacte information. 'Le P. Garnier dit qu'on ne sçait point ce qui fut verifié par cette information, ni ce que toute cette affaire devint. [a] Neanmoins on assura dans le V. Concile que la chose ayant esté trouvée veritable, Sergius fut deposé de l'episcopat. 'Baronius croit qu'on eust pu ne rien trouver à redire dans ce qui se fit pour l'honneur de Theodoret, si cela ne se fut pas fait par des Nestoriens. 'Mais Justin mesme dans l'ordre qu'il adresse à Hypace, dit que Theodoret estoit blasmé de tout le monde, comme ayant erré dans la foy. [Ainsi il faut avouer que les calomnies des Eutychiens avoient fait impression sur l'esprit mesme de quelques Catholiques] 'Cela n'empeschoit pas neanmoins que son nom ne se recitast à l'autel dans l'Eglise Catholique, comme d'un Evesque dont la foy avoit esté pure; car c'est de quoy les Eutychiens mesmes nous assurent dans la conference de 533. 'Ces Eu- Bar.520.§ 67. Conc.t.5.p.560. c|561.a. p.560.c.d. e. p.550.a. Thdrt.t.5.p. 154.2.c.d. a Conc.t.5.p. 550 b.c. Bar.520.§ 68. Conc.p.560.c. t.4.p.1775.b. p.1763.e.

1. Collectionem celebravit ipsius Theodoreti etc.

tychiens ou Severiens y avoient pour chef Sergius Evesque de Cyr, [peu propre par consequent à rendre des honneurs excessifs à Theodoret. Je ne sçay si ce seroit pour cela, que le Pere Garnier a pretendu qu'on ne savoit point ce qui estoit arrivé de l'affaire de Cyr, ne se fiant pas à ce qui en est dit dans le V.
Thdrt.G.p.155. 2.a. Concile.] 'Il croit au moins que Sergius peut avoir esté chassé de Cyr à cause de son heresie.

[Nous n'entrons point ici dans la grande question des trois Chapitres, dont l'un regardoit les écrits de Theodoret contre S. Cyrille. Il nous suffit de dire que cette difficulté troubla & divisa toute l'Eglise; & la decision du V. Concile qui condanne les trois Chapitres, n'empescha pas que le trouble ne continuast
p.171.2. encore long-temps.] 'Mais en condannant quelques écrits de Theodoret, on ne toucha point à sa personne;& Saint Gregoire lorsqu'il écrit sur ce sujet mesme, declare qu'il l'honore avec le Concile de Calcedoine, puisque s'il avoit eu autrefois de mauvais sentimens, il avoit fait ensuite profession des veritables.
p.148.2.c. 'Plusieurs autres Papes qui appuyoient aussi le plus la condannation des trois Chapites, en ont parlé comme d'un Evesque or-
d. thodoxe & digne de leurs respects. "Nous avons vu ci-dessus le grand eloge qu'en fait Jean Eucaïte poëte grec vers l'an 1030, V.§ 1. jusques à l'appeller la colonne immobile de la foy. [L'Eglise ne
Phot.c.23.p.525. l'honore pas neanmoins au nombre des Saints. Les Grecs] 'comme Photius se contentent d'ordinaire de luy donner la qualité
Thdrt.v.pr.p.1.2. de Bienheureux : '& c'est celle qu'on a accoutumé de luy don-
a p.20. ner. a Theodore le Lecteur le qualifie neanmoins *de sainte memoire*
b Phot.c.204.p.528. b Photius l'appelle aussi quelquefois un homme "divin. θεσπέσιον.



ARTICLE XLIV.

Des ouvrages de Theodoret: Il entreprend d'expliquer l'Ecriture sainte.

[QUOIQU'ON ait pu dire de Theodoret avant & aprés sa mort, il s'est toujours fait estimer & aimer par ses écrits où il a laissé une grande marque de sa pieté aussi-bien que de son eloquence & de son erudition. Nous les marquerons tous dans l'ordre du temps, autant qu'il nous sera possible, tant ceux que nous avons encore, que ceux mesmes qui sont perdus, hors ses lettres dont nous avons parlé, selon les occasions que la suite de son histoire nous a fournies. Mais nous sommes obligez de regretter pour son histoire particuliere, & mesme pour celle de

toute l'Eglise, la perte de la plus grande partie de celles qu'il avoit écrites, & mesme de celles qu'on avoit eu soin de conserver. Car nous n'en avons que 147 en grec dans le corps de ses ouvrages, avec 30 ou 40 en latin dans le Synodique du P. Lupus:] '& Nicephore dit qu'il en avoit lu plus de 500, toutes fort bien écrites. Nphr.l.14 c.54. p.570.c.

'Theodoret fait luy mesme plusieurs fois l'enumeration d'une partie de ses ouvrages, en demandant que l'on jugeast par ses écrits, si sa doctrine estoit orthodoxe ou non. C'est pourquoi il ne comprend point dans cette enumeration ceux qu'il avoit faits durant les contestations, [où la chaleur de la dispute l'avoit pu porter à quelques expressions moins exactes, qui avoient esté couvertes par sa réunion avec Saint Cyrille, & avec l'Eglise. Et neanmoins on ne laisse pas de trouver dans ces ouvrages mesmes des preuves tres fortes de la pureté de ses sentimens: Mais il ne vouloit point renouveller la memoire de ces temps fascheux.] Thdrt.G.p 177. 178.

'Sa lettre 82 à Eusebe d'Ancyre, [que nous croyons écrite l'an 448,] est une de celles où il marque ainsi plusieurs de ses ouvrages faits avant & aprés le Concile d'Ephese, mais dont les moins anciens estoient écrits il y avoit bien douze ans, [& ainsi avant la fin de 436.] Il dit donc que dans ce temps là, il avoit expliqué tous les Prophetes, les Pseaumes, & Saint Paul; '& qu'il avoit combatu les Ariens, les Macedoniens, les Apollinaristes, & les sectateurs de Marcion: Il ajoute qu'il avoit encore écrit un livre mystique, un ouvrage sur la Providence, un autre sur les questions des Mages, la vie des Saints, & beaucoup "d'autres traitez. [Mais il ne marque pas si precisément que ces derniers ouvrages eussent esté écrits douze ans auparavant. Et nous verrons en effet qu'il n'a pu écrire les vies des Saints, c'est à dire sans doute l'histoire des solitaires, qu'en l'an 437, ou depuis.] t.3.p.916.a. b. ἔτερα.

'Dans la lettre à S. Leon écrite en 449, il dit qu'il a écrit contre les Ariens & les Eunomiens, contre les payens & les Juifs, contre les Mages de Perse, sur la Providence, sur la Divinité & l'Incarnation, qu'il a expliqué les Apostres & les Prophetes; & qu'il a fait tous ces ouvrages, les uns 20 ans, les autres 18, les autres 15, les autres 12 ans avant cette lettre. [Ainsi il n'a commencé à composer des écrits que vers l'an 429, à l'âge de plus de 35 ans. ep.113.p.987.b.c

Un de ses principaux emplois dans son episcopat, fut sans doute l'explication des livres sacrez; & selon l'ordre qu'il tient dans sa lettre à Eusebe, ce fut le premier qui luy fit prendre la plume.] 'Il avoit étudié l'Ecriture sainte dés l'enfance, & il en avoit acquis l'intelligence par la lecture d'un grand nombre de saints in Dan.pr.t.2.p. 542.a.

interpretes. 'Dans sa preface sur les Cantiques, il cite nommément le sentiment d'Eusebe de Cesarée, d'Origene, de Saint Cyprien, de S. Basile, de S. Gregoire de Nazianze, & de celui de Nysse, de Diodore de Tarse, & de S. Jean Chrysostome: 'Il cite encore en divers endroits le texte hebreu, [a] les versions d'Aquila, de Symmaque, [b] de Theodotion, la syriaque, [c] les Hexaples d'Origene. [Je ne sçay s'il auroit visité la Palestine dans le dessein d'entendre mieux l'Ecriture comme S. Jerome.] [d]Il est certain qu'il a vu Jerusalem: [e] & en expliquant Jeremie, il parle des environs de Bethléem comme ayant esté sur les lieux.

[Ayant donc de si grands avantages pour l'intelligence des livres saints,] [f] il crut que Dieu qui distribuë à chacun les dons qu'il luy plaist pour l'utilité de son Eglise, [g] l'engageoit à apprendre avec joie aux autres ce qu'il avoit appris des Peres, [h] afin que les Fideles n'oubliassent point ses œuvres, qu'ils recherchassent ses commandemens, & qu'ils missent en luy leur confiance. 'Son humilité l'arrestoit quelquefois, lorsqu'il consideroit que pour expliquer ces divins oracles, il faut une ame sainte degagée de toute sorte de souillure, un esprit elevé, capable de comprendre les choses divines, & de penetrer dans les secrets du S. Esprit, & mesme une langue qui suive l'intelligence de l'esprit, & qui puisse expliquer ce qu'il a compris d'une maniere qui y soit proportionnée: Il trouvoit au contraire que son ame estoit chargée de plusieurs pechez qui la souilloient; que son esprit accablé par les soins de son ministere estoit tout bas & rampant, incapable de contempler fixement les choses celestes; & qu'avec cela sa langue estoit encore trop lente & trop foible pour exprimer le peu qu'il voyoit. 'Neanmoins il cedoit aux instances de ses illustres amis qui le pressoient par des conjurations ardentes d'entrer avec confiance dans cette carriere.

'Il s'y engagea donc, se confiant non en sa foiblesse, mais en la toutepuissance de celui qui luy commandoit d'écrire; lequel ayant caché ses mysteres sous les voiles des Ecritures, les y faisoit aussi decouvrir. 'Il esperoit que la grace de Dieu qui conduit les aveugles, & qui fait parler les muets, le conduiroit dans ce travail, & luy feroit dire ce qui seroit utile à ses freres. 'Il croyoit que comme Dieu n'a point retiré de nous son soleil visible, il n'en a point non plus retiré le soleil invisible de sa sagesse; que la magnificence de sa grace n'est pas moins grande aujourd'hui, qu'elle estoit autrefois, & qu'il a encore assez de bonté pour combler de ses faveurs ceux mesmes qui n'en sont pas dignes,

t. 1 p. 985. d.
in Jer. 31. p. 226.
a | psl. 40. p. 553. d.
a psl. 74. p. 695 d.
b psl. 40. p. 553. d | 73. p. 694. a in Jer. 31. p. 226.
c psl 26. 28. p. 493 c | 500. b.
d gr. aff l. 11. p. 659. b.
e in Jer. 31. p. 227. b. c.
f in Dan. pr. p. 541.
g p. 542. a. c.
h c.
cant. p. 983. a. b.
b | in Dan. pr. p. 542. c.
ost. pr. t. 1. p. 1.
psl. pr. p. 394. b. c.
in Ost. t. 2. p. 700. 701.

lorsqu'ils jettent les yeux sur luy pour luy demander son secours. 'C'est pourquoi il s'adressoit à luy par la priere. C'estoit là la principale source où il puisoit ses lumieres, persuadé que c'est à Dieu qu'il faut recourir pour avoir l'intelligence de sa parole. 'Il vouloit par la mesme raison que si l'on trouvoit quelque chose d'utile dans ses explications, on en rendist gloire à celui, qui pour l'avantage [de l'Eglise] luy avoit decouvert ses veritez; 'ou que si l'on n'en estoit pas satisfait, & qu'on ne trouvast pas ses explications assez justes, on excusast sa foiblesse, puisqu'il estoit homme comme les autres; qu'on agreast l'effort qu'il avoit fait pour servir ses freres, & que ceux qui seroient plus habiles qu'il n'estoit, luy apprissent ce qu'il ignoroit encore.

cant.pr.p.984.a. b|in Ez.pr p. 302.b.c.
In Ez.48.p.539. 540.
p.540|cant.pr.p 995.d|in Mal.4. p.946.c.

'Dans d'autres ouvrages, il prie que ce qu'il y a de défectueux dans ses écrits, ne fasse pas condanner & negliger ce qu'il peut y avoir d'utile. 'Il demandoit encore à ceux qui jouissoient sans peine de ce qui luy avoit tant cousté, de reconnoistre ses travaux, en priant pour luy,'afin qu'il pust obtenir le pardon de ses fautes, '& qu'il pust achever le reste de ses jours, en servant Dieu par ses actions, par ses paroles, & par les sentimens de son cœur, sans que rien le pust détourner de le glorifier dans son corps & dans son ame, comme il demandoit luy mesme à Dieu la mesme grace pour ses lecteurs.

gr.aff.pr.p.474. b.
b|cant pr.p.995 d.
in Ez.48 p.540.
in Jer.12.p.299| in Mal 4.p.946. c.

'Il recherchoit ce que les Peres avoient dit avant luy sur les livres qu'il expliquoit, 'a & abregeoit, & étendoit leurs pensées selon qu'il le jugeoit à propos, y ajoutant aussi plusieurs choses qu'ils n'avoient pas dites. Il vouloit bien que l'on sceust qu'il tiroit beaucoup de choses des Peres, persuadé que ce n'estoit pas leur derober ce qui leur appartenoit, mais jouir de la succession qu'ils nous ont laissée comme à leurs enfans. 'C'est pourquoi il se compare aux femmes des Juifs, qui n'ayant point d'or & de pierreries à donner à Dieu pour la construction du tabernacle, ramassoient les poils, les laines, & le lin que les autres avoient donné, les filoient, & les unissoient ensemble, pour en faire des étofes & des couvertures.

cant praef p. 995. c|in Os pr.p. 700. c.d|in Par.pr.p. 3.c. a in cant.pr.p. 995.c.
in Os.pr p.700. c.d.

'Il s'étudioit toujours à estre court dans les choses mesmes qu'il vouloit traiter avec plus d'étenduë, 'sachant que la breveté porte à lire ceux mesmes qui negligent ces sortes de choses.

in Is.pr.p.2.b| in Paul.pr.p.2.c. d.

'Le jugement que la posterité a fait de ses commentaires, c'est que pour entendre & pour developer les difficultez, il a surpassé plusieurs de ceux qui avoient esté les plus celebres avant luy, & que pour la maniere d'écrire & de traiter les choses, il n'y en a

Phot.c.203.p. 525.

aucun qui le surpasse. Il a autant qu'aucun autre, dit Photius, le style qui convient à des commentaires; car il explique par des termes propres & significatifs ce qu'il y a d'obscur & de difficile dans le texte, & rend l'esprit porté à le lire par la douceur & par l'agrément de son discours. Comme il ne s'écarte jamais de son sujet par aucune digression, il ne fatigue point son lecteur [par des discours inutiles;] mais il l'instruit d'une maniere claire & aisée, qui ne l'embrouille & ne le dissipe point par des idées differentes. Ses termes & sa composition ne s'eloignent point de la noblesse & de l'elegance Attique; mais il evite tout ce qu'elle a de trop curieux & de trop affecté, qui ne seroit pas entendu de tout le monde, parcequ'en effet cela ne seroit pas propre à un commentaire. Ainsi il a tout ce qui peut exceller en ce genre: mais il s'applique surtout à estre court, sans estre obscur, & sans rien omettre de necessaire, retranchant pour cela toutes les digressions, non seulement celles qui n'auroient servi qu'à faire paroistre sa science; mais mesme celles qui pouvant estre utiles, auroient neanmoins détourné l'esprit du sujet qu'il devoit avoir en vuë.



ARTICLE XLV.

Il explique les Cantiques, les Prophetes, les Pseaumes, S. Paul.

Thdrt. ps. pr. p. 303. 304. 'THEODORET eust souhaité de commencer à expliquer l'Ecriture par les Pseaumes, qui sont generalement en la bouche de tous les Chrétiens. 'Mais les prieres de ses amis qui luy demandoient l'explication de quelques autres livres de l'Ecriture, l'obligerent de travailler auparavant sur le Cantique des Cantiques, sur Daniel, sur Ezechiel, & sur les douze petits Prophetes. 'Il paroist donc que son commentaire sur les Cantiques est le plus ancien de tous. [a] Il le fit à la priere de l'Evesque Jean, qu'il qualifie tres aimé de Dieu, [b] & son cher ami; [ce qui paroist trop familier pour croire que ce soit Jean d'Antioche.] 'Jean metropolitain de Damas estoit à Ephese en l'an 431 avec Theodoret. Mais il vaut mieux l'entendre de Jean de Germanicie qui vivoit dans la mesme province que luy, & avec qui nous avons vu qu'il avoit une union particuliere.

'Il fait une assez longue preface sur ce commentaire, & c'est particulierement pour refuter Theodore de Mopsueste, comme S. Gregoire nous assure, quoique sans le nommer, & quel-

Marginal notes: p. 304. a. — Du Pin, t. 4. p. 213. — a Thdrt. cant. pr. p. 983 a. — b b. — Conc. t. 3. p. 597. d. — in cant. pr. p. 984 | t. 5. p. 184. a. c. d.

ques autres qui regardoient avec luy les Cantiques comme un livre tout humain, pour ne rien dire de plus. Il fait voir que c'est un livre divin & tout spirituel, 'où l'epoux & l'epouse sont J. C. mesme & son Eglise. 'Il cite pour cela le témoignage des Peres, & entre autres de S. Cyprien. p.993. p.985.d.

'Il ne parle point de ce commentaire dans son epistre 82,[a] s'il ne le comprend dans les ouvrages qu'il dit avoir faits sur les Prophetes, comme le Pere Garnier dit que cela peut estre:[b] Et cette omission est neanmoins une des raisons que le P. Garnier allegue pour douter si ce commentaire est veritablement de Theodoret. 'Mais il est obligé de reconnoistre que Theodoret avoit expliqué les Cantiques avant que d'écrire sur les pseaumes: & neanmoins il ne trouve point non plus cet écrit dans l'epistre 82. 'Les autres raisons qu'il allegue pour contester cet ouvrage, contre l'autorité formelle de Saint Gregoire, '& pour decider mesme qu'il est supposé, 'ne sont pas plus fortes, comme l'a fait voir M.r du Pin.[c] Le Pere Garnier n'oseroit luy mesme s'arrester à ses objections, & il est obligé de ceder malgré son inclination au consentement de tous les habiles, qui donnent ce commentaire à Theodoret. 'Il voudroit bien au lieu de cela, le faire auteur d'un autre commentaire plus court sur les Cantiques qu'il a trouvé écrit de la main du Pere Sirmond, & qui ne porte point de nom d'auteur; 'mais il avoue que le style n'a pas l'elegance de celui de Theodoret. t.5.p.178.2.a|185.2.a. a p.182.1.d. b p.178.2.a|185.2.a. p.184.2.a. p.185. p.217.2.a. Du Pin,p.214.215. 1. c Thdrt.t.5.p.187.a.c. a.b.c. b.c.

'Daniel fut le premier des Prophetes qu'il expliqua, parceque ses amis le luy demanderent le premier:[d] & neanmoins il y conte par deux fois plus de 440 ans depuis la mort de N. S. [Ainsi il savoit peu la chronologie.] 'Il emploie la plus grande partie de sa preface à soûtenir contre les Juifs, qu'on ne peut refuser à Daniel l'honneur & le titre de Prophete. 'Il paroist supposer que les Juifs l'excluoient du rang non seulement des Prophetes, mais encore des auteurs sacrez qui ont parlé par l'Esprit de Dieu, & à qui l'on doit une croyance toute entiere. [Et ils pouvoient bien porter alors jusque là] 'leur folie & leur impudence, comme parle Theodoret, plutost que de ceder aux propheties si claires, par lesquelles Daniel leur montroit que le Messie estoit venu. [J'ay vu quelquepart que les Rabins avoient deliberé pour ce sujet, s'ils ne l'osteroient point du Canon des Ecritures. in Dan pr.t.2.p.542.d. d d|543.a. NOTE 14. p.543 515|L.9.p.658.c|666.c. pr.p.543.a.b. a.

Theodoret divise ce commentaire en dix tomes. Je ne voy

1. Outre ce que M. Du Pin dit sur la premiere objection, il pouvoit y avoir des soldats en quartier dans le diocese de Cyr: ce qui obligeoit Theodoret à se méler des affaires militaires.

point qu'il y parle de Susanne, ni de l'histoire de Bel, & des autres qui sont le 13 & le 14e chapitre dans la Vulgate. 'Dans son ouvrage sur les heresies, il renvoie ceux qui voudront s'instruire de ce qui regarde l'Antechrist, à ce qu'il en avoit écrit sur Daniel. 'C'est particulierement de ce commentaire que Photius parle si avantageusement. aS. Hippolyte celebre Evesque & Martyr [dans le troisieme siecle, avoit expliqué le mesme livre.] 'Theodoret l'a suivi en plusieurs endroits, & l'a abandonné en beaucoup d'autres. 'Mais Photius juge qu'il a beaucoup surpassé & ce saint Martyr, & un grand nombre d'autres interpretes, par la maniere dont il develope & dont il éclaircit les paroles du Prophete.

'Aprés l'explication de Daniel, Theodoret marque celle d'Ezechiel, & celle des petits Prophetes. 'Il adresse cette derniere à quelques particuliers qui la luy avoient demandée, & qui l'avoient excité à entreprendre ce travail. 'Photius y remarque la mesme beauté d'expressions & de pensées que dans ses autres ouvrages. 'Le commentaire sur Ezechiel est cité par Saint Jean de Damas.

'Aprés que Theodoret eut satisfait par ces commentaires à la devotion des autres, il satisfit à la sienne propre par l'explication des pseaumes, 'qu'il cite en quelques endroits. b Beaucoup d'autres avoient expliqué les pseaumes avant luy. Mais il trouvoit que les uns se donnoient trop de liberté pour allegorizer toutes choses, & que les autres s'attachant trop à l'histoire, détruisoient les propheties qui marquent J.C. & son Eglise. C'est ce qu'il reproche aux Juifs: '& l'on a aussi accusé "Theodore de Mopsueste, qu'on croit en effet qu'il veut marquer. 'Il se resolut donc de tenir le milieu; d'expliquer à la lettre les choses qui paroissent se raporter aux histoires anciennes, & d'appliquer à J C, à l'Eglise des Gentils, & à la morale apostolique, les endroits où l'evenement nous fait voir que ces choses ont esté prophetizées. 'Il se tient à l'opinion commune que tous les pseaumes sont de David 'sans en vouloir neanmoins rien assurer; ne croyant pas qu'il soit fort necessaire d'examiner, si c'est par David ou par d'autres Prophetes qu'ils ont esté écrits, puisqu'il est certain que c'est le S.Esprit qui les a inspirez à tous ceux qui les ont écrits.

'Il ne veut rien assurer non plus sur le mot de *diapsalma*, qui se rencontre plusieurs fois dans les versions greques des pseaumes. 'Il aime mieux croire neanmoins qu'il marque un simple changement d'air & de musique, que d'accorder que le mot hebreu

b.l.15.c.23.p.301.a|304.b.
Phot.c 203.p.525-528.
a c.202.p 525.
c.203.p.528.
p.525.
ps pr.p.304 a.
in Os.pr.p.701.b.
Phot.c.205.p.528.
Jo D.im.l 3.p.752.
Thdrt ps.pr.p.303.304.
2.Reg.q.43.p.291.b|ep.82.p.956.a.
b ps.pr.p.304.c.d.
t.5.p.186.2.b.
ps.pr.p.304.305
p.396.a.
p.395.d;
p.397.b.
a.

V son titre.

hebreu qui y répond signifie *toujours*, 'comme l'a mis, dit-il, un seul [interprete,] en se servant de la version d'Aquila. [Cela se trouve dans la version de Saint Jerome,] 'lequel dans une lettre qu'il fait sur ce mot, l'autorise particulierement de la version d'Aquila. 'La version des pseaumes que ce Saint avoit faite sur l'hebreu, fut aussi-tost traduite en grec par Sophrone avec quelques autres de ses ouvrages. [Seroit-ce luy que Theodoret marque en cet endroit, & lorsqu'il cite le texte hebreu?] 'Le P. Garnier nous a donné sous le nom de Theodoret divers extraits sur les pseaumes, avec une preface fort differente de l'ordinaire. 'Mais on trouve dans cette preface des choses qui ne s'accordent point avec les sentimens de Theodoret; & on juge que les extraits sont de quelque auteur plus nouveau qui raporte les paroles de Theodoret, & y ajoute les sentimens des autres, ou les siens propres.

p.396.d. | Hier. ep 138.t.3.p.96.97. | v.ill c.134.p.303.d. | Thdrt.t.5.p.1.7 | Du Pin,t.4.p.212.

'Aprés les pseaumes, Theodoret expliqua Isaïe[a] avant que de travailler sur Jeremie: [b] & il cite ce commentaire dans quelques uns de ses ouvrages. [c] Mais nous n'en avons aujourd'hui que ce que le P. Sirmond en a ramassé des Chaines greques; [d] d'où vient qu'on n'y trouve pas ce que Theodoret en cite. [e] On ne peut pas mesme s'assurer que tout ce que le P. Sirmond nous en a donné soit de Theodoret, l'autorité des Chaines greques n'estant pas fort considerable, & estant fort aisé surtout, qu'on y ait confondu les noms de Theodoret, & de Theodore, dont les sentimens sont souvent assez conformes, [quoique leur style ne le soit pas.]

Thdrt.psl.pr.p.304.a. | a in Jer.22.p.207.a. | b a|4.Reg.q.52.p.357.a. | c t.2.p.1. | d c.5.p.189.t.2. | e p.188.189|Du Pin,p.220.

'De tous les Prophetes il ne restoit donc plus que Jeremie, que Theodoret n'eust pas encore expliqué. [f] Il le trouvoit assez clair sans commentaire. Neanmoins beaucoup de personnes de pieté luy representerent que la pluspart ne comprenoit pas le sens de ce Prophete, & le prierent de le vouloir expliquer, [aussi-bien que les autres.] Ainsi il entreprit cet ouvrage dans l'esperance que Dieu luy donneroit le secours qu'il luy demandoit. [Il comprit Baruc & les Lamentations dans ce commentaire, comme une partie, ou une suite de Jeremie, & il en fit ainsi douze livres,] 'par lesquels il acheva l'explication de tous les Prophetes. [g] Il cite quelquefois ce commentaire sur Jeremie.

Thdrt. in Jer 1.12.p.298 d. | f pr p.145. | p 298.d|ep.82.p.956.a. | g 4.Reg.q.57.p.371.b| 2.Par.p.392.c.



ARTICLE XLVI.

Il écrit contre les payens, & sur la Providence.

Thdrt. ps.67 p. 657.d|prov l. 10 p.447.
e p.113.p.987.b.
t.5.p.246.248.

[NOus n'avons pas voulu interrompre la suite dés commentaires de Theodoret sur l'ancien Testament, pour parler] 'de son ouvrage sur la Providence qu'il cite dans son commentaire sur les pseaumes, [& de celui qu'il fit contre les payens, qui comme nous verrons, paroist avoir precedé celui de la Providence.] 'Au moins il met luy mesme l'un & l'autre entre ceux qui ont esté faits"en 437 au plustard. 'Quelques uns mettent dés 427 celui qui est contre les payens : ["mais ils n'en ont pas de preuve.] V. §41. NOTE 15.

in Lev.q.1.p. 114.c|gr.aff.l. 2.p.581.
a gr.aff pr.p. 464.alt.5.p. 246.247.
b Riv. crit.l.4. c.21.p.454.
c Thdrt.G.p. 747.1.2.
Riv.p.454.

'Cet ouvrage où il marque qu'il parloit des sacrifices de l'ancienne loy, a est celui qu'il a intitulé luy mesme. La guerison dés maladies des payens, ou La connoissance de la verité de l'Evangile par la philosophie des Grecs. b Rivet dit que quelques uns en ont voulu douter, parceque Nicephore ne le marque pas. c Et il y a sujet de s'étonner de ce que ni luy, ni Photius ne parlent point d'un ouvrage si considerable. Mais il pouvoit n'estre pas commun. 'Aussi Rivet ne veut pas autoriser un doute [si peu fondé,] & il aime mieux croire qu'on a ajouté quelque chose au texte. [Mais quand il aura donné des preuves de cette alteration pretenduë, on verra si on y doit avoir quelque égard.]

Thdrt.gr.aff. pr.p.461.
p.462.2.
p.464.a.b.
t.5.p.248.
p.462-464|Du Pin,p.255-257.
Du Pin,t.4.p. 257.

'Cet écrit fut le fruit de divers entretiens que Theodoret avoit eus avec plusieurs payens, où il avoit esté obligé d'entendre les railleries qu'ils faisoient de la religion Chrétienne. 'Car ne se contentant pas d'avoir refuté dans ces entretiens leurs vaines objections, il se crut obligé en faveur des simples d'en faire voir la foiblesse par des écrits, 'qui pussent guerir les plaies de ceux que ces langues empoisonnées avoient déja blessez, & qui pussent garantir les autres des mesmes blessures. 'On croit qu'il a eu dessein dans cet ouvrage de refuter celui de Julien l'apostat contre les Chrétiens, qui avoit pu fournir des armes aux railleries des payens; & on juge qu'il le refute avec plus d'art que S. Cyrille. Il prit un style"plus étendu, comme plus propre pour instruire, & comme ayant plus de raport au style de Platon, & des autres philosophes, dont il estoit obligé de raporter souvent les passages. 'Il divisa son ouvrage en douze livres, & il marque dans la preface"ce qu'il traite dans chaque livre en particulier. 'Ils sont écrits avec beaucoup d'art & d'eloquence, & on juge

ἀμπλῶν. &c.

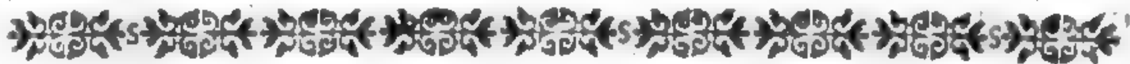
qu'ils ne cedent en rien à tous les ouvrages de l'antiquité composez pour la défense de la religion. 'Mais il y a encore moins p.256. d'eloquence que d'erudition, '& on y admire la connoissance Thdrt.t.4.p.460. que Theodoret y fait paroistre de toutes sortes d'auteurs payens. On pretend que ceux qui sont les plus habiles dans cette science, y trouveront beaucoup de choses qu'ils ne savoient pas. 'Theodoret a pu vouloir montrer par là, que les Chrétiens t.5.p.248.2.b. n'estoient pas aussi ignorans que les payens le pretendoient, '& Du Pin,p.255. que s'ils ne faisoient pas une vaine ostentation d'eloquence & de science, ce n'estoit point par foiblesse, mais parcequ'ils meprisoient ces avantages exterieurs, peu necessaires pour chercher & pour trouver la verité, comme il leur montre dans son premier livre. 'Acciaolus qui a traduit cet ouvrage en latin, le juge Thdrt.t.4.p.460. tres propre pour empescher qu'on n'abusast de l'estime qu'on faisoit de son temps, du genie & de l'eloquence des auteurs payens, comme Marsile Ficin luy avoit avoué plusieurs fois, qu'il eust esté en danger de suivre toutes les réveries de Platon, si S. Antonin de Florence dont il estoit Clerc, ne l'eust obligé de lire les livres de S. Thomas contre les Gentils, avant que de s'appliquer à la lecture de ce philosophe, pour lequel il voyoit qu'il avoit trop d'inclination.

'Theodoret dans son ouvrage contre les payens, parle de la gr.aff.l.9.p.614.b. V. la persecution d'Isdegerde. persecution que l'Eglise souffroit dans la Perse, ["depuis l'an 420, & qui continua 30 ans aprés au moins.] 'Il y avoit encore p.612. des personnes qui se souvenoient de la persecution de Julien l'apostat [en 362.] 'Il y parle du voyage qu'il avoit fait à Jerusalem, l.11.p.659.b. où il vit de ses yeux cette ruine entiere du temple, qu'il avoit luë dans les propheties, & qu'il avoit apprise par le raport des autres; ce qui luy donna sujet de loüer & d'adorer la verité [des oracles de l'Ecriture.]

'Le sixieme livre de cet écrit est tout entier sur la Providence, l.6.p.560. [ce qui marque assez qu'il n'avoit pas encore fait] le grand ouvrage qu'il composa sur ce sujet, [a] divisé en dix discours, [b] que nous avons encore. [c] M.r du Pin en a fait un abregé. [d] On croit que ce sont autant de sermons qu'il peut avoir preschez à Antioche. [e] Mais on juge que cet ouvrage fait paroistre plus qu'aucun autre jusqu'où alloit l'eloquence de Theodoret: & le P. Garnier ne craint pas de dire que l'on ne trouve rien de plus eloquent, ni de plus admirable sur ce sujet dans les plus habiles des Grecs. [Nous ne voyons pas qu'il ait eu d'autre occasion de faire cet écrit,] 'que le desir de témoigner à Dieu son amour, en employant prov.p.320.231.

ep.82.113.p.956.b|987.b. [a] l.5.c.11.p.278.a. [b] t.4.p.319. [c] Du Pin,p.254. [d] Thdrt.t.5.p.246.2.b.c. [e] 1.a.b.

pour luy ce qu'il avoit receu de luy, & en défendant ses veritez contre ceux qui les combatoient, [p.319.320.] 'persuadé que si un fils doit prendre en toutes rencontres les interests de son pere, & si un soldat expose avec joie sa vie pour son Prince, un homme creé de Dieu & racheté de son sang, doit non seulement combatre pour luy par ses paroles, mais estre prest mesme de souffrir toutes sortes de morts. [p.447|ps.67.p.657.658.] 'Il cite, comme on a dit, cet ouvrage dans son commentaire sur les pseaumes.



ARTICLE XLVII.

Il écrit contre les heretiques, contre les anathematismes, contre les Juifs, sur la virginité, sur S. Paul, sur les Mysteres.

[Thdrt ep.82.p.956.a.b.] 'QUOIQUE Theodoret joigne immediatement ses commentaires sur S.Paul, avec ce qu'il avoit fait sur les Prophetes, avant que de parler de ses écrits contre les Ariens, [1 Cor.15.p.201.a|l.5.p.189.2.c.] 'on voit neanmoins que ceux-ci ont esté faits les premiers. [Nous en parlerons donc ici, & nous y joindrons] les autres ouvrages de mesme genre faits avant l'an 437, contre les Macedoniens, les Apollinaristes, & les sectateurs de Marcion.

[l.5.c.2.p.257.c.] 'Il dit luy mesme qu'il avoit écrit douze livres contre les heretiques, avant ceux où il traite de leurs fables; & il semble que ce fust proprement contre ceux qui combatoient la divinité du fils de Dieu, [c'est à dire les Eunomiens & les Ariens.] [p.254.d|1.Cor.p.201.] 'Il marque en particulier ses discours contre ces deux sectes, où il traitoit fort au long de ce que dit S.Paul, que le Fils sera soumis à celui qui luy a soumis toutes choses, pour montrer que ces heretiques n'en pouvoient tirer aucun avantage. [c.3.p.260.a.] 'Il a aussi écrit trois livres contre les Macedoniens. [ep.116.p.989.d.] 'Dans des lettres écrites en 449 ou 450, il conte tantost 30 ouvrages & plus contre les Ariens, les Eunomiens, les Marcionites, les Macedoniens, les payens, & les Juifs, [ep.145 p.1022.c.a l.5.p.259.1 a.] 'tantost 35 sur l'Ecriture, & contre les heretiques. [Il faut que tous ces ouvrages aient esté perdus.] Photius, ni Nicephore, ni aucun autre ne paroissent point les avoir vus. Le Pere Garnier veut que ce soient les sept dialogues sur la Trinité que nous avons parmi les œuvres de S. Athanase. [Du Pin, t.2.p.122.172, 173.] 'Mais il n'a pu persuader son sentiment à M.r du Pin, qui trouve que ses conjectures sont legeres, & que les raisons du Pere Combefis qui attribuë ces dialogues à S.Maxime, sont plus solides.

[Thdrt.ep.145.p.1022.d.] 'L'ouvrage contre les Juifs, où il montroit que J.C. est celui

que les Prophetes avoient predit, [doit assurément estre distingué]du commentaire sur Daniel, & des autres où il peut combatre les Juifs par occasion, quoique quelques uns en doutent. t.5.p.257.c.d.
'Ce n'est pas non plus la demonstration contre les Juifs qu'on lit parmi les œuvres de Basile de Seleucie, puisqu'on n'y trouve ni le style, ni les sentimens de Theodoret. 'L'ouvrage contre les Juifs est un de ceux que Theodoret avoit faits en l'an 437 au plustard, de mesme que celui qu'il avoit écrit contre les Mages de Perse,'pour répondre à leurs interrogations. [Il seroit inutile de vouloir deviner le sujet & l'occasion de ce dernier ouvrage, puisqu'il ne nous en reste rien;]& nous ne trouvons pas non plus qu'il ait esté connu de personne. On voit seulement que Theodoret y parloit des sacrifices de l'ancienne loy, & y expliquoit les fables de la theologie des Mages. d|a.a. ep.113.p.987.b.c. ep.82.p.956.a.

'Theodoret joint à cet ouvrage ce qu'il avoit écrit, dit-il sur la Theologie, & sur la divine Incarnation. [Il est difficile de dire s'il parle de deux ouvrages differens,]'ou d'un seul, quoique ses termes portent plutost au dernier sens. [Je ne sçay si ce ne seroit point la mesme chose que son écrit contre les Apollinaristes. Car pour ses dialogues, qui regardent aussi le Mystere de l'Incarnation, "nous croyons qu'ils n'ont esté faits qu'aprés l'an 444, & aprés la mort de Saint Cyrille. Nous ne voyons point d'apparence non plus] 'que ces écrits ausquels il renvoie Saint Leon, pour s'assurer de la pureté de sa foy, 'soient celui qu'il avoit écrit contre les anathematismes de S. Cyrille, & que nous avons encore;[ou les autres qu'il fit durant ces disputes en 432, ou 433;comme"son Pentaloge dont il ne nous reste que quelques fragmens, un discours sur les causes du schisme, & un autre où il traite davantage du dogme.Je ne sçay si c'est à ce dernier qu'il faut raporter] 'ce que dit "un des Evesques qui refusoit de se réunir[en 444,]que si l'on vouloit appaiser les troubles de l'Eglise, il falloit persuader à S. Cyrille de se contenter de l'exposition des Peres de Nicée, en la maniere que[1] le grand Theodoret l'avoit expliquée, puisque c'en estoit le sens veritable. 'Dans le temps qu'il estoit à Calcedoine en 431, deputé d'Ephese par les Orientaux, "il fit divers sermons dont il nous reste encore quelques fragmens. ep.113.p.987.b. t.5.p.256.1 a.b V. § 44. ep.113.p.987.b c. t.4.p.706. V. § 18. Melece de Mopsueste. Conc.ap.p.844.b. Thdrt.t.5.p.34 36. V.S.Cyrille § 84.

[Nous n'avons plus rien]'des discours touchant la virginité que Theodoret cite luy mesme sur Saint Paul. Il y exhortoit tous ceux qui veulent estre heureux, à chercher le thresor de la vir- 1.Cor.7.v.33.p.155.b.

1. beatus ille Theodoretus dominus noster.

ginité, & il y representoit avec plus d'étenduë que S. Paul, les peines & les embaras du mariage.

ep.82.p.956.a. 'Ce fut avant l'an 437, qu'il écrivit sur S. Paul, ᵃmais on croit
a l.5.p.190.c. que ce ne fut que quelque temps aprés le Concile d'Ephese: [& cela est certain s'il est vray]qu'il y renvoie à son ouvrage contre
pr.in ep.Paul. t.3.p.1. les anathematismes, comme le pretend un auteur moderne. 'Il ne crut pas devoir s'arrester à ceux qui le pourroient blasmer d'avoir entrepris d'expliquer S. Paul, aprés que tant de person-
p.2.c. nes l'avoient déja fait. 'Et en effet, quoiqu'il ne songeast proprement qu'à mettre en peu de mots ce qu'il avoit recueilli des SS.
Du Pin,t.4.p. 221. Peres, '& qu'il ne fasse le plus souvent qu'abreger S. Chrysostome, dont il suit exactement les explications, on ne laisse pas de juger que ce commentaire surpasse tous les autres qu'il a faits,
Thdrt.h.l.5.c. 23.p.304.a|304.b. pour sa solidité & sa netteté.'Il le cite en parlant de l'Antechrist. Ayant envoyé ce commentaire à un de ses amis, afin qu'il luy en dist son sentiment, & qu'il luy marquast ce qu'il y trouveroit à corriger, cet ami le lut, & le luy renvoya sans luy en rien dire. Il luy écrivit sur cela qu'il prenoit son silence pour une marque qu'il n'approuvoit pas son ouvrage, mais qu'il ne le luy vouloit pas dire, depeur de le blesser; & qu'il demeuroit dans la mesme pensée, s'il ne luy mandoit plus particulierement la sienne.
ep.2.p.899.a.b. 'La mesme personne, ou un autre de ses amis, luy ayant fait de grands eloges de ses ouvrages, il luy récrit que c'est moins son jugement qui luy donne ces eloges que son amitié, laquelle fait qu'on ne voit pas les defauts de ceux qu'on aime, & il le prie de demander à Dieu qu'il le rende effectivement tel qu'il le
Riv.crit l.4.c. 21.p.456.457. décrit. La lettre est pleine d'esprit. 'Quelques uns citent un endroit de Theodoret sur Saint Paul pour le Purgatoire: mais cet endroit ne se trouve point dans le texte.

Thdrt.ep.82.p. 956.b. 'Il met un livre mystique entre les ouvrages qu'il avoit faits en-
b l.5.p.255.a. semble avant l'an 447. ᵇOn ne sçait ce que c'estoit: car aucun auteur n'en a parlé; & nous n'avons aucun de ses ouvrages auquel
h.l.5.c.18.p. 292.d. ce titre convienne. Nous savons donc seulement 'qu'il estoit divisé en douze discours, & qu'il y traitoit du Battesme. [Ainsi si nous l'avions, nous y trouverions peut-estre l'éclaircissement]
l.c. 'd'un passage, où il semble dire que les enfans n'ont point de peché, & que ce n'est point pour aucun peché qu'on les battize.

['On peut mettre vers 438, les livres que fit Theodoret pour V.§11. Theodore de Mopsueste & Diodore de Tarse. Ils sont perdus, & ce ne sont pas ceux qu'on regrette le plus.]

ARTICLE XLVIII.

De l'histoire des solitaires, & du discours sur la charité.

[DE tous les écrits que Theodoret marque en particulier dans sa lettre à Eusebe d'Ancyre, il ne nous reste plus à parler] 'que de celui qu'il appelle la Vie des Saints.[Je ne pense pas que personne fasse difficulté]'de croire avec Rosweide & d'autres, que c'est son histoire des solitaires, ou des Peres des deserts, [personne ne luy ayant attribué aucune autre vie de Saints.] 'Il veut bien qu'on l'appelle la vie solitaire, ou histoire Philothée, [c'est à dire l'histoire des amis de Dieu.] [b] Il la cite luy mesme sous le nom de Philothée. [c] C'est aussi sous ce nom qu'elle est citée par S. Jean de Damas,[par le VII. Concile,][d]& Note 16. par Nicephore.'Il peut l'avoir écrite vers l'an 440.[ç'a toujours esté aprés l'an 437.]'Il semble en un endroit s'y adresser à quelques personnes.

Thdrt ep. 82. p. 959. b. a t. 5. p. 196. 2. d Vit. P. pr. p. 33. Thdrt. v. P. pr. p. 763. a. b hist. l. 3. c. 19 p. 657. a|l. 4. c. 22. 24. p. 697. b| 699. b. c Jo. D. im. l. 3. p. 785. 803. d Nphr. l. 14. c. 54. p. 370. b. e Thdrt v. P. c. 2. p. 780 d.

[f]Son dessein dans cet ouvrage ne fut pas seulement de faire passer à la posterité les grandes actions de ces hommes divins, qui paroissent impassibles dans un corps passible & mortel, & vivoient en Anges plutost qu'en hommes; & d'empescher que le temps n'effaçast le souvenir d'une vertu si extraordinaire: 'mais il voulut aussi donner divers modeles d'une pieté parfaite & accomplie, que chacun se pust proposer selon son état, ou selon sa disposition particuliere. Dans cette vuë il choisit ceux qui avoient fait paroistre leur pieté en des manieres differentes, & il y mit aussi quelques Saintes.

f vit. P. pr. p. 757. 758. c. 30. p. 896. 897

'Il ne pretendit pas y raporter toutes les actions de tous les solitaires; ce qui n'eust esté qu'une vanité inutile, quand il n'eust pas esté impossible de l'executer. 'Il se renferma dans les solitaires [du Comté] d'Orient, [dont il pouvoit parler avec plus d'assurance que des autres.]'Depuis le chapitre 14 jusqu'au 25, il parle des solitaires de son diocese, de ceux qui estoient morts dans les sept premiers chapitres, '& de ceux qui vivoient encore dans les cinq suivans. 'Il y joint ensuite S. Symeon Stylite, & quelques autres qui n'estoient pas de son diocese, & qui estoient aussi encore en vie. 'Il se contente de marquer quelques particularitez de la vie & des actions de chacun d'eux, afin de faire connoistre le caractere de leur esprit, & de leur vertu.'Il raporte souvent leurs miracles, comme il se plaisoit à les raconter de vive voix,

p. 896. c. pr. p. 762. d. p. 841. d. p. 854. c. p. 876. a. p. 862. c. d. c. 21. p. 880. c.

croyant que cela pouvoit estre fort utile. Il finit presque toutes les vies de ces Saints, en les priant d'interceder pour luy auprés de Dieu.[La pluspart des choses qu'il y raporte sont si extraordinaires, qu'elles ont assurément besoin d'estre attestées par un auteur aussi considerable pour sa dignité, pour sa sincerité, & pour
pr p.763.a. la gravité de son esprit, qu'est Theodoret.]'Il a luy mesme pre-
c.21.p.866.b. vu cette difficulté,'& elle luy a fait supprimer divers evenemens miraculeux, qui ne pouvoient guere estre crus que par ceux, qui voyant de leurs yeux l'eminente vertu de ces Saints, ne pou-
pr.p.763.b.c. voient estre surpris de tout ce que Dieu operoit par eux. 'Cependant l'Ecriture nous doit avoir appris comme Dieu se plaist à signaler quelquefois sa puissance par les evenemens les plus incroyables; & nous serions bien injustes de vouloir mesurer la
b. vertu des Saints par la nostre. 'Ceux qui sont instruits des secrets de l'Esprit de Dieu, savent qu'il se plaist à repandre ses dons sur quelques personnes, "comme avec une magnificence divine, τὰς φιλο-τιμίας.
& à faire voir aux hommes par des hommes les miracles les plus prodigieux, soit pour attirer les infideles à la connoissance de la
c. verité, comme on le voit dans l'histoire de S. Symeon Stylite,]soit pour servir aux autres effets de sa providence.

Il ne faut donc pas regarder si les choses que l'on nous raporte sont extraordinaires, mais si elles sont suffisamment attestées. Or il n'y a guere de partie dans l'histoire ecclesiastique ou profane, qui soit aussi attestée que celle-ci. Car la gravité & la sincerité de Theodoret est si reconnuë de tout le monde, que personne n'oseroit dire, ni croire qu'il ait voulu nous tromper par des histoires fabuleuses: & il se seroit fait un tres grand tort à luy mesme, puisque la pluspart de ceux dont il parle estant encore vivans, il avoit presque autant de témoins de la fausseté ou de la verité qu'il disoit, qu'il y avoit d'hommes dans la Syrie.
c.p.764.a. Il n'y a pas plus d'apparence à dire qu'il ait esté trompé,]'puisqu'il proteste qu'il n'écrit que ce qu'il a vu de ses yeux, ou ce qu'il a appris de personnes qui en avoient esté témoins oculaires, &
c. qui estant eux mesmes les imitateurs de la pieté de ces Saints, [n'avoient garde de le vouloir tromper par des mensonges.

Cela n'est pas difficile à croire, puisqu'une grande partie de ceux dont il parle estoient des personnes vivantes, la pluspart de son diocese. Presque tous les autres estoient auprés d'Antio-
c.2.p.784.c. che, & il en avoit encore vu une partie.]'Il marque qu'il a appris
c.4.p.797.d. d'Acace de Berée l'histoire de S. Julien Sabas,'& celle de Saint
c.6.p.810.d. Eusebe,'& que sa mere luy avoit appris celle de Symeon l'ancien.
Celle

V. son titre. [Celle de "Saint Symeon Stylite qui est la plus extraordinaire, est attestée par plusieurs autres historiens. Quoique Theodoret ait eu beaucoup d'ennemis, nous ne trouvons point qu'on luy ait jamais fait aucun reproche sur cet ouvrage. Au contraire nous avons vu qu'il estoit cité par divers auteurs.] 'Evagre dit qu'il a écrit avec eloquence les miracles de S. Symeon Stylite. ᵃ Quelques uns trouvent mesme trop d'eloquence dans cette histoire. Eva.l.1.c.13.p. 270 a. ᵃDuPin,p.235.

'Theodoret y parle d'une grande secheresse arrivée quelque temps auparavant, qui avoit brulé tous les biens de la terre, & cette sterilité fut suivie non seulement de la famine, mais encore de la peste. 'Saint Symeon Stylite avoit predit ce fleau deux ans avant qu'il arrivast, ayant vu une verge par laquelle Dieu menaçoit les hommes de sa colere. 'Durant cette secheresse qui obligeoit tout le monde de recourir à la priere, plusieurs Prelats, & un Corevesque du diocese d'Antioche vinrent trouver Saint Polychrone, pour obtenir le secours de Dieu par ses prieres. Thdrt.v.P.c.21 26.p.874.c|885 d. c.26.p.885 d. c.24 p.874 c.

'On trouve beaucoup d'autres choses considerables dans cette histoire, outre ce qui touche les Saints dont elle parle, surtout pour la discipline de ce temps là. 'C'est pourquoi les heretiques qui n'osent en contester ni l'autorité ni la verité, voudroient faire croire qu'on y a ajouté divers endroits. Mais toute la preuve qu'ils en ont, c'est qu'il y a bien des choses qui ne leur plaisent pas, & qu'à la fin du 26.ᵉ chapitre, on a ajouté dans un manuscrit la mort de S. Symeon, 'qui peut s'y estre glissée d'une note mise à la marge, & qui en effet ne se trouve point dans les autres manuscrits, comme on le voit par l'edition du Pere Sirmond. t.5.p.199.c|Du Pin,p.237. Riv.l.4.c.21.p. 453.454. Thdrt.t.5.p.199 1.a.b.

'Aprés que Theodoret eut raporté une partie des combats des [solitaires, ces] illustres athletes de Dieu, il fit un discours pour examiner quelle estoit la force qui les rendoit invincibles: '& il trouva que cette force n'estoit autre que l'amour de Dieu qui bruloit dans leurs cœurs, & qui leur faisoit faire & souffrir avec joie, les choses les plus opposées aux sentimens de la nature. C'est pourquoi ce discours est intitulé De la sainte & divine charité, '& est joint dans divers manuscrits aux vies des Peres. 'Quelques uns croient que Theodoret avoit aussi dessein dans cet ouvrage de s'animer luy mesme à la constance, [& à la patience, dont un Evesque qui veut faire son devoir a toujours besoin;] '& on pretend montrer par quelques indices qu'il l'a écrit vers l'an 449, dans le fort de ses persecutions. [Mais ces indices sont tres legers: & ainsi il vaut mieux le joindre aux vies des Peres, puisque c'en est une suite.] 'On trouve que cette piece d.elcar.t.4.p. 680. p.683.&c. t.5.p.204.1.d. 2.a. b.d. c.

est un modele d'eloquence. Elle n'apprend rien pour l'histoire mais elle anime partout la pieté.



ARTICLE XLIX.

De son histoire ecclesiastique.

[NOUS n'ajouterons rien ici des trois dialogues que Theodoret écrivit contre les Eutychiens vers "l'an 447, & des demonstrations qu'il y joignit. Ainsi nous passerons à son histoire ecclesiastique qu'il peut avoir écrite un peu aprés, dans le temps que Theodose l'obligeoit de demeurer dans son diocese, & qu'il avoit ainsi plus de loisir pour s'appliquer à écrire.] 'Car il l'acheva durant le regne de Theodose II,[qui mourut l'an 450 au mois de juin ou de juillet;] 'mais aprés avoir écrit son histoire des solitaires, a aprés que le corps de S Chrysostome eut esté raporté à Constantinople [l'an 438,] b & lorsque l'heresie d'Eutyche commençoit déja à paroistre. c Il y avoit alors 30 ans que la persecution duroit dans la Perse, [" & elle y avoit commencé un peu avant l'an 420] Ainsi tout s'accorde à croire qu'il fit cette histoire vers l'an 448, ou 449. 'Quoiqu'il semble difficile de voir comment il y peut dire, que le jeune Theodose conservoit toute entiere la pieté du grand Theodose son ayeul. 'Il semble mesme qu'il ne l'ait faite qu'aprés sa deposition, & en l'an 450, 'puisque voulant montrer [immediatement avant le faux Concile d'Ephese,] que la crainte des hommes ne l'empeschoit point de témoigner de l'estime pour Diodore & pour Theodore, [il ne renvoie point à ce qu'il dit d'eux dans son histoire; & il peut bien ne l'avoir achevée que dans ce temps là. Mais je ne sçay si l'on peut croire qu'il l'ait faite aprés ce Concile, dans le trouble où le mit necessairement sa deposition; & dans le monastere d'Apamée où il fut obligé de se retirer, & où apparemment il ne trouvoit pas beaucoup de livres. Que s'il ne la cite point pour sa justification dans les lettres qu'il écrivit en ce temps là, c'est qu'il n'y cite que des ouvrages bien plus anciens.]

'Il entreprit cette histoire à la priere de quelques uns de ses amis, qui l'en avoient souvent pressé. 'Il la commença où Eusebe avoit fini la sienne, [c'est à dire] à l'heresie d'Arius, [lorsqu'elle commença à faire plus de bruit aprés que Licinius eut esté défait, à la fin de 323,]& il la continua durant 105 ans, jusqu'à la mort de Theodore de Mopsueste, & de Theodote d'Antioche, 'c'est à

Marginal notes: V. § 17. — Thdrt l.5 c.36 p.748.d. — l.4.c.22.p.697. b.&c. — a l.5.c.36.p.748.c. — b c.3.p.707.b|pr. v.p.4. — c c.38.p.751.d. — l.5.c.36.p.748.d. — V. la persecution d'Isdegerde. — t.5 p.191.2 a. — ep.16.p.912.b. — hist.pr.p.522-523. — p.522.a. — l.4.c.39 p.738.a. — t.5.p.192.1.a.

dire depuis l'an [324,] auquel Constantin devenu maistre de l'Orient, commença à travailler pour détruire l'Arianisme né quelques années auparavant, [jusques à l'an 429.] 'Comme Eusebe n'avoit pas voulu entrer dans l'histoire de l'Arianisme à cause de l'engagement qu'il y avoit pris, aussi il est assez visible que Theodoret n'a point voulu passer l'an 429, pour ne pas entrer dans les troubles de l'heresie de Nestorius, & dans la division des Orientaux contre S. Cyrille. hist.pr.v.p.3.

'Il dit qu'il veut écrire les choses que l'on avoit omises,[a] par où l'on croit qu'il marque avoir vu les histoires du mesme temps que Socrate & Sozomene avoient écrites avant luy, & qu'il veut s'attacher principalement aux choses que ces auteurs n'avoient pas dites, ou qu'ils avoient mal dites. 'On trouve en effet qu'il fait plus exactement qu'eux l'histoire des Ariens, & il nous apprend plusieurs choses que l'on ne trouve point ailleurs. Il donne mesme plusieurs pieces originales. Il n'est pas neanmoins sans fautes, [non plus que tous les autres hommes;] '& on en marque quelques unes, [que nous n'examinons pas ici.] 'Ce que l'on blasme le plus, c'est qu'il ne marque point les dates, & les années des evenemens qu'il raconte : [& l'on voit encore ailleurs qu'il n'avoit pas étudié la chronologie.] 'Il seroit bien plus blasmable, s'il n'avoit composé son histoire que pour justifier Nestorius, & calomnier les Catholiques qui suivoient Saint Cyrille, comme un nouvel auteur l'en accuse. 'Mais un autre plus equitable, luy soûtient qu'il ne paroist rien dans cette histoire qu'une grande aversion contre toutes les heresies, un grand zele pour la religion, un grand amour de l'Eglise, un grand respect pour les saints Evesques qui ont défendu la foy, & une grande estime pour tous ceux qui ont bien vécu.

pr.p.521. a pr.v.p.3|Du Pin,p.221. Du Pin,t.4.p.223. p.223.224. p.223|Thdrt.t.v.pr.p.6. Du Pin,p.224| Thdrt.G p.192 196. Du Pin,p.254.

[Cette histoire est divisée en cinq livres.] 'Theodoret la cite luy mesme.[b] Cassiodore la fit traduire en latin par Epiphane, & la fit joindre par le mesme Epiphane avec celle de Socrate & de Sozomene pour faire des trois un seul corps d'histoire, depeur, dit-il, que l'eloquente Grece ne se vante de posseder des choses necessaires dont les Latins soient privez. 'Theodore le Lecteur avoit aussi ramassé en un corps d'histoire ces trois auteurs. 'Gennade parle de l'histoire de Theodoret. 'Liberat en raporte un endroit. 'On marque que Justinien la cite aussi-bien[c] qu'Evagre. [d] Photius en prefere le style clair, "net, & elevé aux histoires d'Eusebe, de Socrate, d'Evagre, & de Sozomene, quoiqu'il y blasme quelques metaphores trop hardies. [S. Gregoire le Grand con-

Thdrt.hær.l.4.c.1.2.p.234.c|235.a. b Trip.præf.p.4| Casd.ino.c.17 p.239.a. Thdrt.pr.v.p.10. Genn.c.89. Liber.c.5.p.9. Thdrt.pr.v.p.13| Conc.t.5.p.217.a. c Eva.pr.p.255.b d Phot.c.31.p.17.20. ἀπέριττος.

fond apparemment cette histoire avec celle de Sozomene, lorsqu'il dit] 'que l'Eglise Romaine ne reçoit point cette derniere, à cause des grandes loüanges qu'elle donne à Theodore [de Mopsueste. [Car cela ne se trouve point dans Sozomene; & c'est par où finit Theodoret, qui ne craignit point de faire un grand eloge de cet Evesque dans le temps mesme qu'il estoit persecuté en partie à cause qu'il défendoit sa reputation.

Greg.l.6.ep.31. p.733.e.

Outre les cinq livres que nous avons aujourd'hui de l'histoire de Theodoret,] 'il faut dire selon Gennade qu'il y en ajouta cinq autres, pour la continuer jusqu'à l'empire de Leon, c'est à dire jusques à l'an 457. [Et il n'est pas difficile de croire, qu'ayant plus de liberté de parler de S. Cyrille aprés le Concile de Calcedoine, & s'estant défait luy mesme par le temps de l'inclination qu'il avoit pour Nestorius, il se soit trouvé en état de faire l'histoire des Conciles d'Ephese & de Calcedoine.] 'Mais il peut paroistre étrange qu'un ouvrage si important n'ait esté connu que du seul Gennade, qui vivoit dans les Gaules, bien eloigné de l'Orient, & qui paroist avoir esté fort peu instruit sur les écrits de Theodoret. Il est assez clair que Cassiodore n'a connu que les cinq livres qu'il a fait inserer dans le corps de son histoire Tripartite. Il est visible qu'Evagre, Photius & 'Nicephore n'ont point connu d'autre histoire de Theodoret, que celle que nous avons aujourd'hui.

Genn.c.89.
Thdrt.G.p. 249.250.
Nphr.l.1.c.1.p. 35 b.

'Ce qui pourroit favoriser Gennade, c'est que Theodore le Lecteur cite de l'histoire de Theodoret un evenement ou deux que nous ne trouvons point aujourd'hui, [& qui sont en effet beaucoup posterieurs à l'an 429, auquel Theodoret finit son histoire.] 'Saint Jean de Damas cite de mesme du 4.e livre de l'histoire ecclesiastique de Theodoret un miracle qui ne s'y trouve point. 'Mais ces evenemens sont arrivez, les uns vers l'an 482, [a] & le dernier en 498, ["ou 499. Ainsi ils passent de beaucoup non seulement l'an 457, auquel Gennade termine les dix livres de Theodoret, mais aussi l'empire de Leon, sous lequel le mesme Gennade dit que Theodoret est mort, l'an 474 au plustard, & il auroit eu plus de cent ans en 498.] V.Anastase

Thdrt.L.l.2.p. 566.a.b.
Jo D.im.l.3 p 798.
Tdrt h.n.v p. 168.2.c.
a Thdrt.L.p. 585.1.

'C'est pourquoi Baronius a mieux aimé croire qu'il y avoit un second Theodoret qui avoit aussi écrit l'histoire, & que c'est luy qui est cité par Theodore le Lecteur, & par S. Jean de Damas. 'M.r Valois le suit quelquefois, [b] quoiqu'il dise en un endroit que Theodoret cité par S. Jean de Damas est Theodore le Lecteur. [c] Le P. Garnier dit de mesme l'un & l'autre. [d] Il croit que le jeune Theodoret est l'Evesque d'Alindes en Carie, qui assista au Con-

Bar 494. §55.
Thdrt.n.p.168. 2.c|169.1.c.
b Thdrt.L.p. 585.1.
c Thdrt.G.p. 250.2.a.
d c.d.

cile de Constantinople en 536. [Quoy qu'il en soit de ce second Theodoret, ce n'est point celui qui finissoit son histoire en 457, selon Gennade, surtout s'il écrivoit encore en 498, & moins encore s'il vivoit en 536, l'écrit de Gennade ayant esté fait avant 498. Ce qu'on pourroit dire, c'est que ce jeune Theodoret ayant d'abord fait cinq livres depuis l'an 429 jusqu'en 457, il continua depuis, & y en ajouta d'autres. Mais comment est-ce qu'une histoire arrivée en 498, est citée du 4.e livre? c'est ce que d'autres deméleront s'ils veulent, ou s'ils peuvent.]

ARTICLE L.

De son ouvrage sur les heresies.

[THEODORET peut avoir voulu executer dans son traité des heresies, le conseil que Saint Leon luy avoit donné, de témoigner une egale horreur pour Nestorius & pour Eutyche, si ce traité n'a esté fait qu'aprés l'an 453.] 'Ce qui est certain, c'est qu'il l'écrivit aprés que Dieu eut deraciné tout d'un coup la derniere heresie, 'qui estoit celle d'Eutyche, [c'est à dire aprés le Concile de Calcedoine.] 'Il fit [1] cet ouvrage à la priere du Comte Sporace, 'qu'on croit estre celui qui fut Consul en 452, & comme Theodoret ne luy donne point cette qualité en luy adressant son écrit, on en tire qu'il ne le fit qu'aprés l'an 452. [Mais je ne sçay si cette raison est bien forte,] 'puisque Theodoret se contente de donner à Sporace plusieurs titres d'honneur, [sans aucune dignité ni aucune charge, quoiqu'apparemment un homme qui avoit esté Consul n'en manquast pas.] 'Ce Comte au milieu des engagemens qu'il avoit à la Cour, faisoit ses delices de la loy de Dieu, & de la connoissance de la verité. 'C'est pourquoi il pria Theodoret de luy faire un abregé des diverses erreurs par lesquelles on avoit combatu la verité: non qu'il prist aucun plaisir à connoistre tant de folies, mais pour apprendre aux autres quels estoient les egaremens qu'il falloit eviter, pour ne pas tomber dans la mort où ils conduisent, & quel est le chemin royal de la verité qui mene au royaume des cieux.

Thdrt.h.pr.p. 188.d. — l.4.c.13.p.246. — pr.p.187-189.d. — t.5.p.244.2.d. — t.4.p.187. — p.189.d. — p.187.

'Theodoret eut quelque peine à s'engager dans ce travail, à cause des blasphemes & des infamies horribles des premieres p.188.a.b.

1. 'Le P. Garnier croit que ce sont les ouvrages contre les heresies que Theodoret cite sur le Levitique, q.1.p.114. [Mais il en avoit fait bien d'autres: Et où parle-t-il dans ceux-ci des sacrifices ordonnez aux Juifs?] Thdrt.G.p.244.245.

heresies que Dieu avoit mesme déja éteintes pour la pluspart. Neanmoins il crut qu'il estoit utile de donner quelque connoissance legere de ces choses, sans entrer beaucoup dans le detail, afin qu'on eust plus d'horreur de l'egarement & de l'impieté de ceux qui avoient inventé ou qui avoient suivi ces folies. [Et rien ne peut nous humilier davantage, & nous faire mieux reconnoistre la misericorde de Dieu sur nous, que quand nous voyons de combien de precipices il nous a preservez, quoiqu'il y ait souvent laissé tomber les plus grands esprits.]

p.189.a.b. 'Il recueillit donc & abregea ce qu'il trouvoit dans S. Justin, "& les autres Peres ou auteurs ecclesiastiques qui avoient écrit &c.
t.5.p.245.1.d. contre les heretiques, 'entre lesquels il ne nomme point Saint Epiphane, de quoy je m'étonne. [Mais assurément ce n'estoit point] à cause des differends que ce Saint avoit eus avec Saint
t.4.p.188.c.d|Du Pin,p.244. Chrysostome. 'Il fit ainsi trois livres des heresies qui avoient paru jusqu'à Constantin, & il les disposa plutost selon l'ordre de la matiere, que selon l'ordre du temps. Il mit dans le quatrieme l'heresie d'Arius, & les autres qui avoient paru depuis, [finissant
Thdrt.t.5.p.245.2. par Nestorius & Eutyche.] 'Il ne dit rien ni des Origenistes, ni des Pelagiens, quoiqu'il ne pust pas ignorer les troubles arrivez de son temps mesme dans l'Orient: & les Orientaux dont il estoit des premiers, avoient reproché à S. Cyrille, quoique sans sujet, d'avoir favorisé les Pelagiens. [Mais ni les uns ni les autres ne faisoient point alors de corps de secte, & de communion.] Il pouvoit bien mesme n'estre pas fort instruit de ce qui regardoit
t.4.p.189.b. ou l'histoire, ou les sentimens des Pelagiens. 'Il se contentoit d'exposer les dogmes des heretiques, comme on le luy avoit demandé, sans en faire de refutation. [Mais à la fin de chaque heresie il marque assez souvent ceux qui l'ont combatuë par leurs écrits.]

a.c|Du Pin,p.250-252. 'Il y ajouta un cinquieme livre, où il fit un abregé de la doctrine de l'Eglise sur les principaux articles de la foy, & de la morale; afin que cette opposition fist mieux voir la beauté de la verité, & l'infamie de l'erreur. [C'est dans ce livre qu'il y a un endroit
Thdrt.p.189.c. difficile sur le peché originel.] 'Il intitula ce dernier livre l'abregé des Dogmes divins, & les quatre autres l'abregé des folies,
c|Nphr.l.14.c.54.p.570.b. [ou des fables] des heretiques; '& tout le corps de l'ouvrage,
a Phot.c.56.p.48. pour discerner la verité du mensonge. [a] Photius parle de ces cinq livres contre les heresies: (car il ne les intitule point autrement.) Il en louë le style net, & qui n'a rien de superflu.

Thdrt.h.l.4.c.12.p.244.246. 'Theodoret ayant donc à parler de Nestorius dans cet écrit,

il le fait d'une maniere si forte & si vehemente, qu'il semble y avoir mesme quelque excés. [Et c'est peut-estre ce qui a porté] 'un auteur moderne à soûtenir que tout ce chapitre n'estoit point de Theodoret, mais avoit esté ajouté depuis par quelque autre. t.5.p.251-254.

NOTE 17. Il n'a pu neanmoins donner "aucune preuve considerable de cette alteration.ª Au contraire il est certain, comme on vient de voir, que Theodoret conduisoit son 4ᵉ livre jusqu'à Eutyche;ᵇ& on avoue que l'article qui en traite, ne peut point estre contesté. [Il ne pouvoit donc pas ne point parler de Nestorius, sans se faire traiter de Nestorien. Il eust mieux aimé ne point entreprendre son ouvrage, ou le finir avant Nestorius, comme il avoit fini son histoire.]'Photius reconnoist qu'il alloit jusques à Nestorius & à Eutyche, & qu'il parloit avec beaucoup de force contre Nestorius.'Un Abbé Theodore cité par le Pere Sirmond renvoie à ce mesme endroit de Theodoret; '& Leonce de Byzance qui écrivoit vers l'an 600, dit que si on veut voir combien Theodoret haïssoit Nestorius, on n'a qu'à lire son livre sur les heresies. Du Pin, p.247. 249. ª Thdrt. hær pr p.188.d. ᵇ t.5.p.244.2. Phot.c.56.p.48 Thdrt.pr.p.12. Leont.act.4.p. 509.c.

'Ce que Theodoret dit sur ce sujet, se trouve en mesmes termes au commencement d'un autre écrit intitulé contre Nestorius, & adressé aussi à Sporace. 'Baronius dit qu'on en faisoit la premiere lettre de Theodoret.[Le reste de cet écrit est une refutation de Nestorius, où l'auteur s'adresse souvent à Nestorius mesme, & jamais à Sporace. La doctrine en est plus nette sur l'Incarnation que dans ses dialogues, ce qui ne seroit pas une raison d'en douter sans le reste.]Le P. Garnier soûtient que c'est une piece supposée[& M. du Pin l'avoue,]'en disant que ce peut estre un extrait du traité de Theodoret sur les heresies adressé à Sporace, auquel on a joint un raisonnement tiré de quelque autre ouvrage du mesme auteur. Thdrt t.4.p. 696.698. Bar.449.§118. Thdrt.t.5.p. 251.254. ᶜDu Pin,p.249.

'Sporace estoit, comme nous avons dit, un seculier engagé dans les charges, & dans des emplois qui l'obligeoient d'estre toujours auprés de la personne du Prince. Mais parmi ces occupations, il conservoit un grand amour pour la loy de Dieu, il preferoit à toutes choses la connoissance & l'étude de la verité; '& il travailloit à la connoistre non seulement pour s'en edifier, mais encore pour en instruire les autres. [C'est sans doute]'le Comte[1]Sphorace qui avoit témoigné une affection particuliere pour Theodoret, au milieu de sa persecution, & un grand zele pour l'Eglise.'Theodose le jeune en 435, met un Sperance'entre Thdrt.hær.pr. p.189|ep.97.p. 971.a. hær.pr.p.187. ep.97.p.971.a b V.§33. Col.Th.nov.p. 8.

1. Il le qualifie *virum spectabilem Comitem sacri Consistorii*.

les personnes de qualité qui avoient travaillé à la collection de son Code. p.192. 'Nous trouvons en 443, un Storace Prefet de la ville & Patrice, mais c'estoit à Rome:[ce qui ne paroist pas convenir à l'ami de Theodoret, qui apparemment demeura toujours en Orient, & à la Cour de Constantinople.] Conc t.4.p.77. b|574.c.&c. 'Entre les officiers qui assisterent à diverses seances du Concile de Calcedoine, il y a un Soprace Comte des domestiques, qui estoit une des premieres charges de la Cour.

p.813.b|867.a| 871.b|chr. 'Il y eut un Sporace ou Asporace Consul en 452, & c'estoit le Consul d'Orient: a Thdrt.t.5.p. 1.3 1.a. [a] On croit, comme on a dit, que c'est celui à qui Theodoret écrit, & le Comte des domestiques. b Leo,ep.121.c.2 p.6 a [b] Saint Leon parle d'un 'Sporace qui pouvoit estre à Constantinople en 457; V. S. Leon § mais qui ne paroist pas estre de la qualité de celui-ci. c Sur 8 nov p. 205,206 § 30.31. [c] La vie de Sainte Matrone, si elle se peut citer, parle d'un Sporace Patrice sous Leon, & de sa femme nommée ce semble Severe, qui ayant esté guerie par Sainte Matrone, luy bastit un monastere.

ARTICLE LI.

De l'Octateuque & des autres derniers écrits de Theodoret, de ceux qu'on luy attribue.

Thdrt.hær.l.5. c.2.p.257.c. 'THEODORET dit dans son traité des heresies, qu'il avoit montré depuis peu quel est le but de la Theologie morale, & de l'instruction.[Je ne trouve rien pour éclaircir cet endroit, qui me paroist fort obscur.]

l.4.c.10.p.247. 'Dans ce mesme traité parlant contre les Audiens Anthropomorphites, il promet d'expliquer quelle est l'image de Dieu dans l'homme, lorsqu'il parlera de la formation de l'homme. l.5.c.9.p.271. 'Il dit quelque petite chose dans le 5ᵉ livre, en parlant de l'homme, qui peut revenir à ce sujet.[Mais il s'y étend si peu, que j'ay peine à croire que ce soit ce qu'il avoit promis:& il semble plus probable qu'il avoit dessein de composer quelque ouvrage sur cette matiere. Nous ne voyons pas s'il l'a fait, à moins qu'on ne dise que ç'a esté dans ses Questions sur l'Octateuque,] t.1.p.15.16. 'où il y en a deux sur ce sujet, la 19ᵉ & la 20ᵉ. t.5 p.1821 b|a.a. b. 'On croit en effet que ces Questions sur l'Ecriture sont le dernier ouvrage de Theodoret; puisqu'il ne les cite point dans aucun autre. [Il n'en parle point dans ses lettres à Eusebe d'Ancyre & à S.Leon, écrites en 448 & 449, où il justifie sa foy par ses écrits,]à quoy celui-ci est aussi 1.Reg.q.43.p. 191.b.c. propre qu'aucun de ceux qu'il y cite. Il est certain au moins qu'il

qu'il ne le fit qu'aprés avoir expliqué les Pseaumes,'Isaïe,ᵃJeremie 4.Reg.q.52.p.357.2.
ᵇ& les autres Prophetes, avec les epistres de Saint Paul,& aprés ᵃq.57.p.361.b|2.Par.p.392.c.
&c: avoir encore écrit"d'autres ouvrages.'Quelques uns luy font dire ᵇin Lev.q.1.p.114.c.
qu'il avoit aussi écrit ses cinq livres contre les heresies dont nous
V.§ 20. venons de parler."Mais au moins il ne le dit pas clairement. cc|t.5.p.182.1.d:

'Il entreprit ce travail à la priere d'Hypace, qu'il appelle le t.1.p.1.229.
plus cher de ses enfans. 'Il parle avantageusement dans une let- ep.11.p.904.d.
tre d'un Lecteur de ce nom: mais il semble qu'il fust de l'Eglise
de Constantinople: 'Et on aime mieux croire que celui qui osa t5.p.182.2.a.
luy demander un ouvrage si important, est Hypace Corevesque ep.113.p.988.a.
de son diocese, qu'il envoya à Rome en 449.'Il l'auroit ce semble t.5.p.182.1.a.
dû traiter de frere, & non de fils, mais l'âge,[& l'autorité d'un
Evesque tel que Theodoret,] luy pouvoit donner ce droit à l'é-
gard d'un de ses disciples.[Et tout est bon entre ceux qui s'ai-
ment par une charité solide.] 'Il estoit incommodé, lorsqu'Hy- in Oct.p.1.a.
pace luy demanda ce travail. Mais cette incommodité ne l'ar-
resta point, dans la confiance qu'il avoit au pouvoir du maistre
souverain de nostre vie, auquel il croyoit obeïr en l'entreprenant.
'Il se resolut donc ainsi à expliquer les difficultez qui se rencon- p.1.2.
troient dans l'Ecriture, autant qu'il plairoit à Dieu de luy don-
ner de lumiere, 'à en developer les obscuritez, à faire voir que p.2.
ces livres saints n'enseignent rien qui se contredise, & rien qui
ne soit juste & saint, afin d'instruire d'un costé les Fideles qui
cherchent la verité, & de fermer de l'autre la bouche aux en-
nemis de l'Eglise, qui voudroient ruiner l'autorité sacrée de l'E-
criture. [Il ne le fait pas par un commentaire continu,]mais en
forme de questions & de réponses. 'Ce que Photius approuve Phot.c.204.p.528.
κατ' ἐκλογήν. fort.[C'est pourquoi]on l'intitule Questions,"ou diverses difficul-
tez de l'Ecriture.

Theodoret y suit l'ordre des livres sacrez.]'Ainsi il fit d'abord Thdrt.in Reg.pr.p.219.
l'Octateuque, c'est à dire les cinq livres de Moyse, Josué, les
Juges, & Ruth. Il y ajouta ensuite les livres des Rois, pour ne
pas laisser, dit-il, imparfait l'ouvrage que luy avoit demandé
son tres cher fils Hypace, à qui il adresse cette partie,'aussi-bien p.1.
que l'Octateuque. 'Il y joignit encore depuis les deux livres des p.367.a.
Paralipomenes. 'On croit qu'il falloit beaucoup de temps pour t.5.p.182.a.b.
un ouvrage qui demande tant de meditation & de travail, & qui
medullam. contient "ce qu'il y a de plus important pour l'intelligence des
Ecritures. 'Quelques uns croient qu'on y a ajouté les passages de p.183.1.a.b.
Diodore, de Theodore, & d'Origene, qui y sont raportez en un
seul endroit. Neanmoins il les cite encore en d'autres endroits,

quoiqu'il ne raporte pas leurs paroles.

Phot.c.204.p. 508. 'Photius avoit lu ces Questions sur l'Octateuque, sur les Rois, & sur les Paralipomenes. Il dit que c'est un ouvrage qui marque bien clairement le genie de son auteur, & qui estoit extremement utile, Thdrt.in Oct. p.1. 'comme Hypace l'avoit fait esperer à Theodoret en le luy demandant. a Phot p.508. a Photius ajoute qu'il a le caractere & la beauté ordinaire des écrits de Theodoret, & qu'il a mesme quelque chose de plus clair, & de plus intelligible que les autres. Thdrt.p.1.2. 'Il semble que le dessein de Theodoret, estoit de condanner ce travail sur toute l'Ecriture, Nphr.l.14.c.54. p.570.a. '& Nicephore parle comme s'il l'eust fait sur tout l'ancien Testament. [Nous ne voyons pas neanmoins qu'il en ait fait plus que ce que nous avons dit: & Photius ne marque rien davantage.

Si Theodoret a parlé nommément contre Eutyche, & contre Dioscore dans quelque écrit, ce n'a pu estre que depuis le Concile de Calcedoine. Nous n'en avons point aujourd'hui où cela se trouve. Photius, ou Nicephore ne paroissent point en avoir vu aucun.] Genn. c.89. 'Mais Gennade marque assez clairement, "qu'il en avoit vu un de cette sorte. V.417. Il l'appelle des écrits [c'est à dire un ouvrage composé de plusieurs livres] pleins de force, ou Theodoret faisoit voir & par la raison & par l'autorité des Ecritures, que J.C. avoit aussi veritablement une nature & une chair consubstantielle à sa mere, par la naissance qu'il avoit receuë de la sainte Vierge, qu'il avoit veritablement la nature divine par la naissance eternelle, qu'il avoit receuë de Dieu son pere. [Ainsi cet écrit combatoit egalement Nestorius & Eutyche. C'est celui dont Marcellin parle sur l'an 466.]

Thdr.t.5.p.281. 'Le P. Garnier nous a donné sous le nom de Theodoret, un sermon sur la naissance de S Jean Battiste, [sans que nous voyions d'où il l'a tiré, ni sur quelle autorité il l'attribuë à Theodoret.] Du Pin,p.161. 'On trouve neanmoins qu'il est assez de son style.

Misc.t.4.p.1-8. 'Nous avons dans les mélanges de M. Baluze deux passages latins sur la Trinité, dont le dernier est assez long, attribuez à Theodoret dans deux manuscrits. Cotelr.g.t.3.p. 560.561. 'Mr Cotelier s'est donné la peine d'y corriger quelques endroits, comme les croyant veritablement de luy. [Je ne les trouve point dans l'appendix du Pere Garnier, imprimé l'année "d'aprés.] en 1684.

Phot.c.273.p. 1513-1520. 'Photius nous a conservé quelques passages de cinq discours &c. que Theodoret avoit faits, dit-il, à la loüange de S. Chrysostome, p.1516.f. 'apparemment depuis que son corps avoit esté raporté à Constantinople [en 438. On voit que c'estoient des eloges & des

panegyriques prononcez dans des assemblées publiques.] 'Le cinquieme fut prononcé dans l'eglise des Apostres, aprés que plusieurs autres eurent parlé sur le mesme sujet. [Ainsi c'estoit apparemment à Constantinople, où le corps de S. Chrysostome estoit dans l'eglise des Apostres. Mr du Pin trouve que ces discours n'ont point "le style & la gravité de Theodoret.
P.1517.1520.
&c.

'Hebed-Jesu Evesque d'Orient, qui vint à Rome sous Jule III, marque quelques ouvrages de Theodoret traduits en syriaque, & entre autres un livre contre Origene, & un autre sur la maniere de bien vivre. Le P. Garnier croit que le premier est son explication, [& ses questions] sur la Genese, & l'autre ses discours sur la Providence. [J'aimerois mieux dire que ce sont] 'des ouvrages inconnus d'ailleurs, attribuez peut-estre faussement à Theodoret, comme Mr du Pin le croit du premier.
Thdrt.G.p.180.2.
p.257.2|Du Pin,p.261.

ἀσκητικὸς.
'On a imprimé plusieurs fois un dialogue "sur la vie solitaire qui est attribuée à Theodoret dans un manuscrit. Mais plusieurs autres l'attribuent à S. Maxime Abbé, '& sont appuyez par Photius.[a] On doute si Theodoret n'est point le veritable auteur d'un autre dialogue sur les Manichéens, qui est parmi les ouvrages de S. Jean de Damas, 'aussi bien que des 146 questions qu'on avoue n'estre point de S. Justin, & où quelques uns croient trouver le style & les expressions de Theodoret. 'Les Orientaux ont une Liturgie qu'ils pretendent tenir de luy.
Du Pin,p.261| Thdrt.G.p.254.2.
Phot.c.193.p.505.b.
a Thdrt.G.p.257.1.
Du Pin,t.1.p.158.
Bona.lit l.1.c.9.p.64.

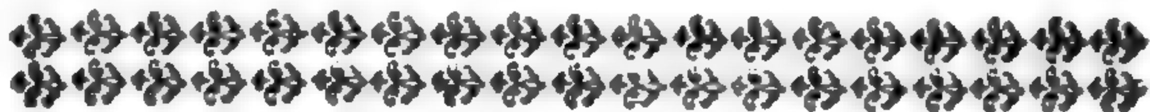
'Mr de Marca dit qu'on trouve dans la bibliotheque du Roy, une collection de Canons qui porte le nom de Theodoret, composée des Canons de Nicée, d'Ancyre, & de Neocesarée, de Sardique, de Constantinople, d'Ephese, des 27 de Calcedoine de ceux de S. Basile, & des 85 qui portent le nom des Apostres. [Neanmoins on n'a point mis cette collection dans la nouvelle edition de Mr Justel; & je ne voy pas mesme qu'on en parle dans les prefaces.]
Mar.conc.l.7.c.8.§6.p.327.

'Sixte de Sienne dit, qu'il y a à Vienne en Autriche un manuscrit grec d'un ouvrage de Theodoret, intitulé, Introduction des institutions mystiques sur toute l'Ecriture; & il dit que c'est une explication mystique & spirituelle de tous les mots de la bible. 'Mais on croit que c'est un simple recueil de ce qu'il en a dit par occasion en divers endroits.
Sixt.l.4.p.382.1.d.
Thdrt.G.p.255.1.

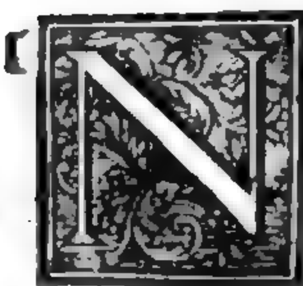
'Le P. Garnier promet de mettre dans son appendix de Theodoret, un commentaire mystique sur les Cantiques. [Je ne l'y trouve point cependant, & je ne voy pas que Mr du Pin en parle.]
p.258.2.b.

'Ce Pere nous a donné un cinquieme tome des œuvres de
Du Pin,t.4.p.279.280.

Theodoret composé de cet appendix, [où il y a peu de choses nouvelles,] de quelques autres pieces qu'il a ramassées de divers endroits, [& de plusieurs grandes dissertations qu'il y a faites sur
p.225. la vie, sur la doctrine, & sur les écrits de Theodoret:] 'Mais il semble n'avoir travaillé sur cet illustre auteur que pour le décrier, pour tourner en mal ses plus innocentes actions, & pour interpreter en mauvaise part ce qu'il dit de plus Catholique. Sa
p.277.278| Cotelr.g.p.561.c. passion est visible, [& ses preuves foibles.] 'Aussi son ouvrage n'a pas empesché que Theodoret n'ait encore trouvé des défenseurs, & qu'on n'ait témoigné la mesme veneration & la mesme estime pour ce grand homme, que l'on en avoit auparavant.



BASILE,
ARCHEVESQUE
DE SELEUCIE
EN ISAURIE.



[NOUS ne faisons un titre de Basile de Seleucie, que pour parler de ses écrits, & pour donner quelque idée de son esprit. Car pour son histoire, nous l'avons assez traitée sur S. Leon.]
Bas.Sel.n.p.316.317|Blond.p.1256.c. 'Il faut seulement examiner ce que quelques uns ont cru, que c'estoit le mesme Basile dont S. Chrysostome parle dans son livre du Sacerdoce:
Phot.c.168.p.377. '& Photius mesme ne s'eloigne pas de ce sentiment. [Cependant c'est une chose absolument insoûtenable. Car il est certain que l'ami de
Chry.vie;l.1.c.12.p.50. S. Chrysostome estoit Evesque long-temps avant l'an 400;] 'on
a Blond.p.1256.a. dit mesme dés l'an 372.[a] Et celui de Seleucie ne l'estoit pas encore en 431,[b] auquel Dexien metropolitain de Seleucie en Isaurie
b Conc.t.3.p.597.d. vint avec Jean d'Antioche au Concile d'Ephese. [Car tout le monde sçait que Basile en estoit Evesque en 448, 451, & 458.]
Bar.382 §68| Blond p.1256.a. c Thdrt.v.P.c.3.p.793.c. 'Baronius allegue encore que Basile de Seleucie a esté disciple de S. Marcien,[c] c'est à dire que c'est celui que Theodoret dit

avoir basti un monastere prés de Seleucobele en Syrie, '& dont il parle fort avantageusement. [Cela ne se peut regarder que comme une simple conjecture toute fondée sur la ressemblance d'un nom fort commun dans l'Orient. Mais cette conjecture seroit favorable, parcequ'elle feroit fort honorable à Basile de Seleucie; & il n'est pas impossible qu'on ait pris un Abbé de Seleucobele en Syrie pour le faire Evesque dans l'Isaurie qui dependoit d'Antioche. Que si Theodoret ne dit point que cet Abbé ait esté fait Evesque, nous n'avons point de preuve que Basile de Seleucie l'ait esté avant l'an 440, vers lequel Theodoret écrivoit ceci.] 'Il dit dans la suite que ceux dont il avoit parlé jusqu'alors estoient déja morts. [Mais cela peut ne pas regarder Basile & les autres, dont il n'avoit parlé que par occasion.] c.30.31.p.834.b.c.

'Il faut avouer neanmoins que de la maniere dont il parle de Basile; & mesme de Sabin son disciple, [nous avons tout sujet de croire qu'ils ne vivoient plus. Outre cela il paroist que Basile de Seleucie vivoit non à Seleucobele, mais à Seleucie mesme dés avant que d'en estre Evesque; & qu'au lieu d'estre dans un monastere, il faisoit profession d'estre & de paroistre eloquent.] 'Car il parle d'un discours qu'il avoit entrepris de faire à la loüange de Sainte Thecle le jour de sa feste. Il luy prit la veille un mal d'oreille tres violent qui le mettoit hors d'état de prononcer son discours: ce qui me faisoit rougir, dit-il, dans la pensée qu'on auroit, qu'aprés avoir entrepris de parler, j'aurois manqué de courage à l'execution. Il ajoute que Sainte Thecle le guerit la nuit, & qu'ainsi il parut sur la tribune, & fit son discours. Car je n'estois pas encore, dit-il, de ceux qui parlent dans l'Eglise, [c'est à dire qu'il n'estoit pas encore Prestre.]& aussi-tost aprés il parle de son ordination. c.3.p.793.c.d. Bas.Sel.v.Th l.2.c.27.p.310. p.310.d.

[Il succeda apparemment à Dexien, qui comme nous venons de dire, estoit Evesque en 431,] '& estoit Prestre de l'Eglise de Sainte Thecle durant que les Isaures ravageoient le pays, [au commencement du V. siecle.] 'Basile nous apprend quelques particularitez de sa vie. [Je ne sçay si c'est le mesme] ᵃ Dexien dont il loue la pieté, & qui vivant, dit-il, au milieu du monde, '& d'une maniere commune & ordinaire, egaloit neanmoins la vertu des solitaires. [Cet eloge semble plutost convenir à un laïque qu'à un Evesque.] c.17.p.299. p.299|3.p.295|296. a c.30.p.313.c. κοινότερον.

'Basile dit de luy mesme que quand il eut esté mis au rang des Docteurs & des Sacrificateurs, (je ne sçay s'il entend la prestrise ou l'episcopat,) Sainte Thecle luy apparut plusieurs fois durant la c.27.p.310.311.

nuit avec un livre ou un papier à la main. [Theodoret"luy écrivit vers l'an 448. Au mois de novembre de la mesme année, * Basile se trouva au Concile de Constantinople, & y condanna la doctrine & la personne d'Eutyche. 'Il assista encore le 13 avril 449, à l'examen qu'on fit des actes du Concile precedent.] 'Mais il eut le malheur"de se trouver peu aprés au faux Concile d'Ephese,[& d'y abandonner, ou plutost d'y condanner la verité par une retractation lasche & honteuse.] V. Theodoret § 31. * V. S. Leon § 44. Ib. § 53. Conc. t. 4 p. 1079. d. Ib. § 55, 56.

'Lorsque Dieu eut rendu la liberté à l'Eglise l'an 450, en donnant l'Empire à Marcien, Basile"signa la lettre de Saint Leon.'Il vint en 451 au Concile de Calcedoine, & "avouant la faute qu'il avoit faite à Ephese, il en obtint le pardon. [L'an 458,] 'il récrivit "avec les autres Evesques d'Isaurie à l'Empereur Leon, pour maintenir le Concile de Calcedoine, & condanner l'intrusion d'Elure dans le siege d'Alexandrie. p. 508, 509. p. 140. Ib. § Ib. § p. 923-926. Ib. §

[Voilà tout ce que l'histoire nous fournit pour les actions de cet Evesque. Il ne passa guere l'an 458, si Geronce de Seleucie qui signa la lettre du Concile de Constantinople sous Gennade, a esté son successeur: "car il y a bien de l'apparence que ce Concile a esté tenu avant la fin de 460.]Il a vécu jusqu'à un âge avancé & à la vieillesse. [a] Il témoigne que de son temps l'Isaurie estoit extremement affligée & ruinée, & il semble que ce fust en partie par les courses des Isaures, [qu'on ne marque pas neanmoins avoir fait des ravages en ce temps là, 'hormis en 441.†Il semble aussi que Basile ait vu sa ville ruinée par un tremblement de terre.] V. Saint Gennade. Bas Sel. or. 37. p. 188. d. a v. Th. l. 2. c. 12. p. 294. b. c. V. Theodose II. § 25. † V. Leon. I. § 6.

'Il est appellé Bienheureux dans la Conference de l'an 533. [b] Photius luy donne le mesme titre. [On luy donne mesme ordinairement celui de Saint. Cependant ni l'Eglise greque ni la latine ne l'honorent point en cette qualité:] 'Et ceux qui le luy attribuent son reduits à s'autoriser de l'endroit de Photius que nous venons de marquer, & d'un autre de Metaphraste. [Il faut avouer aussi que tout ce que nous savons de ses actions ne marque aucune pieté extraordinaire, mais au contraire beaucoup de foiblesse & de lascheté. Il connoissoit assurément la verité, & il savoit fort bien la dire, comme il s'en vante luy mesme; mais c'est quand il n'avoit rien à craindre. "Les circonstances de sa chute dans le faux Concile d'Ephese sont tout à fait fascheuses.]'L'aveu mesme qu'il en fit dans le Concile de Calcedoine est accompagné d'excuses impertinentes qui le condannent, & l'on y voit plus de vanité que d'humilité. Conc. t. 4. p. 1769. a. b Phot. c. 168. p. 376. Bas. Sel. n. p. 316 2. b. V. S. Leon § 55, 56. Conc. t. 4. p. 140.

[Les écrits que nous avons de luy, ne luy sont pas non plus avantageux. Il paroist avoir plus songé dans ses sermons à faire montre de son eloquence pretenduë, qu'à instruire & à edifier ses auditeurs. Ses exhortations sont communes, courtes, & mesme seches & peu animées. Je ne sçay si l'on peut excuser] 'l'air de vanité qui paroist dans la maniere dont il parle du discours qu'il fit sur Sainte Thecle avant que d'estre Prestre, '& dans ce qu'il ajoute que Sainte Thecle luy apparoissoit avec un livre à la main: ce qui sembloit estre, dit-il, & estoit effectivement une marque que je n'aurois pas une reputation mediocre. Bas.Sel.v.Th.l. 2.c.27.p.310. p.311.a.

[Quoiqu'il vécust en un temps où l'on connoissoit plus que jamais la doctrine & l'esprit du Christianisme, il y fait neanmoins des fautes tres considerables. Ce qu'il dit du salut de Falconille morte dans l'idolatrie, est connu de tout le monde, & si indigne d'un Evesque qui avoit quelque erudition,] 'que Vossius en a pris sujet de soûtenir que la vie de Sainte Thecle, où cela se trouve, n'estoit pas de luy. [Il y a plusieurs endroits dans ses sermons, qui estant pris à la rigueur seroient de tres grands blasphemes.] 'La maniere dont il parle de la mort de Marien Evesque de Tarse, & de quelques autres punitions divines, [est fort differente de celle dont Saint Athanase raport la mort d'Arius. Voss.hist.g.l.1.c. 24.p.282.283. Bas.Sel.v.Th.l. 2.c.13.14.p.296.

La pluspart des miracles & des apparitions qu'il raporte de S.te Thecle, sont d'un air peu edifiant & peu Chrétien.] 'Et si J.C. fit secher vers ce temps là la main d'un peintre qui le vouloit representer sous la figure de Jupiter, [Je ne croy pas]'que S.te Thecle ait fort agrée, comme il le pretend, [qu'il nous la depeigne de la mesme maniere que les payens auroient pu representer leur Diane.] 'Il pretend qu'on la voyoit aller tous les ans de Seleucie en un certain endroit veritablement digne d'elle, & qu'elle aimoit extremement, parcequ'il estoit planté de beaux arbres, arrosé de fontaines, tres propre pour la promenade & le divertissement, tres commode pour faire des festins"& pour danser.'Il dit qu'elle demeuroit d'ordinaire dans une grote fort agreable, parcequ'elle aimoit le repos & la solitude. [Sont-ce là les pensées des Saints, & à l'égard des Saints qui jouissent du repos de Dieu, aprés nous avoir appris à mepriser dés ce monde tous les plaisirs de cette nature? Thdr.L.p.554. a. Bas.Sel.v.Th.l. 2.c.16.p.298. c.10.p.290.291. &c. c.21.p.305.c.

Voilà pour ce qui regarde le titre de Saint que quelques uns luy attribuent. Pour ses autres qualitez, je croy qu'il avoit du genie & de l'elevation d'esprit, & qu'il eust esté eloquent, s'il eust moins affecté de l'estre.] 'C'est le jugement qu'en porte Pho- Phot.c.168.p. 377.

tius. Son discours, dit-il, est figuré, plein de feu, & d'une cadence plus egale que celle d'aucun autre auteur. Neanmoins il est clair, doux, & coulant. Mais comme ses tropes & ses figures sont trop frequentes ou plutost continuelles, il ennuie, il lasse, il indispose son lecteur contre luy: & il n'est pas possible de ne le point condanner comme un homme qui ne sçait pas assez accorder la nature avec l'art, ni moderer cet excés de figures & les renfermer dans des justes bornes. Cependant ce defaut ne rend son discours ni bas ni obscur, & on le voit rarement tomber dans ces froides allusions, [ordinaires à ceux qui affectent ce style.] Pour luy, si quelque figure laisse de l'obscurité dans un membre d'une periode, il l'éclaircit dans l'autre. Mais il est vray que le grand nombre de ses figures oste toute la grace de son discours. [Photius ne parle que de son style & non de ses pensées, qui sont presque toujours peu naturelles, & tres souvent fausses. Son style est serré dans ses sermons. Il est plus étendu & plus net dans l'histoire de Sainte Thecle, & encore plus étendu dans les choses qu'il ne premeditoit pas, comme quand il parle dans les Conciles, où l'on voit aussi qu'il avoit une grande facilité de parler, 'mais non pas toute la justesse & la netteté d'esprit, ni toute V. S. Leon note

Conc.t.4.p.140. l'exactitude necessaire.] 'Il avoue luy mesme qu'il se troubloit quelquefois.

[Dausqueius Jesuite nous a donné 40 sermons sous son nom en

Du Pin, t. 4. p. 490-495. grec & en latin:] '& M.r Du Pin en fait l'abregé.[a] De ces 40 ser-

a Phot. c. 168. p. 376. 377. mons il y en a [1] quinze qui luy sont attribuez par Photius. [b] Les autres ont ce me semble le mesme air & le mesme style, & ainsi c.

b Du Pin, p. 490 doivent passer pour estre de luy, [excepté le 38 & le 39, qui sont beaucoup plus longs que les autres, & d'un style bien plus simple

Thdrt. G. p. 256. 257. & bien moins serré.] 'Le P. Garnier croit en effet que le 38 n'est point de luy; mais il ne croit pas pour cela qu'on puisse l'attribuer

Auct. 1. p. 569. 599. à Theodoret, comme il y en a qui le font. 'Le Pere Combefis a donné de nouveau le 39, pretendant y avoir corrigé beaucoup d'endroits. [Le dixieme est étrangement confus & brouillé. L'onzieme qui est sur Elie, se peut dire tres pitoyable, & tres indigne d'un Chrétien. Cependant Photius le reconnoist pour estre de Basile de Seleucie.]

Bas. Sel. or. 3. 9. p. 16. c| 55. 56. 'Il y a quelques endroits dans ces sermons qui paroissent Nestoriens, comme quand il blasme Apollinaire d'avoir cru que

f 7. 22. p. 43. c. d| 124. a. Dieu s'est fait homme. 'Il craint fort qu'on dise que Dieu a souf-

c f. 7. p. 43. d. fert ou a dormi, [c] se contentant de dire que c'est le temple habité

1. le 1, 2, 4, 7, 8, 9, 11, 12, 19, 22, 24, 25, 29, 34, 35.

de

de Dieu. 'Il soûtient qu'il ne faut point attribuer les souffrances de la chair à Dieu qui portoit la chair, ni dire que Dieu a esté passible par sa chair, parcequ'il est toujours demeuré incapable de souffrir, soit en luy mesme, soit, dit-il, en quelque chose que ce puisse estre. 'Je croy neanmoins qu'il s'explique assez en d'autres endroits, & mesme dans un de ceux où il y a quelque difficulté. 'Il dit en un autre que le Verbe Dieu, sans cesser d'estre impassible, se rendoit propre tout ce que sa chair souffroit. c.34.p.180.c. c.9.p.364. c.25.p.139.c.

[Il faut mettre au rang de ses ouvrages] la lettre qu'il écrivit à l'Empereur Leon en 458. Mais nous ne l'avons qu'en latin. *Allatius luy attribuë un discours sur Job,]qui, comme je croy, n'est pas imprimé.] 'Il paroist que quelques uns l'ont fait auteur de cinq discours, qui sont partie du commentaire de S. Chrisostome sur S Jean. 'Le Pere Combefis a fait imprimer en 1656, avec quelques discours de S. Chrysostome, un eloge de S. Estienne, où il est parlé de la revelation des reliques de ce Saint; & il l'attribuë à Basile de Seleucie. 'L'auteur de ce discours vivoit du temps que ces reliques furent trouveés, [en 415,] '& il parle de Juvenal de Jerusalem comme vivant. [Ainsi le temps convient fort bien à Basile de Seleucie. Mais il me semble qu'il y a tres peu de genie & d'esprit dans cette piece. Le style en est aussi trop long, & le grec trop barbare, pour croire qu'elle soit de luy.] Conc.t.4.p. 423-436. *All.de Sym.p. 115. Bas.Sel.p.1. Combf.deChry p.283. p.298. p.301.

'Photius dit que Basile a fait plusieurs autres écrits outre les 15 oraisons qu'il marque; & qu'il a mesme écrit en vers les actions, les combats, & les victoires de S.te Thecle], [dont le corps estoit à Seleucie dans une eglise hors de la ville. Nous n'avons point aujourd'hui ce poëme; mais nous avons sous le nom du mesme auteur une vie de S.te Thecle en prose, dont le second livre contient divers miracles de cette Sainte, arrivez du temps de l'auteur, ou assez peu auparavant.] 'Ces deux livres se citent l'un l'autre, [& ainsi sont du mesme auteur, de quoy je ne croy pas que personne doute.] Phot.c.168.p. 377. Bas.Sel.v.Th.l. 1.p.276.d|l.2.p. 278.a.

'Mais Vossius ne peut se persuader qu'ils soient d'un auteur aussi ancien & aussi considerable, dit-il, qu'est Basile de Seleucie. [Cependant le peu d'apparence de quelques unes des choses qui y sont raportées, est une raison bien foible pour en douter, aussibien que ce qu'on dit que personne n'en a parlé jusques à S. Jean de Damas.] Ce que dit Photius, que Basile avoit traité ce sujet, mais en vers, est plus considerable. On avoue neanmoins que des auteurs ont quelquefois écrit sur la mesme matiere en vers & en prose. 'Et l'auteur dont nous parlons, dit qu'outre cet Voss.h.g.l.2.c. 24.p.282. Bas.Sel.v.Th.l. 2.c.1.p.278.a.

ouvrage, il avoit déja beaucoup écrit sur S.te Thecle. [C'est apparemment pour distinguer sa prose de ses vers, que] le titre de cet ouvrage porte qu'il est écrit 'en style historique. συγγραφικῷ

c.27.p.310.d. [Mais ce qui doit mettre la chose hors de doute,] 'c'est que cette histoire est assurément d'un Evesque, ou au moins d'un Prestre χαρακτῆρι.

c.23.p.295.d. de Seleucie, 'qui écrivoit aprés la mort de Dexien, [a] & avant que

a c.25.p.308.c. Isocase sophiste eust fait profession du Christianisme, [c'est à dire

c.4.p.285.a.c. aprés 431, "& avant 467.] La femme du General Bytien qui avoit V. Leon I § 14.

Socr.l.7.c.18.p.357.c. remporté des victoires sur les Perses, estoit encore vivante. 'Et Socrate nomme un Bytien entre les Generaux de Theodose II. contre les Perses, nous assurant que dans cette guerre il remporta divers avantages sur les Sarrazins. [Je pense qu'aprés cela on

Du Pin, t.4.p.497. ne dira pas,] 'que rien ne prouve que cette histoire soit de Basile de Seleucie, [mais qu'au contraire on ne doutera pas qu'elle ne soit faite par un homme du mesme temps & de la mesme quali-

Bas.Sel.n p.379 1.a. té,] 'quand cette opinion ne seroit pas appuyée comme elle l'est, sur l'autorité des manuscrits.

l 1.p.230.b. 'Basile donc entreprit cet ouvrage pour suivre le conseil d'une

p.231.c. personne de pieté 'nommé Achée, [b] & pour satisfaire au desir

b c|230.b. qu'il en avoit luy mesme depuis longtemps, [c] y ayant esté souvent

c p.231.c. excité, s'il l'en faut croire, par ces inspirations & des ordres

p.230.a. qui venoient du ciel. 'Il suivit, dit-il, tres exactement l'ancienne

p.231.a. histoire de cette Sainte 'sans y ajouter quoy que ce soit, hors les harangues. [Il est étonnant qu'un Evesque de Seleucie n'ait pas sceu ce que c'estoit que cette ancienne histoire. "Elle estoit écrite par un Prestre du temps mesme des Apostres, mais que Saint Jean deposa pour l'avoir faite, parcequ'elle estoit pleine de faussetez, & supposée à Saint Paul.] V. Sainte Thecle.

p.276.d|279.a|281.d. 'Apres avoir décrit la vie de la Sainte sur de si mauvais memoires, il y ajouta un recueil de divers miracles ou choses extraordinaires arrivées la pluspart de son temps : & il nomme les

l 2.c.4.31.p.285.c|314.a. personnes par lesquelles on pouvoit s'assurer de la verité. 'Il écrit

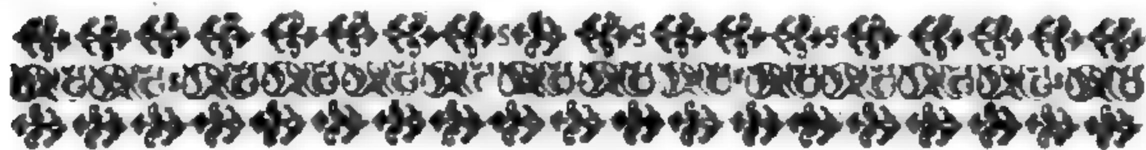
d c.30.p.312.c. comme parlant devant des auditeurs. [d] Le dernier miracle est

e c.31.p.314.c. imparfait ; [e] & il manque aussi quelque chose à la conclusion de

c.16.p.298. tout l'ouvrage. 'Il pretend que comme il se lassoit de la longueur du travail, & de la peine qu'il y avoit à recueillir ces miracles, Sainte Thecle luy apparut un jour assise auprés de luy dans son cabinet, & que prenant le papier où il avoit commencé à écrire, elle sembloit le lire avec plaisir & en souriant, comme pour dire qu'elle estoit contente de ce qu'il avoit déja fait, & l'exhorter à l'achever. [On voit assez ce qu'on peut juger de ces for-

tes de visions, & quelle croyance il faut avoir à celui qui les raporte. Il est certain qu'il y a beaucoup de choses dans cet écrit que Saint Basile & Saint Augustin n'auroient pas dites.

Il ne paroist pas que cette histoire ni les autres écrits de Basile aient eu beaucoup de reputation, puisque Gennade n'en a point parlé.]



SAINT SYMEON STYLITE, ANACORETE EN SYRIE PRES D'ANTIOCHE.



ARTICLE PREMIER.

Celebrité du nom de Saint Symeon: Que son histoire est aussi asurée, qu'elle est extraordinaire.

ou Simeon.

[L n'y a guere de Saints dans l'Eglise dont le nom soit aussi celebre qu'est celui de Saint Symeon Stylite. Cependant l'honneur que nous luy rendons aujourd'hui, n'est qu'un reste de celui que les Fideles luy ont rendu de son vivant mesme.] Ce miracle de l'univers, a cet astre eclatant qui brilloit dans toute la terre, comme l'appelle l'auteur de la vie de S. Euthyme, encore plus elevé audessus des autres hommes par l'eminence de sa vertu, que par la hauteur de sa colonne, [estoit comme un spectacle que Dieu avoit proposé aux yeux de tous les hommes, pour les rendre témoins de la toutepuissance de sa grace.

Thdrt.v.P.c. 26.p.976.d. a Anal.g.p.64. Boll.20.jan.p. 315.§3.

On accouroit de tous costez pour voir cette merveille: & ceux qui en avoient esté témoins, se hastoient de l'apprendre aux autres.] Symeon se trouva ainsi connu non seulement de tout ce

Thdrt.p.876. 881.d.

qu'il y avoit d'hommes dans l'étenduë de l'Empire Romain, mais encore des Perses & des Medes, des Sarrazins, des Ethiopiens, des Homerites, des Iberiens, & des Scythes sauvages, qui n'ont point de villes ni de demeures assurées. 'Il estoit si connu dans Rome, avant mesme que de demeurer sur une colonne, [qu'on dit] que tous les artisans y avoient de petites "statuës de luy, qu'ils regardoient comme la sureté de leur maison. [Il estoit reveré jusque dans les Cours des plus grands Princes. Les Empereurs Romains luy écrivoient avec respect sur les affaires les plus importantes, & on dit qu'ils se deguisoient mesme pour le venir visiter. Les Rois & les Reines de Perse s'informoient avec soin de ses actions & de ses miracles, & se tenoient honorez d'avoir quelque part à sa benediction.]

p.882.a. | εἰκόνας.

p.877.a.b. 'Cependant sa vie estoit si extraordinaire, & sa vertu si fort audessus des bornes communes de la nature, qu'ayant autant de témoins, s'il faut ainsi dire, qu'il y avoit d'hommes sur la terre, neanmoins le grand Theodoret qui en estoit témoin oculaire craignoit d'en entreprendre l'histoire, depeur qu'elle ne passast pour une fable dans la suite des temps, lorsqu'elle ne seroit plus soutenuë par le témoignage des yeux. Il l'entreprit neanmoins dans l'esperance qu'il y auroit toujours dans l'Eglise un grand nombre de personnes assez instruites de la grandeur de Dieu, & de ce que peut la grace du S. Esprit, pour ne pas douter de ce qu'il leur diroit, [pour y trouver de grandes instructions, & pour y adorer les desseins de la Providence,] 'qui par les merveilles d'une vie si nouvelle & si surprenante, voulut toucher les esprits, & ensuite les cœurs d'un tres grand nombre d'infideles.

p.883.

[Mais comme Dieu vouloit que l'exemple de ce Saint fust utile à la posterité aussibien qu'à ceux qui vivoient de son temps, il a eu soin de faire écrire son histoire d'une maniere aussi authentique qu'elle estoit & importante & difficile à persuader. Il n'est pas necessaire de relever ici le merite du grand Theodoret,] 'qui l'a écrite avec beaucoup d'eloquence [sur ce qu'il en avoit vu de ses yeux,][a] ou appris de la bouche du Saint mesme. [Il suffit de dire que si l'on peut douter du recit de cet Evesque si grave & si sincere, il n'y a point d'historien dont nous ne devions contester le témoignage.]

Eva.l.1.c.13.p.270.a. | a Thdrt.p.877.c.

'La vie de S. Symeon a encore esté écrite par un autre témoin oculaire de ses merveilles, [b] c'est à dire par Antoine son disciple, "dont l'ouvrage s'est conservé jusques à nous. [On peut ajouter à cela le témoignage des vies de S. Euthyme, S. Theodose, Saint

Eva.l.1.c.13.p.270 a. | b Boll 5. jan.p.263 § 16|264.§ 1|All. de Sym. p. 8. | NOTE 1.

Auxent, & S. Daniel Stylite; de Theodoret le Lecteur, d'Evagre, & de plusieurs historiens qui les ont suivis. [C'est de tous ces auteurs que nous avons ramassé ce que nous allons dire, nous attachant particulierement à Theodoret & à Antoine, comme aux auteurs originaux de son histoire.]

'Mais il faut remarquer que Theodoret a écrit lorsque le Saint vivoit encore, & apparemment "vers l'an 440; c'est à dire 20 ans avant qu'il mourust.]'Et il ne fait pas profession d'écrire tout ce qu'il savoit de luy, mais de donner seulement par quelques exemples l'idée & le caractere de sa vertu. [Ainsi il ne faudra pas s'étonner si l'on trouve ici plusieurs choses dont ce saint Evesque n'a point parlé.] Thdrt.p.888.d. V. Theodoret § 15. c.d.



ARTICLE II.

De plusieurs saints solitaires qui ont porté le nom de Symeon.

[OUTRE Saint Symeon Stylite, l'Eglise honore plusieurs Saints qui ont porté le nom de Symeon. On peut voir dans une dissertation que Leo Allatius a faite exprés, l'histoire de tous ceux dont il nous reste des écrits.] 'Il y met celui dont nous parlons à cause de quelques lettres, a& deux autres qui ont vécu comme luy sur des colonnes, ce qui leur a fait aussi donner le surnom de Stylites. Mais il est aisé de les distinguer de nostre Saint, parcequ'ils sont plus nouveaux de plus d'un siecle. All. de Sym.p. 6-16. a p.17-23; Boll. 5.jan.p.261.71.

[Theodoret parle encore de quelques solitaires du mesme nom, & qui ont fleuri comme luy dans la Syrie.]'Il en met deux celebres dés le temps de Valens, l'un dans le territoire d'Apamée, l'autre dans celui d'Antioche. 'Celui "d'Apamée estoit disciple de S. Marcien avec Agapet [depuis Evesque d'Apamée.] 'Agapet ayant basti deux grands monasteres auprés du bourg de Nicertes dans le diocese d'Apamée, donna à l'un des deux le nom de Symeon, [& luy en laissa la conduite.]'Ainsi aprés avoir appris de Marcien les regles de la vie spirituelle, il en devint depuis le maistre & le docteur, & son monastere en produisit un grand nombre d'autres. Thdrt.l.4.c.25. p.700.a.b. V. Saint Marcien. v.P.c.3.p.786.a. p.785.786. p.786.a.

'Il passa 50 ans dans les exercices de la solitude: [Et il vivoit encore à la fin de l'an 404, ayant esté elevé à la dignité de la prestrise.] 'Car nous avons une lettre que S. Chrysostome écrivit de son exil à Symeon & à Maris Prestres & moines dans le territoire d'Apamée. Il parle d'eux avec de grands eloges, les prie de a. Chry.ep.55.t. 4.p.711.

luy écrire souvent, les exhorte de prier & de faire prier les autres pour obtenir de Dieu la fin des maux de l'Eglise, & leur recommande d'exciter ceux qu'ils pourront à alller travailler dans la Phenicie à la conversion des infideles.

Thdrt.l.4.c.25. p.700.b. 'L'autre Symeon qui demeuroit vers Antioche, & dont Theodoret dit luy mesme qu'il a écrit l'histoire, doit estre celui dont Boll.26.jan p. 710.n.a. il fait la vie dans la Philothée,'& dont les Grecs honorent la memoire le 26 de janvier. a Thdrt.v.P.c. 6.p.806.c. [a]Il demeura d'abord fort longtemps en une caverne b p.807.c. [b]dans le pays des Ismaelites & des Sarrazins, dont il en convertit un grand nombre: c p.806.807. [c]Et ce fut en ce temps là qu'il donna deux lions pour guides à des Juifs, comme on le peut voir dans Theodoret, qui proteste que c'est une une chose si averée qu'il p.807.c. n'y a pas moyen de la contester. 'Il estoit alors fort loin d'Antioche,'p.806.c. & apparemment assez prés des limites de l'Empire. [Ainsi je ne voy rien qui nous empesche] Soz.l.3.c.14.p. 520.c| n.p.118. 2.a. 'de croire avec Mr Valois, que c'est le mesme Symeon que Sozomene dit avoir esté celebre sous Thdrt.p.807.c. Constance dans les deserts de la Mesopotamie. 'Les frequentes visites que ses miracles luy attiroient, luy firent quitter cette premiere demeure pour se venir établir sur le mont Amanus, p.808.b. 'assez prés d'Antioche, d hist.l.4.c.25. p.700.b. [d]& il y estoit, comme nous avons dit, dés le temps de Valens. e v.P.c.6 p. 808-810. [e]Il fit "un voyage au mont Sinaï, f p.810.c. [f]mais il revint &c. de là au mont Amanus, où il établit deux monasteres [Theodoret né vers l'an 393, ne témoigne point l'avoir vu,] g d. [g]mais avoir seulement appris "son histoire de sa mere, qui avoit quelquefois V. Theodoret § 3. p.806.b. receu sa benediction. Ainsi il peut estre mort vers 390.'Theodoret l'appelle le vieillard & l'ancien, [peutestre pour le distinguer p.808-810. de S. Symeon Stylite.] 'On peut voir dans sa Philothée le détail c.7.p.811.a.b. de l'histoire de ce Saint.'Luy & Saint Pallade solitaire auprés du bourg d'Immaï [dans le territoire d'Antioche,] se visitoient fort souvent.

ARTICLE III.

Saint Symeon estant berger, se retire au monastere de Timothée.

Boll.5.jan.p. 263.§ 13 15. [POUR venir enfin au grand Symeon Stylite,] 'il doit estre né selon Bollandus vers l'an 391. [Mais nous croyons "qu'il V. la note 5. p.269.§ 1. vaut mieux dire que ce fut dés l'an 388.] 'Une vie de Saint nomme Thdrt.v.P.c. 26.p.877.b| son pere [1]Hesyque, & sa mere Mathane. 'Il naquit à Sisan 1. Thdr.L l.1.p. 553.c. bourg situé sur les confins [2]de l'Euphratesienne & de la Cilicie. h Eva.l.1.c.13.p. 272.a. [h]Il

a Boll.p.269.a.e. b.

1. On leur donne encore bien d'autres nom.
2. τῆς ἡμετέρας, dit Theodoret, καὶ τῆς Κιλίκων χώρας.

paroist qu'il estoit selon le corps mesme d'une grandeur extraordinaire. 'Son pere & sa mere l'eleverent avec grand soin.ᵃIls l'occuperent dés son enfance à conduire des troupeaux de brebis qui estoient à eux, comme les anciens Patriarches. 'Il alloit tous les Dimanches à l'eglise, & y ecoutoit les divines Ecritures. Boll.p.269.§1. ᵃ Thdrt.p.877.b. Boll.p.264.§2.

1. 'Lorsqu'il fut ¹devenu grand, ᵇil se rencontra un jour qu'une grande neige l'obligea de laisser ses brebis dans l'étable, & luy donna ainsi le loisir d'aller à l'eglise avec son pere & sa mere.'Il y entra extremement touché & penetré de la crainte de Dieu: 'Et j'ay appris, dit Theodoret, de sa propre bouche si veritable & si sainte, que là ayant entendu lire dans l'Evangile, qu'heureux sont ceux qui pleurent, malheureux ceux qui rient; qu'heureux sont ceux qui ont le cœur pur, & le reste de cet endroit; il demanda à l'un de ceux qui estoient presens ce qu'il falloit faire pour vivre selon ces instructions, & arriver au bonheur qu'elles nous promettent: surquoi l'autre luy parla de la vie solitaire, & luy fit la description de cette divine & parfaite philosophie. §2. ᵇ Thdrt.p.877.c. Boll.p.264.§3. Thdrt.p.877.c.d.

[Comme on ne manquoit point aussi de lire dans l'eglise quelque endroit de Saint Paul,] 'aprés qu'on eut fait "cette lecture, Symeon demanda à un vieillard ce que c'estoit qu'on avoit lu. C'est, mon fils, dit le veillard, un endroit [de S. Paul] qui parle de la continence [& du reglement] de l'ame. Et qu'est-ce que ce reglement de l'ame, reprit Symeon? Pourquoi, répondit le vieillard, me tentez-vous en me faisant de pareilles questions? Il faut que vous soyez bien jeune d'âge, & bien ignorant. Ce n'est point, dit Symeon, pour vous tenter, que je vous fais ces demandes: ce que vous venez de me dire y a donné lieu. Alors le vieillard luy dit: Ce reglement est le salut de l'ame, la voie de la lumiere, & la porte du royaume des cieux. Mon pere, dit Symeon, expliquez moy ce que vous dites; car je suis fort grossier & point instruit. Le reglement de l'ame, mon fils, répondit le vieillard, s'acquiert en jeûnant, en purifiant son cœur, en offrant à Dieu ses prieres avec toute la crainte & le respect possible, aux heures de Prime, de Tierce, de Sexte, de None, & de Vespres, & de mesme la nuit & le matin. C'est ce que l'on pratique religieusement dans les monasteres. Entendez-vous, mon fils? Examinez & pesez bien tout cela en vous mesme. Il faut supporter la faim & la soif, la nudité, les injures, les opprobres: il faut gemir, pleurer, veiller, & prendre à peine un peu de sommeil; user de la NOTE 2. Boll.p.264.§2.

1. *cum adolevisset*, ce qui peut s'entendre d'un grand enfant. Car il semble qu'il n'avoit pas plus de 13. ans, *V. la note 5.*

maladie comme de la santé, renoncer à ce qu'on aime le plus, «
estre humilié, persecuté, frapé, poursuivi, emprisonné; souffrir «
enfin toutes sortes de mauvais traitemens de la part des hom- «
mes, sans esperer de consolation, non pas mesme des Anges du «
Seigneur. Entendez-vous, mon fils, tout ce que je vous dis? Dieu «
vous donne par sa misericorde le desir de bien faire. «

Thdrt p.877.d. 'Symeon ne se laissa pas enelever cette divine semence, mais la
cacha dans le plus profond de son ame. Au sortir de l'eglise il
Ibid. s'en alla en un lieu à l'écart,'proche de là, où il y avoit une eglise
de Martyrs. Là s'estant mis les genoux & le visage contre terre,
il pria celui qui veut que tous les hommes soient sauvez, de le
conduire dans la voie d'une parfaite pieté. Il y demeura long-
Boll. § 3. temps en cet état, '& Antoine son disciple & son historien, dit
qu'il passa sept jours priant & pleurant sans cesse, sans se relever
Thdrt.p.877. 878. pour prendre aucune nourriture. 'Enfin il tomba dans un doux
& agreable sommeil, durant lequel il eut cette vision. Il me «
sembloit, disoit-il, que je creusois le fondement d'une maison, «
& que j'entendois un homme qui me disoit de le creuser encore «
davantage: ce qu'ayant fait, & me voulant reposer, il me com- «
manda de nouveau de le creuser. Et la mesme chose estant arri- «
vée quatre fois de suite, il me dit enfin que ce fondement estoit «
assez creux, & que je n'avois desormais qu'à bastir tout à mon «
aise, comme si je n'eusse plus dû avoir aucune peine dans tout le «
reste de l'ouvrage. «

p.878.a. 'En se levant de ce lieu, il s'en alla en un monastere voisin, ha-
Boll.5.jan.p. 269 § 4. bité par quelques personnes qui y vivoient dans la retraite, '&
a 1.feb.p.94.a. gouverné "par S. Timothée homme celebre par sa pieté, aque NOTE 3.
quelques uns croient estre celui que les Grecs honorent le pre-
5.jan.p.269.§4. mier jour de fevrier, sans en rien dire de particulier. 'Il se jetta
contre terre à la porte de ce monastere, & demeura trois jours
en cet état sans manger ni boire. Le quatrieme jour Timothée
p.264.§ 3. en sortant le trouva ainsi couché. 'Symeon se prosterna à ses piez,
& le conjurant avec larmes; Ayez pitié, dit-il, d'un pauvre «
& miserable pecheur: Sauvez une ame qui perissoit, & qui de- «
sire de servir Dieu. L'Abbé luy demanda qui il estoit, d'où il «
estoit, son nom, & le sujet qui l'amenoit là. Je suis né libre, ré- «
pondit le Saint, & je m'appelle Symeon. Pour ce qui est de mes «
parens & de ma patrie, faites moy la grace de ne me le point «
demander, mais plutost de sauver une ame qui perit. Si c'est «
Dieu qui vous envoie, reprit l'Abbé en le relevant de terre, il «
vous gardera, & vous preservera de tout mal, vous delivrera «
des

„ des pieges [du demon,] des dangers [de cette vie mortelle,] & des „ tentations [ausquelles on y est exposé.] Vous rendrez service à „ tous les freres, d'une maniere qui vous fasse aimer de tous.

'Alors Timothée le prit par la main, le fit entrer dans le monastere, & le recommanda aux freres, afin qu'ils luy apprissent la regle de la maison. 'Ainsi il demeura avec eux, les servant tous avec humilité, se faisant aimer d'eux, observant exactement toutes les regles qu'ils pratiquoient, & les surpassant mesme de beaucoup. 'Il apprit parfaitement le Psautier en peu de temps. p.269. § 5. p.264. § 3. p.269. § 5.

Note 4. [Il peut s'estre retiré dans cette maison "vers l'an 401, lorsqu'il n'avoit pas ce semble plus de treize ans.] Et c'est sur cela que nous Note 5. avons dit "qu'il pouvoit estre né vers 388. 'Il passa deux ans de la sorte dans cette maison, [a] & durant ces deux ans, son pere & sa mere ne cesserent point de le pleurer & de le chercher, [sans en pouvoir avoir de nouvelles.] Thdrt.p.878.a. b. a Boll.p.264 § 3.



ARTICLE IV.

Saint Symeon se retire chez l'Abbé Heliodore; se ceint d'une corde qu'on a bien de la peine à retirer.

' AU bout de deux ans, Symeon cherchant à s'avancer davantage dans la vertu, vint au bourg de Teledan [b] entre Antioche & Berée [c] dans le territoire d'Antioche. [d] Il y entra dans un monastere gouverné par l'Abbé "Heliodore, dont Theodoret parle avec eloge, & il y demeura dix ans, [e] ou neuf selon Evagre. [f] Il y avoit 80 Religieux dans cette maison: mais Symeon les surpassoit tous infiniment. [g] Au lieu que tous les autres mangeoient tous les jours, [h] ou de deux jours l'un [au plus,] [i] il ne mangeoit que le Dimanche aprés un jeûne de sept jours, distribuant en secret aux pauvres le pain & les legumes qu'on luy donnoit les autres jours pour sa nourriture. [k] Ses superieurs blasmerent ce grand jeûne [quand ils s'en apperceurent;] & ils l'en reprirent souvent comme d'un excés contraire à l'ordre & à la discretion; mais ils ne purent retenir sa ferveur, ni le faire resoudre à moderer ses austeritez. [La suite de sa vie fit voir que c'estoit l'Esprit de Dieu qu'il suivoit en n'obeïssant pas aux hommes, & non le dereglement de son propre esprit.]

V. Theodoret § 15.

Thdrt.v.P.c. 26.p.878.b. b c[c] 4.p.794. 795. c hist.l.4.c.25.p. 706 d. d v P.c.26.p. 878.c.d. e Eva. l.1.c.13. p.271.a. f Thdrt.c.26.p. 878 d g Boll.5.jan.p. 265. § 5. h Thdrt.p.878 d. i Boll.p.265.§ 5. k Thdrt.p.878. d.

'Ce fut dans ce monastere qu'il donna un exemple celebre de patience, que Theodoret dit avoir appris de celui qui estoit Abbé de cette maison lorsqu'il écrivoit, & ce semble encore du p.879.a.

Boll. p.269.§ 6. Saint mesme.'Estant un jour allé tirer de l'eau au puits,[a]il prit la
a § 6 | 265.§ 4 | Thdrt.p.879.a. corde du seau, qui estoit de palmier,& ainsi tres rude à manier,
& il s'en ceignit le corps sur sa chair nuë, la serrant autant qu'il
Boll.p.265.§ 4. put. 'Il rentra ainsi dans le monastere, & comme il n'apportoit
point d'eau, il dit qu'il n'avoit point trouvé de corde au puits,
[ou plutost qu'il n'y en avoit point.]On luy dit de n'en point parler, afin que l'Abbé ne le sceust pas,[& on en alla chercher une
Thdrt.p.879 a. autre.]'Il demeura avec cette corde durant plus de dix jours, [b] &
b Boll.p.265.§ 4. c Thdrt.p.879. a. mesme durant environ un an, selon Antoine, [c] en sorte que tout
l'endroit où estoit la corde jettoit quantité de sang,& se pourrit.
Un des freres s'estant apperceu de ce sang, luy en demanda la
cause, surquoi il répondit seulement, qu'il ne sentoit aucune
Boll.p.265.§ 4. incommodité. 'Antoine ajoute que la corde entra si avant dans
son corps, qu'elle penetra jusques aux os, & ne paroissoit presque plus. Il s'y forma quantité de vers,dont son lit mesme estoit
tout plein; & il en sortoit une si puante odeur, que personne ne
§ 5. pouvoit demeurer auprés de luy.'Il se rencontra en mesme temps
qu'un des religieux estant sorti, l'apperceut qui donnoit son souper à un pauvre. Il le dit à l'Abbé, se plaignit en mesme temps
des jeusnes extraordinaires du Saint, de la puanteur & des vers
qui sortoient de son corps, & ajouta qu'il falloit le renvoyer, ou
que les autres quittassent la maison. L'Abbé ayant sceu cela,alla
à son lit,& fut fort surpris de le voir si plein de vers & si infecté,
qu'on n'en pouvoit supporter la puanteur. Voila, s'écria-t-il,
[illegible] 259 § 7. un autre Job! Il le fit venir,'& luy demanda'd'où venoient ces 1.
vers, & cette puanteur que l'on sentoit auprés de luy? pourquoi il ne se contentoit pas aussi de jeusner "comme les autres. &c.
A ce discours Symeon baissa les yeux, demeura dans le silence,
& ne répondit que par les larmes qu'il répandit alors en abondance. L'Abbé paroissant comme en colere ordonna qu'on le
depouillast pour voir la cause de cette mauvaise odeur: mais on
ne le put, parceque ses habits estoient colez à sa chair toute
Thdrt.p.879. a.b. pourrie. [Ce fut peut-estre en cette occasion]'qu'un des freres
ayant porté la main sous son habit nonobstant toute sa resistance,
& ayant reconnu ce que c'estoit, le dit à l'Abbé, qui condannant
une austerité si cruelle, & joignant ses prieres à ses reprehensions, luy persuada enfin avec bien de la peine de consentir qu'on
Boll.p.255.§ 6. luy ostast cette corde. 'Durant trois jours on détrempa ses habits
avec de l'eau tiede & de l'huile:& on eut encore bien de la peine

Boll.p.265.§ 5. 1. 'Antoine luy fait faire ici au Saint une reprimende fort dure, & qui ne s'accorde pas avec l'estime qu'Heliodore en avoit témoignée en l'appellant un second Job.

aprés cela à les detacher de son corps & à les luy oster. On trouva la corde si enfoncée dans sa chair, qu'on ne la voyoit presque plus. C'estoit une chose effroyable de voir la quantité de vers qui sortoit de ses plaies. Les moines en furent dans un étonnement étrange, & se trouverent fort embarassez pour luy oster cette corde. Symeon de son costé les prioit de le laisser mourir en cet état pour expier tous les pechez dont il estoit coupable.
» Et quels pechez avez-vous donc commis, luy dit l'Abbé? David,
» répondit Symeon, ne dit-il pas qu'il a esté conceu dans le peché?
» C'est un malheur qui m'est commun avec luy. L'Abbé admira la sagesse de ce jeune paysan, & cette crainte de Dieu dont il estoit penetré. Il fit venir des medecins pour luy oster sa corde, qu'on eut toutes les peines imaginables d'arracher de son corps: & les douleurs qu'on luy causa furent si vives, que tout le monde le regardoit comme mort.



ARTICLE V.

Heliodore renvoie le Saint de son monastere, & l'y rappelle.

'THEODORET dit qu'on ne put jamais obtenir du Saint qu'il fist aucun remede pour guerir l'ulcere que la corde qu'il s'estoit liée sur le corps luy avoit causé. [Mais il marque plus ce qu'il demandoit que ce qui se fit.] 'Car Antoine assure qu'on le pansa avec un fort grand soin: Et avec cela il ne put estre gueri qu'au bout de 30 jours, 'aprés quoy l'Abbé luy dit de se retirer où il luy plairoit, ᵃdepeur que son zele ne nuisist à ceux qui n'ayant pas le corps aussi fort que luy, voudroient neanmoins l'imiter, & entreprendroient des choses qui leur seroient impossibles. Il sortit donc du monastere, & s'en alla dans les endroits les plus écartez de la montagne. Il y trouva un puits sans eau, & qui n'estoit pas extremement creux. 'Mais on pretend qu'il y avoit plusieurs demons, & mesme un grand nombre d'aspics, de viperes, & d'autres serpens; de sorte que beaucoup de personnes n'osoient seulement passer en cet endroit. Symeon, sans s'arrester à tout cela 'descendit dans ce puits, & commença à y chanter les loüanges de Dieu.

Thdrt. v. P. c. 26. p. 879. b.

Boll. 5. jan. p. 265. § 7|270. § 7.

p. 265. § 7|Thdrt. p. 879. b.

a Thdrt. p. 879. b.

Boll. p. 265. § 7.

§ 7|Thdrt. p. 879. b. c.

'Cinq jours aprés, ᵇl'Abbé vit en songe une grande multitude d'hommes, qui tous revétus d'habits blancs, & portant des flambeaux allumez dans leurs mains, le menaçoient de le bruler s'il ne leur rendoit Symeon le serviteur de Dieu. Pourquoi, luy di-

Thdrt. p. 879. c. b Boll. p. 265. § 8.

rent-ils, l'avez-vous chassé ? Qu'a-t-il fait ? Ignorez-vous qu'il "
est plus grand que vous devant Dieu, & qu'il deviendra encore "
plus grand? L'Abbé se réveilla alors tout tremblant, [& ayant "
assemblé ses Religieux, il leur dit : Je voy, mes freres, que cet "
homme est un veritable serviteur de Dieu; & j'ay esté fort tour- "
menté cette nuit à cause de luy. Ainsi je vous prie d'aller de tous "
costez pour le chercher, & de ne point revenir que vous ne "
p.270.§8. l'ayez retrouvé. 'La vie latine raporte ceci plus amplement, & "
parle de deux visions qu'eut l'Abbé.

§9|265.§8. 'Tous les freres sortirent donc, selon Antoine, pour aller cher-
Thdrt.p 879.c. cher Symeon. Theodoret dit seulement que les principaux du monastere ayant regret de l'avoir chassé, envoyerent deux freres pour le chercher & le ramener. Ils firent tout le tour de la
Boll.p.265.§8. montagne 'sans le trouver, & revinrent dire à l'Abbé qu'ils l'avoient cherché partout, hors dans ce puits, où personne n'osoit descendre [à cause des serpens.] 'L'Abbé leur dit d'y aller, & d'y descendre avec des flambeaux, en invoquant le nom du Seigneur. 1.

§8. 'Les freres estant donc retournez à la montagne, ᵃapprirent de
ᵃ Thdrt.p. 879.c. quelques bergers que le Saint estoit effectivement dans le puits. Ils y allerent, & l'appellerent à haute voix. [Il leur répondit sans
Boll.p.265.§8. doute. Et alors] 'aprés qu'ils eurent fait des prieres au bord du puits, cinq y descendirent soûtenus avec des cordes par les autres, [ayant des flambeaux à la main:] & les serpens dés qu'ils virent le feu se cacherent dans leurs troux. Le Saint les voyant leur dit : Laissez-moy encore un peu ici, jusqu'à ce que je rende l'esprit: ma douleur est extreme de ne voir pas encore accompli ce que je recherchois en me jettant dans ce puits. Mais les moi-
Thdrt.p.879.c. nes le reprirent de ce dessein comme d'un mal. 'Ils eurent beaucoup de peine à le tirer avec une corde aprés qu'il y eut passé
Boll.p.265.§7. §8. sept jours. 'Ils le menerent à l'Abbé, qui voyant Symeon, se jetta à ses piez, & luy dit: Pardonnez-moy, serviteur de Dieu, l'in- "
jure que mon imprudence m'a fait commettre contre vous. "
Soyez, je vous en conjure, mon directeur, & m'apprenez ce que "
vous savez. Symeon de son costé ne pouvoit arrester ses larmes, "
p.270.§9. ni assez marquer sa peine. 'Tous les freres se jetterent aussi à ses
piez, & luy demanderent pardon en pleurant. Pourquoi, leur dit- "
il avec de grands soupirs, pourquoi, mes freres, accablez-vous "
ainsi un miserable & pauvre pecheur? Vous estes des serviteurs "
p.265§9. de Dieu & mes Peres. 'Antoine dit qu'il demeura encore trois ans "

1. La vie latine dit que l'Abbé y alla luy mesme avec cinq Religieux.

dans ce monastere, & qu'il en sortit ensuite sans que personne le sceust. [Je ne croy pas que ces trois ans soient contraires] 'à ce que dit Theodoret, qu'il y demeura peu de temps aprés y estre rentré, [surtout estant aisé qu'ils ne fussent que commencez.] 'Neanmoins une autre vie dit qu'il y demeura seulement un an. Thdrt.p.879.c. Boll.p.270.§ 9.



ARTICLE VI.

Saint Symeon se retire à Telanisse, s'accoutume à passer quarante jours sans manger.

'LE Saint aprés avoir quitté le monastere [d'Heliodore,] se retira assez prés de là [a] en un lieu desert, tout auprés d'un village nommé Thalampsin [b] ou Telanisse, situé au pié de la mesme montagne, sur le haut de laquelle le Saint acheva depuis sa course. [Je croy que c'est le mesme village] 'que la vie de Saint Daniel appelle Telada. [c] S. Symeon se mit sur cette montagne mesme, [mais tout au bas, & comme][d] dans le village. [C'estoit apparemment vers l'an 412 ou 413,][e] 28 ans au moins avant que Theodoret fist son histoire [vers 440,][f] &'47 ans avant sa mort. [g] Ayant trouvé en ce lieu une petite maison, il y demeura enfermé pendant trois [h] ou quatre ans.

Boll.5.jan.p. 270.§ 10. a p.255.§ 9. b Thdrt.p.879. c. Sur.11.dec.p. 222.§ 6. c Boll.p.270.§ 10. d Thdrt.p.879. c. V. la note 4. e p.880.c. f Eva.l.1.c.13. p.271.a. g Thdrt.p.879. p.880.d. h Boll.5.jan p. 265.§ 9.

'[i] Il paroist que celui qui prit le plus de soin de luy durant ces trois ans, fut un nommé Basse, Visiteur & Corevesque de ces quartiers là, [k] & Superieur d'un monastere de 200 Religieux, à qui il ne permettoit d'avoir ni chevaux, ni moulin, ni de recevoir de l'argent de qui que ce soit, ni de sortir mesme pour acheter ce qui leur estoit necessaire, ou pour visiter leurs amis: mais il leur ordonnoit de demeurer toujours dans la maison pour y recevoir la nourriture qu'il plairoit à Dieu de leur envoyer: ce qu'ils observent encore aujourd'hui, dit Theodoret, quoique leur nombre soit plus grand qu'il n'estoit alors. 'Theodoret l'appelle le grand Basse, 'un homme admirable, un homme de Dieu. i Thdrt.p.879. d. k p.880.b.c. b. a.

'Comme Symeon travailloit sans cesse à s'enrichir de plus en plus des vertus celestes, il souhaita [vers l'an 413,] de passer 40 jours sans manger, comme avoient fait autrefois Moyse & Elie; & pour cela il pria Basse, dont nous venons de parler, de ne laisser quoy que ce fust dans sa cellule, & d'en murer la porte avec de la terre. Surquoi Basse luy ayant representé que c'estoit une entreprise trop difficile, & qu'il ne devoit pas se persuader qu'il y eust de la vertu à se donner la mort à soy mesme, puisqu'au p.879.d.

p.880.a. contraire c'estoit le plus grand de tous les crimes: 'Mon Pere, «
laissez-moy donc, s'il vous plaist, dix pains & une cruche pleine «
d'eau pour m'en servir si j'en ay besoin. Basse le fit & boucha en- «
suite la porte, comme Symeon l'avoit desiré. Lorsque les quarante jours furent passez, Basse la deboucha, & entra dans sa cellule où il trouva tous les pains & toute l'eau qu'il y avoit mise, & le Saint couché par terre sans parole & sans mouvement, comme s'il eust esté privé de vie. Ayant demandé une éponge,
b. '& l'ayant trempée dans l'eau, il luy en arrosa & lava la bouche, & puis luy donna le Corps & le Sang de JESUS CHRIST: Ce pain du ciel l'ayant fortifié, il se leva, & prit un peu de nourriture en suçant des laituës, de la chicorée, & quelques autres legumes. Basse rempli d'un extreme étonnement, s'en retourna vers les siens, & leur raconta ce grand miracle.

c. 'Il y a déja 28 ans qu'il passe ainsi les 40 jours sans manger, dit Theodoret, dont les expressions portent d'elles mesmes à croire que c'estoit la pratique ordinaire du Saint durant toute
Boll.5.jan.p. 276.§11. l'année. 'Metaphraste l'a pris en ce sens, & dit nettement que le mesme jour que le Saint finissoit un jeûne de 40 jours, il en
p.265.§3. recommençoit un autre d'une aussi longue durée. 'Bollandus a
Thdrt.p.887.a. cru la mesme chose. 'Cependant Theodoret mesme dit dans la suite qu'il mangeoit une fois la semaine. [Ainsi ce jeûne de 40
Boll.p.276.n g. jours n'estoit pas son ordinaire,] '& il pouvoit bien ne le faire qu'une fois l'année, comme quelques uns l'ont cru, [durant le saint temps du Caresme.]

Thdrt.p.880.c. 'Le temps & l'habitude luy rendirent plus facile une austerité si incroyable. Car dans le commencement il passoit les premiers jours tout de bout à loüer Dieu: les jours suivans, comme son corps affoibli par le jeûne n'avoit plus la force de se tenir en cet état, il demeuroit assis, & disoit ainsi son office: les derniers
d. jours il se tenoit couché, '& enfin ses forces estant entierement abatuës, il estoit contraint de demeurer étendu par terre, comme à demi mort: Lorsqu'il commença à demeurer de bout sur une colonne, ne pouvant se resoudre à descendre pour se coucher, il s'avisa pour se pouvoit tenir debout lorsqu'il venoit à manquer de forces, de se faire attacher à une poutre qu'on lia à la colonne: & il achevoit en cet état le reste des quarante jours. Enfin, Dieu ayant repandu du ciel dans son ame une grace encore plus abondante, il n'eut pas mesme besoin de ce secours: mais estant fortifié par la puissance de sa grace, il passoit debout tous ces quarante jours avec une gayeté nompareille, sans man-

ger quoy que ce pust estre [Je ne sçay neanmoins s'il ne fut point obligé de moderer cette abstinence sur la fin de sa vie : puisqu'Antoine son disciple ne dit rien d'une chose si extraordinaire.] 'Si l'epistre de S. Augustin à Casulan, qu'on ne met dés l'an 396, que sur une raison assez foible, [a esté écrite dans les dernieres années de sa vie, il peut bien y parler de S. Symeon,]'lorsqu'il dit que des personnes tres dignes de foy luy avoient assuré qu'un homme avoit passé quarante jours dans un jeûne entier sans rien manger.

Aug.t.2 B pr. p.13.b.
a p.36.p.73 §.



ARTICLE VII.

Saint Symeon monte sur la montagne de Telanisse, & s'enchaine: Son nom devient celebre partout.

'APRE's que le Saint eut passé trois ans dans sa petite maison de Telanisse, a'il monta sur le haut de la montagne, que son nom a depuis rendu si celebre. b'Elle estoit à 300 stades [ou 15 lieuës] d'Antioche, selon Evagre, ["ce qui paroist neanmoins difficile à croire;]'& son penchant estoit d'une lieuë. c L'endroit qu'il choisit pour y demeurer est appellé Mandra par les auteurs qui parlent de luy. d C'estoit un lieu fort rude. e On croit que ce fut la demeure du Saint qui fit donner à ce lieu le nom de Mandra, f particulierement depuis qu'il s'y fut formé un monastere à cause de luy : le nom de Mandra qui signifie une bergerie, se donnant souvent aux monasteres.

NOTE 6.

Thdrt.vit.P.c. 26.p 880.d. a p 881.a. b Eva.l.1.c.14. p.272.b. c. e c.13.p.271 a|n p.59.2 a. d Sur 11.dec.p. 222 § 6. e Eva.c.14.p. 272.b c. f n.p.59.2.

'Le Saint s'y enferma dans un enclos de pierres seches, qu'il y fit faire. g Je croy que c'est "ce lieu étroit où Evagre dit qu'il passa dix ans, "en y comprenant les trois ou quatre ans qu'il avoit esté enfermé à Telanisse. h Antoine dit que dans cette petite maison qu'il s'estoit bastie de pierres seches, il mortifia son corps non seulement par les jeûnes, mais encore par les incommoditez que les pluies & le soleil luy causoient; [ce qui marque que cette maison n'estoit qu'un enclos sans toit, comme les termes de Theodoret portent aussi à le croire.] 'Toute sa nourriture en ce lieu estoit des lentilles "bouillies, & de l'eau.'Ayant fait faire une chaine de vingt coudées de longueur, il s'en fit attacher un bout au pié droit, & l'autre à une grosse pierre, afin de ne pouvoir mesme quand il le voudroit, sortir hors de ces limites. Et là sans que la chaine dont il estoit ainsi attaché pust empescher son esprit de s'envoler dans le ciel, il s'occupoit sans cesse à contempler des yeux de la foy les choses qui sont audessus du ciel.

στενῷ. V. la note 4. macerata.

Thdrt.v P.c. 25.p 881.a|Boll. 5 ian.p.270.§ 10. g Eva.l.1 c.13 p. 271.a. h Boll.p.265.§9. 19. Thdrt.p.881. a.

a. 'Melece alors Corevesque d'Antioche, qui estoit un homme admirable, tres celebre par sa prudence, son esprit, & son adresse, [le vint visiter lorsqu'il estoit en cet état,]'& luy representa que la volonté conduite par la raison estant assez forte par elle mesme pour tenir le corps dans ses liens, cette chaine estoit inutile. Symeon luy obeït sans contester, & envoya querir un serrurier pour la rompre. Or dautant que pour empescher qu'elle n'entrast dans sa chair on avoit mis un morceau de cuir entre deux, il fallut aussi le dechirer: & en l'ostant on trouva plus de vingt grosses"punaises qui estoient cachées dessous; ce que Me- κόρεις.
lece assuroit avoir vu de ses propres yeux: & j'ay cru le devoir raporter ici, dit Theodoret, pour faire connoistre l'extreme patience du Saint, qui pouvant facilement écraser ces insectes, enduroit si constamment leurs fascheuses & importunes piquures, afin de s'accoutumer par ces petites souffrances à en supporter de plus grandes.

Boll. 5. jan. p. 262. § 6. 11. 'Plusieurs ont cru que ce Melece estoit le grand Saint Melece Evesque d'Antioche, mort en 381, avant que nostre Saint
§ 24.| Thdrt. G. p. 198. fust né. 'Mais Theodoret marque assez clairement qu'il estoit Evesque de la campagne, c'est à dire Corevesque, pour ne luy point chercher d'autre titre, & ne nous engager pas dans les difficultez insurmontables, où s'embarassent ceux qui le confondent avec l'Evesque d'Antioche. [Il pouvoit avoir succedé à
Thdrt. G. p. 198. § 17. Basse, dont nous venons de parler.]'Le P. Garnier croit que c'est ce Melece, qui en 430 & depuis estoit Evesque de Neocesarée [dans l'Euphratesienne. Il n'y a point de fondement particulier pour le dire.]

v. P. p. 881. c. 'La reputation du Saint se repandoit deslors partout. Non seulement les habitans des environs, mais ceux qui en estoient eloignez de plusieurs journées, venoient de tous costez vers luy. Les uns luy amenoient des paralytiques, les autres le prioient de guerir des malades affligez de diverses infirmitez, les autres le conjuroient de demander pour eux des enfans à Dieu, & d'obtenir de sa bonté par ses prieres ce que la nature leur refusoit. 'Ceux d'entre eux dont les desirs estoient exaucez, s'en retournoient avec joie en publiant les graces qu'ils avoient receuës, & estoient cause que d'autres en plus grand nombre venoient pour en recevoir de semblables. Ainsi comme chacun y abordoit de toutes parts, on voyoit en ce lieu une si grande
d. multitude de personnes, 'qu'il semble, dit Theodoret, que ce "
soit une mer qui reçoit par tant de divers chemins, comme par "
autant

» autant de fleuves, ce nombre infini de peuples qui y vient de tous
» costez. Car on n'y voit pas seulement des habitans des provinces
» [sujettes à l'Empire d'Orient,] mais aussi des Ismaelites, des Per-
» ses, des Armeniens, des Iberiens, des Ethiopiens, & d'autres
» peuples plus eloignez encore que ceux là. Il y en vient aussi des
» endroits d'Occident les plus reculez, comme de l'Espagne, de
» l'Angleterre, des Gaules, & des autres provinces qui leur sont
» voisines. Quant à l'Italie il seroit inutile d'en parler, puisqu'on p.881.a.
» assure que ce Saint est si celebre dans Rome, [1] que les artisans y
» mettent tous de petites images de luy à l'entrée de leurs bouti-
» ques, comme pour chercher de l'assurance & de l'appui dans sa
» protection, & dans son secours.



ARTICLE VIII.

S. Simeon demeure sur une colonne, est prés d'en descendre: Dessein de Dieu en cela.

Ce nombre infini de personnes qui venoient pour voir le Saint, vouloient tous approcher de luy, & s'efforçoient tous de le toucher, dans la croyance que ces peaux si chetives dont il estoit revétu portoient quelque benediction. Au contraire ces extremes honneurs sembloient non seulement excessifs, mais extravagans; & il ne pouvoit non plus souffrir une chose qui luy estoit si importune. Ce fut ce qui luy donna la pensée de demeurer sur une colonne, & il en fit faire d'abord une de six coudées de haut, ensuite une de douze, puis une de vingt-deux: & celle sur laquelle il estoit vers l'an 440, estoit de trente six coudées: le desir qu'il avoit de s'envoler dans le ciel, faisant, dit Theodoret, qu'il s'eloignoit toujours de plus en plus de la terre. Les peuples luy en eleverent encore depuis une de 40 coudées, où il acheva sa course. [a] Au pié de sa colonne il y avoit un autel.

Thdrt. v. P. c. 26. p. 882. a. b. — Boll. 5. jan. p. 265. § 10. — a p. 274. § 15. — b p. 270. § 10.

V. la note 4. ["Il commença apparemment cette sorte de vie l'an 423.] [b] Il passa "quatre ans sur la premiere colonne, trois sur la seconde, dix sur la troisieme, quatre sur la quatrieme, [c] & 15 ou 16 sur la derniere; [d] ce qui fait en tout 37 ans. [e] Sa colonne avoit à peine deux coudées [ou trois piez] [2] de circonference, s'il n'y a point de faute dans Evagre, comme il y a bien de l'apparence qu'il a plutost voulu en marquer le diametre. [f] Le Saint n'y avoit rien

Note 7. — 2.

§ 16. — c p. 265. § 10 | 271. § 16. — d Eva. l. 1. c. 13. p. 271. a. — e p. 269. c. d. — f Sur. 11. dec. p. 212. § 6.

1. [illegible], qui semble marquer des images en relief plutost qu'en peinture.
2. τὸ περίμετρον. Ne faudroit-il point τὸ διάμετρον?

qui le défendiſt ni des rigueurs de l'hiver, ni de la chaleur de l'été, ni de la violence des pluies & des vents, ni de toutes les injures de l'air. 'Nul autre avant luy n'avoit eu la penſée de vivre d'une maniere [ſi fort audeſſus de l'homme.] [a]Ainſi les deux lettres à Nicandre Stylite, qui portent le nom de S. Nil,[ne ſont pas apparemment de "S. Nil qui eſtoit celebre dés l'an 400.] [b]Que ſi l'on trouve un Stylite dans les ouvrages de S. Ephrem,[mort dés l'an 378., c'eſt dans ceux qu'on peut croire avec fondement n'eſtre pas de luy.]

c|Thdr.L.p. 553.c|565.d| Eva.p.269 c. a Nil.l.2.ep.114. 115.p.170. b Ephr op.100.c. 30.p.305.1.e.

V. ſon titre.

'Cette nouveauté ſurprit en effet d'abord tout le monde. [c]On en fit des railleries, [d]& pluſieurs le condannerent. [e]On accuſoit le Saint de mener par vanité une vie ſi extraordinaire.[Et veritablement on auroit eu lieu de craindre ce defaut dans une vertu moins humble, & moins uniforme que la ſienne;] [f]comme l'auteur dont nous venons de parler, en accuſe Nicandre. [g]Glycas dit meſme qu'il demeura long-temps ſeparé de la communion pour ce ſujet; [ce qui vient apparemment] [h]de ce que dit Theodore le Lecteur, Que les ſolitaires d'Egypte ne pouvant approuver un genre de vie ſi nouveau & ſi ſurprenant, luy envoyerent declarer qu'ils ſe ſeparoient de ſa communion: mais que depuis ayant eſté mieux informez de ſa conduite & de ſon merite, ils ſe réunirent avec luy. [Ce fut peut-eſtre aprés qu'ils eurent eprouvé quelle eſtoit ſon obeïſſance & ſon humilité, en la maniere que raporte Evagre.]

Thdrt.L.p.565. d. c Thdrt.p.884. a. d p.882.b|Boll. p.268.§24. e Sur.11.dec.p. 220.§6. f Nil.l.2.ep.114. 115.p.170. g Glyc.l.4.p. 263.d. h Thdr.L.p. 565. d|Suid.c.p.827. c.

'Les habitans de cette ſainte ſolitude, dit cet auteur, luy deputerent un d'entre eux, pour luy demander la raiſon d'un genre de vie ſi extraordinaire, & pourquoi abandonnant la vie des Saints & des anciens Peres, il en entreprenoit une toute nouvelle & entierement inouie; & en meſme temps luy ordonner de deſcendre, & de rentrer dans la voie commune. Ils donnerent ordre que s'il ſe diſpoſoit à deſcendre, on le laiſſaſt ſur ſa colonne, comme marquant aſſez par ſon obeïſſance que c'eſtoit Dieu qui luy avoit inſpiré de mener ce genre de vie, & qui le conduiſoit dans une route nouvelle: mais que s'il refuſoit de deſcendre, qu'il aimaſt mieux ſuivre ſa propre volonté, & qu'il n'obeïſt pas auſſi-toſt à ce qu'ils luy mandoient, on le priſt de force pour le faire deſcendre. Dés que ce deputé eut declaré à Symeon l'ordre que les Peres luy avoient donné, ce Saint ſe mit dans le moment en devoir de leur obeïr, & commença à deſcendre. Mais ce deputé l'arreſta, & luy dit qu'il pouvoit demeurer, & continuer la vie qu'il avoit commencée; & il ajouta:

Eva.l.1.c.13.p. 270.b.c.

" Prenez courage, & armez vous de force; vostre dessein vient
" de Dieu.

'Evagre dit qu'il avoit appris ce fait des solitaires, qui en conservoient avec soin le souvenir; '& il se plaint avec raison de ce qu'une action si memorable avoit esté oubliée par les auteurs originaux de sa vie. [Il est vray qu'une si grande humilité, est la preuve la plus assurée que nous puissions avoir, que les actions extraordinaires du Saint estoient les effets d'une grace extraordinaire. Mais Dieu s'est encore rendu luy mesme son défenseur, en operant par luy tant de miracles, & la conversion de tant d'infideles, comme nous le verrons dans la suite.] a. a.d.

'Une chose si extraordinaire, dit Theodoret, n'est point arrivée sans une conduite particuliere de Dieu; & je prie ceux qui prennent plaisir de trouver à redire à tout, de donner un frein à leur langue, en considerant que Dieu fait souvent des choses semblables, pour reveiller, & pour exciter ceux qui s'endorment dans la negligence & dans la paresse.' 'Et aprés avoir raporté les exemples d'Isaïe, d'Osée, & de quelques autres Prophetes, à qui Dieu à fait faire des choses qui sont tout à fait hors de l'ordre commun qu'il prescrit aux autres, il ajoute: Ce souverain arbitre de l'univers a voulu que cela se fist de la sorte afin que ceux qui refusoient d'obeïr à sa parole, & d'ecouter les propheties qu'il leur faisoit annoncer, fussent portez à les entendre par l'étonnement que leur donneroit un spectacle si nouveau & si extraordinaire. Car qui pourroit n'estre point surpris de voir un homme aussi saint qu'Isaïe marcher tout nud, & ne point s'enquerir des raisons qui auroient pu obliger un Prophete à prendre pour femme une personne de mauvaise vie. Ainsi comme Dieu a commandé autrefois toutes ces choses 'pour l'utilité de ceux qui vivoient dans l'insensibilité & dans l'indifference, il a de mesme esté l'auteur d'une action si admirable & si extraordinaire, afin que chacun poussé du desir de voir un miracle si nouveau, vinst pour en estre spectateur, & fust porté par là à ajouter foy aux avis que le Saint leur donneroit pour leur salut. Car des prodiges si inouis sont comme une preparation qui nous engage à recevoir les instructions que l'on nous donne. Et comme les Rois changent de temps en temps les figures de leurs monnoies, en y faisant mettre tantost l'image d'un lion, tantost celle d'une étoile, & tantost celle d'un ange, 'pour ajouter encore quelque chose au prix de l'or par ce changement: ainsi le Roy de tout l'univers ajoutant à la pieté ordinaire de ses Saints des manieres Thdrt v.P.c. 26.p.882.b. b.c. p.883.a. b.

de vie si nouvelles, il excite non seulement les Fideles, mais les incredules mesmes à celebrer ses loüanges.



ARTICLE IX.

De quelle maniere le Saint vivoit sur sa colonne: D'un ulcere qu'il avoit au pié.

[TOUT le reste de la vie de Saint Symeon répondoit au lieu qu'il avoit choisi pour sa demeure.] Sa colonne n'avoit, comme nous avons dit, que trois piez [de diametre, ou mesme] de circonference. Ainsi il ne s'y pouvoit coucher. Ne pouvant pas aussi s'y tenir toujours debout dans les premieres années, à cause de son jeûne de 40 jours, il y fit attacher un poteau, où il se tenoit lié avec des cordes. Mais depuis il demeura toujours debout, aussi bien la nuit que le jour, sans autre appui que celui de sa foy, & de la grace de Dieu.

Eva.l.1.c.13.p.269.c.d. Thdrt.v.P.c.26.p.880.d. d|886.d.

[Durant sa priere,] il se courboit fort souvent pour adorer Dieu. Et toutes les fois qu'il s'inclinoit ainsi, il touchoit presque les doits de ses piez avec le front. Beaucoup de personnes vouloient conter combien il faisoit [par jour] de ces adorations. Mais Theodoret dit qu'un de ceux qui estoient avec luy, l'ayant voulu faire, en conta jusqu'à 1244, & se lassa enfin de conter.

p.886.d. p.887.a.

Il demeuroit quelquefois assez long-temps incliné [& courbé] pour prier: * & il semble que c'estoit aussi la posture où il se mettoit pour dormir. Car il paroist qu'il dormoit quelquefois, quoique la renommée publiast qu'il ne dormoit point. Mais il est vray que les veilles des grandes festes, sa ferveur redoubloit, & ajoutant encore quelque chose à ses austeritez ordinaires, il passoit les nuits entieres debout, & les mains étenduës vers le ciel, sans que ni le sommeil, ni une si grande fatigue le fist changer de posture depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever. Dans son ordinaire mesme il estoit continuellement en prieres durant toute la nuit, [hors le peu de temps qu'il donnoit au sommeil:] & il faisoit la mesme chose tout le jour jusques à l'heure de None, [ou trois heures aprés midi.]

Boll.5 jan.p.273 § 32. * p.268 § 5. Thdrt p.887.c.d. p.888.b.

Aprés None, il faisoit à ceux qui se rencontroient des exhortations toutes divines, ecoutoit leurs demandes, guerissoit plusieurs malades, & accordoit les differends; car il faisoit quelquefois la fonction de juge, & rendoit des jugemens tres justes & tres equitables. [On ne voit pas quelle estoit l'autre

b. a.b.

heure en laquelle il parloit encore au peuple.] 'Mais Theodoret a.
assure qu'il faisoit deux fois le jour des exhortations, repandant
d'une maniere tres agreable dans l'esprit de ses auditeurs les
instructions du Saint Esprit, pour les porter à ne regarder que le
ciel, à y voler [par leurs saints desirs,] à renoncer à la terre, à se
representer incessamment le royaume que nous esperons de
posseder, à trembler au bruit des menaces des supplices eter-
nels, à mepriser les choses presentes, & à esperer les futures.
'Lorsque le soleil se couchoit, [il disoit adieu aux hommes,] pour b.
ne parler plus qu'à Dieu seul.'En renvoyant le peuple il luy don- Boll.5.jan.p.
noit sa benediction, que l'on recevoit avec un fort grand respect. 267.§ 21|273.§ 29.
On luy apportoit pour cela l'encensoir. 'Le peuple se mettoit à p.268.§ 25.
genoux pour recevoir sa benediction.

[Il demeuroit le reste du temps en silence,]'quoiqu'il fust exposé Thdrt.p.886.d.
jour & nuit à la vuë de tout le monde, ayant mesme fait oster les
portes, & abatre une grande partie de la muraille qui l'envi-
ronnoit; de sorte que tout le monde pouvoit voir à toute heure
un spectacle si nouveau & si merveilleux.'Les femmes neanmoins Boll.5.jan.p.
ne le voyoient pas, [a] & n'entroient point où il estoit.[b]Il y avoit 266.§ 11. a Thdrt.p.886.
un endroit où celles qui luy venoient demander quelque grace, c.
V.§ avoient accoutumé de s'arrester. [Nous verrons "qu'il n'excepta b Boll.p.267.§ 22
pas sa propre mere de cette regle. Ainsi il evitoit] 'le reproche Nil.l.2.ep.115.p
1. "que l'on faisoit à Nicandre Stylite, & qui faisoit juger que sa 270.
vie extraordinaire n'estoit l'effet que de son extraordinaire va-
nité. 'On observoit encore aprés sa mort de ne laisser entrer Eva.l.1.c.14.p.
aucune femme dans son eglise. [c] Saint Gregoire de Tours cite une 273.2.
vie du Saint, qui portoit que depuis sa conversion il n'avoit c Gr.T.gl.C.c. 26.p.395.
jamais regardé fixement aucune femme. 'Florus dit la mesme Boll.mars,t.2.
chose dans son martyrologe. p 9.a.

'Il ne mangeoit qu'une fois la semaine, & fort peu à chaque Thdrt p.887.a.
fois, [sans parler des temps où il estoit quarante jours sans man-
ger.]Mais la renommée publioit mesme qu'il ne mangeoit point c.
du tout. 'Il ne paroist point avoir eu d'autre habit qu'un véte- d 882.a.
ment de peaux, qui le couvroit ce semble jusques aux piez. 'Il Eva.l.1.c.14.p. 273 2.
cucullam. couvroit sa teste d'une thiare,[d]que d'autres appellent "une coul- d Sur.12.dec.p.
le, & il paroist que c'estoit une peau de brebi. [e] Il portoit une 222.§ 14.|Boll 5.
longue barbe,[f] & un collier de fer au cou.[g]Son visage paroissoit jan.p.288.n.e.
quelquefois tout resplendissant de lumiere. e Eva.p.273.a. f p.272.a.

[h]Il supportoit avec un courage & une gayeté non pareille, & les g Boll.5.jan.p. 268.§ 25.
travaux qu'il s'imposoit à luy mesme, & ceux encore qui luy h Thdrt.p 887. b.

1. d'aimer à parler aux femmes.

a.b.c. arrivoient sans qu'il les eust recherchez. 'C'est ce que Theodoret remarque à l'égard d'un ulcere tres grand & "tres douloureux qui luy estoit venu au pié depuis fort long-temps, & qui jettoit continuellement beaucoup de sang corrompu. 'Theodoret n'a point sçeu que cet ulcere eust d'autre cause que la violence qu'il se faisoit en demeurant toujours debout. [Et cette raison jointe à d'autres encore plus fortes, nous fait juger qu'il est different de celui dont nous parlerons aprés sur la derniere année de sa vie.] V. la note 6.

b. 'Theodoret semble dire qu'on n'avoit decouvert cette partie si considerable de ses souffrances, que par l'histoire qu'il raporte ensuite. Un homme d'honneur elevé à la dignité de Diacre, estant venu de Ravenne[en Italie,]comme porte nettement le texte de Metaphraste,'sur la montagne du Saint, luy dit: Je vous conjure par la verité mesme qui a converti les hommes [à Dieu,]de me dire si vous estes comme nous revétu d'un corps, ou si vous n'estes qu'un pur esprit. Ceux qui se trouverent presens supportoient avec peine une semblable demande: 'mais le Saint les pria tous de se taire & s'adressant à cet homme, il luy demanda pourquoi il luy faisoit cette question: L'autre répondit, que c'estoit à cause qu'il avoit entendu dire à plusieurs qu'il ne mangeoit & ne dormoit point, quoique ces deux choses soient si propres & si naturelles aux hommes, qu'ils ne sauroient vivre sans l'une & sans l'autre. Alors le Saint commanda qu'on apportast une échelle, & ayant fait monter le Diacre auprés de luy, il luy montra ses deux mains, & puis luy dit de mettre les siennes sous sa robbe qui estoit de cuir, & de regarder non seulement ses piez, mais aussi cet étrange ulcere, dont la grandeur ayant étonné cet homme,'& ayant sçeu du Saint qu'il prenoit de temps en temps de la nourriture, il descendit, & raconta ensuite tout cela à Theodoret, qu'il alla aussi visiter.

Boll. 5. jan. p. 281. § 45. n. c. a Thdrt. p. 887. b. c. d.

d. 888. a. 'Au milieu de tant d'austeritez, ajoute Theodoret, de tant d'actions si extraordinaires & si eclatantes, & d'une telle multitude de miracles, il demeure toujours dans une aussi grande moderation d'esprit, que s'il estoit le moindre de tous les hommes. Mais si sa modestie est extreme, sa douceur & son affabilité ne le sont pas moins, & il ne se peut rien ajouter à la bonté avec laquelle il répond aux pauvres, aux artisans, aux paysans, & generalement à tous ceux qui vont luy parler.

" λειπαρέστατον.



ARTICLE X.

Respect des Perses & des barbares pour le Saint : Il convertit un grand nombre de Sarrazins.

'CETTE lampe si eclatante exposée de la sorte comme sur un chandelier fort elevé, jettoit ainsi qu'un soleil des rayons de toutes parts. 'On voyoit accourir à sa colonne des Iberiens, des Armeniens, & des Perses, qui [touchez de ses discours,] demandoient le saint battesme; 'mais surtout des Ismaelites [ou Sarrazins:] 'Car le sejour du Saint sur sa colonne porta la lumiere de la verité dans l'ame d'un tres grand nombre de ceux de cette nation, qui estoient demeurez ensevelis dans les tenebres du paganisme. 'Ils venoient par grandes troupes de deux cents, de trois cents, & quelquefois de mille. Ils abjuroient en criant à haute voix l'idolatrie de leur pays: ils fouloient aux piez à la vuë de cette brillante lumiere du Christianisme les idoles qu'ils avoient auparavant adorées: ils detestoient avec horreur les ceremonies qu'ils faisoient en l'honneur de leur Venus: ils recevoient avec respect les divins mysteres de nostre foy, & ils renonçoient aux coutumes & aux moeurs de leur pays, pour recevoir de la bouche sacrée de ce grand Saint les loix qu'ils devoient observer à l'avenir, 'entre lesquelles Theodoret marque celle de s'abstenir de manger des asnes sauvages, & des chameaux.

Thdrt.v.P.c.26. p.883.b. | 3. c. | c| Boll 5.jan.p. 266.§ 14. | a Thdrt.p.883. b. | c. | d.

'Theodoret [qui alloit assez souvent visiter le Saint,] avoit esté le spectateur de ces merveilles qu'il nous raporte. J'ay vu, dit-il, » & entendu moy mesme ces barbares renoncer à l'impieté qu'ils » avoient apprise de leurs peres, & embrasser la doctrine de » l'Evangile. Et je l'ay vu une fois entre autres avec un extreme » peril. Car le Saint leur ayant commandé de venir à moy pour » recevoir la benediction episcopale, en les assurant qu'elle leur » seroit tres utile, ils se jetterent en foule sur moy avec une impe- » tuosité de barbares, les uns me tirant par devant, les autres » par derriere, & les autres par les costez. Ceux qui estoient plus » loin montoient sur les autres, & me tendoient les mains; 'ils » m'arrachoient la barbe, & dechiroient mes habits: en sorte que » je croy en verité qu'ils m'auroient étoufé, si le Saint ne leur eust » crié de se retirer; à quoy ils obeïrent tous à l'heure mesme, tant » cette colonne dont les railleurs font gloire de se moquer, pro-

d. | p.884.a.

duisoit d'effets admirables, & tant estoient vifs & puissans les «
rayons de la connoissance de Dieu qu'elle lançoit dans les esprits «
de ces barbares. «
a. 'Voici encore, ajoute-il, une autre particularité que j'ay vuë de «
la mesme nation. [Les Sarrazins estoient partagez en plusieurs «
peuples ou tribus, qui avoient chacune leur chef & leur Prince.]
a. 'Une de ces tribus priant donc un jour le Saint d'envoyer sa benediction à leur Prince, ceux d'une autre tribu s'y opposoient, & disoient qu'il devoit plutost l'envoyer au leur, durant qu'il ai-
b. moit la justice, & que l'autre estoit tres injuste.'Aprés une longue contestation ils s'échaufferent si fort, qu'enfin ils en vinrent aux mains. Theodoret qui estoit present leur dit tout ce qu'il put pour les appaiser, & leur representa que le Saint pouvoit envoyer sa benediction à l'un & à l'autre de ces Princes. Mais les uns soûtenoient toujours que le premier ne meritoit pas de la recevoir, & les autres s'efforçoient d'empescher que l'autre ne l'eust aussi. Le Saint fut contraint de les menacer, & de leur parler rudement, jusqu'à les appeller des chiens, pour appaiser cette dispute, comme il fit enfin, mais non sans peine. [Theodoret raporte ceci
c. pour faire voir l'estime que ces peuples faisoient du Saint,]'puisqu'ils ne se fussent pas ainsi emportez les uns contre les autres, s'ils n'eussent esté persuadez que sa benediction estoit tres puissante & tres efficace.

Bell.p.270§11. 'Sa foy humilia encore sous le joug de J. C. plusieurs autres nations barbares, comme les Lazes [dans la Colchide,] & ceux
§12. de l'Adiabene [dans l'Assyrie.]'On marque aussi que d'autres barbares accoutumez à courir les terres de l'Empire, ayant entendu parler de sa vie & de ses miracles, venoient se prosterner devant luy, & s'en retournoient avec un esprit si different de leur humeur barbare, & si adouci, qu'ils ne faisoient plus jamais de tort à leurs voisins.

Thdrt.p.886.a. 'Il estoit mesme en grande consideration dans l'esprit du Roy de Perse [Vararane V,]"quoiqu'ennemi & persecuteur des Chré- V. sa persecution.
b. tiens. 'Car les ambassadeurs envoyez à ce Prince, raportoient qu'il s'informoit tres particulierement de sa maniere de vie & de ses miracles, & que la Reine sa femme avoit demandé & receu comme un fort grand present de l'huile qu'il avoit benie. Ils assuroient aussi que nonobstant les calomnies de leurs Mages contre le Saint, toutes les personnes de la Cour de ce Prince s'informoient avec grand soin de ses actions, & disoient aprés les avoir entenduës, que c'estoit un homme tout divin. Le simple

ple peuple s'adressoit aux soldats, & aux autres de la suite [des ambassadeurs,] pour avoir aussi un peu d'huile benie par le Saint; & ils leur offroient mesme de l'argent pour en obtenir. c.



ARTICLE XI.

Conversion & mort d'Agonmte chef de voleurs.

[ON peut raporter à ce sujet des barbares que le Saint a convertis, une histoire memorable qu'Antoine raporte en ces termes.] Les Isaures avoient parmi eux un chef de voleurs nommé Antiochus Agonatus. Tout le monde parloit de ses brigandages. On envoya quelquefois contre luy des troupes considerables de soldats, & mesme plusieurs Patrices pour le prendre & l'amener à Antioche; mais ils n'en purent jamais venir à bout à cause de sa force extraordinaire. Enfin toute la ville se souleva, & il fallut envoyer un nombre suffisant de soldats. Cent cinquante-six hommes choisis & bien armez se mirent en campagne pour le chercher. On le trouva dans un cabaret où il estoit à boire. Voyant le danger où il estoit, il s'avisa d'un stratageme pour s'en tirer. Il se leva, & mit ses habits sur une cavale, à qui il dit d'aller l'attendre au bord d'une riviere qui estoit proche. La cavale s'y en alla en mordant & sautant, & elle attendit là son homme. Ce voleur sortit ensuite l'épée à la main, & cria qu'on luy fist place pour passer, ou qu'il tueroit tout ce qui se trouveroit en son chemin. Personne n'osa mettre la main sur luy. Il monta sur sa cavale, & s'enfuit à toute bride vers Saint Symeon. Lorsqu'il y fut arrivé, il embrassa sa colonne, & cria à haute voix: Serviteur de Dieu, sauvez une ame qui se perd. Que voulez-vous, luy dit le Saint? Je suis, répondit cet homme, ce fameux chef de voleurs, & j'accours ici pour y trouver mon salut. Pouvez-vous, luy dit le Saint, concevoir de la douleur de vos pechez? C'est dans ce dessein, répondit le voleur, que je suis venu ici. Il n'avoit pas encore achevé ces paroles, que les soldats qui le poursuivoient arriverent, & le trouverent qu'il parloit avec le Saint. Alors s'adressant à S. Symeon: Tres saint Pere, luy dirent-ils, il n'est pas juste que vous retiriez ce scelerat chez vous. Renvoyez-le, afin qu'il soit puni comme il le merite. Mes enfans, leur répondit le Saint, ce n'est pas moy qui l'ait fait venir ici: mais celui qui connoist ses crimes & le changement [qu'il a operé] en luy, luy fera misericorde. Pour moy, je ne puis pas le Boll p.266.§16.17.

chasser, parceque le royaume des cieux est pour les [veritables] "
penitens. De deux voleurs qui furent crucifiez avec nostre "
Seigneur J.C, il y en eut un qui entra en possession du royaume "
des cieux, & l'autre receut la punition dont il estoit digne. Si "
quelqu'un d'entre vous peut s'opposer à celui qui l'a envoyé ici, "
il peut entrer & enlever cet homme. Les soldats aprés le dis- "
cours du Saint qui les renvoya, se retirerent. Alors le voleur luy
dit: Mon Seigneur, je m'en vas. Quoy, luy dit le Saint, vous "
retournez à vos crimes. Non, mon Pere, répondit le voleur; "
mais le Seigneur Jesus m'appelle. Elevant en mesme temps les "
mains vers le ciel, il dit ce peu de paroles: Seigneur Jesus- "
Christ Fils de Dieu, recevez mon esprit. Il pleura durant deux "
heures d'une maniere si touchante, qu'il tira les larmes des yeux
& du Saint, & de tous les assistans. Ensuite penchant la teste
vers la colonne, il rendit son esprit à Dieu. On ensevelit son
corps, & on l'enterra devant le monastere. Peu aprés il vint des
soldats pour le prendre, qui dirent au Saint de leur livrer ce
scelerat pour le punir comme il le meritoit. Mes Freres, répon- "
dit le Saint, celui qui l'a envoyé ici, est plus puissant que vous "
& que moy. Il en a eu besoin comme d'un homme utile à ses "
desseins. C'est pourquoi il l'a envoyé prendre par deux terribles "
officiers bien armez, capables de renverser toute la ville avec "
ses habitans. Et moy qui suis le plus meprisable de tous les hom- "
mes, epouventé à leur aspect, je n'ay osé m'opposer à eux, de "
crainte qu'ils ne me fissent mourir aussi moy mesme. Ces gents "
ayant appris ce qui estoit arrivé à cet homme, & la fin heureuse "
qui avoit terminé sa vie, en loüerent Dieu, & s'en retournerent "
p. 2. a. § 23. à Antioche. 'La vie latine du Saint, qui appelle cet homme Go- "
nathe ou Jonathas, dit qu'il passa sept jours auprés du Saint,
p. 280. § 32-34. tenant toujours sa colonne embrassée. 'Metaphraste amplifie
cette histoire à sa mode.



ARTICLE XII.

Miracles & propheties du Saint.

Thdrt. v. P. c. 26. p. 883. a. b. C'ESTOIT particulierement la vie si extraordinaire de S. Symeon qui attiroit à luy un si grand nombre de personnes. [Ses miracles neanmoins y contribuoient encore beaucoup.]
p. 881. c. 'Nous avons vu qu'il avoit eu ce don avant mesme que de mon-
Boll. 5. jan. p. 265. § 10. ter sur la colonne.'Mais depuis qu'il y fut monté, ses miracles se

multiplierent beaucoup : Il rendoit la vuë aux aveugles, le marcher aux boiteux, l'ouie aux sourds, la parole aux muets, le mouvement aux paralytiques ; & les maladies les plus inveterées cedoient à la force de ses prieres. 'Il chassoit aussi les demons. p.270. § 21.

Note 8. 'Les historiens ont décrit en particulier plusieurs de ses 'miracles. Mais nous croyons qu'il nous suffit d'en marquer les endroits, & d'y renvoyer les lecteurs. [Ce qui estoit encore plus grand que ses miracles,] 'c'est que quand il avoit gueri une personne, il luy recommandoit, ou plutost il luy ordonnoit, que si quelqu'un luy demandoit qui l'avoit gueri, il repondist que
» c'estoit Dieu. Car si vous repondez, leur disoit-il, que c'est
» Symeon, je vous declare que vous retomberez dans le mesme
» mal.

p.266.§ 13.18. 19 22| 271.§ 16. 20|Thdrt.p. 884.c.885.b. Boll.p.265.§ 10| 272.§ 21.

[Outre le don des miracles, Dieu avoit encore accordé au Saint celui de la prophetie.] 'J'ay esté témoin de l'un comme de Thdrt. p.885.c.d.
» l'autre, dit Theodoret, particulierement à l'égard d'une extre-
» me secheresse qui produisit une tres grande sterilité, laquelle
» fut suivie de la famine, & la famine de la peste. Car deux ans
» avant que tous ces maux arrivassent, il me les avoit predits,
» m'assurant qu'il avoit vu un baston dont Dieu menaçoit les
» hommes, & qui signifioit les maux par lesquels il les vouloit
» chastier.

'Une autre fois il predit qu'il viendroit une grande multitude de sauterelles ; mais qu'elles ne feroient pas beaucoup de mal, dautant que Dieu par sa bonté feroit bientost cesser ce chastiment. Trente jours aprés on vit venir tant de sauterelles que l'air en estoit tout obscurci ; 'mais elles ne toucherent ni aux grains, ni à rien de ce qui peut servir à la nourriture des hommes, & ravagerent seulement toute celle des animaux. d. p.886.a.

'Un certain homme persecutoit Theodoret. Le Saint luy predit que dans quinze jours cet homme le laisseroit en repos : & a.
» l'effet confirma sa prediction. Je pourrois raporter, dit le mesme
» Evesque, plusieurs exemples semblables, que la crainte d'estre
» trop long me fait omettre, puisque ceux-ci me suffisent assez
» pour faire connoistre combien son esprit estoit clairvoyant dans
» les choses spirituelles.

'Dans une traduction latine de Theodoret, on trouve une chose qui n'est pas dans le grec. [a] Elle est aussi raportée par Metaphraste dans la suite de ce qu'il tire de Theodoret [Et on peut dire mesme qu'elle a tout son air.] 'Il vit un jour deux bastons tomber du ciel sur l'Orient & sur l'Occident, qui signi- Vit.P.l.9.p. 846.2. a Boll. 5. jan. p. 261.§ 37. Vit.P.p.846.2.

fioient les courses & les ravages que les Perses & les Scythes devoient faire sur les terres des Romains. Il raporta sa vision à ceux qui estoient là presens. Mais par l'abondance de ses larmes & par ses prieres continuelles, il detourna ces chastimens de l'Empire. Dieu permit que les Perses déja armez & prests à y entrer, furent
Boll p.281.§37. arrestez par des troubles qui s'eleverent dans leurs Etats, c'est à dire par une guerre civile, selon Metaphraste, qui ajoute que les Scythes voyant que les Perses laissoient les Romains en paix, y demeurerent aussi de leur costé, & n'entreprirent point la guerre. [Ces Scythes sont sans doute les Huns, qui estoient alors maistres de tout le Septentrion.]

Coteir.g.t.1.p.412. Un nommé Bacate qui estoit le premier & le plus puissant de la ville de Nicople [ou Emmaüs] dans la Palestine, mais violent & chicaneur, voulant enlever une terre qui appartenoit à un saint Abbé nommé Gelase, entreprit d'aller pour cela à Constantinople, où il avoit encore d'autres affaires. Estant arrivé à V.S.Leon §140. Antioche, il y entendit parler de S. Symeon: & comme il faisoit profession d'estre Chrétien, il resolut de l'aller voir. Le Saint l'apperceut du haut de sa colonne qu'il entroit dans le monastere,
P 413. & luy demanda aussitost où il alloit. Il luy répondit avec respect &c. qu'il alloit à Constantinople pour quelques affaires. Mais le Saint luy dit [d'un ton severe:] Vous ne voulez pas avouer, miserable, " que vous allez solliciter contre l'homme de Dieu: vous n'y réussirez pas, & vous ne reverrez pas non plus vostre maison Si vous " voulez me croire, retournez de ce pas trouver le serviteur de " Dieu, & demandez luy pardon, pourvu encore que vous puissiez vivre jusque là. En mesme temps la fievre prit à Bacate: on " le mit dans une littiere, & on se hasta de le mener à Gelase: mais il ne put pas passer Beryte, & il y mourut. C'est ce que l'on a voit sçeu de son propre fils.

Boll.p.267.§20.21.28.29|277§31. La vie du Saint raporte aussi quelques histoires, où l'on voit que l'Esprit de Dieu luy faisoit connoistre des choses que des hommes ne peuvent point connoistre, selon les bornes ordinaires de la nature. [Il suffit de marquer les autres en general: Mais
p.267.§23|273.§30. nous nous croyons obligez de raporter celle-ci.] Dieu fit eclater sa colere dans tous les environs d'Antioche. La mort enleva une multitude presque innombrable d'hommes. Beaucoup de maisons furent renversées de fond en comble. De frequens tremblemens agitoient la terre, & la colonne mesme du Saint en estoit fort ebranlée.. Tous les habitans d'Antioche accoururent au Saint pour implorer le secours de ses prieres. Pleurant donc avec

„ tout ce peuple, il leur dit : [La cause de tous ces malheurs, c'est
„ que] tous se sont détournez du droit chemin : Ils sont tous deve-
„ nus inutiles : il n'y en a point qui fasse le bien ; il n'y en a pas
„ un seul. Vous n'avez pas voulu m'ecouter. Vous vous livrez à
„ l'avarice comme à l'envi les uns des autres. Vos impudicitez &
„ vos injustices sont montées à leur comble. Il m'est plus convena-
„ ble de parler à mon Seigneur, qu'à vous autres infideles. En mes-
„ me temps il fit cesser les prieres, & commença luy mesme à prier.
„ La tempeste revint plus furieuse, & le danger redoubla. Il leur
„ ordonna de crier vers Dieu : Seigneur, ayez pitié de nous. Quel-
„ que temps ensuite il leur donna la paix, & fit des prieres ; aprés
„ quoy il dit au peuple : Mes freres, il n'y a qu'un homme parmi
„ vous dont les prieres ayent merité d'estre exaucées ; & pour
„ vous en assurer, je vais le faire paroistre au milieu de vous. Ayant
„ dit à cet homme de s'avancer, il luy dit : Croyez-moy, mon fre-
„ re, vous seul avez esté exaucé : mais dites-moy ce que vous avez
„ fait de bien [pour meriter cette grace.] Pardonnez-moy, mon
„ Pere, répondit cet homme ; je ne suis qu'un miserable pecheur.
„ Mais une voix du ciel [trahit son humilité, &] fit entendre à tout
„ le monde ces paroles [adressées au Saint :] Vostre priere a esté
„ exaucée aussi-bien que celle de ce paysan qui est au milieu de tout
ce peuple. Pressé par le Saint il fut donc obligé de luy avouer qu'il avoit toujours observé de partager en trois le prix de tout ce qu'il vendoit : qu'il donnoit la premiere aux pauvres : que de la seconde il en payoit le tribut & les imposts dûs à la Republique ; & que la troisieme servoit à sa subsistance. Tout le monde [entendant cela] s'empressa ou de voir ou d'embrasser un tel homme, ayant un profond respect pour une si grande vertu.

'On raporte encore de luy cette histoire utile & edifiante. Il y avoit à Antioche un homme fort riche, dont la maison fut tellement brulée, que cet homme ne put en sauver que son corps. Il p. 272. § 23.
„ s'en alla tout nud trouver S. Symeon en criant, & il luy dit : Mon
„ Seigneur, ma maison est entierement brulée, & tout mon bien y
„ est peri. Combien y aviez-vous d'écus, luy dit le Saint ? J'en avois
„ trois mille, répondit cet homme. Ce n'est pas tout, luy repartit
„ le Saint. J'en avois, dit cet homme, plein un demi boisseau.
„ Pourquoi, repliqua le Saint, ne dites vous pas la verité. Malheu-
„ reux, vous en aviez sept boisseaux, & vous n'en avez jamais rien
„ fait de bien : Vous ne vous en estes point servi pour secourir vos
„ freres, pour vétir ceux qui n'avoient pas d'habits, pour prendre
„ soin des orfelins, pour secourir les veuves, pour faire des obla-

tions à l'Eglise. Que cherchez-vous donc ? Seigneur, dit cet « homme, je cherche les écus que j'ay perdus. Elevez les yeux en « haut, luy dit le Saint. Il le fit. Et bien que voyez-vous, continua « le Saint. Je vois le ciel, dit cet homme. Autant que le ciel est ele- « vé, dit le Saint, autant vos écus se sont-ils enfoncez dans la terre, « parceque vous n'en avez rien fait de bien. «

[Il ne faut pas oublier ce que nous lisons dans l'ancienne vie
3.Ian p.140.§26. de Sainte Genevieve.] Il y avoit, dit-elle, en Orient un Saint nommé Symeon, qui passa prés de 40 ans sur une colonne à quelques lieuës d'Antioche en [a] Syrie. Ce Saint, dit-on, demandoit avec soin des nouvelles de Sainte Genevieve aux marchands qu'il voyoit; leur marquoit une profonde veneration pour elle; & les prioit instamment de l'engager à se souvenir de luy dans ses prieres.



ARTICLE XIII.

S. Symeon instruit les peuples & toute l'Eglise : Il fait revoquer un ordre donné en faveur des Juifs.

Thdrt.v.P.c.26. p.88.a. DIEU qui est si magnifique dans ses liberalitez, avoit encore accordé à Symeon le don de la parole pour instruire les autres; & il faisoit profiter ce talent par les instructions qu'il faisoit, comme nous avons dit, deux fois le jour à ceux qui le venoient visiter. Bol. 5.jan p. 266 10|a.2.§ 28. On marque qu'il exhortoit particulierement les peuples à fuir absolument tout mensonge : & que pour les détourner de jurer par le nom de Dieu, il leur disoit de jurer par le sien propre; p.272.§28. de sorte que la coutume s'en établit dans l'Orient parmi les Romains & les barbares. p.263.§18. Hessels a trouvé avec raison que cet endroit avoit quelque chose de fascheux, [J. C. nous défendant generalement de jurer, soit par le nom de Dieu, soit par aucune des choses qui luy appartiennent, & dont nous ne pouvons pas disposer absolument; ce qui comprend generalement tout ce qui est dans le monde. Je ne voy pas neanmoins qu'on puisse condanner la conduite du Saint, si voyant la difficulté qu'il y avoit de reduire les peuples à la simplicité que l'Evangile nous ordonne, il leur a proposé de jurer par son nom, non comme une chose innocente, mais comme un mal moindre que celui de profaner le nom de Dieu par un grand nombre de juremens faits souvent sans y penser. Ce qu'il ne faut point craindre d'assurer, c'est qu'il n'avoit en cela nulle pensée de vanité, ni aucune

a. *in Syria Cilicia* Il faut apparemment *in Syria Cale.*

vuë de rendre son nom celebre parmi les hommes.]

'Il ne s'occupoit pas tellement du soin de luy mesme, & des particuliers qui s'adressoient à luy, qu'il n'étendist aussi sa charité sur toute l'Eglise, tantost en combatant l'impieté des idolatres, tantost en terrassant la resistance opiniatre des Juifs, & tantost en dissipant les factions des heretiques. Il écrivoit quelquefois à l'Empereur sur ces sortes de sujets : il réveilloit quelquefois le zele des magistrats en ce qui regardoit le service de Dieu, & quelquefois il exhortoit mesme les Prelats d'avoir davantage de soin des ames qui leur estoient confiées. Thdrt p.882.b c.

V. Theodose II. § 15. 'Les Chrétiens d'Antioche avoient "osté aux Juifs quelques synagogues que Theodose II. ordonna de leur rendre. Mais S. Symeon qui ne craignoit que Dieu son veritable souverain, l'en reprit avec tant de liberté, & luy écrivit d'une maniere si forte, que l'Empereur revoqua ses ordres, & en donna d'autres favorables aux Chrétiens. Il alla mesme jusqu'à deposer le Prefet du Pretoire qui luy avoit donné ce conseil. Il écrivit ensuite au Saint pour luy demander ses prieres & sa benediction. [Le Saint suivit en cette occasion "les lumieres & la generosité de Saint Ambroise.] Eva.l.1.c.13.p. 270.271.

V. Saint Ambroise § 63-65.



ARTICLE XIV.

La mere du Saint le vient voir, & meurt sans le voir: On bastit un monastere auprés de sa colonne: Theodose luy écrit pour la paix de l'Eglise: Il obtient un fils à une Reine des Sarrazins: Domnus d'Antioche le visite.

[NOUS ajouterons ici ce qui nous reste à dire de l'histoire du Saint selon l'ordre du temps.] 'Aprés qu'il eut vécu quatre ans, comme nous avons dit, sur sa premiere colonne, les peuples luy en firent une autre de douze coudées, ["sur laquelle il demeura environ trois ans, depuis 427 jusqu'en 430. Boll. 5 jan. p. 270.§10.

V. la note 7.

On peut aussi mettre sur l'année 427, ce qu'Antoine raporte en ces termes] 'Vingt sept ans aprés la retraite du Saint, sa mere apprit enfin où il estoit. Elle y vint pressée par le desir de le voir. Mais comme il n'entroit point de femme dans l'enceinte de sa demeure, elle ne put pas obtenir la satisfaction de le voir, quoiqu'elle le demandast en repandant une abondance de larmes. Elle voulut mesme monter pardessus la muraille; mais elle tomba de l'échelle en terre. Le bienheureux Symeon luy fit dire p.268.§11|Vit. P.l.1.p.174.a.

qu'il la prioit de l'excuser pour le temps present, & que si Dieu leur faisoit misericorde, ils se verroient en l'autre monde dans le repos eternel. Cette réponse [au lieu de la satisfaire,] ne fit qu'augmenter le desir qu'elle avoit de le voir. Elle le conjura au nom de J. C. qui l'avoit formé dans son sein, de ne luy pas refuser une consolation qu'elle n'avoit point euë depuis tant d'années: que s'il ne vouloit pas qu'elle le vist, du moins elle le pust entendre parler; aprés quoy elle ne se mettoit plus en peine de mourir à l'heure mesme, comme son pere estoit mort d'affliction à cause de son absence; mais qu'il ne luy causast pas la mort par le mesme deplaisir. Le Saint luy envoya dire de s'asseoir & de se reposer, & que dans peu il la verroit. Elle s'assit donc à l'entrée de son enceinte, où accablée de tristesse, & lasse de pleurer, (car il y avoit trois jours & trois nuits qu'elle le conjuroit sans cesse de luy permettre de le voir,) elle s'endormit, & rendit aussi-tost l'esprit. On la porta devant la colonne du Saint comme il l'avoit ordonné. L'ayant regardée, & s'adressant à Dieu, il commença à dire:
Seigneur Dieu des vertus, qui reglez les Cherubins, qui re- «
dressez ceux qui sont dans l'egarement, qui avez conduit Joseph «
comme une brebi, qui avez donné au prophete David un cou- «
rage & une force admirable, qui avez ressuscité Lazare le qua- «
trieme jour aprés sa mort, recevez en paix l'ame de vostre ser- «
vante. Aprés cette priere, ce corps se remua: elle fit un souri. «
Tous ceux qui estoient presens en furent témoins, & en loüerent Dieu. On luy fit des funerailles, & on luy rendit tous les devoirs de la pieté Chrétienne: aprés quoy on l'enterra au pié de sa co-
Boll.p.271.§ 14. 15|678.§ 24. 25. lonne. 'La vie latine du Saint & Metaphraste décrivent ceci plus amplement, & d'une maniere plus lugubre.

p.270.§ 10. 'Vers l'an 430, les peuples luy bastirent une troisieme colonne de 20 [ou 22] coudées de hauteur, [sur laquelle il demeura jus-
11. qu'à l'an 440.] 'Les habitans des environs s'assemblerent aussi
p.265.§ 10. pour luy bastir auprés de sa colonne deux basiliques, 'ou deux
"logemens de pierres seches, dit Antoine. [C'estoit apparemment pour recevoir ceux qui venoient implorer le secours du Saint, & mesme pour loger ceux qui venoient servir Dieu sous *mandras.*
Sur.11.dec.p. 221. § 7. sa conduite.] 'Car la vie de S. Daniel nous apprend qu'au pié de la colonne il y avoit un monastere, où ce Saint passa 14 jours, &
Cotelr.g. t.1.p. 413.a. S. Symeon tascha mesme de l'y retenir tout à fait.'D'autres par-
a Thdr.L.p. 554.b|n.p.59.2. c. lent aussi de ce monastere. [a] On croit que c'est ce que Theodore le Lecteur appelle la Mandre de Symeon. [Ces bastimens de pierres seches n'estoient peut-estre que des enclos de murailles sans

ſans couverture.] 'Car on aſſure que Saint Symeon n'a jamais eu d'edifice baſti, ni pour luy, ni pour ſes diſciples. Sur.11.dec.p.336.§34.

[L'an 432, l'Egliſe ſe trouva dechirée par le ſchiſme qui ſeparoit les Orientaux des autres Eveſques, & particulierement de S. Cyrille d'Alexandrie.] 'L'Empereur Theodoſe II. écrivit ſur cela deux lettres à S. Symeon, le joignant dans l'une à tous les Eveſques de l'Orient, '& dans l'autre à Acace de Berée,[le plus conſideré d'entre eux pour ſon âge, & pour l'eſtime qu'on avoit de ſa pieté.] 'Theodoſe prie le Saint dans la premiere de demander à Dieu la paix de l'Egliſe. 'Il commence l'autre par ces termes: Comme nous ſavons tres bien que toute voſtre vie "eſt uniquement conſacrée à Dieu, '& que vous vivez d'une maniere qui vous donne aſſez de confiance auprés de luy pour attirer juſque ſur nous les effets de ſa bonté, nous avons cru eſtre obligez de vous écrire cette lettre, afin que vous faſſiez réuſſir l'affaire qui ſe traite maintenant, & qui ne peut eſtre l'ouvrage que de la providence de Dieu. [Tout le reſte de la lettre eſt tres reſpectueux.] 'Il attribuë à ſes prieres la condannation & l'extinction de l'erreur de Neſtorius, '& l'aſſure qu'il attend la paix de l'Egliſe tant de ſes oraiſons, que du ſoin qu'il aura d'y porter ceux qui en pouvoient terminer la diviſion. 'Il le prie d'attirer les benediction de Dieu & ſur luy, & ſur ſon Empire, & ſur tous ſes ſujets.

Conc.t.3.p.1087.a. p.1086. p.1087.d. p.1086.a. b. d. b. c|ap.p.755.

ἀνατεθεῖσθαι. πρὸς τὸν θεόν.

[V.S.Cyrille §117.] ["Theodoret fut des derniers à entrer dans la réunion, qui ſe fit au commencement de l'an 433; de ſorte que l'année ſuivante] 'l'Empereur envoya des ordres pour le faire chaſſer de ſon dioceſe. Le Comte Tite commis pour les executer, en écrivit auparavant à S. Symeon, & aux autres moines les plus ſaints de la Syrie, leſquels procurerent en effet la paix, en preſſant d'une par Theodoret d'aller conferer avec Jean d'Antioche, & en écrivant & deputant de l'autre en ſa faveur tant au meſme Eveſque, qu'au Comte Tite. ap.p.847.

[Il faut mettre un peu avant l'an 440] 'ce que raporte Theodoret, Qu'une Reine des Sarrazins eſtant ſterile, ᵃvint trouver le Saint: ᵇ& comme les femmes n'entroient point où il eſtoit, elle envoya ſes principaux officiers le prier de luy obtenir de Dieu des enfans. ᶜLe Saint pria fort long-temps pour elle, durant qu'elle faiſoit la meſme choſe de ſon coſté: Et enfin il luy envoya dire qu'elle pouvoit s'en retourner chez elle, & que Dieu l'avoit exaucée. Elle vit bien-toſt aprés l'effet de cette promeſſe, '& eſtant accouchée "d'un fils, elle mena ce petit Prince à l'homme [Note 9.]

Thdrt.v.P.c.26.p.886.c. a Boll.5.jan.p.267§19. b p.272.§27| Thdrt.p.886.c. c Boll.p.267.§19 Thdrt.p.886.c.

de Dieu. Comme son sexe ne luy permettoit pas de le luy presenter elle mesme, elle le luy envoya pour recevoir sa benediction, & luy fit dire ces paroles de sa part: Voici un fruit qui vous « appartient. Je n'ay contribué pour le produire que mes larmes « & mes prieres: mais les vostres en attirant comme une douce « rosée la grace de Dieu, luy ont donné sa perfection, & l'ont « rendu tel qu'il est maintenant. «

[Theodoret ne dit rien davantage de cette histoire; ce que nous allons raporter n'estant sans doute arrivé que depuis qu'il

Boll.p.267.§19| 272.§27.

eut écrit ses vies des Peres.] Car il se trouva que cet enfant ne pouvoit ni parler, ni marcher, & cela dura jusqu'à l'âge de cinq ans. Mais sa mere retourna avec son mari & son fils trouver le Saint. Elle se prosterna avec respect contre terre devant luy, [c'est à dire sans doute à la porte de son enceinte, ou a la vuë de sa colonne.] Il leur fit dire d'attendre un peu, & que le Seigneur leur accorderoit la grace qu'ils demandoient. Dans cette esperance ils demeurerent là sept jours sans que l'enfant receust aucun soulagement. Ainsi ils se retirerent tout tristes, persuadez que Dieu n'avoit pas voulu le guerir de cette infirmité. S'estant donc mis en chemin pour s'en aller, ils tournerent la teste pour regarder la colonne du Saint; & dans le mesme moment l'enfant s'écria: Soyez beni, ô Dieu de Symeon. Le pere & la mere voyant ce miracle, en rendirent gloire à Dieu qui opere par ses Saints des choses merveilleuses.

[Vers l'an 440, mais avant que Theodoret écrivist l'histoire

p.270.§11. Thdrt.p.882.b a Boll.p.270.§11. b Eva.l.1.c.13.p.269.b.

du Saint,] les habitans des environs luy dresserent une quatrieme colonne de 30, ou 36 coudées de haut, [a] sur laquelle il demeura quatre ans. [Domnus "qui succeda vers l'an 441, à Jean d'Antioche son oncle,] [b] voulut visiter le Saint, & *ne put assez s'étonner soit de le voir toujours debout sur une colonne, soit de tout le reste de sa conduite. Evagre ajoute qu'il desira [de celebrer avec luy] les saints Mysteres: Ainsi s'estant joints ensemble, & ayant offert en sacrifice le corps tout pur [du Sauveur,] ils se donnerent l'un à l'autre la communion qui donne la vie.

V.S.Cyrille d'Al.§147. ἐκπλαγεὶς. ἐπὶ στάσει.

[Ce sont les termes d'Evagre, qui nous pourroient porter à croire que S. Symeon avoit esté elevé à l'honneur du sacerdoce, si nous en trouvions quelque autre vestige; & si cela pouvoit suffire pour expliquer ce passage obscur, (car je ne voy pas comment les Prestres mesmes donnent la communion à l'Evesque qui celebre.) Que si cela se peut entendre de la paix qui se donne mutuellemment par le baiser, cela peut convenir aux laïques,

qui offrent aussi le sacrifice en leur maniere, quand ils y assistent comme ils doivent.]

'L'an 444, les peuples dresserent au Saint une nouvelle colonne de 40 coudées de haut, sur laquelle il acheva, comme nous avons dit, les 15 ou 16 dernieres années de sa vie. Boll.p.265 § 10. 14|271 § 16.



ARTICLE XV.

Saint Symeon instruit S. Theodose, S. Daniel, & l'Imperatrice Eudocie; punit Ardabure: Marcien le visite: Leon le consulte.

'SAINT Theodose dont le nom a depuis esté si celebre entre les solitaires de la Palestine, ayant resolu de quitter le monde vers le temps qu'on assembloit le Concile de Calcedoine, [c'est à dire vers l'an 451,]'& estant venu à Antioche pour passer dans la Palestine, 'voulut aller auparavant visiter l'illustre Symeon, pour se fortifier dans son dessein par la vuë de ce grand modele de sainteté, par ses instructions, par ses prieres & sa benediction, afin qu'il luy levast les difficultez qui se trouvent dans le chemin de la vertu à laquelle il aspiroit, & que son exemple luy montroit. A son arrivée il eut une grande preuve de la communication intime & particuliere que ce Saint avoit avec Dieu. Il n'estoit pas encore arrivé à sa colonne, & n'avoit pas encore „ parlé, que Symeon luy cria: Theodose serviteur de Dieu, soyez „ le bien venu. Theodose surpris de se voir ainsi nommé se mit à genoux & se prosterna le visage contre terre, & ne répondit à une salutation si glorieuse que par cette profonde humiliation. Symeon luy dit de monter sur sa colonne, & Theodose eut la consolation de l'y embrasser, & de toucher à ses membres venerables; ce qu'il regarda comme une faveur signalée que Dieu luy accordoit. Nostre Saint luy predit tout ce qui luy devoit arriver, la fin glorieuse de la carriere où il s'engageoit, le troupeau qu'il auroit à gouverner, & le grand nombre de personnes qu'il delivreroit de la tyrannie du demon: ce que l'evenement verifia. Boll.11.jan.p.685.§ 4. § 4.5. § 5.

'Ce fut vers ce mesme temps là que S. Daniel, qui imita depuis à Constantinople l'exemple de S. Symeon, le vint voir sur sa colonne, estant encore tout jeune. Le Saint le fit aussi monter auprés de luy, 'l'anima à la perfection de la vertu, luy donna les instruction necessaires pour y arriver, & luy en inspira un ardent desir. Il luy donna sa benediction en luy imposant les mains, & luy predit combien il auroit à souffrir pour J.C. Mais prenez cou- Sur.11.dec.p.220 §6. § 7.

rage, mon fils; luy dit-il, J. C. vous sera luy mesme une consolation abondante dans vos peines, & vous donnera la force de les supporter genereusement.

§7. 'Daniel revint encore quelque temps aprés voir le Saint, & demeura 14 jours dans le monastere qui estoit au pié de la colonne: S. Symeon tascha de le retenir encore plus long-temps; mais
§8. il ne le put, parceque Daniel se hastoit d'aller à Jerusalem. 'Il partit en effet pour y aller: mais il rencontra en chemin un vieillard tout semblable à S. Symeon, qui luy parla en syriaque, & luy dit que son dessein n'estoit point dans l'ordre de Dieu, & qu'il valoit mieux qu'il allast à Constantinople. La nuit suivante il vit en songe le mesme vieillard qui luy repetoit les mesmes choses: De sorte qu'estant persuadé que c'estoit Saint Symeon mesme qui luy estoit apparu, il partit aussi-tost pour aller à Constantinople, où il devint depuis fort illustre par sa vertu.

[Ardabure celebre Arien "avoit esté fait General de l'Orient V.Marcien §5,7.
Boll.5.jan.p. 268.§27. a§24-31. dés l'an 451,]'& il le fut au moins jusqu'à la mort de nostre Saint 'Un de ses officiers nommé Julien, emporté par une fureur insensée, pressoit continuellement Ardabure de luy permettre de monter sur la colonne de nostre Saint, pour en arracher cet imposteur, disoit-il, & le traiter comme il le meritoit pour avoir ainsi trompé les hommes. Ils s'en allerent donc à cette colonne: & Julien prit une échelle, & voulut monter pour en jetter le Saint. Mais à peine estoit-il monté au troisieme échelon, que l'échelle se trouva enlevée en l'air d'environ quatre coudées; ce qui remplit d'étonnement & de crainte tous ceux qui en furent les spectateurs. Ardabure irrité par ce miracle, tendit son arc, & voulut en percer le Saint: mais sa main devint aussi-tost immobile, & ne put lascher sa fleche: & non seulement il eut la main percluse, mais les piez entrepris de la goutte, dont il fut incommodé jusqu'à la fin de sa vie.

Anal.g.t.1.p.64. 'La mort de Valentinien III. arrivée en 455, & les autres malheurs de sa famille, ayant enfin touché le cœur d'Eudocie sa bellemere veuve de Theodose II, laquelle avoit long-temps suivi le schisme du moine Theodose Eutychien & usurpateur du siege de Jerusalem, elle envoya Anastase Corevesque, & peu aprés Patriarche de Jerusalem, consulter l'illustre Saint Symeon. Elle luy écrivit en mesme temps pour luy marquer la disposition de son cœur, & le prier de luy donner le conseil qui seroit le plus agreable à Dieu. Il luy declara par sa réponse, que
p.65. Theodose n'estoit qu'un instrument du demon, '& la consola en

mesme temps en luy parlant de sa faute comme d'une tentation passagere, qui n'avoit pas mesme éteint sa foy,[parcequ'au moins Dieu qui ne regarde proprement les choses que dans l'ordre de sa predestination, avoit déja commencé à la réveiller, pour la conserver entiere jusques à la fin.] Il luy conseilla ensuite de s'adresser à S.Euthyme, 'qui estoit dans la Palestine une source de la mesme eau [celeste] dont il buvoit; car ce fut ainsi qu'il luy en parla. 'Eudocie s'adressa donc à S. Euthyme; & par son conseil "elle renonça en 456 au parti de Theodose, pour se réunir à l'Eglise Catholique. p.65,66.

V. S. Leon §155.

[Marcien, dont tous les historiens loüent le merite, la sagesse & la pieté, gouvernoit alors l'Empire en Orient] 'Un tres ancien auteur nous assure qu'il se deguisa une fois, & prit un habit de particulier pour venir secrettement voir nostre Saint: & il s'en retourna rempli d'admiration pour sa vertu. Thdr.L.p.565.d

[Leon successeur de Marcien estant bien aise d'avoir le sentiment de toute l'Eglise d'Orient touchant le Concile de Calcedoine, & touchant Timothée Elure qui s'estoit intrus dans le siege d'Alexandie par la mort de S. Protere, "il en écrivit sur la fin de l'an 457, à tous les Metropolitains de son Empire, & encore à S. Symeon, & à quelques autres illustres solitaires. Saint Symeon à qui Basile d'Antioche en avoit écrit, "fit réponse & à Basile, & à l'Empereur mesme l'an 458, soûtint avec force les dogmes de l'Eglise, & du Concile de Calcedoine, & se declara absolument contre l'intrusion d'Elure.] 'Evagre nous a conservé une partie de sa réponse à Basile: [Et c'est l'unique écrit que nous ayons de ce grand Saint.] Eva.l.2.c.10.p. 304.305.

Ib.§163.

Ib.§167.

ARTICLE XVI

Le demon veut tromper le Saint: Il luy cause un ulcere: Le Saint demeure debout sur un pié durant un an: Sa mort bienheureuse.

[LE demon tenta S. Symeon d'une maniere fort dangereuse, & le surprit mesme pour un moment,] un an avant sa mort, [& ainsi au commencement "de l'an 459. Dieu le permit, afin qu'il couronnast tant de travaux par de nouveaux travaux encore plus penibles que les autres, & d'autant plus utiles pour achever de le purifier, qu'ils estoient plus humilians, qu'ils luy representoient sans cesse l'image de la surprise où il estoit presque tombé, & qu'ils luy estoient imposez en partie, non par son Boll.5.jan.p. 270.§12.

V. la note 21.

choix & par sa volonté, mais par la justice de Dieu.]

p.266.§14. 'Le demon ennemi juré des hommes, accoutumé à tenter les serviteurs de Dieu, & à leur insulter, prit la figure de nostre Seigneur, & paroissant assis sur un char porté par les Cherubins, dit ces paroles au Saint: Ton temps est arrivé; monte sur ce char, & reçois la couronne que tu t'es acquise. Le Saint ne croyant pas que ce fust une illusion, leva le pié pour monter sur
p.270.n.k. ce char; 'mais ayant en mesme temps levé la main pour faire le signe de la Croix, le diable s'enfuit aussi-tost, & toute sa machine disparut en un moment.

p.266.§14. 'Il laissa neanmoins à la cuisse du Saint "un ulcere & un charbon Note 10.
qui jettoit quantité de vers, & qui ayant entierement [seché &]
"deboité cette cuisse hors de sa place, reduisit le Saint à ne convulsum.
se pouvoir plus soûtenir que sur son autre pié; ce qui continua
p.270§12|271.n.K. long-temps, & jusques à sa mort, 'c'est à dire une année entiere.
a p.271.n.K. aSa vie latine ajoute, que le Saint ayant encore son pié en l'air pour monter dans le chariot lorsque cette illusion se dissipa, il luy dit que pour punition de s'estre trop avancé, il demeureroit en cet
K. état jusques à sa mort. 'Le demon se servit du froid [de l'hiver où
p.266.§14|270.§12. l'on estoit alors,] pour luy faire venir cet ulcere. 'Antoine mesme qui écrit ceci, & qui demeuroit alors auprés de luy, dit que toute son occupation à luy estoit de ramasser les vers qui tomboient en grande quantité de cet ulcere, & de les rendre au Saint, qui les remettoit sur sa cuisse toute ouverte, en leur disant: Mangez ce que Dieu vous a donné.

p.268.§15|Vit. P.l.1.p.172.1.c. 'Dieu permit que Basilic Roy des Sarrazins le vinst trouver. S'approchant de sa colonne il luy demanda sa benediction. Dans le temps que le Saint luy parloit pour luy donner des avis, il tomba un ver de sa cuisse. Ce Prince vit quelque chose tomber sans savoir ce que c'estoit. Aussi-tost il courut, & prenant ce ver il le mit sur ses yeux & sur son cœur, & voulut sortir de l'enceinte ayant ce ver dans sa main. Revenez, luy dit le Saint, jettez par terre ce qui est tombé du corps d'un pecheur. C'est un ver puant qui sort d'une chair puante: pourquoi, ô Prince, souillez vous vos mains en y touchant; Ce Roy se retourna vers le Saint, & luy dit qu'il le vouloit garder comme une chose benie qui pouvoit luy servir à obtenir la remission de ses pechez. Et ouvrant sa main, il trouva que ce ver estoit changé en une pierre precieuse, de quoy il glorifia Dieu. S'adressant donc au Saint; Ce n'est point un ver, luy dit-il, mais une pierre de tres grand prix. Ne l'attribuez point à mon merite, répondit le Saint, elle vous est donnée en recompense de vostre foy, & elle sera benie entre vos mains

tous les jours de vostre vie. Ce Prince s'en retourna ainsi plein de foy & de joie.

[Le temps auquel Dieu vouloit couronner une si longue & si incroyable patience, arriva enfin. Sa mort fut tout à fait subite pour les autres; mais il paroist que Dieu la luy avoit revelée,] 'puisqu'il avoit ordonné à Serge son disciple de porter à l'Empereur Leon "la coulle dont il avoit accoutumé de couvrir sa teste. Sur. 11. dec. p. 222. § 14.

cucullam.

'Antoine son disciple dit que cinq jours avant sa mort, ayant jetté les yeux sur luy [durant qu'il estoit courbé pour prier ou pour dormir,] il vit son visage qui brilloit comme un soleil, & "plein d'une majesté qui ne se peut dire; & il en fut si effrayé, qu'il demeura tout hors de luy mesme, sans pouvoir dire une parole. Le Saint "s'estant relevé, Antoine crut le voir manger quelque chose, sans savoir ce que c'estoit. Il l'entendit aussi chanter un cantique, dont il ne put [rien entendre ni] rien retenir que l'Amen par lequel il finissoit. Il semble que son visage conserva quelque temps la mesme clarté, '& mesme que cela luy estoit ordinaire lorsqu'il parloit à Antoine. Boll. 5. jan p. 268. § 29. § 25.

terribili. *experrectus.*

NOTE 11. 'Le vendredi [suivant, "qui estoit, comme nous croyons, le premier jour de l'année 460,] 'le Saint s'estant baissé pour faire oraison selon sa coutume, il rendit son ame au Seigneur, sans que son corps changeast de posture: & il demeura trois jours en cet état, depuis le vendredi jusques au dimanche [aprés None.] 'La nuit du samedi suivant au dimanche, il s'apparut à S. Auxent celebre solitaire de la Bithynie, qui declara aussi-tost sa mort à ceux qui prioient avec luy. Il ne le put faire qu'en soupirant, & avec beaucoup de larmes, & neanmoins en benissant Dieu, [qui l'avoit soûtenu par sa grace, jusques à l'entiere consommation de ses combats. § 25. p. 273. § 32. 14. feb. p. 780. § 56.

NOTE 12. Ceux qui estoient auprés de Saint Symeon ne se douterent apparemment de rien pour le premier jour, "ni apparemment pour le second;] 'car on l'avoit vu d'autres fois passer en prieres le temps qu'il avoit accoutumé de parler au peuple. 'Enfin le troisieme qui estoit le dimanche, Antoine tout étonné [de ce que le Saint ne branloit point, & ne parloit point au peuple,] monta en haut, & vit son visage tout eclatant de lumiere. Il crut d'abord qu'il dormoit; & le respect qu'il avoit pour luy l'empeschoit de s'en assurer, [en luy parlant ou en le touchant pour l'eveiller.] Enfin il prit la hardiesse de luy dire: D'où vient, mon » Pere, que vous ne me dites rien; Voilà tout le peuple qui attend » vostre benediction depuis trois jours qu'il ne l'a point receuë. » 5. jan. p. 267. 2a; p. 268. § 25 | 273. § 32.

[C'estoit donc sans doute aprés l'heure de None, à laquelle il avoit accoutumé de parler au peuple.]

p.268.§25.26. 'Comme le Saint ne répondoit point, Antoine aprés avoir encore attendu une heure, luy dit de nouveau: Mon Pere, vous ne me parlez point? En mesme temps il étendit la main pour luy toucher "au visage, & il reconnut alors qu'il estoit mort. Il releva sa robe pour luy baiser les piez, & il fut tout embaumé par une excellente odeur que son corps jettoit. Surpris de cette merveille, il s'arresta un peu de temps [à le considerer.] Il vit son corps se remuer avec sa colonne, & entendit une voix qui luy disoit: Amen, Amen. Dans la frayeur qu'Antoine ressentit, il s'écria au Saint: Mon Pere, donnez moy vostre benediction; souvenez vous de moy; & dans le saint repos où vous estes, obtenez moy la grace de me sanctifier. 'La vie latine ajoute à ceci diverses particularitez, [que nous n'avons pas jugé necessaire de raporter, ne les trouvant point dans celle qui paroist plus originale: Et c'est ce que nous ferons encore dans l'histoire des funerailles du Saint.]

barbam. p.273.§32-34.



ARTICLE XVII.

Le corps de Saint Symeon est porté à Antioche.

Boll.5.jan.p. 268.§27. 'ANTOINE estant descendu de la colonne, ne dit à personne que le Saint fust mort, depeur qu'il n'arrivast quelque desordre; surtout parceque les habitans 'des lieux voisins avoient resolu d'enlever son corps quand il auroit fini sa vie. Mais il envoja secrettement un homme fidele à Antioche pour en avertir l'Evesque, & Ardabure General des troupes. 'Cet Evesque d'Antioche estoit Martyre, ["qui avoit succedé à Acace sur la fin de 459.] 'Il vint aussi-tost, "accompagné de six Evesques; & Ardabure [quoiqu'Arien,] y vint aussi avec six mille hommes de ses gardes, & des autres [1] troupes [qu'il commandoit,] de crainte que ceux du pays n'entreprissent d'enlever son corps. 'On pretend que ces soldats estoient des Gots. 'On entoura toute la colonne de tapisseries de fils d'argent, & trois Evesques y estant montez, 'délierent "ses habits, [qu'Antoine avoit peut-estre] liez sur son corps, depeur que le vent ne les emportast, 'les luy osterent [pour luy en mettre d'autres;] & aprés avoir dit trois pseaumes descendirent son corps, '& le mirent devant l'autel qui estoit au pié de la colonne.

Eva.l.1.c.13.p. 271.b. V.S. Leon § 169. Boll.p.274.§35. a p.268.§27| Eva.p.271.b. Chr.Al.p.742. Boll.p.268.§27. P.274.§35. desolverunt. p.268.§27. p.274.§35.

1. τῶν ἀμφ' αὐτὸν, ou plutost αὐτόν.

Ce

'Ce fut seulement alors, dit Antoine, que le peuple apprit sa mort ; [ce qu'il faut apparemment raporter à l'arrivée d'Ardabure & de ses troupes.] Dés qu'on la sçeut, il vint un concours & une affluence du peuple qui couvroit toute la montagne. La fumée des parfums & des flambeaux formoit comme une nuée qui la tenoit dans une triste obscurité, à laquelle les pleurs & les cris de tout le monde répondoient. On assure qu'il s'assembla un nombre infini d'oiseaux de tout le desert autour du monastere du Saint, 'qui voloient sur la colonne avec des voix tristes & plaintives. 'Les arbres & toute la campagne sembloient aussi prendre part à la douleur des hommes, [la saison de l'hiver les ayant depouillez de leurs ornemens, & de leur beauté ; s'il est vray qu'on fust alors au mois de janvier.] 'La vie latine du Saint ajoute ici quelques apparitions d'Anges, [dont Antoine ne parle point.] p.268.§27. p.274.§35. §35. §36.

'A voir le Saint, on eust dit qu'il eust esté seulement endormi. Son visage estoit aussi beau qu'une rose vermeille, ses cheveux & sa barbe aussi éclatans qu'une neige tres blanche. L'Evesque d'Antioche voulut prendre quelques poils de sa barbe pour les garder par devotion: mais sa main se secha aussitost. [1] Il eut recours au Saint mesme. 'Tous ceux qui estoient presens implorerent aussi pour luy la misericorde de Dieu, qui exauça leurs prieres. 'Ayant aussi recouvré l'usage de sa main, il l'employa aussitost à mettre le corps du Saint dans le cercueil, 'en protestant avec serment qu'il ne separeroit aucune partie de son corps pour en donner à personne, '& qu'il ne souffriroit point que personne eust la hardiesse d'y toucher. 'Cela arriva dés le 4.[e] jour d'aprés la mort du Saint, [le lundi 4 de janvier.] p.268.§28. p.274.§37. p.268§28. §31|274.n.o. p.274.§37. p.268.§28.

'On mit donc le corps dans la biere, & la biere sur un chariot pour le porter à Antioche, en chantant des pseaumes & des hymnes, pendant que les peuples de ce quartier là chantoient [a]des airs lugubres, & versoient des larmes de ce qu'on leur enlevoit leur thresor. 'Une infinité de peuple faisoit la mesme chose à Antioche, [& chantoit des pseaumes & des hymnes dans les eglises.] 'Il demandoit avec de grands cris qu'on apportast dans leur ville le corps du Juste. §30|274.§37. le fum. p.268.§30. ChrAl.p.742.

'Evagre dit qu'il se fit de tresgrands miracles sur le chemin. [a] Antoine & la vie latine ne parlent que de celui-ci. Lorsque le corps fut arrivé à cinq mille [ou deux lieuës] d'Antioche, au lieu appellé Mero, 'ou Meroé, qui est à l'Orient de la ville, [b] les Eva.l.1.c.13.p.271.c. a Boll.p.268.§30;274.§38. p.285.n.f. b p.268.§30|Vit P.p.174.175.

1. Je n'entens point le sens des paroles qu'Antoine luy fait dire.

mulets qui portoient le Saint s'arresterent, & ne purent plus avancer. On fut surpris de cet accident, & on n'en pouvoit savoir la cause, mais on l'apprit bientost. A la droite de ce chemin estoit un sepulcre qui servoit de retraite à un homme. C'estoit un malheureux, qui durant 20 années entieres avoit aimé passionnément une dame mariée sans pouvoir satisfaire sa passion. La dame mourut enfin, & fut mise dans ce sepulcre. Cet homme eut l'impieté de l'ouvrir, & d'assouvir sa brutalité sur son corps mort. Dans le moment il se trouva comme lié, & obligé de demeurer là, privé de la parole & de l'ouie. Il se tenoit assis sur les degrez du sepulcre où tous les passans le voyoient. Là on luy apportoit les choses dont il avoit besoin, les uns des habits, les autres de la nourriture qu'il leur payoit. Dieu permit donc que le chariot qui portoit le corps de Saint Symeon s'arrestast en cet endroit. L'homme courut aussitost à ce chariot, & en l'embrassant, il s'écria: Saint Symeon, ayez pitié de moy. En mesme « temps les mulets avancerent; & il s'eleva un si grand cri que tout ce lieu en retentissoit. On entendoit pardessus tous les autres la voix de cet homme, qui disoit: C'est par vous, serviteur de «
§ 31. Dieu, que j'ay receu aujourd'hui la delivrance de mes peines. 'Il «
se retira ensuite dans la solitude, & y persevera jusques à la mort.
p.274.§ 38. 'La vie latine dit qu'il avoit esté onze ans enfermé dans ce tom-
§ 40. beau, '& que ce fut au tombeau du Saint qu'il se retira; [mais il n'y eust pas esté solitaire.

Le corps du Saint arriva apparemment à Antioche le mardi 5 de janvier, auquel l'Eglise Latine celebre sa feste depuis bien
p.268.§ 31. des siecles.] 'Toute la ville alla audevant de luy. Ils estoient tous vétus d'habits blancs, portoient des flambeaux, chantoient des hymnes pour rendre gloire à Dieu, & disoient: Voici nostre Pere « qui vient, lequel nous apporte un thresor celeste. On le porta « d'abord dans l'eglise de Cassien. Trente jours aprés Ardabure le fit transporter dans la grande eglise. [Elle estoit sans doute dans la ville, & celle de Cassien dans le fobourg.] Là on luy fit bastir un oratoire convenable à ses glorieuses & saintes reliques, où on
p.274.§ 39. les mit au chant des hymnes & des cantiques. 'La vie latine dit que l'eglise, [ou plutost la chapelle] dans laquelle le Saint fut
n.p.12. mis, s'appelloit la Concorde de la Penitence, 'ou la Concorde &
Boll.mars,t.2.p.9.2. la Penitence. 'Florus l'appelle aussi l'eglise de la Penitence. [Et rien ne convenoit mieux à un Saint, qui avoit merité la paix de
Chr.Al.p.742. Dieu par une si illustre penitence.] 'Ce lieu estoit fort grand, & il est appellé le[1] Martyre du Saint, [dont la vie avoit esté effecti- 1.

1. C'est le nom qu'on donnoit proprement aux tombeaux & aux chapelles des Martyrs.

vement un vray martyre.] La mesme vie parlant de cette translation, ajoute qu'il parut un homme vétu d'habits de lin, qui tenoit à la main une baguette d'or, & qui demeura là jusqu'à ce que son tombeau fust fermé avec tout le soin possible : ensuite de quoy on ne le vit plus. 'Beaucoup de personnes offrirent de grandes sommes d'argent à l'Evesque [Martyre] pour obtenir quelque relique du Saint. Mais il les refusa tous, & voulut observer le serment qu'il avoit fait. Boll.5.jan.p. 274.§ 39. § 39|268.§ 31.



ARTICLE XVIII.

Quelques remarques sur les reliques de S. Symeon : Eglise bastie à sa colonne.

VERS l'an 468, l'Empereur Leon à la priere de S.Daniel, envoya à Antioche demander les reliques ª & le corps du Saint, pour le faire apporter à Constantinople. Mais les habitans deputerent vers luy pour le conjurer de ne les pas depouiller de leur thresor. Ils luy representerent que la ville d'Antioche aprés le renversement de ses murailles par les tremblemens de terre, n'avoit point d'autre fortification, ni d'autre défense que ces precieuses reliques. Ce Prince touché de leurs raisons & de leurs prieres, les laissa paisibles possesseurs de ce corps saint. 'On luy envoya neanmoins des reliques du Saint, [peut-estre son habit, ou quelque chose de semblable.] Et ces reliques furent receuës à Constantinople avec grande solennité par l'Evesque [Gennade.] On les mit dans une chapelle de son nom, que Leon avoit fait bastir auprés de la colonne de S.Daniel. 'Ce Saint renvoyoit à cette chapelle de S.Symeon ceux qui luy demandoient quelque grace extraordinaire. Sur.11.dec.p.226 § 34. ª Eva.l.1.c.13.p. 271.c. Sur.11.dec.p. 226.§ 34. § 49.50.

'Le corps de S.Symeon ne demeura pas neanmoins toujours entier, & on en emporta diverses parties. Mais les plus considerables se conservoient encore à Antioche du temps d'Evagre, [120 ans aprés la mort du Saint.] Cet historien assure qu'il vit le chef de ce Saint en presence de beaucoup d'Evesques & du Patriarche Gregoire qui gouvernoit alors cette Eglise, lorsqu'on l'envoya à Philippique General de l'armée d'Orient, qui avoit demandé diverses reliques pour défendre l'Empire contre les Perses. Evagre remarque que les cheveux n'estoient point tombez de la teste de ce Saint, & qu'il paroissoient encore dans le mesme état où ils estoient de son vivant; que la peau de son front Eva.l.1.c.13.p. 271.d|Boll.5. jan.p.286.

estoit à la verité ridée, mais ferme & sans aucune corruption; qu'hors quelques dents que l'on avoit arrachées par force pour satisfaire la pieté de quelques particuliers, toutes les autres estoient encore demeurées, & marquoient par leur grandeur que Saint Symeon avoit esté des plus grands hommes de son temps pour la taille: qu'il y avoit vû aussi la chaine de fer que le Saint avoit portée au cou toute sa vie, & qu'on n'avoit osé detacher aprés sa mort par le respect qu'on avoit pour cet instrument de sa penitence. 'Nicephore dit qu'il a sçeu que son corps estoit encore de son temps à Antioche. ᵃ Il se faisoit un grand nombre de miracles au tombeau du Saint, & plus mesme qu'il n'en avoit fait durant sa vie.

Nphr.l.14.c.51. p.562 b. ᵃ Boll p.274.§ 40.

'On bastit aussi une eglise autour de sa colonne: Et Evagre qui l'avoit vuë en parle en ces termes. Elle est bastie en forme de croix & embellie de galeries tout autour. Des colonnes de pierre fort belles & fort bien travaillées soûtiennent la couverture des galeries. Au milieu est un espace decouvert où est la colonne de 40 coudées, sur laquelle cet Ange terrestre a mené une vie toute celeste. Sur toutes ces galeries il y a une espece de terrasse bordée de deux balustrades, l'une en dehors, & l'autre du costé de la colonne. Comme le peuple estoit assemblé, & que quantité de paysans dansoient autour de la colonne, je vis une étoile d'une grandeur extraordinaire qui brilloit avec un grand eclat à une fenestre du costé gauche, où elle s'agitoit & faisoit plusieurs tours & retours, disparoissant quelquefois & se remontrant de nouveau. Cela n'arrive que les jours où l'on solennize la memoire du Saint. Quelques uns assurent, & le merite de leurs personnes joint à ce que j'ay vu moy mesme, m'oblige d'ajouter foy à ce qu'ils disent, qu'ils ont vu le Saint mesme voltigeant de costé & d'autre avec sa longue barbe, & un bonnet sur la teste, comme il avoit accoutumé durant sa vie. Les hommes qui vont en ce lieu là, ont la liberté d'y entrer, & de faire ou à pié ou à cheval tant de fois qu'il leur plaist le tour de la colonne. Mais on ne permet point que les femmes entrent dans l'eglise: je n'en sçay point la raison. Elles demeurent à l'entrée, & voient le miracle d'une des portes qui est opposée à l'endroit où l'étoile paroist. 'Il se faisoit aussi beaucoup de miracles en ce lieu.

Eva.c.14 p.272. b.

Vit.P.l.9.p.598. 1|Gr.T.gl.C.c. 26.p.394.395.

[Pour ce qu'Evagre dit qu'il ne sçait pas pourquoi on empeschoit les femmes d'entrer dans l'eglise du Saint,] 'Saint Gregoire de Tours remarque avec raison que c'estoit une suite de la pure-

Gr.T.p.395.

V.§ 9. té que le Saint avoit observée sur ce point durant sa vie. C'est pourquoi il dit que c'estoit le Saint qui leur défendoit l'entrée de son eglise : Et il nous apprend que Dieu autorisoit mesme cette discipline par des miracles, & qu'une femme s'estant travestie en homme pour y entrer, comme si elle eust pu tromper Dieu par ce deguisement, tomba à la renverse lorsqu'elle voulut y mettre le pié, & mourut aussitost : ce qui jetta une si grande frayeur dans l'esprit des peuples, qu'aucune femme n'eut plus la hardiesse de tenter une pareille entreprise.

'Le Saint avoit ordonné, comme nous avons dit, avant sa mort à Serge son disciple, de porter à l'Empereur Leon la coulle & la peau dont il se couvroit la teste. Serge fit donc le voyage de Constantinople, & y apporta avec cette coulle, la nouvelle de la mort du Saint. Mais voyant, dit la vie de S. Daniel, que Leon songeoit à autre chose, & estoit tout occupé des affaires de l'Etat, il porta cette coulle à S. Daniel, & la luy donna.'Peu de temps aprés, & ensuite d'une vision qu'eut le mesme Serge, S. Daniel entreprit d'imiter S. Symeon, & de passer le reste de sa vie sur une colonne auprés de Constantinople ; ce qu'il executa avec la benediction de Dieu.

Sur. 11. dec. p. 224. § 14.

§ 15.



ARTICLE XIX.

Eloges donnez au Saint : De ceux qui ont écrit sa vie.

'VOILA quelles ont esté les actions, les combats, & la fin d'un des plus illustres martyrs de la penitence, & d'un des plus grands chefs-d'œuvres de la grace que le monde ait jamais vu. Certes ce n'est pas sans raison]qu'on l'a appellé le miracle de l'univers,[a] un homme admirable,[b] & un martyr non de la terre, mais de l'air,[c] titre qu'on croit luy avoir esté donné par la plume mesme de l'Empereur Theodose.[d] Imitant dans un corps mortel la vie des Anges, il parut comme un homme entierement detaché de ce monde ; & forçant la nature qui nous fait toujours pencher vers la terre, il s'eleva vers les choses celestes. Se tenant ainsi entre le ciel & la terre, il conversa avec Dieu & le glorifia avec les Anges. Il envoyoit de la terre au ciel les prieres qu'il offroit à Dieu pour les hommes ; & il attiroit du ciel sur les hommes les benedictions & les graces de Dieu. 'C'estoit un Ange sur la terre, & un citoyen de la celeste Jerusalem revétu d'une chair mortelle.'On a dit que sa vie estoit un mystere admirable & tout

Boll. 20. jan. p. 315. § 83 | Thdrt. v. P. c. 26. p. 876 d.
a Suid. σ. p. 827. c
b Eva. l. 1. c. 13. p. 271. a.
c n. p. 59. 1. c.
d c. 13. p. 269. 270

p. 270. b.

Boll. 5. jan. p. 264. § 1.

nouveau, tres propre à faire entrer l'esprit de componction dans
14.feb.p.780§ 56. les cœurs. 'Saint Auxent l'a appellé la lumiere de l'Orient, la colonne & l'appui de la verité, une ame pure, qui estoit sortie du
20.jan.p.315.§ 83. monde sans aucune tache. 'On écrit qu'il estoit encore pluselevé audessus des autres hommes par l'eminence de sa vertu, que par
All.de Sym.p.7. la hauteur de sa colonne; 'que du haut de cette colonne il éclairoit toute la terre comme un soleil par l'éclat de ses vertus.

Cedr.p.341.d. 'Cedrene écrit que J. C. a verifié en ce Saint ce qu'il a dit, 'Que ceux qui croiront en luy feront de plus grands miracles que luy mesme. Il luy applique encore ce que dit S. Basile, Que comme les corps extremement polis font rejaillir sur les autres la lumie-
b. re qu'ils reçoivent [du soleil,] 'de mesme les ames saintes à qui le S. Esprit communique [son feu]& sa splendeur, non seulement deviennent elles mesmes toutes spirituelles, mais repandent en-
Bar.460§18. core sur les autres cette lumiere de grace.'Baronius dit que Dieu l'avoit elevé au milieu de la Syrie comme sur un throne eminent, pour le rendre le docteur de l'univers, & le défenseur de la foy Catholique, au milieu des difficultez & des tenebres dont tant d'heresies travailloient à l'obscurcir; voulant sauver par son moyen particulierement les simples & les ignorans, [incapables de discerner la verité par eux mesmes,] mais capables de connoistre que la vraie foy estoit celle que cet Ange de la terre leur apprenoit, & qu'il confirmoit par tant de miracles, ne se pouvant pas faire que la doctrine qu'il leur enseignoit fust fausse, puisque Dieu souscrivoit en quelque sorte à ses paroles d'une maniere si authentique.

Thdr.L.p.653.c. 'Ce que l'on a écrit de luy, fait voir quelle a esté la grandeur [de sa vertu. Son principal historien a esté, comme nous avons dit, le grand Theodoret, qu'on peut dire en quelque sorte avoir esté entre les Evesques de l'Orient, ce que Symeon estoit entre les solitaires. Mais il n'a pas conduit son histoire jusques à la mort du Saint, parcequ'il l'écrivoit environ 20 ans auparavant.]
Vit P.l.9.p. 847.848. a p.874|n p.78 & alii. 'Ainsi ce qu'on trouve de sa mort dans quelques editions latines de cet ouvrage, a y a esté ajouté par d'autres,[si l'on ne veut dire que Thodoret mesme ayant survécu le Saint, comme cela peut estre, auroit fait cette addition. Car elle est assez de son style.]
Eva.l.1.c.13.p. 272.a. 'Evagre dit qu'il se fust étendu davantage sur l'histoire de Saint Symeon, & pour son utilité particuliere, & pour celle de ses lecteurs, si Theodoret ne l'eust déja fait avant luy.

Boll.5.jan.p. 264§1. b§14.25.27.29. 'Aprés Theodoret, Antoine disciple du Saint en écrivit la vie. b Il paroist qu'il avoit accoutumé de luy rendre les services dont

il avoit besoin pour sa personne.[Evagre marque sans doute cet ouvrage,]'lorsqu'il dit qu'outre Theodoret, la vie du Saint avoit encore esté écrite par un autre témoin oculaire.[a] Il n'a écrit qu'après la mort de celui qui fut delivré lorsque le corps du Saint fut porté à Antioche.'Il adresse son discours à ses freres,[peut-estre à tous les solitaires en general.] Evr.l.1.c.13.p.272.a. a Boll.p.268.§31. §19.

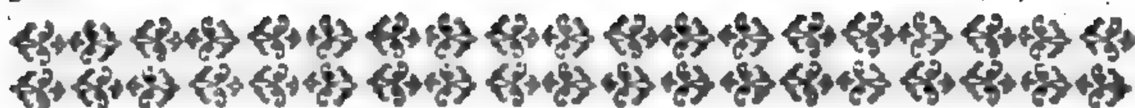
V. la note 1. 'On croit que cette vie peut avoir esté "amplifiée par quelque Latin, & que c'est là celle que Rosweide nous a donnée dans les vies des Peres.'Nous voyons qu'il y avoit en France un livre de la vie de S. Symeon dés le temps de Saint Gregoire de Tours. [Mais je ne trouve pas ce que ce Saint en cite dans celles que nous avons aujourd'hui.]'S. Jean de Damas cite une vie de S. Symeon le Thaumaturge, écrite par Arcade Archevesque de Cypre.'On croit que c'est d'un autre Stylite de mesme nom,qui vivoit sous Justin le jeune. p.262.§14. Gr.T.gl.C.c.26. p.395. Jo.D.im.l.3.p.801. All.de Sym.p.18.

'Metaphraste a aussi écrit la vie du premier, & tres bien, dit Nicephore.[b]Bollandus nous l'a donnée, [& elle nous peut servir de regle pour juger des autres pieces du mesme auteur. Car on voit qu'il a recueilli avec assez de soin ce que Theodoret & les autres ont écrit de S. Symeon. Je ne voy pas qu'il y ajoute aucun fait important. Mais il en retranche & y met des circonstances, comme il luy plaist, amplifie les choses, y feint des discours, enfin orne toutes choses en une maniere que nous croirions tres propre pour les gaster. Ainsi dans les histoires dont nous n'avons point d'autre auteur que luy, nous pouvons quelquefois nous assurer par les circonstances que le fond en est veritable, mais pour tout le reste il seroit dangereux de s'y fier.] p.7|Nphr.l.14.c.51.p.561.b.c. b Boll.p.263.§19|274.

'Bollandus marque plusieurs auteurs qui ont parlé de luy,outre ceux qui ont écrit sa vie, & remarque les fautes que plusieurs d'entre eux ont commises. Les plus anciens d'entre les Latins, sont l'auteur de la vie de S.te Genevieve & S. Gregoire de Tours. p.264.§21-26.

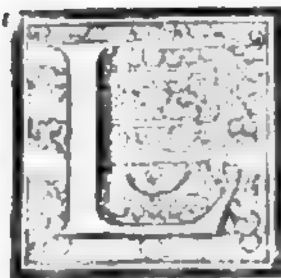
'La feste de S. Symeon est marquée dans tous les martyrologes latins depuis Usuard, le 5 de janvier. Les Grecs en font le premier de septembre, ["quoiqu'apparemment ni l'un ni l'autre jour ne soit celui de sa mort.] p.261.§1.2. V. la note 11.





SAINT MAXIME, EVESQUE DE RIÉS.

Emes.h.34.p. 89.



'HOMELIE "34 de celles qui portent le faux nom d'Eusebe d'Emese, nous represente en la personne de S. Maxime l'idée d'un parfait solitaire, & d'un veritable Evesque. 'Elle est d'une personne qui avoit esté le compagnon de la solitude du Saint dans l'isle de Lerins,'& qui avoit passé comme luy de ce monastere à l'Eglise de Riés.[Cela convient tout à fait à Fauste,]'qui fut le successeur de S. Maxime,& dans la conduite du monastere de Lerins, & dans l'episcopat de Riés.'C'est pourquoi on ne doute pas que cette homelie ne soit de luy.[a]Elle est prononcée devant le peuple de Riés. (Note 1)

p.92.1.c. — p.90.f. — Sid.car.16.p. 384. — n p.150|Nor.de P|2.c.11.p.245. — a Emes p.90.d. &c.

[b]Nous avons outre cela une histoire de S. Maxime, composée du temps d'Urbique Evesque de Riés,[c]c'est à dire vers l'an 585, [d]quoique Vossius la mette dés le temps de l'Empereur Anastase. Cette vie est pleine de grands miracles ; [quoique Fauste dans l'homelie que nous en avons ne marque point que Saint Maxime en ait fait aucun.] 'Il y a une expression touchant S. Honorat, [qui assurément est trop forte.

b Leri t.2 p.120. — c Gall.chr.t.3.p. 936.c. — d Voss.h.lat.t.2. c.18.p.239. — Sur.27.nov.p. 612.§4.

Il faut neanmoins considerer] 'que cette vie est écrite par Dyname elevé à la la qualité d'Illustre & de Patrice,[c'est à dire à la premiere d'aprés les Souverains,]'connu & estimé par Saint Gregoire le Grand.[e]On peut juger qu'il estoit de Provence, puisqu'il a encore écrit la vie de S. Marius Abbé dans le diocese de Sisteron.'Il avoit d'abord écrit une petite vie de Saint Maxime d'une maniere assez simple. Mais depuis l'Evesque Urbique luy persuada d'y ajouter diverses choses qu'il avoit ramassées avec beaucoup de soin, & recueillies des relations les plus fideles. 'Il avoit surtout examiné dans ce dessein, dit-il, ce qu'en avoit écrit le B. Fauste son predecesseur, dont neanmoins il n'avoit pu tirer beaucoup de choses, parceque les papiers en estoient presque effacez par le temps;[ce qui marque que ce Fauste n'est pas] 'le second qui deputa en l'an 549 au Concile d'Orleans, [mais le premier

Gall.chr.t.3.p. 936.d. — Boll.27.jan.p. 773.§4. — e §3. — Gall.chr.p.936. d. — p.937.a. — p.936.a.c.

premier qui succeda immediatement à Saint Maxime.

'Dyname suivit ce conseil, & ajouta à la vie du Saint les memoires qu'Urbique luy avoit envoyez, 'omettant neanmoins beaucoup de choses qu'il eust pu dire de ce Saint. a Il fait cette histoire en forme d'un eloge prononcé le jour de la feste de Saint Maxime, '& il proteste d'abord que son dessein est de conserver à la posterité avec toute sorte de sincerité, ce qu'il a sceu 1 par des relations certaines & incontestables, afin d'empescher que des traditions populaires ne melassent dans la vie du Saint quelque chose de fabuleux, & qui parust moins conforme à la verité. [Ainsi on peut dire qu'aprés les vies écrites par des auteurs contemporains, il n'y en a guere qui meritent plus de croyance que celle-ci. Les miracles qu'elle raporte sont grands & extraordinaires; mais ils ont en mesme temps quelque chose de naturel & de saint, qui attire la croyance & le respect: de sorte qu'il est difficile de ne pas croire que le fond en est veritable, quand mesme le temps auroit alteré quelque chose dans les circonstances. Que si Fauste n'en parle pas, il est aisé de croire qu'il n'a pas fait pour une fois l'eloge de son predecesseur, & qu'ainsi il a pu omettre à dessein plusieurs choses dans celui qui nous est resté, pour les dire en d'autres rencontres, ou parcequ'il les avoit déja dites. Il y touche en effet fort peu de faits & d'actions particulieres. J'ay mesme de la peine à croire que cette homelie soit celle que Dyname dit avoir vuë. Il en auroit tiré plus de choses.

P.937.1.a. | Sur.27.nov.p.611.§1.4. | a §1. | §1. | 1.

Nous ne pretendons que marquer en peu de mots ce que ces deux autres disent plus au long, & y ajouter ce qui se trouve autrepart de S. Maxime.] 'On marque qu'un nommé Frugoni a écrit en italien une grande vie de ce Saint, avec assez d'elegance, & peu de fidelité.

Nor.h.Pel.l.2.c.11.p.244.

'S. Maxime naquit dans un village qui luy appartenoit, nommé Decomec'ou Decomer, que Barrali dit estre un lieu 'prés de Digne, nommé aujourd'hui Chasteau-Redon. 'Ce qui est certain, c'est que la ville de Riés en Provence estoit sa patrie. [On ne dit point ce qu'estoient ses parens,] 'sinon qu'ils estoient Chrétiens. Ainsi dés qu'il fut né, il fut aussi-tost fait Chrétien, [& battizé,] & elevé dés l'enfance dans la pieté Chrétienne. 'Il avoit le corps grand & robuste, 'le visage majestueux, & mesme austere, & quelque chose de terrible dans sa demarche; mais tout cela temperé par un regard doux, & un cœur plein de bonté. Tout "son exterieur marquoit & son courage & sa pieté. 'Il avoit beau-

Sur. §2. | Note 2. | Leri t.2.p.221. | Emes.p.90.2.a. &c. | Sur.27.nov.p.611.§2. | Emes.93.1.b. | p.91.1.2.b| Sur. §12. | &c. | Sur. §2.

1. perspicua & minime dubia relatione.

coup de genie, & aimoit extremement la lecture. Ainsi il fit un grand progrés dans l'étude des lettres, dont la connoissance luy servit à nourrir son ame par la lecture des regles divines,[& à en nourrir ensuite les autres.]

§ 2. 'Il commença dés l'enfance à pratiquer la vertu, dompta par le jeûne & par l'austerité de sa vie tous les mouvemens de la jeunesse, & voua ce semble dessors une continence & une pureté
Emes.p.89.90. toute entiere. 'Ainsi quoiqu'il portast encore l'habit du siecle, & qu'il vécust en son pays au milieu de ses parens & de sa famille, il avoit déja neanmoins abandonné de cœur & d'affection, & sa
p.89.1.b. terre & sa parenté,& la maison de son pere.'Il vécut long-temps
p.90. en cet état. Mais enfin il declara ce qu'il estoit,'& quittant tout d'un coup son pere, ses freres, ses biens, & toutes choses pour posseder celui en qui tout se trouve, il se retira au monastere de Lerins, pour s'immoler à Dieu tout vivant en holocauste, sur
p.91.1.b. cet autel où tant d'ames saintes ont consommé leur sacrifice. 'Il y fut receu entre les bras de S. Honorat, fondateur de cette sainte maison, dont la pieté repandoit alors une si agreable odeur.

p 90.2. 'Ce fut là qu'il acquit les lumieres & les richesses de grace qu'il repandit depuis dans sa patrie, lorsque Dieu l'y rappella,& il s'y prepara sans le savoir à exercer un jour les fonctions de l'episco-
Sur.§ 3. pat.'Il y aimoit tout le monde, & tout le monde l'y aimoit. [a] Je «
a Emes.p.91.1 a. vous rends graces, Seigneur, s'écrie Fauste, d'avoir allumé des « flambeaux si brillans pour nous éclairer parmi les tenebres de ce « siecle, & nous apprendre à vous chercher, afin que ceux qui « veulent entrer dans la voie du salut, la puissent trouver, & que « ceux qui ne s'en mettent pas en peine ne puissent avoir d'excuse, « [ni devant vous, ni devant eux mesmes.]

Nor h.Pel.l.2.c.11.p.244. 'Nous ne savons point combien Saint Maxime passa de temps dans l'obeïssance, & dans l'état d'un simple Religieux. Mais l'an 426,'S. Honorat se voyant obligé de quitter son monastere pour V.son titre
Emes.p.91.b.c. aller gouverner l'Eglise d'Arles,'il choisit Maxime, dont il avoit § 9. connu & eprouvé la vertu, pour le mettre à sa place, luy donna les regles qu'il falloit observer dans la conduite d'une armée spirituelle, qu'il devoit mener en la terre promise, & luy confia comme à un autre Josué la charge & le soin du peuple de Dieu.
Euch.ad Hil.p.40. 'L'honneur qu'eut S. Maxime d'estre choisi pour remplir la place d'Honorat, suffit pour nous faire juger du merite qu'il avoit ac-
Sid.car.16.p.284. quis des ce temps là. 'S. Sidoine le releve comme l'une des plus
b Emes.p.90.1.a. brillantes lumieres de Lerins. [b] Il fut Abbé sept ans entiers, [c] &
c p.91.c. durant ce temps là, sa foy & ses bonnes œuvres formoient com-

me une colonne de feu & de lumiere qui paroissoit sans cesse à la teste de sa Communauté, pour la conduire non dans la Palestine mais au ciel. Il fit spirituellement pour ses Religieux "tout ce q e Moyse & Josué avoient fait visiblement pour le peuple d'Israel. 'Aussi le monastere brilloit sous luy par un grand nombre de vertus, qui estant [en un sens] l'effet de ses merites, leur donnoient un nouvel eclat.

&c. | c 2. | p.92.1.a.

'Il y receut beaucoup de personnes à qui il apprit à combatre non contre des hommes, mais contre les demons, & à se vaincre eux mesmes en surmontant leurs passions.'La nuit, durant que les autres prenoient quelque repos, il alloit tout autour de son monastere pour voir si tout estoit dans l'état qu'il desiroit, craignant toujours qu'il n'y arrivast quelque accident. Le demon prit "plusieurs fois cette occasion pour le tenter, tantost par la crainte, tantost par la vanité: mais le Saint sortit toujours victorieux de ses attaques. Un jeune moine qui le vouloit suivre une nuit par curiosité, fut si effrayé d'une de ces apparitions du demon, que la fievre le prit aussi-tost. Et le Saint aprés avoir achevé son tour le guerit par ses prieres. 'On peut juger de l'état où estoit Lerins sous la conduite de Saint Maxime par les eloges que luy donna alors S. Eucher, en se rejouissant avec tous les habitans de cette sainte solitude, de ce que S. Hilaire y estoit revenu aprés avoir esté quelque temps à Arles auprés de S. Honorat. [Ainsi ce fut sous S. Maxime que S. Hilaire acheva d'acquerir cette parfaite vertu, qui le rendit digne de succeder à Saint Honorat dans l'evesché d'Arles en 428, ou 429.]

p.91.1.2. | Sur.27.nov.p. 611. § 4. | &c. | Euch.ad Hil.p 39.&c.

'Car Saint Maxime ne forma pas seulement des soldats à J.C; mais encore des Generaux, des Pontifes, & des Patriarches. 'Saint Sidoine releve l'Evesque Antiole de ce qu'il avoit esté à Lerins le compagnon de S. Loup & de S. Maxime [La lettre du Pape Celestin du 25 juillet 428, "fait assez juger que Lerins estoit alors le seminaire ordinaire dont on prenoit les Evesques. Et nostre Saint en est luy mesme une preuve.]

Emes. p.90.2.a. | Sid l.8. ep.14.p 243. | V.son titre.

'Comme sa vertu eclatoit de toutes parts, quelque soin qu'il prist de la cacher pour la faire croistre, plusieurs villes le demanderent pour Evesque. 'Et il ne put eviter qu'avec beaucoup de peine d'estre chargé [vers l'an 432,] de la conduite de celle ["de Frejus,] dont dependoit le monastere de Lerins. Car cette Eglise le voulut avoir pour Evesque [aprés la mort de S. Leonce:] & il paroist qu'il fut elu canoniquement, en sorte qu'il ne restoit plus qu'à l'ordonner. Quand le Saint sceut ce qui se passoit, il en fut

Emes. p.92.2.b | b. | Note 3.

extremement affligé, & se resolut à se retirer bien loin de là. Mais avant qu'il le pust faire, on vit tout d'un coup arriver les Evesques [qui venoient pour l'ordonner, & qui ne manquerent pas sans doute de donner ordre qu'il ne pust sortir de l'isle.]

6. 'Le Saint dans cette extremité ne put faire autre chose que de se retirer dans le bois [de l'isle:] & il y passa trois jours & trois nuits à l'air exposé à une pluie continuelle; de quoy Fauste [qui apparemment l'accompagnoit,] dit qu'il fut luy mesme témoin. Grand nombre de personnes, [qui pouvoient estre venuës avec les Evesques pour forcer son humilité,] le chercherent cependant partout; & il paroist que les Religieux mesme le cherchoient aussi, craignant beaucoup qu'on ne le leur enlevast, mais craignant encore plus qu'il ne mourust par la faim, & par les
12. injures du temps. 'Cependant comme Dieu le reservoit pour le
donner peu de temps aprés à l'Eglise de Riés, "on ne le put de- Note 4.
couvrir. [Ainsi l'on fut contraint d'elire & d'ordonner un autre Evesque.]

2. 'Ce ne fut pas pour long-temps que S. Maxime evita la dignité de l'episcopat. L'Eglise de Riés sa patrie se trouva bien-tost vacante par la mort de son saint pasteur, [dont nous ignorons entierement les actions, & le nom mesme. Car on ne met aucun Evesque de Riés avant S. Maxime, hors Saint Prosper l'illustre défenseur de la grace, qui n'en fut jamais Evesque. Cette Eglise estant donc sans pasteur, crut ne pouvoir mieux faire que de redemander au monastere de Lerins le depost qu'elle luy avoit
Sur. 27. nov. p. 612. § 5. confié '[Tous les Evesques se trouverent unis en ce choix avec le peuple. [Et S. Hilaire d'Arles de qui il dependoit principalement n'avoit garde de ne le pas approuver.]

Emes. p. 92. 2. 2. 'L'Eglise de Riés deputa donc au Saint pour le supplier de la venir gouverner. Mais dés qu'il en eut eu la nouvelle, il se mit sur mer, & s'en alla hors des Gaules pour se cacher. Sa fuite ne servit qu'à faire connoistre de plus en plus combien il estoit
p. 93. 1. c. digne de l'episcopat, '& à redoubler l'ardeur que son peuple
Sur. § 5. avoit pour luy. On le chercha, & on le trouva enfin. 'On se saisit de luy, & quelque resistance qu'il y fist, on le consacra aussi-tost
Nor. h. Pel. l. 2. c. 11. p. 244. Evesque. 'Cela se fit l'an 433, [ou 434,] [a]puisqu'il fut Abbé de
a Emes. p. 90. 2. 3 Lerins sept ans entiers. [b]Toutes les vertus monterent avec luy sur &c.
b p. 93. 1. 2; Sur. § 5. le throne episcopal. [c] Et la vuë de ses actions le fit connoistre de prés encore plus grand que la renommée ne l'avoit fait paroistre
c Emes. p. 93. 2. de loin. [d] Fauste emploie toute la fin de son discours à décrire
d p. 92-94. e Sur. § 10. quelle fut [1] la vertu du Saint durant son episcopat. [e]Dyname mar- 1.

1. On peut voir particulierement p. 93. 1. a [94. 2.

que aussi qu'il ne voulut jamais quitter le cilice, ni user du bain, depeur de laisser amollir la force & la vigueur de son ame, qui trouvoit [avec joie] une espece de martyre à mepriser tous les plaisirs & tous les attraits de sa chair. Il visitoit la nuit les eglises, accompagné de Rustique Soudiacre qu'il avoit d'ordinaire auprés de luy. 'Il semble qu'il portoit d'ordinaire un baston [pour § 9.
V. son titre. soûtenir son corps affoibli par ses austeritez. Et "le Pape Celestin se plaint que cela estoit ordinaire aux Evesques de ces quartiers là.]

'Dyname raporte de luy plusieurs miracles.ᵃEt il proteste qu'il § 3.7.11.
en omet un grand nombre d'autres.ᵇCe luy estoit une chose ordi- a § 11. b § 7.
naire de guerir les malades'& les boiteux, de rendre la vuë aux § 11.
aveugles; on dit mesme de ressusciter les morts.'On en marque § 7.8.9.
trois expressément, un enfant qui s'estoit tué en tombant de dessus les murailles de la ville, une fille unique d'une veuve, & un jeune homme mort enragé. 'Le Diacre Ansane oncle du pre- § 7.
mier, & qui s'estoit chargé de son education, vouloit d'abord le presenter au Saint devant tout le monde. Mais sachant combien il haïssoit la vanité, il mit l'enfant dans le lit du Saint, & puis il l'alla trouver dans l'eglise où l'on chantoit l'office de la nuit. Le Saint fit cesser le chant, non pour savoir ce qu'il vouloit dire; car Dieu le luy avoit revelé, mais pour le reprendre"& mesme rudement de ce qu'il avoit fait. (acriter.) Ansane sans s'ebranler luy embrassant les genoux, protesta avec une ferme foy qu'il ne le quitteroit point qu'il ne ressuscitast l'enfant. La bonté du Saint se laissa vaincre. Il vouloit aller seul à sa chambre: mais il fut suivi malgré luy par le peuple qui souhaitoit estre témoin du miracle,"& qui le fut en effet: (&c.) de sorte que l'on eut bien de la peine à tirer le Saint de cette foule pour retourner à l'Office.

'Il eut aussi malgré luy beaucoup de témoins "dans la resur- § 8. (&c.)
rection de la jeune fille; & il voulut se retirer dés qu'il eut fait ce miracle. Le peuple[en taschant peut-estre de le retenir,] luy dechira une grande partie de son manteau, dont chacun voulut avoir un morceau pour le garder comme des reliques. Et ce qui en resta sur le Saint se conservoit encore avec beaucoup de devotion plus d'un siecle aprés.

'Ce fut tout le peuple qui luy demanda la resurrection de celui § 9.
qui estoit mort enragé;"& il eut d'autant plus de peine à s'y resoudre: (&c.) mais il ne put resister aux larmes de ceux qui l'en conjuroient. Il tua ensuite de son souffle le chien qui avoit mordu ce jeune homme, & guerit encore par ses prieres & par le signe

de la Croix tous ceux à qui ce chien avoit fait quelque blessure.

§10. 'Il s'excusa quelque temps de guerir un homme aveugle depuis quinze ans, parcequ'il craignoit de s'aveugler luy mesme par l'orgueil. "Mais cet homme s'estant mis la nuit à la porte d'une eglise où il estoit, le Saint qui le rencontra en sortant sans y penser, ne put enfin refuser de prier pour luy: & dés qu'il luy eut fait le signe de la Croix sur les yeux, ils furent ouverts. Il l'embrassa en le conjurant de ne point faire connoistre ce miracle: mais il ne l'eust pas pu quand il l'eust voulu. &c.

§10. 'Dyname n'a pas cru devoir omettre la guerison d'un homme à qui un bœuf avoit fait sortir les entrailles d'un coup de corne. Le Saint qui ne cherchoit qu'à cacher la vertu qu'il avoit receuë de Dieu, luy remit les entrailles dans le ventre, y fit quelque ligament, & luy dit qu'il vouloit l'oster luy mesme quand il seroit temps. Il le fit au bout de sept jours, & à peine y vit-on quelque cicatrice.

§13. 'Dieu voulut le glorifier encore d'une autre maniere. Cariatton son Soudiacre, qui estoit un homme tres saint, le vit"une nuit qui prioit dans une eglise avec S. André dont on devoit faire la feste le lendemain, & avec S. Pierre: Et ces deux Apostres l'obligerent mesme de conclure la priere, [quoique cela appartinst à celui qui estoit le premier.] Cariatton s'estant approché pour s'assurer mieux de ce qu'il voyoit, ne trouva plus que Maxime, qui avoit tout le corps prosterné en terre. Le Saint le reprit de sa curiosité, luy défendit de dire à personne ce qu'il avoit vu, & luy declara que s'il le faisoit, il mourroit dés le jour mesme. Cariatton crut neanmoins devoir rendre"publiquement témoignage à la verité & à la gloire du Saint, qui estoit mort quelque temps auparavant, voulant bien mesme autoriser son témoignage par sa mort, qui arriva en effet le jour mesme, comme le Saint l'avoit predit. &c. &c.

Eucs.p.922.c. 'Quoique le principal soin de S. Maxime fust d'elever à Dieu des temples spirituels dans le cœur des hommes, il ne negligea pas neanmoins de luy en elever aussi de materiels. Fauste semble en mettre deux, l'un sous le titre des Apostres, & l'autre sur le haut de la montagne, qui fut basti avec des peines incroyables.

Sur.§15. 'Ce dernier est apparemment l'eglise que la vie du Saint marque qu'il fit bastir"dans le chasteau de Riés en l'honneur de S. Albin, *in Rhegiensi castello.* [qui pouvoit estre quelque Martyr de ce lieu, demeuré inconnu

§13. avec tant d'autres. L'eglise des Apostres est apparemment] 'celle de S. Pierre, qu'il avoit aussi fait bastir, selon Dyname, & où il

fut enterré. 'Durant qu'on bastissoit celle de Saint Albin, il arriva § 5.
&c. une fois que le Saint estant absent, ce qui luy arrivoit peu, "les
bœufs qui trainoient quelques colonnes que l'on y devoit mettre, se trouverent immobiles, sans qu'on pust en aucune maniere les faire avancer. On l'en alla promtement avertir, & quand il fut venu, il vit le demon sous la figure d'un Ethiopien, qui estoit à la teste des bœufs, & les arrestoit. Il se mit à genoux pour prier, & le demon ceda bientost, en laissant une odeur tres puante; aprés quoy les bœufs marcherent sans aucune difficulté.
&c. 'Quand l'eglise fut achevée, le Saint y "apporta de la ville quel- § 6.
ques reliques, en chantant des pseaumes, & avec beaucoup de solennité.

[Nostre Saint est sans doute] l'Evesque Maxime qui assista Leo, t. 1 p. 739.
V. S. Honorat. § 2. avec S. Hilaire d'Arles à la mort de "S. Caprais [le pere spirituel c 9.
de S. Honorat & de tous les solitaires de Lerins. * Saint Hilaire
* V. S. Hilaire d'Arles § 12. vint tenir chez luy un Concile le 29 novembre 439 † Il se trouva
encore deux ans aprés à celui d'Orange.] 'Il y a aussi un Maxime ep. 50. p. 540.
† Ib. § 13. ¶ Ib. § 23. marqué entre ceux ¶ qui écrivirent à S. Leon en 449 ou 450, en
faveur de l'Eglise d'Arles; '& il y en a trois entre les 44 Evesques ep. 77 p. 582.
V. S. Leon § 118. de France "qui approuverent solennellement la lettre de S. Leon
à Flavien [sur la fin de l'an 451. C'est luy mesme sans doute qui
V. S. Rustique. prit part 'dans le differend que Fauste, qui luy avoit succedé dans l'abbaye de Lerins, eut avec Theodore de Frejus, & qui se trouva au Concile d'Arles tenu sur ce sujet vers l'an 454.

C'est la derniere occasion où nous trouvions le nom de Saint
Maxime: & il ne vécut peut-estre pas long-temps depuis.] 'Car Conc. t. 4. p. 1013. a.
nous trouvons en 462, un Fauste Evesque dans les Gaules, [a] & on a Nor. h Pel. l.
croit que c'est celui qui a esté le successeur de Saint Maxime. 2. c. 14. p. 269. 270.
[b] Dieu releva à S. Maxime le jour qu'il le devoit appeller à luy. Il b Sur. 27. nov. p.
demanda publiquement à son peuple avec beaucoup d'humilité 613. § 11.
la permission d'aller auparavant visiter ses parens, & le lieu dont il tiroit la naissance, [qui ne pouvoit pas estre bien eloigné de là. Et nous pouvons peut-estre tirer de ce qu'il fit en cette occasion, que lorsqu'il s'estoit eloigné davantage, & qu'il estoit sorti de son diocese, il en avoit aussi demandé la permission.] Son peuple, [qui apparemment savoit que sa mort estoit proche,] témoigna beaucoup de douleur de son eloignement. Et en effet, le Saint
&c. estant allé en son pays, "il y mourut le 27 de novembre, 'auquel Florent. p. 1010. a.
sa feste est marquée [dans Usuard & Adon, dans le martyrologe Romain, & dans beaucoup d'autres,] mesme dans un exem-
&c. plaire de celui qu'on attribuë à S. Jerome. 'Il mourut "en se met- Sur. § 11.

tant au lit comme pour dormir; [de sorte qu'il semble n'avoir pas esté malade:] & le lieu où il mourut fut rempli en mesme temps d'une tres agreable odeur.

§11. 'La nouvelle de sa mort fut aussi-tost portée à la ville[de Riés,] dont le peuple sortit en foule "pour aller querir le corps de son &c.
§12. saint pasteur. 'L'attouchement de son cercueil accompagné des prieres de tout le peuple,"ressuscita [1] en chemin une fille qu'on &c.
§13. alloit porter en terre.'Son corps fut mis dans l'eglise de S. Pierre 1.
§6.13|Gr.T.gl.C.c.85 p.496. qu'il avoit fait bastir; '& Dieu y fit encore un grand nombre de miracles en faveur de ceux qui avoient recours à l'intercession
Sur.§13. du Saint:'de sorte que dés le temps de Dyname cette eglise avoit
Gall.chr.t.3.p.935.1.a. pris le nom de Saint Maxime.[C'est aujourd'hui]'la cathedrale
a p.934.1.b. dont il est patron[a] avec la Sainte Vierge. [b] Dyname attribuë à la
b Sur.§6. protection de ce Saint, la conservation de la ville de Riés, qui depuis sa mort n'avoit point ressenti les miseres des guerres, [quoique la Provence ait eprouvé durant ce temps là plusieurs
Gr.T.p.496-498. revolutions.]Entre les divers miracles qui se faisoient à son tombeau, S. Gregoire de Tours raporte la guerison d'un enfant, qu'il avoit apprise quelque temps aprés de la bouche de cet enfant mesme.

Emes.h.15.p.42. 'La 15[e] homelie de celles qui portent le nom d'Eusebe d'Emese, est attribuée par le titre au Bienheureux Evesque Maxime. [C'est peu de chose, le style en est mediocre, & mesme affecté.]
Du Pin,t.4.p.418. 'On croit que quelques autres de ces homelies peuvent encore
c Sid.sav.2.p.83. estre de luy [Mais on n'en a point de preuve particuliere.] [c] Savaron cite la 13[e] sous son nom.'Et il semble qu'il y ait des editions
Cave.p.237. qui portent que la 12[e] & les trois suivantes sont d'un mesme au-
Du Pin, p.417. teur.[Mais cela n'est point dans l'edition de Paris en 1547.] 'M.[r] du Pin attribuë la premiere & la 3[e] de ces homelies à S.Cesaire, & la 2[e] à Fauste.

Leri.t.2.p 128. 'Barrali raporte quelques hymnes sur Saint Maxime tirées du breviaire de Lerins.]Elles sont prises de sa vie par Dyname, aussi-bien que ce qu'en dit Pierre des Noels.]

J.Marie.p.717. 'On parle d'un bras de ce Saint, transporté l'an 1180 à Vernon en Normandie, qui depuis cela a pris Saint Maxime pour son patron, sous le nom de S. Maure;"& on cite pour cela un Letar- &c.
Hagi.p.26. dus.[Il faudroit avoir vu les pieces.] 'Il y a à Vernon une petite eglise de Saint Maxime qu'on y appelle Saint Mosse. Mais M.[r] Chastellain [qui a fort examiné ces sortes de choses,] dit que c'est d'un Martyr d'Aquigni auprés d'Evreux. Il met un autre

1. On chanta sept fois le Kyrie eleeson &c.

S. Maxime

S. Maxime patron de Boulogne en Picardie, où on l'appelle S. Masse. Il n'en dit rien, sinon qu'on fait sa feste le 27 de novembre,[qui est le jour de S. Maxime de Riés.] 'On pretend avoir aujourd'hui son corps à Ipres en Flandre : mais le breviaire de Terouenne raporte une histoire de sa vie toute differente de la veritable. De sorte que si cette histoire a quelque chose de vray, Molanus a raison de croire que c'est un S. Maxime different de celui de Riés. Mol. f. Belg. p. 254. 255.



S. RUSTIQUE, ARCHEVEQUE DE NARBONE.



'MONSIEUR BALUZE & le Pere Quesnel ne trouvent point de difficulté à croire, que S. Rustique de Narbone est le mesme que celui à qui Saint Jerome écrit [vers l'an 411]son epistre quatrieme:['Il y en a neanmoins une, mais qui n'est pas assez forte pour nous faire abandonner le sentiment de deux personnes si habiles.]'Celui à qui S. Jerome écrit, estoit un jeune homme des Gaules, [a] elevé dans l'étude des lettres humaines,[b]qui fleurissoient en ce temps là dans son pays.[c]Sa mere qui estoit une personne de pieté, & veuve depuis beaucoup d'années, ne s'estant pas contentée de le nourrir, & de l'elever dans son enfance, & ensuite de le faire étudier dans les ecoles des Gaules ; l'envoya au sortir de là à Rome, pour moderer par la gravité Romaine ce que les Gaulois ont naturellement de trop abondant, ou de trop diffus, dans l'esperance que le profit qu'il tireroit de ce voyage, la recompenseroit assez des grandes depenses ausquelles il l'obligeoit, & de la peine qu'elle avoit à se priver de son fils.'Il semble qu'il n'eust receu le battesme que depuis peu lorsque S. Jerome luy écrivit. 'Mais il est certain qu'il s'estoit déja soumis au joug de J C, & qu'il commençoit à embrasser la vie monastique, 'dans laquelle 'il semble

Salv. n. p. 410 | Leo, t. 2. p. 781. 2.

Note 1.

Hier. ep. 4. p. 43. b.

a p. 45. a.

b p. 43 b|in Gal. pr. 2.

c ep. 4. p. 43. b.

p. 48. d.

p. 43. a|45. a.

Note 2.

p. 44. c.

d. qu'il estoit entré en renonçant à son bien. 'Il demeuroit alors en son pays.

p.45.a. 'Saint Jerome voulant donc l'aider dans ce commencement[a] à
a p.48.d. conserver sans tache la chasteté du corps & de l'esprit, [b] & à
b p.43.a. achever heureusement la navigation qu'il avoit entreprise; 'il
p.42.43. luy en represente d'abord & la difficulté & l'importance.'Il luy
p.43.a.b. fait une description de la navigation de la mer rouge, & du voyage des Indes, pour l'appliquer au voyage spirituel auquel
a. il s'estoit engagé. 'Mais il témoigne avoir dessein de l'instruire particulierement sur les moyens de conserver sa chasteté, de fuir l'avarice, & d'eviter la medisance.

p.44.c. 'Il luy conseille d'abord de respecter sa mere comme mere, de l'aimer comme sa nourrice, & de l'honorer comme une Sainte
c.d|45 b|48.d. 'Il le porte nanmoins à demeurer dans le desert plutost qu'avec
p.44.c. elle; 'mais il le détourne bien davantage encore de s'unir avec
d. aucune autre personne du mesme sexe. 'C'est sur cela qu'il dit cette parole: Pour moy une ville m'est une prison, & la solitude «
c.d. m'est un paradis.'Il méle à cela diverses regles pour le conduire «
p.45.a|46.d|47. dans ses jeûnes, & dans les autres pratiques exterieures. 'Il luy
a.b. conseille de se mettre plutost dans un monastere, que d'entreprendre de vivre seul; cela n'appartenant qu'aux personnes déja
p.46.d. avancées dans la vertu,'au lieu que la vie des monasteres a d'une
p.47.a. part de grands avantages, '& de l'autre fait eviter de grands
b|46.c. defauts.'Il luy recommande fort le travail des mains, & la fuite de l'oisiveté, pour eviter les tentations de la chair.

p.47.b. 'Il l'exhorte à vivre de telle sorte dans le monastere, que ce luy soit une preparation à la clericature, si l'Eglise l'y appelle
b. lorsqu'il sera plus avancé en âge.'Il luy marque par avance une
p.45 a. partie de ce qu'il devra observer dans cet état, 'le renvoyant
p.37.b|48.a. pour le reste à son epistre à Nepotien: 'mais il l'avertit surtout
p.48.d. de ne se pas laisser aller à la medisance. 'Il l'exhorte à imiter la vertu de S. Exupere de Toulouse,'dont il n'estoit pas loin, & de [1] suivre les avis que le saint Evesque Procule luy pourroit donner tous les jours de vive voix; [ce qui marque qu'il demeuroit à
d|DuPin,p.336. Marseille, dont Procule estoit Evesque.] 'Il finit, en disant que
337. s'il vouloit faire ce qui estoit de plus parfait, il falloit qu'il quittast sa patrie & sa famille comme Abraham, & qu'il s'en allast en des pays qu'il ne connoissoit point, en suivant nud & dechargé de toutes choses, J. C. nud sur la Croix.

[Si cette lettre regarde S. Rustique de Narbone, elle nous

1. Je croy que c'est ce que veut dire *ex vicino*.

apprend quels furent les commencemens de sa pieté; & elle luy est d'autant plus honorable, qu'il faudra dire qu'en écrivant à S Jerome, il luy avoit caché par une humilité assez extraordinaire ce qui pouvoit le relever davantage devant les hommes de pieté. Car Saint Jerome ne dit rien sur sa famille, que ce que nous en avons raporté touchant sa mere.]'Et nous savons que S. Rustique de Narbone estoit fils d'un Evesque nommé Bonose, & sa mere sœur d'un autre Evesque nommé Arator. [Nous ignorons le siege de l'un & de l'autre.]Il vécut dans un monastere avec Venere, qui fut depuis Evesque [de Marseille, où nous savons que celui à qui Saint Jerome écrit demeuroit aussi.]Il fut ensuite elevé à la prestrise,'comme Saint Jerome sembloit le luy avoit predit;[a]& ce fut encore dans l'Eglise de Marseille.[b] Il fut fait enfin Evesque de Narbone, & ordonné le 9 octobre[de l'an 427, ou]de l'an 430.'Ainsi il succeda à Hilaire connu par l'histoire des Papes Zosime & Boniface.[c]Il parut dans sa charge comme un excellent medecin des ames. [Mais son episcopat se rencontra en des temps tres fascheux. Car les Gots Ariens de religion, tenoient tout le pays de Languedoc, & faisoient souvent la guerre aux Romains, qui gardoient encore Narbone, & peut-estre aussi toutes les autres villes."Les Gots leur en enleverent neanmoins plusieurs en 436, & tinrent long-temps celle de Narbone assiegée: mais elle fut enfin delivrée en 437,]'& ne tomba entre leurs mains que quelques années aprés la mort de Saint Rustique.

Salv.n.p.408.

Hier.ep.4.p.47.b.

a Salv.n.p.408.

b p.409.410.

Gall.chr.t.1 p.365.1.

c Conc.t.4.p.1024.b.

Note 3.

V. Valentinien III. §

Idat.p.18.

[Il paroist neanmoins que la barbarie des Gots, & les malheurs des guerres, affligeoient encore moins Saint Rustique,]'que les scandales qu'il voyoit naistre de tous costez, que le peu de soumission qu'il voyoit dans les peuples, que le peu"de correspondance & d'union qu'il trouvoit dans ceux qui devoient l'aider, & que les traits envenimez des langues malignes. Il estoit tellement penetré de ces derniers maux, qu'il vouloit renoncer à l'episcopat, aimant beaucoup mieux passer sa vie dans le repos & dans le silence, que dans une dignité si pleine de travaux & de dangers. Il en écrivit mesme à S. Leon.'Mais ce saint Pape[qui connoissoit sans doute sa vertu, & qui le voyoit capable de soutenir sans se perdre le poids d'une charge si pesante,] l'exhorta à perseverer avec courage dans l'état auquel Dieu l'avoit appellé, en se confiant non en ses propres forces, ce qui est la source de la foiblesse, mais en J. C. nostre force & nostre conseil, sans lequel nous ne pouvons rien, & par lequel nous pouvons

Leo,ep.2 p.405.

dissimilitudines morum.

p.405.406.

tout: Qu'il ne falloit pas esperer d'avoir du repos en ce monde en quelque état que l'on fust, & qu'il estoit mesme dangereux d'abandonner ceux dont Dieu nous avoit confié la conduite, pour nous procurer du repos: Que Dieu promettoit le salut à la perseverance & à la patience, qui n'avoit pas moins pour objet les scandales & les afflictions de la paix, que le fer & le feu de la guerre, & de la persecution ouverte. Il faut*, luy dit-il, nous « attacher immuablement à la justice, & exercer en mesme temps « la clemence & la bonté. Haïssons les pechez, mais non les hom- « mes. Reprenons avec force les superbes, tolerons les infirmes: & « s'il est necessaire de punir quelques pechez avec une juste se- « verité, qu'il paroisse que "nous n'aimons pas à faire souffrir les « *sævientis* autres, mais à les guerir. Que s'il arrive quelque tribulation « *animo.* plus violente, ne nous en effrayons point, comme si nous la de- « vions soûtenir par nos propres forces. Confions nous en J.C, qui « a vaincu le monde, & qui a promis d'estre toujous avec nous. «

p.405. 'Rustique en écrivant à S. Leon sur ce sujet, luy parloit encore de deux Prestres de son Eglise nommez Sabinien & Leon, qui voulant poursuivre la punition d'un adultere, avoient esté trop loin. [On ne dit point en quoy. Je pense que c'estoit en ce que n'ayant pas en main les preuves necessaires pour convaincre les coupables, quoique le crime fust certain, ils entreprirent de se declarer accusateurs dans les formes; ce qui les engageoit à estre condannez eux mesmes, s'ils ne prouvoient juridiquement le crime de ceux qu'ils accusoient.]Il est certain que cette affaire fut portée devant une assemblée d'Evesques, & de laïques qualifiez, où Sabinien & Leon ayant comparu d'abord, ils avoient ensuite fait defaut,[1]n'osant soûtenir ce qu'ils avoient entrepris. 1. Ils furent condannez sur cela par l'assemblée. Cependant comme ils avoient raison dans le fond, S. Rustique en écrivit à Saint Leon, & luy envoya les actes de l'assemblée tenuë sur ce sujet. Saint Leon luy répondit que les deux Prestres n'avoient aucun droit de se plaindre de leur condannation; qu'il les pouvoit neanmoins traiter comme il le jugeroit à propos, & qu'il luy conseilloit d'employer la douceur de la charité, plutost que la rigueur de la justice envers des personnes qui paroissoient n'avoir peché que par trop de zele.

p.406. 'A cette lettre Rustique avoit joint un memoire de 19 difficultez sur divers points de la discipline, qu'il prioit S. Leon de

Leo,t.2 p.786.d. 1. '*actionis suæ fiduciam defuisse*; comme on lit ordinairement. Car pour *actionis tua* qu'on a mis dans la derniere edition sans l'expliquer, je ne voy point quel en peut estre le sens.

luy resoudre. 'Il l'envoya par Herme son Archiacre [& depuis son successeur:] S.Leon le satisfit sur toutes en peu de mots :'& luy manda que pour le satisfaire plus pleinement, & avec plus d'assurance, il eust souhaité de le voir luy mesme,& de luy parler. [Denys le Petit a mis cette lettre de S. Leon dans sa collection des Decretales.] 'On ne sçait point bien quand elle a esté écrite. Le P. Quesnel l'a mise dans les premieres années de S.Leon sur des raisons qui paroissent assez foibles. 'Le P.Sirmond l'avoit mise plustard vers l'an 452, quoique sans en donner de raison: ["& il y a mesme quelque sujet de la differer jusqu'aprés l'an 458. Mais je croy au moins qu'il vaut mieux la mettre aprés 448 que devant, puisqu'Herme estoit alors Archidiacre,] 'au lieu qu'il n'est qualifié que Diacre dans une inscription [qui est"apparemment de 448 ou de 445 au plustost.]

P.405 406. | P.406. | t.2.p.775-781. | p.779.2. | V. S. Leon note 71. | p.784. | V. la note 3.

'Cette inscription regarde l'Eglise de Narbone qui ayant esté brulée il y avoit assez long-temps, Marcel Prefet des Gaules pressa S.Rustique de la faire rebastir, luy promettant l'argent necessaire. Saint Rustique l'entreprit donc avec [le conseil] d'Urse Prestre, d'Herme Diacre, & des autres [de son Clergé.] Il commença le 13 octobre 444, à demolir ce qui restoit de l'ancienne eglise, & 37 jours aprés, c'est à dire le 18 de novembre, on mit la premiere pierre à la nouvelle. Le 9 octobre de l'année suivante Montan Soudiacre en fit commencer "la voute: & enfin on l'acheva en y mettant le sueil de la porte le 29 novembre 448. Marcel fournit à la depense durant les deux années qu'il fut encore en charge: & diverses personnes voulurent aussi prendre part à cet ouvrage de pieté, comme Venere Evesque [de Marseille,] qui avoit esté si long-temps compagnon de Saint Rustique, Dyname Evesque 'peut-estre de Beziers, [a] & Agrece [b] que l'on croit estre celui qui estoit Evesque d'Antibe en 506.

p.784. | apsidem poni | p.866.1. | a p.784. | b Salv. n.p.407.

'Le P. Sirmond a cru que S. Rustique de Narbone estoit ce Rustique nommé le troisieme entre ceux qui avoient ordonné Ravenne d'Arles en 449. 'Mais l'Evesque de Narbone n'avoit pas droit de se méler des ordinations de la Viennoise, où il y eust tenu le premier rang & non le troisieme. [Je croirois plus aisément que nostre Saint est ce] 'Rustique qui avoit demandé à S. Eucher ses deux livres sur l'Ecriture pour en prendre une copie, & qui en les luy renvoyant, luy en fait un eloge par une lettre que le P. Sirmond nous a donnée. Neanmoins il semble que ce Rustique n'estoit pas Evesque, quoique S.Eucher le fust alors: [& je douterois que S.Eucher l'eust esté avant Saint Rustique de Narbone.]

Conc.t.3.p.1033.a. | Leo.t.2.p.832 a. | Sid.l.2.ep.11.a. p.34.

Leo,t.1. p.579| t.1.p.864.2. 'Mais nous n'avons aucune peine à croire que nostre Saint est ce Rustique qui signe le premier aprés Ravenne d'Arles dans l'assemblée des 44 Evesques des Gaules qui approuverent la
t.1.p.866.2. lettre de S. Leon à Flavien sur la fin de l'an 451, '& on croit que tous les Evesques de sa province estoient avec luy à cette assemblée. V. S. Leon § 111.
ep.77.p.581. a ep.82.p.603. 'S.Leon leur répondit l'année suivante:[a] Et ses Legats qu'il avoit envoyez au Concile de Calcedoine estant revenus peu aprés, il manda promtement la condannation de Dioscore à S. Rustique, à Ravenne [d'Arles,] à Venere de Marseille, & aux autres Evesques des Gaules.

[Si l'assemblée des 44 Evesques de l'an 451, est le second Concile d'Arles, "comme cela n'est pas sans apparence,] 'Rustique y avoit consenti que l'Evesque d'Arles assemblast quand il le jugeroit necessaire, le Concile [des provinces voisines,] & que les Evesques qu'il manderoit fussent obligez de s'y trouver. Conc.t.4.p. 1013.b,c. V.S.Hilaire d'Arles § 13.

p.1023.1024. 'Nous trouvons en effet que peu de temps aprés, Ravenne le pria de se trouver à un nouveau Concile dans la ville d'Arles.
p.1025.a. 'On ne sçait pas precisément en quelle année se tint ce Concile, mais seulement que ce fut du temps de Ravenne, & ainsi entre 449 & 461. C'est pourquoi le Pere Sirmond l'a mis vers l'an 455. [Et je ne sçay mesme si les troubles qui suivirent la mort de Valentinien III, tué le 17 mars 455 permettent de la mettre ni cette année là, ni les suivantes. Il se tint sur une affaire de l'abbaye de Lerins [fondée par Saint Honorat, "qui s'y estoit retiré pour estre V.S.Honorat § 3.
p.1024.d.e. plus prés de S.Leonce de Frejus.] 'Cette abbaye dependoit en effet de l'evesché de Frejus, & S. Leonce en cette qualité avoit toujours eu autorité sur tous les Ecclesiastiques qui y demeuroient: nul d'eux n'estoit ordonné que par luy, ou par ceux à qui il en donnoit la commission. S'il en venoit quelqu'un d'un autre diocese, il n'estoit admis à la communion, & aux fonctions de son ordre qu'avec son consentement. On n'envoyoit demander le saint Chresme qu'à luy seul. C'estoit luy qui confirmoit les neophytes quand il y en avoit: Mais pour tous les laïques du monastere, il les laissoit à la conduite de celui que la maison avoit elu pour Abbé, sans prendre aucune autorité sur eux; & mesme il n'en ordonnoit aucun que l'Abbé ne l'en priast.

e,d. Ce Saint estant mort ["vers l'an 432,] on mit à sa place Theodore qui estoit Abbé depuis long-temps. [Ainsi ce peut bien estre] V.S.Maxime de Riés.
Cass.coll.18.p. 677. b coll.11.p.519. c p.s 9677| Conc.t.4.p. 1219.b. 'ce Theodore qui avoit établi la vie cœnobitique avec toute la pureté & la perfection des anciens [b] dans les isles Stocades, [c] & à qui Cassien adresse [vers l'an 427,] ses sept dernieres conferences,

de mesme qu'à Jovinien, Minerve, & Leonce qui demeuroient dans les mesmes isles. [On prend ordinairement les Stocades pour les Isles d'Hyeres.] 'Neanmoins M.r Valois veut que ce soient celles d'If, & les deux autres qui sont devant Marseille. [L'Evesque Theodore "qui se trouva à Lerins avec S.Hilaire à la mort de S.Caprais, & encore aux Conciles de Riés & d'Orange, est apparemment celui de Frejus.] Not.G.p.532. V.S.Hilaire d'Arles § 13.

'Il pretendit des Religieux de Lerins plus que n'avoit fait Leonce son predecesseur : à quoy Fauste Prestre, qui estoit alors Abbé de ce monastere, n'ayant pas voulu consentir, il en arriva un tres grand scandale. 'Theodore se plaignoit de la maniere dont Fauste agissoit à son égard. 'Et il semble qu'il l'ait separé de sa paix [& de la communion de l'Eglise.] 'Les saints Evesques Valerien [de Cemele, comme nous croyons,] & Maxime [de Riés,] prirent part dans ce different, & apparemment pour le monastere de Lerins, dont on croit que "S Valerien avoit esté tiré, comme il est certain que S.* Maxime en avoit esté Abbé avant Fauste. Conc.t.4.p.1024.c.d. d. e. p.1023.a|.b.c. V.S.Eucher.§ 3. * V. son titre.

'Le scandale fut si grand, que Theodore mesme en témoignoit de la douleur. 'Mais comme la longueur du temps au lieu de le diminuer, ne faisoit que l'augmenter de plus en plus, 'Ravenne d'Arles crut qu'il y falloit remedier au plustost, & assembler pour cela un Concile. On resolut donc d'en tenir un à Arles le 30 de decembre : '& Ravenne écrivit aux Evesques pour les conjurer par la charité que les membres d'un mesme corps se doivent les uns aux autres de s'y trouver au jour marqué. 'Il pria particulierement S.Rustique d'y venir, ajoutant qu'une maladie aussi grande que celle là demandoit les medecins les plus habiles, [ce qui marque la reputation où estoit alors ce Saint parmi tant d'illustres & de saints Evesques.] 'Il convoqua particulierement à cette assemblée "les Evesques qui avoient auparavant esté moines à Lerins. p.1024.c. a.c. a. p.1023.1024. p.1024.b. a. Note 4.

'S. Rustique vint au Concile, & se contenta d'y avoir la premiere place aprés Ravenne, [quoiqu'il fust beaucoup plus ancien metropolitain.] Aprés eux il y avoit encore onze Evesques, savoir Nectaire [de Digne,] Flore 'peut-estre de Lodeve, Asclepe, [d'Apt,] Maxime [de Riés,] Salone [de Geneve fils de S.Eucher,] Ingenuus [d'Embrun,] Constance, Juste, Ynance, qui écrivirent à S.Leon en 449 & en 451, [mais dont on ignore les sieges ;] Zotique & Chrysanthe qu'on ne connoist que par cet endroit. [Je ne sçay pourquoi S. Valerien n'est pas nommé avec les autres. Peut- b. Gall.chr.t.2.p.771.4.b.

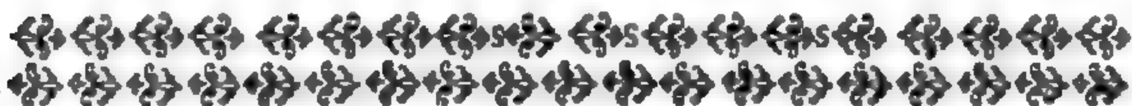
estre que luy & Saint Maxime de Riés y estoient comme parties aussi-bien que Theodore, & non comme juges: Ainsi Maxime
t.2.p.865.1. nommé entre les juges]pourra estre celui d'Avignon.

Conc.t.4.p.1019.c. 'Ces 13 Evesques s'estant assemblez"dans le chœur de l'eglise *in secretario*. d'Arles, sans y admettre personne[hors les parties,] commencerent par adresser à Dieu leurs prieres, & puis s'estant assis, ils chercherent les moyens d'appaiser le scandale né dans le monastere de Lerins. Ils examinerent avec soin tout ce qui s'estoit passé; & enfin ils prierent Theodore de vouloir agréer la satisfaction & les excuses de Fauste, de luy pardonner s'il avoit fait quelque faute, de le recevoir de toute l'étenduë de sa charité
d. en la paix,[& en sa communion,]de le renvoyer avec les gages de son amitié au monastere dont Dieu luy avoit confié la conduite, sans se souvenir jamais des sujets de plaintes qu'il croyoit en avoir receus, de luy donner au contraire en toutes rencontres la consolation[& l'appui]dont il avoit besoin, & mesme les secours, & [les aumosnes]que divers accidens pourroient luy rendre necessaires, comme il l'avoit déja promis, sans rien pretendre de luy audelà de ce qui s'estoit pratiqué du temps de Leonce,[comme nous l'avons marqué ci-dessus.

Voilà quelle fut la conclusion de ce Concile, formée, comme ces saints Evesques le crurent, par l'inspiration du S. Esprit. Elle paroist plus favorable aux pretentions de Fauste, qu'à Theodore.
Boll.1.jan.p.43.§6. Il semble qu'on eust pu donner à cet Evesque le pouvoir]de prendre les moines qu'il jugeroit propres pour les mettre dans son Clergé, comme faisoit S. Fulgence, quoiqu'il favorisast le repos, & la liberté des monasteres [autant que la discipline de
Conc.t.4.p.1024.e. l'Eglise le pouvoit permettre: & peut-estre que quand]le Concile d'Arles prescrit que Theodore n'ordonnera aucun laïque que sur la demande de l'Abbé, [cela ne s'entend que de ceux
p.1648.1649. qui seront ordonnez pour demeurer dans le monastere.]L'Abbé Pierre d'Afrique qui ne vouloit point dutout reconnoistre son Evesque, produisit ce Concile comme une autorité qui luy estoit favorable; & Boniface de Carthage qui soûtenoit Pierre, le fit lire dans son Concile de Carthage en 525[Il y a mesme apparence que ce Concile suivit une partie des conclusions de celui d'Arles.

Nous ne trouvons rien davantage pour l'histoire de S. Rustique. Usuard marque sa feste le 26 d'octobre, en quoy il a esté suivi par le martyrologe Romain. Ainsi il peut estre mort ce jour là
p.1041.e. en 461.]Car dés le trois novembre 462, le Pape Hilaire se plaint qu'Herme

qu'Herme s'estoit emparé de l'episcopat de Narbone. 'Il avoit esté ordonné Evesque de Beziers: mais ceux de Beziers ne l'ayant pas voulu recevoir, il crut se pouvoir faire recevoir legitimement par l'Eglise de Narbone. [1] Un endroit de la lettre d'Hilaire, qui est assez obscur, donne quelque lieu de croire qu'aprés que Herme eut esté ordonné Evesque de Beziers pas S. Rustique, comme il ne pouvoit se faire recevoir par son peuple, S. Rustique avoit souhaité de l'avoir pour successeur, & en avoit écrit à S. Leon, pour en avoir son approbation, que S. Leon refusa de luy donner. [Nous parlerons plus amplement de cette affaire dans l'histoire du Pape Hilaire.]



SAINT NAMACE,
ET SAINT EPARCE,
EVESQUES
DE CLERMONT EN AUVERGNE.

[SAINT NAMACE est conté pour le neuvieme Evesque de Clermont, & il le doit estre ainsi, Gall.chr.t.2.p. selon le catalogue que fait S.Gregoire de Tours 523. des Evesques de cette Eglise, en commençant par S.Austremoine. 'Neanmoins ce Saint ne le conte que pour le huittieme; [a] parcequ'encore Gr.T.h.Fr.l.2.c. qu'il reconnoisse que Saint Austremoine estoit Evesque, [il ne 16.p.71. a l.1.c.30.44.p. commence à conter les Evesques de Clermont que par Urbique 23. son successeur; de mesme qu'Eusebe ne comprend point Saint Pierre, ni S. Jacque, ni mesme S. Marc au nombre des Evesques de Rome, de Jerusalem, & d'Alexandrie.] 'Cependant le mesme S. Gregoire conte les Evesques de Tours depuis Saint l.10.c.31.p.590. Gatien, & non depuis S. Lidoire son successeur.

'S. Namace succeda à S.Rustique, [dont l'election fut tout à l.2.c.16.p.71. fait miraculeuse.] 'Car aprés la mort de S. Venerand arrivée le c.13.p.69.70.

1. olim urbium præsides prædictarum.

24 decembre ["vers l'an 410,] le peuple se trouva fort partagé V. Saint entre plusieurs personnes que l'on proposoit. Enfin un dimanche Paulin. § 47. les Evesques estant assemblez [dans l'eglise pour conclure l'election,]ᵃ une sainte vierge leur declara que Dieu * ne vouloit aucun 1. de ceux qu'on avoit nommez, mais qu'il leur envoieroit ce jour * &c. là mesme celui qu'il avoit choisi. Durant que tout le monde demeuroit surpris de cette parole, Rustique entra, & aussitost elle dit : Voilà celui que Dieu nous a destiné pour Pontife, il faut « l'ordonner. Il estoit Prestre, mais dans le diocese, [& non dans « la ville. Cependant le peuple vit tellement le doit de Dieu en cette occasion,] que tout le monde s'écria "qu'il estoit digne *dignum ac* d'estre Evesque. Ainsi il fut [consacré &] inthronizé avec la joie *justum esse.* Savar.p.19.48| Bran.p 554. de toute la ville. 'Savaron appelle Aulnat le lieu dont il avoit esté Curé, & dit que son corps fut raporté aprés sa mort en ce lieu où il est encore. Le martyrologe Romain & divers autres marquent sa feste le 24 de septembre. Le peuple l'appelle S Rotiri.

Gr.T.c 14-16.p. 71. 'S. Gregoire dit que S. Namace vivoit vers le mesme temps que Saint Perpetuë estoit Evesque de Tours [en 461, ou plutost,] & Idat chr. lorsqu'Euphrone n'estoit encore que Prestre : 'Et il estoit Evesque Gr.T.p 72. d'Autun en 453. 'Namace fut au moins douze ans Evesque. Ainsi il peut avoir succedé vers l'an 440 à Rustique, & avoir gouverné jusque vers 461, pour laisser environ dix ans à Eparce son successeur, "qui doit estre mort dés l'an 471. V. Saint Sidoine.

[On ne sçait rien de la vie de S. Namace avant son episcopat,] c 17.p.72. 'sinon qu'il avoit esté marié à une femme, dont Gregoire de Tours raporte une action [qui marque une grande humilité.] Car un homme assez pauvre la trouvant dans une eglise, où il estoit venu pour prier, & voyant une vieille femme avec une robe noire, la prit pour une mendiante, luy mit un quartier de pain dans sa robe, & puis s'en alla. Au lieu de rebuter ce pauvre, elle receut son present, l'en remercia, & tant que ce morceau de pain dura, elle en prenoit tous les jours une bouchée à l'entrée de son repas comme une benediction [que Dieu luy avoit envoyée. Elle estoit asseurément digne d'elever des temples à Dieu ;] & elle fit en effet bastir dans le fauxbourg une eglise de S. Estienne, où elle fit peindre diverses anciennes histoires, marquant elle mesme Savar.p.353. aux peintres ce qu'ils devoient mettre. 'Divers saints Evesques de Clermont y ont esté enterrez. Elle gardoit encore le titre de S. Estienne il n'y a pas 400 ans. Elle porte aujourd'hui celui de S. Eutrope, & est une petite paroisse.

1ᵃ *mulier quadam velata atque devota Deo.*

'Saint Namace fit aussi bastir une fort grande eglise, mais dans Gr.T.c.16 p.71. la ville. Elle avoit 150 piez de long, 60 de large, & 50 de haut. Elle estoit "en forme de croix. Du temps de Saint Gregoire c'estoit la plus ancienne de toutes celles qui estoient dans la ville; [ce qui donne sujet de croire que toutes les autres avoient esté basties auparavant hors de l'enceinte des murailles. Et en effet, comme la discipline des Romains ne souffroit pas qu'on enterrast dans les villes, & qu'on bastissoit ordinairement les eglises sur les tombeaux des Martyrs, il ne faut pas s'étonner que les plus anciennes fussent souvent hors des villes.] 'S. Gregoire de p.72. Tours dit qu'il paroissoit comme sensiblement que Dieu y habitoit. Namace l'acheva dans la douzieme année, [ou de son episcopat,] 'ou du temps qu'il avoit employé à la bastir. Savar.p.48.

&c.

'Quand il l'eut achevée, il envoya à Boulogne en Italie plusieurs Gr.T.p.72;gl.M.l.1.c.44.p.103. Prestres, ou un seulement avec d'autres personnes pour demander des reliques de S. Vital & S. Agricole. *On luy en apporta, gl.M.l.1.c.44.p.103.104. & il alla les recevoir avec la croix & les cierges. Il ne voulut point les voir de ses yeux: & Dieu, dit S. Gregoire, favorisa sa foy par un miracle, en empeschant qu'une grosse pluie qui tomba alors, ne mouillast ceux qui portoient les reliques. Il les mit dans sa nouvelle eglise qu'il dedia alors solennellement. 'La Savar.p.343.344. translation des reliques de S. Vital & S. Agricole à Clermont est marquée dans un martyrologe manuscrit de cette Eglise le 27 novembre, auquel on en faisoit autrefois un office solennel. 'Ils sont encore aujourd'hui les patrons de la Cathedrale de p.344. Clermont qui porte le nom de Nostre Dame. Le second autel est dedié sous leur nom; '& elle est appellée dans divers titres p.14.344. l'eglise de Nostre Dame, & des SS. Agricole & Vital. 'Cela fait p.14. juger que cette eglise est la mesme que celle que S. Namace avoit bastie; [ou plutost qu'elle luy a succedé: Car ce n'est pas sans doute le mesme bastiment.] 'On pretend qu'elle estoit mesme plus ancienne que S. Namace, [qui l'auroit ainsi seulement p.13. rebastie & augmentée: mais on ne le prouve pas.]

'Un ancien livre des eglises de Clermont, met S. Namace à Savar.p.353. la teste des Saints, dont les corps reposoient [vers l'an 950] dans l'eglise de S. Estienne [bastie par sa femme.] 'Savaron dit qu'il y p.48. est encore; '& Branche assure qu'il a esté transferé de là à celle de Bran.p.637. S. Venerand. [Quoique ce livre des eglises de Clermont donne à Namace, aprés S. Gregoire de Tours, le titre de Saint, & que cela puisse suffire pour nous assurer que son Eglise l'a honoré autrefois en cette qualité; neanmoins ni Savaron, ni Branche, ni

Ferrarius, ne marquent point qu'elle luy rende aujourd'hui au-
p.634|Sauss.p. 1191. cun honneur.] 'Branche & M.r du Sauſſay le mettent le 4 novem-
bre, qui eſt le jour de S. Vital & S. Agricole : [Et c'eſt aſſurement
par la ſeule occaſion de leur feſte, comme cela eſt viſible dans
M.r du Sauſſay.]

Gr.T.h.Fr.l.2. c.21.p. 'Saint EPARCE "[comme on l'appelle à Clermont,] ſucceda à *Eparchius.*
S. Namace. Il "ſe levoit la nuit pour aller rendre graces à Dieu *&c.*
dans l'egliſe de la ville, 'où ayant une fois vu le demon aſſis dans
la chaire epiſcopale, il l'en chaſſa en le traitant "de la maniere *à meretrix*
qu'il meritoit. Le demon pour s'en venger 'le menaça de l'atta- *&c.*
quer par les tentations les plus ſenſibles à ſa pudeur. Il le fit ef-
fectivement : mais le Saint fortifié par le ſigne de la Croix, ſe
moqua de tous ſes efforts. On dit qu'il avoit établi un monaſte-
re [1] ſur une montagne [proche de la ville,] où il s'enfermoit du- 1.
rant le ſaint temps de Careſme : & le jour de la Cene il retournoit
à l'egliſe accompagné du Clergé & des habitans, qui le condui-
ſoient en chantant [des pſeaumes.]

Savar.p.48. 'Le monaſtere qu'il établit eſt appellé par Savaron tantoſt
p.358. Chantourgues, 'tantoſt Saint Pierre de Chantoin. a Il ſemble qu'il
a Gr.T.p.7. n'y avoit qu'une chapelle en ce lieu du temps de Saint Gregoire
de Tours : [& peuteſtre prend-il en cet endroit le mot de mo-
naſtere, comme on le fait ſouvent parmi les Grecs, pour une
cellule, 'où une petite maiſon où le Saint vivoit dans la retraite.]
Savar.p.358. 359|Gall.chr. t.2.p.529.1.d. 'Un nommé Aldefroy y a fondé depuis une abbaye de Chanoi-
nes reguliers avant l'an 1199, commencée, à ce qu'on croit, par
ceux de la Cathedrale, qui ne voulurent point renoncer à la
regularité ſuivant le decret des Papes ; ce qui faiſoit que les
Chanoines de la Cathedrale avoient droit de s'y retirer, & d'y
vivre regulierement comme leurs predeceſſeurs, en conſervant
Savar.p.125. leurs prebendes entieres. 'Cette abbaye a depuis eſté donnée
Gall.chr.t.4.p. 213.2.c. aux Carmes deſchauſſez. 'Avant les Chanoines reguliers, il y
avoit à Chantoin un monaſtere de filles, qu'on croit avoir eſté
Savar.p.358. fondé par S. Genés Eveſque de Clermont [vers l'an 650,] '& qui
ſubſiſtoit encore 300 ans aprés.

[Ce que Saint Gregoire de Tours nous a appris d'Eparce, nous
donne tout ſujet de croire que l'Egliſe de Clermont le regardoit
Gr.T.p.7. alors comme un Saint :] '& auſſi il l'appelle un homme tres ſaint,
Bran.p.503. & "plein de religion. 'Branche met ſa feſte le 23 d'aouſt, [l'ayant *religioſus.*
Sauss.p.1236. ſans doute pris de M.r du Sauſſai,] 'qui le marque auſſi ce jour là ;
mais c'eſt ſeulement pour le joindre à S. Sidoine ſon ſucceſſeur,

1. *in arce Cantobennici ea montis.*

& d'une maniere [qu'on peut juger que l'Eglise de Clermont n'en fait aujourd'hui aucune memoire; ce que Branche ne dit point aussi. Je ne trouve point non plus le lieu de sa sepulture dans le livre des eglises de Clermont : de sorte qu'il semble que sa memoire se soit entierement perduë.]

'On pretend que ce fut luy qui fit Curé de Riom en Auvergne S. Amable, dont parle Saint Gregoire de Tours. 'Ce Saint nous apprend non seulement qu'il estoit Prestre [ou Curé de Riom,] mais encore que c'estoit un homme d'une sainteté admirable, & qu'on tenoit qu'il avoit souvent commandé aux serpens durant sa vie. Il raporte quelques miracles arrivez à son tombeau, de deux desquels il avoit luy mesme esté témoin. 'Il dit que ce Saint avoit esté à Clermont. [Ainsi il semble y avoir passé une partie de sa vie.] 'Il estoit déja mort lorsque Victorius gouvernoit l'Auvergne; ["ce qui a commencé en 475, mais a duré jusques en 484.] 'Molanus & Ferrarius mettent la feste de Saint Amable le premier de decembre. D'autres la mettent le premier de novembre, 'comme fait Mr du Sauslay, qui ajoute qu'on la fait principalement à Riom & à Clermont le 18 d'octobre, à cause d'une translation de son corps. 'Le breviaire de Clermont la met le 19. 'Branche dit qu'il est mort le premier de novembre, & qu'on celebre neanmoins sa feste le 11 de juin.

'On en a une vie manuscrite imprimée à Riom en 1595; mais on y a changé quelques endroits. 'Et l'original mesme n'est qu'un tissu de diverses pieces, ausquelles l'auteur a encore ajouté plusieurs choses de luy mesme. De sorte que c'est une piece qui n'a guere d'autorité au jugement mesme de ceux du pays. 'Aussi on en raporte des miracles [qui ne peuvent que deshonorer la religion.] 'Elle semble dire tantost que S. Amable fut enterré à Clermont, tantost que ce fut à Riom. 'Mais elle dit clairement que Saint Prix Evesque de Clermont [à la fin du VII. siecle,] luy donna en benefice l'abbaye de Riom. 'On pretend aussi qu'estant Prestre il fut fait Chantre de la Cathedrale de Clermont; [ce qui ne convient pas à la discipline du V. siecle. Ainsi je ne sçay s'il n'y auroit point eu deux Saints Amables en Auvergne, l'un dont parle S. Gregoire de Tours, & l'autre qui vivoit du temps de S. Prix.] 'Il est certain que [vers l'an 950,] on croyoit avoir à Clermont le corps de S. Amable sous l'autel de l'eglise de Saint Hilaire. 'Je pense qu'on ne l'honore aujourd'hui qu'à Riom dans une eglise qui porte son nom. 'On le regarde comme le patron de la ville. 'Branche raporte encore diverses choses qui regardent

Bran. p. 395. Gr. T. gl. C. c. 33. p. 404. 405. p. 404. p. 405. V. S. Sidoine § 18. Ferr. p. 464. Sauss. p. 812. 813. Bran. p. 403. p. 398. Savar. p. 352. p. 353. Bran. p. 396. Savar. p. 352. p. 353. Bran. p. 394. 395. Savar. p. 352. p. 353. p. 352. Bran. p. 400. 403.

p 403. les temps posterieurs. Il assure qu'il "ne se trouve aucun serpent &c. dans la paroisse de S. Amable de Riom.



SAINT LEON, PAPE, SURNOMMÉ LE GRAND, DOCTEUR DE L'EGLISE.



ARTICLE PREMIER.

De ce qu'on trouve de Saint Leon jusqu'à son episcopat.

Boll. in apr. p. 18. c.



LE titre de Grand que tout le monde donne aujourd'hui à Saint Leon, suffit pour faire son eloge, [puisqu'il nous remet devant les yeux les importans services qu'il a rendus à l'Eglise contre l'heresie d'Eutyche. Et comme ç'a esté la matiere de tant d'eloges qu'il a receus de l'antiquité, nous ne nous eloignerons point de son histoire, en y joignant tout ce qui regarde Eutyche, c'est à dire le faux Concile d'Ephese, le grand Concile de Calcedoine, & presque tout ce qui s'est passé dans l'Orient depuis l'an 448 jusqu'en 461.]

Prof. chr. a Leo, ep. 27. c. 4. p. 491. b Boll. 11. apr. p. 16 § 12. c Bar. 440. § 1.

'S. Prosper appelle Rome sa patrie, a& il en parle luy mesme de cette sorte. bCeux de Volterre en [1]Toscane font solennellement sa feste, & veulent qu'il fust de leur ville: mais ils ne le prouvent pas. cOn pretend que son pere se nommoit Quintien: [& l'on ne dit rien davantage de sa famille.

On ne peut douter qu'il n'eust beaucoup de genie, mais sur tout une force de courage, & une grandeur d'ame extraordinaire. Les ouvrages qui nous restent de luy, font assez juger avec

Leo, a. p. 245.

1. Quelques editions d'Anastase disent qu'il estoit de Toscane, Mais il y a des manuscrits qui portent qu'il estoit de Rome.

quel soin il étudia les belles lettres, l'eloquence, & encore plus
la science de l'Eglise.] 'Dieu qui le destinoit, dit un Concile oecu- Conc.t.4.p.820.
menique, à remporter de grandes victoires [sur l'erreur,] & à c.
sousmettre à la vraie foy toutes les pensées des hommes, l'avoit,
s'il faut ainsi dire, entierement couvert des armes & de la science
[de la verité.] 'Il paroist neanmoins qu'il ne savoit pas écrire en Leo,ep.104.c.3.
grec, [a]& mesme qu'il entendoit peu ou point cette langue.[b]Quel- p.651.
ques nouveaux marquent qu'il fut mis d'abord dans le Clergé a ep.86.c.4.p. 612.
de la basilique de Latran, [qui estoit la cathedrale de Rome;] b t.2.p.246.
'car pour celle de S. Pierre, les Papes demeuroient bien loin de Aug.B.ep.29.p.
là. [c]On croit que c'est le mesme que l'Acolythe Leon, qui vers le 52.
milieu de l'an 418, [d]apporta à Aurele de Carthage une petite c Leo,n.p.246. 247.
lettre du [Pape] Sixte, alors Prestre de Rome, par laquelle il se d Aug.ep.104.p.
declaroit fortement contre les Pelagiens: ce qui causa une ex- 174.1.d.
V. S. Aug. § 282, 323. treme joie à tous les Evesques d'Afrique. 'Il paroist mesme 'qu'il ep.105.p.174.2.
apportoit en mesme temps la lettre importante du Pape Zosime c.
pour la condannation de ces heretiques. 'S. Leon a en effet tou- Leo,n.p.247.
jours esté fort ennemi des Pelagiens.

'Nous trouvons un Leon envoyé en Afrique par le Pape Ce- Conc.t.2.p.
lestin sur l'affaire d'Apiarius [vers l'an 425.] Mais il estoit Prestre. 1674.d.
divini minis-terii decus 'Et nostre Saint estoit seulement 'Diacre de Rome [en 430,] [a]ou Cassi.de inc.pr.
Archidiacre, selon les anciennes editions de Gennade, lorsqu'il p.809.
Nota 1. porta 'Cassien à écrire sur le mystere de l'Incarnation contre la a Genn.c.61|Bar. 430.§ 94.
V. Cassien § 7. nouvelle heresie de Nestorius. ['Il avoit pu voir Cassien à Rome
a Ibid.§ 13. en l'an 404, & peutestre encore en 414: [a]& Cassien paroissoit
plus propre qu'aucun autre de l'Occident à écrire contre Nesto-
rius. Ce fut peutestre en l'an 431, & durant le Concile d'Ephese,]
'que S. Cyrille écrivit à Saint Leon, pour empescher que l'Eglise Leo,ep.92.c.2.
Romaine ne se laissast surprendre par l'ambition de Juvenal de p.622.
Jerusalem, qui fondoit alors son nouveau patriarcat sur des im-
postures & des pieces fausses. 'C'est une preuve que Saint Leon n.p.248.
avoit dessors beaucoup de part au gouvernement des affaires.
C'estoit sous le pontificat de Celestin.

'Le Pere Quesnel prend de là sujet de croire, que c'est S. Leon p.248.249.
V. Saint Prosper § 7. qui a fait par ordre de Celestin 'le recueil de divers passages sur la
grace, qui est joint à la lettre celebre que ce Pape écrivit en l'an
431, ou 432, pour défendre la memoire & l'autorité de Saint
Augustin contre les calomnies des Semipelagiens. 'Il croit enco- p.249.
re que Saint Leon instruit de la doctrine des Semipelagiens par
S. Prosper qui estoit venu alors à Rome, écrivit peu aprés contre
eux les livres celebres De la vocation des Gentils. 'Enfin il croit p.250.

aussi que c'est luy qui a fait avant son episcopat la celebre epistre à Demetriade, que d'autres attribuent à Saint Ambroise, de qui
p.358.394.418. elle ne peut estre, où à S. Prosper. 'Et il a fait trois dissertations entieres pour prouver que ces trois ouvrages sont de S. Leon. ["Il semble neanmoins qu'il y prouve mieux la foiblesse des conjectures des autres, que la solidité des siennes.] V. Saint Prosper §

p.252. 'On donne quelque part à S. Leon "dans la procedure de la justification de Sixte III, qu'on met en 432, [mais qui apparemment est absolument fausse.] V. Sixte III.
Prosp.chr. 'Mais c'est S. Prosper mesme qui raporte à ses exhortations la vigueur avec laquelle le mesme Pape rejetta l'an 439, la fausse penitence de Julien le Pelagien; en quoy il rendit à l'Eglise un service tres important.



ARTICLE II.

S. Leon est fait Pape: Il presche: Quelques particularitez de son esprit & de sa conduite.

L'AN DE JESUS CHRIST 440, DE S. LEON I.

[L'EMPIRE d'Occident estoit alors dans la derniere foiblesse, gouverné par une femme & par un enfant, savoir par Placidie fille du grand Theodose, sœur d'Arcade & d'Honoré, & veuve de Constance, qui avoit porté durant six mois le titre d'Auguste, & par Valentinien III. fils de Placidie & de Constance. Valentinien n'avoit que 21 an, & avoit encore moins de courage & de capacité que d'âge. Toute la force de l'Empire consistoit dans le General Aece, qui possedoit toutes les qualitez
Prosp.an.440. 441. necessaires à former un grand Capitaine.] 'Il estoit en ce temps-ci dans les Gaules, occupé à y regler toutes choses, [pour y conserver le peu que les Gots, les Bourguignons, les François, & les Huns y laissoient encore aux Romains.]

an.441. 'Il y avoit alors quelque differend entre luy & un autre seigneur commé Albin. Saint Leon les alla trouver dans les Gaules
Leo, s.1.c.1, p. 202. pour les reconcilier, '& se trouva [ainsi] obligé à s'eloigner beau-
a Prosp.an.441. coup de Rome. [a] Cet eloignement servit à faire voir l'estime que le peuple Romain faisoit de luy. Durant qu'il estoit absent, le Pape Sixte III. mourut en l'an 440, ["vers le milieu du mois d'aoust, & apparemment le 18.] L'Eglise Romaine choisit [aussi- NOTE 2.
Leo, s.1.c.1.p. 202. tost] cet illustre Diacre pour Evesque, quoiqu'absent, 'en ren-
b Prosp.an.441. dant un illustre témoignage à [la sainteté de] sa vie. [b] Elle fit voir par ce choix, dit Saint Prosper, avec quelle sagesse elle savoit discerner

plus de 40 jours. discerner le merite des grands hommes. Elle aima mieux estre "six semaines sans Evesque, que d'en nommer un autre : & ce qui parut encore admirable, c'est que durant un si long temps, il ne se forma aucun trouble dans la ville. On luy envoya une deputation publique pour le prier de venir prendre le soin de sa patrie ; & lorsqu'il fut arrivé on le receut avec une extreme joie, V. la note 2. & on l'ordonna Evesque, ["apparemment le dimanche 29 de septembre.]

. 'Le P. Quesnel a recueilli ce qu'on trouve des sentimens d'humilité & de confiance en Dieu, avec lesquels il receut une charge si elevée & si pesante. 'L'affection que son peuple avoit témoignée pour luy à son entrée, luy fit esperer qu'il auroit plus de facilité à le conduire, & à le porter au bien. Leo,n.p.254. 255. f.1.c.1.p.102.

[On voit par S. Augustin que c'estoit une chose ordinaire aux Evesques, de faire tous les ans la memoire du jour de leur ordination.] 'Il paroist que les Papes en faisoient une des principales solennitez de l'année : '& l'on trouve encore dans les anciens livres les Evangiles qu'on lisoit ce jour là. 'Ils y invitoient les Evesques voisins, & le Pape Anastase y invita aussi Saint Paulin, qui n'estoit encore que Prestre. 'Sixte III. parle fort de cette solennité, & du Concile qu'il tint alors, dans les lettres qu'il écrivit l'an 433. 'On marque la mesme chose d'Hilaire [successeur de Saint 1. Leon.] 'Nous avons encore [a] quatre sermons que Saint Leon fit à l'anniversaire de sa promotion. [a] Il y marque qu'un grand nombre d'Evesques estoient venus assister à cette feste. Front.cal.p.159. p.159.161. Paul.ep 16.p. 175. Conc.t.3.p.1176. 1178. Paul.n.p.801. Leo,f.1-4 p.101. &c. a f.1.p.103|2.c.4. p.105.

. [Ces sermons & les autres qui nous restent de luy, font voir le soin qu'il prenoit du peuple que Dieu luy avoit confié,] '& la fausseté du paradoxe qu'avance Sozomene, lorsqu'il dit que ni les Prestres ni les Evesques ne preschoient jamais à Rome. 'Outre le peu qu'on peut trouver des sermons des autres Papes, [on ne voit point que S. Leon parle jamais des siens comme d'une chose nouvelle & extraordinaire.] 'Au contraire il regarde la predication comme un devoir attaché au ministere des Papes, de mesme qu'à celui des autres Evesques. n.p.257. p.257.258. p.257.

'Il se louë de la soumission que son peuple luy rendoit,[b] & il reconnoissoit par les effets que l'on recevoit avec joie les avis qu'il avoit donnez ; ce qui l'encourageoit de plus en plus à dire les choses qu'il jugeoit necessaires pour faire avancer les ames dans f.1.p.103. b f.14.p.127.

1. Le premier paroist dans le commencement fait le propre jour de son sacre, mais non dans sa fin, depuis *Recurrente igitur die etc*, c. 2. Ne sont-ce point deux sermons joints en un par l'addition d'*igitur*.

s.24.p.157. la pieté. 'Dieu benissoit encore ses soins en faisant qu'un grand nombre d'infideles embrassoient la foy : Et il se croyoit tellement obligé d'instruire ces personnes des premieres veritez de la religion, qu'il aimoit mieux ennuyer ceux qui estoient plus avancez, en preschant des choses qu'ils savoient déja.

s.12.14.p.126. 128. 'Il portoit beaucoup les Fideles au jeûne & à l'aumosne, voulant que l'un fust toujours soûtenu par l'autre. [C'est luy particulierement qui nous fait connoistre le jeûne des Quatre-temps, s.14.p.128. dont il parle en plusieurs de ses sermons.] 'Il en tire l'origine de l'ancienne loy, pretendant [nonobstant l'ordonnance des Apostres dans le Concile de Jerusalem,] que tout ce que Moyse a ordonné aux Juifs sur le sujet des jeûnes, oblige indispensablement s.16.p.133|19.p. 140. les Chrétiens. 'Il semble mesme étendre generalement cette regle à tout ce qui regarde le reglement des mœurs ou le culte de ep.1.c.3.p.401. Dieu, & qui se peut accorder avec l'Evangile. 'C'est sur le mesme fondement qu'il ne veut point qu'on ordonne ceux qui au- s.19.p.140. ront epousé des veuves. 'Il excepte neanmoins en particulier plusieurs choses qui pourroient estre comprises sous cette regle generale.

s.18.p.136. 'Il semble dire que le jeûne des Quatre-temps de decembre, estoit pratiqué par toute l'Eglise ; [de quoy il seroit peut-estre difficile de trouver d'autre autorité, surtout parmi ceux qui jeûnoient toujours le mécredi & le vendredi, & ne jeûnoient s.11.74.p.125. 315. jamais le samedi.] 'Il en parle comme d'une tradition Apostolia s.77.p.331. que ; [ce qui seroit plus fort,] [a] s'il ne pretendoit que toutes les pratiques de pieté receuës dans l'Eglise, viennent non seulement du S. Esprit, mais aussi de la tradition des Apostres, [de quoy on n.p.789.2. sçait qu'il faut faire un grand nombre d'exceptions.] 'Mais on remarque que tout ce qu'il trouvoit établi par la coutume de son Eglise, & par les decrets de Sirice & des autres Papes posterieurs, il le regardoit comme des choses établies par Saint Pierre, & qui estoient par consequent de tradition Apostolique. [C'est peut- ep.11.p.435. estre pour cette raison que] 'comme l'Eglise d'Alexandrie avoit esté fondée par S. Marc disciple de S. Pierre, il vouloit qu'elle fust obligée de suivre toutes les pratiques de celle de Rome.

[Nous verrons en son lieu le soin qu'il eut de purger la ville de Rome de l'heresie des Manichéens, & combien il combatit contre les Pelagiens, les Priscillianistes, & particulierement les Eutychiens.

Quoiqu'il eust beaucoup de science & d'eloquence, "il voulut V. Saint Prosper.

neanmoins avoir auprés de luy S. Prosper, & s'en servir dans les lettres les plus importantes qu'il eut à écrire;] 'ce qui nous marque le soin qu'il avoit d'attirer auprés de luy des personnes veritablement dignes de l'aider. n.p.256.

'Il paroist témoigner que son naturel le portoit à la moderation & à la paix. [Toutes ses actions nous apprendront encore mieux quelle estoit sa vigueur & sa force; & peut-estre qu'on trouvera mesme qu'il alloit quelquefois de ce costé là un peu plus loin qu'il ne devoit. Personne ne doute qu'il n'ait eu toute la vigilance possible pour maintenir les droits acquis ou attribuez à son Eglise;] '& il semble mesme qu'il ait quelquefois tasché de les augmenter. 'Casaubon, quoique Calviniste, ne doute point qu'il ne le fist par un bon principe, & dans la vuë du bien de l'Eglise, à laquelle la puissance des Papes estoit alors fort utile, & "l'a encore esté long-temps depuis pour la conservation de la foy. ep.12.c.1.p.440. n.p.778.1.2. Cas.ex.15.§15. p.434.435. &c.

[Il avoit pour maxime une regle qui est de la derniere consequence, surtout pour des personnes elevées à une dignité aussi eminente qu'estoit la sienne,] 'savoir que les jugemens des Prelats se doivent faire avec une entiere maturité: & il prenoit fort garde à ne rien définir au prejudice de personne, qu'il ne fust pleinement informé de tout ce qui regardoit l'affaire dont on luy demandoit la decision. C'est ce qu'il pratiqua dans l'affaire d'Eutyche, [avec un grand avantage pour luy & pour toute l'Eglise.] ep.20.p.471.

1. 'On voit qu'il tenoit tous les ans un Concile [1] le 29 de septembre, auquel il obligeoit les Evesques de Sicile d'envoyer toujours trois d'entr'eux, 'parcequ'ils recevoient de l'Eglise Romaine l'honneur de leur consecration, '& parceque les Peres ont ordonné de tenir tous les ans deux Conciles. 'Il marque sans doute le 5.e Canon de Nicée; [& ainsi l'on voit que c'estoit un Concile provincial où il appelloit les Evesques soumis particulierement à Rome comme à leur metropole.] 'Car dans tous ces premiers siecles on ne voit point qu'il y ait eu aucune autre metropole ecclesiastique dans tout ce qui estoit depuis Rome jusqu'au bas de l'Italie, [ni mesme dans la Sardaigne & dans la Sicile. Ainsi la metropole des Papes avoit la mesme étenduë que la jurisdiction des Vicaires de Rome.] 'Comme il louë les Peres d'avoir ordonné deux Conciles par an, [on a quelque lieu de croire qu'outre celui du 29 de septembre, qui estoit le jour de son ordination, il ep.16.c.7.p.466. c.1.p.461. c.7.p.466. n.p.834.1. p.833-836. ep.16.c.7.p.460.

1. 'Deux manuscrits ont le 19, *XIII. calendas* au lieu de *III.* [Mais puisque le 29 estoit le jour de son ordination, il ne faut point changer la leçon ordinaire.] Leo,t.1.p.466.

Conc.t.4.p.454. 6. en tenoit encore un autre.] 'L'on voit qu'en 450, il avoit assemblé beaucoup d'Evesques d'Italie à la Chaire de S. Pierre, [au 22 de fevrier.]

Leo,ep.1,c.1.p. 400. 'Il se croyoit obligé par sa charge de veiller [non seulement sur sa metropole, mais encore] sur toute l'Eglise, & de remedier aux maux qu'elle souffroit dans tous les endroits du monde: [Et c'est ce qui a fait extremement eclater son pontificat.]



ARTICLE III.

Saint Leon fait regler la feste de Pasque pour l'an 444.

L'AN DE JESUS CHRIST 442, DE S. LEON 1 & 2.

Leo,n.p.258. p.258.777.779. 'ON ne sçait rien de ce qu'a fait S. Leon dans les années 441 & 442. 'Le P. Quesnel y met ses deux premieres lettres, l'une aux Evesques de la Mauritanie Cesarienne, l'autre à Rustique de Narbone, parcequ'il croit qu'elles sont des premieres années de S. Leon. ["Mais il y a apparemment plus de raison de ne mettre cette derniere qu'aprés l'an 448.] 'Et pour l'autre dont il ne veut rien assurer, sinon qu'elle est de 455 au plustard, [il nous paroist difficile de la mettre avant l'an 443;] 'la guerre ayant recommencé en 439 entre Genseric & les Romains, & n'ayant fini qu'en 442. (V. Saint Rustique.) (p.777.2.) (Prosp.chr.)

[Il vaut donc mieux nous contenter pour l'an 442, de marquer le soin que prit S. Leon pour empescher qu'il n'arrivast du trouble & de la diversité dans l'Eglise sur la feste de Pasque. Toute l'Eglise convenoit qu'il falloit faire cette feste le dimanche d'aprés la pleine lune du premier mois du prim-temps. Mais pour trouver ce premier mois il y avoit souvent de la difficulté. Rome & Alexandrie avoient chacune leurs supputations & leurs cycles. Tout l'Orient suivoit Alexandrie; & Rome n'avoit pas toujours le credit de se faire suivre de l'Occident, parcequ'en effet le calcul des Alexandrins estoit plus juste: de sorte que Rome mesme s'est vu obligée enfin à le suivre, & à abandonner le sien.]

Leo,t.1.p.413 fr. fr.|648.§ 4. p.413.§ 1. 'Il se rencontra donc que le cycle de Rome marquoit Pasque pour l'an 444, le 26 de mars, '& que celui d'Alexandrie composé par Theophile le marquoit le 23 d'avril. 'Sur cette difficulté, S. Leon en écrivit à [S. Cyrille] alors Evesque d'Alexandrie, qui luy répondit qu'il falloit le faire le 23 d'avril. S. Leon ne se contentant pas encore de cela, en écrivit à Pascasin Evesque [de

Lilybée en Sicile,] & le pria d'examiner ce point avec soin.

'Pascasin estoit habile en ces sortes de supputations, [& il avoit encore des qualitez bien plus eminentes, comme on le peut juger par les emplois importans que S. Leon luy donna depuis.] 'Il avoit extremement souffert [par les ravages 'que Genseric avoit faits en Sicile l'an 440.] Il avoit perdu tout ce qu'il avoit, & avoit mesme esté reduit à une tres dure captivité : de sorte que S. Leon en le consultant, le consola de ce qu'il avoit souffert, [& apparemment luy envoya quelque billet pour recevoir de l'argent,] puisque sa lettre fut non seulement la consolation, mais aussi le remede "de la nudité de ce Prelat. [* Les Papes estoient bien moins riches que S. Leon, lorsqu'ils envoyoient des aumosnes jusque dans la Grece & dans l'Asie.]

ep.68.§1.4.p.568. | t.1.p.412.§2. | V. S. Eugene de Carthage. | &c. | * V. S. Soter & S. Denys Papes.

L'AN DE JESUS CHRIST 443, DE S. LEON 2 & 3.

'Ce fut Silan ou Silvain Diacre de Palerme, qui apporta à Pascasin la lettre de S. Leon.'Pascasin n'y répondit qu'en l'an 443. 'Il soûtint par diverses raisons qu'il ne falloit faire Pasque que le 23 d'avril,'& particulierement par un miracle arrivé l'an 417, où les Latins ayant fait Pasque le 25 de mars, des Fonts qui avoient accoutumé de se remplir miraculeusement d'eux mesmes la nuit de Pasque, ne se trouverent remplis que la nuit du 22 d'avril, auquel les Alexandrins l'avoient marqué. 'Il montre que de faire Pasque le 23 d'avril ce n'estoit point une chose contraire aux principes des Latins, qui s'attachoient à ne point passer le 21 d'avril, parceque le jour de la Passion, qu'il pretend estre marqué particulierement par celui de Pasque, tomboit ce jour là. 'Cette derniere raison fit beaucoup d'impression sur l'esprit de S. Leon. [Et en effet il suivit le sentiment de Pascasin,] '& l'on fit Pasque en 444 le 23 d'avril, sans erreur, dit S. Prosper, parceque le jour de la Passion estoit le 21. 'La lettre de Pascasin fut mise & conservée dans les archives de l'Eglise Romaine ; & elle est souvent citée par les anciens.

p.411. | p.413.§1. | §1.2. | §2.3. | §2. | ep.94.c.2.p.629. | Prosf.chr.Labb. | Leo,n.p.797.1.

ARTICLE IV.

S. Leon écrit aux Evesques de Mauritanie & de Sicile, pour maintenir la discipline de l'Eglise.

[NOUS ne pouvons mettre, comme nous avons dit, avant l'an 443, la lettre que S. Leon écrivit aux Evesques de Mauritanie, à cause de la guerre qui avoit esté jusqu'alors entre

Valentinien III. & Genseric Roy des Vandales. * Par la paix que ces deux Princes avoient faite en 435, les trois Mauritanies estoient demeurées aux Romains. Ainsi l'exercice de la religion estoit libre dans ces provinces. Mais comme la guerre y avoit esté durant plusieurs années, & que la paix pouvoit mesme n'y estre pas encore bien rétablie,] 'ces temps de troubles donnerent occasion à divers desordres, surtout pour l'election des Evesques. 'S. Leon en ayant entendu parler par diverses personnes, en écrivit une lettre [qui est perduë] aux Evesques de la Mauritanie Cesarienne par l'Evesque Potentius, qui estoit alors à Rome, & qui s'en alloit [en cette province,] 'dont il y a apparence qu'il estoit Evesque.

* V. Valentinien III. § 11.

Leo, ep. 1. c. 1. p. 400.

p. 400.

n. p. 259.

'S. Leon le chargea en mesme temps de s'informer de sa part, si ce que l'on disoit, que quelques Evesques avoient esté elus contre les Canons, estoit veritable, & de luy faire savoir ce qu'il en auroit decouvert. Potentius s'acquita de cette commission, '& trouva que soit par brigue, soit par des emotions populaires, on avoit elevé à l'episcopat de simples laïques, mesme des bigames, & ce qui est encore plus, des personnes 'qui avoient deux femmes vivantes. 'Il manda toutes ces choses à S. Leon par une relation qu'il luy envoya.

ep. 1. c. 1. p. 400.

c. 5. p. 402.

&c.

c. 8. p. 403.

'S. Leon en fut touché d'une vive douleur, & il écrivit une seconde lettre aux Evesques de la Mauritanie Cesarienne, où il leur represente d'abord, combien il est important pour toute l'Eglise d'avoir de bons Evesques, 'qui soient bien entrez dans leur charge, parcequ'il est bien difficile que ce qu'on a mal commencé ait un bon succés, '& qui se soient instruits auparavant de l'esprit & de la science de l'Eglise dans les ministeres inferieurs, comme les Canons l'ordonnent. 'Il s'étend aussi sur les bigames: & il met au mesme rang ceux qui ont epousé des veuves, croyant que la loy obligeoit d'ajouter cela à S. Paul, [en quoy il suivoit quelques uns de ses predecesseurs, quoiqu'il ne le marque pas.]

c. 1. 2. p. 400 401.

c. 1. p. 400.

c. 4. p. 401. 402.

c. 3. p. 401.

'Il dit que ceux qui avoient ordonné ces Evesques, meritoient bien d'estre punis severement eux mesmes, aussi-bien que ceux qu'ils avoient ordonnez contre les regles de l'Eglise: mais qu'il juge plus à propos de méler la douceur avec la severité. 'Il veut donc que l'on depose absolument les bigames, & ceux mesmes qui ont epousé des veuves; mais encore plus celui qui estoit accusé d'avoir deux femmes à la fois, de quoy il charge les Evesques de la province de s'informer; & un autre, qui aprés avoir repudié sa femme, ou en avoir esté repudié, en avoit epousé une

c. 4. p. 402.

c. 5. p. 402.

seconde. 'Il charge aussi les Evesques d'examiner s'il estoit vray que l'ordination d'Aggare & de Tiberien, qui de laïques avoient esté faits Evesques, eust causé de grands troubles & des seditions dangereuses; & de luy mander ce qu'ils en auroient verifié, afin qu'il vist ce qu'il en faudroit ordonner. 'Pour les autres laïques qui avoient esté elevez à l'episcopat, il consent qu'ils demeurent dans leur dignité, 'mesme un Maxime qui avoit esté Donatiste. Il y joint Donat de Salice Evesque Novatien, qui s'estoit réuni à l'Eglise avec tout son peuple: mais il veut que l'un & l'autre luy envoie sa confession de foy. 'Il declare aussi qu'il ne souffrira plus à l'avenir qu'on ordonne des laïques Evesques, ni mesme Prestres ou Diacres, parceque cela estoit contraire aux statuts de ses predecesseurs, & à ceux qu'il avoit déja faits luy mesme sur ce sujet. 'Si cela se raporte [au chapitre 3] de son epistre 12, "celle ci ne doit pas se mettre avant l'an 445. Mais rien n'y oblige; & mesme l'epistre 12 ne parle que des Evesques.

c.7.p.403. c.5.p.403. c.6. c.5. Du Pin,t.4.p.291. V.la note 4.

'Il y avoit eu quelques vierges violées par la violence des barbares. Elles estoient innocentes, si leur volonté n'avoit point eu de part à ce que leur corps avoit souffert. S. Leon leur conseille neanmoins de ne se point mettre au rang de celles qui n'estoient point tombées dans le mesme malheur, afin de reparer leur perte par l'augmentation de leur modestie & de leur humilité. 'Il envoya cette lettre par un Evesque nommé David, à la pieté duquel il rend témoignage.

Leo,ep.1.c.3.p.403. c.1.

'Quelques uns croient que S. Leon fut bien aise d'avoir cette occasion d'étendre son pouvoir dans l'Afrique, contre les efforts que les Africains avoient faits sous Celestin pour l'empescher; l'accablement où estoit cette belle province estant assez favorable pour cela. [Il estoit loüable de veiller pour faire observer partout la discipline des Canons: mais il n'y avoit point de Canons qui luy donnassent le droit de se reserver le jugement des fautes qui devoient estre punies par les Conciles provinciaux. Nous ne trouvons point ce que les Evesques de Mauritanie firent sur sa lettre.] 'Nous ne citons cette lettre que selon l'edition du P. Quesnel, & non selon les additions que l'on y a faites, quoiqu'on la trouve avec ces additions dans le recueil de Denys le Petit. Mais le Pere Quesnel soûtient qu'elle y a esté ajoutée vers l'an 720.

n.p.777.778. p.771-777|Du Pin,p.294.295.

V.§ 2. 'S. Leon avoit accoutumé, comme "nous avons dit, de tenir tous les ans un Concile le 29 de septembre. 'On croit donc que ce fut dans ce Concile que se firent les decrets que nous lisons dans

ep.16 c.7.p.466. n.p.799.§ 6.

e.3.p.414. la lettre que Saint Leon écrivit le 10 octobre de cette année 'aux
Evesques de la Campanie, de la Marche d'Ancone, de la Tosca-
n.p.799.§6. ne,& de toutes les autres provinces 'suburbicaires, soumises im-
ep.3.p.415. mediatement à l'Eglise Romaine. 'Il s'y plaint fort de ce qu'on
negligeoit les regles de la discipline, particulierement dans l'or-
dination des ministres de l'Eglise, où l'on admettoit les bigames,
les maris des veuves, des personnes qui n'avoient pas mené une
vie assez reglée, & d'autres que leur naissance assujettissoit aux
autres, sans avoir le consentement de ceux à qui ils apparte-
noient. Il trouve qu'on faisoit honte au sacerdoce d'y admettre
des esclaves: [quoique S. Onesime l'ait esté.]

p.416. 'Il défend encore severement l'usure, particulierement aux
c.5.p.416. Ecclesiastiques. 'Il renouvelle tous les decrets faits par Innocent
I. & les autres Papes, protestant qu'il ne pardonnera plus à ceux
c.2.p.415. qui les auront violez. 'Il ordonne mesme absolument que ceux
qui avoient esté ordonnez contre les regles de l'Eglise, soient de-
posez: ajoutant que s'il s'y rencontroit quelque difficulté, il s'en
p.415.416. reservoit la discussion [& le jugement.] 'Il commit trois Evesf-
ques, Innocent, Legitime, & Segece pour aller porter ces de-
crets dans les provinces, & les faire executer. [Nous ne les con-
noissons point.]



ARTICLE V.

Des Manichéens & de leur hypocrisie: Saint Leon decouvre, & publie leurs abominations.

[SAINT Leon n'avertit point les Evesques par la lettre du
10 octobre, de prendre garde que les Manichéens n'infec-
tassent les peuples de leurs dioceses. Ce peut estre une marque
Prosp.chr. qu'il n'avoit point encore decouvert leurs abominations,] 'com-
Leo,s.15.c.4.p.231. me il fit cette année mesme 'avant le 12 de decembre. [On voit
par les Confessions de S. Augustin, que ce n'estoit pas une chose
c.5.p.231. nouvelle de voir des Manichéens à Rome.] 'Le trouble & la mi-
sere des autres provinces y en amena encore un plus grand nom-
n.p.260. bre, 'particulierement depuis que Genseric eut pris & ruiné
s.33.p.191. Carthage en 439. 'On les voyoit avec un visage pasle, des habits
p.191|23.c.6.p.156. tres pauvres. Ils ne mangeoient que de certaines choses, 'jeû-
a s.23.c.6.p.156. noient souvent, a faisoient exterieurement profession d'une gran-
de chasteté.

[Ils n'avoient garde de decouvrir d'abord leurs impietez.]
Au

'Au contraire ils faisoient profession d'estre Catholiques,[a] venoient à l'eglise avec les Catholiques,[b] y assistoient aux Mysteres, & avoient mesme l'impudence d'y recevoir quelquefois le corps de J. C. Mais pour le sang de nostre redemption, ils ne le recevoient jamais, [parcequ'ils regardoient le vin comme l'ouvrage du mauvais principe & des tenebres.] 'Ils taschoient ainsi de se cacher, en partie pour eviter la rigueur des loix faites par les Empereurs Chrétiens, '& par les payens mesmes,[c] en partie pour se faire des disciples,[d] & tromper les personnes simples & credules.[e] Ils[1] s'insinuent dans les esprits, dit S. Leon, par un exterieur humble, ils les surprennent par leur fausse douceur; ils les enchainent par leur caresses, & les tuent ainsi avant qu'ils aient pu s'en appercevoir.

(ep.15.c.16.p.456. — a p.456. — b l.41.c.5.p.217. — ep.15.c.16.p.456 — p.426. — c ep.15.c.16.p.456. — d f.33.p.191. — e f.15.c.3.p.130.)

'Ils avoient quantité de livres supposez sous le nom des Apostres & de J.C. mesme, remplis du venin de leurs erreurs: '& en divertissant par ces narrations fabuleuses ceux qui les ecoutoient, ils les faisoient tomber dans les filets du diable, & dans leur horribles impietez.

(f.33.p.190. — f.15.c.5.p.132.)

[Nous avons parlé autrepart des dogmes 'de de cette secte.] 'Il suffit de dire ici avec S. Leon, que dans la folie de ces malheureux, le diable s'estoit comme basti un fort & un spacieux palais, où il étaloit avec plaisir toute la pompe [de sa corruption,] les ayant trouvé susceptibles, non d'un seul dereglement, mais de toutes les erreurs & les impietez qu'il avoit voulu leur inspirer. Car la superstition des payens, l'aveuglement des Juifs charnels, ce qu'il y avoit de plus detestable dans la magie, & de plus horrible dans les blasphemes des autres heresies, se trouvoit rassemblé dans celle-ci, qui estoit comme un cloaque de toutes les ordures & de toutes les abominations. 'Il n'y avoit parmi eux rien de saint, rien de pur, rien de veritable.

(V. leur titre M. 1. 4. — c.4.p.131. — f.8.p.118.)

'Ils ruinoient generalement tous les articles du symbole, ne reconnoissoient point le Mystere de l'Incarnation, faisoient adorer J.C. dans le soleil & dans la lune, & Manichée l'auteur de leur secte sous le nom du S. Esprit. 'Ils jeûnoient encore moins par hypocrisie, que par superstition, & par l'horreur impie qu'ils avoient pour le Createur. 'Ils jeûnoient particulierement le dimanche & le lundi pour honorer le soleil & la lune. 'Pour ce qui est de leurs mysteres detestables, on n'en sauroit rien dire de trop, & on n'oseroit neanmoins en [rien] dire, depeur de se souiller soy mesme, & de blesser la pieté des autres par des choses si infa-

(f.33.p.190. — f.41.c.4.p.216. — c.5.p.216. — f.5.c.1.p.135.)

1. *Humiliter irrepunt, blandè capiunt, molliter ligant, latenter occidunt.*

ep.15.c.16.p.457 mes. 'Aussi ils avoient un soin tout particulier de les cacher.

f.15.c.3.p.130. 'Cependant la vigilance pastorale de S. Leon fut plus forte que toutes leurs precautions. Comme il avoit un extreme soin Prof.chr. de ne rien perdre du troupeau qui luy avoit esté confié, 'il sceut Leo,ep.15.c.16.p.457. qu'il y avoit beaucoup de Manichéens cachez dans Rome. 'Il en a ep.8.p.425. fit une recherche tres exacte, [a] & en trouva un grand nombre, p.426. tant de leurs disciples que de leurs docteurs. 'Celui mesme qu'ils appelloient leur Evesque, fut pris avec les autres. Il sceut de luy ep.15.c.16.p.457. '& des autres qui avoient esté arrestez, tous les infames secrets de leur secte.

ep.8.p.425|f.33.p.191. 'Mais jugeant qu'il estoit de l'utilité publique de l'Eglise qu'on eust horreur de cette secte, afin qu'on ne s'y laissast point surprendre, f.15.c.4.d.131. '& qu'on ne pust pas l'accuser de parler contre eux sur Prof.chr. des bruits vagues & incertains: 'il se resolut de rendre publics aux yeux de toute l'Eglise ces crimes qu'il avoit tirez de leurs Leo,ep.15.c.16.p.457. tenebres. 'Il fit donc assembler beaucoup d'Evesques [b] & de b f.15.c.4.p.131. Prestres, [c] avec ceux qui tenoient les premieres "dignitez dans c ep.15.c.16.p.457. l'Empire, & une grande partie du Senat, & du peuple mesme. les illustres. d Bar.444.§1.3 [d] Baronius donne à cette assemblée le nom de Concile. [e] L'Empe- e Leo,t.1.p.626| reur l'appelle "l'audience de S. Leon. *in judicio.*

ep.15.c.16.p.457. [f] Toutes ces personnes estant assemblées, Saint Leon ordonna f f.15.c.4.p.131. qu'on amenast les Elus de Manichéens. [Ces Elus estoient comme leurs Fideles & leurs battizez, & participoient à leurs mysteres.] Aprés avoir confessé plusieurs impietez de leurs dogmes, & diverses superstitions de leurs festes, ils decouvrirent un crime que la pudeur ne permet pas de nommer. Mais il fut verifié avec tant de soin, que les plus incredules & les plus opiniatres n'en pouvoient douter. Car tous ceux qui avoient eu part dans cette action detestable estoient là presens, savoir une jeune fille qui n'avoit au plus que dix ans, deux femmes qui l'avoient nourrie, & qui l'avoient preparée pour ce crime, "le jeune garçon cor- *adolescentulus.* rupteur de cette fille, & leur Evesque qui presidoit à cette infamie execrable, & qui en prescrivoit l'ordre. Ils l'avouerent tous uniformément. Mais la chose estoit si horrible, dit Saint Leon, qu'à peine pusmes nous l'entendre. Nous ne voulons pas, ajoute-t-il, en parler plus ouvertement pour ne pas blesser les oreilles chastes: & les actes qu'on en dressa alors suffisent pour montrer qu'il n'y a nulle pudeur, nulle honnesteté, nulle chasteté dans cette secte, qui a le mensonge pour loy, le diable pour objet de sa religion, & l'infamie pour sacrifice.

ep.8.p.426. 'Leur Evesque confessa de sa propre bouche toutes ces abomi-

nations,'& il semble qu'il en ait mesme donné un aveu par écrit. c.1.p.436.
'Ils les commettroient surtout dans leur principale feste. [a] On fit f.13 c.4.p.155.
voir de leurs yeux à tous ceux qui estoient dans cette assemblée, a ep.8.p.425.
tout ce que ces heretiques avoient de profane & de honteux, soit dans leurs livres, soit dans leurs traditions secrettes. 'On brula Prof.chr.
[ensuite] leurs livres, dont on avoit saisi une tres grande quantité. 'On fit, comme nous avons dit, des actes, & des procés verbaux de ce qui s'estoit passé dans l'assemblée, que Saint Leon eut soin d'envoyer de tous costez. Leo.ep.8.p.426|s.15.c.16.p.457|Idat.chr.

ARTICLE VI.

Les Manichéens sont chassez de Rome : Saint Leon presche & écrit contre eux.

'QUELQUES uns des Manichéens [qu'on avoit arrestez, entrant dans une confusion salutaire de leurs infamies,] témoignerent se vouloir repentir de leur erreur. On eut soin de les aider à se corriger. Mais pour cela S. Leon voulut qu'ils condannassent publiquement à la face de toute l'Eglise Manichée, sa doctrine, & sa discipline, & qu'ils signassent la declaration qu'ils en faisoient. Aprés cela il leur accorda la penitence, & les retira ainsi de l'abysme de leur impieté. ' Ce sont ceux pour lesquels il exhorte son peuple de prier & de gemir, comme il gemissoit & pleuroit luy mesme pour eux, esperant que Dieu auroit égard à leur penitence, & à leurs larmes continuelles. Leo.ep.8.p.425|s.15.c.6.p.132. s.33.p.191.

'Ceux qui demeurerent obstinez, furent bannis à perpetuité par les Magistrats, selon que les loix imperiales l'ordonnoient ; [& l'on se contenta de cette punition pour les gents les plus dignes du feu qui furent jamais.] 'Mais une peine plus severe eust deshonoré la douceur qui fait la gloire de l'Eglise; [b]& elle 'a horreur du sang, mesme à l'égard des heretiques les plus detestables. [c]Quelques uns [de ceux qui n'avoient pas esté pris,] s'enfuirent aussi de Rome, [d]entre autres un nommé Pascence qui se retira à Astorga en Espagne ; d'où ayant encore esté obligé de s'enfuir, Antonin metropolitain de Merida le fit arrester, l'interrogea, & l'ayant convaincu d'estre Manichéen, le fit chasser de la Lusitanie vers l'an 447. ep.8.p.425. Aug. B.ep.133.134.139.p.395.&c. b Leo.ep.15.p.449. c ep.8.p.426. d Idat.chr.p.26 refugit.

'Un auteur qui estoit alors dans la Campanie, parle de cette recherche que faisoit S. Leon pour les 'dissiper & les exterminer.'S. Prosper l'attribuë à une inspiration particuliere de Dieu. Prof. prom.l.4.c.6.p.162. subverteret et contereret. chr.

[Elle rendit le nom de S. Leon celebre jusques dans l'Orient.]
Thdrt.ep.113. t.3.p.985.c. 'Car Theodoret écrit en l'an 449, qu'une des plus illustres preuves que S. Leon eust données de sa pieté & de son amour pour Dieu, estoit le zele avec lequel il avoit agi contre les Manichéens.
Prosp.chr. 'Ce zele fut avantageux non seulement à l'Eglise Romaine, mais encore à toutes les autres. Car les Manichéens qui furent pris à Rome, declarerent qui estoient les docteurs, les Evesques, & les Prestres qu'ils avoient dans les autres villes & dans les provinces.

Leo,s.15.c.4.p.131. 'Il y avoit apparemment peu de jours que cette affaire s'estoit passée, lorsque S. Leon en parla au peuple [le dimanche 12 de
c.5.p.131 132. decembre,] en luy annonçant le jeûne du mesme mois. 'Il y exhorte particulierement les femmes à eviter le commerce de ces
c.6.p.132. hommes pernicieux;'& il recommande fort que l'on continuë la
c.5. recherche qu'on avoit accoutumé d'en faire. 'Il prie qu'on le vienne avertir de ceux que l'on connoistra, où ils sont, où ils enseignent, qui ils frequentent, de qui ils attendent quelque pro-
c.5.6. tection:'montrant qu'un Chrétien ne doit pas se contenter d'estre luy mesme exemt d'heresie, mais qu'il doit encore employer son zele & sa vigilance à en preserver ou à en retirer les autres.

s.23.c.4.p.155. 'Il parla encore des abominations de cette secte qu'on venoit
c.6.p.156. de decouvrir dans le sermon qu'il fit le jour de Noel,'& exhorta les Fideles à ne se point laisser surprendre par leurs jeûnes, & par leur pieté apparente.

L'AN DE JESUS CHRIST 444, DE S. LEON 3 & 4.

s.33.c.4.5.p.191. 192. 'Dans le sermon du jour de l'Epiphanie, il exhorta encore le peuple "à profiter de ce qu'on avoit decouvert de leurs sacrileges. &c.

s.41.c.1 p.212. 'Lorsqu'il annonça ensuite le jeûne sacré du Caresme (c'est à dire apparemment le dimanche precedent, qui estoit le 5 de
c.6.p.217. mars,)'ne se contentant pas d'avoir déja parlé plusieurs fois con-
c.4.5.p.216.217. tre une erreur si execrable,'il exhorte encore les Chrétiens "à ne &c.
c.5.p.213. pas imiter les jeûnes impies des Manichéens,'& les avertit que ces heretiques ne reçoivent jamais le sang de J. C, afin qu'on les pust discerner par cette marque, & les faire separer [nommément]de la communion des Saints par l'autorité episcopale.

ep.8.p.426. 'Comme plusieurs Manichéens s'estoient enfuis de Rome,&
Prosp.chr. 'que par la confession de ceux qu'on avoit arrestez, on avoit
Leo,ep 8.p. 425|n p.868. sceu ceux qui estoient dés auparavant dans les provinces. 'Saint Leon écrivit le 30 janvier de cette année une lettre adressée tantost aux Evesques d'Italie, tantost à ceux de divers pays, [par-

ce qu'en effet c'estoit une lettre circulaire qui devoit estre envoyée de tous costez,] 'par [1]divers Acolythes,[ou d'autres Ecclesiastiques,] avec les actes de ce qui s'estoit passé à Rome sur ce sujet. 'S. Leon fait par cette lettre un petit abregé de l'affaire des Manichéens, marque que plusieurs estoient sortis de Rome, & avertit les Evesques de veiller soigneusement sur leur troupeau, pour empescher qu'il ne soit infecté de cette peste, depeur d'estre obligez de rendre conte à Dieu de leur negligence. [Il ne parle point de ceux que l'on savoit estre dans les provinces, parceque les actes les marquoient.]'Idace dit que vers l'an 444, le Pape envoyoit [encore] par les provinces les actes de ce qui regardoit les Manichéens. 'S. Leon les envoya particulierement en Espagne l'an 447. [Cette vigilance de S. Leon produisit l'effet qu'il souhaitoit.] 'Car dans l'Orient mesme beaucoup d'Evesques imiterent son zele. 'Dans la ville d'Astorga en l'Espagne, on en decouvrit plusieurs vers l'an 444, qui y demeuroient cachez depuis quelques années. Ils furent poursuivis devant les Evesques Idace & Turibe, [dont nous parlerons assez dans la suite:] Et ces Evesques les ayant examinez & convaincus, en envoyerent les procés verbaux à Antonin Evesque de Merida. [Ils furent apparemment chassez & bannis,] 'comme nous l'avons dit de Pascence.

ep. 8. p. 426. p. 425. 426. Idat. chr. p. 24. ep. 15. c. 16. p. 457. Prosp. chr. Idat. p. 24. p. 26.

'Le 19 juin 445, l'Empereur Valentinien estant à Rome, & y ayant esté informé de ce qu'on avoit decouvert des infamies de ces heretiques, renouvella toutes les loix faites contre eux par les Empereurs payens & Chrétiens, ordonna de les traiter comme des sacrileges, défendit de les souffrir dans les villes, & de les admettre à aucun emploi, *militia*, les declara incapables de recevoir ou de donner par testament, & mesme d'avoir aucune action en justice, & de faire aucun contract, obligea tout le monde à les deceler, mesme sans les formalitez juridiques.

Leo, t. 1. p. 426. 427.



ARTICLE VII.

Saint Leon agit contre Julien & les Pelagiens.

'EN mesme temps que S. Leon dissipoit les Manichéens, il renversoit encore les Pelagiens, & particulierement Julien. [Nous ne savons rien neanmoins de ce qui se fit en ce temps-ci contre Julien en particulier. S. Leon estant encore diacre, avoit

Prosp. prom. l. 4. c. 6. p. 161.

1. *per illos Acolythum.*

empesché en 439, comme nous avons vu, que le Pape Sixte ne luy laissast aucune esperance d'estre rétabli dans son evesché. Ainsi je ne sçay pas ce qu'il pouvoit pretendre & esperer sous le pontificat d'un homme si vigilant & si vigoureux.]

Leo, n. p. 264. 804. a Phot. c. 54. p. 45. 'Pour les Pelagiens en general, nous pouvons raporter à ce temps-ci ce que dit Photius,[a] que quelques uns d'eux ayant esté receus dans l'Eglise parcequ'ils témoignoient qu'ils abandonnoient leur erreur, commencerent à y repandre de nouveau leur fausse doctrine. Mais ce mal n'alla pas loin, & il fut bientost arresté par le moyen de l'Evesque Septime, qui en donna promtement avis à S. Leon: Et ce saint Pape tout enflammé de zele prit en mesme temps les armes contre leur impieté. Leo, ep. 7. p. 424. 'Quelques uns qualifient Septime Evesque d'Altino.

Phot. p. 45. 'Photius dit que ces Pelagiens avoient anethematizé leur heresie. Leo, ep. 6. c. 1. p. 422. 'Cependant Saint Leon parlant visiblement des mesmes personnes, se plaint qu'on les eust receus sans la condamner. C'estoient divers Prestres, Diacres, & autres Ecclesiastiques de la province d'Aquilée, qui avoient esté receus à la communion, & mesme rétablis dans leurs degrez, sans avoir esté assez examinez. Ils prenoient mesme la liberté de passer contre les Canons d'une Eglise en une autre: ce qui leur donnoit moyen d'enfecter plus de personnes. c. 2. p. 423. 'Il paroist qu'ils ne prenoient pas encore la hardiesse d'enseigner ouvertement leur heresie.

c. 1. p. 422. n. p. 804. 'Septime ayant donc mandé tout cela à Saint Leon, ce Saint envoya sa relation à l'Evesque d'Aquilée, qu'on croit avoir esté ep. 6. c. 1. p. 422. Janvier,'& luy écrivit en mesme temps une lettre, où il se plaint c. 2. fort de la maniere dont on avoit receu ces Pelagiens. 'Et pour empescher que le mal n'aille plus loin, il luy ordonne d'assembler les Evesques de sa province, devant lesquels tous les Ecclesiastiques Pelagiens qui n'auront point abjuré leur erreur, seront obligez de condamner par un acte signé d'eux les auteurs de leur dogme superbe, & tout ce que l'Eglise universelle a condamné dans eux, d'embrasser tous les decrets des Conciles faits contre leur doctrine, & approuvez du S. Siege, & de faire tout cela en c. 2. 3. des termes clairs, & sans equivoque. 'Car pourvu, dit S. Leon, qu'un Pelagien conserve quelque petite partie de son dogme, il croit l'avoir conservé tout entier. Et si l'on n'y prend bien garde, il se conserve toujours la liberté de dire contre l'autorité de S. Paul, que la grace est donnée selon les merites de l'homme.

c. 3. 4. b c. 4. 'Il s'étend particulierement sur cet article,[b] & puis il ajoute, que si quelqu'un de ceux qui pretendent avoir abandonné le Pela-

gianisme, refuse de se soumettre à ces conditions, il le faut bannir de la communion de l'Eglise, quel qu'il soit, Ecclesiastique, ou laïque; [ce qui montre qu'il y avoit aussi des laïques mélez dans cette affaire.] 'Il recommande aussi beaucoup qu'on ne souffre point que les Ecclesiastiques quittent les Eglises où ils auront esté ordonnez, & que ceux qui en prendront d'autres, soient separez de la communion, s'ils refusent de retourner à la premiere. Il finit en menaçant de son indignation les Evesques qui n'auront pas assez de zele pour la foy & la discipline de l'Eglise. c.5.

'On croit que Photius marque encore cette lettre, lorsqu'il dit que S. Leon a écrit pour marquer comment il falloit recevoir les Pelagiens qui revenoient à l'Eglise, & qu'il falloit leur faire anathematizer leur heresie par écrit.'Le P. Quesnel a retranché plusieurs choses de cette lettre qui y avoient esté ajoutées, tirées presque toutes du Manuel de S. Augustin, mais qui ne se trouvent point dans la pluspart des manuscrits. n.p.265.§5| Phot.c.53 p. 44. Leo,n.p.805. 806.

'S. Leon répondit en mesme temps à l'Evesque Septime, loua la vigueur de sa foy, qu'il connoissoit depuis long-temps, luy manda en abregé ce qu'il avoit écrit au metropolitain, & le pria de joindre ses soins aux siens pour faire executer promtement & fidelement ses intentions. [Ces deux lettres ne sont point datées,"& peut-estre qu'elles n'ont esté écrites qu'en 447,] 'où nous trouvons'une seconde lettre à Janvier datée du 30 decembre. Car quoique cette derniere parle en general des heretiques, 'neanmoins le Cardinal Noris croit qu'elle regarde proprement les Pelagiens, & que S. Leon l'écrivit à Janvier, sur ce que Janvier l'avoit assuré qu'il estoit prest d'executer ce qu'il luy avoit mandé par sa lettre precedente. ["Quelques uns rejettent cette seconde lettre à Janvier, d'autres celle à Septime. Que s'il y a quelque sujet de douter de l'une ou de l'autre, nous ne voyons pas neanmoins qu'il y ait des raisons assez fortes pour rejetter aucune des deux. ep 7.p.424.425. NOTE 3. V.§21. ep.14.p.446. Nor.h.P.l.2.c. 11.p.258.259. V.la note 3.

Pour mettre ici tout de suite ce que Saint Leon a fait contre l'heresie Pelagienne,] 'cette racine amere commença encore quelque temps aprés à repousser, & il y eut des gents assez hardis pour la soûtenir dans Rome mesme. Mais Prosper qui estoit veritablement un homme de Dieu, dit Photius, presenta des requestes contee eux, [soit à] S. Leon qui vivoit encore alors, [soit aux magistrats:]& par ce moyen il les dissipa, & les obligea de rentrer dans leurs tenebres. Phot.c.54.p.45.



ARTICLE VIII.

De Flore imposteur: S. Leon fait Anastase de Thessalonique son Vicaire en Illyrie.

Prosp.prom.t.4. c.16.p.162. DURANT que S. Leon poursuivoit ainsi les Manichéens & les Pelagiens, un imposteur nommé Flore s'attribuant, dit un auteur du mesme temps, la vertu & le merite de Saint Sosie, V. Saint Janvier. qui avoit souffert le martyre [du temps de Diocletien, & dont le corps estoit alors à Misene dans la Campanie,] trompoit les peuples, & seduisoit les ames auprés de Naple par les fausses merveilles qu'il faisoit, ou qu'il se vantoit de faire. Mais il fut arresté par le frere de Nostrien Evesque de Naple, & par quelques autres Ecclesiastiques de la mesme Eglise; & ayant esté Ugh.t.6.p.63.a. chastié [par les magistrats,] il fut chassé de la province. coercitur. L'Eglise p.62.d. de Naple honore Nostrien comme un Saint le 16 d'aoust. Mais il semble que ce soit seulement depuis l'an 1612, auquel on trouva ses reliques. On ne dit rien de sa vie, sinon qu'il a fait quelques bastimens, qui portoient encore son nom plusieurs siecles aprés, & il semble qu'il y ait encore aujourd'hui un quartier de Naple appellé la Nostrienne. On marque qu'il a gouverné 17 ans.

Prosp.p.53. Pasque se fit cette année le 23 d'avril, [comme nous avons dit ci-dessus.] Ainsi le vendredi saint estoit le 21, auquel tomboit le jour de la fondation de Rome. [On avoit accoutumé de celebrer ce jour là par des jeux du cirque.] Mais le respect de la Passion du Sauveur l'emporta sur la folie des peuples, & on ne fit point de jeux.

Leo,ep.4.c.2.p.418. C'estoit une pratique ordinaire aux Papes depuis Sirice, [& mesme depuis Damase,] de commettre les Evesques de Thessalonique, pour prendre soin en leur nom, & comme leurs Vicaires, de toutes les Eglises de l'Illyrie [Orientale. V. son titre §13. Anastase qui estoit en ce temps-ci Evesque de Thessalonique, avoit receu ce p.417. pouvoir du Pape Sixte III. dés l'an 435 au plustard.] V. son titre. Cependant il l'envoya encore demander à Saint Leon par un Prestre nommé Col.t.t.2.p.294. Nicolas. [Et cela est bien favorable] pour ceux qui croient que Mar.conc.l.5.c.22.p.60. ce Vicariat n'estoit pas attaché à l'Eglise de Thessalonique, comme quelques uns le soûtiennent; ª mais estoit personnel pour cha- a Colut sup. que Evesque, [& mesme ne subsistoit que durant la vie du Pape qui l'avoit donné; ou qu'au moins les Papes le pretendoient ainsi, & que les Evesques de Thessalonique trouvoient qu'il leur estoit

estoit plus avantageux d'en convenir.]

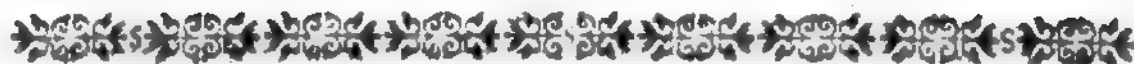
'S. Leon n'eut pas de peine à accorder ce pouvoir à Anastase, [aussi ample,& plus encore que Sixte le luy avoit donné.][a] Car il menace absolument de la deposition les Evesques qui auront esté ordonnez, sans qu'on l'en ait consulté. 'Il luy attribuë l'ordination des metropolitains, '& pretend que l'autorité de l'Eglise Romaine luy donnoit autant de pouvoir sur eux,qu'ils en avoient eux mesmes [par tous les Canons] sur leurs suffragans. 'Il se reserve la connoissance des appellations; [ce que je ne voy pas avoir esté marqué si expressément par Sixte III. & les autres Papes.] Leo,ep.4.c.2.p. 417.418. a c.4.p.418.n.p. 81.§ 5. ep.4.c.4.p.419. ep 5.c.4.p.421. c.6.p.421|ep.4. c.5.p.419.

'Il luy écrivit sur cela le 12 de janvier [b] par le Prestre Nicolas, [c] l'exhortant beaucoup à s'acquiter dignement du pouvoir qu'il luy donnoit pour faire observer, dit-il, les regles de l'Eglise, [quoique ce pouvoir mesme soit assez difficile à accorder avec les Canons.] 'Il luy recommande extremement le choix des ministres de l'Eglise,surtout qu'on n'en prist point qui eussent esté mariez deux fois, soit aprés le battesme, soit devant, ni qui eussent epousé des veuves, '& qu'on observast pour les Prestres & les Diacres de ne les ordonner que les dimanches,comme on l'observoit déja pour les Evesques. 'Il l'avertit aussi de luy écrire de temps en temps, pour luy faire savoir l'état des eglises.[Mais je ne voy pas que cela soit nettement dans la lettre qu'il luy écrit.] ep.4.c.6.p.419. b ep.5.c.6.p.422. c ep 4.c.2.p.617. c.3.p.418. c.6.p.419. ep.5.c.5.p.421.

'Le mesme jour 12 janvier il écrivit aussi par Nicolas à tous les metropolitains d'Illyrie, pour les avertir "de luy obeïr en obeïssant à Anastase,'& les prie neanmoins de croire qu'il ne diminuë rien de leurs droits.'Il leur demande une réponse afin d'estre assuré qu'ils avoient receu sa lettre. 'On croit que plusieurs d'entre eux luy répondirent l'année suivante, & l'assurerent mesme qu'ils agreoient ce qu'il leur avoit écrit. c.1.p.421|4.c.6. p.419. &c. ep.5.c.1.p.420. c.6.p.422. ep.13.c.1.p.444| n.p.264.§ 2.

'Il écrivit plusieurs fois à Anastase pour luy donner divers avis & l'instruire de la moderation qu'il devoit garder en toutes choses, pour porter par des exhortations pleines de charité les Eglises de J. C, dont on luy avoit confié le soin, à luy rendre une obeïssance qui leur seroit salutaire. [Nous verrons dans la suite,] 'que S. Leon fut obligé de le reprendre fortement de ce qu'il abusoit du pouvoir qu'il luy avoit accordé. ep 12.c.1.p.438. 439. p.440.





ARTICLE IX.

Dioscore est fait Evesque d'Alexandrie. Son hypocrisie. Ses violences.

[L'Orient fit cette année une grande perte par la mort de S. Cyrille d'Alexandrie, "arrivée le 9 ou plutost le 27 de juin. Mais ce qu'il y eut de plus fascheux pour l'Eglise, fut] 'qu'on luy donna pour successeur [Dioscore] son Archidiacre. [Je ne sçay pourquoi] 'Liberat marque qu'il n'avoit ni femme ni enfans. 'Il avoit esté nourri dans l'étude des loix de Dieu. [Mais il ne luy servoit de rien de les avoir dans l'esprit & dans la memoire, ne les ayant pas dans le cœur.] 'On marque qu'il avoit assisté au Concile d'Ephese avec Saint Cyrille.

V. son titre note 94.

Liber.c.10.p.50. p.50. Thdrt.ep.113.p.986.c. Chr.ori.p.118.

[Ce Saint ne l'eust pas choisi pour son Archidiacre, & toute l'Eglise d'Alexandrie pour son Archevesque, s'il eust paru deslors tel que les historiens & ses actions mesmes nous le décrivent.] 'Au contraire il passoit pour un Prelat orné de beaucoup de vertus, [a] & enrichi des dons & des graces du S. Esprit.[b] La renommée luy attribuoit particulierement un esprit humble & moderé, qui ne s'enfloit point du grand nombre de ceux qui luy estoient soumis, ni de l'elevation de son throne; mais qui consideroit tous les hommes comme ses freres, qui voyoit les plus grandes dignitez sujettes aux plus grands renversemens, & qui n'avoit point de plus grand desir que de s'acquerir une place dans le royaume du ciel par l'observation exacte des loix de Dieu. 'Voilà l'idée que Theodoret nous donne de Dioscore dans une lettre qu'il luy écrivit au commencement de son episcopat.

Thdrt.ep.60.p.935.a. a Leo,ep.11 c.1. p.435. b Thdrt.ep.60. p.935.a b. c.

[Mais Dioscore mesme nous en donne une bien contraire par ses actions. Les violences qu'il exerça le firent paroistre un tyran plutost qu'un Evesque. Il servit d'instrument au demon pour troubler toute l'Eglise, en se rendant ou l'auteur, ou le principal appui d'une nouvelle impieté qui y a produit des maux infinis. Il priva l'Egypte de la gloire qu'elle possedoit depuis les travaux du grand Athanase, d'estre la colonne de la verité, & le modele de la pieté. Car l'heresie d'Eutyche qu'il y fit entrer, y prit de telles racines, que ni les Saints qui y sont venus depuis, ni la cruauté des barbares qui se sont emparez du pays, ne l'en ont encore pu arracher depuis plus de douze siecles. Elle a rendu cette province, qui jusqu'alors avoit esté la plus unie & la plus paisible de tout l'Orient, le theatre des troubles, des schismes;

& des seditions. Elle à corrompu la pieté des solitaires, qui jusqu'alors en avoient esté le principal ornement. Et au lieu que les Saints y accouroient autrefois de toutes parts pour y acquerir la perfection de la vertu,] 'ils se trouvoient ensuite obligez de s'en eloigner depeur de corrompre leur foy, & de se trouver separez de l'unité de l'Eglise. [De tous les solitaires d'Egypte dont on a recueilli les actions ou les paroles dans les vies des Peres, je pense qu'il n'y en a point qu'on voie avoir passé l'an 450, vers lequel mourut Saint Arsene. Boll. 1. jan. p. 37. 525.

Tout nous doit paroistre croyable de celui que le demon a rendu le ministre de tant de maux. Quelques autres crimes, & quelques mauvaises qualitez que l'histoire luy attribuë, rien ne doit surprendre dans Dioscore.] 'Theophane remarque qu'il n'estoit nullement capable d'instruire; mais que c'estoit un homme 1. 'superbe & imperieux, cruel [à l'égard de tout le monde,] surtout envers les parens [& les amis] de son predecesseur, 'qui avoit cependant laissé beaucoup de choses par son testament à celui qui luy succederoit, en le conjurant de ne point inquieter ceux qui luy appartenoient. [Nous avons marqué "autrepart ce que Dioscore fit contre eux,] '& comment il se servoit des biens qu'il leur ostoit pour gagner l'affection du peuple d'Alexandrie. 'Il faudroit copier les requestes qu'on presenta au Concile de Calcedoine, pour marquer en détail les violences barbares dont ils l'accusoient, & dont ils s'offroient de le convaincre juridiquement. Thphh. p. 84. b. Conc. t. 4. p. 406. e. V S. Cyrille § 131. Liber. c. 10 p. 30. Conc. t. 4. p. 395-415.

[Nous n'avons point encore parlé de la requeste de Sophrone; parcequ'il n'y a rien qui regade S. Cyrille.] 'Ce Sophrone estoit un Chrétien, [& apparemment un simple laïque,] 'qui ne pouvant souffrir l'affront que luy avoit fait un Senateur d'Alexandrie nommé Macaire, de luy enlever sa femme, avoit obtenu des ordres de l'Empereur & du Prefet du Pretoire, pour obliger Macaire de venir comparoistre en justice: & il avoit amené un officier de l'Empereur nommé Theodore, pour faire executer ces ordres. 'Cependant rien ne fut executé, parceque Dioscore s'y opposa; & il envoya mesme le Diacre Isidore l'un de ses ministres, avec une troupe de paysans, & d'autres gens qui dependoient de luy, pour tuer Sophrone, & chasser Theodore. Sophrone se sauva par la fuite, & Isidore pilla tout ce qu'il avoit pour s'entretenir luy & sa famille, de sorte qu'il fut reduit à une entiere pauvreté. p. 415. b. c. p. 414. a. b. c. c. d. p. 411. e.

1. Je ne voy point d'autre sens à [illegible], & c'est le vray caractere de Dioscore. 'Deux manuscrits ont [illegible], [qui est plus grec, & alors il faut mettre qu'il n'estoit capable ni d'instruire, ni de quelque autre bien que ce fust.] Thphn. p. 520. 630.



ARTICLE X.

Suite des violences & des autres crimes de Dioscore.

Conc.t.4.p.395. b.392.c|415.a. a p.398.a|396. d|402.c. b p.395.c. c p.402.b. d p.415.a. 'Il y eut un grand nombre d'autres personnes que Dioscore traita avec la mesme violence que Sophrone,[a] coupant les arbres, "brulant & demolissant les maisons,[b] commettant mesme &c. des meurtres,[c] ou estant cause que d'autres en commettoient. [d]Et on écrit que sans la sagesse de Theodore gouverneur d'Egypte, qui maintenoit les loix avec beaucoup de generosité, il auroit bientost deserté toute la ville d'Alexandrie. Isi.P.l.3.ep.50.p. 275|l.5.ep.372. 462.p.671.695. 'Nous avons quelques lettres de Saint Isidore de Peluse à Theodore Prefet d'Egypte. [Mais je ne sçay si c'est le mesme.] Car au lieu de le louer, il le blasme avec sa liberté ordinaire. Il le taxe d'orgueil, de faste, & d'arrogance, & de n'acquerir des louanges qu'en les achetant par l'argent, au lieu de meriter l'estime & l'amour par sa bonne conduite & par sa douceur. Cod.Th.t.6.p. 389.1. 'Godefroy raporte ces lettres à Theodote ou Theodoret Comte d'Egypte en 435. [Mais le Theodore de Saint Isidore estoit Prefet d'Egypte, & non pas Comte.

Ce que Dioscore fit à Ephese, justifie ce que l'on a dit de sa conduite violente & emportée.] Conc.t.4.p.414. d. 'Ainsi ce n'est pas sans sujet que on luy a donné le nom de tyran [Mais il le meritoit encore par l'usurpation qu'il faisoit de l'autorité seculiere. p.395.b|399.c. d|415.a. 'Car la maniere dont il se conduisit envers divers Gouverneurs, fit voir le peu de respect qu'il avoit pour la majesté du Prince. p.399.c. 'Il mettoit à l'amende, chassoit & bannissoit d'Alexandrie, comme s'il eust esté le maistre & le seigneur de cette ville, p.414.c. 'disant mesme que le pays estoit plus à luy qu'aux Empereurs, p.415.a. '& agissant comme s'il eust esté effectivement le Roy de toute l'Egypte. p.414.c. 'Lorsqu'on aporta à Alexandrie "l'image de Marcien nouvellement elu à λαυράτα. l'Empire, [l'an 450,] il fit donner de l'argent à diverses personnes, pour faire chasser de la ville ceux qui avoient l'insolence d'y publier la promotion d'un autre Empereur que luy. [Et il pouvoit juger que Marcien ne luy seroit pas favorable.] Eva.l.2.c.5.p. 296.c. 'La maniere outrageuse "dont il traita le moine Theodose, parcequ'il V.§ 138. n'aprouvoit pas sa conduite, [fait voir quel estoit tout ensemble son emportement, & son pouvoir.

Il est aisé de juger qu'il n'agissoit pas avec plus de moderation & d'equité dans le gouvernement de son Eglise.] Conc.t.4.p.395. d.e|402.d|407.c. 'Le Prestre

Athanase, & les Diacres Theodore & Isquyrion l'accuserent de les avoir deposez de leurs degrez dés l'entrée de son episcopat, sans aucune forme, & sans qu'il y eust contre eux ni accusation, ni plainte. 'Il en elevoit d'autres à ces dignitez sacrées, parcequ'ils avoient esté les ministres de ses cruautez. [Car estant riche & puissant, il ne manquoit pas de personnes qui le secondoient dans ses violences.] 'Les principaux d'entre eux estoient Menas Prestre, Pierre Diacre, Agoraste son "Camerier, Jean Notaire, Harprocration, Dorothée, Eusebe, Didion, dont les qualitez ne sont pas exprimées, & Gaien laïque, "qui avoit la charge de fournir l'eau aux bains de l'evesché. p.406.b. p.398.c|403.a.c. 414.c. σύγκελλος. τιμελύτης.

'Une dame de la premiere qualité nommée Peristerie, ayant laissé par testament une grande somme d'or aux monasteres, aux hospitaux, aux Hostels-Dieu, & aux autres pauvres d'Egypte, sans parler de mettre cet or entre les mains de Dioscore, il se le fit neanmoins donner, & le destribua à des farceurs & à des comediens, sans en rien donner aux pauvres. p.402.a.

'Les Empereurs faisoient donner une certaine quantité de bled aux Eglises de Libye, tant pour l'assistance des étrangers & de pauvres, que pour offrir le saint Sacrifice; le pays estant si sec qu'il ne produit point de bled. Dioscore ne voulut point qu'on donnast ce bled aux Evesques du pays, mais se le fit livrer à luy mesme, ayant donné pour cela de grandes sommes d'argent; & il le revendit ensuite bien cher dans un temps qu'on manquoit de bled; sans en rien donner aux Eglises pour lesquelles il estoit destiné. p.399.c.

'On l'a accusé d'avoir toujours esté tres dereglé dans sa vie particuliere, jusqu'à s'estre souillé par des adulteres: [a] & le scandale "en estoit si grand dans Alexandrie & dans le pays d'alentour, que le peuple en parloit tout publiquement. 'Ainsi les excés que nous luy verrons commettre à Ephese, ne furent que la confirmation & la suite de ceux dont il s'estoit rendu coupable dés auparavant. 'Il y avoit déja longtemps qu'il avoit fait voir par ses actions, que sous l'apparence d'un Evesque & d'un pasteur, il avoit la rage & la cruauté des loups. p.398.a. p.414.e. a p.402.b. &c. p.834.e. p.835.c.

[Il ne faut pas s'étonner si sa foy n'estoit pas plus pure que sa vie. Nous le verrons deposé dans le Concile œcumenique de Calcedoine, pour s'estre rendu le protecteur de l'heresiarque Eutyche, & autant de sa doctrine que de sa personne. Outre l'Eutychianisme,] "on luy a reproché d'avoir toujours esté dans les sentimens dont on accusoit Origene. 'Mais on s'est offert de p.395.e. p.399.d|414.e.

le convaincre par le témoignage de toute la ville d'Alexandrie, du Clergé, & des saints moines, d'avoir souvent proferé des blasphemes contre la sainte Trinité. [Voilà l'idée generale que l'histoire nous donne de Dioscore, & qui ne sera que trop confirmée par ce que nous verrons du détail de ses actions.]

ARTICLE XI.

De Nomus & Chrysaphe ministres de Theodose II : Saint Leon écrit a Dioscore.

[LA confiance de Dioscore estoit sans doute non seulement dans le pouvoir qu'avoient alors les Evesques d'Alexandrie, mais encore dans] l'intelligence qu'il avoit avec Nomus, & avec l'eunuque Chrysaphe. Nomus avoit alors entre les mains toutes les affaires de l'Empire. Theodoret luy attribuë un esprit capable de beaucoup de choses; & il dit qu'il estoit instruit dans les sciences humaines & divines. Il en parle comme d'un Chrétien. [Il fut Consul l'an 445.] Il eut aussi la dignité de Patrice en 449 au moins,[b] & encore en 443 celle de maistre des Offices, aprés avoir passé par toutes sortes de charges. On marque qu'il estoit magnifique, & n'epargnoit point l'argent pour venir à bout d'un dessein. Mais les violences qu'il exerça à l'égard d'Athanase neveu de S. Cyrille, par le moyen d'un officier nommé Severe, nous apprennent [que c'estoit souvent son injustice qui fournissoit de matiere à sa liberalité.]

Conc.t.4.p.407.b. a b|Thdrt ep.58.p.934.c. ep.96.p.970.c. ep.96.c.970.a| Prisc.p.71.c.d. b Prisc.b|Cod.Th.nov.p.14.1. Conc.t.4.p.407.b|410.b.c.

Il paroist assez par Theodoret qu'il eut part à ce que souffrit l'Eglise dans les dernieres années de Theodose le jeune.[c] Aussi il estoit ami particulier de Chrysaphe. La maniere dont en parle Athanase, donne lieu de croire que son credit estoit extremement diminué du temps de Marcien. Il estoit neanmoins encore consideré comme un des principaux officiers de l'Empire; & il assista à plusieurs seances du Concile de Calcedoine. Suidas parle d'un Nomus, dont il loue plus l'esprit & la science que les mœurs. Mais il paroist que c'estoit quelque officier d'une ville particuliere.

Thdrt.ep.81.96.p.952.970. c Prisc.p.71.d. Conc.t.4.p.407.410. p.774|326.c. Suid.y.t.2.p.

Pour Chrysaphe nommé aussi Zummas,[d] Tzumas, ou plutost Tzumas comme il est appellé par Theodore le Lecteur,[e] il estoit eunuque,[f] & apparemment barbare de naissance.[g] Aprés que Cyrus eut esté disgracié [vers l'an 442,] il se trouva jouir seul de la souveraine puissance,[h] & le maistre de l'Empereur aussibien

S.p.1300|Cedr.p.343.a. d Thphn.p.86. e|573|Thdr.L.p.552.b. e Prisc.p.38| Marc. f Conc.t.4.p.410.b. g Suid.S.p.1300.f. h Thphn.p.84.c.

V. Theodose II. note 20.

que de sa Cour. [Victor de Tunne &] 'Nicephore disent qu'il Nphr l.14.c.47.
avoit la charge de grand Chambellan, [presque affectée à des p.547.c.
1. eunuques barbares.] ' D'autres luy donnent [des titres qui semblent plutost marquer un officier des Gardes qui portoit l'épée imperiale.'Et neanmoins il pouvoit avoir l'une & l'autre charge Cang.gr.e.p. en mesme temps, comme Narse sous Justinien, & plusieurs 14.15.1416. autres.

'Un historien l'appelle un destructeur, un méchant esprit, un Manass.p.66.d. impie, un homme porté au meurtre, & dont les mœurs estoient toutes corrompuës. 'Theophane le qualifie aussi un impie, & un Thphn.p.84.85 ennemi du bien & de la paix de l'Eglise. 'Il paroit qu'il se signala Marc.an.450. surtout par son avarice. 'On dit qu'en l'an 441, auquel il avoit Thphn. p.84.a| 89.b. déja beaucoup de pouvoir, "il fit assassiner Jean le Vandale General des armées Romaines. 'Il * corrompit un officier d'Attila Prisc.p.38. (V. Theodose II § 26. * Ib. § 34.) pour tuer son maistre. 'Mais la trahison fut decouverte, & ne p.39.a. servit qu'à couvrir de confusion Chrysaphe, & Theodose mesme qui y avoit consenti. 'On demanda la teste de Chrysaphe; & b|71.c.d. il se maintint neanmoins, [parcequ'il estoit encore necessaire aux desseins de Dieu.

C'est particulierement dans les monumens de l'Eglise que le nom de cet eunuque est celebre, à cause des maux qu'il luy a faits en soûtenant l'heresiarque Eutyche,] 'des sentimens duquel il Eva.l.2.c.2.d. 285.d. approchoit beaucoup. [a] Liberat dit qu'il [2] avoit esté tenu par luy [a] Liber.c.11.p. 63. sur les Fonts. [b] Il paroist qu'il eut part à la persecution & aux depouilles des parens de Saint Cyrille. [La suite nous apprendra le [b] Conc.t.4.p. 407.b.c. reste de ses actions.

Sa punition fut l'un des premiers effets du changement que causa la mort de Theodose en 450, & elle est remarquée presque par tous les historiens & tous les chronologistes.] 'Plusieurs l'attribuent nommément à Pulquerie. [Victor de Tunne, & Saint Thdr.L.551.a| Marc.chr. Prosper encore plus clairement, la font preceder l'election de Marcien.]'L'auteur de l'histoire d'Acace suit le mesme ordre. [Et Acac.h.p.115. c'est peutestre pour cela qu'Evagre dont l'histoire commence proprement à Marcien, n'en parle point.] 'Il fut puni du dernier Chr.Al.p 738. supplice à la porte de [Constantinople qui mene à] Melantiade, '& son avarice perit avec luy, [au moins à l'égard des autres.] Marc.chr. 'C'est le malheur qu'il s'attira par le mauvais usage qu'il fit de la Vict.Tun|Prof. faveur de son maistre. 'Theophane dit que Pulquerie le livra Thphn. p.89.c. entre les mains de Jourdain fils du General Jean le Vandale; &

1. [illegible]. Prif. de legat p.37.8| Evag.l.2.c.2.p.2 [illegible] [illegible]. Chr. Alex p.738| Acac.hist. p.112.
2. quem Eutyches susceperat de sacro baptismate.

que Jourdain vengea la mort de son pere par le sang de celui qui en avoit esté l'auteur. Conc.p.408.b. 'Il est qualifié publiquement *d'infame memoire*.

L'AN DE JESUS CHRIST 445, DE S. LEON 4 & 5.

[Les vices & les crimes de Dioscore n'eclaterent pas si fort dans le commencement de son episcopat. C'est pourquoi il vivoit dans l'union & la societé des plus saints Evesques.] Leo,ep.11,c.1,p.435. 'Peu de temps aprés qu'il eut esté fait Evesque, a p.437. [a] il envoya à Rome le Prestre Posidoine, qui y avoit déja esté envoyé plusieurs fois n.p.813.1. [par S. Cyrille,] 'pour porter sans doute à S. Leon la nouvelle de son ordination, & les lettres qu'il luy en écrivoit. ep.11.p.437. 'Quand Posidoine fut prés de s'en retourner, le Pape luy donna une lettre pour Dioscore datée du 21 juin n.p.813.1. 'de l'an 445. b ep.11.p.435.437. [b] Il y pretend que l'Eglise d'Alexandrie doit suivre toutes les pratiques de celle de Rome, c p.437. [c] dont il seroit aisé à Posidoine d'instruire les Alexandrins. p.436. 'Il marque particulierement qu'il ne faut point ordonner les Prestres ni les Diacres que le dimanche au matin, ou le semedi au soir; ce qui passoit pour le commencement du dimanche; & qu'il faut que l'Evesque qui ordonne, & celui qui est ordonné, soient à jeun depuis le vendredi. p.437. 'Il veut encore que dans les grandes festes, où tout le peuple ne peut pas tenir ensemble dans l'eglise, on ne s'arreste pas à la coutume de ne celebrer qu'une fois la Messe, mais qu'on la recommence autant de fois que l'eglise se trouvera pleine d'un nouveau peuple, depeur qu'une partie des Fideles ne soit privée de la consolation d'offrir le Sacrifice. [Il semble parler dans cette lettre avec beaucoup d'autorité. Mais je pense que ce n'est pas ce qui faisoit impression sur Dioscore,] n.p.816.2. '& on croit que l'Eglise d'Egypte a conservé aussibien que tout le reste de l'Orient, l'ancienne coutume de ne celebrer qu'une fois en un mesme jour. p.815.1. 'Il paroist qu'en Afrique on celebroit deux fois dans des occasions extraordinaires. [Je croy qu'on le voit dans S. Augustin pour les morts, & le jeudi saint.]

ARTICLE XII.

S. Leon traite mal S. Hilaire d'Arles; maintient l'autorité d'Anastase de Thessalonique.

[SAINT Leon fut occupé dans le commencement de cette année par l'affaire celebre de l'Evesque Quelidoine, qui ayant esté deposé par un Concile de France où presidoit Saint Hilaire

Hilaire d'Arles, avoit appellé à luy. Il le rétablit tout d'abord dans les fonctions de l'episcopat : Et Saint Hilaire estant ensuite venu à Rome à pié nonobstant la rigueur de l'hiver, pour soûtenir que Quelidoine n'avoit point eu droit d'appeller, cette proposition choqua le Pape : de sorte qu'il receut fort mal un si grand Saint, luy fit mesme donner des gardes, & le traita de telle sorte, que ce Saint crut s'en devoir retourner à Arles, sans attendre mesme la fin de l'hiver.

Le Pape surpris & indigné de son depart, cassa dans un Concile la deposition de Quelidoine, osta à l'Eglise d'Arles le droit de metropole pour le donner à Vienne, qui le pretendoit avec assez de fondement, & écrivit en France contre S. Hilaire une lettre pleine de feu, & remplie de faits tres injurieux à ce Saint, mais apparemment inventez ou mal tournez par ceux qui n'aimoient pas sa fermeté Apostolique. Il obtint mesme de Valentinien qui estoit alors à Rome; une loy celebre datée du sixieme de juin, trop favorable à la puissance de son siege, mais peu honorable à sa pieté. Nous ne marquons cette histoire importante qu'en un mot, parcequ'elle est traitée plus amplement sur Saint Hilaire.]

'S. Leon qui avoit écrit l'année precedente aux metropolitains Leo, ep. 5. p. 430
d'Illyrie, pour les obliger de se soumettre à Anastase de Thessalonique, '& qui les avoit priez de luy récrire, [a] receut réponse de p. 432.
six d'entre eux, qui luy témoignerent avoir receu avec joie la [a] ep. 13. c. 1. p.
lettre qu'il leur avoit écrite. [b] Ces six metropolitains sont Sene- 444. [b] p. 444.
cion, Carose, Theodule, Luc, Antioque & Vigilance. Ils sont appellez metropolitains de la province d'Acaïe, [ce qui n'a point de sens. Car l'Acaïe n'estoit qu'une province particuliere, & qui n'avoit qu'un metropolitain, savoir celui de Corinthe.] 'Et il c. 3. p. 444.
paroist mesme par la réponse de S. Leon, qu'il n'avoit pas écrit avec les autres. 'C'estoit alors non pas Pierre, comme le dit Hol- Col. r. t. 2. p. 296.
stenius, [mais plutost Erasistrate son predecesseur,]'qui assista en Conc. t. 4. p. 116.
449 au faux Concile d'Ephese. c.

'Senecion à qui le Pape Celestin avoit déja écrit, [c] assista l'an Col. r. t. 1. p. 85.
431 au Concile d'Ephese en qualité d'Evesque de Codres, [d] ou [c] Conc. t. 3. p. 447. b.
plutost de Scodres, metropole de la Prevalitaine. [e] Luc estoit me- [d] Col. r. n. p. 285.
tropolitain de Duras dans la nouvelle Epire, & assista tant au [e] Conc. t. 4. p.
faux Concile d'Ephese, qu'au Concile de Calcedoine. [f] Vigilance 117. c|82. b.
l'estoit de Larisse en Thessalie, & assista aux mesmes Conciles [f] p. 82. b|117. c.
ou par luy mesme, ou par Constantin de Demetriade son deputé.

'Comme l'Illyrie Orientale comprenoit alors dix provinces Col r. t. 1. p. 48| Notit. p. 6.

sans la Macedoine, [il faut dire qu'il y eut quatre metropolitains qui n'écrivirent pas au Pape avec les autres. C'estoient apparemment Erasistrate de Corinthe dont nous venons de parler, Attique de Nicople dans la premiere Epire, qui paroist ne s'estre
Conc.t.4.p.322. d.81,b. a p 891,d. soumis que depuis par force à l'autorité d'Anastase,] 'Martyre de Gortyne en Candie qui vivoit en 449 & 451, a & peut-estre Ursicin de Scupi [dans la Dardanie,] ou Zosime de Sardique [dans la Dace] qui vivoient en 458. [Ces quatre metropolitains pou-
Leo,ep.13.c.2. p.445. voient bien resister encore à l'autorité d'Anastase.] 'Car S. Leon dans la réponse aux six autres, recommande fort qu'on se trouve aux Conciles qu'Anastase assemblera, & menace de proceder contre ceux qui le refuseront, afin de corriger, dit-il, la desobeïssance de quelques uns. [Erasistrate] de Corinthe ne consultoit pas non plus Anastase pour les ordinations [des Evesques.]
c 3 p.445. 'Car Anastase manda cette année mesme à Saint Leon, que cet Evesque en ordonnoit plusieurs contre les decrets des Canons, & les constitutions des Papes. Il marqua particulierement qu'il en avoit ordonné un à Thespie malgré la resistance & l'opposition du peuple, qui ne l'avoit jamais vu.

L'AN DE JESUS CHRIST 446, DE S. LEON 5 & 6.

p.444-446. 'Saint Leon répondit le 6 janvier 446, aux six metropolitains d'Illyrie qui luy avoient écrit, leur recommanda tout de nouveau de s'unir & de se soumettre à Anastase, & de se trouver à son Concile, les exhorta à l'union, à la charité, & à la vigilance pastorale, blasma l'Evesque de Corinthe des fautes dont on l'accusoit, & défendit de recevoir un Ecclesiastique d'un autre
c.4.p.446. diocese, sans avoir par écrit le consentement de son Evesque. 'Il écrivit en mesme temps à Anastase, & luy marqua diverses choses ausquelles il souhaitoit que les Evesques prissent garde. C'est pourquoi il luy manda d'en écrire aux Evesques d'Illyrie. [Nous ne savons point ce que c'estoit, parceque cette lettre est
c 2.p.445. perduë.] 'Il luy recommanda aussi de n'assembler point de Conciles generaux que rarement, & pour des affaires importantes, & de se contenter qu'il y eust deux ou trois Evesques de chaque province.



ARTICLE XIII.

Anastase abuse de son pouvoir; maltraite Attique de Nicople.

[ANASTASE ne contribuoit pas de sa part à établir par sa sagesse & par sa douceur, la jurisdiction que Saint Leon s'efforçoit de luy attribuer sur toutes les Eglises de l'Illyrie.] 'Il usa de son pouvoir en plusieurs occasions d'une maniere qui donna à S. Leon de la consolation & de la joie : mais il luy causa aussi-bien de la douleur par l'abus qu'il en fit en d'autres. 'Il paroissoit aimer plus à dominer, qu'à procurer le bien de ceux qui luy estoient soumis, chercher plus ses interests que ceux de J. C, avoir esté enflé par son elevation, & rendre pernicieux aux autres & à luy mesme le pouvoir qu'on ne luy avoit donné que pour procurer le bien & la concorde des Eglises. Leo, ep. 12. c. 1. p. 440. p. 439.

'Divers Evesques se plaignoient de luy, quoique peut-estre ils n'eussent pas tous raison de s'en plaindre, & témoignoient estre offensez de sa conduite. 'Il semble qu'on l'accusoit de vouloir que dans les Conciles son sentiment l'emportast sur tous les autres, [a] & d'en tenir souvent pour faire ostentation de son pouvoir, sous pretexte de maintenir la discipline, sans se mettre en peine de fatiguer les autres Evesques. c. 11 p. 443. p. 443 | Mar. conc. l. 5. c. 7. § 6. 7. p. 82. a Leo, ep. 12. c. 10. p. 443.

'Mais il y eut surtout une affaire qui eclata extremement, & causa beaucoup de douleur à S. Leon. Ce fut celle d'Attique [de Nicople] metropolitain de l'ancienne Epire, [que nous verrons assister au faux Concile d'Ephese en 449, & à celui de Calcedoine en 451.] 'Anastase luy avoit mandé de venir à Thessalonique, 'apparemment pour se trouver à son Concile. [b] Il differa d'y venir, s'excusant sur ce qu'il estoit malade. [c] & peut-estre mesme qu'il ne croyoit point devoir cette soumission à Anastase, nonobstant les commandemens reïterez des Papes. Il paroist qu'Anastase le prit de la sorte. 'Il se contenta neanmoins de mander à S. Leon qu'il s'estoit excusé de venir sur sa maladie. Mais sans attendre la réponse du Pape, & se doutant peut-estre qu'elle l'obligeroit à agir avec plus de moderation qu'il ne vouloit, 'il obtint un ordre du Prefet d'Illyrie, [dont le siege estoit à Thessalonique,] pour se faire amener Attique de force; 'ce que S. Leon fit ordonner l'an 445, en faveur de Rome par Valentinien. 'Mais ni luy, ni ses predecesseurs n'avoient jamais ordonné aux Evesques de Thessalonique d'user de cette procedure. c. 1. p. 439. p. 440. n. p. 818. § 5. b ep. 12 p. 440. c n. p. 818. § 5. ep. 12. p. 440. p. 439-440. p. 434. p. 439.

P. 440. 'L'ordre du Prefet ayant donc armé toutes les milices contre un Evesque innocent, on l'arracha des lieux les plus sacrez de l'Eglise, & sans considerer ni sa maladie, ni la rigueur de l'hiver où l'on estoit alors, on le contraignit d'aller à Thessalonique au milieu des neiges, par un chemin tres rude & tres dangereux; de sorte qu'on disoit mesme que quelques uns de ceux qui l'avoient accompagné en estoient morts de fatigue.

P. 439. 'Quand il fut arrivé à Thessalonique, on le contraignit de donner un acte, par lequel il s'obligeoit d'obeïr [à Anastase; ce qui fait voir que c'estoit là l'unique but d'un traitement si extraordinaire fait à un metropolitain. On ne sçait point quand cela arriva. Quelques uns le mettent dés l'an 445. "Mais j'ay peine à croire que ce n'ait pas esté plustard.] NOTE 4.

Ibid. 'Anastase envoya ensuite des Diacres à S. Leon, & luy manda qu'Attique estoit venu à Thessalonique, & avoit consenti par écrit à [luy] obeïr, sans luy dire aucune autre chose.

Ibid. 'Mais Attique [se trouvant en liberté,] vint à Rome avec quelques Evesques de sa province, & fit de grandes plaintes du traitement qu'il avoit souffert. Il en parla en presence mesme des Diacres d'Anastase, & ils n'oserent luy rien répondre.



ARTICLE XIV.

Saint Leon fait une reprimende à Anastase.

Leo, ep. 12. p. 439. 'SAINT Leon vit bien que cette faute d'Anastase retomboit sur luy, [& que puisqu'il prenoit tant de peine pour établir l'Evesque de Thessalonique audessus des autres metropolitains de l'Illyrie,] on croiroit que c'estoit par son ordre qu'il employoit ces voies violentes pour appuyer son autorité,

P. 438. 'quoiqu'il l'eust toujours porté, comme nous avons dit, à la moderation & à la douceur.

P. 440 | c. 10. 11. p. 443. 'Il paroist de plus qu'il avoit déja receu diverses plaintes de luy sur d'autres sujets,

a c. 2. p. 440. ᵃ & que diverses experiences luy avoient fait connoistre que la grandeur de l'Eglise de Thessalonique n'estoit pas la voie la plus sure, pour empescher qu'il n'arrivast des scandales dans l'Illyrie, & pour faire que tout s'y gouvernast par un esprit de paix & de charité.

P. 440. 'Il ne voulut pas oster la primauté à l'Evesque de Thessalonique, [& peut-estre qu'il ne l'eust pas pu.] Mais il tascha d'empescher qu'il n'en abusast.

P. 438-440. 'Ainsi il luy écrivit une grande lettre, où aprés avoir blasmé avec force la maniere dont il avoit traité

Attique, 'il declare qu'il veut maintenir en leur entier les droits c.2.p.440. attribuez par les Canons aux metropolitains, 'voulant neanmoins qu'avant que de sacrer un Evesque, ils avertissent de son election & de ses qualitez celui de Thessalonique, afin qu'il confirmast l'election. 'Il ne luy attribuë que la mesme chose touchant les metropolitains, laissant leur ordination aux Evesques de la province, 'quoique par sa lettre du 12 janvier 444, il la luy eust reservée: 'Et il luy recommande de confirmer promtement les elections, lorsqu'elles seroient faites comme il faut. c.6.p.441. p.442. ep.4.c.4. p.419. ep.12.c.6.p.442.

'Il ordonne que les metropolitains tiendront deux fois l'an des Conciles provinciaux; & ne renvoieront à Thessalonique que ce qu'ils n'auront pu terminer dans leur Concile: 'Pour les Conciles generaux, il veut qu'ils ne se tiennent que dans la necessité, & qu'il n'y vienne que deux Evesques de chaque province, choisis par le metropolitain, [ce qui est bien different de ce que d'autres Papes avoient ordonné, que l'Evesque de Thessalonique prendroit tels Evesques qu'il trouveroit à propos pour juger avec luy les causes des autres Evesques.] Il ajoute qu'Anastase ne pourra retenir les Evesques plus de quinze jours aprés le terme marqué pour le Concile, '& que si dans le Concile son avis se trouve different de celui des autres Evesques, on renvoiera l'affaire à Rome. c.7 p.442. c.10.p.443. c.13.p.443.

'Il ordonne que les Evesques qui auront quitté un evesché pour en prendre un autre, les perdront tous deux; '& que si un Ecclesiastique quitte sa province sans le consentement de son Evesque, celui de Thessalonique prendra le soin de le faire retourner à son Eglise.'Il finit cette lettre en exhortant Anastase & ceux qui se plaignoient de luy à vivre dans l'union & dans la paix, pour procurer à l'Eglise la mesme union, en sorte que les Evesques soient soumis à leurs metropolitains; les metropolitains aux Evesques des grandes villes, & ceux-ci au Pape.'Il parle dans cette lettre de la continence des Soudiacres comme d'une choses receuë sans difficulté.'Et neanmoins elle n'estoit pas encore bien établie dans la Sicile mesme du temps de S. Gregoire le Grand. c.8.p.442. c.9.p.442. c.11.p.443.444. c.4 p.441. n.p.819.§ 11.

'On trouve de la difficulté à accorder quelques endroits de cette lettre, qui parlent de la maniere de juger les Evesques,& si Saint Leon pretendoit qu'on ne le pust faire sans le consulter. [Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces sortes de choses.] David,p.818-830.



ARTICLE XV.

De Saint Flavien de Constantinople : Sa vertu le fait haïr de Chrysaphe & de Dioscore.

Bar 446 § 17. Thphn. p. 84. a. b. 'IL faut mettre["vers le 12 juillet de]cette année 446, la mort de S. Procle Archevesque de Constantinople. 'On mit à sa place Flavien Prestre, & thresorier des vases sacrez de la mesme Eglise, [dont toutes les actions que nous raporterons dans la suite, seront presque autant d'eloges. Dieu l'a egalé à Saint Chrysostome, en ce que sa pieté luy a attiré la haine & la persecution des méchans; & l'a mesme relevé audessus de luy, en ce qu'il luy a fait la grace de souffrir la mort pour la défense de la foy, & de terminer sa vie par le martyre.] 'On peut voir"les eloges que Theodoret luy donne sur ce qu'il avoit entrepris avec beaucoup de courage la défense des veritez de la foy. Il le compare à un flambeau que Dieu avoit donné à son Eglise, pour changer les tenebres qui couvroient tout l'univers, en une tres vive lumiere.'Theophane l'appelle un homme plein de vertu, & "dans qui tout honoroit le ministere sacré où il estoit elevé.'Saint Leon dit que ce fut sa modestie & son humilité qui l'eleverent jusqu'à la gloire de la confession [& du martyre.] V. S. Procle. Thdrt. ep. 11. p. 904. &c. Thphn. p. 84. b. Leo, ep. 79. c. 3. p. 597. ἱεώτατος.

Boll. 18. feb. p. 72. § 1. 'Les Grecs dans leurs Ménées disent qu'il fut porté sur le throne episcopal par la volonté de Dieu, par le suffrage de l'Empereur & du Senat, & par le sentiment du saint Concile[des Evesques qui se trouvoient alors à Constantinople.]'On marque que Chrysaphe en eut de la peine & de la jalousie, & que ce fut pour cela qu'il porta Theodose, qui estoit alors à Calcedoine, à envoyer dire à Flavien qu'il luy envoyast des eulogies,[& un present de benediction]pour son ordination. Flavien luy envoya pour cela quelques pains Chrysaphe les refusa avec mepris, & fit dire à Flavien que c'estoit de l'or que l'Empereur demandoit pour eulogies, & non pas du pain. L'Evesque répondit à cela qu'il n'avoit point d'or que celui des vases sacrez 'Car pour les biens « de l'Eglise, vous savez tres bien, ajouta-t-il, qu'ils sont consa- « crez à Dieu & aux pauvres.'Evagre qui ne par le point du reste, « dit que comme il luy demandoit de l'argent pour son ordination, il luy envoya effectivement les vaisseaux sacrez, afin de faire rougir[son avarice sacrilege.]'Cette action piqua vivement Chrysaphe,'jusqu'à le faire resoudre à procurer par toutes sortes Thphn. p. 84. c. Nphr. l. 14. c. 47. p. 547. b. b|Eva. l. 2. c. 2. p. 285. c. d. c|Thphn. p. 84. c. p 85. a|Eva. p. 285. c. d.

de voies la deposition d'un homme[si ferme & si independant de son credit,]pour faire mettre Eutyche à sa place, si nous ne croyons Theophane.

'On ajoute que comme cela ne se pouvoit pas esperer tant que Pulquerie gouverneroit les affaires, Chrysaphe entreprit de l'eloigner;[ce qu'il pouvoit souhaiter d'ailleurs pour augmenter son credit:]'Qu'ayant tenté quelques autres voies qui ne luy réussirent pas, enfin il persuada à Theodose par ses importunitez, que sa sœur vouloit faire une profession [plus publique] de virginité, & qu'ainsi il falloit que Flavien l'ordonnast Diaconisse. [Et il ne faut pas douter qu'il ne travaillast à luy faire souhaiter que sa sœur luy laissast toute la conduite des affaires, sans y prendre part, comme s'il n'eust pas esté capable de gouverner sans elle.] Thphn.p.85.a. b.

'L'Empereur donna donc cet ordre à Flavien, qui promit, dit-on, de l'executer, quoiqu'il luy fust tres desagreable. Mais comme il prevoyoit les maux & les scandales qui en pouvoient naistre, il fit dire secrettement à Pulquerie, qu'il la prioit de ne se point trouver avec luy, depeur qu'il ne fust contraint de faire quelque chose qui pourroit ne luy estre pas agreable. Pulquerie comprit ce qu'il vouloit dire: Elle quitta Constantinople & le maniement des affaires, & se retira[à sept milles de la ville] au palais d'Hebdomon, pour y vivre comme une personne privée. L'Empereur [& Chrysaphe] crurent que Flavien avoit revelé leur secret, & ils en furent tres mecontens. b.c.

[Voilà ce que raporte Theophane,]'qui est suivi par d'autres auteurs encore plus nouveaux,[& moins croyables que luy: & nous n'en trouvons rien dans ceux qui l'ont precedé. Mais c'est une histoire trop celebre pour n'en rien dire dutout. On y peut remarquer "diverses circonstances assez peu probables, & on y en joint encore d'autres que nous n'avons pas raportées, parcequ'il n'y a aucun moyen de les soûtenir. Assurément le fait est au moins mal raporté: & il y a mesme sujet de craindre qu'il ne soit aussi faux dans le fond que dans les circonstances. Au moins nous verrons qu'en 447, en 449 & en 450, on écrivoit encore à Pulquerie, comme à une personne qui avoit part dans les affaires, quoiqu'elle n'y en eust pas autant qu'il eust esté à souhaiter pour l'avantage de l'Eglise. Il n'y a pas la mesme difficulté à croire]'ce que dit encore Theophane, Que S. Flavien s'attira aussi l'aversion de Dioscore, en donnant quelque protection aux parens de S. Cyrille qu'il persecutoit. Nphr.l.14.c.47 p.547.548. Note 5. Thphn.p.84.d.



ARTICLE XVI.

De l'heresie des Priscillianistes. Elle se fortifie en Espagne durant les ravages des barbares.

L'AN DE JESUS CHRIST 477, DE S. LEON 6 & 7.

[SAINT Leon se vit engagé en l'an 447, à une nouvelle guerre, qui ne luy fut pas moins glorieuse, ni moins avantageuse à l'Eglise, que celle qu'il avoit faite aux Manichéens & aux Pelagiens. Ce fut contre "les Priscillianistes, dont les erreurs V. leur titre n'estoient pas moins ridicules, & les sacrileges moins infames & moins détestables, que ceux des Manichéens. Leur heresie commença en Espagne sur la fin du IV. siecle, & je ne voy pas qu'elle se soit étenduë beaucoup audelà de ce pays. Les Evesques d'Espagne s'y opposerent avec beaucoup de zele, mais avec trop de chaleur: & en employant l'épée imperiale pour exterminer les Priscillianistes, ils formerent eux mesmes la secte "des Ithaciens. V. les Priscillianistes.

Ib § 15-17. La douceur du Concile de Tolede en l'an 400, approuvée par le Pape Innocent I, & autorisée par la loy qu'Honoré publia l'an 407, auroit peut-estre eu plus d'effet, si les barbares estant entrez dans l'Eglise l'an 409, n'en eussent fait durant plusieurs années
Leo, ep. 15. p. 449. le theatre de toutes sortes de miseres & de desordres.] 'Car la puissance des barbares empeschant l'execution des loix imperiales,
p. 449-459. § 2. '& les guerres continuelles qu'ils faisoient [& aux Romains, & entre eux mesmes,] ne permettant presque pas que les
p. 449. Prelats s'assemblassent pour tenir des Conciles, 'ni qu'ils eussent
Conc. t. 2. p. 1223. b. c. de commerce ensemble, 'ils commencerent à agir l'un d'une maniere, l'autre d'une autre.

c. 'Cela produisit de grands scandales, qui allerent mesme jus-
Leo, t. 1. p. 459. § 2. qu'au schisme: '& par un malheur [tout opposé au schisme, mais] qui n'estoit guere moins deplorable, [1] on avoit l'impieté de participer à un mesme autel, avec des sentimens sur la foy tous 1.
§ 2 | ep. 15. p. 449. differens les uns des autres. 'Car les Priscillianistes trouvant leur avantage dans la liberté que cette confusion leur donnoit, trom-
ep. 15. c. 16. p. 456. poient un grand nombre de personnes, '& pour en tromper davantage, ils venoient à l'eglise avec les Catholiques; "la fourberie & le mensogne en matiere de religion, faisant un des principaux dogmes de leur secte. Ib § 5.

p. 459. § 2. 'Les uns demeuroient dans les anciennes erreurs de leur parti.

1. *impiissimé ad unum altare diversis fidei sensibus convenitur.*

D'autres

D'autres y en ajoutoient de nouvelles, chacun ayant alors la liberté de se former telle croyance qu'il luy plaisoit: & ceux mesmes à qui la lumiere de la verité en avoit fait abandonner une partie, en retenoient encore assez pour estre coupables de tout le reste. 'On enseignoit presque publiquement des heresies detestables; & lorsque quelqu'un les vouloit combatre par la force de la verité, on les desavouoit, & l'on cachoit une perfidie par une autre perfidie. 'On ne faisoit pas difficulté d'avoir & de lire leurs histoires apocryphes, pleines d'erreurs & de blasphemes;& on les lisoit, disoit-on, avec simplicité, sans s'appercevoir qu'elles eussent rien de mauvais. 'On peut juger combien les peuples estoient infectez de cette erreur, puisque les Evesques mesmes n'en estoient pas exemts. 'Au moins il témoignoient fort peu de zele pour l'etouser.

p.460.§4. | §7. | ep.15.p.449. | c.16.p.457.

ARTICLE XVII.

De Saint Turibe Evesque *d'astorga.*

'IL paroist que les Priscillianistes infectoient particulierement la Galice, [qui estoit alors beaucoup plus étenduë qu'aujourd'hui: & Dieu leur opposa dans ce pays là-mesme l'Evesque Turibe, dont l'Eglise honore publiquement la sainteté le 16 d'avril.] 'Bollandus nous en a donné une vie, que les Espagnols croient fort bonne & fort pure. [Il est visible que ce n'est pas une piece original; 1'& elle dit peu de choses.] Bollandus remarque que la preface est composée des antiennes de son office. 'Vasæus par le peu qu'il en dit, paroist en avoir eu une autre histoire, mais peut-estre pire. [Je ne sçay si ce Saint avoit commis quelques fautes considerables dans sa jeunesse, & sans doute avant que d'estre battizé.] 'Car il dit qu'il estoit plein de toutes sortes de pechez, & coupable de grands crimes.

Leo, ep.15.c.16. p.459.§3|Idat. an.447. | Boll.16.apr.p. 421.§2. | Hisp.ill.t.1.p. 333. | Leo,t.1.p.459.§3.

'Vasæus dit qu'estant jeune, il passa cinq ans à Jerusalem dans une vie admirable: mais il dit que ce fut un Ange qui luy vint ordonner de retourner en Espagne. 'Il est vray neanmoins qu'il passa plusieurs années hors de son pays, à voyager dans diverses provinces. Il le fit avec beaucoup de fatigues, 2'& moins ce semble par son propre choix, que par la necessité de quelques affaires. [Je ne voy pas bien si ce fut avant qu'il fust fait Evesque,

Hisp.ut.sup. | Leo,t.1.p.459 § 1.2.

1. 'On y lit le mot de *rochetus* pour un rochet.
2. *lacrymabilis necessitatum cura.*

Boll.16.apr.p. 423.§6.

ou depuis; ni si ce fut seulement * en Espagne qu'il voyagea, ou dans des pays plus eloignez; ce qui semble neanmoins plus probable, puisque ses voyages durerent plusieurs années.] Idace le chronologiste estant déja Evesque, fut obligé vers 431 de venir dans les Gaules demander quelque secours pour son pays au General Aece, & n'en revint que l'année suivante. * Note 6. Idat.

Leo, t.1, p.456 1. Turibe tira de ses voyages l'avantage de connoistre plusieurs choses qu'il ignoroit auparavant, & d'apprendre par ce qu'il voyoit autrepart, & par les raisons qu'on luy en rendoit, que plusieurs choses qui passoient pour bonnes dans son pays, estoient en effet tres mauvaises & tres condannables. Il eut encore cette consolation parmi ses inquietudes & ses fatigues, de trouver dans toutes les Eglises Catholiques une mesme foy & une mesme doctrine venüe de la source mesme de la verité; & que ceux qui s'écartoient de cette foy, ou se corrigeoient de leur erreur, & venoient apprendre la verité dans le sein de l'Eglise, qui les recevoit avec sa charité maternelle, ou en estoient retranchez
2. par une juste severité, s'ils demeuroient incorrigibles. Cette consolation fut la cause d'une plus grande douleur lorsqu'il fut revenu en son pays, & qu'il y vit que les impietez des Priscillianistes n'estoient point encore étoufées, comme il l'avoit esperé, ni mesme diminuées; & que ceux qui en faisoient profession, ne laissoient pas d'estre receus dans les Eglises. [Je ne sçay
Boll. 26. apr. p. 422. f. 1. 5. si l'on peut raporter à ses voyages ce que dit sa vie,] Qu'il a éclairé l'Eglise par la lumiere de ses predications apostoliques, & par les eaux salutaires de sa doctrine.

Leo, t.1, p.447. 448. Il est qualifié Evesque d'Astorga, [& tout le monde le met
a Boll. p. 422. § 1. comme une chose indubitable.] a L'Eglise d'Astorga l'honore encore aujourd'hui comme son Evesque, & mesme comme son patron. [Cette ville estoit alors dans la Galacie, & elle est aujourd'hui dans le royaume de Leon. Il paroist qu'elle avoit un mesme Evesque avec celle de Leon du temps de S. Cyprien: & elle con-
p. 1235. 6. serve encore aujourd'hui l'honneur de l'episcopat.] La vie de S. Turibe porte qu'il en fut fait Evesque aprés la mort de Dictine,
Leo, n. p. 831. 1. [c'est à dire sans doute de "celui qui avoit esté Priscillianiste.] On V. les Priscillianistes § 14, 15.
cite un endroit d'Idace qui le dit expressément. [J'ay beaucoup
Boll. p. 421. § 3. cherché cet endroit, & je ne l'ay pu trouver.] On raporte une epitaphe de Dictine, qui met sa mort le 24 juillet de l'an 420, mais on marque en mesme temps que souvent ces epitaphes produites par les Espagnols, sont supposées. [Et en effet, il sem-

1. Il me semble que cet endroit marque assez que ses voyages s'étendirent au delà de l'Espagne.

ble que S. Turibe n'a pas esté fait Evesque avant l'an 428,] puisqu'Idace qui ne le fut que vers ce temps là, 'se nomme avant luy. Idat.chr.pr. an 445.

'On lit dans sa vie qu'il ne put se resoudre d'abord à accepter cette dignité: De sorte qu'un Diacre nommé Rogat qui l'avoit briguée, eut le loisir de s'en emparer. Mais il fut enfin obligé de la ceder à celui qui avoit esté elu legitimement. Il conserva toujours depuis une grande haine contre le Saint, qu'il témoignoit en toutes sortes d'occasions: & il l'accusa enfin d'un crime enorme. Le Saint eut recours à Dieu, & afin que tout le monde fust assuré de son innocence, il prit de ses propres mains des charbons tout allumez, les mit dans son rochet, & fit en cet état le tour de l'eglise en prononçant tout haut le pseaume *Exurgat Deus* tout entier, sans que son rochet en eust seulement la moindre marque de brulure. Tout le monde fut surpris d'un si grand miracle: Rogat mesme avoua son imposture. [Mais le temps de la vengeance de Dieu estant arrivé,] il creva sur le champ comme Judas. Saint Turibe rendit graces a Dieu [d'avoir protegé son innocence,] & ne songea plus qu'à s'appliquer à toutes sortes de bonnes œuvres, particulierement à celles de charité, en attendant avec confiance le jour auquel il devoit voir les biens aprés lesquels il soupiroit. Boll.16.apr.p. 423 § 6.

'C'estoit un veritable serviteur de Dieu, un ardent amateur de la religion, un puissant défenseur de la verité Catholique, un grand ennemi de l'idolatrie, & un terrible adversaire de toutes sortes d'erreurs: Et il avoit autant de mepris pour luy mesme, [que de zele pour Dieu & pour son Eglise.] 'Vos écrits, luy dit S. Leon, nous sont de fideles témoins du zele dont vous brulez pour la foy Catholique, & du soin avec lequel vous veillez sur le troupeau dont le Seigneur vous a donné la conduite. 'Une lettre que nous avons de luy, témoigne beaucoup d'humilité, & en mesme temps beaucoup de zele pour la foy. 'Nous avons déja vu que vers l'an 445, il decouvrit à Astorga divers Manichéens qui y demeuroient cachez depuis quelques années, ou qui estoient venus de Rome. Il les examina avec Idace Evesque [de Chiaves,] & les envoya à Antonin Archevesque de Merida. P.422.§2. Leo,ep 15.p. 448. p.459.460. Idat.chr.





ARTICLE XVIII.

Saint Turibe écrit contre les Priscillianistes.

Boll. 16. apr. p. 421. § 1. 'MAIS si Saint Turibe parut avoir une plenitude de science spirituelle contre toutes les erreurs, ce fut particulierement contre celles des Priscillianistes, dont les infamies lassoient, s'il faut ainsi dire, la patience invincible de ce cœur plein d'amour pour J. C.'Il fit tous ses efforts pour les faire condanner, & en purger son pays. 'Ce fut pour cela qu'il dressa des extraits des blasphemes qui estoient dans leurs livres, afin que personne ne pust plus pretendre qu'il les lisoit sans savoir qu'il y eust du mal:'& ayant reduit ces erreurs sous 16 titres ou chapitres, il en composa une refutation. [C'est apparemment ce que] 'Montan Evesque de Tolede en 531, appelle les livres du tres heureux & tres religieux Evesque Theoribe, dans lesquels, dit-il, il a expliqué ce que c'estoit que cette heresie infame, en la tirant de ses tenebres pour l'exposer à la lumiere. Le lecteur y trouvoit aussi les moyens de se donner de garde de ces sacrileges, & de quelle maniere il falloit les refuter. 'Montan renvoie à ces livres les peuples de l'Eglise de Palence, qui honoroient Priscillien comme un Saint.

§ 2. Leo, t. 1. p. 460. § 6. 7. § 6. ep. 15. p. 449. Conc. t. 4. p. 1737 e. c. d.

[Turibe envoya apparemment cet ouvrage aux Evesques Idace & Cepone,] 'avec une lettre qu'il leur écrivit, & que nous avons encore. [Idace est sans doute "celui dont nous avons la chronique, & qui estoit Evesque d'Aquæ-Flaviæ dans la Galice, aujourd'hui Chiaves dans le Portugal. Pour Cepone "on ne sçait point d'où il estoit Evesque. Mais il y a bien de l'apparence que luy & Idace estoient les premiers de la Galice pour la pieté & le zele de la veritable foy.] Turibe leur fait beaucoup d'excuses de ce qu'il ose leur parler & leur écrire de ces choses; 'qu'il ne le fait point par temerité & par presomption, mais par l'amour qu'il a pour sa patrie; qu'il sçait que ce n'est point à un pecheur comme luy à défendre la justice & le testament de Dieu, mais que d'autre part il craint le reproche fait à celui qui voit le voleur, & court avec luy. Ainsi je ne sçay donc, dit-il, si je dois « parler ou me taire, parceque je voy du peril dans l'un & dans « l'autre. Mais il semble que ce seroit me rendre coupable d'un « plus grand crime si je gardois le silence. Si j'entreprens donc de « vous écrire, ce n'est pas pour vous exhorter comme un docteur «

Leo, t. 1. p. 459. V. Valentinien III. § 33. Note 7. p. 459. § 3.

„ à vous acquiter de vostre devoir. Ce n'est que pour vous repre-
„ senter l'état des choses, afin que vous jugiez vous mesme ce que
„ vous avez à faire. . .

[Il semble par ces manieres de parler que Turibe ne fust pas encore Evesque. Cependant il est difficile de se le persuader, cette lettre n'ayant pas apparemment precedé de beaucoup celle qu'il écrivit à Saint Leon,] 'lorsqu'assurément il estoit Evesque [a] depuis deux ou trois ans au moins. [b] Il semble qu'il n'y eust pas long-temps qu'il fust revenu de ses voyages, lorsqu'il écrivit à Idace & à Cepone. [c] Il les prie à la fin de sa lettre d'examiner avec soin ce qu'il leur envoyoit, & de défendre la lecture des livres des Priscillianistes, eux & les autres Evesques que le zele de la religion & l'amour divin joindroit avec eux. ep.15.p.448| Idat|Bar.447.§ 11. a Idat. b Leo,t.1.p.459. c p.460.§ 7.

[Il ne faut pas douter qu'Idace & Cepone n'aient fait en cela tout ce qui dependoit d'eux, particulierement Idace, qui dans sa chronique se declara fortement partout contre les Priscillianistes.] 'Mais quelques autres Evesques témoignoient beaucoup de froideur à resister aux heretiques. Ils refusoient de se joindre à ceux qui les combatoient avec plus d'ardeur, & ils trouvoient de la difficulté à anathematizer par leur souscription des impietez condannées il y avoit long-temps par toute la terre, 'se rendant ainsi indignes du nom mesme de Catholiques, puisque ceux qui pouvoient voir & entendre sans indignation des impietez si detestables, pouvoient bien aussi les croire. ep.15.c.16.p.457 c.17.p.458.

[Ce fut sans doute ce qui obligea S. Turibe à avoir recours à S. Leon.] 'Il luy envoya les écrits qu'il avoit faits contre les heretiques, [& c'est apparemment] [d] ce que S. Leon appelle son petit livre. [e] Il luy envoya de mesme les seize chapitres, dans lesquels il avoit renfermé avec tout le soin qu'il avoit pu les opinions déja condannées de cette secte. 'Le 15.e article regardoit leurs livres apocryphes, & le 16.e ceux de Dictine. [S. Leon ne dit point qu'il luy eust rien envoyé de plus ample que ces 16 chapitres.] 'Il y avoit encore un Memorial qui disoit les mesmes choses [en abregé,] & une lettre qu'il écrivoit au Pape, 'où il témoignoit que quelques Catholiques doutoient si la chair de J. C. estoit veritablement demeurée dans le tombeau. 'Il se plaignoit aussi de la negligence, ou plutost de la perfidie de plusieurs Evesques. 'Il envoya toutes ces choses à Saint Leon par un de ses Diacres, 'nommé Pervinque. Conc.t.4.p.1737.e. d Leo,ep.15.p.448.457. e p.449. p.456. V. les Priscillianistes § 14. p.448.457. p.459. p.449.457. p.448. Idat.an.446.



ARTICLE XIX.

Saint Leon écrit à Turibe & à toute l'Espagne contre les Priscillianistes: Concile de Tolede contre eux.

Leo,ep.15.p. 448. SAINT Leon ayant receu la lettre & les écrits de S. Turibe, luy récrivit sur cela une grande lettre, datée du 21 juillet 447; où aprés avoir loüé le zele & la vigilance pastorale de cet Evesque, & condanné ceux qui combatoient la verité en tolerant, ou mesme en suivant l'erreur, il répond à tous les seize chapitres de Turibe l'un aprés aprés l'autre, afin qu'on ne crust pas qu'il y eust rien de tolerable ou de douteux dans tout ce que cet Evesque avoit accusé d'erreur. Il montre aussi qu'on ne peut pas douter que le corps de J. C. n'ait esté veritablement dans le sepulcre, sans nier avec Priscillien & Manichée la verité de sa mort & de sa resurrection.

P.449.457. P.449. P.457.458.

P.458. Il conclut qu'il faut travailler à faire tenir un Concile de tous les Evesques d'Espagne au lieu que l'on jugera le plus commode, & y examiner s'il y a des Evesques coupables des erreurs qu'il condannoit aprés Turibe par cette mesme lettre, pour les separer de la communion, à moins qu'ils ne rejettassent toutes ces erreurs. Il écrivit mesme pour cela aux Evesques de la Tarragonoise, de la Carthaginoise, de la Lusitanie, & de la Galice; [ce qui comprenoit toute l'Espagne, hors la Betique: & je ne sçay pourquoi celle-ci n'est pas nommée avec les autres.] Il charge Turibe de faire tenir à ces Evesques la lettre qu'il leur écrivoit. Il ajoute que si quelque raison empeschoit qu'on ne tinst un Concile general, il falloit toujours en tenir un provincial des Evesques de la Galice: & il commet les Evesques Idace & Cepone avec Turibe mesme pour en presser la convocation, afin qu'on remediast au plustost à des maux si dangereux par un Concile ou general, ou au moins provincial. P.459. Il envoya aussi alors à Turibe les actes de ce qui s'estoit fait à Rome [en 443,] contre les Manichéens.

Idat.an.446. Idace appelle la lettre de S. Leon à Turibe, une dissertation ample & complette sur ce qu'il faut croire pour suivre la foy Catholique, & sur les blasphemes des heresies. Il parle aussi des écrits qu'il envoya aux Evesques d'Espagne contre les Priscillianistes. Ce fut Pervinque Diacre de Turibe qui apporta toutes ces choses.

'On croit que la diversité des Princes qui dominoient en Espagne, empescha les Evesques de former tous ensemble un mesme Concile. Car les Sueves tenoient la Galice, 'avec une partie au moins de la Lusitanie sous leur Roy Rechila, qui mourut l'année suivante, '& le reste appartenoit [partie] aux Gots, [partie aux Romains. Je ne sçay si cette observation est assez certaine. Quoy qu'il en soit,] 'nous trouvons dans un Concile de l'an 563, que les Evesques de la Tarragonoise, de la Carthaginoise, de la Lusitanie, & de la Betique, s'assemblerent par ordre de Saint Leon, & dresserent une regle de la foy, avec quelques articles, qu'ils envoyerent à Balcone alors Evesque de Brague, [premier] Evesque de la Galice. 'Et il l'estoit dés l'an 416, auquel 'le Prestre Avite qui estoit de Brague, luy envoya par Orose des reliques de Saint Estienne, [ou voulut au moins luy en envoyer. Car Orose les laissa dans l'isle de Minorque, n'ayant pu passer en Espagne.]

Bar. 447 § 17. Idat. Bar. 447 § 17. Conc. t. 5. p. 837. a. t. 2. p. 1227. c. Aug. t. 10. app. p. 630. V. S. Estienne § 6.

'Le Concile dont nous parlons fut tenu à Tolede. [a] Il s'y trouva 19 Evesques, dont nous avons seulement les noms, hormis d'Exuperance le dernier, [b] qui est qualifié Evesque de Celenes en Galice, dans l'Audience de Lugo. [Cette qualification si particuliere semble assez marquer qu'il n'estoit pas du corps des autres qui composoient le Concile, & peut-estre qu'il y assistoit comme deputé des Evesques de la Galice.] 'Ortige estoit Evesque de Celenes en l'an 400, 'lorsqu'on tint le premier Concile de Tolede. [Je ne sçay si ce n'est point ce que Sanson appelle *Aquæ calidæ Cilinorum*, dans l'Audience de Lugo, & aujourd'hui Bayonne en Galice sur la coste Occidentale.]

Conc. t. 2. p. 1227. c. a p. 1223. b. b p. 1223. b. Idat. V. les Priscillianistes § 15, 16.

'Ces 19 Evesques rendirent par écrit une sentence contre l'heresie & les sectateurs de Priscillien, [appellée aussi] 'la regle de la foy, qu'ils dresserent contre toutes les heresies, particulierement contre les Priscillianistes. 'Nous avons encore cet acte, [d] qui est une profession de foy, avec [dixhuit] articles [ou anathemes] qui y sont joints. 'Le P. Quesnel remarque que cet acte est quelquefois attribué à S. Augustin, avec quelques differences, [e] '& on le trouve en effet entre ses sermons. [f] Il croit qu'il peut estre originairement de Saint Augustin, tel qu'on le lit dans le Code Romain qu'il a donné au public, & que ce Saint l'a fait ou pour Orose, ou pour quelque autre de ceux qui l'ont consulté sur les Priscillianistes. Il ajoute que cet acte se trouvant entre les mains des Evesques d'Espagne, soit qu'ils l'eussent receu de S. Augustin mesme, soit que S. Leon le leur eust envoyé avec la lettre qu'il leur écrivit, ils s'en servirent en cette occasion, en y changeant,

Conc. t. 2. p. 1223. d. c p. 1227. b. p. 1227. 1228. d t. 5. p. 837. a. b. Leo, t. 2. p. 721. &c. e Aug. de temp. p. 129. f Leo, p. 722-725 | cod. p. 140.

& y ajoutant ce qu'ils jugerent necessaire, selon l'état present de leurs Eglises. 'Les Benedictins aiment mieux croire qu'il ne vient point de S. Augustin. [a] Les Peres du Concile de Tolede y confessent que le S.Esprit procede du Pere & du Fils, [b]& Baronius croit qu'ils l'avoient pris de S. Leon, qui le dit dans le premier article de sa lettre à Turibe. 'Car cet acte tel qu'il est attribué à Saint Augustin dans le Code Romain, porte seulement qu'il procede du pere.

Aug.t.app.133. p.382. a Conc.t.2.p. 1227.d. b Bar.447.§ 19. L.10,cod.c 40. p.140.

'Il paroist que le Concile examina ce qui s'estoit fait autrefois touchant les Priscillianistes, particulierement dans l'autre Concile de Tolede tenu l'an 400, des actes duquel il fit tirer divers extraits.

Conc.t.2.p. 1229.a.

'Les 19 Evesques de ce Concile firent encore 20 Canons [c] sur la discipline, pour remedier aux divisions, & aux abus qui s'estoient glissez, depuis que [les malheurs du temps empeschant les Evesques de s'assembler,] chacun avoit commencé d'agir en sa maniere. 'Nous avons encore ces 20 Canons, [d] que quelques uns attribuent au Concile de l'an 400, ["sans en avoir aucun fondement, & contre les termes exprés des actes.]

p.1227.e. c p.1223.b.c. p.1223-1226. d Bar.447.§ 17. V. les Priscillianistes note 15.

'Les Prestres, les Diacres, & plusieurs autres personnes assisterent à cette seance, les Prestres seuls assis avec les Evesques. 'Cela n'est pas marqué de la seance où l'on fit la profession de de foy : mais nous n'en avons pas le titre entier & original.

Conc.t.2.p. 1223.b. p.1227.b.

ARTICLE XX.

Les Priscillianistes sont enfin condannez par le Concile de la Galice :

'LE Concile de Tolede envoya ce qu'il avoit fait contre les Priscillianistes à Balcone de Brague Evesque [metropolitain] de la Galice. 'Il le luy envoya par ordre de S.Leon, comme Lucrece Evesque de la mesme ville en 563, [1] le dit assez nettement ; '& avec "l'ordre de ce Pape, [qui pouvoit avoir écrit de nouveau pour presser les Evesques de travailler à la condannation des Priscillianistes.] 'Balcone & les autres Evesques de la Galice ne s'estoient pas trouvez au Concile de Tolede avec ceux des autres provinces d'Espagne, soit qu'ils n'en eussent pu avoir la permission de leur Prince, comme le croit Baronius ; [soit parcequ'estant les plus infectez des erreurs de Priscillien,

Conc.t.2.p.1227 c|t.5.p.837.a. t.5.p.837.a. t.2.p.1227.b.c. 1. praecepto. Bar.447.§ 17| Leo,n,p.826.1.

1. Il peut neanmoins vouloir dire que le Concile de Tolede assemblé par ordre de S. Leon, envoya à Balcone le decret qu'il avoit fait.

ils

ils avoient en mesme temps plus d'opposition aux remedes par lesquels on taschoit de les guerir.] 'Et en effet, on croit qu'outre la lettre generale de S. Leon aux Evesques d'Espagne, apportée par Pervinque Diacre de S. Turibe, 'S. Leon écrivit [encore en particulier]au Concile, (c'est à dire aux Evesques)de la Galice, contre les impietez de Priscillien : Et cette lettre fut apportée par[un autre]Turibe Notaire de l'Eglise Romaine [C'est peut-estre l'ordre de ce Pape dont nous venons de parler. Ce fut donc apparemment par la mesme voie que S. Leon manda aux Evesques du Concile de Tolede d'envoyer à Balcone le decret qu'ils feroient, ou qu'ils avoient peut-estre déja fait contre les Priscillianistes.] Leo,n.p.815. 816. Ib|Conc.t.5.p. 837.a.

Note 8. 'Idace nous donne lieu de juger que ceux de la Galice "s'assemblerent [enfin,] & approuverent la lettre de S.Leon à Saint Turibe: mais quelques uns ne l'approuverent "qu'en apparence, & sans changer leurs mauvais sentimens. [On voit en effet par la suite de l'histoire, que l'heresie de Priscillien ne fut pas encore tout à fait détruite en ce temps-ci dans la Galice,] 'quoique S. Turibe, appuyé de l'autorité de S. Leon, ne manquast point de faire tous ses efforts pour cela. Idat.an.446. *subdolo arbitrio.* Boll.16.apr.p. 422 § 22.

'Le decret du Concile de Tolede sur la foy & les anathemes, furent lus & confirmez l'an 563, dans le Concile de Brague. 'Neanmoins les Evesques ayant demandé quelque chose qui fust encore plus net & plus simple, 'on dressa 17 autres anathemes, 'tous tirez de la lettre de S. Leon à Turibe, qui condannent tout ce que cette lettre condanne, hormis le 9e article que les Priscillianistes ne soûtenoient peut-estre plus alors. Conc.t.5.p.837. b.c. c. p.837-839. Leo,n.p.829.2.

[Nous avons cru devoir mettre ici tout de suite ce qui regardoit les Priscillianistes, quoique les Conciles de Tolede & de la Galice puissent bien n'avoir esté tenus qu'en 448; surtout s'il faut que S. Leon ait écrit une seconde fois pour faire tenir celui de la Galice.

Pour S. Turibe, l'histoire ne nous apprend rien de la suite de sa vie,]'mais seulement qu'il mourut le 16 d'avril, & fit beaucoup de miracles aprés sa mort, comme il en avoit fait beaucoup durant sa vie. 'Son corps est aujourd'hui en une abbaye qui porte son nom.'L'Eglise d'Astorga & toute l'Asturie l'honore comme son patron le 16 d'avril. 'Les Eglises voisines celebrent aussi sa memoire: & on a mis son nom dans le martyrologe Romain & dans quelques autres nouveaux, qui marquent sa feste à Palence, 'soit que son corps ait esté quelque temps en cette ville, Boll.p.423 § 7. p.421 § 3. § 1.3. § 1. § 3.

§1. 'soit qu'on l'ait confondu avec quelque autre Saint de mesme nom.



ARTICLE XXI.

S. Leon maintient l'ordre & la discipline de l'Eglise en Sicile, à Aquilée, & à Benevent.

Leo, ep. 16. p. 461. & c. 'POUR retourner à la suite de l'histoire de S. Leon, il écrivit le 21 octobre de cette année à tous les Evesques de Sicile, pour les reprendre comme d'une grande faute de ce qu'ils donnoient le battesme solennel à la feste de l'Epiphanie, & ne suivoient point la pratique de Rome, où on ne le donnoit qu'à p. 466. Pasque & à la Pentecoste, hors le cas de necessité. Il ordonne aussi que trois d'entre eux viendront tous les ans à Rome "au V. §1. Concile qu'il avoit accoutumé de tenir le 29 de septembre, selon l'ordonnance des Peres [de Nicée.] Il commit les Evesques Bacille & Pascasin [de Lilybée,] pour faire tenir sa lettre à leurs confreres, & luy mander de quelle maniere ils l'auroient receuë.

[Cette lettre aussi-bien que celle du 10 octobre 443, doit estre considerée comme le decret d'un Concile, "si nous admettons Note 9. ep. 17. p. 467. pour veritable celle qui est datée du lendemain 22 octobre.] Car celle-ci fut la suite d'un Concile où le Pape avoit presidé. Elle est adressée comme l'autre à tous les Evesques de la Sicile, & leur défend de rien échanger, ou aliener des biens de leurs Eglises, que pour l'utilité de leurs Eglises mesmes, & avec le consentement de tout le Clergé. Il fit cette ordonnance generale à l'occasion des plaintes qu'il avoit receuës sur ce sujet contre les Evesques de Tadormine & de Palerme, dont le dernier estoit mort depuis peu. L'affaire avoit esté traitée devant le Pape & son Concile, où pour rétablir ces deux Eglises, l'on avoit fait un reglement particulier, [qui n'est pas venu jusques à nous.]

ep. 14. p. 446. 447. 'Le [1] 30 decembre de cette année Saint Leon écrivit à Janvier 1. Evesque d'Aquilée pour luy recommander tres fortement de ne recevoir dans l'Eglise aucun de ceux "qui l'auront abandonnée *à nobis.* pour se souiller par les erreurs ou la communion des heretiques, si auparavant ils ne condannent nettement leurs erreurs & ceux qui les ont inventées. Il permet que les Ecclesiastiques soient receus dans leur degré, pourvu qu'ils n'aient point esté rebattizez, [comme cela estoit ordinaire parmi les Ariens, & quelques au-

Leo, n. p. 824. a. 1. 'Quelques manuscrits ont le 30 de juin ou le premier de juillet.

tres;] mais il défend absolument de les elever à un degré superieur. 'Ughellus ne dit rien de considerable de ce Janvier. Il pretend qu'on l'appelloit aussi Julien. 'Et la lettre dont nous venons de parler, est quelquefois adressée à Julien. [Mais Ughellus doit en avoir encore eu d'autres preuves.] 'Car il n'avoit pas vu cette lettre. Ugh t.5.p.32.c. Leo,n.p.813 1 Ugh p.32.c.d.

V.§ 7. 'Quelques uns croient, "comme nous avons dit, que cette V. la note 3. lettre [à Janvier regarde les Pelagiens,] "sans s'arrester à quelques endroits qui ne leur conviennent pas; & qu'il y faut joindre les lettres 6 & 7 qui n'ont point de dates, comme l'ayant precedée de peu. 'Il n'est pas difficile en effet que S. Leon ait esté obligé d'agir contre les Pelagiens & en 443 [ou 444,] comme on l'apprend du livre des Promesses, '& encore en 447. Nor h.P.l.2 c. 12.p 258.259. p.255. p.258.

L'AN DE JESUS CHRIST 448, DE LEON 7 & 8.

[Le 8 mars de cette année, Saint Leon fit voir que sa vigilance s'étendoit jusqu'aux moindres choses de l'Eglise.] 'Dorus alors Evesque de Benevent avoit fait Prestre un nommé Epicarpe, [qui avoit apparemment quelques avantages exterieurs capables de le rendre l'objet de la flaterie des autres.] 'Car quoique selon l'ordre de la discipline, il dust avoir le dernier rang entre les Prestres, ayant esté ordonné le dernier; 'cependant les deux premiers Prestres par une basse complaisance le voulurent mettre audessus d'eux 'Il paroist qu'il ne refusa point un honneur qui ne pouvoit que le deshonorer aux yeux de Dieu, & le rendre plus superbe. Dorus mesme plus obligé que personne à faire observer les regles & les Canons de l'Eglise, consentit à ce desordre. 'Les autres Prestres s'y opposerent, * particulierement un nommé Paul, qui vint mesme à Rome, & presenta sur cela une requeste à S. Leon. Leo,ep.18.c.1. p.469. p.468. p.469. p.468. p.469. * p.468.

'Le Saint crut cette affaire tres importante, parcequ'outre qu'elle troubloit l'ordre de la discipline, [elle mettoit la desunion dans une Eglise.] C'est pourquoi il en écrivit à Dorus une lettre tres forte, le menaçant mesme d'un traitement plus severe s'il ne reparoit cette faute. Il dit que les deux Prestres qui avoient cedé le rang à Epicarpe meritoient bien d'estre deposez; mais que pour les punir avec misericorde, ils seront mis les derniers des Prestres, audessous mesme d'Epicarpe, puisqu'ils l'avoient voulu mettre audessus d'eux. 'Il commet pour executer cet ordre l'Evesque Jule [peut-estre celui de Pouzoles qu'il envoya l'année d'aprés au faux Concile d'Ephese. p.468. c.2 p.469. p.469.

Il semble qu'il eust luy mesme tiré Dorus du Clergé de Rome

c.1.p.468. pour le faire Evesque,] 'puisqu'il dit qu'il avoit beaucoup esperé de luy, & qu'il estoit plus obligé que personne à garder les ordres & la discipline du saint Siege. [Il le condanne bien rudement sans qu'il paroisse l'avoir appellé & entendu, ni avoir eu d'autre preuve contre luy que la seule accusation de Paul.] Ugh.t.8.p.15. 'L'Eglise de Benevent honore le 20 de novembre son Evesque Dorus comme un Saint. Mais on pretend que c'en est un autre plus ancien, qui vivoit, dit on, vers l'an 310. [J'en voudrois avoir de bonnes preuves.] Ferr.it p.719. 'Ferrarius n'en a point vu, & veut que celui qu'on honore le 20 de novembre, soit celui à qui S.Leon à écrit. Et luy [& Ughellus] loüent sa pieté en general, mais n'en disent rien de particulier.

ARTICLE XXII.

Bassien ordonné par force pour Evazes, s'inthronize irregulierement à Ephese, & est maintenu par Theodose, & par S. Procle.

[L'EGLISE d'Ephese estoit en ce temps-ci dans un grand trouble,] Conc.t.4.p.838.a.b. 'au sujet duquel S. Leon fut souvent importuné. a p.687.d|699.c.d. [a] Aprés la mort de Memnon [qui en estoit Evesque l'en 431, "& qui eut tant de part au Concile d'Ephese,] Basile en fut ordonné Evesque [en 434, ou depuis,] par S.Procle de Constantinople; ce qui causa beaucoup de bruit, & mesme des meurtres. V.S.Cyrille 12, 66, &c.

p.687.e|690 a et 691.a. 'Basile estant mort ["en l'an 444,] ce siege fut occupé durant quatre ans par Bassien, [qui y estoit entré d'une maniere fort peu reguliere.] NOTE 10. p.687.c. 'Il pretend qu'il s'estoit consacré dés sa jeunesse au service des pauvres, qu'il leur avoit basti un hospital, où il avoit mis 70 lits, & où il recevoit les malades & les blessez; que comme il estoit aimé de tout le monde, Memnon d'Ephese en eut de la jalousie, fit tout ce qu'il put pour le chasser de la ville; & que ce fut dans ce dessein qu'il luy imposa mesme les mains pour le faire Evesque d'Evazes, Holf.geo.p.135. 'ville de la province d'Asie. [C'estoit aprés le Concile d'Ephese,] Conc.t.3.p.475.a. 'auquel Eutrope d'Evazes assista. b t.4.p.687.d. [b] Il declare que Memnon le tint à l'autel depuis neuf heures jusques à midi, sans qu'il le pust faire consentir à cette ordination, & qu'il y eut mesme du sang repandu sur l'autel, & sur le saint Evangile. Il proteste qu'aprés cette ordination, jamais il n'avoit esté à Evazes, & ne l'avoit jamais vuë: mais que Basile successeur de Memnon ayant assemblé le Concile de sa province, & sceu comment la chose s'estoit passée; [l'avoit dechargé de l'Eglise

d'Evazes,] en y mettant un autre Evesque, & luy avoit neanmoins accordé la communion & la seance comme à un Evesque. 'Olympe d'Evazes assista en 449 au faux Concile d'Ephese. p.117.c.&c.

'Basile estant donc mort, le Clergé d'Ephese écrivit à Olympe p.691.c. de Theodosiople [en Asie,] pour le prier de venir, & de leur donner un Evesque.'Il vint en effet, & attendit trois jours à Ephese, p.694.a.b. sans qu'il y vinst aucun autre Evesque, soit qu'on fust alors dans la solennité de Pasque, [soit pour quelque autre raison que nous ignorons.] Et comme les Ecclesiastiques luy vinrent demander aprés ces trois jours ce qu'il y avoit à faire; il declara qu'il ne pouvoit rien faire seul, [& qu'il falloit attendre un plus grand nombre d'Evesques.] 'Mais durant qu'il ne songeoit qu'à les attendre, il vit sa maison toute environnée de monde, & un nommé Holoserique l'épée à la main. En un mot, on l'eleve, on le mene, ou plutost on l'emporte à l'eglise, & environ deux ou trois cents personnes le font asseoir avec Bassien dans le throne episcopal. Voilà comment il declara avec serment dans le Concile de Calcedoine que s'estoit faite l'inthronization de Bassien; [& cela a bien du raport avec ce qu'on pretendoit,] 'que Bassien p.687.b|690.c. s'estoit intrus par violence, & qu'on avoit vu à son inthronization des épées, & des choses de cette nature. b.

'Pour Bassien il pretendoit au contraire, que c'estoit le peuple, p.687.e. le Clergé, & les Evesques, qui luy avoient fait violence à luy mesme pour le porter sur le throne.'C'est pourquoi aprés qu'Olympe p.694.c. eut fait son raport, il soûtint qu'il mentoit. 'Mais il l'avoit luy p.687.e. mesme pris pour témoin, '& avouoit que de tous les Evesques p.691.d. qu'il pretendoit l'avoir inthronizé, il ne se souvenoit que de luy. 'Aussi on voit que les faits qu'Olympe avoit attestez passerent p.698.b.d. pour constans. [Il y en a qui croient, que comme les Evesques de Constantinople s'attribuoient l'ordination des Evesques d'Ephese, ce fut la crainte de les offenser qui empescha les autres Evesques de venir à Ephese; & qu'au contraire le peuple se pressa de faire inthronizer Bassien, depeur de donner lieu à cette usurpation.]

'Bassien reconnoissoit que Saint Procle n'avoit pas approuvé p.690.a|691.d. d'abord son inthronization. 'Mais il eut l'Empereur Theodose p.687.e. pour luy, '& estant allé à Constantinople, ce Prince le rendit ami p.690.a. de Procle, 'qui le receut à sa communion, mit son nom dans les a|694.c.d. diptyques, & le renvoya à Ephese avec des lettres qu'il écrivit en sa faveur, tant à la ville & au Clergé d'Ephese, qu'aux Evesques [de la province, qui selon l'ordre des Canons en au-

p.694.c.d. roient dû estre les juges.] 'Ce point fut verifié avec soin dans le Concile de Calcedoine, comme le plus important pour la decision de l'affaire. c.d. 'Les lettres de Procle sont qualifiées synodiques; [ce qui fait juger qu'il n'agit qu'avec le conseil des Evesques qui se trouvoient à Constantinople.] p.687.e. 'L'Empereur envoya aussi "un brevet à Ephese, pour confirmer l'election de Bassien, & ensuite il y envoya "un edit public par un de ses officiers. ἐπιφωνημάτων. sacram



ARTICLE XXIII.

Estienne se souleve contre Bassien, se fait ordonner en sa place.

[BASSIEN aprés avoir obtenu de S. Procle & de l'Empereur la confirmation de son inthronization, revint à Ephese,] Conc.t.4.p.690 a|695.d. 'où il gouverna son Eglise sans aucune opposition durant quatre ans, ordonna plusieurs personnes, sacra jusqu'à dix Evesques: p.695.d. 'Et tous les Ecclesiastiques de cette Eglise communiquerent avec luy, comme avec leur Evesque legitime, a d. 'sans en excepter Estienne alors Prestre, qu'on mit depuis en sa place. [Ainsi on peut dire que son episcopat, contraire dans son origine à toutes les regles de l'Eglise, ne se pouvoit plus contester sans violer ces mesmes regles.

c. Il paroist neanmoins qu'au bout de ces quatre ans,]'&["prés de] quatre ans aussi avant le Concile de Calcedoine, [c'est à dire en 448, il s'eleva quelque bruit contre luy durant le Caresme, qui obligea] V. la note 10. p.690.b. 'les Evesques & le Clergé d'écrire à Theodose, & à l'Imperatrice [Pulquerie,] pour rendre témoignage de la possession paisible où estoit Bassien. L'un & l'autre receut fort bien ces lettres, & ils en écrivirent d'autres aussi-tost, tant aux Evesques & au Clergé, qu'à Bassien mesme, pour les assurer du desir qu'ils avoient de conserver la paix des Eglises. Quand on eut receu ces p.695.c. lettres, on en rendit graces à Dieu, & le lendemain 'qui estoit le p.690.b. jeudi de Pasque [15 d'avril,] Bassien offrit solennellement le Sacrifice.

p.695.b. [Environ huit jours auparavant,] '& au milieu de la semaine [[1]sainte, qui finissoit le 10 d'avril,] le Prestre Estienne, & un nommé Meone, enfermerent par force dans le battistere Cassien Prestre d'Ephese, & luy presenterent l'Evangile, pour luy faire

1. Le texte ne marque point quelle semaine. Il semble donc que ce soit la semaine sainte, la plus solonnelle de toutes; ou celle qui preceda la violence faite le jeudi de Pasque à Bassien & à Cassien mesme. Ainsi c'est encore la semaine sainte.

jurer qu'il ne quitteroit, & ne trahiroit jamais Baffien, mais qu'il vivroit & mourroit avec luy. [On ne marque point si c'estoit qu'ils voulussent cacher par cette apparence de zele la conjuration qu'ils avoient formée contre leur Evesque, ou pour quelque autre dessein.] 'Cassien leur representa qu'il ne pouvoit pas faire un serment estant Prestre, puisqu'il n'en avoit jamais fait durant 25 ans "qu'il avoit esté simple fidele, & qu'il trafiquoit à Constantinople. Neanmoins comme ils le presserent, il fit le serment qu'ils demandoient, & l'observa fort exactement. b.c. V. la note 10.

[Le jeudi suivant] 'Bassien qui avoit receu la veille des lettres de l'Empereur & de Pulquerie en sa faveur, offrit, comme on a dit, le Sacrifice "avec tout son peuple & tout son Clergé. Et il paroist particulierement que le Prestre Estienne y estoit. 'Mais dés qu'il eut achevé le Sacrifice, ceux qui avoient accoutumé de recevoir de sa main les saints Mysteres, se saisirent de luy, l'arracherent de la sainte eglise, [qui servoit d'asyle aux plus criminels,] le maltraiterent, jusqu'à luy donner plusieurs coups, le trainerent par la place publique; & enfin ils l'enfermerent, & luy presenterent mesme l'épée, comme pour le menacer de la mort. 'On le traita avec tant de cruauté, qu'ayant demandé de l'eau à boire, on luy en refusa. 'On pilla, & on saisit tout ce qu'il avoit en fonds & en meubles. p.690.b. πανὶτς ὑμῶ. p.696.a. p.686.b|690.b. p.695.a. p.686.e|690.b.

'On maltraita de mesme extremement beaucoup de personnes qui luy appartenoient. Il y en eut qui furent accablez de coups, quelques uns mesmes qui furent tuez, & dont les corps demeurerent exposez à la porte de l'eglise. 'On enferma aussi le Prestre Cassien, on le battit à coups de piez, & on luy meurtrit tout le corps. On arresta encore trois Soudiacres. Sur le soir on reporta le Prestre Cassien à demi mort en sa maison, où il fallut le saigner. p.686.d. p.695.a.

'Mais pour Bassien, on le retint trois mois en prison, [a] & durant ces trois mois, Eustathe premier Silentiaire de l'Empereur, envoyé pour cet effet par la Cour, examinoit son affaire. 'De la maniere dont on parle, il semble qu'il y avoit eu quelques differens entre luy & son Clergé, '& qu'on l'accusoit d'avoir fait injustice aux pauvres. 'Neanmoins il paroist qu'il n'y avoit point d'accusation formée juridiquement contre luy, & que tout ce qu'on luy pouvoit reprocher estoit le defaut de son entrée. a. a|690.d. p.690.d|695.a. p.690.d. p.695.c.

[Theodose crut que cette affaire estoit digne de son application. Non seulement il envoya Eustate sur les lieux,] 'mais il en écrivit à [Dioscore] d'Alexandrie, [& peut-estre mesme aux autres premiers Evesques de l'Eglise.] 'Ce qui est certain, c'est que p.694.e. d. e|690.c.d.e.

p. 690.d.e. le Pape Saint Leon, l'Evesque d'Alexandrie, 'Saint Flavien de Constantinople, & [Domnus d'Antioche, écrivirent sur cette affaire.]'On pretend qu'ils concluoient tous à deposer Bassien,[de quoy il ne faut pas s'étonner, si on ne leur avoit exposé que le defaut de son entrée,& non la jouissance paisible où il avoit esté depuis quatre ans, autorisée par S. Procle.] 'On attribuë particulierement son expulsion en un endroit à S.Flavien, '& en un autre à S. Leon. 'On ajoute que l'Empereur jugea aussi pour sa deposition. [L'ordre de l'Eglise eust esté que l'on assemblast un Concile de la province ou du Departement pour juger de cette affaire. Ainsi c'est avec raison que] 'les Evesques d'Asie se plaignirent qu'on l'avoit deposé sans le juger.

'On luy arracha par force l'habit sacerdotal dont il estoit encore revétu, '& on prit le Prestre Estienne, l'un de ceux qui avoient exercé tant de violences sur sa personne, pour le faire Evesque en sa place, 'durant qu'il demeuroit toujours prisonnier. Ceux mesmes qu'il avoit fait Evesques, ordonnerent cet Estienne, 'qui dit qu'il avoit esté ordonné par 40 Evesques d'Asie, aprés avoir esté choisi par les personnes les plus qualifiées de la ville, par tout le Clergé, & par tout le peuple.[On vit bien neanmoins dans le Concile de Calcedoine, que l'inclination des Evesques d'Asie estoit plus pour Bassien que pour Estienne. Ainsi il faut qu'ils aient esté poussez à ordonner Estienne par quelque puissance superieure.] 'Tout le Concile de Calcedoine jugea mesme qu'Estienne s'estoit intrus par des factions, & par des cabales, & qu'il estoit indigne de l'episcopat. 'Il estoit dans le Clergé d'Ephese depuis le commencement du siecle. 'Eustathe le Silentiaire, aprés avoir examiné durant trois mois l'affaire de Bassien, rendit quelque jugement, auquel on pretend que Bassien consentit. [Mais si cela est, on n'eut pas d'égard à ce consentement, parceque la violence estoit trop visible. Ce fut ainsi qu'Estienne demeura Evesque d'Ephese: & nous en parlerons encore dans la suite.] 'Quelques uns le font auteur du Code des Canons de l'Eglise greque.

[Pour Bassien, on ne voit pas ce qu'il devint aprés trois mois de sa prison. Il en faut peut-estre juger par le Prestre Cassien,] 'qui pour observer, dit-il, inviolablement le serment qu'on luy avoit fait faire de ne l'abandonner jamais, passa quatre ans à aller de costé & d'autre,& à y mendier sa vie dans Constantinople. [Les choses demeurerent donc en cet état jusqu'en l'an 451, "auquel Bassien demanda son rétablissement au Concile de Calcedoine V. § 121.

Marginal notes: c.d.e|694.d.e. — p. 691.d. — p. 698.a. — p. 690.d. — p. 695.e. — p. 686.c|690.b. — p. 686.c|690.e. — p. 695.a. — p. 687.b.c. — p. 698.c.d. — p. 687.e. — p. 650.e. — Lup.can.t.1.p. 821. — Conc.t.4.p.695.c.

cedoine. Le Concile jugea qu'il meritoit bien de demeurer deposé, mais qu'Estienne ne merito it pas d'estre Evesque; & qu'ainsi l'on en eliroit un autre. C'est ce qu'on verra plus amplement en son lieu.]



ARTICLE XXIV.

D'Ibas Evesque d'Edesse: On le soupçonne de suivre l'erreur de Nestorius.

[A L'HISTOIRE tragique de Bassien d'Ephese, il faut joindre celle d'Ibas Evesque d'Edesse, où l'on ne verra pas de si grandes violences,]mais qui eut des suites encore plus longues,[& plus funestes]pour l'Eglise, ce qui nous oblige de l'examiner avec soin, & de nous étendre[plus que nous ne souhaiterions dans une chose qu'on peut regarder ici comme une digression.]La lettre qu'Ibas écrivit l'an 433 à Maris, montre assez qu'il estoit alors dans le Clergé de la ville d'Edesse, [celebre metropole de l'Osrhoene.]S. Procle le qualifie un homme prudent, [& éclairé,]nourrit dés l'enfance dans l'étude des saintes Ecritures, '& il les possedoit parfaitement.[a]Il avoit un frere à qui il donna estant Evesque, la recette des revenus de son Eglise,[b]& plusieurs neveux,[c]l'un"desquels nommé Daniel, il fit Evesque de Carrhes.

Bar.448.§57. Conc.t.4.p.663 d. t.5.p.513.a. Thdrt.ep.132. p.1005.b. a Conc.t.4 p. 647.a.c.650.a. b p.647.e|650.a. c p.647.d. d d.663.b. Note 11.

[d]Il se met fort clairement au nombre de ceux qui vinrent en 431 au Concile d'Ephese, ou avec Jean d'Antioche,["ou mesme deux ou trois jours avant luy,'quoique Rabula son Evesque semble n'y estre venu"que quelques jours aprés Jean.'Il y estoit joint avec les Orientaux dont on voit qu'il embrassoit tous les sentimens avec ardeur.'Il n'estoit pas neanmoins fort attaché à Nestorius:'Mais il avoit un grand zele pour Theodore de Mopsueste. 'Jusqu'à la réunion[qui se fit en 433,] il regardoit Saint Cyrille comme un heretique: '& depuis la réunion, il continua à croire que les écrits de ce Saint contre Nestorius n'estoient pas exemts d'erreur, & qu'il n'avoit pas gardé dans la deposition de cet heresiarque, toutes les regles des Canons & de la justice.

V.S.Cyrille note 43. Ib.§96. ap.p.705. t.4.p.663.b. p.662.c.d. p.663.665. p.659.a. p.662.663.

'Rabula s'estoit aussi uni à Ephese avec les Orientaux.[e]Mais "dés le Caresme suivant il se declara contre eux pour S.Cyrille, & mesme il dit publiquement'anatheme à Theodore de Mopsueste, & à ceux qui lisoient ses ouvrages.'Beaucoup de personnes d'Edesse, entre lesquels on ne peut douter qu'Ibas ne fust, se

Ib.§96. ep.p.705.725. e d.748.&c. p.663.666. p.748.749|t.4. p.663.666.

plaignirent de cette conduite aux Orientaux, accusant mesme leur Evesque de prescher qu'il n'y a en J.C. qu'une nature. Les Orientaux les animerent à se separer de sa communion.[& il est bien à presumer qu'ils le firent; mais il y a aussi toute apparence qu'ils y rentrerent "lorsque les Orientaux se furent reconciliez V. S.Cyrille § 118.
t.4.p.666.c. avec S. Cyrille en 433.]'Car dans la lettre celebre d'Ibas à Maris [dont nous avons assez parlé sur S.Cyrille,]il dit qu'il n'y avoit plus
p.665.666. de schisme,&que la paix estoit rétablie comme apparavant.'On y voit bien neanmoins que ses sentimens ne s'accordoient pas avec ceux de son Evesque: [& il pouvoit avoir raison de ne pas approuver la conduite qu'il avoit tenuë.] Neanmoins la maniere dont il en parle, jusqu'à luy donner le titre de tyran, n'est pas ex-
p.666.b. cusable.'Il y reconnoist que Saint Cyrille estoit dans la vraie foy;
p.662.d. a d,e|663. 'mais il paroist fort persuadé qu'il n'y avoit pas toujours esté,[a]& que l'heresie impie d'une seule nature,estoit dans ses anathematismes:[& ce fut la cause du grand bruit que l'on excita sur cette lettre.

"Rabula mourut apparemment à la fin de 436,& Ibas fut fait Ib. § 140.
t.4.p.659.e. Evesque d'Edesse au lieu de luy.]Il entra dans la communion de S. Cyrille, luy écrivit plusieurs lettres, & en receut plusieurs de luy.[Comme il n'avoit pas rendu à son Evesque tout le respect qu'il luy devoit; aussi il ne trouva pas dans son Eglise, lorsqu'il fut Evesque, tout le respect & toute la soumission que son caractere
t.5 p.512.c.d. pouvoit meriter. Car dés l'entrée de son episcopat]'quelques Ecclesiastiques & quelques moines d'Edesse,& mesme quelques uns des plus considerables & des plus zelez d'entre les laïques, se plaignirent hautement qu'il suivoit les folies de Nestorius,que c'estoit pour en infecter les autres qu'il avoit traduit en syriaque,& qu'il repandoit partout les écrits de Theodore de Mopsueste, & qu'il engageoit beaucoup de personnes simples & peu instruites dans
p.513.b. des dogmes que l'Eglise avoit condannez. Ce bruit se repandit
p.514.a. jusques dans Constantinople. 'Tous les accusateurs le porterent aux oreilles de Theodose, & de S. Procle qui en estoit alors Eves-
p.513.b. b d. que.'Il y attrista & y scandaliza beaucoup de personnes,[b] qui commençoient à douter de la foy de cet Evesque: & les plus saints ne pouvoient se consoler de voir ou que des Evesques estoient capables de tomber dans de si grandes erreurs, ou que d'autres fussent assez malheureux pour les accuser injustement.

p.521. 'Ce fut ce qui obligea Saint Procle[vers la fin de l'an 437,]d'é-
p.512.e. crire une grande lettre à Jean d'Antioche, 'pour le prier que si Ibas estoit innocent des erreurs dont il estoit accusé, comme il
d. se le persuadoit,'il voulust bien lever ce scandale en condannant

de vive voix, & par sa signature * quelques propositions heretiques qu'il envoyoit à Jean, & en souscrivant à une lettre importante qu'il écrivoit aux Armeniens contre les erreurs de Nestorius. 'Qu'Ibas estoit obligé à cela, & par la charité qu'il devoit à ses freres, & encore plus par celle qu'il se devoit à luy mesme, & par le soin de sa propre reputation; tout le monde estant disposé à l'aimer & à l'estimer, pourvu qu'on fust assuré de la pureté de sa foy. p.513.

*V.S.Cyrille § 142.

[Nous ne voyons point ce qui arriva sur cela, ni si Ibas fit quelque chose de plus que les Orientaux. Car Procle leur demandoit à tous en general ce qu'il demandoit en particulier à Ibas. "Ils ne firent aucune difficulté de souscrire la lettre aux Armeniens, & écrivirent à S. Procle par des lettres qui condannoient tres nettement l'erreur de Nestorius. Mais pour les propositions qu'il leur envoyoit, & qui la plusspart estoient de Theodore, toutes les instances que luy, & Saint Cyrille leur firent sur cela, ne purent jamais les obliger à les condanner. 'Ainsi il n'y a pas d'apparence qu'Ibas l'ait fait. [Et c'est peutestre sur cela,] qu'on a dit dans le V. Concile, qu'Ibas ne s'estoit point corrigé pour tout ce que S Procle luy avoit écrit. L'on ajoute que comme il ne se corrigeoit point, ses accusateurs s'adresserent depuis à Domnus. [Mais dans ce qui se passa sous Domnus nous ne voyons point qu'il se soit jamais agi des écrits de Theodore.]

Ibid.§ 143-145.

c.5.p.514.b.

'Theodoret recommanda vers l'an 443 à Ibas, l'Evesque Cyprien chassé de l'Afrique. "Il fut appellé par Domnus"au Concile d'Antioche de l'an 445; mais il ne put y venir, & écrivit [à Domnus] pour s'en excuser.

Ib.149.

Thdrt.ep.52.p.932.933.
a Conc.t.4.p.739 c.



ARTICLE XXV.

Ibas est accusé de blasphemes, & de plusieurs crimes devant Domnus d'Antioche.

[NOUS ne voyons point que l'accusation formée contre Ibas dans le commencement de son episcopat, ait eu pour lors d'autre suite que celle que nous avons marquée. Mais on la renouvella au bout de quelques années.]'Ses propres Ecclesiastiques se souleverent contre luy, & par les troubles qu'ils exciterent, bannirent la paix de l'Eglise. 'Les principaux d'entre eux estoient les Prestres Samuel, Cyr, Euloge, & Maras, ᵇausquels on joint encore Ablave, Jean, Anatole, Caiume & Abibe.

Thdrt.ep.87.p.965 c.
Conc.t.4.p.643.d.
b p.638.d|639.b.

p.626.e. 'Ibas pretend que toute cette affaire luy fut suscitée par Urane Evesque d'Himeres, l'un des plus fideles ministres de la cabale
p.117.d. de[heresiarque]Eutyche. [Il estoit suffragant d'Ibas.] 'Car Himere est dans l'Osrhoene.

p.654.655. ["Dés l'an 435 apparemment,]'Samuel ayant dit dans un sermon, Que la vie a souffert la mort, Ibas luy demanda comment il entendoit cette expression, parceque si par cette vie il entendoit J.C. qui est nostre vie, & sa chair vivifiante, il avoit raison; mais que s'il l'entendoit de la divinité mesme, il ne le souffriroit V.S.Cyrille note 86.
p.655.c. pas. [Samuel le satisfit sans doute sur cela,] 'puisqu'il demeura encore dans sa communion durant dix ans, [ou à peu prés.]Il se plaint neanmoins que depuis cela Ibas ne luy avoit jamais permis de prescher. 1.

[Voici ce qu'on pretend avoir donné occasion au renouvelle-
p.651.e|655.b. ment de la division.]'C'estoit la coutume de l'Eglise d'Edesse, que le jour de Pasque, ou le jour de devant, tous les Ecclesiastiques s'assembloient dans une sale de l'evesché, où l'Evesque leur faisoit un discours, & ensuite donnoit de sa main à chacun
p.654.a. quelque petit present pour la feste. 'On pretendoit donc qu'en
p.651.d.e. l'an 445,'Ibas s'acquitant de ce devoir, avoit dit en presence de tout son Clergé ces paroles impies, [egalement Nestoriennes, & Pelagiennes:] Je ne porte point envie à J.C, de ce qu'il est devenu Dieu: Car puisqu'il est devenu Dieu, je puis le devenir aussi;
p.667.b|Liber. c.12.p.74. 'ou bien, Je le serai moy mesme aussibien que luy, si je le veux.
a Conc.p.654.a. aOn disoit qu'il avoit ajouté à cela plusieurs autres[blasphemes,]
Liber.c.12.p.72 'comme d'avoir dit: C'est aujourd'hui que J.C. a esté fait Dieu.

Conc p.648.a.e|650.a.d|651.a. 'On l'accusoit encore de plusieurs autres crimes, comme d'abuser des biens de son Eglise, qui estoient grands, ou pour son
p.647.b. profit particulier, ou pour ses parens,'de prendre de l'argent des
b.c.d. ordinations, '& d'elever aux dignitez de l'Eglise, & mesme à l'episcopat des personnes diffamées publiquement pour leurs
d. crimes. 'On luy reprochoit surtout l'ordination "de Daniel son neveu, qu'il avoit fait Evesque de Carrhes, [peutestre aprés la V. la note 12.
Thdrt.v.P.c.17 p.848.b. mort] 'de S. Abraham, dont parle Theodoret: b & Daniel des-
b Conc.p.647.d.e|650.c.d.e|651.a. honoroit, disoit-on, cette dignité sacrée par les desordres les plus scandaleux.

c p.647.d|655.d. cOn pretend aussi qu'Ibas traitoit avec beaucoup de violence & d'emportement ceux qui ne se soumettoient pas à ses volon-
p.655.c.e. tez,'afin d'empescher par la cruauté qu'on ne le pust convaincre
p.635.a. de ses autres fautes.'Le Diacre Theophile qui parla contre luy à

1. Comment donc semble-t-il vouloir nier qu'Ibas luy eust rien dit sur cela?

Calcedoine, se plaignit [1] de la violence qu'il avoit fait souffrir à la ville [d'Edesse.] 'Voilà les principaux crimes dont on l'accusoit, que Baronius croit estre autant de calomnies, à cause de la qualité des accusateurs, qui ne craignoient point d'attaquer aussi l'innocence de Theodoret leur bienfacteur. [Ce qui est certain c'est qu'il n'y eut rien de prouvé.] Bar.448.§70.

'Aprés le Concile d'Antioche [de l'an 445,] Domnus d'Antioche vint à Hieraple, pour inthronizer Estienne elu Evesque de cette ville, [qui n'est pas eloignée d'Edesse.] 'Les deux Prestres Cyr & Euloge l'y estoient venu attendre avec des memoires & des requestes contre Ibas leur Evesque, qu'ils avoient dressées avec la participation de Samuel & de Maras. On disoit qu'il y avoit bien environ 30 Ecclesiastiques d'Edesse qui adheroient à cette accusation, '& environ 17 qui avoient mesme signé la requeste. 'Maras pretend qu'ils n'estoient qu'eux quatre. Conc.t.4.p.658.b. d. c. e.

'Ibas ayant appris cette nouvelle lorsqu'il estoit sur le point de partir d'Edesse, pour aller à Hieraple rendre ses civilitez à Domnus, 'fit assembler tout son Clergé, & leur dit qu'il avoit sceu que Cyr & Euloge estoient allé l'accuser, qu'il les avoit pour cela separez de la communion; & que s'il y avoit quelqu'un qui eust consenti par écrit à cette accusation, "il les avertissoit de ne se point presenter à faire ses fonctions, & à la communion, jusqu'à ce qu'on vist la fin de cette affaire. 'Qu'il laissoit cela à leur conscience. 'Ibas pretendit depuis qu'il y en avoit eu environ 15 qui s'estoient destors separez de sa communion, sans qu'il les en eust separez [d'une autre maniere, & qui s'estoient ainsi declarez ses accusateurs.] 'Maras soûtint au contraire que luy & Samuel estoient seuls sortis de cette assemblée, & que tous les autres y estoient demeurez, & avoient continué à communiquer avec Ibas. b. c.d. μη βλεπέτω. e. c. d.e.



ARTICLE XXVI.

Le Concile d'Antioche juge en faveur d'Ibas.

[ON ne voit point si Ibas alla à Hieraple sur l'accusation formée contre luy, ni ce que fit Domnus sur ce sujet. On travailla apparemment durant quelque temps à appaiser ce different par la douceur.] 'Les accusateurs demanderent plusieurs fois à parler à Theodoret, qui les receut toujours avec beau- Thdrt.ep.91.p.981.b.

1. δια πλείονα τῆς πόλεως.

coup de douceur, & leur dit en mesme temps ce qu'il devoit.
Conc.t.4.p.639.b.c.d. 'On parle d'un "examen fait ce semble au commencement de 448, ou peu devant, dans le cabinet [de Domnus,] sans doute, où on pretendoit qu'Ibas avoit dit qu'il avoit tenu Saint Cyrille pour heretique, jusqu'à ce qu'il eut anathematizé ses douze articles.

p.639.e. 'Enfin le Caresme [de l'an 448] estant venu, Samuel & les trois
p.634.e. autres presenterent leurs requestes à Domnus, '& au Concile
Lib.c.10.p.50 d'Orient, 'accusant Ibas d'estre Nestorien, & d'avoir dit qu'il
Conc.p.639.e. pouvoit estre Dieu aussibien que J. C, s'il le vouloit. Domnus manda à Ibas de se venir presenter aprés Pasque, [qui en 448 estoit l'ozieme d'avril.] Il luy parloit aussi pour lever "l'excommunication [ou l'interdiction,] dont les accusateurs estoient liez;
Thdrt.ep.111.p.981.b|87.p.965.a. '& c'estoit par l'avis de Theodoret, qui jugeoit à propos qu'on leur permist la communion à Pasque.[a] Ibas s'en remit absolument 1.
a Conc.p.642.a|643.a|Lib.c.10.p.51. à la discretion de Domnus, qui leva leur excommunication en faveur de la feste, à la charge qu'ils ne sortiroient point d'Antioche que l'affaire ne fust terminée, & que ceux qui en sortiroient auparavant, seroient non seulement separez de la communion, mais mesme deposez.

Conc.p.658.a. 'En attendant le temps du Concile, Ibas fit dresser un acte en sa faveur, & le fit porter à tous ses Ecclesiastiques, afin qu'ils le
p.654.b. signassent. 'Il estoit adressé à Domnus, & estoit pour justifier Ibas de l'heresie Nestorienne, & de la parole impie dont on l'accusoit. [Ainsi il estoit apparemment fort semblable à celui dont nous parlerons ci-dessous.] Tous les Ecclesiastiques d'Edesse le
p.658.a. b c. signerent, 'à la reserve de 17 ou 18, [b] qui selon que pretend Ibas, s'estoient dés le commencement declarez contre luy, & "separez V. § 25.
a. de sa communion. 'Ses accusateurs soûtiennent au contraire, que comme ils refusoient de signer, parcequ'ils ne vouloient pas mentir, ni faire une signature dont ils ne pourroient pas rendre de bonnes raisons, il les avoit amenez par force à l'eglise, avoit fait crier [par ses confidens] qu'il les falloit chasser, puisqu'ils ne vouloient pas signer, & que sur cela Ibas les avoit excommuniez, & fait mettre hors de l'eglise, ce qui les avoit obligez de
p.654.e. venir à Antioche se presenter au Concile. 'Les Diacres David & Maras qu'on voulut produire pour témoins contre Ibas, estoient
d. visiblement de ce nombre. Ibas dit que Maras n'avoit point esté excommunié par luy, mais par l'Archidiacre dont il dependoit, à cause qu'il avoit dit des injures à un Prestre, & que son depit l'avoit fait joindre à ses ennemis.

Lib.c.10.p.41. 1. '& non à l'Ascension comme l'écrit Liberat.

[Aprés Pasque] 'Domnus tint à Antioche son Concile,ª qui est appellé plusieurs fois le grand & saint Concile : & il est marqué qu'il y avoit beaucoup d'Evesques. 'Neanmoins les signatures qui nous en restent, & qu'on a voulu mettre toutes, ne portent les noms que de Domnus d'Antioche, de deux metropolitains, Symeon d'Amide & Constantin de Bostres, & de six autres Evesques. 'Le latin y ajoute Estienne d'Hieraple metropolitain. 'Il semble qu'Urane Evesque d'Himeres fust alors à Antioche. [Neanmoins il n'est pas nommé entre ceux qui composoient le Concile, soit qu'Ibas l'eust recusé, soit pour quelque autre raison.] 'Theodoret ne s'y trouva pas non plus, à cause "de l'ordre qu'il avoit receu de ne point sortir de son diocese, ᵇ & les accusateurs d'Ibas estoient faschez de ce qu'il n'y estoit pas.

p.642.a e. ª p.659.c.e. p.643.b.c. p.644.b. p.646 e. V. Theodoret § 28. Thdrt.ep.87. 111.p.965 a] 981.a. ᵇep.91.p.982.a.b

'Ibas vint se presenter au Concile. Mais avant qu'il fust arrivé à Antioche, Samuel & Cyr en estoient partis pour aller à Constantinople. [L'on voit par là, & encore mieux par la suite, comment il faut juger] 'de ce que Theodore de Cesarée dit dans le V. Concile, Que les adversaires d'Ibas s'adresserent à Theodose & à Flavien, parceque Domnus ne les avoit pas "ecoutez. 'Lors donc que le Concile fut assemblé, & qu'on eut lu les requestes signées des quatre accusateurs, comme on vit qu'il n'en comparoissoit que deux, savoir Maras & Euloge, 'le Concile leur demanda où estoient les deux autres. Ils répondirent qu'ils ne le savoient pas precisément, n'en ayant point receu de lettres; mais qu'ils croyoient qu'ils estoient allez à Constantinople, '& qu'ils s'estoient retirez ayant sceu les mauvais desseins d'Ibas. 'Domnus leur demanda ce qu'ils pretendoient donc avoir eu à craindre, leur reprocha que c'estoit violer la condition qu'on leur avoit accordée, & leur declara que Samuel & Cyr estoient non seulement retombez dans leur interdiction, mais aussi dans la deposition. [Ce sont donc sans doute] 'les deux Prestres que Theodoret dit avoir esté deposez par la sentence d'un Concile.

Conc.p.742.a.b. t.5 p.514.b. *suscepisset* t.4.p.642.a.b. b.c. e. p.643.a. Thdrt.ep.111. p.981.d.

[On ne voit pas le reste de ce qui se fit dans le Concile d'Antioche, sinon que] 'le Diacre Maras qui estoit venu se joindre aux autres accusateurs d'Ibas, y presenta avec eux une nouvelle requeste contre luy. 'Il paroist seulement qu'il fut plus favorable à Ibas qu'aux accusateurs, 'qui pretendoient "qu'on les y avoit opprimez, & qu'on n'y avoit pas eu d'égard à leurs raisons. 'Il semble qu'on les ait mesme privez de la communion, [qu'on leur avoit renduë à Pasque,] à cause de la maniere turbulente & seditieuse dont ils se conduisoient dans le Concile. [Il y a neanmoins

Conc.p.654.p. b. p.658.a. *κατεχσθῆναι* p.646.c.

apparence qu'on remit à une autrefois l'entiere decision de cette affaire, parcequ'elle dependoit de beaucoup de faits, & qu'il falloit entendre beaucoup de témoins.] 'Car il paroist que quelque temps aprés, Domnus travailloit encore pour la regler. Thdrt.ep.111.p.981.c.



ARTICLE XXVII.

Les accusateurs d'Ibas ont recours à l'Empereur & à Saint Flavien de Constantinople, qui leur donnent des Commissaires.

Conc.t.4.p.658.b. 'LE Prestre Samuel pretend que comme on vit le succés du Concile d'Antioche, & qu'Ibas s'en retournoit victorieux à Edesse; les 17 Ecclesiastiques qui n'avoient pas voulu signer en sa faveur avec les autres, n'oserent y retourner depeur de ressentir les effets de sa vengeance; de sorte que les quatre accusateurs furent obligez de les garder avec eux, & de les nourrir, à cause du témoignage [qu'ils avoient rendu, ou qu'ils pouvoient rendre en leur faveur. Il faut neanmoins que quelques uns d'eux soient revenus à Edesse.] p.655.d,e. 'Car on pretend qu'Ibas aprés son retour fit faire un procés par ses œconomes à un Prestre âgé de 50 ans, & d'une vie tres exemplaire, parcequ'il n'avoit pas voulu signer à sa decharge: Que ce Prestre fut mis en prison; mais qu'on ne peut rien prouver contre luy: Que le Gouverneur devant qui cette affaire se poursuivoit, ne voulut point la juger, quelque instance que l'accusé en fist, depeur de faire voir la violence de l'Evesque: Qu'il elargit neanmoins le Prestre, & que toute la ville le receut au sortir de la prison avec des cierges & des flambeaux.

p.642.a. 'Samuel & Cyr qui avoient d'abord quitté Antioche pour aller à Constantinople, p.639.b. 'y furent [bientost] suivis par les Prestres Euloge & Maras leurs compagnons, & encore par Ablave, Jean, p.654.d. Anatole, Caiume, & Abibe Ecclesiastiques d'Edesse. p.646.b. 'Le Diacre Maras y alla aussi avec eux. a|639.a. 'Urane d'Himeres s'y trouva encore vers ce temps là. p.643.e|637.b|639.a.b. 'Les quatre accusateurs & les cinq autres s'adresserent donc à l'Empereur, '& luy firent des plaintes, non seulement contre Ibas, mais encore contre Daniel "de Carrhes, Note 12. p.637.d. '& contre Jean de Theodosiople [a] ville peu eloignée d'Edesse,[b] & apparemment de l'Osrhoene mesme. [c] Procope qui en parle assez souvent,] la place sur la riviere d'Aborra.

a Thdrt.l.5.c.36.p.750.a. b Conc.p.639.a c Proc.æd.l.2.c.5.p.37.

[d] Ils s'adresserent mesme contre ces trois Evesques à S. Flavien de Constantinople, [& à son synode; car je pense que c'est] [e] 'ce qu'ils

d Conc.p.639.b e p.643.646.

qu'ils appellent *le Concile d'Occident*. 'Ils publierent encore diverses calomnies contre Theodoret, qu'ils avoient peut-estre apprises à Constantinople mesme, plutost qu'en Syrie.[a] Et ils exciterent par là un grand soulevement contre luy dans cette ville. 'Theodose & S. Flavien receurent [trop favorablement] leurs requestes, [& les plaintes qu'ils firent sans doute contre leurs juges.] 'Il y a mesme apparence que S. Flavien fit alors quelque chose contre le Canon du second Concile œcumenique, qui défend aux Evesques d'un Departement, de se rendre juges des affaires nées dans un autre. Car si c'est de cette affaire que parle Theodoret, je ne voy pas moyen de l'expliquer, qu'en disant que Theodose en renvoya le jugement à cet Evesque, qui leva la sentence de deposition que le Concile d'Antioche avoit prononcée contre Samuel & Cyr; ce qui causa un grand scandale. [S. Chrysostome n'avoit pas cru pouvoir casser de mesme la sentence de Theophile contre les Grands-Freres. Mais S. Flavien lava cette faute dans son sang.]

Thdrt.ep.87.111. p.965.a|981.a|982.a.
a p.981.d.
l.5.p.514.c.
t.4.p.981.b.

'Domnus d'Antioche voyant qu'on l'attaquoit si ouvertement [& en cette rencontre, & par la persecution qu'on faisoit en mesme temps à Theodoret, & à Irenée de Cyr,] 'il se resolut de se decharger entierement de ce qui restoit à vider de l'affaire d'Ibas, & la renvoya à Ibas mesme, & à Symeon metropolitain d'Amide [en Mesopotamie,] c'est à dire au Concile des Evesques de la Mesopotamie, & de l'Osrhoene. [On ne voit point qu'ils aient fait aucune procedure sur cela.] 'Il écrivit aussi à S. Flavien sur cette affaire, luy marquant apparemment pourquoi il avoit esté obligé de deposer Samuel & Cyr, '& de separer de la communion les autres accusateurs d'Ibas. 'Cette lettre fut luë devant les Patrices, [c'est à dire dans le conseil de l'Empereur.

b.
V. Theodoret § 29, 34.
c.
Conc.p.639.d|646.b.
c.
c.

Soit que S. Flavien fust bien aise de ne se pas méler davantage d'une affaire qui estoit du Departement d'Orient, soit qu'on vist qu'il n'y avoit pas moyen de s'assurer de la verité des faits, dans un lieu dont les témoins estoient si eloignez,] 'l'Empereur jugea à propos de commettre cette affaire à trois Evesques d'Orient, qui la jugeroient dans la Phenicie. 'Cela se fit du consentement de Flavien, [qui n'avoit peut-estre pas assez examiné si cette commission n'estoit point contraire aux Canons, & si elle ne ruinoit pas la liberté ecclesiastique.] 'Nous en avons encore l'acte de l'Empereur, daté du 26 octobre [448,] adressé à Damasce[1] Secretaire d'Etat, par le quel Theodose ordonne à cet officier de se

p.638.639.
p.637.c|646.a.
p.638.

1. Tribuno & Notario Prætoriano.

transporter en Orient, & de se faire prester main forte par les magistrats des lieux, pour amener en Phenicie les Evesques Ibas, "Daniel, & Jean, pour faire examiner par les trois Evesques nommez pour commissaires ce que les Ecclesiastiques des trois accusez voudront objecter contre eux, & pour faire executer ce qui aura esté resolu. 'L'Empereur en écrivit aussi aux commissaires, 'leur donnant pouvoir de regler cette affaire en la maniere qui leur sembleroit la plus juste. Flavien leur en écrivit encore par Euloge Diacre de son Eglise, chargé de presser le jugement de sa part, & qui y assista aussi. 'Les trois commissaires estoient Photius de Tyr, Eustathe de Beryte [en Phenicie,]& Urane d'Himeres [dans l'Osrhoene] 'qui estoit encore alors à Constantinople. [On les choisit sans doute comme plus favorables aux accusateurs qu'aux accusez. Car Photius "substitué à la place d'Irenée deposé par l'autorité de la Cour, comme Nestorien, n'entroit pas sans doute beaucoup dans les sentimens des Orientaux. Eustathe se signala mesme entre les plus emportez dans le faux Concile d'Ephese.] 'Pour Urane, Ibas proteste que c'est son ennemi declaré, & l'auteur mesme de tout ce que ses Ecclesiastiques faisoient contre luy. Il dit mesme que c'estoit luy qui avoit procuré cette nomination de commissaires, & qui s'y estoit fait mettre avec les autres. 'On voit en effet que les accusateurs le prenoient volontiers pour témoin, & avoient grand soin qu'on luy expliquast en syriaque ce qui se disoit en grec; [d'où l'on peut juger qu'il n'entendoit pas d'autre langue que la syriaque. Je ne sçay] si le *reverendissime Maras*, qu'on luy donna pour interprete, [seroit l'un des accusateurs.]'Ce fut le Prestre Euloge d'Edesse qui le servit en cette qualité dans le faux Concile d'Ephese.

Marginal notes: V. la note 12. — p. 639. a. — p. 627. d. — p. 638. c|639. c|t. 5. p. 514. b. c. — t. 4. p. 638. c. b. — V. Theodoret § 25. — p. 626. a. — p. 639|646. b. — p. 646. c. — p. 649. a.



ARTICLE XXVIII.

Les commissaires examinent à Beryte les blasphemes imputez à Ibas.

'DAMASCE ayant receu l'ordre de l'Empereur pour faire juger l'affaire d'Ibas par Photius, Eustathe & Urane, s'en vint en Phenicie[avec Urane,]& rendit à Photius & à Eustathe les lettres que l'Empereur leur écrivoit sur cela.'Euloge leur rendit de mesme celle de Flavien.'Damasce fit aussi venir les accusateurs & les accusez, '& ils se trouverent tous à Beryte le premier["fevrier]de l'année 449, dans la nouvelle maison episcopale

Marginal notes: Conc. t. 4. p. 627. c. d. — p. 634. c. — p. 627. d. — p. 638. d. e. — Note 13.

auprés d'une eglise bastie aussi depuis peu. Damasce mesme & le Diacre Euloge se trouverent aussi à l'examen de l'affaire.

'Les accusateurs avoient presenté leur requeste dés la veille. p.643.e.
'Aprés qu'on eut fait la lecture de l'ordre de l'Empereur,'on examina la qualité des accusateurs, & on verifia par la lecture des actes du Concile d'Antioche, que Samuel & Cyr y avoient esté deposez de la prestrise; [ce qui leur ostoit peut-estre le pouvoir d'agir contre les accusez.] 'Dans cette discussion on pria Urane de declarer ce qu'il savoit s'estre passé: mais il s'en excusa, disant qu'estant juge, il ne pouvoit pas parler comme témoin. [Et c'est l'unique chose qui soit marquée de luy dans cette procedure. Quoique Samuel & Cyr fussent deposez,] les autres accusateurs estoient au plus separez de la communion; ce que l'on ne voulut pas mesme examiner.' Ainsi l'on fit lire deux fois la requeste qu'ils avoient presentée la veille, 'adressée aux trois commissaires par les quatre Prestres anciens accusateurs d'Ibas. 'Ils ne s'y declarent accusateurs que d'Ibas & de Daniel: [& peut-estre qu'Ablave, Jean, Anatole, Caiume, & Abibe estoient les accusateurs de Jean de Theodosiople.] Car l'ordre de l'Empereur porte que les accusateurs estoient des Ecclesiastiques d'Edesse, de Carrhes, & de Theodosiople.

p.617.d.e|639 b. a p.639-646. p.646.c.d. d|643.e. p.643.d. e. p.638.e.

'Aprés qu'on eut lu la requeste donnée contre Ibas & Daniel les accusateurs presenterent les articles & les chefs dont ils pretendoient les convaincre, & declarerent ensuite qu'ils persistoient dans leur accusation; [ce qui les engageoit à souffrir les peines portées par les loix contre les faux accusateurs, s'ils ne prouvoient ce qu'ils avoient avancé. Nous avons déja marqué 'les principaux chefs de cette accusation.] 'Aprés qu'on en eut fait la lecture, les commissaires jugerent à propos de commencer par ce qui regardoit la foy, & ce que l'on disoit qu'Ibas estoit Nestorien.

p.617.e|646.e. V. §25. p.617.d|651.a b.c.

'On allegua aussitost la parole celebre: *Je ne porte point envie à J.C. de ce qu'il est devenu Dieu &c.* Ibas la nia, & prononça anatheme contre quiconque la disoit, & contre quiconque l'attribuoit faussement à un autre.'Il fallut donc venir aux témoins. Les accusateurs promirent d'en faire venir d'Edesse tant que l'on voudroit, & en presenterent trois, les Diacres David, & Maras, & un autre qui n'est pas nommé. 'Ibas dit que tous les trois avoient suivi ses accusateurs à Constantinople, pour l'y accuser aussi, qu'ils estoient toujours avec eux.' Que David avoit presenté une requeste contre luy à Antioche: Que Maras avoit esté

p.651.d.e. p.654. p.654.b.c. d.

p.658. privé de la communion par son Archidiacre ; 'Que dés le commencement de l'affaire, il s'estoient separez de sa communion,
p.657.c|635.c. comme estant ses accusateurs & ses parties, 'ce qui les rendoit suspects & incapables d'estre ecoutez comme témoins.

p.658. a p.658.b. 'Les accusateurs nioient le dernier fait, [a] mais ils avouoient qu'ils avoient les témoins avec eux depuis quelques mois, &
p.635.c,655.b. c.e. qu'ils les entretenoient: [& ils ne disoient rien sur le reste;] 'de sorte que les commissaires declarerent que trois témoins suspects à l'accusé n'estoient point recevables, [surtout] en une chose
p.655.c. qu'on pretendoit avoir esté entenduë de tout le Clergé. 'Cela sembloit aller à faire une information sur les lieux: Mais les accusateurs témoignerent assez qu'ils ne le souhaitoient pas, sous pretexte que les violences d'Ibas, ostoient à tout le monde la liberté de rien dire contre luy.

p.654.b. [Outre ce defaut de preuve,]'Ibas produisoit encore pour sa decharge, une attestation signée de tout son Clergé,[qui n'avoit pas esté faite en sa presence, comme celle qu'on avoit envoyée à
a. Domnus] 'mais qu'il avoit seulement envoyé demander de Be-
p.667-671. ryte par un Diacre.'Elle est signée de 14 Prestres, 38 Diacre, 11 Soudiacres, & un Lecteur, dont beaucoup signent en syriaque.
p.654.b. [Ces 64 n'approchent pas encore des 200 Ecclesiastiques,]'dont
p.667.a. Ibas mesme dit que son Clergé estoit composé.'Ils parlent nean-
a.b.c|Liber.c. 10.p.51. moins au nom de tout le Cergé. 'Ils exposent qu'ils ont appris de beaucoup de personnes venües de la Phenicie, que l'on accusoit leur Evesque d'avoir proferé devant eux tous, cette parole impie, *Je ne porte point envie &c.* Mais qu'ils protestent devant Dieu, qu'ils n'ont jamais rien oui dire de semblable, ni à Ibas, ni à qui que ce fust; qu'ils veulent estre anathemes, & qu'il meritent le feu de l'enfer, s'ils ont jamais entendu dire cette parole à Ibas ; ni aucune autre qui fust contraire à la veritable foy. Car si aprés " une parole telle que celle là, disent-ils, nous avions esté assez las- " ches pour communiquer avec luy, & pour celebrer avec luy les " Mysteres ; nous nous serions rendu participans d'un si grand cri- "
Conc. p.627.a| 654.b|667. b p.667.c.d. me, & dignes des punitions les plus rigoureuses. 'Ils adresserent " cet acte à Photius & à Eustathe, sans parler d'Urane.[b] Ils les prient de l'inserer dans les actes de leur procedure, afin que tout le
c. monde en ait connoissance,'& de persuader à Ibas,(c'est à dire de luy laisser la liberté,)de revenir promtement à son troupeau, à cause qu'il falloit bientost disposer les catecumenes pour Pasque.

p.674.a. 'Le Diacre Theophile qui parla contre Ibas dans le Concile

de Calcedoine, y avança qu'aprés qu'Ibas eut esté [condanné par le faux Concile d'Ephese, &] chassé d'Edesse, le Diacre qui avoit porté cet acte avoit avoué depuis en presence de tout le Clergé de la ville, qu'il l'avoit alteré pour faire plaisir à Ibas, & qu'il avoit changé la proposition [qu'on luy imputoit.] Le Concile ne s'arresta point à cela; [& je ne voy pas comment on auroit pu changer la proposition principale.] 'Ce fut sans doute en partie pour infirmer ce témoignage [de l'Eglise d'Edesse,] que ses accusateurs representerent Ibas devant les commissaires, comme un homme violent qui s'assujettissoit tout le monde par la crainte. Mais les commissaires leur répondirent qu'ils ne croyoient pas que tant d'Ecclesiastiques fussent capables de preferer la crainte d'un homme à la crainte de Dieu, & à leur propre conscience. p.655.d.e.

'Les accusateurs insisterent fort ensuite sur ce qu'ils pretendoient que depuis l'accord de l'an 433, & mesme un an devant ceci, Ibas avoit traité Saint Cyrille d'heretique. 'Ce fut sur cela qu'ils produisirent la lettre celebre à Maris. 'Ibas soûtint toujours qu'il n'avoit jamais dit autre chose, sinon [1] qu'avant la reconciliation, il avoit effectivement cru S. Cyrille heretique, comme tous les Orientaux le croyoient : mais que depuis la reconciliation il avoit toujours communiqué avec luy, 'à quoy les commissaires témoignerent assez qu'ils ne trouvoient rien à redire. p.659.661. p.661. p.659.661. 1. p.656.a.

[Voilà tout ce que nous trouvons de ce qui se passa à Beryte: Et il semble qu'il ne s'y soit rien passé de plus au sujet d'Ibas,] 'puisqu'il paroist qu'on voulut lire dans le Concile de Calcedoine tout ce qui s'y estoit fait sur cette affaire. 'Il est certain que par tout ce qui s'y fit, on ne put jamais justifier qu'Ibas fust coupable. p.638 a|634.e. p.655.e|Liber. c.10 p 51.



ARTICLE XXIX.

Ibas est renvoyé absous, & se reconcilie avec ses accusateurs.

'LES parties vinrent [ensuite de Beryte] à Tyr avec Photius & Eustathe, & peut-estre encore avec le Diacre Euloge. [il n'est point parlé d'Urane & de Damasce.] Facundus dit qu'Urane n'y estoit pas. [a] Outre les Prestres qui accusoient Ibas, il s'y trouva divers moines de la Mesopotamie, [qui comprend sou- Conc.t.4.p. 635.d. Fac l.7.c.3.p. 285.b. a Conc.p.635 d.

1. 'Theodore de Cesarée tourne cela d'une autre maniere; mais moins veritable, pour faire trouver Ibas menteur, & condanner sa lettre à Maris. [C'est ce qui peut avoir trompé S Gregoire,] 'qui paroist aussi n'avoir pas bien pris la lettre d'Ibas, a si neanmoins cet endroit est de luy. Conc.t.5.p.414. d e. Greg.l.7.ep.53.p. 819.a. a p.822.b.

vent l'Osrhoene.] Ils continuoient toujours à accuser Ibas de la parole impie, [Je ne porte point envie &c.] & luy à la nier avec
2. serment. 'Le peuple de la ville murmuroit d'entendre toujours parler d'une impieté si grande & si inouie : les commissaires en estoient blessez, & se lassoient de souffrir l'importunité de ces moines, & de ces Prestres : de sorte que "pour les renvoyer au Note 14.
p.630 a. plustost, ils se resolurent de terminer l'affaire par un accord, '& de quitter la qualité de juges pour prendre celle de mediateurs, croyant que cela seroit plus utile pour le bien public des Eglises, [& pour leur repos particulier.] Ils exhorterent donc beaucoup les deux parties à s'accorder ensemble, & ils l'obtinrent enfin.

a.b. 'Comme il falloit veiller avant toutes choses à la conservation de la foy, ils prierent Ibas de leur donner par écrit un acte de sa
b.c.d. creyance, 'ce qu'il fit aussi-tost, & avec joie, dans le desir de satisfaire ceux qui disoient avoir esté scandalizez [de ses discours. Cet
b.c. acte n'est pas venu jusques à nous.] 'Outre cela, Ibas promit "de αὐτοπροαιρέτως. luy mesme, que quand il seroit à Edesse, il anathematizeroit publiquement dans l'eglise Nestorius, & tous ceux qui se servoient de ses discours, & de ses livres, & qu'il y promettroit de suivre la doctrine dont Jean d'Antioche & S. Cyrille estoient convenus par leur accord, d'embrasser tout ce qui venoit d'estre fait [le mois de novembre precedent contre Eutyche] dans le Concile de Constantinople ; de respecter le Concile d'Ephese autant que celui de Nicée, & d'en regarder les decisions, comme les decisions d'un Concile conduit par le S. Esprit; [par où il retractoit la maniere fort differente dont il en avoit parlé dans sa lettre à Maris.]

d.e. 'Cet article qui estoit le capital estant reglé, Ibas & ses accusateurs se promirent reciproquement, à la priere des commissaires, d'oublier tout le passé, "de s'aimer comme pere & comme &c.
p.631.a.b. enfans ; '& que si à l'avenir Ibas avoit quelque nouveau sujet d'agir contre les quatre Prestres ses principaux accusateurs, il
a. ne le feroit que de l'avis de Domnus d'Antioche. 'Comme on avoit accusé Ibas, d'user fort mal des biens & des revenus de son Eglise, il promit de luy mesme qu'à l'avenir, il les dispenseroit par des œconomes qu'il prendroit du Clergé, comme cela se
b. pratiquoit à Antioche. 'On examina encore quelques autres points [de l'accusation d'Ibas] sans rien écrire, & on les regla.

p.627.b.c. 'Les Evesques Photius & Eustathe dresserent un acte de cet
p.632.b.c. accord qui est daté du 25 fevrier 449.'Il est signé d'eux deux, & des quatre Prestres, [& non d'Ibas que les copistes ont apparem-

ment oublié.] Luy & ses Prestres participerent ensuite ensemble aux dons sacrez"dans la maison de l'Evesque[de Tyr.] a Photius dans le Concile de Calcedoine, avoua qu'il avoit rendu ce jugement, qui declaroit Ibas innocent de tout ce qu'on avoit dit contre luy : Et Eustathe semble se vouloir faire honneur d'en avoir luy mesme dressé l'acte. 'Photius dit qu'il croyoit que le Diacre Euloge y avoit esté present.

p.638.1|Liber. c.10.p.51. a Conc.p.631.d. p.635.d.e.

[Cet accord servit peu alors à Ibas,& n'empescha pas qu'il ne fust"deposé quelques mois aprés par le faux Concile d'Ephese. Mais il contribua à le faire rétablir par le Concile de Calcedoine.] 'Ibas vivoit encore lorsque l'Empereur Leon écrivit à tous les Evesques [l'an 457:] mais il estoit mort lorsqu'ils luy répondirent, & Nonnus avoit déja repris sa place.

V.§75. p.847.a. p.917.a.

[Pour Daniel de Carrhes, & Jean de Theodosiople accusez avec Ibas, nous ne voyons point ce qui en arriva.] Il faut dire neanmoins que Daniel ne fut pas deposé alors, puisqu'il le fut par le faux Concile d'Ephese: ce qui n'est pas une preuve absoluë, mais un prejugé favorable de son innocence.

ARTICLE XXX.

Troubles en Orient sur le Mystere de l'Incarnation : De Domnus Evesque d'Antioche.

V. Theodose II.§32.

[LEs renversemens que"le tremblement de terre avoit causez en l'année 447 dans les provinces de l'Empire, ne furent que la figure des troubles & des agitations, qui commencerent la mesme année ebranler les Eglises de l'Orient, & qui eclaterent particulierement en celle-ci. Ces troubles semblent avoir esté une suite"de ceux que quelques moines avoient excitez vers les années 437 & 438, sur le sujet de Theodore de Mopsueste. Car ces moines vouloient qu'on regardast cet Evesque comme l'auteur des heresies de Nestorius,& qu'on anathematizast son nom & sa memoire. Les Orientaux qui avoient un respect tout particulier pour luy, ne vouloient point se persuader qu'il fust coupable: De sorte qu'on estoit prés de voir le schisme se former tout de nouveau dans l'Eglise, si S. Cyrille & S. Procle ne s'y fussent opposez, en consentant qu'on ne parlast point d'anathematizer Theodore, & en le faisant mesme ordonner par l'Empereur.] 'Cependant les Orientaux ne cessoient point de donner des eloges à Theodore, ni les autres de le regarder com-

V.S.Cyrille §145,146. Thdrt.l.5.c.39. p.354.355|ep.16.p.909.910.

me un heretique : C'est ce qu'on voit par divers endroits de
Fac.l.8.c.5.p. 339.2. Theodoret, '& par une epistre synodique de Domnus d'Antioche, qui nous apprend que les ennemis de Theodore alloient mesme encore jusqu'à luy dire anatheme.

a. 'Il estoit impossible que les esprits ne s'aigrissent dans ces contestations : "On traitoit les Orientaux en general de Nestoriens, V. Theodoret §30. [comme s'ils eussent soûtenu les erreurs de cet heretique, parcequ'ils avoient autrefois défendu sa personne. "Les Orientaux Ibid. au contraire, soûtenoient que ceux qui les attaquoient, tomboient dans les heresies d'Apollinaire, & qu'ils croyoient que l'humanité & la divinité ne faisoient qu'une seule nature en J.C, & qu'ils tenoient que le Fils de Dieu avoit souffert la mort non
Thdrt.ep.82.p. 953.d. seulement en sa chair, mais en sa divinité mesme.] 'C'est ce que l'evenement ne verifia que trop de quelques uns.

[Les principaux des Orientaux, au moins ceux que l'on persecutoit le plus, estoient Irenée de Tyr, Ibas d'Edesse, & surtout le grand Theodoret de Cyr, "qui ne cessoit point de combatre Ibid. §26. l'erreur d'une seule nature, & de bouche & par écrit. "Ce fut ap- Ibid. §27. paremment en l'an 446 ou 447, qu'il composa sur ce sujet ses trois celebres dialogues. Il est difficile de dire si parmi les Orientaux,
ep.84.85.p.961. 962. il n'y avoit point quelques veritables Nestoriens.] 'Theodoret écrivit aux Evesques de Cilicie par l'avis de Basile de Seleucie, afin qu'on cherchast s'il n'y en avoit point; & que s'il y en avoit,
ep.84.p.961.c. on les chassast de l'Eglise. 'Il estoit fort douteux s'il y en avoit: mais au moins ce n'estoient pas ceux qui estoient le plus exposez
ep.86.p.963.c. à la persecution. 'Et Theodoret ne craint point d'assurer à Dioscore, qu'il n'y avoit aucun des Evesques de l'Orient, qui enseignast rien de contraire aux dogmes apostoliques.

[Les Orientaux avoient alors pour chef Domnus neveu de Jean
Boll.20 jan.p. 308. §41. d'Antioche,"à qui il avoit succedé en l'an 441.] 'Il estoit luy mes- V.S.Cyrille §147. me d'Antioche. ᵃ C'estoit l'un des premiers qui eust embrassé la
a §42. vie solitaire sous la conduite de S. Euthyme, [dont la pieté estoit déja celebre dans la Palestine.] 'Juvenal de Jerusalem en dediant
§42. l'eglise de ce Saint l'an 429, le fit Diacre.

p.310.311.§57. 'Lorsqu'il eut appris aprés le Concile d'Ephese, que son oncle s'engageoit dans la défense de l'erreur [ou de la personne] de Nestorius, il en fut extremement touché, & pria S. Euthyme de luy permettre d'aller à Antioche pour le retirer de l'engagement où il estoit. Saint Eutyme luy promit que Dieu auroit soin de son oncle sans qu'il s'en mélast, & que pour luy il pouvoit s'assurer d'arriver à la gloire que Dieu promet à ses amis, s'il ne quittoit

quittoit point sa solitude, & s'il perseveroit dans les travaux de la penitence : mais que s'il meprisoit son conseil, & qu'il voulust s'en aller à Antioche, ce voyage ne luy seroit pas avantageux; qu'il succederoit à la dignité de son oncle, mais qu'il se laisseroit tromper par des fourbes, qui le deposeroient aprés avoir abusé de sa simplicité. 'Domnus ne suivit point ce sage conseil, partit sans dire adieu à Saint Euthyme, & sans l'avertir de son depart, & s'en vint à Antioche, où tout ce que le Saint luy avoit predit, ne manqua pas d'arriver, [comme nous le verrons dans la suite.] P.111.§57.

'On louoit la douceur de cet Evesque, sa patience, son amour pour la justice. [a] Saint Procle luy écrit que Dieu l'a elevé à l'episcopat pour arrester l'injustice, pour reprimer les entreprises temeraires, pour empescher la ruine de l'episcopat, pour rejetter tout ce qui pouvoit faire tort à sa reputation, & pour discerner par une exacte discussion, ceux qui souffroient la calomnie de ceux qui la faisoient, afin de soûtenir l'innocence des uns, & punir rigoureusement la temerité des autres. [Mais quelques bonnes qualitez qu'il eust d'ailleurs, je ne sçay s'il avoit assez de lumiere & de prudence : Et les effets firent voir qu'il n'avoit pas toute la grandeur d'ame & tout le courage necessaire à un Evesque d'un si grand Siege. Conc.t.4.p.757.b. a a.b.

La personne de Domnus ne pouvoit donc pas estre suspecte aux ennemis de Nestorius, puisqu'il avoit esté nourri sous Saint Euthyme dans l'aversion de cet heresiarque, & dans l'estime de Saint Cyrille. Mais aussi il ne se separoit pas des interests des Orientaux. Theodoret luy parle avec beaucoup de liberté, comme à une personne qui avoit croyance en luy. Et il paroist avoir suivi en beaucoup de rencontres les sentimens de ce grand homme.]

ARTICLE XXXI.

Eutyche, Dioscore, & Barsumas principaux auteurs du trouble.

'Les adversaires des Orientaux estoient proprement quelques personnes, qui sous un habit de solitaires, aimoient mieux gouverner les Eglises, que demeurer dans le repos si naturel à leur profession. [Theodoret ne dit pas seulement en plusieurs endroits que c'estoient ceux qui croyoient une seule nature, & la divinité passible:] 'mais il marque que ceux qui pretendoient à Constantinople estre de grands amateurs de la verité, Thdrt.ep.81.p.953.c. ep.111.p.981.a.

estoient les auteurs des calomnies que les Prestres d'Edesse semoient contre luy, 'et que Dieu avoit enfin fait voir luy mesme la malice de ses calomniateurs, & decouvert les sentimens impies de ceux qui avoient armé l'Egypte contre luy, & qui par des ministres dignes d'eux, publioient partout qu'il suivoit le dogme de Nestorius.

ep.82.p.955.d.

[Ces passages conviennent fort bien à Eutyche; & je ne voy pas que le dernier se puisse raporter à aucun autre. Eutyche en effet n'avoit garde de n'estre pas ennemi des Orientaux,] 'puisqu'il prononçoit des anathemes contre Diodore & Theodore. 'Urane Evesque d'Himeres qui eut une grande part à ce qui se fit contre Ibas [son metropolitain,] [a] ce qui contribua beaucoup à troubler toute l'Eglise, [b] passoit pour estre entierement dans la dependance d'Eutyche: [c] Et Eutyche mesme est regardé comme l'auteur des plus grandes violences que l'on fit souffrir à cet Evesque. 'Enfin nous savons qu'Eutyche écrivit à Saint Leon pour se plaindre que l'heresie Nestorienne se renouvelloit par l'appui qu'elle recevoit de quelques personnes, 'c'est à dire, comme le remarque Baronius, de Domnus, de Theodoret, & des autres Catholiques de l'Orient. 'S. Leon luy répondit le premier juin de l'an 448, avec beaucoup de moderation & de sagesse, qu'il louoit l'ardeur de son zele; & que quand il seroit plus informé qui estoient ces personnes assez méchantes pour renouveller l'heresie de Nestorius, il travailleroit à faire en sorte par le secours de Dieu, que cette heresie fust entierement détruite.

Fac.l.8.c.5.p.339.a. Conc.t.4.p.626.e. a Thdrt.ep.87.p.965.a. b Conc.p.626.e. c p.634.b; Liber.c.14.p.73. Conc.p.10.d. Bar.448.§15| Leo,t.1.p.470. Leo,ep.19.p.470.

[Ainsi il paroist qu'Eutyche fut le premier auteur de la persecution qu'on fit à l'Eglise d'Orient,] 'comme cette Eglise fut aussi la premiere qui se declara contre son heresie. [Dioscore n'eut pas sans doute de peine] 'à se rendre aux sollicitations qu'Eutyche luy fit faire, de prendre les armes contre les Orientaux, & particulierement contre Theodoret; [par qui "Dioscore croyoit avoir esté offensé. L'ancienne opposition d'entre l'Orient & l'Egypte y pouvoit encore beaucoup contribuer dans un esprit bien eloigné de la moderation de S. Cyrille.]

Fac.l.12.c.5.p.339.a. Thdrt.ep.82.p.955.d. V. Theodoret §26.

'Dioscore travailloit aussi de tout son pouvoir à établir & à faire recevoir de tout le monde les anathematismes de Saint Cyrille: & il semble qu'il eust mesme prononcé des anathemes contre ceux qui ne les recevroient pas. 'Or plusieurs Orientaux estoient extremement opposez à ces anathematismes. 'Domnus écrivit mesme à Dioscore contre ces articles, qu'il disoit estre obscurs. 'On pretend de plus, que dés devant la condannation

ep.112.p.983. p.983.a. Liber.c.12.p.75. Conc.p.97.a.

d'Eutyche, Dioscore suivoit les erreurs de cet heresiarque, quoiqu'il ne s'en ouvrist qu'à peu de personnes.

'Il se trouva aussi dans l'Orient des personnes disposées à seconder, ou mesme à exciter la passion de Dioscore contre les Orientaux, [y en ayant plusieurs dés le temps de "S Cyrille, à qui leur zele contre Nestorius, faisoit blasmer la conduite de leurs Evesques.] 'S'il en faut croire ce que l'on fit écrire à Theodose l'an 449, plusieurs Abbez, & un grand nombre de laïques se souleverent en Orient contre les Evesques qu'on pretendoit estre Nestoriens, "se separerent de leur communion, & leur declarerent une guerre ouverte.

Thdrt.ep.86.p. 963.a.b.

V. son titre § 72

Conc.p.140.d| 105.a.b.

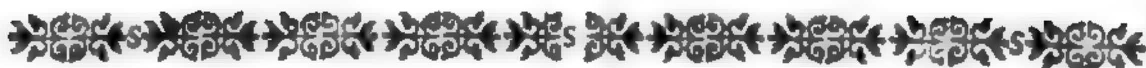
ἀποσχισθῆναι.

Celui qui s'y signala le plus, fut l'Abbé Barsumas, [a] qui estoit Prestre. [b] Il vint pour ce sujet à Constantinople, [c] & merita à la Cour d'estre qualifié un moine celebre pour la sainteté de sa vie, & la pureté de sa foy. [Il donna d'étranges preuves de l'un & de l'autre dans le faux Concile d'Ephese.] 'Car la peine qu'il avoit prise de venir à la Cour, obligea Theodose à ordonner qu'il auroit seance dans ce Concile avec les Evesques, & qu'il y assisteroit aux deliberations au nom de tous les Abbez de l'Orient, 'qui accusoient leurs Evesques [d'estre Nestoriens.] 'Il y assista en effet, y opina avec les Evesques, [& s'y conduisit de telle sorte, qu'au lieu des eloges qu'il avoit receus d'un Empereur abusé,] 'un Concile œcumenique l'accusa d'avoir tué le grand Flavien, 'luy prononça anatheme, & demanda son exil. 'On l'accusa d'avoir ruiné toute la Syrie, & d'avoir conduit contre les Evesques une armée de mille moines. [Je ne sçay si c'estoit avant le faux Concile d'Ephese ou aprés.] 'Il ne savoit pas le grec, & ne parloit que syriaque. 'Leonce accuse un Barsumas d'avoir corrompu la Perse par les plus grandes impietez contre la foy & contre les mœurs. Mais il en fait un disciple de Theodore, c'est à dire un Nestorien, & ce semble mesme un Evesque. [Ainsi ce n'est pas celui dont nous parlons.]

p.105.b.
a p.104.d.
b p.105.b.
c p.104.d.
d.e|105.a.b.
Liber.c.12.p.73.
Conc.p.275.a| 318.c.
p.523.e.
p.516.a.
p.523.e.
p.275.a|530.b.
Leont.in Eut.l. 3.p.1009.b.

'S. Flavien mesme, [qui assurément aimoit la verité,] semble avoir esté d'abord peu favorable aux Orientaux, & n'avoir pas mesme gardé à leur égard toutes les regles des Canons & de la justice, comme nous l'avons vu dans l'affaire d'Ibas. [Mais le plus grand appui de ce parti, estoit sans doute l'eunuque Chrysaphe & les autres grands de la Cour liez d'amitié ou de cabale avec Eutyche & Dioscore.]

Thdrt.ep.111.p. 981.b.c.



ARTICLE XXXII.

Theodose II. persecute Theodoret & d'autres Evesques de Syrie comme Nestoriens.

[LORSQUE les Orientaux virent que l'on commençoit à les attaquer, "ils eurent recours, peutestre vers le milieu de l'an 447, à Dioscore mesme, qu'ils ne connoissoient pas encore assez. Mais au lieu de trouver en sa personne un successeur de la sagesse de S. Athanase & de S. Cyrille, ils y trouverent un esprit entierement prevenu, plein de dureté pour eux, & plus prest à exciter qu'à arrester l'orage qui se formoit. On vit aussitost eclater cette tempeste : "Sur la fin de la mesme année, Theodoret receut un ordre de la main mesme de l'Empereur, pour se renfermer dans son diocese sans en sortir, & cela non parcequ'il avoit de mauvais sentimens, comme on s'estoit efforcé de le persuader à l'Empereur, mais parcequ'il troubloit, disoit-on, les Orthodoxes, par les frequents Conciles qu'il faisoit tenir. Dioscore au lieu de se plaindre de cette plaie qu'on faisoit à l'honneur & à la liberté de l'episcopat, y ajouta encore une nouvelle blessure, "en prononçant publiquement des anathemes contre cet Evesque, sur qui il n'avoit aucune jurisdiction, & qui n'avoit esté ni condanné, ni mesme appellé en justice par qui que ce fust. Cela se fit peutestre dés le commencement de l'an 448.] 'Theodoret s'en plaignit à Saint Flavien par une lettre que nous avons encore, [estant obligé de s'adresser à ce Prelat & aux autres personnes qui pouvoient l'assister à Constantinople, à cause que Dioscore y avoit envoyé des Evesques pour obtenir de la Cour de nouveaux ordres contre luy.]

V. Theodoret § 30. — Ib. § 28. — Ib. § 28. — Thdrt. ep. 86. p. 962.

'Dans les premiers mois de l'an 448, on vit paroistre un edit de l'Empereur avec l'affiche des Prefets du Pretoire, par lequel aprés avoir défendu les écrits de Porphyre contre la religion Chrétienne, (ce qui ne paroist pas avoir esté alors fort necessaire,) l'Empereur ordonnoit que tous ceux qui se trouveroient suivre les sentimens impies de Nestorius, seroient chassez de leurs Eglises, s'ils estoient Evesques ou Clercs, & anathematizez s'ils estoient laïques : & que tous les Fideles de l'Eglise Catholique auroient droit de les denoncer & de les accuser en justice. [Jusque là cette loy n'avoit rien d'injuste, ni qui pust troubler l'Eglise, pourvu qu'on laissast aux Evesques le droit qui leur appartient

Conc. t. 3. p. 1214. c. e.

selon les Canons, de juger de ceux qui suivoient ou ne suivoient pas l'erreur de Nestorius.]

'Mais l'Empereur ajoutoit qu'il avoit appris que quelques personnes avoient fait des écrits "equivoques & obscurs, qui n'estoient pas exactement conformes à l'explication de la foy faite par les Conciles de Nicée & d'Ephese, & par S. Cyrille; & il ordonnoit que tous ces écrits faits depuis longtemps ou depuis peu, seroient brulez & entierement abolis; & que quiconque les liroit ou les garderoit, seroit declaré digne du dernier supplice. [Cela attaquoit visiblement les écrits de Theodoret & d'André de Samosates faits contre S. Cyrille durant la chaleur des disputes: & ainsi c'estoit violer l'accord de 433, où l'on n'avoit non plus flétri ces écrits, que ceux de S. Cyrille contre les Orientaux. e|1225.a. ἀμφίβολα.

La conclusion de cet edit estoit encore plus sanglante.] 'Car afin que l'on vist par des effets sensibles combien Theodose estoit animé contre les Nestoriens, [& contre ceux qu'on luy depeignoit comme tels,] il ordonne "qu'Irenée Evesque de Tyr, qui avant son episcopat avoit esté ami de Nestorius, sera chassé de l'Eglise & de la ville de Tyr, & privé du nom & de toutes les marques de l'episcopat; [s'attribuant ainsi les droits les plus sacrez du Sacerdoce & des Conciles.] 'Cet edit fut le 18 d'avril, [qui estoit le dimanche d'aprés Pasque,] dans l'eglise des moines du desert. Le mois de Pharmouthi & l'ere de Diocletien qui y sont marquez, [sont assez voir que cela s'entend de l'Egypte. Et l'on ne peut douter que cet edit n'y ait esté receu avec beaucoup de joie par ceux qui suivoient les sentimens de Dioscore.] p.1225|a.b. V. Theodoret § 25. c.

'La Phenicie au contraire, [dont Tyr estoit la premiere metropole,] se trouva plongée dans l'affliction & dans les larmes, "comme tout la Syrie gemissoit de la persecution de Theodoret, [hors le seul Theodoret, "qui trouvoit sa consolation & sa joie dans ce que l'injustice des hommes luy faisoit souffrir pour la défense de la foy.] Il travailla mesme à animer le courage de Domnus, & à luy persuader de maintenir l'ordination qu'il avoit faite d'Irenée. 'Mais ses souffrances intimidoient plus les autres, que son courage ne les échaufoit. [Ainsi Irenée fut deposé, & Photius, comme nous avons vu, tenoit déja sa place à la fin d'octobre.] La Palestine gemissoit aussi alors [pour quelque violence semblable, dont nous n'avons pas de connoissance. La Mesopotamie estoit en mesme temps dans l'affliction au sujet d'Ibas d'Edesse, dont nous venons de voir l'histoire.] 'C'est ainsi que le diocese d'Orient se Thdrt.ep.79 b| p.950-952.b| 954.d. a ep.82.p.955.d Ib. § 38. ep 110.p.979. 980. ep.82.p.955.d. ep.80.p.951.c. ep.111.p.981.c.d.

trouvoit dans une guerre & une persecution ouverte, durant que les autres jouissoient encore de la paix.

[Les Orientaux se voyant donc attaquez & maltraitez les uns aprés les autres, resolurent de s'unir pour leur défense, & envoyerent quelques uns d'entre eux à Constantinople, pour maintenir tout ensemble la paix de leurs Eglises, & la pureté de la foy que leurs adversaires violoient sans doute assez ouvertement. Il faut mettre cette deputation dans les trois premiers

Fac.l.8.c.5.p. 338.339. mois de l'an 448, si ce furent ces deputez qui porterent] la lettre synodique, par laquelle Domnus accusoit ouvertement Eutyche de renouveller l'heresie d'Appollinaire, de faire la divinité passible, & de ne reconnoistre qu'une seule nature dans J.C. ["Il y a neanmoins d'autres raisons qui peuvent ne faire mettre cette deputation qu'un an plustard, ensuite de la condannation d'Eutyche: & ainsi elle aura suivi la denonciation faite contre cet here- V. Theodoret note 10.

l.12.c.5.p.559. a. siarque.] Car Facundus nous assure que ce fut Domnus qui s'opposa le premier à luy par cette lettre qu'il adressa à l'Empereur mesme. [Il faut donc passer maintenant à l'histoire de ce celebre heresiarque.]

ARTICLE XXXIII.

De l'heresiarque Eutyche : Ses bonnes & mauvaises qualitez.

Leo,ep.52.c.1. p.486.&c. a Conc.t.4.p. 201.a. b p.136 a. c p.133.b.c. EUTYCHE estoit déja fort âgé [a] & tout cassé de vieillesse, lorsqu'il commença vers ce temps-ci à passer pour heretique. [b] Il avoit esté consacré à Dieu aussitost aprés sa naissance. [c] Il prit dés sa premiere jeunesse la resolution sainte de passer toute sa vie dans le repos d'une vie tranquille, exemte de toutes sortes

a p.p.924 a. de soins & d'affaires, [c'est à dire dans la vie monastique.] Il se glorifie en 448 ou 449, qu'il vivoit depuis 70 ans dans une continence & une chasteté toute entiere. [Ainsi il semble qu'il estoit

t.4.p.517.a. moine dés l'an 380 au plustard.] Il y a un Maxime Abbé qui est appellé son maistre: [mais je pense que c'est plutost pour l'heresie

p.741.b. que pour l'état religieux.] Il vivoit dans un monastere hors de la

p.197.b.c. ville de Constantinople, [& neanmoins assez prés,] puisque durant q'on l'envoyoit citer, le Concile tenoit toujours sa seance.

b|201.a.c. Il pretendoit avoir fait une resolution absoluë de ne sortir ja-

p.192.e. mais de ce monastere que par la mort, & d'y demeurer toujours

p.205.b. enfermé, comme dans son tombeau : ce fut apparemment dés

p.192.e. avant l'an 431; & il disoit que c'estoit mesme dés le commencement [de sa retraite.]

'Il fut fait Abbé de ce monastere, & elevé à la dignité du Sacerdoce. 'Son monastere estoit tres considerable.[a] Il y avoit bien 300 moines sous luy, dont quelques uns estoient entrez dans ce monastere dés l'an 419. Et il semble mesme qu'Eutyche en fust Abbé dés ce temps là. 'Entre ces 300 moines il paroist qu'en 449, il n'y avoit qu'un Prestre nommé Narse, plusieurs Diacres & Soudiacres, & les autres simples moines.

p.205.c.&c. | Liber.c.11.p.61| Prosf.chr. | a Conc.t.4.p. 275.d. | c.

'Cette profession d'humilité qu'il faisoit, luy acquit beaucoup d'estime dans l'Eglise, 'aussibien que les services qu'il luy avoit rendus, en s'opposant avec le Concile d'Ephese à l'heresie de Nestorius. 'Il estoit mesme sorti pour cela de son monastere, [peutestre pour aller rendre témoignage à la verité devant l'Empereur "avec l'Abbé S. Dalmace.] 'Il se vante d'avoir blanchi dans les combats contre les heretiques, & dans la confession de la vraie foy. 'Dans l'instruction qu'Epiphane Archidiacre d'Alexandrie envoya à Maximien de Constantinople [en 432 ou 433,] il l'avertit de prier le saint & reverendissime Eutyche de combatre pour les défenseurs de la verité & pour S. Cyrille, & de le faire écrire au Tribun Aristolaüs, pour l'animer à travailler à la pacification des troubles. 'Theopempte de Cabases en Egypte, ["qui avoit esté longtemps à Constantinople comme deputé de Saint Cyrille contre Nestorius,] luy rendit dans le faux Concile d'Ephese un témoignage fort avantageux, comme le connoissant de longue main. [Il paroist qu'il estoit connu & aimé de Saint Cyrille mesme,] 'puisque ce Saint luy envoya une copie des actes du Concile d'Epese. [Il ne faut pas neanmoins le confondre "avec le Diacre Eutyche dont S. Cyrille se servit dans ce Concile. On peut juger aussi par la lettre que S. Leon luy écrivit le premier juin de cette année, qu'il estoit connu assez particulierement de luy.

p.27.d. | p.413.d|271.b| 273.a. | p.203.b. | V.S.Cyrille § 64. | p.144.a. | ap.p.909. | Ib.§ 65. | t.4.p.271.b. | p.136.a. | Ib.§ 67.

Tel estoit celui qui dans l'ordre de la Providence devoit sortir une nouvelle heresie, & causer à l'Eglise des maux infinis. Les simples arbrisseaux doivent beaucoup trembler lorsqu'ils voient tomber ces grands cedres.] 'Saint Leon a cru qu'Eutyche s'estoit jetté dans ce malheur plus par ignorance que par malice;[b] & il l'appelle quelquefois un vieillard egalement imprudent & ignorant,[c] qui ne comprenoit pas mesme le commencement du symbole.[d] Le Pere Petau l'appelle aussi un esprit stupide & "egaré.[e] Il n'avoit non plus aucune erudition, ni aucun talent pour couvrir ses mensonges par une apparence plausible & specieuse, [different en cela de presque tous les heresiarques.]

Leo.ep.26.27. 30.p.488-490. 495. | b ep.24.c.1.p. 478|25.c.4.p. 486|43.p.524. | c ep.24.c.1.p. 479. | d Pet.dog.t.4.l. 1.c.14|4.8.p.67. 68. | e Avit.ep.2.p.7. | vastum.

Leo,ep.24.c.1. p.478. 'Mais son ignorance estoit accompagnée d'orgueil, [comme l'esprit & la science des autres.] Car ce qui le fit tomber dans l'erreur, fut que dans les obscuritez [du mystere de l'Incarnation,] il aima mieux se suivre luymesme, que recourir aux sources de la doctrine de l'Eglise. Ainsi ne voulant pas estre disciple de la Genn.c.70|Avit ep.2.p.7. verité, il devint un maistre & un docteur du mensonge.'On marque que ce fut mesme l'ambition d'estre Evesque, qui le porta à troubler l'Eglise par ses nouveautez, dans l'esperance de s'ac- Thphn.p.85.a. querir une malheureuse reputation. 'Et nous avons vu en effet que selon Theophane, Chrysaphe vouloit faire deposer Saint Liber.c.11.p.63. Flavien & mettre en sa place Eutyche,'qu'il aimoit & honoroit comme son parrein.



ARTICLE XXXIV.

Quelle estoit l'heresie d'Eutyche.

Leo,ep.25.c.1.p 486. 'L'HERESIE de Nestorius servit tout ensemble d'occasion & de pretexte à celle d'Eutyche. Car voulant combatre cet heretique, qui vouloit que le Fils de la Vierge ne fust qu'homme, & non pas Dieu, il soûtenoit tellement qu'il estoit Dieu, qu'il p.486|Acac.b. p.112. alloit jusqu'à dire qu'il n'estoit pas veritablement homme, '& n'avoit que l'apparence & non la verité du corps humain. [Au lieu que Nestorius ne vouloit pas que le Verbe se fust fait homme, en unissant la nature humaine à sa nature divine en une seule Leo,ep.27.c.1.p. 490. personne,] il vouloit qu'il se fust fait homme, en ne faisant de la nature divine & de la nature humaine qu'une substance & qu'une Conc.t.4.p.193. d|225.b.c. nature.'Il avoua luy mesme devant S. Flavien qu'il n'avoit jamais dit jusqu'alors que le corps de J. C. fust de la mesme substance que les nostres. Il consentit neanmoins à le dire, puisque le Con- p.228.c.6. cile le jugeoit à propos.'Mais quand le Concile voulut l'obliger d'anathematizer l'erreur qu'il témoignoit quitter, il le refusa ab- Leo,ep.24.c.4. p.485. solument; ce qui faisoit voir qu'il y persistoit encore.ᵃAussi Fla- a Conc.t.4.p. 202. vien continua à la luy attribuer.

b p.193.b. ᵇOn l'accusoit d'avoir dit que le Verbe avoit apporté du ciel sa chair [& son corps: mais il soûtenoit que c'estoit une calomnie. Pet.dog.t.4.l.1. c.14 § 5.p.66. 'Il y en a qui pretendent qu'il avoit tenu cette erreur, & qu'il l'anathematiza ensuite.'On a encore continué depuis à luy attri- § 9.10.11.p.69. 70. buer la mesme opinion,'qui oste à la Sainte Vierge, aussibien que celle de Nestorius, la qualité de Mere de Dieu. [Il la luy ostoit Thdrt.l.4.c.13. p.246 d|Emis.h. 37.p.75.76. encore d'une autre maniere.]'Car Theodoret cite comme ses propres

propres paroles, Que le Verbe n'a rien pris de la Sainte Vierge, & qu'il n'a fait que passer par elle; mais qu'il s'est luy mesme fait chair par un changement sans changement.

'Le principal point de l'heresie d'Eutyche, qui en fait comme le caractere, [& qui a esté embrassé par toutes les branches sorties de ce malheureux tronc,] c'est qu'il croyoit qu'il n'y a qu'une seule nature en J.C, & qu'on ne peut point dire qu'il y en ait deux. 'C'est ce qu'il soûtint hautement, ou plutost impudemment dans le Concile de Constantinople, sans le vouloir changer. 'Il pretendoit suivre en cela S. Cyrille & Saint Athanase, [a] à cause de l'expression embarassée d'une seule nature incarnée du Verbe, dont S. Cyrille s'est quelquefois servi, [& qu'on attribuë aussi à S. Athanase.] 'Le P. Petau marque trois sens dans lesquels on a pu entendre cette proposition; 'mais il croit qu'Eutyches n'estoit pas assez subtil pour deméler tous ces sens.

Pet.dog.l.1.c.14. §6.7.8.p.67.68. Conc.p.225.e|228.e. p.228.e. a Pet.dog t.4.l.1.c.15.§7.p.73. c.14.§6.p.67. 8.

'Cette opinion engageoit necessairement à admettre la confusion des deux natures, quelque soin que les Eutychiens prissent de desavouer cette consequence. 'Et il ne pouvoit se défendre de l'impieté dont on l'accusoit, que c'estoit la divinité mesme qui avoit souffert la croix & la mort: ce qu'on luy attribuë non comme une consequence de son opinion, mais comme son opinion mesme.

§9. Fac.l.8.c.5 p.339.a|Thdrt.ut sup.

[Eutyche pensoit sans doute rendre son erreur moins odieuse,] 'en ajoutant que J.C. estoit de deux natures avant l'union; [ce qui fait qu'au lieu que les Catholiques disoient que le Verbe incarné est en deux natures, parcequ'il les a toutes deux, les Eutychiens disoient qu'il est de deux natures, qui aprés l'union n'en faisoient qu'une.] 'Mais c'estoit encore une expression insoûtenable de dire, que le Fils de Dieu eust deux natures avant l'Incarnation. 'Saint Leon croyoit que son sens pouvoit estre que l'ame de J.C. avoit esté crée, & estoit demeureé dans le ciel avant que d'estre unie au Verbe dans le sein de la Sainte Vierge: '& on pretend qu'Origene a cru qu'elle avoit mesme esté unie au Verbe dés le commencement du monde. [b]D'autres ont remarqué que cette expression engageoit les Eutychiens à dire, comme Nestorius, que J.C. avoit esté durant quelque temps un pur homme, qui avoit ensuite esté uni à la nature du Verbe, 'à quoy l'Eraniste dans les dialogues de Theodoret semble donner lieu. [Je ne sçay s'il ne faudroit point dire plus simplement, que comme la nature divine du Verbe subsistoit avant l'Incarnation, Eutyche se figuroit aussi la nature humaine en elle mesme, com-

Conc.t.4.p.225 e. Leo,ep.24.c.6. p.484. ep.25.c.3.p.487 Pet.dog.t.4.l.1. c.15.p.72. b l.1.c.14.§5.p. 67. §7.p.68.

me quelque chose de réel & de subsistant: & qu'ainsi le Verbe incarné estoit selon luy une seule nature composée de deux qui existoient separément avant leur union, l'une dans la verité, & l'autre dans son imagination.]

Leo, ep. 25. c. 1. p. 486. a p. 486 | ep. 24. c. 1 p. 486. 'Eutyche en ostant à J. C. la verité de la nature humaine, luy estoit par consequent la qualité de mediateur, a& détruisoit la verité des souffrances, de la mort, & de la resurrection du Sauveur, puisque toutes ces choses appartiennent à la nature humaine, [& à la verité, non à l'apparence d'un corps passible & mortel.] ep. 27 c 2. p 490 | 24. c. 2. p. 479 | Thdrt. p. 247. a | Emis. p. 761. 'Si le verbe n'a point pris nostre nature, toutes les victoires qu'il a pu remporter sur la mort & sur l'enfer, ne sont point pour nous, & ne nous degagent point de la servitude du demon. Leo, ep 97. c. 3. p. 584. 'En un mot, selon Eutyche, J. C. estoit un homme faux, & un Dieu passible.



ARTICLE XXXV.

De qui Eutyche a tiré son heresie: Son orgueil: Domnus d'Antioche & d'autres écrivent contre luy.

Leo, ep. 50. c. 1. p. 554 | 68. c. 2. p. 567 | 77. c. 3. p. 582. b Thdrt. dial. pr. p. 2. b. | Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 5. p. 71. 'C'EST ainsi que par une ignorance malheureuse, Eutyche faisoit revivre les impietez tant de fois condannées & détruites par les Peres; bcelles de Marcion, de Valentin, & de tant d'autres, qui ne donnoient à J. C. que l'apparence de la nature humaine; celle d'Apollinaire qui avoit fait une seule nature de Dieu & de l'homme; celle d'Arius & d'Eunome qui vouloient que la divinité fust passible. Leo, ep. 46. c. 1. p. 518. 'Et il ne se pouvoit mesme défendre d'approcher des Manichéens [les plus hardis de tous les heretiques,] puisqu'il ne vouloit point reconnoistre non plus qu'eux que le corps de J. C. fust de mesme nature que le nostre.

[Mais c'est particulierement des Apollinaristes, que l'heresie Eutychienne a tiré son origine.] Thdrt. l. 5. c. 3 p. 207. b. 'Car ces heretiques se voyant reduits à un tres petit nombre, demanderent presque tous à se réunir à l'Eglise. On les y receut; mais on n'eut pas assez soin de leur faire embrasser aussi bien la foy que la communion de l'Eglise. Ainsi ils demeurerent dans leurs anciennes erreurs; & leur réunion ne servit qu'à leur donner moyen d'en infecter plusieurs autres. [Il semble donc que l'Eutychianisme a tiré sa premiere origine d'Antioche, où l'heresie d'Apollinaire s'estoit principalement établie. Conc. t. 4. p. 517. e. 'C'est pourquoi je ne sçay si] l'Abbé Maxime, qualifié le maistre & le docteur d'Eutyche, [ne seroit point le

mesme que * l'Abbé Maxime Diacre d'Antioche, qui témoignoit tant de chaleur contre les Nestoriens, que Saint Cyrille fut obligé de le moderer.

*V S Cyrille § 145.

Il y auroit beaucoup de difficultez à deméler sur le dogme d'Eutiche: mais cela regarde plus la theologie. Il suffit pour l'histoire d'en savoir les points capitaux, & les principales consequences qui s'en tirent. Nous ne pretendons pas mesme qu'Eutyche vist ces consequences; peut-estre qu'il en eust eu de l'horreur. Peut-estre aussi qu'on pourroit croire, que comme il avoit peu de genie & peu de science, il erroit plutost dans les termes que dans le sens, si nous ne le voyions obstiné à soûtenir ses mauvaises expressions,] 'hardi à condanner comme Nestoriens tous ceux qui s'y opposoient, [& superbe dans le mepris qu'il faisoit des Peres.] 'Car il disoit que quand on luy montreroit l'expression des deux natures dans leurs écrits, il ne la recevroit pas neanmoins, parceque les divines Ecritures sont meilleures que les instructions des Peres, '& qu'ainsi il se contentoit d'étudier les Ecritures. 'On l'accusa mesme de traiter les saints Peres d'heretiques.

Leo, ep. 19. p. 470. Conc. t. 4. p. 193. b. c. a. p. 152. d.

[Nous verrons dans la suite les cabales & les intrigues qu'il employa pour établir son dogme,] '& qu'il menaçoit ses adversaires de relegations & d'exils. On marque mesme que [dans une profession toute d'humilité & de pauvreté,] il estoit assez riche pour opprimer des Evesques. 'Son principal appui à la Cour estoit l'eunuque Chrysaphe qu'il avoit levé des Fonts sacrez. 'C'est pourquoi Chrysaphe est appellé son fils.

p. 221 d. Acac. b. p. 112. Liber c. 11. p. 63. Liber. c. 12. p. 73

'Saint Leon dit que Dieu avoit peut-estre permis cette heresie, pour faire connoistre les sentimens cachez dans le fond du cœur de plusieurs personnes qui estoient dans l'Eglise. [Je ne sçay s'il veut dire que beaucoup de ceux qui persecutoient les Orientaux commme heretiques, faisoient voir en prenant le parti d'Eutyche qu'ils estoient eux mesmes dans l'erreur.] 'Dieu permit encore sa chute & son aveuglement, pour faire eclater davantage sa verité, pour tirer diverses personnes des tenebres de l'erreur, & pour affermir ceux qui branloient, comme il avoit affermi la foy de la resurrection du Sauveur par le doute mesme de Saint Thomas.

Leo, ep. 27. c. 3. p. 491. ep. 88 c. 1. p. 594.

[Nous ne voyons point en quel temps Eutyche tomba dans l'erreur.] 'Il paroist qu'il la nourrit long-temps en secret avant qu'on en fist du bruit. [Il s'y engagea apparemment peu à peu par son aversion pour ceux qu'il s'imaginoit estre Nestoriens, & par sa passion contre Diodore de Tarse, & Theodore de Mopsueste,]

p. 580 c. 4; Conc. t. 4. p. 867. b.

Fac.l.8.c.5.p. 339.a. 'contre lesquels il prenoit la liberté de prononcer des anathemes.

[Aprés estre tombé luy mesme, il travailla à faire tomber les Avit.ep.2.p.7. autres,] 'non par des écrits, de quoy il n'estoit pas capable, mais p.8|Conc.t.4.p. 156.d e. par divers secrets. 'Il repandit premierement son venim dans les esprits de ce grand nombre de moines qu'il gouvernoit, sous pretexte de leur donner des instructions pour leur salut com- Conc.p.156.d 208.c|221.b. me leur superieur; '& [ensuite] parmi ceux de dehors qui le venoient visiter, par les mauvais discours dont il les entretenoit. p.14.a|153.c. 'Il fut assez malheureux pour réussir dans ce dessein, & pour p.14.c|17.c. tromper beaucoup de personnes 'simples & peu instruites dans la p.17.d.e. foy, 'les faisant tomber dans les impietez de Valentin & d'Apollinaire, sous le specieux pretexte de combatre celles de Nestoe. rius, '& de défendre la doctrine des Peres, qu'il entendoit aussi peu que celle de l'Ecriture, abusant de tout selon la corruption de son esprit.

p.925.e. 'Basile de Seleucie assure avec tout son Concile, que l'heresie d'Eutyche commençoit à se former dés le temps que Saint Cyrille estoit occupé à combatre celle de Nestorius, ou mesme dés le temps du Concile d'Ephese, quoiqu'elle ne parust pas encore Lup.ep.n p.156 ouvertement. 'On cite d'Anastase Sinaïte, qu'Eutyche commença environ dix ans aprés ce Concile, à dire que J.C. n'est qu'une seule nature. [Il falloit que cette heresie nouvelle fist déja beaucoup de bruit en l'an 447, puisque "Theodoret la combatoit V. son titre § 27. Thdrt.ep.85.p. 961.962. alors & par ses discours, & par ses trois grands dialogues.] 'Il parle d'un de ses amis qu'il avoit cru en estre infecté. Il en écrivit à Basile de Seleucie pour s'en informer. Mais Basile l'assura que cette personne n'avoit que des sentimens orthodoxes: & Theodoret se rejouit d'avoir esté trompé. [La mesme heresie se repandit aussi-tost dans l'Egypte, comme on le voit par les plaintes qu'en fit S. Isidore de Peluse, "que Dieu laissoit encore sur la V. son titre § 8. Is.P.l.1.ep.429. p.108.a. terre pour rendre ce dernier témoignage à la verité.] 'Il dit que l'Egypte imite Pharaon, & exige de tout le monde le tribut de ep.496.p.124.d. e. cette heresie. 'Il condanne le faux zele d'un Constance, qui vouloit que le verbe de Dieu se fust changé en chair, ou eust pris une fausse chair; & qui chassoit de l'Eglise ceux qui ne suivoient ep.405.p.104.e. pas son impieté. 'Pour luy il declare que J.C. est un seul Fils de Dieu en l'une & en l'autre nature.

Fac.l.12.c.5.p 359.a. 'Domnus d'Antioche fut le premier qui s'opposa [publiquement] à Eutyche par une lettre qu'il en écrivit à l'Empereur mes- l.8.c.5.p.338-340. me. 'Nous avons seulement un fragment de cette lettre, que

Facundus raporte à cause qu'il defend l'honneur de Diodore & de Theodore contre les anathemes d'Eutyche. 'Mais Domnus y marque d'abord les erreurs que ce Prestre repandoit déja : [& ce sont celles pour lesquelles il fut condanné depuis.] 'L'importance du sujet, & le titre de Synodique que Facundus donne à cette lettre, nous font juger qu'elle fut le resultat d'un Concile de l'Orient. 'Et Facundus dit en effet que Domnus y parloit avec beaucoup de Peres. [Elle fut écrite au plustard au commencement de l'an 448. Mais elle peut l'avoir esté plustost:]'& quelques uns mesme veulent que ç'ait esté dés que Domnus eut esté fait Evesque en 441. [Ainsi elle aura pu estre la cause de la persecution d'Irenée de Tyr & de Theodoret; ce qui rendroit leurs souffrances encore plus glorieuses. Mais nous ne voyons point qu'il y ait lieu de rien assurer sur tout cela.]

p.338.339. p.338.c|Leo,ep. p.570. Fac.p.341.b. Lup.ep.n p.256.

'Nous apprenons de Marius Mercator, qui se rendoit celebre en ce temps-ci par son zele contre les Nestoriens, que le Bienheureux Pere Jean Evesque de Tomes en Scythie avoit fait quelques discours contre les deux heresies opposées, la Nestorienne & l'Eutychienne : [& il faut "que ç'ait esté en 448 au plustard.] Mais nous avons perdu quelques extraits de ces discours que Mercator avoit eu dessein de nous conserver.

Merc.bal.p.355. V. Mercator.



ARTICLE XXXVI.

Eusebe de Dorylée tasche en vain de corriger Eutyche: il porte Saint Flavien à le juger.

[L'AVERSION que l'on avoit pour Nestorius, fut cause sans doute que S. Flavien fut long-temps sans se pouvoir persuader qu'Eutyche fust dans l'erreur opposée. La denonciation des Orientaux ne faisoit pas aussi beaucoup d'impression, parcequ'on les accusoit eux mesmes de favoriser Nestorius.] 'Mais Dieu voulut qu'Eusebe Evesque de Dorylée qui s'estoit elevé l'un des premiers contre Nestorius, fust encore la principale cause de la condannation d'Eutyche. 'a On marque que lorsque "le Prestre Anastase commença le premier dans les derniers jours de l'an 428, à disputer à la Sainte Vierge en presence de Nestorius le titre de Mere de Dieu, Eusebe fut le premier de ceux qui se souleverent contre cette impieté. ["Il se leva peu aprés au milieu de l'Eglise, quoiqu'il ne fust alors que laïque, pour soûtenir hautement la verité contre Nestorius mesme,

Leont.in Eut.l.3.p.1023.2.b| Acac.h.p.112. a Thphn.p.76.a.c. V.S.Cyrille §19, 20. Ib. §22.

qui preschoit actuellement ses erreurs. 'On le croit auteur de * ce placard celebre, par lequel on faisoit voir la conformité de Nestorius avec Paul de Samosates. [Ainsi c'est avec raison] 'que dans dans le Concile de Calcedoine on luy attribuë la gloire d'avoir deposé & fait tomber Nestorius. 'Pour luy il se contente de dire qu'on ne l'avoit jamais soupçonné d'heresie, mais qu'il avoit toujours combatu les heretiques, & défendu de tout son pouvoir la foy orthodoxe.

'Il paroist qu'il estoit déja dans le Clergé lorsque S. Cyrille fit ses cinq livres pour refuter Nestorius; ['c'est à dire avant le Concile d'Ephese.] 'Il est certain qu'il estoit en ce temps-ci Evesque de Dorylée [a] ville de la Phrygie salutaire [b] dont Synnade estoit la metropole. [c] Son episcopat ne l'empeschoit pas d'estre pauvre. [d] L'histoire louë beaucoup son zele pour la foy. [e] Il estoit connu de tout le monde, & d'une ardeur extreme pour la verité.

[Comme il avoit toujours esté fort opposé à Nestorius,] [f] il estoit ami d'Eutyche, [g] mais un ami sincere, [& non un flateur.] [h] De sorte qu'apprenant qu'il estoit tombé dans l'erreur, il le fut voir plusieurs fois, luy parla pour savoir 'quels estoient ses sentimens; & voyant qu'ils estoient contraires à ceux de l'Eglise, il l'instruisit, luy fit voir quelle estoit la veritable doctrine, l'exhorta à la suivre, & à renoncer à son erreur. Mais il ne put rien gagner sur cet esprit opiniatre, qui s'efforçoit de combatre la verité & de soûtenir ses blasphemes. 'Plusieurs personnes se trouverent presentes à ces entretiens, [i] particulierement les Evesques Meliphthongue de Juliople, Jovin de Debelte, & Julien de Cos, ou celui de Mostene. 'Eutyche [au lieu de profiter des avis d'Eusebe,] le regarda comme son ennemi, '& le traita d'heretique, aussibien que les Peres dont il défendoit la doctrine.

'Eusebe voyant donc que les remontrances ne pouvoient arrester cette langue qui s'emportoit sans bornes & contre luy, & contre les saints Peres, & contre Dieu mesme; [il crut selon le commandement de l'Evangile, le devoir dire à l'Eglise,] '& il avertit S. Flavien de tout ce qui se passoit. [k] Il estoit fort uni à ce Prelat, s'il en faut croire Eutyche, qui le dit pour décrier le jugement de Flavien, [& pretendre peut-estre] 'que c'estoit luy qui faisoit agir Eusebe. [l] Mais Flavien prend Dieu mesme à témoin, qu'il l'avoit prié & exhorté de ne point entreprendre cette affaire. 'Et nous verrons qu'il l'en pressa encore aprés qu'elle fut commencée. 'Cependant rien ne fut capable d'arrester le zele d'Eusebe: de sorte que Flavien ne put pas se dispenser de luy

Marginal notes: Leont. ut sup. | Conc. t. 4. p. 172. c. | p. 152. d. | Cyr. l. 6. p. 20. e. | Conc. t. 4. p. 152. e. & c. | a p. 234. d | Liber. c. 11. p. 61. | b Geo. sac. | c Conc. p. 221. d. | d Acac. h. p. 112 | Leont. ut sup. | e Conc. p. 205. c. | f p. 158. d. | g Liber. c. 11. p. 61. d. | h p. 61 | Conc. d. 153. d | 208. c. | Conc. p. 153. d | 208. c. | i p. 221. d 231. | p. 193. a. | p. 153. d. | e | 152. d. | Liber. c. 11. p. 61 | Theophn. p. 86. a. | k Conc. p. 141. b. | Du Pin, t. 4. p. 790. | l Conc. p. 205. c. | p. 153. d. e. | p. 205. c. d. | * V. S. Cyrille § 26. | Ib. § 38.

accorder l'audience & les voies de la justice. [On ne sçait point le reste de ce qui se passa entre eux, ni s'ils convinrent de la maniere qu'il falloit agir dans cette affaire.

Il ne faut pas s'étonner que Flavien ne se soit engagé qu'avec peine dans cette affaire.] 'Car il y avoit fort long-temps qu'il connoissoit Eutyche: il estoit mesme son ami, '& il n'y avoit que six mois qu'il avoit "consacré l'Autel de son monastere. 'Il voyoit que sa condannation seroit la ruine de sa communauté. Et cette ruine estoit bien sensible à un pere qui aimoit comme luy beaucoup mieux l'union, que la dispersion de son troupeau. 'Il prevoyoit encore que cete affaire pourroit avoir beaucoup d'autres suites, & causer de grands troubles dans l'Eglise, [par le credit d'Eutyche & de Dioscore, & par l'eloignement que la Cour témoignoit alors pour les moindres ombres du Nestorianisme. En se declarant contre Eutyche, il se declaroit en quelque sorte pour les Orientaux que l'on s'efforçoit d'accabler, & contre lesquels il s'estoit comme declaré luy mesme dans le mesme temps, par la maniere dont il avoit agi à l'égard d'Ibas: Car la commission donnée de son consentement contre cet Evesque, est datée du 26 d'octobre, c'est à dire quelques jours seulement avant le Concile tenu contre Eutyche. Que s'il estoit déja mal dans l'esprit de l'Empereur & de Chrysaphe mesme, toutes les regles de la prudence humaine devoient l'eloigner d'entreprendre une affaire où il pouvoit juger que des ennemis puissans trouveroient aisément des pretextes pour le deposer, comme cela arriva effectivement.

Mais un Saint prefere sa conscience à toutes choses. Il avoit appris de l'exemple de S. Paul, de S. Gregoire, & de S. Chrysostome ses predecesseurs, qu'il n'est pas necessaire qu'un Evesque meure dans son Siege & dans sa dignité, mais que tant qu'il est Evesque, il est necessaire qu'il remplisse les devoirs de sa charge, & ne trahisse point les interests de l'eglise & de la foy.] 'Ainsi il ne se declara le protecteur de la foy des Apostres, qu'en s'engageant à prendre part à leurs combats, & en foulant aux piez la crainte des hommes par celle de Dieu.

p.205.a.c. | p.273.a. | p.203.d. | p.153.c. | Thdrt.ep.11.p.904.c. | " κατιερῶσαι.

ARTICLE XXXVII.

Saint Flavien assemble un Concile: Eutyche y est cité.

[VOICI donc l'histoire de la condannation d'Eutyche.] 'Il y avoit alors quelque different entre Florent de Sardes

Conc.t.4.p.131. a|Liber.c.11.p.62.

metropolitain [de la Lydie ,] & deux de ses suffrages, Cossine &
Liber.n.p.61| Conc.p.87|189. d e. Jean, 'qu'on croit estre les Evesques d'Hierocesarée en Lydie,
& d'Hyrcanes [a] dans la mesme province, [b] où les geographes mar-
a Holf.geo.p. 145. quent le champ des Hyrcaniens. [c] Florent [1] & les deux Evesques 1.
b Bolf.18.feb.p. 72.§ 4. envoyerent "leurs raisons à Constantinople [à Flavien] par quel- ἀναφορᾶς.
c Conc.p.152.a. b. ques Ecclesiastiques. [d] Jean & Cossine y vinrent aussi eux mesmes.
d p.182.d.e. [e] Ce different donna occasion à Flavien d'assembler le Concile
e p.152.a| Liber. c.11.p.62. "de la ville, [f] c'est à dire des Evesques qui se rencontroient à τῶν ἐνδημούντων.
f Conc.p.141.a. Constantinople pour differentes affaires. [g] Ils ne s'y trouverent
g p.189.e. mesme pas tous d'abord, les uns estant malades, les autres
n'ayant pas sçeu la convocation du Concile, [ce qui donne
lieu de croire que Flavien ne songeoit pas à y traiter l'affaire
p.229.231. d'Eutyche.] 'Les principaux de ceux qui se trouverent à la der-
niere session furent "Saturnin de Marcianople [dans la Mesie,] V.S.Cyrille §c.2.
* Basile de Seleucie en Isaurie, Seleuque d'Amasée dans l'Hele- * V. son titre.
Geo.sac.p.246. nopont, [tous metropolitains,] & Julien de Cos 'l'une des isles
Cyclades dans l'Archipelage. [C'est ce Julien si celebre par
l'estime que S. Leon en faisoit, & par les commissions qu'il luy a
données, comme on le verra dans la suite.

Nous aurons souvent aussi à parler de Seleuque d'amasée.
Boll.6.apr.p. 553.§ 16. C'est pourquoi il n'est pas inutile de dire ici,] 'qu'à la fin du VI.
siecle l'Eglise d'Amasée honoroit un de ses Evesques du mesme
17. nom, au tombeau duquel il se faisoit plusieurs miracles. 'On en
raporte un qu'il fit de son vivant, où l'on voit quelle estoit non
seulement sa foy, mais encore sa charité & son soin pour nour-
rir les pauvres durant la famine. Il avoit aussi basti un monastere
Lup.c.1.p.820. dans Amasée. 'Le P. Lupus suppose comme une chose sans diffi-
culté que c'est celui mesme dont nous parlons. [Il paroist en
effet par ce que nous en dirons, qu'il avoit de la lumiere & mesme
du zele pour les veritez de la foy. Mais sa retractation dans le
faux Concile d'Ephese est bien foible, bien lasche, & bien in-
digne du courage qui doit estre dans un cœur plein de charité :
Ainsi si c'est le mesme Seleuque, il ne faut pas beaucoup s'éton-
Boll 6.apr.p. 554.2. ner de ce que] 'son nom ne se trouve dans aucun catalogue des
Saints. [Mais aprés tout, rien n'empesche qu'il n'y ait eu deux
Seleuques dans l'Eglise d'Amasée.]

Conc.p.262.b.d 'Pour retourner au Concile de Constantinople, il paroist qu'on
écrivoit en notes ce qui s'y disoit; & qu'à la fin de chaque seance,
avant que de sortir, on relisoit ce qui avoit esté écrit, & l'on

1. καὶ τῶν &c. Le traducteur κατὰ τῶν. Mais on voit qu'il y avoit eu plusieurs relations envoyées: Ce qui n'empesche pas que Jean & Cossine ne soient ensuite venus eux mesmes.

dressoit

dressoit les actes qu'il falloit copier, où sans doute on ne mettoit que les choses qui pouvoient estre de quelque consequence. 'On n'écrivoit pas mesme dans les notes tout ce qui se disoit, 'y ayant plusieurs choses que les Evesques disoient comme par entretien, sans vouloir qu'on les écrivist. 'C'estoit une chose ordinaire dans ce Concile & dans les autres, d'attribuer à toute l'assemblée ce qui n'estoit dit que par un ou deux. p.139.2.e. c. p.134.1.d.

'Le Concile s'assembla donc sur l'affaire de Florent[a] le [lundi] 8 de novembre, dans le cabinet de l'evesché, [assez petit sans doute,] [b] puisque les Evesques y estoient les uns derriere les autres. 'Il est qualifié le saint & grand Concile. [c] Aprés qu'on eut lu les pieces de Florent & de ses deux suffragans, & reglé leur different, 'Eusebe de Dorylée qui estoit present, se leva, presenta une requeste contre Eutyche, & pressa tant qu'elle fust luë & enregistrée, que Flavien fut obligé de l'ordonner. 'Elle estoit signée de sa main. 'Par cette requeste il accusoit Eutyche d'heresie, sans specifier en quoy, [d] s'engageoit à soûtenir son accusation, & demandoit à Flavien & au Concile par les conjurations les plus pressantes, qu'on ne negligeast point cette affaire; & qu'on fist venir Eutyche devant le Concile. 'Pour luy il protestoit de suivre tous les sentimens du Concile d'Ephese, de S. Cyrille, 'de Saint Athanase, d'Attique, de Procle, & des trois Gregoires [de Neocesarée, de Nazianze, & de Nysse.] Liber.c.11.p.62. a Conc.t.4.p.152.a. b p.243.a.a. a. c a. b. p.153.e. p.152.e.d|153.b|141.a.b. d p.153.a,b,c. p.152 e. p 153.a.

'Aprés qu'on eut lu cette requeste, Flavien pria par deux fois Eusebe de ne s'engager pas si aisément à une accusation de cette importance, & qui pouvoit renouveller les troubles de l'Eglise; mais d'aller auparavant parler à Eutyche; promettant que si cet Abbé ne se rendoit point, on le citeroit devant le Concile. Eusebe dit qu'il n'y avoit rien à esperer par cette voie; & qu'ainsi il persistoit à demander qu'on le fist venir. 'Le Concile [aprés en avoir deliberé,] deputa Jean Prestre & défenseur [de l'Eglise de Constantinople,] avec le Diacre André, pour aller montrer à Eutyche la requeste presentée contre luy, & luy dire de se venir justifier devant le Concile [à la prochaine seance.] d.e. p.156.a,b.



ARTICLE XXXVIII.

Declaration de S. Flavien & de son Concile pour la foy des deux natures : Eutyche refuse de comparoistre.

Conc. t. 4. p. 156 c. d. 'LE Concile se rassembla encore dans le cabinet de l'evesché le [vendredi] 12 de novembre. a Il s'y trouva 18 Evesques.
a p. 176-189.
p. 157. 'Eusebe demanda qu'on y lust, & qu'on enregistrast comme la regle de la foy de l'Eglise, la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, confirmée par tout le Concile d'Ephese, & celle
p. 176. b. par laquelle il s'estoit réuni [en 433] avec les Orientaux. 'Aprés qu'on eut lu ces deux lettres, Eusebe declara qu'elles contenoient sa foy, & que c'estoit par elles qu'il pretendoit combatre
b. c. ceux qui violoient la doctrine de l'Eglise;'& il pria les Evesques de les vouloir autoriser par leurs suffrages.

c. 'Sur cela Flavien declara qu'il recevoit ces deux lettres, comme des paroles du Saint Esprit, & comme une explication fidele
d. e. de la foy de Nicée. 'Et exposant plus particulierement ce qu'il croyoit sur le mystere de l'Incarnation, il dit "que J. C. est Dieu &c. parfait & homme parfait, consubstantiel à son Pere selon la divinité, & à sa mere selon son humanité; de deux natures aprés son Incarnation, "en une seule hypostase & une seule personne. Que &c. si quelqu'un, ajouta-t-il, est dans une croyance contraire, nous le separons de l'assemblée des ministres de l'Autel, & du corps
p. 177. 180. sacré de l'Eglise. 'Tout le Concile de Calcedoine approuva ex-
p. 177. d | 182. a. tremement cette profession que Flavien avoit faite de sa foy.'Dioscore mesme ne la desaprouva pas, pretendant que Flavien n'y reconnoissoit pas deux natures aprés l'Incarnation, comme il faisoit, dit-il, en d'autres endroits; [ce qui ne se trouve point.]

p. 182-189. 'Tous les autres Evesques opinerent aprés Flavien, confirmerent les sentimens de ce Saint & ceux de S. Cyrille, & declarerent que ceux qui ne les suivoient pas devoient estre separez de l'Eglise.
p. 181. c. e. [Eusebe n'opina point avec les autres.] 'Basile de Seleucie & Se- Note 15.
p. 188. b. leuque d'Amasée dirent que J. C. estoit *en deux natures*: '& Julien
e | 185. d. de Cos dit *deux natures en une seule personne*, 'ce que Dioscore
p. 181 e | 188. c. trouva bien plus criminel que de dire *de deux natures*. 'C'est pour-
p. 184. a. quoi il s'eleva à Ephese contre Seleuque & Julien: '& on pretendoit que c'estoit faire une nouvelle profession de foy contre les decrets du Concile d'Ephese. Cela fut dit à l'occasion de Seleuque; mais on l'étendoit à tous les autres; [supposant qu'on ne

peut declarer ce qu'on croit, & expliquer la foy de l'Eglise sans faire autant de nouveaux symboles.] Tous les Egyptiens & tous p.140.a. les moines s'eleverent aussi avec fureur contre ce qu'avoit dit Basile.

'Eustathe de Beryte reprit encore à Ephese ce qu'Eudoxe de p.189.b. Bosphore dit ici, *Que le Verbe a pris l'homme parfait*. Il pretend qu'il faut dire, *Qu'il s'est fait homme, & qu'il a pris la chair*: comme si la chair marquoit autre chose en cette occasion que l'homme entier, & que ce ne fust pas S. Jean qui dit que le Verbe s'est fait chair. 'Etheric de Smyrne pretendit à Ephese n'avoir pas dit p.184.b.c.d. ce qui est porté de luy dans les actes de cette seance.[Mais il y a apparence qu'il se brouilloit luy mesme.

On ne parle point davantage dans cette seance de l'affaire d'Eutyche, sans doute parce]qu'il y avoit encore quelques p.189.192. Evesques dans Constantinople qui ne s'y estoient pas trouvez. Eusebe demanda seulement qu'on leur allast porter ce qui s'estoit fait, & qu'on les priast de donner aussi leur avis par écrit; καταδίεσθαι.'ce que Flavien agrea. [Nous ne voyons pas si cela fut executé.]

'Cependant Jean Prestre & André Diacre chargez le 8 de no- p.192.a. vembre d'aller citer Eutyche, s'acquiterent de leur commission, le furent trouver dans son monastere, luy lurent la requeste qu'Eusebe avoit presentée contre luy, & luy en laisserent une copie. Eutyche répondit à cela, qu'il ne pouvoit pas se presenter au Concile, parceque dés le commencement[de sa retraite]il avoit fait une resolution absoluë de ne sortir jamais de son monastere; 'Qu'il ne falloit point qu'on eust égard à l'accusation d'Eusebe, p.193.a. qui estoit depuis long-temps son ennemi;'Qu'il estoit prest de souscrire les expositions de foy des Peres de Nicée & d'Ephese: mais a.b.c. que si ces Peres avoient fait des fautes en d'autres occasions, il ne pretendoit point ni les en accuser, ni aussi approuver ces fautes, mais se contenter d'étudier les Ecritures. Il leur fit aussi une declaration de sa croyance sur l'Incarnation; selon ce que nous en avons marqué ci-dessus, & il leur protesta que quand on luy montreroit dans les Peres, que J. C. est de deux natures unies hypostatiquement, il ne le recevroit point. 'Il s'appuyoit beau- b. coup sur un livre qu'il leur lut. [On ne dit point ce que c'estoit.]

'Il y avoit avec eux un nommé Athanase Diacre de Basile de c.190.a.b. Seleucie, qui fut témoin de tout ce qu'il dit.'Jean fit un memoi- p.254.c.d. re de ce qui s'estoit passé en cette occasion,'& le garda avec soin. p.255. Nous l'avons encore.'L'on n'y trouve point qu'Eutyche luy eust p.258.b.d.e. dit que la chair de J.C. n'est pas consubstantielle à la nostre.'Mais c.d.

Jean protesta depuis qu'il estoit prest d'affirmer avec serment, qu'Eutyche luy parlant en particulier sans estre entendu des autres, luy avoit dit que J. C. a une chair consubstantielle à sa
p.259.b.c.e|262 a. mere, mais non à nous. Il luy avoit demandé s'il croyoit J. C. consubstantiel à son Pere selon sa divinité, & à nous selon son humanité: Surquoi Eutyche luy avoit demandé à luy mesme ce que portoit le symbole: Et comme Jean eut répondu qu'il est consubstantiel au Pere; Eutyche avoit ajouté: C'est à quoy je « me tiens, & vous ferez bien de n'aller pas aussi plus loin. «



ARTICLE XXXIX.

Eutyche veut faire signer un écrit par divers Abbez.

Conc.t.4.p.192. b. 'LE Concile se rassembla encore au mesme lieu le lundi 15 de novembre; & Eusebe de Dorylée faisant instance qu'on
p.192-196. poursuivist l'affaire d'Eutyche, 'le Prestre Jean & les Diacres André & Athanase firent leur raport de ce qu'Eutyche leur
p.196.d. avoit dit: 'Et ce raport augmenta la mauvaise opinion que la requeste d'Eusebe avoit donnée d'Eutyche, faisant non seulement
e. voir qu'il estoit dans l'erreur, mais mesme qu'il y persistoit.'Cependant Eusebe mesme pria qu'on ne se contentast pas de cela,
p. mais qu'on envoyast une seconde fois citer Eutyche. 'Flavien
197.a.b. nomma pour cela les Prestres Mamas & Theophile, 'à qui on donna un billet adressé à Eutyche par le Concile, pour luy dire que la resolution qu'il avoit prise de ne point sortir de son monastere, n'estoit pas une raison à alleguer dans une affaire aussi
p.196.e. importante qu'estoit celle-ci.'Le billet fut lu dans le Concile, & enregistré à la priere d'Eusebe.

e. 'Flavien se ressouvenant de ce bon pasteur qui va luy mesme chercher la brebi egarée, témoigna souhaiter extremement qu'il vinst pour reconnoistre sa faute, abandonner son erreur, & jouir du pardon que l'on est prest d'accorder à ceux qui se repen-
p.197.c. tent du mal qu'ils ont fait.'En attendant le retour de Mamas & de Theophile, les Evesques se firent lire les expositions que les saints Peres avoient faites de la foy.

p.197.a.c. 'On parla aussi d'un Tome ou écrit qu'Eutyche envoyoit si-
p.209.b. gner dans les monasteres; 'soit qu'il l'eust composé luy mesme
p.197.d.e. soit qu'il l'eust receu de quelque autre. 'On verifia donc qu'il avoit envoyé cet écrit au monastere de l'Abbé Manuel, priant cet Abbé de le signer. Manuel en avoit fait avertir le Prestre

Astere, afin qu'il le dist à S. Flavien. [On ne dit pas ce qu'Astere fit sur cela.] Mais Abraham Prestre de l'Eglise [de Saint Jean] au fobourg d'Hebdomon, qui luy en avoit esté parler de la part de Manuel, fit luy mesme cette declaration devant le Concile. 'On vit par là qu'Eutyche travailloit à soulever les moines en sa faveur, par une temerité insupportable, & qui pouvoit avoir de fascheuses suites. 'S. Flavien ordonna donc à quelques Ecclesiastiques d'aller savoir dans tous les monasteres de Constantinople, de Pera, & de Calcedoine, si Eutyche y avoit envoyé ce Tome, & s'il avoit demandé qu'on le souscrivist. c.d. p.200.a.b.

Pierre Prestre, & Patrice Diacre, qui avoient eu ordre d'aller faire cette information dans la ville, allerent chez Martin Prestre & Abbé du monastere de Saint Die. 'Cet Abbé leur dit que le vendredi precedent, 12 de novembre, Constantin Diacre du monastere d'Eutyche, [b] luy avoit apporté un écrit, & l'avoit prié de le signer : ce qu'il avoit refusé, en disant que ce n'estoit qu'aux seuls Evesques à signer [des écrits sur la foy,] & non pas à luy. 'Constantin disoit que cet écrit estoit de S. Cyrille & des Peres du Concile d'Ephese; mais il ne le lisoit pas: & il cachoit mesme une signature qui estoit au bas. 'Pour presser plus fortement l'Abbé Martin, il luy disoit que s'il ne se joignoit à Eutyche, & s'il souffroit que l'Evesque l'opprimast, il se verroit bientost attaqué luy mesme. 'Constantin pretendit depuis n'avoir point dit ces paroles. Mais luy & Eleusine son compagnon demanderent qu'on passast outre sans examiner ce fait. p.209.c. V.S. Marcel Acemete. p.231.e. a.p.209.d. p.204.c. b p.209.d. e. d. p.263.b.c.

'De ce monastere, Pierre & Patrice allerent à celui du Prestre Fauste, 'qui leur dit que Constantin & Eleusine [c] qui estoit aussi Diacre du monastere d'Eutyche, [d] luy avoient de mesme apporté un Tome afin qu'il le signast. Il leur avoit demandé ce que c'estoit que ce Tome; & ils luy avoient dit que c'estoit l'exposition de la foy des Peres de Nicée & d'Ephese: 'Surquoi Fauste ayant demandé à le voir & à le collationner sur les copies qu'il avoit chez luy [du symbole de Nicée, & des actes du Concile d'Ephese,] pour voir s'il n'y avoit rien d'ajouté; ils n'avoient point voulu le luy donner, & s'en estoient allez. [Fauste en raportant ceci à Pierre & à Patrice,] y ajouta ces paroles: Pour nous, nous sommes enfans de l'Eglise, & nous n'avons pour pere aprés Dieu, que nostre Archevesque. p.209.d. e. c p.200.d.204.e. d p.209.d. p.211.a.

'Job Prestre & Abbé, [chez qui ils furent ensuite,] [e] leur dit qu'Eutyche ne luy avoit point envoyé de Tome, mais qu'il luy avoit fait dire que l'Archevesque luy en devoit bien-tost envoyer p.231.a. e p.212.a.

a.b. un, & qu'il ne falloit pas qu'il le signast.]'Ils furent aussi chez les Abbez Manuel & Abraham, qui dirent qu'on ne leur avoit point envoyé de Tome; [ce qui est surprenant de Manuel, si c'est le
p.109.212. mesme que celui dont nous venons de parler.]'Pierre & Patrice firent le raport de tout ceci au Concile le 19 de novembre. [On ne voit point ce que firent ceux qui devoient aller à Pera & à
Leo,ep.53.p. 545. Calcedoine.]'S. Leon écrit à tous ces cinq Abbez, comme les supposant fermes dans la foy, mesme aprés la mort de S. Flavien. [Mais on voit par plusieurs lettres qu'il avoit une union plus particuliere avec Fauste & avec Martin.]



ARTICLE XL.

Eutyche cité pour la seconde fois, refuse encore de comparoistre.

Conc.t.4.p.100. c.d.e. 'MAMAS & Theophile qui avoient eu ordre de faire la seconde citation à Eutyche, le furent donc trouver en son monastere. Il fit d'abord difficulté de leur parler, pretendant qu'il estoit malade, & voulant qu'ils dissent à ses moines ce qu'ils avoient à luy dire. Ils le refuserent, & dirent neanmoins qu'ils apportoient un billet de la part du Concile pour luy mander une
p.214.a.b. seconde fois de comparoistre. Sur cela, il les fit entrer.'Il avoit
p.517.6. avec luy l'Abbé Maxime son ami, '& que l'on qualifioit son
p.214 e. maistre; 'le Prestre Narse, & quelques autres moines de son
p.200.201. monastere.'Les deputez luy lurent le billet du Concile, & l'exhorterent à y obeir. Mais il persista à dire qu'il ne pouvoit pas violer la resolution qu'il avoit prise de ne point sortir, pria Mamas & Theophile d'en assurer les Evesques; qu'il n'estoit pas besoin de le citer une troisieme fois; mais que s'ils avoient quelque chose à faire, ils le pouvoient faire sans differer davantage. [Et il eust esté fort aise qu'ils l'eussent fait, pour les pouvoir ac-
p.201.b. cuser d'avoir violé les formes.]'Il signa ensuite un papier, afin que les deputez le portassent au Concile. Mais ils refuserent de s'en charger, & mesme d'en entendre la lecture, en luy disant que s'il avoit quelque chose à dire au Concile, c'est à luy à le venir dire luy mesme. Il dit qu'il l'envoieroit donc [par d'autres.]

p.213.e|216.e| 266.a. 'Il voulut aussi entrer en dispute avec eux sur la foy, & quoiqu'ils s'excusassent de l'ecouter, parceque cela n'estoit pas de
p.216.a. leur commission, il fallut le laisser parler.'Il exposa donc ce qu'il croyoit, & dit que le Verbe s'estoit fait chair pour relever la nature humaine tombée [dans le peché.] Mamas luy demanda par

quelle nature il avoit voulu relever la nature humaine,[voulant luy faire avouer qu'il avoit donc pris luy mesme la nature humaine, selon ce qu'ont dit les Peres, qu'il n'a gueri & relevé que ce qu'il a pris.] 'Pour s'echaper il demanda qu'on luy montrast les deux natures dans l'Ecriture sainte. 'Mamas luy répondit qu'elles y estoient comme la Consubstantialité,& que c'estoient les Peres qui y avoient trouvé le sens de l'un & de l'autre. e|213.c. p.216.a|217.a.

'Ayant ensuite avoué que J.C. estoit Dieu parfait,& homme parfait, Theophile luy fit voir que puisque deux choses parfaites "formoient un seul Fils[& un seul J.C,]rien n'empeschoit de dire qu'il ne fust de deux natures. 'Mais il protesta que jamais il ne consentiroit à ce terme; "qu'il n'entroit point dans la discussion de la nature de son Dieu; qu'on le deposast, qu'on le traitast comme on voudroit, qu'il le souffriroit avec joie; mais qu'il ne changeroit jamais de croyance; qu'il ne sortiroit point non plus, & que son monastere seroit son tombeau.'Il dit aussi qu'il estoit prest de suivre l'exposition des Peres,[de Nicée sans doute.] p.216.a,b. ἀποτελοῦσι. b|217.a. φυσιολογῶ. p.266.b.

'Mamas & Theophile vinrent faire leur raport aux Evesques, 'sans parler neanmoins de ce qui s'estoit passé sur la foy,croyant que comme ils n'avoient eu charge que de citer Eutyche, ils n'avoient à rendre conte que de cela.'Aprés qu'ils eurent parlé, Eusebe representa que le pretexte que prenoit Eutyche estoit tout à fait deraisonnable,& demanda que le Concile le fist amener, mesme malgré luy. 'Le Concile ordonna qu'on le citeroit pour la troisieme & derniere fois: & l'on envoya pour cela Memnon Prestre &"Thresorier, Epiphane Prestre, & Germain Diacre. 'Le billet qu'on leur donna portoit, que si Eutyche n'obeïssoit à cette citation, & ne se rendoit au Concile le matin du mécredi 17 de novembre, il seroit traité [comme rebelle à l'Eglise,]selon la rigueur des Canons. p.201.d. p.216.e|217.a b. p.201.d. d.e|208.e. σκευοφύλαξ. p.204.a.b.

'Lorsqu'à [la fin de] cette troisieme seance on relisoit dans le mesme lieu ce qui s'y estoit passé, peut-estre pour en dresser les actes, Athanase Diacre de Seleucie remarqua que Jean Prestre faisoit dire à Eutyche, Que J. C. n'avoit point de chair consubstantielle à la nostre. Cette parole le surprit, parcequ'il ne l'avoit point entendu dire à Eutyche. Il en fit du bruit: Mais Jean le satisfit, en luy disant qu'Eutyche le luy avoit dit en particulier. p.262.b.d.e.



ARTICLE XLI.

Eutyche deputé au Concile, promet d'y venir: Eusebe de Dorylée continuë à le poursuivre.

Conc.t.4.p. 208 a. a p.204.c. d|208.d. 'EUTYCHE n'attendit pas qu'on luy fist la derniere citation. a Dés le soir [du lundi,] il envoya querir l'Abbé Abraham qui estoit Prestre; & parceque la maladie l'empeschoit, disoit-il, d'aller se presenter au Concile, il le pria d'y aller le lendemain, p.204.d.e. b p.208.a b. 'pour faire ses excuses, b & pour declarer de sa part qu'il consentoit à tout ce qui avoit esté decidé par les Peres des Conciles de Nicée & d'Ephese, & à tout ce qu'avoit [écrit] Saint Cyrille. [C'estoit apparemment ce que contenoit le papier qu'il avoit promis d'envoyer au Concile, & dont Mamas & Theophile n'avoient pas voulu s'en charger.] p.204.c. 'Il passa toute la nuit à se plaindre sans dormir.

b.c. 'Le lendemain qui estoit le mardi 16, Abraham vint trouver Saint Flavien, accompagné d'Eleusine, Constantin & Constance Diacres du monastere d'Eutyche. c. 'Le Concile estoit encore assemblé ce jour là, sans qu'on en marque le sujet, sinon que Flavien y parloit aux Evesques sur la doctrine de la foy. c. 'Dés qu'Abraham fut entré avec les moines d'Eutyche, & qu'il eut dit qu'Eutyche l'envoyoit parcequ'il estoit malade, Flavien dit qu'on ne le presseroit point, & qu'on attendroit qu'il fust gueri: Car nous ne cherchons point, dit-il, à couper, mais à fortifier; « nous ne sommes point des ministres d'inhumanité, mais les enfans de la misericorde divine. Il ajouta encore quelques autres « p.205|DuPin,t. 4.p.794. c Conc.p.224.d. choses pleines de charité & de tendresse. 'Et tout ce qu'il dit en cette seance meriteroit d'estre raporté mot à mot. c Aussi ses ennemis mesmes reconnoissent qu'il avoit donné à Eutyche avant p.205.b. qu'il se presentast de grandes marques de bonté. 'Il suppose toujours neanmoins qu'Eutyche estoit suffisamment convaincu d'estre dans l'erreur, & qu'il ne luy restoit que d'esperer le pardon en avouant sa faute, & en l'anathematizant.

a.b. 'Abraham demanda permission de dire encore quelques autres choses dont il estoit chargé de la part d'Eutyche. Mais Flavien répondit, que puisque c'estoit Eutyche que l'on accusoit, c'estoit à luy à se venir justifier luy mesme; qu'il pouvoit bien sortir pour cela de son monastere, puisqu'il en estoit sorti pour combatre Nestorius, & qu'on attendroit que sa santé le luy permist. [Tout cela

cela justifie la fausseté de ce qu'avançoit Eutyche,] 'que Flavien luy avoit ordonné de venir au Concile, dans l'esperance qu'estant accoutumé à ne point quitter son monastere, il n'y viendroit point, & qu'ainsi on le condanneroit par contumace. p.141.b.

'Durant qu'Abraham venoit au Concile, Memnon, Epiphane, & Germain allerent porter à Eutyche l'acte de la troisieme citation, & le luy firent lire à luy mesme. Il pretendit y avoir satisfait en quelque sorte en envoyant Abraham, qui n'estoit pas encore revenu. 'Neanmoins comme Memnon le pressoit de venir luy mesme, enfin il dit que si on vouloit luy accorder le reste de la semaine, il viendroit le lundi suivant [22 de novembre,] se justifier devant le Concile. 'Les deputez vinrent le lendemain 17 faire leur raport au Concile. 'Il estoit bien à craindre qu'Eutyche ne demandast ce delai que pour differer sa condannation, ou mesme pour former quelque intrigue & quelque cabale. 'Neanmoins Flavien crut qu'il falloit le luy accorder. p.208.a| d.e. p.205.208. p.212.d. e.

'Comme Eutyche sembloit ceder un peu, & qu'on croyoit qu'il pourroit peut-estre se rendre, & consentir à faire profession de la veritable foy; Eusebe son accusateur eut peur de passer pour un calomniateur, si l'accusé estoit renvoyé absous, '& qu'on n'en prist mesme un pretexte pour [le deposer &] le bannir. Car Eutyche estoit assez puissant pour le faire, & assez insolent pour le menacer de l'Oasis. 'Il avoua sa crainte au Concile en cette rencontre, '& le fit encore plusieurs fois depuis, [a]representant qu'il n'avoit pas accusé Eutyche d'estre attaché pour toujours à l'heresie, mais de l'avoit soutenuë par le passé. 'Que c'est ce qui paroissoit assez par ce que les deputez avoient entendu de sa bouche; 'Qu'il estoit prest d'en fournir encore plusieurs témoins, & qu'ainsi on ne pouvoit pas l'accuser de ne pas justifier ce qu'il avoit avancé; 'Qu'il n'y avoit point de criminel dans les cachots qui ne fust prest de promettre de ne plus tomber dans ses crimes: 'Et qu'ainsi si Eutyche [ou par une veritable conversion, ou] pour ceder au temps, recevoit une profession de foy Catholique, il demandoit que cela ne luy pust faire de prejudice. p.208.b. p.221.d. p.208.b. p.221.c. a p.208.b. p.221.c. d|208.c. p.208.c. b.

'Flavien luy répondit qu'il n'estoit que trop justifié par les preuves que l'on avoit des mauvais sentimens d'Eutyche, & qu'il n'avoit rien à craindre, 'pourvu qu'il poursuivist son instance, ne luy estant plus permis de l'abandonner: Que si on jugeoit à propos d'accorder le pardon à Eutyche, ce ne seroit qu'aprés qu'il auroit avoué sa faute passée, & qu'il en auroit demandé pardon, 'comme on l'avoit declaré à l'Abbé Abraham. p.212.d|221.c. p.208.b.c.d| 221.c. p.205.b.

p.209.212. 'Eusebe continua donc son instance, & fit entendre Pierre Prestre & Patrice Diacre "sur ce qu'ils avoient appris du Tome V. § 39.
p.212.b.c.d. qu'Eutyche envoyoit signer dans les monasteres. Comme leur raport faisoit voir qu'il travailloit à soulever tous les moines contre son Evesque, Eusebe representa qu'un homme convaincu d'une part de troubler l'Eglise, & de l'autre d'enseigner des heresies, estoit trop indigne de porter le nom de Prestre, & de gouverner un monastere, & qu'ainsi il meritoit qu'on le traitast selon la rigueur des Canons, sans avoir égard au delai qu'il de-
d.e. mandoit pour faire quelque nouvelle intrigue. 'Flavien reconnut qu'il meritoit cette rigueur. Il voulut neanmoins qu'on attendist jusques au lundi 22 du mois, tant pour faire les choses avec plus d'exactitude, que parceque s'il venoit, on auroit la satisfaction de l'avoir convaincu en sa presence, [si l'on ne pouvoit le faire rentrer dans la verité.] Mais il promit que s'il ne se presentoit pas le 22, on le condanneroit absolument sans differer. [Cette conviction que Flavien témoignoit avoir des fautes d'Eutyche, a peut-estre servi de pretexte à ce que cet heretique a dit depuis,]
p.141.c|147.2.e. 'que Flavien sachant qu'il venoit se presenter, avoit dit que cela n'estoit point necessaire, parcequ'il estoit déja deposé. [Mais on peut assurer que Flavien n'a jamais dit cette parole.]
p.213.a.b. 'Le samedi 20 le Concile s'assembla encore dans le cabinet de l'evesché : & Eusebe representa qu'il auroit besoin le lundi pour convaincre Eutyche, du Prestre Narse 'son Camerier, de συγκέλλ. l'Abbé Maxime son ami, du Diacre Constantin "son Secretaire, ἀποκρισιάρ.
b. & d'Eleusine aussi Diacre de son monastere. 'Flavien ordonna que toutes ces personnes seroient citées, pour se presenter au
p.213-217. Concile le lundi suivant. 'Eusebe dans cette seance obligea les Pretres Mamas & Theophile de raporter ce qu'ils avoient omis auparavant, "de l'entretien qu'ils avoient eu avec Eutyche. V. § 40.

ARTICLE XLII.

Eutyche vient au Concile, accompagné d'officiers, & de soldats : Le Patrice Florent y vient de la part de l'Empereur.

Conc.t.4.p.212.d. [CE n'estoit pas sans fondement] 'qu'Eusebe croyoit qu'Eutyche n'avoit demandé un delai de six jours que pour faire quelque cabale. [Car en effet voyant qu'il ne pouvoit se
Anac.b.p.212| Liber.c.11 p.63. dispenser de comparoistre,] 'il eut recours à la puissance impe-
a Conc.p.141.c| 247.b|Liber p. 64. riale par le moyen de Chrysaphe : a & sous le pretexte [ridicule]

qu'il ne pouvoit pas se presenter à Flavien sans estre en danger de sa vie, il obtint qu'on luy donnast pour sa sureté un officier nommé Magnus, du nombre de ceux qu'on appelloit Silentiaires. 'On luy donna encore un grand nombre de soldats & d'officiers du Prefet du Pretoire, pour l'accompagner au Concile. Conc.p.217.d.

'Ne se contentant pas de tout cela, il voulut encore avoir un des principaux officiers de l'Empire pour assister au jugement. Liber. p.63.64.
'L'Empereur nomma pour cela le Patrice Florent, considerable Acac.b p.112.
V. Theodose II. ["pour sa pieté, &]'pour la pureté de sa foy. Ce fut ce qui le fit Conc p.220.b.c
choisir par Theodose pour assister à un jugement où il s'agissoit de la foy. [Et je doute fort qu'Eutyche l'ait demandé. Cependant comme il estoit nouveau & assez étrange de voir un officier de la Cour assister à une affaire de cette nature, ou plutost y presider, puisqu'un homme de cette qualité est toujours le maistre en quelque lieu qu'il se trouve;]'Flavien fit beaucoup de p.247.a.
difficulté de consentir qu'il se trouvast au Concile: & Magnus le vint trouver plusieurs fois pour cela de la part de l'Empereur [avant que de l'obtenir.] Flavien representoit qu'il estoit d'autant moins besoin de donner cette peine à Florent, que la cause d'Eutyche estoit déja[comme]jugée, [estant certain qu'il estoit dans l'erreur, & qu'il meritoit la deposition, & ne restant qu'à voir s'il luy falloit accorder le pardon de sa faute en cas qu'il le demandast.]

'Le lundi 22 de novembre estant donc arrivé, les Evesques p.217.b.
s'assemblerent au lieu ordinaire,'au nombre de 29 Evesques p.228-231.
selon le grec, ou de 32 selon le latin, 'quoique Theophane en Thphn. p.86.a.
conte 40. 'On apporta les saints Evangiles. [a] Eusebe de Dorylée Conc.p.217.b.
demanda ensuite à entrer & fut receu.[b] On envoya deux Diacres a c. b c.d.
pour voir si Eutyche estoit venu: On le chercha dans l'evesché & dans l'eglise & on ne le trouva point. On renvoya deux autres Diacres avec ordre de savoir où il estoit, & de l'avertir de venir: Et ils renvirent dire qu'ils ne l'avoient point trouvé, mais qu'on disoit qu'il venoit accompagné d'un grand nombre de moines, de soldats, & d'officiers. 'Il arriva peu aprés avec cette escorte, d.e.
qui disoit qu'on ne le laisseroit point entrer au Concile, qu'on ne leur eust répondu de sa personne. [Il n'est point marqué que le Concile ait donné cette parole dont on n'avoit nul besoin. Il est aisé de croire que cette arrivée eclatante d'Eutyche au Concile, & l'importance de l'affaire qu'on y traitoit,]'fit assembler p.241.b.
un grand nombre de personnes à la porte de l'evesché, & dans la place [voisine: ce qui aura donné lieu à la calomnie ridicule

d'Eutyche,] qui pretend que Flavien avoit fait assembler tout ce monde pour le mettre en pieces, comme un heretique, un blasphemateur, un Manichéen.

p.217.e. 'Eutyche entra avec le Silentiaire, qui se disoit envoyé par l'Empereur.' Et cet officier presenta aussi-tost une lettre de l'Empereur, qui n'estoit que pour témoigner au Concile, que dans le desir de conserver la paix & la foy établie par les Conciles de Nicée & d'Ephese, il envoyoit Florent pour assister à ce qui se passeroit dans leur assemblée. 'Dés que Magnus eut lu cette lettre,'on fit de grandes acclamations à l'Empereur.[a] Et on luy donna le titre de Prince Pontife; [ce qui n'estoit que trop vray pour son salut, & pour le repos de l'Eglise.]

p.220.a.b. — a. — b.c. — a c.

e.d. 'Flavien dit ensuite que tout le monde connoissant la foy de Florent, "on consentoit qu'il assistast au Concile, si Eutyche le vouloit: Et Eutyche répondit avec la modestie d'un hypocrite, "Je consens à ce que Dieu & vostre sainteté jugera à propos de "faire: Je m'abandonne à vous. 'Flavien dit donc à Magnus qu'il pouvoit aller querir Florent. Magnus vouloit qu'il envoyast avec luy quelque Ecclesiastique: mais il dit que cela n'estoit pas necessaire, puisque l'Empereur ne l'ordonnoit pas. [Il estoit sans doute bien aise de montrer qu'il n'autorisoit nullement la venuë de Florent, & qu'il cedoit seulement à la puissance absoluë.]

βουλόμεθα. — d.

Liber.c.11.p.64. — b Conc.p.238.2.e. — c p.219.e. — d p.220.e.

'Quand Florent fut arrivé, il s'assit[b] auprés de Seleuque[c] metropolitain d'Amasée, qui est nommé le quatrieme entre les Evesques presens à cette seance.[d] Ensuite Flavien fit mettre l'accusateur & l'accusé au milieu de l'assemblée.



ARTICLE XLIII.

On examine la foy d'Eutyche: Il semble avouer que J. C. nous est consubstantiel, mais refuse d'anathematizer l'erreur contraire.

Conc.t.4.p.220.e. 'CHACUN estant placé, Flavien fit lire les actes des seances precedentes, afin qu'on vist plus aisément ce qu'il y avoit à faire en celle-ci. On lut seulement jusqu'à l'endroit [de la seconde seance] où l'on raportoit la lettre de Saint Cyrille aux Orientaux. 'Car comme on eut lu ce que Saint Cyrille y dit de l'union des deux natures, qui fait que J. C. est consubstantiel au Pere selon sa divinité, & à nous selon son humanité; Eusebe fit remarquer que c'estoit le point dont il s'agissoit, & qu'il soûtenoit estre nié par Eutyche. 'Sur cela Florent au lieu de

p.221.a.b. — b.d.

laisser continuer la lecture des actes, comme Eusebe le demandoit, voulut qu'on sceust d'Eutyche s'il suivoit en ce point la doctrine de S. Cyrille, 'ajoutant que [s'il promettoit de la suivre à l'avenir,] on luy demanderoit pourquoi il en avoit suivi auparavant une contraire, 'comme Eusebe soûtenoit qu'il en estoit déja convaincu. d. e.

'Lorsqu'on examina le 13 d'avril de l'année suivante la verité des actes de ce Concile, qu'Eutyche soûtenoit avoir esté alterez, 'Florent mesme pretendit n'avoir dit que la premiere partie de cet endroit, & non la seconde qu'il disoit mesme n'avoir point de sens. Aece Diacre l'un des Notaires, témoigna qu'il pouvoit justifier cet endroit si on vouloit l'examiner. Mais Florent fit passer à d'autres choses,[s'estant peut-estre alors ressouvenu qu'il avoit dit cette partie comme l'autre, & qu'elle avoit un fort bon sens.] p.231.c. p.267.b.c.

'On demanda donc à Eutyche s'il croyoit l'union des deux natures: & il répondit qu'il la croyoit [selon son imagination des deux natures avant l'union.] 'Aussi Eusebe ne s'arresta pas là,& il le pressa de dire s'il croyoit qu'il y eust deux natures aprés l'Incarnation, & que J.C. fust consubstantiel aux hommes selon la chair. 'On ajoute qu'il luy demanda s'il anathematizoit ceux qui disoient le contraire, & que Flavien le pressa de reconnoistre les mesmes veritez. [Comme il n'y avoit plus de distinction qui pust couvrir son mensonge,] 'il dit qu'il n'estoit pas venu pour disputer, mais pour rendre conte de sa foy, & qu'on verroit sa croyance dans un papier qu'il presenta afin qu'on le lust. 'Ce fut sur cela que Dioscore & son faux Concile d'Ephese s'écria qu'il falloit bruler Eusebe tout vif, & anathematizer quiconque admettoit deux natures aprés l'Incarnation. p.221.224. p.224.a. p.241.a.c. p.224.c. a.b.

'Eutyche ayant presenté son papier, Flavien luy dit de le lire luy mesme; ce qu'il refusa, disant mesme qu'il ne le pouvoit pas, [de quoy il est assez difficile de voir la raison: car on ne dit point que l'âge l'eust rendu incapable de lire. Ce fut peut-estre pour cela] 'qu'on douta si cet acte n'estoit point quelque autre chose qu'une profession de foy. 'Et on crut depuis qu'il pouvoit contenir un appel au Pape,[& aux autres Patriarches:] Car Eutyche écrivant à S. Leon, pretendoit avoir presenté à ses juges un acte d'appel, que l'on n'avoit point voulu recevoir, de quoy nous parlerons "en son lieu. 'Neanmoins tant à Constantinople qu'à Ephese, Eutyche & les siens ne disoient point qu'il continst autre chose que le symbole de Nicée confirmé à Ephese, '& qu'Eu- c. p.267.d. p.230.a.b| Leo,ep.20.p.471. V.§48. Conc.p.267.c.d. p.241.c.

P.224.c. tyche avoit signé : 'c'est pourquoi il l'appelloit l'exposition de sa foy.

ap.p.934. 'Si c'est l'acte joint à la lettre qu'il écrivit un peu aprés à Saint Leon, comme il y a toute apparence, il contenoit seulement une protestation de suivre tout ce qui avoit esté fait à Nicée & à Ephese ; d'honorer comme ses peres & ses maistres Saint Cyrille, S. Gregoire "l'ancien [ou de Nazianze,] l'autre Saint Gregoire major. [de Nysse,] S. Basile, S. Athanase, Attique, & S. Proche; d'anathematizer Nestorius, Apollinaire, & tous les autres heretiques, avec ceux qui disent que la chair de J.C. est descenduë du ciel; de croire que le Verbe a esté fait chair de la chair mesme de la Sainte Vierge, sans souffrir aucun changement, celui qui est Dieu parfait avant tous les siecles, estant devenu homme parfait à la fin des temps pour nous sauver.

t.4.p.167.d. 'On pretend que Florent conseilla à Flavien de recevoir le papier : Neanmoins il ne jugea pas à propos de le faire. p.224.d. 'Et comme Euthyche ne le vouloit pas lire, il luy dit de dire luy mesme ce qu'il contenoit, puisqu'on n'a pas besoin de papier [pour rendre raison de sa foy.] p.141.d. 'Eutyche ne manqua pas depuis de se plaindre qu'on n'avoit voulu ni recevoir sa confession de foy, ni permettre qu'on la lust. p.224.d. 'Et on pretendoit que c'estoit le traiter avec la derniere inhumanité. [Mais on n'avoit garde d'ajouter qu'il n'avoit tenu qu'à luy de la lire.]

d.e. 'Il voulut donc rendre raison de sa foy, & dit qu'il confessoit que J.C. incarné estoit venu de la Sainte Vierge, & s'estoit rendu homme parfait pour nostre salut. p.230.a.e. 'On pretendit dans l'assemblée du 13 avril 449, qu'Eutyche avoit declaré qu'il suivoit tous p.141.d. les sentimens des Peres de Nicée & d'Ephese : p.231.a. '& Eutyche le pretend encore dans sa requeste. 'Mais les Evesques deposerent l'un aprés l'autre que cela n'estoit point, & qu'il n'avoit dit que ap.p.934.b. ce qui est porté dans les actes. 'Cela estoit seulement dans son t.4.p.224.e. acte, [qu'il n'avoit pas voulu lire.] 'Cependant cette declaration supposée, [qui mesme n'éclaircit & ne decide rien,] fut admirée par Dioscore, & par le faux Concile d'Ephese.

p.225.a.b. 'Mais Flavien qui vouloit quelque chose de plus precis, luy demanda s'il croyoit que J.C. fust consubstantiel à sa mere & à b. nous selon son humanité, & qu'il fust de deux natures. 'Eutyche avoua que jusqu'alors il n'avoit point dit que le corps de J.C. fust de la mesme substance que les nostres, quoique il crust "qu'il ἐκ αὐτῆς. avoit pris sa chair de la Sainte Vierge, & que la S.te Vierge est de c. la mesme substance que nous. 'Basile de Seleucie le pressa sur ce

la, & luy dit que si la Sainte Vierge est de mesme substance que nous, J. C. qui s'appelle le Fils de l'homme, nous est donc aussi consubstantiel en tant qu'homme. Florent confirma le mesme raisonnement: 'Et enfin Eutyche alla jusqu'à dire qu'il estoit prest d'avouer que J. C. est consubstantiel aux hommes selon sa chair, puisqu'on jugeoit à propos qu'il le dist, quoique jusques alors il n'eust pas osé se servir de cette expression. 'Flavien luy dit que le Concile ne pretendoit point luy faire rien dire par force, ni rien innover dans la doctrine de l'Eglise; qu'il suivoit, & qu'il vouloit que tout le monde suivist ce que les Peres nous ont appris sur la foy. c.d. e.

'Florent demanda ensuite à Eutyche s'il croyoit que nostre Sauveur [né] de la S.te Vierge, fust consubstantiel [aux hommes,] & de deux natures aprés l'Incarnation. Eutyche répondit qu'il avoit esté de deux natures avant l'union; mais qu'aprés l'union il ne reconnoissoit qu'une nature. 'Dioscore reconnut que c'estoit là sa foy; & son faux Concile l'embrassa de mesme. Au contraire dans le Concile de Calcedoine les Evesques d'Orient dirent anatheme à quiconque parloit de la sorte. 'Pour le Concile de Constantinople, on ne voit point qu'on y ait relevé ni les deux natures avant l'union, de quoy Saint Leon témoigne avoir esté surpris, [ni la seule nature aprés l'union. Les Evesques ne songeoient peut-estre qu'à finir le point de la consubstantialité] e. p.223.a. Leo, ep.24.c.6. p.484|25 c.3.p. 487.

C'est pourquoi aprés l'avoir fait avouer en quelque sorte à Eutyche, on luy dit qu'il falloit qu'il anathematizast tout ce qui estoit contraire à ce qu'on venoit de lire [de S. Cyrille.] Mais il le refusa absolument, disant que s'il estoit assez malheureux pour le faire, il anathematizoit ses peres. 'Les actes portent que sur cette parole le Concile se leva, & s'écria qu'Eutyche mesme estoit anatheme. 'On pretendit depuis que ce fait important estoit faux, & plusieurs Evesques mesmes des plus fermes pour la verité, comme Seleuque d'Amasée & Julien de Cos, le desavouerent. 'Mais Sabbas de Plate avoua, quoiqu'en termes obscurs, qu'il luy avoit dit anatheme. 'Tryphon [de Chio] declara que tous les Ecclesiastiques qui estoient presens l'avoient fait. 'Et le Diacre Aece Notaire soustint que dans la maniere ordinaire de dresser les actes, cela suffisoit pour mettre que le Concile l'avoit dit. 'Paul [d'Apollonie] dit aussi quelque chose qui favorisoit les actes. 'Meliphthongue [de Juliople] pretend qu'il demanda tout haut qu'on ne se hastast pas si fort, & que sur cela il y eut des gents qui le maltraiterent comme un homme indigne d'estre Conc.p.228.c. c. p.231.2.b.c. e. d. d.e. e. e.

Liber.c.11.p. 65. dans cette assemblée. 'Liberat met cet anatheme, & dans les propres termes des actes.

[De quelque maniere qu'il ait esté prononcé, Flavien ne s'y
Conc.p.228.c.d arresta pas:] 'Mais il demanda aux Evesques de quelle maniere il falloit traiter Eutyche. Seleuque [d'Amasée] répondit qu'il meritoit la deposition; mais que cela dependoit de la misericorde qu'il luy voudroit faire. [Flavien crut sans doute que ce sentiment qui alloit à l'indulgence, n'estoit pas utile à l'Eglise. C'est
d. pourquoi avant que de continuer les avis,] 'il dit que si Eutyche avouoit sa faute, consentoit à anathematizer son erreur, & embrassoit les sentimens des Peres que le Concile luy representoit, on pourroit user envers luy de misericorde: mais que persistant comme il faisoit dans son erreur [d'une seule nature,]
c. 'n'avouant point nettement la verité [de la consubstantialité du
d. corps,] & refusant mesme d'anathematizer l'erreur contraire,'il
p.220.a. ne voyoit pas moyen de l'exempter de la rigueur des Canons.'En écrivant à S. Leon, il parle d'Eutyche comme persistant à nier la
p.256.e. consubstantialité de J.C, aussi-bien que ses deux natures. 'Saint Leon trouva depuis que ce sentiment estoit juste,& qu'Eutyche en refusant d'anathematizer l'erreur, donnoit assez sujet de
p.228.d.e. croire qu'il y persistoit, pour meriter d'estre condanné.'Aussi ces paroles terribles de Flavien n'ebranlerent point l'heretique; & il persista à dire qu'il ne pouvoit faire plus que ce qu'il avoit fait.
p.231.a.e. 'Sabbas [de Palte] s'efforça encore de luy faire avouer [nettement,] que J.C. est de la mesme substance que nous: & ce fut encore en vain.



ARTICLE XLIV.

Eutyche refuse avec opiniatreté de reconnoistre deux natures en J.C. aprés l'Incarnation.

Conc t.4 p. 238.2.c. [IL ne restoit plus qu'à prononcer la sentence qu'Eutyche avoit meritée.] 'Mais on pretend qu'immediatement avant
a p.239.a a. que de le faire, a Florent & le Concile demanderent encore à Eutyche s'il reconnoissoit deux natures en J.C, celle de l'huma-
p.243.2.c. nité & celle de la divinité. 'Le Concile luy proposa de reconnoistre les deux natures [unies] en un unique Seigneur, sans divi-
p.242.2.b.c. sion & sans confusion, mesme aprés l'union. 'Eusebe luy demanda aussi s'il confessoit les deux natures aprés l'union, & que J.C. nous soit consubstantiel selon sa chair; & s'il anathematizoit ceux

ceux qui tenoient le contraire. 'Flavien mesme prenant la parole, c|243.1.a.
confirma la demande d'Eusebe, '& demanda à Eutyche s'il con- p.242.2.1.e.
fessoit les deux natures aprés l'union, '& s'il anathematizoit ceux a.
qui ne les confessoient pas. 'Sabbas [de Palte] luy dit que s'il ne p.242.2.b.
les confessoit pas, il falloit qu'il niast ou la divinité de J.C, ou
son Incarnation, [c'est à dire son humanité.

Toutes ces choses ne sont point marquées dans les actes, soit
par quelque raison particuliere,] 'soit simplement à cause que sur p.242.2.1.d.
cette fin du Concile il se fit beaucoup de bruit & de tumulte,
'comme Eutyche s'en plaint, [a] en sorte que plusieurs, mesme des p.141.d.
Evesques, qui estoient derriere les autres, ne savoient pas ce que a p.243.2.a.
faisoient ceux de devant. 'Ainsi nous ne trouvons dans les actes p.228.e.
que ce que Florent dit par deux fois à Eutyche, pour le presser
de confesser nettement s'il croyoit les deux natures, & que J.C.
nous fust consubstantiel.

'Tout ce que tant d'instances purent tirer d'Eutyche, fut c|242.1.c.
qu'il avoit lu dans S. Cyrille, dans S. Athanase, & dans d'autres
Peres, que J.C. est de deux natures avant l'union; mais que de-
puis l'union ou l'Incarnation, ils ne parloient plus que d'une
nature & non de deux, 'qu'ainsi il n'osoit pas dire ce qu'ils p.242.1.a.
n'avoient pas dit, 'ni rien ajouter au symbole de Nicée contre la ap.p.933.b.
defense du Concile [d'Ephese;] '& qu'il pouvoit encore bien c.4.p.238.1.d.
moins anathematizer les saints Peres, 'qui avoient rejetté, disoit- ap.p.933.b.
il, l'expression de deux natures; 'mais qu'il disoit deux natures c.4 p.238.2.d|
avant l'union, & une seule aprés l'union; [b] qu'il diroit neanmoins 239.2. b p.243.2.c.
les deux natures, mesme aprés l'union, si les Peres [& les Eves-
ques] de Rome & d'Alexandrie le luy ordonnoient. [Et il estoit
sans doute assuré que le dernier ne le luy ordonneroit pas.

Sur cela] 'tous les Evesques s'eleverent contre luy: & Florent p.335.2.d.
1. mesme l'exhorta à confesser les deux natures, [1] parceque sans
cela il ne pouvoit eviter d'estre deposé. 'Il ajouta peu aprés selon p.229.b.c.
les actes, Celui qui ne dit point *de deux natures*, & *deux natures*,
n'est pas Orthodoxe. 'Dans l'action du 13 avril 449, il soûtint que p.238.2.a.
c'estoit Flavien qui avoit dit cette parole, & non luy, à qui il
n'appartenoit pas de decider ainsi des dogmes de l'Eglise. Il me-
naça mesme les Notaires qu'on examineroit cela plus ample-
ment, & qu'ils en répondroient. Aece au contraire le pria de le
faire examiner à l'heure mesme, puisque tous ceux qui avoient
entendu cette parole, & qui pouvoient savoir qui l'avoit dite,

1. Je n'entens point le τὸ εἶπὸ . . :. οὐχ ὡς διαλαλῶν εἶπον. Veut-il dire qu'il ne l'avoit pas dit pour estre écrit ?

Liber.c.11.p.67. estoient presens. Mais on passa outre. 'Liberat qui avoit vu les
p.65. actes du 13 avril 449, 'ne laisse pas d'attribuer cette parole à Florent, nonobstant son desaveu. [Et l'on peut remarquer encore en d'autres endroits qu'il suit les actes, sans avoir égard à l'action du 13 avril.]

Conc.t.4.p.229.a. 'Toute la réponse qu'Eutyche fit selon les actes aux instances de Florent [& des Evesques] sur les deux natures, fut qu'on lust les écrits de S. Athanase, [marquant sans doute quelques ouvrages attribuez à ce Saint, "que l'on pretend estre d'Apollinaire.] 'Basile de Selucie prit la parole, & dit à Eutyche selon les actes, Si vous n'admettez pas deux natures en J.C. aprés l'union, vous y admettez donc une confusion & un mélange. (V S.Athanase notes 102, 103.)

b|239.2.b|140.c 'Depuis cela, & lorsque Basile avouoit ne se pas souvenir precisément de ses termes, il pretendit avoir dit: Si vous admettez simplement une seule nature en J C. aprés l'union sans vous expliquer, on a lieu de croire que vous y admettez, ou comme il s'exprima à Calcedoine, vous y admettez une confusion & un mélange. Que si vous reconnoissez, ajouta-t-il, une seule nature du Verbe, incarnée & faite homme, vous parlez comme nous, &
p.238.2.d. comme les Peres: '& on attribua cette expression à S. Athanase.
p.229.b|239.2.b.c|140.c. 'Mais il faut toujours reconnoistre, ajouta-t-il, que la divinité que le Fils a receuë du Pere, & la chair qu'il a prise de sa mere,
p.239.2.c. ne sont point la mesme chose. 'Basile dit qu'il fit ce discours [obscur & embarassé, non comme pour decider, mais par
b. entretien, 'pour adoucir Flavien d'une part, & pour attirer de l'autre insensiblement Eutyche à la verité, & qu'il estoit tourné, [mais il ne dit pas vers qui,]

c. 'Acce pretendit que si Basile avoit dit tout cela, on ne l'avoit point écrit, non plus que plusieurs autres choses qui se disoient
c. comme par entretien. 'Au contraire Longin [de Quersonese,] soûtint à Acce que cela avoit esté écrit, lu & relu; [de sorte qu'il faudroit qu'on l'eust osté exprés en dressant les actes sur la minute. Neanmoins on ne s'arresta pas sur ce point, qui eust fait voir que les actes avoient esté alterez, comme Eutyche le pre-
c. tendoit.] 'Basile ajoutoit encore qu'Eusebe de Dorylée voyant qu'il sembloit vouloir favoriser Eutyche, se fascha contre luy,
p.234.2.a. '& en fit du bruit, jusqu'à dire en se levant, qu'il avoit une requeste à presenter contre luy.



ARTICLE XLV.

Sentence du Concile, qui excommunie & depose Eutyche: Charité de S. Flavien pour luy: Eutyche appelle au Concile œcumenique.

'COMME on vit qu'Eutyche ne se rendoit point, tout le Concile se leva, en disant tout haut qu'il ne falloit plus songer à persuader cet obstiné, qu'on n'y gagneroit rien, & qu'on ne fait pas croire un homme par force. 'On voulut depuis accuser ceci de faux: Mais deux Evesques en ayant soutenu la verité, autant qu'on le peut juger de l'obscurité de leurs paroles; celui qui avoit formé cette accusation passa à d'autres choses. Conc.t.4.p.229.c.* p.238.2.c.

'Durant le bruit & le tumulte, ᵃSeleuque d'Amasée dit qu'il falloit relire les expositions que les Evesques avoient faites de leur foy, [en approuvant dans la seconde seance les lettres de S. Cyrille,] pour voir [encore une fois] si Eutyche y consentiroit: Florent auprés du quel Seleuque estoit assis, approuva cet avis, & en parla à S. Flavien, qui ordonna qu'on fist la lecture de cet endroit. [Et c'estoit celui mesme où l'on estoit demeuré lorsqu'on avoit fait lire les actes des seances precedentes au commencement de celle-ci.] 'Cependant le bruit estoit si grand, qu'on n'écrivit ni la demande de Seleuque, [ni la réponse de Flavien. Et peutestre mesme qu'on n'entendit ni l'une ni l'autre.] 'Car on ne fit point ce qu'avoit dit Flavien: Mais au lieu de cela, le Prestre Astere se leva "en mesme temps, & lut la sentence de deposition. p.242.2.a. ᵃp.238.2.d e. p.242.2.a. p.238.2.e|239.2.a. "ἐν ἀκόμη.

'Eutyche & Constantin son agent pretendirent depuis qu'elle estoit toute dressée dés devant qu'Eutyche fust entré au Concile. 'Lorsque Constantin avança ce fait dans l'action du 13 avril 449, Aece demanda qu'il fust obligé de le prouver. Mais comme il ne s'agissoit alors que de savoir si les actes avoient esté falsifiez, les Evesques mesmes qui estoient interessez dans cette plainte, jugerent à propos d'en remettre l'examen à une autrefois. 'Eutyche produisoit une declaration de Magnus le Silentiaire du 27 avril 449, faite devant Martial Maistre des offices, 'par laquelle il attestoit qu'avant la seance Flavien luy avoit dit qu'Eutyche estoit déja deposé, [ce que nous avons expliqué ci-dessus,] '& qu'on luy avoit montré la sentence de sa deposition toute dressée. [Il ne disoit pas qui c'estoit qui la luy avoit montrée: Et Eutyche pouvoit estre assez méchant pour en avoir fait dresser une p.239.2.c|241.a. p.239.2.c.d. p.246.2.c. p.247.2.a. d.250.2.a.

luy mesme, afin de donner lieu à cette accusation. Quoy qu'il en soit, Magnus est un témoin unique, engagé à servir Eutyche, & qui n'a point esté confronté.] 'Et Flavien soûtint mesme dans le faux Concile d'Ephese, qu'une autre partie de la deposition de Magnus estoit fausse. [Flavien pouvoit avoir fait dresser la sentence lorsqu'il vit qu'Eutyche refusoit d'admettre les deux natures, & d'anathematizer ceux qui ne reconnoissent pas J.C. consubstantiel aux hommes selon sa chair. Mais je voudrois qu'il eust pris auparavant les avis des Evesques en particulier. Ce defaut n'empescha pas neanmoins S. Leon d'approuver la condannation d'Eutyche.]

p.235.2.a.

'La sentence fut donc luë par le Prestre Astere.[a] Elle estoit au nom de Flavien, & portoit qu'Eutyche ayant esté pleinement convaincu de suivre les erreurs de Valentin & d'Apollinaire, estoit entierement privé de la dignité Ecclesiastique, de la communion de l'Eglise, & de la conduite de son monastere; & que toute personne qui ne se separeroit pas de son entretien, & de sa conversation, seroit separé luy mesme de la communion de l'Eglise; [ce qui ne s'entendoit sans doute que pour les choses de l'Eglise, & non pour le commerce civil.] 'Car lorsqu'Eutyche eut obtenu que l'on examinast les actes de sa deposition, les Evesques mesmes demanderent qu'il y fust present.

p.238.2.e. a p.229 c.d. p.238.239.

'Flavien témoigne dans cette sentence qu'il ne l'a pu rendre qu'avec gemissement & avec douleur, par la compassion que luy donnoit l'entiere perte de ce malheureux. [Ce ne fut pas seulement en dictant la condannation d'Eutyche qu'il versa des larmes sur son malheur,] 'pour témoigner la profonde douleur que luy causoit sa ruine. Il ne cessa point depuis cela de gemir & de pleurer, parcequ'il voyoit entre les dents du lion infernal une de ses brebis & un de ses Ecclesiastiques, sans l'avoir pu sauver ni l'arracher à cette beste cruelle, quoiqu'il fust prest de donner sa vie pour luy.

p.229.c.d. p.14.d. p.18.b.

'La condannation d'Eutyche fut signée par les 29 ou 32 Evesques [qui composoient le Concile,] '& par 23 Abbez, dont 18 estoient Prestres, & un Diacre. 'Mais pour les Abbez, ils ne signerent apparemment qu'aprés le Concile. 'La signature des Evesques estoit aussi pour confimer tous les actes du Concile.

p.229.232. p.232.233. p.242.e. p.230.2.e|244.2.c.

'Le Concile se separa ensuite avec le trouble & le bruit [qu'on se peut imaginer.] [b] Eutyche pretend qu'il fut en danger de sa vie, & qu'il fallut que les soldats le tirassent des mains de ses ennemis. 'Mais ce qui est vray, c'est qu'il dit alors tout bas à Florent,

Conc.t.4.p.243.2.b. b ap.p.933.c. t.4.p.242.2.b.

qu'il en appelloit au Concile de l'Evesque de Rome, d'Alexandrie, & de Jerusalem: on y ajoute quelquefois de Thessalonique: [c'est à dire qu'il en appelloit au Concile œcumenique. Il ne nomma point Antioche qui s'estoit declarée la premiere contre luy, & qu'on regardoit alors comme suspecte de l'heresie opposée. Thessalonique presidoit au moins à toute l'Illyrie Orientale, & luy estoit assez favorable.] 'Florent crut cette parole d'Eutyche assez considerable pour en avertir Flavien. 'Il le joignit qui montoit déja à sa chambre, & luy dit cet appel d'Eutyche. c. d.

'Eutyche pretendit dans le faux Concile d'Ephese avoir appellé au Concile œcumenique avant qu'on prononçast la sentence, 'ou durant qu'on la lisoit, comme le dit son Constantin. 'Il pretendit mesme avoir donné durant le Concile un acte par écrit de cet appel, qu'on n'avoit point voulu recevoir. 'Mais lorsqu'on voulut verifier ce point le 13 avril 449, Flavien, Florent, & tous les Evesques, declarent qu'ils n'avoient pas entendu un seul mot de cet appel tant que le Concile avoit tenu. 'C'est pourquoi Flavien ne craignit point d'assurer à Saint Leon que c'estoit un pur mensonge. p.141.a. p.243.2.b. p.12.a|230.2.c. p.243.2.c.d.e. p.14.c.

'Cependant Eutyche sous pretexte qu'on n'avoit pas voulu recevoir son appel dans le Concile, en fit des protestations publiques, qu'il fit afficher dans Constantinople, 'pleines d'injures & de calomnies, 'où il declaroit à tout le peuple l'injustice pretenduë qu'on luy avoit faite. 'Il se plaint qu'on avoit osté ces affiches, [comme si on eust esté obligé de le laisser exciter des seditions.] 'Il donna aussi à Florent aprés le Concile une copie de la requeste d'appel qu'il disoit y avoir presentée. p.11.b. p.14.c. Liber.c.11.p.66. Conc.ap.p.933.c. t.4.p.230.2.b.c.



ARTICLE XLVI.

Les moines d'Eutyche rejettent sa condannation: Elle est signée par les Abbez de Constantinople, & par les Evesques de l'Orient.

[COMME l'appel d'Eutyche qui avoit suivi la sentence, n'en empeschoit pas l'execution,] 'Flavien envoya le Prestre Theodose & quelques autres Ecclesiastiques, ordonner aux moines d'Eutyche de se separer de leur Abbé, & mesme de ne luy parler plus, & de reserver pour les pauvres les biens de leur monastere: leur declarant que ceux qui n'obeiroient pas à cet ordre, seroient separez de la communion des divins Mysteres. Conc.t.4.p.278.a.

Ils ne voulurent point se separer d'Eutyche : c'est pourquoi ils demeurerent privez des Sacremens durant prés de neufs mois.
a.b.c. 'On n'offrit point le Sacrifice sur leur autel, ni à Noel, ni à l'Epi-
b. phanie, ni à Pasque. 'Quelques uns d'eux moururent dans cette excommunication.

d. 'Ces moines en firent de grandes plaintes au faux Concile d'Ephese [Et c'eust esté assurément une dureté bien criminelle à Flavien de les traiter de cette sorte, s'il eust pu se relascher du premier Canon de l'Eglise, qui ordonne de se separer de la communion de ceux qui ont esté excommuniez par leur Evesque selon les formes ordonnées. Mais c'estoit une obstination bien malheureuse à ces moines de ne se vouloir pas separer d'un homme condanné tres regulierement comme heretique partout un Concile, en attendant au moins que cette condannation eust esté levée par un autre Concile. Car on ne les obligeoit point à elire un autre Abbé.]

p.144.c. 'Flavien fit aussi lire & publier la condannation d'Eutyche dans les Eglises de Constantinople, & l'envoya de mesme dans les monasteres pour l'y faire signer. [Ainsi ce fut apparemment
p.232.233. en cette maniere]qu'elle fut signée par les 32 Abbez dont nous
p.144.c|a p.p. 9.3.c. avons encore les souscriptions. 'Eutyche remarque qu'on n'avoit point accoutumé de faire signer dans les monasteres, mesme contre les heretiques. [Mais on n'avoit pas encore vu d'Abbez qui fussent devenus heresiarques, & qui eussent tasché de soulever les monasteres contre leur Evesque.

a.4.p.144.c. Flavien ne manqua pas sans doute d'écrire sur la condannation d'Eutyche aux principaux Evesques de l'Eglise,]quoiqu'Eutyche semble pretendre qu'il ne l'avoit pas fait. [Il y estoit obligé non seulement par l'importance de cette affaire, mais aussi parcequ'Eutyche ayant appellé aprés la sentence, il estoit de son interest de faire voir à tous les Evesques la nullité de cet appel, ou de les instruire du fond de la contestation en cas que l'appel eust quelque lieu, comme il arriva.]Et c'est à quoy Eutyche ne man-
e. quoit pas de son costé.'Nous savons en effet que Flavien envoya "les actes mesmes en Orient & en divers autres endroits. τὰ ὑπομν.

p.17.20. 'Nous avons encore "la lettre qu'il écrivit à S. Leon sur la condannation d'Eutyche, qui est toute pleine de sa charité & de sa compassion pour ce malheureux. [Le grec en est peu correct, NOTE 16.
Ibid. peutestre par la faute des copistes.] 'Il y marque les principaux points de l'heresie d'Eutyche, & ce que portoit la sentence de sa
p.20.b. condannation.'Et il prie le Pape de la faire savoir aux Evesques

de son ressort, depuis que quelqu'un, faute de connoistre son impieté, "n'eust commerce avec luy ou par lettre ou autrement, comme s'il eust esté dans la foy de l'Eglise Catholique. 'Il envoya en mesme temps au Pape, ou une copie "des actes du Concile, ou au moins une relation de ce qui s'y estoit passé. Il n'écrivit cette lettre qu'assez longtemps aprés le Concile, [c'est à dire peut estre un mois aprés, & sur la fin de decembre.] S. Leon ne l'avoit pas encore receuë le premier mars 449. [Et je ne voy pas de preuve qu'il l'ait receuë depuis.]

μιλίας ἐκπέμψαι. a. Note 17. Leo. ep. 21. p. 473.

'Flavien, comme nous avons dit, envoya les actes de la condannation d'Eutyche en Orient, & en divers autres endroits, tant aux Evesques qu'aux moines, les priant mesme de les signer. 'Dés la deuxieme seance où l'on opina sur la foy, Sabbas de Palte [en Syrie,] avoit demandé qu'on envoyast ces actes aux Orientaux, pour effacer les mauvais bruits qu'on faisoit courir contre eux, declarant que s'il s'y trouvoit quelqu'un qui ne les voulust pas souscrire, il se separeroit de luy. 'Aussi nous trouvons positivement que Domnus d'Antioche ayant receu ces actes, signa la deposition d'Eutyche. [Ce fut sans doute pour cela] que Flavien envoya en Orient le Lecteur Hypace, qui s'acquita avec soin de la commission qu'il luy avoit donnée. Il vit Theodoret, & ainsi il passa par le diocese de Cyr.]

Conc. p. 144. c. p. 188. d. p. 255. e. Thdrt. ep. 11. p. 904. d.

'Il paroist que generalement les Evesques d'Orient deposerent Eutyche, [en signant sa deposition,] & declarerent qu'il suivoit les erreurs d'Apollinaire & de Valentinien. ["Dans l'accommodement que Photius de Tyr, & Eustathe de Beryte, tous deux assez favorables à Eutyche, firent le 25 fevrier 449, entre Ibas d'Edesse & ses accusateurs,] 'Ibas promit de suivre tout ce qui avoit esté fait depuis peu dans le Concile tenu à Constantinople. [Je ne voy point qu'on puisse raporter à d'autre chose qu'à la condannation d'Eutyche,] ce que dit Theodoret, Que la maniere dont on le traitoit ayant jetté la terreur aussibien que la tristesse dans tout l'Orient, Dieu avoit parlé luy mesme pour sa justification durant que les hommes se taisoient, ayant fait voir la fausseté des calomnies qu'on repandoit contre sa reputation, & ayant decouvert les sentimens impies de ceux qui par leurs emissaires armoient l'Egypte, & soulevoient tout le monde contre luy.

ad Jo. t. 4. p. 703. d. V. § 28, 29, 51 | note 13. Conc. p. 630. e. Thdrt. ep. 81. p. 955. d.

[Je pense qu'on ne doutera pas aussi qu'il ne faille raporter à la mesme chose la lettre d'eloges que Theodoret écrit à Saint Flavien.] 'Il l'appelle le brillant flambeau de l'univers, qui avoit

ep. 11. p. 904. b c. d.

changé en un clair midi la nuit tenebreuse [dont l'Orient avoit esté couvert.]Il dit que les rayons de sa sainteté sont comme un phare qui apprend aux ignorans par où il faut marcher pour entrer dans le port de la verité, & pour eviter les écueils de l'heresie; Que sa constance est la consolation de ceux qui combatent pour la veritable foy; Que toute la terre est remplie de ses louanges, Que ceux qui aiment la verité, admirent la pureté de sa doctrine, & que ceux mesmes qui la combatent, estiment neanmoins la vigueur de son ouvrage; Que pour luy, il ne peut assez relever cette grandeur d'ame, par laquelle faisant ceder la crainte des hommes à celle de Dieu, & meprisant tous les dangers, il se mettoit à la teste de ceux qui défendoient la veritable foy, & vouloit estre l'imitateur des combats des Apostres, aussi bien que le disciple de leur doctrine.



ARTICLE XLVII.

Theodose surpris par Eutyche luy accorde un Concile œcumenique, le veut reconcilier avec Flavien, à qui il demande une declaration de sa foy.

[DURANT que S. Flavien travailloit ainsi à faire triompher partout la foy de l'Eglise, Eutyche travailloit à la ruiner, si la puissance des hommes eust esté capable de prevaloir contre Dieu.]Au lieu de reparer ses fautes passées par une penitence parfaite, au lieu d'appaiser Dieu par l'abondance de ses larmes, au lieu de guerir par une humble satisfaction les plaies que sa chûte avoit faites dans le cœur de son pasteur; il se hasta d'ajouter de nouvelles fautes aux premieres, de troubler toute l'Eglise, & d'en violer toutes les regles.Ne se contentant pas des protestations scandaleuses qu'il avoit fait afficher, il adressa à l'Empereur une requeste pleine de faste & d'insolence, [& luy décrivit d'une telle maniere ce qui s'estoit passé dans sa condannation,]que Theodose en fut offensé. [Et ce fut sans doute le sujet]du mecontentement qu'il témoigna de l'Evesque [Saint Flavien; ou si ce mecontentement venoit de quelque autre cause,"comme le pretendent les nouveaux Grecs, Eutyche ne manqua point de s'en servir avantageusement pour ses interrests. V.§ 15.

Prenant donc pretexte sur son appel pretendu,] il demanda à l'Empereur la convocation du Concile, qui se tint quelques mois aprés à Ephese; voulant, disoit-il, que ce qui avoit esté jugé

Conc.t.4.p.24.d.e. — c. — c.p.144.d. — Acac.h.p.112. — Thdrt.ep.112.p.582.b. — Conc.p.144.d.

jugé, fust jugé de nouveau par des personnes saintes, qui eussent
de l'amour pour Dieu, & de l'horreur pour l'injustice & pour la
cabale. 'Ce n'estoit pas neanmoins l'assurance de son innocence Prof.lib.
qui luy faisoit demander le Concile general, mais la confiance
au credit qu'il avoit auprés de l'Empereur & de ses ministres
[par le moyen de Chrysaphe.] 'Il importuna si souvent Theodose Leon t.2 ep.4. p. 510.c.d.
des plaintes qu'il luy faisoit contre l'injustice de Flavien, qu'en-
fin ce Prince luy accorda le Concile d'Ephese, comme nous
verrons dans la suite. 'Sa lettre pour la convocation du Concile Conc.p.100.131.
n'a esté écrite que le 30 mars de l'an 449, où nous parlerons des
conditions qu'il y mit. 'Il paroist neanmoins que le bruit de cette p.16.a|Thdrt. ep.112.p.982.b.
convocation couroit dés auparavant, au grand deplaisir de Fla-
vien & des Orientaux, qui voyoient déja que l'on n'avoit rien
de bon à en esperer.

[Ce fut sans doute à la sollicitation d'Eutyche,] 'que ce Prince Conc.p.12.a|13.a.
qui avoit autant de zele pour empescher les troubles & les scan-
dales de l'Eglise, [qu'il avoit peu de lumiere pour connoistre les
veritables auteurs des scandales,] écrivit à Saint Leon sur cette
affaire, & sur le trouble qu'elle causoit dans Constantinople, 'le p.110.
priant beaucoup d'empescher les divisions qui en pouvoient
naistre, & troubler la paix de toute l'Eglise. [Nous ne voyons
point s'il en écrivit de mesme aux autres principaux Evesques.

Ce fut sans doute cet amour pour la paix & pour le repos de l'E-
glise, qui le porta encore à tascher de reconcilier Eutyche avec S.
Flavien.] 'Il envoya souvent vers le Saint pour trouver quelque p.109.a.
moyen d'appaiser le trouble, & le pria mesme instamment de
consentir à ce qu'il souhaitoit de luy pour cela. Mais il paroist
qu'il souhaitoit qu'il se contentast du symbole de Nicée, sans
entrer dans un plus grand examen du mystere de l'Incarnation,
[& qu'il accordast le pardon à Eutyche sur la protestation qu'il
avoit toujours faite[de recevoir ce symbole. Ainsi il ne faut pas
s'étonner de la fermeté avec laquelle] Flavien refusa de consen-
tir à l'accord, [mais du peu de lumiere de Theodose,] qui se
plaint de cette resistance, '& qui veut qu'on croie sur cela que a|108.c.
c'est ce Saint qui est cause de tout le trouble.

[Ce fut apparemment dans] 'ces negociations qui precederent p.109.a.
la convocation du Concile d'Ephese, [plutost] 'aprés ce qui se Liber.c.11.p.67.
passa au mois d'avril, comme le veut Liberat, 'que Theodose p.67|Conc.p.16.a.
demanda à Flavien une confession de sa foy, écrite & signée de
sa main. [Il est assez étrange que ce Prince se rendist ainsi le juge
de la foy de son Archevesque.] 'Mais Flavien ne s'arresta pas à Conc.p.16.a.

cela, parcequ'il ne rougissoit pas de l'Evangile, & qu'il savoit que rien ne convient tant à un Evesque, que d'estre prest à rendre raison de sa foy & de son esperance à tout le monde. 'Il declara donc à l'Empereur par un écrit de sa main, qu'il reconnoissoit un seul J.C. en une seule hypostase, & en deux natures aprés son Incarnation, consubstantiel au Pere selon sa divinité, & à sa mere selon son humanité; Qu'il ne refusoit point de dire une seule nature incarnée du Verbe divin, à cause que les deux natures ne font qu'un seul J.C, & qu'il anathematizoit l'impie Nestorius, "& quiconque tenoit deux hypostases. 'Il ajoute à la fin, comme sa signature, *Seigneur* [JESUS,] *nostre Dieu, secourez nous*: & conclut en disant à l'Empereur, Qu'il avoit écrit cet acte de sa main pour satisfaire sa Majesté, & pour confondre ceux qui dressoient des pieges à la pieté pure & sincere avec laquelle il taschoit de servir J.C. 'Cet écrit fut cité dans le Concile de Calcedoine pour la justification de Flavien, par ceux mesmes qui l'avoient condanné dans celui d'Ephese. 'Les Catholiques le citent aussi dans la Conference de 533. Mais au lieu que nous lisons en deux natures, ils lisoient de deux natures, 'ce qu'on trouve aussi dans le passage qu'en cite S. Euloge d'Alexandrie.

p.16.1960.

p.16.el Liber.p.69.

&c.

Conc.t.4.p.96.a.

p.1769.a

Phot.c.230.p.844.

[Il est aisé de croire que Theodose, qui de sa part agissoit avec beaucoup de simplicité, fut d'abord satisfait de cette profession de foy si claire & si nette: & que ce fut ce qui donna lieu]'au bruit qui courut en Orient, qu'il n'y avoit plus de mesintelligence entre luy & l'Evesque [Flavien;] qu'ils s'estoient reconciliez, qu'on ne songeoit plus à assembler le Concile [œcumenique,] & que les Eglises alloient enfin jouir de la paix. Mais ce bruit s'evanouit bien-tost, [la simplicité de Theodose n'estant pas pour resister à la malignité des personnes qui l'environnoient.] 'Ne pouvant donc vaincre Flavien [pour l'obliger à absoudre Eutyche,] & ne jugeant pas qu'une affaire où il s'agissoit de la foy, se dust decider autrement que par un Concile œcumenique, il se resolut enfin à le convoquer par sa lettre du 30 mars de l'année suivante, [comme nous le verrons en son lieu.]

Thdrt.ep.112.p.987.c.

Conc.p.109.a.b.



ARTICLE XLVIII.

Eutyche écrit partout contre S. Flavien: Chrysaphe & Dioscore se liguent pour deposer ce saint Evesque.

[EUTYCHE ne se contentant pas d'avoir fait ses plaintes à l'Empereur contre le jugement prononcé contre luy,]'il les

Conc.t.4.p.144.d.

fit encore aux principaux Evesques de l'Eglise, par des requestes qu'il leur adressa. [Il leur mandoit sans doute à tous,] 'ce qu'il mandoit au Pape, Que Flavien l'avoit deposé du sacerdoce sur l'accusation d'Eusebe, quoiqu'il suivist avec exactitude les définitions du Concile de Nicée, [& de celui d'Ephese,] quoiqu'il n'eust point refusé de comparoistre, & quoiqu'il eust appellé à
1. Rome, & qu'il eust presenté dans l'assemblée son acte [1] d'appel tant à Flavien, qu'au Concile, que l'on n'avoit point voulu recevoir. 'Il avouoit neanmoins qu'il n'avoit point voulu confesser les deux natures, ni anathematizer ceux qui les nioient. Mais il pretendoit que c'estoit pour ne pas violer la défense qu'avoit faite le Concile d'Ephese, de rien ajouter au symbole de Nicée, aussi-bien que pour suivre [les Papes] Jule & Felix, S. Athanase & Saint Gregoire, qui avoient, disoit-il, rejetté les deux natures. 'Il protestoit aussi qu'il estoit prest de se corriger en toutes les choses où l'on jugeroit qu'il le devroit faire, '& de suivre en tout le sentiment du Pape & des autres.

P. 1. a.|13. b. c|14. c. — ap. p. 933. — t. 4. p. 11. c|16. 27. 34. c. — p. 34. e.

'Nous avons depuis peu cette lettre d'une ancienne version latine, 'avec un acte d'Eutyche, [celui mesme sans doute qu'il avoit voulu faire lire dans le Concile, '& un grand passage d'une lettre attribuée au Pape Jule, qui reconnoist ce me semble la verité des deux natures, quoiqu'elle en rejette le terme, en prenant le mot de nature pour personne. 'C'estoit Eutyche qui avoit joint ce passage, 'apparemment supposé, à sa lettre à Saint Leon, avec quelques autres semblables qu'il attribuoit aux Peres, pour [se fortifier &] se consoler dans sa perfidie. [On ne trouve point dans toutes ces pieces,] 'qu'il se plaignist que l'heresie Nestorienne prenoit de nouvelles forces, comme Saint Leon dit qu'il faisoit. [Ainsi ce Saint l'a pu tirer] 'de la lettre qu'Eutyche luy avoit écrite avant sa condannation, où il le disoit [à dessein sans doute de décrier ceux qui soustenoient la vraie foy contre ses erreurs.] 'Il envoya en mesme temps au Pape [& aux autres Patriarches,] des copies de la requeste qu'Eusebe de Dorylée avoit presentée contre luy, [parce] qu'elle ne marquoit pas mesme en quoy on l'accusoit d'heresie.

ap. p. 933. 934. — p. 934. — p. 935. — p. 934. a|937. b. — V. les Apollinaristes note 11. — Leo, ep. 31. c. 1. p. 497. — Conc. t. 4. p. 10. d. — p. 13. e.

'Il témoignoit particulierement à Dioscore qu'il seroit ravi de l'avoir pour juge. Il le pria de vouloir examiner tout ce qu'on avoit fait contre luy, [& de tascher d'obtenir pour cela le Concile general,] comme il y travailloit de sa part auprés de l'Empereur.

Liber. c. 11. p. 73.

[Quoique l'Eglise de Ravenne ne fust pas une des grandes aus-

1. Je n'en trouve rien dans sa lettre à Saint Leon. Auroit-il écrit deux fois ? — Conc. ap. p. 933.

quelles on avoit accoutumé de s'adresser; neanmoins comme c'estoit le lieu où Placidie & Valentinien III. faisoient alors leur residence ordinaire,] 'Eutyche ne manqua point d'écrire aussi à Saint Pierre [Chrysologue] qui estoit encore Evesque, ["& qui peut estre mort vers l'an 455.] 'Il pretendoit dans cette lettre qu'on l'avoit condanné "sans luy laisser la liberté de se défendre:

Conc.t.4.p.35.b.c. — e. — V.son titre. — Note 18.

'Chrysaphe alors le maistre de la Cour de Theodose, [& qui estoit dés auparavant ennemi de S. Flavien, & disciple d'Eutyche,] s'enflamma de colere lorsqu'il sceut la condannation du dernier. Il entreprit aussi-tost de le rétablir, & de faire condanner S. Flavien avec Eusebe de Dorylée. 'On marque que ce fut luy qui obtint de Theodose la convocation du faux Concile d'Ephese, '& qui pour satisfaire sa passion contre S.Flavien, fit ordonner que Dioscore y presideroit, comme nous le dirons en son lieu. 'On pretend encore que ce fut luy qui engagea l'Imperatrice Eudocie dans le parti d'Eutyche, [qu'elle soûtint avec beaucoup de chaleur, mesme aprés le Concile de Calcedoine.] Il écrivit aussi à Dioscore qu'il avoit besoin de luy dans cette occasion, & qu'il falloit qu'il le servist en ami.

Thphn.p.86.b. — b.c. — Eva.l.1.c.10.p.266.c|n.p.57.a.b. — Thphn.p.86.b.

[C'estoit trop d'honneur à Dioscore d'estre l'instrument des passions d'un premier ministre. Mais en ceci on a lieu de croire qu'il suivoit mesme autant sa passion propre, que celle de Chrysaphe. Car outre l'engagement qu'il avoit déja & avec Eutyche, & contre les Orientaux, dont la condannation d'Eutyche estoit la justification;] 'Flavien l'avoit offensé [sensiblement,] en donnant quelque peu de protection aux parens de Saint Cyrille qu'il persecutoit. [Il y avoit peut-estre encore d'autres choses qui rendoient Dioscore ennemi de S.Flavien.] 'Car Saint Leon dit que tout le trouble de l'Eglise vint de Dioscore, qui avoit voulu contenter son ancienne jalousie, & son inimitié particuliere dans les cruautez qu'il avoit exercées sur Saint Flavien, 'vengeant ses querelles personnelles sous le pretexte de la cause publique de la foy. Les Imperatrices Eudocie & Placidie instruites par ce Pape, écrivent que Flavien n'avoit esté chassé, que parcequ'il avoit pour ennemi Dioscore, 'qui avoit plus songé à Ephese à satisfaire sa haine & son animosité, [qu'à suivre les regles de la justice.

p.84.d. — Leo,ep.43.c.2.p.514. — ep.48.c.1.p.510. — p.527. — p.525.

Il y en a qui croient que cette vieille jalousie dont parle Saint Leon, estoit le regret que les Evesques d'Alexandrie avoient de voir ceux de Constantinople s'elever audessus d'eux. Mais une jalousie de cette sorte auroit-elle produit des effets si violens? Il y avoit long-temps "que les Evesques d'Alexandrie avoient cedé

V. S. Gregoire de Nazianze 176.

sur cela : Et si S. Flavien usoit de sa preseance, de quoy nous ne voyons pas qu'il ait eu occasion,] 'c'estoit au moins avec tant de modestie, qu'il sembleroit mesme selon Saint Leon qu'il y eust renoncé. [D'autres croient que la haine qui causa la persecution de Flavien, estoit moins celle de Dioscore que celle de Chrysaphe. 'Et en effet, Saint Leon doute quelquefois si Dioscore avoit esté l'auteur ou l'executeur des crimes commis à Ephese.]Mais soit qu'il ait suivi sa passion propre, soit qu'il ait esté le ministre de celle de Chrysaphe,'on a écrit qu'il n'a causé tous les troubles que nous allons voir, que pour ravir à un grand Saint ou l'episcopat, ou mesme la vie. ep.79.c.3.p 597 ep.43.p.524. p.528.

[Pour commencer donc une entreprise, qui devoit estre aussi funeste pour luy, que glorieuse à celui qu'il pretendoit accabler, il ne manqua point lorsqu'il eut receu l'ordre de Chrysaphe,] 'd'écrire à l'Empereur qu'il estoit necessaire d'assembler le Concile general; '& sans attendre mesme le jugement de ce Concile, il receut de son autorité Eutyche dans la communion, a& le rétablit tant dans la dignité du sacerdoce, que dans le gouvernement de son monastere. 'Aussi un des chefs pour lesquels il fut condanné fut qu'il avoit receu dans sa communion & Eutyche, & quelques autres personnes condannées canoniquement par les Conciles, sans considerer les regles saintes, qui ne souffrent pas que ceux qui ont esté privez de la communion par les uns, y soient admis par les autres.[Ainsi si l'on eust voulu avoir quelque respect pour les Canons, on n'eust jamais dû souffrir qu'il presidast au faux Concile d'Ephese.] Liber.c.11.p.72. Conc.t.4.p. 423.e. a p.463.c|835.a. p.463.d.

ARTICLE XLIX.

S. Leon s'informe du fait d'Eutyche: S. Flavien l'en instruit.

L'AN DE JESUS CHRIST 449, DE S. LEON 8 & 9.

'LE Pape receut les lettres de l'Empereur en faveur d'Eutyche, & celles d'Eutyche mesme, avant que de recevoir celles de Saint Flavien. 'Il en fut surpris, & trouva mauvais que Flavien ne luy eust pas écrit au moins aussi-tost que les autres, 'luy qui eust dû l'instruire tout le premier d'une affaire de cette importance. [Cependant ni cette peine, ni la consideration de l'Empereur, ni l'inclination qu'ont souvent les juges superieurs à favoriser les appellans, ne le porterent point à faire aucune demarche en faveur d'Eutyche.] 'Comme il vouloit que tous Conc.t.4.p.13. b.d|11.a. p.13.d. p.14.a. b.

les Prelats agissent dans leurs jugemens avec une extreme maturité, il ne crut point pouvoir rien faire au prejudice de l'une ou de l'autre partie, qu'il ne fust pleinement informé de tout.

p.13.c.

'Le desir mesme que Theodose témoignoit avoir d'empescher le trouble de l'Eglise, & l'importance d'une affaire où il s'agissoit de la foy, l'obligerent à prendre encore plus garde à ne se point laisser surprendre.

Leo, ep.20.p. 472|n.p.839.2. a Conc.p.11.b.d. — a.d|13.d. — p.11.b.

'Il écrivit donc à Flavien "le 18 de fevrier, a& luy manda qu'il luy envoyast le plustost qu'il se pourroit, par une persone sure & capable [de l'instruire,] une relation ample & exacte de tout ce qui regardoit la condannation d'Eutyche, 'témoignant estre fasché qu'il ne l'eust pas fait plustost.'Il dit qu'il ne voit pas comment il a pu condanner Eutyche; mais qu'il attend les memoires qu'il luy demande. Note 19.

Leo, ep.32.p. 496.497. b Conc p.12.d. — c. — d. — e.

'Et il fut long-temps sans savoir seulement pourquoi on l'avoit condanné. bIl témoigne que parlant en general, sa pensée estoit que ces sortes de disputes se devoient vider sans bruit & sans eclat, en sorte que la charité & la verité ne receussent aucune atteinte; 'qu'il souhaite que celle-ci se puisse terminer de la sorte, & qu'il l'espere, puisqu'Eutyche protestoit qu'il estoit prest de corriger tout ce qu'on condanneroit dans ses sentimens: 'mais qu'il ne souffrira point que persone viole la foy qui a esté établie par les Peres, '& qu'il appuiera de toute son autorité ceux dont il approuvera la doctrine.

Leo, ep.21.p. 473|n.p.839.2. c Conc.p.13.a.d. b.c.d. — p.14.e|Bar.449. §5. d p.230.2.a.b.

'Il répondit à Theodose le premier de mars, cloüa comme il fait presque toujours l'amour que ce Prince avoit pour la foy & pour la paix de l'Eglise, '& luy manda que n'estant pas assez instruit sur l'affaire d'Eutyche, il attendoit les memoires qu'il avoit demandez à Flavien.'Ces lettres furent portées par le Comte Pansophe, & rendues par luy [à l'Empereur &] à Flavien dpeu de jours avant l'assemblée du 13 avril. [Nous ne voyons point s'il répondit à Eutyche.

Leo, ep.23.p. 476.

Peu aprés que S. Leon eut écrit,] 'le Tribun Epiphane envoyé pour cette affaire mesme, & sans doute par l'Empereur, arriva à Rome. [On ne voit point s'il apporta au Pape la premiere lettre de S. Flavien.] Mais on voit que S. Leon estant dessors plus instruit de l'affaire d'Eutyche,

ep.22.p.475. — ep.23.p.476.

'quoiqu'il ne le fust pas encore pleinement, 'écrivit par Epiphane à l'Empereur une lettre [qui est perduë,] où il marquoit assez amplement & assez clairement quelle estoit la veritable foy que luy & tous les Prelats Catholiques défendoient; & que comme il anathematizoit l'erreur de Nestorius, aussi il condannoit l'impieté de ceux qui ne vouloient pas que

J. C. eust pris la verité de nostre chair. Theodose devoit avoir receu cette lettre long-temps avant le 25 de may. [Ainsi elle peut avoir esté écrite sur la fin de mars.]

'Flavien ayant receu par Pansophe la lettre de Saint Leon, il y répondit [sans doute le plustost qu'il put,] '& rendit raison au Pape de la necessité qui l'avoit obligé de condanner Eutyche, 'le renvoyant pour en savoir le detail aux actes de sa condannation, qu'il luy envoyoit avec cette lettre, ["s'il ne l'avoit fait dés auparavant.] 'Il luy proteste de la fausseté des faits qu'Eutyche avoit avancez en luy écrivant; & le prie de concevoir une juste indignation contre ce fourbe. 'Il l'exhorte aussi à entreprendre avec sa generosité ordinaire la défense de l'Eglise. Montrez en cette occasion, luy dit-il, ce courage qui convient si bien à un Evesque. Faites vostre propre cause de cette cause commune, & de tout ce qui regarde l'état des saintes Eglises. Appuyez par vos lettres la condannation de cet heretique, qui a esté faite dans toutes les formes. Fortifiez [sur ce point] la foy de nostre tres pieux & tres religieux Empereur. Car cette affaire n'a besoin que de vostre protection: & en vous declarant [pour la justice,] vous remettrez toutes choses dans le calme & dans la paix. Vos lettres éteindront sans peine, avec le secours de Dieu, & la nouvelle heresie & les troubles qu'elle a excitez. Elles arresteront le Concile dont on fait déja bien du bruit, sans qu'on mette partout le trouble dans les Eglises.

'Nous avons depuis peu le texte grec de cette lettre. [a]Il semble qu'elle ait esté écrite avant l'indiction du Concile d'Ephese, c'est à dire avant le 30 de mars, puisqu'elle en parle seulement "comme d'une chose qu'on disoit se devoir faire. 'Saint Leon parle de celui qui la luy avoit apportée; mais il ne le nomme pas.[b]Elle luy fit reconnoistre que toutes les plaintes d'Eutyche n'estoient que des faussetez, dont ce fourbe avoit tasché de couvrir son heresie detestable: '& il s'étonna seulement que S. Flavien eust differé si long-temps à luy envoyer une instruction si importante.

V. la note 17. — Conc.p.14.a. — p.13.14. — p.14.d. — e. — p.15.16. — Cotelr.p.30. — a p.34.a. — ἡ φημιζομένη γενέσθαι σύνοδος. — Leo,ep.12.p.475. — b ep.31.c.1.p.497. — ep.24.c.1.p.478.

ARTICLE L.

Theodose convoque le Concile œcumenique à Ephese: S. Leon & beaucoup d'autres en craignent les suites.

[L]'EVENEMENT montra assez que ce n'estoit pas sans sujet que Flavien apprehendoit les effets d'un Concile deman-

Eva.l.1.c.10.p. 266. dé par Eutyche, sollicité par Dioscore & par Chrysaphe,] '& dont on vouloit que Dioscore fust chef, parcequ'il estoit capable
Thdrt.ep.16.112. p 909.d|s 82.b.c. de condanner Saint Flavien.'Les Orientaux ne l'apprehenderent pas moins que Flavien, & crurent toujours qu'il ne produiroit que des malheurs, si Dieu par une bonté [extraordinaire] n'arrestoit la puissance & les mauvais desseins des demons. Aussi il paroist qu'on assembloit ce Concile, non seulement pour absoudre Eutyche,
Conc.t.4.p.104. d. 'mais aussi pour soûtenir les moines de l'Orient revoltez contre de pretendus Evesques Nestoriens, [c'est à dire pour achever d'accabler ceux qui s'opposoient avec plus de force à la nouvelle heresie d'Eutyche.]
p 105.e|209.b.c| 112.a. 'Theodose ne parloit que d'exterminer par ce Concile tous les restes du Nestorianisme, [& il ne paroist pas seulement songer qu'on pouvoit estre ennemi de Nestorius, & estre aussi heretique que luy.

S. Leon mesme, qui n'estant pas de la jurisdiction de Theodose,
Leo,ep.23.p. 476. n'avoit rien à craindre pour sa personne,]'demanda d'abord que
a ep.31 p.497. le Concile se tinst en Italie; [& ne pouvant l'obtenir,][a]il témoigna ouvertement que ce Concile ne luy paroissoit point necessaire.
ep.33 p.498. 'Il manda mesme à Theodose qu'il eust esté plus à propos de ne le point assembler, la question qui y servoit de pretexte estant
Thphn.p.86.c. assez claire sans cela. 'Mais Chrysaphe vouloit qu'on le tinst.

Conc.p.101.a. 'Ainsi donc le 30 mars, [qui estoit le mécredi d'aprés Pasque,]
p.100.c.d. 'Theodose écrivit à Dioscore de se rendre à Ephese pour le premier d'aoust sans aucun delai, avec dix metropolitains de son Departement, & autant d'Evesques [d'Egypte,] luy recommandant de choisir ceux qui eclatoient audessus des autres par leurs mœurs & par leur science, par la connoissance qu'ils avoient de
p.101. la vraie foy, & par le soin qu'ils prenoient de l'enseigner. 'Il écrivit en mesmes termes aux autres Evesques [chefs des dioceses,]
p.113.a. 'nommément à Juvenal de Jerusalem, & à Thalasse de Cesarée [en Cappadoce. Et il fixoit sans doute par tout ce nombre de dix metropolitains & de dix Evesques, puisqu'on ne marque que huit metropolitains dans tout le diocese d'Egypte. Ainsi le Concile devoit estre composé d'environ 120 Evesques des six dioceses qui estoient soumis à l'Empire d'Orient, savoir l'Egypte, l'Orient, l'Asie, le Pont, la Thrace, & l'Illyrie.]

Thdrt.ep.16 p. 909 d. 'On apporta neanmoins en Orient les lettres de convocation
b Conc.p.120.e. du Concile à chaque metropolitain en particulier. [b] On assure qu'on les avoit envoyées de mesme à tous les [autres] metropo-
p.239.a.b. litains, '& qu'on avoit mandé beaucoup d'Evesques pour le Con-
Du Ch.t.1.p. 207.c. cile. [Mais Saint Prosper se trompe sans doute,] 'lorsqu'il dit que Theodose

Theodose avoit ordonné à tous les Evesques de se trouver à Ephese. 'Theodose défendoit à aucune autre personne de venir troubler l'ordre du Concile; a & ordonnoit que quand tous ceux qu'il mandoit seroient arrivez à Ephese, ils examineroient avec grand soin la difficulté qui s'estoit elevée depuis peu sur la foy, (car il ne s'exprime point davantage,) laquelle partageoit les esprits; qu'ils la decideroient selon leur prudence, '& que ce qu'ils auroient ordonné, demeureroit ferme & immuable. Conc.t.4.p.100. d. a b,c. c.

[Il fit voir par cette lettre mesme combien il estoit prevenu contre les Orientaux.] 'Car elle porte que Theodoret, à qui il avoit défendu de sortir de son diocese, ne pourroit venir au Concile, à moins que les Evesques quand ils seroient assemblez, ne s'accordassent tous à le demander. 'Et il voulut qu'en attendant il continuast toujours à se renfermer dans son diocese. [Il falloit que ce grand homme se fust rendu par son esprit & par sa science bien redoutable aux ennemis de la verité, & bien considerable à ses défenseurs.] 'Car cet ordre si precis n'empescha pas que les [pretendus] Nestoriens, (c'est à dire les Orientaux & leurs amis,) ne fissent tout leur possible pour faire qu'il pust estre present au Concile. Theodose pour l'empescher prit le moyen le plus seur, qui fut de rendre Dioscore maistre absolu de ce point, & de tout ce qui regardoit l'assemblée. d[101.a] Liber. c.12.p.73. Liber.c.12.p. 73. Conc.p.103.c. d.



ARTICLE LI.

Theodoret encourage Domnus d'Antioche: Violences commises contre Ibas d'Edesse.

'DOMNUS d'Antioche ayant receu les nouvelles [de la convocation] du Concile, les manda à Theodoret, qui vit bien d'abord ce que pouvoit produire cette assemblée, & jugea qu'elle exciteroit des troubles & des divisions aussi fascheuses que celles qui estoient nées de l'Arianisme, [en quoy il ne se trompa pas.] 'Cependant il n'en jugeoit encore que parceque Dioscore y devoit presider. [Car le premier Evesque de l'Orient, qui estoit Flavien, se trouvant comme partie, Dioscore qui estoit le second, ne pouvoit manquer de presider, quand il n'eust pas eu pour luy toute la faveur de la Cour.] Theodoret croyoit donc qu'il ne manqueroit pas d'y faire confirmer les anathematismes de S. Cyrille: Et pour luy il estoit resolu de ne les approuver jamais, estant encore persuadé qu'ils enfermoient l'heresie [d'Apol- Thdrt.ep.112.p. 982. p.943.a.

d'944.a. linaire. Il y en avoit d'autres dans la mesme resolution;] '& ils croyoient que l'accord mesme que l'on avoit fait avec Saint Cyrille leur permettoit de ne le pas approuver.

p.942.943. 'Il manda sa peine à Domnus dans la réponse qu'il luy fit, luy representa avec quelle force les Orientaux s'estoient opposez à p.944.a.b. ces anathematismes, 'luy envoya les copies de ce qui s'estoit passé pour l'accord, & luy conseilla de les faire porter au Concile, pour faire voir que cet accord ne les obligeoit en aucune ma-b.c. niere à recevoir les anathematismes.'Il l'exhorta à avoir recours à Dieu, & à ne point craindre de tout faire & de tout souffrir, puisqu'il s'agissoit de la foy, qui fait toute l'esperance de nostre salut. Il luy donna aussi un avis fort sage, qui estoit de bien choisir les Evesques & les Ecclesiastiques qu'il meneroit avec luy au Concile; & de ne prendre que ceux qui estoient les plus fermes dans ses sentimens, & qui avoient le plus de zele pour la verité; depeur qu'il ne fust trahi par les siens mesmes, & ne fust reduit à faire quelque chose contre sa conscience, ou à se voir exposé à la violence de ses ennemis. [Domnus n'eut pas assez de soin de suivre cet avis,"ou plutost on luy en osta le moyen. V. § 67.

ep 16. p.909.d. 'Ceux qui estoient chargez des lettres[de l'Empereur] pour la convocation du Concile, estant arrivez en Orient, les presenterent à[Estienne]d'Hieraple, & à d'autres metropolitains des en-c.d. virons. 'Theodoret en envoya une copie à Irenée Evesque [de Tyr,]pour luy faire voir que les maux de l'Eglise augmentoient de plus en plus. Dieu seul, dit-il, peut appaiser cette tempeste; « & il luy est facile de le faire: Mais nous ne sommes pas dignes « de cette grace. C'est assez neanmoins qu'il nous accorde celle « de souffrir avec patience; & avec cela nous serons toujours plus « p.911.c. forts que nos ennemis. 'Il se consoloit encore dans l'esperance « que cette tempeste le dechargeroit du pesant fardeau de l'episcopat'.

[Ibas eprouvoit déja tout ce que Theodoret pouvoit craindre de plus rude.] "Car quoique ses accusateurs n'eussent pu rien V. § 28, 29. prouver contre luy, mesme devant des juges qui leur estoient tres favorables, & que par l'accord que ces juges avoient fait le 25 fevrier de cette année, il fust demeuré dechargé de toutes les Conc. p.634.b. choses dont on l'avoit accusé, "neanmoins Eutyche, qui le haïssoit, dit on, à cause de la pureté de sa foy, ne cessa pas de le Tiber.c.12.p.73. persecuter; '& par le moyen de Chrysaphe, il le fit mener en Conc.p.634.b. exil, 'tantost en un lieu, tantost en un autre, toujours gardé par les officiers de differens magistrats: de sorte qu'il changea de gardes plus de vingt fois.

'Ce qu'Ibas mesme dit de sa persecution dans le Concile de Calcedoine, pourroit porter à croire qu'il fut libre jusqu'au conciliabule d'Ephese; mais qu'estant venu à ce Concile, Eutyche l'avoit empesché d'y assister, & l'avoit fait conduire à Antioche par les gardes des Gouverneurs des provinces. [Mais comme ce qu'il dit sur cela n'est pas bien clair, nous avons cru devoir suivre Liberat,] qui dit nettement que l'on avoit banni Ibas avant mesme qu'on défendist à Theodoret de se trouver au Concile. On parle d'une relation de toute la ville d'Edesse contre Ibas, envoyée lorsqu'il en eut esté chassé, [& c'est sans doute] celle qui fut luë contre luy à Ephese. [Ainsi il y a apparence que s'en estant allé à Edesse aprés le jugement rendu à Tyr en sa faveur, il en fut aussi-tost chassé par ordre de l'Empereur, & mis entre les mains des gardes.] b. Tiber. p. 72. Conc p. 674 a. p. 635 a. b.



ARTICLE LII.

Ordres donnez par Theodose pour le Concile d'Ephese: Il en rend Dioscore le maistre absolu.

[SI la seule convocation du Concile d'Ephese fit voir à Theodoret les malheurs qui le devoient suivre, cela parut encore bien plus clairement par les ordres que Theodose donna depuis.] 'Car le 14 de may il ordonna à l'Abbé Barsumas de se trouver au Concile au nom de tous les Abbez de l'Orient, & d'y decider toutes choses avec les Evesques, parceque ne se contentant pas de s'estre revolté avec d'autres moines contre les Evesques de l'Orient, il estoit venu cabaler contre eux à la Cour.' Le lendemain il écrivit à Dioscore, [a] & à Juvenal de Jerusalem, [b] afin qu'ils fissent executer cet ordre, [& ils n'y manquerent pas.]' Ainsi Barsumas fut le premier moine à qui on donna le rang de juge dans un Concile general, où ce droit n'appartient qu'aux seuls Evesques. Conc. t. 4. p. 105. a. b. c. p. 104. d. a p. 105. a. b p. 104. d. e. Sup. can. t. 1. p. 165.

[Comme il falloit d'autres armes que celles de l'Evangile & de S. Paul, pour executer les desseins d'Eutyche & de Dioscore,] 'Theodose envoya à Ephese Elpide' Conseiller, & Euloge Secretaire d'Etat,' avec pouvoir de prendre les archers du Proconsul d'Asie,' nommé Procle, [c] à qui il écrivit pour cela d'une maniere assez rude [d] & d'y ajouter encore d'autres milices [e] qui estoient les meilleures troupes de l'Empire, [f] afin qu'ils fussent en état d'executer les ordres qu'il leur ordonnoit. [g] Ces ordres estoient p. 105. c. d. p. 108. a. b. c c. d. d a. e Tiber. c. 12. p. 73 f Conc. p. 108. g p. 105. a.

Comitem sacri consistorii.

d'assister au jugement du Concile, de prendre garde que les choses s'examinassent avec soin & avec promtitude, de luy mander la verité de ce qui se passeroit; d'empescher qu'il ne se fist aucun trouble; & s'ils voyoient quelqu'un qui excitast du tumulte au prejudice de la vraie foy, de luy donner des gardes, & de le faire savoir à la Cour. 'Il ordonne encore qu'on ne traitera dans le Concile aucune "accusation personnelle, jusqu'à ce que l'affaire de la foy soit decidée. 'Il voulut aussi que ceux qui avoient esté juges d'Eutyche, fussent presens au Concile, mais non comme juges, parcequ'il s'agissoit d'examiner le jugement qu'ils avoient rendu, [quoiqu'on ne voie point que S. Alexandre ait esté traité de cette maniere dans le Concile de Nicée, pour avoir esté juge d'Arius. Mais ce qu'il écrivit au Concile mesme estoit bien plus injurieux à S. Flavien.] 'Car il l'accusoit d'avoir excité la contestation, d'estre le premier auteur des maux, '& de n'avoir jamais voulu ceder aux frequentes instances qu'il luy avoit faites pour finir ce trouble par quelque voie raisonnable. [C'est ainsi qu'il condannoit seul son Evesque, dont il eust peut-estre eu honte de se rendre juge dans un Concile œcumenique.

p.101.a. | Χρηματικὴν ἐγκλημάτων. | p.105.e|Eva.l.2. c.10.p.266.d. | Conc.p.108.e. | p.109.a.

Enfin, pour ne rien laisser à desirer à Dioscore,] il luy écrivit, que pour suivre l'ordre des Canons, il luy donnoit "l'intendance & la primauté dans toutes les affaires qui regardoient le Concile, s'assurant, dit-il, que Juvenal de Jerusalem, Thalasse [de Cesarée en Cappadoce,] & tous les autres qui avoient de l'amour & du zele pour la foy, suivroient les sentimens d'un Prelat si illustre par la sainteté de sa vie, & la pureté de sa doctrine. [Voilà comment on avoit persuadé à Theodose de traiter Saint Flavien & Dioscore. Il ne parle que de Juvenal & de Thalasse, sans dire un mot de Domnus d'Antioche, qui estoit beaucoup audessus d'eux. Mais il le mettoit sans doute au nombre] 'de ceux qu'il soumettoit au jugement de Dioscore, & à qui il défend de prendre absolument la liberté de parler dans le Concile, pretendant qu'ils avoient ajouté ou diminué quelque chose aux decrets des Conciles de Nicée & d'Ephese. 'Il écrivit dans les mesmes termes à Juvenal de Jerusalem.

d.e. | τὴν αὐθεντίαν καὶ τὰ πρωτεῖα. | e. | p.112.e.

'Ce fut sur cette lettre que Dioscore pretendit que Juvenal & Thalasse avoient esté établis les chefs du Concile avec luy; & qu'ainsi ils devoient répondre comme luy de tout ce qui s'y estoit fait, [& estre absous ou condannez avec luy. Mais il semble qu'on doive plutost conclure tout le contraire de cette lettre.] 'Thalasse dit qu'il ne sçait comment son nom y a esté mis.ᵃ Il pre-

p.113.a.b. | p.123.e. a a.

tend que dans quelques rencontres il s'estoit opposé [aux violences de Dioscore,] & avoit tasché d'empescher qu'on n'allast si viste. [Il avoit d'autant plus de lieu de témoigner quelque generosité, qu'outre la dignité de son siege, il estoit mesme considerable pour sa personne.] 'Car il estoit Intendant du domaine privé l'an 430, [a] lorsqu'il fut fait Evesque il estoit Prefet d'Illyrie, [b] & nous avons encore une loy que Theodose luy adresse en cette qualité, le 11 aoust 439. — Cod.Th.t.6.p.388.2. a Socr.l.7.c.48.p.391.b. b Cod.Th.nov.p.3.

[c] On tenoit que l'Empereur vouloit le faire Prefet d'Orient. 'Mais dans ce temps là mesme Firme Evesque de Cesarée en Cappadoce estant venu à mourir, & ceux de la ville ayant deputé à S. Procle de Constantinople pour luy demander un Evesque, il arriva un samedi que tous les Senateurs vinrent à l'eglise saluer Saint Procle: & Thalasse y estoit avec les autres. Procle qui cherchoit alors quelque personne capable de gouverner l'Eglise de Cesarée, jetta les yeux sur Thalasse, mit la main sur luy, & l'ordonna Evesque 'Cela arriva en la mesme année 439 [Cependant Thalasse ne témoigna pas dans le Concile d'Ephese la prudence & le courage qu'on pouvoit attendre d'une personne qui avoit tenu un si grand rang dans le monde, & qui tenoit un des principaux sieges de l'Eglise.] 'Alype remplissoit ce siege en 457. — c Socr.p.391.b. a.b. c.48.p.391.b. Conc.p.952.e.

'Outre Juvenal & Thalasse, il paroist que l'Empereur avoit encore écrit à quelques Evesques, & leur avoit donné quelque autorité particuliere dans le Concile. 'Il paroist que c'estoient Eusebe d'Ancyre, Eustathe de Beryte, & Basile de Seleucie. — p.113.a.b. p.1079.d.



ARTICLE LIII.

Assemblée pour verifier les actes de la condamnation d'Eutyche: Il y comparoist par ses deleguez.

NOTE 10. ['DES que le Concile œcumenique fut indiqué, Eutyche dans le dessein sans doute de faciliter son absolution, & de donner atteinte à la reputation de Saint Flavien,] 'pretendit qu'aprés sa condamnation on en avoit falsifié les actes, en y changeant diverses réponses tant de luy que des autres, & ostant ce qui faisoit voir la pureté de sa foy! & c'estoit S. Flavien mesme qu'il chargeoit de cette falsification. [d] Il paroist qu'on les avoit communiquez assez aisément. [e] Eutyche en eut mesme une copie. [f] Neanmoins le Patrice Florent se plaint qu'ayant voulu les lire, on ne les luy avoit pas donnez. [g] Eutyche presenta donc une re- — Conc.t.4.p.144.144. Eva.l.1.c.9.p.266.b. d Conc.p.246.2.b|238.2.a.b. e p.246 d.e. f p.238 2.b. g p.242.a.b.

queste à l'Empereur, où il pretendoit qu'ayant lu ces actes la veille, il y avoit trouvé des choses toutes contraires à la verité : & il demandoit que tant les Evesques, & les témoins qui avoient eu part à sa condannation, que les Notaires qui en avoient écrit les actes, fussent appellez pour reconnoistre la verité devant Thalasse[de Cesarée.]

c.d. a p.235.b.c. b p.239.b. 'Il obtint ce qu'il demandoit, [a] & l'Empereur ordonna au Tribun Macedone de faire savoir cet ordre aux Evesques.[b] Il luy dit aussi que puisqu'Eutyche estoit deposé[& excommunié,]il vouloit qu'on receust ceux qu'il envoieroit pour estre presens au b.&c. lieu de luy à l'examen des actes. 'Macedone est qualifié Tribun & Referendaire.[Je ne sçay ce que c'estoit alors que cette quali- b|246.a. té.]Il est aussi quelquefois appellé Notaire,[c] & Tribun des Notai- c p.250.b. d p.235.b.c.d. res.[d] Il receut cet ordre de l'Empereur le 8 d'avril, ou commandement de l'executer ce jour là.'Il est certain que le 8, Thalasse & 27 autres Evesques s'assemblerent par ordre de l'Empereur dans p.238.d. le battistere de la grande eglise. 'Macedone s'y trouva, & leur parla de la requeste qu'Eutyche avoit presentée à l'Empereur. [C'est tout ce que nous en savons : & peut-estre que Macedone n'avoit autre chose à faire qu'à leur signifier l'ordre de l'Empereur, & leur marquer le jour que se devoit faire l'examen des actes.]

p.232.e. e p.234.a. 'Il se fit le[mécredi]13 du mesme mois,[e] dans la grande galerie de l'eglise, où les Evesques s'assemblerent par ordre de l'Empereur. p.234.235. 'Flavien s'y trouva avec Thalasse de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Seleuque d'Amasée, Basile de Seleucie, Alexandre de Tomes en Scythie, Marinien de Synnade[en Phrygie, tous metropolitains,]Sabbas de Palte, Eusebe de Dorylée, Julien de Cos, & plusieurs autres au nombre de 34,[dont il n'y en avoit que 15 qui eussent assisté à la condannation d'Eutyche: ce qui marque qu'on s'estoit contenté d'assembler les Evesques qui se trouvoient Eva l.1.c.9.p.266.b. à Constantinople,] 'ou au plus ceux des environs. [Je ne sçay f Conc.p.235.d. pourquoi] [f] Constantin de Melitene, Saturnin de Marcianople, & Patrice de Thyanes, metropolitains, qui avoient assisté à l'assemblée du 8 avril, [ne s'y trouverent pas, surtout Saturnin,] p.229.d. g Liber.c.11.p.66. 'qui avoit esté present à la condannation d'Eutyche.[g] Liberat qui donne à cette assemblée le nom de Concile, dit qu'Eutyche avoit Conc.p.250.a.c. demandé que le Patrice Florent y assistast avec Flavien.'Florent y vint en effet par ordre de l'Empereur:[& on peut dire mesme p.234.a. h p.235.b. qu'il y presida,]'quoiqu'il ne soit nommé qu'aprés Flavien. [h] Le Comte Mamas, & Macedone le Referendaire y estoient aussi

'S. Flavien dit depuis, que Magnus le Silentiaire y estoit encore. p.257.a.
[J'ay peur qu'il ne se brouille.]

'Constantin, Eleusine, & Constance [Diacres &] moines d'Eutyche, 'se presenterent pour entrer, & pour répondre au nom de leur Abbé. 'Florent ayant demandé sur cela le sentiment du Concile, 'Eusebe de Dorylée dit que si on permettoit à l'accusé de se défendre par procureur, il estoit juste qu'il l'accusast de mesme. 'Meliphthongue de Juliople representa que ce qu'on demandoit estoit d'une dangereuse consequence, & meritoit bien qu'on representast la verité à l'Empereur. Il semble neanmoins conclure que puisqu'on n'avoit pas alors à traiter du fond de l'affaire, il falloit obeïr à la volonté du Prince. 'Mais dans la suite il insista encore pour ne point souffrir une chose si contraire aux loix, & sujette à de tres grands inconveniens, sans en parler au moins à l'Empereur. 'Florent coupa tous ces discours, en faisant declarer par Macedone, que l'Empereur vouloit absolument que cela se fist. p.239.e. p.238.d. d.e. e. p.239.a b. p.250.b.c. p.239.b.c.

'Il est marqué dans la suite que ces moines d'Eutyche avoient promis que leur Abbé tiendroit tout ce qu'ils auroient dit. 'Ils soutinrent qu'ils ne l'avoient pas promis. [Je ne trouve point en effet cette promesse dans les actes,] '& il semble qu'on l'inferast de la simple qualité qu'ils avoient prise de procureurs d'Eutyche, qu'on exprimoit mesme en des termes que je ne trouve point dans les actes. [Constantin qui est celui de ces moines qui porte presque toujours la parole,] 'ayant demandé qu'une parole qu'il avoit dite, ne portast point de prejudice à Eutyche; Thalasse & Eusebe d'Ancyre, que Florent pria de decider ce point, declarerent qu'ils ne pouvoient point faire d'exception, & qu'il falloit que tout ce qu'ils diroient fust censé estre dit par Eutyche. p.247.d. p.250.b. b.c. a|247.e.

'Aprés que ces moines furent entrez, Macedone declara que l'Empereur vouloit que les Evesques s'obligeassent par serment à dire la verité: Surquoi Basile de Seleucie dit que jamais on n'avoit exigé le serment des Evesques; J. C nous défendant
» mesme tout serment. Chacun de nous, ajouta-t-il, ayant la crain-
» te de Dieu devant les yeux, se regardera comme present devant
» un autel, travaillera à conserver sa conscience pure aux yeux de
» Dieu, & ne manquera point à dire toutes choses selon qu'il s'en
» souviendra. 'On pretend que mesme les loix imperiales exemtoient les Ecclesiastiques de la necessité du serment. p.239.d.e. Sup.can.t.1.p.838.

ARTICLE LIV.

On ne peut prouver aucune fausseté contre les actes de la condannation d'Eutyche.

Conc.t.4.p. 242.d. 'FLAVIEN [qui parle trop peu dans tout cet examen des actes du jugement d'Eutyche,]ayant fait venir Astere, Aece,
d|246. & les autres Notaires qui les avoient écrits.'Florent leur demanda la copie originale & authentique de ces actes, où estoient les signatures des Evesques, & ne put les obliger de la produire,
p.243.e. qu'aprés bien des chicanes que fit Aece;'de sorte que Florent fut obligé de luy dire qu'il donnoit lieu par ses fuites de croire qu'il estoit coupable. Et aprés que Flavien mesme eut dit aux Notai-
p.246.b.c. res de les donner,'Aece voulut encore se le faire ordonner par
p.242.d.e. tous les autres Evesques.'Il pretendit d'abord qu'il ne savoit ce
p.243.c. qu'on luy demandoit,ni pourquoi:'& il avoua ensuite qu'il savoit fort bien qu'on avoit dit à l'Empereur que les actes avoient esté
p.243.e|246.a| 267.c. falsifiez.'Flavien recommanda aux Notaires que s'ils reconnoissoient quelque chose de faux, ils l'avouassent avec simplicité, comme estant devant le tribunal de J. C,& qu'ils ne craignissent
p.246.a. pas non plus de dire de qui venoit la fausseté.'Il fit voir par là, comme le remarqua Florent, que quelque fausseté qu'il pust y avoir dans les actes, ce n'estoit point luy qui en estoit coupable.

a|247.a. 'Les moines d'Eutyche avoient aussi une copie des actes;& on les donna l'une & l'autre chacune à un Greffier, afin que durant que l'un liroit la copie authentique, l'autre lust celle des moines, [& avertist s'il s'y trouvoit quelque difference. [Je ne voy pas qu'on y en ait remarqué aucune:& toute la difficulté tomba sur les endroits où les moines pretendoient qu'on n'avoit pas écrit fidelement ce qui s'estoit dit. Nous avons marqué sur l'histoire de la condannation d'Eutyche, quels estoient ces endroits, & de quelle maniere Aece répondoit aux objections des moines, & à celle que Florent & d'autres firent quelquefois. Car il se trouva effectivement plusieurs choses qui avoient esté dites, & qui neanmoins n'estoient pas dans les actes,]ce qui suffit à Eutyche pour
p.144.a. pretendre qu'on en avoit verifié la falsification dans cette assemblée.

[Mais Aece se défendit si bien sur toutes les objections que
Eva.l.1.c.9.p. 266.b l'on fit,]qu'Evagre & Liberat n'ont point craint d'écrire que les
a Liber.c.11.p. 67. actes avoient esté reconnus pour sinceres, a& qu'on n'y avoit pu prouver

prouver aucune fausseté, quoiqu'il y eust quelques personnes, qui suivant l'inclination de la Cour, vouloient favoriser Eutyche, [ce qui semble se pouvoir raporter à Florent, & peut-estre encore à Basile de Seleucie, & Liberat suit toujours les actes, mesme dans les points où l'on en avoit contesté la verité.]'Le P. Petau & le Pere Quesnel disent aussi qu'on ne put rien prouver contre la verité des actes. Leo,n.p.2 76.§7| Pet.dog.t.4.l.1.c.

[S'il y avoit quelque chose qu'on pust soupçonner avoir esté omis à dessein, ce seroit les endroits où Flavien pressoit Eutyche de reconnoistre les deux natures aprés l'Incarnation; & l'on pourroit peut-estre croire qu'ayant fait plus de reflexion sur l'expression d'une seule nature incarnée qu'on n'osoit pas condanner à cause de S. Cyrille, il fut bien aise que ce qu'il avoit dit sur cela ne fust pas mis dans les actes, pour ne pas donner de prise à ses adversaires. Mais cette conjecture mesme est peu appuyée, & apparemment n'est point recevable,]'puisque Flavien dans la confession de foy qu'il donna à Theodose, confessa nettement les deux natures. Conc.p.16.d.

'Comme il ne s'agissoit dans cette assemblée que de verifier si les actes avoient esté alterez, & non d'examiner canoniquement l'affaire d'Eutyche, on n'y voulut point approfondir ce que pretendoit le moine Constantin, que la condannation d'Eutyche estoit toute dressée avant la seance où il comparut.'On reservoit ces sortes de choses au Concile oecumenique, où Eusebe de Dorylée s'engageoit de montrer qu'Eutyche continuoit toujours dans les mauvais sentimens pour lesquels on l'avoit condanné. P.239.1.d. p.267.d.e.

'Cette action finit par une declaration que fit Aece, qu'il ne répondoit plus de la sincerité des actes pour l'avenir, parceque le Prestre Astere qui estoit aussi Notaire, avoit enlevé tous les papiers depuis deux ou trois mois. [Je ne sçay ce que cela veut dire,]'Astere qui estoit present, [ne répondit rien.] [a] Mais on pretend qu'au sortir de l'assemblée, il joignit Macedone, & luy dit que pour sa decharge il estoit obligé de luy declarer que le reverendissime Abraham & les Notaires avoient changé malgré luy quelques articles dans les actes: Macedone deposa cela en justice le 27 du mesme mois.'Liberat a vu cette deposition, & ne paroist pas y avoir eu aucun égard. p.246.2.b. b|242.d. a p.250.1.c.d. Liber.c.11.p.67.

'Florent en concluant l'assemblée, declara qu'il porteroit à l'Empereur les actes de ce qui s'y estoit passé. 'Comme on n'y avoit point voulu examiner ce que pretendoit Eutyche, que sa sentence avoit esté dressée dés devant qu'il comparust, 'il de- Conc.p.246.2.c. p.239.2.c.d. p.247.2.c.d.

manda à l'Empereur par une requeste, que Magnus le Silentiaire
d. fust entendu sur ce fait.'L'Empereur commit pour l'entendre le
p.246 2.c. Maistre des offices, 'Areovinde Martial, devant qui Magnus
ayant comparu le 27 d'avril, accompagné du moine Constantin,
p 247.2| 250.1. 'il deposa "tout ce qu'il luy plut de dire. [a] Il paroist qu'il deposa V.§45.
a p.255.2.2. aussi quelque chose [en une autre occasion] sur la pretenduë falsification des actes Mais Flavien soûtint hautement à Ephese que
Marc.chr. ce qu'il avoit dit estoit faux.'On lit dans Marcellin que le Patrice
Areobinde mourut cette année;[mais ce n'est pas le mesme: car
Conc.p.68.b| 326.b. Martial n'est point qualifié Patrice,] '& il assista au Concile de
Calcedoine.

ARTICLE LV.

S. Leon envoie ses Legats au Concile d'Ephese.

[FLAVIEN avoit écrit, comme nous avons dit, à Saint Leon
vers la fin de mars, & luy avoit envoyé les actes de la con-
Leo,ep.27.c.4. p.491. dannation d'Eutyche.]'L'Empereur luy avoit écrit[vers le mes-
me temps,] pour l'avertir de la convocation du Concile qu'il
Conc.t 4.p.121. b. vouloit faire tenir à Ephese le premier jour d'aoust, 'luy ayant
adressé la mesme lettre qui est adressée à Dioscore du 30 de mars,
Leo, ep. 27.33. p.491 498. '& il le prioit de se trouver au Concile, où il l'exigeoit mesme.
b ep.29.p.493. [b] Il respectoit trop les ordres de Dieu pour entreprendre une
chose de cette importance, sans y faire intervenir l'autorité du
siege apostolique,[& des autres principales Eglises.]

ep.27.c.4 p 491. 'S.Leon receut cette lettre le 13 de may, lorsqu'il y avoit à peine
p.491|33.p.498. assez de temps pour envoyer des Legats au Concile. 'Car pour
luy l'état des affaires de l'Empire ne luy permettoit pas de quit-
ter son siege & sa patrie: & de plus, [ses predecesseurs ne s'estant
point trouvez aux autres Conciles tenus hors de Rome,] il ne
vouloit pas faire une chose dont il n'avoit point d'exemple. [Je
Canis.t.1.p.261. ne sçay s'il faut raporter à ce temps-ci] 'ce que le Saint Prosper
de Canisius met aprés le faux Concile d'Ephese, Que S. Leon
voulant aller en Orient où Theodose le demandoit, il en fut
empesché par le peuple.

Leo,ep.27.c.4. p.491| 38 P.498. 'Pour obeïr donc en quelque sorte aux ordres de l'Empereur,
il se resolut d'envoyer au Concile des Legats qui y assisteroient
ep.24.c.6.p.485 &c|Eva.l.1.c.10. p 266.d. en son nom.'Il choisit pour cela Jule Evesque [c] de Pouzolles[dans
la Campanie, [d] René Prestre du titre de S. Clement, [e] qui "mourut Note 21.
c Conc. p.1079. d|Pros.L. en chemin dans l'isle de Delos, & Hilaire Diacre, ou mesme

d Leo,p.485|n.p.846.1. e Conc.p.1079.d|Leo.ep.24.p.485.

Archidiacre, selon quelques uns, [* quoiqu'il y ait sujet de douter s'il l'estoit dés ce temps-ci.] 'Mais on croit avec beaucoup de fondement, que c'est "celui qui succeda depuis à S. Leon. 'Il est quelquefois appellé Hilarion.[Il ne savoit pas de grec,] a puisque mesme aprés cette legation, il lisoit les livres grecs dans des traductions latines. 'Jule avoit apparemment succedé à Theodore de Pouzolles, mort selon son epitaphe le 13 may 435.'A ces trois Legats, Saint Leon joignit encore Dulcice son Notaire, dont il avoit eprouvé la foy.

* NOTE 22. V. son titre. Bar. 461. § 12. Cotel. g. t. 1. p. 60. a Buch. cycl. p. 1. Ugh. t 6. p. 318. Leo, ep. 29. c. 2. p. 494 | 42. p. 483

'Il dit qu'il les a envoyez *de latere suo*, b c'est à dire qu'ils estoient tirez de l'Eglise Romaine, ou de celles qui luy estoient immediatement soumises. 'Ils portoient en eux mesmes un esprit de justice pour faire condanner l'erreur, & de douceur pour faire accorder le pardon au coupable s'il s'en rendoit digne. 'Comme il falloit du temps pour regler ce qui regardoit un voyage de cette importance,[ils ne partirent "que vers la fin de juin.]

ep. 28. p. 492 | 31. c. 2. p. 497. b n. p. 851. 1. ep. 26. p. 488. 489. ep. 27. c. 4. p. 491 V. § 57.

'Cependant Saint Leon ayant trouvé l'occasion d'un nommé Rodane, qui s'en alloit à Constantinople pour quelque affaire, il écrivit à Flavien le 21 de may, seulement pour luy donner avis qu'il avoit receu les lettres par lesquelles il l'avoit informé de toute l'affaire; differant à luy écrire plus amplement par celui qui les luy avoit apportées. Il témoignoit neanmoins par avance estre pleinement convaincu de l'heresie d'Eutyche, & du zele de Flavien pour la foy; & il luy promet qu'il ne souffrira pas qu'il soit long-temps troublé par les efforts de ses adversaires. 'Le 25 du mesme mois, il répondit à Theodose, loüa sa sollicitude pour la foy; mais l'avertit de prendre garde à ne se pas laisser tromper par les artifices de quelques personnes. Pour le Concile que l'Empereur avoit indiqué, il luy répond en un mot, que s'il veut ordonner qu'il s'assemble en Italie, il luy promet qu'il verra bien-tost tous les scandales appaisez, & la foy aussi-bien que la paix regner par tous ses Etats.

ep. 22. p. 475. ep. 25. p. 486.



ARTICLE LVI.

De la lettre celebre de S. Leon à S. Flavien sur l'Incarnation.

[SAINT Leon satisfit par sa lettre datée du 13 juin, à ce qu'il avoit promis à Flavien de luy écrire plus amplement.] 'Car il traita avec étenduë dans cette lettre importante toute la question de l'Incarnation, y ruinant egalement les deux er-

Leo, ep. 24. p. 478-484 | Liber. c. 12. p. 66.

Leo,ep.24 p. 478.479. reurs opposées de Nestorius & d'Eutyche. 'Il y maltraite fort ce dernier, [a] & consent neanmoins qu'on luy pardonne entierement sa faute, s'il en reconnoist la grandeur, s'il en gemit, & si pour satisfaire l'Eglise, il condanne tous ses mauvais sentimens, & de vive voix & par écrit. 'Il marque autrepart qu'il consent qu'on luy relasche la sentence dont il est lié, '& qu'on ne luy refuse point la communion de son degré, [c'est à dire qu'on le rétablisse mesme dans la dignité du sacerdoce.] 'Ce fut un des ordres qu'il donna à ses Legats. 'Il aimoit mieux que cela se fist à Constantinople,[que dans le Concile d'Ephese.]

a p.485. ep.31.p.497. ep.27.p.492. ep.30.p.496. p.496.

'S. Leon travailla à faire que cette lettre fust entierement tirée de la doctrine de l'Evangile & des Apostres. C'est pourquoi il ne croyoit point qu'on y pust rien changer, ni pour le sens, ni pour les expressions. 'Il l'envoya par les Legats qui alloient au Concile d'Ephese. [b] On trouve quelquefois aprés cette lettre divers passages des Peres Grecs & Latins, pour prouver la foy des deux natures, 'ce fut S. Leon mesme "qui les y ajouta aprés le faux Concile d'Ephese. [c] On croit, disent Gennade & Marcellin, que ce fut S. Prosper qui dicta les lettres que Saint Leon écrivit à diverses personnes contre Eutyche sur la verité de l'Incarnation. 'Et il peut y avoir eu "quelque part, quoique S. Leon y en ait toujours eu la principale.

ep.120.p.673. ep.25.31.p.485 497. b Conc.t.4.p. 357-368. Leo,n.p.847. 848. c Genn.c.84| Marc.an.464. Vig.n.p.84. V. § 13, 85, 88. V. Saint Prosper §

[Cette lettre à Flavien est un des plus illustres monumens de l'antiquité.] 'S. Leon y renvoie d'ordinaire ceux qui voudront savoir sa doctrine sur l'Incarnation, '& mesme 'ce que l'Eglise croit & enseigne sur ce mystere; [d] la jugeant assez forte pour confirmer les Prelats, & assez claire pour instruire les laïques, 'sans avoir besoin ni d'explication, ni de défense, '& assurant qu'on n'y trouveroit rien qui ne fust conforme aux Peres, 'rien qui fust nouveau, rien qui s'écartast de la foy ancienne, & de la doctrine défenduë avant luy par les Evesques. 'C'est pourquoi il soûtient qu'on ne pouvoit contester la doctrine de cette lettre confirmée par l'approbation du Concile general, & appuyée par les témoignages & l'autorité divine[de l'Ecriture & des Peres,] si l'on ne cherche à s'engager volontairement dans les tenebres de l'erreur.

Leo,ep.28.p. 493. ep.26.54.p.489. 546. d ep.25. p.488 ep.97.c.1.p.633 ep.52.p.544. ep.103.c.2.p. 545. ep.93.c.4 p.626

["Nous verrons de quelle maniere elle fut receuë en France, & par le Concile de Milan, & ensuite encore plus solennellement par celui de Calcedoine. Le faux Concile d'Ephese pour lequel elle estoit particulierement destinée, "ne la voulut pas ecouter, parceque Dioscore y trouvoit la condannation de la personne

V. § 86, 95. V. § 63, 64.

V. 1 d'Eutyche,& des erreurs qu'il s'efforçoit d'établir. Mais auſſi-toſt
que la verité eut recouvré quelque liberté, "tous les Prelats
d'Orient qui vouloient paſſer pour Catholiques la ſouſcrivi-
rent.] 'Saint Leon ne craint pas de dire dés le mois de juin 451 ep.68.c.1.p. 568.
qu'elle eſtoit embraſſée par l'Egliſe univerſelle. 'Il dit encore ep.120 p.673.
depuis qu'elle avoit plu à toute la terre:[& depuis le Concile de
Calcedoine elle a toujours paſſé dans l'Orient & dans l'Occident
comme une regle aſſurée de la foy de l'Egliſe ſur l'Incarnation.]
'Ceux qui ont combatu cette foy, s'en ſont declaré les ennemis, Eva.l.3 c.5.p. 358.c.
comme ceux qui ont défendu l'une ſe ſont auſſi rendu défen-
ſeurs de l'autre.'Elle a ſuffi à Gennade pour mettre S. Leon au Genn.c.70.
nombre des auteurs Eccleſiaſtiques.'Le Concile de Rome ſous Conc.t.4.p. 1263.a.
Gelaſe prononce anatheme à quiconque ne la recevra pas toute
entiere avec reſpect, & qui en rejettera la moindre parole [&
c'eſt peut-eſtre ſur cela]'que S. Gregoire prononce auſſi anatheme Greg.l.3.ep.2. p.647.d.
à quiconque oſera parler contre la foy des quatre Conciles, ou
contre la définition & le Tome de Saint Leon:'car c'eſt le nom Phot.c.229.p. 824 825.
qu'on donne aſſez ſouvent à ſa lettre, auſſi-bien qu'à pluſieurs
autres écrits [dogmatiques. Je penſe que rien n'a rendu S. Leon
ſi celebre, & n'a tant contribué à luy attirer la veneration de
toute l'Egliſe.]

'Les Grecs dans leurs Ménées diſent qu'avant que de la com- Men.18.feb.p. 193.194.
poſer, il travailla à obtenir la lumiere du Saint Eſprit, en paſſant
pluſieurs jours dans les jeûnes, dans les veilles, & dans les prie-
res continuelles: ce qui fit que le Concile de Calcedoine la re-
ceut depuis comme une regle de la foy, dictée par le S. Eſprit
meſme. [Cela eſt pris ſans doute]'d'une hiſtoire celebre raportée Moſc.c.147.p 1120.
par Jean Moſc, qui l'avoit ſceuë de Mene Abbé d'un monaſte-
re 'prés d'Alexandrie,ᵃ& ce Mene diſoit l'avoir appriſe de Saint c.145.p.1119. a c.147.p.1120
» Euloge d'Alexandrie.ᵇEſtant allé à Conſtantinople, diſoit Saint b Cotel.g.t.2.
» Euloge, 'j'eus l'avantage de loger avec l'Archidiacre de Rome le p.416.
» ſeigneur Gregoire,(c'eſt S. Gregoire le Grand,)qui eſt un homme
» d'un merite ſingulier. Il me raconta une action du tres ſaint &
ἐμφέρεται » tres heureux Leon Eveſque de Rome, qu'il me dit "eſtre rapor-
ἐγγράφως. » tée dans les memoires de ſon Egliſe. Ce Pape ayant écrit à Saint
» Flavien Eveſque de Conſtantinople contre les heretiques impies
» Eutyche & Neſtorius, porta ſa lettre ſur le tombeau de S.Pierre
» le premier des Apoſtres,'à qui il dit: Si j'ay fait des fautes parce- p.417.
» que je ſuis homme, corrigez les, vous à qui J. C. a confié ſon
throne & ſon Egliſe. Il ne ſe contenta pas de prier: il jeûna, il
» coucha ſur la terre: Et au bout de quarante jours, Saint Pierre

luy apparut lorsqu'il estoit en priere, & luy dit: Je l'ay luë,& je l'ay corrigée. Saint Leon prit sa lettre de dessus le tombeau de l'Apostre, & la trouva en effet corrigée de la main mesme de S. Pierre.

p.417. 'Mosc assure ensuite avoir appris de Theodore Evesque de Darnis en Libye, que S. Leon s'estoit apparu à luy par trois fois durant qu'il estoit "Camerier du mesme Saint Euloge, pour* remercier ce Patriarche de ce qu'il avoit défendu sa lettre, 'comme on le voit encore "par les extraits de ses écrits que Photius nous a conservez. 'Quelque croyance qu'on veuille donner à ces visions, les apparitions de Saint Pierre sont moins considerables que la maxime de S. Pierre, qui nous apprend qu'il vaut encore mieux s'appuyer sur les Prophetes, que sur les visions les plus indubitables. Ainsi la plus grande autorité de cette lettre, vient [de ce que l'approbation que l'Eglise luy a donnée, nous assure qu'elle suit exactement la doctrine]des divines Ecritures, de la tradition de l'Eglise, & du sentiment commun des Peres, 'qui est l'eloge veritable que luy donne le Concile de Calcedoine.

Phot.c.225.p.264.a. Bar.449.§ 29.31. § 31.

[Avant mesme ce Concile,]Theodoret dés qu'il l'eut vuë, se réjouit d'y avoir trouvé ce caractere Apostolique, & les mesmes veritez qu'il avoit apprises de l'Ecriture & des Peres. 'Il benit Dieu d'avoir conservé à son Eglise une étincelle de la foy orthodoxe, ou plutost une grande flamme capable d'embraser & d'allumer tout l'univers. 'Il y admira l'exactitude avec laquelle la verité y estoit exposée, 'la sagesse spirituelle que Dieu avoit repanduë dans le tres saint Evesque qui l'avoit écrite, & la grace de l'Esprit saint qui avoit parlé par sa bouche. 'Vigile de Tapse sur la fin du V. siecle, a fait un livre entier par le conseil de ses saints freres, comme il dit, pour la défendre contre les objections & les calomnies d'un Eutychien, qui faisoient neanmoins impression sur quelques personnes foibles. 'Le Pape Hormisda dit qu'il est obligé de savoir & de défendre le Concile de Calcedoine,& [1]les decisions de Saint Leon sorties du cœur mesme des Apostres. C'est là, dit-il, qu'on trouve l'étendar de la foy, "le boulevar de la verité &c.

Thdrt.ep.121.p.994.a. p.993.d. ep.113.p.985.c. p.986.a|144.p.1020.d. Vig. in Eut.l.4.p.34. Conc.t.5.p.147.c.

'Jean Maxence la cite dans sa profession de foy.[C'est proprement à cette lettre qu'il faut raporter][a] ce que Pierre Diacre dit à S. Fulgence, qu'il reçoit les lettres de S. Leon.[b]Saint Fulgence mesme en raporte plusieurs endroits, où ce glorieux Pontife, dit-il, avoit détruit l'impieté de toutes sortes d'heresies, en ex-

Bib.t.4.1.p.438 c|439.a. a Ful ex P.513.p.281. b ep.14.c.2.p.242.243.

Marginal notes: " ὑγραῖν &c. — * &c. — &c. — propugnaculum.

1. prolata de ipsis Apostolorum praecordiis instituta.

primant d'une maniere admirable la vraie foy sur l'Incarnation.
'Le Concile d'Apamée [vers l'an 535,] embrassa avec les quatre Conciles, cette epistre digne de toute sorte de respect, comme une vraie colonne de la foy orthodoxe. 'S. Ephrem d'Antioche en raporte divers endroits, & la défend contre les chicanes des Eutychiens, [a] montrant qu'on n'y trouve rien qui ne soit tout à fait conforme aux Peres. [b] Facundus la cite aussi. [c] Cassiodore qui le fait plusieurs fois, dit que les paroles en brillent comme des éclairs. [d] Un saint Abbé de Luxeuil nommé Amat se la fit lire en approchant de la mort, pour unir à chaque article sa foy avec celle de S. Leon, & faire voir, dit l'auteur de sa vie, qu'il estoit entierement Orthodoxe.

Conc. t.5. p.101. c. — Phot. c. 229. p. 808. 809. 817. & 825. 829. — a c. 228. p. 775-777. — b Fac. l. 2. c. 6. p. 91. 2. — c Cassd. ps. 65. 71. p. 214. 2 | 241. 2. — d Vig. n. p. 85.

'Baronius remarque qu'on la lisoit autrefois durant l'Avent, tant à Rome que dans toutes les autres Eglises de l'Occident. 'On le trouve en particulier de celles de France.

Bar. 449. § 52. — Leo, n. p. 275. 16.



ARTICLE LVII.

S. Leon écrit au Concile d'Ephese, & à diverses personnes sur Eutyche : De Julien de Cos.

Nous avons plusieurs lettres de S. Leon datées du mesme jour que celle de Saint Flavien, c'est à dire du 13 juin 449, Dans toutes ces lettres il renvoie pour le dogme à celle qu'il adressoit à S. Flavien: Il y parle aussi des Legats qu'il envoyoit au Concile d'Ephese, [& c'estoient eux sans doute qui en devoient estre les porteurs.] 'Il écrivit donc de nouveau à Theodose, pour l'assurer qu'il envoyoit ses Legats au Concile d'Ephese, sans demander qu'on le tinst en Italie. 'Il y parle d'Eutyche plus fortement que dans les autres qu'il avoit écrites à ce Prince, parcequ'il avoit vu les actes de sa condannation.

Leo, ep. 25-31. p. 449-485. — ep. 26. p. 488. 489. — p. 488.

'En écrivant à l'Imperatrice Pulquerie dans son epistre 30, il s'étend un peu davantage sur le dogme combatu par l'heresiarque, & il prie cette sainte Princesse de rendre à l'Eglise en cette occasion les mesmes services qu'elle luy avoit rendus en d'autres, & de travailler à éteindre ce feu né de l'ignorance d'Eutyche, avant qu'il se soit fortifié. 'Les violences de Dioscore empescherent que les Legats de S. Leon ne rendissent cette lettre à Pulquerie: 'Que si elle eust esté renduë, S. Leon croit qu'elle eust pu empescher les maux que produisit l'assemblée d'Ephese. S. Leon luy en renvoya une copie le 15 d'octobre. 'Mais le P. Quesnel croit

ep. 30. p. 495. — Conc. t. 4. p. 51. b. — Leo, ep. 41. c. 1. p. 512. — n. p. 850. 2. &c.

qu'il y ajouta diverses choses, & en retrancha quelques autres, & que c'est celle qu'il a mise la 27.[e] dans son edition. Cette 27.[e] contient presque tout ce qui est dans la 30.[e], & souvent en mesmes termes; mais elle est beaucoup plus ample, surtout pour la refutation du dogme d'Eutyche. Elle est datée dans les imprimez du mesme jour 13 de juin 449 : & dans les meilleurs manuscrits elle est sans date, n'ayant plus esté necessaire de la dater en la renvoyant, ni d'y parler des Legats, qui est ce qu'elle a de moins que l'autre.

ep.29 c.2.p. 494. 'S. Leon écrivit aussi le 23 de juin au Concile d'Ephese, en y envoyant les Legats qui y devoient assister en son nom, & y établir d'un commun accord avec les autres ce qui seroit le plus c.1.p.493.494. agreable à Dieu. 'Il y suppose Eutyche certainement coupable c.2.p.494. d'une erreur visible & grossiere; 'à quoy il ajoute, que puisque l'Empereur par un sentiment de pieté & de religion avoit neanmoins voulu assembler les Evesques, afin de condanner toutes les erreurs par un jugement plus authentique, il falloit commencer par ce point, & ensuite parler du rétablissement d'Eutyche, p.494. en cas qu'il renonçast à ses mauvais sentimens. 'Il marque aussi qu'il à écrit plus amplement sur cette matiere à S. Flavien.

[Comme il est assez naturel que les moines prennent le parti des moines, & comme Eutyche avoit particulierement travaillé à inspirer l'erreur & la rebellion aux monasteres de Constantino- ep.28.p.492. 493. ple,] 'S. Leon jugea à propos d'écrire par ses Legats aux Abbez de ces monasteres, dont il ne nomme que Fauste & Martin, pour les exhorter à detester avec luy l'erreur d'Eutyche, & leur apprendre la verité des instructions de leur Evesque, à qui il en avoit écrit amplement.

[Nous avons parlé "ci-dessus de Julien Evesque de l'isle de Cos V. § 37. dans l'Archipelage, qui avoit assisté au mois de novembre 448 au jugement d'Eutyche, & au mois d'avril 449, à l'examen qu'on ep.61|71.p.557. 570. avoit fait des actes de ce mesme jugement.] 'Ainsi il avoit une connoissance particuliere de tout ce qui s'estoit passé dans cette affaip.557. re. 'Il estoit d'Italie, [a] & avoit esté nourri dans l'Eglise Romaine. a ep.86.c.2.p. 611. [b] C'est pourquoi il savoit la langue latine, aussi-bien que celle des b c.4.p.612|102. p.643. Grecs, [parmi lesquels il vivoit; & il conserva toujours beaucoup c ep.66.81.p. 565|602. d'union avec S. Leon] [c] Ce Saint de son costé fait profession d'estre son ami particulier, [d] & de le regarder comme une partie de luy d ep.98.p.638. mesme. [e] Il avoit beaucoup de confiance en luy, ayant connu par e ep.71.p.570. beaucoup d'experiences de quoy il estoit capable : & il luy donep.25.p.488. na aussi fort souvent des marques de l'estime qu'il en faisoit. 'Il trouvoit

trouvoit en luy beaucoup d'erudition. Il avoit souvent eprouvé ep.70.p.570.
sa foy, '& s'en tenoit entierement assuré.ᵃIl y voyoit mesme un ep.84.p.608.
grand zele pour la pureté de la foy, le mesme Esprit saint leur ᵃep.25.31.p.486 496.
ayant appris à tous deux la mesme doctrine & la mesme verité.
'Les maux de l'Eglise leur causoient à l'un & à l'autre une sensi- ep.91.p.619.
ble douleur.'Aussi Saint Leon ne craignit point de luy donner de ep.88.p.614.
grands emplois pour la défense de la foy; & il reconnoist qu'il s'en
estoit acquité avec beaucoup de vigilance,"de pieté, & d'exacti- *devote.*
tude.

'Son zele pour la foy l'ayant donc porté à écrire à S. Leon par ep.25.p.485. 486.
un Diacre nommé Basile,'S. Leon qui receut cette lettre peu de ep.31.p.496.
temps avant le 13 de juin, 'fut ravi de le trouver uni avec luy p.496|25.p.486.
dans les mesmes sentimens.'Il luy écrivit une lettre assez courte, ep.31.p.496.
qui apparemment luy devoit estre renduë par ses Legats, où il se 497.
declare neanmoins tres fortement contre Eutyche. 'Mais il luy en ep.25.p.488.
écrivit une autre datée du mesme jour 13 de juin, '& qui devoit ep.86.c.4.p.612.
estre portée par Basile, 'où il fait une refutation assez ample de ep.25.p.486-488.
l'erreur d'Eutyche, ᵇen priant Julien de se joindre à luy ou à ses *b* p.486.
Legats,pour resister courageusement au progrés de cette erreur.
'Il demandoit en 453 des nouvelles de cette lettre à Julien, ne ep.86.c.4.p.612.
sachant si elle luy avoit esté renduë. [Et les brouilleries du faux
Concile d'Ephese purent bien empescher ou qu'il ne la receust,
ou qu'il ne mandast à S. Leon qu'il l'avoit receuë.

Voilà les lettres que S. Leon écrivit, ou plutost qu'il signa, le
13 de juin. Il s'y declare hautement pour S. Flavien,& suppose
qu'Eutyche estoit legitimement deposé, & ne pouvoit estre ré-
tabli qu'en demandant pardon. C'est sans doute pour ce sujet
que]'le Concile de Calcedoine dit que S. Leon luy avoit osté sa Conc.t.4.p.
dignité. 835.a.



ARTICLE LVIII.

Diverses lettres de S. Leon: S. Pierre Chrysologue répond à Eutyche.

'COMME les Legats furent encore quelques jours avant Leo,ep.32.p. 497.
que de partir, Saint Leon [ayant trouvé quelque voie plus
promte,] écrivit encore le 17 un billet à S. Flavien, où il ne fai-
soit que luy confirmer ce qu'il luy avoit déja mandé par sa lettre
du 21 de may, craignant peut-estre que cette lettre ne luy eust
pas esté renduë. 'Et l'inquietude qu'il avoit pour la foy, faisoit ep.35.p.504.
qu'il menageoit toutes les occasions qu'il rencontroit d'écrire à

ce Saint, pour l'aider par la consolation que ses exhortations luy donnoient, & par la part qu'il prenoit à ses travaux, à soûtenir sans ceder tout ce que les ennemis de la verité "luy pouvoient faire souffrir, à cause qu'il se declaroit le défenseur de la foy. *stimulis*

ep.33.p.497. 'Le 20 de juin Saint Leon écrivit aussi une nouvelle lettre à Theodose, où il s'excuse de ce qu'il n'alloit pas luy mesme au Concile.

[Nous n'avons point parlé jusqu'ici de la réponse que fit Saint Pierre Evesque de Ravenne "à la lettre qu'Eutyche luy avoit V. § 41.
p.477.c.2|a.p.840.2. écrite,] 'parceque cette réponse semble n'avoir esté envoyée "qu'aprés la grande lettre de Saint Leon à Flavien,[a] & ainsi elle Note 23.
a n.p.840.2. b c.1.p.477.c.8. peut avoir esté portée par les Legats. [b] Ce Saint y témoigne d'abord beaucoup de douleur, de voir que l'on disputoit encore d'une chose qui devoit estre aussi certaine dans l'Eglise, que la
c.2. foy de l'Incarnation.'Mais pour savoir qui avoit tort d'Eutyche ou de Flavien, il dit que c'est une chose dont il ne peut pas estre juge, puisqu'il n'avoit entendu qu'une partie, Flavien ne luy ayant point écrit sur ce sujet; & que s'il y avoit quelque chose à decider sur la foy, l'amour de cette mesme foy, & le soin de garder la paix & l'unité, ne luy permettoient pas de le faire "que *extra consensum.* conjointement avec l'Evesque de Rome: & qu'ainsi tout ce qu'il luy pouvoit conseiller, c'estoit d'ecouter avec soumission ce que cet Evesque avoit écrit.

[Il ne pretendoit pas sans doute, qu'il ne luy fust pas permis de juger un de ses diocesains qui eust publié des erreurs contre la foy; car il eust dû sur cela condanner S. Flavien. Mais la cause d'Eutyche estant née bien loin de luy, & ne le regardant point en particulier, ni autrement, que comme elle regardoit tous les Evesques à qui Eutyche pretendoit avoir appellé, c'eust esté une temerité contraire à l'union qui doit estre entre les Evesques, de s'en vouloir rendre le juge, sans agir de concert avec le premier de tous les Evesques, en estant si proche, & ayant tant de facilité de se joindre à luy. Et il avoit encore une obligation particuliere de s'unir aux Papes, si c'estoit d'eux, comme on le pretend, que l'Eglise de Ravenne avoit obtenu dans ce temps là mesme l'honneur & la jurisdiction de metropole. Il est certain aussi que Saint Pierre n'avoit pas droit de connoistre d'une chose jugée par le Concile de Constantinople, à moins qu'il ne fust joint au Pape, & aux autres qui avoient droit d'en juger ensemble.]

ep.34.p.503. 'Les Legats estant partis de Rome [vers la fin de juin,] Saint

L'an de J.C. 449, de S. Leon 8 & 9.

Leon receut une lettre que S.Flavien luy écrivoit par un Diacre nommé Basile, 'comme celui par qui Julien de Cos luy avoit écrit. [On ne voit pas que cette lettre continst rien de considerable.] Flavien le prioit de luy renvoyer Basile, il le fit, [& ce fut sans doute par luy] 'qu'il luy répondit le 23 de juillet. Il l'encourage par cette lettre à combatre genereusement pour la verité. Il l'exhorte aussi à employer les remedes de la patience, & les remontrances paternelles, pour tascher de vaincre la folie & l'obstination de ceux qui ayant pour le corps l'âge des vieillars, n'avoient pour l'esprit que l'imprudence des enfans. ep.25.p.485. ep.35.p.504. ep.34.p.503.

'Il se servit de l'occasion d'une personne de qualité nommée Eupsyque, pour luy écrire encore le 11 d'aoust. Le sujet de cette lettre est pour luy reprocher comme son ami de ce qu'il ne luy répondoit pas; & le prier de luy écrire le plus promtement & le plus souvent qu'il pourroit, afin de luy apprendre des nouvelles de ce qui le regardoit luy & ses Legats, & des affaires de l'Eglise, lesquelles luy donnoient alors beaucoup d'inquietude, [& certes avec sujet.] ep.35.p.504.

ARTICLE LIX.

Saint Leon se réjouit de l'ordination de Ravenne Evesque d'Arles: Il écrit à Saint Rustique de Narbone.

'SAINT Leon en attendant qu'il sceust ce qui se passoit à Ephese, récrivit 'le 26 d'aoust aux Evesques de France. Car Saint Hilaire Evesque d'Arles estant mort[le 5 may de cette année,] Ravenne[Prestre de la mesme Eglise,] fut elu pour luy succeder, 'comme Dieu l'avoit revelé à S.Hilaire le jour mesme de sa mort.'S. Hilaire l'avoit envoyé à Rome[en 445,] pour se justifier envers le Pape, mal satisfait, comme nous avons dit, de sa generosité.'Ainsi Saint Leon l'avoit connu dés ce temps là, & en avoit conceu & témoigné de l'estime,ᵃparticulierement à cause de la douceur & de la sainteté de ses mœurs. Leo,ep.36.p.505. NOTE 24. p.746.c.19. V.S.Hilaire d'Arles §20. p.744.c.17. ep.36.37.p.505 506. a p.538.

'Mais s'il se faisoit aimer par une moderation tranquille, il ne se faisoit pas moins estimer par la vigueur avec laquelle il soûtenoit l'autorité de son ministere. 'Il estoit d'ailleurs fort instruit des regles de la discipline, capable d'assister un grand nombre de personnes par le secours[de ses lumieres,] & de les animer à la vertu par son exemple; de sorte qu'il se trouvoit tres propre à estre l'ornement & le soûtien de toute l'Eglise. 'C'est ce qui fit ep.36.p.505. ep.37.p.506. ep.36.p.505.

que le Clergé, les personnes de qualité, & le peuple de la ville d'Arles, ayant tous desiré d'avoir pour Evesque une personne dont les mœurs estoient si dignes de l'episcopat, il fut elu d'un commun consentement & sans aucun trouble, & consacré par

Gall.chr.t.2.p. 554 2.c. douze 'Evesques, dont le chef estoit Constantin, que l'on croit

a Leo,ep.36.p. 505.538.§1. avoir esté Evesque de Die.[a] Ces Prelats manderent aussitost son ordination à S. Leon, & luy rendirent un témoignage avantageux

ep.37.p.506. de sa vertu.'Ravenne luy écrivit aussi sans doute sur sa pro-

ep.38.p.507. motion,'par quelques Ecclesiastiques de son Eglise qu'il luy deputa.

ep.37.p.506. 'S. Leon apprit cette nouvelle avec joie, non seulement à cause de l'elevation de Ravenne qu'il aimoit, mais aussi à cause de

ep.36.p.505. l'avantage que l'Eglise d'Arles en pouvoit tirer. 'Il manda aux Evesques qu'il appuyoit par son jugement ce qu'ils avoient fait, le trouvant conforme aux regles des Canons, & aux institutions Apostoliques,[quoiqu'apparemment il eust souhaité que l'ordination se fust faite par l'Evesque de Vienne, 'qu'il avoit établi metropolitain au prejudice de celui d'Arles. Mais il avoit d'au- V.S.Hilaire d'Arles §18.

p.505|ep.37.p. 506. tres affaires plus importantes à solliciter.]Il exhorta Ravenne à répondre à ce que luy & les autres attendoient de sa vertu & de

ep 37.p.506. sa capacité,'à observer exactement les regles de l'Eglise,[b] à s'ac-

b ep.36.p.504. quiter de son devoir avec vigilance, & en mesme temps''avec temperans.

ep.37.p.506. une sage moderation. 'Mais que cette moderation, luy dit-il, soit accompagnée d'autorité: Car il faut que la bonté fasse aimer la force de la constance, que la douceur tempere la rigueur de la justice que la patience arreste l'ardeur du zele. Il faut fuir le faste & l'orgueil qui est bien proche de sa ruine, & aimer l'humilité qui merite toujours de croistre & de s'elever. [Je ne sçay s'il ne craignoit point que Ravenne n'eust autant de vigueur que Saint Hilaire.]

ep.38.p.507. 'Le mesme jour 26 d'aoust il luy écrivit une autre lettre, sur ce que ses deputez l'avoient averti, qu'un certain coureur nommé Petronien, se vantoit dans les Gaules d'estre Diacre de l'Eglise Romaine, & en cette qualité, alloit d'Eglise en Eglise. Saint Leon assure Ravenne qu'il ne l'estoit point, le prie de le faire savoir à tous les Evesques de la province, & de faire refuser la communion à cet imposteur, & l'avertit de veiller pour ne se pas laisser surprendre à des fourberies semblables qui peuvent

p.538. avoir de fascheuses suites. 'L'approbation que S. Leon donna à l'ordination & à la personne de Ravenne,fut receuë avec beaucoup de joie par les Evesques de France; & ils l'en remercierent

449, de S. Leon 8 & 9. * dans une lettre qu'ils luy écrivirent peu de temps aprés.

* V. § 86, 95. [Nous pouvons mettre, si nous voulons, en ce temps-ci] 'la lettre de S. Leon à S. Rustique de Narbone, par laquelle il éclaircit divers doutes que Rustique luy avoit proposez sur la discipline., '& rendit encore un grand service à l'Eglise, en encourageant ce sage medecin des ames à continuer de travailler à leur guerison, sans s'abatre, "comme il faisoit, par les scandales, & par les oppositions qu'il trouvoit à ses bons desseins. ep.2.p.405-412. p.405.406. V. S. Rustique.

[Il faut passer de l'Occident à l'Orient, où S. Leon trouva des sujets de douleur capables de l'abatre luy mesme, quelque force & quelque courage qu'il eust,] 'si J. C, comme il le mande à S. Rustique, n'estoit la force & le conseil des Evesques, sans lequel ils ne peuvent rien, & avec lequel ils peuvent tout. p.406.



ARTICLE LX.

Des Evesques qui se trouverent au Concile d'Ephese. Flavien traité tout d'abord d'ennemi de l'Empereur.

[LEs Legats que S. Leon avoit envoyez au Concile general convoqué à Ephese, allerent droit à Ephese sans passer à Constantinople,] 'puisqu'ils vouloient y aller aprés le Concile pour rendre à Pulquerie la lettre que le Pape leur avoit donnée pour elle. 'Ils passerent à Delos, & ils y perdirent "le Prestre René. 'On esperoit qu'ils seroient le remede des maux dont l'Eglise estoit affligée dans l'Orient. Mais ils ne venoient que pour estre témoins de l'augmentation de ces mesmes maux. Conc.t.4.p.51.b V. la note 21. p.1079.d. Thdrt.ep.113.p.986.a.b.

[Estant donc arrivez à Ephese,] 'ils furent chez Saint Flavien, qui les receut avec la joie & tout le bon traitement qu'on se peut imaginer. Il leur donna à disner, & "les logea chez luy, [peut-estre la premiere nuit, & jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé une maison.] 'Cela parut suffisant à Eutyche pour declarer qu'ils luy estoient suspects, & les recuser. [Ils eussent peut-estre mieux fait d'aller d'abord chez Estienne Evesque d'Ephese,] 'qui [selon l'obligation de sa charge] faisoit profession d'hospitalité. 'Il receut en effet "chez luy Eusebe Evesque [de Dorylée,] Elpide Prestre de Saint Flavien, ses Diacres, '& tous les Ecclesiastiques qui l'avoient accompagné. Il les admit sans difficulté à sa communion, & leur témoigna toute sorte d'affection: En un mot, il les receut comme un Evesque estoit obligé de les recevoir. Conc.p.147.c. [illegible] c. p.112.e. d.e. *Note 25. p.111.d.

'On vit deslors ce qu'on devoit attendre de ce Concile; & p.112.e.

comment on avoit dessein d'y traiter toutes choses par la vio-
p.111.e. lence & par la force. 'Car [le Comte] Elpide & [le Tribun] Eulo-
ge, accompagnez d'environ 300 personnes, partie de leurs sol-
dats, partie des moines d'Eutyche, s'en vinrent à l'evesché me-
nacer Estienne de le traiter comme un criminel d'Etat, & de luy
faire mesme perdre la vie, parcequ'il avoit receu chez luy des
ennemis de l'Empereur. Estienne leur répondit, à ce qu'il pre-
tend, que si ces Ecclesiastiques avoient fait des fautes, il n'y pre-
noit point de part; maisque n'estant point condannez, il n'avoit
pu estant Evesque leur refuser ni l'hospitalité, ni la communion.
[Estienne ne dit point ce qu'il fit ensuite. Mais il y a apparence
qu'il attira sur luy la colere de Dieu & des hommes par la ma-
p.698.a. niere dont il traita Saint Flavien.] 'Car lorsqu'il fut deposé par le
Concile de Calcedoine au sujet de sa dispute contre Bassien,
tout le Concile s'écria que c'estoit un effet de la puissance de ce
saint Martyr, dont Dieu vengeoit les injures.

[Flavien s'estoit donc rendu à Ephese avec plusieurs de ses
p.251.2.b. Ecclesiastiques.] 'Dioscore n'avoit pas manqué de s'y rendre
aussi avec "les Parabolans [d'Alexandrie, qui estoient l'appui le V.S Cyrille
p.1079.d. plus ferme de la puissance seculiere de son siege.] 'Aprés eux les §4.
principaux du Concile [estoient Domnus d'Antioche,] Juvenal
de Jerusalem, Thalasse de Cesarée [en Cappadoce,] Eustathe
de Beryte, Eusebe d'Ancyre, & Basile de Seleucie en Isaurie.
p.116.c. 'On y peut remarquer encore Estienne d'Ephese, 'Cyr d'Aphro- Ib. §47.
p.117. disiade en Carie, 'Diogene de Cyzic, Photius de Tyr, Estienne
d'Hieraple, Attique de Nicople en Epire, Olympe de Constan-
cie en Cypre, Symeon d'Amide, Seleuque d'Amasée, Urane
d'Himeres, Etheric de Smyrne, Auxilaüs des Sarrazins [de
p.120. Parembole,] '& Meliphthongue de Juliople. [a] Anastase de Thes-
a Leo, ep 43. p. 514. salonique ["qui avoit succedé à Rufe en 435 au plustard,] fut V.Sixte III.
prest d'y venir. Mais la main favorable de Dieu le retint par di-
vers obstacles qu'il luy envoya, depeur qu'il n'eust pas assez de
force pour arrester la fureur impie de Dioscore, soûtenuë par
les armes & les soldats de l'Empereur, ou que s'il eust eu le cou-
rage de ne prendre point de part aux crimes qui s'y commirent,
Conc.p.116.117. il n'y receust un traitement indigne de luy. 'Quintille d'Heraclée
p.80.b. tenoit sa place dans le Concile. 'Cette Heraclée estoit dans la
[premiere] Macedoine.

[Il devoit y avoir environ 120 Evesques dans cette assemblée,
p.140.d. selon ce que nous avons dit "ci-dessus.] 'On marque en effet, qu'il V§ 50.
p.123.d. y en avoit 120 ou 130, 'ou en tout 135. [b] Le commencement des
b p.116-120.

actes en nomme 125, selon le grec, ou 126, selon le latin, qui est d'ordinaire plus correct, avec quatre Prestres deputez de Dorothée de Neocesarée, de Patrice de Tyanes, d'Eunome de Nicomedie, & de Calogere de Claudiople dans le Pont, [tous metropolitains.] 'Il y en a de plus 13 de nommez dans la derniere signature, [qui ne le sont pas à la teste du Concile, comme aussi il y en a neuf marquez en cet endroit qui ne se trouvent point dans l'autre. On peut mettre encore entre les Evesques du Concile,] 'S. Leon, Anastase de Thessalonique, Cyriaque d'Heraclée en Thrace, Domnus d'Apamée en Syrie, Theoctiste de Pessinonte, Constantin de Melitine, qui y avoient envoyé des Evesques: [De sorte qu'on y peut conter 149 Evesques, dont dix n'y estoient que par leurs deputez. Ainsi il y a faute] 'dans un auteur qui dit qu'ils estoient environ 360.

p. 311.

p. 117. 311.

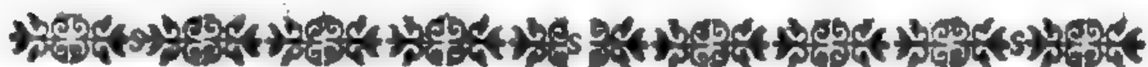
p. 1079. d.

[Eutyche & Barsumas ne manquerent pas aussi de se rendre à Ephese,] 'chacun bien accompagné de ses moines,[a] qui seconderent fort bien les soldats, [b] nommément ceux de Barsumas. [Domnus d'Antioche n'avoit pas eu assez de soin, ou peut-estre assez de credit pour suivre le conseil que Theodoret luy avoit donné, de n'amener avec luy que des Evesques qu'il sauroit estre amis de la verité, pour n'estre pas trahi par les siens, & d'en amener le plus grand nombre qu'il pourroit, pour n'estre pas opprimé par ses adversaires.] 'Je ne trouve dans le Concile qu'environ 15 Evesques du patriarcat d'Antioche, & entre ceux là il y en a plusieurs que Theodoret ne luy avoit pas conseillé sans doute de mener, comme Photius de Tyr, Eustathe de Beryte, & Urane d'Himeres. [Mais l'Empereur pouvoit les avoir mandez nommément,] '& cela paroist particulierement d'Eustathe de Beryte.

p. 112. e|Liber. c. 12. p. 73. a Conc. p. 119 e. b p. 140. a.

p. 117.

p. 113. a|469 a.



ARTICLE LXI.

Dioscore preside au Concile: Des violences qu'on y exerça.

'IL est indubitable que Dioscore presidoit à ce Concile, [c] comme Theodoret l'avoit prevu. Il y presidoit, [soit par la dignité de son siege, l'Evesque de Rome estant absent, & celui de Constantinople regardé comme partie, & non comme juge; soit en vertu du pouvoir que l'Empereur luy en avoit donné; soit par l'un & l'autre ensemble;] 'Theodose ayant fondé sur les Canons le pouvoir qu'il luy avoit donné de presider. 'Liberat dit

Conc. t. 4. p. 413. b. c Thdrt. ep. 112. p. 983. a.

Conc. p. 109. d. e. Liber. c. 12. p. 73.

que les Legats du Pape voulurent luy disputer ce droit,& pretendirent qu'il leur appartenoit. ["Mais il est à craindre qu'il ne se trompe sur ce point, aussi-bien que sur un autre qu'il avance en mesme temps.] Note 26.

Conc.p.113.a|124.a.b|323 a.b|468.469.1079.d. Juvenal de Jerusalem,Thalasse de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Eustathe de Beryte, & Basile de Seleucie,avoient encore receu de l'Empereur quelque pouvoir particulier pour ce Concile;[ce qui est assez surprenant du dernier, qui avoit esté des juges d'Eutyche;] p.140.b.c. '& il se met luy mesme du nombre de ceux qui devoient plutost estre jugez que juges dans l'assemblée d'Ephese. [Dioscore pour se decharger d'une partie de sa faute, ou pour avoir des compagnons de sa condannation,] p.111.112.a. 'pretendit à Calcedoine que Juvenal & Thalasse avoient mesme receu de l'Empereur autant de pouvoir que luy dans le Concile: [mais assurément il n'eust pas souffert qu'ils l'eussent pretendu à Ephese.] p.109. 'Et en effet, la lettre de l'Empereur luy donnoit à luy tout le pouvoir, & ne laissoit aux deux autres que l'honneur d'appuyer ses sentimens. [Aussi c'est toujours luy que S. Leon blasme de tout le mal qui se fit dans le Concile: en quoy il a esté suivi de toute la posterité.] p.113.a c.d|Leo, ep.60.c.3.p.556 'Cela n'empesche pas qu'on n'en ait aussi beaucoup blasmé Juvenal, [a] qui y signala son ignorance, dit Saint Leon, comme Dioscore sa malignité. [b] Quelques uns y joignent Thalasse,& en general ceux à qui l'Empereur avoit donné un pouvoir particulier. Leo,ep.60.c.3. p.556. 'Au lieu de Thalasse,S. Leon met Eustathe de Beryte, [c] de quoy on ne voit pas bien la raison.

a Leo,ep.65.c.1. p.564.
b Conc.p.113.a.
c n p.861.2.

[Quoique S. Leon n'ait jamais cru que ce Concile fust necessaire,] ep.40.c.1.p.510. 'il n'eust pas neanmoins laissé d'estre utile à l'Eglise, si Dioscore y eust agi avec la moderation digne d'un Evesque, & s'il eust laissé à chaque Evesque selon la coutume, la liberté de dire son sentiment; [mais au contraire on n'y vit regner que le trouble & la violence.] Vict.T.chr. 'Les soldats, & des moines [que l'on craignoit autant que les soldats,] en formerent les decisions: Conc.p.251.b. 'mais les paroles [menaçantes] de Dioscore n'estoient pas moins terribles que les soldats & les moines. Leo,ep.40.c.1.p.510. 'Des interests particuliers qu'on couvroit du pretexte de la religion, y firent recevoir à toute l'Eglise, par l'impieté de quelques uns, de profondes plaies,& en ses Prelats, & en sa discipline, & mesme en sa foy. p.519. 'Aucun Evesque n'y garda l'ordre & "la gravité digne de son rang. Tout s'y fit sans aucune vuë ni aucun respect pour Dieu. On ne songea qu'à satisfaire la temerité & l'injustice de ceux qui vouloient condanner des personnes qu'ils n'aimoient pas. ep.41.c.2.p.512. 'Celui qui y tenoit la premiere place, *mensuram.*

place, y faisoit paroistre non l'equité de son jugement, mais son emportement & sa fureur. Le "Pharaon d'Egypte y parut digne d'estre le predicateur d'une erreur sortie de l'enfer: Car agissant [non en pasteur, mais] en cruel tyran de l'Eglise, il employoit des troupes seditieuses, & les mains sanguinaires des soldats pour faire violence à ceux qu'il devoit honorer comme ses freres, & pour les contraindre de [souscrire] à ses blasphemes abominables, comme s'il eust voulu confirmer ce que le Sauveur nous apprend, que l'homicide & le mensonge n'ont qu'un mesme pere.'On peut juger de ce que faisoit Dioscore dans une assemblée où il estoit le maistre, par la maniere haute & imperieuse dont il agit dans le Concile de Calcedoine, où tout le monde se declaroit contre luy. Conc.p.251.a.c.

'Outre les moines & les soldats qui y entrerent sur la fin, il y avoit un grand nombre de personnes, Parabolans, & autres,'que Dioscore avoit ramassez, employant les richesses de son Eglise à se rendre le maistre & le dominateur de ses confreres.'Ces troupes confuses luy servoient à jetter l'epouvente dans l'esprit des Evesques, par le bruit & le tumulte qu'elles faisoient.'Theodoret dit que des gents infectez de l'erreur de Valentin, avoient donné bien de l'argent pour faire condanner ceux qui estoient ennemis de cette erreur. [Il paroist aussi que Dioscore avoit tasché de prevenir les Evesques en leur parlant en particulier en faveur d'Eutyche.]'Car on voit qu'il en usa ainsi à l'égard d'Etheric de Smyrne. p.251.a.b. p.382.a. p.113.d|140.a. Thdrt.ep.145. p.1021.d. Conc.t.4.p.184.e.

ARTICLE LXII.

Ordre des seances: Les juges d'Eutyche declarez parties: Les Notaires suspects à Dioscore, chassez.

[LE Concile avoit esté indiqué, comme nous avons dit, pour le premier d'aoust,]& on le tint le [lundi] 8 du mesme mois dans l'eglise de la Sainte Vierge, où l'on avoit tenu le Concile œcumenique 18 ans auparavant.]'Dioscore prit la premiere place, 'assis sur un throne elevé, où il avoit un marchepié. Jule Evesque [de Pouzolles] qui representoit le Pape, "est nommé aprés luy dans les actes.'Domnus d'Antioche ne fut placé qu'aprés Juvenal [par un renversement visible de l'ordre.] Flavien ne tint que le cinquieme rang: ce qui faisoit voir qu'on le regardoit [non seulement comme partie, mais mesme] comme un coupable déja con- Conc.t.4.p.115.b. p.115.b. p.251.a.d|254.a.a. Note 27. e.

p.120.b. danné. 'Aprés les Evesques on donna rang à Barsumas audessus
c. des autres Prestres deputez des metropolitains absens.'Le Diacre Hilaire Legat du Pape, fut mis le dernier avec le Notaire Dulcice. 'Le Comte Elpide & Euloge y estoient aussi.
p.125.a.

[Eusebe de Dorylée n'est point nommé entre les Evesques du
p.112.d. Concile,] 'quoiqu'il fust venu à Ephese: 'a & lorsque Flavien de-
a p.145.a.b. manda qu'on le fist venir, on dit que l'Empereur l'avoir defen-
p.115.116. du.'Une partie au moins de ceux qui avoient assisté au jugement d'Eutyche, estoient en rang avec les autres, aussibien que Saint Flavien. Mais l'Empereur avoit ordonné qu'ils n'auroient point de voix non plus que ce Saint, & ne tiendroient point lieu de
Mar.conc.l.5. c.5.§2.p.17. juges.'Surquoi Mr de Marca tres habile en ces matieres, dit que c'estoit une violence ouverte, toute contraire aux Canons & aux regles des jugemens ecclesiastiques: & il le dit de Saint Flavien comme des autres.[On ne voit point en effet que ni S. Alexandre, ni les autres Evesques d'Egypte qui avoient condanné Arius, aient esté ostez du nombre de ses juges dans le Concile de Nicée. S. Cyrille qu'on peut dire avoir condanné Nestorius dans le Concile d'Egypte, le condanna encore dans celui d'Ephese.]
Conc.p.145. 'Cependant pour ceux qui avoient condanné Eutyche, non seulement ils n'eurent point de voix dans le Concile, mais on voulut qu'ils fussent regardez comme des accusez, parceque le Comte Elpide declaroit que l'Empereur comme auteur des loix le vou-
p.148.a. loit ainsi: '& Dioscore trouva que cela estoit fort juste. [Ainsi ils
p.113.d. estoient du nombre] 'des 42 Evesques qui eurent ordre de demeurer dans le silence.

[Le reste de ces 42 estoient sans doute Domnus, & les autres Orientaux, accusez par Barsumas d'avoir alteré la foy de Nicée
p.109.e. & d'Ephese.] 'Car l'Empereur ne vouloit pas que ces personnes
p.148. eussent aucune liberté d'agir, '& de parler dans le Concile.'Aussi nous voyons que dans des occasions où Dioscore prend les avis,
p.39.b.c. Domnus ne parle point. 'S. Leon dit que tous ceux qui estoient venus à Ephese, n'assisterent pas pour cela au jugement de Flavien; qu'on en refusa une partie, & qu'on ne fit entrer que ceux qui avoient plus de peur de perdre leur dignité en desobeïssant à Dioscore, que de perdre leur ame par une signature impie.[Ne confondroit-il point ceux qu'il dit avoir esté exclus de l'assemblée, avec ceux à qui on ne permettoit pas d'y parler?]

p.113.d. 'Theodore de Claudiople en Isaurie, dit qu'outre les 42 qui n'avoient point de voix, ils estoient quinze qui avoient quelque affection pour la verité, mais qui manquoient de courage pour la

défendre; & que le reste, c'estoit Dioscore, Juvenal, & une troupe de gents sans regle & sans ordre.

'Chaque Evesque, ou au moins beaucoup d'entre eux, avoit son Notaire pour écrire ce qui se disoit; [& il semble que l'ordinaire des Conciles estoit, que ou dans l'assemblée mesme, comme cela se fit à la Conference de Carthage, ou peu aprés,] 'on devoit relire à chaque Evesque ce qu'il avoit dit, & il le signoit: mais cela ne se fit pas en celui-ci. 'Il arriva mesme qu'Estienne d'Ephese ayant deux Notaires qui écrivoient, ceux de Dioscore vinrent avec violence effacer ce qu'ils avoient écrit, & leur rompirent presque les doits pour leur arracher leurs stylets. On ne souffrit point qu'ils écrivissent davantage, & on ne leur donna pas mesme de copie des actes. 'Dioscore chassa encore tous les autres Notaires, & voulut qu'il n'y eust que les siens qui écrivissent, 'avec quelques autres, [dont il estoit apparemment assuré,] comme ceux de Juvenal, de Thalasse, & de l'Evesque de Corinthe 'nommé Erasistrate, [a]de la conduite duquel nous avons vu que S. Leon n'estoit pas content.

p.129.a. | p.128.c. | p.129.b.c. | p.128.c|Thplin p.86.d. | Conc.p.129.a.b. | p.1·5|e. | a Leo, ep.13.c. 3 p.445.



ARTICLE LXIII.

Dioscore fait lire les lettres de l'Empereur, & non celles de S. Leon: On laisse la foy pour faire entrer Eutyche, & ecouter sa requeste.

'LES Evesques estant assis, [b]Jean Prestre, & le premier Notaire [de Dioscore sans doute,] fit la proposition du Concile, & dit que les Empereurs l'avoient fait assembler pour examiner [a]les questions qui s'estoient elevées depuis peu sur la foy. 'Il lut ensuite la lettre de l'Empereur pour la convocation du Concile; '& comme elle demandoit la presence du Pape, aussibien que des autres, les Legats firent ses excuses de ce qu'il n'estoit pas venu, comme il eust esté à souhaiter: mais que ses predecesseurs ne s'estant point trouvez aux Conciles precedens, il avoit cru qu'il luy suffisoit d'écrire au Concile, & d'y estre present en la personne de ses Legats. 'Ils parlerent [en latin:] & Florent de [Sardes en] Lydie leur servoit d'interprete. [c]Hilaire presenta la lettre du Pape au Concile, & Dioscore ordonna qu'on la prist, & qu'on la lust. 'Eusebe de Dorylée dit qu'on la receut, comme le portent les actes, & qu'on la garda sans la lire. Aece Diacre de Constantinople soûtient que mesme on ne la receut pas. Ce qui est indubitable, c'est qu'on ne la lut point, 'quoique Dioscore

Conc.t.4.p.116.b. | b p.120.c.d. | a c. | c. | p.121.b.c.d. | b|128.b|149.b|153.a|302.d. | c p.121.d. | d.e. | p.124.b.c.

e. l'eust dit par deux fois, à ce qu'il pretendoit; 'car on luy soûtint
d|121.d. que cela estoit faux. 'Jean [son] Notaire au lieu de la lire, dit
qu'il avoit entre les mains une seconde lettre de l'Empereur, que
p.124.e. Juvenal luy ordonna de lire, & aprés cela on ne parla plus de
celle du Pape.

p.125.a. 'La lettre de l'Empereur qu'on lut, estoit l'ordre de donner
place à Barsumas dans le Concile; ce que Juvenal trouva parfai-
a. tement raisonnable.'Dioscore demanda ensuite au Comte Elpide
p 125. & à Euloge quels ordres ils avoient: '& Elpide aprés un grand
p.128.a. discours assez beau, mais qui n'est guere de sa profession, 'pre-
senta la lettre "que l'Empereur écrivoit au Concile contre Fla- V. § 12.
vien.

b.c. 'Quand elle eut esté luë, Thalasse proposa qu'il falloit com-
mencer par examiner la foy.Jule [de Pouzolles] appuya cet avis,
p.97 e. & mesme Elpide jugea que c'estoit le meilleur. 'Mais Dioscore
qui fit instance dans le Concile de Calcedoine, afin qu'on suivist
p.128.c,d. le mesme ordre, 'dit ici que la foy des Peres n'estoit pas une cho-
se qu'il fallust mettre en question, & qu'on n'avoit autre chose à
faire qu'à voir si on l'avoit suivie dans le jugement rendu contre
d.e. Eutyche. 'Sur cela les Evesques s'écrierent qu'il ne falloit rien
e. innover dans la foy de l'Eglise. 'Mais les Orientaux & plusieurs
autres soûtinrent à Calcedoine qu'ils n'avoient eu aucune part
à ces cris, [qui alloient à faire examiner l'affaire d'Eutyche, avant
p.132 b.c. que d'avoir établi ce qui regardoit la foy.] 'Dioscore ajouta enco-
re diverses choses pour condanner non seulement tout ce qui
estoit contraire aux Conciles de Nicée & d'Ephese, mais aussi
tout ce qu'on y pouvoit ajouter pour les éclaircir, & s'attira par
d. ce moyen de grands applaudissemens [de ceux de son parti,]'dont
on luy contesta neanmoins la verité.

d,e. 'Elpide se rendit sans peine au sentiment de Dioscore, & dit
qu'il falloit donc faire entrer Eutyche. Juvenal, & tout le Con-
p.133.a,b. cile y consentit. Ainsi Eutyche entra, '& presenta au Concile sa
b,c. requeste, que le Notaire Jean lut aussitost.'Il y dit d'abord qu'il se
tient heureux de voir le jour auquel la veritable foy recouvre sa
liberté, & auquel il peut esperer quelque soulagement dans les
persecutions extremes qu'il a souffertes, pour ne vouloir point
d,e. avoir d'autres sentimens que ceux du symbole de Nicée. 'Il inse-
p.136.a,b. re ensuite ce symbole tout entier, protestant qu'il ne peut ni en
oster, ni y ajouter quoy que ce soit, conformément au decret "du V.S. Cyrille § 72.
e. precedent Concile d'Ephese. 'Il ajoute à cela quelque chose de
son respect pour les Peres, & anathematize ceux qui disoient que

la chair de J.C. estoit descenduë du ciel. 'Diogene de Cyzic, & Basile de Seleucie luy demanderent d'où venoit donc la chair de J.C, puisqu'elle ne venoit pas du ciel, & comment il croyoit que J.C. estoit incarné? Mais il ne voulut point répondre sur cela; [& les chefs du Concile, au lieu de le presser,] dirent qu'il ne falloit point entrer dans cette discussion. p.137.a.

'On continua donc à lire la requeste d'Eutyche, où il raporte comme il luy plaist le jugement rendu contre luy, & l'appel qu'il disoit avoir interjetté, parlant mesme de Saint Flavien d'une maniere tres insolente. 'Il conclut en demandant que ceux qui avoient esté les auteurs de sa persecution & des maux qui l'avoient suivie, fussent punis suivant la rigueur des Canons. [Il ne demande point son absolution & son rétablissement, parceque, comme nous avons dit,] 'Dioscore le luy avoit déja accordé de son autorité privée. [Je ne sçay pourquoi] 'dans le titre & dans la souscription de cette requeste, il ne prend que la qualité d'Abbé, & non celle de Prestre. [Il avoit autant de droit à l'une qu'à l'autre.] p.141.143. p.144.d e. p.463.d. p.133.b|144 e.



ARTICLE LXIV.

On ne veut point ecouter Eusebe de Dorylée; Les Legats de Saint Leon recusez, & ses lettres eludées de nouveau.

APRES qu'on eut lu la requeste d'Eutyche, Flavien qui jusqu'alors estoit demeuré dans le silence, dit qu'Eutyche avoit Eusebe [de Dorylée] pour accusateur, & qu'il le falloit faire entrer. 'C'estoit ce que la raison & les Canons demandoient. 'Et Dioscore avouoit qu'il n'eust pas pu l'empescher. 'Mais Elpide parlant au nom de l'Empereur, qui estoit, disoit-il, l'auteur & le conservateur des loix, sembla vouloir faire un crime à Flavien d'avoir osé dire un mot sans le commandement du Concile; & ajoute: Que l'accusateur s'estoit acquité de sa fonction, & avoit fait tout ce qu'il pouvoit pretendre, en faisant condanner Eutyche; Que le reste ne le regardoit plus; Que c'estoit au juge à répondre de son jugement selon les loix civiles; & que recevoir encore un accusateur, c'estoit donner lieu à de nouveaux troubles. [C'est ainsi qu'il dechargeoit Eusebe pour charger Flavien, afin de les condanner tous deux l'un avec l'autre.] Conc.t.4.p.145.a. a|136.b.c. p.145.b. d.e.

'Dioscore pretendit qu'il n'avoit pu faire entrer Eusebe, b.

parcequ'Elpide avoit * un memoire en main, & assuroit que l'Empereur ne vouloit point qu'Eusebe entrast dans le Concile. d. 'Cependant Elpide ne parla point de memoire, & n'allegua la volonté de l'Empereur, que pour dire que les juges d'Eutyche devoient assister au Concile comme parties. p.105.c. 'Le rescrit de l'Empereur n'exclut point en effet Eusebe du Concile. [Et je ne voy pas mesme que ce rescrit eust esté lu.] p.145.c. 'Dioscore & Juvenal s'estant excusez sur Elpide dans le Concile de Calcedoine, de ce qu'on n'avoit point fait entrer Eusebe, les officiers mesmes de l'Empereur leur dirent nettement, que dans une affaire où il s'agissoit de la foy, ce n'estoit point là une raison, ni une excuse. [C'est ce qu'aucun Evesque n'osa dire dans l'assemblée d'Ephese.]

* commonitorium.

p.382.a.b. 'Eusebe accusa depuis Dioscore mesme de l'avoir empesché de se trouver au Concile pour y soûtenir ses interests, & de n'avoir point non plus voulu permettre à Flavien de défendre la justice de sa cause. p.148.a. 'Dioscore declara en effet qu'il trouvoit le sentiment d'Elpide fort raisonnable, p.148.149. '& ayant demandé aux Evesques s'ils ne jugeoient pas à propos qu'on lust les actes du Concile de Constantinople; Juvenal, Estienne d'Ephese, & tous les autres en furent d'avis. [Mais on ne demanda point le sentiment de Domnus, de Basile de Seleucie, ni de beaucoup d'autres.] p.148.c. 'On prit neanmoins celui de Theodore de Tarse, [quoiqu'il fust du diocese d'Orient.]

b.c. 'Comme les Legats du Pape ne parloient point sur cela, Dioscore les pria d'en dire aussi leur avis. Ils répondirent qu'ils vouloient bien qu'on lust les actes, pourvu qu'on lust auparavant les lettres du Pape, & d'autant plus qu'il ne les avoit écrites qu'aprés avoir vu les actes dont on parloit. c.d. 'Ce fut sur cela qu'Eutyche declara "qu'ils luy estoient suspects. (IV.§ 60.) d. 'Dioscore dit qu'il estoit raisonnable de lire les lettres du Pape; mais qu'il valoit mieux commencer par les actes du Concile de Constantinople. p.124.a. 'On luy soûtint depuis qu'il avoit promis jusqu'à sept fois en presence de tout le monde, & mesme avec serment, de faire lire la lettre du Pape: p.46.c. Et cependant il ne le fit point, p.426.d.|463.c. 'quoique les Evesques le demandassent, comme l'assure S. Leon. 'Aussi ce fut le premier crime sur lequel on fonda sa deposition.

p.121.d. 'Il ne paroist point par les actes, que les Legats presentassent d'autre lettre à lire, que celle qui s'adressoit au Concile. p.426.a.|463.c. 'Cependant dans la condannation de Dioscore on ne parle que de la grande lettre à Flavien. Thphn.p.86.d. 'Theophane dit que Dioscore ne souffrit point qu'on lust ni l'une ni l'autre. Leo, ep.40.c.1. p.509. 'Il paroist que le dessein

de Saint Leon estoit qu'on les lust toutes deux. [Les Legats les avoient sans doute presentées toutes deux ensemble, & pretendoient les faire lire toutes deux, dautant que celle au Concile renvoie à l'autre.] S. Leon ne craignit point de mander depuis à Theodose, que si Dioscore eust permis qu'on les eust luës devant les Evesques, la foy tres pure que nous avons receuë de Dieu y est tellement éclaircie, 'qu'elles auroient appaisé tout le trouble des disputes, qu'elles auroient dissipé toutes les tenebres de l'ignorance, & qu'elles auroient osté tout pretexte à la malignité pour persecuter [Saint Flavien. Il ne faut pas douter que Dioscore ne le sceust bien.] 'Car il n'empeschoit la lecture de ces lettres, que pour ruiner le mystere de l'incarnation, & renverser la foy qui a couronné les Patriarches, les Apostres, & les Martyrs. 'C'est pourquoi en empeschant qu'on la lust, il se rendit cause de tous les maux & de tous les scandales qu'on vit ensuite dans l'Eglise. p.510. | ep.22.c.2.p.512.513. | Conc.p.426.a.

ARTICLE LXV.

Lecture des actes de la condannation d'Eutyche: On s'eleve contre les deux natures.

'On commença donc la lecture du Concile de Constantinople,[a] durant laquelle on donna [d'abord] des louanges à Flavien. [Mais il n'en paroist rien dans les actes.][b] Aprés qu'on eut lu dans le Concile de Constantinople les deux lettres de Saint Cyrille qu'on avoit prises pour regle de la foy, Eustathe de Beryte, [pour empescher l'impression qu'elles pouvoient faire en faveur de Flavien, dit qu'il les falloit expliquer par quelques autres lettres que ce Saint avoit écrites depuis, [lesquelles effectivement sont plus embarassantes, quoiqu'il ne soit pas difficile de les expliquer; mais qui n'ont jamais esté autorisées de l'Eglise, comme les deux autres. Je ne me souviens pas d'y avoir vu] ce qu'Eustathe en cite, 'Qu'il ne faut pas s'imaginer deux natures. [Et S. Cyrille ayant approuvé cette expression dans les Orientaux, comment pourroit-il la rejetter purement & simplement?] Conc.t.4.p.149.e. | a p.113.b. | b p.171. | p.173.d.e.

'On continua donc à lire le Concile de Constantinople, & on ne trouva rien à condanner dans ce que Flavien y avoit dit pour l'exposition de sa foy, '& qui fut relevé avec tant d'eloges dans le Concile de Calcedoine. 'Les actes d'Ephese ne marquent point non plus qu'on se soit elevé contre Basile de Seleucie, qui p.176. | p.176-180. | p.181.c.

p.140.a. avoit dit qu'il faut adorer J.C. en deux natures. 'Mais il dit luy mesme qu'un certain se leva aussitost pour dire que c'estoit là la parole qui avoit troublé toute l'Eglise; & qu'en mesme temps tous les Egyptiens, les moines qui suivoient Barsumas, & toute la foule s'estoit écriée: Déchirez en deux celui qui admet deux natures. C'est un second Nestorius. Il avoue que le trouble qui saisit son esprit & ses yeux, l'empescha de remarquer qui estoit celui qui s'estoit elevé le premier contre luy. p.181.e. 'On s'eleva de mesme contre Seleuque d'Amasée qui s'estoit servi de la mesme expression que Basile: Et Dioscore en parla comme d'un blaspheme, p.184.a. 'ajoutant qu'il y avoit bien des Nestoriens. a a. [a] Jean [son] Notaire pretendit aussi que ces expressions faisoient une nouvelle exposition de foy, [ce qui estoit un crime digne d'anatheme dans l'esprit de Dioscore.

p.181.e. Je ne sçay pourquoi] 'on pretendit à Ephese que Seleuque p.229.e. n'estoit pas Evesque d'Amasée, mais de Sinope. 'Il est toujours p.117.c. appellé Evesque d'Amasée, 'mesme dans ce Concile: car il y p.80 e. estoit present, '& il estoit encore dans celui de Calcedoine, b p.131.a. [b] où c Lup.can.t.1. Antioque de Sinope assistoit aussi. [c] Il y en a qui pretendent que p.874. c'estoit une raillerie froide, & mesme infame, sur le nom d'une fameuse courtisane nommée Sinope. [Je ne voy point ce qu'ils eussent voulu dire avec cette raillerie: Et je ne sçaurois me persuader qu'ils songeassent à des folies de cette nature, ou qu'ils fussent assez effrontez pour le dire publiquement.]

Conc.p.184.a. 'Etheric de Smyrne, dont l'avis donné à Constantinople porte simplement un consentement general à ce qu'avoient dit les autres avant luy, b.c.d. 'pretendit à Ephese qu'on avoit alteré ses paroles: c|185.a. de quoy Dioscore ne manqua pas de tirer avantage. 'Il sembla vouloir s'excuser à Calcedoine. [Je ne comprens pas bien ce qu'il veut dire. Mais je croy que la verité est qu'il se brouilloit, & p.229.c. qu'il confondoit ce qu'il] 'avoit dit dans la seance du 12 de novembre 448, avec la signature qu'il fit dans celle du 22 du mesme e|184.c.e. mois, aprés la condannation d'Eutyche. 'Car cette signature ne p.184.c. contient que ce qu'il pretend avoir dit, & mesme moins. 'Et il paroist supposer qu'Eutyche estoit present à la seance, [ce qui est faux de celle du 12 de novembre.]

p.188.b.c. 'Dioscore ne put souffrir non plus que Julien de Cos eust dit à Constantinople, Qu'il confessoit deux natures en une seule personne: & il soûtint nettement qu'aprés l'Incarnation il n'y avoit p.189.b. point deux natures. 'Eustathe de Beryte declara qu'il ne vouloit pas qu'on dist que le Verbe a pris l'homme. On ne voit point qu'on

qu'on ait rien dit sur le reste des actes, jusqu'à l'endroit de la settieme seance où Eusebe de Dorylée pressoit Eutyche de reconnoistre les deux natures aprés l'Incarnation. Car alors le Concile s'écria qu'il falloit bruler Eusebe tout vif, & le mettre en pieces, "puisqu'il dechiroit J.C. Dioscore ne se contentant pas de ces cris, demanda que ceux qui ne pouvoient pas faire entendre leur voix, levassent leur main pour faire voir qu'ils consentoient à l'anatheme des deux natures: Et aussi-tost chacun [levant sa main] s'écria, Quiconque met deux natures [en J. C.] qu'il soit anatheme. 'Qu'on chasse, qu'on dechire, qu'on massacre ceux qui veulent deux natures. p.114.a.b. &c. p.113.b.



ARTICLE LXVI.

Foiblesse de Basile, de Seleuque, & de plusieurs autres Evesques: Saint Flavien sans liberté.

'C'EST par ces cris que Dioscore abatit le courage de quelques Evesques, qui abandonnerent la verité depeur de passer pour heretiques, & d'estre condannez comme Nestoriens. Theodore de Claudiople avoue qu'il fut du nombre de ces lasches.'Les Orientaux,& quelques autres protesterent à Calcedoine qu'ils n'avoient point eu de part à ces cris: mais les Evesques d'Egypte les avouerent hautement. Conc.t.4.p.113. b.c. p.114.b.

'Quand on eut lu la declaration qu'Eutyche avoit faite de sa foy devant S.Flavien, laquelle n'exprimé ni la verité, ni l'heresie, Dioscore & les autres aprés luy, protesterent que c'estoit là ce qu'ils croyoient, & qu'ils rejettoient la foy de l'impie Eusebe: 'Ils declarerent encore ensuite, qu'ils ne croyoient qu'une nature avec Eutyche; 'ce que le Concile de Calcedoine jugea suffire pour condanner Dioscore: & les historiens ont remarqué cette parole.'Quand on eut lu ce que Basile de Seleucie disoit à Eutyche, Que s'il ne confessoit deux natures aprés l'union, il admettoit un mélange & une confusion; il se fit un si grand bruit, que Basile avoua qu'il en fut tout troublé.'Il tascha de biaiser,ᵃ comme il avoit déja fait à l'action du 13 avril,& se reduisit à l'expression d'une seule nature incarnée, ajoutant seulement que la divinité & la chair de J.C. ne sont pas la mesme chose.'Il dit que par ce moyen il appaisa ceux qui s'estoient elevez contre luy. [Mais il est bien à craindre qu'en appaisant la colere des hommes, il n'ait irrité contre luy celle de la verité.] e. p.118.a. a. Thphn. p.86.d. Conc.p.140.b.e. c|120.a.b. a p.139.a.b.c. p.140.c.

p.232.d.e. 'Aprés qu'on eut achevé la lecture des actes du Concile de Constantinople, Eutyche voulant montrer qu'on y avoit falsifié diverses choses, obtint qu'on luft ce qui s'estoit fait "dans l'assem- V. § 43.
p.246.2|250.2. blée du 13 avril. 'On lut encore "les depositions de Macedone & V. § 54.
de Magnus faites le 27 du mesme mois.

[Aprés cela, Basile de Seleucie ne croyant pas avoir encore
p.251.2.a. assez fait pour satisfaire Dioscore,] il se retracta positivement de ce qu'il avoit dit des deux natures dans le Concile de Constantinople, declara qu'il anathematizoit quiconque divisoit J. C. en deux natures, & en deux personnes, & protesta qu'il adoroit la
a b. seule nature incarnée du Verbe. 'Il semble qu'il ait eu honte de faire luy mesme une retractation si honteuse, & qu'il l'ait fait faire par la bouche d'un Evesque nommé Jean, "qui estoit mort μακαρίτ. avant le Concile de Calcedoine. Ce fut ce que tirerent de luy, comme il l'avoua depuis, les menaces de Dioscore, & la vuë des
c. soldats, des moines, de Barsumas, & des Parabolans: 'car du reste Dioscore luy soûtint à Calcedoine qu'on ne luy avoit fait
d. aucune violence pour l'obliger de se retracter, '& s'offrit de justifier que Basile avoit sollicité secrettement Demetrien son Notaire, afin qu'il effaçast des actes ce qu'il avoit dit [pour la croyance des deux natures.]

p.254.2.a. 'Seleuque d'Amasée n'eut pas plus de courage que Basile, & retracta dans les mesmes termes ce qu'il avoit dit à Constantinople. [Il ne parla pas neanmoins d'adorer la seule nature incarnée du Verbe incarné.]

e. 'Eutyche voulut inferer de ces retractations, que les actes du
p.255.2.a. Concile de Constantinople avoient esté falsifiez, '& produisit encore pour le prouver une deposition de Magnus le Silentiaire,
b.c. qui n'est point inserée dans les actes. 'Flavien soûtint qu'elle estoit fausse, & montra fort bien qu'on ne pouvoit surtout accuser de faux la seconde seance, [où estoient les suffrages des Evesques
a. touchant la foy.] 'Mais il fit cela en fort peu de mots, témoignant assez que l'injustice avec laquelle on le traitoit l'empeschoit d'en
a.b.c.d. dire davantage. 'Dioscore, Juvenal, & d'autres Evesques s'efforcerent de luy persuader de paroles, qu'on luy laissoit toute liberté pour parler. [Mais comme les effets estoient bien contraires
d. aux paroles,] 'il se contenta de dire que quoy qu'on fist, il s'en mettoit peu en peine, parcequ'il mettoit sa confiance en Dieu; qu'il n'avoit jamais eu d'autres pensées ni d'autres sentimens [que ceux des Peres,] & qu'il n'en auroit jamais d'autres.



ARTICLE LXVII.

Eutyche est absous, mesme par Domnus d'Antioche.

[APRES cela Dioscore ne songea plus qu'à faire promtement ce qu'il avoit à faire.]'Il demanda les avis des Evesques sur la croyance d'Eutyche,& de quelle maniere il le falloit traiter. 'Juvenal opinant le premier, le declara parfaitement orthodoxe, digne de gouverner son monastere, & de tenir le rang de Prestre dans l'Eglise.'Tout le Concile s'écria que ce jugement estoit juste. [Mais Dioscore voulut que chacun en particulier prist part à cette abomination: & comme il voyoit que la crainte qui luy avoit soumis tout le monde le rendoit assuré de tous les suffrages, il n'en exemta pas mesme ceux qui n'avoient droit d'opiner qu'autant qu'il luy plaisoit de le leur donner.] Conc.t.4.p.255 2.d. | d.e. | e.

'Domnus d'Antioche parla donc aprés Juvenal, reconnut qu'il avoit signé luy mesme la condannation d'Eutyche,& neanmoins consentit qu'il fust rétabli dans la dignité de Prestre, & dans la charge d'Abbé, parcequ'il avoit declaré en general qu'il suivoit la foy des Peres de Nicée & d'Ephese,[sans retracter, ni mesme desavouer les erreurs dont il avoit esté convaincu. Il accomplit ainsi]'ce que Saint Euthyme luy avoit predit, que des méchans & des fourbes abuseroient de son ignorance pour le tromper; [a] & trois jours aprés, il vit l'entier accomplissement de cette prophetie par sa deposition. Ce furent les fruits de la temerité avec laquelle, contre le conseil de ce Saint, & sous un pretexte specieux de procurer l'avantage de l'Eglise, & le salut de son oncle, il estoit sorti de la solitude, & de l'état humble & penitent où Dieu le vouloit sanctifier. e|258.2.a. | Boll.20.jan.p. 311.§56. | a§56.57.

'Domnus ayant donc cedé, personne ne fit plus difficulté de croire, ou de dire qu'Eutyche estoit orthodoxe, digne d'estre rétabli ou confirmé dans le sacerdoce,& dans la conduite de son monastere.'Barsumas protesta qu'il voyoit avec joie ce consentement de ses Peres en faveur d'un homme,à la foy pure & sincere duquel il vouloit rendre témoignage. Et enfin Dioscore conclut qu'il se joignoit au sentiment des autres, & le confirma par le sien. [Les Evesques d'Orient furent admis à absoudre Eutyche.] 'Estienne d'Hieraple & Rufin de Samosates de la province de Theodoret, le firent comme les autres. [b] De ceux qui avoient assisté au Concile de Constantinople, je n'y trouve que Basile de Conc.p.258.2. 274. | p.275.a. | p.261.a.e|263. 2.b. | b p.259 2 e|264 2.b|268 2.b.

Seleucie, Seleuque d'Amasée, & Etheric de Smyrne, qui aient parlé en cette occasion, 'quoiqu'il y en eust encore d'autres presens au Concile. [Mais ces trois avoient desavoué ce qu'ils avoient fait alors.

p.220.a.

Il n'est point marqué que ni S. Flavien, ni les Legats du Pape, aient rien fait pour s'opposer à l'absolution d'Eutyche:]& mesme Florent de Sardes, [l'interprete ordinaire des Legats,] opina pour luy comme les autres. 'Photius de Tyr conclut son avis, en disant qu'il estoit juste que celui qui estoit orné d'une foy pure, & d'une vie sainte, jouist de tous les honneurs que la grace de Dieu luy avoit donnez. 'Eustathe de Beryte dit qu'il avoit exposé la foy d'une maniere si exacte, & si conforme à la pieté, qu'il avoit obligé tout le Concile à la relever unanimement par ses eloges, comme la veritable foy des Peres. [Je ne sçay pour quoi] Olympe d'Evazes [en Asie] appelle Dioscore Archevesque universel, [si ce n'est parceque la flaterie a toujours esté le caractere des Grecs.

p.260.2.e. c. p.265.2.e. p.270.e.

Les Evesques d'Egypte entrerent encore plus avant que les autres dans le sentiment de leur chef.] 'Calosire Evesque d'Arsinoé dit qu'il avoit toujours conservé Eutyche dans sa communion, [sans considerer qu'il se declaroit par là violateur des Canons.] 'Theophile de Cleopatride dit que la vie d'Eutyche, ses mœurs, & la conduite qu'il avoit toujours gardée, rendoient témoignage à la pureté de sa foy; & qu'ainsi il estoit d'avis [non qu'on luy re dist, mais] qu'on luy conservast les honneurs qu'il n'avoit jamais perdus. 'Theopempte de Cabases, [qui avoit demeuré en 431 à Constantinople par ordre de S. Cyrille,] dit qu'il avoit toujours reconnu Eutyche, non seulement pour un disciple, mais encore pour défenseur zelé de la veritable foy, & qu'il voyoit bien qu'on l'avoit persecuté injustement, & contre les loix. Il traita ceux qui l'avoient condanné, de gents qui judaïzoient, qui s'egaroient, & qui egaroient les autres, parcequ'ils ignoroient la verité de nos Mysteres. 'Jean d'Hepheste, [qui avoit assisté au premier Concile d'Ephese,] soutint aussi qu'il avoit esté condanné contre les loix; & donnant des eloges à son obstination, il dit de luy, qu'il ne s'estoit laissé vaincre ni par les menaces d'un juge son ennemi declaré, ni "par les instances pressantes & reiterées de son accusateur; mais qu'il avoit conservé son ame immobile au milieu des flots & des tempestes dont il s'estoit vu attaqué de toutes parts. 'Enfin Gemellin d'Erythres dit que les pieces qu'on avoit luës, faisoient voir qu'il avoit toujours suivi la foy de l'Eglise; & qu'au contraire ceux qui s'estoient imaginez

p.271.d. p.273.a.b. p.271.b.c. d. varietate. p.272.b.

l'avoir deposé, estoient dans des sentimens contraires à ceux des Conciles de Nicée & d'Ephese. [C'est ainsi que Dioscore s'ouvroit le chemin à la condannation de S. Flavien.]



ARTICLE LXVIII.

Requeste des moines d'Eutyche, & leur absolution : On lit le decret du premier Concile d'Ephese pour le symbole de Nicée.

[LES moines d'Eutyche furent plus insolens que tous les autres contre leur propre Archevesque.] 'Ils avoient esté Conc.t.4.p. 'separez des sacremens, parcequ'ils n'avoient pas voulu se soumettre à la sentence prononcée contre leur Abbé. 'Ils presenterent donc une requeste au Concile pour demander que cette interdiction fut levée : 'Mais dans cette requeste ils exposoient que leur Evesque leur faisoit souffrir injustement une si grande peine, à cause de l'amour qu'ils avoient pour la verité, 'comme il n'avoit persecuté Eutyche que parcequ'il ne vouloit pas blasphemer avec luy. 'Ils dirent qu'il meritoit d'estre traité par le Concile comme il les avoit traitez, '& ils conclurent en demandant qu'il receust la juste punition du jugement injuste qu'il avoit prononcé contre eux.

V. § 46. | 278.a. | p.275. | p.278.d. | p.275.a. | p.278.d. | d.e.

[Cette insolence est d'autant plus grande, que la requeste avoit esté dressée avant l'absolution d'Eutyche, puisqu'elle n'en parle point.] 'Et en effet elle fut presentée & luë dans le Concile aussi-tost aprés. [Ainsi on ne peut pas dire que le Concile eust encore autorisé la maniere injurieuse dont ils parloient de leur Evesque.] 'Cette requeste fut signée de 30 ou 35 moines, entre lesquels on peut remarquer le Prestre Narse, & les Diacres Constantin, Eleusine, & Constance, dont nous avons parlé plusieurs fois.

p.275.b. | p.278.279.

'Dioscore au lieu de prier Flavien de rendre raison de la maniere dont il s'estoit conduit à l'égard de ces moines, se contenta de leur demander s'ils suivoient la mesme foy que les Conciles de Nicée & d'Ephese, & qu'Eutyche leur Abbé. Ils n'eurent pas de peine à l'avouer : Et ils y ajouterent d'eux mesmes qu'ils croyoient tout ce que croyoit le Concile qui estoit alors assemblé. Sur cela Juvenal conclut sans autre examen, qu'il les falloit rétablir dans la communion : & tout le Concile le suivit. p.279.281.

'Aprés cela Dioscore proposa de lire ce qui avoit esté fait sur la foy dans le premier Concile d'Ephese. 'Domnus ne voulant p.282.d. d.e.

pas approuver cette proposition, & n'osant pas s'y opposer, dit que si on jugeoit à propos de le lire, qu'on le lust. Thalasse de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, & Estienne d'Ephese demanderent positivement qu'on le lust: Et tout le Concile se joignit à eux.
p.283. 'On lut donc la sixieme seance du premier Concile d'Ephese, tenuë le 22 juillet, 'avec toute la brouillerie qui y est, [& que nous ne pouvons pas deméler.] 'On avoit lu & confirmé le symbole de Nicée dans cette 6ᵉ seance. [Mais ce qui estoit de plus important pour Dioscore,] 'c'est qu'à l'occasion d'une profession de foy toute Nestorienne, que l'on avoit entrepris de faire signer dans l'Eglise de Philadelphie en Lydie à ceux qui embrassoient la foy, le Concile avoit défendu sur peine de deposition & d'anatheme, de composer ou d'employer aucun autre symbole que celui de Nicée.

(marginal notes: p.285.286. — V.S.Cyrille §72. — t.3.p.689 a.)

[Il estoit assez visible que le Concile ne songeoit en cela qu'à arrester la temerité des particuliers, ou défendoit au plus de faire de nouveaux symboles pour servir dans l'usage ordinaire de l'Eglise, & pour faire signer generalement à tous ceux qu'on recevoit dans l'Eglise, comme la regle de la foy Catholique. Mais il ne pretendoit point assurément que quand on voudroit éclaircir des points de la foy qui ne sont pas exprimez nettement dans le symbole de Nicée, il fust défendu de prendre d'autres termes qui continssent clairement ces veritez.] 'C'est ce que répondit S. Cyrille mesme, sur ce que nonobstant ce decret, il n'avoit pas laissé de recevoir la profession de foy des Orientaux; & il se moqua de cette objection comme d'une folie. [Flavien avoit moins fait que cela. Car sans faire aucun formulaire de foy, il s'estoit contenté d'exprimer la doctrine de l'Eglise en des termes plus precis que ceux du symbole.] 'Cependant dés que Dioscore eut fait lire ce decret, Onesiphore d'Icone dit aux Evesques qui estoient assis auprés de luy, « On ne nous lit ceci que pour deposer Flavien. « Epiphane de Perge qui l'entendit, luy répondit, « Ah! On n'a garde. S'il y a à craindre « pour quelqu'un, c'est pour Eusebe [de Dorylée.] « Personne ne sera assez fou pour aller jusqu'à Flavien. 'Mais on vit bien-tost qu'Onesiphore avoit raison.

(marginal notes: p.1118. — t.4.p.252.254. — p.254.a.)



ARTICLE LXIX.

Dioscore prononce contre Saint Flavien, qui appelle, & est soûtenu par les Legats de Saint Leon.

'LORSQU'ON eut achevé l'extrait du premier Concile d'Ephese, Dioscore reprit en deux mots la défense que ce Concile avoit faite de se servir d'aucune autre profession de foy que de celle de Nicée, & exposa ce decret comme si le Concile eust défendu en termes exprés de rien dire, de rien penser, de rien "discuter, de rien rechercher hors des termes de ce symbole, [ce qui est une fausseté visible;]'& il pria les Evesques de dire chacun en particulier, si celui qui avoit "recherché quelque chose audelà, n'estoit pas sujet à la punition ordonnée par le Concile. Conc.t.4.p.299 302-303.d. p.302.a.

ἀναζητεῖν. ἐζήτησε.

[Personne ne s'eleva contre une proposition si injurieuse au Concile d'Ephese, & à toute l'Eglise, & qui envelopoit Saint Cyrille dans la condannation qu'on vouloit prononcer contre S. Flavien.] 'Urane d'Himeres anathematiza nettement quiconque oseroit dire ou rechercher quelque chose hors du symbole de Nicée. 'Jean de Sebaste en Armenie dit qu'il abhorroit toute heresie & toute nouveauté. 'Thalasse de Cesarée sembla aussi vouloir condanner egalement ceux qui ostoient, & ceux qui ajoutoient quelque chose dans le symbole. Estienne d'Ephese dit qu'il anathematizoit ceux qui disoient quelque chose "outre ce qui avoit esté défini. c. p.301.c. p.302.a.b.

præter.

'Basile de Seleucie, Estienne d'Hieraple, & le peu d'autres dont nous avons lu les suffrages, se contenterent de témoigner en termes plus generaux leur respect pour les Conciles de Nicée & d'Ephese. Jule[de Pouzolles]'& le Diacre Hilaire témoignerent aussi que l'Eglise Romaine recevoit ce qu'on venoit de lire de ces deux Conciles. 'Hilaire ajouta qu'on trouveroit la mesme doctrine dans les lettres que le Pape écrivoit à cette assemblée, si on vouloit permettre qu'on les lust. [Mais ce n'estoit pas là la pensée de Dioscore.] p.301-304. p.302.d|303.b. p.303.b.c.

'Il fit aussi-tost venir les Notaires, qui apporterent & lurent tout haut une sentence de deposition contre Saint Flavien, '& Eusebe de Dorylée. 'Dioscore au nom duquel elle estoit, la fondoit uniquement sur la pretenduë défense de rien dire & de rien rechercher sur la foy hors des termes du symbole de Nicée; p.334.a. p.303.306. p.303.d.e.

pretendant que Flavien & Eusebe avoient violé cette défense, & qu'ils avoient rempli toutes les Eglises de troubles & de scandales. p.306.b. 'Le Concile de Calcedoine ne put entendre la lecture de cette sentence sans prononcer des anathemes contre Dioscore, & demander qu'il fust deposé à l'heure mesme.

a. 'Dioscore aprés qu'elle eut esté luë, pria les Evesques de dire chacun leur sentiment sur ce point. Mais il les avertit en mesme temps que l'Empereur seroit informé de tout. Flavien declara alors qu'il recusoit Dioscore. [Je ne sçay pourquoi il ne l'avoit pas fait plustost.] p.305.a. 'Le latin porte, *J'appelle de vous*; [& il estoit assurément bien tard de recuser un juge lorsqu'il prononçoit la sentence.] Liber.c.12.p.76. 'Il est certain que S. Flavien appella de Dioscore au siege Apostolique, Conc.p.53.d. '& aux autres Evesques de ces quartiers là, d|42.b|52.e. '& donna un acte d'appel aux Legats du Pape. a p.42.b. [a] Ce fut sur cet appel que S. Leon demanda le Concile general, [ce qui marque que ce n'estoit pas à luy seul que Flavien avoit appellé.]

p.47.b|306.a| Prof.L. 'Le Diacre Hilaire declara aussi qu'il s'opposoit à la sentence de Dioscore, b Conc.p.39.c. [b] qui en la seule personne de Flavien attaquoit toute l'Eglise. S. Leon dit en general de ses Legats, que nulle violence ne les avoit pu obliger de consentir à une chose qu'ils voyoient estre si impie & si contraire à la foy de l'Eglise, & qu'ils protesterent hautement dans le Concile, que jamais le siege Apostolique ne recevroit ce qu'on pretendoit établir, p.40.b|45.e. 'qu'ils reclamerent, comme leur devoir les y obligeoit, contre le jugement, ou plutost contre la fureur d'un seul homme; p.46.c. '& qu'ils protesterent que ce que la violence & la crainte faisoient faire, ne pouvoit pas prejudicier aux sacremens de l'Eglise, au symbole des Apostres, & à l'exposition de la foy qu'ils avoient apportée de la part du Pape.

[Victor de Tunes dit aussi que les Legats du saint Siege s'opposerent à ce que faisoit Dioscore par une autorité impie, & par sedition.] Thdrt.ep.116.p.989.a.b. 'Theodoret dit que toute la terre avoit sçeu & admiré le zele saint que les Legats avoient fait paroistre en cette rencontre, la liberté genereuse avec laquelle ils avoient parlé pour défendre les loix & la justice, & la force avec laquelle ils avoient condanné le violement qu'on y avoit fait des regles de l'Eglise, jusqu'à menacer [Dioscore de la colere de Dieu, & de la severité des Canons. Les actes ne parlent que de l'opposition du Diacre Hilaire.] Prof.L. 'S. Prosper ne parle aussi que de luy, & en parle avec beaucoup d'eloges: [De sorte que comme il n'y a pas lieu d'accuser l'Evesque Jule d'avoir manqué à son devoir dans

dans une occasion si importante, aussi il y a toute apparence qu'Hilaire s'y signala plus que luy.]

ARTICLE LXX.

Dioscore oblige tous les Evesques de condamner S. Flavien.

'DIOSCORE ne se mit guere en peine ni de l'opposition des Legats, [ni des prieres des Evesques.][a] Car dés qu'on eut lu la sentence contre Flavien, Onesiphore d'Icone, Marinien de Synnade, Nuneque de Laodicée [en Phrygie,] & plusieurs autes, se leverent, & s'allerent jetter à ses genoux, [le conjurant de prendre garde à ce qu'il faisoit;]'Que Flavien n'avoit rien fait qui meritast la deposition; 'Qu'il n'estoit pas coupable pour avoir condanné un de ses Prestres; Que luy mesme avoit des Prestres, [& qu'il pouvoit estre obligé de les condanner.] 'Basile de Seleucie le conjura de ne point condanner le sentiment de toute la terre. 'Il répondit à tout cela : Quand on me devroit couper la langue, je ne dirai pas autre chose que ce que j'ay dit.

'Mais comme il vit que ces Evesques demeuroient toujours à ses genoux, & que les autres y accouroient aussi, 'il se leva, & estant debout sur le marchepié de son throne, (car c'est le terme des actes,) il commença à dire : Quoy, vous me venez faire ici une sedition? 'Où sont les Comtes? [Le Comte Elpide & Euloge n'estoient pas apparemment sortis : mais il les appelloit à son secours.] 'Les Comtes vinrent donc, & firent entrer [dans l'eglise] le Proconsul [Procle,] avec des chaines, & un grand nombre de personnes 'armées de bastons & d'épées.[b] Et la crainte des soldats & des moines obligea bien-tost ceux qui estoient à genoux devant Dioscore, de se lever.

'Ainsi tout estoit plein d'effroi & de tumulte. Les soldats entroient en courant dans l'eglise; d'autre part les moines qui environnoient Barsumas, les Parabolans de Dioscore, & un grand nombre d'autres personnes, ne donnoient pas moins de terreur: 'on ne parloit que de deposer, & d'exiler ceux qui refuseroient d'obeïr à Dioscore. 'Dans cette consternation, les uns s'enfuyoient dans les endroits [les plus reculez de l'eglise,] 'ou se cachoient sous les sieges; 'car on ne laissoit sortir aucun Evesque, 'les autres n'osoient seulement ouvrir la bouche.

[Mais comme cela ne satisfaisoit pas Dioscore, qui pour paroistre moins criminel vouloit que chaçun prist part à son crime,]

Conc.t.4.p.47.b. a p.254.2.a.b.c. b. c. p.251.2.b.c. p.254.1.c. c. b. c. p.112.b.c|129.e. b Liber.c.12.p.75. Conc.p.129.e|251.2.b. p.112.b. p.251.2.b. p.939.c. p.129.d. p.251.2.d.

d. 'il se leva sur son throne, & faisant signe [de la main,] il dit ces paroles: Si quelqu'un ne veut pas signer, c'est à moy qu'il a affaire: prenez y garde. 'La vuë des soldats & des moines avoit tellement intimidé tout le monde, que personne ne resista. 'Chacum témoigna consentir à la deposition de Flavien & d'Eusebe: & nous avons encore les paroles par lesquelles ces Evesques exprimerent leur foiblesse & leur lascheté.

b|254.a.b.d. p.306-308.

p.306.b.c. Liber.c.12.p.75|Thphn. a Conc.p.251.a.c. b p.306.d.e. c p.251.a.e. d p.311.a. p.310.e. p.313.a.

'Juvenal commença le premier: Domnus d'Antioche suivit aprés, comme tous les historiens le remarquent. [a] Eusebe [d'Ancyre] hesita un peu, [b] & osa mesme témoigner qu'il eust souhaité qu'on eust agi avec plus de douceur: [c] mais aussi il se vit pour cela en danger d'estre deposé. [d] Urane d'Himeres decida que Flavien & Eusebe estoient dignes non seulement de la deposition, mais encore de mille maux, '& il les condanna fort nettement à perdre la teste. 'Theopempte de Cabases eut la hardiesse de les accuser d'avoir voulu renouveller les impietez de Nestorius.



ARTICLE LXXI.

Dioscore contraint tous les Evesques de signer en blanc, & puis se raille de leur foiblesse.

[CE consentement que les Evesques avoient donné à la deposition de S. Flavien & d'Eusebe, n'estoit pas encore une signature formelle. Je croy que l'ordre estoit que l'on faisoit une copie au net de ce qui avoit esté écrit en notes; & que les Evesques devoient signer cette copie, qui passoit pour l'authentique.

Conc.t.4.p.113.c. Comme il eust fallu du temps pour faire cette copie,] 'Dioscore assembla plusieurs fois autour de luy ceux de sa faction, [pour voir ce qu'il y avoit à faire.] On n'écrivit rien, on ne signa rien de tout ce qu'ils dirent entre eux: On n'en dit pas un mot aux autres Evesques.

[Mais la conclusion de toutes ces deliberations ayant sans doute esté, qu'il falloit s'assurer promtement de la conclusion de

c.d. cette affaire,] 'Dioscore & Juvenal bien accompagnez de gents inconnus, qui avec de grands cris jettoient partout le trouble &

c|101.b|104.b|124.c.d. la crainte, presenterent aux Evesques un papier blanc, '& les

e p.129.c.d. obligerent de signer ce papier [e] dés le jour mesme, ou plutost à

p.113.d. l'heure mesme. 'Si quelqu'un en fit quelque difficulté, on crioit aussi-tost que c'estoit un heretique, & qu'il le falloit deposer.

p.939.c. 'Ceux qui montroient seulement du doit les [soldats] qui estoient

à la porte, [comme pour se plaindre de la violence qu'on leur faisoit,] estoient battus par les autres.

[Je pense que ces signatures sont celles] 'qui sont toutes dans les mesmes termes:" *J'ay jugé & souscrit*. 'Les quatre Prestres deputez d'autant de metropolitains, se servent aussi de ces termes, & mesme Barsumas qui ne parloit pour aucun Evesque. [Ces signatures sont les plus amples de toutes: Elles marquent 130 Evesques avec les cinq Prestres. Mais il y a au moins deux Evesques qui y sont deux fois, Urane d'Himeres, & Erasistrate de Corinthe.] 'Il y en a deux qui signent par les mains des autres, parcequ'ils ne savoient pas écrire. [On n'y trouve point Meliphtongue, & quatre autres Evesques qui avoient esté des juges d'Eutyche,] '& qu'on marque neanmoins avoir esté presens à cette assemblée. [Il y a aussi un ou deux Evesques d'Egypte qui y manquent, avec Onesiphore d'Icone & Jean de Rhode. Ce ne peut estre que par des fautes de copistes.] 'Car Jean de Rhode avoit déja consenti à la deposition de Flavien. 'Et Onesiphore se met luy mesme parmi ceux qui avoient signé.

definiens subscripsi. p.318-322. p.322.d.e. b.320.a.c. p.119.a. p.309.b.c. p.234.a.b.

'On usa des dernieres violences pour tirer cette signature des Evesques, & on alla jusqu'à les battre. 'Car on se joüoit de leur sang. 'On leur fit souffrir toutes sortes de maux, * de sorte qu'on pouvoit dire avec verité que c'estoient moins les Evesques que les soldats qui deposoient Flavien. 'Les Evesques d'Egypte qui signoient fort volontairement, ne le firent qu'aprés qu'on eut fait signer les autres: & ils se servirent de ce pretexte pour dire que ce n'estoient point eux qui les avoient fait signer. [Ils sont toujours nommez les derniers dans les deux Conciles d'Ephese. Je n'en voy point la raison.] 'Estienne d'Ephese dit qu'on ne luy permit point de sortir de la sacristie de l'eglise," qu'il n'eust signé comme vouloient Dioscore & les autres principaux. 'On tint tous les Evesques enfermez dans l'eglise jusques au soir: & on ne permettoit pas mesme à ceux qui se trouvoient mal de sortir pour respirer un peu, & pour prendre quelque soulagement.

p.101.b|112.b. p.113.d. p.129.d. * p.111.c. p.112.e. p.113.a. *τῷ σκευοφυλακίῳ.* p.129.d.e.

[Ces violences estoient la condannation de ceux qui en estoient les auteurs, mais n'excusoient pas des Evesques, qui trahissoient & la verité de la foy, & l'innocence de leurs confreres. Ils meritoient certes les railleries que Dioscore mesme & les Evesques d'Egypte leur en firent depuis,] 'à l'imitation des demons, qui reprochent avec insulte à leurs esclaves les crimes où il les ont fait tomber. 'Car comme ils se plaignoient à Calcedoine des violences qu'ils avoient souffertes, on leur répondit qu'un Chrétien

Bas.S.or.3.p.17. a. Conc.p.113.e.

ne craint personne; Qu'il est à l'epreuve mesme des feux; Qu'il est honteux à un Evesque de signer sans savoir ce qu'il signe; & que si les Martyrs avoient eu comme eux plus de crainte des hommes que de Dieu, ils n'auroient pas esté Martyrs; 'Qu'ils se condanhoient par leur propre bouche, en avouant qu'ils avoient agi contre la raison & la verité, par [la crainte &] la consideration des hommes[C'est ainsi que Dioscore sera puni de ses crimes dans l'eternité, par les mesmes demons qui les luy ont fait commettre.]

p.140.d.

p.140.e. 'Basile de Seleucie dit pour excuser sa foiblesse, Qu'il avoit assez fait voir à Constantinople comment il savoit parler pour la verité, [lorsqu'il n'y avoit rien à craindre;] Qu'il eust volontiers souffert le martyre, s'il eust esté devant des magistrats; mais qu'un fils n'a rien à dire devant son pere,& se rend coupable s'il pretend alleguer des raisons contre son autorité,'& que se trouvant au milieu de six-vingt ou 130 Evesques qu'il avoit pour juges, il n'avoit pas pu ne point suivre leurs sentimens,[c'est à dire qu'il eust condanné Saint Athanase dans les Conciles de Tyr & d'Antioche, & J.C. mesme dans l'assemblée des Pontifes.]

d.

p.39.c. 'Il n'y eut donc que les Legats du Pape, que nulle violence ne put obliger à consentir à l'injustice, les autres se laisserent lier les mains par des signatures impies, depeur de perdre leur dignité. 'Il y en eut quelques uns qui ne signerent pas le jour mesme, [peut-estre parcequ'il estoit trop tard.] Estienne d'Ephese répondit pour eux,'& promit de ne les point laisser aller jusqu'au lendemain.ᵃEt ils signerent en effet le lendemain comme les autres, la violence des soldats, & la crainte des épées ne leur ayant pas permis d'estre plus genereux que leurs confreres.

p.129.c. Lup.can.t.1.p.884. a Conc.p.129.c. Thphn.p.87.a.



ARTICLE LXXII.

Martyre de Saint Flavien.

Conc.t.4.p.413 a. b Eva.l.2.c.2.p.285.d. Zonar.p.36.c. Nphr.l.14.c.47.p.550. c Leo,ep.93.c.3.p.615.

'DIOSCORE ne se contenta pas d'avoir deposé S. Flavien, sans observer aucune forme reguliere. b Il le maltraita encore, luy donna mesme [à ce qu'on pretend] des coups de piez 'dans l'estomac, & des coups de poing dans le visage,& le chassa ainsi de l'assemblée.'Nicephore dit qu'il luy marcha mesme sur le ventre. c S. Leon reproche en effet à Dioscore, qu'aprés avoir autorisé l'erreur, & condanné la verité, "il rougit ses mains dans le sang d'un Prelat innocent, & vraiement Orthodoxe, pour *intinxit.*

ajouter ce comble de crimes à tant d'autres dont il s'estoit déja souillé, '& estre homicide non seulement dans le cœur par la haine qu'il avoit contre son frere, mais encore par des effets exterieurs. p.616.

[Si Dioscore agissoit avec cet emportement, il n'avoit garde d'empescher que les autres ne l'imitassent.]'Il est marqué que ce qui s'estoit fait à Ephese contre S. Flavien, faisoit voir que les Diacres Harpocration & Pierre avoient toujours esté les ministres de la fureur de Dioscore, '& que Pierre Mongus qui se fit depuis Evesque d'Alexandrie, avoit esté avec Dioscore à Ephese la cause & l'instrument de la mort de Flavien.'Pour Barsumas il se tenoit debout afin de mieux exhorter les autres à le maltraiter, & mesme à le tuer: & on l'accuse luy mesme de l'avoir tué. Conc.p.403.b. p.1302.a. p.533.c.

'Car ce grand Saint fut tellement battu, & tellement outragé, que la douleur de ses blessures l'emporta [a] trois jours aprés, selon Theophane, qui dit que Dioscore l'avoit maltraité de cette sorte avant mesme que de le condanner, [quoiqu'il y ait bien autant d'apparence]'que ce fut en haine de son appel, comme le dit l'Imperatrice Placidie.[C'est donc avec sujet]'qu'on a accusé Dioscore de luy avoir osté la vie.'Et on luy donna plusieurs fois dans le Concile de Calcedoine le titre de meurtrier.'Il y fut aussi appellé un nouveau Caïn, 'comme S. Flavien est appellé par un Evesque un second Abel, parcequ'il avoit esté tué par son frere & son collegue dans le sacerdoce.'On accuse encore Eutyche de l'avoir tué, parceque par son obstination il estoit la cause de tout le trouble. Liber.c.12.p.76| Eva.l.2.c.2.p.285.d. a Thphn.p.87.a| Zonar.p.36.c. Conc.p.54.d. p.96.c. p.101.c|104.a. p.439.a. p.911.a. ap.p.936.b.

[S. Flavien ne mourut pas neanmoins entre les mains de Dioscore, d'Eutyche & de Barsumas.]'Il sortit vivant du Concile, mais pour estre enfermé dans une prison.[De là]'il fut conduit en exil: & estant arrivé à Epipe dans la Lydie, il y mourut entre les mains de ses gardes,'par une mort ou violente, ou naturelle;'mais causée, comme on a dit, par la douleur des coups qu'on luy avoit donnez dans le Concile.[Il faut dire qu'il mourut le 11 d'aoust,] 'si ce fut trois jours aprés sa deposition, comme nous l'avons dit aprés Theophane.['Et nous ne voyons rien qui nous empesche de le croire, pourvu qu'on puisse ne mettre Epipe qu'à deux journées d'Ephese. 'S. Leon le croyoit encore vivant le 15 d'octobre, '& mesme ce semble le 17 mars 450.[b]Il semble aussi qu'on ignorast encore sa mort à Constantinople à la fin de novembre 449: [ce qui donne lieu de croire qu'on la tint long-temps cachée pour n'en pas rougir sitost devant les hommes. Liber.c.12.p.76. Prof L|Conc.p.1010.1.b. ingestâ. Liber.p.76|Eva p.285.d. Thphn.p.87.a. Note 28. Leo,ep.45.p.516. p.526. b ep.49.c.1.p.537.

Conc.ap.p.936.b. Voilà quelle fut la fin du grand Flavien,]qui au milieu de la paix de l'Eglise,& lorsque toute la persecution sembloit éteinte, merita par sa fidelité à garder la foy, de recevoir la couronne du martyre.[Il luy estoit facile de jouir en la terre de toutes les satisfactions qu'y peuvent donner de grandes richesses & les plus hautes dignitez, s'il eust voulu tromper sa conscience par une condescendance humaine, & par le specieux pretexte de la tranquillité & de la paix. Mais il aima mieux irriter un ministre avare, que de l'enrichir des biens des pauvres; & il ne craignit pas de se declarer le défenseur d'une verité odieuse à la Cour, combatuë par des moines & des Evesques puissans dans le monde. Cette conduite si peu prudente, selon les hommes, luy attira tout ce qu'on peut eprouver d'afflictions & de maux. Mais Dieu changea ses souffrances en un comble de felicité, & ses afflictions en une joie, que ni les Chrysaphes, ni les Dioscores ne luy osteront jamais.

Il est difficile de dire si Epipe où il mourut, estoit le lieu destiné pour son exil, comme l'a cru Marcellin, ou si se rencontrant sur son chemin, Dieu y voulut finir ses travaux, comme il avoit Boll.18.feb.p 76 a. fini ceux de S. Chrysostome à Comane.] Quelques uns croient a Conc.t.4.p.118.e. que ce lieu peut estre le mesme qu'Hypepe,[a] dont l'Evesque nommé Julien assistoit au faux Concile d'Ephese.[b] Mais on met b Geo.sac.b 236 c Conc.p.1080.2.b. Hypepe dans l'Asie,[c] & Epipe dans la Lydie,[qui faisoient alors deux provinces differentes.]

Liber.c.12.p.76. 'Eusebe de Dorylée fut mis en prison à Ephese aussi-bien que Acta.b.p.315. Saint Flavien;'& fut aussi envoyé ensuite en exil. Mais il trouva Leo,ep60.c.4.p.556. moyen de se sauver, '& aprés avoir couru beaucoup de dangers d p.558|59.c.3. p 554. pour la foy, & souffert beaucoup de fatigues,[d] il trouva son repos dans la ville de Rome, où S. Leon le receut à sa communion. Il y Conc.p.379.d. estoit encore le 13 avril 451. 'Il se plaint que Dioscore luy avoit fait souffrir beaucoup de maux.

ARTICLE LXXIII.

Honneurs rendus à la vertu & à la memoire de S. Flavien.

[NOUS verrons dans la suite ce que S. Leon fit pour défen-Leo,ep.43.p.514. dre la memoire & l'innocence de S. Flavien.] 'Il n'avoit encore appris que sa deposition lorsqu'il relevoit par des eloges ep.47.p.522. l'innocence' de cet excellent Prelat, 'de ce predicateur, de ce *probatissimi sacerdotis.* défenseur de la foy ancienne, qu'on ne maltraitoit que parce-

qu'il n'avoit pu souffrir des blasphemes condannez par les saints Peres, 'que Dieu abandonnoit pour un temps à la faction des impies, comme un homme "affermi dans la vertu, pour le rendre plus illustre par le merite de sa patience. 'Il le loue d'avoir bien voulu souffrir toutes sortes de maux pour J. C, & il exhorte ceux de Constantinople à l'imiter en toutes choses, pour avoir part comme luy aux recompenses que Dieu promet à la foy.

ep.47.p.518. — probatum sibi. — ep.45.c.2.p.517

'Lorsqu'il sceut sa mort, il l'honora du titre de Saint, ᵃne doutant point qu'il ne fust vivant en Dieu par le merite de sa foy.ᵇIl dit que c'est sa modestie & son humilité qui l'ont elevé jusqu'à la gloire de confesser J. C. [Il pouvoit dire la mesme chose de sa charité, qui paroist extremement "dans la maniere dont nous avons vu qu'il parloit d'Eutyche, '& dont il avoit invité cet heresiarque à se presenter au Concile.]ᶜSaint Leon ne pouvoit rien souffrir qui pust faire aucun prejudice à l'honneur qu'on devoit à sa memoire, & il ne parloit qu'avec horreur de ceux qui avoient pris part à sa persecution, 'voulant au contraire que l'on honorast les Ecclesiastiques de Constantinople, & les autres qui estoient demeurez constans dans la défense de son innocence, comme Julien Evesque de Cos, [& Aece Archidiacre de Constantinople.]

ep.60.c.3.p.556. a c.4. b ep.59.c.3.p.557. — V.§45. — Conc.t.4.p.104.105. c Leo,ep.60.c.3.p.556. p.556. — ep.60.c.4.p.556

'Tout le Concile de Calcedoine s'écria, que la deposition d'Estienne d'Ephese estoit un effet de la puissance que ce saint Evesque d'eternelle memoire avoit encore aprés sa mort, parcequ'il vivoit toujours: Que Dieu vengeoit ses souffrances: Que cet Evesque Orthodoxe, que ce Martyr estoit avec eux, prioit pour eux, jugeoit avec eux, expliquoit la foy avec eux. 'Il faut voir la loy que fit Marcien le 6 juillet 452, pour le rétablissement de sa memoire. Elle est toute pleine des eloges de sa vie, de sa mort, & de sa foy.'Il y est dit que c'estoit à ses merites que Dieu avoit accordé l'assemblée, & l'heureux succés du Concile de Calcedoine. 'Car les souffrances de ce veritable adorateur de J. C, & de ce fidele predicateur de la foy, [au lieu d'intimider les sinceres amis de la verité, ne fit qu'animer leur courage.]Durant que Flavien, dit un auteur de ce temps là,"jouit de la gloire du Seigneur avec tous les Saints, il faut que nous autres nous conservions de toutes les forces de nostre pieté, & que nous défendions jusqu'à la mort, la doctrine des deux natures en une seule personne, si nous voulons meriter de suivre ses vestiges, & de vivre dans la foy par laquelle il a merité une mort si glorieuse.

Conc.p.698.a.b — p.866. — p.866.d. — ap.p.936.c. — in Domino gloriante.

'On écrit que le Pape Hilaire, qui n'estant que Diacre avoit

Bar.449.§19.

esté témoin de ses souffrances, les avoit fait representer à la voute d'une chapelle, & où le Cardinal Baronius dit que jusques au Pape Sixte V, sous qui cette chapelle fut abatuë, on l'y voyoit encore depeint au milieu du Concile, & Dioscore avec ses satellites, qui le tuoient à coups de piez.

Conc.p.866.d. 'La ville de Constantinople demanda d'avoir ses reliques.
p.66 c d. 'Ainsi par ordre de l'Empereur Marcien, on raporta son corps du
Leo,ep.59.c.1. p.554. lieu où il estoit à Constantinople, 'avec l'honneur qui luy estoit
a Acac.b.p.115. dû, [a]& "avec beaucoup de solennité.[b]Il fut receu avec une extre- *officiosissim.* *e.*
b Ennod.dict.6. p.481. me joie par le peuple de Constantinople. [c]On le fit passer bien
c Thphn.p.88.b. accompagné, par le milieu de la ville, [d]& on le mit dans l'eglise
d b|Conc.p.66.d des Apostres, qui estoit le lieu ordinaire de la sepulture de ses
Leo,ep.59.c.2. p.554. predecesseurs. Ainsi on rendit à cette Eglise un Evesque qui
e ep.63.p.560. l'avoit si bien gouvernée; [e]& les honneurs si justes avec lesquels on le receut, furent un témoignage public de l'impieté de celui
Thphn.p.88.b. qui avoit osé le condanner. 'Quelques uns attribuent cette translation à Pulquerie, [qui sans doute la faisoit faire par son mari. "Elle se fit pour le plustard au commencement de l'an 451. V. § 89.

Ce Saint meriteroit bien qu'on l'honorast sous le titre de Mar-
Conc.p.177.c| 323.c|698.a. tyr,] 'comme tous les Evesques le luy donnerent dans le Concile
f Boll.18.feb.p. 71.75.b. de Calcedoine. [f]Bollandus le luy attribuë, [g]aprés Baronius.
g Bar.449 § 86. [h]Neanmoins Saint Leon ne luy donne que celui de Confesseur.
h Leo,ep.79 c.3 p.597|86.c.1.p. 610. [Ceux qui l'ont mis dans le martyrologe Romain, semblent n'avoir rien voulu determiner sur cela: car il n'y est appellé ni Confesseur, ni Martyr.] [i]Il ne paroist pas non plus que les Grecs
i Boll.p.78.§28. l'honorent comme Martyr. [Pulquerie auroit peut-estre eu de la peine qu'en le traitant de Martyr, on traitast son frere de tyran.] Les Grecs l'honorent le 16 ou le 18 de fevrier: & on a pris le 18
p.78.b|79.d|Bar 18.feb. pour le mettre dans le martyrologe Romain. 'On croit que c'est en memoire de sa translation à Constantinople.

Boll.p.78.f. 'On pretend avoir un de ses bras dans la cathedrale de Reca-
p.79.a.d. nati en la Marche d'Ancone, '& le reste de son corps à Joulianova ville de l'Abruzze [Ulterieure] prés de la mer: Et l'on en fait la feste dans ces deux Eglises le 24 de novembre Mais quoique les leçons nouvelles de ces Eglises parlent de Saint Flavien de Constantinople, [neanmoins il y a bien de l'apparence que
§ 32.p.79. c'est quelque Saint de ces quartiers là: surtout, s'il est vray]que sa veneration y soit tres ancienne, comme on le pretend. Un manuscrit de plus de 400 ans marque le mesme jour 24 novembre un S. Flavien Evesque & Confesseur dans l'Abruzze.

[Quoiqu'il ne paroisse point qu'on ait fait aucune accusation en forme

forme contre S.Flavien,]Saint Leon dit neanmoins qu'André & Eufratas, tous deux apparemment Diacres de Constantinople, furent assez malheureux pour se rendre ses accusateurs. Leo,ep.85 c.1. p.609|86 c.1.p. 610|106.c.2.p. 655.

ARTICLE LXXIV.

Les Legats du Pape s'enfuient : Dioscore condanne plusieurs bons Evesques : laisse ou rétablit les méchans.

[LES Legats du Pape n'avoient point voulu, comme nous avons dit, prendre aucune part à la deposition de Saint Flavien.]'Liberat dit mesme en general qu'ils s'opposerent à tout ce qui avoit esté fait.'Dioscore fit tout ce qu'il put &"par adresse, & par menaces, pour porter Hilaire à se trouver à une seconde seance, dans le dessein ou de l'obliger à consentir à la condannation de S.Flavien, ou s'il le refusoit absolument, de le retenir par force, & de l'empescher d'aller ni à Constantinople, ni à Rome. 'Hilaire voyant donc qu'il avoit à craindre les dernieres violences, 'laissa tout ce qu'il avoit, s'echapa secrettement, & prenant des chemins inconnus & detournez, enfin il arriva à Rome, avec la consolation de ne se point trouver coupable de la deposition de S.Flavien, & de pouvoir raporter au Pape & aux Evesques d'Italie des nouvelles assurées de ce qui s'estoit passé en Orient. 'Ce fut ce qui luy osta le moyen d'aller à Constantinople, comme il le vouloit, pour saluer l'Empereur, & y rendre [tant à luy] qu'à Pulquerie, les lettres dont le Pape l'avoit chargé. [On peut juger par les lettres que S. Leon écrivit aprés son retour, qu'il n'arriva à Rome qu'au commencement d'octobre.

(Marginal notes: Libert.c.12 p. 76. — *insidiis.* — Conc.t.4.p.52. a. — Prof.L. — Ib|Conc.p.52.a — Conc.p.51.b.)

Personne ne dit ce que devint Jule Evesque de Pouzolles; & on ne trouve aucun éclaircissement pour son histoire dans le 6[e] tome d'Ughellus.]'Une edition de Saint Prosper, mais qui paroist alterée, 'dit generalement des trois Legats envoyez à Ephese, qu'aprés avoir esté maltraitez, ils revinrent raporter au Pape la deposition injuste, & la mort cruelle de S. Flavien. 'Il est certain que le 15 d'octobre Hilaire seul estoit revenu,[& que René estoit mort avant le Concile. Il seroit aisé de croire que Jule ayant aussi pris le parti de s'enfuir, il ne seroit arrivé que quelques jours aprés Hilaire. Mais pourquoi S. Prosper ne parle-t-il que d'Hilaire? Est-ce qu'il écrivoit lorsqu'Hilaire estoit Pape, & qu'il estoit bien aise de relever son courage?]

(Marginal notes: Canif.t.1.p.260 — Conc.p.45.d.)

'On marque qu'Hilaire estant devenu Pape, bastit deux cha- Bar.449.§99. 100.

pelles auprés du battistere de S Jean de Latran, l'une sous le nom de S. Jean Battiste, l'autre sous le nom de S. Jean l'Evangeliste, qu'il qualifie dans l'inscription *son liberateur*; ce qui donne sujet de croire, que comme ce Saint est le patron de la ville d'Ephese, il l'avoit particulierement invoqué dans le danger où il s'estoit vu en ce lieu pour sa conscience & pour sa vie, & qu'il se croyoit redevable à son intercession de son heureuse arrivée à Rome.

Thdrt.ep.116.p. 989 b. 'Les Legats ne furent donc témoins que de la seule condannation [de Flavien, à laquelle celle d'Eusebe de Dorylée fut jointe.] Mais ils eussent eu le regret d'en voir encore plusieurs autres, particulierement celle Theodoret, s'ils fussent demeurez [seulement deux jours de plus] à Ephese. Liber.c.12.p.74. 'Ces Evesques que l'on condanna alors avec Theodoret, furent Ibas d'Edesse, p.76. 'Sabinien de Perrhe, & Domnus d'Antioche. Eva.l.1.c.10.p. 267.a. 'Evagre y ajoute Daniel de Carrhes, Irenée de Tyr, & Aquilin de Byblos [en Phenicie.] a Lup.can.t.1 p. 510. [a] Ce sont sans doute ces Evesques que marque S. Leon, b Leo,ep.72.c.3. p.572. [b] lorsqu'il se plaint en écrivant au Concile de Calcedoine, que des jalousies criminelles avoient troublé l'état de beaucoup d'Eglises; que plusieurs Evesques avoient esté chassez de leurs sieges, & envoyez en exil, parcequ'ils ne vouloient pas recevoir l'heresie, & qu'on leur avoit donné des successeurs de leur vivant.

Boll.2.apr.p.93. b. [Nous ne trouvons rien de l'affaire d'Aquilin de Byblos.] 'Theodoret nomme Aquilin avec Ibas entre ceux contre qui les inventeurs de la nouvelle heresie avoient armé la puissance imperiale, & qu'il assure n'avoir point d'autre croyance que luy, & que l'Eglise Catholique. Conc.p.727.e. 'Benece gouvernoit l'Eglise de Byblos en 445, p.81.d. c ap.p.886. '& Rufin en 451 [Cela favorise] la conjecture de M.r Baluze, qui croit que cet Aquilin n'estoit point Evesque de Byblos, mais que c'est l'Evesque de Barbalisse dans l'Euphratesienne, "qui s'estoit laissé beaucoup persecuter en 434, avant que de rentrer dans la communion de Saint Cyrille, & y estoit rentré sans condanner Nestorius. V.S.Cyrille § 128. ["Sabinien avoit esté fait tres canoniquement Evesque de Perrhe dans l'Euphratesienne, à la place d'Athanase qui avoit renoncé à cet evesché, & qui avoit esté deposé par un Concile de l'Orient en 445.] Ib. § 149. 150. t.4.p.719.d|722. b. 'Cependant Dioscore voulut qu'Athanase fust rétabli, & Sabinien depossedé, d p.754.a.b. [d] sans avoir esté ni oui, ni mesme appellé pour faire connoistre son droit.

Thdrt ad Jo.t. 4.p.703.a.b. 'Theodoret se sert de cet exemple, & de celui d'un Athene deposé aussi par le Concile d'Orient, & rétabli par celui d'Ephese, pour faire voir que Dioscore se soucioit aussi peu de la sainteté des moeurs, que si J. C. n'eust rien ordonné sur cela, ou que les

regles sacrées qu'il en a faites, n'eussent esté que * pour les Hyperboréens & pour les Sarmates. 'Il raporte sur cela que comme on eut presenté des requestes contre Candidien metropolitain d'Antioche en Pisidie, qui assistoit à ce Concile mesme, & qu'on accusoit de beaucoup d'adulteres, & de plusieurs autres crimes; Dioscore avoit dit, à ce qu'on tenoit; Si vous avez quelque chose à luy reprocher touchant la foy, nous recevrons vos requestes: mais nous ne sommes pas venus ici pour juger des adulteres.

* τοῖς ἀμαξοβίοις. — a|Conc.p.261.c. &c.

'Evagre dit que Dioscore fit quelque chose touchant Sophrone de Constantine ["dans la Phenicie. Il estoit apparemment accusé de Nestorianisme.] 'Car le Concile de Calcedoine voulut qu'il anathematizast Nestorius. [Evagre ne dit pas neanmoins qu'il ait esté deposé.] 'Et en effet il prit d'abord seance dans le Concile de Calcedoine, [sans qu'on voie que les Egyptiens s'y soient opposez comme ils firent à Theodoret.]

Eva.l.1.c.10.p.267.b. — V. Theodoret § 22. — Conc.p.623.b. — p.81.c.

'Theophane dit que Dioscore deposa André avec Theodoret, Ibas, Domnus, & tous les Evesques [du diocese] d'Orient. [Cet André est sans doute celui de Samosates. Il estoit mort en ce temps-ci.] '& Rufin son successeur assistoit à ce Concile mesme. [Mais comme il avoit écrit contre S. Cyrille, il n'est pas difficile de croire qu'on ait condanné sa memoire, & qu'on ait mesme fait quelque decret general contre l'honneur de tous ceux qui s'estoient opposez d'abord au premier Concile d'Ephese & à S. Cyrille, ce qui comprenoit tous les Evesques de l'Orient. On peut aussi avoir confirmé la deposition d'Irenée de Tyr, "qui avoit esté depouillé de son evesché par autorité de l'Empereur dés le commencement de l'an 448.]

Thphn.p.87.b. — Conc.p.263.b. — Ibid. § 25.

ARTICLE LXXV.

Theodoret & Ibas sont deposez.

'POUR Theodoret, on le condanna mesme comme un heresiarque.ᵃ On anathematiza sa doctrine, & on défendit encore sur peine d'anatheme de luy parler, comme si on eust voulu le reduire à n'avoir pas seulement de pain. 'On défendit à toutes personnes de luy donner ni retraite, ni vivres, ni quoy que ce fust.'Voilà comment des Evesques traiterent un Evesque illustre qui avoit rendu tant de services à l'Eglise depuis 26 ans qu'il estoit Evesque. Et ce qui est encore plus étrange, ils le condannerent sans qu'il fust present, sans l'avoir appellé, sans luy avoir

Thdrt.ad Jo.c.4.p.703.a. a d. — ep.140.p.1014.c.d. — ep.113.116.119.140.p.986.c|988.b|992.b.c|1014.

demandé quels estoient ses sentimens, & lorsque les ordres de l'Empereur le retenoient comme prisonnier à 35 journées de là,
ep.119.p.592.c. [avec une défense expresse de le laisser venir à Ephese.] 'Aussi on ne vouloit pas le juger, mais accorder sa condannation au pou-
ad.Jo.p.703.c.d| voir des ennemis de la verité. 'Les Evesques de Syrie qui avoient
ep.138.p.1013.a. avec raison tant d'estime de sa doctrine, & qui le regardoient comme la gloire de leur pays, furent assez malheureux & assez lasches, pour se voir contraints de le condanner avec les autres,
ep.138.p.1012.a. [& ainsi de se condanner eux mesmes,] 'puisqu'ils n'avoient point d'autres sentimens & d'autre doctrine que luy.
Liber.c.12.p.74.75. 'On le condanna, dit Liberat, à cause "de ce qu'il avoit écrit contre les anathematismes de S.Cyrille,& à cause * d'une lettre qu'il avoit envoyée à son diocese contre le premier Concile
V.S.Cyrille " 40,44,45. * Ib.§78.
Thdrt ep.138.p.1011.1012. d'Ephese, durant les disputes. 'Theodoret mesme dit qu'on produisit contre luy quelques uns de ses écrits;qu'au lieu d'y remarquer aucune heresie, on leur donna de grands eloges: & que cependant on ne laissa pas de le condanner, parceque Dioscore l'ordonnoit ainsi, sans se mettre en peine de la justice & de la verité, pour flater la puissance si courte de ceux qui dominoient
Conc.p.101.b.c| alors, [c'est à dire de Chrysaphe.] 'Il semble qu'on ait aussi fait
Lup.can t.1.p.895. signer en blanc sa condannation par les Evesques, aprés les y avoir contraints à force de coups, & par les dernieres violences.

['On avoit aussi empesché Ibas d'Edesse de se trouver au Con- V.§51.
Conc.p.626.d. cile, en l'arrestant prisonnier,] '& il estoit alors à quarante jour-
p.634.b. nées d'Ephese, 'prisonnier dans Antioche. Cela n'empescha point
p.635.a.b. qu'on n'entreprist de le juger. 'On presenta une grande relation contre luy au nom de la ville d'Edesse, qui contenoit les depositions de beaucoup de personnes.On disoit qu'elle avoit esté mise entre les mains d'Eusebe d'Ancyre; mais il le nia. On lut cette
c. relation dans le Concile. 'On fit entrer trois, six, & [jusqu'à] douze témoins, sur ce qu'on l'accusoit d'avoir dit, Qu'il ne por-
p.674.a. toit point envie à J.C. de ce qu'il avoit esté fait Dieu, 'de quoy
Liber.c.12.p.74. cette relation l'accusoit encore. 'On luy reprochoit encore quelques autres blasphemes contre lesquels on s'elevoit avec de grands cris. On luy faisoit aussi un grand crime de sa lettre à Maris.

p.74. 'On l'appella par trois fois: Et comme il n'avoit garde de répondre, on le condanna par defaut, & comme rebelle au Concile, parceque Dioscore le voulut ainsi; sans qu'une grande par-
Conc.p.634.b. tie des Evesques sceust seulement ce qu'on avoit fait. 'Ibas apprit
p.674.a. à Antioche, dans sa captivité, qu'on l'avoit deposé. 'On voulut re-

lire à Calcedoine les actes de ce qui s'estoit fait à Ephese contre luy. 'Mais les Legats du Pape representerent que cela n'estoit point necessaire, & qu'il ne falloit plus parler de cette assemblée qui ne s'estoit renduë celebre que par des crimes. b.

V. § 28, 29. [Puisque "Daniel de Carrhes avoit esté accusé avec Ibas son oncle, 'il n'est pas difficile de croire qu'il ait aussi esté condanné avec luy, comme nous l'avons dit aprés Evagre.] Tous ces Evesques furent apparemment deposez le lendemain de la deposition de Saint Flavien, ou le jour d'aprés, c'est à dire le 9 ou le 10 d'aoust. p.1080.2 a.



ARTICLE LXXVI.

Domnus d'Antioche est deposé, & retourne dans la solitude.

'TROIS jours aprés la condannation de Saint Flavien, [& ainsi le 10 ou 11 d'aoust,] on deposa aussi Domnus d'Antioche; 'les chefs de cette miserable assemblée ne pouvant epargner ni ceux qui leur resistoient, ni ceux qui cedoient à leurs violences. 'Dioscore reserva donc seulement Domnus pour le dernier, parcequ'il avoit esté assez lasche pour consentir à tout ce qu'il avoit voulu, & pour prendre part à l'absolution d'Eutyche, & à la condannation des Orthodoxes. Il estoit malade ce jour là, & n'avoit pu se trouver au Concile. Mais Dioscore sans s'arrester à cela, produisit des lettres que Domnus luy avoit écrites, & où il blasmoit les anathematismes de S. Cyrille, comme obscurs [& embarassez.] 'Ce fut assez pour le condanner de voir qu'il n'approuvoit pas ces anathematismes. Car le Concile n'en parloit qu'avec respect, & protestoit de les maintenir toujours. 'Et les Orientaux mesmes qui les avoient rejettez si souvent, les confirmerent alors. Actc.ph.114. Leo,ep.75.c.2. p.576. Liber.c.12.p.74. Thdrt.ad Jo.t.4.p.703.a. c.

'On produisit encore contre luy un sermon qu'on pretendoit que Theodoret avoit presché en sa presence dans Antioche, pour insulter à la mort de S. Cyrille, & dont on raportoit mesme des paroles tout à fait Nestoriennes; [mais qu'on croit estre une piece entierement fausse, & une pure supposition des Eutychiens.] 'Theodose en confirmant la deposition de Domnus, dit qu'il avoit merité cette peine par la part qu'il avoit prise à l'aveuglement de l'heresie Nestorienne, [dont il avoit toujours esté ennemi.] 'Theophane dit que Domnus aprés avoir signé par force la condannation de Flavien, estoit revenu à luy; s'estoit op- Merc.t.2.p.276.2. Conc.t.4.p.863.804. Thphn.p.87.a| Zon.p.36.d.

posé à Dioscore, & aux officiers de l'Empereur, avoit protesté contre tout ce qui s'estoit fait, avoit traité le Concile d'impie, & avoit demandé que l'on effaçast sa signature. [Je voudrois qu'une chose si honorable à Domnus fust mieux attestée. Mais on peut dire que tous les anciens la condannent par leur silence, surtout Liberat & Theodoret. Car c'est inutilement] 'qu'on la cherche dans Liberat, en y changeant "un mot, que la suite fait voir ne devoir point estre changé.

Leo,n.p.602.§ 28. — remanentem.

'De tout ce qui se fit dans le faux Concile d'Ephese, il n'y eut que la deposition de Domnus qui subsista,ª soit qu'il n'ait pas demandé son rétablissement, [comme il est certain qu'il ne le demanda point dans le Concile de Calcedoine, soit que des raisons qui nous sont inconnuës, aient empesché de le luy accorder.] 'La foiblesse qu'il avoit fait paroistre dans ce Concile, meritoit bien qu'il fust deposé: 'Et Lupus croit que ce fut la veritable raison qui fit qu'on ne songea point à le rétablir. [Dieu le permit peut-estre par misericorde, pour le decharger d'un emploi dont il n'estoit pas capable, & luy donner moyen de reparer dans la solitude par la penitence, les fautes qu'il y avoit faites.] 'Car estant touché d'un grand sentiment de penitence de ce que sous un faux pretexte de charité il n'avoit pas obeï au conseil que Saint Euthyme luy avoit donné de ne point quitter son monastere; il le revint trouver depuis, tout fondant en larmes, & avec toutes les marques d'un cœur affligé & penetré de douleur.

Conc.t.4.p.674.675. — a Leo,n.p.597. — Lup.can.t.2.p.515. — p.583. — Boll.20.jan.p.311.§ 57.

[Cela n'arriva ce semble qu'en l'an 452.] 'Car il y a apparence qu'au sortir d'Ephese il fut mené en exil avec les autres que l'on avoit deposez: Et lorsqu'ils eurent esté rappellez par Marcien; [il voulut sans doute attendre le Concile de Calcedoine. Il ne paroist pas qu'il s'y soit presenté.] 'Mais Maxime mesme que l'on avoit mis à sa place,"pria le Concile de luy vouloir assigner quelque pension sur les revenus de l'Eglise d'Antioche. 'Le Concile laissa cela à la discretion de Maxime.ª Anatole semble dire que Domnus ne demandoit que cette pension. ['Ainsi il y a bien de l'apparence que Domnus avoit témoigné qu'il ne demandoit point son rétablissement; & que son unique desir estoit d'expier devant Dieu par la penitence & la retraite, les fautes par lesquelles il avoit merité d'estre deposé, & les autres dont il se sentoit coupable.]

Bar.449.§ 84| Leo,ep.72.c.3.p.572|573| Thdrt,ep.113.p.988.b. — Conc.t.4.p.682.c. — V.la note 54. — p.682,d,e. — a d. — Leo,n.p.597.§ 1| Conc.ap.p.770.d.

'Justinien & les Evesques du V. Concile ignoroient cet endroit du Concile de Calcedoine, lorsqu'ils écrivoient que ce Concile mesme avoit condanné Domnus aprés sa mort. 'Pour cette con-

Leo,n.p.600.601|Conc.t.5.p.717.d. — Leo,n.p.601.§ 8| Conc.t.5.p.546.c.

dannation, elle ne marque autre chose que ce que le Concile avoit fait pour confirmer l'ordination de Maxime mis en sa place, par où il avoit autorisé sa condannation. [Ce fut peut-estre la cause] de ce que Marcien ne le nomma point avec Saint Flavien, Eusebe, & Theodoret, en cassant la loy que Theodose avoit faite contre eux. Conc. t. 4 p. 863. 866.

'Je ne sçay pourquoi Maxime s'adressoit au Concile pour donner une pension à Domnus. Il seroit difficile de dire qu'il n'eust pas de luy mesme l'autorité de le faire. [Est-ce qu'il vouloit la faire regler, ou se faire donner le droit de la regler, depeur que Domnus n'en demandast une trop forte? Ou est-ce qu'il estoit bien aise que cette pension fust autorisée par le Concile, pour estre un nouveau titre contre Domnus, s'il pretendoit un jour luy disputer l'episcopat?] Les Legats du Pape en opinant sur cette pension, disent que Domnus se contentera de cela, & se tiendra en repos. Leo p. 603 §12. Conc. t. 4. p. 681 d.

[Ce fut donc apparemment aussi-tost aprés le Concile de Calcedoine, que Domnus vint retrouver S. Euthyme.] Il paroist en effet qu'il estoit dans la Palestine lorsque le moine Theodose Eutychien s'empara du siege de Jerusalem en 452; car il est marqué qu'il s'enfuit alors dans le desert. [On voit par ce que nous venons de dire, qu'on n'ignoroit pas absolument ce que Domnus estoit devenu aprés sa deposition,] 'comme Evagre l'a écrit. Thphn p. 92. c. Eva. l. 1. c. 10. p. 267. b.

Note 29 [a] Facundus met 'cet Evesque, [nonobstant ses fautes,] entre les saints Docteurs, [b] les lumieres, les Peres, & les illustres maistres de l'Eglise. [c] Il a eu au moins l'honneur de s'opposer le premier à Eutyche. a Fac. l. 2. c. 1. p. 57. a. b l. 8. c. 5. p. 340. c | 341. a. b | 342. b. c l. 12. c. 5. p. 559 a.



ARTICLE LXXVII.

Conclusion du faux Concile d'Ephese: Mepris & horreur que toute l'Eglise en a eu.

'APRES que Domnus eut esté deposé, Dioscore partit tout d'un coup d'Ephese. Les autres Evesques se retirerent aussi: '& l'on termina ainsi ce Concile, ou plutost ce brigandage, [qui est le nom qu'on luy donne ordinairement,] [d] parceque pour ruiner la foy Catholique, & établir une heresie detestable, des Prelats [vendus à l'iniquité, & agissant plus en brigands qu'en Evesques,] avoient privé les uns de leur dignité, & infecté les autres par la corruption de leur erreur, plus cruels certainement Acac. b. p. 114. Leo, ep. 75. c. 2. p. 576. d Conc. t. 4. p. 1103. d | 1804 e.

envers ceux ci, à qui ils faisoient perdre [la foy &] l'innocence, qu'ils ne l'estoient envers les premiers, dont leur cruauté faisoit d'illustres Confesseurs. 'Dioscore, dit S. Leon, taschant de ravir cette vie mortelle à S. Flavien, s'est privé luy mesme de la lumiere de la vie eternelle. En voulant chasser les Evesques de leurs Eglises, il s'est banni luy mesme de la societé des Fideles, en faisant tous ses efforts pour engager beaucoup de monde dans l'erreur, il a fait à son ame une infinité de plaies. Il a esté luy seul plus coupable que tous les autres, coupable dans tous les autres, & coupable pour tous les autres, parcequ'il a esté la cause de la faute de tous les autres. 'Cette "beste farouche est entrée dans la vigne du Seigneur, en a arraché le meilleur plan qu'il y a trouvé, & y a replanté le bois sterile qui en avoit esté arraché. Il a chassé de la bergerie ceux qui avoient des sentimens dignes de veritables Pasteurs, & a abandonné les brebis à ceux qu'il savoit bien estre des loups.

ep.93.c.4.p.626 — Conc.t.4.p.836 a. — *singularis ferus.*

'L'Imperatrice Placidie appelle ce faux Concile, une miserable & tumultueuse assemblée; '& S. Leon, le jugement detestable du conciliabule d'Ephese, [a] qui ne merite aucunement, & qui n'aura jamais le nom de Concile; [b] & en écrivant à Theodose mesme, [auteur ou protecteur de tout ce qui s'y estoit fait:] Il n'y a point, dit-il, de sacrilege qui egale le crime de cette assemblée qui au lieu d'assoupir & de remedier aux troubles qui agitoient l'Eglise, a non seulement excité de plus grands troubles, mais a mesme osé attenter aux fondemens de la foy qui nous fait Chrétiens. [Car outre qu'ils avoient condanné des expressions tres saintes, necessaires pour exclure l'heresie d'Eutyche, & qu'ils en avoient établi d'autres ou fausses, ou tres obscures;] 'condanner Flavien, & recevoir Eutyche, c'estoit établir que J.C. n'avoit point eu une veritable chair. 'Theodoret reproche particulierement à ce Concile, la maniere dont luy & d'autres y avoient esté condannez, sans estre ouis, si opposée à l'exactitude que les juges civils apportent dans des affaires de bien moindre consequence. [Entre tous les Evesques de ce Concile, il n'y en avoit guere de plus dignes, & en mesme temps de plus indignes de compassion, que ceux de l'Orient, qui se voyoient contraints par la violence de leurs confreres, & par leur lascheté propre, à condanner des veritez qu'ils avoient soûtenuës plus fortement que tous les autres, & à deposer les Evesques pour qui ils avoient le plus d'estime & d'affection.] 'Aprés avoir condanné [Eutyche peu de mois auparavant,] comme un sectateur des impietez de Valentin

p.57.a. — Leo ep.110 c.1. p.661. — a ep.65.c.1.p. 564. — b ep.41.c.1.p. 510. — ep.110.c.1.p.661. — Thdrt.ep.119. 138.140.p.991. 1011.1014. — ad Jo.t.4.p. 703.704.

Valentin & d'Apollinaire, ils se jettoient par terre à ses pieds, luy demandoient pardon, l'appelloient un pere spirituel, & l'environnoient comme un genereux athlete qui venoient de combatre & de vaincre pour la foy. 'Ils taschoient de couvrir un peu leur chûte honteuse, en pretendant que le Concile n'avoit rien fait de nouveau touchant la foy. 'Mais Theodoret leur montre au contraire, que c'estoit la foy & la doctrine qui avoit esté le sujet, [ou au moins le pretexte] de tout ce qui s'y estoit fait, & qu'on n'y avoit deposé aucun Evesque, qu'en l'accusant d'erreur dans la foy, & non pour aucune faute personnelle. p.702.d. p.703.

'S. Leon n'eut jamais d'égard, comme nous le verrons dans la suite, à tout ce qui s'estoit fait dans ce Concile.[a] Il soûtint que toute la foy Chrétienne estoit ruinée, si on ne l'abolissoit; [b] que nulle raison ne pouvoit permettre qu'on regardast la deposition de S. Flavien comme valable, '& qu'il falloit toujours communiquer avec luy.[c] En un mot, il regarda tout ce qui s'estoit fait dans cette assemblée, comme nul; '& il travailla à obtenir une loy de Marcien, pour en abolir mesme la memoire. 'Tout le Concile d'Occident rejetta avec luy ces malheureux effets de la haine & de la passion de Dioscore.'Et S. Leon regarda comme une grande misericorde de Dieu, que ce jugement detestable eust esté détrit par l'autorité du saint Concile de Calcedoine. 'On en excepta seulement la deposition de Domnus. [Nous verrons que dés avant le Concile de Calcedoine, S. Leon avoit receu en sa communion Eusebe de Dorylée & Theodoret.] Lup.can. c.4.p. 513.514. a Leo,ep.40 c. 1.p.510. b ep.41.c.2 p.513 p.513|45.c.1.p. 516|47.p.522. c Conc.p.674.b. b.c. p.52.b. Leo,ep.110.c.1. p.661. Conc. p.674.b 675.a.

'Facundus raporte l'exemple de ce Concile, & de celui de Rimini, pour faire voir que des Evesques opprimez ou par la puissance des Princes, ou par celles de leurs confreres, ne peuvent que signer des faussetez, 'que faire voir la foiblesse & de ceux qui signent, & de ceux qui font signer, & de la cause qu'on soûtient par ces signatures forcées. Fac.l.12. c.3 p. 544.c. p.545.a.



ARTICLE LXXVIII.

Loy de Theodose pour le faux Concile d'Ephese, & contre S. Flavien.

[DIOSCORE qui avoit esté le maistre de ce Concile, en fit sans doute aussi dresser les actes comme il luy plut.]'Eusebe de Dorylée l'accuse d'y avoir mis des choses qui n'avoient point esté dites dans le Concile [Nous n'en avons que ce qui s'y fit le premier jour 8 d'aoust, parcequ'on ne relut que cela dans le Conc.t.4.p.382. b.

p.128.e|132.d|224.b. Concile de Calcedoine. 'Durant qu'on le relisoit, les Evesques y accuserent de faux quelques endroits. [Mais ce ne sont que ceux où l'on marquoit des paroles generales du Concile, qui p.124.b. pouvoient bien n'avoir esté dites que par quelques uns.] 'Ceux d'Egypte avouent en effet en un endroit ce que les Orientaux p.132.d. desavouoient. 'En un autre, Dioscore soûtient que ce que por- p.234.d. tent les actes, estoit veritable.'Et c'estoit la maniere ordinaire de ces sortes d'actes, d'attribuer en general aux Conciles ce qui n'estoit dit que par quelques uns, [lorsque les autres ne s'y opposoient pas.]

p.406.b. 'Dioscore eleva depuis aux dignitez de l'Eglise "ceux qui luy avoient servi de ministres dans les meurtres [& les violences] commises à Ephese. V. 572.

[Il n'est point marqué où il s'en alla aprés sa sortie precipitée d'Ephese. Il y a toute apparence qu'il se hasta d'aller à Constantinople avec Eutyche, tant pour y jouir au milieu de la Cour des fruits & des applaudissemens de sa victoire, que pour y rendre cette victoire plus complette & plus assurée, en la faisant confirmer par l'Empereur, & en ordonnant un nouvel 'Evesque à Constantinople.

On ne peut sans doute attribuer qu'à Dioscore la loy que Theodose publia ensuite, qui est la plus injurieuse à l'honneur de ce prince qu'on se puisse imaginer. Nous n'en avons point la date.]
p.864.a. 'Il y confirme & y loue en general les decrets du faux Concile p.863.d. d'Ephese, & en particulier les depositions des Evesques, 'nommément de S. Flavien, d'Eusebe de Dorylée, de Domnus, & p.864.b. de Theodoret. 'Il ordonne que les metropolitains feront signer le symbole de Nicée par tous les Evesques de leur province, & c. l'en assureront par leurs lettres.'Il défend d'oster ou d'ajouter un seul mot à ce symbole.

[Mais ce qui fait voir combien ce malheureux prince s'estoit p.863.c. laissé aveugler,]c'est ce qu'il dit, Que Flavien & Eusebe en suivant les pernicieuses illusions de Nestorius, ont divisé les Eglises d. par des schismes,'& y ont repandu l'heresie.[a] Il regarde les senti- a p.864.b. mens de Nestorius, de S. Flavien, & des autres Evesques depo- b. sez, comme le venin d'une mesme erreur. 'Il ordonne que tous ceux qui les suivront, seront deposez par l'autorité des Evesques c. Orthodoxes, '& qu'on ne donnera aucune retraite ni aux docteurs, ni aux sectateurs de cette religion, sur peine de confisca- Thdrt.ep.140. tion, & de bannissement perpetuel. [Et c'est peutestre] 'ce qui a p.1014.c.d. fait dire à Theodoret, qu'on avoit défendu de luy donner ni de

logement, ni mesme de l'eau, ni quoy que ce fust.'La loy rejette Conc p.864.d. nommément la foy condannée & interdite de Theodoret & de Nestorius, 'condanne egalement au feu les écrits de l'un & de c. l'autre,'mesme leurs commentaires, leurs homelies, & les autres d. ouvrages qu'ils avoient faits, soit qu'ils portassent leur nom, soit qu'on pretendist les attribuer à d'autres.

'Voilà ce que des scelerats obtinrent par surprise aprés la mort p.866.e. de S.Flavien,'& ce que Marcien s'estima depuis obligé de casser p.866.867. par une autre loy du 6 juillet 452.'On produisit celle de Theodo- t.5.p.472. se dans le V. Concile, augmentée des noms de Diodore & de Theodore. Mais on en avoit osté tout ce qui regarde la condannation de S. Flavien, & l'approbation du faux Concile d'Ephese. 'Dioscore ne manqua point de s'appuyer de son autorité dans le t.4.p.112.b. Concile de Calcedoine.[Si c'est par cette loy] 'que Theodoret Thdrt. ep.140. dit qu'on l'avoit interdit de tout, il est visible qu'il l'attribuë p.1014.c.d. moins à Theodose qu'à Dioscore, & aux autres Evesques qui l'avoient deposé.

ARTICLE LXXIX.

Anatole est fait Evesque de Constantinople par Dioscore, & Maxime d'Antioche par Anatole.

'COMME Theodose prenoit plus de soin des affaires de Cotel.g.t.1.p.65.a l'Eglise, que de celles de son Etat, [ce qui eust esté fort avantageux à l'Eglise s'il eust eu autant de lumiere que de zele;] 'il eut un grand soin que la ville de Constantinople ne demeurast a. pas longtemps sans Evesque. 'Le peuple de cette ville avoit té- Conc.t.4.p.48. moigné par des acclamations publiques, qu'il vouloit toujours demeurer uni à S. Flavien son pasteur. Il avoit traité de Manichéens ceux qui nioient que J.C. eust une veritable nature humaine: & il avoit imploré le secours & la protection de l'Eglise de Rome [Cela se fit apparemment à la premiere nouvelle de la deposition de S.Flavien.] 'Il y avoit plusieurs Ecclesiastiques qui Leo, ep.59.c.3. demeuroient "inseparablement attachez à ce Saint. p.554|60.c.4.p.556. *fidelibus officiis.*

* Note 30. [Mais*ce Saint estant mort, comme il falloit luy donner un successeur,] 'Theodose permit au Clergé de luy marquer ceux Cotel.p.66.b. qu'on jugeroit les plus capables, se reservant le choix de celui qui luy agréeroit davantage. Cela produisit de grandes divisions, [les uns sans doute voulant exclure ceux qui avoient abandonné S. Flavien, & les autres ceux qui l'avoient suivi.] 'On pretend b.c.

que sur cela l'Empereur ordonna qu'on choisist le meilleur de tous les Ecclesiastiques des autres Eglises qui se trouvoient alors dans la ville; & que pour obeïr à cet ordre, le Clergé à qui l'Empereur en laissoit le choix, donna son suffrage à Anatole [Prestre d'Alexandrie,] 'lequel fut aussitost sacré par le Concile des Evesques qui se rencontroient à Constantinople. 'Voilà de quelle maniere Anatole mesme manda à S. Leon que son election s'estoit faite.

p.67. p 66.67.

'Il est certain que ceux qui l'ordonnerent rendoient son ordination suspecte,[a] parceque c'estoient les ennemis de la foy;[b] y ayant lieu de croire qu'ils ne l'auroient pas ordonné s'il n'eust esté semblable à eux,[c] & qu'ils ne s'estoient pas mis en peine de suivre les regles des Canons.[d] Ce fut en effet Dioscore mesme qui l'ordonna, s'estant attribué ce droit contre les Canons, dit un historien, [quoique S. Chrysostome ait aussi esté ordonné par Theophile d'Alexandrie.] On ajoute qu'Eutyche assista à cette ceremonie auprés de Dioscore en fonction [de Prestre,] & que Anatole dit à l'un des deux "par une flaterie [que je n'entens point,] Quelque part que vous alliez, vous rendez tout saint. Cela arriva en cette année 449; [mais apparemment aprés le milieu de novembre,] 'puisqu'il ne paroist point que les Abbez Martin & Fauste en aient rien mandé "dans la lettre qu'ils écrivirent vers ce temps là à Saint Leon.

Leo, ep. 84. c. 1. p. 607 | 86. c. 2. p. 611. a ep. 85. c. 1. p. 609 | 78. c. 2. p. 594. b ep. 84. c. 1. p. 607 | 80. c. 1. p. 599. c ep. 80. c. 1. p. 599. d Thdr. L. p. 580. χαρίεντως. Leo, ep. 49. p. 537. V. §13.

'Anatole, comme nous avons dit, estoit Prestre,[e] ou Diacre d'Alexandrie,[f] & il estoit à Constantinople en qualité de Nonce de Dioscore, pour prendre soin des affaires de l'Eglise d'Alexandrie.[g] S'il l'en faut croire à sa parole, il avoit toujours aimé la tranquillité & le repos, estoit toujours demeuré dans l'humilité, & s'estoit toujours cru obligé de fuir la vanité, la legereté, & le desir de s'agrandir & de s'élever audessus des autres. 'S. Leon a dit de luy, [& avec plus de verité sans doute,] qu'il n'avoit aucun zele pour la verité & pour la foy Catholique; qu'il se mettoit peu en peine ni du mystere de nostre redemption, ni de sa reputation propre; & que c'estoit "un genie fort petit & fort borné. 'Il estoit indubitablement du parti de Dioscore lorsqu'il fut elu. [Mais l'état des affaires ayant changé par la mort de Theodose, il l'abandonna, & fut bien aise de passer pour Catholique.]

Acac. b. p. 114. e Liber. c. 12. p. 76. f p. 76 | Acac. b. p. 114. 115. g Leo, t. 1. p. 654. c. 4. ep. 86. c. 2. p. 611. &c. Acac. b. p. 115.

'Aprés son ordination, il écrivit à S. Leon sur sa promotion, '& nous avons encore une partie de cette lettre.[h] Les Evesques qui l'avoient ordonné luy en écrivirent aussi. Mais ni luy ni eux

Leo, ep. 53. p. 545. Cotel. g. t. 1. p. 66. h Leo, ep. 53. p. 545.

ne luy parloient non plus de la foy, que s'il n'y eust eu aucune
difficulté sur cela, ni aucun besoin de faire voir la pureté de leur
doctrine. 'C'est pourquoi Saint Leon fut longtemps sans vouloir ep.52.p.543|84
écrire à Anatole, comme nous le dirons en son lieu. [a] Il ne laissoit c.1.p.607.
pas neanmoins de le reconnoistre pour Evesque de Constanti- a ep.52-54 p. 543.545.546.
nople. 'Et en effet, il n'y avoit pas de raison de contester son ordi- n.p.872.
nation, mais il falloit seulement s'assurer qu'il n'estoit point en-
gagé dans l'erreur de ceux qui l'avoient sacré : à quoy Saint
Leon ne manqua pas.

[Une des premieres actions d'Anatole fut sans doute l'ordination
de Maxime,]'qui fut fait Evesque d'Antioche à la place de Dom- Liber.c.12.p.
nus [Quand Domnus eust esté legitimement deposé, c'estoit à l'E- 76.
glise d'Antioche à luy choisir un successeur, & aux Evesques de
l'Orient à l'ordonner.] 'Cependant ce fut Anatole qui l'ordonna Leo,ep.78.c.5.
contra les regles des Canons, & sans estre autorisé par aucun p.595|80. c.2.p. 599.
exemple, [soit pour étendre sa jurisdiction jusque sur l'Orient,
soit simplement parcequ'on n'eust jamais pu porter les Orien-
taux à mettre un Evesque à la place de Domnus.] 'Le P. Quesnel a.p.613. § 31.
croit qu'il fut à Antioche avec un pouvoir de l'Empereur pour
faire cette ordination; & il se fonde sur ce qu'Estienne d'Ephese
dit dans le Concile de Calcedoine, 'Que Maxime avoit esté fait Conc.t.4.p.
Evesque canoniquement. [Je ne sçay si cette preuve est assez for- 675.a.
te, n'y ayant que neuf mois entre l'ordination d'Anatole & la
mort de Theodose.] 'Il est certain aussi que dans ces neuf mois, p.546.a.b.
Maxime déja Evesque estoit à Constantinople, 'peutestre plus d.
de quatre mois avant la mort de Theodose.

V.S Cyrille § 137, 145. [Nous ne voyons point qui estoit Maxime : car "ce que nous
avons dit autrepart, que ce pouvoit estre ce Maxime Diacre
d'Antioche si animé contre les Nestoriens, n'est qu'une simple
conjecture,] 'quoique Lupus le mette comme un fait constant & Lup.can.t.2.p.
certain, [b] en quoy le P. Quesnel & le P. Garnier semblent le suivre. 983.
[Il paroist qu'il estoit d'Antioche,] [c] puisqu'il connoissoit depuis b Leo,n.p.613. § 31|Thdrt.G.
longtemps Theodoret : [d] Et il luy fut favorable dans le Concile p.470.1.b.
de Calcedoine. c Conc.p.623.a. b.
d b|101.e.

ARTICLE LXXX.

Trouble & confusion de l'Orient : Dioscore regne partout.

[ON ne peut douter du trouble que le malheureux succés
du Concile d'Ephese causa dans tout l'Orient,] '& il n'y Thdrt. ep.119. p.991.d.

eut point d'Eglise qui ne se ressentist de l'agitation de cette tempeste. 'Liberat dit qu'on y vit alors le plus grand schisme qui y eust jamais esté. Ceux de Thrace [qui estoient le plus prés de la Cour,] suivoient Dioscore, avec ceux d'Egypte & de Palestine; & au contraire ceux de l'Orient, de l'Asie, & du Pont, s'attachoient à [défendre l'innocence de] S. Flavien. Liberat ajoute que ce schisme dura jusqu'à la mort de Theodose.

Liber.c.12.p.76.

[Je ne sçay neanmoins si la division alla jusqu'au schisme & à la rupture de la communion.] 'Car si cela eust esté, on n'auroit pas pu abuser de la simplicité de Theodose, jusqu'à luy faire écrire à Valentinien, Que la deposition de S. Flavien avoit fait regner la paix & la concorde dans les Eglises. 'Nous voyons aussi que Theodoret se plaint que les Evesques qui revenoient d'Ephese, pleuroient ce qu'ils avoient fait par violence & par force; mais ne remedioient point à la faute qu'ils avoient commise. Ils ne se retractoient point, mais persistoient dans l'injustice & l'impieté où ils témoignoient tant de regret d'estre engagez: 'Et il ajoute que les autres Evesques "ne se separoient point de leur communion & ne les portoient pas mesme à se retracter; parceque chacun preferoit une tranquillité presente de peu de temps, à celle qui est eternelle.

Conc.t.4. p.37. d. | Thdrt.ad Jo.p. 702 c.d. | ep.133.134.p. 1006.a|1007.a b. | V.Theodoret § 34.

[Il paroist donc qu'encore que les esprits fussent partagez sans doute entre la justice & l'injustice, neanmoins c'estoit l'injustice qui dominoit partout; personne ne voulant s'attirer la colere de Theodose & de ses ministres.] 'En effet, quoique Liberat dise qu'on n'ordonna point d'Evesque à la place d'Eusebe [de Dorylée dans le Diocese d'Asie,] 'neanmoins S. Leon parle d'un homme qu'on disoit luy avoir esté subrogé injustement, & ravager son Eglise. 'Julien de Cos souffrit aussi beaucoup, & se vit prés d'estre contraint de se retirer à Rome, & S. Leon s'y attendoit. Neanmoins il eut toujours assez de liberté pour demeurer chez des personnes qui conservoient encore quelque chose de la foy de l'Eglise. [Je ne sçay si ce ne seroit point chez Anatole de Constantinople.

Liber.p.76. | Leo,ep.59. c.3. p.554. | ep.61.p.557.

Pour le Diocese d'Orient, on ne voit point que Maxime ait trouvé d'opposition à se faire reconnoistre Evesque d'Antioche: Et il y a bien de l'apparence que s'il n'eust déja esté dans la possession paisible de son autorité, S. Leon ne l'auroit pas toleré & autorisé comme il fit, au prejudice de Domnus.]

'Sabinien de Perrhe fut contraint par la violence d'abandonner son Eglise à Athanase, malgré les larmes de tout son peuple.

Conc.p.719.d| 722.c.

Il ressentit en cette occasion quelque foiblesse: & pour se rétablit dans l'episcopat, il vouloit avoir recours à ceux mesmes qui l'en chassoient, [c'est à dire sans doute à Dioscore.] Mais Theodoret luy écrivit pour l'exhorter de penser davantage à ce qu'il faisoit; Qu'il eust eu bien plus de raison de fuir l'episcopat, si on l'eust voulu obliger d'y demeurer dans l'état où estoient les choses; Que les uns publiant hautement des blasphemes contre ce que l'antiquité nous a appris du mystere de l'Incarnation, & les autres prenant part aux crimes des premiers par le silence avec lequel ils souffroient leurs blasphemes, il ne restoit que deux voies à ceux qui aimoient la verité, ou de s'opposer fortement à l'erreur, [& s'exposer ainsi à la persecution,] ou de fuir, [& d'abandonner les dignitez de l'Eglise,] pour n'avoir point de communion avec des impies. [Rien ne nous empesche de croire que Sabinien suivit cet avis: & il luy fut bien plus glorieux d'estre rétabli par le Concile de Calcedoine, que par Dioscore, dont il n'eust pu meriter la faveur qu'en trahissant sa conscience.] Thdrt.ep.125. p.998.

'On mit aussi à Edesse à la place d'Ibas un autre Evesque nommé Nonne. [a] Theodoret écrivit à Ibas pour l'encourager à souffrir constamment les persecutions, la deposition, la necessité, & tous les autres maux qui estoient l'effet de l'injustice de leurs ennemis. Considerez, luy, dit-il, ce qui s'est passé depuis la creation de l'homme jusques à nos jours, & vous verrez que ceux qui ont voulu servir Dieu, ont tous eu beaucoup à souffrir, & ont toujours esté persecutez par ceux qui vivoient de leur temps. 'Ne songez donc qu'à pleurer les Evesques qui commettent ces injustices, & à plaindre ceux qui ne se mettent pas en peine de s'y opposer. Gemissons en voyant l'Eglise dans un si grand trouble: mais rejouissons nous de ce que nous avons le bonheur de souffrir pour la pieté, & ne cessons point d'en rendre gloire à celui qui veut bien nous faire une telle grace. Cedons à nos meurtriers l'honneur, les delices, les dignitez, la gloire si peu estimable de ce siecle. Mais pour nous, qu'il nous suffise de demeurer attachez à la doctrine de l'Evangile: Souffrons avec elle, s'il est necessaire, tous les traitemens les plus fascheux, & preferons une glorieuse pauvreté à des richesses sujettes à tant de chagrins & de peines. 'Il envoya cette lettre par un Prestre nommé Ozée, qu'il appelle un genereux défenseur de la verité. 'On pretend qu'aprés qu'Ibas eut esté chassé d'Edesse, un Diacre avoua devant tout le Clergé, qu'il avoit falsifié, pour luy faire plaisir, un acte important. Conc. p. 678. c| Liber. p. 76. a Thdrt. ep. 132. p. 1003. b. c. d. p. 1005. 1006. Conc. p. 674. a.

[Comme Dioscore estoit alors toutpuissant, ce fut luy apparemment qui obligea l'Evesque & le Clergé de Mopsueste "à effacer de la liste de leurs Evesques les noms de Theodore & de Melece, pour mettre en leur place celui de S. Cyrille d'Alexandrie.] 'Et on marque en effet qu'il fit oster des diptyques des Eglises les noms de leurs plus illustres Pasteurs. On ajoute qu'il fit aussi bruler leurs images.

V. Theodore de Mopsueste § 4.

Thdr. L. p. 581.



ARTICLE LXXXI.

Theodoret a recours à S. Leon: De ceux qui soutenoient la vraie foy dans l'Orient.

[THEODORET ne se contenta pas de savoir qu'on l'avoit condanné à Ephese.] 'Il trouva le moyen d'avoir les actes de tout ce qui s'y estoit passé, [& se rejouit d'y voir] [a] que les Legats de S. Leon s'estoient opposez aux injustices que l'on y avoit commises. Il l'avoit sceu dés auparavant [par le bruit public.] 'Et ayant eu aussi la lettre de Saint Leon à Flavien, il y vit avec une extreme joie que les veritez qu'il avoit toujours preschées, y estoient tres clairement exposées, [& tres fortement soutenuës.] 'Il savoit d'ailleurs le zele que S. Leon avoit témoigné en beaucoup de rencontres pour la verité, surtout contre les Manichéens. 'Esperant donc trouver dans l'Occident la justice qu'on luy refusoit dans l'Orient, 'il se resolut "de deputer à S. Leon, & aux autres Evesques de l'Occident, quelques uns de ses Ecclesiastiques; & il écrivit par eux une grande lettre à S. Leon, où il le prie de luy faire savoir s'il doit acquiescer à sa condonnation, ou s'il travaillera à se justifier : & en ce cas il le prie de luy ordonner de venir à Rome, "estant resolu de se remettre absolument au jugement de l'Eglise Romaine, 'qu'il reconnoissoit estre pour plusieurs raisons la premiere de toutes les autres.[b] Il écrivit en mesme temps à l'Archidiacre de Rome, afin qu'il appuyast la justice de sa cause auprés du Pape, '& au Prestre René l'un des Legats que S. Leon avoit envoyez au Concile de Ephese, & qu'il croyoit y avoir assisté avec [Jule & Hilaire, ausquels il écrivit aussi sans doute.] 'Il écrivit apparemment encore aux principaux Evesques de l'Occident.

Thdrt. ad Jo. t. 4. p. 703. a. | a ep. 116. p. 989. a. b. | p. 990. a. b | 113. p. 985. c. | p. 985. c. | ep. 119. p. 992. c. d. | ep. 113. p. 984. | V. Theodoret § 35. | &c. | p. 984. 995 | 116. p. 989. c. | b ep. 108. p. 991. | ep. 116. p. 989. | ep. 117. p. 990. a.

[Nous verrons dans la suite qu'il obtint de Saint Leon la justice qu'il en attendoit; ce qui n'empescha pas qu'il ne fust obligé de se retirer en un monastere prés d'Apamée, bien loin de son diocese,

cese, & reduit à manquer de tout, si la providence divine ne l'eust assisté "par diverses personnes qui avoient du zele pour la vraie foy.] Il blasme sur ce sujet la froideur de Theoctiste Evesque de Berée.ᵃ Mais il louë au contraire le zele & le soin de Timothée de Dolique, de Jean de Germanicie, & d'Urane d'Emese, tous Evesques de Syrie. ᵇ Il conservoit encore quelque union avec Romule de Calcide. ᶜ Il se louë aussi de la charité d'un Avocat nommé Marane, & de Longin Abbé de Dolique. ᵈ Il donne des eloges au courage que quelques habitans de Zeugma [sur l'Euphrate] faisoient paroistre pour la foy. ᵉ Il parle de la mesme maniere de Job, & de Magnus Prestres & Abbez, peut-estre à Constantinople. 'Mais il releve surtout la generosité avec laquelle S. Marcel Abbé des Acemetes [prés de Constantinople;] avoit défendu la foy, sans estre arresté ni par l'autorité d'un Empereur, ni par le grand nombre des Evesques qui avoient abandonné la verité. [On a lieu de presumer la mesme chose] 'd'André moine de Constantinople, dont il parle avec des eloges magnifiques.

Thdrt ep. 134. p. 1007. a ep. 123. 130. 133. p. 995. 996. 1001 a| 1006. b ep. 135. p. 1008. c ep. 124. 131. p. 996. 1004. d ep. 125. p. 995. 998. e ep. 127. 129. p. 999. 1000. ep. 141. 142. p. 1015. 1016. ep. 143. p. 1016. 1017.

'Saint Leon louë aussi Fauste Abbé à Constantinople, comme un homme qui avoit de la pieté, & qui conservoit avec soin le thresor de la veritable foy. 'Il louë Martin & toute sa congregation, d'avoir [receu] l'esprit de la foy dans [une telle plenitude &] une telle force, que toute la tentation de l'heresie n'avoit pu causer dans leurs cœurs le moindre affoiblissement. 'Il écrit encore à plusieurs autres Abbez de Constantinople, & leur recommande le soin de ses Legats, comme à des personnes qui avoient & la connoissance & l'amour de la verité Catholique. [mais il presumoit plutost cela d'eux, qu'il ne le savoit,] 'puisqu'il joint avec les autres un Carose, [indigne de cette loüange.

Leo, ep. 57. p. 550. ep. 55. p. 547. ep. 53. p. 546. p. 545.

Quoique le grand Saint Euthyme paroisse avoir esté fort uni avec Juvenal de Jerusalem, il faut dire neanmoins que Dieu l'éclaira beaucoup en cette occasion.] 'Car il est marqué qu'il eut un extreme regret de voir ᶠ Auxolaus ou Auxilaüs ᵍ Evesque des Sarrazins [de Parembole,] engagé dans le parti de Dioscore. [Et c'estoit certainement avant le Concile de Calcedoine,] ʰ auquel assista Jean, fait Evesque des mesmes Sarrazins aprés la mort d'Auxilaüs.

Boll. 20. jan. p. 313. § 72. f Conc. t. 4. p. 117. c. g p. 168. d| 313. d| 321. a| Boll. 20. jan. p. 313. § 72. h Boll. 20. jan. p. 313. § 72.

[Voilà ceux que nous trouvons avoir témoigné quelque courage pour la verité, lorsque Dioscore faisoit de vains efforts pour vaincre celle qui est invincible.] 'Mais elle souffroit que ses ennemis eussent quelque pouvoir sur la terre, afin que ceux qu'elle rendoit ses défenseurs, les vainquissent avec plus de

Leo, ep. 55. p. 547.

gloire. [Et c'est ce qu'on peut dire estre arrivé à Theodoret, 'qui ne paroist jamais plus grand que quand il parle de ce qu'il
Thdrt.ep.130 p. 1000 c. souffre.] 'Ainsi Dieu permettoit cette tempeste pour decouvrir les pensées cachées dans le secret des cœurs, pour signaler le courage de ceux qui aimoient la verité, & faire voir ou la foi-
ep.133.p.1002. b.c. blesse, ou l'impieté des autres. 'Car il y en a, dit Theodoret, dont le cœur est effectivement corrompu par l'impieté "qui regne aujourd'hui. D'autres indifferens à tout reçoivent egalement les sentimens les plus opposez. Quelques uns connoissent la verité, mais la retiennent en eux mesmes, & font audehors profession
c. de l'impieté pour se conformer au grand nombre. 'Quelques autres [sans embrasser l'heresie,] la font servir de pretexte à l'envie & à la haine qu'ils ont pour d'autres sujets contre ceux qui défendent la verité, & leur font ainsi tout le mal qu'ils peuvent. [Les moins coupables] sont ceux, qui conservant les veritables sentimens de la foy apostolique, [ne veulent pas se declarer pour le mensonge; mais] n'osent aussi se declarer pour la verité, parcequ'ils redoutent la puissance de ceux qui l'attaquent. Ils gemissent des maux qu'ils voient inonder la terre, & en ont une vive douleur, mais ils ne laissent pas de demeurer unis à ceux qui les causent. L'Evesque Romule [de Calcide] estoit du nombre de ceux-
d. ci, 'dont Theodoret condannoit & excusoit un peu la timidité. [Il
ep.130.p.1000.d semble qu'on y peut raporter] 'ceux dont Theodoret dit ces paroles: Ils ont les ennemis [de la foy] en aversion; ils plaignent ceux qui l'abandonnent; mais ils n'osent donner du secours à ceux que l'on persecute à cause qu'ils la soûtiennent. Et si ces deserteurs qu'ils condannent les pressoient un peu vivement, vous les verriez peut-estre se ranger du costé des persecuteurs, & maltraiter ceux qui ont les mesmes sentimens qu'eux.

marh. (right margin)



ARTICLE LXXXII.

Saint Leon affligé, mais non abatu, casse tout ce qui s'est fait à Ephese; s'unit à S. Flavien, se separe de ses juges; demande à Theodose un Concile general en Italie.

Leo,ep.45.c.1.p. 516. 'SAINT Leon apprit, comme nous avons vu, du Diacre Hilaire, le malheureux succés du faux Concile d'Ephese.
ep.33.p.504. Il avoit toujours attendu avec inquietude l'evenement de cette
ep.45.c.1.p.516.] affaire. 'Mais il eust eu peine à se persuader que l'injustice y eust regné aussi hautement qu'elle avoit fait, s'il n'en eust esté assuré

par un témoin oculaire. Il en conceut une extreme douleur, [parcequ'il avoit un grand amour pour l'Eglise, pour la verité, & pour la justice.] 'Nous sommes vivement penetrez, dit-il, de ep.44.p.515.
" la conduite impie & "barbare de cette assemblée : mais nous
" elevons nos esprits vers le Seigneur, & nous esperons tout de la
" verité que nous suivons, sans neanmoins rien omettre de ce que
" nous croyons pouvoir estre utile avec la grace de Dieu. Demeu-
" rons donc fermes dans la verité que nous possedons, disoit-il aux
" autres Evesques ; & que tous les efforts de cette tempeste ne
" soient point capables de troubler & d'agiter nostre foy. Atten-
" dons que la verité repande ses rayons de tous costez, & qu'elle
" dissipe les tenebres de la perfidie & de l'erreur.

furiosi.

'Il assembla, ou trouva déja assemblé un Concile [a] d'un assez grand nombre d'Evesques, [b] qui representoient ce semble tout l'Occident. [c] Il semble dire qu'il les avoit assemblez exprés pour cette affaire. [d] Ainsi c'estoit apparemment plus que la suite & la continuation du Concile qu'il tenoit tous les ans le 29 de septembre. [Ce fut avec le conseil de ces Evesques,] [e] qu'il écrivit plusieurs lettres datées [f] du 13 & du 15 d'octobre. [g] Quelques unes de ces lettres sont seulement en son nom ; [h] les autres sont aussi au nom du Concile de Rome.

ep.40.p.509. a ep.49.c.1.p.537. b p.510. c ep.52.c.2.p.544. d ep.16.c.7.p.466|n.p.854.6. e ep.41-44. f ep.40-45.47. g ep.42-44. h ep.40.41.45.57.

[i] Comme il ignoroit encore la mort de S. Flavien, il luy écrivit pour luy témoigner sa douleur, de ce qu'il souffroit à cause qu'il avoit défendu la foy, & plus encore du crime de ceux qui combatoient la verité. Il l'exhortoit à la constance, & luy promettoit qu'il n'ometroit rien de ce qui pouvoit contribuer soit à son soulagement, soit au rétablissement de la cause commune de l'Eglise, auquel il se croyoit obligé de travailler d'abord. Il remettoit au porteur à l'instruire plus amplement de ce qu'il avoit dessein de faire. 'Cette lettre que le P. Quesnel date du 13 d'octobre, est datée par les autres du 29 de septembre [Et il est assez probable qu'aussitost aprés l'arrivée d'Hilaire, S. Leon se hasta d'écrire ce billet à Flavien pour le consoler.]

i ep.42.p.513.514. Conc.t.4.p.38.d|Bar.449.§120.

'Nous ne pouvons mieux juger du dessein qu'avoit Saint Leon, que par les autres lettres qu'il écrivit [en mesme temps que celle-ci, ou] fort peu aprés. 'Car nous avons "une lettre trés forte qu'il écrit à Theodose du 12 ou 15 d'octobre, où il traite tout ce qui s'estoit fait à Ephese d'impieté, de sacrilege, & d'un violement ouvert de la foy & des Canons de l'Eglise. 'Il proteste dans une autre lettre, qu'il estoit absolument resolu à ne recevoir point dans sa communion ceux qui taschoient de renverser les

Bar.449.§121. Note 31. Leo.ep.40.p.509.511. ep.43.c.2.p.515.

ep.40.c.2.p.510. anciens fondemens de la doctrine Catholique. 'Il supplie donc l'Empereur au nom de luy & du Concile, & le conjure par tout ce qu'il y a de plus sacré, d'ordonner que toutes choses demeurassent au mesme état qu'elles estoient avant le premier jugement [du Concile de Constantinople contre Eutyche,] jusqu'à ce qu'on eust tenu un nouveau Concile composé d'un plus grand
c.1.p.510. nombre d'Evesques, 'parceque c'estoit ruiner la religion, que de ne pas abolir ce sacrilege.

ep.41.c.2.p.513. 'Il crut avoir declaré par là suffisamment, que les entreprises du faux Concile d'Ephese estant veritablement contraires à tous les Canons, il ne pouvoit y avoir aucun égard, & que Saint
p.530. Flavien demeuroit toujours dans sa communion. 'C'estoit en
ep.47.p.522. effet la resolution constante de tout le Concile d'Occident: 'Et l'interest de la foy Catholique ne permettoit pas qu'on en usast
ep 60.c.2.p.555. 556. autrement. 'Il paroist que S. Leon fit encore plus, & qu'il se separa mesme de la communion de tous ceux qui avoient signé à
ep.40.c.3.p.511. Ephese, [comme "Theodoret soûtenoit qu'on le devoit faire.] 'Il promet neanmoins que ceux mesmes qui sont les plus coupables de ce qui s'est fait à Ephese, pourront obtenir le pardon de leur faute s'ils la reconnoissent. V. son titre § 41.

p.511. 'Saint Leon supplie encore Theodose au nom de toutes les Eglises & de tous les Evesques de ces quartiers là, (c'est à dire de l'Occident,) d'ordonner que le Concile se tinst en Italie, puisque c'estoient ses Legats qui s'estoient opposez au Concile d'Ephese,
c.2.p.510. & que Flavien leur avoit donné son acte d'appel. 'Il proteste qu'il ne fait cette demande à l'Empereur que pour decharger sa conscience, & ne se pas rendre coupable par son silence devant le tribunal de J. C.

p.510.511. 'Il le prie aussi de prendre garde à ne se pas charger luy mesme du peché que d'autres avoient commis sous son autorité. Car nous sommes, dit-il, obligez de vous le declarer; nous apprehendons de voir eclater la colere de celui dont on ruine la religion. [Et elle eclata peu de mois aprés par la mort soudaine
c.3.p.511. de Theodose.] 'Il finit par ces paroles: Laissez [aux Evesques] la liberté de défendre la vraie foy, puisque j'ose dire à vostre Majesté, avec tout le respect que je luy dois, qu'aucune force & qu'aucune terreur du monde ne pourra jamais la détruire. Maintenez l'Eglise dans la paix, si vous voulez que J.C. affermisse & protege vostre Empire. [Il avoit d'autant plus de liberté de luy parler de la sorte, qu'il n'estoit pas son sujet, mais de Valentinien III. dont il disposoit beaucoup.]

'Pour autoriser le droit qu'il avoit de demander le Concile sur l'appel de S. Flavien, il envoya à l'Empereur un des Canons de Nicée, c'est à dire, comme on croit, le Canon de Sardique qui permet aux Evesques d'appeller au Pape. On trouve en effet quelquefois aprés cette lettre quelques paroles qui paroissent estre la défense que fit le Concile de Sardique, d'ordonner un Evesque à la place de celui qui aura appellé à Rome. [Je dis que cela paroist; car cet endroit est si corrompu, qu'à peine y peut-on deviner quelque chose. On peut dire que c'est une chose inconcevable, qu'aprés ce qui s'estoit passé entre Rome & l'Afrique l'an 419, Saint Leon ait pu encore attribuer de bonne foy les Canons de Sardique au Concile de Nicée. Mais d'autre part peut-on s'imaginer aussi qu'il les luy ait pu attribuer de mauvaise foy? Quand on pourroit l'en croire capable, c'eust esté ruiner entierement sa cause, que de l'appuyer sur un fondement si ruineux, & qui eust donné une juste occasion aux Grecs de l'accuser d'estre un faussaire dans une matiere tres importante.] p.511. Conc.p.41.e.

ARTICLE LXXXIII.

Saint Leon écrit à Pulquerie, à l'Eglise de Constantinople, & à Anastase: Pulquerie l'encourage elle mesme.

'SAINT Leon envoya à Pulquerie une copie de sa lettre à Theodose, & luy écrivit en mesme temps sa lettre 41, pour la conjurer d'employer tous ses soins & toute son autorité, afin d'empescher que cette guerre que l'on declaroit à la paix & à la foy de l'Eglise, ne prist avec le temps de nouvelles forces. 'Il luy donne mesme pour cela la legation de S. Pierre; car ce sont ses termes. 'Il luy declare plus nettement qu'il n'avoit fait à Theodose, qu'il tient pour nul tout ce qui avoit esté fait à Ephese, & qu'il demeure toujours dans la communion de Flavien. 'Il luy renvoya aussi une copie de la lettre 30[e] qu'il luy avoit écrite 'le 13 de juin, ajoutant que si cette lettre luy eust pu estre renduë, elle auroit assurément remedié aux maux qui estoient arrivez. Leo,ep.41.p.512. 513. c.3.p.513. c.2.p.513. c.1.p.512. V. § 37.

'Nous avons depuis peu la traduction greque de cette lettre 41[e], [a]aussi-bien que celle qu'il écrivit en mesme temps au Clergé, 'aux personnes qualifiées, & au peuple de Constantinople. 'Car jugeant bien que la deposition de S. Flavien mettoit le desordre parmi les Fideles de cette Eglise, il se resolut de les consoler, & de les encourager à combatre pour la défense de la foy contre la Cotel.g.r.2.p.54. a p.57. honoratis. Leo,ep.43.c.1. p.516.

malice des perfides, & à ne se point separer de leur Evesque, quelques menaces & quelque violence qu'on employast pour les c.2.p.517. ebranler; 'mais à regarder des yeux du cœur en sa personne celui pour l'amour duquel il souffroit: [car il le croyoit encore vivant. c.1 p.516. C'est pourquoi] 'il proteste que de sa part, il ne recevra jamais en sa communion ceux qui voudront s'asseoir sur son siege tant c.2 p.517. qu'il vivra. 'Il les assure qu'il sçait bien que l'Empereur demeure toujours dans la foy ancienne de l'Eglise. [Je ne sçay surquoi il se fondoit pour cela.]

ep.47.p.521.522. 'Outre cette lettre generale pour tous ceux de Constantinople, il en écrivit une autre en particulier à Fauste, Martin, Pierre, Magnus, Elie, & Emmanuel, Prestres & Abbez dans la mesme ville, pour les prier par le souvenir de leur profession sainte, qui consiste particulierement dans la foy & la charité, de ne se separer jamais de leur saint pasteur, ni de l'unité de la foy, quelques persecutions qu'il fallust souffrir pour cela. Il les prie aussi de repandre autant qu'ils pourront la lettre qu'il écrivoit pour tous Cotel.p.64. ceux de la ville. 'La traduction greque de cette lettre ne porte point les noms de Magnus & d'Elie.

Leo,ep.43.p.514.515. 'Il écrivit encore alors à Anastase de Thessalonique, pour se rejouir avec luy de ce qu'il n'avoit pu aller à Ephese, l'exhorter à entreprendre hautement avec luy la défense de la verité, & le conjurer de ne donner aucun consentement ni à la condannation de Flavien, ni à l'établisement de l'erreur; mais de rejetter tout p.514. ce qu'on luy pourroit envoyer sur cela. 'Regardons ce temps-ci, « dit-il, où l'heresie quitte les tenebres qui la cachoient pour pa- « roistre au jour, comme le temps de nostre epreuve. Ainsi ap- « puyons nous sur le secours du ciel, & disposons nous à demeurer « fermes contre les efforts de nos adversaires. Car celui qui est en « nous, est plus puissant que celui qui est contre nous. «

ep.44.p.515. 'Il écrivit en mesme temps à Julien [de Cos,] pour luy témoigner sa douleur de ce qui estoit arrivé, & la resolution où il estoit de faire tout ce qu'il pourroit pour y apporter du remede, laissant au porteur à luy dire plus particulierement ce qu'il avoit dessein de faire.

p.530. 'Le Diacre Hilaire écrivit aussi de son costé à Pulquerie, pour s'excuser "sur les violences de Dioscore, de ce qu'il n'avoit pu &c. l'aller trouver pour luy rendre la lettre du Pape. Il luy parle avec beaucoup de liberté. Et il semble mesme "se faire auteur des ge- *à me nunciata sunt.* nereuses resolutions que S. Leon avoit prises. Il marque encore assez clairement que Pulquerie avoit déja commencé à agir dans

cette affaire pour l'Eglise. 'La traduction greque de cette lettre ne nous donne point d'éclaircissement sur ces deux endroits. [Ces lettres furent portées apparemment par Epiphane & Denys;] 'car ce furent eux qui porterent la lettre à l'Eglise de Constantinople. Le dernier au moins estoit Notaire de l'Eglise Romaine. Cotel.p.60.61. Leo,ep.46 c.1. p.518.

'Il y avoit ce semble peu de temps que ces lettres estoient portées, lorsque S. Leon apprit "les acclamations que l'on avoit faites à Constantinople en faveur de la verité, & de l'innocence de S. Flavien. 'Cela luy donna occasion d'ecrire une seconde lettre au Clergé & au peuple de cette Eglise, pour les exhorter à perseverer constamment dans la foy de l'incarnation, dont il leur fait une assez longue exposition. 'Il les prie à la fin de solliciter avec humilité & avec sagesse, pour obtenir le Concile general qu'il avoit demandé à l'Empereur Theodose. 'Il n'envoya peut-estre cette lettre que l'année suivante, "avec deux autres qu'il écrivit le 17 de mars. p.517.518|l.6.p.854. V. §90,106. ep.46.p.517.518 p.521. ep.49 c.2.p.537 V. §85.

'En mesme temps que Dieu animoit le cœur de S. Leon pour entreprendre la défense de l'Eglise, il touchoit aussi celui de Pulquerie, & luy inspiroit la mesme ardeur. De sorte qu'elle écrivit elle mesme à S. Leon, afin de luy témoigner son amour pour la foy Catholique, & son horreur pour l'heresie, & pour l'exhorter à chercher des remedes aux maux que l'assemblée d'Ephese venoit de faire à l'Eglise. [Elle envoya apparemment cette lettre avec celle des Abbez Martin & Fauste,] 'qui écrivoient de Constantinople à S. Leon dans le mesme temps que les lettres du 13 & du 15 octobre y pouvoient arriver, [mais avant qu'elles eussent esté receuës,] puisque S. Leon doutoit si on ne les avoit point arrestées. 'Ce fut apparemment par cette lettre que S. Leon apprit les acclamations du peuple qui imploroit son secours, [les Catholiques n'ayant peut-estre pas trouvé si-tost une occasion de luy écrire:] ou bien il faut dire que Martin & Fauste luy écrivoient pour luy demander son secours. 'Il ne répondit à cette lettre & à celle de Pulquerie que le 17 mars de l'année suivante. ep.48.p.536. ep.49.c.1.p.537. p.537|46.c.1.p.517.518. ep.49 c.1.p.537. p.538|48 p.536.

[On peut mettre en ce temps-ci, entre le Conciliabule d'Ephese & le Concile de Calcedoine,] 'la lettre qui conclud le Synodique du Pere Lupus. [Car elle ne parle point de ce grand Concile,] & marque la mort de S. Flavien, avec les grands troubles que l'heresie d'Eutyche excitoit dans l'Eglise, 'particulierement dans l'Orient. [On n'en sçait point l'auteur: mais on voit que c'estoit Conc.ap.p.936. p.939.b.

une personne estimée pour sa science. Son style est beau, grave, & majestueux. C'est assurément un Latin:] '& il paroist en effet qu'il écrivoit dans l'Occident plutost que dans l'Orient.

'Un homme de qualité luy avoit envoyé la confession de foy qu'Eutyche avoit adressée à S. Leon, pour en avoir son avis. Il eut peine à s'engager de le donner, sachant combien il est dangereux de traiter les questions de la foy; & il le fit neanmoins enfin dans l'esperance du secours de Dieu par la lettre dont nous parlons. Il s'y declare hautement pour les deux natures, 'soûtenuës, dit-il, dans toute la terre sur l'autorité des Ecritures par les fideles Docteurs de l'Eglise Catholique; '& il dit que si Eutyche eust pu se resoudre à les confesser, il n'eust pas fait naufrage lorsqu'il estoit presque dans le port, & n'eust pas perdu le fruit de cette continence, & de cette longue chasteté dont il se vantoit. 'Il ne défend pas moins l'unité de la persoone que la verité des deux natures, soûtenant que de ne reconnoistre dans J. C. qu'une nature, c'est faire la divinité passible; & que si l'homme y estoit separé de Dieu, jamais nous n'adorerions l'homme. Il combat directement la lettre qu'Eutyche attribuoit au Pape Jule, mais qui, dit-il, peut bien estre fausse.

(b. ; p. 936. a. ; p. 939. b. ; p. 936. b. ; p. 937.)



ARTICLE LXXXIV.

Valentinien III, Placidie & Eudoxie, demandent à Theodose le Concile general en Italie, & n'obtiennent rien.

L'AN DE JESUS CHRIST 450, DE S. LEON 9 & 10.

[AU commencement de l'année 450,] 'l'Empereur Valentinien [quitta Ravenne] pour venir à Rome, avec l'Imperatrice Placidie [sa mere, tante de Theodose II,] & Eudoxie [sa femme,] fille du mesme Theodose. 'Le sujet de ce voyage estoit "d'offrir à Dieu leurs prieres, '& de visiter les eglises des Saints, qui estant avec Dieu dans le ciel, ne meprisent pas neanmoins ceux qui sont encore sur la terre. 'Ils arriverent à Rome la veille "de la Chaire de S. Pierre, [c'est à dire le 21 de fevrier,] '& dés le lendemain au matin, ils allerent visiter l'eglise de ce saint Apostre.

(Conc. t. 4 p. 52. d. 53 e|56. a. b. ; p. 51. d. ; p. 55. e. ; p. 51. d. ; d|54. b. ; ad divinitatem placandam. ; Note 32.)

'S. Leon avoit alors beaucoup d'Evesques avec luy, qu'il avoit assemblez de diverses provinces [a] d'Italie, selon le pouvoir que sa supreme dignité luy en donnoit, [soit pour cette occasion particuliere,

(p. 51. d|54. c|55. b. c. ; a p. 54. c.)

culiere, soit pour tenir son Concile provincial avant le Caresme, conformément au Canon de Nicée,] 'qu'il paroist avoir voulu observer.[a] Il avoit ce semble passé la nuit dans l'eglise avec ces Evesques pour y celebrer l'office.[b] Lorsque l'Empereur & les Imperatrices y furent arrivez, & aussi-tost que la priere fut achevée, 'il les vint aborder dans l'eglise mesme, accompagné de ce grand nombre d'Evesques, 'ayant le visage trempé de larmes, & la voix si entrecoupée par ses gemissemens, qu'il ne pouvoit faire entendre ses paroles. Leo, ep. 16 c. 7. p. 446. a Conc. p. 51. d. b p. 54. b. c|51. d. p. 54. c|56. d.

'Enfin neanmoins sa constance surmonta sa douleur, & ayant un peu arresté ses larmes, 'il leur representa le danger où se trouvoit la foy, "par les violences indignes qui s'estoient commises à Ephese, & par la deposition injuste de Flavien. 'Il les conjura par l'Apostre mesme à qui ils venoient rendre leurs respects, 'par leur propre salut, & par celui de Theodose, 'de vouloir écrire à ce Prince, 'pour obtenir de luy qu'il fist reparer par son autorité tout ce qui s'estoit fait contre l'ordre, '& "casser tout ce qui avoit esté ordonné par le malheureux Concile d'Ephese; 'Qu'il fist remettre toutes choses en l'état où elles estoient avant le premier jugement [contre Eutyche;] 'Qu'on rétablist Flavien, comme le saint Siege l'avoit ordonné, dans la pleine jouissance de sa dignité; (car on ne savoit pas encore sa mort à Rome.) 'Et qu'aprés on renvoyast le jugement de toute l'affaire au siege Apostolique, '& à son Concile, [c] afin que l'Evesque de Rome eust le moyen & le pouvoir de juger de la foy & des Evesques, [c'est à dire] [d] que l'on assemblast en Italie un Concile [e] de toute la terre, [f] où sans avoir égard à aucun prejugé, le Pape pust examiner avec soin toute cette affaire dés son origine, & prononcer ensuite le jugement que la foy & les regles de Dieu luy prescriroient; 'Qu'il demandoit cela & à cause du rang eminent qu'il tenoit dans l'Eglise audessus de tous les Evesques, & à cause de l'appel de S. Flavien, '& depeur qu'il ne se formast un schisme dangereux entre les Evesques & les Eglises. 'Tous les Evesques qui accompagnoient S. Leon, joignirent leurs prieres aux siennes. 'Et il se fit sur cela des acclamations dont on fit des actes authentiques, par lesquelles [ou ces Evesques, ou les lettres assistans,] témoignoient avec quelle ardeur ils desiroient la mesme chose. &c. removeatur. p. 56. e. c|61. d|55. b. c|54. c. d. p. 54. e. a|55. c. p. 51. d. p. 55. d. p. 57. a. p. 55. d. p. 54. e. p. 57. 58. a. p. 54. e. c p. 51. e. d p. 54. a|55. d. e p. 54. a. f a. p. 51. d. e. p. 55. a. c|51. d. p. 54. a.

'L'Empereur & les Imperatrices joignirent leurs larmes à celles de S. Leon, '& ne luy purent refuser les lettres qu'il leur demandoit pour obtenir de Theodose un nouveau Concile. 'Nous e. a. p. 51-55.

avons encore en grec & en latin les lettres que Valentinien & les Thphn.p.87.b. Imperatrices Placidie & Eudoxie luy en écrivirent. 'Elles sont Liber.c.12.p.78 marquées par Theophane,'& par Liberat,qui ajoute que S Leon se jetta mesme à genoux devant Valentinien pour obtenir cette Conc.p.55-58. grace.'Placidie en écrivit encore à Pulquerie, & la pria de conspirer avec eux, comme elle avoit toujours fait, pour défendre Cotel.p.61. la foy Catholique. 'Nous n'avons que depuis peu le grec de cette derniere lettre.[On y voit comme dans les autres, que Valentinien & les Imperatrices estoient extremement portez à relever l'Eglise Romaine, & qu'ils en regardoient la grandeur comme l'honneur de leur Empire, auquel la ville de Rome avoit Leo,t.1.p.522. donné le nom & l'origine.]'On juge que c'est 'Saint Leon mesme 1. qui les a dictées, comme il les avoit demandées. [Il écrivit sans doute aussi en mesme temps à Theodose. Mais nous n'avons point cette lettre.]

Conc.p.57-60. 'Theodose répondit à Valentinien & aux Imperatrices, que le Pape ne pouvoit point l'accuser d'avoir abandonné en quoy que ce fust la foy des Peres; qu'au contraire il n'avoit travaillé qu'à la maintenir; Que c'estoit pour cela qu'il avoit assemblé le Concile d'Ephese, où l'on n'avoit condanné que ceux que l'amour de la verité & de la justice avoit obligé de condanner; Que Flavien"avoit merité ce qu'il avoit souffert, & que sa de- &c. position avoit rendu la paix à l'Orient, où l'union & la verité regnoient alors dans toutes les Eglises, & qu'il ne falloit plus penser à examiner de nouveau une affaire jugée & terminée par l'autorité de Dieu mesme. Cette réponse [si fausse, si dure, & si Liber.c.12.p.78. indigne] 'd'un petit-fils du grand Theodose a esté marquée par Thphn.p.87.b. Liberat, '& par Theophane. [a] Les lettres envoyées de part & a Conc.p.52 c. d'autres, ont esté recueillies aprés la mort de Theodose & de Placidie,[qui moururent cette année,] & avant celle de Valentinien III,[qui arriva en 455.]

p.57.b|60.c. 'Theodose mande qu'il avoit écrit amplement à S. Leon sur toute cette affaire,& d'une maniere qui avoit dû le satisfaire sur p.57.c. tout ce qu'il pouvoit dire, '& mesme qu'on [luy] en avoit écrit plusieurs fois.[Mais toutes ces lettres sont perduës.]

1. On ne peut guere douter qu'elles n'aient esté écrites originairement en latin. Il faudroit voir si le latin que nous en avons paroist assez naturel pour croire que c'est l'original, & assez elegant pour l'attribuer à S. Leon.



ARTICLE LXXXV.

Dioscore entreprend d'excommunier Saint Leon: Ce Saint écrit de nouveau à Constantinople.

[DIOSCORE plus irrité qu'étonné du courage avec lequel S. Leon s'opposoit à ses malheureux desseins,] 'se porta à un nouvel excés qui faisoit voir qu'il n'y avoit point de crime qu'il ne fust capable de commettre. 'Car ne se contentant pas d'avoir blessé le cœur de S. Leon d'autant de plaies qu'il avoit fait de maux aux autres membres de l'Eglise, il voulut luy faire un outrage personnel, aussi injurieux qu'il estoit incroyable & inoui, mais qui devoit bien tost retomber sur la teste de son auteur. Conc.t.4.p.398.b. Leo,ep.93.c.3.p.625.

[Il estoit retourné à Alexandrie aprés l'ordination d'Anatole: mais il en estoit bien-tost parti, peut-estre aprés Pasque de cette année, & sans doute pour retourner à la Cour.] 'Il avoit amené d'Egypte avec luy environ dix Evesques: Et Theodore Diacre d'Alexandrie son accusateur, dit qu'il n'y en avoit pas eu davantage qui eussent osé l'accompagner, à cause de ce qui s'estoit passé à Ephese. 'Estant donc à Nicée avec ces dix Evesques, il leur fit signer un acte, par lequel luy & eux "se separoient de la communion de S. Leon. 'Theodore dit que les autres ne signerent cet acte qu'aprés que Dioscore les y eut obligez, partie par de fausses [promesses,] partie par menaces, & qu'ils ne le signerent encore qu'en pleurant, & en gemissant. NOTE 31. Conc.p.398.b. b.c. ἀκοινωνησίαν κατὰ c.

'Cette action de Dioscore fut un des articles sur lesquels le Concile de Calcedoine fonda sa deposition: '& il dit qu'elle estoit d'autant plus insupportable, qu'outre la dignité de celui à qui elle faisoit cette injure, il pretendoit separer de la communion du corps de l'Eglise celui qui ne travailloit qu'à l'union de ce mesme corps. 'On croit qu'il s'emporta à cette insolence, sur ce qu'il pretendoit que S. Leon violoit les Canons, en entreprenant de juger de nouveau, & de casser ce qui avoit esté jugé par les Evesques de l'Orient. 'Il semble que sans ce dernier excés Saint Leon eust souffert qu'on luy eust pardonné les autres: [ce qui explique peut-estre] ce que dit Anatole, Que Dioscore n'avoit pas esté condanné pour la foy, mais pour avoir excommunié Saint Leon. p.426.b|463.e. p.835.a. Lup.can.t.1.p.635.893.894. Conc.p.426.b. p.558.c.

[En mesme temps, ou peu de jours aprés, que Valentinien eut écrit à Theodose pour S. Leon, & pour l'Eglise,] 'S. Leon répon- Leo,ep.48.49.p.536-538.

dit le 17 de mars aux lettres que Pulquerie, & les Abbez Martin & Faufte luy avoient écrites de Conftantinople* dés la fin de l'année precedente. 'Il remercie Pulquerie de ce qu'elle l'exhortoit à entreprendre la défenfe de l'Eglife, & il en prend fujet de l'exhorter à employer de plus en plus fon autorité pour maintenir la pureté de la foy. 'Il prie les Abbez Martin & Faufte de repandre autant qu'ils pourront ce qu'il avoit écrit depuis peu pour inftruire les Fideles fur le myftere de l'Incarnation, [c'eft à dire apparemment "fa lettre 46, qu'il pouvoit envoyer avec celle-ci.] 'Il leur envoie en mefme temps une copie des lettres qu'il avoit écrites [dés le mois d'octobre precedent,] depeur qu'elles n'euffent pas efté renduës. [C'eft ainfi qu'il tafchoit de s'acquiter] 'de ce qu'il dit dans cette lettre mefme, qu'il fe fentoit obligé d'employer tous fes foins & tous fes efforts en une affaire où il s'agiffoit du falut de toute l'Eglife.

ep.48.p.536. * V.§ 83. ep.49.p.537. Ibid. p.537.538. p.537.



ARTICLE LXXXVI.

S. Leon juge entre Vienne & Arles; envoie en France fa lettre à S. Flavien: Elle y eft receuë avec une eftime extraordinaire.

'SAINT Leon receut [vers le commencement de cette année,] des deputez de l'Eglife de Vienne, qui fe plaignoient de ce que Ravenne d'Arles avoit ordonné un Evefque à Vaifon, au prejudice du droit de metropole que S. Leon avoit donné à Vienne.'Mais peu aprés, Petrone Preftre, & Regule Diacre, luy apporterent une lettre de 19 Evefques, qui le fupplioient de rendre à l'Eglife d'Arles ce qu'il luy avoit ofté. 'Il ecouta les uns & les autres, & enfin il ordonna que Vienne & Arles demeureroient metropoles, Vienne "de quatre Eglifes, & Arles du refte de la province: ["ce qui a depuis efté confirmé par fes fucceffeurs, & s'obferve encore aujourd'hui avec quelques changemens que le temps y a apportez.]

Leo, ep.50.p.540.541. p.538-540. p.541. &c. V.S.Hilaire d'Arles § 23. 24.

'Nous avons la lettre qu'il écrivit fur cela aux 19 Evefques, datée du 5 de may.'Car il retint jufque là Petrone & Regule, les ayant voulu avoir long-temps auprés de luy, tant pour leur témoigner fon affection, que pour les inftruire davantage fur les conteftations prefentes. Il voulut pour cela qu'ils euffent une entiere connoiffance de toute cette affaire, & qu'ils affiftaffent aux deliberations qui fe faifoient, afin que Ravenne en fuft pleinement informé, & en puft informer les autres. Il leur don-

p.540.541. ep.51.p.542.

na sa lettre à Flavien,& une lettre de S. Cyrille qui y estoit toute conforme, 'c'est à dire la seconde à Nestorius,ᵃ& apparemment encore plusieurs autres pieces qui regardoient l'heresie d'Eutyche. ep.52.p.543. ᵃ Idat.chr.

'Il envoyoit toutes ces pieces à Ravenne d'Arles, afin qu'il les communiquast à tous les autres Evesques, & qu'il fortifiast les Eglises des Gaules contre ceux qui pretendoient établir une nouvelle heresie. 'Il écrivit en mesme temps à cet Evesque une petite lettre datée aussi du 5 de may, où il le prie de s'acquiter de ce soin, s'il vouloit se rendre considerable dans sa nouvelle dignité, & devant Dieu, & devant toutes les Eglises. 'Il luy recommande encore d'executer quelques autres choses qu'il n'avoit pas voulu confier à une lettre, mais que ses deputez luy diroient de bouche. Leo,ep.51.p.542. 542. Ibid.

[Ravenne s'acquita sans doute avec soin de la commission que le Pape luy donnoit de repandre partout les écrits qu'il luy envoyoit; & il les fit peut-estre passer jusque dans l'Espagne.] 'Car Idace remarque qu'on y apporta des Gaules la lettre de Flavien à S. Leon contre Eutyche heretique Ebionite, avec la réponse de S. Leon, des écrits de Saint Cyrille à Nestorius,avec des actes & des écrits de quelques autres Evesques.[Idace marque cela sur l'an 449, en quoy il se trompe d'un an: ou bien il faut mettre à cet article le commencement de l'année suivante. Nous ne savons point ce qui se passa sur cela en Espagne,] sinon que ces pieces y furent envoyées en diverses Eglises. Idat.chr.

'Mais pour la France, nous savons que la lettre à Flavien y fut receuë partout avec une joie & une estime extraordinaire. Tous ceux qui n'estoient pas indifferens pour le mystere de nostre redemption, l'embrasserent comme un symbole de foy, & l'apprirent mesme par cœur, afin d'estre toujours prests à repousser les erreurs contraires. 'Beaucoup se rejouirent d'y trouver la foy dont ils avoient toujours fait profession; & ceux qui n'avoient pas eu tant de soin de s'instruire du mystere de l'Incarnation, y trouvoient la lumiere qu'ils n'avoient pas euë jusques alors, pour prescher nettement & avec assurance des veritez [qu'ils ne connoissoient auparavant que confusément.] 'Il ne se trouva neanmoins personne qui eust besoin de ce remede pour estre degagé de l'erreur.'On lisoit publiquement cette lettre dans toutes les Eglises. 'Non seulement les Evesques, mais mesme beaucoup de laïques en vouloient avoir des copies. Leo,c.1.p.580. c.2. c.1. p.578.c.1. c.1. c.1.

'Les Evesques,(c'est à dire apparemment Ravenne d'Arles & ep.77.p.581.

quelques autres,) promirent à S. Leon de luy envoyer un témoignage authentique de l'estime qu'ils en faisoient: 'ce que S. Leon leur avoit demandé, [& sans doute pour s'en servir à l'égard des Orientaux.] 'Mais divers accidens les empescherent d'executer sitost leur promesse, 'l'eloignement des lieux, & l'intemperie extraordinaire des saisons, ne leur ayant pas permis de s'assembler que vers la fin de l'an 451.

p.583. p.582. p.579.

'Cependant trois Evesques des Gaules, Cerece, Salone & Veran, se trouvant ensemble, & ayant fait faire une copie de la lettre à S. Flavien, écrivirent à S. Leon pour le remercier de les avoir enrichis d'un si grand thresor, & luy envoyerent leur copie, en le priant de la vouloir revoir, d'y corriger de sa main les fautes que le copiste y pourroit avoir laissées, & d'y mettre les additions qu'il y auroit pu faire, afin que les Evesques & les laïques qui vouloient avoir cette lettre, la fissent copier sur cet exemplaire, qui seroit un veritable original. [Le Pape fit sans doute ce qu'ils desiroient.] 'Car voulant faire approuver sa lettre par les Evesques du Concile de Milan, il manda à Eusebe de Milan vers le mois de juin 451, d'emprunter la copie de l'Evesque Cerece: & Cerece la luy presta.

p.577.-7'. p.585.c.2.

'On croit que Cerece pouvoit estre Evesque dans la province d'Embrun. 'On ne doute guere que Salone & Veran ne soient les deux freres, enfans de S. Eucher de Lion, '& que le dernier ne soit le saint Evesque de Vence, dont on fait la feste le 9 ou 10 de septembre. ["Il y a quelque apparence que Salone est aussi l'Evesque de Geneve, que l'Eglise honore le 28 de septembre; mais il n'y a point de certitude.]

n.p.864.1. p.863.2. a p.864.1. V.S.Eucher §2.



ARTICLE LXXXVII.

Anatole demande la communion de Rome: S. Leon la luy promet à certaines conditions: Il écrit à Theodose, & à d'autres par S. Abonde & S. Senateur.

'QUOIQU'ANATOLE eust esté fait Evesque de Constantinople dés l'année precedente, 'il ne paroist pas neanmoins que S. Leon l'ait sceu que par les lettres ausquelles il répondit le 16 juillet de celle-ci. 'Anatole luy en avoit écrit luy mesme, 'pour demander la communion du saint Siege; a & nous avons encore un endroit de cette lettre. b Les Evesques qui l'avoient ordonné, [dont Dioscore estoit le chef,] luy en avoient

Thdr.L.p.580. Leo,ep.52.53. p.543.545. ep.53.p.545. ep.84 c.1.p.607. a Cotel.g.t.1.p. b Leo,ep.53.p.545.

aussi écrit. 'Mais ces deux lettres ne parloient que du fait particulier de l'ordination d'Anatole, sans dire un mot de l'erreur d'Eutyche, ni de tout le trouble qui s'estoit excité dans l'Orient: 'au lieu qu'Anatole eust dû avant toutes choses rejetter l'erreur, & assurer le Pape de la pureté de sa foy. p.545. ep.54.p.546.

'Theodose écrivit en mesme temps au Pape, & fit paroistre davantage de soin pour le bien & pour la paix universelle de l'Eglise. 'Mais cela se reduisit à relever le Concile de Nicée, & à protester, comme il avoit fait souvent, qu'il ne souffroit point que personne s'en écartast. 'Pulquerie qui luy écrivit aussi en ce temps là, l'assura [avec plus de sincerité] qu'elle faisoit tout ce qui luy estoit possible pour rétablir la paix de l'Eglise. ep.53.p.545. ep.52.p.543. ep.54.p.546.

'L'ordination d'Anatole estoit suspecte à S. Leon, à cause de ceux qui l'avoient faite. [Mais comme il n'y avoit point de defaut canonique ni dans sa personne, ni dans la forme de l'election,] 'il ne voulut pas luy refuser sa communion, ni aussi la luy accorder, qu'il n'eust eu quelque assurance de sa foy, & resolut d'attendre à luy écrire, jusqu'à ce qu'Anatole luy eust donné cette assurance. ep.48.c.1.p.607. ep.62.54.p.543.546.

'Pour abreger cette discussion, il envoya des Legats à Theodose, avec les instructions necessaires; [a]c'est à dire apparemment un formulaire net & abregé de ce qu'il faut croire selon les Peres sur le mystere de l'Incarnation, '& quelques passages des Peres, [b] par lesquels il taschoit de fermer la bouche aux ennemis de la verité. [c]On croit que c'estoient ceux qu'on lit encore à la fin de la lettre à S. Flavien. [d] Et il y a apparence que les Legats portoient cette lettre mesme, avec la seconde de S. Cyrille à Nestorius. [e]On écrit que ces Legats furent envoyez 'sur la resolution des Evesques d'Italie, 'avec le consentement, & par le choix de S. Leon. p.544.547|ep.53.p.545. a p.541.547. ep.53.68.p.545|567.568. b Jo.M.ad Leg.p.433. c Leo,n p.847.848|Conc.p.357-368. d Leo,ep.52.54.p.543.546. e Boll.2.apr.p.92.e. *ex constitutione.* 1.

Ce Saint ne voulut point écrire par eux à Anatole, ni à ceux qui l'avoient sacré: [f] Mais il écrivit à Theodose, & luy manda qu'il estoit prest d'accorder sa communion à Anatole, dés qu'il seroit assuré de sa foy; [g] Qu'il prioit donc cet Evesque de lire sa lettre à Flavien, la seconde de S. Cyrille à Nestorius, les passages des Peres que S. Cyrille avoit inserez dans les actes du Concile d'Ephese, afin que s'il consentoit de tout son coeur à la doctrine qui y estoit contenuë, il en fist une profession solennelle & publique devant le Clergé & le peuple, & qu'il en donnast une declaration signée de sa main, qu'on pust envoyer à luy & aux autres Evesques, pour la publier dans toutes les Eglises. 'Il ne f Leo,ep.52.p.543. g p.543. p.543.544|ep.54.p.546. ep.52.c.2.p.544

1. *& electione dispensationis Leonianæ.*

l'oblige pas nettement à faire cette declaration dans les termes du formulaire qu'il envoyoit, [quoiqu'apparemment ce fust son intention.] 'Il vouloit aussi que sa declaration portast nettement, que si quelqu'un tenoit quelque chose sur l'Incarnation qui ne fust pas conforme à la doctrine de tous les Catholiques, & à celle du Pape, il le separoit de sa communion. 'Il semble vouloir qu'il rejettast expressément ou Eutyche, ou le faux Concile d'Ephese. 'Voilà les conditions qu'il propose à Anatole, & qu'il croit qu'aucun Catholique ne peut refuser.

p.544. ep.41.p.546. 547. ep.52.p.543.

'Il ajoute que s'il y en a qui ne se veulent pas rendre à l'autorité des Peres, il prie de nouveau l'Empereur de vouloir accorder le Concile general en Italie, pour réunir toutes les Eglises dans la confession d'une mesme foy, parcequ'il estoit bien aisé de faire profession en general de suivre le Concile de Nicée, quoique dans le fond on en combatist la doctrine. 'Cette lettre à Theodose est datée du 15 ou 16 de juillet.

p.544. Ibid.

'Le mesme jour 16 il écrivit à Fauste & à quinze autres Abbez de Constantinople, qui estoient, ou au moins qu'il croyoit fort fermes dans la foy, pour les prier de se joindre à ses Legats, & de contribuer avec eux à l'établissement de la verité. 'Il y témoigne que cette affaire luy donnoit beaucoup d'inquietude, dans la crainte qu'il avoit que le mal qu'on auroit dû retrancher dans son commencement, ne se fortifiast avec le temps, & ne s'étendist de plus en plus.

ep.53.p.545. 546. p.545.

'Le 20 du mesme mois il écrivit aussi à Pulquerie, & luy manda à peu prés les mesmes choses qu'à Theodose. a Il la prie d'assister ses Legats, & de travailler à faire tenir un Concile en Italie, au cas qu'on ne se pust pas accorder sur la foy.

ep.54.p.546. 547. a p.547.

'Ces Legats que le Pape envoyoit, estoient deux Evesques, Abonde & Astere, & deux Prestres nommez Basile & Senator. Il les appelle tous quatre des hommes d'un merite singulier, 'dont 'la probité luy estoit connuë par experience. [Nous ne trouvons rien de l'Evesque Astere,] qu'un manuscrit nomme toujours Ethere, [ni du Prestre Basile.] 'Pour Abonde, on croit que c'est celui que l'Eglise de Come dans le Milanois honore comme son Evesque & son patron le deuxieme jour d'avril. ["Il y a beaucoup de raisons de le croire, & il n'y en a point qui oblige d'en douter.] 'Il estoit d'autant plus propre à cet emploi, que l'on pretend qu'il estoit Grec, & originaire de Thessalonique, '& qu'il savoit fort bien la langue greque & latine. [On peut voir le reste de sa vie dans son histoire, qui pour n'estre

ep.53.p.545. ep.52.p.544. devotio. Boll.2.apr.p.90. b|92.b. Note 34. p.91.d. p.90.e.

n'estre pas originale, & n'estre pas exemte de fautes, ne laisse pas de paroistre écrite par une personne habile, qui avoit eu de bons memoires.] 'On marque qu'elle est fort conforme en quelques endroits à la chronique d'Adon. 'On voit par cette vie que S. Abonde succeda à S. Amance, 'que l'Eglise honore le 8 d'avril. 'Il est étrange qu'il semble non seulement avoir designé Saint Abonde pour son successeur, mais l'avoir mesme ordonné. 'On met la mort de Saint Abonde vers l'an 468. ["Mais il vaut mieux avouer que nous en ignorons le temps.] 'Son corps fut mis dans l'eglise des Apostres, qu'on tient avoir esté bastie par S. Amance. Elle porta depuis le nom de S. Abonde : Urbain II. l'ayant, dit-on, dediée sous son nom le 3 juin 1095. 'Son corps fut trouvé tout entier l'an 1586, dans un tombeau de marbre blanc, & mis sous le grand autel.

P.91.92.a.k.m. p.90.§1.2. 8.apr.p.747. 2.apr.p.90.§2. p.90.a.b. V. la note 34. b|8.apr.p.747. 2.apr.p.90 b.

'On dit que "Senator envoyé en Orient avec S. Abonde, estoit Prestre de Milan,'& nous verrons qu'il vint à Milan au retour de sa legation. 'Il fut depuis fait Evesque de la mesme ville; & l'Eglise l'honore comme un Saint le 28 de may. 'Ennode en parle fort avantageusement, & marque son voyage en Orient, où il se fit admirer, & réunit les membres divisez de l'Eglise. [L'estime qu'il en fait peut estre un sujet] 'de croire avec le P. Sirmond, que ce n'est pas l'Evesque de mesme nom à qui Ennode écrit pour luy reprocher "un manquement de parole. 'Le temps pourroit n'y repugner pas. [a] Ughellus dit qu'il gouverna l'Eglise de Milan depuis 480 jusques en 483. [b] D'autres aiment mieux croire, sans en vouloir rien assurer, que ç'a esté depuis 477 jusques en 480. [c] Car selon les plus anciens monumens de l'Eglise de Milan, il n'a gouverné que trois ans. Ces monumens ajoutent qu'il fut enterré le 28 ou 29 de may dans l'eglise de Sainte Euphemie, qu'on tient qu'il avoit fait bastir.

Note 35. Leo, a.p.868.2. t.1.p.585.c.2. n.p.868.2. Enn.ep.l.g.87.p.626. &c. l.3ep.1.p.76|n. p.14. Boll.28.may.p.770.c. a Ught.t.4.p.75.c. b Boll.28.may.p.770.a. c may.t.6.p.63.b| Mabi.mus.t.1.p.110. Boll.28.may.p.771.c.

ARTICLE LXXXVIII.

Saint Leon écrit à quelques Abbez de Constantinople : Marcien successeur de Theodose songe à rétablir la paix de l'Eglise, & à assembler un Concile general.

[LES Legats que S. Leon envoyoit à Constantinople, trouverent en y arrivant, que Dieu avoit levé le plus grand obstacle de la paix, en ostant la vie à Theodose pour donner l'Empire à Marcien par le moyen de Pulquerie, qui le choisit

pour son epoux sans interesser sa virginité. Car Marcien fut un des meilleurs Princes que l'Empire ait jamais eus, soit pour l'Etat, soit pour l'Eglise: Et il fut surtout aussi favorable à Saint Leon, que Theodose luy avoit esté contraire. Une des premieres suites de la mort de Theodose, fut mesme "la punition de Chrysaphe, qui fut executé publiquement.] 'Avec luy perit son avarice, dit Marcellin, [& toute la confiance d'Eutyche & de Dioscore.

V. Marcien & Sainte Pulquerie.

Marc.an.450.

Quoiqu'on mette la mort de Theodose dés le 28 de juillet au plustard,] 'il ne paroist point que S. Leon en eust encore aucune connoissance lorsqu'il écrivoit le 13 de septembre à l'Abbé Martin & à sa communauté. Il avoit sçeu, soit par les lettres de cet Abbé, soit de quelque autre maniere, la generosité avec laquelle luy & ses Religieux soûtenoient la verité dans Constantinople. Il les exhorte à perseverer, & à supporter avec patience les delais, & mesme les peines dont il plairoit à Dieu de les eprouver. Il les prie encore une fois de se joindre à ses Legats, qu'il croyoit estre arrivez depuis long-temps.

Leo,ep.55.p.547.548.

'Il embrassoit toutes les occasions qu'il trouvoit pour assurer les Fideles de Constantinople de son soin & de son zele pour la foy. 'Ainsi s'estant rencontré que le Comte Maximin partoit pour Constantinople, il luy donna deux lettres semblables pour les Abbez Fauste & Martin, qu'il exhorte à combatre genereusement contre ceux qui ruinoient egalement le mystere de l'Incarnation, soit par l'erreur d'Eutyche; soit par celle de Nestorius. Il les prie de repandre sa lettre parmi le peuple, & de luy écrire toutes les fois qu'ils en trouveroient l'occasion. Ces lettres sont du 8 de novembre.'Le Comte Maximin [qui les porta]estoit grand Chambellan de Marcien, [& pouvoit estre venu demander à Valentinien qu'il confirmast son election.]

ep.56.p.548. p.549. Cod.Th.t.6. nov.p.311.

'Saint Leon ayant receu par un nommé Parthene une lettre de Fauste, l'un de ces deux Abbez dont nous venons de parler, il luy répondit par une lettre courte, mais pleine de témoignages d'estime & d'affection, où il l'exhorte à ne point rougir de confesser avec l'Evangile, que J.C. a pris une veritable chair. Il l'assure que s'il à quelque difficulté à luy proposer touchant la doctrine, il le peut faire aussi amplement qu'il voudra par les personnes qui doivent luy rendre sa lettre. [Elle n'est point datée.]

Leo,ep.57.p.550.

'Il semble que lorsque S. Leon écrivit au mesme Fauste le 8 de novembre, il n'avoit pas encore receu nouvelle de l'arrivée de

ep.56.p.549.

ses Legats à Constantinople : mais il savoit que les Catholiques y jouissoient d'une plus grande liberté qu'auparavant. 'Car Marcien qui avoit receu l'Empire de la main de Dieu, vouloit reconnoistre cette grace[en Prince vraiment Chrétien,] '& établir son autorité sur un fondement ferme & solide, en l'établissant sur le zele & l'amour de la pieté. * Son plus grand desir fut d'oster cette confusion de langues [& de sentimens] que l'heresie avoit introduite, & de réunir tous ses sujets en une mesme foy, pour rendre à Dieu d'un mesme cœur & dans les mesmes termes les loüanges qui luy sont duës. [Il falloit que dés avant son election il eust donné des preuves de son aversion pour l'heresie d'Eutyche,] 'puisque Dioscore eut l'insolence de faire distribuer de l'argent dans Alexandrie, pour faire chasser ceux qui y publioient solennellement les nouvelles de son elevation à l'Empire.

Thdrt.ep.138. p.1012 b.
b|140.p.1014.d.
Conc.t.4.p.64. d.
* Bva.l.2.c.1.p. 285.b.
Conc.p.414.e.

[Ainsi les Legats que S.Leon avoit envoyez à Theodose,& qui n'arriverent apparemment qu'aprés l'election de Marcien,] 'furent fort bien receus de luy,& avec beaucoup de joie.' Pulquerie leur donna aussi toute l'assistance que l'on pouvoit attendre de son zele pour la foy, '& receut avec respect la lettre que le Pape luy écrivoit. 'Trouvant donc les affaires dans une disposition qui leur estoit si favorable, ils ne manquerent point de representer à Marcien l'excés de l'injustice que Dioscore avoit commise dans le dernier Concile d'Ephese.

p.64.b.
Leo,ep.59.c.1. p.554.
p.552.
Bva.l.2.c.2.p. 285.e.

'Ceux qui avoient souffert cette injustice, demandoient un nouveau Concile pour justifier leur innocence : Et Eusebe de Dorylée [qui estoit alors à Rome] le demandoit [par ses lettres,] avec encore plus d'instance que les autres, representant que tous ces maux n'estoient venus, que de ce que Flavien n'avoit pas voulu satisfaire l'avarice infame & sacrilege de Chrysaphe.[Pulquerie qui avoit toujours témoigné beaucoup d'amour pour la verité,] 'ne manquoit point de porter Marcien dans les mesmes sentimens,[& dés qu'on vit où se portoit l'inclination du Prince, ceux mesmes qui se soucioient fort peu de la verité, commencerent pour faire leur cour à se declarer en sa faveur.] 'Car non seulement Vincomale [Maistre des Offices,] qui n'avoit aucune liaison particuliere avec Theodoret, 'mais mesme le Patrice Aspar [qui estoit un homme de guerre,& Arien de religion,]s'employerent extremement pour obtenir le rétablissement de ce grand Evesque.

c.d.
Thdrt.ep.138.p. 1012.b.
ep.140.p.1014.a.
a|ep.139.p.1013. a.b.

'L'Empereur Marcien assuré que c'estoit la foy veritable & Ca-

Leo,l.1.p.530. 531.

tholique qui devoit affermir son autorité, écrivit dés cette année une petite lettre à S. Leon, où aprés luy avoir mandé que le Senat & l'armée l'avoient choisi pour Empereur, & aprés s'estre acquité de la civilité qu'il croyoit devoir au premier Evesque de la religion Chrétienne, il l'assure selon le grec, que sa disposition est de faire regner la paix dans l'Eglise Catholique, d'en bannir toutes les erreurs, & tout ce qui en paroist diminuer la pureté & la beauté, & pour cela d'assembler un Concile, "dont l'Evesque de Rome seroit maistre. Selon le latin, il souhaite d'obtenir cette disposition par les prieres du Pape, "qui luy avoit luy mesme donné ce conseil.

Conc.p.62.a. a p.61.c. b p.64.b. c.d. 'Il luy écrivit une autre lettre le 23 d'aoust,[a] ou [plutost] le 22 de novembre, [b] dans laquelle supposant que S. Leon estoit déja informé [par la lettre precedente] de son zele pour la foy, 'il le prie de venir luy mesme en Orient y tenir le Concile, & s'il ne le pouvoit pas, de le luy mander, afin qu'il écrivist aux Evesques de tout son Empire de s'assembler au lieu qu'il leur marqueroit, pour y faire les reglemens necessaires pour la paix & la foy de l'Eglise, en la maniere que le Pape l'avoit deja marqué suivant les Canons de l'Eglise.



ARTICLE LXXXIX.

Le Concile de Constantinople, & plusieurs Evesques signent la lettre de S. Leon, & anathematizent Eutyche, qui est banni: Marcien rappelle les exilez, & écrit à S. Leon pour Anatole.

Boll.2.apr.p. 92.§ 67. 'LA vie de S. Abonde chef des Legats de S. Leon, dit d'assez belles choses sur la moderation avec laquelle il agit dans cette legation; [mais ce sont des choses generales, qui ont moins de raport au temps de ce Saint, qu'au siecle de celui qui écrit sa vie. Ce qu'il y a d'effectif, & qu'on peut appuyer par les lettres

p.93.§ 11|Leo,ep 68,c.3.p.568. de Saint Leon,] 'c'est qu'Anatole assembla un Concile de tous les Evesques, les Abbez, les Prestres, & les Diacres qui estoient à

Conc.t.4.p.531. d. Constantinople. Et il y avoit beaucoup d'Evesques, 'Fauste, Martin, Marcel, & les autres Abbez Orthodoxes n'y estoient

Boll.§ 11|Leo, ep.68,c.3.p.583 568. apparemment que par deputez. 'Abonde y presenta la lettre de S. Leon à Flavien, avec les passages des Peres Grecs & Latins qui en appuyoient la doctrine. On la lut devant tout le Concile: Et Anatole declara qu'il en approuvoit de tout son cœur la doctrine. Il la souscrivit sans difficulté, & prononça anatheme à Nestorius & à Eutyche, à leurs dogmes, & à tous leurs sectateurs

Tous les autres Peres qui estoient là en grand nombre; les Evesques, toute l'Eglise de Constantinople, & tous les Abbez firent la mesme chose, 'hormis les Abbez Carose, Dorothée, Maxime, & quelques autres Eutychiens qu'on ne put jamais flechir, ni obliger de se soumettre à l'Eglise. Conc.p.531.c.d.

'Les Legats rendirent graces à Dieu de ce qu'ils trouvoient [presque] tout le monde uni dans la veritable foy des Peres, & prononcerent aussi eux mesmes anatheme à Eutyche & à Nestorius, & à tous ceux qui suivoient leurs dogmes, dont ils firent un abregé dans leur discours. Ils firent cette declaration, parcequ'ils savoient que tout le monde exigeoit & attendoit cela d'eux: Et ils protesterent qu'ils la faisoient au nom d'Eusebe Evesque de Dorylée; (car ils luy donnerent cette qualité,) de Flavien de sainte memoire, & du Pape Leon. 'On dressa un acte de ces signatures en presence des Legats, [a] & on l'envoya au Pape avec les signatures necessaires. Les Legats luy envoyerent aussi une relation de ce qu'ils avoient fait, & ils y rendoient temoignage à la foy pure & sincere d'Anatole. Boll.§ 11. § 11|Leo,ep.61. p.557. a Leo,ep.60.c.1. p.555.

'Anatole l'en assura luy mesme dans une lettre qu'il luy écrivit par ses deputez, qui estoient le Prestre Castere, & les Diacres Patrice & Asclepiade. 'Quelques uns disent que les Legats avoient pouvoir d'admettre Anatole à la communion, en cas qu'il fist ce que le Pape souhaitoit de luy. [Je ne voy pas] que l'endroit qu'on cite pour cela le dise assez nettement; [& l'histoire ne marque point qu'ils l'aient fait. Il paroist au contraire "qu'Anatole n'obtint la communion de Saint Leon, que par les deputez qu'il luy envoya l'année suivante.] p.555. n.p.286.§ 8. ep.52.c.2.p.544. V.§ 91.

'On raporte au mesme Concile de Constantinople ce qui est dit dans celui de Calcedoine; 'Que "fort peu auparavant quelque [1] peu d'Evesques s'estant assemblez à Constantinople, on avoit envoyé la lettre de S. Leon à tous les metropolitains pour la signer. [Et cela se raporte assez] 'à ce que les Grecs disent dans leurs Ménées, qu'Anatole aprés avoir mis dans les diptyques le nom de S. Flavien, envoya des lettres circulaires à tous les Evesques, & les exhorta d'anathematizer les chefs des heresies, [Nestorius & Eutyche.] Bar.450.§ 20. Conc.p.546.e. Men.3.jul.p.26

'Pour ce qui est des Evesques qui avoient cedé dans le Concile d'Ephese à la violence de Dioscore, il y en eut plusieurs qui témoignerent avoir regret de leur faute, & souhaiterent beaucoup de rentrer dans la communion de l'Eglise Romaine, 'offrant pour Leo,ep.60.c.2.p.555|59.c.2.p.554|61.p.557. ep.61.p.557.

1. 30 ou 40 Evesques sont peu ou beaucoup selon les differents rapports.

ep.60 p.556|n. p.861.

cela de condanner l'erreur avec ses auteurs. 'Mais les Legats firent ordonner qu'on leur accorderoit seulement[la conduite, &] la communion de leurs Eglises. 'On croit que les Legats avoient aussi obtenu qu'on omettroit dans la celebration les noms de Dioscore, de Juvenal, & d'Eustathe de Beryte,[comme de ceux qui avoient eu le plus de part dans la persecution de S. Flavien.] 'Il y avoit quelques Evesques qui persistoient dans leur endurcissement. 'Dioscore au moins estoit certainement de ce nombre, & se glorifioit de ce qu'il avoit fait au lieu d'en rougir.'Les deux autres n'abandonnoient point non plus l'impieté.

ep.60.c.3.p.556| n.p.287|Bar. 450.§ 22.
Leo,ep.61 p.557
Conc.p.426.a.
Leo,ep.60.c.3. p.556.

[Outre l'avantage que l'Eglise tiroit des decrets de ce Concile,] 'Marcien & Pulquerie luy donnerent une grande joie,"en faisant raporter solennellemet à Constantinople le corps de S. Flavien. Mais de plus, ils rapellerent d'exil les Evesques qui avoient esté bannis, parcequ'ils avoient la mesme foy que Flavien'pour estre retablis dans leurs Eglises par le jugement du Concile qui se devoit tenir, & les suffrages de tous les Evesques. Cela fut ordonné par une pragmatique, '& une loy qui cassoit la loy injuste[de Theodose.]ᵃ Aspar & Vincomale se firent honneur, comme nous avons dit, de solliciter cette loy. V. § 73.

ep.59.c.2.p.554| 63.p 560|Conc. p.66.d.
Conc.p.66.c.
Thdrt.ep.139.p. 1013.b.
a 2.b|140.p. 2014.a.

[Il semble que toutes ces choses ne se soient faites qu'aprés la lettre de Marcien du 22 novembre, puisque cette lettre n'en parle point.Mais il faut dire que ce fut bien-tost aprés.]'puisque Theodoret parle du rappel des Evesques, comme d'une des premieres actions du regne de Marcien. 'Et S. Leon répond sur tous ces articles par ses lettres du 13 avril 451.[Ainsi on les peut mettre à la fin de 450, ou au commencement 451.] 'On croit que l'on a mis la feste de Saint Flavien le 16 ou le 18 de fevrier, parceque c'est le jour que son corps fut raporté à Constantinople.

ep.138.p.1012.b.
Leo,ep.59.c.2. p.554.
Boll.18.feb.p.78 § 28.33|Bar.18. feb.

'Eutyche fut aussi banni de Constantinople en ce temps là mesme, ou peu aprés,ᵇ& relegué en un lieu qui n'estoit pas bien eloigné.

Leo,ep.63.p. 560|Conc.p.531 c.
b Leo,ep.64.c.3. p 563.

ᶜLes Ecclesiastiques de Constantinople [qui apporterent à S. Leon la signature d'Anatole,] furent chargez par Julien de Cos d'une lettre où il mandoit "au Pape ce qu'il avoit souffert pour la foy. &c.

c ep.61.p 557.

'Ce fut sans doute par la mesme voie que Pulquerie écrivit aussi à S. Leon, & luy manda en abregé toutes les choses dont nous venons de parler.'Elle y rendoit particulierement un témoignage avantageux à Anatole.ᵈElle prioit aussi Saint Leon de

p.552.
p 552|59.c.2.p. 554.
d p.552.

mander sa pensée sur le Concile œcumenique, afin qu'on le pust assembler au plustost, pour determiner ce qui regardoit la foy, & les Evesques qui avoient esté separez [de la communion du
1. Pape.[1]

Il y a apparence que Marcien écrivit en mesme temps à Saint Leon.] Car ce Pape dit qu'il avoit confirmé l'election d'Anatole ep.78.c.1 p.594 à cause de Marcien qui estoit intervenu en sa faveur, qui luy en ep.84.c.1.p. rendoit un bon témoignage, & qui promettoit tout au Pape de 607. sa foy & de sa correspondance. [Il faut apparemment raporter à cette lettre de Pulquerie, & à la premiere que Marcien écrivit à S. Leon,] ce que remarque Theodore le Lecteur, que dans Thdr.L.1.p. les lettres que Marcien & Pulquerie écrivirent à ce Pape, ils le 551.c. rendoient maistre de tout.



ARTICLE XC.

La lettre de S. Leon signée en Syrie, & par tout l'Empire d'Orient. Changement merveilleux dans les affaires de l'Eglise.

L'AN DE JESUS CHRIST 451, DE S. LEON 10 & 11

[LES Evesques de Syrie furent sans doute ceux de tout l'Empire d'Orient qui receurent avec plus de joie les nouvelles de ce qui se passoit à Constantinople, & du rappel des exilez. V. Theodoret § 39, 41, 42. La liberté que recevoit Theodoret, ne le put neanmoins porter à quitter le repos dont il jouissoit dans son monastere. On ne voit pas mesme qu'il ait écrit à Marcien & à Pulquerie pour les remercier : Mais il pria quelques uns des principaux de la Cour, d'assurer l'un & l'autre de sa reconnoissance, & en mesme temps de solliciter puissamment l'Empereur à donner la derniere main au service qu'il venoit de rendre à l'Eglise, en assemblant le Concile general, & en s'y trouvant luy mesme en personne.] Il écrivit à S. Abonde pour luy témoigner sa joie, Boll.1. apr.§ 9. de ce que Dieu faisoit luire sa verité dans l'Orient par le moyen p.93. des Occidentaux. Il luy envoya en mesme temps une copie de la lettre de S. Leon, qu'il avoit signée comme estant sa foy; & il l'assura que c'estoit aussi la foy d'Ibas [d'Edesse,] & d'Aquilin [de Byblos ou de Barbalisse.] Dans une autre lettre qu'il écrivit vers Thdrt. ep.144. ce temps-ci, il emploie l'autorité de S. Leon avec celle de S. p.1020.d. Athanase & du Pape Damase.

Maxime d'Antioche [intrus à la place de Domnus,] ayant en- Leo.ep.68.c.3. p.568.

1. On lit encore en cet endroit τῶ αὐθέντου dans le grec, & te authore dans le latin.

voyé * des lettres circulaires dans les provinces de sa jurisdiction [pour faire assembler les Evesques,] ils approuverent tous la lettre de S. Leon, & condannerent par leurs signatures Nestorius & Eutyche: Cela se fit apparemment dans les premiers mois de cette année; 'puisque S. Leon en avoit appris la nouvelle par Anatole avant le 24 de juin. 'On souscrivit encore à la lettre de Saint Leon dans les autres provinces [de l'Empire d'Orient,] [a] & tous les Orientaux signerent dés devant le mois de juillet l'approbation de la foy Catholique, & la condannation de Nestorius & d'Eutyche.

* tractatorias.

p.568. Conc.t.4.p. 546.c. a Leo,ep.70.p. 570.

'C'est ainsi que le Seigneur contre qui Eutyche repandoit tant de blasphemes, s'estant reveillé, & ayant commandé aux vents & à la mer de s'arrester, les Eglises qui avoient esté agitées par un orage si furieux, recouvrerent le calme & la paix: On commença à prescher partout sur la mer & sur la terre les veritez apostoliques, & l'erreur ne trouva plus de lieu où elle osast paroistre. 'Le Seigneur plein de misericorde a fait entendre du ciel, « dit Theodoret, le bruit de son jugement. La terre a tremblé & « est demeurée dans le silence, lorsque Dieu s'est levé pour exer- « cer son jugement. A peine a-t-on vu les ennemis du Seigneur ele- « vez en honneur & en gloire [par un triomphe apparent,] qu'ils « ont disparu comme la fumée. L'on bannit le mensonge de la « nouvelle heresie, & la verité evangelique se presche partout « publiquement: & pour nous, nous nous écrions avec David: Beni « soit Dieu qui fait seul ces grandes merveilles. «

Thdrt.ep.146. p.1031.a.b. ep.134.p.1007.d

'La lumiere de la foy Catholique eclatoit donc alors partout. 'On prononçoit dans toutes les grandes villes des anathemes [contre Eutyche.] Ceux qui biaisoient auparavant entre la verité & l'erreur, se declaroient alors ouvertement pour la verité: & ceux mesmes qui en avoient esté auparavant les plus grands ennemis, estoient contraints d'en emprunter le langage. Theodoret voyoit avec joie ce coup de la toute puissance de Dieu. Et neanmoins il savoit bien distinguer entre ceux qui suivent la verité quand elle triomphe devant les hommes, & ceux qui l'aiment, parceque c'est la verité.

Leo,ep.65.p. 566. Thdrt.ep.135. p.1009 a.

'Dés le mois de juillet de cette année, presque tous ceux qui avoient esté ou trompez ou abatus à Ephese, s'estoient condannez eux mesmes, & avoient retracté le consentement qu'ils avoient donné à l'erreur; & avoient merité par ce moyen l'abolition de leur faute, & la communion du siege Apostolique. 'Presque tous les Evesques qui assisterent à la quatrieme seance du Concile

Leo,ep.75.c.3. p.576. Conc.p.472- 508.

Concile de Calcedoine, avoient signé dés auparavant la lettre de S. Leon, mesme Juvenal, Thalasse, Eusebe d'Ancyre, Basile de Seleucie, & Eustathe de Beryte. [Je pense qu'ils l'avoient mesme fait avant le Concile,] hors ceux d'Illyrie & de Palestine. [a] Et dés la seconde seance les Evesques declarent que generalement parlant ils avoient tous signé cette lettre. p.508.c|509.a. p.492.493. a p.338.c|339.b.



ARTICLE XCI.

S. Leon accorde sa communion à Anatole, & peut-estre le second rang: Il écrit à Marcien & à divers autres.

[NOUS ne trouvons point que S. Leon ait écrit ni à Marcien ni à aucun autre sur le changement arrivé par la mort de Theodose, jusqu'aux lettres qu'il écrivit le 13 d'avril.] Il en avoit seulement touché un mot dans sa lettre du 8 novembre de l'année precedente. [b] Ces lettres du 13 avril furent envoyées par Castere, Patrice, & Asclepiade, deputez d'Anatole, qui apporterent à Rome les nouvelles de ce qui s'estoit fait à Constantinople pour le rétablissement de la foy. S. Leon fut satisfait de ce qu'avoit fait Anatole, & ne trouva point de difficulté à luy accorder la communion, surtout à cause du témoignage que Marcien & Pulquerie luy rendoient. Anatole luy parloit dans sa lettre de la reconciliation des Evesques qui avoient signé à Ephese. Ses deputez l'en entretinrent aussi. Ils luy presenterent un memoire, dont le sujet n'est pas marqué. Leo, ep.56.c.1. p.549. b ep.60.c.1.p.555. p.555|61.p.557 ep.61.c.1.p.557 ep.78.c.2.p.594 ep.63.c.1.p.562|65.c.1.p.564. ep.65.c.3.p.564.

Il paroist qu'on agita alors devant le Pape la question de l'autorité que prenoient les Evesques de Constantinople, & qu'Eusebe de Dorylée qui estoit à Rome, y fut favorable aux pretentions de ces Evesques. Il lut au Pape en presence des Ecclesiastiques de Constantinople [1] le Canon du Concile tenu en la mesme ville, qui leur donne la préeminence sur tous ceux de l'Orient; & il assure dans leur Concile de Calcedoine en presence mesme des Legats de Saint Leon, que le Pape avoit "approuvé ce Canon. Ses Legats en virent en effet l'execution dans le Concile de Calcedoine: & au lieu d'y trouver à redire, ils le regarderent comme la regle qu'il falloit suivre; & se plaignirent de ce que l'Evesque de Constantinople n'avoit eu que la cinquieme place dans le faux Concile d'Ephese. [Cela forme une grande difficulté; Conc.t.4.p.815.b. "ἐδέξατο. p.116.d.

1. Quelques uns l'entendent d'une profession de foy donnée au Pape par Eusebe. [Je ne voy point d'où l'on a pu prendre ce sens.] Leo, n.p.218.

Leo, ep. 80. c. 5. p. 601| 79. c. 2. p. 597. n'estant pas aisé d'accorder ces choses] avec ce que Saint Leon mesme a pretendu depuis, que l'Eglise Romaine n'avoit jamais donné d'approbation ni de consentement au Canon de Constantinople.

[Saint Leon eust tasché sans doute de renvoyer les deputez d'Anatole assez tost pour luy porter avant Pasque la paix & la communion qu'il luy accordoit, s'ils fussent venus d'assez bonne heure pour cela. Mais ne le pouvant pas, il leur fit passer à Rome ep. 60. c. 1. p. 555 cette grande feste,] & les renvoya ensuite avec [diverses] lettres, ep 62 559| datées du 13 d'avril, [qui estoit le vendredi d'aprés Pasque.] Il ep. 60. c. 1. p. 555. semble qu'ils estoient partis avant le 23 du mesme mois. Il assuroit Anatole par la lettre qu'ils luy portoient, qu'il estoit satisfait des assurances qu'il luy donnoit de sa foy, & qu'il embrassoit sa c. 4. p. 556. communion. Il luy recommandoit de témoigner une affection particuliere aux Ecclesiastiques qui estoient toujours demeurez attachez à Saint Flavien, & à Julien de Cos; & il le prioit encore d'avoir soin de proteger l'Eglise de Dorylée, en attendant que l'Evesque Eusebe qui estoit alors à Rome, pust s'en retourner en p. 557. Orient. Il veut qu'il donne connoissance à tout le peuple de ce qu'il luy mande.

ep. 84. c. 1. p. 607. S. Leon dit depuis, qu'en recevant Anatole à sa communion, il luy avoit recommandé extremement de n'admettre auprés de luy aucun de ceux qui avoient persecuté S. Flavien, de deposer un [certain] défenseur de l'heresie d'Eutyche, & quand il l'auroit deposé de luy en donner avis. [Je ne sçay si ce n'estoit point le Diacre André, dont nous parlerons en son lieu. Nous ne trouvons rien sur cela ni dans la lettre du 13 avril, ni dans celle qu'il luy écrivit le 7.e juin par ses Legats. Et peut-estre qu'il s'estoit contenté de le luy faire dire de bouche par Castere & ses collegues.]

ep. 58. p. 551. Il écrivit par Castere le 13 avril une lettre assez courte à Marcien, seulement pour le remercier du zele qu'il témoignoit pour l'Eglise: le priant pour le reste d'attendre ce qu'il luy écriroit par ses Legats [Lucence & Basile, dont nous parlerons bien-tost.]

ep. 59. c. 1. 2. p. 553-554. Il en écrivit le mesme jour une plus ample à Pulquerie, où il la remercie au nom de toute l'Eglise Romaine, des grands services qu'elle rendoit à la foy en étoufant l'heresie d'Eutyche, comme c. 3. p. 554. elle avoit étoufé auparavant celle de Nestorius. Il luy recommande [comme à Anatole,] Julien de Cos, les Ecclesiastiques de Saint Flavien, & l'Eglise de Dorylée.

ep. 61. p. 557. Il écrivit encore le 13 d'avril par Castere à Julien, & luy témoigna qu'il l'eust receu avec beaucoup de joie, s'il fust venu en

Italie comme il en avoit eu le dessein. Il l'exhorte à veiller toujours soigneusement contre les artifices de l'erreur, à quoy il s'assuroit que cet Evesque satisferoit tant par déference pour le saint Siege, que parceque c'estoit son inclination propre. 'Il luy mande qu'il avoit donné ordre à Lucence & à Basile de prendre ses avis pour executer les choses dont il les avoit chargez. p.557.558.

ARTICLE XCII.

S. Leon ne veut point de nouvel examen sur la foy; veut differer le Concile general; depute à Constantinople Lucence d'Ascoli.

[PEu de jours aprés,] 'S. Leon receut par Tatien Prefet de Constantinople, qui assista au Concile de Calcedoine, une lettre de Marcien sur l'assemblée du Concile, où il semble que Marcien parloit d'examiner tout de nouveau ce qui regardoit l'heresie d'Eutyche, & la condannation de S. Flavien. 'C'estoit ce que S. Leon sembloit avoir demandé à Theodose aprés le faux Concile d'Ephese. [Mais la disposition des affaires estant changée,] 'il répondit à Marcien le 23 d'avril, qu'il esperoit tout & pour l'Eglise & pour l'Etat, de l'union qu'il avoit faite avec Valentinien, & du zele qu'il témoignoit pour la foy; mais qu'il le prioit de ne point souffrir que personne fust assez impudent pour remuer les questions impies & deraisonnables que le Saint Esprit avoit étouffées dés qu'on les avoit emuës; & pour vouloir examiner ce qu'il falloit croire, comme s'il y avoit lieu d'en douter. 'Qu'il n'estoit pas raisonnable de mettre en question si les sentimens d'Eutyche estoient impies, & si Dioscore avoit eu tort de condanner S. Flavien; Que ces choses devoient passer pour constantes, & que ceux mesmes qui avoient signé le contraire par force, reconnoissoient la pluspart qu'ils avoient eu tort, & en demandoient pardon comme d'une faute: de sorte qu'il n'eust pas esté raisonnable d'entrer dans des contestations & des disputes dangereuses à cause d'un petit nombre de fous & d'ignorans. 'Pour ce qui est du Concile, le Pape prie l'Empereur d'attendre ce que ses Legats luy en devoient aller dire dans peu de temps. 'Car il n'estoit pas d'avis qu'on le tinst encore si tost.

Leo, ep. 62. p. 559 | Conc. t. 4. p. 77. b.
ep. 40. 41. p. 510. 511. 513.
ep. 62. c. 1. p. 559
c. 2. p. 557. 560.
p. 560.
ep. 69 p. 558 | 63. c. 2. p. 561.
a ep. 63. p. 560.
Bar. 451. § 8.

'aCes Legats, comme nous avons dit, estoient Lucence Evesque, & Basile Prestre. 'Baronius dit qu'il estoit Prestre de Rome, [ce qui est assez vraisemblable; mais je n'y voy pas de certitude. Il estoit sans doute different "du Prestre de mesme nom qui avoit V. § 94.

esté envoyé l'année precedente à Constantinople avec S. Abonde, puisque Saint Leon ne dit jamais que ce fust le mesme.] On croit que Lucence estoit Evesque "d'Ascoli dans la Marche d'Ancone, Note 36.
Liber.c.2.p.5. sur la riviere de Tronto. 'Il semble qu'il ait fait quelque chronique abregée: 'Saint Leon choisit ces deux Legats comme estant capables des affaires les plus importantes. Leo,ep.63 c.3. p.564.

ep.61.p 557. 'Il paroist avoir eu dessein de les envoyer aussi-tost aprés "les festes de Pasque [avec les deputez d'Aatole.] 'Et dans ses lettres du 13 d'avril, il renvoie sur divers points l'Empereur & Anatole à ce qu'ils apprendroient de ces Legats. 'Il semble mesme qu'il leur eust déja donné les lettres & les instructions qu'ils devoient porter. 'Cependant il est certain qu'ils n'estoient pas encore partis le 8 de juin, [de quoy nous ignorons la raison.] Note 37. ep.58-60.p 551. 554.557. p.551.554. ep.66.p.565.

ep.63.p.560. 'Avant qu'ils fussent partis, les Evesques [Abonde & Astere, & les Prestres Basile & Senator,] estoient revenus de Constantinople, & avoient sans doute apporté les lettres de Marcien à Saint Leon, qui l'assuroient [de nouveau] du zele de ce Prince pour l'Eglise. Abonde & les autres l'en assurerent encore, non seulement par leurs paroles, mais par les preuves réelles qu'il en avoit données. 'Ils assurerent encore le Pape du desir qu'avoient de rentrer dans sa communion, ceux que la violence de Dioscore avoit emportez à Ephese. [Cela determina sans doute le Pape à faire partir au plutost Lucence & Basile.] 'Car il paroist que la cause de ces Evesques estoit le principal sujet de ce voyage. p.561. p.561|64 c.1.p. 562.

ep.60.c 2.p.556 'Abonde & ses collegues avoient fait ordonner qu'ils demeureroient dans la seule communion de leurs Eglises. Et Saint Leon estoit bien aise de ce reglement. [Mais il n'estoit propre que pour suspendre les affaires, & non pas pour les finir: & apparemment S. Abonde & ses collegues ne l'avoient fait que parcequ'ils n'avoient pas eu assez d'instruction du Pape sur ce sujet, ayant trouvé les affaires dans un état tout autre que quand ils estoient partis d'Italie. Et comme il estoit difficile de leur donner ces instructions par lettres, ce fut peut-estre pour cela que le Pape aima mieux les laisser revenir, & y envoyer d'autres Legats.]



ARTICLE XCIII.

Instructions données à Lucence sur les Evesques du Concile d'Ephese.

Leo,ep.64.c.1. p.562. LA cause de ces Evesques qui avoient consenti à toutes les violences de Dioscore, n'estoit pas aisée à regler, & S. Leon

jugeroit assez [tant par la nature de la chose, que] par ce qu'il avoit appris des lettres d'Anatole, & de la bouche de ses deputez, qu'il y avoit en cela beaucoup de mesures à garder pour ne pecher pas "ou par trop d'indulgence, ou par un excés de rigueur. &c.
'Il falloit savoir méler la force de la justice avec la douceur de la misericorde, & ne pas accorder une mesme indulgence à des fautes tres inegales, pour ne pas attirer sur soy l'arrest que Dieu prononça contre Acab, parcequ'il avoit pardonné au Roy de Damas. 'C'est en ces occasions, dit Theodoret, qu'on a besoin de beaucoup de discernement & de prudence, puisqu'il s'y agit d'une chose aussi importante qu'est nostre foy, en laquelle consiste toute l'esperance du salut. Thdrt. ep.135. p.1008.a.b. b.

'Ce fut donc pour terminer cette affaire avec la promtitude & avec la maturité qu'elle meritoit, que S. Leon se resolut d'envoyer Lucence & Basile à Constantinople.'Il les chargea d'examiner avec Anatole la cause des Evesques qui témoignoient avoir regret de leur foiblesse, & demandoient la communion de l'Eglise, 'de voir ceux dont on devoit ecouter les prieres, & de quelle maniere il les falloit ecouter; '& d'accorder la communion à ceux qui aimeroient mieux accuser leur action que la défendre, qui seroient disposez à reparer leur faute par une pleine satisfaction, & qui consentiroient à prononcer contre la doctrine qu'ils avoient receuë, l'anatheme qu'elle meritoit, 'à condanner l'erreur avec ses auteurs, '& à anathematizer Eutyche avec ses dogmes & ses sectateurs, par une profession claire & sans equivoque. Leo.ep.63.c.1. p.561. ep.60.c.2.p. 556|59.c.2.p. 554|63.c.2.p. 561|64.c.2.p. 562. ep.62.p.562. ep.60.c.2.p. 556. ep.61.p.557. ep.65.c.1.p. 564.

'Aussi-tost aprés le faux Concile d'Ephese, il avoit témoigné consentir que l'on pardonnast à ceux mesmes dont la faute estoit la plus grande, pourvu qu'ils embrassassent les remedes necessaires à leur salut. 'Mais il falloit se conduire avec beaucoup de discernement, faire porter aux auteurs du trouble la peine qu'ils meritoient, '& arrester par une juste severité ceux qui demeuroient dans leur endurcissement, si la douceur n'estoit pas capable de les guerir. 'Les Legats devoient prendre sur cela l'avis de Julien de Cos [aussi-bien que celui d'Anatole.] ep.40.c.3.p.511. ep.60.c.2.p. 556. ep.59.c.2.p. 554|62.p.557. ep.61.65.p.557| 58.565.

'Ils devoient encore regler [définitivement] si Anatole nommeroit [a l'autel,] Dioscore, Juvenal, & Eustate de Beryte. L'intention du Pape estoit qu'ils ne fussent point nommez pour ne pas faire tort à la memoire de S.Flavien, & ne pas blesser l'esprit des peuples, parceque ces Evesques avoient esté les [principaux] persecuteurs de leurs freres, & ne témoignoient point ep.60.c.3.p.556| 65.c.2.p.564.

n.p.576.§4. encore vouloir abandonner leur impieté. 'C'est pourquoi comme ils demeuroient encore Evesques, & dans la possession de leurs sieges, le Pape vouloit qu'ils eussent au moins la honte de perdre quelque chose de l'honneur qu'on avoit accoutumé de leur rendre, afin "de leur faire sentir leur faute, & les porter à se presser d'en demander le pardon. Il paroist que cela s'executa, & qu'ainsi ces Evesques estoient comme hors de la paix & de la communion de toute l'Eglise. *compunctione aliqua.*

ep 65.c.2.p.564. 'S.Leon vouloit qu'on gardast cette conduite generalement à l'égard de tous ceux qui s'estoient attribuez une autorité [parti-culiere à Ephese, pour y commettre de plus grands crimes, en attirant les autres dans l'erreur par le poids de leur autorité. p.564. 'Il vouloit que si ces personnes condannoient leur erreur, & offroient de faire une satisfaction proportionnée à la grandeur de leur faute, on luy en donnast avis, afin qu'il examinast & qu'il pesast toutes choses avec maturité, pour regler ce qu'il y auroit à faire c.3.p.564.565. sur leur sujet. 'Il vouloit aussi que s'il se rencontroit quelques [autres] affaires qui demandassent une discussion plus exacte, Anatole ne manquast point de l'en avertir promtement, afin qu'il pust regler ce qu'il y auroit à faire aprés avoir examiné l'état & la qualité des choses. [C'est ainsi qu'il usoit du pouvoir absolu que Marcien sembloit luy donner alors dans les affaires de l'Eglise.

Il envoyoit ses Legats non seulement pour la reconciliation c.1.p.563.564. des Evesques du faux Concile d'Ephese,] 'mais generalement pour "regler promtement & d'une maniere nette & claire tout ce qui regardoit l'état general de l'Eglise; afin que toutes choses se pussent faire avec tant de moderation, qui ni la charité, ni la justice n'y souffrissent point, & qu'on se proposast en toutes cho-ep.66.p.565. ses le jugement de Dieu sans acception des personnes. 'Car le faux Concile d'Ephese avoit tellement brouillé toutes choses, qu'il falloit beaucoup de sagesse & de discretion pour les demêler, & pour empescher que les maux ausquels il avoit donné la ep.65.c.1.p.563. naissance, ne continuassent à troubler l'Eglise. 'Il vouloit ce semble que ses Legats agissent en toutes choses conjointement avec Anatole. *non dubiè & segniter.*



ARTICLE XCIV.

S. Leon tolere Maxime d'Antioche; écrit à Marcien, & à d'autres.

[UN des ordres que le Pape donna à Lucence & à Basile, fut apparemment de laisser jouir Maxime de l'episcopat d'Antioche.] Car le desir de rétablir la foy & la paix dans l'Eglise, Leo, ep. 78. c. 5. p. 599.
fit qu'il ne voulut point toucher à son ordination. [a] Il le receut mesme positivement à sa communion, [b] & jugea qu'il devoit gouverner l'Eglise d'Antioche: en quoy il fut suivi [sans difficulté] par Anatole; qui dit que tout le Concile de Calcedoine avoit fait la mesme chose. [Nous n'en trouvons neanmoins autre chose, sinon qu'il assista toujours à ce Concile, sans que personne s'y opposast.] (a Conc. t. 4. p. 673. b|674. c. b p. 674. c. d.) 'Les Legats furent aussi chargez de parler à Marcien sur le Concile qu'il avoit dessein d'assembler. [c] Ils devoient encore répondre de vive voix à Anatole sur le memoire que ses deputez luy avoient presenté. (Leo, ep. 62. p. 560|63. c. 3. p. 561. c ep. 65. c. 3. p. 564.)

[Ils furent sans doute les porteurs des lettres que Saint Leon écrivit le 7 & le 8 de juin à Marcien, à Pulquerie, à Anatole,] '& à Julien de Cos; quoique cela ne soit marqué bien positivement que de la derniere. (ep. 66. p. 565.) 'Aprés avoir loüé Marcien des grands services qu'il avoit déja rendus à l'Eglise, (ep. 63. p. 560.) 'il luy recommande ses Legats, le priant de les appuyer de son autorité dans toutes les occasions où ils en auroient besoin, pour s'acquiter des commissions qu'il leur avoit données, & pour rétablir la paix dans (p. 561.)
» l'Eglise; afin, dit-il, que vous ne regniez pas seulement au-dehors
» sur les autres hommes, mais que vous meritiez d'avoir en
» vous mesme le regne de Dieu. 'Il luy témoigne en un mot sa pensée sur la convocation d'un Concile general, remettant aux Legats à l'instruire plus amplement sur cela, & sur tout le reste. (c. 2. p. 561.) 'Il esperoit tout de la protection de Marcien, comme il le marque en divers endroits, & estoit persuadé que ce Prince & Pulquerie se tenant plus honorez d'estre les serviteurs de J.C., [que les maistres de la terre,] & ayant une pieté non de simples Chrétiens, mais d'Evesques, estoient prests d'accorder tout ce qu'on leur pouvoit demander pour l'utilité de l'Eglise. (ep. 65. c. 3. p. 564.)

'La lettre à Pulquerie estoit aussi pour luy recommander les Legats. (ep. 64. p. 562. 563.) 'Mais S. Leon la prie de faire releguer Eutyche plus loin de Constantinople, & de faire donner à son monastere un Abbé Catholique, qui puisse delivrer sa communauté de l'erreur, (p. 563.)

& la nourrir de la doctrine de la verité.

ep.65.p.563. 'Il prie Anatole de se joindre à ses Legats pour procurer la paix de l'Eglise, 'luy parle de la reconciliation des Evesques, & de quelques autres affaires, '& l'assure du zele de l'Empereur pour la foy, [voulant peut-estre luy faire comprendre, que si les choses ne se faisoient pas comme elles devoient estre faites, on n'en pourroit attribuer la faute qu'à luy.] (p.564. c.3.p.564.)

ep.66.p.565. 'La lettre à Julien de Cos est fort tendre. Il le prie par l'amitié qui les unissoit, de joindre sa diligence & ses travaux à ceux des Legats, & de faire en sorte que les choses pour lesquelles il les avoit envoyez pussent s'executer heureusement. Cette lettre est du 8 de juin : [les trois autres sont du 7.]

ep.67.p.566. 'Les Prestres Basile & Jean, qui apparemment "estoient de l'Eglise de Constantinople, estoient alors à Rome, ou y vinrent aussi-tost aprés. 'Le P. Quesnel croit qu'ils estoient suspects d'heresie. 'Baronius les appelle des Prestres heretiques, mais penitens. 'Neanmoins on marque seulement que pour eviter les erreurs opposées de Nestorius & d'Eutyche, ils estoient venus chercher la paix, & une doctrine assurée dans Rome. Ils donnerent une declaration de leur foy, où ils condannoient Nestorius & Eutyche, & faisoient profession de ne recevoir sur le mystere de l'Incarnation que ce que le Pape enseignoit. Saint Leon les renvoya à Anatole, avec une lettre datée du 19 de juin, par laquelle il les luy recommandoit comme des personnes qui estoient dans la foy, & dans la communion de l'Eglise Romaine. (V. § 92. t.2.p.292. Bar.451.§ 20. Leo,ep.67.p.566.)



ARTICLE XCV.

Le Concile de Milan, & les Evesques de France, approuvent la lettre de S. Leon à Flavien.

Leo,ep.63.p.560. [SAINT Abonde & les autres,] 'que S. Leon avoit envoyez à Constantinople l'an 450, estoient revenus à Rome, comme nous avons vu, avant le depart de Lucence, & avant le 7.e juin de cette année. [Abonde Evesque de Come, & Senator qui estoit Prestre de Milan, voulant s'en retourner à leurs Eglises,] 'S. Leon leur donna une lettre pour S. Eusebe Evesque de Milan, par laquelle il luy mandoit l'heureux succés que Dieu avoit donné aux Legats, le priant d'assembler les Evesques [de sa jurisdiction,] & d'y faire lire en leur presence sa lettre à Saint Flavien, afin que le Concile y donnast son approbation, '& qu'il anathematizast (p.585.c.1.2. c.3.)

451, de S. Leon 10 & 11. anathematizast ceux qui avoient combatu le mystere de l'Incarnation, en quelque maniere que ce pust estre. 'Il luy mandoit c.2.
d'emprunter de Cerece Evesque [des Gaules,] la copie qu'il
V. § 16. avoit de sa lettre à Flavien, ["parceque cette copie estoit extremement exacte.]

'Abonde & Senator ayant apporté à Eusebe la lettre du Pape, c.1.2.
il travailla à y satisfaire. 'Il avertit ses suffragans de se trouver au c.1.
Concile, & Cerece luy envoya la copie de la lettre à Flavien. [On ne marque point le lieu du Concile. Mais nous ne laisserons pas de l'appeller le Concile de Milan, y ayant bien de l'apparence qu'on le tint dans la metropole. Pour le temps, on le peut mettre par conjecture vers le mois d'aoust, ou de septembre. Durant qu'il s'assembloit, S. Abonde alla apparemment visiter son Eglise de Come, & eut occasion d'y voir Asinion Evesque de Coire, dont le diocese n'estoit pas eloigné du sien.] 'Car on voit qu'il p.586.
signa dans le Concile de Milan au nom d'Asinion qui estoit absent.

'Il se trouva 20 Evesques à ce Concile, en y contant cet Asi- p.586.587.
nion, pour qui S. Abonde portoit la parole, & Euthase d'Aoust qui y avoit envoyé un Prestre pour tenir sa place, & mesme son
rang. 'Entre ces Evesques, il y en a plusieurs que l'Eglise honore n.p.869.870|
aujourd'hui comme Saints, savoir Eusebe de Milan le 12 d'aoust, Bar.451.§ 13-15.
V. son titre. Crispin de Pavie le 7 de janvier, "Maxime de Turin, qui est mesme celebre par ses écrits, le 25 de juin, Abonde de Come [le 2 d'avril,] Opatien de Bresse le 14 de juillet, Justien de Verceil [le 21 de mars.] 'On y joint Cyriaque de Lodi; mais on ne Leo, n. p. 870.
marque point le jour de sa feste: [& je ne le trouve point dans Ferrarius.]

'Aprés qu'on eut lu dans le Concile la lettre du Pape à Eusebe, t.1.p.585.c.2.
Abonde & le Prestre Senator firent leur rapport [de ce qu'ils avoient fait & vu dans l'Orient.] On lut ensuite la lettre de Saint Leon à Flavien, & on reconnut aisément qu'elle estoit pleine de la simplicité lumineuse de la foy, qu'elle estoit toute appuyée sur la doctrine des Prophetes, des Evangelistes, & des Apostres, & qu'elle s'accordoit parfaitement avec les sentimens de Saint
Ambroise. 'Aprés donc qu'on eut approuvé cette lettre, comme c.3.
entierement conforme à la foy que l'Eglise avoit receuë de l'ancienne tradition, on convint aussi d'anathematizer, suivant le sentiment du Pape, tous ceux qui s'estoient anathematizez eux mesmes, en suivant une doctrine impie sur l'Incarnation.

'On dressa ensuite une lettre au Pape pour luy faire savoir la p.585.586.

resolution de l'assemblée, & comment on avoit tasché d'y suivre ses intentions: Et cette lettre est pleine de témoignages d'estime & de respect pour S. Leon. 'Elle ne porte en teste que le nom d'Eusebe; mais elle fut signée aussi par tous les autres, 'qui declarent tous qu'ils consentent à tout ce qu'elle porte, & prononcent anatheme à tous ceux qui ont eu des sentimens impies sur le sacrement de l'Incarnation. Cyriaque de Lodi fut choisi pour l'aller porter au Pape.

p.585 c.3.
p.586,587.

'Saint Eusebe de Milan dont nous venons de parler, estoit un homme d'une charité extraordinaire, qui regardoit comme une perte de ne pas donner sans cesse, "parcequ'il esperoit tout de la bonté de Dieu, & que s'appropriant les joies, les souffrances & les larmes de ses freres, il ne pouvoit les voir dans l'indigence sans que sa compassion luy en fist sentir une vraie douleur. C'est ce qu'Ennode nous apprend de luy, en nous assurant encore que c'estoit un homme plein de pieté & de douceur, "reglé dans toutes ses actions, inflexible pour la justice. Il ajoute que sa reputation l'ayant fait connoistre par toute la terre, attiroit de toutes parts les peuples[à son tombeau.] Il n'estoit pas d'Italie, mais de Grece, ou encore de plus loin. Ennode le qualifie l'ami de Dieu. 'Ughellus luy attribuë un miracle. La ville de Milan ayant esté"prise[l'année suivante par Attila,]on marque qu'Eusebe eut grand soin de rétablir les eglises qu'ils avoient détruites. 'Cela semble marqué par quelques vers, qui nous apprennent particulierement qu'il rebastit l'eglise de Sainte Thecle, qui avoit esté brulée. 'Quelques uns le font assister au Concile de Rome tenu le 17 novembre 465. ['Mais cela est peu fondé.]'Il peut estre mort, ou avoir esté enterré à S. Laurent le 9 aoust de la mesme année ou de la suivante, aprés avoir gouverné 17 ans, depuis l'an 439. 'On fait neanmoins sa feste le 12 d'aoust.

Enn.epig.84.p.625.
audax.
compositus. integer.
Ugh.t.4.p.72.c.d.
V. Attila 20.
Enn.n.p.95.
Ugh.t.4.p.72.d.
Boll.may,t.7.p.62.f.
Note 38.
Ferr.it.p.505|

'Il avoit succedé à Lazare, & Lazare à Glycere successeur de Martin ou Martinien"dont il est parlé dans le Concile d'Ephese. 'Ennode qui donne à Glycere le titre de venerable, louë sa pudeur & sa modestie pleine de douceur. Il gouverna peu,[a] & seulement quatre ans, selon Bollandus, depuis l'an 435 ou environ, jusqu'en 438. Sa mort est marquée le 15 de septembre. L'Eglise de Milan l'honore aujourd'hui comme un Saint le 20 du mesme mois. 'Ce que Ferrarius & Ughellus ajoutent pour son histoire [n'est point fondé.]

Boll.may,t.7.p.62.
V.S.Cyrille § 86.
Enn.epig.82.p.624.
a Boll.may,t.7.p.62.d.
Ferr.it.p.605| Ugh.t.4.p.71.

'Ennode donne à Lazare le titre de Saint, & louë beaucoup sa vigueur & sa severité contre les méchans: mais elle n'empes-

Enn.epig.83.p.624.

choit pas qu'il n'eust de la douceur pour les bons. 'On marque qu'il gouverna onze ans, depuis 438 jusqu'en 449, selon Bollandus, & qu'il fut enterré à Saint Nazaire le 14 de may. Bollandus croit qu'il faut lire le 14 de mars: & que comme ce jour tombe en caresme, l'Eglise de Milan a pris le 11 de fevrier pour l'honorer. 'On dit assez d'autres choses de ce Saint, [mais qui ne sont point prouvées. Boll may, t. 7. p. 62. e. f. 11. feb. p. 521. 523| Ugh. t. 4. p. 72.

Nous avons dit que] S. Senator succeda à Saint Eusebe, mais aprés Geronce & Benigne. Car Geronce fut le successeur immediat de S. Eusebe, 'dont il estoit le disciple, & dont il fit revivre en luy la vertu. Il estoit vigilant, laborieux, charitable. ["Il peut avoir esté ordonné le 26 decembre 465,]& on luy donne six ans d'episcopat, que Bollandus finit neanmoins en 470. [Ainsi ce fut luy qui ordonna "S. Epiphane Evesque de Pavie vers l'an 468.] Il fut enterré dans l'eglise de S. Simplicien le 7e de may, ou plutost le 5e, puisque c'est le jour auquel l'Eglise de Milan l'honore. 'On dit plusieurs autres choses de luy, mais fausses ou incertaines. Boll may, t. 7. p. 63. Enn epig. 85. p. 625. Boll. may, t. 7. p. 63. V. la note 38. V. son titre. 5. may, p. 44.

'Le venerable Benigne, comme l'appelle Ennode, avoit la douceur marquée par son nom; & son Eglise l'honore encore aujourd'hui le 20 de novembre. On ne luy donne que huit ans d'episcopat, finis selon Bollandus en 477 vers le 19 [ou le 22] de novembre, auquel on marque qu'il fut enterré à S. Simplicien. 'Et selon ce qu'en dit Ennode, [je ne sçay si ces huit ans ne se devroient point reduire à huit mois.] 'Ferrarius & Ughellus disent encore plusieurs choses de ce Saint, qui paroissent peu assurées, hors sa translation par Saint Charle en 1582. Enn epig. 86. p. 625. 626. Enn p. 625. Ferr. it. p. 617| Ugh. t. 4. p. 74.

'S. Leon avoit apparemment desiré de voir sa lettre à Flavien approuvée par le Concile de Milan, pour la pouvoir envoyer aux Orientaux, '& leur assurer avec plus de fondement que les Occidentaux avoient tous la mesme foy & la mesme doctrine que luy. 'Car il souhaitoit pour le mesme sujet d'avoir avant le depart des Legats qu'il envoya, comme nous verrons, au Concile de Calcedoine, une pareille approbation "que les Evesques des Gaules luy avoient promise. [Ce fut peut-estre en leur écrivant pour la leur demander,] qu'il adressa une petite lettre à Ravenne d'Arles, où il l'assure qu'il falloit faire Pasque [l'année suivante] le 23 de mars, & le prie de le faire savoir aux autres [Evesques.] Leo, ep. 77. p. 582. c. 2. p. 583. p. 582. V. § 59, 86, 112. ep. 76. p. 577.

'Mais les Evesques de France ne purent pas s'assembler pour approuver sa lettre aussi-tost qu'il le souhaitoit, [& ils ne le firent p. 579. 582.

ep.77.p.583. apparemment que sur la fin de cette année ; 'puisque S.Leon ne répondit que le premier fevrier 452, à la lettre qu'ils luy écrivirent. [Le lieu où ils s'assemblerent n'est point marqué. Nous
p.578-581. supposons que ce fut à Arles,]'puisque Ravenne d'Arles est nom-
ep.51.p.542. mé le premier, comme ayant presidé à ce Concile. 'Et c'estoit à luy que S. Leon avoit envoyé sa lettre à Flavien, afin qu'il la
Conc.t.4.p.1819.d.e. communiquast aux autres. 'Quelques uns croient mesme que 'le second Concile d'Arles dont nous avons 56 Canons, est celui-ci. V.S Hilaire d'Arles §13
Leo,t.1.p.579. 'Il se trouva dans cette assemblée 44 Evesques.ᵃLe P.Quesnel
a n.p.867.§3. croit qu'ils estoient tous des sept provinces, [qui formoient la
p.864-866. Narbonoise & l'Aquitaine.Je ne sçay si cela est assez fondé.]'On y peut remarquer Ravenne d'Arles,Saint Rustique de Narbone, Venere de Marseille, S.Maxime de Riés, S. Valere ou Valerien de Cemele, Constance d'Uzés, Ingenuus d'Embrun, Julien Pomere de Cavaillon.

t.1.p579.580. 'Nous n'avons rien de ce Concile que la lettre qu'ils écrivirent au Pape, toute pleine d'eloges, tant pour sa personne, que pour
p580.c.a. sa lettre à Flavien. 'Ils y reconnoissent la providence de Dieu, qui avoit permis que l'heresie d'Eutyche aprés s'estre nourrie si long-temps dans le secret, fust venüe à eclater sous un Pape si ze-
c.a. lé, si éclairé, & si capable d'en arrester le progrés. 'Ils avoient eu la pensée d'écrire à l'Empereur [Marcien,] pour luy témoigner leur joie de ce qu'il embrassoit la veritable foy, & l'inquietude que leur donnoit à tous, aussi-bien qu'au Pape, [l'état des affaires de l'Eglise.] Mais les nouvelles qu'ils receurent de l'Orient, leur
ep.77.p.582.583. firent juger que cela n'estoit pas necessaire.'Ingenuus[d'Embrun] porta leur lettre à Saint Leon.



ARTICLE XCVI.

Marcien indique le Concile œcumenique à Nicée, & promet de s'y trouver.

Leo,ep.77.p.582. NON seulement S. Leon souhaitoit d'avoir l'approbation des Evesques des Gaules[& du Concile de Milan,& peut-estre encore des autres d'Occident,] afin que les Legats qu'il vouloit envoyer au Concile œcumenique, y portassent ces preu-
ep.63.65.70.73.77.p.561.568.570.573.575. ves de la foy des Occidentaux. 'Il vouloit mesme convoquer un grand nombre d'Evesques de toutes les provinces de l'Occident les plus eloignées, afin que le Concile qu'on assembleroit, fust veritablement un Concile general. [Je ne voy pas bien si c'estoit seulement afin que ces Evesques envoyassent un consentement

plus authentique par les Legats qu'ils deputeroint en leur nom au Concile general,]'ou s'il pretendoit qu'ils s'y trouvassent tous eux mesme. [Le dernier n'est point hors d'apparence.] 'Car il vouloit toujours que le Concile general se tinst en Italie, & il marque mesme assez que c'estoit afin que tous les Evesques d'Occident s'y pussent trouver. Lup.t.1.p.631. Leo,ep.74.p. 574|75.c.1.p. 575.

'Il falloit du temps pour faire cette convocation, [a] & de plus il estoit difficile de la faire en cette année [b] à cause "des guerres. [c]C'est ce qui avoit porté S. Leon à souhaiter que Marcien remist le Concile à un temps plus favorable. [d]Et il semble dire aussi que c'estoit afin que les esprits fussent plus calmes, & moins agitez par le souvenir des troubles passez. [Il en avoit pu témoigner quelque chose ou par les deputez d'Anatole, ou par Tatien, ou par d'autres, s'il avoit écrit par d'autres; de quoy nous ne voyons point de marque.]'Il reservoit neanmoins à informer à fond Marcien de ses intentions sur ce point par ses Legats Lucence & Basile.'Mais avant qu'ils fussent partis de Rome, Marcien avoit déja fait la convocation du Concile. V. Attila § ep.70.p.570. a ep.63.69.74.p. 561.568.574. b ep.63.70.73.p. 561.570.573. c Ibid.l.74.p.574. d ep.73.p.573. ep.62.p.560|63. c.2.p.561. ep.63.p.561| Conc.t.4.p.68. c.

[S. Leon avoit demandé, comme nous avons vu, le Concile oecumenique à Theodose, comme la suite necessaire de l'appel de Flavien, & comme le veritable remede des maux de l'Eglise. Il le luy avoit fait demander par Valentinien III, & par les Imperatrices Placidie & Eudoxie.]'Les Evesques deposez le demandoient avec instance à Marcien, [e] & Theodoret l'en faisoit solliciter par les personnes les plus puissantes de la Cour. [f] Marcien mesme avoit pris tout d'abord la resolution de l'assembler. [Soit donc qu'il ne sceust pas que le Pape desiroit qu'on le differast, soit qu'il ne jugeast pas que ce delai fust avantageux à l'Eglise,]'il pressa la tenuë du Concile, comme une chose egalement importante au bien de l'Eglise & de l'Etat. [g]Il paroist que Anatole la pressoit aussi. [h]S. Leon semble l'attribuer particulierement à Pulquerie, [i]& elle paroist l'avouer elle mesme, si la lettre qu'elle envoya à Stratege, estoit écrite en son nom, [k]comme Baronius le suppose, [quoiqu'il soit difficile de le croire.] Eva.l.2.c.2.p. 285.c.d. e Thdrt.ep.138-140. f Conc.p.61.d. Leo,ep.73.c.1. p.573. g ep.70.p.570. h ep.75.c.1.p. 575. i Conc.p.69.b.c. k Bar.451.§ 26. 27.

'Marcien adressa donc à Anatole & "à tous les metropolitains, une lettre datée du 17 de may, par laquelle aprés leur avoir témoigné son regret de voir l'Eglise agitée de divers troubles, il leur declaroit qu'il avoit resolu pour les terminer, d'assembler le Concile pour le premier de septembre. 'Il n'ignoroit pas sans doute que le Pape souhaitoit que le Concile se tinst en Italie.'Et Pulquerie le savoit aussi fort bien. [m]Neanmoins il ordonna que ce Note 39. Conc.t.4.p.65. 68. Leo,ep.74.p. 574. l ep.75.p.575. m Conc.p.68.a

seroit à Nicée, & que les metropolitains s'y rendroient avec les Evesques[de leurs provinces,] & les [Ecclesiastiques] de leurs Eglises, qu'ils choisiroient comme les plus habiles dans la connoissance de la doctrine. 'Il declare que toutes les brigues & les
a. factions seront bannies de cette assemblée, '& que ceux qui en
p.67.b. rejetteront l'autorité, eprouveront les effets de son indignation, aussi-bien que ceux de la colere de Dieu.'Il promet d'y assister en
p.68.b. personne, à moins que les affaires de l'Etat ne le contraignent de s'eloigner.

Is.P.l.1.ep.311. p.83 b. 'Saint Isidore de Peluse avoit autrefois conseillé à Theodose le jeune de se trouver au premier Concile d'Ephese. a Thdrt ep.138. p.1012.b.c. a Theodoret écrivant au Patrice Anatole son ami luy mande que si Marcien veut achever ce qu'il a commencé de faire pour l'Eglise, il faut qu'il assemble un Concile rempli, non de gents ramassez, qui ne cherchent que le bruit & le trouble, comme[les moines de Barsumas] dans le precedent, mais où l'on n'admette que ceux qui savent estimer les choses de Dieu, & qui preferent la verité à tout ce qui est sur la terre. Mais s'il veut, & il le veut sans doute, « ajoute Theodoret, rendre à l'Eglise une entiere paix, conjurez « sa pieté de vouloir assister à ce qui se fera, afin que sa presence « arrestant la hardiesse des ennemis[de la foy,] la verité ne trouve « personne qui luy resiste, & decide elle mesme des dogmes qui « doivent passer pour apostoliques, & de toutes les autres choses « qui auront à se regler. «

[Il falloit que Theodoret fust bien assuré, non seulement de l'amour de Marcien pour la justice, mais encore de sa moderation & de sa sagesse; estant bien difficile qu'un Prince paroisse ainsi dans une assemblée, sans qu'on ait lieu de dire que ç'a esté son autorité qui en a formé les decrets, plutost que la liberté des suffrages & l'amour de la verité; ce qui rend les meilleures causes odieuses & suspectes: Et il faut chercher à justifier des decrets qui devroient estre regardez comme la regle de la justice. Mais l'Eglise prend d'ordinaire entre les voies legitimes, celle qu'elle juge en chaque occasion la plus favorable, ou la plus necessaire pour le bien qu'elle veut procurer aux ames, laissant à la toute puissance divine de permettre ou d'empescher les abus qu'on en peut faire, comme on voit qu'Huneric abusa & de la grande Conference de Carthage contre les Donatistes, & des
Conc.p.73.b. loix d'Honoré contre eux.] 'Nous verrons que les Legats du Pape souhaitoient si fort que Marcien fust present au Concile, qu'ils ne vouloient pas mesme y aller sans luy.[Et il vaut mieux

au moins que les Princes voient les choses par eux mesmes
plutost que par leurs ministres. Ils ont presque toujours moins
de passion, & plus de justice.]

'Quand les lettres de l'indiction du Concile furent expediées, Eva l.2.c.2.p.
on envoya de toutes parts un grand nombre de couriers pour 285.d.
les porter dans les provinces, & assembler les Evesques à Nicée.
'Marcien ne manqua point de mander au Pape la convocation Leo,ep.74.p.
du Concile,[a] & il luy témoigna[une seconde fois] souhaiter qu'il 574.
y pust estre present.[b] Anatole luy en écrivit aussi, le priant beau- a ep.73 c.2.p. 574|72.p.571.
coup d'agréer le Concile. Il luy mandoit comment tout l'Orient b ep.70.p.570.
avoit signé la condannation de Nestorius, & d'Eutyche,'& avoit ep.68.c.3.p.558
approuvé sa lettre à Flavien.

ARTICLE XCVII.

Saint Leon depute Pascasin & Boniface pour assister au Concile general, avec les deux Legats qui estoient en Orient: Il leur joint Julien de Cos.

'SAINT Leon eut sans doute quelque peine de voir ains ses Leo,ep.73-75.p
mesures rompuës; & il le témoigne assez dans les lettres 573-575.
qu'il écrivit sur ce sujet. 'Il estoit encore fasché de ce qu'on don- ep.70.p.569.
noit si peu de temps pour assembler les Evesques, qu'à peine 570|74.p.574.
avoit-il le loisir d'y envoyer ses Legats. 'Neanmoins il ne voulut ep 73-75.p.573-
pas s'opposer au dessein de Marcien, qui n'avoit rien que de 575|70.p.570.
saint & de loüable; il se resolut mesme de le seconder autant ep.72.p.571.
qu'il pourroit. 'La coutume & l'état des affaires[de l'Empire]ne
luy permettoient pas de se trouver au Concile: Mais il voulut y
estre present par l'union de sa foy, & y presider mesme par ses
Legats.

[Lucense & Basile ne faisoient presque que de partir: Mais
comme ils n'avoient pas de commission pour assister au Concile,]
'il leur écrivit pour cela.[c] Il se resolut d'y envoyer encore deux ep.74.p.574.
autres Legats, savoir Cœlius Bonifacius Prestre de Rome, & c ep.70.p.570| Conc.t.4.p.423.
Pascasin Evesque de Lilybée ville de Sicile,[d] qui donne le nom d|442.d.
au cap le plus meridional de cette isle, & qu'on appelle aujour- d Baudr.p.425.2.
nobis proba-bilem. d'hui Marsala. 'S.Leon "se tenoit tout à fait assuré de la sage con- Leo,ep.70 p.
duite de Pascasin. 'C'estoit assurément un homme d'erudition. 570. Leo,ep.413.
V.§3. S.Leon "l'avoit déja consulté en 442, sur la feste de Pasque de
l'an 444, 'comme un homme habile en ces sortes de difficultez, ep.68.c.4.p.568.
'& luy avoit en mesme temps envoyé quelques presens pour le p.412.
remettre dans la necessité où il se trouvoit, ayant esté pris par

ep.16.c.7.p.466. les Vandales qui avoient ravagé la Sicile. 'Il l'avoit chargé en 447, de faire savoir aux Evesques de Sicile ce qu'il demandoit d'eux, & de luy mander s'ils l'observoient avec toute la reverence qu'ils devoient. n.p.292. 'On luy donne plusieurs autres grands eloges, dont je ne voy pas encore assez le fondement.

ep.68.p.568. 'Saint Leon luy écrivit encore cette année pour le prier d'examiner & de faire examiner par d'autres personnes habiles, la difficulté qui se rencontroit en la Pasque de l'an 455. p.413. 'Pascasin & dans cette difficulté, & dans celle de l'an 444, appuya le calcul des Alexandrins contre celui des Latins, & contribua à le faire suivre par l'Occident, [qui l'a toujours suivi depuis. Cette science donne lieu de juger qu'il savoit le grec; & il ne paroist pas dans le Concile de Calcedoine qu'il y ait d'ordinaire parlé en latin: c'est ce qui le rendoit plus propre pour cette legation.] ep.69.p.569. 'S. Leon ne marque point qu'il eust eu d'autre raison de le choisir, sinon que la Sicile estoit alors plus paisible que les autres provinces de l'Occident. p.569. 'Il le choisit nommément pour presider au Concile. [Et il est toujours nommé devant Lucence, estant peut-estre aussi plus ancien Evesque que luy.]

ep.68.p.567.569. 'Afin qu'il fust mieux instruit des matieres qui estoient alors en dispute, S. Leon luy envoya le 24 de juin sa grande lettre à Flavien, avec les passages qu'il y avoit ajoutez depuis: c.1.p.567. '& dans la lettre par laquelle il la luy envoya, il traite de l'expression des Eutychiens: *Une seule nature incarnée du Verbe*. [Je ne sçay s'il la traite assez à fond, ni s'il savoit qu'elle fust de Saint Cyrille, & qu'on l'attribuast à S. Athanase.] c.4.p.568. 'C'est dans cette lettre qu'il le prie d'examiner & de consulter quand il faudroit faire Pasque l'an 455. Il ne luy dit pas un mot ni du Concile, ni du choix qu'il faisoit de luy pour y aller: "ce qui marque ou que cette lettre n'est pas entiere, ou qu'il luy en avoit déja écrit une autre sur sa legation. NOTE 40.

ep.71.p.570. 'Outre ces quatre Legats qu'il envoyoit au Concile, Pascasin & Lucence Evesques, & les Prestres Boniface & Basile, il crut qu'il estoit de l'interest public de l'Eglise d'y ajouter encore Julien de Cos, parce [qu'ayant esté present à tout,] il avoit plus de connoissance qu'eux de tout ce qui s'estoit passé dans l'affaire de l'Eutychianisme. ep.69.p.569. 'C'est pourquoi il le joignit avec les autres, ep.76.p.570. 'afin qu'il eust part avec eux dans tout ce qui se feroit. a ep.71.p.570.571. a Il luy écrivit pour cela le 26 de juin, le priant de vouloir joindre en toutes choses ses soins, ses conseils, & ses peines à celles des autres, [1]suivant le pouvoir qu'il luy en donnoit, afin qu'on ne les surprist 1.

1. *auctoritate nostra praeceptionis usurus.*

par

par aucun artifice, & que tout ce qu'il jugeroit plus à propos pour l'établissement de la foy & de la paix, se pust executer heureusement. [Ainsi on voit qu'il luy donnoit un grand pouvoir:] 'Et il le joint aux quatre Legats dans les lettres qu'il écrit à Marcien & à Anatole. [a] Mais dans la lettre au Concile il n'en parle point, non plus que dans une des lettres à Marcien, & dans celle à Pulquerie. 'On pourroit peut-estre croire qu'il le regardoit moins comme son Legat, que comme le conseil de ses Legats. [Mais la suite "ne donne point lieu à cette pensée.] (ep.69.70.73.p. 569.570.573. a ep.72 74. 75.c. 1.p.571.574.575. Lup.can.t.1.p. 633.) (V. § 103.)



ARTICLE XCVIII.

Instruction de S. Leon à ses Legats: Il veut qu'ils president au Concile:

[COMME le Prestre Boniface partoit seul de Rome pour le Concile, ce fut luy sans doute à qui S. Leon donna toutes les lettres qu'il écrivit alors pour l'Orient,] '& l'instruction dont le mesme Boniface lut un article dans le Concile de Calcedoine. On voit qu'il y regloit la maniere dont les Legats se devoient conduire.'Boniface apporta peut-estre aussi les Canons de Nicée, tels qu'ils estoient dans le Code de l'Eglise Romaine. (Conc.t.4.p.812. d.e.) (p.811.a.)

'S. Leon recommanda à ses Legats d'agir avec une telle sagesse, que la paix fust rétablie dans tout l'Orient, toutes les disputes assoupies, & les erreurs de Nestorius & d'Eutyche entierement étoufées; de ne songer qu'à ruiner l'heresie, & à faire regner la verité & la justice: Et pour les Evesques qui avoient fait des fautes, d'admettre à la reconciliation tous ceux qui se pourroient guerir, sans agir ni par haine, ni par faveur envers qui que ce fust, '& sans rejetter la satisfaction de ceux mesmes qui estoient les plus criminels, [b] mais de condanner [& de deposer] ceux qui soûtiendroient l'heresie; de ne point souffrir qu'on donnast aucune atteinte à la définition des SS. Peres 'de l'ancien Concile de Nicée; ('car il supposoit que celui-ci se tiendroit dans la mesme ville;) 'de conserver absolument en leur personne la dignité de celui qui les envoyoit; de s'opposer de toutes leurs forces à ceux qui s'appuyant sur la puissance de leurs villes, voudroient s'attribuer quelques nouveaux droits;'de ne point souffrir que Dioscore parust dans le Concile que comme accusé, ni qu'il y fust assis [comme juge;] & s'il l'entreprenoit, de le faire chasser, ou de sortir eux mesmes; 'de "demander une loy à Marcien qui défendist de donner le nom de Concile à l'assemblée d'Ephese, ou mesme d'en parler jamais. (Leo,ep.69.p. 569.) (ep.74.d.574|75. c.3.4.p.576. b ep.75.c.4 p. 576.) (ep.73.c.2.p. 573. ep.72.p.570. p.726.) (Conc.p.93.c.d| 96.b.) (NOTE 42.) (ep.673 b.d|Leo, ep.73.c.1.p. 573.)

Conc p.518.c. 'Il ordonna que rien ne se fist dans le Concile qu'en presence
Leo, ep.72.p. 572. de ses Legats. 'Comme on avoit mis des Evesques en plusieurs lieux à la place de ceux qui avoient esté deposez [à Ephese,] il consentoit que s'ils abandonnoient l'erreur, ils pussent conserver l'honneur de l'episcopat; mais il vouloit que ceux qui avoient esté deposez pour la foy, fussent avant toutes choses rétablis
p.572. dans leurs droits & dans leurs sieges. 'Il vouloit que l'on conservast inviolablement les decrets du premier Concile d'Ephe-
ep.73.c.1.p. 573. se, 'sans donner aucune esperance de rétablissement à tous ceux qui persisteroient dans les erreurs qui avoient esté condannées
ep.72.p.572. par ce Concile; 'la condannation d'Eutyche n'estant nullement l'absolution de Nestorius. [Nous verrons qu'il avoit sujet de recommander ce point.]

p.571 572. 'Il ne vouloit pas qu'on permist aux heretiques de soûtenir
ep.73.c.2.p. 573|74.p.574. leurs erreurs contre les veritez de la foy, 'ni qu'on mist ces veritez en question dans le Concile pour les examiner comme douteuses, depeur qu'on ne renouvellast [des erreurs] condannées depuis long-temps par les Peres, & que des dogmes établis sur J.C. mesme, & qui doivent demeurer inebranlables jusques à
ep.70.p.570. la fin des siecles, ne parussent peu fondez ou mesme douteux.'Il croyoit qu'il n'y avoit plus de difficulté à faire, ni aucun lieu de disputer, puisque tous les Orientaux avoient signé la condanna-
ep.72 c.2.p.572 tion des erreurs, '& que la foy de l'Eglise estoit assez éclaircie
ep.68.c.3.p. 568. par sa lettre à S. Flavien, 'souscrite par un grand nombre d'Eves-
c.1 p 567. ques, '& receuë par l'Eglise universelle.

ep.72.p.571. 'Il voulut que ses Legats presidassent au Concile en son nom,
ep.69.p.569. 'nommément Pascasin. C'est ce qu'il témoigna à Marcien dans la lettre qu'il luy écrivit le 26 de juin,[ayant peut-estre rencontré quelqu'un qui devoit arriver à Constantinople plustost que le
ep.73.p.572. 573. Prestre Boniface.] 'Car dés le lendemain il luy écrivit par ce Prestre une lettre un peu plus longue, où il le conjure extreme-
p.572|74.p.574 ment de ne point souffrir qu'on dispute de la doctrine.'Il luy recommande en un mot ses Legats qui luy devoient rendre cette lettre.

ARTICLE XCIX.

S. Leon écrit plusieurs lettres sur le Concile, & au Concile mesme; reçoit Theodoret à sa communion.

Leo, ep.72.p. 571.572. an.p.293|Conc t.4.p.69.e|Eva. l.2 c.2.p.285.d. 'LE mesme jour 27 de juin S. Leon écrivit une lettre adressée au Concile de Calcedoine, a ou plutost aux Evesques

assemblez à Nicée: car on ne parloit point encore alors de Calcedoine. Il leur marquoit une partie des choses qu'il avoit dessein qu'on suivist dans le Concile, [& que nous avons raportées ci-dessus;] depeur que quelqu'un ne fust assez temeraire pour s'opposer ou à la regle de la foy, ou aux Statuts des Canons, ou à la condescendance par laquelle il jugeoit à propos de remedier aux maux passez. 'Cette lettre est inserée dans les actes du Concile de Calcedoine. 'Theodore le Lecteur qui la qualifie une piece admirable, l'avoit mise aussi dans son histoire. Leo, ep.75.c.1. p.575. Conc.p.69. Thdr.L.p.551.

'S. Leon avoit écrit le 26 de juin à Anatole,& luy avoit témoigné sa peine de ce qu'on pressoit le Concile plus qu'il n'eust souhaité; qu'il cedoit neanmoins à son desir & à la volonté de l'Empereur,"& qu'il y envoyoit ses Legats. Leo.ep.70.p.570. &c.

'Il se hasta de faire partir promtement Boniface, afin qu'il pust arriver au Concile dans le temps marqué pour sa tenuë, [qui estoit le premier de septembre. Il y a apparence qu'Eusebe de Dorylée l'accompagna, s'il n'estoit parti dés auparavant. Boniface passa sans doute par la Sicile, pour y prendre Pascasin,& s'en aller à Constantinople:] 'Car les Legats allerent trouver Marcien avant que de venir au Concile. ep.74.p.574. Conc.p.73.b| 673.b.

[Aprés qu'ils furent partis, S. Leon receut apparemment des lettres de Marcien & de Pulquerie,]'qui l'obligerent de leur récrire le 19 & 20 de juillet, par Theoctiste Magistrien, [c'est à dire courier de l'Empereur:]'Il rend conte à Marcien de la fidelité avec laquelle il avoit suivi ses intentions pour le Concile, le prie encore d'empescher les disputes, & luy recommande ses Legats. Leo,ep.74.75. p.574.575. ep.74.p.574.

'Il paroist que Pulquerie témoignoit dans sa lettre ne pas approuver que S. Leon empeschast de reciter à l'autel comme on avoit accoutumé, les noms de Dioscore,& des autres principaux chefs du faux Concile d'Ephese.'Saint Leon luy répond sur cela qu'il n'avoit pu moins faire pour obliger ces Evesques à reconnoistre leur faute: Que s'ils le font, il consent tres volontiers qu'on leur pardonne, n'ayant point d'autre desir que de voir la foy & la paix regner dans l'Eglise,& tous les coupables meriter le pardon par leur repentir.'Nous gemissons,luy dit-il, avec ceux qui gemissent: nous pleurons avec ceux qui pleurent: & quoique nous employions la severité de la justice, nous n'oublions pas d'y joindre les remedes que nous prescrit la charité. 'Il luy dit aussi quelque chose sur le Concile, dont il paroist qu'elle luy parloit dans sa lettre. 'Le mot de Calcedoine s'est glissé dans cette let- ep.75.c.4.p.576. p.575.576. c.3.p.576. c.1.p.575. Bar.451.§31.

tre, où assurément Saint Leon ne l'avoit pas mis.

[Je ne sçay s'il n'auroit point écrit aussi par la mesme occasion une seconde lettre au Concile.] 'Car nous ne trouvons point dans celle du 27 de juin, ce qu'il dit qu'il avoit mandé aux Evesques d'Orient, Que toutes les disputes qui s'estoient elevées parmi eux, n'avoient pu ebranler la foy des Occidentaux, ni les porter à s'eloigner en quoy que ce fust de ce que l'Eglise Romaine avoit appris sur l'Incarnation de la doctrine des saints Peres, & de l'autorité immuable du symbole de la foy; mais qu'ils n'avoient tous qu'une mesme croyance & un mesme langage sur ce mystere. Il mandoit cela avant que d'avoir eu le sentiment du Concile des Gaules sur sa lettre. 'Et il fut bien aise lorsqu'il receut la lettre de ce Concile, d'y voir la confirmation d'une verité dont il s'estoit tenu assuré par avance.

Leo,ep.77.c.2. p.582. — c.3.p.583.

'Les Legats que Saint Leon envoyoit au Concile estoient aussi déja partis, lorsqu'il jugea l'affaire de Theodoret: [ce qui donne quelque lieu de croire que les deputez & les lettres que Theodoret avoit envoyées en Occident dés l'an 449, avoient esté arrestez en chemin.] 'Theodoret avoit depuis écrit à S. Abonde pour luy rendre témoignage de sa foy; & luy avoit en mesme temps envoyé une copie de la lettre de Saint Leon, aprés l'avoir signée de sa main. [Il est aisé de croire qu'Abonde estoit déja parti de Constantinople lorsque cette lettre y arriva, & qu'ainsi elle fut apportée à Rome avec les lettres de la convocation du Concile general, ou mesme depuis. Quoy qu'il en soit,] 'le Pape receut Theodoret à sa communion, 'le rétablit "dans le rang & la dignité d'Evesque, '& en écrivit à Pascasin & à ses autres Legats. [Nous verrons en son lieu comment ce jugement fut confirmé par le Concile de Calcedoine.]

Conc.p.612.e. — Boll.2.apr.p.934 9. — Conc.p.622.e.a. — p.101.b d. — p.622.a. — V. Theodoret §42.

ARTICLE C.

Les Nestoriens & quelques Abbez Eutychiens brouillent à Constantinople: Marcien travaille à y maintenir la paix.

'DURANT que l'on estoit en suspens dans l'attente du Concile, l'Eglise de Constantinople n'estoit pas sans trouble. 'Il y avoit encore des personnes qui aimoient Nestorius, [& qui s'imaginant pouvoir tout obtenir d'un Prince ennemi declaré des Eutychiens,] eurent l'insolence de demander qu'on raportast [d'Egypte] les restes du corps de cet heresiarque. Ils continuerent depuis à faire du bruit durant le Concile, se plaignant

Bar.451.§14.15. — Eva.l.2.c.2.p. 286.a,b.

de ce qu'on y anathematizoit, disoient-ils, des innocens & des Saints. De sorte que l'Empereur indigné de cette insolence, ordonna aux soldats de les chasser de là.

[D'autre part les Eutychiens, quoiqu'abatus, ne se rendoient pas.] Ils estoient encore assez puissans pour faire craindre mesme leurs violences aux Evesques. [Il semble qu'il faille raporter à ce temps-ci,] 'ce qui est dit dans le Concile de Calcedoine, qu'Eutyche avoit fait afficher partout des placards, où il protestoit qu'il estoit Orthodoxe, & qu'on le calomnioit. Conc.t.4.p.76. c. p.534.a.

Ses moines ayant abandonné la foy Catholique, soûtinrent toujours son parti; '& mesme plusieurs Abbez [de Constantinople,] comme Carose, Dorothée, '& Maxime que l'on qualifioit le maistre d'Eutyche, '& quelques Ecclesiastiques ou moines titulaires de diverses chapelles. 'Ils reconnoissoient tous Carose pour leur pere, sans lequel ils ne vouloient rien faire. 'Et Saint Leon nous apprend quel estoit ce Carose, en le qualifiant un moine parfaitement ignorant & entierement "corrompu. 'Le celebre Abbé Barsumas, & un Prestre eunuque nommé Calopode, s'estoient unis avec eux. p.535.b|570.c. d. p.535 b. p.517.c. e|522.a. p.526.c. Leo,ep 107.c. 4.p.568. Conc.p.522.c. e. " perversum.

'Ils refuserent absolument de signer la foy de l'Eglise & des Peres, [lorsque les autres la signerent dans le Concile où estoit S. Abonde.] Anatole les en pressa plusieurs fois: Les autres Evesques & les Prestres les y exhorterent: On leur lut les decisions & les passages des saint Peres. Mais tout cela fut inutile.'Anatole deposa Calopode, & un autre Prestre nommé Geronce, comme heretiques. 'Il semble que tous ces Eutychiens avoient quelque lieu secret & quelque caverne où ils se retiroient, [apparemment pour celebrer les Mysteres, qu'on ne leur permettoit pas de celebrer avec les Catholiques.] 'Et il est dit en effet, qu'assez long-temps avant le Concile de Calcedoine ils s'estoient separez de l'Eglise Catholique, & [d'Anatole] leur Evesque. p.531.c. d. p.522.d. p.538.a. p.538.b.

'Comme les Abbez Fauste, Martin, Marcel, & divers autres estoient fort zelez pour la verité, 'il se formoit diverses contestations entre eux, & les moines du parti d'Eutyche. 'Les Abbez Orthodoxes au nombre de 19, qui estoient tous Prestres, presenterent une requeste à Marcien, par laquelle ils demandoient que pour empescher le progrés de l'impieté d'Eutyche, il leur fust permis de soûmettre à la discipline monastique les moines qui estoient ouvertement rebelles à la foy, afin de travailler à leur correction, ou s'ils demeuroient incorrigibles, les soûmettre aux peines qu'ils meritoient. Ils demandoient aussi qu'on p.531.b. p.535.c.d. p.531.

mist en leur disposition la caverne où les Eutychiens se retiroient pour blasphemer contre J. C.

p.533.c. 'Carose & les autres Eutychiens de leur costé, presenterent aussi une requeste, par laquelle ils prioient Marcien de faire assembler le Concile œcumenique, comme il l'avoit déja ordonné, d. 'de faire par son autorité que jusqu'au jugement du Concile, personne ne fust chassé ni de son monastere, ni de sa chapelle, ni e. de l'Eglise, '& d'empescher les seditions & les persecutions que les Ecclesiastiques [d'Anatole] excitoient tous les jours contre p.534.d. eux pour extorquer d'eux des signatures forcées 'Une autre fois ils allerent trouver l'Empereur, & le prierent instamment que le Concile confirmast la foy des Peres de Nicée, [comme si on en eust douté.

Nous ne voyons point ce que Marcien répondit aux uns & aux d. autres;] 'mais seulement qu'il envoya aux Eutychiens les principaux officiers, & les plus illustres du Senat: & ces moines leur declarerent [encore] qu'il falloit que le Concile confirmast la foy e. de Nicée. [On n'eut pas de peine à le leur promettre;] 'Et ils promirent aussi de leur part de se soumettre aux decisions du Concip.535.c.d. le. 'Ils pretendirent depuis que Marcien leur avoit promis de les mander eux & tous les autres moines, & de leur donner audience pour terminer les pretentions qu'ils avoient les uns contre les autres. Mais Marcien leur dit que s'il eust eu ce dessein, il n'auroit pas donné la peine à tant d'Evesques de venir de si loin: & il les renvoya au Concile. [Ils n'estoient pas sans doute plus p.527.a. veritables, lors] 'qu'ils pretendoient que Marcien leur avoit promis qu'on ne feroit rien dans le Concile, qu'aprés qu'on y auroit confirmé le symbole de Nicée. [Nous verrons en son lieu l'insolence & l'obstination qu'ils y firent paroistre.]

Leo, ep.112.p.664. 'Carose & Dorothée estoient encore à Constantinople en 454, & y corrompoient beaucoup de monde. S. Leon obtint alors de Marcien qu'ils fussent mis hors des monasteres qu'ils gouvernoient, & envoyez en des lieux où ils ne pouvoient faire de tort, [soit à Constantinople, soit ailleurs; car cela n'est pas marqué. J'aimerois mieux neanmoins dire qu'ils ne sortirent pas de la ep.113.p.665. ville.] 'Car il est marqué que Carose aussi-tost aprés abjura son heresie, sans neanmoins communiquer avec Anatole, à cause Conc.p.530.a. de quelques differens particuliers.'Il se glorifioit fort d'avoir rep.232.c. ceu le battesme de S. Theotime de Tomes.'Il y a un Carose Abbé entre ceux qui signerent en 448 la condannation d'Eutyche. [Je douterois fort que ce fust le mesme.]

Bar.451 § 24. 25.

'Ces divisions des Ecclesiastiques & des moines ne pouvant manquer de passer jusques au peuple, Marcien travailla à y apporter le remede par une loy datée du 13 juillet de cette année.
» Nous enjoignons, dit-il, à toutes personnes de ne point exciter
» de seditions, de clameurs, de remuemens, de tumultes, & de
» troubles dans les eglises, & dans les autres lieux saints, où il
» faut rendre à Dieu ses vœux avec un esprit tranquille & calme,
» & qu'aucun n'entreprenne de se faire un parti, & de former
» des assemblées particulieres en quelque lieu de la ville que ce
» soit. Que si quelqu'un croit qu'on viole la justice à son égard, il
» peut s'adresser au juge, & luy demander la protection des loix.
» Qu'on sache donc que quiconque osera contrevenir à cet edit,
» sera puni du dernier supplice.



ARTICLE CI.

Le Concile est differé d'un mois, & transferé à Calcedoine: Nombre des Evesques.

[LE mois de septembre que l'Empereur avoit destiné pour le Concile, approchant,] 'les Evesques s'assemblerent à Nicée: & il semble que tous ceux qui se trouverent au Concile y estoient déja. 'Mais durant qu'ils s'assembloient, il arriva que l'Illyrie fut agitée de divers troubles 'par les ennemis, ["& apparemment par quelques courses des Huns;] 'ce qui obligeoit l'Empereur à marcher de ce costé là, 'ou au moins à ne pas s'eloigner de Constantinople: 'de sorte que quelque desir qu'il eust de terminer promtement les affaires de l'Eglise pour luy procurer la paix, il luy estoit neanmoins impossible d'aller à Nicée. 'D'ailleurs les Legats du Pape qui estoient arrivez à Constantinople, souhaitoient extremement qu'il fust present au Concile. Ils l'en supplioient; & protestoient mesme qu'ils ne s'y trouveroient point qu'avec luy. 'Il écrivit donc dans le mois de septembre un billet aux Evesques, pour le prier d'excuser la necessité où les affaires de l'Etat le mettoient; de vouloir bien attendre un peu jusqu'à ce qu'il pust les aller trouver, & d'obtenir de Dieu qu'il luy en donnast bien-tost le moyen.

Conc.t.4. p.69 c. | p.76 a. | V. Marcien § | p.73 d. | p.76 b. | p.73 a.b. | p.69.70.a. | p.73.b| Liber.c. 13.p.85. | Conc.p.69.70. a|Lup.can.c.1. p.634.

'Cependant non seulement tous les Evesques [que l'on attendoit] estoient arrivez à Nicée; mais on y voyoit aussi venir divers Clercs, moines & laïques, accoutumez à renverser l'ordre, & à mettre le trouble partout. Ils commençoient déja à y exciter du

Conc.p.67 c.

tumulte, & à y former des disputes & des querelles malgré les ordres de l'Empereur. Cela obligea Pulquerie d'envoyer un ordre (d.) à Stratege gouverneur de la Bithynie [où est Nicée,] 'par lequel (Consulaire.) il luy est ordonné de chasser de la ville & des environs les moines & les laïques [étrangers,] puisque rien ne les obligeoit d'estre au Synode, & mesme tous les Ecclesiastiques deposez ou non, qui n'y seroient point appellez par ordre de l'Empereur ou par leur Evesque, afin que rien ne pust troubler l'ordre & la paix. [Pulquerie ne se chargea apparemment d'envoyer cet ordre, que parceque Marcien estoit absent: Et il est difficile de se persuader qu'il fust au nom de cette Princesse,] (Bar. 451. § 26. 27.) 'quoique Baronius paroisse l'avoir cru. (Conc. p. 69. c. e.) 'La promesse qu'y fait la personne qui y parle, d'aller bien-tost trouver les Evesques qui l'attendoient, [ne convient assurément qu'à Marcien.]

(p. 73. a. b.) 'Les Evesques s'ennuyoient de ce delai, & beaucoup d'entre eux tomboient malades, (p. 81. b | 180. d.) 'comme Vigilance metropolitain de Larisse en Thessalie: (p. 73. a.) 'De sorte qu'ils écrivirent à Marcien, [a] (a Bar. 451. § 30.) pour le prier sans doute de leur permettre de tenir le Concile, s'il ne pouvoit pas encore y venir. (Conc. p. 73. b.) 'L'Empereur avoit peine à s'y resoudre, en partie à cause de la difficulté que faisoient les Legats du Pape d'aller au Concile sans luy. (a. b.) 'D'autre part les affaires de l'Etat ne luy permettoient pas de quitter le lieu où il estoit.

(c.) 'Ainsi comme il souhaitoit autant que les Evesques que le Concile se tinst promtement, il leur proposa dans la réponse qu'il leur fit, de venir à Calcedoine, où il pourroit aisément aller de Constantinople, (Baudr.) 'qui n'en est separée que par le Bosphore, large en cet endroit de moins d'un mille; (Conc. p. 73. b.) 'puisque quelques affaires qu'il pust avoir, il prefereroit toujours l'interest de la foy, & la tranquillité de l'Eglise, aux affaires de l'Etat. (c.) 'Il esperoit que les Evesques se porteroient d'eux mesmes à venir à Calcedoine, tant par cette raison, que parcequ'ils y pourroient estre plus commodément qu'à Nicée, qui estoit petite [pour un si grand nombre d'Evesques, au lieu que quand Calcedoine n'eust pas esté plus grande que Nicée, la proximité de Constantinople leur y pouvoit fournir toutes sortes de commoditez.]

(Leo, n p. 294.) 'Neanmoins il semble que les Evesques aient fait quelque difficulté de quitter Nicée: (Conc. p. 76. b. c | Liber. c. 13. p. 85.) '& ils témoignoient craindre que Calcedoine estant si proche de Constantinople, ce ne fust une occasion aux Eutychiens ou à d'autres, d'exciter des seditions & des tumultes. Attique [ou plutost Aece] Archidiacre de Constantinople, avoua à l'Empereur qu'ils avoient cette crainte. [Et veritablement

veritablement ils avoient sujet de tout craindre du desespoir des Eutychiens, s'il est vray que Dioscore ait eu alors l'impudence de declarer S. Leon separé de la communion de l'Eglise.] Car il y en a qui croient qu'il le fit "en ce temps-ci, lorsqu'il estoit à Nicée pour le Concile.'Mais l'Empereur leur écrivit d'Heraclée le 22 de septembre, qu'ils n'avoient rien à craindre de ce costé là ; '& qu'ainsi il les prioit, & leur "ordonnoit de venir sans aucun delai à Calcedoine, afin que les affaires de l'Eglise estant terminées, ils pussent s'en retourner promtement à leurs Eglises, & qu'il pust aussi aller où les besoins de l'Empire l'appelleroient. Lup.can.c.1.p. 635. Conc.p.75.d. b.c.d.

V. la note 33.

παρεγγυώμεν.

On avoit receu alors des nouvelles de l'Illyrie que les affaires y estoient en meilleur état, & que neanmoins elles demandoient la presence de l'Empereur.'Mais il prefera à ce besoin les necessitez de l'Eglise, comme plus importantes, & remit son voyage jusqu'à ce que le Concile fust terminé. a.b. b.

[Les Evesques vinrent donc de Nicée à Calcedoine dans les derniers jours du mois de septembre;]'& s'y trouverent en plus grand nombre qu'on n'en eust encore vu dans aucun Concile ; '& selon l'expression d'une loy, il y en avoit un nombre presque infini.'Le Concile mesme manda à Saint Leon qu'il y en avoit eu 520. ["On en conte mesme d'ordinaire jusques à 630, en y comprenant peut-estre] divers Evesques qui estoient absens; mais au nom desquels leurs metropolitains signerent la définition qui y fut faite de la foy. [Tous ces Evesques estoient de l'Empire d'Orient, hors les Legats de Saint Leon,] '& deux Evesques d'Afrique, Aurele d'Adrumet, & Resticien, [qui apparemment estoient plutost en Orient par rencontre, ou parceque les Vandales les avoient chassez, que comme deputez de leur Eglise. Car ils ne prennent point la qualité de deputez : & l'Afrique n'estoit guere en état d'en envoyer, gemissant presque toute sous la tyrannie des Vandales, & se contentant de servir l'Eglise par la constance avec laquelle elle souffroit pour la divinité de J.C. Fac.l.2.c.6.p.88 Conc. p.866.a. p.834.d. p.602-606. p.91.c.

Note 42.

'Baronius dit que Jean de Messine en Sicile estoit au Concile : 'mais c'est de Messene en Acaïe, [c'est à dire dans le Peloponese.]'Il y avoit un Evesque de Perse.ᵃIl y avoit peu d'Evesques d'Egypte : & on en reduit le nombre à dix. ᵇNeanmoins il y en eut 13 qui signerent une requeste aprés la deposition de Dioscore, '& quatre autres qui avoient reconnu auparavant l'innocence de Saint Flavien.'Un auteur Nestorien nommé Zacarie, a écrit qu'on avoit rappellé Nestorius pour se trouver au Concile : ce qui est tout à fait ridicule.[Il y en a qui croient que cette imagi- Bar.451.§63. Conc.p.91.c. p.459 c. ᵃ p.516.b. ᵇ p.509 c|512. a.b. p.180.b.c. Eva.l.2.c.2.p. 286.a.

Conc.p.180.c. nation venoit] 'de ce qu'il y avoit dans le Concile un Nestorius Evesque de Phragonée en Egypte.



ARTICLE CII.

On regle diverses choses avant le Concile, touchant Maxime d'Antioche Eusebe de Dorylée, & Theodoret: Marcien y envoie ses officiers en sa place.

[IL se tint sans doute d'abord "diverses conferences, & entre les Evesques, & avec l'Empereur, pour regler plusieurs difficultez qui eussent pu arrester dans la suite.]'Car nous trouvons que Maxime parut dés la premiere seance du Concile comme Evesque d'Antioche, sans qu'on trouve qu'on ait deliberé sur cela.'Et neanmoins il est dit qu'Anatole & tout le Concile avoit confirmé son election[Il semble aussi qu'il faille raporter à quelque deliberation qui avoit precedé le Concile, le rétablissement d'Eusebe de Dorylée. Car on ne voit point qu'il ait esté rétabli dans le Concile:]Et il y paroist dés l'entrée comme accusateur de Dioscore, & avec la qualité d'Evesque de Dorylée, sans que personne s'y oppose,[ce qu'on eut bien de la peine d'accorder à Theodoret, qui avoit esté rappellé d'exil par l'Empereur,]'& rétabli dans sa dignité par Saint Leon.

V. la note 23.

Conc.t.4.p.80.a. — p.674.d|675.a. — p.96.e|145.c.d. — p.101.d.e.

[Theodoret le plus illustre, le plus eloquent, le plus savant, & peut-estre aussi le plus saint Prelat qui fust alors dans l'Eglise greque,]'estoit venu [à Constantinople,] moins pour obtenir d'estre rétabli dans son evesché, que pour justifier sa foy contre les calomnies dont on avoit voulu le noircir.'Il presenta une requeste aux Legats du Pape,'où apparemment il prononçoit anatheme à Nestorius & à Eutyche.'Il en presenta aussi une à Marcien,'sur les injustices & les violences qu'il avoit souffertes. [a] Sa cause estoit alors bien favorable, puisque le Pape l'avoit déja receu dans sa communion, & rétabli dans la dignité episcopale. 'Maxime d'Antioche rendoit aussi un témoignage avantageux à la pureté de sa foy.'Ainsi Marcien ordonna qu'il assisteroit au Concile.

p.621.a. — c|619.a.b. — p.623.a. — p.619.a. — p.101.d. — a b.d|622.c.e. — p.101.e. — b.

[L'on voit qu'au lieu que ce Prince avoit voulu estre luy mesme present aux deliberations des Evesques, il ne s'y trouva neanmoins qu'une seule fois. Dans les autres seances il envoya en sa place les principaux officiers de l'Empire,] 'savoir le Patrice Anatole, Consul[en l'an 440,] Pallade alors Prefet du Pretoire

Conc.t.4.p.77.b. — V. Theodose II.

[d'Orient,] Tatien Prefet de Constantinople, Vincomale Maistre des offices, 'Martial qui avoit eu la mesme dignité [en 449,] 'Sporace Comte des Domestiques, & Genethle Comte ou Intendant du domaine particulier du Prince. p.78.b. p.77.b.

'Les actes portent que le Senat s'y trouva aussi, c'est à dire plusieurs personnes illustres qui avoient passé par les premieres dignitez de l'Empire, comme 'Florent qui avoit esté [six fois] Prefet d'Orient, Consul [en l'an 429,] & Patrice, 'Senator autrefois Consul [en l'an 436,] & Patrice, Nomus autrefois Maistre [des Offices,] Consul [en 445,] & Patrice, Protogene autrefois Prefet d'Orient, Consul [en l'an 449,] & Patrice, Zoïle autrefois Prefet d'Orient, Theodore autrefois Prefet de Constantinople, 'Apollone autrefois Prefet d'Orient [en 442 & 443,] Romain autrefois grand Chambellan, 'Theodore autrefois Prefet d'Illyrie, a Constance autrefois Prefet d'Orient, Artaxe ou Artaxerxés autrefois grand Chambellan, & Euloge autrefois Prefet d'Illyrie. [Nous marquerons ordinairement toutes ces personnes sous le nom d'officiers. b.c. V. Theodose II § 37. c. d. p.78.d. a p.77.d.

Ils ont toujours Anatole pour chef, de quoy je ne voy pas de raison, sinon que la dignité de Patrice estant la premiere de l'Empire,] il estoit seul de ces officiers qui la possedast actuellement. b.c.d. Il est vray qu'à la teste de la seconde & de la quatrieme seance p.326 c|465.d. on donne le mesme titre à Florent, à Nomus, & à Senator. 'Mais p.77.c. 1: dans la premiere ils sont appellez [1] anciens Patrices, '& ils sont b.c|326.465. toujours mis dans le corps du Senat, c'est à dire, comme il paroist 574.575. par les endroits mesmes, parmi ceux qui avoient passé par les charges, & n'y estoient plus, & distinguez des magistrats qui estoient alors actuellement en charge: C'est pourquoi ils n'ont rang qu'aprés des officiers beaucoup inferieurs aux Patrices [Le latin ne distingue point entre ceux qui estoient alors Patrices, & ceux qui l'avoient esté.]

ARTICLE CIII.

La presidence du Concile donnée aux Legats de Saint Leon: Rang de Julien de Cos.

[ON avoit sans doute aussi reglé avant la session du 8 d'octobre, qui fut la premiere, ce qui regardoit le rang des Evesques, & surtout la preseance: car on ne voit point qu'il y

1. ἀπὸ πατρικίων, c'est à dire qui avoient esté Patrices, & qui ne l'estoient plus.

Leo, ep. 72. p. 571. ait eu de contestation sur cela dans cette session.] 'S. Leon dans sa lettre au Concile, l'avoit prié de croire qu'il presideroit & qu'il seroit à la teste de leur assemblée en la personne de ses quatre Legats, les Evesques Pascasin & Lucence, & les Prestres Boniface & Basile. 'Il avoit mandé plus nettement à Marcien, qu'il estoit à propos que Pascasin presidast au Concile en son nom, à cause qu'il y avoit quelques Evesques qui n'avoient pas eu assez de fermeté contre les efforts du mensonge. ep. 69 p. 569.

[Ces paroles peuvent signifier ou que pour remedier aux maux qui estoient arrivez dans l'Orient, il falloit à la teste du Concile un homme ferme & incapable de flechir au prejudice de la verité; ou que tous ceux qui eussent pu pretendre à presider, s'en estoient rendu indignes & incapables, par le peu d'amour qu'ils avoient fait paroistre pour la justice & pour la foy. Ce dernier estoit visible en considerant tous les principaux Evesques de l'Orient. Car Dioscore, Juvenal, & Thalasse de Cesarée, estoient les plus coupables de tous. Estienne d'Ephese avoit cedé avec les autres: & son episcopat estoit si peu affermi, que nous le verrons deposé dans le Concile. Maxime d'Antioche avoit besoin d'une grande indulgence pour estre conservé dans l'episcopat, où il n'estoit entré que par la deposition de Domnus, reconnuë de tout le monde pour injuste. Anastase de Thessalonique n'avoit pris aucune part que nous sachions aux fautes des autres. Mais je ne sçay si l'on eust accordé à son siege l'honneur de presider à un Concile œcumenique. D'ailleurs il vouloit bien reconnoistre tenir sa principale autorité de l'Eglise Romaine en qualité de son Vicaire. Mais quelle qu'eust pu estre sa pretention, il ne se trouvoit pas au Concile, & ainsi il n'avoit garde d'y presider. Il n'y avoit qu'Anatole de Constantinople qui par son siege pouvoit demander la preseance: & pour sa personne il se pouvoit dire innocent, son election ayant esté canonique & legitime. Les Legats ne luy contestoient point le rang sur tous les Evesques aprés le Pape. Mais ayant esté autrefois à Dioscore, & ayant esté ordonné par luy, il estoit fort à craindre qu'il ne le favorisast.

Ainsi la conjoncture du temps sembloit demander que les Legats du Pape presidassent. Marcien & Pulquerie avoient une tres grande déference pour le merite de S. Leon:]'& comme un historien grec l'a fort bien remarqué, ils vouloient qu'il fust le maistre de tout.'Que si les Legats menaçoient de ne se point trouver au Concile, à moins que l'Empereur n'y fust present,[a] & que Dioscore ne quittast le rang d'Evesque pour prendre celui d'accusé; Thdr. L. l. 1. p. 551. c. Conc. t. 4. p. 73. b. a p. 93. c.

[il est à presumer aprés ce que Saint Leon avoit écrit sur cela, qu'ils eussent fait la mesme chose en cas qu'on leur eust refusé la preseance; ce qui eust rejetté l'Eglise d'Orient dans la confusion & dans le trouble: & c'est ce que Marcien craignoit extremement, & comme Chrétien, & comme Empereur.]

'On donna donc la preseance aux Evesques Pascasin & Lucence, & mesme au Prestre Boniface, 'en la personne desquels Saint Leon conduisit le Concile, comme la teste conduit les membres. 'Et les choses s'y firent par son autorité, dit Marcien,[a] aussi-bien que selon "son desir. [Le Prestre Basile estoit apparemment à Constantinople avec eux au mois de septembre,] puisque Marcien parle dans une lettre des Evesques & des Prestres Legats du Pape. 'Mais il ne paroist point dans tout le Concile: ce qui donne lieu de juger qu'il estoit mort ou malade. [b] Car de pretendre qu'Anatole voulust bien souffrir trois Legats audessus de luy; mais non pas quatre; [c'est une pensée qui a peu de solidité & d'apparence.

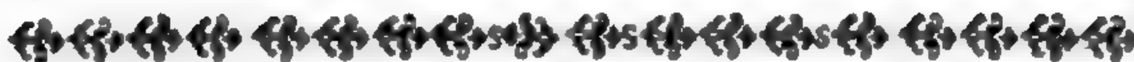
Il y auroit plus de raison] de croire qu'Anatole [& Estienne d'Ephese] ne purent se resoudre à ceder le rang à Julien de Cos, parceque c'estoit un Evesque d'Orient & de leur jurisdiction. [Car quoique le Pape ne l'eust pas nommé avec les autres Legats dans la lettre au Concile "& dans quelques autres,]'& que le Pere Lupus pretende qu'il n'estoit pas tant Legat du Pape, que conseiller des Legats, 'il passoit neanmoins pour Legat dans le Concile: [c] il en prenoit le titre; [d] & il opinoit quelquefois conjointement avec les autres Legats, n'estant neanmoins nommé qu'aprés le Prestre Boniface. [Aussi comme on ne luy donna pas le rang des autres Legats, soit pour la raison que nous avons dite, soit pour quelque autre, on luy en donna neanmoins un beaucoup plus elevé que celui qui luy estoit dû comme simple Evesque de Cos, & on le plaça entre les premiers metropolitains.]

'Il se trouve mesme quelquefois nommé avant Jean de Rhode son metropolitain. ["Mais c'est que Jean n'estoit pas present, Tryphon de Chio qui tenoit sa place, parlant & signant pour luy, quelquefois sans que cela soit marqué.]

'Eustathe de Beryte dit dans le Concile, que c'estoient S. Leon & Anatole qui presidoient. 'Le Concile de Rome sous Gelase dit que celui de Calcedoine a condanné les heresies de Nestorius & d'Eutyche, "par les soins de l'Empereur Marcien & d'Anatole de Constantinople.

Marges: *pro votis & oratione.* — V. § 97. — Note 43. — *mediante.*

p. 80. — p. 834. d. — p. 866. d. — [a] Leo, t. 1. p. 592. c. 2. — Conc. p. 73. b. — Lup. can. t. 1. p. 632. — [b] Mar. conc. l. 5. c. 6. p. 20. 1. — Lup p. 633. — Conc. p 80. c| 37. 2. &c| 559. e. — [c] p. 581 c. — [d] p. 611. e. — p. 371. d| 374 a. — p. 539. d. — p. 1262. d.



ARTICLE CIV.

Pouvoir des officiers de l'Empereur dans le Concile : Ordre des seances : Dioscore est obligé de paroistre comme accusé.

[QUOIQUE les Legats du Pape eussent le premier rang entre les Evesques, on pourroit neanmoins dire en quelque sorte que c'estoient les officiers de l'Empereur qui presidoient. Ils sont toujours nommez les premiers, ils reglent quantité de petites choses, ils proposent les matieres, ils forment les avis, rejettent mesme quelquefois les resolutions que le Concile p.623.d. sembloit prendre, & en ouvrent d'autres,] '& concluent les matieres aprés que les Evesques ont donné leurs suffrages. [Les officiers n'estant pas presens à la troisieme seance, où l'on condan- p.379.b. na Dioscore,] 'les Legats representerent, que puisque le Pape leur avoit ordonné de presider au Concile, c'estoit à eux à faire lire les requestes que l'on presentoit, [& ils firent de mesme les autres fonctions que faisoient les officiers quand ils se trouvoient p.339.c. au Concile.] 'Marcien ordonna que le Concile examineroit en presence de ses officiers les causes des Evesques qui auroient p.831.e. quelque plainte à faire les uns contre les autres, '& qu'on les jugeroit non suivant les rescrits & les loix imperiales, mais suivant les Canons établis par les saints Peres.

p.834.d. [Le Concile semble avoir voulu rendre raison de ceci,] 'lorsqu'il écrit au Pape : Vous nous avez témoigné vostre affection, par « le soin que vous avez pris de conduire nostre assemblée en la per- « sonne de ceux qui tenoient ici vostre place : Et les Princes fide- « les, imitant le zele de Zorobabel qui s'unit au Pontife Jesus pour « rebastir Jerusalem, [1] ont reglé tout ce qui regardoit l'ordre & la « 1. police, dans le desir qu'ils ont eu de rétablir dans l'Eglise la pu- « reté de la foy. «

p.94.p.178.a.b. 'Il est assez souvent marqué dans le latin, que Beronicien ou Constantin secretaires du Conseil de l'Empereur, interpretoient en grec ce que les officiers & les Legats avoient dit ; [ce qui pourroit marquer que les officiers mesmes parloient souvent en latin.] 'Cela n'est presque jamais dans le grec,[a] & il y a aussi beau- p.379.b|383.d|472.b|513.d|555 c.d. coup d'endroits où le latin ne le marque pas.

a p.94.95|186.d.e|115.d|381.d|393.397.e|405.416.&c. [b] On choisit pour tenir le Concile l'eglise de l'illustre Martyre S.te Euphemie, ["qui avoit souffert à Calcedoine sous Diocletien.] V. son titre b.p.77.a. [c] Evagre fait une ample description de cette eglise, & de sa situa- c Eva.l.2.c.3.p.286.287.

1. εἰς εὐκοσμίαν ἐξῆρχον.

tion agreable, à deux stades seulement du Bosphore, & à la vuë de Constantinople. 'Elle estoit hors de la ville. a Lupus dit neanmoins que c'en estoit la cathedrale, [mais sans rien citer.] Bar.451.§53.| Soz.l.4.p.76.1.d| Zos.l.5.p.794.c. a Lup.can.t.1.

b Les Diacres Domnin & Cyriaque alloient avant les seances avertir les Evesques de se trouver au Concile. p.889.

[Toutes choses estant donc reglées,] c le [lundi] 8 d'octobre de l'an 451, les officiers de l'Empereur, & les Evesques se trouverent dans l'eglise de Sainte Euphemie. 'Dioscore, Juvenal de Jerusalem, Thalasse de Cesarée, & les autres du faux Concile d'Ephese, y estoient placez en leur rang. 'Au contraire Theodoret, [Ibas, & les autres Evesques deposez à Ephese,] n'y entrerent point d'abord, 'hormis Eusebe de Dorylée. b Conc.p.382.d. c p.77.a. p.80.a.b. p.101.b. p.81.b.

Note 44. 'Les officiers de l'Empereur prirent seance au milieu,"devant le balustre qui fermoit [le chœur &] l'autel. A leur gauche estoient les Legats du Pape, Anatole, les Evesques d'Antioche, de Cesarée en Cappadoce, d'Ephese, & les autres des Dioceses de l'Orient, du Pont, de l'Asie, & de la Thrace, à la reserve de ceux de la Palestine : & a la droite estoient Dioscore, Juvenal, Quintille d'Heraclée en Macedoine Legat d'Anastase de Thessalonique, & les autres Evesques de l'Egypte, de la Palestine, & de l'Illyrie. [Ce fut la difference des sentimens, comme on le verra par la suite, qui partagea ainsi les Evesques. Si les officiers estoient au haut de l'eglise & auprés du balustre, comme il me semble qu'il y a plus d'apparence, les Legats estoient du costé de l'Epistre, selon nostre maniere de parler.] p.93.a.b.c.

'Le saint Evangile estoit au milieu [de la place où l'on estoit assemblé : ce qui n'est pas neanmoins marqué dans la pluspart des seances : Et il paroist qu'on ne l'y mettoit pas toujours,] 'puisque dans une des seances, les officiers demanderent qu'il fust apporté : & on l'apporta alors. c. p.701.e.

'Il y avoit plusieurs autres Ecclesiastiques outre les Evesques, 'particulierement ceux de Constantinople, d entre lesquels on remarquoit l'Archidiacre Aece, qui se signala beaucoup dans le Concile pour la grandeur de son Eglise. 'Dioscore y avoit deux Notaires. p.116.d. p.371.a. d p.116.e. p.116.e.

'Aprés que les Evesques eurent pris seance, les Legats du Pape se leverent, & s'avançant vers le milieu, demanderent que l'on fist sortir Dioscore, ou qu'ils sortiroient eux mesmes, parceque le Pape chef de toutes les Eglises ne vouloit point qu'il eust seance dans le Concile : Et comme les officiers demandoient de quoy on l'accusoit en particulier, 'les Legats dirent qu'il falloit p.93.c.d. p.96.a.

qu'il rendist raison du jugement qu'il avoit prononcé [à Ephese,] où il avoit usurpé la qualité de juge, * & avoit entrepris de tenir un Concile sans la permission du saint Siege. 'Lucence ajouta que c'estoit une honte de voir assis [comme juge] un homme qui estoit là pour estre jugé. *&c.

b. 'Les officiers luy répondirent, que s'il pretendoit luy mesme estre juge, il ne devoit pas agir comme partie: & ils insisterent encore à demander s'il y avoit quelque faute particuliere dont on accusast Dioscore; [n'estant pas juste de l'accuser seul d'une faute dont beaucoup d'autres estoient coupables.] 'Neanmoins ils ordonnerent enfin à Dioscore de s'asseoir au milieu 'en qualité d'accusé, [peut-estre vers la porte de l'eglise vis à vis d'eux. Il semble que les Legats demandassent qu'il sortist tout à fait,] '& Baronius paroist le croire. Neanmoins ils furent satisfaits quand ils le virent hors de sa place, & ils allerent s'asseoir à la leur.

c. p.145.d. Bar.451.§ 69. Conc.p.69.c.



ARTICLE CV.

On lit les actes d'Ephese: Theodoret est receu dans le Concile, mais comme accusateur.

[DIOSCORE ayant donc esté reduit de l'état de juge à celui d'accusé,] 'Eusebe de Dorylée s'avança au milieu de l'assemblée, & demanda qu'on lust une requeste qu'il avoit adressée à l'Empereur contre Dioscore. Il l'avoit presentée à Marcien; mais ce Prince l'avoit renvoyée au Concile: [& on pratiqua la mesme formalité en quelques autres rencontres, où l'on adressoit les requestes à Marcien, & il les renvoyoit au Concile.] 'Les officiers ordonnerent au secretaire Beronicien de prendre la requeste pour la lire, & Eusebe par ordre de toute l'assemblée s'assit au milieu, 'comme [n'estant plus juge, puisqu'il se declaroit] accusateur.

Conc.t.4.p.69. a. — c. — p.145.d. — p.96.97.

'Par cette requeste, Eusebe demandoit justice à l'Empereur des maux que Dioscore avoit faits & à luy, & à Saint Flavien, & à toute l'Eglise, & il le prioit de mander au Concile qu'on lust les actes de ce qui s'estoit fait dans le malheureux Concile d'Ephese, par lesquels il esperoit montrer que Dioscore les avoit deposez injustement Flavien & luy; qu'il avoit une doctrine contraire à celle de l'Eglise, & qu'il avoit établi l'heresie impie d'Eutyche. Il demandoit donc que Dioscore fust obligé de luy répondre sur cela, que le Concile œcumenique les ecoutast l'un

& l'autre, & qu'il fist ensuite raport de tout à sa Majesté, afin qu'elle fist ce qu'elle jugeroit plus à propos.'Dioscore aprés avoir demandé aussi de son costé qu'on lust les actes du dernier Concile d'Ephese, vouloit qu'on discutast auparavant ce qui regardoit la foy. [Mais comme il s'estoit opposé luy mesme à une demande semblable dans son Concile d'Ephese,] 'les officiers voulurent qu'il se justifiast d'abord, & qu'on lust les actes d'Ephese. p.97.d.e. e.

'On commença par la lettre de Theodose pour la convocation du Concile; & comme il y estoit parlé de Theodoret d'une maniere tres injurieuse; 'les officiers le firent entrer suivant l'ordre qu'ils en avoient receu de l'Empereur, afin qu'il prist part aux [deliberations] de l'assemblée.'Mais dés qu'on le vit entrer, les Egyptiens & tous ceux qui estoient de ce costé là, crierent que c'estoit violer les Canons, renverser la foy, chasser S. Cyrille. Ceux de l'autre costé au contraire crioient qu'on chassast Dioscore avec tous ses homicides & ses Manichéens. 'Les officiers favorisoient assurément Theodoret, [le Patrice Anatole le premier d'entre eux estant son ami particulier.] 'Et ils avoient pour luy le jugement de S. Leon, le témoignage de Maxime d'Antioche, & l'ordre mesme de l'Empereur. [Cependant ils n'oserent forcer absolument la repugnance de la moindre partie des Evesques,]'& ils demanderent seulement que Theodoret demeurast en qualité d'accusateur, jusqu'à ce qu'on eust examiné son affaire.'Ainsi Theodoret prit place au milieu des Evesques, [a] avec Eusebe de Dorylée. p.100.101. p.101.b. b.c. e. b.c. d.e. e. a p.145.d.

'Les Orientaux & les autres du costé gauche ne purent s'empescher de le recevoir avec des témoignages d'estime & de joie: [ce qui ayant irrité les autres,]'ausquels Basile de Trajanople en Thrace se joignit,'ils recommencerent à crier qu'on le chassast, qu'il ne luy estoit pas permis de parler [dans cette assemblée,] aprés avoir esté deposé par tout un Concile, Que c'estoit un heretique, "un ennemi de Dieu, un blasphemateur de J. C. Les Orientaux leur répondirent dans le mesme style, les traitant"de seditieux, & d'assassinateurs. 'Enfin les officiers les obligerent tous de garder le silence & la modestie, en leur representant que cette maniere d'agir estoit plus digne de la legereté d'une populace, que de la gravité des Evesques: & qu'aprés tout, toutes ces crieries ne leur servoient de rien. 'Ils eurent encore assez de peine à arrester la chaleur des Egyptiens, qui soûtenoient qu'il y alloit de la foy: '& Dioscore pretendit depuis que l'on violoit tous les Canons en souffrant Theodoret dans le Concile. p.101.e. p.104.b. a.b. &c. &c. b.c. c. p.145.c.d.

p.104. 'On continua donc la lecture des actes du faux Concile d'Ephese, dans lesquels estoit inseré tout ce qui s'estoit fait à Constantinople en 448 & 449, au sujet d'Eutyche [Cette lecture estoit quelquefois interrompuë tantost par les uns, tantost par les autres, selon que chacun y croyoit trouver quelque chose à
p.112.a.b. son avantage.] 'Dioscore pretendit y faire remarquer qu'on ne pouvoit point le rendre coupable de ce qui s'estoit passé à Ephese, qu'avec Juvenal & plusieurs autres. [Les Orientaux se mirent
p.112.113.129 140.a|251.2. peu en peine de le refuter sur cela.] 'Mais ils firent de grandes plaintes des violences qu'ils avoient souffertes, soit de Dioscore seul, soit des autres qui avoient aprés luy le plus d'autorité dans le Concile d'Ephese.

p.116.c.d. 'Comme on remarqua tout d'abord qu'on n'avoit donné à S. Flavien à Ephese que la cinquieme place, les Orientaux & ceux qui estoient de leur costé s'en plaignirent comme d'une injustice visible: Et Pascasin appuya leur plainte par le rang que tenoit
p.121.124. alors Anatole, qui estoit le premier aprés les Legats. 'On se plaignit aussi beaucoup de ce qu'on n'avoit point lu à Ephese les lettres de S. Leon: & les officiers ayant voulu examiner ce point, trouverent que Dioscore ne l'avoit pas voulu, quoiqu'il l'eust
p.145.a. promis plusieurs fois avec serment. 'Eusebe de Dorylée se plaignit en particulier, de ce qu'estant accusateur d'Eutyche, on
p.156.b. n'avoit point voulu qu'il entrast dans le Concile. 'Les officiers re-
p.145.b.c. leverent eux mesmes cette faute comme fort importante, '& se moquerent de l'obeïssance pretenduë aux ordres de l'Empereur, 'sur laquelle Dioscore s'excusoit. V.§52.

p.136.a. 'Eutyche ayant dit dans sa requeste que le Concile oecumenique d'Ephese défendoit de rien ajouter au symbole de Nicée;
b.c. 'Eusebe de Dorylée soûtint que cela estoit faux. Dioscore offrit de le prouver par plusieurs copies. [Mais comme c'estoit une matiere d'une discussion assez longue & assez difficile, où il eust V.S.Cyrillo §72. fallu examiner encore plus le sens, que les termes du decret,
c.d. 'Eusebe aima mieux ne point repartir,] '& se contenta de faire remarquer avec Diogene de Cyzic, qu'on n'avoit pas dû recevoir Eutyche sur la simple profession de suivre le symbole de Ni-
p.137.a.b. cée, puisqu'Apollinaire faisoit la mesme profession; 'qu'Eutyche disoit bien que le corps de J. C. ne venoit pas du ciel, mais qu'il ne vouloit pas dire d'où il venoit; & qu'on n'avoit pas voulu à Ephese qu'on le pressast sur ce point.



ARTICLE CVI.

S. Flavien est justifié, & Dioscore abandonné de presque tous les Evesques: Insolence de luy & de ses Egyptiens.

'APRES qu'on eut lu dans les actes du Concile de Constantinople la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, & celle que ce Saint avoit écrite aux Orientaux, tous les Evesques en general, & Theodoret en particulier, declarerent que c'estoit là leur foy & leur doctrine: Et les Egyptiens se trouverent enfin d'accord en ce point avec les Orientaux. 'Flavien avoit approuvé ces deux lettres dans son Concile, & avoit ensuite témoigné assez amplement quelle estoit sa croyance sur l'Incarnation. 'Les officiers prierent les Peres de dire quel estoit sur cela leur sentiment. 'Et aussi-tost Pascasin, Anatole, Lucence, Maxime d'Antioche, & mesme Thalasse de Cesarée & Eustathe de Beryte, protesterent qu'ils trouvoient la croyance de Flavien parfaitement conforme aux regles de la foy, & aux lettres de S. Cyrille. 'Les Orientaux & tous ceux de leur costé declarerent d'une commune voix, que le Martyr Flavien avoit fort bien expliqué la foy de l'Eglise. 'Et Dioscore mesme fut reduit à dire qu'il falloit continuer à lire les actes, parcequ'on verroit par la suite que Flavien se contredisoit. [Mais il ne put jamais montrer cette contradiction.]

Conc.t.4.p.172. p.176.c.d.e. e. p.177.a.b.c. c. c.d.

'Juvenal reconnut aussi la pureté de la foy de Flavien, & en mesme temps il passa du costé droit au costé gauche où estoient les Orientaux, qui le receurent avec joie, & luy donnerent mesme la qualité d'Orthodoxe, [quoiqu'il ne la meritast guere.] 'Les autres Evesques de la Palestine le suivirent, [témoignant ainsi qu'ils abandonnoient le parti des Egyptiens, aussi-bien que le costé où ils s'estoient assis d'abord avec eux.] 'Pierre de Corinthe [successeur d'Erasistrate qui avoit assisté au faux Concile d'Ephese,] se declara aussi pour Flavien, & passa de mesme du costé des Orientaux, 'où il fut suivi non seulement par ceux de l'Acaïe, [dont il estoit metropolitain,] mais encore par Quintille [Legat d'Anastase de Thessalonique,] par tous ceux de la Macedoine & de l'isle de Crete, '& par Constantin de Demetriade en Thessalie. 'Ceux de l'ancienne Epire firent la mesme chose, nonobstant l'absence d'Attique de Nicople leur metropolitain. 'Il avoit assisté au commencement de cette seance, 'mais il venoit

d.e. d. e. p.180.a.b. d. d.e. p.81.a. p.180.e.

d'estre obligé de se retirer par un mal violent [qui ne dura pas neanmoins:] 'Car il assista deux jours aprés à la seconde seance.

p.327.c|370.b. [Mais ce qui fut sans doute le plus sensible à Dioscore, fut de se voir abandonné par quatre Evesques d'Egypte,] 'Athanase de
p.180.b.c. Busiris dans la Libye Tripolitaine, Ausone ou Auxone de Sebennyte, Nestorius de Phragonée, & Macaire de Cabasses. Ces quatre Evesques reconnurent hautement l'innocence du tres
c. saint Flavien,(car ils le qualifierent ainsi,)'& passerent de l'autre
p.251.2.c. costé, 'de sorte que Dioscore ne se trouvoit plus avoir pour luy
p.512.a.d. que six Evesques, 'ou peut-estre treize. [a] Il ne laissoit pas de con-
a.p.251.2.c. server toute sa fierté, [b] & lorsque tout le monde se declaroit pour
b p.181.a. Saint Flavien, il se plaignit qu'on bannissoit les Peres, & que l'on condannoit S. Athanase, S. Gregoire [de Nazianze,]& S. Cyrille.

p.322.e. 'C'est ainsi que l'innocence de Flavien, & en mesme temps celle d'Eusebe de Dorylée fut universellement reconnuë par le Concile, [ce qui emportoit en mesme temps la condannation du
p.140.e. faux Concile d'Ephese.] Aussi tous les Evesques qui avoient eu part à ce qui s'y estoit fait, ne chercherent point à se défendre: mais ils avouerent tous d'une voix qu'ils avoient eu tort, & de-
p.141.a|176.b. manderent qu'on leur pardonnast leur faute.'Eustathe de Beryte,
p.141.a|323.a. 'Thalasse de Cesarée, & Eusebe [d'Ancyre,]le firent en particu-
p.140.a. lier, '& Basile de Seleucie avec encore plus de franchise que les autres.

[On ne pouvoit pas pretendre qu'ils fussent forcez à cela. Car
p.185.c. quelque persuadé que l'on fust des crimes de Dioscore,] 'on luy laissoit neanmoins la liberté de dire tout ce qu'il vouloit, sans considerer qu'il en avoit usé d'une maniere bien differente à l'égard de S. Flavien. Mais on vouloit que la justice regnast dans ce Concile, [comme la violence avoit regné dans celui d'Ephese.]
p.251.2.c. 'Et quoiqu'il n'eust presque plus aucun Evesque pour luy, il usoit de cette liberté d'une maniere qui fait assez juger avec quel emportement il agissoit lorsqu'il se trouvoit le maistre.[Il parle pres-
c. que partout avec une hauteur & une fierté surprenante,] '&
p.137.b. troubloit [autant qu'il pouvoit]tout le Concile.'Il dit en son style ordinaire, que si Eutyche avoit des sentimens contraires à ceux de l'Eglise, il estoit digne non seulement d'estre puni, mais d'estre puni par le feu; Que pour luy il ne s'attachoit qu'à la foy Catholique & Apostolique, & non à un particulier quel qu'il fust; Qu'il ne regardoit pas les hommes, mais Dieu seul; & qu'il ne se mettoit en peine d'aucune autre chose que de son ame & de la veritable foy.

'Il dit en un endroit qu'il anathematizoit ceux qui admettoient dans l'Incarnation une confusion, un changement [de la nature divine,] ou un mélange[des deux natures.] 'Car il admettoit[comme Eutyche,] que J. C. est"de deux natures; mais il ne vouloit pas dire"qu'il eust deux natures,'& il avouoit que c'estoit pour cela qu'il avoit deposé S. Flavien. 'Comme Julien de Cos s'estoit servi de cette expression, il dit nettement qu'il le condannoit pour cela. 'Il pretendoit estre autorisé par les écrits de S. Athanase, de S. Gregoire, & de Saint Cyrille. C'est pourquoi il crioit qu'on le condannoit avec les Peres; Qu'il défendoit leurs sentimens; Qu'il ne les abandonneroit jamais en la moindre chose,'& qu'il vouloit bien que la liberté avec laquelle il estoit contraint de parler, passast pour une impudence, puisqu'il y alloit de son ame.[Un Chrysostome n'en auroit pas dit davantage:mais il l'auroit dit avec plus de verité, & l'auroit mieux soûtenu par toute la suite de sa vie & de sa conduite.]

p.173.d. | p.185.d. | *ex duabus*, *ἐκ δύο*. | *ἐν δύο*. | p.181.a. | p.188.b.c. | p.181.a. | p.185.d.

'Les Evesques de son parti se plaignirent plus d'une fois des Ecclesiastiques qui estoient presens, pretendant qu'ils faisoient du bruit, & demanderent qu'on les chassast. 'Ils s'eleverent aussi contre Basile de Seleucie, qui confessoit J. C. en deux natures, criant que c'estoit estre Nestorien. 'Lors mesme qu'ils estoient reduits à treize ou environ, 'ils eurent encore l'impudence d'avouer qu'ils avoient dit à Ephese, qu'il falloit bruler Eusebe de „ Dorylée, parcequ'il avoit soûtenu les deux natures; Nous l'a„ vons dit, dirent-ils, & nous le disons encore.

p.112.c.116.d. | p.137.d.e. | p.512.b. | p.224.a.b.



ARTICLE CVII.

Le Concile se souleve contre Eustathe, anathematize Dioscore pour avoir deposé S. Flavien: On parle de le deposer avec Juvenal & quatre autres.

'QUAND on eut lu l'endroit du faux Concile d'Ephese, où Eustathe de Beryte avoit dit qu'il ne faut point croire en J. C. deux natures, mais une seule nature incarnée, tout le Concile s'écria que ces paroles n'estoient dignes que d'Eutyche & de Dioscore. 'Les officiers demanderent si les Peres les trouvoient conformes aux lettres de Saint Cyrille que l'on avoit luës,[& il est aisé de voir ce que le Concile alloit répondre.]Mais Eustathe le prevint, & ayant en main un livre qu'il disoit estre de Saint „ Cyrille, il le jetta au milieu des Evesques, en disant, Que l'on

Conc.t.4.p.173.d. | d.e. | e.

anathematize donc S. Cyrille, & que l'on m'anathematize avec " luy, àquoy les Evesques d'Egypte applaudirent. Il lut ensuite " dans ce livre les mesmes paroles dont il s'estoit servi, & il ajouta, Qui confesse une seule nature pour nier la verité de la chair de " J. C. qui nous est consubstantielle, qu'il soit anatheme; Et qui " confesse deux natures pour diviser le Fils de Dieu, qu'il soit anatheme. " Il pretendoit que S. Flavien avoit parlé comme luy en " propres termes. Et ce Saint avoit dit effectivement qu'il ne rejettoit pas en un certain sens l'expression d'une seule nature incarnée: [Mais au lieu de condanner comme Eustathe] l'expression des deux natures, il l'avouoit & la soûtenoit positivement. Mais le Concile ne s'arresta point à cela: & on continua à lire le faux Concile d'Ephese. Eustathe sembla approuver en un autre endroit, que l'on confessast les deux natures pourvu qu'on ne les separast pas.

p.176.a. | a. | p.16.d. | p.176.b. | p.228.a.b.

Quand on eut lu la confession d'Eutyche approuvée par Dioscore & par son Concile, Qu'il y avoit deux natures avant l'union & une seule aprés l'union; tous les Peres prononcerent anatheme à ces paroles, & declarerent que cela suffisoit pour condanner Dioscore. Mais lorsqu'on eut lu la sentence qu'il avoit prononcée contre Flavien, on luy prononça anatheme à luy mesme, & on demanda qu'il fust deposé à la mesme heure. [Ces sortes d'anathemes ne passoient point pour des condannations juridiques: & il falloit une condannation plus reguliere & plus dans les formes.

p.225.228. | p.306.a.b.

On ne lut ce jour là que la premiere seance du faux Concile d'Ephese,] & on avoit mesme allumé les flambeaux long-temps avant que de l'achever. Ainsi aprés que cette lecture fut finie, les officiers crurent que c'estoit assez pour lors d'avoir verifié l'innocence de Flavien & d'Eusebe par l'aveu mesme de plusieurs de ceux qui avoient eu le plus de part à leur condannation. Ils remirent au lendemain à examiner ce qui regardoit le dogme, & prierent les Evesques de mettre chacun leur croyance par écrit, sans avoir que Dieu seul devant les yeux, declarant que pour ce qui estoit de l'Empereur, il estoit resolu de ne se separer jamais de la foy du symbole de Nicée, de celui de Constantinople, des SS. Peres de l'Eglise, S. Gregoire, S. Basile, S. Athanase, S. Hilaire, & S. Ambroise, & des deux lettres canoniques de S. Cyrille luës & confirmées par le premier Concile d'Ephese. Ils ajouterent que Saint Leon mesme n'avoit écrit son epistre à Flavien, que pour soûtenir cette foy contre les nouveautez d'Eutyche.

p.209.e. | p.322.323. | p.322.e. | p.323.c. | d. | d.e|Eva.l.1.c.18.p.314.b.

[Ce fut apparemment par inadvertance, & non à dessein, qu'au lieu de la lettre de S. Cyrille aux Orientaux que le Concile de Calcedoine avoit embrassée, ils mirent les deux lettres luës à Ephese, dont la derniere ne peut estre que la troisieme à Nestorius, où estoient les anathematismes. Je pense aussi que c'est la premiere fois qu'on ait cité le symbole de Constantinople.]'Diogene de Cyzic sembloit l'avoir déja marqué, mais obscurément. p.136.c.

V. S. Greg. de Nazianze § 78.

[Les officiers avancerent encore une chose qui étonna sans doute bien des gents.]'Car ils declarerent que pour eux leur sentiment estoit, si l'Empereur le trouvoit bon, qu'il falloit que le Concile deposast de l'episcopat ceux qui avoient eu la principale autorité dans le faux Concile d'Ephese, savoir Dioscore, Juvenal, Thalasse, Eusebe d'Ancyre, Eustathe de Beryte, & Basile de Seleucie.'Ils remettoient leur deposition aux Evesques, comme à ceux à qui Dieu en avoit donné le pouvoir.'Ceux d'Illyrie &'de Palestine demanderent que comme la faute avoit esté generale, le pardon aussi fust general. Au contraire les Orientaux & les autres, [c'est à dire ceux du Pont, de l'Asie, & de la Thrace,]s'écrierent que l'avis des officiers estoit tres juste; "Que J. C. deposoit Dioscore. [Mais ils ne dirent rien des autres.] Ils mélerent à [1]ces cris le Trisagion, [*& c'est la premiere fois qu'il se trouve dans l'histoire de l'Eglise. Comme la deposition de tant d'illustres Evesques demandoit une plus longue deliberation,]'l'Archidiacre Aece dit que la seance estoit finie, [& ainsi chacun se retira.]'Il estoit fort tard. p.323.a. p.419.e. p.323.b.c. p.324.e. p.379.a.

ἡ αὐτοῖς. &c. * V. Saint Procle.



ARTICLE CVIII.

Le Concile refuse de faire aucune nouvelle decision sur la foy; approuve la lettre de S. Leon, qui est enfin signée par ceux de l'Illyrie & de Palestine.

[ON ne voit point s'il se fit quelque chose le lendemain 9 d'octobre,] 'auquel les officiers avoient dit qu'on se rassembleroit pour traiter de la foy, '& il y a mesme apparence qu'on ne fit rien [Mais"le jour d'aprés, qui estoit le mécredi]'10 d'octobre, les officiers & les Evesques se trouverent dans l'eglise de Sainte Euphemie, [Dioscore, Juvenal, Thalasse, Eusebe d'Ancyre, & Basile de Seleucie, ne sont point marquez dans le p.322.e. p.338.b.c. p.326.a.

Note 45.

1. Ils crierent [Greek], à quoy je ne voy guere de sens. Ne faudroit-il point [Greek], Que l'impie Dioscore soit exilé pour jamais.'M. Baluze ne marque rien de l'ancienne version sur cet endroit. Conc. ap. p. 1166.

p.370.371. denombrement des Evesques de cette seance.] 'Et il paroist qu'effectivement ils avoient eu ordre de ne se point trouver au Concile. 'Peut-estre mesme qu'on leur avoit donné des gardes. p.382.d.e.
'Mais Eustathe de Beryte y est marqué.[Je pense qu'on ne trouve aucun Evesque d'Egypte, ni dans cette seance, ni dans les suivantes.] p.327.e.

p.338.b. 'Quand chacun fut assis devant le balustre de l'autel, les officiers repeterent en un mot ce qui s'estoit fait dans la premiere seance, '& prierent les Evesques de vouloir decider ce qui regardoit la foy, tant pour la satisfaction de tous ceux qui vouloient comme eux recevoir de leur pieté les instructions qui leur estoient necessaires, que pour faire connoistre la verité à ceux qui avoient des sentimens particuliers, & les porter à se réunir aux autres. 'Les Evesques répondirent à cette proposition, Que les Peres nous ont laissé des expositions de la foy qu'il faut suivre; Que s'il y avoit quelque chose de nouveau à éclaircir sur l'heresie d'Eutyche, le Pape l'avoit fait suffisamment dans sa lettre, à laquelle ils avoient tous souscrit; Qu'ils s'attachoient à ces regles; Qu'ils n'osoient pas, & qu'il ne leur estoit pas mesme permis de faire de nouvelles expositions de la foy.'Qu'il y avoit mesme un Canon qui le défendoit,[c'est à dire apparemment'la définition du Concile d'Ephese.] (c.d., d.e., p.339.a., V.S.Cyrille §72.)

p.338.339. 'Les officiers proposerent que les Patriarches [ou chefs] des Dioceses prissent chacun un Evesque ou deux de leur departement, & deliberassent ensemble pour convenir de quelque decision sur le dogme, afin de la proposer au Concile, & voir s'il y en avoit d'autres qui fussent d'un autre sentiment. 'Mais on persista à dire qu'il ne falloit point faire de nouvelle decision. 'Florent de Sardes dit que s'il y avoit quelque chose à dire sur le dogme, ce qu'il ne jugeoit nullement necessaire, il falloit prendre du temps pour le faire avec plus de maturité [Mais on ne répondit rien alors sur cette proposition.]'Celui qui s'opposa le plus à faire aucune decision de foy, fut Cecrops de Sebastople 'en la premiere Armenie. (p.339.a.b., b., b|338.e., Geo.sac.)

Conc.p.339.c. 'Cet Evesque ayant enfin demandé qu'on lust le symbole de Nicée & la lettre de S. Leon, les officiers l'ordonnerent. 'Eunome de Nicomedie lut le symbole de Nicée. 'Aece Archidiacre de Constantinople lut ensuite le symbole de Constantinople, 'la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, & celle du mesme Saint aux Orientaux. 'Et enfin le secretaire Beronicien lut la lettre de Saint Leon traduite en grec, 'avec les passages des Peres "que S. (c.d., p.242.b., p.343.a.b., d., p.358., V.§56.)

Leon

Leon y avoit joints depuis. 'Toutes ces pieces furent receuës avec une approbation generale de tous les Evesques. ᵃ Ceux d'Illyrie & de Palestine arresterent seulement en trois endroits de la lettre de Saint Leon, sur lesquels ils trouvoient de la difficulté. Mais Aece & Theodoret ayant justifié ces endroits par des passages de S. Cyrille, ils en demeurerent satisfaits; 'de sorte que les Evesques declarerent tout d'une voix que personne n'y trouvoit aucune difficulté. P.352.a.d|343. c|367.b. ᵃ P.367.370. P.370.b.

[Je n'entens pas bien ce qui suit dans le Concile.] 'Il semble que les Evesques d'Illyrie n'estoient pas encore entierement persuadez. C'est pourquoi Attique de Nicople [en Epire,] demanda pour eux qu'on leur donnast quelques jours pour deliberer paisiblement sur la foy, & en mettre quelque chose par écrit. Ils vouloient avoir pour cela la troisieme lettre de S. Cyrille avec ses anathematismes. [On ne leur répondit point sur cette lettre, qui pouvoit alors former quelques obscuritez.] 'Mais les autres Evesques dirent que si on avoit à deliberer sur le dogme, il falloit que tout le Concile en deliberast en commun. b.c. c.

[Les officiers n'osant peut-estre pas demander de nouveau qu'on fist une decision, à cause de l'opposition que les Evesques y témoignoient,] '& qu'ils firent encore paroistre alors, [voulurent ce semble prendre un milieu;] '& dirent qu'on suspendroit "les seances pour cinq jours, durant lesquels en s'assembleroit chez Anatole, pour deliberer sur la foy, & éclaircir toutes les difficultez que ceux [d'Illyrie ou d'autres] y pourroient trouver; qu'il n'estoit pas necessaire que tout le monde fust à ces assemblées, mais qu'Anatole pourroit choisir entre ceux qui avoient signé [la lettre de S. Leon,] ceux qu'il jugeroit les plus propres pour éclaircir les doutes des autres. 'Il paroist que leur dessein estoit d'en venir par ce moyen à une decision sur la foy. d. d. ἡ ἐκκλησ. P.499.d.e.

[L'on commençoit peut-estre à se lever pour finir cette seance,] 'lorsque les Evesques d'Illyrie & [de Palestine] demanderent avec instance qu'on pardonnast aux chefs du faux Concile d'Ephese, & qu'on les fist venir au Concile, depeur qu'il n'arrivast quelque schisme: & ils le demandoient mesme nommément pour Dioscore. Les Orientaux "ne dirent rien sur les autres. Mais pour Dioscore au lieu de consentir à son rétablissement, ils demanderent son exil, le traitant mesme d'heretique. Et ils estoient soûtenus par les Ecclesiastiques de Constantinople, qui en parloient comme d'un homme déja deposé. [Les officiers ne répondirent point sur cela,] '& ils dirent seulement qu'on executeroit P.370.371. &c. P.371.

p.469.e. ce qui avoit esté reglé 'pour les cinq jours de delai, & les conferences qui se devoient tenir chez Anatole.

p.492.d. 'On tint chez Anatole les conferences que les officiers avoient ordonnées. p.493.d.e. Les Legats Pascasin & Lucence s'y trouverent, 'avec p.492.d. le Prestre Boniface, [& plusieurs autres Evesques;] 'ce qui formoit une espece de Concile autour d'Anatole. p 493.d. Les Evesques d'Illyrie y vinrent, & aussi ceux de Palestine. a d. [a] Ils trouvoient la lettre de S. Leon conforme à la doctrine de l'Eglise presque en tous ses points. Mais il y avoit des endroits que quelques uns d'eux croyoient marquer une separation, [& non une simple e. distinction des natures.] 'Les Legats leur éclaircirent ces endroits, leur firent voir qu'ils ne marquoient aucune separation, p 492.d.e. 'anathematizerent d. 'tout homme qui separoit la chair de J. C. de sa divinité, &c. b c. '& leverent parfaitement tous leurs doutes. [b] Ainsi ils demeurerent assurez que S. Leon estoit entierement Orthodoxe, e. '& conforme aux Peres, c e|493.c. [c] & ils souscrivirent à sa lettre.



ARTICLE CIX.

Eusebe de Dorylée & d'autres demandent justice au Concile contre Dioscore: Il est cité, & refuse de venir.

[SOIT que le delai de cinq jours qu'on avoit pris ne fust que pour ce qui regardoit le dogme, soit, comme il nous paroist plus probable, que nonobstant cette resolution, on jugeast plus Conc.t.4.p.459. à propos de terminer promtement l'affaire de Dioscore,] e|461.b. 'il est certain qu'elle fut terminée le semedi 13 d'octobre. d p.419.e. [d] Dioscore estoit déja en quelque sorte condanné dés le premier jour par les officiers de l'Empereur. Mais le Concile crut qu'il estoit de son honneur de luy donner encore quelques jours, [& d'examiner sa p.371.e. cause avec plus de soin.] 'Les Evesques s'assemblerent pour cela dans l'eglise de Ste Euphemie, & dans son Martyre, comme porte Eva.l.2.c.3.p. le grec; [ce qui marque peut-estre] 287.a.b. 'le lieu ou la chapelle separée où estoit le corps de la Sainte, comme on le voit dans Evagre.

Conc.p.371-378. 'La liste des Evesques qui se trouverent à cette seance, ne se monte qu'à 201; [ce qui est bien peu. "Mais il ne faut pas s'arrester V. les notes 42, 43. ap.p.1134. absolument à ces listes:] '& il n'y en avoit aucune en cet endroit dés le VI. siecle dans les exemplaires latins; ce qui se trouve encore dans les plus anciens manuscrits. [Je pense que dans celle que nous avons, il n'y a aucun Evesque d'Egypte, ni aucun des t.4.p.391.a.b.c. chefs du faux Concile d'Ephese.] 'Il est visible que ces derniers

au moins n'assisterent pas à cette seance. 'Les Diacres Domnin & Cyriaque estoient allez par ordre du Concile chez tous les Evesques pour les avertir de s'y trouver, & chez Dioscore mesme. Dioscore avoit répondu qu'il estoit prest d'y venir, mais qu'on luy avoit donné des gardes qui l'en empeschoient. 'C'estoient "des officiers de [Vincomale] Maistre des Offices. 'On le gardoit apparemment depeur qu'il ne s'enfuist. p.382.a.c. p.386.b. Magistria-ni & scholares. Bar.451.§77.

'Les officiers de l'Empereur ne se trouverent point non plus à la seance, [afin sans doute qu'on n'eust aucun pretexte de dire, que les Evesques n'estoient pas libres dans le jugement 'qu'ils rendoient sur Dioscore.] 'Il paroist que ce fut l'Empereur qui jugea que cela estoit plus à propos. * Et en effet, "s'agissant de crimes canoniques, on jugeoit qu'il ne falloit point que ni les officiers, ni d'autres laïques y fussent presens. Eva.l.2.c.18.p. 314.b. Conc.p.387.e| 418.b. * p.391.c. κανονικῶν ἐξεταζομένων

[En leur absence,] les Legats de S. Leon dirent en latin, que le Pape n'ayant pu venir au Concile comme l'Empereur l'en avoit prié, & les ayant envoyé pour y presider en son nom, c'estoit à eux à faire examiner ce qui se rencontreroit. 'Ainsi Aece ayant dit qu'Eusebe de Dorylée luy avoit mis entre les mains une nouvelle requeste contre Dioscore, ils luy ordonnerent de la lire. 'Cette requeste estoit adressée au Concile; & Eusebe y parloit encore pour l'interest de la foy Catholique, & pour Flavien, aussi-bien que pour luy mesme. 'Il y representoit ce qui s'estoit passé dans la premiere seance, & de combien de crimes Dioscore y avoit esté convaincu par la lecture du faux Concile d'Ephese: aprés quoy il prioit le Concile de casser tout ce qui avoit esté fait contre luy dans cette assemblée, de declarer que cela ne luy pourroit porter aucun prejudice, de le reconnoistre comme Evesque legitime, de confirmer aussi la veritable doctrine, d'anathematizer le dogme impie de Dioscore, & de faire souffrir à cet Evesque la juste punition qu'il meritoit. 'Evagre pretend qu'il demandoit generalement que l'on cassast tout ce qui avoit esté fait à Ephese. p.379.b. a.b.c. c. d.e|380.a. p.382.a. Eva.l.2.c.18.p. 314.c.

'Aprés qu'on eut lu cette lettre, Eusebe demanda que Dioscore fust appellé pour estre present, [& pour luy répondre.] 'Aece raporta la réponse que Dioscore avoit faite à Domnin & à Cyriaque. 'Pascasin ayant dit qu'il falloit que quelques Ecclesiastiques allassent voir s'il n'estoit point là autour, les Prestres Epiphane & Elpide l'allerent chercher, & vinrent dire qu'ils ne l'avoient point trouvé. Conc.p.382.d. d. e|383.a.

'Anatole proposa donc d'envoyer quelques Evesques en son p.383.a.b.

logis pour l'avertir de venir au Concile, & de l'accusation d'Eusebe: ce que tout le Concile ayant agreé, on y envoya Constantin metropolitain de Bostres [en Arabie,] Acace d'Ariarathe [en la 2.e Armenie,] Attique de Zeles [dans l'Helenopont,] & Himere
d. Lecteur & Notaire. 'Ils avoient un ordre par écrit. a La réponse
a c|386. que Dioscore leur fit, fut qu'il estoit tout prest d'aller au Con-
p.386 b. cile, si les officiers qui le gardoient le vouloient permettre. 'Comme les deputez du Concile descendoient avec cette réponse,
c|387 a. ils rencontrerent Eleusine, 'qui commandoit apparemment les
p.396 a.b| Eva. gardes donnez à Dioscore. 'Ils remonterent avec luy, b & il dit à
l.2.c.18.p.315.a. b Conc.p.387.a. Dioscore qu'il pouvoit aller au Concile. c Mais il répondit qu'il
c a|386.c.d.e. avoit sçeu que les officiers de l'Empereur n'estoient pas à cette
p.387.b. seance, & qu'il n'y pouvoit aller s'ils n'y venoient. 'Ce n'estoit qu'une défaite, [ou un pretexte qu'il cherchoit pour revenir un jour contre sa condannation, comme faite par violence & par des laïques. Car les officiers ne luy auroient pas sans doute esté
p.383.d. favorables.] 'Himere eut soin d'écrire tout ce qui se dit dans cette citation: & ce fut sur son memoire qu'il en fit le raport au
p.387.a.b. Concile. 'C'est pourquoi on insera ce memoire dans les actes.

d. [Aprés qu'on eut entendu le raport d'Himere,] 'Amphiloque de Side [en Pamphylie,] demanda qu'on differast d'un jour ou deux la seconde citation de Dioscore. Mais un autre Evesque répondit qu'il n'estoit pas raisonnable de demeurer là trois mois pour un seul homme qui avoit depeuplé & troublé toute la ter-
c|390. re. 'Ainsi on envoya Pergame [metropolitain] d'Antioche en Pisidie, Cecrops de Sebastople, Rufin de Samosates, & Hypace Lecteur & Notaire, avec "un billet, par lequel le Concile l'exhortoit d'obeïr à cette seconde citation, & de venir sans differer se justifier des choses dont Eusebe le chargeoit. Note 46.

p.390.d.e. 'Les deputez luy ayant lu cette citation, il pretendit avoir de-
p.390.391. claré qu'il estoit malade: ce que Cecrops luy nia. 'Ainsi laissant là sa maladie, il continua à dire qu'il falloit que les officiers y fussent avec Juvenal, Thalasse, Eusebe, Basile, & Eustathe, puisque l'accusation qu'Eusebe de Dorylée formoit, ne les regardoit pas
p.391.b.c.d. moins que luy; 'qu'il avoit demandé à l'Empereur que ces Evesques fussent presens au jugement de sa cause avec les officiers.
a. 'Les deputez ne luy voulurent point dire si Juvenal & les autres
p.391. estoient au Concile, 'mais ils luy representerent que la requeste d'Eusebe estant contre luy seul, & le Concile luy mandant de se venir justifier, il ne pouvoit y manquer sans trahir sa cause, & desobeïr aux Canons.

'Hypace eut soin aussi d'écrire ce qui fut dit en cette seconde citation ; & en fit la lecture au Concile, 'aprés quoy Eusebe pour empescher les chicanes, protesta qu'il ne se plaignoit que de Dioscore; & qu'il n'accusoit que luy, disant mesme que les autres ne luy avoient fait aucun tort, [parcequ'ils n'avoient fait que suivre l'autorité & la passion de Dioscore.] 'Il pressa ensuite qu'on citast Dioscore pour la troisieme [& derniere fois.] 'Mais avant que de le faire, Aece demanda qu'on ecoutast quelques Ecclesiastiques & laïques d'Alexandrie, qui avoient presenté des requestes contre Dioscore, & qui supplioient avec instance qu'on leur fist justice. p.390.c. p.391.394. p.394.c. a.b.

'C'estoient Athanase Prestre, neveu de S. Cyrille, Theodore & Isquyrion Diacres, & Sophrone laïque. Leurs requestes estoient presentées à S. Leon, qu'ils qualifioient Archevesque œcumenique & Patriarche de Rome, & au Concile œcumenique. [Nous avons marqué "autrepart les crimes horribles dont ils accusoient Dioscore, tant sur la foy que sur son administration, & mesme pour sa vie particuliere.] Ils s'engageoient à persister dans leur denonciation, & de la prouver par les principaux ministres de Dioscore. Le Concile fit lire & enregistrer ces requestes. 'Athanase avoit encore presenté une autre requeste à l'Empereur. p.394-416 c. V. § 105. p.394 b.c.

ARTICLE CX.

Dioscore est condanné & deposé.

'LE Concile resolut enfin de faire faire la troisieme citation à Dioscore, pour le presser de venir répondre, non plus à Eusebe seul, mais aux quatre accusateurs qui venoient de se declarer contre luy. Le billet du Concile luy fait voir que toutes ses excuses estoient vaines; que s'il avoit demandé à l'Empereur que Iuvenal & les autres fussent presens, l'Empereur le luy avoit refusé, puisqu'il laissoit au Concile une entiere liberté de decider cette affaire; & qu'ainsi s'il differoit de venir aprés cette derniere citation, on ne pouvoit pas se dispenser de le traiter selon la rigueur des Canons. 'Les Prelats comme disciples de celui qui veut que tous les hommes soient sauvez, faisoient citer Dioscore, non pour avoir lieu de le condanner, mais par un desir sincere qu'il vinst se justifier de tant d'accusations que l'on formoit contre luy. L'aimant comme leur frere, ils eussent voulu le Conc.t.4.p.418 p.835.b.c.

pouvoir declarer innocent, & ils eussent eu bien de la joie de terminer le Concile, sans donner au demon l'avantage de separer de leur corps aucun de ses membres.

p.418.d. 'On envoya pour cette troisieme citation Francion [metropolitain] de Philippople [dans la Thrace,] Lucien de Byzie, 'Legat de Cyriaque d'Heraclée en Thrace, '& Jean de Germanicie en Syrie. On leur donna pour Notaire Pallade Diacre de l'Evesque Patrice, [apparemment de celui de Tyanes.] 'Les deputez s'acquiterent de leur commission, firent lire à Dioscore la lettre du Concile, 'le presserent extremement d'y satisfaire, ª& luy representerent que mesme pour l'honneur de l'Eglise & de l'episcopat, il ne devoit pas souffrir qu'on accusast un Evesque de crimes aussi grands qu'estoient ceux qu'on luy reprochoit, sans en faire voir la fausseté. 'Mais ils ne purent jamais tirer de luy d'autre réponse, sinon qu'il n'avoit rien à ajouter à celles qu'il avoit déja faites. 'Se voyant convaincu par les reproches de sa conscience, il n'eut pas la hardiesse de se venir justifier, & aima mieux en refusant de comparoistre, se declarer coupable des crimes dont on l'accusoit.

p.80.b. p.418.d.e. p.419.a.b. p.419.422. a p.422.c. p.419.422. p.835.c.

p.422.c.d. 'Lorsque les deputez eurent fait leur raport au Concile, Pascasin demanda aux Peres ce qu'il y avoit à faire aprés cela. Le Concile répondit que Dioscore témoignant un si grand mepris pour les Canons, estoit digne d'en eprouver la severité. 'Pascasin repeta plusieurs fois la mesme demande, & receut autant de fois la mesme réponse, tantost du Concile en corps, tantost de divers Evesques en particulier.

d.e|423.

p.423.d. 'Enfin Maxime d'Antioche & d'autres l'ayant assuré que tout le Concile estoit prest de suivre ce que luy & les autres Legats auroient prononcé; 'Pascasin, & avec luy Lucence & Boniface, representerent en peu de mots les crimes dont Dioscore ci-devant Evesque d'Alexandrie (ce sont leurs termes) estoit convaincu, comme d'avoir receu Eutyche à sa communion dés devant le Concile d'Ephese, [de quoy neanmoins je ne trouve pas qu'on eust parlé;] 'd'avoir esté cause de tous les maux qui estoient arrivez, en empeschant contre son serment la lecture de la lettre de Saint Leon à Flavien; 'd'avoir prononcé une excommunication contre le Pape, [de quoy on n'avoit pas parlé non plus;] 'd'avoir receu contre les loix des personnes deposées par des Conciles, [de quoy je ne voy point non plus qu'on eust rien dit:] '& d'avoir refusé de se venir justifier de plusieurs autres crimes dont on l'accusoit, quoiqu'il eust esté cité par trois fois. 'Ils ajouterent

d.e. p.426.a. b. c. b c. e.

L'an de J.C. 451, de S. Leon 10 & 11.

que Dioscore s'estant donc condanné luy mesme en violant les Canons en tant de manieres; le Pape Leon avec Saint Pierre le depouilloit par eux & par le Concile de l'episcopat, & le privoit de toutes les dignitez ecclesiastiques. 'S. Leon envoya dans les Gaules ce discours de ses Legats, comme la sentence du Concile. [Il y a quelque chose de different, & peut-estre par la seule faute des copistes.] Leo, ep. 81. p. 603. 604.

ψηφίσαι. 'Les Legats aprés avoir dit leur avis, "prierent le Concile d'ordonner ce qui estoit conforme aux Canons. 'Anatole de Constantinople dit que suivant en tout les sentimens de Rome, il condannoit aussi Dioscore, puisqu'il n'avoit point obeï au Concile aprés avoir esté cité trois fois. 'Maxime d'Antioche le condanna de mesme, parcequ'il n'avoit pas comparu, '& fut suivi en cela par Diogene de Cyzic, 'Romain de Myres [en Lycie,] Cyr d'Anazarbe [en Cilicie,] 'Patrice de Tyanes, Amphiloque de Side en Pamphylie, Epiphane de Perge en la mesme province, 'Onesiphor d'Icone, Florent de Sardes, 'Critonien d'Aphrodisiade [en Carie,] '& quelques autres, qui ne fondent sa deposition que sur le refus qu'il avoit fait de comparoistre. Conc. p. 426. d. | d. | e. | p. 427. b. | p. 428. a. b. c. | p. 429. c. d. e. | p. 430. b. c. | p. 431. e. | p. 437. e|438. a. d. e|439. c|440. d|441. a|443. d|445. c. d|446. b.

[a]Il y en a qui y ajoutent en general les crimes dont il s'estoit rendu coupable, [b]comme Julien de Cos, [c]& Pergame d'Antioche en Pisidie. [d]Theodore de Tarse luy reproche qu'il avoit receu Eutyche à sa communion. [e]D'autres le condannent parcequ'il avoit condanné S. Flavien, [f]ou parcequ'il avoit suivi l'impieté d'Eutyche. [g]C'est sans doute à cause du meurtre de Saint Flavien que Sabbas de Palte l'appelle un nouveau Caïn. [h]Julien de Cos & quelques autres avouent que ce n'est qu'en pleurant qu'ils retranchent de leur corps l'un de leurs membres. [i]Beaucoup d'Evesques témoignent qu'ils suivent dans cette condannation le jugement du Saint Siege & d'Anatole. [k]Callinique d'Apamée [en Bithynie] y joint Maxime d'Antioche. [La pluspart se contentent de dire qu'ils condannent Dioscore pour suivre le sentiment du Concile.] [l]A la fin des suffrages il y a, Que tous ont parlé "en suivant Anatole de Constantinople. [Je ne sçay ce que cela veut dire.] ἑρμῶ. [a]p. 439. b|442. a|444. d. 446. b. [b]p. 427. c. [c]p. 431. c. [d]p. 427. e. [e]p. 435. a|439. d|442. b. [f]p. 434. d. e. [g]p. 439. c. [h]p. 427. b|428. c. d|433. e|429. c. d. e. [i]p. 426. d|427. b. d|428. a. b. d. e|429. a. b. c|430. d|431. a. b. c|432. c|435. a. b|439. c|440. d|447. c|448. [k]p. 445. d. [l]p. 448. a.

'Aprés que les Evesques eurent condanné Dioscore de vive voix, ils le firent encore par écrit, & signerent sa deposition, comme l'ayant définie avec le Concile. 'Le Prestre Boniface Legat dit qu'il l'a définie avec l'Eglise Romaine. 'Juvenal & quelques autres qui signent hors de leur rang, disent qu'ils consentent à la deposition de Dioscore, suivant le sentiment de ceux b. &c. | p. 448. d. | p. 458. d. e|459. a.

qui l'avoient deposé. [C'est qu'ils ne signerent sans doute qu'aprés cette seance; ce qu'il faut dire encore apparemment d'une partie, au moins de ceux qui signent aprés Juvenal. Toutes ces signatures ne se montent pas à 300, de quoy je ne sçay pas la raison.]

p.836.c. 'C'est ainsi que le loup fut depouillé de l'habit, & de la dignité de pasteur, dont il avoit démenti l'un, & deshonoré l'autre

p.508.d. part tant de crimes. 'Cette action si importante se fit sans que l'Empereur ni les officiers en eussent eu connoissance.

p.459.d,e. 'Le Concile dressa ensuite un acte adressé à Dioscore, pour luy signifier la sentence renduë contre luy, à cause de l'insolence avec laquelle il avoit meprisé les Canons, & ajouté aux autres crimes dont il avoit esté convaincu, une desobeïssance formelle aux

p.461.a.b.c. trois citations que le Concile luy avoit envoyé faire. 'Le dimanche 14 octobre, le Concile assemblé encore dans l'eglise de S.te Euphemie, manda la deposition de Dioscore à Carmosyn Prestre & œconome d'Alexandrie, à Euthale Archidiacre, & aux autres Ecclesiastiques de la mesme ville, qui estoient à Calcedoine, leur recommandant de conserver avec soin tout ce qui appartenoit à leur Eglise, pour en rendre conte à celui qui en seroit fait Evesque par l'ordre de Dieu, & avec le consentement de l'Empereur.

[On fit sans doute le plustost que l'on put une copie des actes

p.464.c. du Concile pour Marcien.] 'Tout le Concile la signa, & l'envoya

p.463.464. à ce Prince, 'avec une lettre, qui contenoit les raisons pour les-

p.423 426. quelles on avoit esté obligé de deposer Dioscore. 'C'est presque mot à mot l'avis ou la sentence que les Legats du Pape avoient

p.464. prononcée. 'Le Concile prioit l'Empereur d'agréer cette deposi-

p.463. tion, '& le remercioit du soin qu'il prenoit de remedier aux maux

p.464-466. de l'Eglise. 'Il écrivit sur le mesme sujet une lettre pleine d'eloges à Pulquerie, comme à celle à qui l'Eglise devoit tous les avantages, & toutes les prosperitez dont Dieu la combloit alors.

p.465.a. 'Ces deux lettres peuvent bien n'avoir esté écrites qu'aprés la seance du 17 octobre, où Juvenal & les autres obtinrent leur grace.

p.461.d,e. 'Dioscore aussi turbulent aprés sa deposition qu'auparavant, faisoit courir le bruit qu'il seroit rétabli dans sa dignité. Le Concile crut qu'il falloit étoufer ce bruit, & fit afficher un acte adressé aux Fideles de Constantinople & de Calcedoine, par lequel il declaroit que la deposition de Dioscore estoit une chose

Eva.l.2.c.3.p.295.b. entierement irrevocable. 'Dioscore fut "ensuite relegué à Gangres en Paphlagonie, où il mourut l'an 454. V. § 153 note 62.

ARTICLE CXI.

ARTICLE CXI.

La lettre de S. Leon à Flavien est approuvée solennellement par tout le Concile: Juvenal & les quatre autres obtiennent leur grace.

LA quatrieme seance du Concile se tint le [mercredi] 17 d'octobre dans l'eglise de Sainte Euphemie.[a] Les officiers se trouverent à cette seance, [b] & les saints Evangiles y furent placez au milieu par ordre des Peres. [c] Les officiers firent lire d'abord la conclusion de la seconde seance, où ils avoient donné cinq jours aux Evesques pour examiner la decision qu'ils souhaitoient fort qu'on fist sur le dogme. [Comme ces cinq jours estoient passez,] ils prierent les Evesques de dire ce qu'ils avoient conclu sur cela. Mais Pascasin prenant la parole pour les autres Legats, declara que puisque le Concile de Nicée avoit fait un symbole confirmé par les Peres de Constantinople, & embrassé par le premier Concile d'Ephese; & puisque S. Leon avoit suffisamment éclairci dans sa lettre à Flavien, ce qui regardoit les heresies de Nestorius & d'Eutyche; le Concile embrassoit cette foy, & ne vouloit ni en retrancher, ni y ajouter quoy que ce fust.

Conc. t. 4. p. 465. c.
a c. d. e.
b p. 468. c.
p. 472. b.
c p. 469. d.
d. 472. a. b.

Tout le Concile en corps appuya ce sentiment: [De sorte que les officiers voyant que les Evesques persistoient dans l'opposition qu'ils avoient témoignée le 10 d'octobre pour faire aucune nouvelle decision sur la foy;] ils se contenterent de demander si l'on jugeoit la lettre de Saint Leon conforme aux symboles de Nicée & de Constantinople. Anatole parla le premier, les Legats ensuite; & aprés eux plus de 150 Evesques en particulier. [d] Et tous les autres ensemble declarerent qu'ils recevoient & qu'ils approuvoient la lettre de Saint Leon, comme conforme aux decrets de Nicée, de Constantinople, & d'Ephese, & aux lettres de Saint Cyrille. Presque tous dirent qu'ils l'avoient déja signée. C'estoit apparemment avant le Concile, hors les Evesques d'Illyrie & de Palestine qui l'avoient signée ensuite de la seconde seance.

b.
c.
c. d.
p. 473-505.
d p. 408. b. c.
p. 485-495.

[Il ne se pouvoit rien de plus glorieux pour S. Leon, qu'une approbation si authentique & si generale de sa lettre.] Ce jugement de tout le monde Chrétien luy fut une assurance entiere que ce qu'avoit fait le Siege apostolique venoit de l'Esprit de Dieu. Il eut sujet de se consoler du mepris que l'on avoit fait de

Leo, ep. 93. c. 1. p. 624.

luy & de sa lettre dans le faux Concile d'Ephese,& des travaux qu'il avoit endurez pour maintenir la foy de l'Eglise. Et il admira depuis l'ordre de la providence divine, qui avoit permis que l'on doutast de ses decisions [& à Ephese & à Calcedoine mesme,] afin qu'on fust assuré que c'estoit l'autorité de la verité qui les avoit fait approuver ensuite,& non la déference & le respect qu'on devoit au premier Siege, ni aucune autre consideration humaine.

Conc.p.508.c. c. 'Aprés que la lettre de S. Leon eut ainsi esté receuë de tout le monde, tous les Evesques demanderent d'une commune voix qu'on leur rendist leurs Peres, c'est à dire les cinq Evesques 'Juvenal, Thalasse, Eusebe d'Ancyre, Basile de Seleucie, & Eustathe de Beryte. [On peut dire que Juvenal au moins meritoit bien d'estre deposé,ayant eu une tres grande part à tout ce que Dioscore avoit fait à Ephese: Et on ne voit pas mesme qu'il se soit jamais humilié à reconnoistre ses fautes,& à en demander pardon, comme les autres avoient fait.] 'Il avoit seulement signé la lettre de S. Leon: ce que les quatre autres avoient fait aussi: [Mais on crut qu'il suffisoit d'avoir deposé Dioscore,]& qu'il ne falloit pas aller plus loin, de peur de causer un schisme encore plus grand que celui qu'on venoit d'éteindre.

p.509.a.

Liber.c 13.p.89

Conc.t.4.p.370 371. 'Dés la seconde seance une partie des Evesques ayant demandé la grace des cinq, les autres ne s'y estoient point opposez.ᵃ Les Legats du Pape en prononçant contre Dioscore, avoient excusé generalement tous les autres Evesques du faux Concile d'Ephese, comme ayant moins agi de leur gré, [que forcez par la violence de Dioscore.] C'est pourquoi, dirent-ils, le Siege apostolique leur a pardonné, & les a receus dans sa communion,comme unis avec luy par la mesme foy: D'où vient que nous voyons qu'ils suivent le saint Archevesque Leon,& le saint Concile œcumenique. 'S.Leon semble pretendre que ces paroles des Legats les avoient deja effectivement rétablis.

ᵃ p.423.426.

Leo,ep.82.p. 603.

Conc.p.508.c. d. Tous les Evesques s'estant donc declarez pour leur absolution dans cette seance, & ayant assuré que ces cinq suivoient la mesme foy que le Concile & que Saint Leon;'les officiers dirent qu'ils en avoient demandé le sentiment de l'Empereur, & qu'ils attendoient sa réponse. [Ils venoient apparemment de luy mander le desir du Concile.] 'Ils protesterent cependant que comme c'estoient les Evesques qui condannoient Dioscore, qui rapelloient les autres, & qui decidoient toutes choses,[puisque l'Empereur les en laissoit les maistres;] ce seroient eux aussi qui en répondroient devant Dieu.

d.

'On fut quelques heures à attendre la réponse de l'Empereur, c.
[& on ne marque point ce qui se fit durant ce temps là.] Enfin on receut cette réponse, qui remettoit aux Peres à examiner comment il falloit agir à l'égard de ces cinq Evesques. 'Sur cela les c|509.a.
officiers exhorterent le Concile à examiner beaucoup ce qu'il y avoit à faire. 'Mais sans deliberer davantage, Anatole demanda p.509.a
qu'on fist entrer Juvenal & les autres: & tout le Concile se joignit à luy. Les officiers les firent donc entrer. On les fit asseoir,'& a.b.
en mesme temps tout le Concile s'écria, Que Dieu seul avoit fait cette œuvre, Qu'enfin l'union estoit parfaite, Que la paix des Eglises estoit consommée. S. Leon témoigna depuis beaucoup de joie de ce que tant de troubles avoient esté appaisez, & les ennemis de l'Eglise vaincus, sans qu'on eust perdu qui que ce fust, hors Dioscore.



ARTICLE CXII.

Requeste de treize Evesques d'Egypte à Marcien. Le Concile les dispense de signer pour lors la lettre de Saint Leon.

'APRES qu'une affaire si importante eut esté achevée, les Conc.p.509.b.c
officiers parlerent d'une requeste que treize Evesques d.
d'Egypte avoient presentée la veille à l'Empereur. 'Ils adres- d.e.
soient cette requeste à Valentinien & à Marcien [selon la coutume.] 'Ils y pretendoient faire une exposition de leur croyance, b.
'& protestoient tenir la mesme foy qu'ils avoient receuë de Saint c.
Marc, de S. Pierre d'Alexandrie, "& du Concile de Nicée. 'Ils p.512.a.
&c.

anathematizoient quelques heretiques, sans parler d'Eutyche, ni mesme d'Apollinaire. 'Ils rejettoient seulement ceux qui di- a.
soient que la chair de J. C. vient du ciel, & non de la Sainte
Vierge,"& qu'elle n'est pas semblable à la chair des autres hommes, hors le peché. 'Ils parloient au nom de tous les Evesques p.509.c.
"καθ' ὁμοίωσιν.

d'Egypte. [Et neanmoins leur requeste n'estoit pas mesme signée] 'des quatre de cette province qui s'estoient declarez pour p.180.b.c.
la verité, quoiqu'ils fussent alors à Calcedoine.

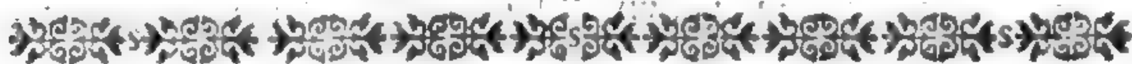
'Marcien renvoya cette requeste au Concile, auquel les offi- p.509.b.c.
ciers en ayant parlé le lendemain dans cette quatrieme seance, on y fit entrer ces Evesques, & on y lut leur requeste.'On remar- p.512.c.d.
qua aussitost qu'ils ne condannoient point Eutyche, ni l'erreur d'une seule nature, ce qui fit dire qu'ils estoient des imposteurs. On les pressa de condanner l'un & l'autre, & de signer la lettre

p.512.513. de S. Leon, comme tous les autres avoient faits. 'Ils répondirent à cela qu'ils estoient obligez d'attendre qu'ils eussent un Patriarche, sans lequel il n'estoit point permis aux Evesques d'Egypte, mesme selon le Concile de Nicée, de faire quoy que ce fust;
p.515.e|517.a. 'Qu'Anatole pouvoit dire si ce n'estoit pas là l'ordre de l'Egypte;
p.516. 'Que s'ils violoient cet ordre, les autres Evesques ne les souffriroient jamais dans le pays, qu'on leur osteroit mesme la vie.

Lup.can.t.1.p.936. 'Il est certain que les Evesques d'Egypte vivoient dans une grande dependance de leur Patriarche. a p.938.939. ᵃ Et on pretend que ceux qui estoient de la metropole de Rome, en avoient une pareille à l'égard du Pape. [Mais quelque respect qu'on doive aux premiers Evesques, les autres doivent toujours se souvenir qu'ils sont Evesques, & qu'ils tiennent leur autorité de J. C. & de l'Eglise, & non de ceux qui les ont ordonnez. Le Concile de Nicée n'autorise en aucune maniere cet avilissement de l'episcopat.] Conc.p.513.a. 'C'est pourquoi lorsque les Evesques d'Egypte en allegueront l'autorité, Eusebe de Dorylée dit [avec son zele ordinaire,] que c'estoient des menteurs. p.513.516. 'Tout le reste du Concile se moqua aussi de leurs raisons, & dit qu'il n'estoit pas raisonnable qu'ils preferassent les coutumes pretenduës du pays à l'autorité d'un Concile œcumenique; Qu'il estoit bien étrange que des Evesques, & âgez comme ils estoient, attendissent qu'ils eussent un Patriarche pour savoir ce qu'ils devoient croire; Qu'ils n'estoient guere en état d'en ordonner un, s'ils ignoroient, ou s'ils combatoient la foy de l'Eglise.

p.513.c. 'Ils consentirent enfin, nonobstant leur coutume pretenduë, à prononcer anatheme contre Eutyche & contre ceux qui suivoient ses sentimens. Mais jamais on ne les put faire resoudre à signer la deposition de Dioscore & la lettre de S. Leon, quoique tout le Concile s'écriast que c'estoient des heretiques, & qu'il p.516.b.d. les falloit separer de la communion. 'Ils se jetterent par terre en demandant qu'on eust pitié d'eux, p.517.a. 'Que le Concile leur ordonnast s'il vouloit un Archevesque, 'ou qu'ils attendroient, sans sortir de Calcedoine, qu'on en eust ordonné un [à Alexandrie;] a|516.e. 'Qu'ils ne refusoient point d'obeïr au Concile, mais que de les contraindre de violer la coutume de leur pays, c'estoit leur oster p.517.b.c. la vie. 'Enfin les officiers intercederent pour eux, dans la croyance qu'ils souhaitoient de pouvoir faire ce que demandoit le Concile; & obtinrent qu'on leur permettroit d'attendre à Constantinople qu'il y eust un Evesque à Alexandrie, pourvu qu'ils donnassent caution, ou qu'ils fissent serment de ne point sortir de la ville.

'Liberat semble croire que c'estoient des fourbes. [Et verita- Liber.c.13.p.89.
blement je ne voy pas qu'on puisse raporter à d'autres] 'ce que Phot.c.230.p.
dit S.Euloge d'Alexandrie, Que les Egyptiens estant revenus du 877.
Concile, remplirent toute la terre de trouble; en publiant contre la verité, que ce Concile avoit rejetté Saint Cyrille, & receu Nestorius. [Ils ne retournerent en Egypte, comme ils l'avoient promis, qu'aprés que S. Protere eut esté ordonné à la place de
Dioscore.]'Car on marque que ce Saint fut ordonné par les qua- Liber.c.14.p.97.
tre Evesques qui avoient abandonné Dioscore dés le commencement du Concile.



ARTICLE CXIII.

Requestes insolentes de quelques Abbez Eutychiens: Ils sont condamnez s'ils ne se soumettent dans un mois au Concile.

V.§100. [Nous avons parlé "ci-dessus de Carose, Dorothée, & Maxime Abbez à Constantinople, & de quelques autres Prestres ou moines Eutychiens qui avoient refusé de signer la lettre de S. Leon, s'estoient separez de l'Eglise, & avoient presenté une requeste à Marcien, pour demander qu'on ne les inquietast point jusqu'à la tenuë du Concile, auquel ils promirent
de se soumettre.]'Le Concile les ayant mandez dans quelqu'une Conc.t.4.p.
des seances precedentes, ils répondirent que l'Empereur avoit 526.c.
défendu à Carose de venir au Concile, à moins qu'il n'y fust present luy mesme; & que comme Carose estoit leur chef, ils n'y
pouvoient venir sans luy. 'Ils s'adresserent pour cela à Marcien, p.535.c.d.
pretendant qu'il avoit promis de les juger luy mesme. 'Mais il d|526.a.
leur ordonna à eux & à Carose de se soumettre au Concile;'Qu'il p.535.e.
n'eust pas donné la peine à tant d'Evesques de venir de si loin, s'il eust voulu juger luy mesme leur affaire, [& les autres de cette nature;] Que toutes les resolutions que le Concile auroit prises, & qu'il luy auroit fait savoir par écrit, il les embrasseroit, & les
prendroit pour les regles de sa foy & de sa conduite. 'Ainsi les p.522.b.c|Evа.l.
moines se presenterent en la seance du 17 d'octobre. 2.c.18.p.315.d|
'Avant que de les faire entrer, on appella Fauste, Martin, Liber.c.13.p.90. Conc.p.517.d.
Marcel, & plusieurs autres Abbez Catholiques de Constantinople. On les fit asseoir, [car] ils estoient Prestres, & on leur deman-
da qui estoient ceux qui avoient presenté cette requeste.'Ils assu- e|521.a.
rerent que de 18 qui prenoient la qualité d'Abbez, il n'y en avoit
&c. que trois "qui le fussent effectivement, Carose, Dorothée, & Ma-

p.523.b.c. xime qui estoit le maistre d'Eutyche. 'On fit ensuite entrer Ca-
d. rose & toute sa compagnie, 'parmi lesquels Anatole ayant remarqué deux Prestres qu'il avoit deposez comme heretiques, nommez Calopode & Geronce; il leur envoya dire par Aece son Archidiacre, de sortir, & qu'il ne leur estoit pas permis de se presenter au Concile. [Il n'est point dit s'ils sortirent.]

e. 'Barsumas qui s'estoit rendu si celebre dans le faux Concile
p.525.e. d'Ephese, estoit entré avec les autres, 'quoiqu'il ne fust point nommé dans la requeste de Carose. On s'eleva aussi-tost contre
p.526.a. luy, & on cria que c'estoit le meurtrier de Saint Flavien, 'qu'il le falloit chasser, & l'envoyer en exil, ou l'exposer aux bestes dans l'amphitheatre.

p.523. 'Les officiers sans s'arrester à cela, aprés avoir fait lire la re-
p.526.a.b. queste de ces moines à l'Empereur, 'firent lire encore un autre
c. papier qu'ils presentoient. 'C'estoit une requestre adressée *Au*
d. *saint Concile assemblé en ce lieu*, 'où ils demandoient d'abord que toutes choses se fissent dans l'ordre, & que le tres saint Archevesque Dioscore fust present au Concile, avec les Evesques [ve-
d.e. nus d'Egypte] avec luy. 'Cette insolence excita contre eux l'indi-
e.|527.a. gnation de tout le Concile, '& on ne vouloit pas laisser lire le reste de leur requeste, si les officiers ne l'eussent emporté sur le zele
p.527.a.b. des Evesques. 'Ce n'estoit qu'une suite de la mesme insolence: Car ils soûtenoient qu'on avoit eu grand tort de deposer Dioscore; Qu'il falloit le rappeller si on vouloit empescher les schismes & les scandales, & que si on ne le faisoit pas, ils secoûeroient leurs vétemens, & se separeroient de la communion du Concile.

c.d.e. 'La réponse qu'on leur fit à cela, fut que le 5e Canon d'Antioche, qui fut lu alors & confirmé par le Concile, ordonnoit que les Ecclesiastiques qui se separoient de la communion de leur Evesque, fussent degradez sans pouvoir jamais estre rétablis, & punis comme seditieux par la puissance seculiere. [Autant que ce Canon estoit injuste dans ceux qui l'avoient fait pour persecuter les Catholiques d'Antioche qui ne se vouloient pas soumettre à des Evesques Ariens, autant estoit-il juste dans l'application que le Concile en faisoit à des Eutychiens obstinez.]

e. 'Les officiers leur parlerent avec plus de douceur, & leur demanderent s'ils vouloient se soumettre aux ordonnances du
p.534 c. Concile, 'comme ils s'y estoient engagez. [a] Mais ils repondirent
a p.530.a.b. qu'ils suivoient le Concile de Nicée, & qu'ils n'avoient rien à y
b. ajouter. 'Barsumas répondit la mesme chose en syriaque. [b] Aece
b c.d.e. les pressa de la part du Concile de dire s'ils condannoient Euty-

ché: 'A quoy ils répondirent que l'Evangile nous défend de juger. 'Ils soutinrent mesme assez ouvertement qu'Eutyche avoit p.534.a. esté condanné sur des calomnies, & qu'il estoit Orthodoxe. 'Ils b. ajouterent seulement, qu'ils croyoient en J. C. incarné de la Sainte Vierge.

[On ne les pressa pas davantage sur Eutyche.] 'Mais tout le c. Concile leur demanda s'ils vouloient signer la lettre de S. Leon: à quoy ils répondirent nettement qu'ils n'en feroient rien. 'Les c. officiers leur reprocherent qu'ils manquoient à la parole qu'ils avoient donnée de se soumettre au Concile, '& neanmoins ils d.e. leur offrirent de leur obtenir des Evesques deux ou trois jours de delai, pour penser à ce qu'ils avoient à faire. 'Ils répondirent e. qu'ils n'avoient que faire de delai, & que le Concile pouvoit ordonner dessors tout ce qu'il voudroit; 'qu'on les pouvoit bannir, p.530.531. &c. qu'on les pouvoit deposer, "mais qu'on ne les pouvoit pas faire changer.

'Les officiers terminerent la seance, en disant que le Concile p.531.e. decideroit cette affaire. 'Le Concile ne voulut pas neanmoins le p.535.b. faire sans avoir sceu la volonté de l'Empereur. 'Car les moines c. pretendoient qu'il les vouloit juger luy mesme. 'C'est pourquoi b.c. les Peres & les officiers luy deputerent Alexandre Prestre & Visiteur [ou Corevesque.] 'Mais l'Empereur luy dit la réponse qu'il c. avoit déja faite aux moines pour les obliger de se soumettre au Concile; & le chargea luy & un Decurion [ou officier de ville] nommé Jean, de la leur faire, [de nouveau, & d'en assurer le Concile.]

Note 47. ἐν τῷ μαρτυρίῳ. 'Les officiers" & les Evesques s'estant donc assemblez, [a] le [samedi] 20 d'octobre "dans la chapelle de Sainte Euphemie, [b] & [a] p.535.a. [b] b.c.d.e. Alexandre y ayant raporté la réponse de Marcien, "on lut [de e. nouveau] la requeste que Carose & les autres moines avoient presentée à ce Prince, 'ou peut-estre une nouvelle requeste, où ils p.538.a. demandoient que Marcien ordonnast que Dioscore seroit present au Concile.

'Aece fit remarquer l'insolence avec laquelle ils demandoient a.b.c.d. la presence de Dioscore, & lut les Canons d'Antioche qui ordonnoient une deposition absoluë, & sans aucune esperance de rétablissement, contre ceux qui font les fonctions ecclesiastiques &c. "ou en se separant de leur Evesque, ou aprés avoir esté deposez par luy. 'Et aprés cette lecture le Concile ordonna un mois de e. temps, jusqu'au 15 de novembre, à Carose & aux autres pour se resoudre à obeir au Concile: 'Qu'au bout de ce temps, des Ec- p.539.a.b.

clesiastiques iroient savoir s'ils se vouloient soumettre ; ou s'ils le refusoient, leur declarer qu'ils estoient privez eux & leurs moines de toutes les fonctions & de toutes les dignitez ecclesiastiques, de la conduite de leurs monasteres, & de toute communion [avec l'Eglise ;] Qu'on demanderoit le secours de l'autorité seculiere pour executer cet ordre ; & que ceux qui s'en seroient enfuis [avant la fin du terme,] y seroient compris comme les autres. [Nonobstant cette resolution, "Carose & Dorothée demeurerent encore long-temps à Constantinople ; persistant dans leur heresie, & y attirant mesme les autres.] V. § 100.

Eva.l.2.c.5.p. 296.a.b. 'Evagre dit que divers moines [qui estoient apparemment de la Palestine,] & particulierement Theodose qui fit peu aprés tant de bruit à Jerusalem, causerent du trouble dans le Concile, & refuserent d'en suivre les sentimens. [Je pense qu'ils pouvoient estre joints à Carose.]

ARTICLE CXIV.

Beryte erigée en metropole honoraire : Eustathe qui en estoit Evesque, s'attribue jurisdiction sur les villes voisines, & est soutenu par Anatole.

Conc.t.4.p. 539.b. LE mesme jour "20 d'octobre, le Concile jugea l'affaire de Photius de Tyr, & d'Eustathe de Beryte, [importante en elle mesme, & plus importante encore pour ses consequences.] Note 48.

p.542.b. 'L'Eglise de Tyr estoit de tout temps la metropole de la premiere Phenicie. [Eustathe de Beryte dans la mesme province, qu'on voit avoir eu beaucoup de credit durant le regne de Dioscore

p.638.e|Lup. can.t.1.p.648. 951. & des Eutychiens,] '& qui avoit ce semble fait bastir une nouvelle eglise dans sa ville, & une nouvelle maison episcopale,

Conc. p.542.b. c. 'obtint par le moyen de quelques personnes qui le favorisoient, une loy de Theodose II, '& les expeditions necessaires des grands

Cod.J.u.t.21.p. 547. officiers, pour eriger Beryte en metropole. 'Nous avons encore

a Lup.p.951. cette loy, qui egale Beryte en dignité à celle de Tyr, a mais ne parle point de diviser la province : ce qui fait juger que l'intention mesme de Theodose n'estoit point de luy attribuer aucune jurisdiction, mais le simple titre de metropole honoraire.

[Cette loy n'est point datée. On croit qu'elle est posterieure

Conc.p.627.c| 658.e. au jugement d'Ibas rendu au commencement de 449,] 'parcequ'Eustathe y cede toujours à Photius le premier rang, soit à Be-

p.627.e. ryte, soit à Tyr, '& Photius se qualifiant Evesque de la metropole

p.117.b| 148.e| 308.e|319.d. de Tyr, Eustathe se contente d'appeller Beryte *la belle ville.* 'Dans le

le faux Concile d'Ephese [tenu aussitost aprés,] il est nommé parmi les metropolitains, [mais sans se qualifier metropolitain, comme quelques autres. Ainsi il peut bien n'avoir pris ce rang que parceque Theodose l'avoit établi comme l'un des chefs de cette assemblée. Il est vray que cette commission convenoit peu à un simple Evesque : mais Chrysaphe & Dioscore ne se mettoient pas tant en peine des regles de l'Eglise. 'Aussi il y en a qui croient que ce fut aprés ce faux Concile qu'on satisfit sa vanité, en luy accordant le vain titre de metropolitain, comme la recompense du zele qu'il y avoit témoigné pour Dioscore & pour Eutyche: [& cette conjecture est au moins mieux fondée] 'que ce qu'a cru le mesme auteur, qu'il l'avoit obtenu du temps qu'Irenée estoit Evesque de Tyr avant Photius, & mal venu à la Cour. Lup.p.950. ep.p.95.96.

[Mais ne se contentant pas du simple titre de metropolitain,] 'il vouloit en avoir la jurisdiction sur quelques villes de la dependance de Tyr. 'En effet Anatole ayant esté fait Evesque de Constantinople [sur la fin de 449,] & ayant fait ensuite Maxime Evesque d'Antioche, 'les Evesques qui se trouvoient à Constantinople, firent un decret par lequel ils demembrerent de sa metropole de Tyr, & ajugerent à celle de Beryte les Eglises de Byblos, Tripoli, Antarade, & trois autres : & Anatole signa ce decret [avec les autres Evesques.] 'Maxime d'Antioche qui estoit alors à Constantinople, ne se trouva pas neanmoins à cette assemblée, [où l'on traitoit une chose si importante, à laquelle il devoit prendre part plus que personne :] 'Mais comme on luy eut apporté le decret signé par Anatole, il le signa aussi [sans autre façon. C'est ainsi qu'on traitoit alors les affaires les plus importantes à la discipline & à la paix de l'Eglise. Conc.p.542.c. p.546.a.b. p.543.546. p.546.b. a.b.

Photius qui ignoroit ce decret, ou ne croyoit pas y devoir avoir égard,] 'ordonna un Evesque selon l'ancien droit de son Eglise [dans une des villes qu'Eustathe vouloit usurper.] 'Mais Anatole avec son Concile luy envoya signifier qu'il estoit separé de la communion [de l'Eglise.] Anatole fut obligé depuis d'avouer une conduite si deraisonnable. Mais il pretendit se justifier, en disant sans rien specifier, que Photius avoit fait certaines 122 jours choses contre l'ordre. 'Photius demeura ainsi "environ quatre mois separé de la communion [d'Anatole.] Il ne laissa pas neanmoins d'ordonner encore deux Evesques [malgré les pretentions d'Eustathe :] 'mais Eustathe les deposa, les reduisit au rang des Prestres, '& en ordonna d'autres [en leur place.] d. d.e. d. d|550.c. p.547.d.e.

'Enfin on signa à Photius un decret d'un synode, qui le me- p.542.c.

naçoit de le deposer s'il ne signoit ce decret mesme, [qu'Anatole luy envoyoit sans doute pour autoriser toutes les pretentions
c.d. d'Eustathe. Comme c'estoit alors le regne de la lascheté,] 'Photius eut peur quand il se vit menacé de la deposition, & signa le decret, ajoutant neanmoins qu'il le faisoit parcequ'on le luy commandoit. Il crut que cette maniere de signer luy donneroit lieu de revenir un jour contre sa signature; s'estant persuadé que les choses qui se font par contrainte nous lient aussi peu devant Dieu que devant les hommes.



ARTICLE CXV.

Le Concile de Calcedoine examine l'affaire de Beryte; condanne Eustathe.

Conc.t.4.p.543.a. a p.542.d. 'LORSQUE Marcien eut assemblé le Concile de Calcedoine, a Photius presenta une requeste à ce Prince, estant persuadé, dit-il, par l'experience de tout le monde, que les sollicitations les plus puissantes ne pouvoient rien sous ce regne contre la justice, & qu'on n'obtenoit rien de luy au prejudice de
e. l'ordre ancien. 'Il le pria par cette requeste de conserver son Eglise dans ses anciens droits, de casser tout ce qu'Eustathe avoit obtenu contre elle, de declarer nul le consentement que quel-
p.543.a.b. ques Evesques, & luy mesme y avoient donné, 'n'estant pas juste que la foiblesse des Prelats fasse perdre aux Eglises leurs droits
a. sacrez, '& d'envoyer pour cela les ordres necessaires tant au Prefet du Pretoire, au General d'Orient; & au Maistre des Offices,
p.539.c.e. qu'au Concile de Calcedoine. 'Marcien ordonna que cette affaire & les autres de mesme nature seroient examinées & reglées par le Concile en presence de ses officiers.

e. 'Ce fut donc sur cela que Photius vint demander justice en la
d.e. seance du 20 d'octobre. 'Eustathe qui savoit bien que cela le regardoit, demanda qu'on differast cette affaire jusqu'à ce qu'on eust signé la définition de foy, [dont nous parlerons bien-tost:] & témoigna neanmoins que si on le jugeoit plus à propos, il estoit prest de répondre sans differer. Les officiers voulurent qu'on
p.542.543. examinast cette affaire. 'Ainsi on lut la requeste de Photius.
p.543. 'Eustathe luy demanda d'abord si c'estoit par les Canons de l'Eglise qu'il vouloit agir, ou par les loix imperiales. Photius dit qu'il demandoit l'execution des Canons. Les officiers declarerent que Marcien mesme vouloit qu'ils servissent de regle dans

les affaires des Evesques, sans qu'on eust égard aux rescrits de la Cour: Et le Concile protesta que les rescrits ne pouvoient rien contre les Canons, & que c'estoit un violement visible des Canons, qu'un Evesque usurpast les droits qui appartiennent d'antiquité à un autre Evesque. 'Eustathe vit bien qu'il estoit trop foible pour se défendre par cette voie. Il avoua assez nettement que Photius avoit raison de se plaindre. 'Et la seule grace qu'il demanda, fut qu'on fust persuadé qu'il n'avoit pas sollicité ce qui avoit esté fait en sa faveur. Il le demanda plusieurs fois, [mais jamais personne ne luy répondit qu'on l'en croyoit. p.543.d. d|546.b.c.

Ainsi l'affaire ne fut pas difficile à vider. On convenoit que les pretentions d'Eustathe estoient une innovation faite au prejudice des anciens droits de l'Eglise de Tyr.] 'Et le 4.e Canon de Nicée qu'on produisit, montroit assez que chaque province ne devoit avoir qu'un metropolitain. 'Ainsi il fut arresté que l'Evesque de Tyr auroit seul le droit d'ordonner tous les Evesques de la premiere Phenicie; Que celui de Beryte nonobstant la loy de Theodose, ne pourroit rien pretendre audessus des autres Evesques de la province, '& que les Evesques deposez par luy, seroient rétablis dans leur dignité, & mesme dans leurs sieges, comme ordonnez legitimement par le metropolitain. 'Ce dernier point fut decidé plus solennellement que les deux autres. Les Legats du Pape, Juvenal, Thalasse, & les autres principaux Evesques opinerent en particulier; & dirent la pluspart que c'estoit une chose insoutenable, & mesme un sacrilege, de reduire un Evesque au rang des Prestres; ceux qui n'estoient pas dignes d'estre Evesques, ne l'estant pas aussi d'estre Prestres. [Neanmoins le Concile de Nicée fait voir qu'il y a des occasions où cela peut estre legitime. On ne parla point des Evesques ordonnez par Eustathe.] p.547.d.e|550.a p.550.b. c.d. p.550.551.

'Cecrops de Sebastople témoigna souhaiter qu'il y eust un reglement general pour faire observer partout l'ordre des Canons, sans avoir égard aux rescrits que l'on obtenoit des Empereurs, 'puisque ces rescrits renversoient ce que les Peres avoient établi dans la vuë de Dieu, & par le mouvement de son Esprit; 'Que c'estoit le moyen de maintenir la foy, & de conserver le repos dans les Eglises. Tout le Concile se joignit à Cecrops, & pria les officiers "de leur faire accorder ce reglement. 'Ils y consentirent, & promirent mesme [au nom de l'Empereur,] que ce que le Concile demandoit, seroit executé partout. [On ne marque pas neanmoins que Marcien ait fait aucune loy pour confirmer leur promesse.] p.551.c.d. p.550.a. p.551.d. d e. " παρ' ὑμῶν γένηται.

p.762.b.c. 'Le Concile fit sur cela son douzieme Canon, où l'on voit qu'il ne pretendoit pas toucher aux nouvelles metropoles erigées dans les provinces divisées en deux en consequence des loix des Empereurs, lorsqu'elles estoient déja établies par l'usage, [comme celle de Tyanes & beaucoup d'autres.] p.762.c|Lup. can.1.p.956. 'Il vouloit bien aussi souffrir qu'on donnast à des villes le titre de metropole, & que les Evesques de ces villes prissent la qualité de metropolitains, pour en avoir le rang & l'honneur, mais sans jurisdiction. Conc.p.611.b. 'Il consentit peu de jours aprés que Marcien fist cet honneur à la ville de Calcedoine.

[Ce qui seroit plus important, ce seroit de voir si lorsque les Princes divisoient une province en deux, & faisoient ainsi une nouvelle metropole pour le civil, les Evesques souffroient la mesme division dans la police ecclesiastique. On ne peut pas dire que cela fust contre le Concile de Nicée; mais cela estoit bien contraire à la paix & à la tranquillité de l'Eglise. Saint Basile s'y opposa autant qu'il put à l'égard de Tyanes.] p.762.b.c. 'Le 12.e Canon de Calcedoine ordonne mesme de deposer les Evesques qui auront procuré ces divisions. [Mais il ne dit point que nonobstant la division, l'ancienne metropole seule aura la jurisdiction.]

p.554.a. 'Dans la seance du 22 d'octobre, c'est à dire deux jours aprés le jugement de l'affaire de Beryte, Eusthathe est encore placé entre les metropolitains. p.586.a. 'Dans celle du 25, il signa la profession de foy comme Evesque de la metropole de Beryte, mais parmi les simples Evesques. p.570.c. 'Il est nommé dans la liste de ceux de cette seance, aprés quelques autres qui n'avoient que le mesme rang. p.921.c. 'Dans la lettre à l'Empereur Leon, il signe entre les Evesques de la premiere Phenicie; mais le premier aprés Dorothée de Tyr. Lup.p.951. 'On pretend que dans la suite Beryte est toujours demeurée metropole honoraire.

[Comme on remarqua dans la discussion de l'affaire d'Eustathe, qu'Anatole de Constantinople y avoit pris beaucoup de part avec son Concile des Evesques de la Cour,] Conc.p.546.c. 'les officiers mesmes témoignerent trouver étrange qu'on regardast l'assemblée de ces Evesques comme un Concile. Tryphon de Chio dit que c'estoit l'usage, c|547.a. '& Anatole soûtint fortement cette pratique, [qui faisoit la principale partie de la dignité, & du pouvoir de son siege. [On ne poussa pas cette affaire plus loin.] p.548.c. 'Mais tous les Evesques s'eleverent contre la temerité de cette assemblée, qui avoit osé condanner un Evesque absent.

ARTICLE CXVI.

Decret sur la foy presenté au Concile & accepté : Les Legats de S. Leon s'y opposent.

[QUOIQUE les Evesques eussent témoigné dans les seances du 10 & du 17 octobre une repugnance entiere à faire aucune nouvelle définition sur la foy,]ils se resolurent neanmoins enfin d'en faire une,[sans qu'on marque comment cela se fit, ni si ce fut l'autorité de l'Empereur, ou quelque autre]nouvelle raison qui l'emporta sur le desir qu'avoient les Evesques de s'arrester au symbole de Nicée, aux deux lettres de S.Cyrille, & à celle de S. Leon.]'On delibera durant plusieurs jours, & avec une tres grande "attention sur ce qui se pouvoit faire pour l'éclaircissement de la foy. Les Evesques adresserent à Dieu beaucoup de prieres pour obtenir sa lumiere, & la connoissance de la verité; '& on tascha de suivre exactement ce qui avoit déja esté decidé par les Conciles & par les Peres.'Le Concile ne souffrit point que le raisonnement humain, ni les artifices de l'eloquence fussent ecoutez en cette occasion, ni qu'ils pussent renverser le fondement de la foy que Dieu mesme nous a inspirée.'On ne prit pour regle que les oracles de l'Ecriture, & les sentimens des saints Docteurs.

Leont.act.6.p 515.c. — Conc.t.4.p. 842.b.c. — "ἀκριβῶς. — c. — Leo,ep.77.c 2. p.582. — Boll.14.feb.p. 777.b.

'Leonce dit que les principaux du Concile s'estoient assemblez en particulier pour dresser cette définition de la foy.[a]Baronius croit qu'Anatole en estoit auteur:[b]&il s'interessa assurément beaucoup pour la maintenir.'Nous avons vu que dans la seance du 20, Eustathe de Beryte avoit demandé qu'on remist l'examen de son affaire jusqu'à ce que cette decision fust signée. 'Le [dimanche] 21, on la lut devant les Evesques, [quoiqu'elle ne soit pas inserée dans les actes:] & on marque qu'ils l'approuverent tous.'Elle contenoit neanmoins seulement que J.C. estoit *de deux natures*, & non *en deux natures*, comme l'avoit mis S.Leon;[ce qui n'estoit pas fort different dans le fond.]'Mais comme Dioscore admettoit le premier, & non pas l'autre,[il estoit important de ne laisser aucun lieu de douter de la foy du Concile, & de se servir des termes que les heretiques avouoient ne se pouvoir accorder avec leur erreur. Et c'est ce qui avoit obligé autrefois le Concile de Nicée de se servir du mot de Consubstantiel.]'Comme Dioscore n'avoit fondé la condannation de S Flavien, que

Leont.act.6.p. 515.c. — a Bar.451.§101. — b Conc.p 555. b.c. — Conc.p.539.d e. — p.555 c|558.a. — p.558.c|559.c. — p.559.c. — p.555.c.

sur ce que ce Saint disoit qu'il y a deux natures[en J.C,]c'estoit autoriser la condannation de S. Flavien, que de ne se pas servir de ce terme.

Leont.p.516.a. b|Lup.can.p.98 'La définition ne contenoit donc rien que de veritable, mais elle estoit imparfaite en ce qu'elle ne condannoit point l'erreur, & ne disoit rien que les Eutychiens ne pussent recevoir aussi-bien que les Catholiques. [Cependant on ne s'apperceut pas d'abord de ce defaut, ou les Evesques qui le pouvoient mieux remarquer, ne se trouverent pas à la lecture que l'on en fit; ce qui est assez peu probable des Legats; si l'on ne veut dire qu'ils attendirent à s'y opposer dans une seance solennelle, où ils pourroient estre appuyez par les officiers de l'Empereur contre l'effort de tant d'Evesques qui vouloient que cette définition passast.

p.554.a. 'Quoy qu'il en soit, le lendemain 22 d'octobre on tint la seance [que nous appellons la cinquieme, pour ne pas troubler l'ordre ordinaire des seances, "quoique ce soit effectivement la sixieme V. la note 48.
a. au moins.] 'On la tint comme les autres dans l'eglise de Sainte
b. Euphemie. 'Il ne s'y trouva que trois officiers de l'Empereur, le Patrice Anatole, Pallade Prefet d'Orient, & Vincomale Maistre
p.555.a. des Offices. 'Asclepiade Diacre de Constantinople lut la défini-
b. tion de foy. 'Les Legats du Pape, & quelques Evesques du Diocese d'Orient témoignerent aussi-tost qu'ils y trouvoient de la difficulté: & Jean de Germanicie [ami particulier de Theodo-
b.c. ret,]dit hautement qu'elle n'estoit pas comme il falloit. 'Tous les autres au contraire s'écrierent qu'elle estoit fort bien; Que qui croyoit autre chose estoit anatheme; 'Qu'on chassast les Nes- &c.
d. toriens. 'Sur cela les Legats Pascasin, Lucence, & Boniface parlerent, & dirent que si on ne vouloit pas s'accorder avec la lettre de S. Leon, [1] ils demandoient acte de leur opposition pour s'en 1.
retourner à Rome, & y faire tenir le Concile.



ARTICLE CXVII.

Les officiers de l'Empereur obtiennt avec beaucoup de peine qu'on delibere de nouveau sur le decret de la foy.

[LES officiers qui savoient de quelle importance il estoit pour l'Etat aussi-bien que pour l'Eglise, que la définition

1. κελεύσατε ἡμῖν ἀντίγραφα δοθῆναι. Seroit-ce une copie de ce qui s'estoit fait jusqu'alors dans le Concile, ou de la seule decision de foy?

de foy fust agreée de tout le monde,] 'appuyerent ceux qui demandoient qu'on l'examinast de nouveau. ᵃMais les Evesques ne vouloient point entendre parler d'y rien changer. Ils crierent que c'estoit le S. Esprit qui l'avoit dictée; qu'il la falloit signer en presence des saints Evangiles; "Que qui le refusoit, estoit heretique. 'Et comme ils virent Jean de Germanicie aller parler aux officiers, ils dirent encore qu'il falloit chasser les Nestoriens, & qu'on voyoit enfin qui ils estoient.

Conc.t.4.p.555.d.e. ᵃ p.558.a.b.c. &c. a.

'Les officiers representerent qu'il estoit important de se servir de l'expression des deux natures, comme avoit fait Saint Leon, 'à quoy les Evesques répondirent, Qu'ils recevoient tous la lettre de S. Leon, mais qu'il ne falloit rien changer dans la définition, "& qu'elle contenoit toutes choses. 'Eusebe de Dorylée mesme se joignit à eux, & dit qu'il ne falloit point d'autre définition. Comme les officiers representoient que Dioscore n'avoit deposé S. Flavien que sur l'expression des deux natures, Anatole fit cette réponse celebre, Que Dioscore n'avoit point esté condanné à cause de la foy, mais pour avoir declaré le Pape excommunié, & pour n'avoir pas voulu venir au Concile lorsqu'on l'avoit cité. [C'est ainsi qu'il abandonnoit la reputation de son predecesseur, pour diminuer l'horreur qu'on avoit des crimes de Dioscore.] 'Les Eutychiens n'ont point manqué d'objecter cette parole à l'Eglise, disant que si Dioscore n'avoit point esté condanné pour la foy, eux qui n'avoient que la mesme foy que luy, ne devoient pas estre non plus condannez. 'On y apporte diverses explications [dont la meilleure est peut-estre] ᵇ que cette parole ne porte aucune consequence pour les sentimens du Concile, non plus que beaucoup d'autres choses que disent les particuliers, souvent sans y avoir pensé, & ausquelles les autres ne font point d'attention. 'Il est vray encore que Dioscore fut proprement condanné pour ne s'estre pas presenté au Concile; Mais il est vray aussi que s'il s'y fust presenté, on l'eust condanné à cause de son heresie, [& pour bien d'autres raisons.]

c. c.3. &c. d. e. Leont.a&.6.p.155.b.c. Fac.n.p.200|l.5.c.3.p.200 201.c|n. ᵇ c.1.p.182.d. Leont.p.516.a.

'Enfin les officiers envoyerent savoir la volonté de l'Empereur par le secretaire Beronicien, qui revint peu aprés, '& declara que l'Empereur ordonnoit, comme les officiers l'avoient déja proposé que l'on choisist trois Evesques de chacun des Dioceses du Pont, de l'Asie, de la Thrace, & de l'Illyrie, & six de celui d'Orient, qui confereroient ensemble avec Anatole & les Legats du Pape, pour convenir d'une définition qui agreast à tout le monde, & qui ne laissast aucune difficulté; ou que tous les

Lonc p.558.c. p.559.a.b.

Evesques exposassent chacun leur coyance par la bouche de son metropolitain ; ou que si les Evesques ne vouloient point s'accorder, on tiendroit le Concile en Occident.

b,c. 'Cette declaration ne gagna rien encore sur les Evesques : Ils dirent que le decret passeroit, ou qu'ils s'en iroient ; Que ceux qui s'y opposeroient estoient Nestoriens, & qu'ils s'en allassent à Rome. Lup.can.t.1.p. 960. 'Cecrops de Sebastople l'une des plus grandes lumieres de ce Concile, a Conc.p.559.c. [a] dit hautement [à son ordinaire,] que puisque tout le monde estoit d'accord du decret, il falloit le signer, & que ceux qui ne le voudroient pas, n'avoient qu'à se retirer.

c.d. 'Enfin neanmoins les officiers ayant representé que Dioscore admettoit que J.C. estoit de deux natures, comme on l'avoit mis dans le decret ; que S. Leon disoit qu'il y a en luy deux natures "unies, & qu'ainsi il s'agissoit de voir lequel on vouloit preferer &c. de S. Leon ou de Dioscore ; les Evesques se rendirent, & consentirent qu'on deliberast de nouveau sur ce sujet.

a.e|555.c. 'Ainsi les officiers s'en allerent [1] en la chapelle de S.te Euphemie [c'est à dire apparemment dans la chapelle où estoit son tombeau p.559.562. 'avec Anatole, & les quatre Legats du Pape, emmenant avec eux [du Diocese d'Orient] Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem Theodore de Tarse, Cyr d'Anazarbe, Constantin des Bostres, & Theodore de Claudiople en Isaurie : [Du Diocese du Pont,] Thalasse de Cesarée, & Eusebe d'Ancyre : [De l'Asie] Diogene de Cyzic, Leonce de Magnesie, Florent de Sardes, & Eusebe de Dorylée; De la Thrace, Francion [de Philippople,] Sebastien [de Berée,] & Basile de Trajanople:] Et de l'Illyrie, Quintille [d'Heraclée,] Attique [de Nicople en Epire,] & Sozon [de Philippes en Macedoine. On mettoit plus d'Evesques de l'Orient, que des autres Dioceses, pour egaler davantage les deux partis, ce Diocese se trouvant seul contre les quatre autres. Il semble que Juvenal, Thalasse, & Eusebe ne meritoient guere d'estre de ce nombre. Mais peut-estre choisit-on exprés ceux qui pouvoient estre les plus favorables aux Eutychiens, afin qu'on fust assuré qu'on avoit cherché le juste milieu de la verité, & mesme ce qui estoit le plus propre à y ramener ces heretiques.

On n'y mit point d'Evesques d'Egypte : & il semble mesme que ni les quatre qui avoient pris le parti du Concile, ni les 13 autres qui sembloient favoriser encore Dioscore, mais qu'on avoit neanmoins conservez dans leur dignité, n'aient eu aucune part à tout ce qui se fit aprés la premiere seance. Ce n'estoit pas

1. ἐν τῷ εὐκτηρίῳ τοῦ ἁγίου μαρτυρίου.

neanmoins

neanmoins ce semble un moyen bien favorable pour les faire entrer dans l'union des autres, & dans les sentimens de l'Eglise. Est-ce qu'on craignoit que treize Evesques ne brouillassent le Concile?] 'Liberat assure que les quatre premiers, Athanase, Nestorius, Auxone & Macaire, avoient anathematizé Eutyche & ses dogmes, & avoient signé la condannation de Dioscore, & la lettre de S. Leon. Liber.c.14. p.97.



ARTICLE CXVIII.

Les decret est reformé, & approuvé de tous: Il ne parle point des anathematismes: Ce n'est point un symbole.

'Les 22 Evesques qui estoient entrez dans la chapelle, ayant examiné ensemble le decret de la foy en presence des officiers, le mirent en la forme que nous l'avons encore aujourd'hui. 'Car pour celui qu'on avoit proposé d'abord, on ne jugea pas à propos de l'inserer dans les actes du Concile. 'Ainsi tout le monde convint enfin de la verité aprés beaucoup de difficultez & de disputes, & l'on suivit entierement la lettre de Saint Leon, aussi-bien que la regle de la verité; 'à quoy les Legats de Rome ne manquerent pas de contribuer de tout leur pouvoir. Conc.t.4.p. 562.b. p.555.a. Leo,.t.1.p. 592.c. 2|ep.77.c.4.p. 584. ep.77.c.2.p. 583.

'Ce decret n'est point un symbole court & abregé, mais un discours assez étendu. Les symboles de Nicée & de Constantinople y sont inserez, & établis pour regle de la foy. 'On y joint contre Nestorius les deux lettres de S. Cyrille, l'une à Nestorius mesme, (c'est à dire la seconde,) l'autre aux Orientaux, '& on y ajoute enfin celle de Saint Leon à Flavien, comme tres propre à confirmer la foy contre les erreurs de Nestorius & d'Eutyche. 'Le Concile y fait aussi de luy mesme un abregé de la foy de l'Incarnation. 'Il condanne ceux qui refusent à la Ste Vierge la qualité qu'il luy donne de Mere de Dieu. 'Il rejette assez fortement l'expression d'une nature [nonobstant l'autorité de S. Cyrille,] '& établit partout la verité des deux natures. [a] Cependant dans l'endroit où on s'attendroit de trouver en propres termes que J.C. est en deux natures, le texte grec qui est l'original, porte seulement qu'il est de deux natures. ["Mais il y a bien des raisons qui obligent de croire] 'que c'est une pure faute qui s'est glissée dans le texte. [b]Leonce de Bizance assure positivement que le Concile s'est servi de la premiere expression, [c] & qu'il n'a point parlé de l'autre, parcequ'il ne vouloit ni la rejetter, ni s'en contenter. [d] Il p.562-566. p.566.c.d. d.e. p.567.a.b. p.566.a|567.a. p.566.b.c. p.566.567. [a] p.559.d|567.b. Note 49. Lup.can.t.1.p. 521.962. [b]Leont.act.4.9 p.511.b|529.a. [c] act.6.8.p.516 b| 524.d. [d] p.524.525.

rend la mesme raison de ce que le Concile n'a point employé le terme d'union hypostatique, dont il établit partout la croyance.

Conc.p.323.d. 'A la fin de la premiere seance, les officiers avoient marqué entre les regles de la foy les deux epistres canoniques de Saint Cyrille, approuvées par le Concile d'Ephese, [c'est à dire la seconde & la troisieme à Nestorius, dont la derniere contenoit les p.370.c. celebres anathematismes.] 'Attique de Nicople en Epire avoit demandé particulierement celle-ci, comme une des principales p.562.e|1767.e regles de la foy. 'Neanmoins le Concile se contenta de l'approuver tacitement, par l'approbation generale qu'il donna "à tout ce que le Concile d'Ephese avoit ordonné sur la foy, [& par l'estime qu'il témoigne en divers endroits pour S. Cyrille & pour ses p.1767.1768. écrits.] 'Et il ne jugea pas à propos de l'autoriser nommément, & en particulier, parcequ'estant contre une heresie toute opposée à celle d'Eutyche, les expressions n'en estoient pas entierement conformes à celles dont le Concile avoit cru se devoir servir. p.1768.a. 'Ainsi cela eust pu donner occasion d'accuser le Concile d'estre Lup.t.1.p.520 opposé à luy mesme, '& de dire qu'il favorisoit [non] les Nestoriens, [mais les Eutychiens qu'il avoit particulierement en vuë.] p.917. 'Je pense aussi que les Orientaux, [& surtout Theodoret,] auroient eu peine à souffrir qu'on approuvast les anathematismes. Ainsi cela auroit pu causer de la division dans l'assemblée.

Conc.p.567.e. 'Le Concile finit son decret en défendant de composer, ni de Phot.c.229.p.829. suivre aucune autre foy 'ni aucun autre symbole, 'que celui de &c. a Lup.p.522. Nicée, a renouvellant ainsi l'ordonnance du Concile d'Ephese, [quoiqu'on vist l'abus que Dioscore en avoit fait.]

Conc.p.562.b. 'Le decret estant dressé, les officiers & les 22 Evesques revin-p.567.d. rent au Concile, où Aece en fit la lecture. 'Il fut aussi-tost receu de tout le monde sans aucune difficulté; & l'on demanda mesme qu'il fust signé à l'instant par les metropolitains, [estant peut-estre d. trop tard pour le faire signer à tous les Evesques.] 'Mais les officiers finirent la seance, en disant qu'ils montreroient ce decret à Liber.c.13.p.90. l'Empereur. 'Car ils souhaitoient qu'il le vist avant que les Evesques le signassent.

Conc.p.935.d.e|947.b. 'Ce decret ne fut pas fait pour estre donné aux catecumenes, comme le symbole de la foy: c'estoit un honneur reservé au symbole de Nicée: mais pour éclaircir la foy de l'Eglise, & la p.935.e. faire distinguer des erreurs de Nestorius & d'Eutyche; 'de sorte qu'il estoit plutost pour les Prelats qui avoient à combatre conp.971.d. tre les heretiques, que pour le peuple. 'Il semble neanmoins qu'il ait esté lu publiquement à Calcedoine devant le peuple,

& mesme avant que d'estre signé par les Evesques, pour estre la confusion des heretiques, & la consolation des Fideles.

[Quelque soin qu'on eust pris de le rendre precis & clair, s'il y avoit neanmoins quelques paroles dont les heretiques & les personnes malicieuses pouvoient abuser, en leur donnant un faux sens : de quoy il ne faut pas s'étonner, puisqu'ils font la mesme chose des paroles sacrées de l'Ecriture. [Les Conciles de tout l'Orient qui défendirent en 458 le respect dû à ce decret, remarquent qu'il n'avoit changé quoy que ce soit à l'ancienne doctrine de l'Eglise : & c'est particulierement sur cela qu'ils fondent son autorité.] 'Le titre qu'on y lit à la teste tant dans cette seance que dans la suivante, donne à Calcedoine la qualité de metropole, 'qui ne luy fut neanmoins accordée qu'à la fin de la 6.e seance. [Ainsi il semble qu'on laissoit en blanc les titres, & peut-estre d'autres choses de cette nature, pour les mettre à loisir aprés les seances ; ou qu'en mettant au net ce qu'on avoit d'abord écrit en notes, on y changeoit quelquefois de petites choses.]

p.947.c. p.561.b|579.d. p.611.b.



ARTICLE CXIX.

Marcien vient au Concile : Tous les Evesques signent le decret de la foy ; acceptent divers reglemens proposez par Marcien.

NOTE 50 'LE [jeudi suivant] "25 d'octobre, les Evesques estant assemblez dans l'eglise de Sainte Euphemie, ᵃl'Empereur Marcien voulut se trouver au Concile, ᵇ accompagné d'un grand nombre d'officiers qui sont nommez principalement dans le latin 'La mesme traduction latine porte que Pulquerie y vint aussi.

NOTE 51. 'C'est une "erreur qui peut estre ancienne [& celebre;] mais qui ne laisse pas d'estre une erreur.

'Marcien parla aux Evesques, premierement en latin & puis en grec, 'pour leur témoigner que son premier desir depuis que Dieu l'avoit appellé à l'Empire, avoit esté de remedier aux troubles qui s'estoient elevez depuis quelques années dans l'Eglise contre la foy des Peres, par l'avarice [de Chrysaphe,] ou par les mauvais desseins de quelques particuliers : Que c'estoit pour cela qu'il avoit assemblé le Concile ; & qu'il avoit voulu y estre present ; (car estant à Constantinople, il estoit comme present,) pour y favoriser l'union & l'établissement d'une mesme foy, ou comme porte le grec, pour approuver les resolutions du Concile & non pour dominer [sur les Evesques.] 'Il parla fort honorable-

Conc.t.4.p.567.c. a p.574.c. b p.574.575. p.574.d. ap.p.1264. t.4.p.575.c. p.576.528|Bar.451.§111. Conc.p.576.b.

ment de la lettre de S. Leon. [Le texte latin paroist mieux écrit que le grec, & pouvoit ainsi passer pour l'original. 'Il se trouve aussi dans l'ancien Code de l'Eglise Romaine.

Leo, t.2.p.103

Conc.p.579.b. 'Aprés les acclamations ordinaires à Marcien & à Pulquerie, b.c. [comme on faisoit aussi dans les autres seances,] 'Aece demanda d.e.&c|Liber. c. 13.p.91|Eva.l.2. c.18.p.328.a. permission à Marcien de lire le decret du Concile sur la foy, '& aprés qu'il eut esté lu, il fut souscrit par tous les Evesques [presens] [a] sans aucune difficulté, [b] & par plusieurs metropolitains au nom de leurs suffragans qui estoient absens. [c] Theodoret le signe aussi en qualité d'Evesque de Cyr. [d] Ibas mesme & Sabinien le signent aussi avec le titre d'Evesques d'Edesse & de Perrhe, [quoiqu'ils ne fussent pas encore rétablis,] [e] & que Nonnus & Athanase qui possedoient leurs Eglises, signassent aussi avec la mesme qualité. [Est-ce que Theodoret, & les deux autres ajouterent depuis leurs signatures, non à la fin, mais dans le rang qu'ils eussent dû tenir?] 'Facundus soûtient qu'Ibas ne signa qu'aprés la 8.e seance où il fut rétabli. Mais la preuve qu'il en allegue [ne le montre pas."] 'Les trois Legats du Pape signerent les premiers, qualifiant S. Leon le Pape, ou selon le grec l'Evesque [a] de l'Eglise universelle de la ville de Rome. [Ce n'est pas ici le lieu de chercher le sens de ces titres, qui ne signifient peut-estre autre chose sinon, que l'Eglise Romaine estoit une partie de l'Eglise universelle & Catholique, ou que le Pape estoit Evesque de l'Eglise Catholique de Rome; & non d'aucune des sectes heretiques qui pouvoient y estre.

a Liber.c.13. p.91.
b Conc.p.602-606.
c p.590.a.
d p.586.d|602. d.
e p.582.e|590. a.
Fac.l.5.c.3. p.193.194.
p.579.580.c.
Note 52. 1.

Marcien ne se contentant pas d'avoir vu signer tous les Evesques,] 'demanda encore si le decret avoit esté fait par un consentement unanime, de quoy tous les Evesques l'assurerent, protestant qu'ils l'avoient signé "parcequ'ils croyoient que c'estoit &c. la foy des Apostres. 'Ils mélerent à cela de grands eloges de Marcien & de Pulquerie, [de quoy jamais les Grecs ne furent chiches.] 'Ils y joignirent des anathemes, non seulement contre Nestorius & Eutyche, mais aussi contre Dioscore.

p.606.d.e.
e|607.a.b.c.
d|610.a.

'Marcien rendit graces à Dieu de l'union qu'il avoit renduë à l'Eglise, & dit qu'il esperoit des prieres des Evesques qu'il donneroit aussi bien-tost la paix à l'Etat. 'Il ajouta que pour conserver cette tranquillité dans l'Eglise il jugeoit à propos de punir severement ceux qui feroient des discours en public sur la foy [hors les assemblées de l'Eglise,] qui amasseroient les peuples, & qui exciteroient quelques troubles; que les simples particuliers

p.607.b.c.
e.

a. Liberat dit selon le grec, *Evesque de toute l'Eglise*.

fussent bannis de Constantinople, & que ceux qui seroient dans les charges ou dans le Clergé, fussent privez de leurs dignitez.

'Tout le Concile ayant approuvé cet avis, [a] Marcien fit lire quelques articles qu'il souhaitoit d'estre reglez par l'autorité de l'Eglise plutost que par la sienne. 'Le premier que Baronius approuve extremement, regardoit la soumission des moines aux Evesques, & vouloit qu'on leur défendist "de se méler des affaires de l'Eglise, si leur Evesque ne le leur permettoit dans de grands besoins. 'Le second, estoit qu'il fust défendu aux Ecclesiastiques de prendre des fermes ou des recettes, hormis pour les biens de l'Eglise. Le troisieme, estoit pour leur défendre de passer d'une Eglise en une autre, & aux Evesques de les recevoir, sur peine d'estre separez de la communion; [ce qui a toujours esté condanné & toujours pratiqué; parceque toutes les loix de l'Eglise ne peuvent pas arrester l'avarice & l'ambition des hommes.] 'Ces articles furent mis entre les mains d'Anatole, [b] & le Concile en fit ensuite le 3, le 4, le 5, & le 20.e de ses Canons, en y changeant ce qu'il jugea à propos.

c. a p.610.a. b.c|Bar.451.§ 113. &c. Conc.p.610.c. d. c. p.611.a. b p.755.758. 766.

'L'Empereur donna ensuite avec l'approbation du Concile, le simple honneur de metropole à la ville de Calcedoine, en consideration tant de Sainte Euphemie, que du Concile. [Eleuthere Evesque de cette Eglise avoit toujours esté mis dés les premieres seances entre les principaux metropolitains; de quoy je ne voy pas la raison.] 'Mais il ne prit le titre de metropolitain que depuis cette seance.

p.611.b. p.798.d.

'Aprés cela, les Evesques demanderent à l'Empereur la permission de s'en retourner à leurs Eglises. Mais il les pria d'attendre encore trois ou quatre jours pour terminer les affaires qui se presenteroient, & dont chacun voudroit demander la decision; & que personne ne se retirast que tout ne fust achevé; leur promettant de les appuyer de son autorité, & que ses officiers assisteroient à leurs deliberations. 'C'est ainsi que finit cette seance, que quelques uns ont regardée comme la fin du Concile, parcequ'on y termina tout ce qui regardoit la foy. Et on marque que beaucoup d'Eglises n'avoient dans leurs copies que six seances, avec les Canons, 'qui furent faits ensuite: [ce qui n'empesche pas que les autres choses qui furent resoluës par tous les Evesques assemblez, n'appartiennent de mesme au Concile.]

p.611.c. Lup.can.t.1. p.647. Eva.l.2.c.18. p.318.b.



ARTICLE CXX.

Le Concile autorise le nouveau Patriarcat de Jerusalem, reçoit Theodoret, examine l'affaire d'Ibas, demande l'abolition de tout ce qu'avoit fait le faux Concile d'Ephese.

Conc.t.4.p.611.d.e. 'DES le lendemain 26 octobre, les Evesques se rassemblerent dans l'eglise de Sainte Euphemie, avec les trois officiers de l'Empereur, Anatole, Pallade, & Vincomale, [qui
p.614-618. assisterent seuls aux seances suivantes.] 'Le Concile y confirma l'accord que Maxime d'Antioche & Juvenal de Jerusalem avoient fait entre eux, par lequel la Phenicie & l'Arabie demeurerent sous la jurisdiction de l'Eglise d'Antioche, & Juvenal fut reconnu superieur des trois Palestines, [sans qu'on parlast seulement de l'Evesque de Cesarée en Palestine, dont on violoit ouvertement le droit établi si positivement par le Concile de Nicée. "C'est ainsi que Juvenal enfanta sa nouvelle dignité, dont V. Juvenal son ambition luy avoit fait concevoir le dessein tant d'années auparavant.]

p.619-623. 'Le mesme jour on traita l'affaire de Theodoret, "qui fut enfin V. Theodoret § 41, 42.
Leo, ep.93.c.15.p.624.627. rétabli dans son siege par le Concile, '& S. Leon eut ainsi la joie de voir le jugement qu'il avoit prononcé en faveur de ce grand Evesque, confirmé pour jamais par le consentement de tous les Prelats.

Conc.p.623.d.e. 'Quand cette affaire fut achevée, le Concile demanda que Sophrone de Constantine & Jean de Germanicie, [tous deux Evesques d'Orient,] anathematizassent Nestorius & Eutyche:
c. ce qu'ils firent sans difficulté. 'Amphiloque de Side [en Pamphylie,] anathematiza de mesme Eutyche sur la demande du Concile,
c. 'aprés quoy le Concile témoigna qu'il ne falloit plus avoir personne pour suspect, mais ne plus songer qu'à garder l'union.
Phot.c.52.p.40. 'Amphiloque estoit Evesque dés devant l'an 426. [Il assista au Concile general d'Ephese, "qui luy donna une commission honorable contre les heretiques Messaliens. Nous ne voyons point V.S.Cyrille § 47, 48, 74. qu'il ait esté au faux Concile d'Ephese. Mais il falloit qu'il eust
Eva.l.2.c.10.p.304.a.b. donné d'autres sujets plus considerables de douter de sa foy.] 'Et il confirma mesme encore ce soupçon aprés la mort de Marcien.

Liber.c.13.p.91|Conc.t.4.p.625.a. ᵃConc.p.626.a. 'On passa "le mesme jour, [& non pas] ᵃ le lendemain à l'affaire Note 53 d'Ibas d'Edesse. [Il avoit esté, comme nous avons vu, "deposé V.§ 75. dans le faux Concile d'Ephese sans estre present, & mesme em-

prisonné par la faction d'Eutyche & de Dioscore. Marcien luy avoit rendu * la liberté comme aux autres; mais il avoit voulu qu'il ne fust rétabli que par le Concile.] 'Il vint donc à Constantinople; & l'Empereur à qui il s'adressa d'abord, l'ayant renvoyé au Concile, il se presenta dans cette seance, se plaignit des violences qu'il avoit souffertes, & demanda à estre rétabli dans son siege, conformément "au jugement que Photius & Eustathe avoient rendu en sa faveur [au commencement de 449.] 'On lut donc l'acte de ce jugement, 'dont Photius & Eustathe attesterent la verité. 'Les Legats du Pape demanderent sur cela le sentiment du Concile: mais aucun Evesque ne répondant, de quoy on ne marque point la raison, les officiers remirent l'affaire au lendemain. p.616.619. V.§29. p.627-631. p.631.d. d.e.

'Les Evesques & les mesmes officiers se trouverent donc le lendemain "27 octobre au mesme lieu;'& Ibas ayant representé comment on l'avoit condanné en son absence, & sans l'entendre,'les Evesques s'écrierent dés que les officiers leur eurent demandé leur avis, Qu'un jugement rendu sans entendre les parties estoit nul, & qu'il falloit rétablir Ibas dans son siege. p.633.a. V. la note 53. p.634.b. c.d.

'Quelques Evesques dirent neanmoins qu'ils s'opposoient à cela, & qu'il y avoit des denonciateurs contre Ibas. 'C'estoient un Theophile Diacre, [apparemment d'Edesse,] & trois autres à qui on ne donne point de qualité. 'Theophile refusa de prendre la qualité d'accusateur, à cause qu'il n'avoit pas là les témoins necessaires pour prouver ce qu'il avanceroit, & qu'il connoissoit la violence de la ville. [Je ne sçay s'il veut dire que ceux d'Edesse craignoient si fort les violences d'Ibas, que personne n'osoit se declarer accusateur, ni témoin contre luy.] 'Il ajouta qu'on connoissoit ses accusateurs, mais qu'ils n'estoient pas presens. 'Ainsi il se reduisit à dire qu'on lust ce qui s'estoit passé à Beryte sur l'affaire d'Ibas, [dont ce qu'on avoit lu la veille n'estoit que la fin & la decision.] 'Photius en fit un abregé favorable à Ibas. [a] Et neanmoins on jugea à propos de lire la piece toute entiere, [b] qui finissoit par la lettre celebre d'Ibas à Maris. d. e. p.635.a. p.634.e. e|635.a. p.635. a p.638.a-666. b p.662-666.

'Aprés qu'on eut lu cette lettre, Ibas fit lire l'attestation que le Clergé d'Edesse avoit donnée en sa faveur. 'Les officiers vouloient qu'on lust aussi le jugement rendu contre Ibas par le faux Concile d'Ephese, comme Theophile l'avoit demandé. [c] Mais les quatre Legats du Pape prierent qu'on ne parlast plus de cette malheureuse assemblée; Qu'ils devoient aller demander une loy à l'Empereur pour en abolir entierement la memoire, & que p.666-671. p.674.a. p.635.a. c p.674.b.

p.675.a. Saint Leon tenoit pour nul tout ce qui s'y estoit fait, 'hors ce qui regardoit Maxime d'Antioche : [c'est à dire la deposition de p.674.c.d. Domnus, qui avoit donné lieu à l'ordination de Maxime.] 'Anad.e|675.b.c. tole suivit le sentiment des Legats en tous ses points. 'Juvenal & divers autres Evesques dirent qu'ils s'en remettoient à tout ce que l'Empereur jugeroit à propos d'ordonner, [touchant la cassac. tion de l'assemblée d'Ephese.] 'Estienne d'Ephese appuya dap.675.a. vantage la cassation, 'Pierre de Corinthe se joignit aussi aux Leb.c. gats. 'D'autres dirent qu'ils approuvoient ce qu'avoit fait le Cond. cile de Calcedoine, ou ce qu'il feroit. 'Cecrops de Sebastople, & aprés luy tout le Concile, dit que l'assemblée d'Ephese estoit indigne d'estre appellée un Concile.



ARTICLE CXXI.

Ibas d'Edesse est rétabli : Pension accordée à Domnus.

Conc.t.4.p.675.d.e. 'On reprit ensuite l'affaire d'Ibas, & les officiers ayant demandé l'avis du Concile, les trois Legats opinerent à retablir Ibas dans son siege, croyant qu'il avoit suffisamment justi'p.678.a.b. fié la pureté de sa foy, & de sa conduite. 'Anatole les suivit; c. témoignant que jusque là il avoit eu Ibas pour suspect. 'Juvenal en parla comme d'un homme qui avoit esté dans l'heresie, mais qui l'abandonnoit, & dont l'âge meritoit qu'on eust pitié de p.678.682. luy. 'Tous les autres Evesques opinerent aussi pour son rétablissep.678.a|686.d. ment. 'Anatole remarque qu'il avoit signé la définition de foy p.678.a. du Concile, '& mesme la lettre de S. Leon. [a] Quoiqu'il eust déja a c|630.d. anathematizé Nestorius, [b] neanmoins les Evesques ne le rétablib p.678.679.a. rent qu'à la charge qu'il l'anathematizeroit de nouveau; [c] & il le c. c|680.c|682.a. fit effectivement, y ajoutant Eutyche, & quiconque ne suivroit c p.682.b. pas la foy du Concile : 'aprés quoy les officiers promirent que la b. p.793.b|799.b. resolution du Concile seroit executée : '& Ibas prit son rang dans les seances suivantes.

p.680.c. 'Aucun Evesque ne témoigna trouver à redire à la lettre d'Ibas à Maris, hors Eunome de Nicomedie, qui blasma ce qui y est dit d'abord contre S. Cyrille : mais il ajouta qu'Ibas s'en retractoit [en quelque sorte à la fin,] en confessant la verité de la foy. p.675.e|678.b. 'Au contraire les Legats du Pape & Maxime d'Antioche declarerent que c'estoit cette lettre mesme qui leur faisoit juger Fac.l.5.c.1. p.177| Liber.c.13.p.92. qu'Ibas estoit Orthodoxe. 'Ainsi ce n'est pas sans fondement que l'on a soûtenu que le Concile l'avoit approuvée, [d] non dans tout d Fac.l.6.c.12. p.225.232. ce

ce qu'elle contient, mais en la prenant en general. [Et il est encore plus difficile de répondre à ce que Facundus & d'autres ont soûtenu, qu'on ne pouvoit pas la juger digne d'anatheme, comme on fit dans le siecle suivant, sans interesser l'honneur du Concile de Calcedoine, & sans en affoiblir l'autorité dans les esprits.]

'Dans la lettre de Saint Gregoire à Secondin, [celebre par les falsifications qu'on y a faites,] ont lit qu'Ibas desavouoit dans le Concile sa lettre à Maris. 'Justinien avoit aussi pretendu qu'Ibas l'avoit desavouée dans l'assemblée de Beryte. Facundus montre fort bien que c'est une pure imagination. [Il est certain encore qu'il n'y a pas un mot de ce desaveu dans le Concile de Calcedoine.] 'Aussi on n'osa jamais en parler dans le V. Concile. Greg.l.7.ep. 54.p.818.d. Fac.l.5.c.2.p. 184-186|n. n.

'On avoit établi Nonnus à la place d'Ibas. [Et comme son election avoit esté legitime de sa part, puisqu'il succedoit à un Evesque deposé par l'autorité apparente de l'Eglise,] 'les Legats & Anatole remirent à la discretion de Maxime d'Antioche d'ordonner de luy ce qu'il jugeroit à propos. Maxime promit de luy conserver l'honneur de l'episcopat; & que pour le surplus il en delibereroit avec les Evesques de son Department. Il ne paroist point que Nonnus ait rien fait pour s'opposer au rétablissement d'Ibas, 'quoiqu'il fust present au Concile. [On le rétablit sans doute dans l'Eglise d'Edesse aprés la mort d'Ibas, arrivée vers l'an 457.] 'Car en cette année là l'Empereur Leon ayant écrit à Ibas, 'ce fut Nonnus qui luy répondit en qualité de metropolitain d'Edesse. Conc.p.678.b. c. b|675.e. p.678.c. p.582.e.&c. p.891.a. p.917.

'Les Eutychiens faisoient depuis un crime au Concile de Calcedoine, de ce qu'il avoit receu Theodoret & Ibas, sans les obliger d'anathematizer l'un les écrits qu'il avoit faits contre S. Cyrille, l'autre Theodore de Mopsueste, dont sa lettre à Maris faisoit tant d'eloges. 'Mais il n'y avoit pas de raison qui obligeast le Concile à faire ce que S. Cyrille mesme n'avoit pas fait dans la reconciliation des Orientaux, '& lorsqu'on avoit remué la question de Theodore. 'Il fit mesme plus que S. Cyrille. Car ce Saint s'estoit contenté [pour faire la paix, "qu'on anathematizast les dogmes de Nestorius, &] que l'on consentist à sa deposition.'Mais le Concile voulut qu'en sa presence Theodoret & Ibas anathematizassent Nestorius de leur propre bouche, & que cet anatheme fust inseré dans les actes. Leont.act.6.p. 516.d.e. d|Fac.l.6.c.1.p 227. p.517.a. Conc.p.1777. b. c|Leont.p.516. c. V.S.Cyrille §55,56,145.

'Ce fut le [mesme] jour 27 d'octobre, que le Concile remit à la discretion de Maxime d'Antioche la pension qu'il falloit "donner à Domnus son predecesseur.'Nous n'avons cette action qu'en- Conc.p.681. 682. p.612.c. Note 54.

Bar.451§125. 126. latin; & le grec dont elle a esté tirée est perdu. 'Il faut dire mesme que Justinien ne la connoissoit pas, puisqu'il pretend que Domnus estoit déja mort.



ARTICLE CXXII.

Bassien demande à estre rétabli en la place d'Estienne d'Ephese: Le Concile les depose tous deux.

Conc.t.4.p. 683-699. 'LE [lundi] 29 d'octobre on tint la neuvieme seance, où l'on examina les plaintes de Bassien, qui demandoit à rentrer dans l'evesché d'Ephese, qu'Estienne avoit usurpé sur luy. [Nous avons vu ci-dessus "ce que c'estoit que cette affaire, & comment V.§22,23. Bassien ayant esté fait Evesque d'une maniere peu legitime, avoit esté deposé en l'an 448, d'une autre maniere qui ne l'estoit guere plus. Estienne qui avoit eu beaucoup de part à sa persecution p.683.c|686. fus mis à sa place, & s'y estoit maintenu jusques ici.] 'Enfin le Concile de Calcedoine ayant esté assemblé, Cassien presenta une requeste à Marcien pour le prier d'écrire au Concile, afin qu'on y jugeast les plaintes qu'il avoit à faire contre Estienne & contre les autres qui l'avoient maltraité, ou celles que d'autres auroient à faire contre luy; de défendre à qui que ce fust de luy faire aucune violence durant la poursuite de son affaire; & de luy accorder une personne pour executer ce que le Concile auroit ordonné. [Cette requeste est conceuë en des termes bien bas pour un Evesque.]

p.683.e. a c. b p.695.b.c. p.687-695. 'Marcien en ayant écrit au Concile, aBassien s'y presenta dans la seance du 29 d'octobre avec le Prestre Cassien, bqui ne l'avoit point abandonné, & qui avoit beaucoup souffert avec luy. On entendit ses raisons, & les réponses d'Estienne present au Concile, dont le stile est plus ardent & plus imperieux que celui de p.695.c.d,e. Bassien: 'aprés quoy deux Evesques témoignerent au nom de tous ceux qui estoient assis auprés d'eux, qu'ils ne trouvoient p.698.a.b. point qu'on eust eu raison de deposer Bassien. 'Ce qui est dit à l'honneur de Flavien, semble estre une voix de tout le Concile pour deposer Estienne, comme persecuteur de ce Saint [dans le b. faux Concile d'Ephese.] 'En effet, les officiers de l'Empereur ayant prié le Concile de dire son sentiment, les Evesques s'écrierent que les Canons & la justice demandoient le rétablissement de Bassien.

b.c. 'Neanmoins les officiers ayant declaré qu'il leur sembloit plus

à propos de deposer & Bassien & Estienne, puisque l'un & l'autre s'estoit fait Evesque par violence, & ayant prié le Concile d'en ordonner; tous les Evesques applaudirent à cette proposition, [qui assurément estoit juste.] 'Les Legats du Pape, & Anatole la confirmerent chacun en particulier, '& les autres tout d'une voix. Eusebe de Dorylée le fit aussi en particulier, & demanda qu'on elust un autre Evesque, dont la foy & les mœurs répondissent à cette grande dignité. d.e. p.699.a.

'Les Evesques d'Asie témoignerent qu'ils eussent souhaité qu'on leur eust conservé Bassien: Mais ils demanderent avec instance qu'on n'en ordonnast point un nouveau hors d'Ephese; parceque c'estoit pour ruiner la ville, & faire mourir les enfans. [Veulent-ils dire les Fideles battizez par eux?] 'Tous les Evesques, hors Diogene de Cyzic, dirent que selon les Canons il falloit que l'Evesque fust ordonné dans sa province. 'Les Ecclesiastiques de Constantinople vouloient au contraire qu'on l'ordonnast dans leur Eglise: de sorte que les officiers remirent la decision de cette affaire au lendemain. a. a.b. b.c. c.d.e.

'Ainsi le 30 d'octobre les officiers ayant demandé de nouveau les avis des Evesques sur l'affaire d'Ephese, Anatole de Constantinople opina le premier pour y établir un nouvel Evesque, & fut suivi des Legats du Pape. [Je ne sçay pourquoi] 'les officiers au lieu de laisser continuer les avis, les demanderent une seconde fois, en conjurant chacun d'opiner avec liberté, & selon sa conscience; ayant mesme fait apporter les saints Evangiles.' Anatole persista dans son avis, ajoutant que le nouvel Evesque seroit choisi par tous ceux dont il devoit avoir la conduite. 'Pascasin l'un des Legats de Rome persista aussi dans son avis, & plusieurs autres Evesques opinerent à oster Bassien & Estienne.' Mais Maxime d'Antioche alla à laisser aux Evesques de l'Asie la liberté de choisir celui des deux qu'ils voudroient, '& Julien de Cos Legat du Pape revint à cet avis, 'qui fut suivi par Diogene de Cyzic. p.702. p.702.703. p.703.a. b.c.d. c. c. d.e.

'Quelques autres metropolitains ayant encore opiné ensuite à oster tous les deux, 'les officiers qui vouloient terminer promtement l'affaire, 'demanderent si c'estoit là generalement l'avis du Concile. Tout le monde s'y rendit: Et ainsi on conclut que ni Bassien, ni Estienne ne seroient Evesques d'Ephese, 'ni en titre, ni en effet, qu'ils conserveroient neanmoins l'honneur de l'episcopat, & auroient 200 pieces d'or [par an] des revenus de cette Eglise, [ce qu'Anatole avoit toujours demandé.] 'Bassien eut permission de poursuivre suivant les formes des loix, soit Estien- e. p.702.b. p.706. p.706.d.e.

ne, soit tout autre qu'il voudroit, pour se faire rendre ce qu'il disoit luy avoir esté osté.

[On ne regla point où se feroit l'election & l'ordination d'un nouvel Evesque: Et peut-estre qu'on jugea plus à propos d'attendre le reglement general qu'on vouloit faire sur les droits de l'Eglise de Constantinople.] p.699.c. 'On contoit alors 27 Evesques d'Ephese depuis Saint Timothée, tous ordonnez à Ephese, hors un ou deux. Il paroist qu'il y en avoit eu plusieurs "qui avoient eu peu de reputation & de merite. Note 55. [Et en effet, il y en a peu qui soient celebres dans l'histoire, quoique ce fust un des principaux sieges de l'Eglise. Je ne sçay pourquoi] p.718.d|793.a. 'Estienne paroist encore comme Evesque d'Ephese dans les seances suivantes. p.891.b. 'Jean remplissoit ce siege en l'an 457.



ARTICLE CXXIII.

Basilinople est soumise à Nicomedie, & non à Nicée: Sabinien de Perrhe rétabli.

[APRES que l'affaire d'Ephese commencée le 29 d'octobre, eut esté terminée le lendemain,] Conc.t.4.p.707.a. 'le mesme jour 30 d'octobre, on examina celle de Basilinople en Bithynie. a p.710.e. aCette ville estoit autrefois une dependance de celle de Nicée, [& un bourg de son territoire.] Julien [l'apostat] en avoit fait une ville, [& luy avoit donné le nom de Basilinople à cause de Basiline sa mere.] Elle commença apparemment en mesme temps à avoir des Evesques, entre lesquels on connoist "Alexandre, qui ayant esté deposé parcequ'il soutenoit l'innocence de S. Chrysostome, se retira à Ptolemaïde en Libye lorsque Synese en estoit Evesque. V. Synese § 19.

p.711. 'Comme cette Eglise avoit donc esté tirée de celle de Nicée, Anastase qui estoit Evesque de Nicée en ce temps-ci, pretendit qu'elle en devoit encore dependre, & la reconnoistre comme sa metropole; p.714. 'la ville de Nicée ayant mesme le titre de metropole que Valentinien & Valens luy avoient donné: p.711.e. 'Et il avoit entrepris d'excommunier quelques Ecclesiastiques de Basilinople, ce que l'Evesque de Constantinople avoit cassé. p.710.c.d. 'Comme Nicomedie estoit l'ancienne metropole de la Bityhynie, Eunome qui la gouvernoit, soutenoit que l'Eglise de Basilinople estoit de sa jurisdiction comme les autres de la province. c|711.d. 'Anastase avoit porté cette affaire devant l'Evesque de Constantinople, qui avoit témoigné en vouloir prendre connoissance, p.89.d|711.e. 'ce qui n'avoit

pas empesché Eunome de citer Geronce de Basilinople sur les plaintes que son Clergé faisoit contre luy.

'Le Concile de Calcedoine ayant esté assemblé sur cela, Eunome luy presenta une requeste contre Anastase. Mais comme on differoit de l'examiner, & qu'Eunome craignoit que le Concile ne se separast sans l'entendre, il en adressa une autre à l'Empereur, afin qu'il luy fist avoir audience. 'L'Empereur ordonna que ses officiers jugeroient l'affaire avec le Concile: & ainsi on l'examina. [Anastase qui ne s'estoit pas trouvé aux premieres seances,] 'estoit present à celle-ci. p.710.a.b. p.707.e. p.710.

'Ils alleguerent chacun divers faits longs à prouver, & qui n'eussent peut-estre pas decidé l'affaire. 'Ainsi les officiers coupant court, & allant au fond à leur ordinaire, demanderent ce que portoient les Canons. 'On lut celui de Nicée qui établit le pouvoir des metropolitains. 'Anastase repartit qu'il estoit metropolitain. 'Mais enfin les officiers declarerent & d'eux mesmes, & par le sentiment de tout le Concile, que le Canon de Nicée ne vouloit qu'un metropolitain dans chaque province; Qu'ainsi celui de Nicomedie l'estant de toute antiquité dans la Bithynie, & Basilinople & Nicée mesme le devoient reconnoistre comme toutes les autres villes. 'Les Evesques du Pont parlerent en particulier pour appuyer cette decision, [parceque la Bithynie faisoit partie de ce Departement.] p.710.711. p.711.e. p.714.a. b. p.715.718. p.715.e.

'Aece demanda que l'on conservast le droit de l'Eglise de Constantinople, qu'il pretendoit estre en possession d'ordonner l'Evesque de Basilinople: Mais le Concile répondit qu'il falloit observer les Canons, & satisfaire à ce qu'ils ordonnent. 'Les officiers dirent qu'il falloit que l'Evesque de Nicomedie fust metropolitain de toute la province comme le Concile l'avoit ordonné: & que pour ce qui regardoit les droits de l'Eglise de Constantinople, le Concile l'examineroit en son temps. d.e. e|718.a.

'On tint une onzieme seance le [mécredi] 31 d'octobre, a & l'on y rétablit "Sabinien que le faux Concile d'Ephese avoit deposé de l'evesché de Perrhe dans l'Euphratesienne. p.718.b. a p.718-754. V. S. Cyrille §149, 150.



ARTICLE CXXIV.

Des dix premiers Canons du Concile de Calcedoine.

'C'EST aprés cette action du 31 d'octobre, que les actes du Concile mettent les Canons, [sans qu'on voie comment ils Conc.t.4.p. 755.

furent ni ordonnez, ni dreſſez, ni lus, ni approuvez : ce qui eſt ſurprenant dans un Concile où l'on a eu ſoin de marquer avec tant d'exactitude des choſes bien moins importantes : Et c'eſt apparemment ce qui a donné la hardieſſe] d'avancer que cette collection pouvoit bien n'avoir eſté faite dans aucune ſeſſion du Concile, mais tirée depuis par d'autres de pluſieurs actions du Concile, & des reglemens qu'il avoit faits en differentes occaſions, & dont on avoit fait une action particuliere. Evagre ſemble dire qu'ils furent faits auſſi-toſt aprés la ſixieme ſeance, [a] & M.r Valois l'a cru de la ſorte. Quelques anciens manuſcrits latins les mettent en effet aprés cette ſeance, & en font la 7.e action. Mais on voit auſſi qu'ils paſſent la 15.e, à laquelle ils appartiennent ſelon le grec. [Dans l'affaire de Baſilinople traitée le 30 d'octobre, on ne cita point le 12.e Canon qui la decidoit nettement : ce qui prouve ce me ſemble que ce Canon n'eſtoit pas encore autoriſé par le Concile.] Liberat dit qu'ils ne furent faits que dans la onzieme ſeance [du 31 d'octobre,] aprés l'affaire de Perrhe, [qui eſt l'ordre où ils ſont placez aujourd'hui.]

Du Pin, t. 4. p. 873. 874.
Evag. l. 2. c. 18. p. 318. b.
a n. p. 79. b.
Du Pin. p. 854.
Conc. ap. p. 1346.
Liber. c. 13. p. 93.

Le premier Canon confirme generalement ceux qui avoient eſté faits juſqu'alors par les ſaints Peres dans differens Conciles, ce qu'on explique du Code des Canons de l'Egliſe univerſelle, ou plutoſt de l'Egliſe greque, donné au public par Juſtel, [b] qui contenoit 170 Canons tirez des Conciles de Nicée, d'Ancyre, de Neoceſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, & de Conſtantinople. Le Concile de Calcedoine avoit déja cité quatre Canons de ce Code. Un ancien manuſcrit l'attribuë à Eſtienne Eveſque d'Epheſe, qui eſt apparemment celui dont nous venons de voir la depoſition. On ajouta depuis à ce Code les Canons des Conciles d'Epheſe & de Calcedoine. Quelques uns croient que ce que fit Eſtienne d'Epheſe, fut ſeulement d'ajouter les Canons du Concile d'Epheſe à l'ancien Code.

Conc. t. 4. p. 755. b.
Lup. can. t. 1. p. 522.
b Juſtel, t. 1. p. 29-58 | prol.
t. 1. p. 15.
prol.
Lup. p. 522.
Juſtel, p. 16.

Le ſecond Canon punit de la depoſition ceux qui ordonnent ou qui ſont ordonnez par ſimonie, & ceux meſmes qui ſe rendent mediateurs d'un ſi infame commerce ; Que ſi ce ſont des laïques ou des moines, il veut qu'ils ſoient anathematizez. Et il étend cette regle juſques aux ſimples fonctions d'œconome, & de défenſeur, & aux [1] manſionaires que quelques uns prennent pour les ſimples fermiers & receveurs des biens de l'Egliſe : Mais il ſemble qu'ils euſſent quelque ſoin de ce qui regardoit l'Egliſe meſme, [peut-eſtre comme aujourd'hui les marguilliers & les

Conc. p. 755.
Lup. p. 523. 524.

1. προσμονάριον ou παραμονάριον.

bedeaux. Et le terme grec semble marquer qu'ils y demeuroient toujours.]

'Le troisieme Canon défend à tous les Ecclesiastiques & aux simples moines, de prendre la recette ou l'intendance des biens des laïques, selon la demande que Marcien en avoit faite. 'Il leur permet neanmoins de prendre soin des affaires des orfelins, des veuves, & des autres personnes qui sont obligées de recourir à l'assistance de l'Eglise, lorsque l'Evesque les en chargera. 'Il leur permet aussi les tuteles dont ils ne pourront s'exemter selon les loix, 'ce que S. Cyprien regardoit neanmoins comme si opposé au degagement où les Ecclesiastiques doivent vivre, qu'il excommunioit mesme aprés leur mort les laïques qui les engageoient dans ces soins. [Mais encore avec cela il n'en dispense pas ceux que les loix civiles y obligeoient.]'Les loix des Empereurs les en ont enfin dechargez, & en ont mesme exclu absolument les Evesques & les moines.

Conc.p.610.c. p.755.758. p.758.a. p.755.e. Cyp.ep.66.p. Justel,t.1.p.92. |Lup.p.526.527.

'Le quatrieme Canon recommande l'honneur dû aux veritables moines. Mais comme il y en avoit beaucoup qui allant de ville en ville, [comme Barsumas,] troubloient & l'Eglise & l'Etat; il ordonne que tous les moines seront soumis à leur Evesque, lequel prendra d'eux le soin qu'il en doit avoir; Qu'ils ne quitteront point le repos de leur monastere, si leur Evesque ne le leur ordonne pour de grands besoins: Qu'on ne fera aucun monastere, ni aucun oratoire qu'avec la permission de l'Evesque; Et qu'on ne recevra aucun esclave à la profession monastique sans le consentement de son maistre. 'Marcien avoit demandé que l'on comprist dans cette ordonnance 'toutes les personnes obligées au service d'autrui. [Je pense que ce sont ceux qui estoient obligez de travailler comme serfs dans les fermes de la campagne,] '& que le Pape Gelase appelle Originaires, ou Serfs d'origine, lorsqu'il défend de les recevoir dans les monasteres non plus que les esclaves. [Le Concile a peut-estre cru qu'il suffisoit de les comprendre sous le nom general d'esclaves. Mais je ne sçay pourquoi il n'a point mis] 'ce que Marcien vouloit, Qu'on ne pust faire un monastere sans la permission de celui à qui le lieu appartenoit.

Conc.p.758. p.610.c. ἐναπογράφους Lup.p.533.534. Conc.p.610.b.

'Le cinquieme Canon renouvelle ceux qui avoient déja esté faits [en grand nombre] contre les Evesques & les Ecclesiastiques qui passent d'une ville à une autre. 'Le sixieme défend d'ordonner aucun Ecclesiastique sans l'attacher à un titre; & il défend mesme à ceux qui n'en ont point, de faire aucune fonction,

p.758.d. d.e.

Lup.p.536.537 'Lupus remarque que jusques au XII. siecle tous les Ecclesiastiques titulaires s'appelloient aussi Cardinaux, p.537. 'ce que l'usage du peuple a ensuite restreint au premier titulaire des Eglises, hors quelques exceptions. p.539. 'Il dit aussi que les ordinations de S. Jerome & de S. Paulin estoient des abus contre l'ordre, [ce qui ne tomboit pas sur ces Saints, qui ne furent ordonnez que malgré eux.]

Conc.p.759.a. 'Le settieme Canon défend sur peine d'anatheme à ceux qui sont engagez dans l'état ecclesiastique ou monastique, de quitter l'état qu'ils ont ombrassé à cause de Dieu pour s'engager dans la milice ou dans des charges seculieres. a.b. 'Le huittieme soumet à l'Evesque tous les Ecclesiastiques des hospitaux & des monasteres, & aussi tous ceux qui demeuroient en ces lieux, comme on le peut juger de la fin.

c.d. 'Le neuvieme ordonne que les Ecclesiastiques qui auront des differends entre eux, ne cherchent point d'autre juge que leur Evesque, ou celui qu'ils auront choisi de son consentement; Que les differends qu'ils auront avec un Evesque, seront jugez par le Concile provincial; & que ceux d'un metropolitain avec un Evesque, & mesme avec un Ecclesiastique, seront jugez par l'Exarque du Departement, ou par l'Evesque de Constantinople Lup.p.547. 'avec son Concile: les Canons ne permettant point de terminer Leo,t.2.p.109. 111. les affaires des Evesques autrement que dans les Conciles. 'Cette alternative [qui rendoit l'Evesque de Constantinople maistre de toutes les grandes affaires de l'Orient, & qui se trouve encore dans le 17.e Canon,] se lit de mesme dans l'ancien Code de l'Eglise Lup.t.1.p.549. Romaine. 'Neanmoins les Grecs mesmes l'ont restreinte aux trois Departemens ou Dioceses du Pont, de l'Asie, & de la Thrace, Mar.prim.c. 13-18. p.205.m. que ce Concile soumit seuls à l'Eglise de Constantinople. 'Mr de Marca soûtient que le Concile pretendoit l'étendre sur tout l'Orient, [sans en excepter apparemment l'Illyrie:] mais que l'établissement de la jurisdiction ordinaire de Constantinople sur les trois Departemens, abolit peu à peu celle-ci qui estoit extraordinaire, & que Justinien l'éteignit entierement par ses loix, qui soumirent uniquement les metropolitains à leur Patriarche. David,p.162-164. 'Mr David pretend que ce Canon & le 17.e ne regardent que les affaires civiles des Ecclesiastiques. [Mais le 17.e Canon est fait expressément sur les bornes & l'étenduë des dioceses, qui est un cas tout Ecclesiastique.]

Conc.p.759.e| Lup.p.550. 'Le dixieme Canon défend absolument la pluralité des benefices, en défendant d'immatriculer aucun Ecclesiastique en deux Eglises

Eglises en mesme temps. Il veut que ceux qui le font, soient renvoyez à l'Eglise où ils ont esté ordonnez ; ou que s'ils ont esté transferez [legitimement] en une autre, ils ne se mélent plus dutout de ce qui regarde la premiere, 'ce qui condanne aussi une grande partie des pensions. 'Le Concile ordonne que si à l'avenir quelqu'un retombe dans cette faute, il sera mesme deposé. Lup.p.551. Conc.p.762.a.



ARTICLE CXXV.

Des vingt derniers Canons du Concile.

'L'ONZIEME Canon du Concile de Calcedoine ordonne qu'on se contentera de donner des lettres de paix & de communion aux pauvres & aux autres qui ont besoin de secours, si on reconnoist [qu'ils sont effectivement Catholiques :] & qu'on reservera les lettres de recommandation 'pour ceux qui sont d'une condition plus relevée, selon que Denys le Petit traduit "cet endroit assez obscur dans le grec; 'ou [plutost] selon l'ancien Code Romain, pour ceux qui sont d'une bonne reputation, 'ce qu'Isidore semble avoir suivi. [Ainsi le Concile veut que pour les personnes que l'on connoist peu, on se contente d'attester qu'ils sont fideles & dans la communion, & qu'on ne fasse des recommandations particulieres, qui ne pouvoient manquer d'estre accompagnées de quelques eloges, que pour ceux dont on connoissoit davantage la pieté & la probité.

Conc.t.4.p.762.a.b. p.775.c. p.999-1002 | Leo,t.2.p.110. Conc.p.782.e. τοῖς ἐν ὑπολήψει.

Pour le douzieme Canon qui regarde l'erection des nouvelles metropoles,] nous en avons assez parlé "au sujet de celle de Beryte, qui donna sans doute sujet de le faire. 'Le treizieme défend de laisser faire aucune fonction aux Ecclesiastiques étrangers que l'on ne connoist point, s'ils n'ont des lettres de recommandation de leur Evesque, 'ce qui a esté une discipline observée partout. ᵃLe quatorzieme porte, qu'estant permis en quelques endroits aux Lecteurs & aux Chantres de se marier, il leur est neanmoins défendu d'epouser des femmes payennes, Juives, ou heretiques, si elles ne promettent de se convertir; ni de souffrir que leurs enfans soient battizez par des heretiques. Et pour ceux qui l'on déja esté, le Concile ordonne à leurs peres de les faire entrer dans la communion de l'Eglise.

V.§115. p.762.b.c. c.d. Lup.can.t.1.p.561. a Conc.p.762.d.e.

'Le quinzieme défend d'ordonner par l'imposition des mains une Diaconisse qu'elle n'ait 40 ans, & aprés l'avoir beaucoup eprouvée; & veut que si une Diaconisse vient à se marier, elle p.763.a.

Lup.p.572-582. soit anathematizée elle & son mari. 'Lupus en commentant ce Canon, parle amplement des Diaconisses. Conc.p.763. a.b. 'Le seizieme Canon ordonne que les Vierges, qui aprés s'estre elles mesmes consacrées à Dieu, s'engageront dans le mariage, seront separées de la communion autant de temps que l'Evesque le jugera à propos: Et il ordonne la mesme chose pour les moines s'ils se marient.

b.c. 'Le dixsettieme Canon ajuge pour toujours à un Evesque les paroices de la campagne dont il aura joui sans contradiction durant 30 ans. Que si dans les 30 ans il forme quelque difficulté, le Concile la renvoie au Concile provincial; & si le metropolitain est partie, il ordonne qu'on ira à l'Exarque du Departement, c.d. ou à Constantinople.'Pour les nouvelles villes que les Empereurs erigeoient, il ordonne que l'Eglise se conformera à l'état civil, Lup.p.584. 'c'est à dire qu'on donnera un Evesque à cette nouvelle ville, [dont le diocese comprendra tout le territoire que l'Empereur p.585. y aura attribué.]'Mais quand l'Empereur ostoit à un lieu le droit de ville, l'evesché déja établi ne laissoit pas de subsister.

Conc.p.763.d. 'Le dixhuittieme Canon condanne à la deposition [& à l'excommunication,]les Ecclesiastiques & les moines qui feront des Lup.p.586. unions & des ligues contre leur Evesque ou leurs confreres. 'On croit que la persecution d'Ibas par ses Clercs, & les violences que Barsumas & ses moines avoient faites en Orient, peuvent avoir donné lieu à ce Canon.

Conc.p.763. 766. 'Dans le dixneuvieme, le Concile se plaint de ce qu'on ne tenoit pas deux fois l'année les Conciles provinciaux, comme les Peres[de Nicée]l'avoient ordonné: ce qui faisoit que beaucoup de fautes demeuroient sans estre punies & corrigées. Il renouvelle donc l'ancienne ordonnance, & veut que les Evesques qui auront manqué de se trouver au lieu que le metropolitain aura marqué, sans avoir eu d'empeschement legitime, en soient repris par leurs confreres.

p.766.b. 'Le vintiéme veut, que si un Evesque reçoit un Clerc d'un autre Evesque, & luy & le Clerc soient separez de la communion, jusqu'à ce que le Clerc soit retourné à son Evesque. Il excepte neanmoins de la défense generale de changer d'Eglise, c. ceux qui y sont contraints par la ruine de leur pays. 'Le vingtunieme défend de recevoir personne à accuser un Ecclesiastique, qu'on n'ait examiné quelle reputation il a.

c.d. 'Le vingt-deuxieme défend aux Ecclesiastiques sur peine de deposition, d'emporter les biens des Evesques qui estoient t.2.p.572. morts,'afin sans doute qu'ils pussent estre conservez pour l'Egli-

se, ou pour ses parens, selon que le marque le 24ᵉ Canon d'Antioche. 'Le Concile témoigne qu'on avoit déja défendu la mesme chose;[& on peut dire qu'elle l'est par le Canon d'Antioche.] 'On l'a encore souvent défenduë depuis, sans neanmoins avoir pu arrester l'avarice des Patriarches, des Archidiacres, & des autres qui se sont trouvez les plus puissans. t.4.p.766.c. Lup.p.590-592.

'Le vingt troisieme Canon veut, que le Défenseur de l'Eglise de Constantinople chasse de la ville les Clercs & les moines étrangers qui venoient sans y estre envoyez par leur Evesque, & qui souvent n'y causoient que du trouble. 'Lupus traite assez amplement des Défenseurs sur ce Canon, [mais il n'a pas dû en tirer] qu'ils ne fussent pas laïques. ᵃ Le vingt quatrieme Canon ordonne qu'on ne souffrira point que les monasteres établis avec l'autorité des Evesques, & les biens qui leur appartiennent, changent jamais d'état, & tombent entre le mains des laïques. 'Le vingt-cinquieme soumet à la censure des Canons un metropolitain qui aura differé plus de trois mois à ordonner un Evesque sans une entiere necessité. 'Il ajoute que le bien des Eglises vacantes sera conservé par l'œconome, 'sans que le metropolitain ni aucun autre en puisse disposer. Conc.t.4.p.766.d.e. Lup.p.592-597. p.596. ᵃConc.p.767 a. a.b. b. Lup.p.602.

'Le vingt-sixieme ordonne que dans tous les diocéses il y aura un œconome pris du Clergé, qui gouvernera les biens de l'Eglise suivant l'ordre de l'Evesque. [C'estoit un ordre déja établi presque partout, au moins dans l'Orient.] 'Mais il y avoit des Evesques qui ne vouloient point avoir d'œconomes, ni de témoins de la maniere dont ils administroient leurs revenus; ce qui causoit ou la dissipation de ces revenus, ou au moins des soupçons, [& des murmures fascheux.] 'Ibas fut obligé pour ce sujet de promettre qu'il prendroit des œconomes. Conc.p.767.c. c.d. p.631.a.

'Le vingt-settieme Canon anathematize non seulement ceux qui font coupables de rapt & d'enlevement, & ceux qui y contribuent, mais ceux mesmes qui y consentent; & si c'est un Clerc, ils le deposent. [Nous parlerons en son lieu du vingt-huit.] 'Le vingt-neuf & le trentieme, ne sont que des avis particuliers ou des Evesques, ou mesme des officiers, qui ayant esté approuvez par le Concile, ont donné lieu aux Grecs d'en faire ces Canons. 'L'ancien Code de l'Eglise greque marque le 29ᵉ. 'Celui de l'Eglise Romaine n'a ni l'un, ni l'autre, ᵇ non plus que Denys le Petit, ᶜ & quelques anciens manuscrits. ᵈ Theodore le Lecteur mesme ne donne que 27 Canons au Concile. p.767.d. Spond.451.§30|David.p.150. Justel,t.1.p.61. Leo,t.2.p.137. ᵇ Justel,p.107. ᶜConc.p.767.e ᵈ Thdr.L.1.p.552.b.

ᵉ Liberat dit que les Canons de ce Concile furent faits en l'ab- ᵉ Liber.c.13.p.93.

Justel,t.1.p.300. Leo,n.p.647. Thom.disc.l.1.c.6.§13.p.24.

sence des Legats du Pape.'Il y a neanmoins des manuscrits où ils souscrivent les 27 premiers.'Et on croit que c'est S. Leon mesme qui les a fait inserer dans le Code de l'Eglise Romaine.'Le Pere Thomassin suppose qu'ils furent faits avec l'agréement des Legats, mesme le 9 & le 17ᵉ.[S'ils ont esté faits dans l'ordre qu'on les a mis, les Legats ne s'estant retirez que lorsqu'on proposa le 28ᵉ, il y a assez d'apparence que les autres furent faits avant qu'il sortissent.]



ARTICLE CXXVI.

Preseance de l'Evesque de Constantinople sur tous ceux de l'Orient.

Liber.c.13.p.93. Conc.t.4.p.718.b. a Liber.c.13.p.93. Conc.p.795.c.

'LA cause d'Athanase de Perrhe ayant esté terminée dans la onzieme seance,'tenuë le 31 d'octobre, en presence des officiers de l'Empereur & des Legats du Pape;ᵃ & les [27 premiers]Canons ayant ensuite esté ou faits,[ou si l'on veut, lus & confirmez;]le mesme jour, 'l'Archidiacre Aece representa qu'il y avoit quelque chose à regler touchant l'Eglise de Constantinople, & pria les officiers & les Legats d'assister à la deliberation qu'il demandoit qu'on fist sur cela. 'Les officiers avoient dit la veille qu'on examineroit en son temps ce qui regardoit les droits de cette Eglise. 'Neanmoins ils ne voulurent pas demeurer, & dirent que le Concile pouvoit examiner la chose sans eux. 'Pour les Legats, ils dirent qu'ils n'avoient point d'ordre du Pape sur cela,'& ils sortirent avec les officiers. [Ils croyoient peut-estre qu'ils arresteroient par là le dessein des Orientaux,& qu'ils n'oseroient rien faire sans eux.] 'Mais ceux-ci demeurant seuls, examinerent entre eux cette affaire, [qui sembloit ne regarder qu'eux.]

p.718.a. p.795.c. c. a.c. c.

Thom.disc.l.1.c.6.§1.p.22.

'La ville de Byzance n'estoit autrefois qu'un simple evesché soumis à la metropole d'Heraclée. [Constantin l'ayant rendu la premiere ville de l'Empire d'Orient en luy donnant son nom, y établissant sa residence ordinaire, y transferant une partie du Senat, & l'egalant autant qu'il pouvoit à celle de Rome; les Evesques du lieu eurent part à cet agrandissement temporel de leur ville, tant par l'inclination naturelle qu'on a à considerer davantage ceux qui sont audessus des personnes les plus illustres, que parceque la pieté inspirant alors un grand respect pour les Evesques, ceux-ci se trouvoient d'ordinaire avoir beaucoup de pouvoir sur ceux qui estoient les plus puissans à la Cour, & sur

les Empereurs mesmes. Ainsi se trouvant en état d'obliger & de desobliger ceux qu'ils vouloient; & l'Empereur les rendant maistres des principales affaires de l'Eglise, par les avis qu'il leur demandoient pour les regler; les autres Evesques se soumettoient volontairement à eux, soit pour dominer les autres, soit pour se défendre de l'oppression des plus puissans.

Aussi nous voyons que dés le vivant de Constantin, Eusebe s'efforça de quitter l'Eglise metropolitaine de Nicomedie, alors l'une des plus illustres de tout l'Orient, pour passer à Constantinople: Et peu d'années aprés, Eudoxe qui savoit fort bien juger des sieges les plus propres à satisfaire son ambition, prefera celui-ci à Antioche mesme, où les Empereurs residoient fort

V. son titre §86. souvent en ce temps là. Il paroist que 'S. Gregoire de Nazianze estant Evesque de Constantinople, presida au second Concile œcumenique, au moins aprés la mort de S. Melece; ce que ce grand Saint, ennemi plus qu'aucun autre de l'ambition & du faste, n'eust jamais entrepris, ou plutost il n'y eust jamais consenti, si l'usage ordinaire & le consentement des Evesques ne luy eussent déferé cet honneur.

Ainsi ce mesme Concile ne fit que confirmer ce qui estoit déja établi,]'lorsqu'il ordonna par un Canon exprés, Que l'Evesque de la nouvelle Rome auroit une preference d'honneur sur tous les autres, aprés celui de l'ancienne. [On ne voit point que Timothée d'Alexandrie qui estoit present à ce Concile, ait formé mesme aucune opposition à ce decret,]'ni qu'il ait disputé la preseance à Nectaire [qui fut elu aprés la demission de Saint Gregoire. Conc.t.4.p.814.a. p.816.c.

Je ne sçay pas comment on peut expliquer]'ce que dit Saint Leon, Que ce Canon estoit demeuré sans execution & sans effet. [Il falloit qu'il sçeust peu ce qui s'estoit passé en Orient. Car pour laisser beaucoup de metropolitains presider par les Evesques de Constantinople, & ne parler que des Patriarches & des Exarques,]'Nectaire presida l'an 394, à un Concile où estoient Theophile d'Alexandrie, Flavien d'Antioche, Hellade de Cesarée en Cappadoce, & Paul d'Heraclée.[On sçait que Theophile ne manquoit ni de science, ni de courage, ni d'ambition pour soûtenir son rang:& on ne presumera pas qu'il ait cedé ce qu'il eust pu disputer[1]] Leo,ep.79.c.2. p.597|80.c.2.5 p.599.601. Conc.t.2.p.1151.b.

1. 'Blondel qui raporte encore d'autres preuves du rang & de la jurisdiction des Evesques de Constantinople,[a]dit que le VI. Concile de Carthage nomme Attique avant S. Cyrille & Theodote. Je ne sçay s'il marque le § 4, p.1590.e, qui n'est rien.[b] En d'autres endroits Attique est mis le dernier des trois, & Theodote le premier. Blond pri.p.188.189. a p.188. b Conc.t.2 p.1151.c|1149.b|1592.e.

Phot.c.52.p.40. 'En 426, Sisinne qui venoit d'estre elu Evesque de Constantinople,[& qui ne paroist point dutout avoir esté un esprit ambitieux & entreprenant,]presida à un Concile où estoit Theodore d'Antioche. Conc.t.3.p.1059.c. 'Maximien de Constantinople dont on louë aussi beaucoup la modestie, est nommé avant Juvenal de Jerusalem, ap.p.887.b. Arcade & Philippe Legats du Pape,& Firme de Cesarée.'Hellade de Tarse en se réunissant à l'Eglise, dit qu'il veut suivre les Evesques de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, & d'Antioche. t.4.p.735.738. 'Dans le Concile d'Antioche sur Athanase de Perrhe, où il est souvent parlé de S. Cyrille & de S. Procle, celui-ci est presque toujours nommé le premier,[quoique beaucoup posterieur pour l'ordination. "On croit qu'il se fit quelque chose vers l'an 445, pour maintenir cet ordre contre l'ambition de Dioscore.] V.Theodoret § 12. p.234.a.b. 'Dans l'assemblée du 13 avril 449, Flavien presida audessus du Patrice Florent & de Thalasse de Cesarée, quoique l'un & l'autre eust un ordre particulier de l'Empereur pour y assister, p.116.c.e. & que Flavien y fust presque regardé comme partie. 'Dans le faux Concile d'Ephese où l'on fit passer S. Flavien aprés les Evesque d'Alexandrie, de Jerusalem, & d'Antioche, on le mit neanmoins avant ceux d'Ephese & de Cesarée.

[Mais ce qui autorise plus que tout le reste la possession où ils estoient du second rang, c'est le Concile mesme de Calcedoine,] p.80.a.&c. 'où Anatole est toujours le premier aprés les Legats,avant ceux p.116.d|Leo,n.p.304.§4. d'Alexandrie, d'Antioche, & tous les autres. 'Et comme on se fut plaint que Dioscore n'avoit pas donné à Flavien le rang qui luy appartenoit, Pascasin le premier des Legats de S. Leon appuya cette plainte, par le rang plus elevé qu'Anatole tenoit « alors. C'est, dit Diogene de Cyzic à Pascasin, parceque vous « savez les Canons.

ARTICLE CXXVII.

Les Evesques de Constantinople s'attribuent la jurisdiction sur tout l'Orient.

[LES Evesques de Constantinople ne pretendoient pas avoir receu un simple rang d'honneur par le Canon du Conc.t.4.p.699.d.e|814.c.e. second Concile oecumenique.] 'Ils vouloient encore que ce Canon leur donnast une jurisdiction particuliere, & le droit d'ordonner des Evesques à Ephese & ailleurs. p.811.814|Leo,n.p.303.§3. 'Le Canon n'en dit rien neanmoins: Et mesme en ordonnant que les Evesques de

chaque Departement termineroient les affaires qui naistroient parmi eux, sans qu'il fust permis aux autres de s'en méler s'ils n'y estoient appellez, [il avoit exclu en quelque sorte l'Evesque de Constantinople de tout ce qui estoit hors du Departement de la Thrace.]

'Mais comme on recouroit à l'Empereur en une infinité d'occasions, l'Empereur ne pouvoit manquer de consulter ou son Evesque, ou tous les Evesques qui se trouvoient à Constantinople. [Ils s'assembloient sur cela, & tenoient des Conciles, où l'Evesque de Constantinople presidoit sans difficulté par le rang que le second Concile luy avoit donné. Il y avoit toujours beaucoup d'Evesques à Constantinople à cause de la Cour; ce qui faisoit comme un Concile continuel. On avoit une grande facilité de s'y adresser, & on le faisoit volontiers, soit parceque ces Evesques ramassez de tout l'Empire, estoient moins suspects de faveur ou d'aversion, soit parceque les affaires qu'on leur raportoit estant eloignées d'eux, il estoit plus aisé de les surprendre. Leo,n.p.304.§5.

L'autorité des Evesques de Constantinople estant ainsi extremement étenduë, & par ces Conciles où ils presidoient, & par le credit qu'ils avoient à la Cour, il ne faut pas s'étonner si le desir ou le pretexte de procurer le bien public les a portez à entreprendre mesme plusieurs choses qui dependoient de la jurisdiction ordinaire des autres Eglises, puisque la regle generale de la charité, est de faire le bien & d'empescher le mal autant qu'il est en nostre pouvoir. Ils firent donc paroistre leur autorité principalement dans les Departemens du Pont, de l'Asie, & de la Thrace, qui estoient plus proches d'eux, & qui n'avoient pas des chefs aussi autorisez & aussi puissans pour leur resister, qu'estoient les Evesques d'Alexandrie & d'Antioche.]

'Dés l'an 383 ou environ, S. Gregoire de Nazianze avoit trouvé bon que Nectaire jugeast l'affaire d'un Evesque de Cappadoce, en mesme temps qu'il s'elevoit contre la justice civile qui en vouloit prendre connoissance. 'Ce fut aussi à Nectaire que Saint Ambroise s'adressa pour faire deposer Geronce, qui ayant abandonné l'Eglise de Milan, s'estoit fait ordonner Evesque de Nicomedie. Mais il n'y eut que le courage de S. Chrysostome qui en peut venir à bout à cause de l'opposition du peuple. Naz.ep.227.p.913.914. V.son titre §84. Soz.l.8.c.6.p.765.

'Theodoret dit que ce Saint gouvernoit les 28 provinces qui composoient ces trois Departemens, [& il ne faisoit sans doute en cela que ce qu'il trouvoit déja établi par les déferences volontaires des Evesques de ces provinces, ou par l'usage de son Thdrt.l.5.c.28 p.742.b.c.

Eglise.*Il paroist qu'il ordonna plusieurs Evesques, mesme pour le pays des Gots.]'Ils avoit ordonné Alexandre Evesque de Basilinople dans la Bithynie. 'Il avoit écrit à l'Evesque de Nicée pour l'exhorter à aller corriger quelque chose dans cette Eglise. [Mais ce peut estre un simple effet de sa charité. On ne peut rien conclure non plus] 'de ce qu'il ordonna Serapion Evesque d'Heraclée en Thrace,[& dans la mesme province d'Europe où estoit Constantinople.] 'Nous n'alleguons point aussi ce que fit le mesme Saint Chrysostome à l'égard d'Antonin d'Ephese & de quelques autres Evesques d'Asie,[puisqu'il semble y avoir moins agi comme un juge superieur & ordinaire, que comme un arbitre dont les parties estoient convenuës, & ensuite comme un ami que les Evesques d'Asie avoient appellé pour terminer cette affaire conjointement avec eux.

*V. son titre § 54.

Synes.ep.66. Conc.t.4.p.711.a. Socr.l.6.c.17.p.326.a. Thom.l.1.c.6.§5.p.23.

Il est certain que cette autorité continua dans ses successeurs.]'Et il paroist qu'Attique obtint mesme une loy de l'Empereur qui luy attribuoit quelque droit pour les ordinations.[a] Dans l'affaire "d'Agapet de Synnades il agit moins en simple conseiller qu'en superieur, & presque en maistre. 'On s'adressa à Saint Procle pour la nomination & l'ordination d'un Evesque de Cesarée en Cappadoce. Il choisit pour cela Thalasse & l'ordonna. 'On voit par le Concile de Calcedoine, que les Evesques de Constantinople avoient ordonné plusieurs Evesques d'Ephese, 'Eusebe d'Ancyre & son predecesseur[Theodote,][b] quatre Evesques d'Amasée[dans le Pont,][c]quatre de Gangres[en Paphlagonie,]plusieurs de Synnades[en Phrygie,][d] & d'Aphrodisiade[dans la Carie,][e]& Romain de Myres[en Lycie, tous metropolitains.][f]En un mot, le Concile de Calcedoine assure que la coutume leur avoit déja attribué l'ordination de tous les metropolitains de trois Departemens.

Socr.l.7.c.28.p.369.d. a c.3.p.340.d. l. — "V. Attique § 3.5. — Conc.t.4.p.699.c.d. p.818.a. b p.814.c. c c.d. d e. d p.815.a. e p.814.b. f c|838.a.

[Ils se méloient mesme des simples Evesques.]'Car ils pretendoient avoir droit d'ordonner ou faire ordonner l'Evesque de Basilinople, & peut-estre aussi les autres de la Bithynie.'Attique avoit fait Saint Silvain Evesque de Troade[dans l'Hellespont;] ceux de cette Eglise luy estant venu demander un Evesque.'Il l'avoit auparavant fait Evesque de Philippople[metropople]de la Thrace. 'Ils alleguoient pour raison les troubles qui s'excitoient souvent dans les villes[pour l'election des Evesques,][g] & qu'on elevoit à cette dignité des gents qui en estoient indignes; [d'où l'on peut juger qu'ils pretendoient non seulement ordonner les Evesques, mais aussi les nommer de leur autorité: Et on en voit divers exemples.

p.715.d.e. Socr.l.7.c.37.p.382.a.b. p.381.d. Conc.t.4.p.838.a. g p.699.c.

Ils

Ils ne se renfermoient pas toujours dans les trois Departemens du Pont, de l'Asie, & de la Thrace, croyant peut-estre ou voulant qu'on crust qu'ils imitoient le zele de S. Chrysostome, qui avoit étendu ses soins & sa charité jusqu'aux Eglises de la Phenicie, mais sans qu'on y remarque aucun acte de jurisdiction. V. Boniface I. § 9. Attique avoit travaillé 'à s'assujettir l'Illyrie Orientale. Mais l'autorité de l'Eglise Romaine qui l'avoit prevenu, appuyée de celle de l'Empereur Honoré, avoit arresté les effets de son ambition.] 'S. Flavien dont S. Leon louë si fort l'humilité & la retenuë, Leo, ep. 79. p. 597. donna neanmoins lieu de se plaindre 'dans l'affaire d'Ibas, V. § 27, 28. qu'il blessoit les droits de l'Eglise d'Antioche. 'Anatole fit encore V. § 79. plus: Car il ordonna Maxime d'Antioche. Et dans le temps mesme que cet Evesque estoit dans Constantinople, 'il entreprit sans V. § 129. luy de partager en deux la Phenicie l'une des principales provinces de son patriarcat, separa de la communion le metropolitain de Tyr, quoiqu'absent, parcequ'il ne vouloit pas consentir à ce demembrement, & le menaça mesme de le deposer.

[Ce qui favorisoit le plus l'ambition de ces Patriarches, estoit la facilité des Evesques mesmes,] 'qui s'opposoient peu à leur elevation, Conc. t. 4. p. 814. 815. ou parcequ'ils trouvoient leur avantage propre à contribuer à leur grandeur, comme plusieurs le declarerent, 'ou par- p. 815. c. d. cequ'ils ne vouloient pas faire d'affaire avec eux.

[Ils ne laissoient pas neanmoins de trouver quelquefois de l'opposition à leurs desseins.] 'Nectaire ne put deposer Geronce Soz. l. 8. c. 6. p. 765. d. de Nicomedie. aOn marque que l'autorité que prenoit S. Chrysostome a Thom. disc. l. 1 c. 6. § 5. p. 22. 23 | Soz. p. 766. b dans l'Asie & dans le Pont, excita contre luy divers murmures, & fut un des pretextes de sa deposition. bOn l'accusa b Phot. c. 59. p. 37. b. effectivement d'avoir ordonné des Evesques dans des provinces ἀλλοτρίας. 'où il n'avoit pas de jurisdiction. [Mais je ne voy pas qu'on ait insisté sur cela. Je ne sçay aussi si l'on oseroit dire que c'est ce qui luy auroit attiré l'inimitié de Pharetre de Cesarée, & de Leonce d'Ancyre, duquel l'histoire louë la pieté.] 'On assure que tous Thom. § 6. p. 23 ceux qu'il avoit ordonnez en Asie, quoiqu'accompagné par les Evesques de ce Departement, furent deposez par ses ennemis. [Mais cela ne se regarde que comme une preuve de leur haine & de leur injustice.] 'Theophile declara qu'il ne le vouloit point Pall. dial. p. 62. avoir pour juge, s'appuyant sur le Canon de Nicée [ou plutost de Constantinople,] qui défendoit aux Evesques de se méler de ce qui estoit hors de leur Departement: & le Saint qui ne cherchoit que la paix [& l'avantage de l'Eglise,] consentit sans peine & à n'estre point son juge, & à ne se point méler dutout des accusa-

tions formées contre luy, [quoiqu'il previst bien sans doute que Theophile n'en useroit pas de mesme à son égard.]

Socr.l.7.c.28. p.369.c.d. 'Ceux de Cyzic se donnerent un Evesque à eux mesmes, & le maintinrent contre Saint Procle que Sisinne leur avoit ordonné, pretendant que la loy qu'Attique avoit obtenuë, n'estoit que pour luy seul, & non pour ses successeurs. Conc.t.4.p. 699. 'Dans le Concile de Calcedoine les Evesques d'Asie demanderent avec de grandes instances, qu'on les maintinst dans le droit d'ordonner l'Evesque d'Ephese [leur chef.] Et le Concile en corps declara que c'estoit l'ordre des Canons, & qu'il le falloit observer. p.715.e. 'Tout le Concile declara de mesme que l'ordination de l'Evesque de Basilinople appartenoit à l'Evesque de Nicomedie, nonobstant les pretentions de Constantinople, p.718.a. 'surquoi Eunome de Nicomedie dit qu'il respectoit beaucoup le throne de Constantinople, pourvu que les Canons fussent observez.



ARTICLE CXXVIII.

Le 28.e Canon de Calcedoine soumet à l'Evesque de Constantinople la Thrace, l'Asie, & le Pont.

[ON voit donc que l'Evesque de Constantinople estoit dans une pleine possession de preceder tous les Evesques de l'Orient; qu'il s'estoit acquis une grande autorité dans les Departemens de l'Asie, du Pont, & de la Thrace, & qu'il étendoit mesme cette autorité jusque dans celui de l'Orient. La preseance luy estoit assurée par le Canon du second Concile: mais le reste pouvoit passer pour une usurpation; & on avoit vu en quelques occasions que le sentiment du Concile de Calcedoine alloit à l'en depouiller entierement. Il pouvoit craindre que cela n'arrivast dans la suite des temps par les revolutions ordinaires des choses; & un Evesque d'Ephese ou de Cesarée puissant à la Cour eust esté capable de le faire.

Il estoit donc de l'interest d'Anatole de faire confirmer sa jurisdiction par une assemblée aussi illustre qu'estoit celle de Calcedoine, & d'abandonner plutost pour cela une partie des choses qu'il pretendoit, afin de satisfaire en quelque sorte ceux qui témoignoient du zele pour les Canons.] Conc.t.4.p. 838.c.d. 'Il avoit pour luy l'inclination du Senat, des officiers de l'Empire, & de l'Empereur mesme, qui estoient tous bien aises qu'on elevast l'Eglise de Constantinople. e. 'Il croyoit aussi avoir témoigné assez de corres-

pondance & de déference à tout ce que le Pape avoit desiré, pour obtenir qu'il consentist à ce que le Concile pourroit faire en sa faveur.

'Les officiers & les Legats estant donc sortis, sans vouloir prendre de part à la deliberation qu'on vouloit faire sur ce sujet, les autres examinerent entre eux une affaire si importante. 'On lut le Canon du Concile de Constantinople; on le confirma; '& on y ajouta que l'Evesque de Constantinople ordonneroit les metropolitains des trois Departemens du Pont, de l'Asie, & de la Thrace : mais qu'il ne les ordonneroit qu'aprés qu'ils auroient esté elus dans leurs Eglises, & qu'on luy auroit envoyé le decret de leur election non contesté, mais arresté par un consentement unanime; Qu'il les ordonneroit seuls, & que les autres Evesques seroient ordonnez par leur metropolitain assisté de ses suffragans. On luy accorda d'ordonner encore les Evesques des pays barbares [soumis à l'autorité des mesmes Departemens,] 'au lieu que le Canon de Constantinople portoit seulement que ces Eglises seroient gouvernées selon leurs anciennes coutumes. p.793.c. d.e. p.798.a. p.814.a.

'On comprit cette resolution dans le 28.e Canon du Concile, qui semble ne reconnoistre aucune autorité particuliere dans l'Eglise de Rome, que celle que les Peres luy avoient accordée comme au siege de l'Empire. Et il attribuë nettement à Constantinople autant qu'à Rome, à la reserve de la preseance. [Cependant je ne voy pas que les Papes aient relevé une chose si injurieuse à leur dignité, & d'une si dangereuse consequence pour l'Eglise.] 'Car ce que Lupus cite de la lettre 78 de S. Leon, se raporte plutost à Alexandrie & à Antioche, qu'à Rome. a S. Leon se contente de ruiner le fondement sur lequel on appuyoit l'elevation de Constantinople, soûtenant qu'une chose toute ecclesiastique comme l'episcopat, ne se devoit point regler sur la dignité temporelle des villes, [ce que l'on a neanmoins presque toujours suivi dans l'établissement des metropoles, conformément au Concile de Nicée.] p.795.e. Lup.can.t.1.p. 615|Leo,ep.78. c.3.p.594.595. a Leo,ep.78.c. 3.p.594.

'Saint Leon se plaint aussi de ce que le Canon de Calcedoine violoit les decrets du Concile de Nicée, la pratique de l'antiquité, & les droits des metropolitains. [C'estoit assurément une innovation odieuse de voir un Evesque établi chef non d'un Departement, mais de trois: de quoy on ne trouvoit point d'exemple que dans l'autorité que les Papes prenoient dans l'Illyrie, où ils ne s'attribuoient pas neanmoins le pouvoir d'ordonner aucun Evesque.] c.2.p.594|79.c 2.p.597|80.c.2 p.599.

Conc.p.811.815 'Le Concile de Constantinople mesme ordonnoit bien nettement que les ordinations ne se fissent point hors du Departement [Le Concile de Nicée semble aussi vouloir que les metropolitains soient ordonnez dans leur province, puisqu'il ne les excepte point de la regle generale qu'il établit sur ce sujet. Et c'est peut-estre pour cela qu'il confirme aussi-tost aprés la coutume de

Thom.l.1.c.3.§ 5.p.9.10. l'Egypte, comme une exception de cette regle.] 'Car on pretend que l'Evesque d'Alexandrie ordonnoit les metropolitains, & mesme tous les Evesques de son Departement. On croit que la Pape faisoit la mesme chose dans les provinces qui luy estoient immediatement soumises: [mais où l'on ne voit point qu'il y eust alors d'autre metropole ecclesiastique que Rome mesme.]

p.9. 'Quelques uns y ajoutent Antioche pour les quinze provinces qui composoient l'Orient. [Mais sans parler de la Palestine & de l'isle de Cypre qui n'ont peut-estre jamais reconnu sa jurisdiction,

Conc.t.2.p. 1269.b. 'le Pape Innocent dit nettement que l'Evesque d'Antioche n'ordonnoit que les metropolitains. Il luy conseille de se reserver aussi les simples Evesques proches de luy, & d'empescher les metropolitains d'ordonner les autres qu'aprés en avoir eu sa permission & ses lettres.] mais il ne cite rien pour autoriser ce conseil formellement contraire au Concile de Nicée. Et aussi

t.4.p.746-750. nous ne trouvons point qu'on l'ait suivi.] 'Dans l'affaire de l'Eglise de Perrhe, le Concile de l'Orient en deposant Athanase, renvoie à l'Evesque d'Hieraple metropolitain & à ses suffragans

p.719.c. l'ordination de son successeur. 'Ce furent eux en effet qui ordon-

p.722.b. nerent Sabinien, '& il prouve par là qu'il avoit esté ordonné ca-

p.754.a. noniquement. 'Les officiers le prouvent de mesme. [Et jamais on ne cite les lettres ni l'approbation de l'Evesque d'Antioche.]

Thdrt.l.5.c.4. p.709.b. 'Pour ce qui est mesme des metropolitains, Theodoret dit que ce fut S. Eusebe de Samosates qui ordonna Theodote d'Hieraple [son metropolitain, & qu'on luy attribuoit encore l'ordination

Conc.t.4.p. 658.b. d'Euloge d'Edesse metropole de l'Osrhoene. 'Domnus vint à Hieraple pour inthronizer Estienne. [Ainsi on voit qu'il ordonnoit au moins quelquefois les metropolitains.

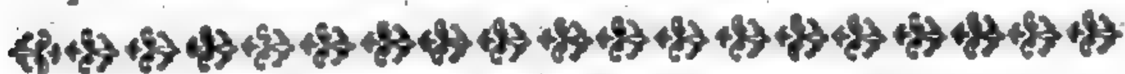
Ce n'estoit donc pas une chose entierement hors de l'usage de l'Eglise, de donner à Constantinople l'ordination des metro-

p.699.a.b. politains.] 'Mais neanmoins les Evesques de l'Asie regardoient l'ordination de l'Evesque d'Ephese comme un droit qui leur appartenoit, & une chose necessaire à la paix de leurs Eglises,

d. '& tout le Concile jugea qu'ils estoient autorisez en cela par les

p.815.818. Canons. 'On se plaignoit de plus, que les ordinations qui se fai-

soient à Constantinople, ruinoient les Eglises par les depenses qu'il falloit faire contre les loix & les Canons. Anatole avoit purifié les autels, & osté cet abus: mais il estoit aisé de croire que cette reforme ne dureroit pas bien long-temps. 'On fondoit le Canon de Calcedoine sur les defauts des elections qui se faisoient dans les provinces. [Mais on ne remedioit pas à ce defaut, puisqu'on laissoit à chaque Eglise le droit ancien des elections, & qu'on ne donnoit à Constantinople que celui de l'ordination.] p.838.a.



ARTICLE CXXIX.

Divers defauts remarquez dans le vingt-huittieme Canon de Calcedoine: Raisons que les Evesques peuvent avoir eues de le faire, ou d'y consentir.

'SAINT Leon paroist avoir cru que le vingt-huittieme Canon de Calcedoine soumettoit mesme Alexandrie & Antioche à la jurisdiction de Constantinople, [ce qui n'estoit pas neanmoins.] 'Il ne put seulement souffrir qu'on donnast le rang à Constantinople audessus de ces deux Eglises. [Mais c'estoit une chose déja trop établie & par l'autorité du second Concile, & par l'usage de tout l'Orient.] 'Et pour le Concile de Nicée qu'il pretend qu'on viole en cela, [on ne touchoit point à la jurisdiction que ce Concile attribuë à Alexandrie & à Antioche sur les provinces de leur ressort.] Leo,ep.80.c.2 p.599. p.599. p.599.&c.

'Ainsi ce qu'il y avoit de plus fascheux dans cet agrandissement, c'est qu'il estoit un effet assez visible de l'ambition, [a]& qu'il pouvoit causer des divisions & des troubles dans l'Eglise. 'Anatole s'excusa de l'ambition dont on l'accusoit sur son Clergé, & sur le consentement general des Evesques, assurant que pour luy il n'avoit aucune part à cette affaire. [Le Prestre Philippe, & particulierement l'Archidiacre Aece, font en effet paroistre partout un grand zele pour l'elevation de leur Eglise.] 'Mais S. Leon répond fort bien à Anatole, que ses Ecclesiastiques n'auroient pas entrepris une chose de cette nature sans sa permission, [& quelque moderé qu'Anatole paroisse d'ordinaire,] 'il ne laisse pas de parler quelquefois sur cette matiere avec assez de chaleur. [b]Liberat luy attribuë cette usurpation, à laquelle la deposition de Dioscore luy ouvrit, dit-il, une occasion favorable. ep.78.p.594. 595. a c.2.4.p.594. 595|80.c.3.p. 600. p.654.c.4. ep.106.c.3.p. 636. Conc.t.4.p. 547.a|818.a. b Liber.c.13.p. 93.

[Pour ce qui est des troubles que le Canon pouvoit causer dans l'Eglise, nous ne voyons point qu'il en ait causé dans l'O-

rient, quoiqu'il y eust assez sujet de le craindre. Mais on peut dire que le schisme qui depuis a divisé l'Orient d'avec l'Occident, est le fruit tant de cette grandeur donnée à l'Eglise de Constantinople, que l'on egaloit à celle de Rome, à la seule reserve du rang, que du principe que l'on sembloit poser que Rome n'avoit que ce que les Peres luy avoient donné comme à la premiere ville de l'Empire.

Je ne sçay si Rome mesme ne fut point cause de ce Canon auquel elle s'opposa si fort. Car il semble qu'on peut juger par divers endroits du Concile de Calcedoine, que l'on n'estoit
Blond.p.388. point bien aise d'y voir presider les Legats du Pape,] '& les officiers semblent en plusieurs rencontres leur avoir voulu preferer Anatole. [Il est certain d'ailleurs qu'il y avoit depuis long-temps de la jalousie entre l'Orient & l'Occident; & Saint Gregoire de Nazianze se plaint beaucoup de ce que les Orientaux se faisoient une gloire de ne point ceder aux autres. Comme donc la puissance de S. Leon se trouvoit alors extremement grande par l'appui de Marcien & de Pulquerie, & par la gloire qu'on ne luy pouvoit refuser, d'avoir arresté par son opposition & par son zele l'heresie des Eutychiens, la fierté de Dioscore, & les suites malheureuses du faux Concile d'Ephese; il est peut-estre assez probable que les Orientaux furent bien aises pour se soûtenir, d'augmenter la puissance du siege de Constantinople, qui estoit le plus propre à empescher que celui de Rome ne s'elevast de plus en plus.

Antioche & Alexandrie luy ayant une fois cedé le rang, ne perdoient rien à ce que le Canon de Calcedoine luy accordoit. Et au contraire ce Canon sembloit tacitement interdire à Constantinople ce qui estoit hors des trois Departemens qu'il luy accordoit, & restreindre à cela ce qui luy avoit esté attribué par
Buy.can.t.2.p. les Canons 11 & 17;] 'comme en effet l'usage les y a restreints. [Les Evesques de ces trois Departemens perdoient assurement quelque chose en se soumettant à Constantinople. Mais ils esperoient recompenser cette perte par la protection d'un chef si
Conc.p.814.d| 815.a. puissant,] 'comme quelques uns d'eux le reconnoissent: [a] & la
a p.814. coutume avoit déja donné presque partout à Constantinople ce que le Canon luy accordoit.

p.814. 'Ainsi le Canon passa avec le consentement mesme des princi-
p.798.b. paux Evesques d'Asie,'& fut aussi-tost signé par Anatole mesme, [qui pouvoit bien s'en dispenser,] par Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, Lucien de Byzie Legat de Cyriaque d'He-

raclée Exarque de la Thrace,'& par environ 180 autres Evesques de la Thrace, de l'Asie, du Pont, & de l'Orient.'Photius de Tyr, Diogene de Cyzic, Estienne d'Hieraple [dans l'Euphratesienne,] & Nuneque de Laodicée [en Phrygie,] signent pour leurs suffragans absens. 'Theodoret y signa avec les autres,[a] comme Eusebe de Dorylée. p.798-810. p.803.c|810.b. c. p.807.c. a.p.799.a.

[Mais je ne croy pas qu'on trouve dans ces signatures aucun Evesque d'Illyrie;] '& nous voyons qu'un an aprés, Anatole les sollicitoit encore pour signer. [b]Thalasse de Cesarée [Exarque du Pont,] '& Eusebe d'Ancyre, ne voulurent point signer non plus, ni peut-estre encore plusieurs autres.[L'Eglise d'Ephese qui estoit l'exarcat de l'Asie, estoit vacante, ou si Estienne passoit encore pour en estre Evesque, il ne signa point.] Leo,ep.88.c.5. p.615. b Conc.p.815.b c|818.a.b.



ARTICLE CXXX.

Les Legats en s'opposant au Canon, le font confirmer : Des seances du Concile.

'Les Legats avertis de ce qui s'estoit passé, demanderent que le Concile s'assemblast encore, & que les officiers y fussent. 'Ainsi le lendemain [qui estoit "le jeudi premier jour de novembre,] on tint la douzieme seance. [c]Les officiers s'y trouverent avec les Legats, & les Evesques d'Illyrie, & tous les autres. 'Quand on fut assis, Pascasin parla, aprés en avoir demandé la permission aux officiers, '& dit qu'il s'étonnoit de ce que la veille on avoit fait des choses en leur absence qui estoient contraires aux Canons & à la paix de l'Eglise, à laquelle l'Empereur travailloit avec tant d'application & tant de zele.'Il demanda qu'on fist la lecture de ce qui s'estoit passé la veille.'Et Aece aprés avoir dit que c'estoient les Legats mesmes qui n'avoient pas voulu assister à la deliberation, donna à lire le Canon que l'on avoit dressé avec les signatures des Evesques. [Il ne donna point les actes de ce qui s'estoit fait pour dresser ce Canon, soit qu'on n'en eust point fait, soit qu'il y eust des circonstances peu avantageuses pour Constantinople : Et les Legats ne l'en presserent point, peut-estre parcequ'ils se trouverent engagez dans d'autres discours.] Liber.c.13. p.93. NOTE 56. p.93|Conc.t.4. p.795.a. c Conc.p.791.e p.794.a. p.795.a. b. c.d.

'Aprés qu'on eut lu les souscriptions, Lucence dit qu'on avoit surpris les Evesques, & qu'on les avoit contraints de signer.'C'est ce que S. Leon repeta souvent dans les lettres qu'il écrivit con- p.809.c. Leo,ep.79.c.2 p.597|80.c.3.5 p.600.601|87. c.2.p.613.

tre ce 28[e] Canon, accusant Anatole d'avoir extorqué les signatures des Evesques, 'ou de les avoir surpris par ses artifices.[a] Cependant sur le reproche qu'en fit Lucence, tous les Evesques s'écrierent que personne n'avoit esté forcé. 'Ils protesterent encore depuis, & tous en commun, '& les principaux en particulier, qu'ils avoient souscrit de leur pleine volonté. 'Anatole soûtient aussi à Saint Leon que les Evesques s'estoient portez d'eux mesmes à cette resolution.

ep.80.c.3.p.600. a Conc.p.809.c. p.816.b. p.813.816. Leo,t.1.p.654.§4.

'Les Legats continuerent à s'opposer au Canon, & firent voir qu'ils avoient un ordre exprés du Pape pour cela. Ils alleguoient que le Canon estoit contraire au Concile de Nicée, 'dont ils lurent le 6.[e] Canon avec la teste celebre, Que l'Eglise Romaine a eu toujours la primauté, 'ce qu'on trouve aussi ajouté dans l'ancien Code Romain: 'On lut ensuite le mesme Canon comme il est dans les originaux grecs, & le Canon du second Concile œcumenique, [à quoy les Legats ne répondirent rien.]

Conc.p.809.c.d.e. p.812.a. Leo,t.2.p.23. Conc.p.812.813.

'Les officiers ayant ensuite prié les Evesques qui n'avoient point signé [la veille,] de dire leur sentiment, 'Eusebe d'Ancyre representa avec beaucoup de douceur & de modestie, qu'il estoit plus utile à l'Eglise que les ordinations se fissent sur les lieux par le Concile de la province. 'Thalasse parla ensuite en un mot: mais je ne sçay ce qu'il veut dire.

p.816.b. p.816.817. p.817.a.

[Les officiers n'attendirent pas davantage, soit qu'ils craignissent une trop forte opposition, soit pour quelque autre sujet.] '& conclurent pour l'execution du Canon, y ajoutant seulement que quand le metropolitain seroit elu, & qu'on auroit apporté le decret de son election à l'Evesque de Constantinople, celui-ci auroit le choix ou de faire venir l'elu à Constantinople pour l'ordonner, ou de donner pouvoir aux Evesques de la province de le faire. 'Ils demanderent si c'estoit là le sentiment du Concile; & les Evesques répondirent que ce l'estoit; & que puisque tout estoit reglé, on leur permist de s'en retourner.

b.c.d. d.

'Les Legats se plaignirent qu'on autorisast un decret fait en leur absence, & demanderent acte de leur opposition, afin que le Pape vist ce qu'il auroit à faire sur ce violement des Canons, & sur le mepris que l'on faisoit de son siege. 'Cela n'empescha point les officiers de conclure, en disant que le Concile avoit confirmé tout ce qu'ils avoient proposé, [& ils finirent ainsi cette seance.] 'On raporte au 28[e] Canon ce que dit S. Gregoire, que l'Eglise de Constantinople avoit falsifié un endroit du Concile de Calcedoine. [Je ne me souviens pas neanmoins que S. Leon reproche

c|818.c. p.819.a. Gr.l.5.ep.14.p.657.658.b.

reproche à Anatole aucune falsification, ni sur ce Canon dont il se plaint tres souvent, ni sur aucun autre endroit du Concile. Les Legats pretendirent que l'on avoit forcé les Evesques à souscrire le Canon; mais ils ne dirent point que l'on eust rien falsifié.]

'La seance [du premier novembre,] où ils s'opposerent au 28.e Canon, est la derniere du Concile de Calcedoine. a Liberat la conte pour la douzieme,[quoiqu'elle soit en effet la 13.e,n'y ayant pas de raison de ne point conter celle du 20 d'octobre. Nous avons mieux aimé ne la pas conter, pour ne pas brouiller l'ordre ordinaire. D'autres ont divisé le Concile en 16 actions, ou affaires differentes terminées par le Concile; car on en terminoit quelquefois deux ou trois dans une mesme seance. Mais cette distribution paroist moins juste, y ayant eu des affaires qui ont tenu plus d'une seance, & qu'on a divisées pour ce sujet en deux actions: ce qui peut brouiller.] 'Facundus cite les seances. Liberat les appelle *Secretaria*: b ce que fait encore "un autre auteur qui écrivoit un peu avant Liberat.

Liber.p.93. Eva.l.2.c.18.p.329.b. a Liber.p.93. Fac.l.5.c.3.p.193.b. b Conc.p.1591.c. Trifolius.



ARTICLE CXXXI.

Relation du Concile à Marcien pour la lettre de Saint Leon: Le Concile écrit aussi à Saint Leon.

[QUOIQUE le Concile paroisse avoir esté terminé par la douzieme seance,] 'il adressa neanmoins encore un discours à l'Empereur Marcien,& une lettre à Saint Leon, c & cette derniere au moins est faite aprés la douzieme seance. d Le discours à Marcien s'adresse aussi à Valentinien, [selon l'usage ordinaire de l'Empire.] 'Le titre l'attribuë à tout le Concile, e aussibien que Saint Leon. [Je ne sçay s'il n'auroit point esté composé d'abord en latin par les Legats du Pape, & traduit en grec. Car le style du latin paroist plus elegant & plus naturel que celui du grec.

Il n'est que pour justifier la lettre de S. Leon. Car comme on avoit un grand respect pour le symbole de Nicée,& que le Concile d'Ephese sembloit condanner tout ce que l'on y eust voulu ajouter sur la matiere de la foy;] 'ceux qui voyoient leurs erreurs détruites par cette lettre pretendoient que S. Leon avoit violé ce decret, & qu'il falloit rejetter sa lettre comme une nouveauté. Le Concile demeure donc d'accord que nous devons recon-

Conc.t.4.p.819 834. c p.838.c. d p.827.c. p.819.b. e Leo,ep.93.c.4.p.626. Conc.p.819.d.

noistre pour unique symbole de nostre foy celui de Nicée; (& il n'excepte pas mesme celui de Constantinople;) que l'on n'en doit
c. point proposer d'autre à ceux que l'on reçoit au battesme; '& qu'il contient tout ce qu'il faut croire à l'égard de ceux qui reçoivent avec soumission & simplicité ce que l'Eglise leur enseigne:
d.&c. 'Mais que pour ceux qui abandonnant cette simplicité, attaquent les veritez de la foy par des raisonnemens captieux: ç'a toujours esté la pratique de l'Eglise de leur opposer des écrits plus étendus, & mesme de nouvelles expressions, qui ne contenant que les mesmes veritez qui sont comprises dans le symbole de Nicée, les mettoient neanmoins davantage dans leur jour, & éclaircissoient les equivoques dont les heretiques se couvroient; Que c'est ce que S. Basile, le Pape Damase & d'autres ont fait autrefois; & ce que S. Leon a esté contraint de faire contre la nouvelle heresie d'Eutyche.

p.826.d. 'Que si l'on pretend que [depuis le Concile d'Ephese] il est absolument défendu d'écrire sur la foy, cette défense n'a esté faite que pour ceux qui combatent la foy, & non pour ceux qui la soûtiennent, comme les loix ne sont faites que pour empescher
c|827.a. les crimes, & non pas pour défendre aux juges de les punir; 'Que S. Cyrille a éclairci la foy [depuis ce temps là] dans sa lettre aux Orientaux, S. Procle dans celle aux Armeniens, & le tres sage Jean d'Antioche 'dans celles qu'il a écrites au mesme Procle & à Theodose [sur le sujet de Theodore de Mopsueste.] v. S. Cyrille §142-145.

p.826.c. 'On ne peut donc blasmer S. Leon, dit le Concile, ni d'avoir
p.827.b. traité de la foy, ni de l'avoir fait par une lettre. 'On ne peut point non plus l'accuser de l'avoir fait sans necessité, ce qui seroit la
a. marque d'un esprit [leger &] presomptueux. 'Il faudroit donc
d. dire qu'il s'est écarté de la doctrine des Peres & de l'Ecriture: '& le Concile montre que cela ne peut estre, par divers passages des Peres joints à ce discours, qui prouvent qu'ils ont cru aussi-bien que S. Leon que J. C. a deux natures, & qu'estant consubstantiel au Pere selon sa divinité, il s'est fait consubstantiel à nous selon
c|831. son humanité. 'Ces Peres sont S. Basile, S. Ambroise, S. Gregoire [de Nazianze] le Theologien, S. Athanase, [S.] Amphiloque, Antioque de Ptolemaïde, S. Flavien d'Antioche, Saint Jean surnommé Chrysostome dans le grec, Attique, S. Procle, Saint
Leo, ep. 93. c. 4. p. 626. Cyrille. 'Saint Leon cite ce recueil d'autoritez des Peres.

[Il semble que ce discours ait esté composé avant la 4.e seance qui confirma solennellement la lettre de S. Leon, ou aussi-tost aprés. Il n'y a pas un mot de l'exposition que le Concile mesme

fit sur la foy dans la 5.e seance, & qu'il auroit fallu condanner aussi-bien que la lettre de S. Leon, s'il n'eust pas esté permis de rien écrire de nouveau pour l'éclaircissement de la foy & de la doctrine de l'Eglise.] 'Quelques uns doutent si ce discours fut adressé par écrit à Marcien, ou s'il fut prononcé de vive voix. [Mais il n'y a ce me semble aucune apparence qu'il ait esté prononcé.] n.p.301.§16.

In allocutione. 'Facundus mesme "qui semble en faire une harangue, dit que le Concile l'écrivit à Marcien.[a] Justinien le cite dans une loy, & l'appelle une relation du Concile.[b] Facundus en cite aussi divers endroits. Fac.l.2.c.2.p.58.c. a p.99.a.b. b p.60|l.1.c.1.4. p.4.7.24.

'La lettre du Concile à S. Leon estoit pour accompagner les actes de tout ce qui s'estoit passé, que le Concile luy envoyoit pour le prier de les confirmer, & d'y donner son consentement. Conc.p.838.c. 'Elle parle particulierement de la condamnation de Dioscore. p.834.835. 'Elle marque en general les jugemens que le Concile avoit rendus sur diverses affaires, & les Canons qu'il avoit établis pour la discipline. p.835.c. 'Mais elle s'étend beaucoup sur le 28.e. Le Concile tasche de persuader au Pape qu'il est utile aux Eglises mesmes dont il sembloit diminuer les droits; Que c'est le desir commun de l'Empereur & de tous le grands de l'Empire; Qu'il est de sa generosité de ne point envier ce droit à Constantinople; Que l'Empereur, qu'Anatole, que tout le Concile ayant eu tant de déference pour les decisions qu'il avoit faites, il estoit raisonnable qu'il eust aussi égard au desir commun de toutes ces personnes, & que la teste autorisast ce qui avoit esté fait par les membres, comme les membres avoient suivi leur chef dans toutes les bonnes resolutions qu'il leur avoit inspirées; Et qu'ainsi ils esperent que l'opposition que ses trois Legats ont faite à ce Canon, n'aura esté que pour luy donner l'honneur de l'établir le premier, afin qu'on doive à sa sagesse les reglemens de la discipline aussi-bien que ce qu'on avoit fait sur la doctrine. p.838.

[Anatole marquoit sans doute cet endroit,] 'lorsqu'il écrivoit à S. Leon, que toute la force & la confirmation de ce qui avoit esté fait pour Constantinople, avoit esté reservée à sa Sainteté. [Car le Concile en soustenant son decret contre l'opposition des Legats, n'avoit point dutout parlé d'attendre la confirmation du Pape. Et mesme en la demandant par cette lettre, il n'en fait point dependre la validité de son ordonnance. Aussi nous voyons que quoique S. Leon se soit elevé contre ce Canon jusqu'à rompre presque la communion avec Anatole, le Canon ne laissa pas neanmoins de subsister.] 'Le commencement de la let- Leo,t.1.p.654.c.4. Conc.p.834.

tre est encore tout plein d'eloges & de déferences pour S. Leon. [Mais ce Saint qui estoit un esprit solide & eminent, vouloit des raisons & non pas des complimens.]



ARTICLE CXXXII.

Conclusion du Concile: Grand respect que toute l'Eglise a eu pour luy Il se reconnoist redevable à l'intercession de Sainte Euphemie.

Thdrt.L.l.1.p. 552. b|Thphn. p.91.b.c.

'TOUTES choses estant concluës, l'Empereur & l'Imperatrice, aprés avoir rendu toutes sortes d'honneur & de marques d'amitié aux Prelats, leur permirent de se retirer: Et ainsi ils s'en retournerent chacun à leur Eglise avec la paix [& la joie d'une si heureuse conclusion. C'est ainsi que se termina cette grande assemblée, qui a esté non seulement la plus nombreuse, mais aussi la plus paisible, & peut-estre la plus reguliere de tous les Conciles œcumeniques: Et on peut dire qu'elle eust établi une entiere paix entre les Catoliques, si elle ne put pas la donner à quelques heretiques obstinez, sans le Canon qu'on y fit en faveur du siege de Constantinople.]

Conc.t.4.p. 838.e. p.842.b.c. p.835.d.e.

'Aussi les Peres y travaillerent à faire voir qu'ils n'agissoient ni par affection, ni par aversion pour personne, mais qu'ils estoient gouvernez par le Saint Esprit. 'Ils attirerent en eux cet Esprit divin par beaucoup de prieres, afin qu'il leur fist connoistre la verité. 'Et ils attribuerent l'heureux succés de leurs deliberations à l'operation de Dieu qui avoit agi dans eux, & aux prieres de Sainte Euphemie dans l'eglise de laquelle ils s'assembloient. Cette illustre triomphante, disent les Peres, ayant receu de nous la définition de la foy, & l'aimant comme son ouvrage propre, elle l'a presentée à J. C. son epoux par les mains de nostre pieux Empereur, & de l'Imperatrice [Pulquerie:] Elle a empesché nos ennemis de nous causer aucun trouble: Elle a confirmé la doctrine de la verité que nous avons confessée, parcequ'elle l'aimoit, & "luy a donné une nouvelle lumiere, en unissant sa langue & sa main à ce grand nombre d'Evesques qui l'ont appuyée par leurs suffrages & par leurs souscriptions. (margin: πρὸς ἀποδ... ξιν.)

[Ces expressions ne sont que des metaphores par lesquelles le Concile a voulu reconnoistre l'obligation qu'il croyoit avoir aux prieres & à l'intercession de Sainte Euphemie. Mais elles ont bien pu donner lieu] à ce que disent les nouveaux Grecs, Que dans les disputes qui s'eleverent touchant la foy ou

Sur.11.jul.p. 166.§9|Zon.t. 3.p.39|Glyc.p. 263.c.d|Nphr. l.15.c.5.p. 488.b.c.

durant le Concile selon les uns, ou aprés selon les autres, les Catholiques & les Eutychiens ayant chacun fait un abregé de leur foy, mirent ces deux écrits sur le corps de Sainte Euphemie; Qu'ayant ensuite fait beaucoup de prieres, ils ouvrirent le tombeau de la Sainte, où ils trouverent l'Ecrit des Eutychiens à ses piez, & celui des Catholiques entre ses mains, & qu'elle étendit mesme la main pour le donner à Marcien & à Anatole.

"Baronius rejette avec raison ceux qui pretendent que le Concile a voulu autoriser la foy & la tradition de l'Eglise par ces voies extraordinaires; & il soûtient que s'il y a en ce fait quelque chose de veritable, il ne le faut mettre qu'aprés le Concile. [Mais comme Evagre ni aucun autre ancien ne parle de ce miracle, il y a bien de l'apparence que ce n'est qu'une fiction des nouveaux Grecs, ou une tradition populaire, fondée tant sur les paroles que nous venons de citer, & sur ce que nous avons vu que le decret de la foy avoit esté conclu dans la chapelle de Sainte Euphemie, & avoit esté lu & signé dans son eglise, que sur ce que nous apprenons de Constantin Evesque de Teie, qui écrivoit au commencement du IX. siecle;] 'Que les peintres [pour marquer un evenement si honorable à la memoire de Sainte Euphemie,] la representoient toujours avec un papier à la main. — Bar. 451. §118. 119. — Sur. 12. jul. p. 166. §9.

[L'Eglise a toujours témoigné un respect extraordinaire pour le Concile de Calcedoine, & un grand zele à en maintenir les decrets. Nous allons voir les loix que Marcien publia pour ce sujet,] '& ce que fit Saint Leon pour assurer toute l'Eglise qu'il s'unissoit de sentiment avec les Evesques de ce Concile, non seulement par le consentement que ses Legats y avoient déja donné en son nom, mais aussi par une approbation formelle de ses decrets. 'L'Eglise Romaine, dit le Prestre Trifole qui écrivoit en 519, n'a jamais souffert qu'on ajoutast, ni qu'on retranchast une syllabe à ce Concile. — Leo, ep. 87. c. 1. p. 613. — Conc. p. 1592. c

'Nous verrons aussi que les Eutychiens demandant un nouvel examen aprés la mort de Marcien sur le mystere de l'Incarnation, S. Leon s'y opposa tres fortement, & ne put souffrir qu'on mist en question aucune des choses qui avoient esté decidées par le Concile de Calcedoine; '& qu'on eust la temerité d'attaquer par des nouveautez ce qui avoit esté composé par une inspiration divine. ["Tous les Evesques de l'Empire d'Orient que l'on consulta alors sur ce sujet, se declarerent aussi pour l'autorité du Concile, 'qu'ils appuyoient principalement sur ce qu'il n'avoit introduit aucune nouvelle doctrine dans l'Eglise, mais avoit suivi — Leo, ep. 117. c. 2. p. 669. &c. — ep. 118. p. 671. — V. §163, 166. — Conc. p. 934. c. d. &c.

exactement celle que le Concile de Nicée & les Peres avoient
e. enseignée.] 'Ils remarquoient aussi que personne n'y avoit esté
p.943.d. obligé ni de parler, ni de signer contre son sentiment; 'Marcien qui n'avoit dans le cœur que l'amour de Dieu, & le desir de voir confirmer [non ses sentimens,] mais ceux des Apostres, n'ayant point voulu que personne y fust epouventé par l'eclat de sa puissance.

d. 'On estoit persuadé que celui qui a fait toutes les creatures, s'estoit rendu present par une puissance invisible dans un Conci-
p.961.d. le composé d'un si grand nombre d'illustres Evesques, 'venerables par leur sagesse aussi-bien que par leur âge, & qui se faisoient ad-
p.943.d. mirer par toutes sortes de graces spirituelles; 'dans une assemblée sanctifiée par la presence des saints Evangiles, & en mesme temps
c. par de frequentes prieres. 'Et c'est pourquoi l'on soustenoit que c'estoit J. C. mesme qui en avoit formé les decrets.

p.907.c. 'Nous nous "attachons à ce Concile, disent les Evesques, com- "*servamus.*
me à une anchre ferme & salutaire, puisqu'il a esté un bouclier "
impenetrable, "& une armée invincible contre la tyrannie des " &c.
p.911.b.c. heretiques. 'Il doit nous suffire tout seul, puisqu'il renferme en "
soy par la vertu du S. Esprit tous les anciens Conciles des Ortho- "
a. doxes. 'Ceux qui y ont esté condannez, ont esté condannez par "
la sentence du grand Dieu, dont la justice punissoit leur impie- "
té: & "ceux à qui on y a fait grace, l'ont receuë par le decret "*qui suscepti.*
p.969.e. du Saint Esprit. 'Entre les Evesques qui le composoient, aucun "
ne s'est trouvé d'un sentiment different des autres: & le peu "
que des necessitez particulieres avoient retenu dans les provin- "
ces, s'y sont tous unis; parcequ'ils ont reconnu qu'il conservoit "
d. les anciens dogmes de l'Eglise. 'Ainsi c'est veritablement un "
Concile de toute [l'Eglise,] auquel il est impossible de s'opposer, "
p.974.d. sans se separer de tous les Evesques du monde. 'Et l'union de tant "
de personnes en une mesme foy, est une preuve que le S. Esprit "
p.942.a.b. y estoit present pour y défendre la verité. 'Presque tous les "
Evesques de l'Occident avoient aussi confirmé d'un consentement commun le Concile de Calcedoine en ce qui estoit de la foy, & y avoient souscrit avant l'an 458. 'Les Evesques qui refuserent dans le siecle suivant de condanner les trois Chapitres, se défendent particulierement par ce Concile, dont ils croyoient qu'on blessoit le respect par cette condannation; & ceux qui les condannoient, s'efforçoient surtout de persuader aux autres qu'ils avoient une entiere veneration pour ce Concile.

Lup.can.t.1.p.655.Boll.11.jan p.695.§52. 'On croit que c'est particulierement à cause du Concile de

Calcedoine, que l'on a comparé les quatre premiers Conciles aux quatre Evangelistes, & que les Grecs les ont mis sous Justin dans les diptyques de l'Eglise, 'pour en faire une memoire solennelle dans le Sacrifice, [a] estant bien juste que comme on honore les Saints chacun en particulier, on honore aussi en commun ceux qui se sont unis pour défendre la foy, & combatre les heretiques afin que rendant d'une part ce qu'on doit à leur merite, on encourage de l'autre leurs successeurs à imiter leur zele & leur pieté. 'Baronius dit que les Grecs font le 16 de juillet la feste du Concile de Calcedoine, & des 630 Peres qui le composoient. [Il veut sans doute marquer] 'ce qu'on trouve ce jour là dans les Ménées, Que le dimanche [1] d'aprés le 16 de juillet il faut faire la memoire des six premiers Conciles, à la teste desquels il met neanmoins celui de Calcedoine.

Fac.l.5.c.4.p. 212.c.
a Conc.p.1774. 1775.
Bar.451.§160.
Men.p.143.



ARTICLE CXXXIII.

En quoy S. Leon a confirmé le Concile : Il en a fait traduire les actes : Du titre de Patriarche qui luy fut offert : De la condannation d'Eutyche par le Concile.

[CE que nous disons du profond respect qu'on a eu pour le Concile de Calcedoine, ne regarde proprement que la cause de la foy.] 'C'est à ce seul point que S. Leon reduit son approbation, [b] & qu'il autorise ses Legats comme ayant agi en son nom, [c] pretendant que c'estoit le seul sujet pour lequel les Empereurs avoient ordonné le Concile, & pour lequel l'Eglise Romaine l'avoit agrée. 'Il paroist que dans la cause de la foy il comprenoit non seulement le decret du Concile sur la foy, mais aussi la condamnation des heretiques qui n'avoient point voulu se corriger, [comme Dioscore,] '& tout ce qui regardoit l'extinction de l'heresie.

Leo,ep.87.c.2. p.613.
b ep.92.c.5.p. 623.
c ep.87.c.2.p. 613|80.c.3.p. 600.
d ep.87.p.612. 613.
ep.80.c.2.p. 599.

V.§74-76. [Il y comprenoit aussi sans doute le rétablissement des Evesques condannez par le faux Concile d'Ephese. 'Car c'estoit certainement une des raisons pour lesquelles les Empereurs avoient assemblé le Concile.] 'Il est certain qu'il approuva le jugement que l'on avoit rendu en faveur de Theodoret. 'Il se rejouit en diverses lettres non seulement de ce que l'erreur avoit esté condannée, mais aussi de ce que l'Eglise avoit recouvré tous ses

ep.93.c.5.p. 627.
ep.78.c.1.p. 593|79.c.1.p. 596|82.p.603.

1. Je ne sçay si une autre rubrique ne veut point dire qu'on faisoit cette feste le dimanche qui tomboit depuis le 13 jusqu'au 19. Men.16.jul.p. 143.

membres, (ce qui marque le rétablissement des Evesques,) à la reserve des chefs de l'erreur ; [c'est à dire d'Eutyche & de Dioscore.

Mais pour le reste, nous avons vu & nous verrons encore combien il s'opposa au 28.e Canon :] 'ep.92.p.622.623. & il declare generalement que jamais il ne consentira à tout ce qui peut estre contraire au Concile de Nicée, [auquel le nouveau patriarcat de Jerusalem est visiblement contraire,& il est difficile d'y accorder le 9.e & le 17.e Canon.] 'c.5.p.623. Pour les autres choses qui avoient esté arrestées dans le Concile, S. Leon témoigne y consentir, sans neanmoins les vouloir autoriser formellement.

'Conc.t.4.p.953.d.e. Alype de Cesarée paroist n'avoir ni receu, ni connu, que la decision sur la foy; Thalasse son predecesseur n'ayant rien apporté davantage : 'p.954.c. & il dit que si le Concile a decidé d'autres choses, il suffit que l'Empereur examine si elles sont contraires au Concile de Nicée, & qu'il les fasse corriger si cela est, sans assembler pour cela tous les Evesques. [Il n'y a point d'apparence qu'il ignorast le 28.e Canon : mais il n'eust pas sans doute esté fasché qu'on y eust donné atteinte.] 'Lup.can.t.1.p.647. Le Pape Pelage assure que la pluspart des anciens manuscrits grecs ne contenoient que les six premieres actions [ou seances] avec les Canons.

[Autant que les Catholiques témoignoient de respect pour le Concile de Calcedoine, autant les Eutychiens en témoignoient d'eloignement & d'aversion :] Et ceux mesmes qui abandonnoient une partie de leurs erreurs, conspiroient toujours avec eux pour rejetter ce Concile comme estant tombé dans les egaremens de Nestorius. C'est ce que nous verrons par toute la suite de l'histoire. [Mais quand on n'auroit point d'autres raisons pour refuter cette imposture, il nous suffit de voir que les Nestoriens ne l'approuverent guere davantage que les Eutychiens mesmes.] 'Eva.l.2.c.2.p.286.a.b. Car durant que le Concile se tenoit, les Nestoriens voyant qu'on y anathematizoit partout Nestorius, se mirent à s'en plaindre, & à crier avec tant de fureur contre les Evesques, que l'Empereur fut contraint d'envoyer ses gardes pour les dissiper & les chasser bien loin de là. 'Leont.act.9.p.523.d. On marque aussi qu'un Prestre Nestorien nommé Jean Egeste, accusoit le Concile d'estre tout Cyrillien, [c'est à dire en leur langage qu'il estoit Eutychien.]

'Conc.p.838.e. Le Concile mesme avoit envoyé à S. Leon les actes de ce qui s'y estoit passé. 'Leo,ep.86.c.4.p.612. Mais comme ils estoient en grec, on y trouvoit à Rome beaucoup d'obscurité. [a] a p.612 C'est pourquoi Saint Leon pria & mesme commanda en 453, à Julien de Cos d'en ramasser toutes les

les seances en un seul corps, & de les traduire en latin d'une maniere claire & nette, afin qu'on n'y pust plus trouver de difficulté. 'Le P. Quesnel croit que Julien fit ce que le Pape souhaitoit, & que c'est sa traduction qui est venüe jusques à nous. a.p.888.

'Elle fut revuë sur les manuscrits des Acemetes de Constantinople, & sur plusieurs autres, par Rustique Diacre de Rome, celebre sous le Pape Vigile dans l'affaire des trois Chapitres, 'qui marque à la fin de plusieurs actions l'indiction, le jour du mois, & celui de la semaine, auquel il a achevé de la revoir. Mais la pluspart de ces chifres ont esté corrompus par les copistes. 'Il marque qu'aprés avoir revu les prolegomenes, il commença la premiere action le 20 fevrier de l'indiction 12e, [qui est celle de l'an 549. Mais dans la pluspart des autres endroits il marque l'indiction 13e.]'Et on croit en effet qu'il faisoit ce travail en 550, [ou en 565, selon quelques personnes fort habiles. Je ne voy point que l'on ait eu aucun fondement]de croire que Rustique n'avoit revu que la premiere seance. 'Son nom & sa maniere paroissent encore dans d'autres.ᵃLe P. Quesnel remarque que toutes les editions & divers manuscrits portent le nom de ce Rustique; ce qui luy fait croire qu'elles ont esté prises de sa copie:'& il ajoute qu'il ne paroist point que l'Eglise de France ait eu les actes du Concile avant ce temps là, & avant la dispute des trois Chapitres. a. | Vig.T.n.p.100 | Conc.t.4.p.75 e. | Vig.T.n.p.100 | Leo,n.p.889.1 | Conc.p.464.c. &c|a p.p. | a Leo,t.2.p. 889.2. | 1.2.

[Outre les actes originaux du Concile, il y a bien de l'apparence que divers Evesques en firent des memoires & des relations particulieres.] 'Evagre cite une lettre qu'Eustathe de Beryte avoit écrite à un Evesque, & à un Prestre nommé Jean, sur ce qui s'estoit passé dans le Concile. Eva.l.2.c.2.p. 286.a.

[On ne trouve point dans les actes]ce que dit Saint Gregoire, Que le Concile offrit au Pape le titre d'Evesque œcumenique ou universel.ᵇBaronius s'est persuadé[trop]facilement que ce grand titre se devoit trouver dans l'inscription de la lettre du Concile au Pape.'D'autres ont cru avec plus d'apparence que S. Gregoire n'avoit pas distingué ce qui s'estoit fait dans le Concile de ce qui avoit esté fait par le Concile; & qu'il marquoit les inscriptions de quelques lettres, & les signatures des Legats, 'où Saint Leon est appellé Archevesque œcumenique, ᶜ Patriarche œcumenique,ᵈ& Evesque de l'Eglise œcumenique ou de toute l'Eglise. Greg.l.4.ep. 36.38.p.608.d e|615.d|621.c.d | b Bar.451.§. 144. | Lup.t.1.p.964| Greg.ep.n.p. 610.a. | Conc.p.395.a| 399.a|411.d. | c p.406.d. | d p..579.e|582.

'S. Gregoire assure qu'aucun de ses predecesseurs ne s'estoit servi de ce titre profane"& temeraire.ᵉLe Pape Leon IX. l'assure particulierement de Saint Leon,[ce qui suffit]pour ne pas douter qu'il n'y ait faute dans l'inscription de sa lettre 78, où les editions a.Greg.l.4.ep. 32.p.608.e. &c. | e n.p.610.e. | Leo,n.p.870.2| Laun.ep.4.p. 15.

&c.

ordinaires luy font prendre la qualité d'Evesque de l'Eglise Romaine & universelle. Mais cette faute se verifie encore par les anciennes editions, & par les meilleurs manuscrits.

Conc.p.842.c.d. 'Marcien semble dire dans sa loy du 13 mars 452, qu'aprés la decision sur la foy, le Concile avoit prononcé quelque condannation contre Eutyche. [Mais je croy que le sens de cet endroit est que le decret du Concile, estoit l'entiere condannation d'Eutyche. On ne voit point que le Concile ait cru devoir examiner sa cause, ni le faire venir pour l'entendre. Ayant esté examiné & condanné legitimement par S. Flavien son Evesque; & le faux Concile d'Ephese qui avoit cassé ce jugement, & condanné S. Flavien, estant rejetté de tout le monde, sa condannation subsistoit sans aucun nouvel examen. La doctrine qu'il avoit rejettée estoit clairement celle de la Tradition: elle estoit embrassée par tous les Evesques du Concile; & ils avoient tous signé la lettre de S. Leon qui autorisoit la condannation de sa doctrine & de sa personne.

p.866.e. Je pense que c'est en cette maniere qu'il faut expliquer]'ce que Marcien dit encore, Qu'Eutyche avoit esté condanné tout p.851.a.b. d'une voix par tous les Evesques avec ses paroles impies,'& que p.867.c. le Concile l'avoit jugé indigne du nom d'Orthodoxe. 'Il dit autrepart qu'Eutyche a receu "dans le Concile la sentence qu'il meritoit. Mais il joint aussi-tost aprés cette sentence avec celle par laquelle on avoit rejetté le Concile tenu à Ephese en sa faveur. [On ne trouve point qu'Eutyche desavouast les sentimens pour lesquels il avoit esté condanné, ni qu'il témoignast s'en repentir. Ainsi il n'estoit pas besoin d'entrer dans aucun nouvel examen de ce qui regardoit sa personne.

" ἐπὶ συνόδου.

Comme il ne paroist point dans le Concile de Calcedoine, quelques uns ont cru qu'il estoit mort alors.] Mais il vivoit encore en Leo,ep.105.c.2 p.652. 454.ᵃ Marcien dés le commencement de son regne l'avoit banni a ep.65.c.3.p.563. de Constantinople, mais en un lieu qui n'en estoit pas bien eloigné, & où il recevoit aisément les visites & les autres assistances de ceux qu'il avoit entrainez dans son erreur. C'est pourquoi S. Leon pria Pulquerie le 7 juin de cette année de le faire releguer plus loin. [Si Marcien le fit,] 'S. Leon trouva qu'il estoit encore ep.105.c.2.p.652. trop prés [de Constantinople.] C'est pourquoi en écrivant à Marcien le 15 avril 454, il le prioit de le releguer plus loin, & dans des lieux plus deserts. 'Marcien par son edit du 28 juillet Conc.p.867.c. 452, défend de luy donner la qualité de Prestre, dont il avoit esté depouillé, parcequ'il s'en estoit rendu indigne. 'S. Leon dit p.885.c.

frequentiora solatia.

dans sa lettre du 15 avril 454, que l'impie Eutyche qui avoit esté banni comme il le meritoit, continuoit dans le lieu de son exil à combatre en desesperé la verité Catholique par ses blasphemes, & à vomir avec plus d'impudence que jamais le poison de ses impietez qui l'avoient rendu l'horreur & l'execration de tout le monde. 'Il y avoit alors un Abbé Catholique dans son monastere [de Constantinople.] 'On ignore ce que cet heresiarque devint depuis ce temps là. p.886.2. Lup.can.c.1. p.655.



ARTICLE CXXXIV.

Loix de Marcien pour faire observer le Concile, empescher les disputes, punir les Eutychiens, & rétablir la memoire de S. Flavien.

L'AN DE JESUS CHRIST 452, DE S. LEON 11 & 12

[LE Concile de Calcedoine ayant esté achevé au commencement de novembre 451,] 'Marcien qui avoit promis dans sa 6e seance d'empescher les entretiens & les disputes sur la religion, 'qu'on voyoit avoir esté la cause de l'origine & du progrés des heresies, 's'acquita de sa promesse par une loy datée du [vendredi] 7 fevrier de l'an 452, 'adressée au peuple de Constantinople. 'Il y témoigne sa joie de voir les disputes appaisées par l'autorité & la decision du Concile, comme il l'avoit desiré & procuré avec une extreme ardeur. 'Il ordonne donc que tout le monde observera les decrets de ce Concile, 'dont il confirmoit par là l'autorité, '& défend aux Ecclesiastiques aussi-bien qu'aux laïques, sous les peines que nous avons marquées, de parler & de disputer des choses de la foy en presence du peuple, puisque c'estoit profaner nos mysteres en les decouvrant aux Juifs & aux payens; qu'il falloit estre un impie & un sacrilege pour aimer mieux chercher la verité par ses propres raisonnemens, que par le sentiment & les decisions d'un si grand nombre d'Evesques, ou pour esperer de decouvrir quelque chose que tant de grands hommes n'eussent pas trouvé; '& que c'estoit faire injure au Concile d'examiner de nouveau ce qu'il avoit examiné. Conc.t.4.p. 607.d.e. p.839.e. p.842.a. p.829.a. a.b. e. p.842.d. d.e|839.b.c. p.839.c.

[Cette loy ne regarde point sans doute ce qui se passoit dans les assemblées legitimes de l'Eglise:] 'Et elle semble mesme ne défendre proprement que les discours qui se faisoient dans les places, & les autres lieux publics. 'Baronius en refute un grand titre que nous n'avons point dans les Conciles. 'Justinien a inseré une grande partie de cette loy dans son Code. a On la trouve p.842|843.a. Bar.452.§1.2. Cod.J.1.t.1.l. 3.p.36. a Bar.452.§2. 3.

quelquefois datée de l'an 459. [Et peut-estre que l'Empereur
Fac.l.12.c.2. p.534. Leon la fit publier alors de nouveau.] 'Facundus en raporte une
a Leo, ep.132. c.2.p.693. partie. a S. Leon appuya par son consentement ce que Marcien avoit ordonné contre ceux qui disputeroient sur les choses decidées par le Concile.

Conc.p.842. d.e. 'La severité avec laquelle Marcien avoit défendu les disputes, n'en put pas arrester le cours. Il y eut des gents qui continuerent toujours à parler publiquement des mysteres devant une foule de peuple assemblée, sans considerer ni l'autorité du Concile, ni le respect mesme qu'on doit à des choses qu'il vaut mieux reverer,
Bar.452.§4. que discuter & approfondir. 'Baronius soûtient qu'il eust fallu
Conc.p.842.e. employer envers ces personnes la severité de l'edit, '& ils le meritoient assurément. [Neanmoins Marcien qui voyoit les choses
p.843.a. de plus prés,] 'crut que la douceur estant plus propre dans les choses de la religion, il valoit mieux differer encore.

a. 'Il se contenta donc de renouveller son edit par un second,
b. 'daté du 13 de mars, & adressé aux Prefets d'Orient, d'Illyrie, & de Constantinople, Pallade, Valentinien, & Tatien, & à Vincomale Maistre des Offices, designé Consul [pour l'année suivante.] Il vouloit peut-estre qu'il fust general partout l'Empire, à cause des troubles que les Eutychiens commençoient à exciter dans la Palestine & dans l'Egypte. Il declare dans cet edit qu'il faut suivre l'autorité du Concile de Calcedoine, où tout a esté examiné avec soin, & dont les decisions sont conformes aux
p.842.b.c. trois Conciles precedens, 'de Nicée, de Constantinople, & d'E-
d. phese.'Il y rejette nommément Eutyche avec ses erreurs.

p.866.867. 'Le 6 de juillet, il adressa aux mesmes officiers un rescrit, par lequel il cassoit la loy de Theodose II. contre Saint Flavien,
Ibid. [Domnus,] Theodoret, & Eusebe de Dorylée. 'Ce rescrit est proprement pour rétablir la memoire de S. Flavien, auquel il
p.866.e. donne de grands eloges.'Il y joint Eusebe & Theodoret; [mais il n'y parle point de Domnus, parceque le Concile ne l'avoit point rétabli; ni d'Ibas, parcequ'il n'estoit pas marqué nommément dans la loy de Theodose.]

p.867-871. 'Le 28 du mesme mois, il adressa encore aux mesmes officiers une loy tres-severe contre les moines & les sectateurs d'Eutyche. [Il la faudroit copier presque toute entiere pour en marquer le
p.867.d. detail.] 'Il y ordonne de nouveau l'observation entiere du Con-
c. cile de Calcedoine, 'qui a, dit-il, rejetté les egaremens du synode tenu à Ephese en faveur d'Eutyche. [Il condanne ainsi cette assemblée; mais je ne trouve point qu'il ait fait de loy expresse

pour l'abolir entierement, quoique les Legats & tout le Concile eussent témoigné le souhaiter. Si l'on ne veut dire qu'il le fait en quelque sorte par le rescrit du 6 de juillet.



ARTICLE CXXXV.

Marcien, Pulquerie, Anatole, Julien de Cos écrivent à S. Leon sur le Concile de Calcedoine, & pour le 28e Canon: S. Leon mande en France la deposition de Dioscore.

'Les Legats de Saint Leon qui avoient assisté au Concile de Calcedoine, n'estoient point encore arrivez à Rome le premier fevrier de cette année. [Il y a assez d'apparence qu'ils attendirent que le prim-temps eust rendu les chemins moins incommodes & moins dangereux. Ainsi ils peuvent bien n'estre partis qu'avec]'Lucien Evesque [de Byzie en Thrace,]& le Diacre Basile, qui apportoient à S. Leon diverses lettres ausquelles il ne répondit que le 22 de may, 'aprés le retour de ses Legats. [Puisqu'il répondit si tard, on a lieu de juger que Lucien n'estoit arrivé qu'assez tard,] 'quoique la lettre de Marcien, qu'il apporta [avec les autres,] soit datée du 18 decembre de l'année precedente. Leo, ep.77.c.5 p.584. ep.78.p.595. 596. ep.88.c.1.p. 614. p.593.c.4.

'Marcien témoigne à Saint Leon par cette lettre la joie qu'il ressentoit de ce que les troubles de l'Eglise estoient appaisez, & qu'il ne restoit plus de doutes sur la foy.'Les ames religieuses, dit-il, sont assurées maintenant quelle doit estre leur foy: de sorte que les ennemis de la religion nous ont procuré l'avantage de chercher Dieu avec plus de soin, & de le voir avec plus de clarté que nous ne faisions. L'on boit avec plus de plaisir quand on a souffert la soif, & l'on trouve le repos plus doux lorsque l'on est beaucoup fatigué. 'Il parle particulierement du 28e Canon de Calcedoine, mais seulement en ce qui regardoit le rang de l'Evesque de Constantinople. 'Il prie le Pape de le confirmer, nonobstant l'opposition de ses Legats, 'remettant à l'Evesque Lucien & au Diacre Basile qui luy devoient rendre sa lettre, à luy en parler plus amplement de sa part. 'Sa lettre porte aussi en teste le nom de Valentinien III. 'Cette lettre se trouve inserée dans un Concile de Rome sous Boniface II. 'On nous l'a donnée depuis peu en grec sur un manuscrit d'Angleterre: [Mais le latin paroist bien plus estre l'original.] p.592.c.1.2. c.1. c.2.p.592. p.593.c.3.4. c.4. p.592. Col.r.t.1.p. 103. Ath.oẟ.p.34.

'L'evesché de Lucien n'est point marqué. Mais on croit que n.p.891.§3.

c'est celui de Byzie, qui tenoit dans le Concile de Calcedoine la place de Cyriaque Exarque d'Heraclée en Thrace,'au nom duquel il y avoit mesme signé le 28e Canon.[a] Il paroist qu'il estoit particulierement deputé pour obtenir du Pape qu'il approuvast ce Canon.'C'estoit l'ordre que luy & Basile avoient receu d'Anatole.'Il semble que Pulquerie eust aussi écrit par eux une lettre conforme à celle de Marcien.

Conc.t.4.p.798.b. a Leo,ep.78.79.p.596.598. ep.80.c.6.p.601. ep.79.c.4.p.598.

'Anatole écrivit en mesme temps à S. Leon,[b] & luy parla de la decision du Concile sur la foy en des termes dignes d'un Evesque vraiement Catholique.[c] Il luy marquoit ce semble le soin qu'il avoit eu de suivre en ce point ses intentions, de travailler à corriger ceux qui estoient dans l'erreur, & de se separer de ceux qui avoient voulu persister dans leur ancien egarement. 'Mais il se plaignoit de ce que les Legats du Pape s'estoient opposez à ce que le Concile avoit ordonné en faveur de son Eglise.

ep.80.c.6.p.601. b ep.84.c.1.p.607. c ep.80.c.1.p.599. c.3.p.600|78.c 4.p.595.

'Julien de Cos écrivit aussi au Pape par Lucien, & crut pouvoir luy demander comme les autres l'approbation de ce qui avoit esté fait pour Constantinople: Il le luy demanda comme une chose qu'il croyoit avantageuse, & dont il luy auroit une obligation tres particuliere. [Pour la lettre du Concile au Pape & les actes de ce qui s'y estoit passé, il est plus naturel de croire que les Legats mesmes en avoient esté chargez.]

ep.81.p.602.

'Dés devant le mois de fevrier, avant que les Legats fussent retournez à Rome, & que S. Leon eust eu une entiere connoissance de ce qui s'estoit passé dans le Concile,'ce Saint avoit déja esté informé,[& sans doute par les lettres de ses Legats,]que l'on y avoit condanné Eutyche & Dioscore avec leurs dogmes impies, '& qu'on y avoit approuvé sa lettre.[d] Il se rencontra qu'Ingenuus Evesque d'Embrun estoit alors à Rome, où il avoit apporté au Pape la lettre que le Concile des Gaules luy avoit écrite.'Saint Leon se hasta de le renvoyer pour porter à ses confreres une si agreable nouvelle,'& il luy donna la réponse qu'il leur adressoit datée du premier jour de fevrier. Il les prie de faire savoir aux Evesques d'Espagne'ce qu'il leur mandoit du Concile de Calcedoine'Il leur témoigne qu'il est entierement satisfait de la maniere dont ses Legats s'estoient conduits dans le Concile. 'Les plaintes que luy en fit Anatole au sujet du 28e Canon, leur furent une nouvelle recommandation auprés de luy. [Ainsi il ne faut pas douter qu'ils n'aient esté fort bien receus.]'Quand ils furent revenus, S. Leon écrivit de nouveau aux Evesques des

ep.77.c.5.p.584. p.583.584. c.2.4.p.583.584. d c.1.p.583. c.5.p.584. p.584. &c. c.2.p.585. ep.80.c.3.p.600. ep.82.p.603.

Gaules, pour leur mander en un mot ce qui s'estoit passé dans le Concile sur l'affaire principale; & il leur envoie ce que ses Legats y avoient prononcé contre Dioscore, comme la sentence du Concile. Rustique [de Narbone] est nommé dans cette lettre avant Ravenne [d'Arles.]



ARTICLE CXXXVI.

S. Leon refuse absolument de confirmer le 28e Canon, & cesse mesme d'écrire à Anatole.

'LUCIEN & Basile s'acquiterent avec soin de la commission qu'ils avoient receuë, de faire approuver à S. Leon le 28e Canon de Calcedoine, mais avec peu de succés; le Pape n'ayant jamais pu agréer cet agrandissement de l'Eglise de Constantinople. C'est ce qu'il témoigne dans les quatre lettres qu'il écrivit le 22 de may, pour répondre à celles que Lucien & Basile luy avoient renduës. [Il commence les trois premieres par l'approbation de ce qui avoit esté fait dans le Concile sur la foy, sur la condannation de Dioscore, & sur le rétablissement des autres: mais il y passe aussi-tost à l'affaire d'Anatole dont il fait le corps de ces lettres. Nous avons vu "ci-dessus les raisons qui luy firent rejetter ce Canon.] Leo, ep. 80. c. 6. p. 601 &c. V. § 131.

'Il les marque en partie dans sa lettre à Marcien, & il s'y plaint de ce que l'esprit d'ambition vouloit continuer le trouble que le Concile venoit d'appaiser. 'Il y parle contre ceux qui meritent de perdre leurs droits legitimes en voulant usurper les droits des autres, "& s'elever par l'abaissement de leurs freres. 'Il proteste qu'il ne souffrira jamais que les privileges attribuez aux Eglises par les Canons des saints Peres, soient violez par aucune nouveauté. C'est à quoy, dit-il, je suis resolu avec la grace de J. C, d'apporter une vigilance continuelle & une fidelité inviolable: C'est à quoy je suis engagé par le ministere dont je suis chargé, & je me rendrois coupable d'un grand crime, "si les decrets du Concile de Nicée estoient violez par ma negligence & par ma faute. [Voilà la regle à laquelle les Papes ont souvent reconnu qu'ils estoient obligez de se tenir. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner de quelle maniere ils l'ont observée.] 'Si tous les Evesques, dit encore S. Leon, observoient exactement les decrets de ce Concile, comme ils y sont obligez, on verroit regner dans toutes les Eglises une paix profonde & une union constante: Il n'y auroit ep. 78. c. 2. p. 594. p. 594. 595. &c. c. 3. p. 595. &c. ep. 79. c. 2. p. 597.

point de differends pour l'étenduë des honneurs, point de disputes pour les droits des ordinations, point de difficultez sur les privileges dus à chacun, point de procés pour l'usurpation des droits d'autrui. Tous garderoient & en leur particulier & à l'égard des autres l'ordre legitime que la loy de la charité leur a prescrit. Celui là seul sera vraiement grand, qui n'aura aucune ambition.

ep.79.80.p.596.
ep.79.c.3.p.598.
c.4.p.598|78.c.5.p.595.
a Fac.l.2.c.3.p.74.a|5.c.4.p.203.
b Leo, ep.80.p.600.601.
c c.5.p.601.
c.6.p.601|78.c.5.p.595.

'Il dit à peu prés les mesmes choses dans les réponses qu'il fit à Pulquerie & à Anatole mesme.'Il dit à Pulquerie qu'il n'a aucun égard à tout ce qu'ont pu faire des Evesques en quelque grand nombre qu'ils soient, s'ils ont ordonné quelque chose de contraire à ceux de Nicée, qu'il l'annulle & le casse par un decret general, de l'autorité de S. Pierre, & appuyé par la pieté de l'Imperatrice.'Il la prie elle & Marcien d'arrester eux mesmes'l'ambition d'Anatole.[a] Dans celle à Anatole dont Facundus cite divers endroits,[b] il parle plusieurs fois de l'amour que les Evesques doivent avoir pour l'humilité & la modestie.[c] Il luy proteste de son amitié, & qu'il seroit prest de luy accorder ce qu'il souhaite, s'il n'estoit persuadé que cette facilité seroit prejudiciable & à toute l'Eglise & à Anatole mesme.'Mais ne se contentant pas de ne point approuver le Canon de Calcedoine, il menace Anatole que s'il continuë dans ses pretentions, il se verra retranché de la paix & de la communion de l'Eglise universelle. &c.

ep.81.p.602.
p.617.
ep.89.c.1.p.617.

'Il répondit à Julien de Cos comme à son intime ami. Mais il le prie de ne le point importuner d'une chose qu'il ne pouvoit obtenir, & que luy ne pouvoit accorder sans qu'ils fussent tous deux coupables; Que quoiqu'il l'aimast beaucoup, neanmoins ni ses prieres, ni ses conseils ne le feroient jamais consentir à une chose qu'il regardoit comme la ruine de la police de l'Eglise; Qu'il n'auroit point dû se charger de luy parler de cette affaire; mais que s'il aimoit 'Anatole, il falloit qu'il le portast à ne point tenter l'impossible.'Ce fut l'Evesque Lucien qui porta ces lettres en Orient.

ep.86.c.p.611|84.p.610.
ep.89.c.1.p.617.
Fac.l.5.c.4.p.211.a|Conc.p.1207.c.

'Il semble que c'est à cette affaire qu'il faut raporter la priere que fit Saint Leon le 11 mars de l'année suivante, à Marcien & à Pulquerie, de faire une forte reprimende à Anatole, sur les fautes qu'il avoit commises.'Marcien récrivant aussi sur ce sujet à S. Leon, luy témoigna qu'il approuvoit l'exactitude avec laquelle il s'attachoit à l'observation des Canons des Peres.'Et c'est apparemment cet endroit que marque le Pape Gelase dans une lettre.

Pour

'Pour Anatole, il ne montra point la lettre que Saint Leon luy avoit écrite.ᵃIl n'y fit aucune réponse.ᵇEt bien loin d'abandonner ses pretentions, il travailla à les faire signer par les Evesques de l'Illyrie. [Il arriva encore "quelques autres affaires, qui donnerent sujet à S.Leon de n'estre pas satisfait de sa conduite:] ᶜDe sorte qu'il se resolut de ne luy point écrire dutout.ᵈIl se plaignit mesme & de son ambition, & de ce qu'il avoit supprimé sa lettre, dans l'epistre circulaire qu'il adressa à tous les Evesques du Concile de Calcedoine, ou en mesme temps qu'il confirma ce que le Concile avoit fait sur la foy, 'il se plaint de ce qu'on y avoit violé les reglemens établis par les Concile de Nicée pour les droits & les privileges des Eglises: 'de sorte que Julien de Cos ayant fait lire cette lettre à Constantinople en presence des Evesques & du Clergé, on n'en lut que l'approbation generale qu'il donnoit au Concile, & non la restriction qu'il y faisoit pour le 28ᵉ Canon. 'Il rendit aussi sa lettre à Anatole la plus publique qu'il put. ᵉIl l'envoya à Maxime d'Antioche, afin qu'il la repandit partout; ᶠ& l'exhorta à se maintenir dans le troisieme rang contre la preseance accordée à Constantinople. ᵍIl declara à Theodoret qu'il s'opposoit à ce qu'on avoit fait à Calcedoine au prejudice du Concile de Nicée.

Leo, ep. 88. p. 614. a ep. 101. p. 642| 108. c. 1. p. 657. b ep. 88. c. 5. p. 655. c p. 616| 101. p. 642| 106. c. 1. p. 655. d ep. 87. c. 1. p. 613. c. 2. p. 613. ep. 100. c. 3. p. 641. ep. 87. c. 2. p. 613| 88. p. 616. e ep. 92. c. 5. p. 623. f c. 3. p. 622. g ep. 93. c. 6. p. 627.

V. § 147, 168.



ARTICLE CXXXVII.

S. Leon à la priere de Marcien se satisfait des soumissions d'Anatole, mais ne peut empescher que le 28.ᵉ Canon n'ait lieu.

[POUR achever tout de suite ce qui regarde le 28ᵉ Canon, nous dirons par avance,] 'que sur la fin de l'an 453, Marcien pria Saint Leon de se vouloir reconcilier avec Anatole, luy promettant qu'il se corrigeroit, & qu'il le satisferoit sur toutes les choses qui regardoient la foy. 'Saint Leon luy répondit le 9 mars 454, que c'estoit le silence mesme d'Anatole qui l'obligeoit de ne luy point écrire, sans rien diminuer de l'affection qu'il avoit pour luy, & pour le salut de son ame; Qu'ainsi il estoit tout prest de luy écrire, pourvu qu'il satisfist aux Canons, qu'il promist de conserver l'union avec les autres Evesques par un esprit de paix & d'humilité, & qu'il l'assurast par ses lettres qu'il renonçoit à l'ambition qui l'avoit rendu coupable. [Il n'avoit point encore receu cette assurance] 'lorsqu'il écrivoit à Marcien le 15 avril de la mesme année, que si Anatole persistoit "dans la mesme &c.

Leo, ep. 100. c. 3. p. 641. ep. 101. p. 642. ep. 105. c. 3. p. 652.

conduite, il seroit obligé d'agir contre luy avec plus de force, & de s'unir pour cela à tous les Evesques, dont il défendoit les interests.

p.653.c.1. [Mais il receut peu aprés] 'une lettre d'Anatole mesme, qui luy témoignoit qu'il avoit esté extremement affligé de ne point recevoir de ses lettres; Qu'il ne souhaitoit que d'executer tou-
p.654.c.1. tes les choses qu'il luy ordonneroit; 'Qu'il l'avoit mesme fait lorsque l'Empereur luy avoit fait connoistre ce qu'il desiroit de
c.2. luy; 'Qu'il avoit rétabli Aece, 'a & deposé André; 'Qu'ainsi il le V.§
a c.3. prioit, & pour la satisfaction de l'Empereur, & pour celle de toute l'Eglise, qui se trouvoit par ce moyen dans une parfaite union, & pour celle de J.C. mesme, qui a voulu estre la paix des
c.4. hommes, de luy vouloir accorder la grace de luy écrire; 'Que pour ce qui regardoit le Canon de Calcedoine, c'estoient les Ecclesiastiques de Constantinople qui avoient tout fait; "Que &c. pour luy il n'avoit jamais cherché que le repos & l'humilité. Et qu'aprés tout on avoit reservé à son siege "la validité & la confir- *vir.* mation de tout ce qui s'estoit fait.

[Ces dernieres paroles semblent emporter un desistement de ses pretentions, au moins de ce que le Canon de Calcedoine avoit ajouté à celui de Constantinople, estant certain que le Pa-
ep.106.c.3.p.656. pe refusoit absolument de le confirmer.] 'S. Leon prit en effet en ce sens, la maniere dont Anatole parloit du Canon de Calcedoine, & il la regarda comme une correction, comme un aveu que
c.1.p.655. ce Canon luy deplaisoit, 'comme une reconnoissance que c'estoit
ep.107.c.3.p.657.658. un violement des Canons [de Nicée,] '& comme une promesse par laquelle il s'engageoit à ne plus faire d'injures aux Peres,
ep.106.107.p.655-658. & à ne point violer leurs regles. 'Ainsi il écrivit à Anatole le 29 de may, & témoigna tant à luy qu'à l'Empereur qu'il estoit sa-
Conc.p.1207.d. tisfait de sa conduite, & qu'il vouloit oublier le passé. 'Le Pape
Leo,n.p.901.1 Gelase a pris ses paroles en la mesme maniere. 'Le Pere Quesnel pretend neanmoins qu'Anatole se contenta de satisfaire le Pape par quelques paroles de soumission, mais qu'il ne pretendoit nullement se desister de rien. [Ce qui paroist certain, c'est que soit qu'Anatole se soit desisté du Canon de Calcedoine, soit
Bar.454.§12.13 qu'il ait pretendu le maintenir,] 'soit que Marcien ait aboli le mesme Canon "par une loy de l'an 454, comme le veut Baronius, V.§ 153.
Liber.c.13.p.93.94. [soit que cette pensée soit sans fondement;] 'ce Canon subsista, & fut executé, malgré l'opposition de S. Leon & de ses succes-
Lup.can.t.1.p.622. seurs, parceque les Empereurs l'appuyoient. 'Lupus avoue que l'opposition de S. Leon n'eut quelque effet que jusqu'à la mort

de Marcien, [c'est à dire jusqu'au commencement de 457.]
'L'Evesque de Constantinople conserva toujours la preseance sur Alexandrie & Antioche, & exerça une grande jurisdiction sur l'Asie, le Pont, & la Thrace. Thom.l.1.c.6.§ 10.p.26.

[Aussi-tost aprés la mort de Marcien, & du vivant mesme de S. Leon,] 'les Evesques Catholiques d'Egypte donnent le rang à Anatole avant l'Evesque d'Antioche. [a] Environ 24 ans aprés, Timothée Elure [autorisé par Basilisque qui avoit usurpé l'empire sur Zenon,] rendit à l'Eglise d'Ephese, dit Evagre, les droits patriarcaux que le Concile de Calcedoine luy avoit ostez. 'Soit que ces droits soient l'ordination des metropolitains de l'Asie, [soit que ce soit le droit d'ordonner son Evesque; on voit que le Canon de Calcedoine avoit subsisté jusqu'alors. Et le mesme Basilisque qui le viola, le rétablit aussi-tost,] 'rendant à l'Eglise de Constantinople les provinces dont elle avoit eu l'ordination. 'On voit aussi par la suite de l'histoire que les Evesques de Constantinople ont plutost passé audelà des bornes du Canon de Calcedoine, que d'en avoir rien retranché, 'ce qu'ils faisoient avec encore plus de liberté lorsqu'ils estoient separez de l'Eglise Romaine. 'Dés le temps de S. Gregoire, les Papes mesmes estoient obligez de leur donner rang entre les Patriarches. Concp.892.et 896.c. a Eva.l.3.c.6. p.339.c. n.p.81.2.b. c.7.p.340.d. Thom.p.26.27 Lup.p.623. Thom.§21. p.27.



ARTICLE CXXXVIII.

George moine trouble la Cappadoce, & Theodose la Palestine, où il se fait ordonner Evesque de Jerusalem.

[LE Concile de Calcedoine ne donna pas tellement la paix à l'Eglise, qu'il n'y restast encore des troubles en quelques endroits : Dieu ne veut pas que les Chrétiens trouvent leur paix en ce monde, afin qu'ils n'oublient pas celle qu'ils attendent dans le ciel, & qu'ils ne prennent pas le lieu de leur exil pour leur patrie.] 'S. Leon se plaint en 453, d'un moine nommé George, qui troubloit [la Cappadoce] par ses predications & par ses écrits. 'Il est visible qu'il parloit contre la foy, [b] se rendant par ses entreprises criminelles indigne du nom & de la profession de moine. 'Thalasse Evesque de Cesarée en Cappadoce [c] luy avoit donné quelque permission d'écrire & de prescher; de quoy S. Leon fut surpris; & il mande à Julien de Cos, que s'il juge que cela soit à propos, il en écrira à cet Evesque. Leo,ep.91.p. 620. p.619. b p.620. n.p.892.1. c t.1.p.620.

[Nous ne voyons point que cette affaire ait eu de suite. Mais

les troubles que d'autres moines exciterent dans la Palestine & dans l'Egypte, furent bien plus considerables & plus dangereux.] 'Ceux de la Palestine commencerent avant mesme que les Evesques de cette province qui avoient assisté au Concile de Calcedoine, fussent retournez en leurs Eglises, [& ainsi apparemment dés la fin de 451.] 'L'auteur de ce trouble fut un moine nommé Theodose, que son Evesque avoit autrefois chassé du monastere où il estoit, à cause des crimes dont on l'avoit convaincu. 'Il ne laissa pas de continuer à porter l'habit de moine. 'Il vint un jour à Alexandrie, où parcequ'il blasmoit la conduite de Dioscore, cet Evesque violent le fit battre outrageusement comme un seditieux, & promener sur un chameau par toute la ville comme un malfaiteur. 'On le qualifie un homme pernicieux. 'Saint Symeon Stylite dit que c'estoit un organe du malin esprit, dont son cœur estoit rempli, & "une peste publique. [C'est ce que la suite ne justifiera que trop.]

(Thphn.p.92.b | Cotel.g.t.1.p.415.416 | Anal.g.p.55. Eva.l.2.c.5.p.296.b. Anal.g.p.55. Eva.p.296.c. Thphn.p.92.a. Anal.g.p.64. λοιμὸν.)

'Il se trouva au Concile de Calcedoine avec quelques autres moines, [a] ayant esté chassé de son pays, comme un homme qui ne cherchoit qu'à faire du trouble: '& mesme il y excita du tumulte [à son ordinaire.] 'Luy & les autres moines ne purent se resoudre à suivre le sentiment du Concile; 'de sorte que dés qu'il fut achevé, ils accoururent en Palestine, '& Theodose le premier de tous, '& commencerent à y soulever tous les moines, en se plaignant que le Concile avoit trahi la foy; 'qu'il autorisoit & qu'il faisoit rentrer dans l'Eglise le dogme impie de Nestorius; [b] qu'il violoit le symbole de Nicée; qu'il obligeoit à adorer deux Fils, deux Christs, & deux personnes, en établissant la croyance des deux natures. 'Theodose pour appuyer ces calomnies, inventa de fausses pieces, dont il n'y avoit que le diable qui pust estre auteur.

(Eva.l.2.c.5.p.296.a.b. a Cotel.p.415.a. Eva.p.296.b.a. Thphn.p.92.a. a | Eva.p.296.a.b. Eva.p.296.a. Anal.g.p.55 | Cotel.p.415.a. b Conc.t.4.p.851.b | 871.d | 875.c | 878.d. p.878.d.)

'Il accusoit des mesmes erreurs l'Imperatrice Pulquerie, & étendoit sa calomnie jusqu'à 'l'Empereur Marcien, comme on le peut juger du soin que prit ce Prince de justifier sa foy. 'Il vouloit donc qu'on anathematizast & le Concile de Calcedoine, & S. Leon, 'dans la lettre duquel il pretendoit trouver des obscuritez. [Et il ne faut pas s'en étonner,] [c] puisque luy & ses sectateurs soûtenoient que J. C. n'avoit point eu une chair veritable & semblable à la nostre, ('d'où vient que S. Leon les appelle des Phantasmatiques,) 'mais que c'estoit l'essence mesme du Verbe qui avoit souffert la croix & la mort. 'Cependant quoique Theodose suivist toutes les folies d'Eutyche, ceux de son parti ne laissoient pas d'anathematizer cet heresiarque.

(p.875.c. p.871.c. p.862.b. Leo, ep.88.c.3. p.615 | 97.c.1.p.632. c ep.97.c.8.p.637. c.6.p.635. c.8.p.637. Conc.p.858.c.)

'Ce fourbe impie estant arrivé à Jerusalem, [y gagna d'abord tous les moines par son faux zele [pour la foy,] & avec eux l'Imperatrice Eudocie veuve de Theodose II, qui demeuroit alors dans la Palestine. 'Il la trompa d'autant plus aisement, qu'elle avoit de l'inclination pour Dioscore deposé par le Concile. [Et c'estoit le parti que l'Empereur Theodose avoit tenu jusqu'à la mort.] 'Il trompa ensuite les autres par son moyen. [a] Et ainsi il se trouva suivi non seulement de ceux qui s'estant déja 'donnez au demon, [meritoient bien d'estre abandonnez à l'esprit d'erreur,] 'mais encore d'un grand nombre de personnes simples, peu capables de reconnoistre la fausseté de ses calomnies contre le Concile, '& ce qui est de plus deplorable, de tous les moines & anacoretes de la Palestine, [b] emportez par Eudocie [dont les richesses les nourrissoient,] [c] S. Gerasime mesme dont le nom est celebre entre les Saints, se laissa d'abord entrainer par ce torrent. Cotel.p.415.c. Thphn.p.92.a; Anal.g.p.55. Thphn.p.92.a Cotel.g.t.2.p. 261. a Conc.p.878. d. d|851.b. p.878.d|Anal. g.p.55. b Anal.p.63| Cotel.g.t.2.p. 60. c Anal.p.60.

'Il n'y eut [guere] que S. Euthyme & ses disciples qui 'demeurerent fermes dans la verité. 'S. Euthyme avoit vu tout d'abord le decret du Concile sur la foy, 'que Jean Evesque des Sarrazins, & Estienne de Jamnia ses disciples s'estoient hastez de luy apporter. Il l'avoit approuvé : & tous les solitaires savoient que le grand Euthyme se declaroit pour le Concile : 'de sorte qu'ils eussent tous suivi son autorité, si Theodose ne les eust trompez par les faux bruits qu'il repandit contre le Concile. p.55. p.54.55. V. la note 32. p.55.

'Cependant Juvenal revint à Jerusalem. [d] Mais il n'avoit pas assez d'autorité pour resister aux heretiques, & pour obliger les autres à rejetter des erreurs qu'il avoit luy mesme approuvées, en appuyant contre S. Flavien la faction d'Eutyche & de Dioscore. 'On crut mesme le pouvoir forcer à retracter ce qu'il avoit fait [à Calcedoine,] & à anathematizer les decrets qu'il y avoit souscrits. [Neanmoins ou la honte d'une si grande lascheté, ou la grace de Dieu le soustint, & l'empescha de succomber à cette tentation.] Eva.l.2.c.5.p. 296.a. d Leo,ep.110. p.660.661. Eva.p.296.a.b

'Les ennemis du Concile prirent donc une autre voie, & s'estant tous assemblez, 'sans en excepter ceux qui s'estoient consacrez à la retraite & aux saints exercices de la solitude, [e] qu'on accuse mesme d'avoir ramassé pour cela des troupes de voleurs & de scelerats, 'ils attaquerent Jerusalem comme une ville ennemie, s'en rendirent maistres, 'mirent le feu aux maisons, exciterent des seditions, tuerent des personnes venerables par leur pieté, ouvrirent de force les prisons, '& donnerent la liberté à ceux qui y estoient retenus pour les crimes les plus enormes, b. Conc.p.858.a| 878.d. e p.878.e. p.858.a. a|851.b.c|878. d.e.

& dont quelques uns estoient déja condannez à mort ; de sorte qu'ils sembloient vouloir accorder une entiere impunité à tous
p.851.c. les crimes. 'Mais comme s'ils eussent voulu attaquer encore directement la majesté du Prince, & se declarer les souverains de
c|858.a. le ville, 'ils en fermerent les portes, & mirent des gardes sur les
p.851.d. murailles, [pour empescher d'une part] 'que Juvenal qui estoit alors dans la ville, [ne pust se sauver, ou chercher ailleurs du secours, & de l'autre que personne ne vinst de dehors troubler leurs desseins.]

p.878.e. 'Car ne se contentant pas encore de tout ce qu'ils avoient
Eva.l.2.c.5.p. 296.b. fait, 'ils voulurent mettre un Evesque à Jerusalem, & choisirent pour cela Theodose mesme le chef & l'auteur de tout le trouble. Ils "l'elurent ou l'ordonnerent dans l'eglise de la Resurrec- Note 57.
Anal.g.p.55| Cotel.p.415.c. tion, [qui estoit la principale de Jerusalem.] 'C'est ainsi que par un crime detestable, par des meurtres & par des voies toutes
Conc.p.878.d. barbares, Theodose s'empara du siege de Jerusalem, '& du
p.851.c.d. throne de S. Jacque, '& que contre tous les Canons, il se donna à luy mesme le nom d'Evesque dans une Eglise dont l'Evesque
Thphn.p.92.b| Cotel.p.415.c. legitime vivoit encore, & estoit actuellement dans la ville. 'Il
a Anal.g.p.63. fut beaucoup aidé en cela par Eudocie & par ses officiers. [a] Car cette Princesse s'estant une fois separée de la communion Catholique, employoit contre les Orthodoxes tout ce qu'elle avoit
p.55|Conc.p. 871.e. de forces & de credit. 'Et il paroist que presque tous les habitans de Jerusalem trompez par les faux bruits que Theodose repandoit, le suivoient assez volontairement. [Il faut dire qu'il se fit
Anal.g.p.55| Cotel.p.416.a. Evesque dés la fin de 451,] 'puisqu'il en avoit déja ordonné plusieurs autres, lorsqu'une partie des veritables Evesques estoient encore au Concile, ou qu'au moins ils n'estoient pas encore revenus en Palestine à leurs Eglises.



ARTICLE CXXXIX.

Violences & tyrannies de Theodose dans Jerusalem & toute la Palestine : Il massacre S. Severien de Scythople, & S. Athanase Diacre : Juvenal echape à peine.

Conc.t.4.p. 851.d|858.b. 'LA suite de l'episcopat de Theodose répondit parfaitement à ce commencement de crimes, par des crimes encore
p.851.e|879.a. plus grands. 'Comme il ne pouvoit se tenir assuré dans son usur-
p.858.b. pation tant que Juvenal vivroit, 'il donna à une personne la char-
p.851.e|879.a. ge de [le chercher &] de le tuer, 'ordonnant à beaucoup d'autres

d'aider & de soûtenir le chef de cette malheureuse entreprise. 'On assure qu'il vouloit faire tuer en mesme temps plusieurs autres Evesques. 'Mais Juvenal echapa, défendu par la Trinité sainte, & par la fermeté de sa foy, dit Marcien, [qui luy fait apparemment plus d'honneur qu'il ne merite.] 'Il se sauva dans le desert, avec Domnus autrefois Evesque d'Antioche, '& [de là] il se retira à Constantinople. p.858.b. p.851.e|879.a. Thphn.p.92.c. Eva.l.2.c.5.p. 296.b.

'Ceux qui vouloient le tuer ayant donc manqué leur coup, & ne voulant pas qu'on dist qu'ils n'avoient rien fait, ils tuerent Severien Evesque de Scythople, avec plusieurs personnes qui se trouverent auprés de luy, 'parcequ'il ne vouloit pas se soumettre [à embrasser leur impieté. Theophane dit que Theodose le fit mener hors de la ville, où il fut executé. [Nous ne trouvons point qu'il ait assisté au Concile de Calcedoine, ni à aucun autre.] 'Le martyrologe Romain en marque la feste le 21 de fevrier, [qui peut estre le jour de sa mort.] [a] Olympe de Scythople qui mourut sur la fin de 466, [fut apparemment son successeur.] 'Cosme succeda à Olympe, & gouverna cette Eglise durant 30 ans. Conc.p.851.e| 858.b|879.a. Thphn.p.92.b Boll.21.feb.p. 246.247. a Anal.g.p.76.

Theodose crut que son intrusion luy donnoit aussi-bien le droit, que le pouvoir de faire toutes sortes de crimes. [b] Il persecuta dans Jerusalem tous ceux qui evitoient sa communion. Il fit souffrir aux uns de cruels tourmens. Il fit bruler les maisons des autres; en sorte qu'il sembloit que la ville eust esté prise de force [par des barbares.] 'Entre ceux qui eprouverent sa cruauté, soit en ce temps-ci, selon Theophane, 'soit dés avant son intrusion, si nous voulons nous attacher à l'ordre des paroles de Marcien, 'on nomme Athanase Diacre de l'eglise de la Resurrection, qu'il fit tuer, parcequ'il s'elevoit contre son impieté, & luy en faisoit des reproches. 'Mais n'estant pas satisfait par sa mort, il voulut pour faire honte à la nature, qu'on trainast son corps 'en pompe par les ruës de la ville, & qu'on le jettast ensuite aux chiens. 'Marcien attribuë particulierement aux moines cette cruelle inhumanité. [Le martyrologe Romaint a mis Athanase au nombre des saints Martyrs le 5 de juillet.] Cotel.g.t.2.p 261. b Thphn.p.92. b. b.c. Conc.p.858.a. Thphn.p.92.b. c. Conc.p.858.a. Thphn.p.92.c. Conc.p.858.a.

'Nicephore dit que lorsque le desordre commença, Dorothée gouverneur de la Palestine estoit dans le pays de Moab, [c'est à dire dans l'Arabie,] 'où il faisoit la guerre aux barbares. Mais ayant sçeu ce qui se passoit à Jerusalem, il y accourut en diligence avec des troupes considerables. Il en trouva les portes fermées par les ministres de Theodose & d'Eudocie; & ne put obtenir Nphr.l.15.c.9. p.601.a. V.Marcien § 9

d'estre receu dans la ville, qu'aprés avoir donné parole de suivre le parti que tous les moines & tout le peuple de la ville avoit embrassé. [Nous ne voyons point d'où Nicephore a tiré cette particularité.] Conc.p.863.a. 'Mais il est certain que le Comte Dorothée commandoit en ce temps-ci les troupes dans la Palestine: [& ce que nous allons raporter de Theodose, montre qu'il n'y avoit personne assez puissant pour s'opposer à sa fureur.]

p.851.d. 'Car ne se contentant pas des maux qu'il avoit faits à l'Eglise de Jerusalem, il n'en fit pas de moindres à toutes les autres de la Palestine. Leo.ep.97.c.8.p.637, 'Luy & ses moines par une fureur & une barbarie toute opposée à leur profession, excitoient des seditions dans les villes, mettoient le trouble dans les Eglises, & y commettoient les plus grandes cruautez. Conc.p.858.e. 'Les moines ayant ramassé une troupe de voleurs & de scelerats, portoient leurs armes contre ceux qui ne songeoient qu'à vivre dans la paix & la discipline, & remplissoient tout le pays de desolation, d'embrasemens, de meurtres, & de divers autres malheurs, Bar.452.§28. 'n'y ayant rien de plus detestable qu'un méchant moine qui a violé la sainteté de la foy & de sa profession.

Anal.g.p.59. [Ce fut par ces voies] 'que Theodose maistre de tout dans la Palestine, Conc.p.851.d. c|879.a. 'deposa & chassa des villes les Evesques qu'il voulut, quoiqu'ils en fussent en possession depuis long-temps, selon toutes les regles de l'Eglise, Boll.20.jan.p.313.§73. '& que ce fussent des personnes sages, moderées, & d'une vie sainte. a§73|Conc.p.851.d|Leo,ep.97.c.8.p.637. [a] Il ne rougit pas mesme non seulement d'outrager, mais de tuer des Prestres & des Evesques, b Boll.§73. [b] & de tremper ses mains sacrileges dans le sang des Pontifes du Seigneur.

Conc.p.879.a.b. 'En la place de ceux qu'il avoit chassez ou tuez, il mettoit ceux qui suivoient ses impietez, Boll.§73. 'c'est à dire les gents les plus dignes de luy, & Anal.g.p.55. "les plus indignes de l'episcopat, 'violant pour cela sans &c. crainte toutes les loix des Canons. [Il n'oublioit pas sans doute ses moines,] Conc.p.858.c. 'qui ne l'avoient fait Evesque par tant de crimes, que par le desir ambitieux de s'elever eux mesmes à l'episcopat. [Mais ce qui est étrange, c'est que les peuples estoient si abusez par ce faux zele,] Eva'l.2.c.5.p.296.c. 'que beaucoup de villes de la Palestine venoient [d'elles mesmes] prier cet usurpateur de leur donner des Evesques. l.3.c.6.p.339.d. 'Entre ceux qu'il ordonna de la sorte, on marque un Theodote Evesque de Joppé, l.3.c.5.p.296.c '& un Pierre d'Iberie qu'il fit Evesque de Maïume auprés de Gaza, c.8.p.299.d. '& qui fut l'un des deux qui imposerent ensuite les mains au malheureux Timothée Elure. Conc.p.862.b. 'Marcien reproche aux moines qu'ils avoient employé l'épée & toutes sortes de

de violences, & fait mesme des outrages à des dames illustres & venerables, pour contraindre tout le monde à recevoir leur doctrine corrompuë, & à anathematizer le Concile de Calcedoine & S. Leon, tantost par des cris publics, tantost par des signatures, 'quoique leur veritable but fust de s'elever par tant de crimes aux premieres dignitez de l'Eglise. p.15.c.



ARTICLE CXL.

Saint Euthyme se retire plutost que de ceder à Theodose: Histoire de l'Abbé Gelase.

THEODOSE regnoit donc absolument dans la Palestine: & de tous les solitaires il n'y avoit [guere] que S. Euthyme & ses disciples qui fuyoient sa communion. 'Il fit prier ce Saint de luy venir parler: & comme il ne pouvoit pas se resoudre à aller à Jerusalem, Theodose luy envoya deux Abbez celebres de la Palestine. 'Mais le Saint leur parla 'si fortement en faveur du Concile de Calcedoine, que l'un d'eux nommé Elpide en demeura persuadé; & n'eut pas neanmoins assez de courage pour renoncer à la communion de Theodose, 'jusqu'à ce qu'il le fist avec beaucoup d'autres lorsqu'Eudocie abandonna ce parti [en 455, ou 456.] 'Cependant comme Theodose ne cessoit point de solliciter le Saint d'entrer dans sa communion, & luy envoyoit tous les jours quelqu'un pour l'en presser; le Saint lassé de ses importunitez, quitta sa laure & s'en alla avec une partie de ses disciples dans le desert; 'd'où il ne revint point qu'aprés que Theodose eut esté chassé. Sa retraite fut utile à plusieurs solitaires qu'il degagea du parti de Theodose, & particulierement à Saint Gerasime, qui aprés avoir eu avec luy quelques conferences, 'pleura le malheureux engagement qu'il avoit eu avec les heretiques, & purgea sa faute par une severe penitence.

Anal.g.p.55. 59. p.55. p.56. &c. p.56-59. p.66. p.59. p.60. Cotel.g.t.2.p. 266.a.

'Quoique la vie de S. Euthyme nous represente ce Saint & ses disciples comme ayant esté les seuls entre les solitaires du desert qui ne soient point entrez dans le schisme de Theodose, 'nous le trouvons neanmoins encore d'un autre Abbé nommé Gelase, & avec des particularitez si conformes à l'histoire, [que nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de contester ce qu'on en dit.] 'Ce Gelase avoit embrassé d'abord la vie des anacoretes, & une pauvreté toute entiere. 'Depuis il forma "un monastere: & il semble que Dieu ait marqué d'une maniere particuliere que c'estoit

Anal.g.p.55. 59. Cotel.g.t.1.p. 415.416. p.416.c. p.417.a.b. *μοναστήριον.*

par sa volonté & par son secours. [C'estoit assurément dans la Palestine,] & ce semble vers Nicople [ou Emmaüs.]

p.412. 'Il gouvernoit ce monastere, ^a& estoit fort celebre jusque dans
p.415.a. Jerusalem, ^b lorsque Theodose vint d'abord de Calcedoine en
a p.416.b. Palestine: & il fut des premiers que cet heretique attaqua.
b p.415.a. 'Il le vint trouver pour cela dans son monastere: mais Gelase
b. connut la corruption de son cœur, & par la sagesse que Dieu luy avoit donnée, & par l'exterieur mesme de Theodose.
b.c. 'Ainsi il luy dit d'un air grave & serieux, que s'il vouloit s'entretenir sur la foy, il pouvoit s'adresser à un enfant qu'il avoit auprés de luy, parceque pour luy il n'avoit pas le loisir de l'entendre: de sorte que Theodose plein de confusion fut obligé de s'en aller.

p.416.a. 'Cependant lorsqu'il eut usurpé le throne de Jerusalem, il manda Gelase, & l'ayant fait entrer jusque dans l'enceinte de l'autel, il luy proposa d'anathematizer Juvenal. Mais Gelase luy declara genereusement qu'il ne connoissoit point d'autre Evesque de Jerusalem que Juvenal mesme.
b. 'Theodose le fit aussi-tost chasser de l'eglise, depeur que sa fermeté n'ebranlast les autres. Ses partisans menacerent mesme l'Abbé de le bruler, & dressoient déja effectivement un bucher autour de luy. Mais comme rien ne luy faisoit peur, la crainte d'irriter le peuple, fit qu'ils le laisserent aller avec le merite d'un Martyr.

[Puisque nous n'avons pas d'autre occasion de parler de ce saint Abbé, nous raporterons ici en peu de mots ce qu'on en
p.415.c. trouve dans les paroles remarquables des saints Peres,] 'écrit
p.413.c|414.c. lorsque la memoire de ses actions estoit encore assez recente, sur ce qu'on en avoit appris de ses disciples, & de beaucoup d'autres qui le frequentoient. [Je ne sçay s'il n'estoit point encore simple
p.416.c. anacorete] 'parmi beaucoup d'autres qui faisoient profession de
p.417.c. la mesme vie, 'lorsqu'il se sentit tourmenté par des pensées qui
p.418.a. le portoient à s'en aller vivre dans le fond du desert 'sans cellule, sans couvert, sans autre nourriture que les herbes sauvages, [comme les pastres de la Mesopotamie.] 'Il voulut donc passer quelques jours à faire à peu prés les mesmes exercices dans la cour
b. de son ermitage: 'Et comme cela le fatiguoit beaucoup, il se dit à luy mesme: Puisque tu ne peux pas porter les travaux du desert, demeure en repos & en patience dans ta cellule à pleurer tes pechez, & ne te laisse point emporter à l'egarement de tes pensées.

p.417.a. 'Comme il estoit chargé du soin de son monastere, il recevoit avec simplicité ce que la providence luy envoyoit, & mesme

diverses terres qu'on luy offroit. 'Il avoit des bestes de sommes, p.411.b.
des vaches, des domestiques pour en avoir soin. 'Un de ceux qui p.416.c.
avoient esté autrefois ses compagnons dans la vie anacoretique,
qu'il avoit toujours continuée depuis, 'qui pratiquoit & aimoit c|417.a.
&c. extremement "la pauvreté, & qui estoit d'ailleurs un homme
ὁ λεγόμενος fort simple, craignit que "son coeur ne fust attaché à tant de differentes choses qu'il possedoit. Et comme il l'aimoit beaucoup, il luy en dit sincerement sa pensée. Gelase luy répondit avec la mesme sincerité, [sur le témoignage que sa conscience luy en rendoit:] Croyez moy, mon Pere, mon coeur n'est pas plus attaché à toutes ces choses, que le vostre à l'aiguille dont vous travaillez [à vos nates.]

'Une des terres qu'il possedoit luy avoit esté laissée par un p.411.412.
moine d'auprés de Nicople à qui elle estoit, & qui y avoit demeuré jusqu'à sa mort. 'Un paysan parent du moine crut que p.412.a.
c'estoit à luy à heriter de sa terre, & pria Bacate à qui il appartenoit, & qui estoit le premier de la ville de Nicople, de l'en
ὑβριστ. vouloir faire jouir. Bacate qui estoit un homme "violent, pre-
αὐτοχειρί. tendit s'en mettre "hautement en possession. 'Mais Gelase ne crut b.
point la luy devoir abandonner. Comme il en faisoit un jour
les olives. transporter "les fruits en son monastere, Bacate se saisit des bestes qui les portoient, les fit conduire chez luy où il les fit decharger, & puis les renvoya avec peine, aprés avoir maltraité ceux qui les menoient. Gelase ne songea point dutout à luy redemander ses fruits, mais se maintint toujours en possession de la terre.

'Bacate qui estoit un grand plaideur, se resolut d'aller pour c.
cela à Constantinople, où il avoit encore d'autres affaires: & estant arrivé à Antioche, il alla visiter S. Symeon Stylite, 'à qui il p.413.a.
&c. dit "qu'il alloit à la Cour pour ses affaires, sans luy parler de celle qu'il avoit contre l'homme de Dieu. Mais le Saint luy en parla luy mesme, & luy en fit de grands reproches, '& luy ordonna de b.
retourner demander pardon à Gelase, pourvu encore qu'il ne mourust pas en chemin. En mesme temps la fievre prit à Bacate: on le mit dans une litiere pour le mener à Gelase, mais il n'alla pas jusque là: car estant arrivé à Beryte, il y mourut. 'C'est ce c.
que l'on avoit sçeu de son propre fils nommé Bacate comme luy.

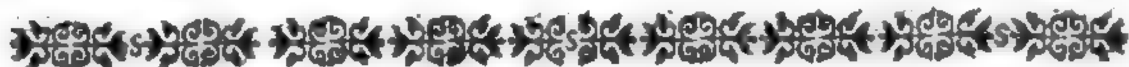
'Plusieurs disciples de Gelase assuroient que le Celerier de son c|414.
monastere ayant tué par imprudence un enfant de la maison, alla aussi-tost se jetter aux piez de l'Abbé, & luy confesser sa faute. L'Abbé luy dit d'apporter l'enfant devant l'autel le soir quand tout le monde seroit retiré, & de l'y laisser. Le Celerier

l'ayant fait, & s'en estant allé, l'Abbé alla prier devant l'autel, ressuscita l'enfant, & sortit avec luy lorsqu'on s'assembloit pour l'office de la nuit: de sorte que personne ne sçeut ce miracle tant qu'il vécut, hors le Celerier.

[Quelque grand que soit ce miracle, il paroistra peut-estre encore moins grand aux personnes spirituelles, qu'une action du mesme Abbé beaucoup moins eclatante aux yeux des hommes.]

p.410.411|Vit. P.l.3.c.30.p. 503|5.c16.§1.p. 630.

Il avoit un manuscrit entier de l'ancien & du nouveau Testament, fort beau, & de grand prix, qu'il laissoit dans l'eglise pour tous ceux qui en vouloient lire. Un moine étranger estant venu au monastere, en eut envie, & l'emporta. Les Saint s'en apperceut, & ne voulut pas neanmoins qu'on le poursuivist, craignant qu'à son vol il n'ajoutast encore le parjure. Ce moine chercha à le vendre dans la ville la plus proche, [qui pouvoit estre celle de Nicople,] & trouva une personne qui luy en offrit seize pieces d'argent, mais voulut l'avoir auparavant pour l'examiner. Il le porta à [1] Gelase mesme qui luy dit qu'il pouvoit l'acheter, & qu'il valoit bien ce qu'on luy en demandoit. Cet homme alla dire au moine qu'il l'avoit montré à l'Abbé Gelase, [2] & qu'il le trouvoit trop cher. Au nom de Gelase le moine surpris, demande si cet Abbé ne luy en avoit rien dit autre chose. L'autre assura que non. Et aussi-tost le moine reprit son livre, disant qu'il ne le vouloit plus vendre, & l'alla reporter à Gelase, en luy avouant sa faute avec de grands sentimens de penitence. L'Abbé ne vouloit pas mesme reprendre son livre; mais le moine l'y obligea, en luy protestant que sans cela sa conscience ne pouvoit pas estre en repos. Et il demeura ensuite toujours avec luy, ayant esté sanctifié par la patience de l'homme de Dieu. [Je ne trouve point que ce Gelase soit honoré par l'Eglise. Mais il y en a bien d'autres dont Dieu reserve à manifester la gloire dans l'eternité.]



ARTICLE CXLI.

Les moines schismatiques de Palestine adressent une requeste à Pulquerie qui leur répond.

Leo, ep. 86. c. 3. p. 611.

SAINT Leon savoit au commencement de 453, que les moines de la Palestine s'estoient soulevez. il y avoit déja long-

Vit. P. p. 503. Ibid.

1. On lit quelquefois Anastase dans toute cette histoire au lieu de Gelase.
2. D'autres raportent cet endroit un peu autrement.

temps, contre Juvenal. Mais il ne savoit pas si ces moines estoient Eutychiens & ennemis de la foy, ou si au contraire ce n'estoit point que par un zele excessif ils ne pussent souffrir qu'on eust pardonné à Juvenal aprés qu'il s'estoit declaré pour cette heresie. Eva.l.2.c.5.p. 296.b.c.

[Marcien en fut sans doute mieux informé, par le raport que luy en fit Juvenal. Mais il semble qu'il se soit contenté d'user de menaces, & d'autres voies de douceur;] ayant seulement fait mettre une garnison dans Jerusalem, commandée par le Comte Dorothée, afin qu'on n'y pust plus causer de trouble, & en inquieter les habitans. Il n'ordonna rien contre les moines, [a] quoiqu'ils meritassent bien d'estre punis severement. [b] Il voulut seulement qu'on punist les personnes qui se trouverent avoir esté cause des embrasemens & des meurtres. [Il est difficile de douter que Theodose n'ait eu ordre au moins de sortir de Jerusalem. & il semble qu'y ayant garnison dans la ville, on ne doit pas presumer qu'il ait eu la hardiesse ou le pouvoir d'y demeurer. Il pourroit s'estre retiré aux environs] jusqu'à la fin des 20 mois qu'on donne à sa tyrannie, [& avoir mesme maintenu son autorité dans tout le reste de la Palestine contre les ordres de l'Empereur & contre les foibles forces de Dorothée, par le credit que ses calomnies luy avoient acquis sur l'esprit des peuples. Cependant nous avons des preuves si fortes qu'il n'a quitté Jerusalem qu'en quittant la Palestine, que nous nous croyons obligez] de dire avec Baronius qu'il s'y maintint en qualité d'Evesque jusqu'à la fin de l'an 453, [ou au mois jusqu'au mois d'aoust.]

(Marginal notes: V. la note 58. — Conc.t.4.p. 858.d|862.863 — p.858.b|863.a. — a p.859.a. — b a. — Note 58. — Bar. 452.§ 31.)

Il est certain que la garnison qui estoit dans Jerusalem n'empeschoit pas que les moines de cette ville & des environs ne se tinssent toujours separez de la foy & de la communion Catholique, & ne demeurassent unis à Theodose. Conc.p.862.d.e. p.858.c.

[Il est aisé de croire que les soldats ne gardoient pas à leur égard toutes les mesures & tout le respect dû à la sainteté de leur profession, qu'ils violoient les prieres par leur conduite.] Ces moines se plaignirent en effet que l'on faisoit loger des soldats chez eux; (ce que Marcien n'avoit point dutout ordonné,) & que les soldats de la garnison venoient faire des insolences jusque dans leurs oratoires. p.863.a. a|862.e.

Ils firent ces plaintes dans une requeste qu'ils adresserent à Pulquerie, où ils parloient moins en supplians, qu'en seditieux, & ennemis des loix de Dieu & de l'Etat. Car au lieu de vivre dans le repos de leur profession, & se rendre les disciples des Prelats, ils s'erigeoient en docteurs, & en maistres souverains p.855.d. d.e|859.a.

p.855.d. de la doctrine de l'Eglise. 'Ils avoient encore l'impudence de soûtenir contre la verité, qu'ils n'estoient point coupables de tous les desordres qui s'estoient faits, mais que c'estoient les habitans de Jerusalem, & quelques étrangers.'Ils accusoient aussi p.862.c. les Samaritains d'avoir commis des meurtres,& des choses horribles contre les Eglises, '& d'avoir fait de grandes pilleries tant c.878.a. sur les Eglises, que sur les particuliers, [à quoy je pense qu'on peut raporter] 'ce qu'on dit de S. Daniel Stylite, que voulant Sur.11.dec.p. 221.§7.8. venir visiter les saints lieux, il sceut qu'on ne pouvoit traverser la Palestine sans estre en danger de la vie, à cause de la guerre que les Samaritains y faisoient aux Chrétiens. 'Ces moines ana- Conc.p.858.c. thematizoient Eutyche; & neanmoins il est visible qu'ils soûtenoient encore le parti de Theodose. 'Ils disoient que l'expression p.859.b. des deux natures les avoit troublez & epouventez, '& qu'il ne d. falloit point parler dutout de la nature [divine,] quoique pour le mot de nature, ils s'en servissent eux mesmes plusieurs fois dans cette requeste. 'Ils continuoient encore à accuser le Concile e. de Calcedoine d'avoir obligé à croire deux Christs & deux Fils. [J'ay peine à croire]'qu'ils esperassent pouvoir seduire Pulquerie Bar.452.§37. par cette requeste, comme l'écrit Baronius.

[Quelque indignes que fussent ces moines de trouver de la protection dans l'Eglise;] 'neanmoins Juvenal mesme s'employa Conc.p.862.e| 874.c. pour eux auprés de Marcien, & le supplia instamment de leur écrire avec douceur. Marcien cedant donc à sa priere,'leur écri- p.855.d. vit une grande lettre que nous avons encore, sur la requeste qu'ils avoient adressée à Pulquerie.'Il leur reproche avec beau- d.e. coup de force l'insolence de cette requeste,'& les crimes dont ils c|858. s'efforçoient inutilement de s'excuser. 'Il veut bien neanmoins p.862.d.e. leur pardonner le passé, pourvu qu'ils se tiennent chez eux occupez à la priere, comme leur profession les y oblige, qu'ils ne tiennent point d'assemblées schismatiques, & qu'ils ne causent plus de troubles, 'en se mélant de dogmatizer sur des choses p.859.b. qu'ils n'estoient pas seulement capables d'entendre. 'Il laisse à p.858.d.e|862.b Dieu qu'ils avoient offensé par tant de blasphemes & de crimes à leur faire souffrir la juste punition qu'ils meritoient.

'Il se rabaisse jusqu'à leur expliquer ce que signifie le mot de p.859.b.c. *nature*,'& à leur rendre raison de sa foy, pour leur montrer que c|862.a. ni luy, ni le Concile de Calcedoine ne tomboient point dans les impietez [dont Theodose les accusoit,]'& leur oster ainsi tout p.862.d. pretexte de se separer de l'Eglise.'Il voulut bien mesme envoyer p.863.a|878.a. un ordre exprés au Conte Dorothée d'empescher qu'on ne leur

fist aucun tort, esperant que cette douceur serviroit à les faire rentrer dans leur devoir. 'Il manda au mesme Comte d'informer p.862.c|878.a. de ce qu'ils accusoient les Samaritains d'avoir fait, de faire rendre tout ce qu'ils auroient pillé, & de punir selon les loix ceux qui se trouveroient avoir causé le desordre.

'Pulquerie fit aussi réponse à la requeste que les moines luy p.874-878. avoient adressée. [C'est comme un abregé de celle de Marcien, sinon qu'elle n'entre pas dans le particulier des desordres que les moines avoient faits.] 'Elle s'étend principalement sur la de- p.875. claration de sa foy, & la justification du Concile de Calcedoine.
V.§148. [Nous verrons "sur l'année suivante les eloges que S Leon donna
V.§146. à ces deux lettres, "avec l'expulsion de Theodose, & le rétablissement de Juvenal.

Je ne sçay si c'est à ces lettres, ou à quelques autres adressées particulierement aux habitans de Jerusalem, qu'il faut raporter] 'ce que nous trouvons, que ces peuples trompez d'abord par les p.871.e. calomnies que Theodose repandoit contre la foy de Marcien & de Pulquerie, ayant sçeu depuis quelle estoit leur veritable croyance, en rendirent de grandes actions de graces à J C, & à ces Princes, protesterent qu'ils ne vouloient point avoir d'autre doctrine, & demanderent pardon pour les fautes où ils s'estoient engagez; sur les fausses impressions que Theodose leur avoit données. 'Marcien donna sur cela un reglement qu'on e|874.a. assure avoir esté digne de sa pieté, & de sa bonté ordinaire. [Mais nous ne savons point ce qu'il portoit.]

'Ce fut aprés cela que Pulquerie voulant détruire de plus en p.871.b.c.d. plus les fausses impressions que la calomnie avoit repanduës contre la pureté de sa foy, & contre le Concile de Calcedoine, elle écrivit une seconde lettre adressée à une Abbesse nommée Bassa, qui conduisoit un monastere dans Jerusalem. 'La vie de S. Anal.g.p.67. Euthyme nous apprend, que la bienheureuse Bassa fonda une eglise [& un monastere] sous le nom de S. Menne Martyr, dont elle donna le soin & la conduite à André disciple de S. Euthyme. [C'estoit apparemment un monastere d'hommes different de celui qu'elle conduisoit elle mesme.] 'Nicephore dit qu'elle Nphr.l.15.c.13 pressoit sans cesse Eudocie de se réunir à l'Eglise.[a] Elle connoissoit p.606.a. mieux que personne le zele qu'avoit Pulquerie pour la veritable a Conc.t.4.p.871.c. foy. 'Mais cette sage Princesse craignant que les calomnies de p.871.874. Theodose ne fissent encore impression dans l'esprit de plusieurs personnes, elle écrivit cette lettre à Bassa, où elle fit une ample declaration de sa foy, & justifia en mesme temps celle du Con-

p.874. cile de Calcedoine, 'priant Bassa d'en assurer toutes les femmes de pieté. [Cette lettre ne fut apparemment écrite qu'en 453, peu de temps avant la mort de Pulquerie.]



ARTICLE CXLII.

S. Protere est fait Evesque d'Alexandrie au lieu de Dioscore : Les Eutychiens se soulevent contre luy.

[JE ne sçay si les troubles de l'Egypte firent d'abord autant de bruit que ceux de la Palestine : Mais ils eurent des suites bien plus fascheuses. Voici quelle en fut l'origine. Dioscore, comme nous avons vu, avoit esté deposé par le Concile de Calcedoine. "Des 17 Evesques qui l'avoient suivi, quatre l'abandonnerent dés avant sa condannation, savoir Athanase de Busiris, Auxone de Sebennyte, Nestorius de Phragonée, & Macaire de Cabases,] '& signerent ensuite sa condannation, avec la lettre de S. Leon, & l'anatheme d'Eutyche & de ses dogmes. 'Les 13 autres témoignerent plus d'attache à Dioscore, & ne voulurent jamais signer ni sa deposition, ni la lettre de S. Leon, "pretendant ne le pouvoir faire qu'ils n'eussent un Patriarche. Ils consentirent que le Concile en ordonnast un, ou qu'ils demeureroient à Constantinople jusqu'à ce qu'on en eust ordonné un à Alexandrie, & le dernier fut accepté.

V. §106, 107.

Liber. c. 14. p. 97. Conc. t. 4. p. 509-517.

V. §112.

Liber. c. 14. p. p. 97. [Le Concile estant donc terminé,] '& Dioscore banni à Gangres en Paphlagonie, Athanase, Nestorius, Auxone, & Macaire revinrent à Alexandrie, pour y elire & y consacrer un Evesque avec le consentement de tous les citoyens, [sans en exclure sans doute les autres Evesques qui estoient demeurez en Egypte, & encore moins les Ecclesiastiques d'Alexandrie.] 'Marcien écrivit pour cela à Theodore Prefet d'Egypte, recommandant qu'on eluft une personne dont la vie & la capacité fussent dignes d'une charge si eminente. 'Les personnes qualifiées de la ville ayant donc esté assemblées pour cela, refuserent quelque temps de proceder à l'election, ne pouvant point, disoient-ils, nommer un nouvel Evesque tant que Dioscore vivroit. 'Car quoique Dioscore eust esté un ennemi cruel de la foy & des bonnes mœurs, les Alexandrins ne laissoient pas de le regarder, & de l'aimer encore comme leur pasteur; '& nous avons vu qu'il se servoit de ses violences mesmes pour faire des liberalitez au peuple : de sorte qu'il en estoit extremement aimé. [Il ne faut pas douter aussi

p. 98. Ibid. Leo, ep. 99. p. 639. 640. Liber. c. 10. p. 80.

aussi que ses fauteurs ne repandissent dans Alexandrie les mesmes calomnies contre le Concile de Calcedoine, & contre Marcien, dont Theodose se servoit pour soulever la Palestine.]

'Ainsi il y eut beaucoup de contestations sur ce sujet. Enfin neanmoins Protere fut elu par un consentement general, & [en mesme temps] sacré & inthronizé en presence des quatre Evesques que nous avons nommez. 'Il avoit du bien de patrimoine. 'Quand il fut tué en 458, il estoit tout blanc de vieillesse. [a] Dioscore l'avoit fait Archiprestre d'Alexandrie, & luy avoit confié le soin de l'Eglise ['en s'en allant à Calcedoine:] & il paroist que cela contribua à le faire elire. 'Mais d'autre part, Marcien rendit de luy un témoignage fort avantageux à S. Leon, [b] & Saint Leon mesme se rejouit qu'on eust donné à Dioscore un successeur, dont la foy & les mœurs estoient dignes des anciens Evesques d'Alexandrie. 'Les Evesques Catholiques d'Egypte le qualifient un homme irreprehensible, [c] qui vivoit selon Dieu. [d] Le Concile de Cyzic l'appelle un homme dont l'ame estoit digne d'estre aimée de Dieu, & reverée des hommes. 'Zonare reconnoist qu'il estoit "tres digne du sacré ministere, & tres Orthodoxe. 'Il y a bien de l'apparence que [dés] qu'il fut Evesque, il osta des diptyques le nom de Dioscore, comme d'un homme condanné de Dieu, & anathematizé par le Concile de toute l'Eglise.

'Isquyrion Diacre d'Alexandrie se plaint dans le Concile de Calcedoine des violences d'un Protere Prestre & œconome de la mesme Eglise; [mais ce n'est pas celui dont nous parlons,] 'puisqu'il estoit Evesque dés avant la deposition de Dioscore.

'Quoique l'election de S. Protere fust tout à fait conforme aux regles, [& qu'elle paroisse s'estre faite avec assez d'union & de paix,] elle ne laissa pas d'estre suivie d'un grand trouble & d'une grande division, à cause de l'amour que l'on conservoit pour Dioscore. Car les uns demandoient avec instance qu'on le leur rendist, & les autres sostenoient avec chaleur le parti de Saint Protere. 'Les Egyptiens, [c'est à dire les 13 Evesques qui devoient demeurer à Constantinople tant qu'Alexandrie seroit sans Evesque,] estant de retour du Concile, augmenterent le trouble par leurs calomnies impies, en publiant que le Concile avoit rejetté S. Cyrille, & receu Nestorius. 'Les Eutychiens pour tromper les simples, produisoient une traduction greque de la lettre de Saint Leon, où ils trouvoient l'erreur de Nestorius, soit par ignorance, soit par malice, soit qu'effectivement la traduction ne fust pas fidele.

Marginal notes: c.14.p.98|Eva.l.2.c.8.p.298.b. — Conc.p.901.b. — p.899.c. — a Liber.p.98. — Note 59. — Leo,ep.104.c.1 p.650. — b p.650|103.p.646. — Eva.l.2.c.8.p.301.d. — c Conc.p.900.a. — d p.945.c. — Zon.p.39.c. — ἀξιώτατον. — Conc.895.a|900.a. — p.403.b. — b. — p.900.a. — Liber.c.15.p.100|Eva.l.2.c.5.p.295.b.c. — Phot.c.230.p.877. — Leo,ep.102.c.1.p.643.

Eva.l.2.c.5.p. 295.b.c. 'Il se passa dans cette division des choses tout à fait tristes & fascheuses: [a] Et cela n'est pas surprenant dans des esprits aussi legers & aussi seditieux qu'estoient ceux d'Alexandrie. [b] Prisque, l'historien qui revenoit alors de Thebaïde, ['où il avoit accompagné Maximin,]'fut spectateur d'une partie de ces troubles. Il nous represente le peuple uni contre les magistrats, [lesquels assurément soûtenoient le parti de S. Protere.] 'Les soldats voulurent arrester la sedition: mais le peuple se jetta sur eux à coups de pierres, les mit en fuite, les poursuivit jusque dans l'ancien temple de Serapis, [où l'on avoit basti une eglise de Saint Jean Battiste,]les y assiegea, les força, & enfin les brula tout vifs.

a c.8.p.299.b.c. — b c.5.p.295.c. — c. — V. Marcien — c.

d|n.p.68.69. 'Marcien ayant sçeu ce desordre, retrancha le blé qu'on avoit accoutumé de donner au peuple, défendit les spectacles, ordonna de fermer les bains, & priva encore la ville de plusieurs autres privileges. Thphn.p.91.d. 'Theophane dit que les partisans de Dioscore & d'Eutyche ayant menacé d'arrester le blé qu'on amenoit à Alexandrie pour Constantinople, Marcien ordonna qu'on meneroit le blé à Peluse: ce qui mit la famine dans Alexandrie. Eva.l.2.c.5.p. 295.c.d. 'Marcien [pour faire executer ces ordres]envoya deux mille hommes des nouvelles levées, pour agir suivant les ordres de Florus, [qu'il fit peut-estre en mesme temps] Prefet d'Egypte [à la place de Theodore,] & General des troupes. d. 'Ces 2000 hommes ayant eu le vent favorable, arriverent en six jours à Alexandrie, où ils commirent des desordres scandaleux, & encore plus grands que ceux qui s'estoient faits jusques alors.

d. 'Enfin le peuple se soumit, & pria Florus d'interceder pour eux auprés de l'Empereur, afin qu'il leur rendist leurs privileges. Thphn.p.92.a. 'Ils firent la mesme priere à S. Protere, particulierement pour le blé que l'on menoit à Peluse, Men.28.feb.p. 299. '& les Grecs dans leurs Menées disent que ce fut à ses instances que Marcien accorda leur grace. c Eva.l.2.c.5.p 296.a. [c] Florus par le conseil de Prisque, se montra au peuple, & promit de faire pour eux ce qu'il pourroit. [S. Protere fit sans doute la mesme chose.]

ARTICLE CXLIII.

Elure & Mongus font schisme contre S. Protere, avec quelques Evesques & quelques moines: Quel estoit Elure: S. Pierre écrit au Pape.

Eva.l.2.c.5.p. 296.a|Thphn. p.92.a. d Liber.c.15.p 100. 'LA sedition des Alexandrins fut donc enfin appaisée, mais ne le fut que pour peu de temps, dit Evagre. [d] Car S. Protere

se trouva plusieurs fois en danger d'estre massacré : ce qui le contraignit d'avoir long-temps des soldats pour le garder, & ce ne fut qu'avec peine qu'il conserva sa vie tant que Marcien vécut. 'On voit qu'en 454, il avoit besoin d'estre fortifié & encouragé, pour ne se pas laisser abatre à la contradiction qu'il trouvoit dans beaucoup de personnes, qui n'ayant pas de lumiere, [ni de soumission,] se laissoient aller aux persuasions d'un petit nombre d'heretiques. 'Il paroist aussi que les Evesques d'Egypte ne luy rendoient pas encore toute l'obeïssance qu'ils luy devoient. Leo, ep. 104. c. 2. p. 650. ep. 103. p. 646.

'Dans son Clergé mesme, Timothée Elure, & Pierre Mongus, qui ont depuis fait tant de bruit, & dont le premier estoit alors Prestre, & l'autre Diacre, aimerent mieux se separer du corps de l'Eglise, que de Dioscore qui les avoit ordonnez. Protere fit tout ce qu'il put pour les rappeller; mais voyant que c'estoit inutilement, il les condanna. [C'est peut-estre pour cela] 'que Theophane dit qu'Elure n'estoit pas mesme Prestre. [a] Il fit schisme aussi-tost aprés le Concile de Calcedoine. [b] La raison qui porta ces [deux] Ecclesiastiques à troubler l'Eglise, fut d'une part leur attachement aux mauvais sentimens [de Dioscore,] & de l'autre le desir de se faire Evesques d'Alexandrie. 'On le remarque particulierement de Timothée : Et on assure que le depit de voir cette charge remplie par un autre aprés la deposition de Dioscore, fut ce qui l'engagea à faire tout ce qu'il put contre l'Eglise, dans l'esperance que ce trouble luy ouvriroit quelque porte pour satisfaire son ambition, '& pour arriver à une dignité qu'il eust dû fuir, s'il eust eu quelque lumiere, & quelque sentiment de religion. Conc. t. 4. p. 1080. d | Liber. c. 15. p. 100. Thphn. p. 95. b | Conc. p. 893. c. [a] Conc. p. 893. a | 898. d. [b] p. 898. b. c. d | 893. b. p. 893. b.

Note 60. 'On luy donne le surnom d'Elure, [qui dans la langue greque signifie un chat, mais peut-estre qu'il signifioit autre chose dans l'egyptienne,] 'puisqu'on écrit que ce nom luy convenoit tout à fait à cause de sa fureur. [Nous nous en servirons plus souvent que de celui de Timothée, pour ne le pas confondre avec d'autres Timothées qui ont vécu en mesme temps que luy dans l'Egypte mesme.] 'Au lieu du nom d'Elure, Eutyque met Janure. 'Il estoit frere d'Anatole, [qui apparemment estoit quelque personne considerable & puissante.] [c] Elure avoit esté moine avant que d'estre elevé à la prestrise. [d] Mais la continence [& l'austerité] dont il faisoit profession audehors, n'estoit qu'une hypocrisie. Son cœur estoit plein de malignité, il n'avoit rien de bon, mais estoit tres propre pour servir d'instrument à la malice de l'ennemi. Eva. l. 2. c. 8. p. 299. d. Conc. p. 898. c. Euty. t. 2. p. 103 p. 103 | Chr. or. p 119. [c] Eva. l. 2. c. 8. p 299. d. [d] Conc. p. 898. c. p. 893. b.

a. 'Quatre ou cinq Evesques seulement entrerent dans le parti
a|898.d|580.d. qu'il formoit, avec un petit nombre de moines d'Alexandrie & des environs, infectez de l'heresie d'Apollinaire,[a] & qui s'estoient
a p.896.d. separez de l'Eglise avec Elure.[b] Ces schismatiques estoient unis
b Cotel.g.t.1.p 415. avec ceux du parti de Theodose,[c] puisque quand ceux-ci revenoient
c Anal.g.p.66. à l'Eglise Catholique, on disoit qu'ils se separoient de la
Leont.sect.5.p 511.d. communion de Dioscore. 'Leonce dit que tout le peuple d'Alexandrie & de l'Egypte se separa de l'Eglise Catholique pour s'unir avec Dioscore, en sorte qu'aucun Alexandrin ne communiquoit avec S. Protere. [Mais assurément il exagere beaucoup.]
Conc.p.1440.b 'Le Pape Hormisda donne pour une preuve du grand pouvoir qu'ont les Princes pour soûtenir la verité, de ce que Marcien avoit pu arrester les efforts seditieux des Alexandrins.

p.850.d.e. 'Marcien voulant bien croire que c'estoit par simplicité & par ignorance que les moines d'Egypte s'estoient engagez dans ce parti, il leur écrivit une lettre pour les assurer de la pureté de sa foy, & que le Concile de Calcedoine[c] n'avoit rien innové dans la &c.
p.855.a.b. doctrine de l'Eglise. 'Il fit encore afficher quelque chose sur ce
b. sujet dans Alexandrie. 'Mais comme le mal ne cessoit pas pour cela, il écrivit de nouveau sur la fin de l'an 454, comme nous le
c. verrons alors. 'Ce Prince nous apprend que pour tromper les V. § 153. simples, on repandit parmi le peuple divers ouvrages d'Apollinaire, en les attribuant aux saints Peres. [Nous avons encore plusieurs traitez dans Saint Athanase, qu'on croit estre d'Apollinaire.

Ce fut apparemment aussi-tost que Protere jouit de quelque
p.893.a|899.d| 1880.c. repos,] 'qu'il tint un Concile de toute l'Egypte, où il condanna par écrit Elure, Pierre Mongus, les quatre ou cinq Evesques du mesme parti, & les moines Apollinaristes: & l'Empereur suivant le jugement du Concile, les envoya en exil, [c'est à dire les
p.899.a. Evesques, & les principaux des autres.] 'Les Evesques furent anathematizez, & entierement separez de la communion de l'Eglise. Les deux qui ordonnerent Elure en 457, sont mis de ce
Eva.l.2.c.8.p. 299.d. nombre. 'Neanmoins l'un d'eux estoit Pierre de Maïume en Palestine: l'autre estoit Eusebe de Peluse. [Je ne voy rien qui nous empesche de croire que c'est cet Eusebe si celebre dans Saint Isidore, dont les actions meritoient bien d'estre couronnées par ce dernier crime. Ce fut apparemment dans le mesme Concile,]
Conc.t.4.p. 943.c. 'que S. Protere [en recevant le decret du Concile de Calcedoine,] confirma avec les Evesques d'Egypte le Concile œcumenique de Constantinople tenu en 381.

'Il ne manqua point d'écrire à S. Leon dés l'an 452, avec les Evesques & les Ecclesiastiques qui l'avoient elu. [a] On croit qu'il écrivit de mesme aux autres Patriarches. [b] Il manda à Saint Leon & à [Anatole] de Constantinople la sentence qu'il avoit renduë contre Mongus [& les autres schismatiques.]'Il paroist que Saint Leon ne fut pas bien satisfait de cette lettre, & ne la trouva pas assez claire sur la foy.'Il luy répondit neanmoins à luy & à ceux qui l'avoient elu, au commencement de l'an 453 au plustard. [Cette lettre n'est pas venuë jusques à nous.] — Leo,ep.86.c.3 p.612. a Boll.28.feb. p.731.§8. b Conc.p.1080. c. Leo,ep.100.c. 1.p.640. ep.86.c.3.p. 612.

'Protere luy écrivit en 453 une autre lettre, où il exprimoit plus nettement ce qu'il croyoit,'faisant voir quel estoit son zele pour la veritable foy, & qu'il combatoit les heretiques sans deguisement, & avec un cœur tres sincere.'Il declaroit qu'il recevoit de tout son cœur la doctrine que l'Eglise Romaine avoit receuë par la tradition des Apostres & des saints Peres,'particulierement la lettre celebre de S. Leon à Flavien. [c] Il témoignoit sa douleur de voir la dureté de tant de personnes qui fermoient les yeux à la lumiere de la veritable foy.'Il paroist qu'il faisoit quelque excuse de l'obscurité de sa premiere lettre. [d] Ce fut l'Evesque Nestorius [ou Nestor de Phragonée] qui apporta cette lettre. [e] S. Leon en fut pleinement satisfait, & crut avoir sujet d'esperer qu'il seroit aussi utile à son Eglise par la foy pure qu'il y prescheroit, que par le bon exemple de ses mœurs.'C'est pourquoi il se resolut de se declarer le protecteur de l'honneur & des droits de son Eglise. ["Nous verrons en son lieu la réponse qu'il luy fit le 10 mars de l'an 454.] — ep.100.c.1.p. 640. ep.102.c.1.p. 643. ep.103.c.1.p. 645. ep.104.c.1.p. 650. c ep.103.c.1.p. 645. ep.100.c.1.p. 640. d ep.103.c.1.p. 644. e ep.102.c.1.p. 643. ep.100.c.1.p. 640|103.c.3.p. 645.646. — V.§152.

ARTICLE CXLIV.

S. Leon répond à Theodore de Frejus; arreste Attila.

'LE dixieme juin de cette année,"S. Leon répondit à Theodore Evesque de Frejus en Provence.'Cet Evesque luy avoit proposé quelques difficultez sur ceux qui demandent à la mort la penitence & la reconciliation, & sur ceux qui ayant esté mis en penitence, tombent malades, ou meurent avant que d'avoir receu l'absolution de l'Eglise. S. Leon le satisfait sur ses doutes, '& luy recommande de montrer sa réponse à son metropolitain, afin qu'elle puisse servir à ceux qui auront les mesmes difficultez. 'Il luy dit mesme qu'avant que de luy écrire, il auroit dû consulter son metropolitain, qui auroit peut-estre pu l'éclaircir sur — V. Saint Rustique de Narbone. Leo,ep.83.c.6. p.606. f p.604-606. c.6.p.606. c.1.p.604.605.

une partie de ce qu'il luy demandoit, & consulter avec luy le saint Siege, sur ce qu'ils auroient ignoré tous deux: parceque dans les choses qui concernent la discipline publique & generale, il ne faut, dit-il, rien demander qu'avec son superieur. [Je ne sçay si cette regle paroist avoir esté observée ni avant ni aprés S. Leon: mais elle est utile pour conserver l'union & la subordination entre les metropolitains & leurs suffragans.]

n.p.876. 'Quelques uns croient que Theodore ne s'estoit pas adressé à son metropolitain, soit parcequ'il ne vouloit pas reconnoistre l'Evesque d'Aix, comme Saint Leon le pretendoit, soit parceque Ravenne d'Arles [qu'il reconnoissoit pour metropolitain,] ne luy estoit pas favorable en d'autres choses. [Ces conjectures paroissent assez incertaines, & peu necessaires.] 'On marque que cette lettre a esté citée par le Pape Vigile, & par les Evesques d'Istrie, & qu'il semble neanmoins que Pelage II. & Saint Gregoire ne l'aient pas connuë. p.875.876.

[Ce fut apparemment aussi-tost aprés cette lettre, que S. Leon quitta pour quelque temps la ville de Rome, & entreprit un voyage qui a rendu son nom fort celebre. Attila estoit alors descendu en Italie avec une puissante armée de Huns, qui mettoit tout à feu & à sang. Il avoit déja pris Aquilée, Pavie, & Milan mesme, & sembloit estre prest de venir fondre sur Rome. Valentinien sans forces & sans cœur demeuroit renfermé dans Ravenne: & Aece mesme ce grand General des Romains, ne voyoit point de fureté que dans une honteuse fuite. Dans cette extremité, le Prince, le Senat, & le peuple Romain jugerent qu'ils ne pouvoient rien faire de plus avantageux, que d'avoir recours à S. Leon pour faire quelque accord avec ce barbare. S. Leon alla donc le trouver jusque vers Mantoue, accompagné de deux des principaux officiers de l'Empire. "Attila le receut fort bien, témoigna beaucoup de joie de le voir: Enfin il luy accorda la paix; & au lieu de passer le Po pour venir à Rome, il repassa les Alpes, & se retira audelà mesme du Danube.] V. Attila §

Prosp. L. 'C'est ainsi que l'Italie fut delivrée de ce redoutable ennemi par la foy de Saint Leon, 'qui ne jugea pas indigne de luy d'aller trouver un barbare pour empescher qu'il n'emmenast en captivité les corps des Chrétiens, & mesme ceux des payens, & des Juifs. Que n'eust-il donc pas voulu faire pour tirer les ames de la captivité du demon? 'Aussi les Evesques de l'Orient se servirent depuis de cet exemple pour animer le zele & la charité du Pape Symmaque, & ils le conjurerent de faire quelque effort pour Conc. t. 4. p. 1307. c. d. Ibid.

sauver les ames d'un nombre infini de Chrétiens en danger de perir pour l'eternité par la division & le schisme.

[Saint Leon revint bien-tost à Rome; où au lieu d'entrer en triomphe, il ne songea qu'à y faire triompher J. C.] 'voulant qu'on attribuast l'heureux succés qu'il avoit eu, [non à sa sagesse, mais] à la grace de Dieu qui avoit adouci les cœurs & la fureur des barbares, '& à l'intercession des Saints, dont les prieres avoient flechi la justice divine & obtenu le pardon pour ceux qui ne meritoient que le chastiment. 'Le peuple de Rome alloit tous les ans en foule 'le jour de son chastiment & de sa delivrance, rendre graces à Dieu de cette faveur 'dans les eglises des Apostres & des Martyrs. [Ce jour qui estoit sans doute celui auquel la paix avoit esté arrestée, se rencontroit dans l'octave de S. Pierre & de S. Paul.] 'Car cette devotion du peuple commençant à se refroidir, S. Leon l'en reprit dans un sermon qu'il fit le dernier jour de l'octave [6 de juillet,] où il dit que ce refroidissement du peuple l'avoit extremement touché. Car il est fort dangereux, dit-il, de se rendre ingrats envers Dieu, & que l'oubli de ses faveurs "nous oste le sentiment de sa colere & de ses misericordes. 'Il nous apprend que les payens estoient assez fous pour attribuer cette delivrance aux constellations des astres.

Leo, s. 81, c. 2. p. 340. c. 1. p. 340. p. 339. Note 41. p. 340. p. 339. &c. c. 2. p. 340.

'Julien de Cos écrivit d'Orient à S. Leon pour luy témoigner la douleur que sa charité luy faisoit ressentir des maux que l'Italie avoit soufferts par les ravages [des Huns.] Surquoi S. Leon luy répondit le 11 mars 453. Plaise à Dieu que les maux dont il a permis ou voulu que nous fussions affligez, servent à corriger ceux qu'il en a delivrez, & que le desir de voir la fin de nos miseres, nous fasse mettre fin à nos pechez. L'un & l'autre sera l'effet de la grande misericorde de Dieu, si en retirant ses fleaux il veut bien rappeller à luy les cœurs de ses serviteurs.

ep. 86. c. 1. p. 610.

'Baronius dit que ce qui obligea Attila à accorder la paix, fut qu'il vit à costé de S. Leon "une personne ou deux d'une majesté plus qu'humaine qui le menaçoient, s'il refusoit ce que S. Leon luy demandoit. Il ne fonde cela que sur le breviaire Romain, & sur l'histoire mélangée qu'il attribuë à Paul Diacre, 'écrivain du VIII. siecle, & ainsi trop recent pour faire foy. On soûtient que ce Paul n'est point auteur de l'histoire mélangée, dont mesme toutes les editions ne disent rien de cette vision, hors celle de Gruter, qui l'a ajoutée seulement dans une note, avec plusieurs autres choses certainement fausses, tirées avec celle là d'un seul manuscrit. 'En effet, aucun des anciens n'en parle, non pas mesme

Bar. 452. § 57-59. &c. Leo, t. 2. p. 309-311. p. 309.

Saint Prosper qui l'eust dû sçavoir des premiers,[& qui l'eust dite
p.311. avec joie, estant secretaire de Saint Leon.]'Selon ce que nous
verrons dans l'histoire d'Attila, ce Prince n'avoit nullement besoin d'un miracle pour consentir à la paix.



ARTICLE CXLV.

S. Leon louë les lettres de Marcien & de Pulquerie aux moines schismatiques de Jerusalem, & leur écrit luy mesme: Il travaille à retirer Eudocie du mesme schisme.

L'AN DE JESUS CHRIST 453, DE S. LEON 12 & 13.

Leo,ep.99.100 p.639.640. 'LES troubles de la Palestine estoient terminez[en partie,]& Juvenal rétabli dans son siege avant la fin de l'an 453[Ce
Anal.g.p.55. ne fut neanmoins qu'assez tard,]'puisqu'il est certain que Theodose a tenu 20 mois le siege de Jerusalem,qu'il avoit usurpé[vers
Leo,ep.86.c.3 p.611. le mois de decembre 451.]'Saint Leon par sa lettre du 11 mars 453, prie Julien de Cos de luy mander la veritable cause du soulevement des moines contre Juvenal, afin qu'il pust travailler à y
ep.88.c.2.p. 615|89.c.2.p. 617. apporter le remede.'Il l'avoit apprise dés avant le 21 de mars, soit par les lettres de Julien, soit par celles de l'Empereur, qu'un nommé Paul luy apporta.

ep.89.c.2.p. 617|90.c.1.p. 618. 'Il apprit particulierement de Julien que'les moines[de la Palestine]avoient écrit [à Pulquerie;]& que non seulement elle, V.§141.
mais encore Marcien, leur avoient fait de tres belles réponses, où joignant la douceur avec les menaces d'une juste severité, ils taschoient d'instruire l'ignorance de ces moines, & d'arrester
ep.89.c.2.p. 617. leur faux zele, 'afin, dit S. Leon, que si la misericorde de Dieu ne les a pas entierement abandonnez, ils se rejouissent d'avoir appris ce qu'ils devoient croire, & d'avoir connu le peril où ils
ep.90.c.1.p. 618. estoient de se perdre;'& que si Dieu leur fait la grace de convertir [entierement] leurs cœurs par les sentimens de la penitence, ils expient par l'abondance de leurs larmes, les horribles meurtres & les blasphemes impies où l'erreur les a fait tomber.

p.618. 'Les deux réponses de Marcien & de Pulquerie sont appellées
ep.88.c.2.p. 615. des commandemens & des ordonnances. 'On donne à celle de
p.615. Marcien le titre d'edit,'& on parle de celle de Pulquerie qui est appellée une reprimende, comme si elle s'adressoit particuliere-
ep.90.c.1.p. 618. ment aux Abbez. 'S. Leon à qui Julien en avoit envoyé des co-
ep.89.c.2.p. 617. pies,'les appelle d'excellens ouvrages de leur foy,[a] pour lesquels
a ep.90.c.1.p. 618. il ne pouvoit se lasser de rendre graces à Dieu;[b] n'ignorant pas
b ep.88.c.2.p. 615. que

que c'estoit Dieu qui leur avoit inspiré ce zele pour la foy, afin de rehausser leur gloire en réunissant en eux la sainteté du sacerdoce avec la majesté imperiale. 'Ils n'avoient point voulu mander à S. Leon une chose qui leur estoit si avantageuse. ["Nous ne voyons rien qui nous empesche] 'de croire avec Baronius que ces deux lettres sont les réponses de Marcien & de Pulquerie à la requeste des moines, desquelles nous avons parlé ci-dessus," & qui se trouvent dans les Conciles. ep.89.c.2.p.617. V. la note 58. Bar.452.§37.38.45. V.§141.

'Paul qui avoit apporté à Saint Leon les lettres de l'Empereur, avoit un ordre secret de prier ce Saint d'écrire à Eudocie, & de travailler à la retirer de l'état où elle s'estoit engagée. S. Leon ne manqua point de le faire avant le 21 de mars, & de representer à cette Princesse combien il luy seroit avantageux de défendre plutost la foy Catholique que l'heresie. [Cette lettre est perduë. Car pour celle que nous avons de luy à Eudocie, il faut que c'en soit une seconde,] 'puisqu'elle est datée du 25 de juin.[a] Il porta mesme Valentinien III. gendre d'Eudocie à luy écrire sur le mesme sujet.[b] Il ne doutoit pas que ces lettres ne fissent leur effet, & qu'Eudocie ne travaillast mesme à la conversion des moines, en leur faisant apprehender la colere du Souverain, s'ils n'estoient pas encore capables de comprendre les raisons de la doctrine de l'Eglise. 'Il pria Julien de Cos de luy mander quel succés Dieu auroit donné à ses soins. Leo,ep.88.c.3 p.615. ep.96.p.632. a ep.88.c.3.p.615. b p.616. p.615.

[Ce fut peut-estre sur sa réponse, ou sur celle d'Eudocie, si elle luy en fit quelqu'une, qu'il écrivit encore à cette Princesse] 'le 25 de juin. Il l'exhorte à travailler de tout son pouvoir pour ramener les moines à la croyance Catholique, & leur faire faire penitence des blasphemes & des cruautez dont ils s'estoient rendu coupables. 'Il veut bien pour elle la supposer innocente, afin qu'elle eust moins de honte de la devenir. [Nous ne verrons neanmoins sa conversion que sur l'an 456,] 'aprés que Dieu l'eut fait plier sous la force de son bras, en la frapant par la mort honteuse de Valentinien son gendre, & par la captivité de sa fille unique & de ses enfans. ep.96.p.631.632. Bar.453.§11. §83.

[Saint Leon qui loüoit Marcien & Pulquerie d'avoir écrit aux moines de la Palestine, prit luy mesme part à leur zele:] '& nous avons encore une grande lettre de luy sur ce sujet,[c] écrite certainement en cette année, aprés le 11 de mars, [quoique nous n'en sachions pas le jour, parcequ'elle n'a point de date.] Il y refute amplement l'heresie d'Eutyche, pour montrer qu'elle n'est pas moins digne d'anatheme que celle de Nestorius. 'Il y reproche Leo,ep.97.p.632-638. c ep.86.c.3.p.611|99.p.639. ep.97.c.2-7.p.633-637. c.8.p.637.

encore fortement à ces moines les crimes & les cruautez où leur pretendu zele les avoit fait tomber.

[Il faut ce semble raporter aux troubles de la Palestine, & ep.91.c.1.p.519. peut-estre encore à ceux de l'Egypte,] ce que S. Leon nous aprend dans sa lettre du 2 avril, que Julien de Cos gemissoit avec beaucoup de douleur des maux que faisoient les heretiques; surquoi le Pape luy répond qu'on ne pouvoit accuser ni luy, ni le Concile, d'avoir manqué à rien de ce qui se pouvoit pour l'extinction des heresies. Que s'il y en a quelques uns, dit-il, qui soient « tellement endurcis dans leur erreur, & dans leur aveuglement, « qu'ils aiment mieux s'abandonner à leur fureur, que d'embras- « ser le remede de leur mal; c'est à l'autorité imperiale à reprimer « ces ennemis de la paix de l'Eglise & de l'Etat, puisque l'Em- « c.2.p.620. pire est assez heureux pour avoir des Princes Chrétiens. Agis- « sez donc, mon frere, ajoute-t-il, auprés du tres pieux Empereur, « lorsque vous en trouverez occasion, & obtenez de luy des or- « dres qui ne peuvent manquer de plaire à Dieu, afin qu'on re- « prime avec soin les auteurs des seditions & des massacres, & « qu'on punisse non seulement ceux qui sont les executeurs des « crimes; mais aussi ceux qui se servent de la fureur de ces mal- « heureux. Que si les informations & l'aveu des criminels char- « gent des personnes dont on auroit dû attendre toute autre cho- « se, & qu'on voie que ce sont eux qui ont conseillé de si grands « excés, & qui y ont porté les autres, il ne faut leur faire aucune « grace. Car plus on a cru de bien d'eux, plus on doit les detester, « lorsqu'on decouvre l'impieté que leur hypocrisie avoit cachée. « S. Leon ajoute neanmoins aussi-tost, qu'il espere que la lumiere de Dieu éclairera l'Empereur, pour le porter à punir de telle sorte ces miserables, dignes des peines les plus rigoureuses, qu'il arreste leurs crimes, mais sans repandre le sang.



ARTICLE CXLVI.

Marcien chasse Theodose de Jerusalem: Juvenal y revient, & tient un Concile.

[SAINT Leon ne fut pas trompé dans l'esperance qu'il avoit de voir finir les maux de l'Eglise par l'autorité de l'Empe- Leo,ep.99.100. reur Marcien.] Car avant la fin de cette année, la vigilance de c.1.p.639.640. ce Prince, ou plutost sa foy & sa pieté, avoit appaisé les troubles de la Palestine, rétabli Juvenal dans son siege, retiré [une partie]

des moines de l'erreur où ils s'estoient engagez, & réuni les cœurs des peuples dans la verité d'une mesme foy & d'une mesme doctrine. [Tout ce que nous savons de particulier sur cela,] 'c'est que Marcien fut instruit de tout ce qui s'estoit passé dans la Palestine par les relations exactes qu'on luy en envoya, & par les procés verbaux faits devant differens magistrats, & dont il se fit faire la lecture : Et il assure que l'on y verifioit des crimes encore plus grands que tous ceux dont nous avons parlé ci-dessus. Il avoit vu tout cela avant que d'écrire aux moines [en 452;& il en eut peut-estre encore ensuite de nouvelles assurances,] 'particulierement de ce qu'avoit fait Theodose. Car il assure que dés qu'il en fut instruit [pleinement & juridiquement,] il envoya un ordre pour le punir, non comme ses crimes le meritoient, mais avec une severité, qui estant mélée de douceur, pouvoit autant servir à le corriger qu'à le punir. [Il envoya peut-estre en mesme temps de nouvelles forces à Dorothée, afin qu'il fust en état de faire executer ses ordres,] 'comme il en avoit envoyé l'année precedente à Alexandrie.

Conc.p.858.a.b. | p.879.b. | Eav.l.2.c.5.p.295.c.d.

'L'ordre de Marcien commandoit [à Dorothée] de chercher Theodose quelquepart qu'il fust, luy & les complices de ses crimes, 'de se saisir de luy, [a] & de le luy faire amener. [b] Mais dés que Theodose en eut avis, il s'enfuit secrettement de Jerusalem, abandonna toute la Palestine, [c] s'en alla en divers endroits, en taschant partout de troubler les Eglises, & de tromper les simples, & de repandre sa fausse doctrine; [d] & enfin il alla se cacher sur la sainte montagne de Sinaï, avec un petit nombre de ceux qui avoient eu le plus de part à tout ce qu'il avoit fait, dans la pensée de revenir quand l'occasion s'en presenteroit, & de combatre la verité par de nouveaux crimes.

Conc.t.4.p.851.e. | Nphr.l.15.c.9.p.601.a.b. | a Eva.l.2.c.5.p.p.296.e. | b Conc.p.879.b|Anal.g.p.60. | c Conc.p.854.a. | d a|879.c.

'Aprés que Marcien eut fait chasser Theodose, il renvoya Juvenal à Jerusalem pour y reprendre son throne, & remettre toutes choses dans l'ordre où elles devoient estre. [a] Et il y fut receu non en ennemi, [comme deux ans auparavant;] mais comme un Prelat que son peuple desiroit de revoir.

Eva.l.2.c.5.p.296.c.d|Anal.g.p.63.64. | a Leo,ep.99.p.639.

[Un des premiers soins de Juvenal fut sans doute de tenir un Concile, soit dés cette année, soit en la suivante,] '& d'assembler les Evesques des trois Palestines. Irenée de Cesarée, Paul de Parale, & plusieurs autres s'y trouverent. 'Ils écrivirent une lettre synodique aux Prestres, aux Abbez, & à tous les moines de la Palestine, 'où ils protesterent contre les calomnies [de Theodose,] que le Concile de Calcedoine n'avoit fait quoy que ce soit

Conc.p.889.d. | a. | a.b.c.

qui pust prejudicier à l'autorité & à la doctrine du Concile de
Nphr.l.15.c.9. p.601.b. Nicée. [Ce fut apparemment dans ce Concile que] 'Juvenal deposa ceux qui avoient esté ordonnez par Theodose, [a] & Marcien avoit commandé qu'on les chassast tous, [b] ce qui ne manqua pas d'estre executé. [Nous verrons l'année suivante que Juvenal manda son rétablissement à S. Leon. [c] Evagre se plaint que son retour avoit esté suivi de beaucoup de maux; l'un & l'autre parti n'oubliant aucune des violences que leur fureur leur suggeroit.

a Eva.l.2.c.5. p.296.d. b Thphn.p.92.c. c Eva.l.2.c.5.p 296.d.

Leo,ep.100.p. 640. 'Car quoique beaucoup de moines fussent rentrez dans la verité, [nous verrons neanmoins] [d] qu'il y en eut encore plusieurs, qui estant soûtenus par Eudocie, persevererent dans l'erreur & dans le schisme.

d Anal.g.p.63.

Nphr.l.15.c.9. p.601.b. 'Nicephore dit qu'on maltraita extremement un grand nombre de personnes de ceux du parti de Theodose, tant des moines que du peuple.

Conc.p.879.d. 'Marcien ayant appris que Theodose estoit retiré sur la montagne de Sinaï, il écrivit à Macaire Evesque [du lieu,] & à tous les Abbez & les moines de cette sainte montagne, p.851.871. 'pour leur apprendre quelles estoient les impietez de cet heretique, & les crimes qu'il avoit commis dans la Palestine, & les exhorter de ne se pas laisser surprendre à ses calomnies & à son erreur, de le chasser de chez eux depeur qu'il ne les infectast, ou mesme de le remettre luy & ses ministres entre les mains du Gouverneur de la province, pour estre renvoyez au tribunal [d'Ardabure] General de l'Orient, p.854.c. 'non pour estre puni comme ses crimes le meritoient, mais afin qu'il ne pust plus aller infecter tantost un lieu tantost un autre, p.879.a. & seduire les ames simples, moins éclairées sur la foy, '& surtout depeur qu'il ne revinst en Palestine, & n'y fist les mesmes desordres qu'auparavant. p.854.c.d.e. 'Il leur fait encore une declaration de sa foy, & de celle du Concile de Calcedoine.

p.879.d.e. 'Il écrivit vers le mesme temps au Concile, (c'est à dire aux Evesques) de la Palestine, p.878.879. '& aprés avoir deploré les maux que Theodose avoit faits à leurs Eglises, p.879.e. 'il les avertit de prendre bien garde qu'il n'y revinst, & d'instruire fort bien les peuples, afin qu'ils ne fussent plus si faciles à surprendre. c|882. 'Il leur recommande beaucoup d'assurer tout le monde, & surtout les Abbez qui estoient dans la veritable foy, de la pureté de sa croyance, & de celle du Concile, dont il leur fait encore une nouvelle declaration. [Nous avons voulu joindre ces lettres à l'expulsion de Theodose, à cause de la liaison qu'elles y ont, quoiqu'elles puissent bien n'avoir esté écrites que l'année suivante.

Nous ne trouvons point ce qui arriva de Theodose. Mais son

parti subsista encore assez long-temps,] 'mesme aprés qu'Eudocie, Anal.g.p.66.
en se réunissant à l'Eglise[en 455 ou 456,] y eut ramené beaucoup 67.
de moines & de laïques que son exemple en avoit separez.'Lorsque p.86.
Basilisque usurpa l'Empire & se declara ennemi du Concile
de Calcedoine [en 476,] ceux qui restoient de cette faction à Jerusalem
prirent pour "leur chef & leur Abbé un nommé Geronce, ἀρχιμανδρίτην.
qui ne fit guere moins de maux que Theodose. 'Mais peu Cotel.g.t.2.p.
d'années aprés tous ceux de son parti se réunirent à l'Eglise, hors 306.307.
deux Abbez, qui furent aussi-tost chassez. [C'estoient les moines
qui soûtenoient ce parti.] 'Car on oppose la communion des p.306.c.
moines à celle des Evesques, '& on donne à leur chef, comme p.297.c.
nous venons de voir, le titre d'Abbé.



ARTICLE CXLVII.

Anatole eleve à la prestrise Aece son Archidiacre, & fait André Archidiacre au lieu de luy : Saint Leon l'en blasme.

[OUTRE l'affliction que causoient à Saint Leon les troubles que les heretiques faisoient dans la Palestine & dans l'Egypte, il trouvoit encore des sujets de douleur parmi les Catholiques mesmes. V.§136. Nous avons vu "qu'il avoit resolu de ne plus écrire à Anatole, pour punir par cette espece d'excommunication l'ambition de cet Evesque qui estoit bien aise de s'elever audessus de tous ceux qui estoient ses confreres dans l'Orient. Anatole soit pour se venger du Pape, soit par d'autres raisons bonnes ou mauvaises, fit une action dans laquelle Saint Leon crut avoir un nouveau sujet de se plaindre.

Il avoit pour Archidiacre Aece dont nous avons parlé plusieurs fois. V.§54. Il n'estoit encore "que simple Diacre & Notaire en 448 & 449, lorsqu'il défendit avec beaucoup de vigueur la sincerité des actes de la condannation d'Eutyche qu'il avoit écrits, & dressez avec quelques autres Notaires. Ainsi ce fut sans doute Anatole qui l'eleva à la dignité d'Archidiacre,] 'laquelle luy donnoit Leo,ep.84.c.1. le soin & l'intendance de toutes les affaires de l'Eglise. p.607|n.p.883,2. •Il parut en cette qualité dans le Concile de Calcedoine, a Conc.t.4.p.116.2. [& il y parle souvent, y faisant ce semble comme la fonction de promoteur.] 'Il y soûtint avec chaleur les droits ou les pretentions de p.715.d.e. l'Eglise de Constantinople. 'Ce fut mesme luy qui demanda au p.795.c. Concile le Canon qui y fut fait pour cette Eglise; '& il le soûtint c.d. ensuite contre les Legats. [Cependant le zele que S. Leon fit pa-

roiſtre pour luy, donne lieu de croire que les Legats en avoient
Leo,ep.84.c.2 p.607. remporté une idée avantageuſe & favorable.] 'S Leon louë ſon
amour pour la ſoy orthodoxe qu'il avoit toujours ſoûtenuë con-
Conc.p.242-246. tre les Neſtoriens & les Eutychiens. 'Il paroiſt qu'il eſtoit un peu
trop habile dans la chicane du bareau.

Leo,ep.86.c.2 p.611. 'Soit donc qu'Anatole ne s'accommodaſt pas de luy dans la
conduite des affaires de l'Egliſe, [ſoit pour quelque autre rai-
ep.84.c.2.p.607. ſon,] il l'ordonna Preſtre un vendredi, [apparemment ſur la fin
de l'an 452,] & luy commit le ſoin d'un cimetiere hors de la vil-
ep.86.p.610. le, 'le dechargeant ainſi de ſon archidiaconat. [Car on n'eſtoit
pas encore accoutumé, ni plus de 700 ans depuis, à voir des Ar-
chidiacres Preſtres, & qui pretendiſſent que des Preſtres n'ont
ep.88.c.4.p.615. point de juriſdiction devant eux.] 'Il eſt viſible qu'Aece ne re-
ep.84.c.2.p.607. ceut la preſtriſe que malgré luy, & avec regret. 'Mais il ſemble
que ce fuſt moins par le reſpect & l'eſtime de cette dignité ſa-
crée, que parcequ'il regardoit ſon elevation qui le dechargeoit
du ſoin des affaires, comme une degradation, & ſon attache-
ment à une Egliſe de la campagne comme un exil. [Et il eſt vray
qu'eſtant dans ces ſentimens, aſſez peu dignes du ſacerdoce,
Anatole avoit eu tort de l'elever.

Il ſemble meſme qu'Anatole l'euſt fait effectivement pour le
ep.100.c.3.p.641. rabaiſſer.] 'Car Aece fut accuſé ſur quelques points: mais l'affai-
re ayant eſté examinée, il fut declaré entierement innocent ſur
ep.84.c.2.p.607|a.p.312.313. la fin de 453. 'Pour ce que S. Leon ſemble dire qu'Anatole l'avoit
ordonné à deſſein, non [un dimanche] comme le vouloit la tradi-
tion Apoſtolique, mais un vendredi, pour avoir un jour occaſion
de le depoſer, [il ſemble que la mauvaiſe opinion qu'il avoit
ep.84.c.2.p.607. d'Anatole luy ait ſeule inſpiré cette penſée.] 'Car comme il re-
marque fort bien, ſi on euſt voulu faire un crime à Aece de ce
defaut, le crime fuſt encore plus tombé ſur Anatole que ſur
ep.11.c.1.p.436. Aece. 'Et la verité eſt que ce que Saint Leon pretendoit eſtre une
tradition Apoſtolique, ne s'obſervoit pas en Orient.

ep.84.c.2.p.607. 'Mais ce qui fit le plus de tort à la reputation d'Anatole, fut
qu'il donna la charge d'Archidiacre à un André que Saint Leon
ep.86.c.2.p.611. appelle un Eutychien, 'un miſerable heretique, [a] qui s'eſtoit de-
a ep.85.c.1.p.609. claré à Rome meſme défenſeur de cette hereſie, [b] qui s'eſtoit
b ep.68.p.610|106.c.2.p.654. rendu denonciateur contre S. Flavien, [c] qui avoit eſté depoſé à
c ep.86.p.610|88.c.4.p.615. cauſe de ſon union avec les heretiques, [d] & par Anatole meſme.
d ep.85.c.1.2.p.609. [Cela n'empeſche pas que ce ne puiſſe eſtre cet] [e] André Diacre
e Conc.p.156.a b|192.c. de Conſtantinople, qui en 448 alla ſignifier à Eutyche l'ordre que
f p.192-196. le Concile luy donnoit de ſe venir juſtifier, [f] & en raporta la ré-

ponse au Concile. 'André avoit demandé pardon de son engagement avec Eutyche, & avoit signé la lettre de S.Leon.[a] Mais S.Leon dit fort bien, que quand il eust esté veritablement digne de l'indulgence de l'Eglise,& eust satisfait pour le passé, Anatole ne devoit pas neanmoins le preferer à ceux qui estoient toujours demeurez fermes dans la foy. Leo,t.1.p.654. c.2. a ep.84.85.c.1. p.608.609.

'C'est pourquoi il regarda cette action d'Anatole comme une preuve assurée qu'il estoit changé; qu'il ne donnoit le soin des affaires de l'Eglise à un heretique, que parcequ'il aimoit luy mesme l'heresie, '& pour faire un affront aux Catholiques.[b] Il craint qu'il ne soit indigne du témoignage que Marcien & Pulquerie luy avoient rendu.[c] Il se plaint qu'il persecutoit les Catholiques, qu'il opprimoit ceux que S.Flavien avoit aimez, [d]& qu'au contraire il honoroit ses accusateurs, [e]qu'il [1] n'avoit ni vigueur pour soûtenir la verité, ni aucune prudence de l'esprit de Dieu, qu'il se mettoit peu en peine & des plus importans articles de la foy,& de sa propre reputation. 'Anatole pretendoit qu'il n'avoit pas tant elevé André à l'archidiaconé, qu'il y avoit esté elevé par son rang,[estant sans doute le plus ancien des Diacres. Mais quoy qu'il dise, il pouvoit bien ne luy pas donner cette dignité,] 'puisqu'il put bien la luy oster peu de temps aprés. ep.85.c.1.p. 609|86.p.610. ep.88.c.4.p. 615. b ep.84.85.c.1. p.607-609. c ep.84.86.p. 608-610. d ep.86.c.1.p. 610. e c.2.p.611. t.1.p.654.c.2. ep.106.c.2.p. 655.

'Aece se consola dans son affliction, de trouver de la faveur & de la protection auprés de Marcien & de Pulquerie.[f] Mais pour estre encore appuyé de S. Leon, il se plaignit à luy avec larmes de l'injure qu'il pretendoit avoit receuë. 'Il luy mandoit qu'Anatole luy devoit écrire sur cette affaire, & sur d'autres, '& luy parloit encore de quelques pieces qu'il luy avoit envoyées. 'Julien de Cos [qui apparemment estoit alors à Constantinople,] écrivit aussi à S. Leon sur l'affaire d'Aece, '& luy manda qu'il luy envoyoit un abregé de la foy, 'que l'on croit estre le decret du Concile de Calcedoine. 'S. Leon l'avoit déja sans doute avec le reste des actes du Concile; mais confus, & en grec, ou mal traduit, [& peut-estre que Julien luy en envoyoit une traduction qu'il avoit faite. ep.84.c.2.p. 608|85.c.2.p. 609. f ep.85.c.1.p. 609. ep.86.c.1.p.610 c.3.p.611.612. c.1.p.610. c.3.p.612. n.p.887.2.§2. ep.86.c.4.p. 612.

Quoique les plaintes d'Aece semblent peu sacerdotales,& peu dignes de l'eloignement qu'un Ecclesiastique doit avoir pour l'embaras des affaires; neanmoins comme Saint Leon estoit déja mecontent d'Anatole sur le 28.e Canon de Calcedoine, & que la personne d'André substitué à Aece, estoit odieuse, il prit feu sur cette affaire:] '& sans attendre les lettres d'Anatole, il en c.1.p.610.

1. *Catholicus vigor non est . . . si quid illi inesset spiritalis industria.*

ep.84.85.p. 607-609. écrivit 'le 11 de mars à Marcien & à Pulquerie avec assez de chaleur, jusqu'à sembler leur reprocher le témoignage qu'ils luy avoient rendu en faveur de cet Evesque. p.608.609. 'Il proteste qu'il ne le peut traiter de frere, s'il n'eloigne de luy André, & ne le depose; p.609.c.2. 's'il ne cesse de persecuter Aece; s'il ne se rend digne, dit-il, de l'execration des ennemis de la foy. c.2|84.p.608| 86.p.611. 'Il les prie de travailler à le faire rentrer dans son devoir [tant sur ce point, que sur le Canon de Calcedoine,] & à luy faire pour cela de severes reprimendes.

ep.86.c.1.2.p. 610.611. 'Il écrivit encore sur ce sujet le mesme jour à Julien de Cos, qui luy avoit écrit tant sur l'affaire d'Aece, que sur "les maux que les barbares avoient fait souffrir à l'Italie l'année precedente. V. Attila § c.1.p.610. 'Il ne crut pas neanmoins que ce fust encore là traiter Anatole selon son merite. Mais il jugea qu'il falloit attendre les lettres qu'Aece luy mandoit qu'il luy devoit écrire. [Nous ne savons point ce qu'Anatole écrivit,] ep.101.108.c.1 p.642-657. '& il semble mesme bien probable qu'il n'écrivit point dutout. [Nous ne trouvons point non plus si S. Leon écrivit à Aece.]

n.p.313. 'Il semble que S. Leon dés que sa premiere chaleur fut passée, ait fait reflexion qu'on ne pouvoit trouver dans la promotion d'Aece aucun violement exterieur des Canons; & qu'ainsi c'estoit une de ces choses dont les Evesques n'ont à rendre conte qu'à Dieu seul, ep.86.c.2.p. 611. '& dont il leur faut laisser la disposition libre. a ep.88.c.4.p. 615. aCar écrivant à Julien le 21 de mars, il luy mande "qu'il prend beaucoup de part à la douleur d'Aece; mais qu'il luy doit suffire pour lors d'avoir la faveur des Princes, & qu'il faut cependant souffrir ces choses avec patience, depeur, dit-il, qu'il ne semble que nous voulions passer [1] les bornes de nostre pouvoir legitime & ordinaire. &c. [Nous verrons neanmoins l'année suivante qu'Anatole tascha de le satisfaire sur ce point,] ep.106.c.2.p. 655. 'ensuite de quoy S. Leon consentit qu'André & un autre aussi coupable que luy, fussent mesme ordonnez Prestres; [de quoy nous n'entreprenons point de rendre raison.]

ARTICLE CXLVIII.

Saint Leon fait Julien de Cos son Nonce à Constantinople; confirme le Concile de Calcedoine par une lettre circulaire.

Leo,ep.84-86. p.608.609.611. 'Les lettres du 11 de mars nous apprennent encore la commission que S. Leon donna à Julien de Cos, de resider de

1. *mensuram solidationis solite.*

sa

sa part auprés de Marcien pour y prendre soin des affaires publiques de l'Eglise. 'Les principales Eglises de l'Orient avoient pris la coutume d'avoir toujours quelque Ecclesiastique à Constantinople pour y prendre soin de leurs affaires. C'est ce qu'on appelloit Apocrisaires ou Répondans, parcequ'ils faisoient les réponses necessaires de part & d'autre. Nous pouvons les appeller Nonces. On remarque que les Empereurs ne souffroient point qu'on employast des Evesques en ces commissions; en quoy ils ne faisoient que suivre les Canons & l'intention de l'Eglise. n.p.314.

'Les Papes n'avoient point accoutumé d'envoyer de ces Nonces ordinaires. 'Mais S. Leon crut qu'il le falloit faire en cette occasion pour les interests, non de l'Eglise Romaine en particulier, mais de l'Eglise universelle, à cause du peu de zele que témoignoit Anatole contre les heretiques. |Il choisit pour cela Julien de Cos, [en qui nous avons vu qu'il avoit une confiance entiere.] 'Le P. Quesnel croit mesme qu'il faisoit déja cette fonction depuis l'an 448 au moins, par un ordre secret du Pape. [Quoique sa qualité d'Evesque l'obligeast à resider en l'isle de Cos, neanmoins S. Leon crut luy devoir donner cet emploi plutost qu'à quelque Ecclesiastique de Rome,] 'soit qu'il crust qu'un membre de l'Eglise greque seroit moins odieux aux Grecs, & mesme plus propre à traiter avec eux, [soit parceque Julien estoit plus incapable que personne d'estre surpris par leurs artifices, & qu'il avoit une pleine connoissance des affaires de l'Eglise.] p.314. ep.86.c.2.p.611. n.p885.886. p.885.1.

'S. Leon exigea donc de luy qu'il ne quittast point la Cour de Marcien, '& la ville de Constantinople, ᵃafin qu'il y agist en son nom pour y maintenir la paix & les interests des Eglises contre les heresies de Nestorius & d'Eutyche, & qu'il pust solliciter auprés de l'Empereur tout ce qu'il jugeroit estre utile pour le bien public. 'Il luy commit generalement tout ce qui regardoit la foy & la discipline de l'Eglise. 'On pretend qu'il estoit chargé particulierement d'avoir l'œil sur les desseins & les actions de l'Evesque de Constantinople, pour en avertir le Pape, & empescher que cet Evesque ne s'attribuast de nouveaux droits. ep.84.p.608. ep.66.c.2.p.611. a p.611|84.p.608|86.c.2.p.617.105.c.2.p.613.107.c.3.p.658. ep.85.c.2.p.606. n.p.884.2.

'S. Leon l'exhorte à le consulter sur toutes les difficultez qu'il rencontrera, l'assurant qu'il ne manquera point de le satisfaire. Il l'avertit de ne se pas méler des choses que chaque Evesque doit regler dans son diocese, & neanmoins il l'oblige en mesme temps de se méler de l'affaire d'Aece, & de faire cesser le tort pretendu que luy faisoit son Evesque. 'On croit que la commission de Julien dura jusqu'en 457, aprés la mort de Marcien, & ep.86.c.2.p.61. ep.886.2.

qu'il obtint enfin alors l'agrément du Pape pour se retirer en son
Conc.t.4.p. diocese, 'où il paroist qu'il estoit l'hiver suivant.

Leo,ep.84.85. p.608.609. 'S. Leon le recommanda par ses lettres du 11 mars 454, à Marcien & à Pulquerie, en les priant l'un & l'autre d'agréer qu'il
ep.86.c.3.p. 612. s'acquitast de la commission qu'il luy donnoit. 'Il envoya des copies de ces lettres à Julien mesme, aussi-bien que de celles "qu'il V.§152.
p.611.612. écrivoit en Egypte. 'Il luy demande en mesme temps des nouvelles assurées de l'état de cette province, aussi-bien que de la Pa-
c.4.p.612. lestine, particulierement des moines. 'C'est encore par cette lettre qu'il le prie de faire mettre en ordre & de traduire en latin les actes du Concile de Calcedoine, & de les luy envoyer.

c.3.p.611.612. 'Il luy mande aussi qu'il n'avoit point encore receu ce que luy & Aece luy envoyoient. Ce qu'il attendoit de Julien estoit un
n.p.887. abregé de la foy, 'que le P. Quesnel croit n'estre autre chose que
Lep'p.73|pr.p.2. le decret fait sur la foy par le Concile de Calcedoine. 'Le Pere Sirmond avoit cru que ce pouvoit estre un écrit assez long qu'il nous a donné, intitulé *Abregé de la foy contre les Ariens*, supposant que cet écrit estoit plus ancien que S. Eugene de Car-
Ful.F.pr.p.11.12. thage. 'Mais le P. Chifflet remarque qu'il se trouve sous le nom d'Alcuin, dans un manuscrit aussi ancien peut-estre qu'Alcuin mesme.

[Peu de jours aprés que ces lettres du 11 mars furent écrites,]
ep.88.89.p.614 616. 'S Leon en receut d'autres de la part de Marcien & de Julien de Cos, [sans doute par le mesme] [a]Paul, qui avoit "ordre de Mar- V.§145.
aep.88.c.3.p.615. cien de le prier en secret d'écrire à Eudocie. [b] Nous avons depuis
bAth.cct.p.48 peu [1] celle de Marcien [traduite] en grec, & datée du 15 de fe- 1.
p.52|Leo,ep.89.c.1.p.617. vrier. 'Il y approuve le zele de S. Leon pour garder l'ordre ancien & les Canons de l'Eglise. [c] Il y parloit aussi de la foy de Nicée qui
c Leo,p.617. devoit demeurer inviolable, [ce qui ne se lit point aujourd'hui
Ath.p.52. dans sa lettre: mais il devroit peut-estre se trouver 'dans un endroit de la fin qui paroist corrompu. Au moins je n'y voy point de sens.]

p.51.52. 'Le principal sujet de cette lettre estoit pour prier le Pape de confirmer le Concile de Calcedoine par une lettre publique.
p.51|Leo,ep.88.c.1.p.614. 'Car il y avoit des sectateurs d'Eutyche, ennemis de ce Concile, qui vouloient qu'on doutast si le Pape en approuvoit les decrets, & qui alleguoient pour couvrir leur malice, que ses decrets ne pouvoient pas avoir beaucoup d'autorité, n'ayant point esté confirmez par le consentement de S. Leon. Marcien manda donc à S. Leon qu'il jugeoit necessaire qu'il écrivist à tous les Evesques

1. donnée par André Arnould, & imprimée à Paris en 1685, in octavo, avec quelques ouvrages attribuez à S. Athanase &c.

qui avoient assisté au Concile, pour les assurer qu'il approuvoit ce qu'ils avoient fait; 'que cette lettre estant repanduë & luë par toutes les Eglises, elle pourroit achever de ruiner les restes de l'Eutychianisme; '& qu'il avoit mesme quelque sujet de s'étonner qu'il ne l'eust pas encore fait, aprés que le Concile luy avoit écrit pour luy faire part de tout ce qui s'estoit resolu dans leur assemblée [Si l'on pouvoit avoir quelque égard au Pontifical de Bollandus,]'on y pourroit trouver que 45 Evesques se joignirent à Marcien, [& firent au Pape la mesme priere.] Leo,ep.89.c.1. p.616|Ath.p.5 Ath.p.52. Boll.apr.t.1.pr p.53.2.

'S. Leon avoit déja donné assez de preuves qu'il estoit dans les mesmes sentimens que le Concile sur la foy, soit par sa lettre à Flavien souscrite par tous les Evesques, 'soit par la signature de ses Legats,'soit par la lettre qu'il avoit écrite à Anatole l'année precedente. Mais comme Anatole n'avoit pas voulu montrer cette lettre, qui n'estoit pas favorable à son ambition,[a] il fit avec joie ce que Marcien souhaitoit,[b] & écrivit une lettre circulaire adressée *Au saint Concile tenu à Calcedoine*, datée du 21 de mars, 'pour protester à tous les Evesques qu'il approuvoit entierement leurs decrets sur la foy, & sur la condamnation des heretiques, mais non pas ce que l'ambition de quelques uns, & nommément d'Anatole, pouvoit avoir obtenu d'eux contre les Canons de Nicée. Il cite pour cela sa lettre à Anatole du 22 may 425. 'Il envoya mesme à Julien deux copies de sa lettre au Concile, à l'une desquelles cette lettre à Anatole estoit jointe, afin qu'il les presentast ainsi toutes deux ensemble à l'Empereur s'il le jugeoit à propos. Leo,ep.89.c.1 p.616. ep.87.c.1.p.613 ep.89.c.1.p.617 87.p.613|88.c. p.614|90.c.2.p 618. a ep.88.c.1.p. 614. b ep.87.p.612. p.613.a ep.88.p.616.

'Il répondit le mesme jour à Marcien, pour se rejouir de son zele, particulierement sur ce que luy & Pulquerie avoient écrit aux moines de la Palestine. 'Il l'assure qu'il a écrit au Concile, comme il l'avoit souhaité, estant obligé en toutes manieres d'obeïr à sa volonté, '& il le prie de donner ordre que cette lettre fust envoyée à tous les Evesques.[c] Il luy recommande encore Julien son Nonce.[d] Quoiqu'il n'eust point receu de lettre de Pulquerie, il ne laissa pas de luy écrire en mesme temps, & à peu prés les mesmes choses qu'à Marcien. ep.89.p.616.617 p.617. p.617|ep.87.c. p.613. c ep.89.c.2.p. 617. d ep.90.p.618.

'Il écrivit encore le mesme jour à Julien, le remercia de sa vigilance & de son application aux affaires de l'Eglise, 'le pria d'avoir soin que l'Empereur envoyast sa lettre circulaire aux Evesques, & qu'il leur écrivist luy mesme. Il luy parle d'Aece, d'Eudocie, des réponses de Marcien & de Pulquerie aux moines, 'que Julien mesme luy avoit envoyées.[e] Julien l'avoit prié ep.88.c.1.p.614 p.615. ep.90.c.1.p.618 e ep.88.c.5.p. 615.616.

d'écrire à Anatole: Mais il dit qu'il ne le peut pas, puisqu'au lieu de se corriger, son ambition luy faisoit faire de nouvelles fautes.

p.616. 'Il y avoit alors un nouvel Evesque à Thessalonique: [& c'est

ep.119.p.672. sans doute]'Euxithée, à qui Saint Leon écrivit le 23 aoust 457.[Il avoit apparemment succedé à Anastase dont nous avons parlé

Conc.p.1094.c. plusieurs fois; comme il peut avoir precedé André,]'qui gouver-

Leo,ep.88.c.5. p.616. noit cette Eglise vers l'an 484. 'Ce nouvel Evesque envoya un de ses suffragans porter au Pape la nouvelle de son election.

ep.100.c.3.p. 641. 'Julien manda depuis à S. Leon, que sa lettre au Concile avoit esté luë[à Constantinople] devant les Evesques & le Clergé, mais seulement pour le point qui regarde l'approbation du Concile sur la foy, & que pour le reste, surtout pour le [2e chapitre,]où il condannoit toutes les innovations, on n'en avoit point parlé: dequoy Saint Leon fut fort fasché, souhaitant beaucoup que tout le monde sceust son sentiment sur cet article, aussibien que sur le premier. [Il y a bien de l'apparence que ce fut Marcien qui le voulut ainsi, & qu'il n'envoya non plus aux Evesques que le premier article de la lettre.] Et c'est la seule chose qui puisse ex-

Facl.5.c.4.p. 202.203. cuser Facundus de mauvaise foy, 'lorsqu'il cite cette lettre pour montrer que S. Leon avoit approuvé generalement tout ce qui s'estoit fait dans le Concile, [sans prendre garde à l'exception qui suit immediatement les paroles qu'il en cite, & qui ruinoit

p.204. sa consequence.]'Mais cependant Facundus mesme cite deux pages aprés, l'article mesme de cette lettre qui estoit contre Ana-

Conc.p.942.a. b. tole. 'Agapet Evesque de Rhode témoigna en 457 ou 458, que S. Leon avoit confirmé de sa propre bouche, & souscrit par ses

a.b. lettres ce qui avoit esté decidé à Calcedoine sur l'Incarnation. 'Il dit la mesme chose de presque tous les Evesques de l'Occident, [& il se peut bien faire que Marcien pour convaincre davantage les Eutychiens, ait prié S. Leon de leur demander leurs signatu-

Leo,ep.121.c.2. p.673. tures: mais nous n'en avons point d'autre marque.] 'Nous verrons "dans la suite que S. Leon envoya en Orient l'an 457, des lettres des Evesques des Gaules & d'Italie, qui confirmoient la verité du mystere de l'Incarnation. V.§160.

ARTICLE CXLIX.

Il repond à Maxime d'Antioche, & à d'autres; écrit pour regler la feste de Pasque en 455.

Leo,ep.92.c.1. p.619. 'SAINT Leon avoit déja écrit ses lettres du 21 de mars, lorsqu'Hesyque qualifié illustre luy en apporta une nouvelle de

V.§138.

la part de Julien, qui luy témoignoit sa juste douleur des maux que les heretiques faisoient à l'Eglise[dans la Palestine & dans l'Egypte.]'Il luy parloit ce semble aussi de"George moine de Cappadoce.'S. Leon ne manqua point de luy écrire aussi de nouveau le 2 d'avril, par la commodité que luy offroit[le mesme Hesyque,] 'ou un nommé Rodane qualifié Sousaide, domestique d'un Asparace qu'il appelle son fils; [ce qui nous empesche de croire que ce soit le Patrice Aspar qui estoit Arien. Ce seroit plutost Sporace Consul en 451.]'Il écrivit par le mesme Rodane à l'Empereur.'Il recommanda fort à Julien de porter Marcien à employer contre les auteurs des troubles une juste severité, qui n'allast pas neanmoins jusqu'à repandre le sang des coupables. c.2.p.620. c.1.p.619. ep.98.p.638. p.639. ep.91.c.1.2.p.619.620.

'Le 10 de juin, S. Leon répondit à Maxime d'Antioche qui luy avoit écrit par Marien & Olympe, l'un Prestre, & l'autre Diacre [apparemment de son Eglise.]'Maxime luy témoignoit sa joie de l'union & de la paix dont l'Eglise jouissoit alors, à l'exception de quelques personnes qui aimoient leurs tenebres, & ne connoissoient point de milieu entre les erreurs de Nestorius, & celles d'Eutyche.'Il semble qu'il se plaignoit ou par sa lettre, ou par ses deputez, qu'on avoit blessé les droits de son Eglise, '& que mesme les Legats du Pape y avoient consenti;'ce qu'on croit se devoir raporter à l'erection du patriarcat de Jerusalem.'Et en effet, il envoyoit au Pape une lettre de S. Cyrille qui regardoit cette affaire. 'On croit qu'il n'en parloit qu'en des termes generaux & assez obscurs, depeur de blesser l'Empereur qui avoit autorisé cette creation, [& il luy estoit honteux à luy mesme de revenir contre une chose à laquelle il avoit consenti solennellement dans un Concile.] ep.92.c.1.p.621 p.620. p.621. c.3.p.622. c.5.p.623. n.p.893. ep.92.c.4.p.622. n.p.893.

'S. Leon luy promet nettement qu'il sera tres disposé à maintenir ses droits, soit contre l'Evesque de Jerusalem, soit contre celui de Constantinople, dés qu'il aura dit clairement en quoy il souhaite qu'il l'appuie; estant resolu de ne donner jamais son consentement à tout ce qu'on pourroit avoir fait à Calcedoine contre les Canons de Nicée.'Il l'exhorte mesme à se maintenir dans le troisieme rang[contre Constantinople, dont l'elevation ne luy laissoit que le quatrieme.]'Pour le mieux assurer de son sentiment, 'il luy envoya sa lettre à Anatole[du 22 may 452,]& le pria de la repandre partout, [jugeant bien qu'elle ne se publieroit pas du costé de Constantinople.] Leo,ep.93.c.3 4.5.p.622.623. c.5.p.623. c.3.p.622. c.5.p.623.

Il exhorte aussi Maxime à s'opposer de tout son pouvoir aux c.2.p.621.

1'. Facundus cite tout cet endroit. Fac.l.9.c.4.p.209

heresies de Nestorius & d'Eutyche, à veiller pour cela non seulement sur les Eglises de sa jurisdiction, mais generalement sur
c.3.p.622. toutes celles[de l'Empire]d'Orient ; '& à luy envoyer souvent
c.6.p.623. des relations de ce qui s'y passeroit. 'Il luy recommande aussi d'empescher que tous ceux qui ne sont pas dans le sacerdoce, laïques ou moines, ne prennent la liberté d'instruire & de prescher : Car encore, dit-il, qu'il soit à souhaiter que tous les « enfans de l'Eglise sachent [discerner] la vraie & saine doctrine « [d'avec la fausse;] il ne faut pas neanmoins permettre que ceux « qui ne sont pas dans l'ordre du sacerdoce prennent la qualité de « Docteurs, & en fassent les fonctions, parcequ'il faut que dans « l'Eglise de Dieu tout se fasse selon l'ordre. « [Cela ne regarde pas tant les troubles que les moines causoient alors dans la Palestine ou ailleurs, que ceux qu'ils avoient causé dés avant le Concile de Calcedoine, & qui avoient donné occasion au 4, 18 & 23e Canon de ce Concile.]
ep.93.c.6.p.627. 'Car il luy écrit cela sur l'avis qu'il en avoit receu de Theodose [l'année precedente] par ses Legats.
a.p.895.1. 'Il n'y a aucune apparence que S. Leon veuille exclure les Prestres en cet endroit du ministere de la parole.

Fac.l.3.c.2.p.104.105. 'Facundus cite cette lettre contre ceux qui disoient de son temps que Saint Leon avoit appellé Theodore de Mopsueste le maistre de Nestorius.[Nous ne voyons pas qu'on puisse tirer de
p.100.b. cette lettre qu'il ne l'ait pas fait.]'Mais il est vray qu'on ne trouve point qu'il ait jamais parlé de ce Theodore.[Il n'ignoroit pas sans doute avec quelle chaleur les Grecs parloient pour & contre. Mais il estoit de sa sagesse de ne se point engager dans une question ou difficile, ou odieuse, ou peu necessaire. On ne voit point non plus qu'il ait jamais parlé des anathematismes de Saint
b. Cyrille,]quoiqu'on pretendist sous Justinien qu'il les avoit "confirmez expressement. "*desiderata concat.*

Leo,ep.93.c.6.p.628. 'Le mesme jour [10 de juin,] ou le lendemain, il écrivit à
a p.623. Theodoret, ^a l'exhorta à travailler avec luy "pour éteindre les restes de l'Eutychianisme & du Nestorianisme, & le pria de luy mander en quel état estoient les Eglises de l'Orient, afin qu'il les pust assister dans toutes les choses où elles avoient besoin de luy. "V. Theodoret §.43.

ep.94.95.p.628.630. 'La charge que Dieu avoit commise à S. Leon, l'obligeant aussi bien de veiller pour l'avenir que de regler le present, il tascha d'empescher qu'il n'arrivast du trouble dans l'Eglise sur la feste de Pasque de l'an 455. Theophile d'Alexandrie avoit marqué dans son cycle, que Pasque devoit estre cette année là le 24

d'avril. Cela ne s'accordoit point avec les regles des Latins, qui ne croyoient pas que cette feste se dust faire plustard que le 21, ou tout au plus que le 23 d'avril. C'est pourquoi ils l'avoient marquée pour[le dimanche precedent, qui estoit] le 17 du mesme mois. [S. Leon qui ne savoit pas que S. Ambroise"avoit soûtenu avec les Alexandrins, que Pasque se devoit faire en 387 le 25 d'avril,]'le regardoit comme une chose sans exemple, & mesme comme une grande faute, de la faire le 24. 'Et se doutant bien neanmoins que les Alexandrins, qui avoient le principal soin de cette discussion, & de faire savoir aux autres Fideles le jour qu'il falloit faire Pasque,'s'attacheroient à Theophile. La crainte qu'il eut de voir arriver de la division sur ce sujet,'l'avoit obligé d'en écrire dés avant le Concile de Calcedoine à Pascasin de Lilybée, & de le prier d'examiner avec soin cette difficulté.

V. son titre §49.

ep.94.p.629.

p.628.

ep.95.p.630.

ep.68.c.4.p.568.

[Nous ne savons point ce que Pascasin luy répondit,]'mais seulement que S. Leon en écrivit à Marcien mesme'le 16 juin de cette année. Il le pria de faire examiner cette difficulté par des Egyptiens, & d'autres personnes habiles en ces supputations; 'de les assembler pour cela, & de faire en sorte que les Egyptiens ne s'opiniatrassent pas à soûtenir une chose qui luy paroissoit insoûtenable.'Il pria mesme l'Empereur de luy mander quel auroit esté le succés de cet examen. [a] C'estoit presumer beaucoup de la bonté de ce prince.[b]Il en écrivit le mesme jour à Julien de Cos, afin qu'il sollicitast cette affaire auprés de l'Empereur. [Il en écrivit en mesme temps à Saint Protere d'Alexandrie, s'il ne l'avoit fait dés auparavant,]'lorsqu'il luy écrivit avant le 11 de mars.'Car Saint Protere avoit receu un memoire de luy sur cela assez long-temps avant que Marcien luy en écrivist.

ep.95.p.530.

ep.94.p.628.

ep.95.p.630.

p.630|ep.94.p.629.

a ep.94.p.628.

b ep.95.p.630.

ep.86.c.3.p.613

p.646.

'Il écrivit encore à Julien le 25 du mesme mois par le Comte Rodane, pour luy faire un reproche d'amitié de ce qu'il ne luy écrivoit pas assez souvent, & surtout de ce qu'il ne luy avoit pas répondu aux lettres qu'il luy avoit envoyées par [l'autre] Rodane Sousaide.'Il semble qu'il ait écrit par le mesme Comte à l'Empereur, sur quelque matiere qui regardoit la paix de la foy, & l'observation des Canons. [Nous n'avons point cette lettre, ni toutes les autres qu'il peut avoir écrites dans le reste de cette année. Car il ne faut pas douter qu'il n'ait au moins écrit à Marcien sur la mort de Pulquerie, qui arriva au mois de juillet.]

ep.98.p.638.

p.639.

'Dés que Marcien eut receu la lettre de S. Leon sur la feste de Pasque, il envoya un officier en Egypte,'avec une lettre [c] adres-

ep.105.c.3.p.653.

ep.100.c.2.p.643.

c p.646.

p.646|103.c.3.p. 653. sée à S. Protere d'Alexandrie, 'pour l'avertir de l'erreur que le Pape trouvoit dans le cycle de Theophile, [a] & il ordonnoit que l'on examinast cette question avec toute l'exactitude possible. Il en assura le Pape par la réponse qu'il luy fit. Julien luy répondit aussi sur cela; mais il n'avoit pas seulement compris la difficulté; de sorte qu'il fallut que S. Leon la luy expliquast de nouveau dans sa lettre du 9 janvier 454.

a p.646|100.c.2. p.641. p.640.



ARTICLE CL.

Saint Protere soutient contre S. Leon le cycle de Theophile: S. Leon se rend: De Victorius, & de son cycle.

L'AN DE JESUS CHRIST 454, DE LEON 13 & 14.

Leo, ep.102.c.2. p.643. 'SAINT Leon recommanda encore à Julien de Cos le 9 de mars 454, le soin de faire regler promtement le jour qu'il ep.105.c.3.p. 643. faudroit faire Pasque en 445.'Il n'avoit point encore eu d'éclaircissement sur ce sujet le 15 d'avril.

p.646. S. Protere ne manqua pas neanmoins d'examiner la difficulté dés qu'il en eut receu le memoire du Pape: Et il trouva qu'il n'y avoit aucune faute ni en cet endroit, ni dans tout le reste du p.646-649. cycle de Theophile.'Il en écrivit une grande lettre à Saint Leon, p.647.c.1. 'où il luy mande resolument qu'à Alexandrie, dans l'Egypte, & p.647.c.2-6. par tout l'Orient on feroit Pasque le 24 d'avril.'Il en rend la raison, qui estoit que le dimanche 17 d'avril n'estoit que le 14 de la lune, auquel on avoit toujours observé avant & aprés Theo- p.648.c.4. phile, de ne point faire Pasque:'Que c'estoit ce qui avoit obligé c.6. de differer cette feste l'an 387 jusqu'au 25 d'avril; '& que cela p.648.649. arriveroit encore en 482.'Il montre aussi que ce n'estoit pas le se- c.7.9. cond mois, comme quelques uns le pouvoient pretendre, mais le premier.[Je n'en conçois pas le raisonnement.]

p.649.c.10. 'Ainsi il prie le Pape d'assurer les Occidentaux, que le jour de Pasque selon les regles des Peres & de l'Eglise, seroit le 24 d'avril; Qu'il se haste de le luy mander, comme ses predecesseurs avoient fait en de semblables rencontres, afin qu'il n'arrivast p.646.647.c.1. point de diversité dans la celebration de cette feste; 'Qu'on pouvoit bien soupçonner quelque faute de copiste dans le cycle de Theophile, mais non pas aucune erreur de calcul, ni aucun p.649.c.10. manquement d'exactitude.'Il envoya cette lettre en grec sans la traduire, parcequ'il n'avoit personne qui pust bien traduire en p.646-649. latin. 'Et neanmoins nous ne l'avons aujord'hui qu'en latin parmi

mi celles de S. Leon. [S. Protere l'envoya apparemment à Marcien pour la faire tenir à ce Pape,] puisque c'estoit par cette voie que S. Leon avoit toujours attendu sa réponse.

'Il est certain que S. Leon avoit receu la lettre de S. Protere avant le 29 de may,[a] & qu'il en avoit receu une de Marcien sur le mesme sujet avant le 28 de juillet. Il paroist que Marcien appuyoit le sentiment de S. Protere: [& il ajoutoit peut-estre que tout l'Orient estoit resolu de le suivre,] puisque S. Leon l'appelle la définition des Orientaux,'& S. Prosper dit qu'ils suivirent tous le sentiment que l'Evesque d'Alexandrie soûtenoit avec opiniatreté. ep.108.c.1.p. 659. a ep.109.p.660 Prof.L.

'S. Leon ne fut pas tout à fait convaincu des raisons de S. Protere,[b] mais l'amour extreme qu'il avoit pour l'unité le fit resoudre à s'y rendre.[c] Il en assura Marcien le 29 de may, le priant ce semble de le faire savoir à S. Protere,[d] à qui il paroist n'avoir pas eu dessein de faire d'autre réponse.[e] Ainsi le 28 de juillet il manda aux Evesques des Gaules & d'Espagne de faire Pasque le 24 d'avril.[f] Et il écrivit la mesme chose aux autres Evesques de l'Occident. Leo,ep.108.c. 1.p.659. b p.659|109.112. p.660.664. c ep.108.c.1.p. 658.659. d n.p.899.2. e ep.109.p. 659.660. f ep.112.c.1. p.664.

[Marcien n'avoit pas encore receu la lettre que S. Leon luy avoit écrite le 29 de may,] lorsqu'il écrivit une seconde fois à ce Saint sur le mesme sujet du jour de Pasque. Ce qui obligea Saint Leon de l'assurer de nouveau au commencement de l'an 455, qu'il se rendoit au sentiment de Saint Protere, passant pardessus les raisons contraires pour le bien de l'union & de la paix. 'On fit donc Pasque l'année suivante le 24 d'avril: mais ce ne fut pas sans que Saint Prosper & d'autres Latins [attachez à leur supputation] en fussent extremement choquez. p. 664. Prof.L.

'On croit que cette difficulté obligea S. Leon à faire examiner plus exactement qu'on n'avoit fait jusqu'alors, les regles & les supputations par lesquelles il falloit trouver tous les ans la feste de Pasque. [Nous trouvons en effet que S. Prosper "compofa un cycle pascal.] '& nous avons encore celui que fit Victorius à la priere d'Hilaire alors Archidiacre, & peu aprés Evesque de Rome. 'Hilaire qui pouvoit avoir receu cette commission de Saint Leon,' ayant lu beaucoup d'écrits faits sur ce sujet par les Grecs & par les Latins, reconnut bien qu'il n'y avoit pas moyen de les accorder, & que pour luy il n'avoit pas assez de lumiere pour trouver la verité parmi ces opinions differentes & opposées. Ainsi il s'adressa à Victorius, & le pria d'examiner à fond cette difficulté, pour tascher de trouver un moyen d'accorder l'Orient Leo,n.p.328. 329. V. son titre § Buch.cycl.p.1. & c|Genn.c.88 Leo,n.p.329. Buch.p.1.

avec l'Occident, afin qu'il n'arrivast plus de trouble dans la celebration du premier de nos mysteres.

Genn.c.88. a Buch.p.90. 'Victorius estoit d'Aquitaine, a de la ville de Limoges, s'il en faut croire Paul de Middelbourg. Il y a bien de l'apparence qu'il demeuroit à Rome. Bucherius veut mesme qu'il y ait esté elevé à l'état ecclesiastique, parcequ'Hilaire l'appelle son saint, honorable, & tres cher frere.[Neanmoins Gennade & les autres qui en parlent, ne luy donnent aucune qualité: de sorte que ce pouvoit p.1. estre un simple laïque, occupé aux lettres & à l'étude.] 'Hilaire Genn.c.88. luy parle avec quelque autorité: 'Il s'adressa à luy, parcequ'il estoit fort habile & fort exact dans les supputations. [Victorius travailla donc sur ce sujet; & quelque temps aprés il envoya à Hilaire un cycle pascal de 532 ans, qu'il commençoit l'an 28 de Buch.p.7. l'ere commune.] 'Il y marque les Consuls jusqu'à Constantin & Rufe,[qui sont ceux de l'an 457. Ainsi l'on voit qu'il achevoit alors cet ouvrage.]

p.92. 'Ce cycle eut beaucoup de reputation. [Le Concile d'Orleans en 541, ordonna qu'on le suivroit pour la celebration de Pasque; & on voit par Saint Gregoire de Tours qu'on le suivoit effectivement pr.p.29-32. ment dans la pluspart des Eglises de France.] 'Gennade, Saint Gregoire de Tours, S. Isidore, Scaliger mesme en parlent avec estime: Beaucoup d'autres le citent aussi. Il n'est pas neanmoins sans fautes: & outre les defauts que l'exactitude des derniers temps y a trouvez, Victor de Capoue fit un livre dans le siecle suivant pour en refuter les erreurs. [Ceux qui desireront en savoir davantage, pourront consulter ce cycle mesme que Bucherius a donné au public, avec un discours du mesme auteur adressé à Hilaire, & de grands commentaires que Bucherius y a ajoutez.]

Sid.l.5.ep.21. p.154|n.p.63. 'Le P. Sirmond ne s'eloigne pas de croire, que Victorius dont nous parlons, est celui qui estoit oncle de Sacerdos & de Justin, & que S. Sidoine appelle un homme distingué, & d'une erudition universelle, qui entre les beaux ouvrages qu'il avoit faits, avoit surtout excellé pour la poësie. Il estoit mort avant l'episcopat de Sidoine,[c'est à dire avant la fin de l'an 471.]

ARTICLE CLI.

S. Leon se rejouit de la paix de la Palestine: Sa réunion avec Anatole.

Leo,ep.100.c. 1.p.640. 'LE 9 janvier de cette année 454, S. Leon receut une lettre de Julien, qui luy mandoit le rétablissement de Juvenal,

& la fin des troubles de la Palestine. 'Il apprit la mesme chose de deux lettres de Marcien, [qu'il receut apparemment avec celle de Julien, puisqu'il y répondit le mesme jour.] 'L'une de ces deux lettres de Marcien regardoit Anatole de Constantinople. [a] Je pense que S. Leon receut encore avec la lettre de Julien, celle que S. Protere luy écrivoit pour l'assurer entierement de sa foy, & luy faire excuse de ce que sa premiere lettre estoit plus obscure. 'Cette lettre fut apportée par l'Evesque Nestorius [ou Nestor de Phragonée en Egypte,] qui en apporta aussi une de Marcien, où ce Prince rendoit à Saint Leon un témoignage avantageux de Protere. [Ainsi il paroist que Nestor estoit venu d'Alexandrie par Constantinople, & avoit apporté toutes les lettres dont nous venons de parler.] 'Julien parloit encore à Saint Leon de la difficulté sur Pasque, [c] de la lecture qu'on avoit faite de sa lettre au Concile de Calcedoine, & de l'affaire d'Aece.

ep.99.p.639. ep.100.c.3.p.641. a ep.100.c.1.p.640. V.§142. ep.103.c.1.p.644. b ep.104.c.1.p.650. ep.100.c.2.p.640.641. c c.3.p.641.

'S. Leon eut tant de joie d'apprendre que la Palestine estoit en paix, 'qu'il écrivit à Julien le jour mesme qu'il avoit receu sa lettre. [d] Il répondit aussi ce jour là à Marcien pour l'assurer de la joie que l'état de la Palestine luy avoit causée, & l'exhorter à travailler de mesme à la paix de l'Egypte, où les tenebres de l'heresie chassées de toute la terre s'estoient renfermées. [Il attendit une autre occasion pour luy répondre sur Anatole,] & il ne le fit que le 9 de mars. [Nous avons vu ci-dessus ce qu'il luy répondit sur ce sujet, & comment Anatole s'estant soumis à une partie de ce que le Pape souhaitoit de luy, il luy écrivit le 29 de may une lettre de paix & d'amitié.]

ep.99.p.639. ep.100.c.1.p.640. d ep.99.p.639.640. ep.101.p.641.642. V.§137, 147.

Note 62. 'Anatole pour satisfaire le Pape, 'avoit deposé André qu'il avoit fait Archidiacre, luy avoit osté à luy & aux autres qui avoient esté ennemis de S. Flavien, & infectez de l'erreur d'Eutyche, toute la part qu'ils avoient dans la conduite des affaires, ou les avoit mesme suspendus des fonctions de leurs degrez, jusqu'à ce que le Pape en eust autrement ordonné, & avoit rétabli Aece dans l'état & l'honneur qu'il possedoit auparavant, 'non dans son archidiaconat, ce qui ne se pouvoit pas, [mais dans l'administration des affaires de l'Eglise, l'ayant retiré de son exil pretendu pour le rappeller auprés de luy,] '& luy donner des marques de bonté & d'affection, '& luy ayant donné le soin de répondre aux lettres qu'on luy écrivoit sur les affaires ecclesiastiques.

p.654.§2. n.p.324.§9l 90l.1. ep.106.c.2.p.655. p.654.c.2.

'S. Leon fut fort aise de cette nouvelle, [e] exhorta Anatole de donner la dignité d'Archidiacre, & toutes les autres principales

ep.106.c.2.p.655. e p.656.

*fonctions, à des personnes qui n'eussent jamais esté soupçonnées d'erreur, permit de rétablir dans leurs degrez ceux qui ayant esté autrefois dans l'heresie, en auroient demandé pardon, & fait une profession claire & nette de la veritable foy, '& consentit mesme [ce qui est surprenant,] qu'André qu'il traite d'heretique, & Eufratas autrefois accusateur de Saint Flavien, fussent elevez à la prestrise. 'Je ne sçay si c'est le mesme André dont nous verrons que S. Leon se plaignoit en 457 & 458, comme d'un Eutychien qu'il falloit qu'Anatole deposast de son ordre; [ce qui montre qu'il estoit Ecclesiastique, quoiqu'il ne marque pas son degré.]

* officiorum primatum

p.655. | ep.126.c.4.p.683|131.c.2.p.691.

'Ce fut Marcien, qui par l'inspiration du S. Esprit dont il estoit rempli, procura la reconciliation de Saint Leon avec Anatole, portant ce dernier à faire ce que Saint Leon souhaitoit de luy.'Il accompagna de ses lettres la lettre de soumission qu'Anatole écrivit au Pape, & pria Saint Leon de luy accorder une réponse. 'C'est pourquoi S. Leon luy récrivit le mesme jour qu'à Anatole, pour le remercier du soin qu'il prenoit de l'Eglise.'Il luy marque ce qu'il attend du zele & de l'affection d'Anatole, 'luy recommande Julien de Cos, & luy parle du moine "Carose.

ep.106.c.1.p.655|107.1.p.657. | ep.107.c.1.p.657. | p.658. | c.2.3.p.657.658. | c.3.4.p.658. | V.§100,113.154.



ARTICLE CLII.

Il écrit à S. Protere: Travaille pour maintenir la foy & la discipline à Alexandrie & à Constantinople.

'POUR revenir au 9 de mars, S. Leon répondit le mesme jour à la lettre de Saint Protere, & luy témoigna la joie qu'il en avoit receuë, '& la resolution où il estoit de défendre l'honneur & les droits de son Eglise, soit contre Anatole, soit contre tous ceux qui voudroient luy faire tort.'Il l'exhorte à employer avec vigueur toute la lumiere [& toute la force] du Saint Esprit pour s'opposer à l'heresie, & à ne pas souffrir qu'on altere la verité par le changement mesme d'une syllabe, qui peut quelquefois estre d'une extreme consequence. 'Il ajoute ensuite: « Je vous avertis donc, mon tres cher frere, par le soin que j'ay de nostre « foy, que comme les ennemis de la croix de J.C. examinent jusqu'à nos moindres paroles, nous ne leur donnions pas la moindre occasion de nous accuser faussement d'avoir des sentimens « Nestoriens. Il est de vostre devoir en exhortant le peuple, le « Clergé, & tous les freres, à s'instruire & à avancer de plus en «

Leo,ep.103.c.1.p.644. | c.3.p.645.646. | c.1.p.644. | c.2.p.645.

» plus dans la foy, de les persuader que vous ne leur enseignez
» rien de nouveau, mais la mesme doctrine que tous les saints
» Evesques qui nous ont precedez, & avec qui ma lettre[à Flavien]
» s'accorde en tout. Mais il ne faut pas vous contenter de leur
» dire toutes ces choses: il faut les en convaincre par la lecture
» & l'explication des ouvrages de ces Saints, afin que le peuple
» de Dieu reconnoisse que l'on ne leur enseigne presentement
» que ce que nos predecesseurs avoient appris de leurs peres, &
» ce qu'ils ont enseigné à leurs successeurs. C'est pourquoi je vous
» prie de ne faire lire ce que j'ay écrit qu'aprés qu'on aura lu les
» écrits des Evesques qui ont esté avant nous, afin que les Fideles
» soient assurez que nous preschons la mesme doctrine que nous
» avons receuë de la tradition. 'Ces Peres, de l'autorité desquels il luy conseille de s'appuyer, sont particulierement ceux qui avoient fleuri dans l'Eglise mesme d'Alexandrie, comme Saint Athanase, Theophile, & S. Cyrille. 'Il luy conseille aussi de ne point souffrir que les Evesques d'Egypte luy refusent l'obeïssance qu'ils avoient renduë à ses predecesseurs, mais de les obliger de venir à son Concile quand il les demanderoit, luy promettant qu'il l'appuyeroit de sa part autant qu'il luy seroit possible. ep.102.c.1.p. 643|104.c.3.p. 651. ep.103.c.3.p. 646.

'Comme les Eutychiens pretendoient trouver l'erreur de Nestorius dans la traduction greque de sa lettre à Saint Flavien, [a]il écrivit le mesme jour 9 de mars à Julien de Cos, pour le prier d'en faire une nouvelle traduction fort exacte, & de la mettre entre les mains de l'Empereur, afin qu'il l'envoyast sous son seau aux magistrats d'Alexandrie, & qu'on la lust dans l'Eglise devant le peuple pour le détromper, 'avec les passages des Peres [qu'il y avoit joints.] ep.102.c.1.p. 643|104.c.3.p 651. a ep.102.c.1.p. 643. p.643|104.c.3. p.651.

'Il écrivit à Marcien mesme pour le prier de rendre ce service à l'Eglise. [b] Il le fit par une seconde lettre écrite le mesme jour que celle où il luy parloit d'Anatole, ou le lendemain. [c] Il prie encore ce Prince d'écrire à S. Protere, & de l'encourager, afin qu'il ne s'abatist pas par les contradictions que les heretiques luy faisoient. 'Il envoya à Julien des copies de ses lettres à Saint Protere & à Marcien. [d]Comme l'Evesque Nestor avoit apporté à Rome la lettre de S. Protere, [il peut bien aussi en avoir raporté la réponse, & mesme les autres lettres du mesme jour, si nous voulons qu'il s'en soit retourné par Constantinople.] ep.102.c.1.p. 643. b ep.104.c.3.p. 651. c c.2.p.650. 651. ep.102.c.1.p. 643. d ep.103.c.1.p. 644.

'S. Leon receut quelque temps aprés une lettre de Julien, qui l'obligea de prier Marcien le 15 d'avril de bannir Eutyche, [a]qui vivoit & blasphemoit encore, dans quelque desert bien eloigné ep.105.c.1.p. 652.653. &c.

c.3.p.653. de Constantinople. 'Il luy recommanda en mesme temps les Ecclesiastiques de Constantinople qu'il craignoit qu'Anatole n'opprimast, [n'ayant pas encore receu la lettre qu'Anatole luy écrivoit pour se reconcilier avec luy.] 'Aussi il ne répondit à cette lettre que le 29 de may. (ep106.p.655.)

ep.107.p.657. 658. a ep.108.p.658. 659. p.659. Le mesme jour 29 de may, Saint Leon écrivit deux lettres à Marcien, l'une sur sa reconciliation avec Anatole, a l'autre pour luy mander qu'il estoit resolu de suivre le sentiment de Saint Protere touchant le jour de Pasque de l'année suivante. 'Il le prie par la mesme lettre d'ordonner que les œconomes de l'Eglise de Constantinople rendroient leurs contes devant les Evesques, comme cela s'estoit toujours pratiqué, & non pas devant les magistrats seculiers, comme on les vouloit obliger de faire. Il luy avoit déja écrit sur cela dans une autre lettre [qui est perduë.]

Bar.454.§12.13. 'Baronius croit qu'ensuite de la soumission d'Anatole à Saint Leon, & pour la rendre publique & immuable, Marcien publia une loy, par laquelle il abolissoit ce qui avoit esté fait à Calcedoine en faveur de Constantinople, & que Justinien en a tiré celle qui est dans son Code, datée de l'an 454 par laquelle Marcien confirme tous les privileges & les graces accordées par ses predecesseurs aux Eglises Catholiques; casse tous les rescrits accordez contre la disposition des Canons; & recommande particulierement que l'on continuë ce que le fisc avoit accoutumé de fournir en nature aux Eglises, parce, dit-il, qu'il est de nostre bonté d'avoir soin des pauvres, & de prendre garde qu'ils ne manquent des alimens necessaires. 'Baronius a raison de soûtenir que cette loy est de Marcien, de la pieté duquel elle est tres digne; '& il a encore raison de dire qu'elle n'est pas entiere, mais qu'elle a esté tronquée, s'il est vray qu'elle ostast ce que le Concile de Calcedoine avoit donné à l'Eglise de Constantinople. Car ce que nous en avons ne dit rien de cela; le second article qui casse les rescrits contraires aux Canons, [ne touchant point du tout à ce qui avoit esté fait, non par des rescrits des Empereurs, mais par les Canons de deux Conciles œcumeniques. Mais je ne sçay d'où Baronius a sçeu que cette loy contenoit ce que nous n'y lisons point.] (Cod.J.l.1.t.2.§12.p.16.17. — Bar.454.§13 — §12.)



ARTICLE CLIII.

Il écrit à Juvenal, Dioscore meurt: Marcien travaille inutilement pour ramener ses partisans à l'Eglise.

V.§146. [JUVENAL de Jerusalem ayant esté rétabli "sur la fin de l'année precedente, deputa cette année à S. Leon André Prestre, & Pierre Diacre, avec une lettre qu'il luy écrivoit sur ce qui luy estoit arrivé, & où il parloit de la lettre de Saint Leon à Flavien.] 'S. Leon luy répondit le 4 de septembre,ᵃ & luy témoigna nettement que ce qui l'avoit le plus touché dans le soulevement des peuples contre luy, c'est qu'il en avoit luy mesme esté cause par ses fautes passées, n'y ayant personne en qui l'ignorance du mystere de l'Incarnation fust moins excusable que dans un Evesque de Jerusalem. 'Il luy explique encore ce mystere, afin qu'il en instruise les autres, que l'ignorance ou la malice retenoit encore dans le schisme, l'exhortant à employer pour cela l'autorité de ceux que Dieu avoit rendu illustres dans l'Eglise par leur science. 'Il le remercie selon quelques editions, de luy avoir envoyé des Eulogies, avec un petit morceau de la vraie Croix. 'Mais comme cet endroit ne se trouve point dans presque tous les manuscrits, on croit qu'il a esté ajouté.

Leo,ep.110.c.1 p.660. c.4.p.662. p.662. a c.1.p.660. 661. c.1.2.p.661. c.3.4.p.662. n.p.902.§3. §3.

NOTE 63. [Dioscore relegué à Gangres en Paphlagonie depuis sa deposition,] 'mourut "cette année, ᵇle 4 de septembre selon la chronique Orientale.ᶜEt en effet, S. Leon ne répondit que le 6 de decembre à la lettre par laquelle Julien de Cos luy avoit mandé sa mort. Il regarda cet evenement comme un effet de la providence divine en faveur de son Eglise, y ayant lieu d'esperer que le défenseur du mensonge & le protecteur de la perfidie estant mort, ceux qui l'avoit suivi dans l'erreur auroient plus de facilité à s'en retirer, & à ouvrir les yeux à la lumiere de la verité.

ep.111.p.663. b Chr.ori.p. 118. c Leo,p.663.

'Il ne doutoit pas que Marcien ne fist de son costé pour cela tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Prince zelé pour le salut de ses sujets. 'Il paroist en effet que sur la fin de cette année il envoya en Egypte pour les interests de la religion un nommé Jean celebre pour la pureté de sa foy, & à qui il donna "une qualité qui le mettoit audessus des Senateurs Romains. 'Il n'y a pas lieu de douter que ce Jean ne soit le mesme que Jean le Decurion, 'envoyé par Marcien en Egypte pour le mesme effet, & qui

p.663. ep.113.c.1.p. 665. Vir spectabilis. n.p.900.1. Conc.t.4.p. 856.c.

1. ᵃFacundus cite cet endroit. ᵃFac.l.3.c.3.p.108

estoit tres capable de rendre raison de toutes les choses qui [re-
c. gardoient la foy. 'Il savoit parfaitement tout ce qui s'estoit passé
dans le Concile de Calcedoine, & y avoit assisté, [quoique nous
p.535.d. n'y trouvions rien de luy,] sinon que durant le Concile Marcien
l'avoit chargé de porter une réponse de sa part à Carose & à
d'autres moines Eutychiens. [Je pense qu'il pouvoit estre Decu-
Leo,ep.113.p. rion ou Senateur d'Alexandrie.] 'Mais il falloit qu'il eust avec
665. cela "quelque qualité qui l'elevoit audessus mesme des Sena- *Vir spectabi-*
Conc.p.856.c. teurs Romains. 'Marcien l'envoya donc en Egypte pour lever *lis.*
tous les doutes & toutes les difficultez qui pouvoient empescher
les moines [& les autres] de se soumettre à l'autorité & à la doc-
trine du Concile.

c|850.c.d.e. Il écrivit en mesme temps "une seconde lettre adressée aux Note 64.
moines d'Alexandrie, pour les assurer encore, comme il avoit
déja fait "par la premiere, que le Concile n'avoit innové quoy V.§ 143.
que ce soit dans l'ancienne doctrine de l'Eglise, mais qu'il s'estoit
entierement attaché à la doctrine de S. Athanase, de Theophile,
p.856.a. & de S. Cyrille.'Il se justifie aussi luy mesme, en protestant qu'il ne
b. croyoit qu'un seul Fils de Dieu, "& une seule personne en J.C.'Il &c.
avertit ensuite les moines de s'unir à l'unique Eglise Catholique
[sous S. Protere,] leur declarant que s'ils tiennent des assemblées
particulieres contre les Canons, ils en seront punis selon la ri-
gueur des loix.

L'AN DE JESUS CHRIST 455, DE S. LEON 14 & 15.

[Il paroist que Iean le Decurion fit peu d'effet sur les hereti-
p.886.c. ques d'Egypte.] 'Car les habitans d'Alexandrie estoient telle-
ment infectez du venin d'Apollinaire [& d'Eutyche,] que Mar-
cien fut obligé de renouveller le premier aoust 455, toutes les
severitez qu'il avoit déja ordonnées contre cette secte, [par la
d.e|887.a. loy "du 28 juillet 452.'Il declare donc que tous ceux qui suivront V.§ 134.
la doctrine d'Eutyche & de Dioscore, au lieu de celle des anciens
Peres & des Conciles, autorisée par le Concile de Calcedoine,
seront traitez selon la rigueur des loix faites & par luy & par ses
p.887.a.b. predecesseurs contre les Apollinaristes: 'Et il y condamne parti-
culierement ceux qui ne communiqueront point avec S. Pro-
p.887.888. tere. 'On voit dans cette loy mesme quelles estoient les peines
ordonnées contre eux.

p.888.a.b. 'La loy défend encore de faire ou d'avoir aucun écrit "contre &c.
le Concile de Calcedoine, & ordonne de bruler tous ces écrits
c. Eutychiens.'Elle est adressée à Pallade Prefet du Pretoire, avec
ordre de la faire publier & executer partout, mais principale-
ment

ment à Alexandrie & dans toute l'Egypte. 'Car quoiqu'elle fust p.886.d|887.a.
proprement pour l'Egypte, elle ne laissoit pas d'estre generale
pour tout l'Empire. 'Justinien l'a inserée presque toute entiere Cod.J.1.t.4.l.8.
dans son Code; & elle y est datée du 13 aoust 457,[auquel elle p.92.93.
fut peut-estre renouvellée par Leon. Car S. Protere qui y est supposé vivant, estoit mort alors.

La suite ne fera que trop voir que les esperances de S. Leon & les soins de Marcien n'eurent pas le succés que leur pieté sembloit meriter. Les maux que Dioscore avoit faits à l'Eglise, durerent long-temps aprés sa mort.] 'Les plus purs Eutychiens de Eva.l.3.c.31.p.
l'Egypte, c'est à dire les plus corrompus & les plus obstinez, 359.c|Possev.t.2.p.501.
estoient ceux que l'on appelloit le parti de Dioscore.ª Ceux qui a Boll.20.jan.
suivoient Theodose dans la Palestine passoient aussi pour estre p.315.§85.
de la communion de Dioscore. 'Son impieté luy a fait meriter Leo,n.p.316.§
d'estre honoré comme Saint par les schismatiques jusques à la 12.
fin du siecle dernier, [s'il ne l'est encore à present. Mais elle luy a fait aussi meriter à plus juste titre,] 'd'estre appellé par Saint Leon ep.93.c.2.p.
un second Pharaon, & un cœur impenitent. 'Il a laissé quelques 625.
écrits en faveur de l'heresie Eutychienne. ᵇ On l'a accusé d'avoir Eva.l.3.c.22.p.352.c.
corrompu quelques ouvrages de Saint Cyrille, pour les rendre b Leont.act.8.
favorables à son erreur. p.527.d.



ARTICLE CLIV.

De l'Abbé Carose: Maxime d'Antioche est deposé, & Basile mis en sa place.

'SAINT Leon receut [au commencement de cette année] Leo,ep.112.c.
une nouvelle lettre de Marcien sur la feste de Pasque,'& une 1.p.664.
autre de Julien de Cos, qui luy mandoit que Marcien avoit mis c.2.
V.§153. "Carose & Dorothée Abbez Eutychiens en des lieux où ils ne
pouvoient nuire a personne. 'S. Leon en remercia Marcien par la c.1.2.
mesme personne qui luy avoit apporté la lettre de ce Prince, '& n.p.902.2.
ce fut apparemment dés l'onzieme de janvier 455. [S'il répondit en mesme temps à Julien de Cos, comme il y a bien de l'apparence, la lettre est perduë.]

&c. 'Julien manda [peu aprés] à S. Leon que Carose "avoit renoncé ep.113.p.665.
à l'Eutychianisme, & que Jean [le Decurion] avoit esté envoyé en Egypte. S. Leon remercia Julien par un billet daté du 12 mars. Il avoit receu cette lettre de Julien par un nommé Geronce,
'aussi-bien que celle à laquelle il avoit répondu le 6 decembre ep.111.p.663.

454. [Je ne sçay si ce peut estre le mesme, qui auroit fait si promtement tant de voyages en hiver.] ep.127.p.683. 'Il est parlé dans la suite d'un Sousaide de ce nom.

[Ce fut apparemment avec la derniere lettre de Julien que] ep.114.p.666. 'S. Leon receut un compliment d'Anatole, dont il le remercia le 13 de mars. Il l'exhorta en mesme temps à témoigner du zele pour arracher de son Eglise ce qui y restoit encore des heresies [de Nestorius & d'Eutyche,] & de ne se pas faire accuser de paresse par un excés de bonté qui pouvoit avoir des suites fort dangereuses.

ep.113.c.2.p.665. 'Saint Leon dans sa lettre du 11 mars, prie Julien de luy mander quelle seroit l'issuë de l'affaire de [Maxime] Evesque d'Antioche, que l'on accusoit de choses fascheuses, n.p.330.§6. 'mais qui ne sont pas exprimées : Et je ne voy pas mesme de fondement à dire que c'estoient des crimes d'Etat plutost que d'autres. [La chronique de Nicephore semble plutost marquer "quelques faute contre la pureté :] διαπταῖσμα ep.113p.665. 'Cette affaire causoit beaucoup de douleur à S. Leon, [& elle ne pouvoit qu'estre tres importante à l'Eglise, regardant un Patriarche. Il ne parle pas neanmoins de s'en rendre juge.] p.665. 'Il se contente de s'en reposer sur le soin & la vigilance des Evesques, & particulierement sur la justice & le zele de Marcien, qui ne manqueroit pas d'apporter toutes les precautions possibles pour empescher que la surprise n'eust lieu de part ou d'autre dans cette affaire.

n.p.320. 'On ne trouve point dans les anciens si Maxime fut deposé, ou s'il mourut dans ce temps là. [Ainsi il faut nous arrester à la chronique de Nicephore, qui dit qu'il fut deposé.

Il est certain que Basile luy succeda cette année ou la suivante,] ep.118.c.1.p.670. 'puisque ce fut Marcien qui manda sa consecration à Saint Leon. Bar.456.§30. 'Baronius pretend montrer que Basile fut fait Evesque au commencement de 456; mais il ne se fonde que sur la chronique de Nicephore, [où il y a bien des fautes.] Theophane le fait commencer dés l'an 454. [Ainsi Maxime a pu estre deposé dés la fin de cette année là, quoique Saint Leon ne le sceust pas encore au commencement de celle-ci.] Mais on ne peut pas dire qu'il l'ait esté plutost : de sorte qu'il faut au moins ajouter plusieurs mois aux quatre ans que Theophane & Nicephore donnent à son episcopat, qu'il faut commencer "avant l'an 450. V.§79.

Leo,ep.118.c.1.p.670. 'Basile ni les Evesques de la province [de Syrie] n'avoient point encore écrit au Pape sur son ordination le 23 aoust 457. S. Leon dit que cela eust dû se faire suivant la coutume de l'Eglise. Mais

il ajoute qu'il y avoit eu des raisons qui avoient pu les en empescher. Marcien, comme nous avons dit, luy en manda la nouvelle. Saint Leon dit qu'il ne pouvoit pas douter du merite de Basile, parcequ'il connoissoit sa personne. [Nous ne voyons pas en quelle occasion il l'avoit connu, si nous ne voulons que ce soit "le Diacre Basile qui apporta à Saint Leon en 452, des lettres d'Anatole de Constantinople & de Marcien.] V.§135.



ARTICLE CLV.

Saint Leon empesche Genseric de bruler Rome: L'Imperatrice Eudocie & Saint Auxent se soumettent au Concile de Calcedoine.

'NOUS n'avons aucune lettre de S. Leon depuis le 13 mars de cette année 455, jusqu'au 9 juin 457. Et on croit qu'il en écrivit assez peu durant ce temps là, à cause de la mort de Valentinien tué le 17 mars 455, qui fut suivie d'une infinité de troubles, & particulierement de la prise & du pillage de Rome par Genseric vers le mois de juin, ce qui obligea S. Leon à s'occuper particulierement à la reparation des eglises. 'On ne trouve point "qu'il ait pris d'autre part à ces malheurs, 'sinon qu'estant allé audevant de Genseric, il adoucit un peu cet esprit barbare, & obtint de luy que les Vandales ne mettroient point le feu dans la ville, qu'ils donneroient la vie aux habitans, "& qu'ils ne les mettroient point à la question [pour decouvrir leurs richesses.] Leo,t.1.p.666| n.p.377.2. Bar.455.§13. Prof.L.p.55. NOTE 65. à suppliciis.

L'AN DE JESUS CHRIST 456, DE S. LEON 15 & 16.

'Les malheurs arrivez à Valentinien III, & à sa maison, firent un heureux effet sur l'esprit d'Eudocie sa bellemere. Car outre la mort [honteuse & malheureuse] de Valentinien, [Eudoxie] sa femme, fille d'Eudocie, & leurs filles, avoient esté prises [à Rome par les Vandales,] & emmenées en Afrique. 'Eudocie mesme avoit esté [en partie] la cause de tant de maux, comme S. Euthyme l'en assura, en s'engageant dans le schisme & dans les crimes de l'usurpateur Theodose, '& en y persistant jusques alors. ªOlybre [depuis Empereur,] qui avoit epousé [Placidie] l'une des filles de Valentinien III, écrivit plusieurs fois à Eudocie pour la conjurer de faire reflexion sur des evenemens si funestes, & de se detacher enfin de la communion des Eutychiens. Valere frere d'Eudocie fit la mesme chose. 'Nicephore dit que Pulquerie avoit porté [auparavant] les freres & les filles d'Eudocie à luy écrire souvent sur ce sujet. Anal.g.p.64. p.66. p.63. ª p.64. Nphr.l.15.c.13. p.606.a.

Anal.g.p.69. 'Ces sollicitations l'ebranlerent. Mais elle ne vouloit pas que la consideration du sang l'emportast, [ou parust l'emporter] sur sa conscience, & luy fist quitter ce que son aveuglement luy faisoit regarder encore comme la vraie foy. Enfin, aprés estre demeurée quelque temps dans le doute', la charité [que Dieu commençoit à repandre en son cœur,] luy fit prendre la sage resolution de s'adresser aux Saints, & d'apprendre d'eux de quel costé estoit la foy qu'elle devoit suivre. Elle envoya consulter Saint Symeon Stylite, à qui elle écrivit elle mesme sa disposition: & ce Saint l'exhorta à rentrer dans l'Eglise, 'sans "s'abatre trop de s'en estre separée, luy conseillant en mesme temps de s'adresser à S. Euthyme qui estoit bien plus prés d'elle. (p.65.) (&c.)

Ibid. 'Elle chercha donc S. Euthyme, l'alla trouver jusques dans sa solitude, se tint heureuse de ce qu'il voulut bien luy parler; '& par son conseil elle embrassa la foy du Concile de Calcedoine, aussi-bien que des trois autres Conciles œcumeniques. Ainsi estant retournée à Jerusalem, elle rentra dans la communion de Juvenal, & de l'Eglise Catholique, & y fit rentrer avec elle beaucoup de moines & de laïques, qui en estoient sortis avec elle. ['Cela arriva apparemment en 456, aprés Pasque.] (p.66.) (Note 66.)

p.63-66. ['Toutes ces choses sont raportées plus amplement dans la vie de S. Euthyme,] 'où l'on voit encore quelques autres actions de pieté qu'elle fit durant le reste de sa vie. Cette vie en parle toujours fort avantageusement, & mesme pour son schisme, [si criminel en luy mesme, & dont les suites furent si funestes,] 'elle emploie l'autorité de S. Symeon Stylite pour nous le faire regarder 'comme une tentation passagere, où Dieu avoit permis au demon de la cribler à cause du thresor des vertus dont elle avoit enrichi son ame, [afin qu'en devenant plus humble, elle acquist une pureté toute nouvelle.] 'Elle alloit quelquefois passer du temps dans le desert, pour y imiter les vertus de S. Euthyme, & y jouir de sa conversation. [Ce n'est pas de la vie de S. Euthyme] 'que Nicephore a pris ce qu'il dit, qu'aprés avoir quitté le parti de Theodose, elle continua comme auparavant à assister par ses liberalitez ceux qui demeurerent dans ce schisme, non qu'elle eust encore aucune attache pour eux, mais par la seule compassion de leurs besoins. (p.63.72.) (p.64.65.) (&c.) (Boll. 20. jan. p. 316. n. h.) (Nphr. l. 15. c. 13. p. 607. b.)

Anal.g.p.73. 'Enfin le temps de sa mort approchant, S. Euthyme l'en avertit, & l'exhorta à ne songer plus qu'à s'y preparer. Elle fit dedier le [mécredi] 15 de juin l'eglise de Saint Estienne, & ensuite les autres qu'elle avoit basties, pourvut à leur entretien, & mourut

quatre mois aprés 'la dedicace [de l'eglise de S. Estienne,] le 20 octobre de la 14[e] indiction, '& dans la quatrieme année de l'Empereur Leon, selon Nicephore, [c'est à dire en 460,] [a]quatre ans aprés qu'elle eut abandonné le parti de Theodose, qu'elle avoit suivi durant autant de temps. 'Cet auteur dit qu'elle avoit 67 ans quand elle mourut, [de sorte qu'elle en auroit eu 18 quand elle epousa Theodose en 421; ce qui n'est nullement probable;] '& Nicephore mesme dit qu'elle n'en avoit que 20. [b]Il y a encore d'autres fautes dans le calcul que cet auteur fait de sa vie. p.74. Nphr.l.14.c.50. p.559.b. a c. b. b. b b.c.

[Il faut peut-estre mettre en cette année 456, & sur la fin du regne de Marcien, ce que nous lisons dans la vie de S. Auxent. V. son titre. Ce Saint, "dont la pieté avoit beaucoup paru dans la Cour de Theodose II,] 's'estoit retiré depuis dix ans sur une montagne dans la Bithynie, environ à cinq lieuës de Constantinople, où il menoit une vie tres penitente, que Dieu rendoit illustre par un grand nombre de miracles. Cela n'empescha pas neanmoins qu'il ne se laissast prevenir des faux bruits qu'on repandoit contre le Concile de Calcedoine, qu'il estoit contraire à celui de Nicée, & qu'il refusoit à la Vierge le titre de Mere de Dieu. Plus ce Saint avoit d'ailleurs de merite, plus l'erreur où il estoit pouvoit faire de tort à l'Eglise. C'est pourquoi Marcien jugea avec les Evesques de ces quartiers là, qu'il estoit à propos de le mander pour le porter à recevoir le Concile. Comme il refusa d'abord de venir, Marcien le fit emmener presque par force; & mesme ceux qui l'emmenerent, le traiterent avec assez de dureté. Marcien au contraire luy parla toujours avec beaucoup de respect, comme à un serviteur de Dieu. Il ne gagna neanmoins rien sur luy la premiere fois qu'il le vit. Mais à la seconde, Saint Auxent promit que si le Concile n'avoit point enseigné ce qu'on luy imputoit, il estoit prest de s'y soumettre. Marcien l'envoya donc à la grande eglise, manda à Anatole de luy faire lire les decrets du Concile: Et le Saint les ayant bien considerez, declara qu'il n'y trouvoit rien que d'orthodoxe, & qu'il les recevoit tres volontiers. Boll. 14. feb. p. 774. § 22.42.

'Nous trouvons dans un discours cité par Photius, qu'en la 7[e] année de Marcien, [c]les Samaritains avoient entre eux de grandes divisions au sujet du Prophete promis par Moyse, voulant les uns que ce fust Josué, les autres que ce fust Dosthe ou Dosithée, qui avoit formé parmi eux la secte des Dosithéens dans le temps de Simon le magicien, [& des Apostres.] 'Chaque parti dressa "des requestes pour son dogme, & les presenta [sans doute Phot.c.230.p. 885.a. c p.884.c. p.885.a. λιβέλλυς.

à Marcien. Ce fut luy aussi apparemment qui leur donna] pour juge Euloge *& son Concile, ou son assemblée composée de quelques Evesques illustres [par leur science,] & de diverses personnes de qualité. Euloge à qui on donne le titre de sacré, [estoit sans doute luy mesme Evesque : mais je ne voy point d'où il
Geo.sac.p.305 l'estoit, si l'on ne veut dire que c'estoit] 'Euloge de Philadelphie dans l'Arabie Petrée, qui assista au Concile de Calcedoine, &
Phot.p.885.b. qui pouvoit estre metropolitain honoraire. 'Il examina [avec le Concile] tout ce que les Samaritains alleguoient de part & d'autre, leur fit voir qu'ils se trompoient tous, & leur prouva par l'Ecriture que le Prophete dont ils disputoient, n'estoit autre que J.C. nostre Seigneur, & le veritable Dieu. On fit un ouvra-
p.884.c. ge de ce qui se passa dans cette assemblée, 'qu'on joignoit quelquefois [à cause du nom] avec les écrits de S. Euloge d'Alexandrie, [qui vivoit vers l'an 600.] Photius nous en a conservé un
p.885.888. abregé, '& quelques extraits.

ἱερώτατος.



ARTICLE CLVI.

Mort de Marcien: Elure cabale à Alexandrie, & s'en fait Evesque.

L'AN DE JESUS CHRIST 457, DE S. LEON 16 & 17.

[LE commencement de cette année fut la fin de la vie & du regne de Marcien, auquel "Leon de Thrace succeda le 7 de fevrier par l'autorité du Patrice Aspar. L'Eglise sentit aussitost la perte qu'elle faisoit en perdant Marcien, par les troubles dont elle se vit agitée. Elle jouissoit du calme & de la paix sous la protection de cet excellent Prince : La verité de la foy, & le Concile de Calcedoine estoient embrassez de tout le monde.] V. son titre.
Conc.t.4.p.893.a|898.b. 'L'Egypte mesme qui avoit esté [la derniere] dans le trouble, se trouvoit dans une assez grande tranquillité. Tout le monde s'y
p.892.e. soumettoit au Concile de Calcedoine. 'S. Protere & tout le Concile d'Egypte estoient unis & de foy & de communion avec S. Leon, avec Anatole de Constantinople, avec Basile d'Antioche, avec Juvenal de Jerusalem, & avec tous les Prelats du monde
p.895.c|898.c. Chrétien. 'S. Protere y tenoit solennellement les assemblées ecclesiastiques sans aucun trouble ni aucune opposition: Les Evesques, le Clergé, les moines, toutes les personnes qualifiées s'y trouvoient.

p.893.a. 'Il n'y avoit que Timothée Elure qui persistoit toujours dans le schisme qu'il avoit formé, avec quatre ou cinq Evesques, & un

petit nombre de moines Apollinaristes [& Eutychiens.] Ces schismatiques avoient esté condamnez par l'Eglise, & bannis par l'Empereur. [On ne marque point si on avoit manqué à comprendre Elure dans ce bannissement, à quoy il y a peu d'apparence; ou s'il avoit pris de luy mesme la liberté de retourner à Alexandrie.] 'Leonce semble vouloir que dés le temps de Marcien, il fust secrettement Evesque de cette ville, [c'est à dire regardé des Eutychiens comme leur chef & leur Evesque, quoiqu'il n'en eust point receu l'ordination.] Leont.act.5.p. 512.d.e.

'Il est certain qu'il estoit en Egypte aussi-tost aprés la mort de Marcien. Il regarda cette mort comme une occasion favorable au desir qu'il avoit toujours eu de se faire Evesque d'Alexandrie: 'comme si le changement du Prince eust entierement changé l'Etat & la religion. 'Il ramassa les moines seditieux qui s'estoient unis à luy dés le commencement de son schisme, [& n'eut pas de peine à les rendre les fauteurs de son ambition.] 'On marque qu'il alloit la nuit par les cellules des moines, couvert de noir, [pour estre moins apperceu,] les appelloit par leur nom, & quand ils répondoient, il disoit qu'il estoit un Ange envoyé de Dieu pour leur ordonner de fuir la communion de Protere, & de mettre en sa place Timothée Elure. 'On ajoute qu'il se noircissoit mesme le visage avec de la suie, [a]qu'il choisissoit des nuits obscures où la lune ne luisoit point, [b]& qu'il parloit par une serbocane [pour contrefaire sa voix.] Conc.p.893.c| 898.d|Thdr.L. l.1.p.552.d. Conc.p.898.c. d. Thdr.L.p.552. 553|Thphn.p. 94.c. Nphr.l.15.c.16. p.608. a Boll.28.feb. p.732.§13. b Eva.n.p.162. 1.a.

[c]Il envoya ensuite ces moines à Alexandrie pour y soulever le peuple & y exciter des seditions, [d]par le moyen des faux bruits & des paroles injurieuses qu'il repandoit dans la ville contre Marcien, soit par luy mesme, soit par ceux de son parti,] jusqu'à anathematizer le Concile de Calcedoine. 'Il pretendoit que S. Protere & tous ceux avec qui il communiquoit, estoient des Nestoriens. 'L'histoire remarque & en cette occasion [& en une infinité d'autres,] que le peuple d'Alexandrie estoit extremement leger, & toujours prest à se soulever pour la moindre chose. 'D'ailleurs il n'aimoit pas S. Protere, [se souvenant encore de Dioscore.] c Conc.p.898.c d p.893.b. Genn.c.72. Eva.l.2.c.8.p. 299.b.c|n.p.70. 2.d. Genn.c.72.

'Il se rencontra mesme alors que Denys qui commandoit les troupes de la province, estoit dans la haute Egypte. Elure se servant donc de l'occasion, 'souleva toute la ville, la remplit de tumulte "& de cris, & le lendemain, 'lorsqu'à peine le jour commençoit, 'il s'en alla à la grande eglise, [e]appellée la Cesarée, [f]accompagné d'une troupe de toutes sortes de personnes viles & Eva.l.2.c.8.p. 299.c.d. Conc.p.898. &c. 899. p.893.c. p.899.a. e Eva.p.299.d. f Conc.p.893.b c|899.a.

seditieuses, qu'il avoit gagnées, & à qui il avoit donné des armes.
p.899.a. 'Il avoit avec luy les moines de son parti, [a]les Ecclesiastiques qui
a p.893.d. avoient esté les compagnons de son schisme, de sa deposition, &
p.1080.d. de son exil, '& entr'autres Pierre Mongus, [b]& deux Evesques
b p.893|899.a. aussi deposez, soit par le Concile d'Egypte, [soit par celui de
Eva.p.299.d. Palestine.] 'Car l'un de ces deux estoit un Pierre d'Iberie Evesque de Maïume 'prés de Gaza [dans la Palestine,] ordonné par
c.5.p.296.c.
c.8.p.299.d. Theodose faux Evesque de Jerusalem. 'L'autre estoit Eusebe de
Peluse, [digne de cette fonction, si c'est celui qui est si celebre
dans les lettres de Saint Isidore.

Elure estant donc dans l'eglise, y fut proclamé Evesque par
Conc.p.893.c| 899.a.b. cette troupe de seditieux,] 'durant que S. Protere estoit actuellement avec tout le Clergé dans la maison episcopale, [c]& dans
c p.893.d|Eva. p.299.d. la possession de faire toutes les fonctious de sa charge.[d]Elure fut
d Liber.c.15.p. 100|Conc.p. 960.b.c|1080.d| Thdr,L.p.553. a. ordonné pas les [e]deux Evesques heretiques & deposez, [e]presens 1.
à cette ceremonie, [f]& s'alla asseoir sur le throne en qualité de
legitime Evesque de cette Eglise;[g]comme si deux Evesques suffisoient pour en ordonner un autre, [h]ce qui a fait dire qu'il estoit
e Eva.p.299.d.
f Conc.p.899.b Evesque sans avoir receu l'imposition des mains, [parcequ'il ne
g p.893.d. l'avoit pas receuë canoniquement.] [i]Aucun des Evesques Or-
h e. thodoxes de l'Egypte n'y assista, quoiqu'ils eussent accoutumé
i d. de se trouver à l'ordination du Patriarche.



ARTICLE CLVII.

Saint Protere est massacré dans le Battistere par la faction d'Elure.

Conc.t.4.p. 899.b. 'ELURE commença aussi-tost à user, ou plutost à abuser de son pouvoir pretendu,& à faire toutes les fonctions patriarcales. 'Il donna le battesme, ordonna des Diacres, des Prestres,
b|893.e.
p.899.b. & des Evesques, 'qu'il envoya ensuite en diverses Eglises d'Egypte & d'Alexandrie, commandant que tous les Prestres & les Diacres ordonnez par Protere, & mesme par Saint Cyrille & par Theophile, fussent deposez & chassez, [s'ils n'embrassoient son parti.]

p.894.a|Eva.l. 2.c.8.p.300.a. 'Le General Denys ayant appris une nouvelle si fascheuse, revint en diligence au bout de quelques jours pour arrester la sedition. 'Il rendit en effet la paix à la ville en obligeant Elure d'en
Conc.p.894.a.

Genn.c.72. 1'. Gennade dit qu'Elure souffrit ou voulut estre ordonné, quoique par un seul Evesque. [Mais il estoit peu instruit de ce qui regardoit Elure, comme on le voit par ce qu'il ajoute,] que lorsqu'on l'ordonna Evesque, S. Protere avoit déja esté tué.

sortir.

sortir. Mais cette paix ne dura que peu de jours. La sedition recommença aussi-tost; de sorte que S. Protere crut devoir ceder à la fureur des seditieux.'Les Grecs content qu'il s'enfuit hors de la ville; mais qu'il rencontra le Prophete Isaïe, qui luy dit de retourner à Alexandrie, & qu'il l'attendoit pour le recevoir [dans le ciel.] 'Tout ce que les anciens en disent, c'est qu'il se retira dans le Battistere, croyant qu'un lieu si sacré, reveré mesme des barbares & des payens sans qu'ils en sceussent la raison, pourroit mettre sa vie à couvert.'Et c'estoit dans la semaine la plus sainte & la plus auguste de l'année, savoir dans celle qui precede la feste de Pasque,'où l'on pose partout les armes, dit un Concile, où les tribunaux cessent, où les voleurs mesmes interrompent leurs brigandages, où tous les Chrétiens quittent toute occupation, pour ne s'appliquer qu'à participer au sacrement & au mystere de la passion & de la resurrection du Sauveur par des oraisons [tranquilles &]pures.

Boll.28.feb.p.732.§14. Conc.p.894.a.b b. p.959.e.

'Mais il estoit d'une trop grande importance à Elure d'achever son premier crime par un second, n'y ayant pas moyen que son faux episcopat subsistast tant que le veritable Evesque seroit en vie.'Ce fut donc luy, comme la suite le fit assez voir, qui persuada à quelques miserables[a] de sa faction,[b] soit du peuple d'Alexandrie, soit des soldats, de l'aller tuer jusque dans le Battistere.

[c]Toute l'eglise où le Saint s'estoit refugié, estant donc environnée d'une multitude de seditieux,[d] les meurtriers y entrerent, trouverent le Saint dans le Battistere où il prioit,[e]& là le massacrerent cruellement,[f]& six autres avec luy,[g] le ["jeudi 28 mars,] auquel on celebroit la Cene du Seigneur, trois jours avant Pasque,[h] qui estoit cette année le 31 de mars.[i] Il fut tué d'un coup d'épée qu'on luy enfonça dans le ventre,[k] quoiqu'il ait plu aux nouveaux Grecs de dire qu'on le tua avec des roseaux pointus.[l] Le Pape Hormisda dit qu'Elure le fit massacrer au pié des autels;[ce qui peut-estre vray, s'il y avoit un autel dans la chapelle du Battistere.][m]L'eglise où il fut tué estoit celle de Quirin[celebre dans S. Athanase.][n] On marque qu'il parut alors dans le ciel une nuée de feu, avec des tonnerres, des éclairs, & un tremblement de terre qui dura 40 jours.

Note 67.

p.899.b.c. c|Thdr.L.l.1.p.552.d. a Conc.p.894.b b Eva.l.2.c.8.p.300.a. c Conc.p.1080. d|Liber.c.15.p.101. d Conc.p.899.c e p.894.b|1080.c &c|Eva.p.300.a. f Conc.p.894.b. g p.1080.d.e| Liber.c.15.p.101. h Buch.cycl. i Eva.l.2.c.8.p.300.a. k Boll.28.feb.p.734.§18. l Conc.p.1442.a. m Euty.t.2.p.103. n p.103.

[o]Aprés que le Saint fut mort, on le pendit avec une corde en un lieu appellé Tetrapyle, pour le faire voir à tout le monde, & on en fit mille railleries, en criant que c'estoit là [l'Evesque] Protere.'On le perça ensuite de mille coups, & on le traina ignominieusement dans presque tous les coins de la ville, en luy insultant

o Eva.l.2.c.8.p.300.a.b. b|301.302| Conc. p.899.c| 960.a|1080.e| Leo,ep.125.c.5.p.680|Euty.p.103.

de la maniere la plus outrageuse, en frapant, & en dechirant en pieces ce cadavre tout insensible qu'il estoit à leur barbarie. Et pour ne pas ceder à la cruauté des bestes les plus farouches, ils n'eurent pas horreur de manger des entrailles de celui qu'ils venoient d'honorer comme l'interprete des volontez du Seigneur, & leur mediateur auprés de luy. Enfin, plus inhumains que les bestes mesmes, ils prirent les restes du corps, les brulerent, &
Conc.p.960.b. en jetterent les cendres au vent, 'afin qu'on ne pust pas rendre à un Evesque les honneurs de la sepulture, qu'on ne refuse pas à
a. des impies. 'Et Dieu le permit ainsi, afin que tous les elemens participassent à sa victoire, [& au triomphe de son martyre.]
p.894. 'Il estoit bien aisé de juger qu'Elure estoit l'auteur d'un si grand crime, [qui ne pouvoit servir qu'à satisfaire son ambition; & on
Enn.p.482. n'a fait aucune difficulté de le luy attribuer.] On l'a accusé pour ce sujet d'avoir surpassé le crime mesme des parricides, parce-
Conc.p.938.b. qu'il avoit tué & un pere, & une personne sacrée. 'Mais afin qu'on doutast encore moins de son crime, au lieu de témoigner quelque compassion pour un Evesque traité de la sorte, & quelque colere pour les auteurs de ces violences, il en fit avec eux
p.956.b. des rejouissances publiques, '& ne souffrit point qu'on offrist le Sacrifice pour Protere aprés sa mort. [Aussi un Martyr n'en a pas
p.900.b. besoin.] 'Il brisa toutes les chaires episcopales où le Saint avoit pris seance, & les brula. Il fit laver avec de l'eau de mer, [à l'imitation des Donatistes,] les autels consacrez à Dieu dans les
p.901.a.b. eglises, [sur lesquels il avoit celebré.] 'Il persecuta toute sa fa-
p.895.a|900.a. mille, & s'empara de ses biens patrimoniaux. 'Il osta aussi son nom de la liste des Evesques, qu'on lisoit dans la celebration des mysteres, pour y mettre le nom de Dioscore & le sien.

Bar.457.§28. 'Mais toute la violence des hommes n'estoit pas capable d'effacer son nom du livre de vie, & ne pouvoit que luy donner un rang plus glorieux dans la liste des Saints, en joignant au titre
Conc.p.907.e. d'Evesque celui de Martyr. 'C'est celui que luy donna aussi-tost aprés sa mort Jean d'Heraclée Exarque de la Thrace, & le Concile de sa province; declarant qu'ils mettoient le tres saint Protere dans l'ordre & dans l'assemblée des Martyrs, & qu'ils prioient Dieu par son intercession de leur vouloir faire miseri-
Bar.457.§28. corde. 'Baronius dit que toutes les Eglises du monde solennisent tous les ans sa memoire avec de magnifiques eloges. [Je ne sçay comment il a pu dire cela, puisque le nom de S. Protere ne se lit point dans les martyrologes des Latins, ni pourquoi il ne l'a pas mis luy mesme dans le Romain, estant si fort persuadé qu'il me-

ritoit d'estre reveré partout le monde.] 'Pour les Grecs ils l'honorent effectivement entre les Martyrs le 28 de fevrier; [mais ils mélent diverses fables à la verité de son histoire. Boll.28.feb.p. 736.§27.

Il faut que Saint Protere ait fait quelques ouvrages que nous n'avons plus,] 'puisque Gelase le met, selon quelques editions, entre ceux dont l'Eglise Romaine reçoit & approuve les écrits. Conc.p.1262.c.

V.§150. [Nous n'en avons que]'la lettre qu'il écrivit à Saint Leon, sur le jour auquel il falloit faire Pasque en 455. Leo, t.1.p.646. 649.

ARTICLE CLVIII.

Violences que commet Elure dans toute l'Egypte pour y établir l'Eutychianisme.

[LA maniere dont Elure exerça l'episcopat répondit à son entrée.]'Il receut à sa communion, & rétablit dans le ministere des Evesques & des Ecclesiastiques qui avoient esté condannez [solennellement &] par écrit, '& au contraire declara nulles toutes les ordinations faites par S. Protere. 'On marque neanmoins qu'il receut quelques Ecclesiastiques de S. Protere, qui se soumirent à faire tout ce qu'il voulut. Mais d'autres Eutychiens[plus zelez que luy,]ne purent souffrir qu'il les eust receus, se separerent de luy, & formerent un corps à part, sans se joindre à aucune communion. On pretend que ce sont ceux que l'on a appellez Dioscoriens.'Et on tient, dit un Timothée Prestre de Constantinople, dont on ne sçait pas le temps, qu'ils ne sont point battizez; [ce qui assurément à peu d'apparence.] Conc.t.4.p. 899.d. p.893.a|901.a. Auct.2.p.357. d. d|Cotel.g.t.3. p.626.

'Elure ajouta à ses autres crimes celui d'anathematizer le saint Concile de Calcedoine, avec tous ceux qui le recevoient, '& nommément Saint Leon, Anatole de Constantinople, & Basile d'Antioche. 'On pretend qu'il le fit dans un Concile qu'il assembla pour cela, aprés qu'il eut fait tuer S. Protere.'On assure qu'il anathematizoit en mesme temps Eutyche, pour avoir cru que la chair de J. C. n'estoit pas consubstantielle à la nostre, & qu'il soûtenoit que Dioscore avoit esté en ce point contraire à Eutyche. 'On publioit pour tromper les peuples, que le Concile de Calcedoine avoit condanné S. Cyrille, & approuvé Nestorius. [Cet anatheme du Concile fit une persecution generale dans l'Egypte.]'Car il anathematiza, deposa, & chassa tous les anciens Ecclesiastiques d'Alexandrie, & mesme les Evesques d'Egypte, & leurs Ecclesiastiques, parcequ'ils ne vouloient pas Conc.p.899.d. p.896.c. p.1068.b. Leont.act.5.p. 511.e. Phot.c.230.p. 877. Conc.p.894.d. e.

renoncer à la foy du Concile, & à la communion de S. Protere, p.899.e. 'toutes ces violences n'ayant pu obliger personne durant plusieurs mois à y renoncer.

p.905.d.e. 'Il chassa de mesme des Eglises un grand nombre de moines & de laïques, qu'il accusoit d'estre heretiques, parcequ'ils ne vouloient pas abandonner le Concile de Calcedoine.

[Ainsi les Ecclesiastiques Catholiques d'Alexandrie estant tous Leo, ep.125.c.5.p.680. chassez, ou n'ayant pas la liberté d'y faire aucune fonction,]'cette Eglise qui avoit toujours esté une maison de priere, devint une caverne de voleurs. S. Leon dit qu'il est certain que toute la lumiere des sacremens celestes, fut éteinte par cette cruelle & barbare tyrannie. L'oblation du Sacrifice fut interrompuë. On ne fit plus la benediction du saint Chresme; & generalement tous les mysteres semblerent se soustraire à ces mains parricides Leo, ep.126.c.2.p.682|Conc. p.894.d. & impies.'Elure n'avoit d'abord avec luy que les quatre ou cinq Evesques deposez [par le Concile d'Egypte,] [a] aucun autre des a Leo, ep.126.c.2.p.682. anciens Evesques d'Egypte n'ayant voulu prendre son parti. b Conc.p.894.d|900.a. [b] Mais il en ordonna bien-tost plusieurs autres qu'il envoya partout pour persecuter les veritables Evesques, & prendre leur p.895.a.b. place.'Il commandoit partout aux villes & aux monasteres de recevoir ces usurpateurs, leur défendant d'avoir aucune commu- b. munion avec les autres; ce qui repandit dans toute l'Egypte une affliction, & une confusion incroyable.

p.894.d. 'Il usoit aussi tres mal du bien de l'Eglise, & il privoit entierement les pauvres du soulagement & de la nourriture qu'ils avoient accoutumé d'en recevoir, pour le donner à des scelerats p.896.d. & à des impies, '& appuyer par cette voie ses entreprises illegitimes.

p.898.a|900.a.b. 'Il troubloit encore, & ruinoit mesme les monasteres des solitaires & des vierges par la terreur de sa tyrannie, & par les Ec- p.898.a.b. clesiastiques heretiques qu'il y établissoit. 'En un mot, presque toutes les Eglises & les monasteres de l'Egypte estoient dans la desolation à cause du trouble qu'il y causoit, & de la persecu- Leo, ep.125.c.5.p.680. tion qu'il faisoit aux Orthodoxes. 'Ainsi S. Leon a raison de le c Boll.20.jan.p.317.§94. qualifier un tyran furieux & emporté. [c] Ce trouble & ce tumulte qui remplissoit toute l'Egypte, obligea Martyre & Elie de quitter la montagne de Nitrie, où ils vivoient en solitude, pour se retirer dans la Palestine sous la conduite de S. Euthyme, d'où ensuite ils furent tirez pour estre elevez l'un aprés l'autre sur le throne de Jerusalem. [Il y en eut sans doute beaucoup d'autres qui abandonnerent aussi l'Egypte pour ce sujet.]

ARTICLE CLIX.

Les Catholiques d'Egypte ont recours à l'Empereur Leon: Le Pape luy écrit en leur faveur: Loy de ce Prince pour l'Eglise, & pour le Concile.

LES Evesques Catholiques d'Egypte se voyant chassez de leurs Eglises, & reduits à tout craindre de la violence d'Elure & de ses complices, les uns demeurerent cachez, & les autres qui avoient plus de force & plus de santé, se resolurent d'entreprendre le voyage de Constantinople, pour aller eux mesmes porter leurs plaintes au nouvel Empereur Leon, plutost que de souiller leur ame par la contagion de l'impieté [d'Elure & d'Eutyche.] Ils avoient d'autant plus sujet d'esperer la protection de ce Prince, que dés le commencement de son regne voulant en consacrer à Dieu les premices, & reconnoistre les grands biens qu'il avoit receus de luy, & en mesme temps procurer la paix de l'Etat; il avoit envoyé par tout l'Empire une ordonnance adressée à tous les metropolitains, par laquelle il confirmoit toutes les loix que ses predecesseurs avoient faites en faveur de la croyance Orthodoxe, & particulierement tout ce que Marcien avoit ordonné sur ce sujet, condannoit toutes les heresies, [a] fermoit la bouche à tous ceux qui vouloient blaspherner contre Dieu, & parler contre l'Eglise, se declaroit le protecteur du Concile de Calcedoine, [b] afin qu'aucun heretique n'eust la hardiesse de rien entreprendre contre son autorité, [c] & arrestoit l'insolence de ceux qui esperoient qu'on pourroit examiner de nouveau les decisions de ce Concile.

Conc.t.4.p. 895.b|900.c.
p.891.a.b|953 a|964.a|968.a. b.
p.946.c|968.b.
a p.895.b.
Leo,ep.121.p. 674.
b ep.115.c.2.p. 667|116.c.1.p. 668.
c ep.118.c.2.p. 670.

[On pourroit croire] que la loy de Marcien datée dans le Code de Justinien du 13 aoust de cette année, [estoit inserée dans cette ordonnance, & que c'est ce qui a fait la confusion de sa date.] Mais il paroist par Saint Leon que l'ordonnance du nouvel Empereur, estoit faite assez long-temps avant le mois de juin ou de juillet. Leon la fit de luy mesme, [d] sans y estre porté par les sollicitations ni du Pape, [e] ni d'aucun autre. [f] Il paroist qu'il la fit par l'horreur qu'il eut du crime commis en la personne de Saint Protere, & pour arrester les Eutychiens d'Egypte, qui aprés ce crime contestoient encore l'autorité du Concile de Calcedoine, & demandoient un nouvel examen sur la foy.

Cod.J.l.1.t.5.§ 8.p.92.93.
Nota 68.
Leo,ep.115.116. p.667.668.
ep.115.c.2.p. 667.
d ep.118.c.2. p.670.
e ep.122.p.674.
f ep.118.c.2.p. 670.

[Les metropolitains récrivirent apparemment à l'Empereur, pour le remercier d'un service si considerable qu'il rendoit à la

Conc.p.916. verité & à l'Eglise.] 'Au moins Basile d'Antioche dans la lettre qu'il luy écrivit au commencement de 458, dit qu'il l'avoit* déja assuré de son respect pour le Concile de Calcedoine, dans une p.935.b.c. lettre signée par les Evesques de sa province.'Epiphane de Perge dit aussi en mesme temps, qu'il avoit declaré dés auparavant à l'Empereur par ses lettres "quel estoit son sentiment sur ce Concile.

* *dudùm.* &c.

p.946.c.d. 'Il semble que l'ordonnance de Leon ait eu de tres bons effets, Leo, ep.115.c. 2.p.667. & ait fait revenir à l'Eglise un grand nombre de personnes.'Saint Leon en apprit la nouvelle de plusieurs personnes avant "le 11 de ep.116.c.1.p. 668. juillet,'& particulierement d'Anatole, a qui luy apprit en mesme a p.668|115.c.1. p.667. temps l'état deplorable de l'Eglise d'Alexandrie. b Il paroist b ep.117.c.1.p. 669. qu'il en avoit eu dés auparavant quelque connoissance, mais plus obscure, par ce que Julien de Cos & le Prestre Aece luy en ep.116.c.1.p. 668. avoient mandé.'Anatole le prioit d'écrire sur cela à l'Empereur, c c.2.p.668. afin qu'il apportast les remedes necessaires à un si grand mal. c Il semble qu'il luy mandoit aussi que l'Empereur ne s'eloignoit pas d'assembler un Concile pour examiner de nouveau le mystere Fac.l.12.c.2.p. 532.a. de l'Incarnation;'& Facundus assure qu'il en avoit effectivement la volonté.

V. la note 68.

[Saint Leon qui apparemment n'avoit point encore écrit à ce Leo,ep.115.c.1. p.667|122.p. 674. nouvel Empereur,] 'luy fit d'abord une lettre [qui est perduë,] pour le congratuler de son elevation à l'Empire: & il y en joignit ep.115.c.1.p. 667. une seconde sur les affaires de l'Eglise, 'le conjurant d'employer toute sa foy & sa pieté pour arrester la suite des desordres arrivez à Alexandrie, pour rétablir la liberté Chrétienne & la foy Catholique dans cette Eglise, qui avoit esté si pure & si florissante c.2. jusqu'à Dioscore,'& pour y faire ordonner par des Evesques Catholiques un nouveau pasteur, irreprehensible dans sa c.1.2. foy & dans ses moeurs. 'Il le conjure surtout de vouloir accorder à l'Eglise universelle à sa priere ce qu'il avoit déja fait de son propre mouvement, qui estoit de ne point souffrir qu'on touchast à l'autorité du Concile de Calcedoine, & qu'on mist de nouveau en question les choses qui y avoient esté decidées.

[On voit par toute la suite qu'il craignoit extremement cette discussion, non seulement parcequ'il estoit honteux à l'Eglise qu'on semblast douter des choses qu'elle avoit si solennellement decidées, mais aussi parcequ'il estoit aisé que les disputes obscurcissent la verité au lieu de l'éclaircir, & qu'ainsi elles ne causassent de nouveaux troubles. L'Empereur Leon a toujours Thphn.p.96.b. paru fort favorable à la verité & à l'Eglise.] Mais nous trouvons

qu'Aspar à qui il devoit l'Empire favorisoit Elure; '& on peut bien croire la mesme chose de Basilique son beaufrere, puisqu'il se declara si ouvertement pour le mesme parti lorsqu'il usurpa l'Empire. 'Les Eutychiens estoient encore appuyez par quelques uns du Clergé de Constantinople, [a] de quoy on accusoit entre autres un Prestre nommé Attique, [b]& un André.[c]Il y avoit aussi dans les charges des personnes infectées de l'heresie Eutychienne. Bar.474.§2. Leo,ep.124.p.677|125.c.6.p.680. a ep.126.c.4.p.682. b p.683. c Sur.11.ja n.p 173.§24.

ARTICLE CLX.

Saint Leon écrit partout contre Elure.

V. la note 68. [LEs deux lettres de S. Leon à l'Empereur sont du 9 de juin, ou du 11 de juillet.]Le mesme jour il répondit à Anatole, pour le remercier de sa lettre, le prier de luy mander souvent des nouvelles de cette affaire, l'assurer qu'il a écrit à l'Empereur comme il l'avoit souhaité,& l'exhorter à empescher de tout son pouvoir que l'Empereur ne fist examiner de nouveau les points de foy déja decidez. 'Julien de Cos ni Aece ne luy avoient point écrit avec Anatole: Il leur en fit reproche le mesme jour, en les exhortant à solliciter puissamment l'affaire d'Alexandrie, & surtout à maintenir le Concile de Calcedoine dans toute son autorité. Il écrivit en mesmes termes à l'un & à l'autre;'d'où l'on croit pouvoir conclure que Julien avoit resolu de quitter la Cour & la fonction de Nonce du Pape, pour se retirer en son diocese: & qu'ainsi dans le doute s'il s'estoit déja retiré, S. Leon luy écrivit, & écrivit en mesme temps à Aece, qu'il vouloit substituer en sa place.'Il fit encore à peu prés la mesme chose le premier de septembre. Leo,ep.116.p.668. ep.117.p.669. n.p.335.§7|886.887. ep.120.121.p.672.673.

[On ne voit point que S. Leon eust rien appris de nouveau sur les affaires de l'Eglise,]mais seulement qu'il avoit receu une lettre d'Aece, 'lorsqu'il se resolut d'écrire aux metropolitains [de l'Orient, au moins aux principaux,] pour les affermir [dans la foy,] & les animer à s'unir avec luy dans la défense du Concile de Calcedoine, 'ne doutant pas que pourvu qu'ils fussent fermes en ce point, l'Empereur qui s'estoit déja declaré pour ce Concile, ni ses ministres, ne songeroient point à en permettre une nouvelle discussion. 'Il écrivit pour cela le 23.[e] d'aoust à Basile d'Antioche, à Euxithée de Thessalonique, & à Juvenal de Jerusalem. 'Il paroist qu'il n'avoit pas écrit à d'autres avant ep.121.c.1.p.673. p.673|120.p.672. ep.120.p.672.673|118.p.671. ep.118.119. ep.121.c.1.p.673.

le premier de septembre: [& nous ne voyons point s'il le fit depuis.]

ep.119.p.671.672. 'Les lettres à Euxithée & à Juvenal sont en mesmes termes. ep.118.c.1.p.670. 'Celle à Basile contient de plus une petite plainte de ce qu'il ne luy avoit pas mandé son ordination. p.671.672. 'Il prie ces trois Evesques de communiquer sa lettre à leurs confreres, [par où il semble reconnoistre la jurisdiction de Juvenal sur la Palestine.] ep.119.p.672. 'Il prie Euxithée de la communiquer à tous les Evesques de l'Illyrie. [Ainsi il ne pretendoit pas écrire generalement à tous les metropolitains, que par les principaux Evesques, qui devoient faire envoyer aux autres ce qu'il leur mandoit.] Vict.T. 'Victor de Tune marque la lettre par laquelle S. Leon avoit armé Juvenal de Jerusalem contre Eutyche & Dioscore: mais il le met en l'an 459, [auquel Juvenal estoit mort.]

Leo.ep.121.p.673. 'Je ne sçay si ce fut de luy mesme, ou par l'avis d'Aece, que S. Leon écrivit alors à l'Empereur, au Patrice Aspar, & à quelques autres personnes [de la Cour.] ep.122.p.674. 'Nous n'avons de toutes ces lettres que celle à l'Empereur, datée du premier de septembre. Il luy parle encore pour le Concile de Calcedoine. ep.121.c.2.p.673.674. 'Il luy envoya toutes ces lettres par Geronce, [qui luy avoit peut-estre apporté la lettre d'Aece,] ep.120.p.672. '& qui s'en retournoit alors à Constantinople. ep.121.c.1.p.673. 'Il les adressa à Aece, hors celle [à Euxithée &] aux Illyriens, qui devoit estre renduë avant les autres, [soit en passant par le mesme Geronce, soit par quelque autre porteur.]

c.1. 'Il écrivit en mesme temps à Aece, pour l'exhorter à continuer de combatre les heretiques, & le pria de faire tenir les lettres qu'il écrivoit à Basile & à Juvenal, 'si luy & les autres avec qui il avoit une correspondance particuliere, le trouvoient à propos. 1.
c.2.p.674. 'Pour celles qui se devoient donner à Constantinople, il voulut que luy ou Sporace les presentassent, & les appuyassent de vive voix autant qu'il leur seroit possible. Il en envoyoit des copies à Aece. Parlant de Sporace, il dit, *S'il est encore avec vous*; & ne luy donne aucun titre d'honneur. [Ainsi je croirois que c'estoit quelqu'un que S. Leon avoit envoyé à Constantinople, plutost que le Comte Sporace qui estoit celebre en ce temps-ci dans l'Orient.]

p.673. 'Saint Leon envoya en mesme temps à Aece des lettres que les Evesques des Gaules & d'Italie luy avoient écrites, pour luy faire voir que ces Evesques & luy n'avoient qu'une mesme foy. [Je ne sçay si c'estoit quelque chose de nouveau, ou seulement les Conc.t.4.p.942.a.b. lettres 'des Conciles d'Arles & de Milan, tenus en 451.] Agapet V. §95.

1. *Si vobis in commune visum fuerit*, ce qui comprend assurément Julien de Cos, s'il estoit encore à Constantinople.

de

de Rhode écrit, comme nous avons déja dit, l'hiver suivant, que presque tous les Evesques d'Occident avoient confirmé par leurs signatures la doctrine du Concile de Calcedoine; [ce qui semble assez marquer quelque chose de posterieur à ce Concile: mais nous n'en avons point d'autre connoissance.]

'S. Leon écrivit encore le premier de septembre par Geronce à Julien de Cos, qu'il prie "de resister aux efforts des heretiques, & d'avoir soin luy ou Aece de faire tenir ses lettres à Basile & à Juvenal. 'Il ajoute qu'il s'étonne que des gents trouvent encore sa lettre à Flavien obscure. [C'estoient sans doute quelques Eutychiens. Il ne marque pas si c'estoit Julien qui luy avoit donné cet avis.] Leo, ep. 120. p. 672. &c. p. 673.



ARTICLE CLXI.

Les Catholiques d'Egypte viennent à Constantinople: Leurs requestes à l'Empereur & à Anatole.

[DURANT que S. Leon travailloit ainsi pour toute l'Eglise, & particulierement pour celle de l'Egypte,] 'les Evesques Catholiques de cette province, & quelques Ecclesiastiques d'Alexandrie arriverent par mer à Constantinople. [a] Ils y furent receus avec la charité duë à des Confesseurs de J.C, par l'Empereur Leon, '& par l'Evesque Anatole, qui leur fournirent tous les soulagemens dont ils avoient besoin. 'Ils instruisirent de vive voix Anatole de toute leur affaire, & des violences d'Elure: & ensuite ils presenterent à l'Empereur une requeste, 'que nous avons toute entiere en latin, '& Evagre nous à conservé plusieurs endroits du texte grec, [dans lequel sans doute elle fut écrite.] Conc. t. 4. p. 890. a|895. b| 900. c. &c. a Leo, ep. 123. p 675. ep. 124. p. 676. Conc. p. 897. c. p. 891-897. Eva. l. 2. c. 8. p. 300-302.

'Elle est signée de 14 Evesques, de quatre Prestres d'Alexandrie, dont deux en estoient aussi œconomes, & de deux Diacres. 'S. Leon dans une lettre qu'il leur écrit, nomme 15 Evesques. [b] Nestor ou Nestorius de Phragonée est [toujours] mis à leur teste. Les autres ne sont pas nommez dans le mesme rang; & mesme au lieu d'un second Apollone, d'Isidore, & d'Elpide marquez par S. Leon, on trouve dans la requeste Pulsaminon, & un second Athanase, dont S. Leon ne parle point: de sorte que si ces noms differens sont autant d'Evesques, il en faut conter 17. [Hors Nestor, je n'y voy aucun des quatre Evesques qui avoient ordonné S. Protere; si l'on ne veut dire] 'qu'au lieu que les deux Athanases sont qualifiez Evesques, l'un de Troïce, l'autre de Conc. p. 897. a. b. Leo, ep. 130. p. 689. b p. 689.|Conc. p. 897. Conc. p. 897. a.

Thoite; [l'un des deux doit estre celui de Busiris. Je pense que]
b. Timothée nommé le premier entre les Prestres, [pourroit bien
estre celui qui succeda à S. Protere lorsqu'on eut chassé Elure.] V. §172.

Eva. p. 300. b. c. Ces Evesques & ces Ecclesiastiques parloient dans leur requeste au nom de tous les Evesques d'Egypte, & du Clergé d'Alexandrie, b. c'est à dire aussi de tout le Clergé. [a] Ils y representerent autant qu'il leur fut possible les excés qu'Elure avoit commis & contre les Canons de l'Eglise, & contre les loix de l'Etat: Et neanmoins ces excés estoient en si grand nombre, qu'ils furent contraints d'en omettre une partie. [Ils s'étendent particulierement sur l'intrusion d'Elure, & la mort de Saint Protere.]

a Conc. p. 897. d. e.

p. 896. b. Ils declarent que si l'on juge à propos d'assembler un Concile [general,] ce qui ne leur paroissoit nullement necessaire, ils sont prests de soûtenir les faits qu'ils avançoient contre Elure, quoiqu'ils fussent si clairs & si publics, qu'ils n'eussent pas besoin de preuve. p. 895. d. e. Ils supplioient donc l'Empereur d'écrire aux Evesques de Rome, d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres qu'il jugeroit à propos, pour leur mander ce qui estoit arrivé à Alexandrie, & savoir d'eux quelle punition meritoit Elure selon les Canons, pour luy faire ensuite souffrir la peine duë à ses crimes, le chasser de l'Eglise dont il s'estoit emparé par une violence tyrannique, p. 896. a. & ordonner que tout le Concile d'Egypte eliroit un Evesque Orthodoxe, vraiement digne par ses moeurs & par sa science d'estre le successeur de S. Marc.

c. d. Comme cela ne se pouvoit pas executer en peu de temps, ils prient l'Empereur d'ordonner cependant qu'Elure ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction episcopale, qu'il ne tiendroit pas mesme les assemblées, qu'il ne disposeroit pas non plus du bien de l'Eglise; mais que les anciens Ecclesiastiques d'Alexandrie, & non ceux qu'Elure avoit ordonnez, auroient l'intendance & des revenus, & de toutes les affaires. e. Ils demandent aussi que tous ceux qu'Elure avoit chassez de leurs Eglises, y puissent retourner sans rien craindre, & que l'Empereur envoie sur tout cela ses ordres au General Denys, & aux Gouverneurs des provinces. Liber. c. 15. p. 101. Je ne voy pas qu'ils demandent expressément la vengeance de la mort de S. Protere, comme le dit Liberat.

Conc. t. 4. p. 897. 901. Ils adresserent aussi une requeste à Anatole, [b] qu'ils qualifient leur pere, [c] & ils luy donnent des eloges, [dont S. Leon auroit eu peine à demeurer d'accord.] [d] Aprés luy avoir exposé les mesmes choses qu'à l'Empereur, ils le prient d'avoir pitié du danger où

b p. 898. c.
c p. 897. c.
d p. 897. c. d. e.

se trouvoit la foy Catholique, l'unité de l'Eglise, & le salut des Orthodoxes [de l'Egypte,] & de porter leurs gemissemens à S. Leon & aux "autres principales Eglises, afin que tous les Evesques en eussent connoissance, & pussent mander à l'Empereur ce qu'ils jugeoient à propos de faire en cette rencontre. 'Ces deux requestes se citent l'une l'autre, [& ainsi furent dressées en mesme temps.] p.895.c'897.d.



ARTICLE CLXII.

Elure écrit à l'Empereur, & luy envoie des deputez: Leur profession de foy.

[COMME les enfans de ce siecle sont au moins aussi éclairez pour leurs interests que les enfans mesmes de la lumiere,] 'Timothée Elure ne manqua point d'envoyer aussi à la Cour [a] des Evesques & d'autres Ecclesiastiques. [Ce sont sans doute] [b] ceux qui parloient en sa faveur lorsque les Orthodoxes presenterent leurs requestes, '& ces voleurs impies dont S. Leon se plaint dans sa lettre du 11 octobre 457, qui presumoient tellement de leur credit, qu'ils osoient mesme faire paroistre leur folie dans Constantinople. Conc.t.4.p. 890.a. [a] p.901.c. [b] ib. Leo,ep.124.p. 676.

'Elure écrivoit à l'Empereur par ses deputez, & il protestoit par sa lettre que la ville d'Alexandrie estoit dans le calme: 'Que Protere luy mesme estoit cause de ce qui luy estoit arrivé, par les grands troubles qu'il avoit excitez dans la ville; Que mesme ce n'estoit pas le peuple qui l'avoit traité comme on avoit fait, mais quelques personnes des troupes; 'Que du reste non seulement Alexandrie, mais toutes les autres Eglises d'Egypte, & tous les monasteres estoient dans une entiere tranquillité. [C'estoit luy sans doute, & ses deputez qui publioient que] 'le peuple d'Alexandrie, les personnes de qualité, le corps des bourgeois, & la compagnie de la marine le demandoient pour Evesque. [Et il pouvoit bien en avoir envoyé des attestations ou supposées, ou arrachées par la force & la violence, comme avoient fait Gregoire & George usurpateurs du mesme siege du temps de Saint Athanase.] Conc.p.901.c.d Eva.l.2.c.8.p. 302.a. Conc.p.901.d. p.890.

'Il envoya aussi à ce Prince un petit écrit fort adroit, où abusant malicieusement des paroles des Peres pour tromper l'Empereur, & établir son heresie, il les tournoit d'une telle maniere, qu'il persuadoit presque que S. Leon, & le Concile de Calcedoine, & tous les Evesques de l'Occident, n'estoient que des Genn..c.72.

Nestoriens. C'est ainsi qu'il taschoit d'effacer la honte de ses premiers crimes par une hardiesse temeraire [qui estoit encore un nouveau crime :] Mais par la misericorde de Dieu le Concile de Calcedoine s'estoit expliqué d'une maniere si claire & si nette, qu'elle confondoit tous les artifices de ce calomniateur, Gennade qui nous apprend ceci, traduisit luy mesme en latin cet ouvrage de Timothée à la priere de ses amis, pour faire voir ce que c'estoit : & il ne manqua pas d'avertir tout d'abord des faussetez qu'il contenoit. [Il ne dit pas si ce fut en ce temps-ci qu'il fut envoyé à Leon, ou si ce fut depuis. Je ne sçay si c'est]

Phot.c.225.p.760.a. 'cet écrit de Timothée "contre le Concile de Calcedoine, dont les Eutychiens estimoient l'exactitude, & qui fut refuté depuis par Saint Euloge d'Alexandrie. V. Acace de C. §13.

[L'Empereur ne demeura pas sans doute fort persuadé de tout ce qu'Elure & ses deputez luy purent dire.] 'Il voulut avoir une exposition de leur croyance sur la foy, '& sur le Concile de Calcedoine. 'Ils luy presenterent sur cela une requeste [qu'on peut bien avec raison traiter de folle & d'impie :] [a]Et ce sont les qualitez que S. Leon attribuë aux Eutychiens dont il se plaint, [quoiqu'il n'eust peut-estre pas encore vu cette requeste.]

Conc.p.901.c.d. | p.902.b. | p.901.902 | Liber.c.15.p.101. | a Leo,ep.124.p.676.

'Ils ne disent autre chose sur leur foy, sinon qu'ils tiennent le simbole de Nicée, sans y ajouter ni en retrancher quoy que ce fust, & sans en admettre mesme aucune explication : Et ils font cette declaration tant pour eux, que pour Elure qu'ils qualifient leur Archevesque. 'Mais à l'égard du Concile, ils disent nettement qu'ils reçoivent les Conciles d'Ephese, 'c'est à dire celui que toute l'Eglise avoit rejetté, aussi-bien que celui qui estoit receu de tout le monde ; 'Qu'ils ne connoissoient point le Concile des 150 Peres, [c'est à dire le second Concile œcumenique tenu à Constantinople en 381,] 'qu'ils ne pouvoient pas neanmoins manquer de connoistre; 'Et enfin que l'Eglise d'Alexandrie ne reçoit point celui de Calcedoine, [par où] 'ils demandoient [en quelque sorte] qu'on l'abolist.

ep.127.p.683 | Conc.p.901.d.c. | p.902.b. | p.931.a.b. | p.902.b. | p.945.b|971.a.b. | p.902.b. | p.1050.c.

'Ils ajoutent qu'ayant satisfait à ce que l'Empereur avoit demandé d'eux, ils esperent qu'il leur permettra de s'en retourner au plustost, & qu'il fera l'honneur à leur tres saint Archevesque de luy récrire, [ce qu'ils souhaitoient, afin que cette lettre fust comme une confirmation de l'usurpation d'Elure.] 'On suppose que cette requeste est imparfaite. [Neanmoins on ne trouve point qu'elle continst autre chose que ce que nous en avons.]'Et le Concile de Pisidie en la refutant, fait assez voir qu'elle ne di-

p.902.a. | b. | p.931.b

soit rien de plus. 'Il est certain qu'elle ne fut signée de personne, Leo,ep.125.c.4 p.679.680.
* comme si ceux qui la presenterent eussent eu peur de se condanner en se nommant.

* &c.

[Cette requeste & celles des Catholiques peuvent avoir esté presentées au mois d'aoust,] 'puisque Saint Leon dans ses lettres ep.124.p.676.
du 11 octobre parle de l'arrivée des Evesques d'Egypte à Constantinople, & des insolences qu'y faisoient les heretiques.

'Il semble que les deputez d'Elure estoient encore chargez ep.125.c.2.3.p 682|125.c.3.p. 679.
d'une lettre des Evesques de leur parti, qui demandoient un nouveau Concile, '& qu'ils repandirent des soupçons fascheux ep.127.p.684.
contre les Orthodoxes qui estoient venu implorer la protection de l'Empereur.



ARTICLE CLXIII.

L'Empereur & Anatole demandent les avis de tous les Evesques sur le Concile de Calcedoine & sur Elure: Les seditieux d'Alexandrie sont punis.

[L'EMPEREUR se trouva sans doute fort embarassé de ce qu'il avoit à faire en cette rencontre,] 'dans le desir Conc.t.4.p. 890.b.c.
qu'il avoit de procurer la paix à l'Eglise d'Alexandrie,[a] aussi bien a p.819.e.
qu'à toutes les autres. [b] Il avoit eu d'abord, comme nous avons b Fac.l.12.c.2. p.532.a.b.
dit, la pensée & le desir d'assembler un Concile oecumenique, ce qui eust esté inutile, & peut-estre mesme pernicieux. Mais le poids des raisons que S. Leon luy opposa avec une liberté digne de son rang & de sa foy, l'arresta, & le fit ceder à la verité comme un enfant [de la verité &] de la paix.'Il considera de plus, qu'il Conc.p.1080.c
n'y avoit pas d'apparence de faire faire encore une fois un si grand voyage à tant d'Evesques, la pluspart incapables de cette fatigue,'soit par leur âge, soit par leurs incommoditez, soit mesme par leur pauvreté.

'Voulant neanmoins opposer aux heretiques non son autorité, Fac.l.12.c.3.p. 541.b.
mais celle de toute l'Eglise, il choisit enfin une voie digne d'un Prince Chrétien, [& celle mesme que les Evesques d'Egypte avoient demandée,] 'qui fut d'écrire à tous les metropolitains b.c|Conc.p.108 1.a.
qu'ils assemblassent les Evesques & les Ecclesiastiques de leur province, & qu'ils luy mandassent ensuite leur sentiment, tant sur Timothée Elure, que sur le Concile de Calcedoine, 'c'est à Marc.chr.
dire sur le Tome & le decret de ce Concile sur la foy. 'Il leur en- Conc.p.890.2.
voya pour cela les deux requestes que les Orthodoxes d'Egypte

Phot.c.230.p.877. & les partisans d'Elure luy avoient presentées. 'On écrit que pour arrester les calomnies que les heretiques repandoient contre le Concile, il en envoya partout avec ses lettres, les actes & les decrets. [Mais cela ne paroist nullement par les pieces originales.]

Fac.l.12.c.3.p.545.a.b. 'Non seulement il ne voulut pas forcer les sentimens des Evesques, mais il ne voulut pas mesme les prevenir, en leur témoignant par la moindre parole pancher d'un costé plus que d'un autre, afin que leurs decisions ne pussent estre suspectes d'aucune violence, & eussent une entiere force sur les esprits, sachant que la pluspart des hommes suivent bien moins la raison que l'autorité des personnes puissantes. p.544.c. 'Il renvoya la confirmation de la foy à l'examen des Evesques, à qui il appartient d'en connoistre : p.545.b. '& quoique la chose eust déja esté terminée d'une maniere claire & authentique [par le Concile de Calcedoine,] il aima mieux neanmoins attendre leur jugement, afin d'inspirer aux peuples par cette conduite le respect & la déference qu'ils doivent à l'autorité des Evesques. p.542.543. 'Ainsi bien loin d'employer la terreur de sa puissance pour obliger les Evesques à suivre son sentiment, il tascha mesme de les fortifier contre cette terreur, les exhortant à craindre non les hommes, mais Dieu à qui ils devoient rendre conte de leurs decrets, & à n'agir ni par l'affection, ni par la haine de qui que ce fust.

Conc.p.896.b. 'Il leur recommande de s'assembler le plustost qu'ils pourront, d'examiner toutes choses avec grand soin, & de se haster ensuite de luy mander leurs avis, afin que sur cela il pust regler les affaires de l'Egypte. p.889.890|Eva l.2.c.9.p.302.303. 'Nous avons encore la lettre qu'il en écrivit à Anatole, à qui il manda d'assembler les Evesques qui se trouvoient à Constantinople. Eva.l.2.c.9.p.302.c. 'Il en écrivit de semblables à tous les metropolitains, a c|303.c. [a] & encore à d'autres Evesques. b Conc.p.890.891. [b] Nous avons encore aussi une liste de 58 Evesques, tous ou presque tous metropolitains, à qui cette lettre fut adressée, [& on l'envoya encore à d'autres,] p.910.912.919.943.a. 'comme à Julien de Cos, à Sebastien [de Berée,] à Marcien d'Abritte, à Dorothée c p.957. [c] de Tyr, à Evippe de Neocesarée, & sans doute aussi aux trois metropolitains de Palestine.

p.890.891. 'Entre ces 58, on peut remarquer S. Leon, Basile d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, Ibas d'Edesse, Basile de Seleucie, Olympe de Constancie en Cypre, Eustathe de Beryte [metropolitain honoraire,] Eunome de Nicomedie, Alype de Cesarée en Cappadoce, Seleuque d'Amasée, Jean d'Ephese, Amphiloque de Side, Etheric de Smyrne, Jean d'Heraclée en Trace, Euxi-

thée de Thessalonique, Pierre de Corinthe, Lucien de Byzie.

'L'Empereur prioit le Pape non seulement de luy écrire, mais mesme de venir à Constantinople. [a] Il envoya encore sa lettre circulaire aux plus celebres d'entre les solitaires, [b] & entre autres à S. Symeon Stylite, à S. Baradate, & à S. Jacque [de Cyr] qui vivoient tous trois en Syrie. Leo.ep.125.c.1 p.678. a Eva.l.2.c.9.p 302.b|303.c. b p.303.c.d| Conc.p.891.d.

[Ces lettres furent écrites & envoyées au plustard sur la fin d'octobre,] 'puisque Saint Leon y répondit le premier decembre. [Elles ne le furent pas aussi beaucoup plustost,] [c] puisqu'Agapet de Rhode & Luc de Duras [qui n'estoient pas des plus eloignez,] témoignent ne les avoir receuës que vers l'hiver. 'C'est pourquoi nous ne mettrons les réponses que les Evesques y firent, [que l'année prochaine,] suivant en ce point la chronique de Marcellin, que nous ne pouvons pas suivre en tout. 'On depescha divers "couriers pour porter ces lettres dans tout l'Orient. 'Eudoxe les porta à Ethere de Sardes, [d] à Agapet de Rhode, & à [1] Evopce de Cyzic; [e] Branemond à Pierre de Myres en Lycie, '& Eutrope au solitaire Varadate. [f] S. Sophrone de Jerusalem cite entre les Docteurs de l'Eglise le tres saint Pierre de Myres. Leo,ep.125.c.4 p.679. c Conc.p.941. b.c|974.a. ap.p.1405.a. t.4.p.1081.a. *magistrianos.* p.933.b. d p.941.c|944.a e p.937.b. p.976.b. f Phot.c.231.p. 889.

'Comme les Evesques d'Egypte avoient prié Anatole aussi bien que Leon, d'écrire en leur faveur aux principaux Prelats de l'Eglise, 'il ne manqua pas de le faire, par le desir ou de défendre la foy, ou d'étendre son autorité. 'Il en écrivit donc à S. Leon, & à tous les metropolitains [de l'Orient,] leur témoignant sa douleur de ce qui estoit arrivé en Egypte, '& leur parlant du Concile de Calcedoine dans les termes que meritoit une si sainte assemblée. 'Asclepiade Diacre de Constantinople qui estoit au Concile de Calcedoine, 'fut le porteur de ses lettres. Conc.p.900.d. Leo,n.p.334.§5 Conc.p.905.d. c. p.555.a. p.1084.a.

[Ce fut peut-estre en ce mesme temps, que] l'Empereur Leon envoya Stilas à Alexandrie, pour y punir la mort de S. Protere. Eva.l.2.c.8.p. 302.b.

NOTE 69. 'Il estoit General d'Egypte en 460. [g] Theophane dit "qu'un nommé Cesaire & un autre eurent la langue coupée, & furent tous deux envoyez en exil, comme ayant eu part à la mort de ce saint Evesque. [Ce pouvoient estre deux des principaux habitans d'Alexandrie.] 'Mais il paroist que la severité de Leon s'étendit sur un bien plus grand nombre de personnes. [h] Pour l'impie Elure, ajoute Theophane, Leon ne le punit pas alors, croyant qu'il estoit plus à propos d'en laisser le jugement aux Evesques. [Nous ne voyons point s'il luy osta le pouvoir de faire aucune persecution aux Catholiques, & d'exercer aucune fonc- Liber.c.15.p. 102. g Thphn.p.95. d. Leont.act.5.p. 511.d. h Thphn.p.95.

1. 'Mr Baluze croit qu'il faut lire Evethe au lieu d'Evopce, [a] & Barane [ou Varane] au lieu de Branemond. Conc.ap.p.1437.e a p.1435.b.

tion d'Evesque, comme les Evesques Orthodoxes d'Egypte l'avoient demandé.] 'Il est certain que ces Evesques n'avoient pas encore obtenu à la fin de cette année les suretez necessaires pour retourner à leurs Eglises, '& que cela n'estoit pas mesme encore fait au mois d'aoust 458.

Leo, ep. 127. p. 684.
ep. 132. c. 5. p. 697.



ARTICLE CLXIV.

Anatole & Agapet de Rhode soûtiennent le Concile de Calcedoine contre Elure : S. Leon console les Catholiques d'Egypte.

Eva. l. 2. c. 10. p. 303. d. 'EVAGRE dit que le Pape fut le premier qui écrivit à l'Empereur pour défendre le Concile de Calcedoine, & condanner l'intrusion d'Elure. [Nous avons vu en effet que S. Leon avoit fait l'un & l'autre dés le mois de juin ou de juillet. Mais si Evagre l'entend, comme il y a assez d'apparence, des réponses faites à la lettre circulaire de l'Empereur, il n'y a guere lieu de douter qu'Anatole, & peut-estre quelques autres metropolitains des plus proches de Constantinople, n'y aient repondu avant S. Leon. Quoy qu'il en soit,] 'Anatole répondit à l'Empereur que Timothée Elure estoit absolument indigne de l'episcopat, & qu'il n'y avoit que des ennemis de l'union & de la paix, dont l'Eglise Catholique & tous les Evesques du monde jouissoient alors, qui pussent vouloir changer quelque chose aux decrets du Concile de Calcedoine. [Il ne marque point s'il avoit assemblé les Evesques qui estoient à Constantinople, comme l'Empereur le luy avoit mandé : Mais sans doute il n'avoit pas manqué de le faire,] 'L'auteur du Synodique dit qu'il l'avoit fait.

Conc. t. 4. p. 905 906.
p. 1008. d. e.

[Agapet de Rhode peut bien avoir aussi répondu des premiers à Leon.] 'Car l'hiver ne luy permettant pas d'assembler alors ses suffragans, qui estoient les Evesques des isles [Cyclades,]& dont quelques uns estoient à "150 ou 200 lieuës de luy, il écrivit seul, & ce semble par le mesme courier ou magistrien qui luy avoit apporté la lettre de l'Empereur, & qui le pressoit de luy en donner la réponse. 'Il prie l'Empereur de vouloir arrester l'insolence des heretiques, "qui ne blasmoient le Concile de Calcedoine que pour mettre le trouble dans l'Eglise.

p. 941. c. d.
3000 ou 4000 stades.
p. 942.
&c

p. 941. d. e. 'Pour Elure, il dit que s'il est coupable des crimes dont les Evesques d'Egypte l'accusent, il est indigne non seulement de l'episcopat & de la clericature, mais mesme de la communion laïque. Mais que pour s'assurer des faits, comme le demandoient, les

les loix civiles & canoniques, il estoit à propos que l'Empereur luy ordonnast de venir à Constantinople, pour répondre à ses accusateurs en presence de sa Majesté, ou des Evesques qui se trouveroient dans la ville ; & que s'il refusoit de venir, il seroit [convaincu d'estre coupable,] & digne de l'execration de Dieu, du Prince, & de tous les hommes. 'Il dit qu'il avoit convoqué ses suffragans avant mesme que de recevoir la lettre de l'Empereur, qu'il les avoit encore convoquez aprés l'avoir receuë, mais que la saison les avoit empeschez de venir: 'Qu'il les assembleroit neanmoins au plustost, qu'il examineroit encore l'affaire avec eux, & qu'il manderoit leurs sentimens à l'Empereur. [Il n'est pas marqué s'il le fit. b.c. p.942.c.d.

Saint Leon, comme nous avons dit, avoit sçeu dés le mois de juin ou de juillet l'état deplorable de l'Eglise d'Egypte.] 'Lorsque les Evesques Catholiques qu'Elure en avoit chassez furent arrivez à Constantinople, Anatole luy en manda la nouvelle par un Olympe, qualifié Sousaide. [a]S. Leon luy répondit par le mesme Olympe[b]le 11 ou 14 d'octobre,[c]le remercia du soin qu'il avoit de l'instruire de toutes choses, l'assurant qu'il reconnoissoit en luy une vigilance pastorale,'& l'exhorta à solliciter puissamment l'Empereur en son nom, de s'opposer fortement aux heretiques, & de ne leur accorder aucune liberté. 'Il avertit Anatole par la mesme lettre, qu'il avoit appris que les heretiques avoient des amis & des disciples dans son Clergé. Il l'exhorte à y veiller beaucoup, "& à punir avec severité ceux qui se trouveroient coupables, depeur de tomber dans la malediction du grand Prestre Heli. Leo,ep.124.p.676. ep.127.p.683. a p.683. b ep.124.p.677. c p.676. p.676.677. p.677. &c.

'Il écrivit en mesme temps à l'Empereur, pour l'animer de plus en plus contre les heretiques, l'exhorter à prendre soin de l'Eglise d'Alexandrie, '& le remercier de ce qu'il avoit bien receu les Catholiques chassez par Elure. [Nous n'avons point cette lettre.]'Il jugea encore à propos d'écrire aux Evesques Catholiques d'Egypte venus à Constantinople, pour les animer à perseverer dans la défense de la foy, & à esperer que leurs souffrances seroient un jour glorieusement recompensées. 'Il leur témoigne qu'il prend beaucoup de part à leurs peines, mais qu'elles leur donnoient part à la gloire des Confesseurs, "& qu'elles pouvoient mesme estre avantageuses à toute l'Eglise. 'Cette lettre est datée du 11 d'octobre. p.676. ep.127.p.683. ep.123.p.675. ep.124.p.676. ep.123.p.675. &c. p.675.

ARTICLE CLXV.

S. Leon demande qu'Attique Prestre de Constantinople se retracte, ou soit banni : Il instruit l'Empereur sur la foy, mais ne veut point qu'on la mette en question, & qu'on l'examine comme douteuse.

Leo,ep.127.p.683. [JE ne sçay si S. Leon avoit déja oui parler] 'des requestes que les Evesques Catholiques d'Egypte avoient presentées, [lorsqu'il leur écrivit la lettre dont nous venons de parler.] ep.126.p.681. 'mais il semble qu'Anatole ne les luy ait envoyées que depuis, ep.125.c.4.p.679. '& peutestre en mesme temps que l'Empereur les luy envoya aussi avec sa lettre circulaire. ep.126.c.1.p.681|127.p.683. 'Il fut extremement touché d'apprendre [par le détail] les crimes qui s'estoient commis à Alexandrie. Mais comme il se croyoit encore plus obligé de remedier à ces maux qu'à les pleurer, il recommanda de nouveau à Anatole de presser l'Empereur de faire ce que l'interest de la religion demandoit de luy, ep.126.c.2.p.682. '& de ne point souffrir que les Evesques d'Egypte condannez [par S. Protere] eussent aucun pouvoir dans l'Eglise. c.3. 'Il luy recommande encore de prendre un grand soin des Catholiques d'Egypte qui s'estoient retirez à Constantinople.

c.4.p.682.683. 'Mais il luy fait une forte reprimende de ce qu'il n'avoit point encore ou corrigé, ou puni ses Ecclesiastiques qui favorisoient l'Eutychianisme, particulierement le Prestre Attique, qui en preschant avoit osé parler contre la foy Catholique, & contre le Concile de Calcedoine. Il veut absolument que cet Attique soit excommunié, s'il ne presche publiquement le contraire de ce qu'il avoit dit, & s'il ne condanne devant tout le peuple tous les points de l'heresie Eutychienne. [Cette lettre qui est la 126[e] n'est point datée : Mais on voit par ce dernier article que Saint Leon avoit déja pu avoir réponse de sa lettre 124[e], datée du 11 ou du 14 d'octobre.] ep.128.p.685. 'Il avoit eu réponse d'Anatole sur la 126[e], avant le 18 ou le 28 mars de l'année suivante.

ep.126.c.1.p.618. 'Il marque dans cette 126[e] qu'il avoit écrit à l'Empereur [Et ce qu'il dit luy avoir mandé convient tout à fait à la lettre qu'il adressa à ce Prince le premier jour de novembre, ou [plutost de decembre,] c.3.p.682. 'hors ce qu'il marque qu'il n'avoit point cessé de luy recommander les Evesques d'Egypte qui estoient à Constantinople. [Ainsi il faudroit qu'il l'eust fait par une lettre particuliere.]

'Quoy qu'il en soit, cette lettre du premier decembre, est la réponse à la lettre [circulaire] de l'Empereur, jointe aux requestes des Catholiques & des Eutychiens d'Egypte. [S. Leon n'y marque point s'il avoit assemblé son Concile avant que de l'écrire,] '& je ne sçay si l'auteur du Synodique qui le dit, suffit pour nous en assurer. ep.125.c.4.p. 679. Conc.t.4.p. 1009.a.

'Il s'y étend particulierement à montrer le danger où l'on expose l'Eglise, si l'on veut examiner de nouveau ce qui a esté decidé dans le Concile de Calcedoine, comme les heretiques le demandoient: 'Et comme c'estoit pour cela que l'Empereur souhaitoit que S. Leon vinst à Constantinople, il le prie de l'excuser de ce voyage, qui n'estoit nullement necessaire; & il en est loüé par Facundus, 'qui cite un grand endroit du commencement de cette lettre. 'Il conjure ce Prince d'appaiser promtement la colere de Dieu irrité par les crimes commis à Alexandrie, d'en chasser les heretiques, & d'y rétablir les Orthodoxes. 'Il dit que les requestes presentées par les uns & par les autres, faisoient assez voir sans autre discussion, qui estoient ceux qui meritoient ou sa protection, ou son indignation; '& qu'enfin le desordre & le scandale estoit trop grand pour souffrir aucun delai. Leo,ep.125.c.1. 2.p.678. c.2. c.1|Fac.l.12.c.2 p.531.532. Fac.p.430.431. Leo,ep.125.c.3 p.679. c.4. c.5.p.680.

'Il prie outre cela l'Empereur de vouloir bannir quelques Ecclesiastiques de Constantinople qui favorisoient l'heresie, & il se plaint assez ouvertement de la negligence d'Anatole en ce point. 'Il finit par la recommandation de Julien de Cos, & du Prestre Aece, priant l'Empereur de recevoir favorablement tout ce qu'ils luy proposeroient pour la défense de la foy. [Il semble neanmoins que Julien de Cos eust quitté Constantinople depuis quelque temps,] 'puisqu'il répondit par écrit à la lettre circulaire de l'Empereur. c.6 p.680.681. Conc.t.4.p. 943.

'S. Leon jugea à propos de donner encore une instruction plus ample à l'Empereur sur la défense de la foy, pour luy faire decouvrir les artifices des heretiques, '& luy faire voir combien leur doctrine estoit pleine d'aveuglement & d'ignorance. 'Il le fit par une lettre particuliere, ["qui paroist estre la 134e, puisque S. Leon y fait tout ce qu'il promet par celle-ci,] '& dans le dessein de s'acquiter de la promesse qu'il luy en a faite. 'Outre les raisons par lesquelles il y prouve fort au long la foy de l'Eglise, 'il y ajoute plusieurs passages de S. Hilaire, de S. Athanase, de S. Ambroise, de S. Augustin, de S. Chrysostome, de Theophile d'Alexandrie, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Basile, de Saint Cyrille d'Alexandrie. [Il avoit déja envoyé un semblable ex- Leo,ep.125.c.6 p.680. ep.126.p.681. ep.125.c.6.p. 680. Note 70 ep.134.c.1.p. 698. p.704-715.

n.p.906.§4. trait des Peres à Theodose l'an 450,] 'mais celui-ci est plus ample. On voit qu'il a esté fort celebre dans l'antiquité.

t.1.p.698. 'Il est remarquable encore que Saint Leon ne fait presque que repeter mot à mot dans cette lettre, ce qu'il avoit dit dans la 97ᵉ aux moines de la Palestine. [Il ne cherchoit pas à faire admirer la fecondité de son esprit, mais la verité & l'unité de la foy.] Phot. c.228.p.776.b. 'S. Ephrem d'Antioche s'est beaucoup servi de cette lettre à l'Empereur Leon. b|780.b.c. 'Il y remarque particulierement l'anatheme prononcé [dans le 2ᵉ chapitre] contre Nestorius, parcequ'il n'avoit pas cru que la Sainte Vierge fust mere de Dieu: & il dit qu'aucun Saint ne luy avoit encore donné ce titre d'une maniere aussi claire, aussi forte, & aussi haute. Leo,n.p.905.2. 'Un impostteur n'a pas laissé de profaner cette lettre, en y changeant quelques mots pour y faire trouver l'heresie des Monothelites, & l'attribuer au Pape Agapet. p.906.1. 'On en a encore inseré des endroits en d'autres fausses lettres des Papes. Casd.ps.50.p.186.2. 'Cassiodore en cite un endroit du chapitre 5 sur les Martyrs.

ep.127.p.683.684. 'S. Leon écrivit encore le premier de decembre aux Evesques d'Egypte venus à Constantinople. [Je ne sçay si par les plaintes dont il parle, il marque leur requeste à l'Empereur, ou quelque lettre qu'ils luy avoient écrite à luy mesme.] p.683.684. 'Il leur parle de ce qu'il avoit déja fait en leur faveur, & de la compassion qu'il avoit de leurs souffrances. Il les exhorte à les supporter avec courage, dans l'attente de la gloire du ciel, & dans l'esperance que les restes de l'Eutychianisme condanné par toute la terre, ne seroient pas difficiles à vaincre. Il les encourage à ne se point lasser de solliciter l'Empereur pour les interests de l'Eglise, & pour leur propre retour.



ARTICLE CLXVI.

Tous les Evesques de l'Orient s'accordent à défendre le Concile de Calcedoine, & à condanner Elure: Ils ne veulent point de nouveau Concile.

L'AN DE JESUS CHRIST 458, DE S. LEON 17 & 18

Conc.t.4.p.927.b|933.b. 'LEs lettres de l'Empereur ayant esté portées dans les provinces, les metropolitains se hasterent pour y obeïr d'écrire à leurs suffragans, & de les assembler dans leur metropole p.909.d|955.b|972.a. 'avec leurs Ecclesiastiques. a p.964.c. c|933.b.c|937.e. ªOn commençoit ces Conciles par la priere, & on demandoit à J. C. la prosperité de l'Empereur, & l'unité de l'Eglise. 'On lisoit ensuite avec beaucoup d'attention la

lettre circulaire de l'Empereur, & les requestes qui y estoient jointes. 'Mais le recit de tant de crimes commis par Elure & ses partisans, remplit de douleur les cœurs des Prelats, & fit fondre leurs yeux en larmes. p.918.d|922.c|934.a|937.c|939.d|943.a.&c.

'Enfin aprés avoir bien pesé toutes choses, [a] chaque Concile fit sa réponse en particulier à l'Empereur: Et tous convinrent qu'il falloit défendre le Concile de Calcedoine jusqu'à repandre son sang plutost que de l'abandonner, puisque ce Concile n'avoit rien changé dans la croyance de l'Eglise, & n'avoit fait que confirmer [& éclaircir] ce qui avoit esté établi par le Concile de Nicée. 'Ils écrivoient chacun de leur province, [& leurs paroles estoient differentes,] mais leurs sentimens & leurs conclusions si uniformes, qu'on voyoit bien que c'estoit le mesme unique Esprit de verité qui les faisoit tous parler. 'Il sembloit qu'ils se fussent tous assemblez pour convenir de leur réponse, [ou plutost] 'qu'ils n'eussent eu tous qu'une mesme bouche & la mesme plume. 'Alype de Cesarée en Cappadoce témoigne ne rien connoistre du Concile de Calcedoine, que la definition de la foy. 'Et il croit que s'il y a quelque chose sur le reste qui ne soit pas conforme au Concile de Nicée, il suffit que l'Empereur l'examine sur les Canons, & le fasse corriger, sans qu'il faille pour cela remuer toute l'Eglise. 'Mais pour le decret de la foy, il declare comme les autres, qu'il n'y trouve quoy que ce soit qu'on puisse blasmer. p.964.c. | a p.1081.a|Eva. l.2.c.10.p.304.a|Fac.p.542. | Fac.l.12.c.3. p.541.542. | Vic.T.an.467. | Marc.chr. | Conc.p.953.d.e. | p.954.c. | a.b.c.

'Tous les Evesques s'accorderent de mesme à condanner Elure, & à dire que [s'il estoit coupable des crimes dont on l'accusoit,] il estoit indigne non seulement de l'episcopat, mais du nom mesme de Chrétien, 'qu'il le falloit exclure de la communion laïque, [b] & qu'il falloit deposer pour jamais & chasser de l'Eglise ceux qui sachant qu'il avoit esté condanné [par Saint Protere,] avoient eu la hardiesse de communiquer avec luy, 'toute l'Eglise ayant horreur de l'audace inouie de ce parricide. 'Ils remettent à l'Empereur à voir de quelle maniere il le falloit punir pour sa personne, '& à pourvoir en la maniere qu'il luy plairoit à la fureté & à la vie des Prelats, aussi-bien qu'au repos & à la tranquillité des Eglises. 'Ils demandent seulement qu'on pardonne à la ville d'Alexandrie, mais non pas en telle sorte que ce peuple seditieux demeure entierement impuni. p.1081.a|Eva. l.2.c.10.p.304.a. | Conc.p.918.e|941.d. | b p.928.b.c. | p.1442.a. | p.944.c.&c. | p.934.a. | p.944.d.

'Plusieurs de ces Conciles rejettent la proposition d'un nouveau Concile comme honteuse, & mesme dangereuse à l'Eglise. 'Ils en parlent comme d'une chose à laquelle on songeoit encore p.932.c|939.d.e.

Fac.l.12.c.2.p. 532.a. Ainsi si l'Empereur * avoit déja quitté ce dessein, comme l'assure Facundus, [il falloit qu'il ne s'en fust pas encore declaré ouvertement.] 'Le Pape Hormisda loüe beaucoup le zele qu'Eugene de Nicople & son Concile avoient fait paroistre en cette rencontre. 'Nous en avons encore la lettre.

*V. § 163.

Conc.p.1442. a.b. p.971.

p.941.943. 'L'Empereur n'avoit pas seulement envoyé sa lettre circulaire à Julien de Cos, mais luy avoit ordonné particulierement de luy mander son sentiment. p.942.e. 'Ainsi quoique cet Evesque eust resolu de demeurer dans le silence, & d'attendre le sentiment des metropolitains [sans écrire en son particulier, non plus que les autres simples Evesques,] e. 'il crut neanmoins estre obligé de le faire. p.943.c.d. 'Il ne pouvoit pas manquer de soûtenir de tout son pouvoir l'autorité du Concile de Calcedoine, a.b. '& de témoigner beaucoup d'horreur & de douleur pour les violences tyranniques d'Elure. Il dit que l'Eglise n'a point de peines assez grandes pour des crimes aussi grands qu'estoient les siens; & qu'ainsi c'est à la justice de l'Empereur à le punir comme il le trouvera à propos. a.b. 'Qu'il doit aussi obliger les seditieux à flechir sous son autorité, & à rentrer dans leur devoir, sans neanmoins tirer l'épée, ni oster la vie à personne. [Le latin de cette lettre est assez mauvais, pour ne pas douter que ce ne soit une traduction de celle que Julien qui savoit les deux langues, avoit écrite originairement en grec.]

p.1008.c. 'Eudoxe [ou plutost Euxithée] de Thessalonique, assembla aussi son Concile par ordre de l'Empereur, y anathematiza Eutyche, Dioscore, & Elure, & y confirma le Concile de Calcedoine. [Mais nous n'en avons pas la lettre.]



ARTICLE CLXVII.

Sentiment des Evesques de Pamphylie : Du recueil des circulaires : Les solitaires écrivent aussi pour le Concile : De Saint Baradate.

[LES Evesques de Pamphylie semblent seuls se separer du sentiment general des autres. Ils estoient divisez en deux provinces, dont l'une avoit alors pour chef Epiphane de Perge, Conc.p.79.b| 82.a. & l'autre Amphiloque de Side,] 'qui avoient assisté tous deux au Concile de Calcedoine. a p.935.c.d.e. a Nous avons la lettre d'Epiphane & de son Concile composé de 15 Evesques. Ils protestent qu'ils reçoivent le Concile de Calcedoine, comme une instruction conforme aux écrits des Peres, & dont les Prelats se peuvent servir pour

resister aux heretiques, non comme un symbole qui soit pour le peuple, & qu'il faille donner à ceux qui reçoivent le battesme; ce qui estoit uniquement reservé au symbole de Nicée: 'mais ils p.936.a. souhaitent que l'Empereur, que Saint Leon, que tous les autres Evesques fassent la mesme chose, tant sur le decret du Concile de Calcedoine, que sur la lettre du Pape à S. Flavien, en declarant que ce ne sont point des symboles; '& qu'ils expliquent en- a.b. core d'une maniere plus claire le terme de deux natures qui faisoit peine à quelques uns; n'y ayant point, disent-ils, de difference entre dire que J.C. est en deux natures, & dire qu'il est de deux natures, ou que nous reconnoissons en luy "deux natures unies sans estre confonduës, ou une seule nature incarnée; & ils pretendent mesme que ces dernieres expressions "sont les meilleures. 'Ils demandent cela pour remedier au scandale de beaucoup de personnes simples, p.935.e. 'pour réunir tant de membres separez du corps de l'Eglise, p.935.b. pour faire cesser les crimes & les violences, pour fermer la bouche aux heretiques, & pour rétablir la paix & l'union, sans blesser en rien le respect dû au Concile de Calcedoine. 'Pour Timothée, ils le declarent absolument indi- d.e. gne de l'episcopat, s'en remettant neanmoins à ce que l'Empereur & les principaux Evesques en voudroient ordonner, 'ce p.908.e. que fait aussi Lucien de Byzie.

unitas naturarum.

honestiori sermone.

[Nous n'avons point la lettre d'Amphiloque de Side:] 'Mais Phot.c.230.p.880. on demeure d'accord qu'il parla autrement que tous les autres, '& que condamnant d'une part l'intrusion d'Elure, il rejettoit de Eva.l.2.c.10. l'autre le Concile de Calcedoine; ce qu'aucun autre ne fit.[a] Nous p.304.b.c. avons vu qu'il avoit témoigné à Calcedoine quelque affection a Conc. p.387.d. pour Dioscore, '& qu'on l'avoit obligé en particulier comme une p.623.e. personne suspecte, à anathematizer Eutyche. 'Neanmoins Saint Phot. c.230.p.88.a. Euloge d'Alexandrie assure qu'il revint peu aprés au sentiment des autres, & y souscrivit.

[Ainsi le Concile de Calcedoine se trouva confirmé de nouveau par tous les Evesques de l'Empire d'Orient.] 'Saint Ephrem c.229.p.801.a.
1. d'Antioche[1] en conte 470 qui le confirmerent par écrit. 'S. Euloge c.230.p.877.
les fait monter jusqu'à seize cents. [Le premier nombre paroist petit, & le second est bien grand.] 'On opposoit leurs sentimens Fac.l.12.c.3.p.544.a. aux heretiques avec d'autant plus de confiance & de liberté, qu'on ne pouvoit pas dire que la force ni la violence y eussent eu aucune part: 'Et en effet, les Demi-Eutychiens n'y trouvoient p.545.c.

1. 'M.r Baluze veut qu'il parle de ceux qui signerent à Calcedoine, [*mais* cela est contre luy, avec ce que Saint Ephrem ajoute de S. Symeon &c.] Conc.ap.p.1404.a.

Conc.p.1071.d| p.1077.d. aucune occasion de plainte. 'Le Pape Simplice les cite.

a Liber.c.15.p. 102|Eva.p. 304.a. b Casd.inst.c.11. p.233.2. c Conc.ap.p. 1417.a. d Casd. ut sup. e c.23. Conc.p.902-976.

[a] Toutes ces réponses des Evesques furent comprises dans un corps & une collection, qu'on appella les Circulaires, [b] parce-qu'il comprenoit les sentimens de tous les Evesques du monde. [c] Et il semble que cette collection ait esté faite par l'ordre de l'Empereur mesme. [d] Cassiodore la fit traduire en latin par Epiphane; [e] & il veut qu'on la lise aussi-bien que les actes des Conciles d'Ephese & de Calcedoine, afin que les heretiques ne puissent point nous surprendre par leurs artifices. 'Il nous en reste encore aujourd'hui 37 lettres. Et neanmoins elle n'est pas entiere. Car nous n'avons point la réponse ni du Concile de Thessalonique, ni d'Amphiloque de Side, & de beaucoup d'autres metropolitains à qui nous savons que la lettre de l'Empereur Leon avoit esté envoyée, & qu'on ne peut pas douter y avoir répondu; Eva.p.304.a. 'ni une lettre d'Elure qui estoit aussi dans le corps des 'Circulaires: [ce qui nous apprend qu'on y avoit mis ce qui estoit mesme contre le Concile.

C'est apparemment par un pur oubli des copistes qu'on n'y trouve point la réponse] Conc.t.4.p. 890.c. 'd'Oreste d'Anazarbe & d'Estienne d'Hieraple, metropolitains de la seconde Cilicie & de l'Euphratesienne, à qui la lettre de l'Empereur avoit esté adressée, [& qui ne devoient pas estre des derniers à se declarer contre Elure, & pour le Concile de Calcedoine. La lettre du Concile d'Hieraple nous apprendroit si Theodoret vivoit encore.] ap.p.1404.b. 'On a quelque marque qu'elle estoit placée aprés celle de la seconde Syrie. p.1451.b. 'Nous avons mesme dans S. Benoist d'Agnane [auteur du IX. siecle,] un grand endroit de la lettre de l'Evesque Estienne à l'Empereur Leon, p.1401.b. 'tirée du recueil des Circulaires: [& nous ne trouvons point d'autre Estienne que celui d'Hieraple à qui l'on eust adressé la lettre de l'Empereur. Ainsi je pense qu'il ne se faut pas arrester] p.1408.§10. 'à un manuscrit qui qualifie l'auteur de cette lettre Evesque de Meneude, ville qu'on peut dire inconnuë, [mais qui au moins n'a jamais esté une metropole.] Casd.ps.76.v. 8.p.260. 'Le commencement du passage [1] d'Estienne [cité par Saint Benoist,] est aussi cité avec eloge par Cassiodore, & dans les mesmes termes. [Ainsi il est sans doute] de la collection traduite par Epiphane, quoique Mr Baluse ait cru le contraire.

Conc.ap.p. 1408.a. f p.1409. §131. 'Il y a un manuscrit de cette collection dans la bibliotheque du Chapitre de Beauvais, [f] & un autre à Saint Germain des Prez, [mais qui ne contiennent rien de plus que ce que nous avons

1. *Stephanus Epus in encycliis ad Leonem principem scribens.*

dans

dans les Conciles, hors quelques prefaces d'Epiphane,]'comme on le voit par M.r Baluze, qui nous a donné les diverses leçons de ces manuscrits. 'C'est la traduction d'Epiphane que nous avons dans les Conciles, & dont S. Gregoire se servoit. Facundus & les Evesques d'Istrie en avoient une autre. 'On n'a rien du texte grec[hors quelques endroits qui sont dans Evagre.] Et cette traduction ne laisse pas neanmoins d'estre un monument considerable de l'antiquité.

p.1410-1446. p.1408.§ 11. Eva.n.p.72.1. a.b.

[Nous avons dit que Leon en écrivant aux Evesques, avoit aussi écrit à S. Symeon Stylite, à S. Baradate, & à S. Jacque de Cyr.] 'Il semble que Saint Symeon ait receu sa lettre par Basile d'Antioche, qui luy en écrivit. 'Luy & les deux autres répondirent à l'Empereur,[a]& écrivirent encore, au moins les deux premiers, à Basile d'Antioche. Toutes ces lettres estoient d'un style fort simple, mais pleines de l'Esprit de Dieu, & de la sagesse sainte du Christianisme. Non seulement ces Saints y faisoient voir qu'ils estoient entierement attachez aux dogmes du Concile de Calcedoine; mais ils animoient encore l'Empereur & le Patriarche à les embrasser de tout leur cœur, & à les prescher avec zele. 'Ils s'accordoient aussi avec les Prelats à detester Elure comme un homicide & un heretique. 'Evagre nous a conservé une grande partie de la lettre que S. Symeon écrivit à Basile, en luy adressant apparemment celle qui estoit pour l'Empereur.

Eva.n.p.304.c. Phot.c.229.p. 801.832|c.230 p.880|Thdr.L. l.1.p.553.b. a Phot.p.832. Thphn.p.96.b. Eva.p.304.305

'Nous avons encore en latin celle de S. Baradate à Leon.[b]Elle est"datée du 27 aoust de la seconde année de ce Prince, & il marque aussi que les metropolitains avoient déja répondu.[c] Ce qui est une grande preuve qu'ils répondirent en 458, comme toute la suite de l'histoire le demande. [Cette lettre est longue, & d'un style parabolique, plein d'allusions à l'Ecriture, dont le sens est assez obscur.] Le Saint y dit qu'Elure a tué l'epoux legitime pour s'emparer de son epouse. 'Il dit encore, que puisque les heretiques meprisent la voix des pasteurs, il faut que l'Empereur leur fasse entendre & à eux, & à tous ceux qui s'elevent contre la crainte de Dieu, le rugissement terrible du lion.

Note 71. Conc.t.4.p. 976-979. b p.979.d. c ap.p.1405.§8 t.4.p.977.a. p.876.c.d.

'Nous ne savons rien de la vie de ce Saint, que ce que nous en apprenons de Theodoret dans l'histoire qu'il a faite des solitaires de Syrie, 'du nombre desquels il estoit. [Il en dit en peu de mots de tres grandes choses.] [d] Il nous apprend que ce Saint avoit long-temps pratiqué les exercices les plus penibles de la vie solitaire, lorsque Theodote Evesque d'Antioche,[mort en 428,]l'obligea de sortir d'une cage de bois où il s'estoit enfermé,'si basse

Thdrt.vit.P.c. 27.p.889.890. Eva.l.2.c.9.p. 303.d. d Thdrt.p.890 a. p.889.d.

Boll.22.feb.p.293.a. qu'il n'y pouvoit estre que courbé. 'Les Grecs l'honorent au nombre des Saints le 22 de fevrier. a Phot.c.228.p.781. a Saint Ephrem dit qu'il estoit celebre par toute la terre pour sa pieté, aussi-bien que S. Symeon & S. Jacque, & qu'ils avoient toujours embrassé avec respect la communion de l'Eglise.

c.230.p.880. 'Il semble que d'autres solitaires aient encore écrit à l'Empereur en faveur du Concile de Calcedoine.



ARTICLE CLXVIII.

L'Empereur souhaite une conference : S. Leon n'y peut consentir, & envoie neanmoins des Legats en Orient: Il traite rudement Anatole à cause d'Attique & d'André.

Eva.l.2.c.10.p.303.d. 'ON trouve que l'Empereur ayant receu la réponse de Saint Leon [du premier decembre,] l'envoya à Elure par Diomede le Silentiaire, Leo,n.p.337.§9. 'soit à la persuasion de Basilisque [ou d'Aspar,] soit par quelque autre raison. b Eva.l.2.c.10.p.304.a. b Elure récrivit sur cela à l'Empereur, & dans sa réponse il attaqua non seulement la lettre du Pape, mais encore le Concile de Calcedoine : Sa lettre estoit inserée dans le corps des Circulaires.

Leo,ep.132.c.1.p.692. [Je ne sçay si par cette lettre il demandoit] 'qu'il se tinst une conference devant l'Empereur entre les disciples d'Eutyche & de Dioscore, & une personne que le Pape y envoieroit. Il est certain qu'on proposa cette conference. c.3.p.693. L'Empereur mesme en écrivit au Pape, 'et luy demanda qu'il luy envoyast des deputez ep.130.p.689. qui pussent agir en son nom, '& soûtenir la verité de la foy contre ceux qui estant aveuglez par le demon, n'en vouloient pas voir la lumiere.

p.689.690. 'S Leon avoit receu cette lettre avant le 21 de mars, [& il avoit apparemment receu en mesme temps la réponse d'Anatole à sa ep.128.p.684. lettre 126.] 'Cette réponse fut apportée par le Diacre Patrice, [qui est nommé dans le Concile de Constantinople en 448, & V.§39. p.685. 'qu'Anatole avoit déja deputé à Rome en 450.] 'Anatole répon- V.§89. doit par cette lettre à la plainte que S. Leon luy avoit faite touchant le Prestre Attique accusé d'Eutychianisme, & luy envoyoit un écrit de cet Attique, par lequel il protestoit qu'il p.684.685. n'avoit que de l'aversion pour Eutyche. 'Anatole témoignoit en mesme temps ne pas trouver bon que le Pape se mélast si fort du gouvernement de son Eglise.

Ibid. 'S. Leon répondit à cette lettre le 18 ou le 28 de mars, & pre-

tendit avoir seulement marqué à Anatole ce qu'on luy avoit raporté, afin qu'il y prist garde, & qu'il s'informast de la verité des faits. Cependant il en avoit mesme écrit à l'Empereur comme d'une chose certaine & averée, & il avoit mandé absolument à Anatole, qu'il falloit qu'Attique & André se retractassent, ou fussent chassez de l'Eglise. Il l'avoue dans cette lettre mesme, & y continuë à parler avec la mesme resolution, se moquant de l'écrit d'Attique puisqu'il y a bien de la difference entre avoir aversion d'une persone, & ne pas suivre la mesme erreur. ep.125.c.6.p.680. ep.126.c.4.p.682.683. ep.128.p.685.

Il en écrivit mesme aux Ecclesiastiques de Constantinople le 21 de mars, les exhorta à ne souffrir parmi eux aucune personne qui fust infectée des erreurs de Nestorius ou d'Eutyche, d'avoir pour cela recours à l'Empereur, & qu'il falloit absolument qu'Attique & André se retractassent, ou fussent degradez comme Eutychiens; [sans méler à cela aucune parole qui pust adoucir le mecontentement qu'Anatole pouvoit aisément concevoir d'une lettre si propre à soulever un Clergé contre son Evesque, ou plutost qui supposoit que Constantinople estoit sans Evesque. Nous ne trouvons point ce qui arriva de cette affaire, & la mort d'Anatole qui la suivit bien-tost, en arresta peut-estre les mauvais effets.] S. Leon se rejouit dans la mesme lettre de ce qu'on l'avoit assuré que tout ce Clergé estoit tres ferme dans la foy. [Il ne dit jamais qui luy mandoit toutes ces nouvelles de Constantinople. Si ce n'estoit que le Prestre Aece, un seul témoin n'est pas recevable, surtout contre des Prestres; & des delations secrettes ne s'écoutent point dans un tribunal où l'on aime la justice, & où l'on craint moins de pardonner à un coupable, dont le crime n'est pas averé, que de condanner des innocens.] ep.131.c.1.p.691 c.2.p.691. V.§189. c.1.p.690.

Le lendemain 23 de mars, Saint Leon répondit à l'Empereur, ep.132.p.692.
1. pour luy montrer qu'il n'y avoit aucune apparence de vouloir examiner de nouveau ce qui avoit esté decidé par le Concile de Calcedoine, que pour luy, s'il y consentoit, il se rendroit digne des peines portées par les loix de Marcien, qu'il avoit autorisées par son consentement. Il promet d'envoyer des Legats, puisque l'Empereur le souhaitoit, non pas neanmoins pour disputer avec persone, mais pour instruire les Fideles, pour faire fuir comme heretiques tous ceux qui s'opposent aux decrets du Concile de Calcedoine, & pour presser l'expulsion d'Elure, & le réta- c.2.p.693. c.3.693. c.3.4.p.693. c.4.p.694.

1. Cet endroit est cité par Facundus, l.4.c.5.p.82.83.

ep.131.c.2.p.691. blissement des Catholiques d'Egypte. 'Il témoigne aussi dans la lettre au Clergé de Constantinople, qu'il croit ces disputes tres dangereuses, estant visible que les ennemis de la verité ne demandoient que l'on examinast les decrets de Calcedoine, que pour en ruiner l'autorité, en les faisant regarder comme des choses dont il estoit permis de douter.

ep.130.c.2.p.690. 'Il dit la mesme chose dans une lettre qu'il écrivit encore le 21 de mars aux Evesques & aux Ecclesiastiques d'Egypte qui estoient à Constantinople. c.1.p.689.690. 'Il les console par cette lettre dans leurs travaux, & les exhorte à ne se point lasser de souffrir & de travailler pour la verité, & à demeurer unis dans sa défense, puisque c'estoit elle mesme qui estoit leur force dans le temps, & qui seroit leur recompense dans l'eternité. Quiconque, dit-il, « demeure en Dieu, ne peut se plaindre d'estre hors de sa patrie. «

ep.132.p.691. 'Le titre de la lettre à l'Empereur porte qu'elle fut envoyée par Philoxene Agent. ep.128.p.684. 'Nous avons vu neanmoins que le Diacre Patrice estoit à Rome vers le mesme temps.

ep.133.p.694. 'S. Leon n'envoya qu'au mois d'aoust les Legats que l'Empereur avoit demandez. Il choisit pour cela les Evesques Domitien & Geminien. n.p.339|Bar.458.§12. 'Il y en a qui croient que c'estoient Saint Geminien de Modene, & S. Domitien de Chalons, parcequ'ils fleurissoient, dit-on, vers ce temps-ci, [V.S. Jule Pape.] [quoique d'autres les fassent bien plus anciens. Quand ils auroient vécu du temps de Saint Leon, il faudroit une plus forte preuve pour croire qu'il eust deputé un Evesque de Chalons à Constantinople.] Leo,ep.133.p.694. 'S. Leon dit qu'il les envoya le plutost qu'il luy fut possible, [& peut-estre qu'il eut de la peine à trouver des Evesques capables de cet emploi difficile & important.]

c.5.p697. 'Il leur donna une lettre pour l'Empereur datée du 17 d'aoust, par laquelle il luy proteste encore qu'il ne les envoie pas pour disputer avec des personnes déja condannées, p.697|c.1.p.695. 'mais pour le supplier de rétablir dans l'Eglise d'Egypte la paix [& l'autorité] de la veritable doctrine, la liberté de la foy, & les personnes que cet impie parricide en avoit chassez; pour procurer que l'on donnast à l'Eglise d'Alexandrie un Evesque Catholique & pacifique, & pour obtenir qu'on en chassast ceux qu'on savoit non seulement estre heretiques dans leur doctrine, mais avoir encore fait voir par leurs actions furieuses & enragées, combien ils estoient eloignez de la douceur & de la simplicité de J.C. c.4.p.696. 'Il paroist qu'il craignoit que l'Empereur ne se laissast aller à pardonner à Elure. c.4.5.p.696.697. C'est pourquoi il luy proteste que cela ne se peut, & que ni luy,

ni ses complices ne peuvent esperer de J. C, & de l'Eglise, le pardon de tant de crimes, qu'en renonçant à l'état ecclesiastique,& en embrassant les larmes & l'humiliation de la penitence. 'Il montre encore dans cette lettre combien il seroit honteux & dangereux de remettre en question les choses déja decidées par le Concile de Calcedoine. c.1.2.3.p.695. 696.

[Nous ne savons point ce que les Legats firent à Constantinople,] 'mais seulement qu'ils y estoient encore au milieu de l'an 460, ou ne faisoient que d'en revenir. ep.138.p.721.

'Nous trouvons quelques paroles de cette derniere lettre à l'Empereur citées d'une lettre à Basile: [a] ce qui donne lieu de croire que S. Leon avoit écrit sur cette matiere non seulement à l'Empereur, mais encore à Basile d'Antioche, [qui pouvoit bien estre mort dés ce temps-ci, sans que S. Leon le sceust.] 'On cite de la mesme lettre à Basile quelques paroles qui ne sont point dans la lettre à l'Empereur. 'Nous n'avons point non plus une lettre qu'on cite de Saint Leon au Prestre Aece, pour empescher aussi qu'on ne changeast rien à ce que luy & le Concile de Calcedoine avoient decidé par la revelation du Saint Esprit. ep.133.c.3.p. 696.725. a p.725.726. p.725. p.726.

'Le Pape Felix III. assure que l'Empereur Leon, convaincu par les raisons de S. Leon, & par le consentement general des Evesques de l'Orient, ne souffrit point qu'on changeast rien aux decrets du Concile de Calcedoine, ni qu'on en fist aucun nouvel examen.'Les historiens disent aussi que voyant tous les Evesques declarez contre Elure, il le chassa d'Alexandrie.[b] Nous venons neanmoins de voir que S. Leon craignoit encore au mois d'aoust que l'Empereur Leon ne le voulust laisser dans le gouvernement de l'Eglise d'Alexandrie, [en luy faisant sans doute faire profession de la foy Catholique. Ce qui est certain, comme nous verrons", c'est qu'il ne fut chassé qu'en l'an 460,]'s'estant maintenu jusqu'alors par la faveur & la protection d'Aspar. Conc.t.4.p. 1056.2.d.e. Liber.c.15.p. 102|Eva. l.2.c. 11.p.305.a. b Leo,ep.133.c. 4.p.696. V.§172. Thphn.p.96.b.

ARTICLE CLXIX.

Mort des Evesques de Constantinople, d'Antioche, & de Jerusalem: de Saint Daniel Stylite.

'ON marque cette année la mort de trois Patriarches, d'Anatole de Constantinople, de Basile d'Antioche,& de Juvenal de Jerusalem. Nicephore dans sa chronique donne 8 ans & 8 mois à l'episcopat d'Anatole, [à quoy il est aisé de rapor- Bar.458.§27. 31.34.

Zon.t. p.42. d. ter] Zonare qui ne luy donne que huit ans, a & Theophane qui va
a Thphn.p.94. d. jusqu'à neuf. [Ayant donc esté fait Evesque à la fin de l'an 449, il peut estre mort vers le mois d'aoust 458, ou si l'on veut dés le 3
Boll.10.jan.p. 611.n.c|3.apr. p.91.f. de juillet, auquel les Grecs font sa feste. [Au moins il seroit difficile de croire que Saint Leon sceust sa mort lorsqu'il écrivoit à l'Empereur le 17 d'aoust.]

Sur.11.dec.p. 222.§11. 'La vie de S. Daniel Stylite porte que ce Saint estant venu demeurer auprés de Constantinople, & y menant dessors une vie assez extraordinaire, les Ecclesiastiques du lieu où il demeuroit en vinrent avertir Anatole, voulant qu'il le chassast de là; sans pouvoir dire neanmoins qu'il fist rien contre son devoir. Anatole fit ce qu'un homme sage devoit faire en cette rencontre, & leur répondit que ne connoissant point cette personne, & ne voyant rien de mal en luy, ils avoient tort de le vouloir chasser; Qu'il falloit le laisser en sa liberté, pour profiter de sa vertu si elle estoit veritable, ou attendre que par sa mauvaise conduite il donnast un juste sujet de le traiter d'une autre maniere.

§12. 'Quelque temps aprés les mesmes personnes revinrent, protestant qu'ils ne pouvoient plus souffrir Daniel; que c'estoit un hypocrite & un sorcier. Anatole l'envoya querir, s'informa de sa foy & de sa conduite, & se trouvant satisfait de ses réponses, il l'embrassa, & l'honora [toujours depuis,] comme estant un homme de Dieu. [Il fut bien-tost recompensé de la justice qu'il

§13. luy avoit renduë.] Car estant tombé fort malade, il eut recours à luy, & le pria de le venir voir. Daniel y vint, se mit en prieres,

Ibid. & aussi-tost Anatole se trouva gueri. 'Il luy offrit de grands presens, le pressa de vouloir demeurer avec luy, ou de souffrir qu'il le mist dans un monastere où on prendroit soin de tous ses besoins. Mais toute la grace que le Saint luy demanda, fut qu'il le laissast vivre selon que Dieu le luy inspireroit, & qu'il pardonnast à ceux qui l'avoient calomnié; ce qu'Anatole ne luy put pas refuser.

Men.p.26. 'Les Grecs, comme nous avons dit, honorent Anatole au nombre des Saints le 3 de juillet; [& ils en font mesme un Martyr,] voulant qu'il ait esté tué par les heretiques. [Mais un evenement tel que celui là seroit celebre dans les anciens historiens, où l'on n'en trouve quoy que ce soit. Il n'est pas aisé de concevoir

Conc.t.4.p. 897.c. comment cela se seroit pu faire du temps de Leon.] 'Les Confesseurs d'Egypte dans la requeste qu'ils luy adresserent, le loüent comme un parfait successeur du zele de ses predecesseurs aussi-bien que de leur siege: Ils disent qu'il avoit chassé de l'Egli-

se tous ceux qui s'estoient elevez en divers temps, soit contre sa foy, soit contre sa discipline, & qu'il l'avoit purgée de toutes les erreurs, & de toutes sortes de dissensions. 'Le Synodique grec l'appelle un Evesque digne d'une eternelle memoire. p.1151.b.

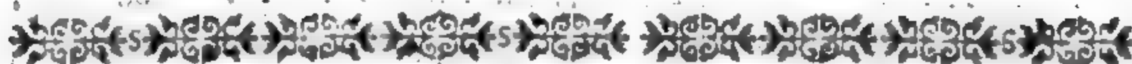
[S. Leon en parle quelquefois assez bien,]'& il louë sa vigilance pastorale. [Mais il le blasme bien plus souvent d'ambition, de negligence, de mollesse, & mesme d'avoir peu de zele & d'affection pour la foy. Il paroist assurément avoir eu plus de douceur que de force, plus d'adresse à s'accommoder au temps, que de vigueur episcopale. Que si son entrée n'avoit pas esté criminelle, elle avoit neanmoins esté fort odieuse.]'Mais il vaut mieux reserver à Dieu le jugement de son esprit & de sa conduite, que d'en vouloir rien decider temerairement. Leo, ep.124.p. 676. Bar.458§31.

'Il eut pour successeur S. Gennade, [dont nous pourrons parler plus amplement "en un autre endroit.] §32. V. son titre.

V.§154. Basile d'Antioche "avoit esté elu, comme nous avons dit, à la fin de 454, ou en 455,'& ce fut luy qui répondit à la lettre circulaire de l'Empereur Leon.'S. Symeon Stylite luy adressa aussi sa réponse pour le mesme Prince; [ce qu'on ne peut mettre qu'en 458. Ainsi il faut au moins ajouter un an aux deux que Nicephore & Theophane luy donnent.]'Acace,[qui n'a pas esté connu de Theophane ni d'Eutyque,]luy succeda, & il estoit Evesque lorsque la ville d'Antioche fut ruinée 'par un furieux tremblement de terre le dimanche 14 de septembre de cette année. Cet Acace qui est nommé Alexandre par Victor de Tune, 'ne gouverna que 16 mois, & eut pour successeur Martyre, [dont le nom est plus celebre.] Conc.p.913. Eva.l.2.c.10.p 304.b.c. Nphr.chr. Eva.c.12.p. 305.c.d|Nor. epo.p.184.185. 186. Nphr.chr.

V. son titre. 'Pour Juvenal "de Jerusalem, on tire de la vie de S. Euthyme, & de diverses autres circonstances de l'histoire, qu'il mourut en l'an 458, avant le mois de juillet.'Leon luy avoit adressé sa lettre circulaire à la fin de 457. [Mais nous ne savons pas si ce fut luy qui y répondit, parceque nous n'avons pas cette réponse.] 'Anastase fut mis en sa place au commencement du mois de juillet par les suffrages de tout le peuple. Boll.20.jan.p. 318.b|may,t.3. p.23.24. Conc.p.890.e. Anal.g.p.70.





ARTICLE CLXX.

S. Leon écrit à Nicetas d'Aquilée, & à Neon de Ravenne sur sa discipline, Il tient un Concile à Rome. La consecration des Vierges differée à l'âge de 40 ans.

[SAINT Leon n'estoit pas tellement occupé à soûtenir la foy dans l'Orient, qu'il ne songeast aussi à maintenir la discipline dans l'Occident.]'Adeodat Soudiacre de son Eglise, estant revenu d'un voyage qu'il avoit fait vers Aquilée, luy raporta que Nicetas Evesque de cette ville souhaitoit d'avoir sa resolution sur quelques difficultez que les ravages[des Huns]avoient fait naistre. 'Car beaucoup d'hommes ayant esté emmenez captifs, leurs femmes qui les croyoient morts, ou n'esperoient pas de les revoir jamais, en avoient epousé d'autres. Cependant plusieurs de ces captifs furent delivrez, & redemandoient leurs femmes. Saint Leon écrivit donc sur cela à Nicetas le 21 mars de cette année, & dit qu'on ne pouvoit point blasmer les femmes qui avoient epousé un second mari, dans la croyance que le premier estoit mort, pourvu qu'elles quittassent le second lorsque le premier les redemandoit; mais que celles qui le refuseroient, devoient estre separées de la communion. [Il marque toujours celles que leur premier mari redemandoit, comme s'il eust supposé que celles que le premier mari ne redemandoit point, pouvoient demeurer avec le second. Il ne le dit pas neanmoins.]

Leo,ep.129.c.1 p.686.

p.687.

c.5.p.688. 'Il marque ensuite qu'il faut purifier par la satisfaction de la penitence ceux qui auront mangé des viandes immolées, y estant contraints ou par la violence des barbares qui les tenoient captifs, ou par la faim, [témoignant ainsi qu'il croyoit, comme S. Augustin, qu'il y avoit du peché à manger de ces viandes par quelque raison qu'on le fist.]'Il soumet de mesme à la penitence ceux qui par la crainte ou par erreur se feront fait rebattizer par les heretiques,'recommandant toujours que pour juger de la penitence, il y faut moins considerer la longueur du temps, que la componction du coeur. 'Pour ceux qui auront esté battizez par les heretiques sans l'avoir esté auparavant, il veut seulement qu'on les confirme, en invoquant le S. Esprit par l'imposition des mains, afin qu'ils reçoivent la vertu & la sanctification du battesme, dont ils n'avoient receu que la forme. 'Il recommande à Nicetas de communiquer cette lettre à tous les Evesques de sa province.

c.6.

c.5.6.

c.7.

Ibid.

[Nicetas

[Nicetas peut avoir succedé à Juvenal,]'à qui S.Leon écrivoit en 447.Ughellus veut que ce soit le mesme que Nicæas Soudiacre d'Aquilée, dont parle S. Jerome.'Mais outre la difference du nom, ce Nicæas eust esté extremement âgé en 458. ep.14.p.446. Ugh.t.5.p.32.a Leo,n.p.903.2

Note 72. 'Le 24 octobre"de cette année, S. Leon écrivit à Neon Evesque de Ravenne sur le mesme sujet des personnes emmenées captives par les barbares. Il luy mande, comme à Nicetas, qu'il faut seulement que l'Evesque impose les mains à ceux qui auront esté battizez par les heretiques.'Mais comme il s'en trouvoit plusieurs, qui ayant esté enlevez tout petits, ne savoient s'ils avoient esté battizez, il ordonna que si ces personnes ne sont point en danger de mort, on prendra du temps pour s'informer si quelqu'un ne sçait point qu'ils aient esté battizez, & que si on n'en a point de lumiere,on les battizera sans difficulté. ep.135.c.2.p.716. c.1.p.716.717.

'S. Leon dans toutes les choses qu'il avoit à resoudre, consultoit les regles des Peres & les oracles de l'Ecriture, pour n'instruire les autres qu'aprés avoir esté instruit luy mesme par le S. Esprit. Mais pour celle-ci il l'examina mesme dans un Concile, [apparemment dans celui qu'il avoit accoutumé de tenir à la fin de septembre.]Il voulut que chaque Evesque en particulier luy en dist son sentiment, afin de pouvoir trouver la verité avec plus de certitude, & il se confirma ainsi dans le sentiment que Dieu luy avoit inspiré, en le voyant appuyé par le consentement de ses freres. [On produisit apparemment dans cette examen le Canon d'Afrique qui avoit decidé nettement la question.] Saint Leon crut devoir faire savoir cette resolution à tout le monde: Et ce fut pour cela qu'il en écrivit à Neon de Ravenne.[Car on ne voit pas qu'il en ait eu de raison particuliere. Ainsi l'on peut juger que c'est une lettre circulaire qu'il envoyoit de mesme à tous les autres metropolitains. Il n'y parle point de battizer ces personnes sous condition, parceque cette condition est toujours enfermée dans l'esprit & dans la doctrine de l'Eglise.] p.716. c.2.p.717.

'Neon avoit succedé à S. Pierre Chrysologue. On marque quelques particularitez de son episcopat. [a]Il y faut ajouter ce que le Pape Simplice en écrit le 30 may 482 à Jean son successeur, où il marque qu'il avoit esté puni, & apparemment par le Pape,pour avoir ordonné Prestre un homme qui ne le vouloit pas. Ugh.t.2.p.333.a.b. a Conc.t.4.p.1068.c.

'Le 26 octobre de cette année'458, Majorien qui regnoit alors en Occident, fit une loy celebre, par laquelle il ordonna entre autres choses, que les filles ne recevront point la consecration & le voile de la virginité avant l'âge de quarante ans; Que les Cod.Th.nov.8 p.36.2.

parens qui les feroient consacrer avant cet âge, ou mesme qui le permettroient, perdroient le tiers de leur bien, & que les Diacres mesmes qui contribueroient à violer cette ordonnance, seroient proscrits. 'On croit que ce fut par le conseil de S. Leon qu'il fit cette loy, à cause que les Pontificaux disent que S. Leon défendit aussi de donner le voile de la virginité aux filles, à moins qu'elles n'eussent esté eprouvées durant 40 ans. [Cette preuve n'a de force qu'autant que les Pontificaux ont d'autorité. Et mesme ils ne s'accordent pas en ce point.] 'Car celui de Bollandus[& l'Anastase du Louvre]portent *sex ante ans* au lieu de 40. [Je pense que les Canons d'Afrique se contentoient de l'âge de 25 ans.] 'Le 19e Canon du Concile d'Agde a suivi la loy de Majorien.

Leo,n.p.340.§ 8; Bar.458.§4. — Boll.apr.t.1.p. 33. — Conc.t.4.p. 1386.c.

'Les filles formoient quelquefois la resolution de demeurer vierges, & prenoient un habit conforme à cette resolution, avant que de recevoir la consecration: Et S. Leon declare que si c'est d'elles mesmes qu'elles ont pris cette resolution, & non pour obeïr au commandement de leurs parens, elle ne peuvent la changer, ni passer au mariage sans prevarication.

Leo,ep.2.c.15. p.411.



ARTICLE CLXXI

Saint Leon reserve le battesme à Pasque & à la Pentecoste; ne veut point que la confession soit publique; unit les eveschez de Cemele & de Nice.

L'AN DE JESUS CHRIST 459, DE S. LEON 18 & 19.

Leo,ep.136.c.1. p.718.

'LE 6 mars de l'an 459, S. Leon écrivit aux Evesques de la Campanie, du Samnium, & de la Marche, sur ce qu'il avoit appris, qu'ils donnoient le battesme en des festes de Martyrs, sans qu'il y en eust de necessité, & sans y observer les jeûnes, les exorcismes, & mesme les instructions prescrites par l'ordre de l'Eglise. Il leur en témoigne une extreme douleur, & menace de la deposition ceux qui battizeront sans necessité hors les jours de Pasque & de la Pentecoste. 'Il les accuse de le faire par l'amour d'un gain sordide,[ceux qui vouloient estre battizez en des jours extraordinaires achetant peut-estre cette dispense.]

c.719.

'Il se plaint aussi d'une coutume qui s'introduisoit en quelque endroits, de lire publiquement les pechez de ceux que l'on mettoit en penitence. Il louë la foy & le zele des penitens que la crainte de Dieu empeschoit de rougir devant les hommes. Mais

c.2.p.719.

comme cette pratique pouvoit avoir de fascheuses suites, il ordonne absolument de l'abolir, declarant qu'il suffit de confesser ses fautes à Dieu, & ensuite "à l'Evesque ou au Prestre seul, par une confession secrette. *sacerdoti.*

[Comme nous trouvons peu de choses de ce que Saint Leon a fait en cette année, nous y en mettrons quelques unes qu'on sçait seulement estre arrivées dans les dernieres années de sa vie.] 'Il avoit "ordonnée en 445, conformément au Canon de Nicée, que chaque province seroit gouvernée par l'Evesque de la metropole; que cela s'observeroit de mesme à l'égard de la Viennoise; que les autres provinces que l'Evesque d'Arles pretendoit estre de sa jurisdiction, [savoir la seconde Narbonoise & les Alpes Maritimes,] auroient chacune leur metropolitain. 'L'an 450, il avoit reglé ce qui regardoit la province de Vienne, entre les Evesques de Vienne & d'Arles, qui se pretendoient tous deux metropolitains, sans rien dire des deux autres. 'Ingenuus d'Embrun metropole civile des Alpes Maritimes, ne paroist point avoir tenu rang de metropolitain entre ceux à qui S. Leon écrivit en 450 & 452, ni dans le Concile tenu sur l'affaire de Lerins vers 454. Il est certain en effet qu'il ne soûtenoit point ses droits de metropolitain. Il en fut enfin blasmé par le Pape, (c'est à dire "par Saint Leon,) '& il paroist que depuis cela, il tascha de se maintenir dans son droit. [Il semble aussi selon ce que nous allons voir d'Auxane, que l'Evesque d'Aix metropole de la seconde Narbonoise, se soit porté pour metropolitain.] 'Et neanmoins les Papes mesmes le soumettoient encore long-temps depuis à l'Evesque d'Arles.] ep.10.p.432. V.S.Hilaire d'Arles § 9. 10. ep.50.p.541. p.540|77.p.582. Conc.t.4.p.1024.b. a p.1038.d. *dudùm.* b. p.1310.c|1311.a.

'Le Pape Hilaire successeur de S. Leon témoigne que les Evesques de Narbone & de Beziers avoient causé de la douleur à S. Leon par leurs demandes deraisonnables. [Nous avons marqué sur Saint Rustique alors Evesque de Narbone, le sens que nous croyons pouvoir donner à cet endroit assez obscur.] p.1041.d.

'Le mesme Hilaire nous apprend que S. Leon avoit ordonné que les Eglises de Cemenele ou Cemele, [aujourd'hui Cimiez,] & de Nice [en Provence,] seroient unies ensemble, & seroient gouvernées par un seul Evesque. 'Cemele portoit alors le titre "de ville, & Nice [qui estoit tout auprés] n'estoit qualifiée qu'un chasteau [ou un bourg. Et elle n'est point marquée dans toutes les notices que du Chesne a mises à la teste de son premier tome.] Il paroist que l'un & l'autre lieu avoit eu jusqu'ici son Evesque. [On n'en peut guere douter pour Cemele, puisqu'elle avoit le p.1038.e. e. *civitas.*

t.5.p.309.b. titre de cité.]& depuis qu'elle 'fut unie avec Nice, Magnus prend en 549 le titre d'Evesque de Cemele & de Nice, mettant le nom
p.782.b. de Cemele comme le plus ancien & le plus illustre. 'Une autre fois il le met seul en 554, [quoiqu'apparemment Cemele ne fust plus considerable que par l'ombre de ce qu'elle avoit esté autre-
p.989.a. fois.]Car dés l'an 585, Catulin est seulement appellé Evesque de Nice. [Et je pense que c'est ce qui s'est toujours pratiqué de-
Not.G. puis.] 'Aujourd'hui le nom de Cimiez subsiste encore dans une eglise, & dans quelques ruines de son ancienne magnificence.
Gall.chr.t.3.p. 'On croit que 'S. Valerien de Cemele estoit Evesque dés 439,[& V.S.Eucher
Conc.t.2.p. 979.a. l'estoit encore en 455.] 'Pour l'Eglise de Nice, nous trouvons § 3. Amance son Evesque dans le Concile d'Aquilée en 381.

[Cependant soit que la ville de Cemele commençast deslors à se ruiner, soit que la proximité des lieux engendrast souvent des
t.4.p.1038.c. differends entre les deux Eglises,]S. Leon ordonna, comme nous avons dit, qu'elles n'auroient plus qu'un seul Evesque. [Il suivit ce semble en cela le sentiment & la resolution des Evesques de
b.c. France.]Car l'Evesque Veran & les autres Evesques de la province, luy adresserent sur ce sujet des relations ausquelles il fit une réponse, [qui nous fourniroit sans doute de grands éclaircissemens si elle estoit venüe jusques à nous. Ce Veran est apparemment S. Veran Evesque de Vence auprés de Nice, fils de S. Eucher de Lion. Il paroist ici comme chef d'un Concile: Et peut-estre que son antiquité & son merite luy avoient donné ce rang par commission ou au defaut du metropolitain, malade ou occupé à d'autres affaires.]

Ibid. 'S. Leon estant mort, cet ordre fut troublé par Auxane dont
Mar.pri.c.73. p.171. nous ignorons le siege, 'mais qui selon ce que nous allons dire,
a Conc.p.1038. d. semble avoir esté Evesque d'Aix.[a] Il est certain au moins qu'il n'estoit pas de la province [des Alpes Maritimes] dont estoient
p.1042.a.b| 1044.d.e. Cemele & Nice. 'Cet Evesque ayant esté deputé avec Fauste
b p.1038.b.c. [de Riés]en 462, à Hilaire successeur de S. Leon,[b] luy representa qu'un mesme Evesque ne devoit pas gouverner les deux Eglises de Cemele & de Nice; qu'il falloit reprimer cette ambition de celui qui pretendoit les posseder toutes deux. [Je ne sçay s'il demanda sur cela au Pape le pouvoir d'ordonner un Evesque en
b. l'une des deux Eglises, & que cette Eglise le reconnust pour me-
c b.c. tropolitain.]'Il est certain qu'il surprit Hilaire, [c] qu'il en obtint
d e. un decret contraire à ce que S. Leon avoit ordonné,[d] qu'il ordon-
e. na un Evesque à Cemele ou à Nice,'& que neanmoins il ne voulut pas se servir du decret qu'il avoit obtenu, [ayant peut-estre

renoncé au droit de metropolitain sur l'Evesque qu'il venoit d'ordonner.

'Cependant Ingenuus d'Embrun metropolitain des Alpes Maritimes, écrivit à Hilaire, & se plaignit de ce qu'Auxane avoit entrepris à son prejudice.'Hilaire sur cela examina la chose avec son conseil, se fit lire ce que S. Leon avoit ordonné, & trouva qu'en effet on l'avoit surpris.'Ainsi quoiqu'Auxane se fust desisté de ce qu'il avoit obtenu de luy; 'il ne laissa pas de vouloir faire encore examiner cette affaire par les Evesques Leonce, Veran & Victure. [Leonce est sans doute celui qui avoit succedé à Ravenne d'Arles; & Veran celui de Vence.]'On ne sçait pas le siege de Victure. Car pour Saint Victure ou Victoire du Mans, il estoit trop loin.'Victure écrivit à S. Leon en 451, pour approuver son epistre à Flavien. b. b.c. *in nostro judicio.* c. c. Leo, n.p.866.2. t.1.p.579.

Hilaire écrivit donc une lettre à ces Prelats, où il avoue avec beaucoup d'ingenuité la surprise qu'on luy avoit faite, 'recommande qu'on ne souffre rien au prejudice des Canons, du jugement de S. Leon, & des privileges des Eglises; que l'on conserve à Ingenuus l'autorité qu'il doit avoir dans sa province, '& que l'ordination faite par Auxane n'empesche point que les deux Eglises de Cemele & de Nice ne demeurent unies sous un seul Evesque, comme Saint Leon l'avoit ordonné.'Il y dit cette belle parole: La grandeur & le fruit de nostre ministere n'est pas de gouverner beaucoup de pays, mais d'acquerir beaucoup d'ames [à J. C. pour les sauver.]Le P. Quesnel met cette lettre en 463. [Et on ne peut pas la mettre plustost.] Conc. p.1038.c. c.d. e. d. Leo, n.p.866.2.



ARTICLE CLXXII.

Elure est chassé d'Alexandrie, & relegué dans la Quersonese. Salofacial tres Catholique est mis en sa place.

L'AN DE JESUS CHRIST 460, DE S. LEON 19 & 20.

'LEs souhaits de S. Leon furent enfin exaucez cette année, par l'expulsion d'Elure, & l'election d'un Evesque Catholique à Alexandrie.'L'Eglise doit cet avantage aux sollicitations de Saint Gennade, qui l'emporta sur le credit d'Aspar protecteur d'Elure.'L'Empereur publia donc un edit contre Elure,[a]& envoya ordre à Stilas General des troupes à Alexandrie [& en Egypte,]de le chasser de la ville par quelque moyen que ce fust. Stilas, qu'Eutyche appelle le Duc Balaüs,[b] ayant receu cet ordre Bar.460.§2. Thphn.p.96.b. Leo, ep.138.p.721. a Liber.c.15.p.102.103. Euty.p.103. b Liber.c.16.p.105.

Chr.ori.p.119| Vict.T. s'en acquita avec soin. 'Ainsi Elure fut chassé d'Alexandrie avec
a Eva.l.2.c.11. p.305.2. Anatole son frere,[a] & fut banni à Gangres en Paphlagonie.[b] Mais
b Leo,ep.138.p.721. avant que d'y arriver ou aussi-tost aprés, il obtint par le moyen de quelques personnes, qu'on luy permist de venir à Constantinople.

p.721. 'S. Leon avoit appris toutes ces nouvelles avant le 17 de juin, par les lettres de Gennade de Constantinople, & "par le raport *sermone.* des Evesques Domitien & Geminien; [ce qui semble marquer
ep.137.c.1.p.719.720. que ces deux Legats estoient revenus alors.] 'Il écrivit donc le 17 de juin à l'Empereur pour le remercier de l'expulsion d'Elure, & l'assurer que toutes les Eglises en avoient une extreme joie, & retentissoient de ses loüanges. Il le loüe d'avoir agi en cela avec un grand cœur, & une vigueur genereuse: [d'où l'on peut tirer qu'Elure avoit de grands appuis, soit dans Alexandrie, soit à la Cour; de sorte que l'Empereur avoit eu besoin d'employer contre luy toute son autorité, & de s'exposer au moins au danger de quelque sedition.]

c.1.p.720. 'Saint Leon l'exhorte à achever ce qu'il avoit commencé, en donnant les ordres necessaires pour faire elire à Alexandrie un nouvel Evesque, entierement exemt de tout soupçon d'Euty-
c.2.3. chianisme, '& en ostant à Elure toute esperance de rentrer jamais dans cette dignité, quelque profession qu'il pust faire de suivre la veritable foy, puisqu'il s'estoit montré entierement indigne de l'episcopat, non seulement par son heresie, mais encore par les autres crimes & les cruautez dont il s'estoit rendu coupable,
ep.138.p.721. 'ayant usurpé ce siege du vivant de l'Evesque legitime, & ne s'y estant confirmé que par le massacre de son saint predecesseur.

p.721. 'Il parloit de la sorte, parcequ'il croyoit effectivement que le dessein d'Elure en venant à Constantinople, estoit de faire une profession apparente de la foy Catholique, & obtenir par ce
Ibid. moyen d'estre rétabli dans le siege d'Alexandrie. 'Il s'en ouvrit nettement à Gennade le mesme jour 17 de juin, & le pria d'employer tous ses soins, & de n'epargner aucune peine pour s'opposer à un dessein si pernicieux à l'Eglise, pour faire ordonner un Evesque à Alexandrie tiré du Clergé de cette Eglise, & pour empescher mesme que personne n'eust aucun entretien avec Elure, soit en particulier, soit en public, & qu'on ne tinst aucu-
p.720.721. ne conference sur son sujet sous pretexte de le corriger. 'Ces deux lettres furent envoyées par Philoxene.

[La vigilance de Saint Leon & les soins de Gennade eurent le succés qu'ils desiroient. On ne marque point si Elure vint à
Eva.p.305.2. Constantinople, ni ce qu'il y fit.] 'Mais il est certain qu'il fut rele-

gué à Gangres. 'Il y demeura quelque temps, y tint des assem- Thphn.p.96.b c.
blées schismatiques,[a] & y causa divers troubles: ce que l'Empe- a c|Conc.t.4.p.
reur ayant appris,[b] il le bannit dans la Quersonese, [b] qui estoit un 1081.a|Liber.
pays fort ecarté dans le Pont,[c] ou plutost audelà du Pont; puis- p.105|Vict.T.
que ce ne peut estre que la Quersonese Taurique, appellée au- b Conc.p.1081. a.
jourd'hui la Crimée ou la Tartarie de Precop, où il y avoit aussi c Sanson &c.
une ville de Quersonese. 'Eutyque l'appelle Marsuphin.[d] Elure Euty.t.2.p.103
fut donc conduit en cet endroit, & gardé fort étroitement, [& d Liber.p.105.
il n'en sortist que lorsque Basilisque usurpa l'Empire en 476.]
'Hormisda l'appelle Timothée de Quersonese. Conc.p.1441.e

'Lorsqu'il fut chassé d'Alexandrie, Pierre [Mongus le compa- p.1081.a.
gnon de son heresie & de ses crimes, [prit la fuite & se cacha]

'Il n'y avoit point encore d'Evesque à Alexandrie, comme Leo,ep.137.c.1 p.720.
nous avons dit, le 17 de juin, lorsque S. Leon prioit l'Empereur
de donner ses ordres pour cela.'Elle n'en eut que cinq mois aprés Vict.T.
l'expulsion d'Elure. 'Mais ce fut au plustard vers le milieu de Leo,ep.139.p. 722.
juillet.[e] L'Empereur envoya donc ordre à Stilas de faire elire par e Liber.c.15.p.
le peuple au lieu d'Elure un Evesque [legitime] & défenseur du 102.103.
Concile de Calcedoine.

Toute la ville, le Clergé, le peuple, & tous les Fideles don- Leo,ep.139. 141.
1. nerent leurs voix à Timothée[f] surnommé 'Salofacial,[g] c'est à dire p.722.724|Eva
le Blanc.[h] Quelques uns l'appelloient Basilisque, ou le Royal, p.305.b.
[soit qu'il eust tous ces trois noms, soit que les Eutychiens l'ap- f Thphn.p.96. Eva.
pellassent ainsi, parceque l'Empereur le soûtenoit: Et ils don- g Liber.c.16.p.
noient à tous les Catholiques le nom de Melquites ou Royalistes, 105|Nphr.chr| Thphn.
comme si leur doctrine eust esté fondée sur la puissance des Em- h Eva.p.305.b.
pereurs, plutost que sur la verité de la parole de Dieu.]'La chro- Chr.ori.p.119.
nique Orientale le surnomme *Ansus*, '& Eutyque *Surus*: mais il Euty.p.103.
se trompe fort de dire qu'il estoit Jacobite, c'est à dire Euty-
chien. 'Il avoit autrefois esté solitaire dans le monastere de Ca- Thphn.p.104.c
nope.[Je ne sçay si ce ne seroit point] 'ce Timothée Prestre & Conc.p.897.b.
œconome d'Alexandrie qui vint à Constantinople avec les au-
tres Catholiques chassez par Elure.'S. Leon semble dire en effet Leo,ep.139.c.1 p.722.
que Salofacial avoit souffert la persecution. [i] Il estoit digne du i ep.141.p.724
sacerdoce non seulement par la pureté de sa foy, mais encore
pour la probité de ses mœurs.'Il estoit plein de bonté & aimé de Thphn.p.96.c|
tout le monde. Liber.c.16.p. 107.108.

[k] Il fut ordonné par Theophile & neuf autres Evesques d'Egyp- k Leo,ep.141.
te, dont tous les noms hors un Athanase & un Pierre [sont diffe- p.724.

1. Salophaciole selon Liberat, *ch.16. p.105*, Cedrene, *p.347.d*, & Theophane mesme, *p. 104.b.* On lit Salafratatce dans Victor de Tune.

rens de ceux qui avoient esté à Constantinople. Et peut-estre que ceux-ci n'avoient pas cru qu'il y eust de fureté pour eux en Egypte qu'aprés qu'il y auroit un Patriarche Orthodoxe.]Il n'y eut ni brigue, ni sedition, ni aucune autre mauvaise voie mélée dans [l'election &] l'ordination de Salofacial : Les Evesques n'y furent portez que par l'estime de sa sainteté & de son merite,& par le desir d'avoir pour chef celui à qui tout le monde estoit
ep.14.p.723. ravi d'obeïr.'Ainsi on vit en sa personne un pasteur cheri par son
ep.139-141.p.723.724. troupeau, & plein de tendresse pour luy.'Il manda son election à Saint Leon. Les Prestres & les Diacres d'Alexandrie, & les dix Evesques qui l'avoient ordonné firent la mesme chose. Daniel Prestre & Timothée Diacre furent choisis pour porter ces lettres: & ils estoient arrivez à Rome avant le 18 d'aoust, auquel S. Leon répondit à ceux qui luy avoient écrit par eux.

ep.139.c.1.p.722. 'On peut juger de la joie que cette nouvelle donna à S. Leon. Cette joie ne luy fut pas particuliere, & toute l'Eglise y prit
c.2.p.723. part. 'Dans les réponses qu'il fit aux trois lettres qu'on luy en avoit écrites d'Alexandrie,il prie Salofacial de luy écrire le plus
ep.140.p.723. souvent qu'il pourra.'Il exhorte les Ecclesiastiques d'Alexandrie
ep.141.p.724. à s'unir fermement entre eux dans la défense de la verité. 'Il avertit les Evesques d'Egypte de se joindre d'un mesme cœur à leur Patriarche,& de l'assister de tout leur pouvoir pour bannir
p.722-725. tous les scandales que l'heresie avoit causez.'Et il leur represente à tous combien ils estoient obligez de travailler à ramener à la verité tous ceux qui s'estoient engagez dans l'erreur, à les instruire& à leur faire voir leur faute avec un esprit de douceur& de bonté, à les porter à la guerir par la facilité du pardon, à les faire rentrer dans l'unité de l'Eglise par les remedes de la satisfaction, & à les reconcilier à Dieu par les prieres qu'ils luy offriroient pour eux.

[C'est ainsi que l'Eglise demeura encore une fois victorieuse de l'heresie Eutychienne, & que Dieu calma les tempestes que cette heresie s'estoit efforcée d'y causer. Elle jouit de cette paix durant environ 16 ans, jusqu'à ce que Basilisque ayant usurpé l'Empire, voulut paroistre aussi ennemi de la verité, que rebelle
Liber.c.16.p.105. à son Prince legitime.]Salofacial participa à ce calme, & gouverna paisiblement son Eglise durant ces seize ans, sans estre
Thphn.p.104.c troublé par aucune sedition.'Il estoit au contraire aimé de tout
Liber.p.107.108. le monde, 'à cause de sa douceur, qui estoit mesme excessive.
Conc.p.1029.2 c|1031.2.a. [Et elle luy fit en effet faire une faute.]Car il se laissa forcer par timidité à reciter le nom de Dioscore à l'autel, ce que l'Eglise

Romaine

Romaine ne put approuver. Et Dieu l'en punit enfin sous Basilisque, ce qui le corrigea de cette foiblesse.



ARTICLE CLXXIII.

Mort de Saint Leon: Translations de ses reliques: Eglises qu'il a basties ou ornées.

L'AN DE JESUS CHRIST 461, DE S. LEON 20 & 21.

[SAINT Leon qui avoit contribué autant que personne à soûtenir l'Eglise durant une si dangereuse tempeste, & à luy procurer le calme dont elle commença de jouir par l'election de Salofacial, alla luy mesme jouir du repos eternel, & recevoir la couronne duë à ses merites des mains du juste juge, qui par une bonté toute gratuite luy avoit fait la grace de la meriter. Note 73. 'Il mourut certainement en 461, & selon l'opinion la plus probable & la mieux fondée, ce fut le 10 de novembre, auquel plusieurs anciens martyrologes marquent sa feste, aprés avoir gouverné 21 an, un mois, & 13 jours. On l'a encore beaucoup honoré le 28 de juin, & on le fait aujourd'hui le 11 d'avril.] 'D'autres le marquent encore le 14 & le 15 de mars. [a] Les Grecs l'honorent aussi par un decret qu'ils en firent l'an 536, & ils en celebroient la feste à Constantinople dans l'eglise de Sainte Sophie [1] le 18 de fevrier. [Diverses translations, ou d'autres causes que nous ignorons, peuvent avoir donné lieu à ces differentes solennitez.] Boll. 11. ap. § 4. p. 15. a § 6. 7.

'Concorde Diacre d'Arles estoit à Rome lorsque [Saint Leon mourut, &] qu'Hilaire fut mis à sa place: Et lorsque Leonce son Evesque eut appris de luy ces nouvelles, il eut beaucoup de douleur de voir la terre privée d'un pasteur si vigilant contre les heresies, & si zelé pour arracher l'ivraie du champ du Seigneur. Conc. t. 4. p. 1818. d.

'Anastase dit que le corps du Saint fut enterré dans l'eglise de S. Pierre [a] en une cave, [b] au bas du vestibule, dit Aringhus, qui ajoute que c'est le premier Pape non Martyr qui ait esté enterré dans cette eglise, où on ne le mit pas neanmoins auprés du corps de l'Apostre comme Saint Telesphore & d'autres [qu'on presume avoir aussi esté] Martyrs. 'Il fut mis en ce lieu, dit le Pape Sergius, parceque d'une part il estoit digne d'avoir son tombeau dans cette eglise si reverée, & de l'autre afin qu'il fist encore aprés Anas. c. 85. p. 62. 2. b Arin. l. 2. c. 8. p. 159. 2. Leo, n. p. 351.

1. 'Bollandus veut que ce soit parcequ'il signa ce jour là la lettre par laquelle il approuva le Concile de Calcedoine en 453. 'C'est l'epistre 87; mais elle est datée du 21 de mars. Boll. pont. p. 65. 1. Leo. p. 613.

a. *In abdito inferioris secretarii.*

sa mort ce qu'il avoit fait si glorieusement durant sa vie, en gardant la porte de l'Eglise, & veillant comme un bon pasteur sur le troupeau de J.C. pour empescher les loups de luy nuire.

p.351. 'Son tombeau se trouvant depuis couvert par celui des autres Papes qui furent mis au mesme endroit, le Pape Sergius qui finit le VII. siecle, luy en fit faire un de marbre [1] en un endroit [moins 1.
Arin.p.160.1.2 rempli par d'autres.] 'On dit que c'estoit dans une chapelle au-
Boll.pont.p.65 c.f|Leo,p.351. prés de l'autel de S. Pierre dans l'aile droite. 'Il y fit transporter le corps de S. Leon le 28 de juin, & mit sur le tombeau une epitaphe qui est belle, où il témoigne que Dieu operoit plusieurs merveilles pour recompenser les vertus admirables que S. Leon avoit pratiquée durant sa vie. Sergius se contente de dire qu'il avoit fait cette translation par le mouvement de l'amour de
Leo,n.p.351. Dieu, 'sans dire qu'il en eust eu une revelation, comme le pretend Anastase.

Arin.p.160.1. 'Les Papes Leon II, Leon III, & Leon IV, furent depuis enterrez dans la mesme chapelle, audessus de S. Leon: & on fit un
Boll.pont.p. 65.d. autel sur ces tombeaux. 'D'autres pretendent neanmoins que ce fut Pascal II. qui mit ces quatre Papes ensemble sous un autel
p.66|11.apr.p. 21.22. qui portoit le nom de S Leon. 'Le 20 may 1607, cet autel ayant esté demoli, on trouva les corps de ces quatre Papes, & celui de Saint Leon tout entier, mais tout sec, en os, comme le décrivent Aringhus, & Bollandus qui en a fait graver la figure. Ces corps furent transportez le 27 du mesme mois dans la nouvelle eglise
Arin.p.160.2. de S. Pierre, & mis aussi sous un autel. 'On marque qu'Innocent X. a fait faire dans cette eglise une chapelle de S. Leon, pour y faire mettre sous l'autel le corps de ce Saint.

Boll.11.apr.p 22.d e|Leo,n. p.353.354. 'On pretend avoir à Perigueux le corps de ce saint Pape: mais c'est apparemment de quelque autre Saint de mesme nom. On ajoute qu'il y a aussi de ses reliques à Wirtzbourg en Allemagne, & à Sens [où il y a eu un saint Evesque du mesme nom.]
Bar.461.§12. 'Baronius a fait graver une monnoie qu'il pretend estre de ce
Leo,n.p.357. Saint: 'mais d'autres soûtiennent qu'elle est plutost de Leon III, les Papes ne faisant point battre monnoie dans le V. siecle, & ne se faisant point traiter de seigneurs.

Bar.461.§10. 'Le Pape Adrien I, dit que Saint Leon a fait bastir des eglises, qu'il avoit ornées d'histoires & d'images faites à la mosaïque.
§9. 'On dit qu'il fit bastir une eglise de Saint Corneille Pape prés du cimetiere de Calixte, qu'il fit une voute à celle de Saint Jean de
Leo,n.p.331| Anal.p.27. Latran, 'qu'il porta Demetriade servante de J.C, à faire bastir

1. *In fronte facra Romana.*

une eglise de S. Estienne dans une terre qu'elle avoit à trois milles de Rome, [ce qu'il faut sans doute entendre de la Sainte Vierge "Demetriade si celebre par les eloges des Peres.] 'Il semble qu'il ait fait rebastir & augmenter par ordre de l'Imperatrice Placidie l'eglise où estoit le corps de S. Laurent, qui auparavant estoit petite & obscure. Il fallut pour cela couper une montagne.

V. Saint Augustin § 236-239. — Bar. 461. § 11 in app.

'Il renouvella, selon Anastase, l'eglise de S. Paul, où le tonnerre estoit tombé, & y fit une voute, 'où il fit representer par un ouvrage de pieces raportées N.S.J.C. accompagné des 24 Vieillars, avec des inscriptions en vers, que l'on voyoit encore du temps d'Adrien I. Baronius dit qu'une partie de cet ouvrage subsistoit encore lorsqu'il écrivoit : & il avertit qu'il y a d'autres inscriptions dans cette eglise qui sont non de S. Leon, mais de Leon III. 'Il raporte une autre inscription qu'il dit se lire sur la grande voute de cette eglise. Elle signifie que "Placidie a fait faire cet ouvrage, & qu'elle a prié S. Leon de l'orner. 'Mais selon que la raporte Gruter, elle dit que Placidie se rejouissoit de ce que le zele de S. Leon ornoit ou rendoit celebre cette eglise qui estoit l'ouvrage de son pere, ayant esté commencée par Theodose, & achevée par Honoré. 'Nous avons l'epitaphe d'un "saint Prestre nommé Felix, mort le 9 may 466, où il est dit que S. Leon l'estimoit tellement, que lorsqu'il voulut reparer "la voute de l'eglise, il luy en confia le soin. [Cela regarde] l'eglise de Saint Paul, où cette epitaphe a esté trouvée. 'Le Pere Sirmond nous a donné une autre epigramme, où l'on apprend que Saint Leon, dont le soin pastoral s'étendoit à tout, avoit fait faire une fontaine devant l'eglise de S. Paul, afin que l'on s'y lavast les mains avant que d'entrer dans l'eglise.

§ 9. — § 10. — 449. § 167. — Note 74. — Grut. p. 1170. 6. — &c. — Rein. p. 967. — *culmina.* — Enn. n. p. 98.

'On cite d'Anastase que S. Leon renouvella l'eglise de Saint Pierre, & en fit faire la voute avec ses ornemens. [a] L'edition du Louvre porte seulement qu'il embellit cette voute.

Leo, n. p. 313. Bar. 461. § 9. a Anal. c. 46. p. 27.

ARTICLE CLXXIV.

Quelques remarques sur Saint Leon : Ses ordinations.

'SAINT Leon destina quelques uns des Ecclesiastiques de Rome pour garder les tombeaux de S. Pierre & de S. Paul, "& ce semble pour coucher auprés. Baronius dit qu'on les appelle aujourd'hui Chapellains. 'Il établit des moines auprés de l'eglise de S. Pierre, [avec une eglise] qui fut appellée de S. Jean & de S. Paul.

Bar. 461. § 11. — *cubicularios.* — Anas. p. 2.

Greg.l.3.ep.30 p.567.c.d. 'Saint Gregoire le Grand nous assure que la coutume generale de l'Occident, & particulierement de l'Eglise Romaine, estoit de ne toucher jamais aux corps des Saints: mais quand on avoit besoin de reliques, mesme pour la consecration des eglises, on se contentoit d'un linge ou "d'une bande d'étoffe qu'on avoit mise sur leurs corps, & que ces linges faisoient mesme des miracles. *brandeum.* Il ajoute qu'on tenoit par tradition que du temps de Saint Leon, quelques Grecs doutant si ces linges devoient passer pour des reliques, ce saint Pape en avoit coupé un morceau avec des ciseaux, & qu'il en estoit sorti du sang. Sig.chr.an. 441.p.70. 'Sigebert dit de S. Leon, que quand on luy demandoit des reliques des Apostres ou bien de quelques Martyrs, il avoit accoutumé d'aller celebrer la Messe en l'honneur de ces Saints sur leur tombeau ou dans leur eglise, & qu'il divisoit en plusieurs parties "le corporal qui avoit servi à envelopper le corps du Seigneur, & distribuoit ces morceaux comme des reliques des Saints dont on luy en demandoit. *brandeum.* Que si quelqu'un en doutoit, il donnoit un coup de couteau sur ces linges, dont il faisoit sortir du sang. Par où il montroit à tout le monde que le sang de J. C, des Apostres, ou des Martyrs entroit par une vertu divine dans ces linges qui avoient servi à la consecration des Mysteres, & qu'il avoit raison de les donner pour des reliques des Saints en l'honneur desquels ils avoient esté consacrez. Bar.461.§4. 'Baronius meprise avec raison cette narration, qui n'ayant point d'autre auteur que Sigebert, n'en a point dutout. [Ce n'est peut-estre qu'une amplification de ce que nous avons cité de Saint Gregoire.]

Boll.11.apr.p.17 'Bollandus a donné une vie de S. Leon faite par Canisius. Elle est bien écrite, mais toute nouvelle. Elle ne contient que ce qu'il y a de plus commun de S. Leon, avec un eloge general de ses vertus. p.55.§3. 'Bollandus parle de deux autres vies qu'il n'a point voulu donner, l'une parcequ'elle est pleine de fables. Pour l'autre, il se plaint seulement de ce qu'elle met la feste du Saint le 28 de juin. [Mais nous avons trouvé un grand secours dans celle que le P. Quesnel a jointe à l'edition qu'il nous a donnée des ouvrages de Saint Leon.

Nous ne parlons point ici de ses ouvrages, n'ayant rien à ajouter à la lumiere & à l'exactitude du P. Quesnel, hors quelques remarques que nous avons mises daus la suite de ces memoires.

On pourroit ramasser ici les eloges que l'on a donnez à Saint Leon, s'ils n'estoient en si grand nombre que cela seroit comme

infini. Nous laissons aussi à des personnes plus capables à recueillir de ses écrits ce qui peut faire connoistre son esprit, sa conduite, & sa pieté.] 'On luy donne assez souvent aujourd'hui le titre de *Grand*: [ce qu'on ne marque pas neanmoins estre fondé sur les anciens. p.18.c.

Nous ne marquons point ce qu'on lit dans les Pontificaux, des quatre ordinations qu'on dit qu'il a faites, ni combien il a ordonné d'Evesques, de Prestres, & de Diacres. Il n'y a rien en cela de fort important, ni d'assuré, comme je croy, l'autorité des Pontificaux estant toujours fort mediocre, & surtout en cet article qu'on lit fort differemment. Mais ce qui peut estre plus considerable sur cela, c'est ce que nous apprenons d'Amos.] 'qui fut fait Patriarche de Jerusalem sur la fin du VI. siecle.ᵃCar comme les Superieurs des monasteres furent venus luy rendre leurs soumissions, il leur dit en leur demandant leurs prieres, qu'il avoit lu que Saint Leon Evesque de Rome ayant passé 40 jours à jeûner & à prier auprés du sepulcre de l'Apostre Saint Pierre, pour le prier de demander à Dieu de luy remettre ses pechez, cet Apostre luy apparut au bout de ce temps, & luy dit: Nphr.chr. ᵃMosc,c.149. p.1120.1121.
„ J'ay prié Dieu pour vous, & tous vos pechez vous sont remis;
„ excepté l'imposition des mains, qui est la seule chose dont Dieu
„ vous demandera conte, pour savoir si vous en avez bien ou mal
„ usé.

[On peut raporter à Saint Leon]' ce que nous trouvons dans l'histoire des Martyrs d'Afrique, que quelques Chrétiens laïques ayant converti un grand nombre de Maures en un pays où ils avoient esté bannis, & où avant eux on n'avoit point oui parler de J. C, ils envoyerent jusqu'à Rome demander au Pape des ministres pour arroser & cultiver ces nouvelles plantes: ce que le Pape leur accorda avec beaucoup de joie, en leur envoyant un Prestre & d'autres Ecclesiastiques. [Neanmoins, "comme on ne sçait pas bien en quel temps cela arriva, on ne peut pas dire si ce fut à S. Leon qu'ils s'adresserent.] Vict.V.l.1.p.12. V.S.Eugene de Carthage

ARTICLE CLXXV.

De Saint Valentin Evesque de Passau.

'LA vie de S. Valentin de Passau porte que ce fut Saint Leon qui luy donna la commission d'aller prescher dans la Rhecie, & qui l'ordonna Evesque pour cela. [Ce que nous avons de Boll.7.ian.p.1095.§4.

8.jan.p.495.§ 20. plus assuré de ce Saint,] 'c'est ce que nous en trouvons dans la vie de Saint Severin de Baviere, Qu'en l'an 480, un saint Prestre nommé Lucille déja fort âgé, estant avec S. Severin le jour de l'Epiphanie, luy dit que le lendemain il devoit celebrer, comme il faisoit tous les ans, le jour de la mort de S. Valentin son Abbé, autrefois Evesque des Rhecies. [Le reste de ce qu'on dit de luy n'est pas si ancien. Il semble neanmoins qu'on peut avoir quel-
7.jan.p.1094.f. a p.1095.§ 3. que égard] à ce qu'un auteur qui écrivoit vers l'an 1120, a dit avoir esté écrit sur une lamme de plomb fort ancienne qui estoit en-
§ 2. terrée avec son corps, 'au lieu où il avoit esté mis par Tassilon
p.1094.d. vers l'an 777.

p.1095.§ 4. 'Nous apprenons donc de cette lamme, que S. Valentin estoit originaire des costes de l'Ocean, d'où il vint prescher l'Evangile
Sanson. dans la ville de Passau, 'sur le conflent de l'Inn & du Danube dans la Baviere. Cette ville estoit alors contée dans la Vindelicie, qui faisoit partie de la Rhecie. [On ne dit point ce qui porta
8.jan.p.486.§ 7 S. Valentin à venir en ces pays là, non plus que S. Severin,] 'qui y
7.jan.p.1095. § 4. vint de mesme d'Orient peu de temps aprés. 'Les peuples de ces pays estoient alors fort brutaux. Il y avoit des Ariens, [ce qui n'est pas difficile à croire, Ursace & Valens ayant extremement infecté l'Illyrie du temps de Constance: Et depuis cela, les Gots Ariens occuperent jusques en l'an 427 la Pannonie, qui n'est pas loin de Passau. La mesme province fut donnée aussi-tost aprés aux
p.360.c. Huns, qui n'estoient pas Ariens, mais payens.] 'Aussi on pretend
p.1095.§ 4. que ce pays estoit plein de payens, '& la lamme le semble marquer, quoiqu'elle ne le dise pas expressément. [Neanmoins selon la vie de S. Severin, il paroist que ce pays avoit encore plus besoin de correction pour les moeurs, que d'instruction pour la doctrine & pour la foy.]

§ 4. 'Saint Valentin prescha quelque temps à Passau, & y fit fort peu de fruit. Il crut que cela venoit de luy mesme, & de ce qu'il preschoit sans avoir esté envoyé [par les Evesques.] Il alla donc à Rome, où Saint Leon estoit alors Evesque, [mais depuis peu de
Ibid. temps, comme nous verrons par la suite.] 'S. Leon le receut avec joie, & mesme avec respect, & le confirma par son autorité dans le dessein qu'il avoit d'aller prescher l'Evangile. [Il y a lieu de croire qu'en luy donnant cette commission, il luy donna aussi l'honneur de la prestrise, s'il ne l'avoit dés auparavant.]

Ibid. 'S. Valentin retourna ensuite à Passau, & continua à y prescher la parole de Dieu, mais avec aussi peu de succés qu'auparavant, parceque le temps de la misericorde de Dieu sur cette ville

n'estoit pas encore arrivé. Il retourna donc à Rome tout decouragé ; & voyant le Pape étonné de le revoir si-tost, il pria de l'envoyer en quelque autre endroit, où son travail pust estre plus utile & aux autres & à luy mesme. Le Pape l'encouragea à retourner encore, & à faire de plus grands efforts pour la conversion de ces peuples, ajoutant que si aprés cela ils rejettoient encore la parole de Dieu, il pourroit l'aller porter en d'autres pays. En mesme temps il l'ordonna Evesque 'des [deux] Rhecies, 8.jan.p.495.§ 50.
selon l'expression de la vie de S Severin. 'Quelques nouveaux 7.jan.p.368.§4
l'appellent Evesque de Passau [Et il semble en effet qu'il ait esté ordonné particulierement pour cette ville,] 'qui l'honore com- §1.
me son patron, '& son Evesque [a] depuis plus de 500 ans [b] Cepen- p.369.e.
dant son nom ne se trouve point dans le catalogue des Evesques [a] p.1095.§2.3. [b] p.368.§4.
de Passau.

'Il retourna donc en diligence à Passau, & y prescha pour la p.1095.§4.
troisieme fois la parole du salut & la foy de la sainte Trinité. Mais le peuple & les Ariens au lieu de profiter de ses exhortations, se souleverent contre luy, le maltraiterent, & le chasserent du pays. Alors il secoüa contre eux la poussiere de ses souliez, & quittant la ville, il se retira dans les montagnes, où la semence qu'il repandit profita au centuple pour les autres & pour luy mesme, & où enfin il acheva heureusement sa vie. 'Voilà §4.
ce qu'on cite de cette lamme de plomb, 'quoiqu'on dise qu'elle §3.
marquoit comment son corps avoit esté raporté à Passau. 'Il fon- §1.
da un monastere, 'puisqu'il est appellé Abbé. 8.jan.p.495.§ 50.

'L'auteur qui écrivoit vers l'an 1120, parle amplement de ce 7.jan.p.1095.
qu'il fit dans les montagnes des Alpes depuis qu'il eut quitté 1096.
Passau, '& raporte diverses circonstances de sa mort: mais il ne p.1096.1097.
cite rien de plus ancien. 'Il mourut, comme nous avons dit, le 7 8.jan.p.495.§ 50.
de janvier, 'auquel l'Eglise de Passau celebre encore sa feste ; [& 7.jan.p.368.§
apparemment avant l'an 454, auquel S. Severin vint en ces quar- 3|1094.
tiers là, puisqu'il n'est point dit que ces deux Saints se soient vus. C'est pourquoi nous croirions aisément que S. Valentin est plus ancien que S. Leon, si nous ne trouvions que c'est S. Leon qui l'a fait Evesque. Car Lucille extremement âgé en 480, pourroit bien l'appeller son Abbé, parcequ'il vivoit dans son monastere, sans avoir vécu de son temps.] 'Il paroist que la ville de 8.jan.p.491.§
Passau, pour laquelle il avoit pris inutilement tant de peines, 27.30.
estoit Chrétienne du temps de Saint Severin. 'Elle fut pillée alors §30.35.
par les barbares, & demeura deserte.

'On tient que Saint Valentin fut enterré dans son monastere, 7.jan.p.1095.§2

p.369. basti en un chasteau appellé Mages, '& aujourd'hui Matsch prés de Meran & de Tirol, qui ne sont pas loin de l'Adige, ou
Sanson. Meyenfeld[sur le Rhein]entre Coire & Feldkirch.'Mais Meyenfeld est bien eloigné de la riviere de Passoir, sur laquelle est Me-
Sur.8.sept.p.99.§38. ran, '& qui passoit au pié du chasteau de Mages. [a] S. Corbinien
a p.97.§18. de Frisingue visita en ce chasteau le sepulcre & l'eglise de Saint
b p.99.§29-36. Valentin,à son retour de Rome [vers l'an 724,] [b] & voulut estre enterré dans son eglise.

§39. 'Au bout de quelque temps, les Lombars transporterent le corps du Saint à Trente, d'où Tassilon Duc [de Baviere] le fit
Boll.7.jan.p.1094.e. apporter à Passau avec beaucoup de solennité 'vers l'an 777, dit
c c|1097.§15. le breviaire de Passau,& le 4 d'aoust, [c] auquel cette Eglise en fait
d p.368.§4. encore une memoire solennelle, [d] qui est marquée en plusieurs
p.1094.e. martyrologes. 'Il y fut mis devant la porte de l'eglise,appellée de
f. Saint Estienne. 'Il y fut trouvé vers l'an 1120, [e] ensuite de quelques
e p.1097.§14. revelations, & transporté avec beaucoup de solennité [1] dans 1.
p.1094.c. l'eglise mesme, [peut-estre le 7 de juin,] 'auquel Ferrarius marque la feste de ce Saint.

e. 'Le breviaire de Passau qui ne parle point de cette translation, en marque une autre faite en 1285, auquel son corps & celui de Saint Maximilien de Lork furent mis dans un tombeau plus ele-
p.1097.§14.15. vé hors du chœur de la mesme eglise. 'On marque que Dieu fai-
p.1094.e. soit plusieurs miracles au tombeau de ce Saint.'La ville de Passau avoue avoir ressenti en plusieurs rencontres les effets de sa pro-
p.368.§1. tection, '& avoir esté delivrée de quelque danger le 29 d'octobre 1265,par les prieres de ce Saint & de Saint Maximilien: [D'où
§1. vient que] 'le martyrologe Romain & quelques autres marquent ce jour là la feste & le triomphe de ces deux Saints.

8.jan.p.491.§27.n.i. 'Pour le Prestre Lucille disciple de Saint Valentin, quelques uns le font Evesque de Passau, & luy donnent le titre de Saint: mais on ne voit point qu'ils en aient d'autorité. [Ferrarius n'en parle point.]

1. *ad sedem pontificatus*, ce qui semble marquer l'eglise cathedrale.



NOTES

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS

SUR LE QUINZIEME VOLUME DES MEMOIRES

pour servir à l'histoire ecclesiastique.

NOTES SUR S. GERMAIN D'AUXERRE.

Pour la page 2.§ 1.

NOTE I.

Que Saint Valere & S. Valerien ne sont apparemment qu'un seul Evesque d'Auxerre.

Boll.6.may.p. 105.b.

L'On honore depuis quelques siecles à Auxerre le 6 de may Saint Valere & S. Valerien, comme ayant esté l'un & l'autre Evesques de cette Eglise. 'Divers martyrologes manuscrits les marquent tous deux. 'L'histoire des Evesques d'Auxerre en fait aussi deux Evesques differens, Valere le 3e sous Diocletien, & Valerien le 4e sous Constantin, tous deux morts le 6 de may, & enterrez *in monte Autrico*. [Comme tous ces monumens sont assez modernes,] 'une personne habile dans l'histoire, n'a pas laissé de croire que S. Valere & S. Valerien ne sont qu'un mesme Saint: [La conformité de leur nom, le temps où on les met l'un aprés l'autre, le mesme jour de leur mort & de leur feste, donnent en effet assez sujet de le croire. Et il est remarquable]'qu'on trouve l'un ou l'autre dans tous les exemplaires du martyrologe de Saint Jerome. Mais Bollandus n'en a pu citer aucun où tous les deux fussent. On voit la mesme chose dans le martyrologe de Notker; & dans divers autres. [Valere ne paroist point] 'dans la vision de Mamertin rapportée dans la vie de S. Germain; quoiqu'on y trouve tous les autres qui ont esté Evesques d'Auxerre avant ce Saint.

p.106.a.b. | p.105.e.f. | p.106.b.d. | b. | Sur.31.jul.p. 361.c.

Pour la page 2.§ 1.

NOTE II.

Sur la chronologie des premiers Evesques d'Auxerre: Epoque de la mort de S. Germain.

[Ce que nous avons de certain pour la chronologie des premiers Evesques d'Auxerre,] 'c'est ce que dit Constance dans la vie de S. Germain, que Saint Amateur auquel il succeda, mourut le premier jour de may qui tomboit en un mécredi. [Cela se rencontre au commencement du cinquieme siecle dans les années 401, 407, 412, 418, & 429.] 'On demeure aussi d'accord que Saint Germain fut Evesque trente ans & 25 jours. 'Il assista à la condannation de Quelidoine, ᵃ qui se fit en l'année 444, comme le prouve le Cardinal Noris *V. S. Hilaire d'Arles* § 14. [Ainsi il n'a point esté fait Evesque avant 414. Ce n'a point esté aussi en 429, puisqu'il ne seroit mort qu'en 459, quatre ans aprés Valentinien III, & neuf ans aprés Placidie,]'sous lesquels il est certain qu'il est mort. ᵇIl faut donc mettre la mort de S. Amateur le premier may 418, & commencer l'episcopat de S. Germain le 7 de juillet, qui en 418 tomboit au dimanche, pour le faire finir le dernier juillet 448, [sans s'arrester]'à l'histoire des Evesques d'Auxerre, qui fait ordonner Saint Germain 30 jours aprés la mort de Saint Amateur. 'C'est ce que Usserius a soûtenu [peut-estre le pre-

Sur.31.jul.p. 359.§ 5. | p.359.§ 25. | 5.may.p.80.§ 10. | a Nor.h.P.l. 2.p.253 254. | Sur.31.jul.p. 362.§ 14. | b Nor.h.P.l.2. c.12.p.262. | Lab.bib.n.1. p.415. | Usser.B.p.382 | Boll.17.mars, p.628.§ 63. | Lab.chr.p.259 | Not.ut sup.

mier,] Mais il a esté suivi par Bollandus, par le Pere Labbe, & par le Cardinal Noris. Sid n p.131. 'Le P. Sirmond paroist avoir esté dans la mesme pensée. [Cela s'accorde parfaitement] Sur.31.jul.p.358 §14. 'avec ce que dit Constance, que Valentinien estoit *jam juvenis* lorsque S. Germain arriva à Ravenne, où il mourut. [Car ce Prince estant né au commencement de juillet 419, *V. Honoré* § 61, entroit alors dans sa 30e année, à laquelle les Romains, commençoient la jeunesse,] Merc.t.1 p.232.1. 'quoique le P. Garnier ait pretendu tirer de là qu'il n'avoit que 24 ans, & qu'ainsi Saint Germain estoit mort dés 443. Nor l.2.c.12. p.260. 'L'epoque de l'an 448, s'accorde avec la vie de S. Pierre Chrysologue qui le receut à Ravenne, & mourut, à ce qu'on croit, le 2 decembre 449.

Sur.31.jul.p.359.§2.3. [On peut faire une difficulté] 'sur ce que S. Amateur, peu de temps avant sa mort, alla trouver à Autun le Prefet des Gaules, qui est nommé Jule; [& neanmoins nous avons une loy celebre du 17 avril 418, adressée à Agricole Prefet des Gaules. *V. le Pape Zosime.* Mais il se peut faire qu'Agricole eust aussi le nom de Jule, ou qu'il n'eust succedé à Jule qu'en ce temps là mesme. Car Constance ne nous oblige point] Boll.1.may. p.51.f. 'de dire avec Bollandus,' que S. Amateur ne soit allé à Autun qu'immediatement avant sa mort, & aprés le 17 d'avril, auquel Pasque tomboit en 418.

Lab bib.t.1. p.413. 'L'histoire des Evesques d'Auxerre c. 6, que nous citons, parceque nous ne trouvons rien de meilleur, donne 30 ans, un mois & cinq jours à l'episcopat de S. Amateur. Boll.1 may. p.51.f. 'Il a donc commencé en 388, vers la feste de l'Annonciation, [le lundi 27 de mars.]

Aut.ep.c.5. p.413. 'La mesme histoire donne 23 ans à Hellade son predecesseur. [Il faut donc ce semble le faire commencer en 365, & finir en 388.] Mais s'il est mort le 8 de may, auquel les plus anciens martyrologes marquent sa feste, ce n'a pu estre en 388. Aussi Bollandus le fait commencer en 364, & finir en 387: [ce qui laisse prés d'un an de vacance entre luy & S. Amateur.] Boll.p.51.a. 'Et neanmoins la vie du dernier porte qu'il fut demandé par un consentement unanime de tout le peuple, & consacré aussi-tost [Ainsi je ne sçay s'il ne vaudroit pas mieux dire que les 23 ans qu'on luy donne, finissent non à sa mort, mais à l'election de son successeur; & les conter ainsi depuis 365, jusqu'en 388. Cependant dans une chose tout à fait incertaine, nous aimons mieux suivre Bollandus.]

Aut.ep.c.1.p.413. 'On donne 30 ans à Valerien. [Ainsi il doit avoir gouverné depuis 334, jusqu'en 364 S'il faut faire un Evesque different de Valere, ou joindre] c.3.p.412. 'les 17 ans qu'on luy donne [aux 30 de Valerien, il faudra qu'il ait commencé en 317.] c.2.p.412. 'Ainsi Marcellien à qui on donne 39 ans, [aura commencé en 279. 25 ans ou environ avant la mort de S. Peregrin son predecesseur, dont nous ne saurions mettre le martyre qu'en 303 ou 304. *V. S. Denys de Paris* § 16. Il y a donc erreur dans le temps que l'histoire des Evesques d'Auxerre luy donne.]

Boll.1.may. p.51.c. 'Elle se trompe encore visiblement dans les Empereurs & les Papes sous lesquels elle les met. [Il faut voir si nous pourrons tirer quelque lumiere des Consuls qu'elle marque, sans dire si c'est pour leur entrée ou pour leur mort.] Aut.ep.c.1. p.412. 'Elle marque neanmoins positivement Emilien & Bassus Consuls [en 259,] pour le temps du martyre de Saint Peregrin: [Et c'est peut estre l'année où il vint à Auxerre. Nous ne voyons pas moyen d'expliquer ni] c.2.3. 'Aurelien & Marcellin, ni Carus & Carin Consuls [en 275 & en 283,] qu'elle marque pour Marcellien & pour Valere. [Je ne trouve point] c.4. 'les Consuls Constance & Volusien qu'elle attribuë à Valerien. [Mais Albin collegue de Constance en 335, pouvoit bien avoir le nom de Volusien. Et il ne seroit peut-estre pas difficile, comme on a dit, de ne faire commen-

cer S. Valerien qu'en 335. Il n'y a plus de Consuls dans la suite, & ainsi nous ne voyons point que nous puissions tirer aucun éclaircissement de cette epoque.

Nous ne trouvons pas plus de secours dans la chronique de Robert moine de chr.p.44.1. S. Marien à Auxerre, 'qui met Marcellin du temps de l'Empereur Aurelien, p.48.2. 'Valerien aprés Valere sous Constantin, p.51.2. 'Hellade sous Constance, a p.55.2. a Saint Amateur sous Gratien[avant 383,]& sa mort en 421.[ce qui iroit à luy donner 40 ans d'episcopat.

La vie de ce Saint fournit encore un Boll.1.may, p.53.54. autre embaras.]Car aprés avoir raporté plusieurs choses de l'episcopat d'Hellade, p.54.f. 'elle ajoute qu'un peu aprés cela, S. Martin persecuté à Milan par Auxence, se retira dans l'isle Gallinaire &c. [On sçait qu'il y avoit passé quelque temps, lorsque S. Hilaire, fut renvoyé dans les Gaules par Constance en 361.] p.55.d. 'La mesme vie marque qu'il mourut assez peu aprés.[Ainsi elle porte à commencer l'episcopat de S. Amateur vers 365. Et si elle estoit authentique, je croy qu'il le faudroit dire.

On voit donc qu'il n'y a rien de certain pour le temps de ces premiers Evesques, hors la mort de S. Amateur en 418, & peut-estre encore l'episcopat de S. Valerien en 347. Cependant puisque Bollandus se regle sur les temps qu'on donne à ces Evesques, nous le suivons en cela, en bornant neanmoins l'episcopat de Marcellien entre l'an 304, si mesme il peut avoir esté ordonné avant la paix de l'Eglise, & l'an 334 auquel nous commençons celui de Valerien.

Il y a mesme de la difficulté sur l'ordre de ces Evesques aussi-bien que sur Sur.31.jul.p.361. la durée.]Car dans la vision de Mamertin, Saint Peregrin parut à l'autel ayant à sa droite S. Amateur & Saint Marcellien, à sa gauche Hellade & Valerien, *qui beatissimo Peregrino*, dit-on, *gradatim successerunt*.[Cela signifie assez naturellement que ces quatre Evesques luy succederent dans l'ordre où ils sont nommez. Et comme Saint Amateur est constamment le dernier, il faudra le faire preceder par Marcellien, & celuy-ci par Hellade & par Valerien. Cependant comme la vie de S. Amateur, qui paroist estre du VI. siecle, le fait succeder immediatement à Hellade, il vaut mieux ne pas prendre le mot *gradatim* à la rigueur, & croire que l'on a voulu marquer simplement ceux qui ont succedé à S. Peregrin, sans se mettre en peine de l'ordre.]

NOTE III.

Pour la page 3. § 2.

Sur la vie de Saint Amateur.

'L'histoire des Evesques d'Auxerre Lab.bib.t.1.p.413. cite une vie de S. Amateur predecesseur de S. Germain.[Molanus la cite aussi sur le 22 de may:]& Baronius en- Bar.1.may.g. suite sur son autorité. Mais pour ce qu'il dit que Molanus la louë comme écrite avec beaucoup de lumiere; *erudité*, [il luy attribuë ce que Molanus dit de celle de S. Marcou. Cette vie de S. Amateur est sans doute]celle que Bol- Boll.1.may.p.52.a.b. landus a tirée de divers manuscits, & dont on voit qu'est pris tout ce que les autres ont dit de ce Saint. Bollandus croit qu'elle a esté écrite par un Estienne Prestre Africain à la priere de S. Aunaire qui estoit Evesque d'Auxerre vers l'an 580. Il nous donne en effet une lettre d'Aunaire à Estienne, 'pour le prier c.f. d'écrire en prose la vie de S. Amateur, & de mettre en vers celle de S. Germain, avec la réponse de cet Estienne, qui se regarde comme indigne de ce qu'on exigeoit de luy, '& qui promet p.52.a. neanmoins d'y travailler. 'Ces lettres Lab.bib.t.1.p.422.423. sont tirées de l'histoire des Evesques d'Auxerre: [& Bollandus ne dit point qu'il les a trouvées jointes avec la vie de S. Amateur. Cependant il me semble que l'air de cette vie peut donner lieu

de juger qu'elle est effectivement de la p.54.a. fin du V. siecle.]On y voit des pratiques qui sentent plus les premiers sie- p.52.f. cles que les derniers. 'L'auteur parle des coutumes Romaines comme passées, mais encore comme connuës.

[Son antiquité est donc assez grande pour luy donner quelque autorité; & elle particularise assez les choses, pour croire que l'on conservoit encore des memoires assez exacts de l'histoire de S. Amateur. Mais il faut avouer aussi qu'il y a bien des choses qui se sentent de l'alteration que le temps apporte à la verité, sans parler des discours, qui assurément, sont tous entiers de l'auteur. Il y a visiblement une grande hy- p.52.c. perbole]dans ce qu'il dit des biens du pere & de la mere du Saint, qui n'estoient que des bourgeois. On ne dit point que le Saint, unique heritier de ces biens immenses, [en eust disposé p.56.b. pour les pauvres ou autrement.]Et cependant quand il veut bastir une eglise, p.52.d. il demande la maison d'un autre. 'Il semble d'abord que le pere & la mere du Saint estoient engagez dans les super- f. stitions du paganisme. 'Et cependant lorsqu'ils marient leur fils, *Invitatur de more religiosorum ad introitum thalami illico Valerianus episcopus, ut conjunctionis eorum auspicium dominicis invocationibus confirmaret &c.* [Cela marque au moins que l'auteur n'excelloit pas pour le jugement & pour la conduite d'une piece, comme il est certain qu'il n'avoit point dutout le goust de la veritable p.53.a.b. eloquence.]On voit le mesme defaut dans le discours qu'il fait faire à Saint Amateur pour porter son epouse à la continence: Car il commence par ces mots, *Dic, quæro, immortali sponso dedita atque inclita virgo &c*, [comme s'il eust sçeu qu'elle eust fait vœu de virginité; quoique la suite montre le contraire.]

b. 'Valerien appellé pour faire la benediction du mariage, se trompe, & leur donne la benediction du diaconat: [C'est ce qu'il y a de plus celebre dans cette histoire, & tous les abregez que l'on en a faits, n'ont pas manqué de le bien marquer,]hors celui de Surius. Sur.1.may.p.8. [Mais j'avoue que j'en voudrois avoir un meilleur garant pour le croire.]La Boll.ib.p.53.a.c. vie dit qu'aucun des assistans ne s'apperceut de cette bévuë, hors Amateur & son epouse. Cependant Hellade successeur de Valerien leur en parle clairement. Est-ce que Valerien qui avoit esté fort touché de cette faute, [le luy avoit dit;]

'Amateur & sa femme ayant resolu d. de conserver leur virginité, s'en vont trouver l'Evesque, *peractis diebus celeberrimis nuptiarum*, pour demander l'un la tonsure clericale, l'autre la consecration des vierges; Et cet Evesque n'estoit plus Valerien, mais Hellade.[La maladie & la mort de l'un, l'election & l'ordination de l'autre, tout cela s'estoit donc fait en bien peu de temps? Mais le pere du Saint]qui l'avoit forcé p.52.e. à se marier pour avoir de la posterité, [ne disoit-il rien à cela? Il y a bien plus sujet de croire que S. Amateur vécut quelque temps en secret dans la continence, & qu'il n'en fit une profession publique qu'aprés la mort de son pere, ou aprés en avoir obtenu son consentement.

Je ne sçay s'il est aisé de croire que] 'le Diacre refusa le sang du Seigneur à p.54.a.b. une personne qui avoit déja receu l'Eucaristie. [Mais il y a encore moins d'apparence]qu'il ait voulu obliger une a. dame à prendre un habit de deuil pour avoir esté la nuit precedente avec son mari, ni qu'il ait traité cette incontinence comme un crime enorme: *scelus, facinus.*

'Les voix de Dieu qu'Estienne fait p.56.c. parler à cette dame & à d'autres, [estoient apparemment plus interieures qu'exterieures.]C'estoient les pensées qu'il formoit dans leur esprit.

e.56.c. 'La transmigration que l'on fait faire à Beelzebut de l'isle Gallinaire à Auxerre, [paroistra sans doute à tout le monde digne d'une imagination populaire.

p.55.a. Je ne sçay ce que veulent dire ces paroles,]*Sacerdotibus sancitum est ut in clericatu virginibus socientur. Postquam vero adepti fuerunt honoris premium, non eis licet ulterius uxoribus jungi*; [ni où f. on trouve]le decret, que personne n'ose e.f. accuser son Evesque. 'Mais qu'un saint Evesque ait voulu n'avoir qu'un lit avec sa femme, & que Dieu ait fait des miracles pour autoriser une action qui au moins estoit tres scandaleuse, [c'est ce que nous ne nous persuaderons pas sur une histoire telle que celle là.

p.56.b.c. Il y a tres peu d'apparence que]S. Amateur voulant bastir une eglise, ait prié Dieu d'obliger Rupteile par des chastimens rigoureux à luy donner une maison dont il ne vouloit point se défaire. [Je ne croy point non plus que] e. 'Rupteile estant Chrétien, ait osé dire que sa maison perdroit l'honneur de sa dignité, si on en faisoit une eglise.

p.57.b. 'La nuée qui vient éteindre un embrasement, [a bien l'air d'un conte, c. aussi-bien que] l'histoire des paysans qui coupent vistement les épines pour faire passer S. Amateur sans mesme le connoistre, [& sans qu'on dise pourquoi on arrachoit ces épines. Car S. Amateur suivoit sans doute le grand chef. min.]L'homme qui devient tout d'un coup aveugle sans qu'on en voie aucune raison, afin d'estre gueri par le Saint, [sent aussi tout à fait sa fable.]

p.58.c.d. 'Estienne fait consacrer au Saint f. l'eglise de S. Symphorien le lendemain qu'il fut arrivé à Autun, '& n'aller que Sur.31.jul.p.319.§3. le jour d'aprés trouver le Prefet, au lieu que selon Constance, il y alla dés le lendemain de son arrivée: [& Constance ne dit rien de tous les miracles qu'Estienne raporte du voyage de Saint Amateur à Autun.

Je ne sçay aussi s'il est bien probable que]S. Retice ait fait apporter de l'eau Boll.1.may.p.58.d. du Jourdain, & que l'on en conservast encore cent ans aprés. Constance marque que l'ame de Saint Amateur parut s'en aller au ciel sous la figure d'une colombe; mais il ne dit rien]des prisonniers p.54.d. delivrez lorsque le corps du Saint passa. [Je ne sçay pourquoi on ne trouve point dans cette vie l'histoire de la translation du chef de S. Just. On n'y trouve rien non plus]du voyage qu'on p.51.f. pretend que S. Amateur fit en Orient.

NOTE IV. Pour la page 16.17.

Sur Fastide.

'Les Benedictins remarquent que Aug.B.t.6.ap.p.83. Fastide n'est point qualifié Evesque par Gennade dans un manuscrit de Corbie, selon la main originale; le mot *Episcopus* y estant ajouté d'une écriture plus nouvelle. 'Et veritablement Fastide p.183.b.c. mesme dans le commencement de son écrit se rabaisse si fort, soit pour la science, soit pour la vertu, [qu'il paroist plutost un simple particulier & un moine, qu'un ministre de l'Eglise & un Evesque, obligé par sa charge à distribuer le pain de la parole à ceux qui luy demandent instruction. D'autre part il semble qu'on n'aura pas donné sans sujet le titre d'Evesque à un homme qui n'est d'ailleurs nullement celebre, soit que cela vienne de Gennade, dont un copiste aura aussi-bien pu oublier le mot d'*Episcopus*, qu'un autre l'ajouter, soit que ceux qui savoient d'ailleurs qu'il estoit Evesque, l'aient ajouté dans le texte de Gennade.]Le Nor.h.P.l.2.c.19.p.214.b. Cardinal Noris suppose que l'ancien manuscrit de la lettre à Fatale, où Holstenius a trouvé le nom de Fastide, y ajoutoit aussi le titre d'Evesque. 'Pour Mir.n.Gen.56.p.39. Pitseus auteur assez moderne, qui le fait Evesque de Londres, [nous attendons qu'il nous en donne des preuves.] 'Goduin le suit, mais aprés avoir de- Godui.p.225.227.

claré qu'il ne veut point jurer de ce qu'il dit ni de luy, ni des 16 autres qu'il fait les premiers Evesques ou Archevesques de Londres.

a. 'On lit dans le texte ordinaire de Gennade, que Fastide a écrit ***ad Fatalem quemdam de vitâ Christianâ librum***, Nor.p.124.b. 'ce qui a obligé le Cardinal Noris de dire que Gennade s'estoit trompé, estant certain que le livre de Fastide que nous avons sous ce titre, ne s'adresse point à un homme, mais à une femme & une veuve. [J'aimerois mieux dire que c'est un ouvrage different de celui que Gennade dit s'adresser à Fatal, quoique sur la mesme matiere, qui est commune à tous les traitez de Aug.B.t.6. app.p.183. pieté.] Mais le manuscrit de Corbie, qui n'a point le mot de *quemdam*, nous laisse la liberté de croire que Fatalis est le nom d'une femme.

Du Pin,t.4.p. 500. [Je ne sçay d'où vient] le nom de Priscus que M.r du Pin donne à cet auteur.

NOTE V.

Pour la page 24.§10.

Si l'eglise de S. Germain à Auxerre, a toujours esté une abbaye.

Coint.t.2.p. 726.§12. 'Didier Evesque d'Auxerre mort en 623, selon le P. le Cointe, qualifie dans son testament un Pallade Prestre & Abbé de la basilique de Saint Germain où estoit le corps de ce Saint. [Ainsi il semble que ce fust alors un monastere,] Aut.ep.c.19. p.421. '& neanmoins sous Aunaire predecesseur de Didier, elle n'est jamais qualifiée que basilique, en mesme temps qu'il est parlé de plusieurs monasteres. Coint.t.2.p. 726.727. 'Didier mesme dans son testament paroist avoir voulu distinguer les monasteres des basiliques. p.727. 'Il parle du monastere que Saint Germain avoit basti sur l'Yonne, & où estoit le corps de Saint Marien. Neanmoins il marque qu'il y avoit des moines dans la basilique de Saint Amance en Querci. [Je pense aussi que l'on donnoit quelquefois le titre d'Abbé aux Superieurs des eglises qui n'estoient servies que par des Clercs sans qu'il y eust de moines. Ainsi je ne croy pas que l'on puisse rien conclure de cet endroit.] Le P. le Cointe suppose que dés le temps de S. Aunaire, il p.314.§.18. y avoit dans le diocese d'Auxerre un monastere de S. Germain & un autre de S. Marien. [Mais j'ay peur que ni luy ni M.rs de S.te Marthe n'aient pas assez distingué le monastere de Saint Marien basti par S. Germain, de l'eglise de S. Germain où estoit son corps.]

NOTE VI.

Pour la page 25.§11.

Diverses fautes dans la chronologie des Evesques d'Auxerre aprés S. Germain.

'L'histoire des Evesques d'Auxerre Aut.ep.c.7.p. 417. donnée par le P. Labbe, dit que cette Eglise fut quatre ans vacante aprés la mort de S. Germain. [On ne voit point de raison d'une si longue vacance, & il ne paroist point qu'il y ait eu aucun trouble extraordinaire en 448 & 449, qui ait pu empescher l'election.] Aussi Eric.l.1.c.7.p. 538|c.4.c.5.p. 565. Eric qui remarque d'autres vacances, n'a point dutout connu celle-ci, [non plus que la chronique d'Auxerre *p.61*. 2.] Alode qui succeda à Saint Germain, p.365.417.c. 8. gouverna, dit-on, 30 ans, un mois & 12 jours, & mourut le 28 de septembre, [en 482 sans doute; s'il a esté elu le 16 aoust 452; quatre ans & quelques jours aprés la mort de S. Germain.] Le siege Ibid. vaqua, dit-on, ensuite durant dix ans à cause des ravages des barbares: & S. Fraterne qui avoit esté elu le 29 de septembre, ayant esté tué le jour mesme, 'Censurius fut elu six jours aprés, [en p.417.418. 492 selon cette suite.]

'Ce fut ce Censurius qui obligea le p.418.532. Prestre Constance à publier la vie de S. Germain, [qui par consequent n'aura esté faite ou publiée au moins qu'en 493 au plustost, prés de 50 ans aprés la mort de Saint Germain. Mais nous ne voyons pas moyen d'etendre jusque là la vie de S. Patient. *V. son titre*,] à la Sur.31 jul.p. 332.

priere duquel il l'écrivit, & à qui il paroist mesme qu'il l'envoya aprés l'avoir faite.

[L'historie d'Auxerre s'accorde assurement mal avec elle mesme,] 'lorsqu'elle dit que le siege vaqua dix ans à cause des barbares, qui en effet tuerent Fraterne le propre jour qu'il fut elu, & que cependant Censurius succeda à Fraterne au bout de six jours:[ce fut selon cette suite le 5 d'octobre.] Il gouverna, dit-on, 38 ans, 3 mois & 6 jours. [Il mourut donc l'onzieme de janvier,] & on écrit que ce fut le 10 de juin, [auquel en effet on en fait la feste. Eric qui au moins est plus ancien que l'histoire des Evesques d'Auxerre,] 'ne met que 40 ans ou à peu prés entre S. Germain & Censurius, donnant 30 ans à Alode, & ensuite dix ans de vacance. [Censurius aura donc pu commencer selon cet auteur en 488. Mais il est difficile d'étendre la vie de S. Patient jusque là,] '& si c'est : comme on le croit, le Censorius à qui écrit S. Sidoine, il estoit Evesque dés l'an 474 au plustard. *V. S. Sidoine*. [Il faut bien que le P. le Cointe n'ait pas fait grand etat de ce qu'on dit de la chronologie de ces Evesques d'Auxerre,] 'puisqu'il soûtient que Censurius est mort dés l'an 500, qu'Urse son successeur mourut en 506 ou 507, & que Theodose successeur d'Urse, assista au Concile d'Orleans, [au lieu que selon l'histoire des Evesques d'Auxerre, Censurius doit avoir vécu jusqu'en 531.] 'Mrs de Ste Marthe ne marquent rien des années que l'on donne aux Evesques d'Auxerre.

Lab.bib.t.1. p.417. — p.432. — Bar.10.jun.| Sid.n.p.68. — Coint.t.1.p. 222.§3. — Gall.chr.t.2. p.268.1.d.

NOTE VII.

Pour la page 26.§11.

L'Evesque Alode distingué de l'Abbé Aloge.

'Eric, l'histoire des Evesques d'Auxerre, & la chronique d'Auxerre, disent tous que l'Evesque Alode successeur de S. Germain, avoit auparavant esté Abbé de son monastere : & c'est particuliérement sur cela qu'ils fondent son eloge. 'Bollandus dit la mesme chose. [Je ne sçay s'ils ont cru en cela suivre Constance,] 'qui nous assure que du vivant de S. Germain Aloge estoit Abbé de son monastere. Mais il dit que Saint Mamertin succeda à cet emploi lorsque l'Abbé Aloge fut mort : [& non pas lorsqu'il eut esté elevé à l'episcopat. Son expression, *defuncto Archimandrita Alogio*, ne souffre pas mesme qu'on dise qu'il continua estant Evesque à gouverner son monastere. Sans cela mesme il y auroit peu d'apparence à dire qu'Alode a gouverné tout ensemble l'evesché & l'abbaye, puisque Saint Germain ne l'avoit pas voulu faire ;] '& selon l'histoire de S. Marien, Mamertin estoit Abbé durant l'episcopat d'Alode.

Lab.bib.t.1. p.417.565| Aut.chr.p. 61.a. — Boll.apr.t.1. p.731.c. — Sur.31 jul.p. 365.§26. — Alt.chr.p.63 1.

'Mrs de Ste Marthe disent que nous avons un livre de la vie de S. Alode. [Ils l'ont pris sans doute] 'de la chronique d'Auxerre, *p.*62.1, & de l'histoire des Evesques de cette Eglise, *c.* 8, qui ne le disent pas neanmoins de S. Alode, mais de S. Marien qui vint du Berri à Auxerre sous l'episcopat d'Alode, attiré par la pieté qui fleurissoit dans le monastere que S. Germain y avoit etabli. C'est pourquoi il demanda d'estre associé à cette sainte congregation.

Gall.chr.t.2. p.268.1.b. — Lab.bib.t.1. p.417.

NOTE VIII.

Pour la page 27.§11.

Sur la vie de S. Marien

'La vie que Bollandus nous donne de S. Marien, est tirée du monastere mesme de S. Marien à Auxerre, où elle servoit de leçons. Ainsi c'est apparemment la mesme vie que cite Robert moine de S. Marien dans sa chronique, *p.* 63. 1. Bollandus l'a trouvée encore dans quelques manuscrits. 'Je pense que c'est de ces manuscrits qu'il en a tiré quelques endroits qui n'estoient pas dans celui de S. Marien: [car sans cela il les auroit distinguez sans doute.

Boll.20.apr. p.758.c. — §176.a.

Cette vie n'a rien qui la fasse juger bien ancienne, ni qui la rende fort recommandable. Il y a mesme plusieurs miracles assez étranges. Mais je ne sçay si la simplicité qui paroist &, dans le Saint & dans son historien, ne peut point les excuser, & mesme les justifier, pourvu neanmoins qu'on puisse croire qu'il y eust alors des ours dans le pays d'Auxerre: car je ne croy pas qu'on y en trouve aujourd'hui.]

p.760.§ 1. 'La vie porte qu'il quitta le Berri à cause que les Gots Ariens le possedoient. [Et les Gots ne le possederent pas avant l'an 473, *V. S. Sidoine*, auquel je ne sçay si S. Mamertin vivoit encore. Mais il est aisé que l'auteur ait confondu les ravages que les Gots y faisoient dés auparavant, avec le temps auquel ils en demeurerent tout à fait maistres.]

p.761.a. 'Bollandus en a osté quelques mots qui ne faisoient point de sens. p.760.f. 'Il y a quelque faute en l'article 7. *Cumque urgeret turba, misit ad Cœnomenum.*

p.761.a. 'Bollandus croit que Mezicle où S. Marien demeuroit, peut estre Merri à trois lieuës d'Auxerre du costé d'Autun. [Je trouve Merri sur Yonne audessus d'Auxerre, mais à cinq ou six lieuës un peu audessus de Mailli, dont le nom aproche encore plus de celui de Mezicle, ou Metigle, comme d'autres lisent. Il y a auprés un village de Fontenay, qui peut bien estre le monastere où mourut S. Marien.] Lab.bib.t.1.p.421. Car ce Fontenay estoit dans le diocese d'Auxerre.

Ferr.p.171. 'M.r du Saussay & quelques autres modernes mettent sa feste le 29 d'avril, [qui ne peut estre le jour de sa mort,] Boll.p.758.§2. 'puisqu'elle arriva le mécredi d'aprés Pasque. p.760.f. 'L'Eglise d'Auxerre l'honore p.758.§ 1.2. 'avec Saint Mamertin le 20 du mesme mois, auquel un grand nombre de martyrologes, & de tres anciens, marquent sa feste, les uns de luy seul, les autres en luy joignant Saint Mamertin.

'Ce jour se recontre au mécredi d'aprés Pasque en 466, 477 & 488, & ne s'y rencontre plus ensuite jusqu'en 550. Buch.cycl. [Je choisirois plustost l'an 488.]

'Son histoire donne tout lieu de croire qu'il a esté aussi peu Prestre que Benedictin, Boll.20.apr.p.758.759. quoiqu'on luy donne l'une & l'autre qualité. 'On luy donne aussi p.760.a. celle d'Abbé. Et il paroist qu'il gouvernoit les moines qui estoient avec luy à Mezicle. 'Nous avons des hymnes p.761. sur luy fort conformes à sa vie, [trop bien faites pour n'estre pas ou fort anciennes ou fort nouvelles.]

NOTE IX.

Pour la page 27. § 21.

Sur l'abbaye de S. Marien.

[Je ne voy pas moyen de douter] 'que l'abbaye fondée par Saint Germain sur l'Yonne, Aut.ep.c.20.p.425.c. où reposoit le corps de Saint Marien sous l'Evesque Didier, '& sous Saint Aunaire son predecesseur, c.20.p.427.a.b. [ne soit la mesme] que celle qui est appellée le monastere de Saint Marien dans un acte du mesme Saint Aunaire; [& que ce ne soit encore celle qui porte, aujourd'hui à Auxerre le nom de Saint Marien.] Neanmoins M.rs Gall.chr.t.4.p.626.1.a.b. de Sainte Marthe ne font commencer celle-ci que sous l'Evesque Vigile vers l'année 688. 'Bollandus semble vouloir Boll.20.apr.p.758.c. marquer cette opinion; & neanmoins cela ne l'empesche pas de dire, que c'est le mesme monastere où Saint Marien a esté receu par Saint Mamertin, & où il a esté enterré. [Au moins je pense que c'est son sens.] Le Pere le Cointe Coint.t.2.p.314.§38. rejette ce que l'on dit, que l'abbaye de Saint Marien a esté fondée par Vigile, soûtenant que c'est celle qui estoit du temps de Saint Aunaire, & qu'il ne la faut pas confondre avec celle de Vigile 'dediée en Aut.ep.c.22.p.427|chr.p.66.2. l'honneur de la Sainte Vierge, [& non de Saint Marien. Je ne trouve rien de l'abbaye de Saint Marien dans M.r Bulteau.]

NOTES

NOTES SUR SAINT PETRONE.

Pour la page 30.

NOTE I.

Sur son pere.

Bar 4.oct. g. 'BARONIUS croit que Petrone Prefet du Pretoire, pere de l'Evesque de Boulogne, est le mesme que Probe Consul [en 406] avec Arcade, [qu'on peut presumer avoir eu aussi le nom de Petrone comme son pere. *V. Valentinien I.* § 19. Je ne croy pas neanmoins qu'on trouve de preuve positive qu'il ait eu le nom de Petrone: Et quand on en trouveroit, on ne consideroit plus guere alors que le dernier nom: Ainsi Gennade ne l'eust pas appellé Petrone, mais Probe, comme font tous ceux qui parlent de son Consulat.]Pour la Prefecture de ce Probe 4 oct. que Baronius dit estre certaine par divers rescrits que les Empereurs luy ont adressez. 'Godefroy n'en marque Cod.Th.t.6. p.380.a. rien: [sans doute parcequ'il n'en a rien trouvé. Et Baronius pourroit bien avoir raporté au fils les rescrits adressez au pere.]

Genn.c.41. 'Le sujet du livre que Petrone le pere avoit fait, *De ordinatione Episcopi*, [donne quelque lieu de croire qu'il passa des dignitez du siecle à l'episcopat:]& si Petrone dont parle Saint Euch.ad Val. p.20. Eucher [vers l'an 427, *V. S. Honorat* § 10,]& qui estoit alors Evesque en Italie, avoit esté Prefet du Pretoire, 'comme Bar.4.oct. g. Baronius croit qu'on le peut tirer des paroles de Saint Eucher, [cela convient mieux au pere qu'au fils, qui apparemment n'entra jamais dans les dignitez du siecle;]'quoique Baronius croie que B|425.§ 23. c'est de luy que S. Eucher parle. [Mais d'autre part si celui de Saint Eucher n'estoit Evesque que depuis peu, comme le mot de *nunc* opposé à *nuper* semble marquer; Petrone dont le fils devoit déja avoir de l'âge en l'an 394, n'estoit guere en état d'estre fait Evesque 30 ans aprés.

Pour la page 31.

NOTE II.

Si l'Abbé Isidore estoit Origeniste.

'S. Jerome accuse Rufin d'avoir mélé Hier.ad Ctes. c.2.t.2.p.252. c. dans son histoire des solitaires un Isidore & plusieurs autres moines condannez comme Origenistes par les Evesques. 'Il semble qu'il le faille raporter à Isidore Abbé en Thebaïde, Vit.P.l.2.c.3. p.488. dont il est parlé *au ch. 17. p. 475.* [puisque c'est le seul Isidore dont il soit fait mention dans ce livre. Neanmoins il y a peu d'apparence qu'un homme enfermé dans la Thebaïde, en un lieu où personne n'entroit; ait pu se faire accuser d'Origenisme; & j'ay bien de la peine à croire que S. Jerome ait voulu marquer un autre Isidore que le celebre hospitalier: L'equivoque du nom a pu le tromper. Dans la traduction françoise où l'on a voulu retrancher tous ceux qui estoient notez par Saint Jerome, on a laissé cet Isidore Abbé.]

Pour la page 35.

NOTE III.

Sur divers monumens nouveaux qui parlent de Saint Petrone.

'On assure que c'est Galesinius qui Sur.4.oct. p. 29. a fait la vie de Saint Petrone que nous avons dans Surius, quoiqu'on l'ait publiée sous le nom de Sigonius. [Mais l'un & l'autre est tout nouveau.]Le titre de cette vie porte qu'elle est tirée d'auteurs assurez & de monumens anciens. [Mais nous aimerions mieux avoir ces monumens mesmes; & nous verrions ce que c'est.]Le Pere Garnier avoue que cette Merc.t.2.p. 344. piece ne peut avoir d'autorité, & qu'il

est impossible de soûtenir ce qu'elle porte :Que l'Empereur Theodose deputa en 430 S.Petrone encore laïque, au Pape Celestin, pour chercher avec luy quelque remede contre l'heresie de Nestorius, & que Celestin promit sur cela de convoquer le Concile d'Ephese. [Ce ne fut pas aussi sans doute]au Pape que l'Eglise de Boulogne s'adressa pour demander un pasteur, comme on le lit dans cette histoire, mais à]l'Evesque de Milan son metropolitain.

Sur.p.29.§4.5.
§4.
Geog.chr.p. 42.

'Pour ce que Pierre des Noels dit de S. Petrone, Galesinius a bien fait d'en omettre au moins une partie,[& de ne rien dire dutout]de l'erection de l'Université de Boulogne accordée par Theodose à la priere de ce Saint, selon une piece faite ce semble à plaisir pour y ramasser toutes sortes de faussetez les plus ridicules.'Baronius rejette aussi ce que Vincent de Beauvais & S. Antonin ont de ce Saint. Ce que Ferrarius en écrit, *p.629*, n'a rien de plus assuré.

P. de Nat.l.9. c.20.p.176. 177.
Ugh.t.2.p.9. 10.
Bar.4.o.1.

NOTES SUR SAINT HILAIRE D'ARLES.

Pour la page 53.§8.

NOTE I.

D'où la seconde Narbonoise a esté tirée.

Pagi,374.§10. 'LE Pere Pagi examine si la seconde Narbonoise a esté tirée de la premiere, ou si ç'a esté de la Viennoise. Il est pour le premier sentiment contre M.r de Marca qui est pour le second, avec la plusparl des autres, '& le Pere Quesnel qui le suit aussi. 'Le P. Pagi se fonde sur le nom mesme de cette province. Car si elle a esté detachée de la Viennoise, on devoit l'appeller naturellement la seconde Viennoise. Il remarque encore qu'en partageant l'ancienne Narbonoise, on n'aura laissé, selon l'opinion de M.r de Marca, que neuf villes à celles qui conservoient ce nom, pour en donner vingt à la Viennoise; ce qui ne paroist pas juste ; au lieu que dans son sentiment elles auront esté egalement partagées, & auront eu chacune 13 villes.[Il y a quelques fautes dans ces nombres : mais cela ne fait rien.]

Leo,t.2.2.504. Pagi,374.§10.

§10. 'Il s'objecte une difficulté considerable, qui est que la Narbonoise, selon luy, aura esté coupée en deux parties separées l'une de l'autre par Arles, par Avignon, & par d'autres villes de la Viennoise, ce qui a peu d'apparence. Il repond que la Viennoise qui estoit aussi comme separée en deux parties, se communiquoit neanmoins de l'une à l'autre par le Rhone.[Mais la difficulté est sur les deux parties de la Narbonoise qui n'avoient aucune communication. On répondroit aisément à cette difficulté, si l'on pouvoit dire que la seconde Narbonoise a esté erigée en mesme temps que la Viennoise. Mais Feste conte l'une & non l'autre. On dira peut-estre que si Feste n'a pas parlé de la seconde Narbonoise, c'est que n'ayant point de nom particulier, ni de villes considerables, elle se faisoit peu remarquer.]Ammien oublie en effet quelques unes des provinces marquées par Feste, quoiqu'il ait écrit aprés luy. 'Mais Feste veut visiblement faire une enumeration de toutes les provinces des Gaules;[ce qu'on ne peut pas dire d'Ammien.]Il dit qu'il y en avoit quatorze ; & on trouve toutes ces quatorze dans celles qu'il nomme :[de sorte que si la seconde Narbonoise estoit alors, il faut dire qu'il ne l'a pas connuë, & c'est ce qui n'a aucune apparence.

Not.G.p.360. 2.
Pagi,374.§9.

Avec tout cela, les deux raisons du P. Pagi pourroient bien l'emporter sur cette difficulté, si elle estoit seule.] 'Mais dans le Concile de Turin, Procule Evesque de Marseille soûtient qu'une partie des Eglises de la secon-

Con.t.2.p. 1155.a.

de Narbonoise, avoient esté des parroices de son diocese. [Ainsi, puisque Marseille estoit de la Viennoise, il n'y a guere lieu de douter que la seconde Narbonoise n'en ait fait partie.]

NOTE II.

Pour la page 67. § 22.

Sur quelques ordonnances attribuées au Concile de Riés.

Bal. con. p. 947. 'M.r Baluze a trouvé un exemplaire du Concile de Riés dans un ancien manuscrit de la collection d'Isidore, qui n'a point le 8.e Canon sur l'obligation de tenir les Conciles. Mais au lieu de celui là, il en a deux autres; p. 948. 'le premier qui ordonne l'excommunication, & mesme l'exil, pour ceux qui vouloient troubler l'ordre des Canons, & exciter des seditions contre l'Eglise & ses Pontifes, leur accordant la communion aprés la penitence; mais les excluant du Clergé. Le 2.e dit qu'il suffit de tenir par an deux Conciles provinciaux &c. p. 949. 'ausquels les Prestres, les Diacres, les juges, le corps de ville, *Curiales*, & les particuliers seront obligez d'assister &c.

p. 947. 'M.r Baluze ne veut point assurer que ces Canons soient veritablement du Concile de Riés; [& le style tout à fait barbare du premier convient mieux au VIII. siecle qu'au V. Je ne voy point en effet qu'au V. siecle les Evesques s'attribuassent l'autorité de bannir personne. Pour le 2.e Canon, on voit par le 8.e de Riés, & par d'autres du mesme temps, qu'on se tenoit assez heureux parmi les troubles qui regnoient alors, de pouvoir tenir par an un Concile provincial, où je ne voy point que les juges & les particuliers fussent obligez d'estre presens.] p. 949. 'Ce 2.e Canon regle les devoirs des metropolitains. [Ainsi il semble estre du Concile national, au lieu que celui de Riés ne paroist avoir esté composé que des Evesques qui reconnoissoient Arles pour leur metropole.]

NOTE III.

Pour la page 69. § 23.

Sur Saint Augustal.

'Baronius croit qu'Augustal qui assista en 441 au premier Concile d'Orange, est l'Evesque de ce nom que le martyrologe Romain met entre les Saints le 7.e de septembre, [& Ferrarius le 7.e d'octobre, suivant le martyrologe attribué à Bede, 'dont neanmoins quelques editions le mettent le 7 de septembre.] Ce martyrologe le qualifie Evesque d'Arles. 'Et comme il est certain que Saint Hilaire l'estoit en 441, Baronius supposant que c'est celui mesme qui assistoit au Concile d'Orange, a dit que c'estoit une faute. [Saint Augustal pourroit estre different de celui du Concile, & avoir esté Evesque d'Arles en un autre temps.] 'Mais on ne trouve aucun Augustal dans les diptyques de cette Eglise. 'Trois anciens martyrologes, dont deux l'appellent Augustin, le mettent à Bourges le 7 d'octobre, 'l'un de ces manuscrits le met encore à Arles le 7 de septembre, sans le qualifier Evesque. 'Il se peut faire que celui dont nous parlons soit mort à Arles, & que son corps y soit demeuré; ce qui aura donné occasion de l'attribuer à cette ville. [Le Gallia Christiana ne connoist point d'Augustin ni d'Augustal, soit à Arles, soit à Bourges. Il ne marque mesme aucun Augustal.]

Bar. 441. § 14| 7. sept. — Bed. t. 3. p. 332|Fer. 7. oct. — Bar. 7. sept. — Anal. t. 3. p. 432. 433. — Boll. mars, t. 2. p. 34. d. — p. 31. d. — 24. apr. p. 252. c.

NOTE IV.

Pour la page 69. § 23.

Temps du second Concile d'Arles.

Leo, t. 1. p. 743. § 16. 'La vie de Saint Hilaire parlant de Quelidoine deposé [en 444.] parcequ'il avoit epousé une veuve, dit que c'estoit une chose défenduë par les Canons. [C'est ce me semble une raison considerable pour mettre avant l'an 444. le second Concile d'Arles,] Conc. t. 4. p. 1016. c. 'qui fait cette défense par son 45.e Canon, & qui ordonne de deposer ceux qui l'auront

violée. [Car je ne sçay si l'on se souvenoit encore alors du Concile de Valence tenu en 374, il y avoit 70 ans: outre que ce Concile n'ordonne pas expressément de deposer ceux qui auront esté ordonnez nonobstant cette irregularité. Hors cette raison, nous serions fort portez à suivre] 'le sentiment de ceux qui mettent le second Concile d'Arles en 451, [où nous trouvons que Ravenne successeur de S. Hilaire presida à un Concile de 44 Evesques. Aprés tout, on peut trouver de la difficulté à croire qu'on ait condanné Quelidoine en 444, sur un Canon fait un an seulement auparavant, lorsque selon toutes les apparences, Quelidoine estoit déja Evesque. Car on voit dans le texte que le second Concile d'Arles ne peut avoir esté tenu plustost qu'en 443. Ainsi on peut regarder ces deux opinions comme assez indifferentes.

Conc.t.4.p.1019.d.e.

'Des personnes habiles paroissent avoir cru qu'on ne devoit pas mettre ce Concile dans un temps si eloigné des persecutions, à cause que les Canons 10 & 11 prescrivent l'ordre qu'on doit tenir pour imposer la penitence à ceux que la persecution avoit fait tomber dans l'idolatrie. [Mais puisque c'est comme une compilation des anciens Canons, il ne faut pas s'étonner qu'on y ait mis des choses qui n'estoient pas si necessaires en ce temps là.] 'Outre la citation du Concile de Vaison [tenu en 442,] qu'on lit dans le Canon 47, 'le 17 qui appartient au Concile selon tous les manuscrits, parle des Bonosiaques, [qui n'ont paru qu'aprés l'an 390, longtemps depuis les persecutions. Il pouvoit mesme y avoir des apostats vers 450, où tout l'Occident estoit plein de Barbares, partie Ariens, & partie payens.]

Apol.t.de Jans.§ 20.p.394.

Conc.t.4.p.1016.d.

p.1013.b.

NOTE V.

Pour la page 70.§ 10.

Si Quelidoine estoit Evesque de Besançon.

Leo,t.2.p.437.438.

'Au lieu que les plus habiles de ce temps croient que Quelidoine deposé par Saint Hilaire d'Arles, & rétabli par S. Leon, estoit Evesque de Besançon, [Baronius *an.* 445. § 11, le P. Quesnel,] '& Papebrok soûtiennent qu'il estoit de la Viennoise, [soumise alors à la metropole d'Arles.] 'On avoue cependant que c'est la croyance de l'Eglise de Besançon, que ce Quelidoine a esté son Evesque. [Et se sera-t-elle persuadée sans fondement, qu'un de ses Evesques a esté deposé par l'Eglise de France, & par S. Hilaire?] 'On voit par diverses pieces, quoique peu considerables en elles mesmes, qu'elle croit avoir eu en ce temps là un Quelidoine pour Evesque: [& on n'en connoist point d'autre du mesme temps.] 'On donne pour successeur à Quelidoine de Besançon, un Importun qualifié dans les titres *faux Evesque, receu, & chassé ensuite*. [Cela convient tout à fait à l'histoire dont nous parlons.]

Bol.sup.p.596.e.f.

Leo.p.440.

Vesf.t.2.p.98.115.116.

p.116.

'La vie de S. Romain dit nettement la mesme chose: 'Et le Pere Quesnel ne sauroit se tirer de cette autorité, qu'en pretendant que cette vie est ou supposée, ou falsifiée. [Nous pourrons examiner autrepart ses raisons, & nous esperons de montrer qu'il n'y a point de preuve que cet endroit mesme le plus difficile de tous, ni aucun autre y ait esté ajouté. *V. S. Romain note* 1. Mais il nous suffit de tirer de cet endroit que c'est une opinion assez ancienne, que Quelidoine deposé par S. Hilaire, est l'Evesque de Besançon, & que cela a esté cru par ceux mesmes qui vouloient relever cette Eglise, comme fait l'auteur de cet endroit quel qu'il puisse estre.]

Leo.p.437.

p.438.&c.

'Il est clair ce me semble, que ce fut à Auxerre que Saint Hilaire apprit les plaintes qu'on faisoit contre Quelidoine. [Et cela convient beaucoup mieux à un Evesque de Besançon qu'à un de la province d'Arles.] On le met comme une suite des voyages que S. Hilaire faisoit hors de son diocese, & un des

Leo,t.1.p.743.c.16.

avantages que les villes des Gaules en avoient tiré.

t.2.p.441. 'Que s'il est vray, comme le Pere Sirmond le dit, qu'il y ait des manuscrits, où la lettre de S. Leon touchant Quelidoine est adressée aux Evesques de la Viennoise, & de la province des Sequanois, [c'est assurément une grande preuve qu'il estoit de la derniere, qui est celle de Besançon.] Le Pere Quesnel en appelle à tous les exemplaires manuscrits & imprimez. p.809.§1. 'Mais tous ces manuscrits se reduisent à trois, & proprement à un.

[Pour les raisons par lesquelles il pretend montrer que Quelidoine estoit de la province d'Arles, nous esperons que la suite de la mesme histoire y servira de réponse.] Boll.sup.p.595.f. Papebrok remarque qu'il faut dire que la ville dont Quelidoine estoit Evesque, estoit soumise aux Romains. [Mais il n'allegue rien pour montrer que Besançon n'y fust pas encore soumise: Et on a tout sujet de croire qu'elle ne tomba entre les mains des Bourguignons qu'aprés la mort de Valentinien, c'est à dire aprés l'an 455.] Leo.t.2.p.445.§5. 'Que si quelques uns avancent, que lorsque Quelidoine fut deposé elle appartenoit aux Gaulois, (ce que je n'entens pas,) ou aux Bourguignons, [je ne croy pas qu'ils en puissent donner aucune preuve. Les Bourguignons estoient reduits en ce temps là dans une partie de la Savoie. *V. Valentinien III.* § 12, où je ne croy pas mesme qu'ils possedassent les villes, s'il y en avoit: Et dans leur plus grande puissance, Gondebaud & S. Sigismond leurs Rois, se reconnoissoient vassaux, & feudataires de l'Empire. On voit par la vie de S. Germain qu'Auxerre estoit aussi aux Romains: Et il faut dire la mesme chose de Clermont, Bourges & Sens, selon S. Sidoine.]

Pour la page 90.§22.

NOTE VI.

Quel est l'auteur de la vie de S. Hilaire.

Genn.c.99.n. 'Il y en a qui doutent si la vie que nous avons de Saint Hilaire, n'est point de Ravenne son successeur, Leo.t.1.p.730. 'à cause que dans un manuscrit elle porte le nom de Reverent ou Riverent successeur d'Hilaire. p.744.746.c.17.19. 'Mais elle parle de ce Ravenne mesme en troisieme personne, & en luy donnant le titre de Saint. p.749.c.23. 'Elle parle des successeurs du Saint, comme y en ayant eu plus d'un: [ce qui prouve que Ravenne estoit mort;] p.750.c.24. & elle ne fut écrite qu'un temps considerable aprés la mort de S. Hilaire, *tot annorum spatiis evolutis*: Gall.chr.t.1.p.38.a.b. 'au lieu que Ravenne est mort avant l'an 461. [Il est donc certain qu'elle n'est point de Ravenne.

Nous ne voyons pas au contraire qu'il y ait aucune difficulté à croire qu'elle est] Genn.c.99. de S. Honorat Evesque de Marseille, qui vivoit encore du temps du Pape Gelase [en 494,] puisque Gennade dit qu'il avoit écrit la vie de Saint Hilaire, par lequel il avoit esté elevé dés l'enfance dans la crainte du Seigneur. [Car cela convient tout à fait à l'auteur de la vie,] Boll.sup.p.594.e. qui estoit Evesque ou Prestre, [& qui estoit certainement disciple du Saint,] Leo.p.731.c.1. puisqu'il l'appelle *peculiarem patrem, institutorem pium.* [On en voit encore d'autres preuves dans le texte.] Genn.c.99.n. Pour ce que l'on dit que l'article où il est parlé d'Honorat ne se trouve pas dans quelques manuscrits de Gennade, [il est aisé que Gennade mesme l'ait ajouté aprés avoir publié son ouvrage,] Du Pin,t.4.p.519. ou quelque autre aprés luy, mais aussi ancien, puisqu'il suppose visiblement que cet Honorat vivoit encore. [Assurément il n'y a aucun moyen de dire que cet article soit une chose feinte & sans fondement.] Boll.sup.p.595.d. Papebrok dit qu'elle a peutestre esté ajoutée plusieurs siecles aprés. [Mais c'est à luy à nous donner des preuves capables de détruire le caractere d'auteur contemporain que porte l'article.] p.594.§9. Il soutient formellement que la vie ne peut point estre écrite par cet Honorat, parcequ'il n'a esté fait Evesque que vers l'an 490: & 11.

il pretend montrer que la vie n'a pas esté écrite si tard.[Je ne sçay si les preuves qu'il en donne sont fort concluantes: mais il n'en allegue aucune pour montrer qu'Honorat n'ait esté fait Mss.p.187. 189. Evesque qu'en 490.]Il est vray que[le Gallia Christiana, *p.644. 1.d*,]& le Pere Guesnay le mettent ainsi, parcequ'aprés Grec qui estoit Evesque de Marseille [en 472, le Gallia Christiana met Saint Cannat & Sabinien.]Le Pere Guesnay ne met que Sabinien, mais il le fait commencer en l'an 481, & aller jusques en 450. Il ne cite aucun monument pour cet Evesque ni pour le temps Gall.chr.t.3. p.644.1.d. qu'il luy donne. 'Le Gallia Christiana dit simplement qu'il fleurissoit vers 489. [Nous remarquons sur S. Prosper § 6, qu'on ne sçait rien de S. Cannat,] Genn .c.80. 'sinon que Gennade parle d'un Cannat homme de Dieu,[titre qui marque assez que ce n'estoit pas un Evesque.]Guesnay fait aussi Saint Cannat Evesque de Marseille, mais depuis 621 jusqu'en 647, [ce qui marque au moins qu'on ne sçait point quand il a vécu. Pour Sabinien, quand on aura de meilleures preuves de son episcopat que de celui de Sal-Mss.p.179. vien,]que Guesnay fait aussi Evesque de Marseille; [je ne sçay rien qui empesche de le mettre vers 475, de dire qu'il a peu vécu, & de faire ainsi commencer Honorat vers 476.]

Leo,t.1.p.751. 'Mais quoique l'auteur de la vie de S. Hilaire s'attribuë le sacerdoce, [qui dans le langage de ce temps là marque plus ordinairement les Evesques que les Prestres; je ne sçay neanmoins s'il faut dire qu'il estoit alors Evesque.] Car dans le mesme endroit il semble dire qu'il vivoit dans la congregation de S. Hilaire. [Au moins je ne voy point qu'on puisse donner d'autre sens à ces paroles.]*Ad præsidium nostram turbam piæ sodalitatis adscisc*[*Hilarius,*]*obtinens ut non actu meo, non ignavia contristetur &c.* Au lieu de *sodalitatis*, le P. Quesnel a *soliditatis*, [auquel je ne voy aucun sens:]Et Papebrok veut en effet Boll.sup.p. 600.1.c. qu'on lise *sodalitatis*, comme l'avoit mis Henschenius sur d'autres manuscrits. 'Il n'y a donc, comme on a dit, aucune Dupin,t.4.p. 529. raison de douter que la vie que nous avons de S. Hilaire ne soit celle qui a esté écrite par S. Honorat, tout nous porte à le croire. [Cave *p.263.2*, le suppose comme une chose sans difficulté.]

'Comme un manuscrit porte neanmoins p.595.§10. qu'elle est de Reverent Evesque d'Arles, Papebrok croit que cela se peut soûtenir, & mettre ce Reverent entre Leonce dont on ne trouve rien dit-il, depuis l'an 474, & Eone qu'on trouve avoir commencé en 492 ou 494. Mais on verra sur le Pape Hilaire § 2, que Leonce d'Arles a vécu jusque vers 484, & a eu aussi-tost Eone pour successeur. [Les diptyques d'Arles ne connoissent aucun Reverent:]Et l'auteur de Leo,t.1.p.749. c.23. la vie de S. Hilaire parle de ses successeurs d'une maniere qui ne permet pas de dire qu'il en fust luy mesme. Le Pere Quesnel croit que ce Reverent pourroit estre Honorat mesme qui aura voulu ainsi deguiser son nom pour se cacher, comme cela estoit assez ordinaire. Mais ce Reverent est qualifié successeur de S. Hilaire. [Et comment l'expliquera-t-on? L'auteur de la vie ne paroist point dutout avoir songé à se deguiser.] 'Et il ne l'a pas pu, s'il a prononcé son Boll.sup.p. 591.a. discours dans une assemblée d'Evesques, comme le commencement semble le marquer.



NOTES SUR SAINT ISIDORE DE PELUSE.

NOTE I.

Pour la page 99.§.2.

Si Damiette est l'ancienne ville de Peluse.

Baudr.p.45.2|Lloyd,p.620.1.

'LEs Latins qui estoient en Orient dans le XII. & XIII. siecle, croyoient que l'ancienne Peluse n'estoit pas Damiette ville fort celebre de leur temps & que c'estoit une autre ville qu'ils nomment Balbeis ou Belbais; ce qui est suivi par Ferrarius. 'Holstenius se moque de ceux qui croient que Peluse est Damiette, *inepti sunt*: mais c'est en supposant que Damiette est la Tamiate de l'Arcadie. 'On voit dans le Concile d'Ephese entre les Evesques d'Egypte Eusebe de Peluse, [dont nous aurons souvent à parler,] & Heraclite de Tamiathide ou Tamiathe. 'Et quelques uns croient que Tamiate & Peluse, quoique separées par le Nil, estant assez proches l'une de l'autre, Tamiate ou Damiette s'est accruë des ruines de Peluse; ce qui a fait dire que c'estoit la mesme. [Mais cela ne s'accorde pas] 'avec les notices greques, qui placent Tamiate dans l'Arcadie. [Car ce pays n'approche point de la mer ou est Damiette,] 'Estienne le geographe dit que Tamiathe est une ville d'Egypte, & rien davantage.

Holst.ad.St p 311.Geo.p.176.

Conc.t.3.p. 450 d|451.d| 543.b.

Baudr.p.45.2| 234.2.

Geo.sac.not. p.55.

Steph.p.632.

NOTE II.

Pour la page 106.§.5.

Quando Eusebe a esté fait Evesque de Peluse.

Isi.P.l.1.ep. 177 p.53.c.

'Eusebe estoit Evesque de Peluse, & depuis quelque temps sans doute, lorsque Cyrene fut fait gouverneur [de l'Augustamnique.] 'Saint Isidore a écrit contre Cyrene à Rufin 'qui gouvernoit les affaires de l'Empire, c'est à dire sans doute à celui qui fut fait Prefet du Pretoire en 392, & qui fut tué en 395. 'Mais comme il paroist que ce Cyrene a esté deux fois gouverneur du pays de Peluse, il se peut faire qu'Eusebe n'ait esté fait Evesque qu'entre son premier & son second gouvernement. [Car si Eusebe estoit Evesque dés devant 395, il faut que Dieu l'ait laissé au moins prés de 40 ans ravager l'Eglise de Peluse,] puisqu'il assistoit encore au Concile d'Ephese en 431. 'Mais cela se pourra dire absolument impossible, si nous voulons qu'il ait vecu jusqu'en l'an 457, comme on peut voir dans le texte qu'il y a au moins beaucoup d'apparence.

p.53.c. ep.178.p.53.

ep.178.p.53.c

Conc.t.3.p. 450 d|451.d| 513 b.

Eva l.2.c.8. p.299.d.

NOTE III.

Pour la page 119.§.10.

Sur les lettres de Saint Isidore

Fac.2.p.79.

'Les deux mille lettres de S. Isidore que les Acemetes avoient recueillies, [sont apparemment les mesmes que nous avons encore aujourd'hui, données à trois fois par l'Abbé de Billi, par Ritherschuse, & par Scot Jesuite. Le premier livre en contient justement 500, & quoiqu'en tout on en conte 2012, cette addition n'est nullement considerable; & il seroit aisé de revenir au nombre de deux mille, en en réunissant quelques unes qui semblent avoir esté separées sans raison, comme la 206 & 207 du 4. livre, ostant la 271 & la 272 du premier livre, qui toutes deux ensemble ne sont que la 303 citée par Leonce de Byzance;] & celles qui sont repetées, comme la 29.e du premier livre, qui est la mesme que la 188 du quatrieme.

Isi.P.p.518.



NOTES SUR SAINT EUCHER.

Pour la page 128. § 4.

NOTE I.

En quelle année il est mort.

[SAINT Eucher ne passa pas l'an 449, si nous en croyons Tiro Prosper, qui met sa mort l'année devant celle de Theodose le jeune.]Neanmoins Gennade nous assure qu'il mourut sous Marcien & Valentinien, [c'est à dire entre l'an 450, auquel commença Marcien, & 455, auquel mourut Valentinien.]Nous verrons dans la note 4, que dans un de ses ouvrages, il semble attaquer l'heresie d'Eutyche, qui ne fut guere connuë en Occident qu'en 449; mais qu'on ne peut pas faire de fond sur cela. [Ainsi il n'y a que Gennade qui nous empesche de mettre sa mort dés 449.]Car pour Marcellin qui parle de luy sur l'an 456, comme s'il eust encore esté vivant; [ce n'est pas une autorité qu'on puisse opposer à celle de Gennade. Il y a mesme bien de l'apparence que S. Eucher n'a pas passé le 16 novembre auquel on fait sa feste, de l'an 450.] 'Car nous avons une lettre de l'an 450 ou 451 au plustard, écrite par les Evesques Ceréce, Salone, & Veran, à Saint Leon sur sa lettre à Flavien. 'Si Salone & Veran sont les deux enfans de Saint Eucher, comme il est difficile de ne le pas croire, [ils auroient sans doute écrit avec leur pere s'il n'eust esté mort: quoique neanmoins il se puisse faire qu'ils se soient rencontrez en quelque endroit trop eloigné de Lion.]Le nom de Saint Eucher ne se trouve point non plus entre les autres 44 Evesques des Gaules qui écrivirent aussi à S. Leon pour approuver sa lettre à Flavien; 'd'où le Cardinal Noris conclud qu'il est certain qu'il ne vivoit plus en l'an 452. 'Il met sa mort en 449, sur l'autorité de Tiro Prosper, [sans songer à Gennade qui est plus exact.]Mamert Claudien qui écrivoit avant 475, suppose que S. Eucher estoit mort il y avoit déja quelque temps.

(Marges : Genn.c.63. — Marc.p.33. — Leo,ep.76.p.577. — a.p.863.1. — c.1.p.579. — Nor.h.P.l.2.c.13.p.264.2. — p.263. — Th.R.t.8.p.54.1.)

Pour la page 129. § 4.

NOTE II.

Quel a esté son successeur.

'Les trois catalogues des Evesques de Lion donnez par le P. Chifflet, mettent aprés Saint Eucher, Salone, Veran, & Patient: [selon quoy il faut que Saint Eucher ait eu ou ses deux enfans pour successeurs, ou deux autres du mesme nom;]nous croirions volontiers que l'amour de l'Eglise de Lion pour Saint Eucher, auroit tiré ses deux enfans l'un aprés l'autre, des villes dont ils estoient Evesques dés le vivant de leur pere, estant certain par Gennade qu'ils ont tous deux esté Evesques, si ces changemens eussent esté communs en un temps où l'on avoit soin d'observer les regles de la discipline. Mais je ne sçay pas si on pourroit trouver un seul exemple en France durant ces premiers siecles, hormis dans les Evesques chassez de leur siege.

[Il paroist encore plus aisé de dire, que Salone & Veran n'estoient que Prestres,]lorsque Salvien nous les depeint comme Evesques dés le vivant de S. Eucher, [quelque difficulté qu'il y ait à le croire, comme on le verra dans la note 4. Et en ce cas ils auroient pu estre Evesques de Lion l'un aprés l'autre. Mais on ne peut pas mesme recourir à cette solution embarassante, puisque nous venons de voir]que Salone & Veran estoient Evesques ensemble en 451, 'outre que la lettre 9 de Salvien est bien forte pour montrer que Salone l'estoit dés 440. *V. Salvien*; '[& il paroist que les

(Marges : Paul.ill.p.82. — Salv.ep.8.p.214. — Leo,t.1.p.577. — Salv.ep.9.p.215. — ep.8.p.218.)

les deux freres furent faits Evesques à peu prés en mesme temps. [Que si Salone a esté Evesque de Geneve, & Veran de Vence, comme nous le verrons en son lieu, il est certain qu'ils n'ont pu passer de la prestrise à l'episcopat de Lion.]

Il n'est guére moins difficile de croire, que l'Eglise de Lion ait eu aprés Saint Eucher un Salone & un Veran pour Evesques differens des deux enfans de S. Eucher. Il y a bien plus d'apparence que ce sont ses enfans mesmes que l'Eglise de Lion a mis par honneur dans ses diptyques, 'comme on avoit mis Saint Cyrille d'Alexandrie dans celles de Mopsueste, '& comme on lit encore S. Ambroise, S. Martin, & S. Augustin dans celles de l'Eglise d'Arles. 'Savaron les oste tous deux du nombre des Evesques de Lion, aussi-bien qu'un Didier que d'autres mettent aprés Veran, & fait S. Patient successeur immediat de Saint Eucher. 'Bollandus veut la mesme chose, & soûtient que Salone & Veran sont les enfans, & non les successeurs de ce Saint. 'Il est visible que c'est aussi la pensée du P. Quesnel.

Conc.t.5.p. Anal.3.p. 432. Sid.sav.p.459. Boll.3.feb.p. 36 o.c. Leo,n.p.864.

'M.rs de Sainte Marthe reconnoissent, que c'est sans sujet qu'on fait Salone Evesque de Lion aprés S. Eucher, mais ils luy font succeder S. Veran. [Ils ne rendent aucune raison de l'un ni de l'autre; & ils en ont neanmoins une bien forte pour Veran.] 'Car divers martyrologes, & de tres anciens, marquent un Saint Veran Evesque de Lion l'onzieme de novembre. Usuard & Adon le font aussi, quoiqu'Usuard dans l'edition de 1568, ne parle point de Lion ni de son episcopat. Mais on lit l'un & l'autre dans l'edition de 1583, *p.161.2.* 'Le Pere Quesnel dit que les catalogues sur lesquels on se fonde pour mettre un Veran Evesque de Lion aprés S. Eucher, ne sont point de foy parmi les savans. [Nous les rejetterions avec luy sans difficulté, s'il nous avoit fourni une bonne réponse à ces martyrologes, dont quelques uns sont écrits il y a plus de 1000 ou 1100 ans. Auroit-on esté trompé dés ce temps là par les diptyques de l'Eglise de Lion, pour attribuer à cette ville celui que l'on savoit estre honoré comme un Saint, mais qu'on ne savoit peut-estre pas avoir esté Evesque de Vence? Il est vray que tous ceux qui mettent S. Veran à Lion, n'en mettent aucun à Vence. Celui de Vence est honoré le 9 ou 10 de septembre. Mais il n'y a rien de plus ordinaire que de voir changer les festes des Saints.] On aura pu bastir dés le V. ou VI. siecle une eglise de son nom à Lion dediée le 11 novembre; [& cela y aura fait marquer sa feste.] 'Le Pere Quesnel dit que le P. Sirmond & Blondel font S. Veran Evesque de Lion, [sans parler sans doute de Salone, puisque le P. Quesnel ne le dit pas.

Gall chr.t.1. p.294.2. Florent.p. 962-964. Leo,n.p.864. 1. p.864.1.

M.rs de Sainte Marthe ont cru visiblement que ce S. Veran estoit le fils de S. Eucher,] 'puisqu'ils disent que Gennade en parle *c.63.* [Mais supposé mesme que S. Eucher ait eu un S. Veran pour successeur, il vaut mieux dire que ce n'est pas son fils, qui, comme nous avons vu, estoit Evesque, selon toutes les apparences, avant la mort de son pere.] 'C'est le sentiment de Theophile Raynaud, qui donne pour successeur à S. Eucher S. Veran honoré le 11 novembre, mais le distingue de S. Veran Evesque de Vence honoré le 10 septembre, qu'il soûtient estre le fils de S. Eucher. 'Bollandus le distingue de mesme: mais donnant S. Patient pour successeur immediat à S. Eucher, il fait S. Veran Evesque de Lion entre Estienne & Viventiole, vers l'an 500. Il se fonde sur la vie de S. Avite de Vienne, 'où on lit que ce Saint donna pour Evesque à ceux de Lion le venerable Abbé Veran superieur d'un monastere. [Ce seroit donc une chose sans difficulté si cette vie estoit originale:] 'mais Bollandus mesme dit qu'elle est posterieure à Adon;

Gall.chr.t.1. p.294.2.a. Th.R.t.8.p. 85.1. Boll.3.feb.p. 60.e. 5.feb.p.668.a p.662.a.

[& au IX. siecle. C'est aux personnes habiles à juger s'il faut suivre cette vie, ou s'arrester aux catalogues des Evesques de Lion, dont il y en a de plus anciens qu'Adon mesme, & qui ne connoissent point tous d'autre Veran, que celui qu'ils mettent aprés Salone, & qui selon toutes les apparences, aussi-bien que selon Bollandus, est l'Evesque de Vence fils de S. Eucher. Auroit-on oublié dans ces catalogues un Evesque honoré comme Saint, & celebre dans tous les martyrologes ?]

Pour la page 230. § 5.

NOTE III.

Sur le traité des Formules.

Sixt. l. 4. p. 287. 1. b. 'Sixte de Sienne rejette le traité des Formules, adressé selon le titre à Saint Veran par S. Eucher son pere. Il pretend que c'est l'ouvrage de quelque compilateur, qui l'a composé de divers passages ramassez de S. Gregoire, de S. Isidore, & de Bede; 1. b. '& il dit qu'il en eust pu remarquer divers endroits tirez de S. Gregoire & de Bede. [Il y a assurément quelque chose de brouillé dans ce livre selon l'edition de Rome. Mais d'autre-part] Salv. ep. 8. p. 215. 'Salvien marque assez clairement que S. Eucher avoit écrit sur l'Ecriture Genn. c. 63. pour ses deux fils. 'Gennade le dit formellement : & la preface de ces formu- Euch. ad Ver. p 312. les 'est certainement d'un pere qui écrit à son fils. [Il est en effet aussi aisé que S. Gregoire & Bede aient tiré quelque chose de cet ouvrage, que de dire qu'il est fait sur les écrits de ces deux Saints.] Du Pin, t. 4. p. 413. 'M.r du Pin rabaisse fort cet ouvrage; mais ne laisse pas de l'attribuer à Saint Eucher; [sans rien dire de ce que pretend Sixte de Sienne.]

Pour la page 231. § 5.

NOTE IV.

Temps des livres de Saint Eucher à ses enfans.

[Nous ne lisons point que S. Eucher ait fait d'autres ouvrages pour ses enfans Salone & Veran, que les trois dont nous avons parlé dans le texte, & que nous avons encore. Salvien precepteur des enfans de S. Eucher, les eut sans doute des premiers. Ainsi il semble] 'qu'ils ayent esté composez lorsque Th. R. c. 8. p. 532. Salone & Veran estoient déja Evesques, 'puisque Salvien dit qu'ils commen- Salv ep. 8. p. 214. çoient déja à estre les maistres des Eglises, *dispensatione divinâ atque judicio*. Il leur attribue la grace & le droit de donner des enfans à l'Eglise; *ornent eos quos ipsi suâ institutione generaverint*. [Quoiqu'il fust Prestre,] 'il souhaite P. 215. qu'aprés avoir esté ses disciples, ils soient ses intercesseurs; *sint nunc quotidie oratores mei*. [Toutes ces paroles dans la bouche d'un Prestre assurément sont bien fortes pour juger que Salone & Veran n'estoient pas de simples Prestres comme luy, mais qu'ils estoient mesme elevez à l'episcopat.]

Genn. c. 63. 'Cependant Gennade parlant visiblement des mesmes ouvrages de Saint Eucher, dit qu'il écrivit sur l'Ecriture pour ses enfans qui furent depuis Evesques; *ad personam filiorum postea Episcoporum*. [J'avoue que je ne voy pas bien ce qu'il faut dire sur cela, estant difficile de dementir Gennade, & de croire que Salvien ne dise pas que Salone & Veran estoient Evesques.

La seule chose qu'on pourroit croire, seroit que Salvien n'auroit vu cet ouvrage que long-temps depuis qu'il eut esté composé.] 'Et le P. Quesnel pretend Leo, t. 1. p. 776. que S. Hilaire d'Arles l'avoit vu avant que d'estre Evesque, [c'est à dire avant 429. Il le tire sans doute de ce que Saint Hilaire l'avoit voulu reporter à S. Eucher. Car cela convient assez bien au temps que S. Hilaire passa à Arles en 426 & 427, d'où il retourna ensuite à Lerins : & S. Eucher pouvoit bien estre alors à Lero. Mais dans Barrali d'où je pense que la lettre de S. Hilaire est tirée,] 'l'inscription est *Domino beatissimo* Lerin. p. 126. *Papæ Eucherio Hilarius*. [Saint Eucher

estoit donc alors Evesque, & ne demeuroit plus à Lero. Je ne sçay si ce seroit sur ce titre mesme, quoiqu'omis par luy, & sur ce que S. Hilaire ne prend point la qualité d'Evesque, que le Pere Quesnel auroit cru qu'il ne l'estoit pas. Neanmoins S. Augustin ne prend point la qualité d'Evesque dans ses lettres. Il la marque souvent par le mot de *fratri* ou *consacerdoti*: Mais je ne croy pas qu'il fust necessaire que les autres le fissent toujours. Ainsi je ne voy pas qu'il y ait preuve que S. Hilaire ne fust point alors Evesque. Mais il n'y a pas lieu d'hesiter

Euch. ad Salv. pr. p. 345. c. sur cela,] 'puisque Saint Eucher mesme dans la preface de cet ouvrage, nous assure que S. Hilaire estoit Evesque: *jam nunc summi Pontificis*.

[Quand on en pourroit douter, il ne seroit point dutout aisé de se persuader que Salvien n'ait pas vu des premiers ce que S. Eucher écrivoit, & ce qu'il écrivoit pour ses enfans. J'aimerois mieux croire que Gennade a voulu simplement marquer que Salone & Veran ont esté Evesques, sans examiner s'ils ne l'estoient point déja, ne voyant dans l'ouvrage de S. Eucher aucune marque qu'ils le fussent.

Il faudra dire necessairement que Salone & Veran estoient Evesques, si S. Eucher n'a fait ces ouvrages qu'en 449;]

Salv. ep. 9. p. 215. 'estant aisé de montrer que l'epistre 9 de Salvien à Salone son disciple, & déja Evesque, est écrite au plustard en 440.

Euch. ad Salv. p. 352. c. [*V. Salvien.*] 'Or S. Eucher recommande si particulierement en un endroit la distinction des deux natures unies en J. C. [quoique son sujet ne l'obligeast point dutout d'en parler, qu'il semble n'avoir pu estre porté à le faire, que par les troubles que causoit l'heresie d'Eutyche: & cette heresie n'a esté connue en Occident qu'en 449. Nous n'osons cependant nous servir de cette preuve, voyant que S. Hilaire d'Arles mort dés le 5 may

Lerin. p. 126. 449,] 'a vu ces livres de S. Eucher. [Je

Salv. ep. 8. p. 219. ne sçay mesme] 'si Salvien parlant de Salone & de Veran en 449, se fust servi des termes *indoles sancta, admirandissimi juvenes*, comme il fait dans la lettre où il parle des ouvrages que leur pere leur avoit adressez; 'puisque Salone qui

Euch. ad Salv. pr. p. 345. c. avoit environ dix ans lorsque son pere se retira, [n'en auroit pu avoir alors moins de 45. Nous venons aussi de voir qu'il estoit Evesque dés devant 440.]

Salv. p. 214. 'Salvien dans la mesme lettre le represente aussi-bien que son frere, comme ne faisant que commencer à entrer dans les fonctions de l'episcopat.

NOTE V.

Pour la page 231. § 6.

S'il y a eu deux Euchers Evesques de Lion: Qu'on ne le peut prouver par la vie de Sainte Consorcie.

Paul. ill. p. 84. 85. 'Les plus habiles de ce temps ont cru qu'il y avoit eu deux Euchers Evesques de Lion, l'un dont nous examinons ici l'histoire qu'on fait auteur des actes de S. Maurice donnez par Surius, & qui est mort vers l'an 450, l'autre qui vivoit au commencement du VI. siecle, puisque dans cette histoire il parle de S. Sigismond Roy de Bourgogne tué en 514, puisqu'il accompagnoit S. Cesaire d'Arles dans ses voyages, puisque Consorcie sa fille vivoit encore sous Sigebert

Coint. 561. § 6. Roy de France, 'qui ne succeda à Clotaire qu'en l'an 561.

Paul. ill. p. 85. 93. 'De ces trois raisons la premiere est tout à fait détruite, par ce que nous croyons avoir montré ailleurs, que cette histoire de S. Maurice où il est parlé de Sigismond, & qui paroist n'avoir esté écrite qu'aprés l'an 650, [n'est point celle de S. Eucher. *V. S. Maurice.*]

Th. R. t. 8. p. 522. 'La seconde raison qui a emporté Baronius, [n'est pas non plus fort considerable.]

Paul. ill. p. 98. 'Car le Pere Sirmond a vu des manuscrits tres anciens de la vie de S. Cesaire, où cet Eucher n'est point appellé Evesque de Lion. [Les circonstances de l'endroit font assez voir qu'au moins il ne l'estoit pas alors. S. Eucher

de Lion estoit si celebre, qu'il ne faut pas s'étonner que des personnes voyant le nom d'Eucher dans cette vie, aient ajouté peut-estre à la marge que c'estoit l'Evesque de Lion, parcequ'ils n'en
p.94.95. connoissoient point d'autres.] 'Le Pere Chifflet croit que mesme le nom d'Eucher peut-estre une faute en cet endroit, & qu'il faut lire celui d'Ethere qui a depuis esté Evesque de Lion, & qui par corruption est assez souvent appellé Eucher. [Nous pourrons examiner autrepart si cette conjecture se raporte avec la vie de cet Ethere.]

p.74. 'La troisieme raison est plus forte, [puisqu'assurément la vie de Sainte Consorcie ne peut subsister, si S. Eucher son pere estoit mort en 450. Cette vie paroist d'ailleurs bien authentique,] puisque l'auteur dit l'avoir composée sur ce
Ibid. qu'il avoit appris d'Urane Prestre, '& de Celse Soudiacre, qui avoient toujours esté auprés de S.te Consorcie durant sa vie, & du Prestre Aurelien qui vivoit encore, & servoit Dieu au tombeau de cette Sainte lorsqu'il l'écrivoit. [Il est visible que c'est de cette histoire qu'Usuard & Adon ont tiré ce qu'ils disent de S. Eucher sur le 16 de
p.66. novembre.] 'On ajoute qu'elle est citée par Flore de Lion, ce qui est une autorité considerable, si c'est le mesme Flore qui écrivoit pour la grace dans le IX. siecle.

p.68. 'Neanmoins le Pere Chifflet n'a pas craint de rejetter l'autorité de cette piece. [Son raisonnement n'est pas juste,]
p.101-103. 'puisqu'il ne la rejette qu'en supposant qu'il n'y a point eu de second Eucher: [& c'est ce qui est en question. Mais pour l'examiner, en supposant
p.69.70. mesme le second Eucher,] 'cette conformité de deux Euchers, tous deux Senateurs, qui avoient tous deux epousé une Galla, qui ont eu chacun deux enfans, [l'un deux garçons, & l'autre deux filles, & qui ont esté Evesques d'une mesme Eglise, a quelque chose de si surprenant, qu'il est difficile qu'elle ne soit pas suspecte. Theophile Raynaud qui s'appuie beaucoup sur cette piece pour son second Eucher,] 'n'a pu neanmoins Th.R.t.8.p.55.4.
s'empescher d'avouer, sur ce qu'on luy donne aussi Galla pour femme, qu'on pouvoit bien avoir brouillé son histoire avec celle du premier. [C'est avouer que la vie de Sainte Consorcie n'est pas originale, & par consequent qu'elle est fausse.]

'La conduite du second Eucher, qui Paul.III.p.70.71.
en quittant le monde se resoud d'abord de s'enfermer dans une caverne murée, [est bien extraordinaire.] 'Et pour com- p.71.
mencer cette vie, il invite ses parens, & ses amis, leur fait un grand festin, & leur decouvre sa resolution. [Ce n'est point là la pratique des Saints.]

'Il paroist qu'en se retirant il laissa p.70.
ses deux filles maistresses de leur bien. 'Lorsqu'on luy vient demander l'aisnée p.72.
en mariage, il la laisse agir d'elle mesme: & elle répond qu'elle ne peut ni consentir à cette demande, ni la rejetter, parcequ'elle a J. C. pour epoux. Comme on la presse, elle demande sept jours pour penser à ce qu'elle avoit à
faire, quoiqu'elle fust toute resoluë à garder sa virginité. 'Au bout des sept p.73.
jours elle fait dire la Messe; & ouvrir le livre des Evangiles, en declarant qu'elle agiroit selon ce qui se trouveroit à l'ouverture du livre. On y trouva ces paroles: *celui qui aime son pere ou sa mere plus que moy, n'est pas digne de moy*: & sur cela elle remercia celui qui la recherchoit, prit le voile sacré, & se retira avec son pere & sa mere, [sans qu'il paroisse qu'elle leur eust dit jusque là un mot pour leur demander avis. Tout cela a quelque chose de peu naturel, & qui sent la fiction monastique.

Il n'est pas surprenant que Dieu ait appellé des Saints à l'episcopat par quelque miracle.] 'Mais de pretendre qu'une Ibid.
Eglise attendist toujours une revelation pour elire ses Evesques, comme

cette histoire le dit de celle de Lion,] cela n'est pas assurément aisé a croire. p.74. Je ne sçay aussi si l'on peut croire,'que durant la vacance l'Archidiacre prit soin de l'Eglise de Lion,[qui assurément ne manquoit pas de Prestres.Il est vray neanmoins que les Diacres, & encore plus les Archidiacres ont bien-tost violé les Canons,qui leur défendent de s'egaler aux Prestres.]

Ibid. 'Consorcie s'en alla trouver Clotaire pour obtenir de luy un ordre par lequel elle pust demeurer en repos, & conserver sa virginité.[Falloit-il un ordre du p.75. Roy pour cela?]'La maladie de la fille de Clotaire qui vient tout à propos afin que Consorcie fasse un miracle, & la vision de Clotaire, [ne sentent-elles pas le roman ? Mais la recherche de Sainte Consorcie par Hecca gouverneur de Provence sous Sigebert, est ce qu'il y a de moins probable dans cette histoire.]

p.76. 'Il faut se souvenir que Consorcie estoit déja assez grande lorsque sa sœur Tullie naquit, pour donner des marques de son amour pour la pieté;& Tullie estoit en age de gouverner son bien lorsque son pere se retira. [S. Eucher fut assurément quelques années dans sa retraite. Il fut aussi Evesque durant quelque Gall.chr.t.1. p.296.1.a. temps.]Mrs de Ste Marthe luy donnent au moins 5 ans, voulant qu'il ait assisté au Concile IV. d'Arles en 524,& au II. Paul.ill.p.74. d'Orange en 529.'Il estoit mort avant que Consorcie fust à la Cour de Clotaire,'& avant l'an 538, auquel S.Loup Gall.chr.p.296.1.b. de Lion presidoit au III. Concile d'Orleans.'Et cependant on veut que sous Paul.ill.p.76. Sigebert,[c'est à dire aprés l'an 561,]cet Hecca voulut l'epouser à cause de son extreme beauté.

[Je ne sçay point si c'estoit l'usage de ce temps là, que les Rois donnassent des femmes à leurs officiers, sans s'informer si elles y consentoient ou non,] p.76.77. 'comme on pretend que Sigebert fit en cette rencontre. [Mais cet usage seroit bien étrange. Que si les Vierges qui avoient receu le voile, portoient sur elles quelque marque de leur consecration, comme il y a bien de l'apparence, je ne sçay pas comment Hecca songeoit à epouser Consorcie.]

'La suite de ceci est que Hecca ayant p.77. mandé à Consorcie que le Roy luy avoit accordé de l'epouser, & qu'elle se preparast à faire le mariage dans un mois, elle répondit en ces termes: Je suis la servante du Roy, je ne puis pas resister à sa puissance; je tascherai d'obeir à tous ses commandemens. [Cependant elle n'a pu sans crime, ni vouloir obeïr au Roy, en violant son vœu de virginité, ni promettre de luy obeïr, en ne le voulant pas.]'Mais, dit l'auteur, ce Ibid. Roy à qui elle protestoit d'obeir estoit J.C. [C'est à dire qu'elle violoit la verité devant Dieu, & promettoit aux hommes de violer la chasteté.]

'Sur la fin des 30 jours un Ange s'ap- Ibid. parut à Consorcie, luy dit d'appeller les pauvres, de preparer un gran festin, & de faire en mesme temps une fosse pour son pretendu mari, qui mourroit dans trois jours, en arrivant.'Consorcie p.78. obeit à ces ordres. Au bout de trois jours, on luy vint dire que Hecca arrivoit; Elle va en chantant au devant de luy avec ses habits de feste, dit l'histoire, & accompagnée des pauvres qui chantoient avec elle. Hecca qui estoit de l'autre costé de la Durance la voyant venir, & ne se sentant pas de joie, se jette avec tant de precipitation dans un batteau, que les pieds luy manquent; il s'enferre dans sa lance, & se tue. Tous ses gens l'abandonnerent aussi-tost, & coururent à Sigebert, qu'ils trouverent en festin, parceque c'estoit le jour de sa naissance. Sa sœur ne manqua pas de s'y rencontrer, & se ressouvint enfin de Consorcie qui l'avoit guerie autrefois. [Je ne sçay ce qu'on peut dire avoir l'air d'un roman, & d'un roman aussi scandaleux que mal concerté, si cette histoire ne l'a pas.

Il faudroit examiner si Clotaire & Sigebert estoient maistres de la Provence, comme toute cette histoire le suppose. Car s'ils ne l'estoient pas, ce sera une nouvelle preuve de supposition, à laquelle je pense qu'il n'y a aucun moyen de répondre.] La piece finit enfin par la mort de la Sainte, qui ne manqua pas de luy estre annoncée par une vision. p.78.

[Voilà quelle est la plus forte preuve qu'on allegue pour le second Eucher. Elle est invincible, supposé que cette histoire soit originale. Mais y ayant tant de sujets d'en douter, il y a lieu d'ecouter les raisons que l'on a de croire qu'il n'y a qu'un seul Eucher.]Car les trois catalogues des Evesques de Lion donnez par le Pere Chifflet, dont l'un estoit avant Agobard qui vivoit sous Louis le Debonnaire, ne marquent que le premier Eucher. 'Theophile Raynaud qui a beaucoup travaillé pour établir la distinction des deux Euchers, reconnoist que tous les catalogues de Lion y sont contraires. [Si l'on faisoit suivre immediatement ces deux Euchers, on pourroit presumer qu'on les auroit confondus.] 'Mais ceux qui les reconnoissent mettent entre eux cinq Evesques au moins. 'Il ne se trouve non plus aucun martyrologe qui en marque deux: [& ils mettent le seul dont il parle le 16 de novembre, auquel Usuard & Adon, sans parler des autres, marquent celui qui fut tiré par force de sa caverne, c'est à dire le second, s'il y en a deux; de sorte qu'il se trouvera que le premier, quelque celebre qu'il soit par ses écrits, & par les eloges de ceux de son temps, aura esté oublié par les martyrologes, & apparemment par son Eglise mesme. Car à moins qu'on n'en ait changé l'office depuis 80 ans, je ne pense pas qu'on y trouve deux Euchers, ni qu'on manque d'y raporter les particularitez de son election marquée dans la vie de Sainte Consorcie. Paul.III.p.82. Th.R.t.8.p.48.|52.1. Gall.chr.t.1.p. Th.R.p.51.1.

Le P. le Cointe s'est exemté de traiter cette difficulté, en ne commençant à parler des Evesques de Lion qu'à Saint Loup, qu'on fait successeur du second Eucher. Mais la suite de son histoire l'engageoit à parler du voyage de Sainte Consorcie à la Cour de Clotaire, & de l'histoire de Hecca. Cependant je ne voy pas qu'il dise un mot de cette histoire pretenduë originale, qui avoit esté imprimée trois ou quatre ans avant son livre. Il y a bien de l'apparence qu'il n'a pas vu le moyen de la soûtenir, & qu'il ne s'est pas voulu arrester à la refuter.]

'Le P. Chifflet qui soûtient qu'il n'y a eu qu'un Eucher, se tire de la vie de Ste Consorcie, en pretendant que Clotaire & Sigebert n'estoient pas des Rois de France, comme le porte cette vie, mais des Princes de Bourgogne, ou des Alains qui occupoient alors la Provence & le Dauphiné. [Cette supposition a peu d'apparence.] Et quoy qu'il en soit, elle fait perdre à cette histoire le titre d'originale, [tant par cette fausseté, & les autres choses peu probables que nous y avons remarquées,] que parcequ'elle nous engage necessairement, comme avoue le P. Chifflet, à reconnoistre que l'auteur a ignoré ce qu'il y a de plus celebre dans la vie du grand Eucher, qui est qu'il a eu deux fils tous deux Evesques, & qu'il s'est retiré dans l'isle de Lero. 'Comme elle suppose visiblement que S. Eucher n'a point eu d'autres enfans que Tullie & Consorcie, 'quelques uns ont pretendu que Salone & Veran n'estoient que ses enfans spirituels, 'quoique ce soit une chose tout à fait insoûtenable. 'Il semble mesme que cette retraite dans une caverne, ne convient pas au grand Eucher, selon ce que nous savons de luy. [Nous n'avons pas laissé d'en dire un mot, aussibien que de cette election miraculeuse, parceque ce sont des choses trop celebres pour les passer tout à fait sous silence.] 'Car il n'est pas impossible que de Paul.III.p.101. p.101.102. p.79. Th.R.t.8.p.50.51. p.52.1.c. p.48.2. p.51.1.b.

l'isle de Lero S. Eucher ait passé à la vie encore plus retirée & plus penitente des reclus.

Le peu de certitude que nous trouvons dans l'histoire de Ste Consorcie, ne doit pas faire dire qu'il n'y a point eu dans la Provence une sainte Vierge de ce nom, n'y ayant peut-estre point d'actes, quelque faux qu'ils soient, qui n'aient esté faits sur un Saint veritable,] Boll. 13. mart. p. 258. a. 'Divers nouveaux martyrologes marquent le 22 de juin une Sainte Consorcie vierge à Cluni, où on peut juger que son corps a esté apporté de quelque autre endroit, puisque l'on y fait encore le 13 de mars une memoire de sa translation. Th. R. p. 51. a. 'On pretend neanmoins les avoir aussi *in Anciensi Ecclesiâ*, dit Theophile Raynaud, avec celle de Galla sa mere, & de Tullie sa sœur: ce qu'il ne faut entendre, dit on, que de quelque partie de leurs reliques, puisqu'on montre celles de Sainte Tullie à Manosque en Provence, où les peuples les visitent avec grand concours. Hagi p. 36. 'Il y a en Provence un village de Sainte Tulle.

[Ce qui nous paroistroit plus fort pour établir un second Eucher,] Th. R. t. 8. p. 56. 2. c'est la lettre au Prestre Philon que Theophile Raynaud nous a donnée. Elle est d'un Eucher Evesque, qui prend un soin tout particulier du monastere de l'isle Barbe [prés de Lion,] & qui y veut aller passer le Caresme &c. [De sorte qu'on ne peut douter que ce ne soit un Evesque de Lion, comme le porte le manuscrit dont cette lettre est tirée.] Elle est digne du grand S. Eucher pour la pieté; mais elle n'a rien qui marque la beauté de son esprit & de son style. Il y a mesme plusieurs expressions assez barbares, comme *ut digneris te fatigare usque ad monasterium . . ., ut nihil egere videantur . . . Quadragesimam cum ipso tenere disponimus . . . ordino ipsi dari*. Nous ne voulons point recourir au sentiment de Not. G. p. 253. 1. Mr Valois,] qui témoigne que cette lettre ne luy paroist pas fort assurée, [parceque nous ne voyons point de raison particuliere qui nous oblige d'en douter. [Nous ne dirons pas non plus] Bult. occ. t. 1. p. 51. avec Mr Bulteau, que Maxime Abbé de l'isle Barbe, selon cette lettre, est S. Maxime de Chinon disciple de S. Martin, qui a demeuré quelque temps dans ce monastere. [Cela obligeroit absolument à dire que la lettre est de S. Eucher mort en 450, & leveroit ainsi entierement la difficulté,] Gr. T. gl. C. c. 22. p. 386 | Th. R. t. 8. p. 57. 1. a. si la maniere dont S. Gregoire de Tours parle du sejour de ce Saint Maxime dans l'isle Barbe, ne nous donnoit sujet de croire qu'il n'en a jamais esté Abbé. *V. S. Martin* § 22. [Mais les personnes qui parlent le mieux ne peuvent-elles pas se servir des expressions communes & ordinaires parmi le peuple, dans des lettres d'affaires comme celle-ci, où il ne s'agit que de se faire entendre.] Th. R. p. 56. 1. Theophile Raynaud raporte cette lettre à ce second Eucher, p. 48-52. 'pour lequel il a fait une longue dissertation. [Mais il ne se sert point du style ni pour prouver ce second Eucher, ni pour luy donner la lettre.] p. 57. 1 | Mir. c. 89. p. 94. 'Aubert le Mire aprés s'estre donné la peine de copier toute la longue dissertation de Theophile Raynaud pour les deux Euchers, conclud qu'il y a de grands hommes, qui nonobstant toutes ses raisons sont persuadez qu'il n'y en a qu'un. Pour luy il laisse la chose à examiner aux François. Theophile Raynaud dit que c'est une petitesse d'esprit. [D'autres en jugeront peutestre autrement.] Ante. sym. p. 75 | matt. p. 71. Mr Antelmi a fait une dissertation pour montrer qu'il n'y a eu qu'un Eucher: [mais nous ne savons point qu'elle ait encore esté donnée au public.]

NOTE VI.

pour la page 135. §. 7.

Que Salone peut avoir esté Evesque de Geneve.

Sid. l. 7. ep. 15. p. 216. 'S. Sidoine se plaint dans une lettre, que lorsqu'il venoit à Vienne, il n'y trouvoit ni Salone, ni son frere, par-

ceque l'un estoit toujours à une maison auprés de la ville, & Salone dans une terre dont il estoit enfin en possession. Il semble qu'ils fussent tous deux Ecclesiastiques, *Ecclesiam quam plurimum colitis*, [& c'est peut-estre ce qui a contribué] à faire croire a Savaron, que c'estoient les deux enfans de S. Eucher, Sav.p.468. '& à Sixte de Sienne que ce Salone estoit Evesque de Vienne. Sixt.l.4.p.274.2.c. Mais Saint Sidoine parle de Salone & de son frere, comme de personnes qui vivoient dans leurs terres, & qui les faisoient valoir; [au lieu qu'il y a toute apparence que les enfans de S. Eucher n'ont esté tirez de Lerins que pour estre faits Evesques; & ils l'estoient apparemment depuis plusieurs années,] 'lorsque S. Sidoine qui Sid.l.8.ep.6.p.220. écrit à ce Salone [en 449,] comme à un homme de sa profession, & à peu prés de son âge, estoit encore tout jeune, *adolescens, adhuc nuper ex puero*.

[Pour savoir si Salone a esté Evesque de Vienne, il suffit pour ne le pas croire, que nous n'en trouvions point de preuves, & qu'Adon n'en ait point parlé; y ayant d'ailleurs assez d'autres Evesques pour remplir ce siege. *V. S. Irenée note 3*.] 'Possevin dit qu'un manuscrit de Gennade le qualifie Evesque de Poss.t.2.p.378.b. *Verone*, & un autre de Vienne: [mais cet endroit de Possevin est fort brouillé, & j'ay peur que ces diverses leçons ne se raportent à Claude dont Gennade parle au mesme endroit, plutost qu'à Salone.]

'D'autres ont pretendu que Salone a esté Evesque de Genes, Sid.Sav.p.469| Th.R.p.53.1. [a]où Usuard, a Florent.p.884.2. Raban, & les additions d'Adon, marquent un Saint Salone Evesque & Confesseur le 28 de septembre, 'Et on voit la p.882.884. mesme chose dans plusieurs martyrologes tres anciens. 'Baronius veut que Bar.28.sept. ce soit S. Salomon qu'on fait premier Evesque de Genes. 'Ughellus dit en effet Ugh.t.4.p.850.d. qu'on en fait la feste à Genes le 28 de septembre, que l'on y garde son corps & que la tradition est qu'il a vécu du temps des persecutions. 'Mais il reconnoist qu'il y a tant de confusion & d'obscurité dans ces premiers Evesques de p.1156.1157. Genes, [que la difference du nom & du temps ne nous empescheroit point de croire que ce S. Salomon peut estre le mesme que Salone fils de Saint Eucher, si nous ne trouvions plus de solidité dans l'autre remarque de Baronius,] 'qui est que Salone estoit sans doute Bar.28.sept. Evesque en France. 'Nous trouvons en Conc.t.3.p.1452.c. effet un Salone dans les Conciles de France en 441, 't.4.p.1024.b. '& vers 455, [a]& celui qui a Leo, t.1.p.577. écrit à S. Leon avec Veran, parle comme Evesque de France. 'D'ailleurs, il est p.586. certain qu'en 451, l'Eglise de Genes avoit pour Evesque un Pascase, 'qui est Bar.451.§.16. nommé avant plusieurs autres Evesques de la Ligurie comme plus ancien.

'Mais il ne faut pas oublier que Saint Florent.p.883.884.2. Salone du 28 de septembre, est mis par presque tous les martyrologes dans les Gaules, *Genua in Gallia*, [& aucun ne le met dans la Ligurie, ni en Italie. Il y a donc bien de l'apparence que *Genua* en cet endroit est la ville de Geneve,] 'qui se confond en latin avec Genes en Ugh.t.4.p.1157.a. Italie: [b]& Florentinius, quoiqu'Italien, b Florent.p.884.2. ne doute point que ce S. Salone ne soit un Evesque de Geneve: *Genua sive Genevа in Gallia*. Il y avoit un Salone de Geneve en 567, & 573, comme on le voit par les Conciles de Lion & de Paris. 'Mais M[rs] de Sainte Marthe, ni le Pere Gall.chr.t.2.p. le Cointe, ne marquent point que personne le mette au nombre des Saints. [Ainsi rien n'empesche que S. Salone du 28 de septembre ne soit le fils de Saint Eucher, dont la naissance, l'education, & les écrits font presumer qu'il a merité la veneration de l'Eglise, quoique les diverses guerres des Goths, des Bourguignons, & des François, nous aient fait perdre la connoissance de ses actions. Neanmoins il y auroit de la temerité a vouloir rien assurer dans des choses si obscures & si incertaines.]

'Le P. Quesnel croit que le fils de S. Leo, n.p.864.1. Eucher

Eucher pouvoit estre Evesque devers Vence, à cause de la lettre qu'il écrivit à S. Leon avec son frere. [Il se peut faire aussi qu'il se soit rencontré alors avec luy par occasion.] On pourroit douter si un Evesque de Geneve qui estoit de la province de Vienne, se seroit trouvé au Concile d'Orange assemblé par Saint Hilaire d'Arles. [Mais il peut s'y estre trouvé par rencontre, de mesme que S. Eucher son pere qui y assista aussi.] 'Bollandus fait le fils de S. Eucher Evesque de Geneve. 'M.r Chastelain n'hesite pas sur cela, & assure que le Salomon de Genes qu'on a fait de ce S. Salone, ne se trouve point dans la veritable antiquité. Il doute si S. Sauni honoré en Vivarais n'est point le mesme S. Salone.

Boll. 5. feb. p. 360. c.

Hagi. p. 38.

NOTES SUR M. MERCATOR.

NOTE I.

Pour la page 137.

S'il a esté Evesque?

[IL semble necessaire de dire que Marius Mercator, qui pouvoit n'estre que laïque en 418, lorsque S. Augustin luy écrivit, a depuis esté elevé à l'episcopat vers l'an 431 au plustard:] 'puisqu'on lit dans Posside *ad Mercatorem Episcopum*, 'ce qui se trouve dans divers manuscrits, & dans de fort anciens, aussi-bien que dans toutes les editions hors la derniere. 'Le P. Garnier a cru que c'estoit une faute de copiste, qui au lieu d'*epist.* ont pu aisément mettre *episc.* 'Et les Benedictins ont en effet trouvé *epistola* dans divers manuscrits: de sorte qu'ils l'ont mis dans leur edition. 'Il semble en effet que Posside se soit contenté de marquer les qualitez qu'avoient les personnes lorsque S. Augustin leur écrivoit, sans rechercher celles qu'ils avoient euës depuis. Car quoiqu'il écrivist selon toutes les apparences sous le pontificat de Sixte III, neanmoins en parlant des lettres que S. Augustin luy écrivit, & qu'il met immediatement avant celle à Mercator, il ne le qualifie que Prestre. [Or il est certain que Mercator n'estoit point Evesque quand S. Augustin luy écrivit, ni jusqu'en 431.]

Aug. ind. P. c. 9. B. t. 10. ap. p. 285.
Merc. b. af. p. 474.
Merc. t. 1. pr. p. 7.
Aug. t. 10. ap. p. 285.
Merc. t. 1. pr. p. 7.

'Le Pere Garnier pour prouver qu'il n'estoit point Evesque en 446, cite la fin d'un écrit qu'il fit vers ce temps là, dit-il, ou plutost en 449, contre les Nestoriens, où il citoit l'autorité de Jean Evesque de Tomes en Scythie, en le qualifiant son bienheureux Pere, *beatissimi Patris nostri*. Ce qu'il dit ne convenir selon l'usage de ce temps là qu'aux laïques ou aux Clercs inferieurs. Il ajoute, *particulierement à l'égard d'un Evesque vivant*. [Et Jean estoit mort en l'an 449.] '*Nostri* n'est point dans M.r Baluze.

p. 6.
bal. p. 351.

NOTE II.

Pour la page 138.

Sur un endroit de son memoire.

'Dans le memoire fait par Mercator contre les Pelagiens en 429, on lit un passage de Pelage cité en cette maniere: *Si anima non est ex traduce (sicut nec est) &c.* 'Il est certain que S. Augustin n'a point lu ce *sicut nec est*. Et cela fait dire au Cardinal Noris que Mercator pourroit bien l'avoir ajouté au texte de Pelage, pour protester qu'il croyoit que l'ame ne venoit point par propagation. Mais cette addition paroist si affectée, si peu necessaire, & si hors de son lieu, qu'il est plus aisé de croire ou qu'on lisoit differemment dans les copies de Pelage, ou que cela a esté ajouté à la marge de Mercator par quelque copiste, depuis qu'on a regardé comme certain ce que S. Augustin & beaucoup d'autres croyoient incertain. Le Cardinal Noris

Merc. bal. p. 137.
Nor. h. P. l. 1. c. 4. p. 200.

propose luy mesme cette derniere solution, & il juge qu'il est difficile de croire que Mercator aimant & estimant beaucoup S. Augustin, ait voulu decider une chose sur laquelle ce Saint n'a jamais osé se determiner.'

NOTE III.

Pour la page 240.

Sur ce qu'il a traduit contre Nestorius'

Merc.t.2.p.3. 8. 'Entre les pieces de Nestorius que Mercator dit avoir traduites, [il faut mettre sans difficulté] le sermon *doctrina pietatis est &c.* par lequel Nestorius commença à se declarer contre la verité. Car ce sermon suit immediatement la preface, où il promet ces traductions; & le titre *sermo impii Nestorii*, [porte t.1 pr.p.10. tout son caractere.] 'Aprés ce sermon les manuscrits en mettent quatre au- bal.p.54.70. 74.87. tres, 'qui sont dans le mesme ordre, dans l'edition de M.r Baluze.^a Le P. Gar- a t.2.p.25.34. 56.85.93. nier en a fait le 4, le 7, le 12, & le 13. entre les sermons de Nestorius qu'il a recueillis. Il les marque tous traduits par Mercator, [& sans doute avec rai- p.21.65.68. son:] 'Il attribue encore à Mercator la traduction du 3, du 8 du 9, du 10, du 11 de ces sermons de Nestorius. [Mais je ne voy pas le fondement qu'il en a. Car je ne trouve point ces sermons bal.pr.p.9-13. marquez]'dans la table des ouvrages de Mercator qu'il a tirée du manuscrit de Beauvais, [Je ne sçay s'il les auroit tirez des fragmens que Mercator donne de plusieurs autres pieces de Nestorius.]

bal.p.90. 'Aprés les cinq sermons, M.r Baluze [qui suit l'ordre des manuscrits,] met la lettre de Nestorius à S. Cyrille, *Injurias* p.96. *quidem &c.* 'celle de S. Cyrille *Garriunt quidem &c.* à laquelle Nestorius repon- p.101. doit par la precedente, 'une seconde de p.103. S. Cyrille aussi à Nestorius, *Venerabiles Viri &c.* 'une 3.e pour ses Nonces à Constantinople, *Legi litteras &c.* 'On p.109. trouve ensuite un extrait fait par S. Cyrille de divers passages tirez des p.119. livres ou des sermons de Nestorius, '& aprés cet extrait sont les discours de Nestorius opposez aux Pelagiens, avec une preface à la teste qui commence par *Item ejusdem contra haresim Pelagii &c.* [Ainsi je pense qu'il faut dire que tout cela fait partie d'un mesme recueil, dont la lettre de Nestorius à Celeste fait la conclusion.]

'Mais il semble qu'il faut joindre à p.131. ce recueil, 'ce qui suit la refutation p.139. des anathematismes de Nestorius, *Cum autem illud ejus &c.* 'Car ce premier ar- t.2.p.130.d. ticle a raport au 5.e sermon de Nestorius p. 88. c, comme l'a remarqué 'le Pere bal.p.161. Garnier. Le second de ceux que Mercator reprend est à la teste de l'extrait de S. Cyrille, p. 109, '& le 3.e dans le 4.e p.164. sermon, p. 79. b. 'Cependant il revient p.161. ensuite aux anathematismes de Nestorius: *In illis sanè 12 capitulis &c.* [Est-ce qu'il faut encore separer ceci de ce qui le precede, pour joindre l'un au recueil, & l'autre aux anathematismes? Je voudrois que le Pere Garnier & M.r Baluze eussent au moins tasché d'éclaircir cette difficulté.]

NOTE IV.

Pour la page 240.

Divers ouvrages traduits par Mercator.

'La refutation des anathematismes Merc.bal.p. 172. de Nestorius est suivie dans les manuscrits de Mercator par la sixieme seance du Concile d'Ephese, que le P. Gar- p.457. nier n'a point mise dans son edition, '& ensuite par la défense que S. Cyrille p.219. fit de ses anathematismes contre les Orientaux; 'de celle qu'il en fit contre p.273. Theodoret en particulier, & qu'il adressa à Evopce. [Ces trois grandes pieces ne sont point liées ensemble. Mais on ne doute pas que ce ne soient comme les autres traductions de Mercator: & on y voit sa vehemence ordinaire,] 'en ce qu'il met *reprehensio haeretici*, [où S. Cyrille s'estoit contenté de p.275.&c. mettre, t. 6. p. 208, Objection de Theodoret.]

p.324. 'Aprés ces trois pieces suit un extrait des cinq livres de Theodoret contre le Concile d'Ephese, qui commence par *Ejusdem Theodoreti*. [Ainsi c'est une suite de l'ouvrage precedent :]
p.329-331. '& Mercator y parle en divers endroits
p.331. contre Theodoret. 'Il y joint, *Item ejusdem &c.* diverses lettres de Theodoret à Nestorius déja banni & à d'autres,
p.339. '& ensuite un discours de Theodoret sur la mort de S. Cyrille, tiré des actes de la condannation de Domnus d'Antioche. Il y ajoute un extrait des livres de Theodore de Mopsueste contre Saint Augustin &c. afin qu'on sceust aussi qui il estoit.
p.345. 'Aprés cela suivent quelques passages de Diodore de Tarse, d'Ibas, & d'Euthere de Tyanes, sans aucune liaison: Neanmoins il est aisé de croire qu'elles entroient dans le mesme corps d'ouvrage que les
p.354. extraits de Theodoret. 'Et cela paroist visiblement par ce que Mercator ajoute pour conclusion aprés le passage d'Euthere.

t.1.pr.p.4.5. 'Cet ouvrage n'a pu estre fait avant l'an 449, auquel Domnus fut condanné
pr.p.12 | Du Pin,t.4.p.131. 132. par le faux Concile d'Ephese. 'Mr Baluze & Mr du Pin croient mesme que ce n'a pu estre qu'aprés le Concile de Cal-
Merc.bal.p. 355. cedoine, 'parcequ'il y parle de la folie d'Eutyche, & du nom d'Eutychiens que les Nestoriens donnoient à ceux qui les combatoient. [Mais je ne voy pas que cela n'ait pu estre dés l'an 449, puisqu'Eutyche avoit déja esté condanné en l'an 448. Il est assez fascheux que Mercator ait traité Theodoret comme il a fait,] 'qu'il l'ait appellé [a] un méchant, un heretique, un homme inspiré du diable, un execrable, un impie &c. [& cela en mesme temps qu'il estoit persecuté & deposé par Dioscore, & les autres Evesques Eutychiens ou lasches du faux Concile d'Ephese. Mais il seroit tout à fait inexcusable, s'il l'avoit fait aprés le Concile de Calcedoine, où Theodoret avoit esté receu dans la communion publique de toute l'Eglise.] p.321.324.327 328.333.339. a p.270.1.2| 276.2.

'Aprés ce nouveau recueil de Mercator, il n'y a plus qu'une lettre de p.355.
Nestorius à Celestin, 'la grande de S. p.357.
Cyrille à Nestorius où sont ses anathematismes, '& les scolies du mesme Pere p.370.
sur l'Incarnation. Ces trois pieces n'ont rien qui les lie avec les precedentes, ni mesme entre elles.'Mr Baluze & le P. t.2.p.217. 2.
Garnier les ont mises parmi les œuvres de Mercator, jugeant que c'est luy qui en a fait la traduction.'Pour la lettre du t.1.pr.p.8.
Pape Anastase contre Rufin d'Aquilée, & l'écrit d'un autre Rufin sur la foy, qui sont à la teste des ouvrages de Mercator dans le manuscrit de Beauvais, 'le P. Garnier qui a mis ces deux pie- t.1.p.104.114.
ces dans son edition, ne croit pas neanmoins qu'elles viennent en aucune maniere de Mercator: [& la premiere au moins doit avoir esté écrite originairement en latin. Mr Baluze ne les a point mises du tout.]



NOTES SUR VINCENT DE LERINS.

Pour la page 143.

NOTE I.

Pourquoi on ne le fait pas frere de Saint Loup.

Sid.n.p.63| Euch.adHil. p.40. 'ON pourroit croire que le celebre Vincent de Lerins, seroit Vincent frere de Saint Loup Evesque de Troies, qu'on voit s'estre retiré à Lerins: Mais il en estoit sorti dés l'an 427, au lieu que l'auteur du memoire paroist y estre mort; 'puisque Gennade Genn.c.64.
n'en dit autre chose, sinon qu'il a esté Prestre à Lerins. [Il semble mesme que le frere de S. Loup ait esté Evesque de Saintes. *V. Saint Loup.*] 'Ainsi quoique Nor.h. P.1.2. c. 11. p. 251. 252.
celui-ci puisse estre revenu à Lerins, il

vaut mieux neanmoins le distinguer de l'auteur du memoire. [Gennade n'auroit pas sans doute oublié de remarquer, que celui dont il parle estoit frere d'un Evesque aussi celebre qu'estoit S. Loup.] 'Mr du Pin qui le suppose comme une chose incontestable, [eust pu marquer au moins que le Cardinal Noris en doute beaucoup.] 'D'autres fondent sur cela qu'il se retira à Lerins, chassé de son pays par les François qui ravageoient tous les environs du Rhein; que c'est pour cela qu'il a pris le nom de Peregrin, & qu'il a toujours eu commerce à Treves, surtout avec Saint Severe disciple de S. Loup. [Nous aimons mieux nous contenter de savoir, & de dire ce que nous trouvons.]

Du Pin, t. 4. p. 403.

Ante. sym. p. 48-52.

NOTE II.

Pour la page 144.

En quel lieu il a composé son memoire.

Vinc. L. p. 324.

'Vincent de Lerins dit dans la preface de son memoire, qu'il avoit quitté le tumulte des villes pour se retirer dans une petite terre écartée, *remotioris (villulæ,*) & dans le secret d'un monastere qui y estoit, & que c'estoit là qu'il écrivoit. 'Gennade nous assure qu'il vecut dans le monastere de Lerins. 'Mais le Cardinal Noris croit que ce ne fut qu'aprés avoir publié son memoire; parce, dit-il, que Lerins n'estoit point une terre, *villa*, & il veut que Vincent ait demeuré auparavant auprés de Marseille, à cause de ce que dit S. Eucher, 'que Salone son fils avoit esté elevé par Salvien Prestre de Marseille, & par Vincent. [Je ne voy pas neanmoins que *villa* ne puisse marquer toute sorte de maison bastie à la campagne, surtout dans un auteur qui ayant caché son nom, pouvoit bien aussi ne vouloir pas marquer clairement le lieu où il estoit.

Genn. c. 64.

Nor. h. P. l. 2. c. 11. p. 251. 252.

Euch. ad Salo. p. 345.

Pour le passage de S. Eucher, nous n'avons point de preuve que Salvien mesme ne fust pas à Lerins, lorsqu'il instruisoit Salone. *V. Salvien*, ('& les termes de Saint Eucher nous obligent presque de le dire ;) ni que Salone aprés avoir passé quelque temps à Marseille, si l'on veut, sous Salvien, ne soit ensuite venu recevoir les instructions de Vincent à Lerins,] 'où il est certain qu'il avoit esté elevé d'abord; [ni enfin que Vincent maistre de Salone ne soit le mesme Vincent de Lerins. N'y ayant donc rien qui nous empesche de croire que ce Vincent se retira d'abord à Lerins, nous avons lieu de juger que Gennade ne parlant de luy qu'à l'occasion de son écrit, & ne nous disant point qu'il ait demeuré autrepart, il a bien voulu que nous crussions que c'estoit à Lerins qu'il avoit écrit.]

Ibid.

'Quoiqu'il n'y ait pas de preuve absoluë que Vincent qui acheva d'instruire Salone fils de S. Eucher, [soit celui dont nous parlons ; personne neanmoins ne fait difficulté de le croire, & tout y convient.] 'Mr Antelmi embrasse le sentiment du Cardinal Noris, sinon que sans s'arrester à l'education de Salone, il croit que Vincent estoit retiré auprés de Lerins en un lieu qu'on appelle Cap-Roux, sur la coste du diocese de Frejus. Il promet d'en donner les preuves dans un autre ouvrage. [En les attendant nous suivrons les termes de Gennade.]

Ibid.

Ante. op. L. p. 419.

NOTE III.

Pour la page 144.

Si cet ouvrage est contre S. Augustin.

'Le Cardinal Noris [& les autres] qui soûtiennent que Vincent de Lerins a fait son memoire contre S. Augustin, S. Prosper, & les autres défenseurs de la grace, se fondent particulierement sur l'endroit que l'on croit estre le plus pour S. Augustin, c'est à dire sur la citation qu'il fait de la lettre de Celestin. Car ils croient qu'il n'en parle que pour en detourner le vray sens par une fausse subtilité, pour montrer que

Nor. h. P. l. 2. c. 11. p. 248-250; Voss. h. P. l. 1. c. 9. p. 39.

cette lettre voulant qu'on rejette la nouveauté pour suivre l'antiquité, condanne effectivement la doctrine de S. Augustin, puisque les Semipelagiens l'accusoient d'estre nouvelle ; ou pour faire voir au moins que Celestin avoit esté surpris, & ne s'estoit declaré contre ceux qui combatoient S. Augustin, que parcequ'on luy avoit persuadé qu'ils soûtenoient une doctrine nouvelle, au lieu qu'eux pretendoient soûtenir l'ancienne doctrine de l'Eglise. Supposant que son dessein general est contre S. Augustin, il est aisé de juger qu'il a affecté de citer la lettre de Celestin pour la détruire. Mais on peut douter si cet endroit particulier est assez fort pour nous faire juger de tout l'ouvrage. Et il seroit fascheux de vouloir que tous ceux qui soûtenoient une verité tres certaine & tres importante, en soûtenant qu'il faut preferer l'antiquité à la nouveauté, estoient ennemis de Saint Augustin & de la grace. [Les autres remarques que Vossius fait sur ce sujet, n'ont rien ce me semble de considerable, & de bien fort.] 'Ce que dit Vincent de cette grace speciale, & comme personnelle, que les heretiques s'attribuent pour faire le bien, ou pour connoistre la verité, sans qu'ils se donnent aucune peine, ni qu'ils fassent aucun effort, convient fort bien, 'comme le remarque le Cardinal Noris, au tour odieux que les Semipelagiens donnoient à la doctrine de la grace pour la décrier dans l'esprit des peuples. 'Mais Vincent represente ces heretiques comme separez visiblement de l'Eglise, comme ayant des assemblées & une communion particuliere. [Or c'est ce que la calomnie la plus effrontée n'a jamais osé dire contre Saint Prosper, & les autres défenseurs de S. Augustin. Ainsi s'il a voulu les marquer, ce n'a esté que pour ceux qui savoient sa vuë secrette, & il a bien voulu que les autres l'entendissent de quelques nouveaux heretiques, à qui on a effectivement reproché cette folie.]

Vinc. L. c. 37. p. 368. 369.

Nor. p. 246. 247.

Vinc. L. c. 37. p. 368.

'Le Cardinal Noris fait un grand fort sur ce que Vincent en expliquant la lettre de Celestin, met *quidam*, au lieu de nommer S. Prosper & Hilaire, avec les eloges que ce Pape leur y donnoit. [Il est certain qu'on peut juger qu'il a fait ces changemens à dessein, s'il a voulu attaquer les défenseurs de Saint Augustin. Mais supposé que sans songer à S. Augustin, & sans vouloir entrer dans les disputes qui estoient alors sur la grace, il ait voulu établir seulement cette verité ; que c'est par l'ancienne tradition de l'Eglise qu'il faut juger de la doctrine, il a dû ne point mettre le nom de S. Prosper, & parler à peuprés comme il a fait.] Nor. p. 248. 249.

'On a quelque raison de soupçonner generalement tout ce qui vient du monastere de Lerins, de n'estre pas favorable à S. Augustin, [& à la grace, & de l'estre au contraire aux Semipelagiens, à cause de l'union de S. Honorat avec Cassien, à cause que S. Hilaire d'Arles eut d'abord quelque peine à entrer dans les sentimens de Saint Augustin, & surtout à cause de Fauste qui en fut Abbé durant 25 ans, & qui se signala le plus dans la défense de cette erreur.] Du Pin, t. 4. p. 9.

'A quoy on peut ajouter, que Vincent n'ayant dû écrire que par l'aveu, ou mesme par l'ordre de Fauste qui estoit alors Abbé de Lerins, il y a aussi quelque lieu de craindre qu'il ne l'ait fait par son esprit, & dans ses principes. [Cependant des soupçons & des prejugez ne sont point des preuves. Saint Honorat a pu aimer & estimer Cassien, sans approuver ses erreurs ; & rien ne nous oblige de dire que Fauste ait fait tous ses moines Semipelagiens. Saint Prosper & S. Hilaire se plaignent des Prestres de Marseille, non des moines de Lerins. Et cependant ce seroit tres mal raisonner de conclure qu'un hom- p. 248.

ne estoit Semipelagien, parcequ'il estoit Prestre de Marseille.

Mais quoy qu'on puisse dire pour justifier Vincent de Lerins, il faut avouer qu'il est assez difficile de voir à qui il en vouloit, lorsqu'il pressoit si fort sur le témoignage de Celestin & de Sixte. Car ce n'estoit pas aux Nestoriens, de qui il ne pretendoit pas que son livre écrit en latin dust estre vu. Et ces Papes s'estant declarez nommément contre eux, il estoit assez inutile de les citer pour des principes generaux, qui frapent toujours moins que l'application particuliere. Ce n'est pas non plus par l'antiquité de la doctrine qu'il falloit combatre les Semipelagiens. Car quoique leur doctrine fust effectivement nouvelle dans l'Eglise; cela ne paroissoit pas neanmoins d'abord: Il falloit bien des raisonnemens pour le montrer. Et S. Augustin a moins songé à les attaquer sur cela, qu'à se défendre de leurs reproches. Pour les Ariens, les Priscillianistes, les Manichéens, & les autres anciens heretiques, ils se fussent assurément moquez de l'autorité de Celestin, & de Sixte. De sorte qu'effectivement on ne voit guere que S. Augustin, & ses disciples, que Vincent ait pu avoir en vuë, en appuyant si fort sur le témoignage de ces deux Papes. Je ne sçay aussi ce qu'on peut répondre 'sur ce *si ita res est*, qu'il explique avec tant de soin. [a] Car il semble vouloir marquer que les reproches de Celestin aux Evesques des Gaules, n'estoient fondez que sur ce qu'on luy avoit dit, & insinuer qu'on pouvoit bien ne luy avoir pas dit la verite. Ces reproches dans la lettre de Celestin ne regardoient que quelques Prestres. Et Vincent veut qu'ils attaquent des villes & des provinces entieres. Il est certain que cela a tout à fait l'air d'une personne qui vouloit faire retomber sur ses adversaires le trait dont il se sentoit percé.

Vinc.L.c.43. p.378. a Not.p.249. c.

NOTES SUR SAINT PEMEN.

Pour la page 147.§ 1.

NOTE I.

Qu'il faut distinguer deux solitaires de ce nom.

[SAINT Pemen est appellé indifferemment Pemen, Pasteur, Pimene, Pimenion, tous ces noms n'estant autre chose que celui de Ποιμὴν que quelques uns ont traduit par celui de Pasteur, s'arrestant à la signification du mot grec, & non au mot mesme.]

Boll.17.jan.p. 31.§ 22.

'Quelques uns ont voulu distinguer Pemen de Pasteur; ce qui a esté regardé comme un sentiment tout à fait improbable, [estant visible que les mesmes choses qui sont dites de Pemen par les uns, sont attribuées par les autres à Pasteur. Mais il ne faut pas laisser de distinguer deux solitaires d'Egypte de ce mesme nom.] 'Car y en ayant un qui survéquit assurément S. Arsene, [mort au plustost en 445, *V. S. Arsene*,] '& ce semble mesme Theodose le jeune [mort en 450,] je ne voy pas que nous puissions dire que ce soit celui à qui on raporte que S. Antoine mort le 17 janvier 356, dit cette excellente parole; 'C'est une grande vertu à un homme d'avoir toujours son peché comme pesant sur sa teste en la presence de Dieu, & d'attendre la tentation jusques à l'extremité de sa vie. [Celui à qui il disoit une verité si relevée n'estoit pas sans doute un enfant, & il est difficile de croire qu'il fust encore en vie cent ans aprés: surtout personne ne remarquant que S. Pemen ait vécu extraordinairement long-temps. Cette preuve seroit moins forte si elle estoit seule; car si on lit en deux endroits que Saint Antoine dit

Vit.P.l.3.c. 163.p.524.2. | c.19.p.498.1. | l.5.c.15.§ 2.p. 620.2.|Cotel. g.t.1.p.341.

Cotelr.p.623.c|Ephr.p.386.a.d. cette parole à Pemen,] 'on lit en deux autres que Pemen la raportoit comme dite par S. Antoine, sans qu'on marque à qui il l'avoit dite. Ruf.h.l.2.c.8.p.256. 'Mais Rufin qui visita les solitudes d'Egypte dés l'an 375, témoigne qu'entre les saints solitaires qu'il y avoit vus remarquables par la simplicité de leur vie, par la sincerité de leur cœur, & par les grands miracles dont Dieu honoroit leur vertu, il avoit eu le bonheur de recevoir la benediction des mains de Pemen à Pispir, [qui estoit le monastere de Saint Antoine. Cela se raporte fort bien au premier Pemen. On luy peut raporter encore ce qui est dit, que] Vit.P.l.5.c.15.§40.p.625.a. 'parlant une fois d'Agathon, & l'ayant qualifié Abbé, ceux qui estoient presens s'en étonnerent, parcequ'Agathon estoit encore jeune. [Et neanmoins il paroist plus ancien que S. Pemen. Tout le reste convient egalement à l'un ou à l'autre, ou appartient au second, dont les vies des Peres parlent plus que d'aucun autre, parceque sans doute la memoire en estoit encore toute recente lorsqu'elles ont esté écrites. Nous avons déja parlé de l'ancien sur S. Antoine § 17.]

Pour la page 355.

NOTE II.

Si S. Pemen retourna en Scetė aprés en avoir esté chassé par les barbares vers 395 ou 400.

Cotelr.g.t.1.p.631.c. 'On lit dans le recueil de M. Cotelier, que S. Pemen se plaignoit que depuis la troisieme generation de Sceté, & depuis l'Abbé Moyse, les freres n'avoient plus fait de progrés. [Cela peut signifier assez raisonnablement que depuis 30 ans, & depuis la mort de l'Abbé Moyse qui fut tué par les Maziques, vers l'an 395, les freres de Sceté n'avoient point fait de progrés dans la vertu. Et si c'est le sens, il nous donne quelque lieu de juger que S. Pemen demeuroit encore à Sceté vers 425. Mais on pourroit aussi entendre cet endroit de tous les moines en general, & dire qu'ils n'avoient point fait de progrés depuis 30 ans que Sceté avoit esté ruiné.

Ce qui donne encore quelque sujet de croire que S. Pemen est retourné à Sceté depuis le premier ravage des Maziques, c'est que nous trouvons que] 'lorsqu'il vint de Sceté en Egypte, p.587.a. tout le monde commença à courir à luy, & à quitter un ancien solitaire qu'on avoit accoutumé de consulter auparavant. [S. Pemen estoit donc dés ce temps là dans une grande reputation de pieté & de lumiere : & il est difficile de croire que cela fust dés l'an 395 ou 400, puisqu'il a survécu S. Arsene, & qu'ainsi il ne peut estre mort que vers 450. Neanmoins comme il n'estoit pas extraordinaire à ces saints solitaires de vivre des siecles entiers, il pouvoit bien avoir 45 ans dés 395, & avoir déja merite l'estime & le respect de tout le monde.]

NOTES SUR SAINTE PULQUERIE.

Pour la page 873.

NOTE I.

A quel âge elle a commencé de gouverner.

Soz.l.9.c.1.p.799.b. 'SOZOMENE dit que Pulquerie n'estoit pas encore dans sa 15.e année, ou au moins qu'elle n'avoit pas encore 15 ans accomplis, lorsqu'elle eut le gouvernement de l'Empire, Suid.π.p.577.d. 'en quoy Suidas l'a suivi. Cependant lorsqu'elle fut declarée Auguste le 4 juillet 414 a Chr.Al.p.716. p.712. [elle estoit dans sa 16.e année,] estant née le 19 janvier l'an 399. [Ainsi il faut avouer qu'il y a faute dans les auteurs, & sans doute dans Sozomene, qui peut s'estre aisément trompé d'un an : ou dire que

Pulquerie eut le gouvernement de l'Etat quelque temps avant que d'estre declarée Auguste, ce qui assurément n'est pas aisé à croire. C'est beaucoup mesme qu'on luy ait laissé prendre la conduite des affaires à seize ans, sans vouloir qu'on ait encore prevenu cet age.]

Pour la page 281.

NOTE II.

Méchantes histoires sur l'eglise des Guides.

Cod.ori.C.p. 41.b.c.

'Codin dit que l'eglise des Guides à Constantinople, ou du Guide comme il l'appelle, avant que d'estre bastie[de nouveau] par l'Empereur Michel, estoit une chapelle d'un grand nombre d'aveugles, qui s'estant lavez en cet endroit dans une fontaine, avoient recouvré la vuë: ce qui avoit fait appeller cette eglise le Guide, ou les Guides, 'parceque ces aveugles gueris, dit M.r Valois, n'avoient plus besoin de guide; [& pouvoient estre eux mesmes les guides des autres.] M.r Valois pretend encore tirer d'un passage obscur de Nicephore, que ce miracle ne s'estoit pas seulement fait une fois, mais qu'il continuoit encore du temps de cet historien, ayant commencé dés le vivant de Pulquerie: 'ce que Nicephore attribuë au tableau de la Vierge qui estoit dans cette eglise, & non à une fontaine. [Je ne voy rien de fondé à tout cela, & j'aimerois mieux croire simplement que cette eglise, aussi-bien que celle de Calcopratées & de Blaquernes, ont pris le nom des quartiers où elles estoient basties.] 'M.r du Cange se moque de ce que dit Codin. Il raporte d'autres traditions greques [qui ne sont pas mieux fondées.] 'Il conjecture qu'on a appellé cette eglise Nostre-Dame des Guides, parcequ'on y alloit demander l'intercession de la Vierge pour les voyages; [ce qu'il ne prouve guere non plus.]

Eva.n.p.161.2.a.

Nphr.l.15.c 14.p.608.a.

Cang.de C.l. 4.p.89.a.

b.

NOTES SUR S. PIERRE CHRYSOLOGUE.

Pour la page 314.

NOTE I.

Qu'il vivoit en 449, & non en 500.

[L'Eglise de Ravenne a eu en assez peu de temps deux Evesques qui ont porté le nom de Pierre.] 'Le premier receut S. Germain d'Auxerre [en 448,] '& écrivit l'année suivante à Eutyche. [L'autre estoit celebre du temps de Theodoric, & eut beaucoup de part aux Conciles qui se tinrent touchant le Pape Symmaque, vers l'an 500 & 504.] 'Et on pretend qu'ils ont eu tous deux un Jean pour predecesseur. ª C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si quelques uns ont cru que c'estoit le mesme Pierre qui avoit esté Evesque durant environ 60 ans. [Mais outre qu'il est rare de voir des Evesques gouverner durant tant d'années,] '& que Pierre qui estoit Evesque de Ravenne en 504, avoit alors assez de vigueur pour venir à Rome; 'nous avons une lettre de S. Leon à Neon de Ravenne écrite en 451 ou 458, '& une de Simplice à Jean Evesque de la mesme Eglise en 482. [Ainsi Pierre qui vivoit en 448 & 449, estoit mort alors.

Sur.31. jul.p. 356§13.22.

Conc.t.4.p. 35.b.

Ugh.t.2.p. 332.333.

a Sixt.l.4.p.361 A.C.

Conc.t.4.p. 1376.c.

Leo.ep.135. p.716|n.p. 909.

Conc.t.4.p. 1068.1069.

Je ne voy personne qui doute que ce premier Pierre ne soit celui dont nous avons les sermons, & à qui on donne le surnom de Chrysologue. Le style serré & obscur de ces sermons paroist en effet dans la lettre à Eutyche, où l'on trouve aussi des choses] 'qui sont presque en mesmes termes dans les sermons. 'Dans le 175, il parle d'un rescrit d'un Prince Chrétien, pour donner à son Eglise la dignité de metropole: [& je ne croy pas qu'on se fust adressé pour cela à Theodoric Got & Arien. Mais ce qui ne peut en aucune

P.Chry.s.145. p.300.

s.175.p.389.

maniere

maniere convenir au temps de Theodoric,] 'c'est qu'il dit que l'Empire avoit alors une Imperatrice Catholique mere de trois enfans, [savoir Placidie mere & tutrice de Valentinien III.

f.130.p.437. f.145.p.500.

Il ne faut donc pas s'arrester] à un endroit où il conte environ 500 ans depuis la naissance de J.C. [On sçait que les anciens estoient peu exacts dans ces supputations; & cet endroit mesme est trop conforme à la lettre à Eutyche, pour ne pas juger que l'un & l'autre est du mesme auteur.]

NOTE II.

Pour la page 184.

Que le sermon 107 n'est pas de luy, mais sur luy.

P.Chry.p. 376.

'Le sermon 107 dans S. Chrysologue est intitulé *in Divum Petrum Episcopum.* [Le mot de *Divus* marque que ce titre n'est pas ancien: mais il ne laisse pas de nous apprendre que ce sermon est sur un Pierre Evesque, honoré comme Saint. Il faut voir si ce n'est point sur Saint Chrysologue mesme. Car on méle quelquefois parmi les ouvrages des auteurs, des choses ou qui leur sont adressées, ou qui leur sont honorables. Et parmi les sermons de Saint Chrysologue, nous en remarquons plusieurs qui ne paroissent pas estre de luy. Le style de celui-ci est assez net & assez libre, sans tours, sans expressions, sans pensées extraordinaires, qui sont le style de S. Chrysologue.] 'Pierre qui y est loüé, estoit Evesque d'une ville, où l'on pouvoit venir voir le siecle, & où il falloit combatre des armées de personnes declarées pour le vice; ce qui convient fort bien à Ravenne, où depuis 50 ans estoit la Cour, & la residence ordinaire des Empereurs. Il y a donc grand sujet de croire que ce sermon est sur S. Pierre Chrysologue Evesque de cette ville. Au moins nous n'en connoissons point d'autre de son temps dont la sainteté ait esté celebre.

P.Chry.f.107. p.378.

NOTE III.

Pour la page 185.

Que Corneille qui l'a elevé, n'estoit point Evesque d'Imola.

Sur.2.dec.p. 119.§1|Ugh. t.2.p.332.b| Fer.2.dec.p. 797.

'La vie de S. Chrysologue faite par Rubeus, & les autres modernes qui parlent de luy, s'accordent assez à dire que Corneille chez qui il fut elevé, estoit Evesque de la ville appellée alors Forum-Cornelii, & aujourd'hui Imola dans la Romagne, & qu'il avoit elevé S. Chrysologue jusques au diaconat. 'Cependant S. Chrysologue voulant ordonner Project Evesque d'Imola, *Cornelii*, [ne dit point qu'il fust successeur de Corneille à qui il avoit tant d'obligation,] & dit qu'il aimoit cette Eglise, [non pour en avoir esté membre & Diacre, mais seulement] à cause qu'elle portoit le mesme nom que l'Evesque qui l'avoit battizé. [Ainsi je pense qu'il faut dire que Corneille sous qui Saint Pierre a esté elevé, estoit Evesque de toute autre ville, plutost que de celle d'Imola; quand mesme on auroit de bonnes preuves que l'Eglise d'Imola a eu un Corneille pour Evesque: ce que je ne voy pas dans tout ce qu'en dit Ughellus. On voit au moins qu'elle ne l'honore point comme un Saint.]

P.Chry.f.165. p.558.

NOTE IV.

Pour la page 185.

Fausse histoire sur son election à l'episcopat.

Sur. 2. dec.p. 119.1.& alii.

'Nous avons une histoire fort ample de la maniere dont on pretend que S. Chrysologue fut appellé à l'episcopat par le Pape Sixte III. 'Mais outre qu'on ne nous allegue aucun monument ancien & assuré pour appuyer cette vocation toute miraculeuse; [je ne voy pas par quel Canon ce saint Pape eust rejetté un homme déja elu, sans qu'on luy reproche aucun defaut, pour en mettre en sa place un autre qui n'estoit pas de

Du Pin,t.4.p. 419.

cette Eglise, & qu'il ne connoissoit que par des visions. De plus, si l'Eglise de Ravenne n'estoit pas encore metropolitaine, comme il y a bien de l'apparence, elle estoit soumise à Milan, & ainsi c'estoit à l'Evesque de Milan, & non au Pape, qu'elle devoit demander la confirmation, & l'ordination de celui qu'elle avoit elu.]

Bar.431.§22| P.Chry.f.165. p.558. 'Que si Project Legat du Pape Celestin au Concile d'Ephese, est celui d'Imola que S. Chrysologue a sacré, comme Baronius croit que cela est assez probable, [il faut avouer que S. Chrysologue estoit Evesque assez long-temps avant l'an 431, & avant le Pontificat de Sixte,]

Bar.433.§23. '& que Baronius se contredit lorsqu'il suit en un autre endroit les memoires de Rubeus. [Il paroist en effet que l'Evesque de Ravenne estoit déja reconnu metropolitain en 431;]

Thdrt ep 112. p 98 3.d. 'puisque les Orientaux luy écrivirent alors de mesme qu'aux Evesques de Milan & d'Aquilée.

Pour la page 285.

NOTE V.

Sur Saint Jean son predecesseur.

Ugh.t.2.p.331-p.332. 'Selon les historiens de Ravenne, Jean fut predecesseur de Saint Pierre Chrysologue, & estoit Evesque de Ravenne en 431. Ughellus dit qu'il mourut le 27 juillet 432. Ferrarius *p.* 721, marque sa feste le 21 de novembre.

p.331-332| Fer.ix.p.721.722. 'On dit qu'il voyoit souvent des Anges, ce qui luy fit donner le nom d'Angelopte; & on en raporte quelques autres choses [qui ne paroissent pas bien fondées.]

Bar.432.§91-96. 'On le fait le premier Archevesque de Ravenne' sur une piece que Baronius soûtient estre fausse. [Il ne faut que la lire & avoir quelque connoissance du style de ce temps là, pour voir qu'elle n'en peut estre. Ainsi elle ne nous empeschera pas de croire que Saint Pierre Chrysologue a esté le premier Archevesque de Ravenne, comme nous le voyons dans le texte, & par consequent il estoit Evesque assez long-temps avant 431. *V. la note* 4.]

Pour la page 294.

NOTE VI.

Quelques sermons mélez dans ceux de Saint Chrysologue.

[Nous avons vu dans la note premiere que le sermon 107 dans S. Chrysologue, pouvoit bien estre plutost fait sur luy que par luy. Le 129 sur S. Cyprien, & le 135 sur S. Laurent, sont d'un style plus naturel, plus net & plus aisé que le sien.]

P.Chry.f.149. p.510. 'Le sermon 149 est attribué par d'autres à Severien: [& c'est apparemment celui que Severien de Gabales prononça à Constantinople ensuite de sa reconciliation avec Saint Jean Chrysostome.]

Spic.t.8.pref. p.15. 'Les sermons 67, 68, 70, 71, 72, ont esté attribuez à Pierre Damien par D. Luc sur l'autorité d'un manuscrit de plus de 400 ans. Neanmoins il a depuis laissé la chose en doute.

Oud.p.90. 'Et si ces sermons sont dans le recueil de Felix avec tous les 176 autres, comme on le paroist dire, [ils sont faits plusieurs siecles avant Pierre Damien.]

Lab.scri.t.2. p.191|Sixt.l.14.p.362.c. 'Il y a neanmoins des editions où l'on ne luy donne que 122 sermons au lieu de 176.

Lab.p.783. 'On en cite un sous son nom, que nous n'avons point, sur la nativité de la Vierge. [Mais cette feste ne se faisoit point encore de son temps.]

Aug.B.t.5.P.108.c. 'Le 55 est le 61 dans l'appendix des sermons de S. Augustin. Mais il y est beaucoup augmenté, [& assez changé]

p.114.al 178 d. 'Les Benedictins remarquent le mesme style de S. Chrysologue dans le sermon 73 de cet appendix, & dans le 97. [Il faudroit examiner si ce ne sont point en effet des fragmens de ses sermons.]

p.221 d. 'Quelques manuscrits luy attribuent le sermon 120 du mesme appendix sur la naissance de Nostre Seigneur. [Mais ce n'est point son style coupé.]

Pour la page 295.

NOTE VII.

Sur ce que Rubeus dit de S. Barbatien.

[Outre ce que Pierre Damien dit de S. Barbatien,]

Sur.31.dec.p.376. 'Surius en dit encore plu-

sieurs choses tirées de Rubeus qui a fait l'histoire de Ravenne. [Mais Rubeus est un auteur tout nouveau, qui apparemment n'a pas eu de meilleurs memoires que ce saint Cardinal, & qui ne l'a pas mesme toujours suivi. Car dans ce que Surius tire de luy, on ne trouve point,] 'ce que dit Pierre Damien, que S. Barbatien se cachoit dans une cellule pour n'estre pas connu des Princes, '& qu'il guerissoit quelquefois des malades avec une figue seche. 'Il raporte aussi autrement le premier miracle du Saint. 'Mais ce que dit Rubeus de la dedicace d'une eglise de S. Jean l'Evangeliste, [n'est propre qu'à luy oster toute croyance, & à faire voir qu'il ne savoit pas discerner les fables d'avec la verité.]

'Cette belle histoire n'a pas esté oubliée par Ferrarius, ni par Pierre des Noels, 'dont l'erudition ordinaire paroist encore en quelques autres choses qu'il dit sur ce Saint.

p.158.a.d. p.159.c. p.160. b.|Sur. § 10. Sur. § 11. Fer.it.p.891. P. de N.l.2.c 33.p.183.



NOTE SUR JUVENAL DE JERUSALEM.

Pour la page 356.

Quand a commencé & fini son episcopat.

Cotelr.g.t.3. p.217.b. 'CYRILLE dans la vie de S. Sabas, *c. 6*, dit que ce Saint vint à Jerusalem sur la fin du regne de Marcien, & de l'episcopat de Juvenal. [Ils sont donc morts à peu prés en mesme temps, mais Juvenal le dernier;] puisque le mesme Cyrille met sa mort en la 83ᵉ année de S. Euthyme; '& celle de Marcien en la 82ᵉ. 'S. Euthyme est né [sur la fin] d'aoust sous le 4ᵉ Consulat de Gratien, c'est à dire en 377, '& il n'avoit pas encore un an, lorsque Valens fut brulé [le 9 aoust 378. Ainsi sa 83ᵉ année doit commencer au mois d'aoust 459, & il faudra mettre la mort de Juvenal en l'an 460,] 'puisqu'Anastase luy succeda au commencement de juillet. [Mais par la mesme raison il faudra differer la mort de Marcien jusqu'en 459. Et cependant il est certain qu'il est mort sur la fin de janvier 457.] 'Il faut donc dire qu'il y a faute en ces [deux] endroits de Cyrille, & qu'au lieu de [82 &] 83, on y doit lire [80 &] 81. Ainsi Juvenal sera mort en 458, [ce qui n'empeschera pas que S. Sabas arrivé en Palestine un peu avant la mort de Marcien, n'y soit effectivement venu sur la fin de l'episcopat de Juvenal, 18 mois n'estant pas considerables sur 40 ans que Juvenal a esté Evesque.] 'Il est certain que S. Euthyme est mort le 20 janvier sous le 5ᵉ Consulat de Leon, [c'est à dire en 473.] 'C'estoit en la 15ᵉ année d'Anastase, [qui par consequent doit avoir succedé à Juvenal en 458.] 'On trouve sa huittieme année jointe avec la 9.ᵉ de Leon successeur de Marcien.

Anal g.p.70. p.67.68. p.7. p.8. p.70. p.103. p.82. Cotelr.g.t.3. p.314.a. Anal.g.p.103.

[Il est plus difficile de dire quand Juvenal a commencé d'estre Evesque, que quand il est mort.] 'On lit dans la vie de Saint Euthyme que Juvenal mourut dans la 44ᵉ année de son episcopat. 'Mais il y a certainement faute. Car il faudroit qu'il eust commencé au plustard en 415, lorsque Prayle mesme son predecesseur n'estoit pas encore Evesque. D'autres au lieu de 44, lisent 14, ce qui est une faute encore plus indubitable. C'est pourquoi Bollandus a cru qu'il falloit lire 34, & le faire commencer en 424 ou 425. [Cette conjecture s'accorde assez avec l'histoire; mais ce n'est qu'une conjecture.] 'Papebrok mesme continuateur de Bollandus, a mieux aimé lire 40, & le faire ainsi commencer en 418. Il pretend raporter à cela Nicephore *p.* 308, Theophane *p.* 105, & Eutyque *p.* 451, qui luy donnent 38 ans, parcequ'ils n'y com-

p 70|Cotelr. g.t.2.p.280.a. Boll.20.jan.p 38.n.b. may.t.3.p.23 f.

prennent pas, dit-il, les 20 mois que Theodose tint le siege de Jerusalem [en 452 & 453.]Car Nicephore ne laisse pas Lib.17.§22. de conter cet usurpateur. 'Le P. Garnier assure que Juvenal a commencé en 424: [mais il ne marque pas surquoi il se fonde, quoiqu'il promette de le prouver. Nous voudrions qu'il l'eust fait, & qu'il eust bien appuyé cette opinion, afin d'avoir quelque chose de certain. Car on ne peut rien tirer non plus de ce qu'on dit de Prayle predecesseur de Juvenal. Tout ce qu'on en sçait, c'est qu'il fut fait Evesque en 417, qu'il gouverna peu selon Idace &c. *V. S. Jerome* § 140, 142, & qu'il condanna Pelage sur la fin de 420, selon quelques uns, mais apparemment dés Idat.p.22.1. 417. *V. S. Augustin* § 285.]'L'Evesque de Jersulalem écrivit une lettre sur les prodiges arrivez en 419. *V. S. Jerome* § 142. [On peut presumer que ce fut Prayle, mais on ne le peut pas assurer.

Juvenal peut donc avoir esté Evesque dés 418, & l'avoir ainsi esté durant Anal.g.p.31.32. 40 ans.]'Il l'estoit certainement lorsqu'il dedia l'eglise de S. Euthyme le 7 may, en la 52e année de Saint Euthyme, [qui marque l'an 429,]auquel le 7 may estoit le mardi. Mais on ajoute que c'estoit en l'indiction 11, [qui estoit finie dés le mois de septembre 428. Ainsi Boll.may.t.3.p.22.d. il y a faute en l'une de ces dates.]'Car pour Papebrok qui pretend les accorder, en voulant que S. Euthyme soit né en 377 avant le mois de may, [il n'a pas pris garde]'que Cyrille dit nettement Anal.g.p.7.8. qu'il est né au mois 'd'aoust. 'Quelque p.29. temps avant cette dedicace, Juvenal avoit consacré Pierre Evesque des Sarrazins; [& cette action où l'on voit qu'il enfantoit déja son nouveau patriarcat, donne lieu de croire qu'il y avoit un temps considerable qu'il estoit Evesque.

Je ne sçay si l'on peut conclure quelque chose de Theodoret,]'qui condui- Thdrt.v.l.5.c.40.p.243. sant son histoire jusques en 428, & à la mort de Theodote d'Antioche, 'n'y c.38.p.244.c. parle que de Praylе, & non de Juvenal. Et d'autre part dans le catalogue qu'il joint à son histoire, il nomme Juvenal, [& ne parle point de Nestorius, ni mesme de Jean successeur de Theodote, qui ont commencé tous deux en 428; d'où il semble que l'on pourroit tirer que Juvenal n'avoit aussi commencé qu'en 428, & cela s'accorderoit avec Eutyque qui donne 12 ans à Prayle. Mais il y a plus d'apparence qu'il n'a point voulu parler dans son histoire de ceux qui vivoient encore lorsqu'il l'écrivoit, depeur d'estre obligé de les loüer, ou de les blasmer: & ainsi tout ce qu'on peut tirer de cet endroit, c'est que Juvenal estoit déja Evesque en 428.]

NOTES SUR THEODORET.

Pour la page 216.§4.

NOTE I.

Quelques faits avant son episcopat incertains ou faux.

Thdrt.t.5.p.112.a.b.c. 'LE Pere Garnier dit que Theodoret fut mis à l'âge de 7 ans dans le monastere de Saint Euprepe prés d'An- p.113.1.a.b. tioche, '& que ce fut là qu'il contracta une liaison étroite avec Nestorius & Jean depuis Evesque d'Antioche, qui c. y demeuroient aussi; 'Qu'il fut fait Lecteur à l'age d'environ 22 ans par Porphyre intrus dans l'evesché d'Antioche, '& Diacre par Alexandre successeur de Porphyre, sans quitter son d. monastere, & qu'estant Diacre, il s'acquit beaucoup de reputation par les discours qu'il faisoit sur la foy 'contre divers heretiques, particulierement e. contre les Apollinaristes. Il avance toutes ces choses sans en donner aucune preuve: [& je ne voy pas en

effet qu'il en puisse donner aucune: je doute mesme qu'on puisse dire que Theodoret ait quitté la maison de son pere & de sa mere durant leur vie,] puisqu'il fait dire à S. Pierre de Galacie solitaire prés d'Antioche,' que leur amour pour cet enfant ne souffriroit pas qu'il pust estre un jour son disciple: [sans quoy nous aurions assez d'inclination à croire qu'il s'estoit retiré d'abord dans quelqu'un des monasteres d'Antioche, ou des environs, & qu'aprés la mort de son pere & de sa mere, il s'eloigna davantage, & s'en alla au monastere d'Apamée, comme nous le marquons dans le texte, & de quoy je m'étonne que le P. Garnier ne dise rien. Cet auteur ne luy fait pas aussi honneur de vouloir qu'il ait esté appellé à l'état ecclesiastique par un aussi méchant homme qu'estoit Porphyre, avec qui ni l'Eglise Romaine suivie de beaucoup d'autres, ni les plus zelez de l'Orient, & d'Antioche mesme, n'ont jamais voulu communiquer. Je douterois aussi qu'on laissast dans les monasteres ceux qu'on elevoit au diaconat pour disputer contre les heretiques, & par consequent pour faire *dans le Clergé* les autres fonctions publiques du diaconat.]

v.P.c.4.p.821.d.

NOTE II.

Pour la page 217.§ 5.

Temps de sa naissance, & de son episcopat.

'Baronius & le Pere Petau commencent l'episcopat de Theodoret en l'an 423, 'parcequ'écrivant à S. Leon [sur la fin de 449, comme on en convient,] il dit qu'il avoit gouverné son Eglise durant 26 ans.'Il dit de mesme qu'il avoit esté 26 ans Evesque lorsqu'il fut deposé à Ephese [le 10 d'aoust 449.]'Dans une lettre, [écrite l'année de devant, *V.* § 30,] il dit qu'il avoit exercé 26 ans le ministere de la predication, [y ayant peut-estre un peu plus de 25 ans,] '& qu'il l'avoit exercé six ans sous Theodote d'Antioche, [qui mourut sur la fin de 428, ou au commencement de 429. *V. Theodore de Mopsueste note* 2.]

Bar.423 § 12 | Pet.chr.p.776 | Thdrt ep.113.p.986.d. | ep.116.p.989.b. | ep.83.p.957.958. | p.957.d.

'Il se donne encore 25 ans d'episcopat dans les epistres 80 & 81, [qui paroissent écrites à peu prés dans un mesme temps.] 'Mais comme la 81e est adressée, selon le titre, *au Consul Nomus*:'& que Nomus fut Consul en 445, le P. Garnier veut que ces deux lettres soient de cette année là, & qu'ainsi Theodoret ait esté Evesque dés 420. [Baronius paroist avoir vu cette difficulté, & n'avoir pas cru s'y devoir arrester,]'lorsqu'il dit que Nomus estoit Consul ou Consulaire.'Il est encore plus aisé de dire que Theodoret luy a donné le titre de Consul en 449, parcequ'il l'avoit esté: Et le P. Garnier reconnoist que cela peut estre; mais il soûtient que ce n'est pas l'usage de Theodoret. [Cela demanderoit une longue & ennuyeuse discussion, aprés laquelle il faudroit encore examiner si Theodoret, ou ceux qui ont abregé ces titres, n'ont point pu tantost marquer, tantost omettre le titre de Consul, ou le donner à ceux qui n'avoient point de plus grande qualité, & l'omettre dans ceux qui avoient celle de Patrice.]

ep.80.81.p.952.a|954.a.b. | p.953.a. | t.5.p.174.1.d. | Bar.423.§ 12. | Thdrt.t.5.p.174.2.

'On donne l'une & l'autre qualité à Aspar dans le titre d'une lettre que Theodoret luy écrit en l'an 450, [auquel Aspar n'estoit point Consul, & il l'avoit seulement esté en 434.]'Le Pere Garnier decide qu'il y a faute dans le nom d'Aspar, & qu'il y faut substituer celui d'Avienus, puisqu'il estoit Consul en 450. [Cela est hardi, & donne moyen de se tirer aisément de bien des difficultez. Mais puisque le Pere Garnier n'a point de manuscrit pour autoriser sa correction, il seroit bon qu'il montrast au moins par l'histoire qu'Avienus estoit Patrice, & Consul en Orient. Je ne sçay ce qu'on trouve pour son patriciat. Pour savoir où il

ep.139.p.1013.a. | l.5.p.234.2.b.c.

estoit Consul, je pense que S. Prosper nous l'apprend, lorsqu'il dit que Saint Leon fut trouver Attila en 452, de la part de Valentinien Empereur d'Occident, *cum viro Consulari Avieno.* Cela ruine encore ce que dit le P. Garnier, qu'Aspar avoit peut-estre esté subrogé à Avienus qui estoit mort. Et je ne sçay si l'on songeoit alors à ces subrogations.

Aprés tout, quelque grande que puisse estre la difficulté qu'on fait sur le titre de Consul donné à Nomus, je croy qu'on avouera qu'elle est moindre,] p.174.175. 'que la necessité où se trouve le Pere Garnier de changer le texte des epistres 113 & 116, pour y trouver 22 ans, au lieu de 26. [Il faudra corriger encore l'epistre 83 que le Pere Garnier ne s'objecte point, pour y trouver 28 ans au moins, au lieu de 26.] t.3.p.917.d. 'Theodoret dit dans cette lettre qu'il avoit presché six ans sous Theodote; [dont il faudra par consequent mettre la mort en 426 au plustard, quoiqu'il ne soit mort qu'en 428 ou 429. Je ne croy pas mesme qu'on pust accorder l'histoire de Theodoret en mettant les epistres 80 & 81 dés 445. Enfin quand toutes choses seroient egales de part & d'autre, & quand il seroit certain que ces lettres sont de 445, ces lettres en ce cas estant contraires aux trois autres, il faudroit encore examiner quelles sont celles qu'il faut corriger, n'y ayant pas plus de difficulté ou à mettre 22 ou 23 dans la 80 & la 81e, qu'à lire 29 dans les trois autres,] t.5.p.475.1.a.b. 'quelque difference que le P. Garnier y puisse trouver.

v.P.c.21.p.856.c. 'Theodoret estoit déja Evesque lorsqu'il visita S. Jacque de Cyr, a p.857.a. & estoit neanmoins encore jeune, νέος. [Cela nous donne sujet de croire qu'il avoit esté fait Evesque dans un age peu avancé, n'ayant qu'environ 30 ans vers l'an 426; & c'est ce qui nous a porté à dire qu'il est né vers 393.] c.12.p.832.d. 'La maniere dont il s'exprime en parlant d'une visite qu'il rendit à S. Zenon, doit signifier naturellement que ce Saint avoit déja passé 40 ans dans la solitude p.831.c. 'depuis la mort de Valens: & si cela est, ce ne fut point avant l'an 417. p.832.c. 'Theodoret dit que le premier poil ne faisoit encore que commencer à luy paroistre: [ce qui marque au plus l'age de 23 ou 24 ans, & nous obligera par consequent à ne le pas faire naistre avant 393.] Mais il y a assez d'apparence qu'il veut marquer seulement que Saint Zenon a passé 40 ans dans la solitude, [dont il faut dire neanmoins que ce Saint approchoit lorsqu'il le vit.] t.5 p.200.1.d. 'Le Pere Garnier veut qu'il l'ait vu dés 408. Mais il est obligé pour cela de changer les 40 ans marquez par Theodoret en 30, [ce qui est une fascheuse extremité,] & tout ce qu'il a pour appuyer ce changement de son texte, c'est ce qu'il suppose que Theodoret a esté fait Evesque dés 420, & qu'il est né vers 386. p.175.1.c.d. 'Car c'est ce qu'il pretend à cause des passages où il se dit déja vieux en 447 & en 449. [Mais 54 ans qu'il avoit, selon nous, en 447, suffisent pour cela. S. Basile & S. Gregoire de Nazianze ayant encore moins d'age, se regardoient déja comme vieux.] L'epistre 90 que le P. Garnier met en 447, [peut bien mesme n'estre que de 449. *V.* § 33.]

NOTE III.

Pour la page 218. § 5.

Qui fut celui qui le consacra Evesque.

Thdrt t.5. p.113.2.d|176.177. 'Le P. Garnier fait une longue dissertation pour chercher si c'est Theodote d'Antioche qui a ordonné Theodoret Evesque, ou si c'est Alexandre predecesseur de Theodore, [supposant sansdoute comme indubitable qu'il a esté ordonné par l'Evesque d'Antioche. Mais c'est de quoy il n'allegue, & ne peut alleguer aucune preuve. Il a peut-estre cru que l'Evesque d'Antioche ordonnoit tous ceux de son patriarcat.] Conc. t.2. p.1269. b. 'Mais par la lettre 18 du Pape Innocent I, on voit que la coutume de

la Syrie estoit, que les Evesques dans chaque province estoient ordonnez par leur metropolitain, sans que celui d'Antioche y eust aucune part. Ce Pape conseille à Alexandre d'ordonner ceux qui estoient les plus prés de luy, & d'interposer son autorité, *literis missis*, dans l'ordination que les metropolitains feroient des autres: mais on ne voit pas mesme que cela se soit executé. [Ainsi il y a tout sujet de croire que Theodoret fut ordonné par l'Evesque d'Hieraple son metropolitain, conformément à l'ordre commun de l'Eglise, établi par le Concile de Nicée.]

Pour la page 227.§ 9.

NOTE IV.

A quel Jacque l'Empereur Leon a écrit.

Conc.t.4.p. 890.d.

'Jacque à qui l'Empereur Leon écrivit, est appellé dans le Concile Jacque moine de Nisibe. 'ce que Nicephore semble avoir suivi. [Mais il est fort brouillé: & je ne sçay si quelque autre n'auroit point ajouté quelque chose à son texte, pour corriger la faute qu'il avoit faite, de confondre S. Jacque de Cyr avec le grand S. Jacque Evesque de Nisibe, qui vivoit plus d'un siecle auparavant.

Nphr.l.15.c. 22.p.622.d.

Il n'est pas impossible que S. Jacque de Cyr, ait quitté Cyr depuis que Theodoret eut écrit son histoire, & qu'il fut retiré à Nisibe lorsque l'Empereur Leon luy écrivoit. Cela n'est pas neanmoins aisé à croire, puisque Nisibe appartenoit alors aux Perses,] '& que ce Saint fut enterré dans le tombeau que Theodoret luy avoit fait preparer. 'On ne peut pas dire non plus qu'il fust originaire de Nisibe, & qu'il en eust retenu le surnom. [Car Theodoret qui le compare avec l'ancien Jacque de Nisibe, *c.21.p.855.a*, n'eust pas oublié cette particularité.

Thdr.L.l.1.p. 553.

Eva.n.p.712.

On pourroit peut-estre croire qu'au lieu de *Nisibenus*, il faudroit lire *Nimuzanus*, & l'entendre] 'de Jacque reclus auprés du bourg de Nimuzan, dont Theodoret parle avantageusement. [Il ne le represente pas neanmoins comme un homme dont la reputation fust assez grande pour se repandre jusques à Constantinople: & il auroit eu au moins 110 ans en 458,] puisqu'il en avoit plus de 90 lorsque Theodoret parloit de luy [vers 440] 'Ainsi Baronius & Mr Valois ont eu raison de ne se point arrester à ce Nisibenus, [qu'un copiste a pu inserer dans les Conciles,]& de supposer comme une chose sans difficulté, que ce Jacque qualifié Thaumaturge par Theophane, *p.96.b*, & celebre dans la Philothée de Theodoret, selon Theodore le Lecteur, *l.1.p.553.b.c*, est Saint Jacque de Cyr, dont Theodoret releve si fort les vertus & les miracles. [Il est certain que nous ne connoissons point d'autre solitaire de ce nom, qui ait pu meriter une marque si particuliere de respect & d'estime de l'Empereur Leon:] '& les extraits de Theodore parlent de luy aussi-tost aprés avoir marqué la lettre de Jacque à cet Empereur.

Thdrt.t.P.c. 25.p.876.b.c.

c.

Bar.458.§ 17| Eva.n.p.71.a.

Thdr.L.l.1.p. 553.b.c.

Pour la page 265.§ 24.

NOTE V.

Que c'est Domnus qui a ordonné Irenée de Tyr, & non pas Theodoret.

'Baronius dit que Theodoret estoit un de ceux qui avoient ordonné Irenée Evesque de Tyr, 'en quoy il est suivi par le Pere Garnier, [& par d'autres. Theodoret pourroit en effet s'estre trouvé par rencontre à Tyr, ou à Antioche dans le temps de cette ordination, & y avoir pris part à la priere des Evesques de Phenicie. Mais Baronius ne tire apparemment ce qu'il en dit que de la lettre 110 de Theodoret,] 'où l'on trouve ces termes, ἐχειροτόνησα τὸν θεοφιλέστατον ἐπίσκοπον Εἰρηναῖον. 'En effet cet endroit a paru si decisif à Mr Baluze, qu'il ne craint point d'accuser de fausseté ce qui est dit dans le Synodique, Que c'est Domnus qui a ordonné

Bar.448.§6.

Thdrt.t.5.p. 134.1.a.

ep.110.p.980.a.

Conc.ap.p. 160.a.f.

Irenée. [Aussi, s'il a bien entendu les paroles de Theodoret, elles marquent assez clairement, non qu'il a eu part à cette ordination, comme tous les Evesques qui y estoient presens, mais qu'il y a fait la principale fonction.

Cependant il n'est nullement croyable que pour ordonner le premier metropolitain de la Phenicie, on eust esté choisir un simple Evesque de l'Euphratesienne. Mais c'est qu'on n'a pas pris garde que Theodoret parle en cet endroit au nom de Domnus, pour luy marquer ce qu'il pouvoit récrire à Constantinople au sujet de l'ordination. Ainsi il appuie entierement le Synodique, bien loin de le convaincre de faux.]

Lup.ep.n.p.87-89. 'Le Pere Lupus qui suppose Irenée ordonné par Theodoret, s'embarasse fort, & avec raison, d'une ordination si irreguliere. p.88. 'Il dit qu'on en fit un crime à Irenée : [mais cela ne se trouve point.]

Pour la page 467.§ 25.

NOTE VI.

Temps de la lettre 110 de Theodoret.

Bar.448.§ 6. 'Baronius croit qu'on n'avoit pas encore publié l'edit de la deposition d'Irenée lorsque Theodoret écrivit sa lettre 110. [Il se fonde peut-estre] Thdr.ep.110.p.979.c. 'sur ce que dit Theodoret, que l'Empereur n'avoit point écrit. Mais si l'edit estoit déja donné, comme Baronius semble supposer, [l'Empereur avoit autant écrit que s'il eust esté publié.] d. 'Et il semble certain qu'il y avoit un ordre donné contre Irenée, puisqu'on le vouloit : διορθώσεως τεύξεται τὰ κατὰ τὸν Εἰρηναῖον. [C'est pour cela que nous avons mieux aimé distinguer l'edit par lequel l'Empereur entreprenoit de deposer Irenée, ou plutost de le chasser de Tyr, de l'ordre verbal qu'on luy attribuoit pour obliger Domnus de mettre un autre Evesque en sa place : ce qui estoit veritablement le deposer, & luy oster le moyen d'estre rétabli.

Peut-estre neanmoins qu'on pouvoit dire que ce qu'on avoit déja fait contre Irenée, n'estoit pas encore l'edit public, mais quelque autre ordre moins solennel ; que sur cela on vouloit obliger Domnus de le deposer : & que l'ayant refusé suivant le conseil de Theodoret, l'Empereur le fit luy mesme par son edit. En ce cas il faudra mettre l'epistre 110 de Theodoret en 447.]

NOTE VII.

Pour la page 470.§ 27.

Que ses dialogues ne sont point aprés le Concile de Calcedoine.

Leo,n.p.847.b. 'Le P. Quesnel veut que Theodoret n'ait écrit ses dialogues qu'aprés le Concile de Calcedoine, parcequ'il y fait, dit-il, une profession si claire & si certaine de la doctrine Catholique, qu'on n'eust pas douté de sa foy dans le Concile de Calcedoine, si ces dialogues eussent alors esté publiés. [Mais on n'examina pas beaucoup sa doctrine dans le Concile de Calcedoine, & on luy demanda seulement qu'il anathematizast Nestorius, ce qu'il ne fait point dans ses dialogues : Je ne croy pas non plus que ses dialogues soient une plus grande preuve de la pureté da sa foy, que la souscription de la lettre de S. Leon, dont on ne voulut pas neanmoins se contenter. Des six cents trente Evesques qui estoient au Concile de Calcedoine, il y en avoit apparemment bien prés de cinq cents qui n'avoient jamais oui parler de ces dialogues.

Nous marquons dans le texte les preuves qu'on a qu'ils estoient faits en 448.] 'Le Pere Garnier les croit écrits dés 446. Thdrt.t.5.p.241.a.b. Mais c'est en supposant que l'epistre 81 à Nomus est de 445 ; [ce que nous ne croyons pas devoir suivre.]

NOTE VIII.

Pour la page 470.§ 27.

Si les dialogues sont faits contre S. Cyrille.

Merc.t.2.p.277.a. 'Le P. Garnier dans ses notes sur Marius Mercator, pretend que l'Eraniste combatu

combatu par Theodoret dans ses dialogues, est S. Cyrille, quoique selon l'opinion commune, cet ouvrage soit fait contre Eutyche, 'Il remarque en effet que Theodoret y rejette l'expression de S. Cyrille, que Dieu a souffert sans souffrir. (Thdrt.dial.3. p.117.120.125. a|126.d|141| syll.p.184-186.) 'Il ne veut pas qu'on dise non plus que Dieu a souffert en sa chair. Il en avoue nettement le sens Catholique; mais il soûtient que c'est une expression obscure & embarassée, sujette à de fort mauvais sens, & qui n'est point autorisée par l'Ecriture.

(dial.pr.p.2.) 'Mais d'autre part il semble dire que ses advesaires seroient demeurez inconnus, s'ils ne s'estoient signalez en troublant l'Eglise par de nouveaux dogmes; [ce qui convient assez à Eutyche, & ne convient point dutout à S. Cyrille, que sa dignité & ses écrits rendoient assez connu dans le monde.] (dial.2.p.110. 111.) 'Il le cite luy mesme entre les grandes lumieres de l'univers. [Ainsi il n'a point voulu qu'on crust que c'estoit luy qu'il combatoit comme heretique. Il n'auroit point] (ep.83.p.959. 960.) allegué cet ouvrage à Dioscore pour sa justification, [si on eust eu seulement la pensée qu'il estoit fait contre S. Cyrille.] (t.5.p.238.a.b.) Car le Perre Garnier reconnoist que ce sont ses dialogues qu'il cite dans sa lettre à Dioscore. (dial.pr.p.2.b.) 'Il combat dans cet ouvrage des personnes qui ne vouloient donner à J. C. que le nom de Dieu, [& non celui d'homme,] & qui disoient que le Verbe avoit seulement passé par la Vierge sans rien prendre d'elle, [de quoy je ne voy pas qu'on ait accusé S. Cyrille.]

(Lup ep.2.p. 317.b.) 'Le P. Lupus declare qu'il ne sauroit entrer sur ce point dans le sentiment du P. Garnier. (Du Pin, t.4.p. 343.) 'Mr du Pin se declare aussi contre luy. [Je pense que le Pere Garnier mesme a abandonné cette pensée qu'il n'avoit écrite qu'en passant. Car lorsqu'il traite à fond des dialogues, je ne voy point qu'il dise jamais qu'ils sont faits contre S. Cyrille.] (Thdrt.t.5.p. 242.1.c.d.) Mais il dit qu'ils peuvent estre faits contre les mesmes Armeniens dont parle Liberat, ou d'autres semblables qui troubloient l'Eglise sous l'habit & l'apparence de moines. [Je ne sçay s'il a voulu comprendre Eutyche parmi ces moines; mais il ne dit rien contre l'opinion commune, que c'est luy particulierement que Theodoret avoit en vuë.]

NOTE IX.

(Pour la page 275.§ 28.)

Que Theodoret a esté relegué en son diocese sur la fin de 447.

(Thdrt ep.80 p.952.d.) 'Eutreque estoit Prefet, lorsque Theodoret luy écrivit son epistre 80, estant déja relegué à Cyr, & depuis fort peu. Il estoit à Constantinople, [& ainsi il n'estoit pas Prefet d'Illyrie.] (c.d.) 'L'autorité que Theodoret luy attribuë, [paroist aussi estre audessus d'un Prefet de Constantinople: & il le rend comme responsable de ce qui arrivoit dans la Phenicie, dans la Palestine, dans l'Euphratesienne. [Il faut donc dire que sa Prefecture s'étendoit sur ces provinces, & par consequent qu'il estoit Prefet d'Orient. Nous ne voyons pas moyen de dire qu'il ait precedé Constance ou Constantin qui estoit Prefet avant la mort de S. Procle, c'est à dire au commencement de l'an 446.] (Marc.chr.) 'Et il avoit encore cette charge en 447. [Ainsi Eutreque n'a pu estre Prefet que sur la fin de 447, Cela s'accorde fort bien] (Thdrt.p.958. a.) 'avec ce que Theodoret dit dans la mesme lettre à Eutreque, qu'il estoit Evesque depuis vingt-cinq ans. [Car n'ayant esté ordonné qu'en 423, sa 25e année ne commence qu'en 447. On ne peut pas non plus mettre sa relegation beaucoup plus tard,] (ep.111.p.981) 'puisqu'elle a precedé le Concile d'Antioche sur Ibas [tenu en 448, un peu aprés Pasque. *V. S. Leon note* 13.]

NOTE X.

(Pour la page 285 § 33.)

En quel temps les Orientaux ont envoyé à Constantinople pour Theodoret.

(Bar.449.§ 1.) 'Baronius paroist mettre la deputa-

tion des Orientaux en faveur de Theodoret au commencement de 449, à Thdrt.ep.90. p.968.969. cause 'de la lettre que Theodoret écrivit à Protogene sur cette deputation, & en mesme temps sur la nouvelle autorité que Dieu luy avoit donnée ;[ce qui peut fort bien marquer le Consulat qu'il eut en 449.]Il est vray que le titre de la lettre le qualifie Prefet, ὑπάρχῳ, [& non pas Consul, ὑπάτῳ. Mais je ne croy pas que cela doive arrester.

On peut encore appuyer le sentiment de Baronius par une autre raison. C'est qu'il est assez visible que la lettre 82 de Theodoret est la premiere qu'il ait écrite à Eusebe d'Ancyre depuis sa ep.109.p.979. a.b. persecution.]Et il écrivit au mesme Evesque la 109.e, dans le temps de cette ep.82.p.955.d. deputation, où assez peu aprés.'Il dit dans la 82.e, que les Evesques de Syrie gemissoient de sa persecution; mais que la crainte les retenoit dans le silence. [Il paroist donc qu'ils n'avoient pas encore deputé des Evesques à la Cour. Car aprés une deputation si solennelle pouvoit-on dire qu'ils demeuroient dans le silence? Or l'epistre 82 n'a esté d. écrite qu'en 448,]puisque le General des troupes de l'Orient, [qui selon toutes les apparences estoit Zenon, V. § 28,]estoit alors Consul :[& on ne la peut mettre sans doute qu'au mois de decembre, à cause de ce qu'y dit Theo- a. doret,]Que Dieu avoit decouvert les sentimens impies de ses calomniateurs. [Car comme nous ne voyons personne en ce temps là en qui on ait decouvert hautement des sentimens impies, hors Eutyche & ceux qui se declarerent ensuite pour luy, le sens le plus naturel de ces paroles semble estre que l'impieté de cet heresiarque estoit alors connuë de tout le monde, par la condannation que le Concile de Constantinople en avoit faite au mois de novembre 448.

Nous ne pretendons pas neanmoins que cela soit tout à fait certain. Car la nouvelle dignité de Protogene pourroit n'estre pas le Consulat, mais la Prefecture, s'il n'y a point de faute dans le titre. Et mesme pour l'epistre 82 nous n'avons pas de certitude entiere que ce qu'il dit de ses calomniateurs, se raporte à la personne d'Eutyche : & il falloit que dés devant le Concile de Constantinople, l'heresie d'Eutyche eust éclaté d'une maniere fort visible,]puisque tous les Evesques Fac.l.11.c.5. p.479.a. de l'Orient avoient déja écrit nommément contre luy à l'Empereur. 'Le P. Thdrt.t.5.p. 220.a.b. Garnier raporte ce que Theodoret dit de ses calomniateurs aux moines d'Armenie auteurs du trouble, qui furent reconnus Apollinaristes.[Mais trouvet-on qu'ils le furent d'une maniere assez authentique, pour que Theodoret en pust tirer avantage? C'est ce que je voudrois que Theodoret nous eust appris.]

NOTE XI. Pour la page 305.340.

Que son epistre 146 peut regarder l'Eglise de Cyr.

'Theodoret écrit son epistre 146 sur Thdrt.t.3.p. 1030.d. une chose qui faisoit beaucoup de bruit dans la ville, ἐν τῇ πόλει comme il l'avoit appris de quelques uns. 'Il c. vivoit alors retiré dans un monastere, [c'est à dire, comme nous croyons, dans celui qui estoit auprés d'Apamée. Il ne nomme point la ville dont il parle; mais cette expression dans la ville, semble ne pouvoir convenir qu'à celle d'Apamée, auprés de laquelle nous supposons qu'il demeuroit, ou à celle de Cyr, qui le consideroit toujours comme son Evesque, surtout dans l'esperance qu'on devoit avoir, qu'il en reprendroit bien-tost le gouvernement. Mais je croy qu'il marque plutost Cyr qu'Apamée? parcequ'Apamée ayant alors un Evesque, qui estoit Domnus, il ne devoit pas aisement se méler des affaires de cette Eglise : Et dans toute cette lettre, il ne parle jamais de l'E-

p.1030.d. vesque,]'supposant mesme que les Prestres y faisoient l'office.

[Ces mesmes raisons peuvent aussi empescher qu'on ne croie] 'qu'il parle de Constantinople, comme l'entend le P. Garnier, qui veut que l'Archidiacre contre qui elle est écrite, soit Aece si celebre dans les lettres de S. Leon, & que tout cela soit arrivé aprés le Concile de Calcedoine, & aprés que Saint Leon eut écrit à Theodoret en 453. [Ce qui est certain, c'est que ce ne sont là que de pures conjectures, dont on ne trouve aucun fondement.]

t.4.p.146.147| Lup ep.p. 370.371.

NOTE XII.

Pour la page 307.§ 41.

De ce que S. Leon a fait pour son rétablissement.

Leo.n.p.619. 620. 'Une personne fort habile ne croit point que S. Leon eust fait aucun examen, ni aucune decision particuliere de la cause de Theodoret; mais que comme il n'avoit esté condanné que par le faux Concile d'Ephese, Saint Leon souhaitant qu'on n'eust aucun égard aux decrets de cette assemblée, le receut sans autre examen, comme un Evesque contre lequel il n'y avoit point eu de jugement. [Il n'est pas difficile de croire que Saint Leon ayant receu la lettre de Theodoret, & les deputez qu'il luy envoyoit, s'ils purent arriver jusques à luy; ou quelqu'autre écrit signé de luy,]'qui anathematizoit Nestorius, comme les Legats le semblent dire à Calcedoine; [il ait trouvé sa cause assez claire pour le juger, & le declarer innocent, sans assembler un Concile pour cela.

Conc.t.4.p. 622.623.

Mais je ne voy pas qu'il y ait lieu de dire qu'il n'y eut point d'autre examen, ni d'autre jugement, que le prejugé general contre le faux Concile d'Ephese.]'Car outre le terme de jugement, dont S. Leon & le Concile de Calcedoine se servent, 'on voit que S. Leon regardoit son honneur engagé à faire voir l'innocence de Theodoret, '& qu'il en avoit écrit à ses Legats. a Ce que dirent les officiers de l'Empereur que S. Leon luy avoit rendu l'episcopat, [marque aussi quelque chose de bien formel. Le prejugé general contre le faux Concile d'Ephese, n'estoit pas plus pour Theodoret, que pour Ibas, & pour Sabinien: & neanmoins lorsqu'on rétablit ces deux Evesques à Calcedoine, ni eux, ni le Concile, ni les Legats ne dirent point que le Pape les eust rétablis. Il n'y a pas non plus d'apparence que S. Leon n'eust fait pour Theodoret que ce qu'avoient fait les Evesques de Constantinople & d'Antioche, puisqu'on n'attribue son rétablissement qu'au Pape.]

p.622.d|Leo. ep.92.c.5.p. 627. Leo.p.627. Conc.p.622.c. a p.101.b.

NOTE XIII.

Pour la page 313.§ 43.

Temps de la mort de Theodoret.

Bar.453.§ 33. 'Baronius croit que Theodoret survécut peu à la lettre que Saint Leon luy écrivit en 453, parcequ'il ne se trouve point nommé entre ceux qui écrivirent l'an 458 à l'Empereur Leon pour défendre le Concile de Calcedoine. [Mais cet argument ne prouve rien, parceque nous n'avons point la lettre que les Evesques de l'Euphratesienne écrivirent sans doute alors. Il est certain au moins qu'il vivoit encore en l'an 457,] 's'il faut s'arrester à Gennade qui met sa mort sous Leon, [dont le regne ne commença qu'en 457.]'Et Gennade est suivi en cela par Bede, & les autres posterieurs. 'Marcellin suppose mesme qu'il vivoit encore en 466, & qu'il écrivoit alors contre Nestorius & Eutyche. Mais il est à craindre qu'il n'ait voulu placer au hazard, vers le milieu du regne de Leon, ce qu'il avoit à dire de Theodoret, à cause de ce que dit Gennade, qu'il estoit mort sous ce Prince. Le P. Garnier pretend mesme que l'écrit contre Nestorius & Eutyche, est celui de ses dialogues, fait avant

Genn.c.89. Thdrt.G.p. 175.2.b. P.198.a.

450.[Mais rien n'oblige de dire que ce soit le mesme écrit.]

a.b.
'Ce Pere croit qu'il ne passa guere l'an 457, parcequ'on ne parle point de luy depuis ce temps là. [Mais on n'en
d.
parle point mesme depuis l'an 453.] Ainsi ce qu'il y a de plus fort pour ce sentiment, c'est ce que dit Theodore le
Thdrt.L.l.2.p.553.c. a b.
Lecteur, 'que Theodoret est mort avant S. Jacque de Cyr. ª Ce Saint vivoit encore [en 458,] lorsqu'il répondit à Leon, [Mais il est difficile qu'il ait esté beau-
Thdr.V.P.c. 21.p.854.d.
coup plus loin,] 'puisqu'il estoit le plus agé de tous ceux dont Theodoret parle
p.865|t.5.p. 248.2.a.
aprés luy dans sa Philothée. 'Il estoit mesme déja dans les plus forts exercices de sa pieté, & assurément dans un age meur, lorsque les Isaures couroient la Syrie, ce qu'on ne remarque point depuis 405. *V. Arcade* § 24: de sorte qu'il ne pouvoit guere avoir moins de 90 ans en 458. [Nous n'alleguons point pour soûtenir ni Blondel, ni Marcellin] l'epi-
Jo.D.im.or. 3.p.792.
thete de πολυχρόνιος, 'que S. Jean de Damas donne à Theodoret selon le latin, *p. 522.k, longævi*, [& qui ne luy conviendroit guere, s'il estoit mort en 457, puisqu'il n'auroit eu encore alors qu'environ 64 ans. Mais on ne voit pas à quoy bon S. Jean de Damas eust parlé en cet endroit de Theodoret. Ainsi il semble que ce πολυχρόνιος soit plutost le nom propre d'un commentateur d'Ezechiel, que S. Jean de Damas cite avec Theodoret. Il est certain au moins que le passage que ce Saint cite, *Εἰ σοι φοβερὸν νῦν &c.* n'est point tiré de Theodoret sur cet endroit d'Ezechiel. Entre les auteurs dont la chaine sur Job est composée, il y
Thdrt.l.5.c. 39.p.755.a.
a un Polychrone.] 'Theodoret mesme louë Polychrone Evesque d'Apamée [en Syrie,] frere du celebre Acace de Berée, & luy attribuë la grace de la parole, aussi-bien que celle des mœurs & de l'action.

NOTE XIV.

Pour la page 319.§ 1.

Quand il a écrit sur Daniel.

[Il faudra dire que Theodoret n'a écrit sur Daniel que vers l'an 475 au plustost, si l'on veut s'arrester] à ce qu'il
Thdrt.in Dan.9.p.658. c|666.c.
dit, qu'il y avoit alors plus de 440 ans que J.C. estoit mort, que les 70 semaines de Daniel estoient accomplies, & mesme que les Juifs estoient dispersez en punition de la mort de J. C, [ce qui nous meneroit encore 40 ans plus loin. Cependant nous ne pouvons pas dire que Theodoret vécust encore en 475. *V. la note* 13. Ainsi je ne voy rien à répondre à cela, sinon qu'il n'estoit pas habile & exact dans la chronologie.]

'Cependant le P. Garnier tire de ces
t.5.p.188.
endroits mesmes qu'il a écrit sur Daniel à la fin de 426. Mais c'est en supposant qu'il conte les 440 ans depuis la naissance de N.S. [ce qui est clairement faux,] & que ce sont des années lunaires, parceque Theodoret dit qu'il faut conter ainsi les 70 semaines de Daniel. 'Mais il le dit parceque l'Ange
Thdrt.p.662. a.b.
parloit à un Juif accoutumé aux années lunaires. [Ainsi nous n'avons pas sujet de croire qu'il conte par ces années, lorsqu'il ne s'agit plus des 70 semaines, & qu'il parle à des Grecs] accoutumez, comme il le dit luy mesme, aux années solaires. [Au moins il auroit dû nous en avertir.] 'Les 440 années lunaires
t.5.p.188.2.a
sont 426 ans & onze mois. [Theodoret dit plus de 440 ans. Ainsi le P. Garnier en supposant tout ce qu'il veut, devoit mettre le commentaire sur Daniel un peu aprés 427.]

NOTE XV.

Pour la page 322.§ 6.

S'il a écrit contre les payens en 427.

'Le P. Garnier croit que Theodoret
Thdrt.t.5.p. 248.1.b.
écrivit dés l'an 427 contre les payens, son grand traité intitulé, *Græcarum affectionum curatio*, parceque 'Theodo-
gr.aff.l.7.p. 590.c.d.
ret y exhorte les payens à ceder, non aux loix des Empereurs ou à la crainte de la punition, mais à la force de la verité. 'Cela montre qu'il y avoit alors
t.5.p.247.248.
des loix rigoureuses contre les payens:

& le Pere Garnier croit qu'il faut l'entendre de celle qui est datée de 426, & adressée à Isidore. [Theodoret pourroit avoir fait allusion à cette loy, & n'avoir neanmoins écrit que long-temps aprés, puisque la loy subsistoit toujours. Nous avons mesme grand sujet de croire que la loy adressée à Isidore n'est que de 435. *V. Theodose II.* § 20. Il y avoit neanmoins eu assez d'autres loix contre les payens avant 427, pour croire que Theodoret a pu écrire dés ce temps là : mais on n'a point de preuve qu'il l'ait fait, & nous ne croyons point devoir dire qu'il ait rien écrit avant l'an 429, à moins que nous n'en voyions de fortes preuves. *V.* § 44.]

Pour la page 327. § 48.

NOTE XVI.

En quel temps il a écrit les vies des Peres.

Thdrt. ep. 82. p. 956. a. b.

[Nous avons marqué § 44,] 'que Theodoret semble mettre son histoire des vies des Peres, entre les écrits qu'il avoit faits avant la fin de l'an 436; mais qu'il ne le dit pas neanmoins precisément. [Il ne peut pas en effet l'avoir écrite avant l'an 437.] 'Car parlant d'une maladie de S. Jacque de Cyr arrivée lorsqu'il estoit déja Evesque, 'il dit qu'il y avoit déja 14 ans. [Ainsi quand la maladie de S. Jacque seroit arrivée dans la premiere année de son episcopat, qui est l'an 423, il ne pouvoit écrire qu'en 437.

v. P. c. 21. p. 856. c.

b.

Je ne voy pas de preuve considerable qu'il écrivit peu ou beaucoup aprés.] 'Neanmoins comme il ne paroist vouloir justifier sa foy en 448 & 449, que par des écrits faits assez long-temps auparavant, [je croirois aisément qu'il faut mettre cet écrit l'an 440 au plustard.] 'Il y parle plusieurs fois d'Acace de Berée, mort en 437, sans ajouter *d'heureuse memoire*, comme on le faisoit d'ordinaire. Mais je crois avoir remarqué la mesme omission en d'autres endroits. Ainsi on n'en peut pas conclure qu'il écrivoit avant la mort [d'Acace.] 'De la maniere mesme dont il en parle, je ne croy pas qu'on puisse douter qu'il ne fust mort. 'C'estoit 52 ans aprés la mort de S. Marcien,[a] qui vivoit encore en 381, [& a pu vivre plusieurs années depuis.] 'Une partie de l'Armenie estoit déja sujette aux Perses; ce qui peut aisément estre arrivé l'an 440. [*V. Theodose II.* § 27. La vie de S. Symeon Stylite s'y peut aussi accorder. *V. son titre note* 5.] 'quoique le P. Garnier en tire que Theodoret n'écrivoit son histoire qu'en l'an 444, parcequ'il se fie trop à Evagre. 'Il tire la mesme chose de ce que Theodoret dit, que S. Jacque de Cyr avoit déja passé 38 ans dans ses exercices de pieté, & en supposant qu'il y est entré lorsque les Isaures pilloient la Syrie en l'an 405. 'Mais Theodoret dit qu'il vivoit alors dans ces exercices, & non pas qu'il n'y soit entré qu'alors. Il le represente plutost comme un homme déja avancé & affermi dans la vie solitaire, '& déja celebre par sa pieté, comme le P. Garnier le reconnoist en un autre endroit. [Ainsi cet endroit mesme oblige de croire, que Theodoret écrivoit son histoire avant 444.]

ep. 82. 113. p. 956. a. b | 987. b. c.

p. 784. a | 797. d.

c. 2. p. 777. d | t. 5. p. 196. a. d.

v. P. c. 3. p. 793 a.

a p. 789. b.

c. 26. p. 881. d.

t. 5. p. 197. 1. a. b.

c d.

v. P. c. 21. p. 865. b.

t. 5. p. 148. a. a.

Pour la page 335. § 50.

NOTE XVII.

Que ce qui est dit de Nestorius dans le traité des heresies, est de Theodoret.

Thdrt. t. 5. p. 231-254.

'Le P. Garnier pretend que ce qu'on lit contre Nestorius dans le 12e chapitre du 4e livre de Theodoret sur les heresies, y a esté inseré mal à propos, '& est veritablement une partie de l'histoire ecclesiastique du jeune Theodoret. *V. dans le texte* § 49. Il allegue un grand nombre de conjectures pour montrer que cet endroit ne peut estre du grand Theodoret. 'Mais presque toutes ces conjectures supposent que Theodoret n'a point changé de sentiment sur Nestorius. [Cependant il en a changé, si c'est sincerement qu'il l'a

p. 253.

Du Pin, p. 147

anathematizé dans le Concile de Calcedoine : [& nous sommes obligez de le croire, selon les regles de l'Evangile, & de l'Eglise, puisque nous n'avons point de preuve du contraire. Tout le Concile de Calcedoine, & Saint Leon l'ont assurément supposé.]

Thdrt. G p. 252.2.a. 'Il dit dans le chapitre en question, qu'il ignoroit certaines choses de la premiere vie de Nestorius avant qu'il vinst à Antioche. Du Pin, p. 248. 'Et quelle preuve avons nous que Theodoret les ait sçeuës? [Je ne sçay pas si l'on peut montrer qu'il ait mesme jamais vu Nestorius avant le Concile d'Ephese. Car pour ce qu'on avance que Nestorius avoit esté battizé à Antioche estant enfant, je n'en trouve quoy que ce soit pour ce qui est de l'age.] Cass. de inc. c. 6. p. 991. &c. 'Cassien dit qu'il y a esté battizé, mais c'est en disant aussi qu'il y est né, [en quoy il est certain qu'il se trompe. *V. Saint Cyrille* § 7. Il pourroit mesme y avoir esté battizé enfant, & avoir ensuite fait divers voyages, dont Theodoret ne s'estoit pas informé.]

Thdrt. G. p. 251.2.d|252.a.b. 'Le Pere Garnier s'étonne de ce que Nestorius, aprés avoir esté hautement traité d'heretique par Theodoret; si l'endroit est veritable, n'est point nommé dans le chapitre 11 du livre suivant, *p.* 278, parmi beaucoup d'autres qui avoient avancé des erreurs sur l'Incarnation. Du Pin p. 248. 'Mais Eutyche n'y est point nommé non plus. Thdrt. G. p. 253.1.a. 'Il pretend que tout le chapitre 12 en question paroist plustost la suite ou le commencement d'une histoire, qu'une partie du livre des heresies. Du Pin, p. 248. 'Il y en a certainement d'autres à qui cela ne paroist point, si ce n'est dans les dernieres paroles, par lesquelles il le finit, *Ad id quod historia est veniamus*. Mais en lisant *ad historia sequentia*, comme porte le grec, ἐπὶ τὰ ἑξῆς τῆς ἱστορίας, cela ne le marquera point dutout : car Theodoret a pu fort bien appeller une histoire, ce qu'il dit historiquement de Nestorius & d'Eutyche, comme des autres heretiques.

Thdrt. G. p. 254.1.c.d. 'On demande pourquoi Facundus, Liberat, Vigile, S. Gregoire, & tout le V. Concile, n'ont jamais allegué cet endroit pour la défense de Theodoret, [comme si nous avions preuve qu'ils eussent jamais vu son livre des heresies.] p. 252.2.d. 'Le Pere Garnier accorde mesme que cet endroit s'y lisoit déja du temps de S. Gregoire. [Il n'y a que le V. Concile, où il pouvoit aisément y avoir quelqu'un qui eust vu ce livre. Mais on y vouloit condanner Theodoret sur ses ouvrages contre S. Cyrille, sans se mettre beaucoup en peine de son changement. Dans la conference de 533, les Catholiques avoient interest de citer le livre des heresies, si Nestorius y estoit condanné. Les Severiens avoient le mesme interest, s'il n'y estoit pas condanné; & Sergius de Cyr qui devoit connoistre plus que personne les ouvrages de Theodoret, estoit à leur teste. Cependant ni les uns ni les autres n'en parlent : ce qui fait bien voir que ces sortes d'argumens qui frapent d'abord, sont dans le fond extremement foibles.]

p. 254.c. 'Le P. Garnier suppose que ce chapitre n'avoit point encore esté ajouté en 553. p. 252.a.a. '& il reconnoist que vers l'an 600, Leonce de Byzance l'a receu comme une veritable production de Theodoret. [Est-ce qu'un homme aussi habile que Leonce se seroit laissé surprendre par une falsification faite de son temps, & presque à ses yeux?]

p. 253.a.d. 'Ce Pere qui dit tantost que ses preuves luy paroissent une demonstration, p. 252.a.b.c. 'tantost que l'autorité contraire de Leonce & des autres, [que nous alleguons dans le texte,] fait qu'il n'ose s'en assurer entierement, [a eu apparemment raison] p. 253.a.d. 'de croire qu'il persuaderoit peu de personnes : Du Pin, t. 4. p. 247-249. 'Mr du Pin l'a deja combatu, [& bien d'autres apparemment le feront aussi.]

NOTES SUR SAINT SYMEON STYLITE.

Pour la page 348. § 1.

NOTE I.

Quelle est sa vie écrite par Antoine.

Boll. 5 ian. p. 264. § 1|270. § 22. 41.

'NOUS avons deux vies de Saint Symeon Stylite, qui toutes deux, si elles estoient vraies, sont écrites par Antoine son disciple. p. 263. § 16. 'L'une qui est plus courte, [& aussi ce me semble d'un style plus simple,] se trouve en grec dans un manuscrit du Duc de Baviere, & Bollandus nous l'a donnée le premier, mais seulement en latin. All. de sym. p. 3. 'Leo Allatius en cite quelques passages en grec, ayant eu cette vie tirée, dit-il, d'un tres ancien manuscrit: [& ce manuscrit peut estre different de celui du Duc de Baviere, puisqu'il en cite des choses qui ne sont pas dans Bollandus.] Boll. p. 263. § 17. 'L'autre vie qui est plus longue se rencontre dans divers manuscrits latins: & on ne dit point qu'on l'ait encore trouvée en grec. p. 269. 'Bollandus la donne aussi aprés l'autre; p. 263. § 17. '& c'est celle que Rosweide avoit déja donnée dans ses vies des Peres, sinon que ce ne sont pas toujours les mesmes expressions. [Ces deux histoires se raportent en quelques endroits; mais elles sont fort differentes en beaucoup d'autres. Il n'est pas impossible qu'un auteur revoie, change, & augmente ce qu'il a déja donné au public; & l'on en a des exemples. Cela n'est pas neanmoins commun. Il se peut faire encore que deux disciples du Saint, Antoine, & un autre qui ne sera pas nommé, aient écrit sa vie; & qu'un copiste sachant qu'Antoine l'a fait, & n'ayant que l'ouvrage de l'autre, ait cru que c'estoit celui d'Antoine, & y ait mis son nom en deux endroits.] Eva. l. 1. c. 13. p. 270. 2. 'Mais Evagre ne parle que d'une seule vie du Saint écrite par un de ses disciples, [& elle est trop conforme à l'autre pour croire que ce soit l'ouvrage d'un auteur tout different.] Boll. p. 262. § 4|274. a. p. 'Aussi Bollandus sans chercher d'autre détour, aime mieux croire que la plus courte est celle d'Antoine, & que l'autre est l'ouvrage de quelque latin, qui a voulu joindre à Antoine ce qu'il avoit lu ailleurs, ou entendu dire du Saint, [& en a pu retrancher ou oublier aussi quelque chose. Entre les choses qu'elle ajoute, il y en a plusieurs que nous avons cru devoir omettre: mais il y en a aussi qui paroissent venir d'une personne bien instruite.] All. p. 8. 106. 'Allatius reçoit aussi la petite comme l'ouvrage d'Antoine, [& ne parle pas mesme de l'autre; ce qu'il eust dû faire neanmoins.

Nous les suivrons jusqu' à ce que nous en ayons d'autres lumieres, & nous appellerons l'autre histoire, la vie latine, puisqu'au moins elle ne se trouve qu'en latin. Il semble que le nom d'Antoine ne s'y lisoit pas dans les premieres editions des vies des Peres, ni peut estre mesme la qualité de disciple du Saint, qui s'y voit en plusieurs endroits,] Bar. 5. jan. e. 'puisque Baronius la cite simplement comme d'un auteur incertain, sans en faire aucun eloge. Boll. p. 263. § 28. 'Hessels la condanne mesme, comme contenant des narrations fabuleuses; & il blasme surtout ce qui y est dit, que le Saint faisoit jurer par son nom, [& cela se trouve aussi dans l'autre.] Bollandus ne veut pas qu'on en juge si severement; Vit. P. t. 1. p. 361. '& on l'a traduite en françois dans les vies des Peres, en supposant qu'elle estoit d'Antoine, [& comme n'ayant rien au moins qu'on pust rejetter: Cependant si elle est telle que la croit Bollandus, on n'y peut rien fonder avec assurance, surtout pour des choses extraordinaires.]

Pour la page 531. § 3.

NOTE II.

Sur sa conversion ;

Thdrt.v.P.c. 26.p.877.c.d. 'Theodoret dit que S. Symeon fut touché dans l'eglise par un passage de l'Evangile qu'il raporte : Boll.5.feb.p. 264.§ 2. 'Et Antoine dit que ce fut par un passage de Saint Paul. [Je prefererois Theodoret, s'il falloit abandonner l'un des deux. Mais on les peut recevoir tous deux, puisqu'on lisoit ordinairement & S. Paul, & l'Evangile dans l'eglise : & le Saint peut avoir interrogé, ou la mesme personne sur l'un & sur l'autre, ou deux personnes differentes. Il peut aussi avoir esté touché par l'Evangile en un jour, & par Saint Paul en un autre, en huit jours de temps, ou en moins encore.]

p.269.§ 2.3. 'La vie latine raporte l'entretien qu'il eut sur S. Paul d'une maniere un peu differente d'Antoine, [& ne parle point] p.264.§ 3. 'de la priere qu'il fit ensuite durant sept jours, selon Antoine. [Nous avons cru que cette priere estoit la mesme que celle dont parle Theodoret. On pourroit aussi les distinguer, & mettre l'une aprés l'autre.]

Pour la page 532.§ 3.

NOTE III.

Qu'il s'est retiré chez Timothée, & puis chez Heliodore.

Thdrt.v.P.c. 26.p.878.a.b. 'Theodoret est le seul qui parle distinctement du premier monastere où Saint Symeon se retira, & où il passa deux ans. [Antoine mesme & Evagre le confondent avec le second. La vie latine qui les confond aussi, donne neanmoins lieu de les distinguer,] Boll.5.Jan.p. 263.§ 4. 'en disant que S. Symeon se retira d'abord dans le monastere de Timothée. Car puisque Theodoret nous assure que l'Abbé du second monastere, où le Saint entra, estoit un Heliodore, [nous avons lieu de croire que Timothée estoit Abbé du premier, sans opposer cette vie à Theodoret,] ni recourir à dire qu'Heliodore se nommoit aussi Timothée.

Pour la page 533.§ 3.

NOTE IV.

Temps de ses differentes retraites.

Eva.l.1.c.13. p.271.a. 'Evagre n'attribuë que deux demeures à S. Symeon, son premier monastere où il demeura 9 ans, & le lieu de Mandra où il en vécut 47. [Ainsi puisqu'il est mort en 460, comme je pense que tout le monde en convient, & apparemment dés les premiers jours de l'année, *V. la note* 11. il faudra mettre sa retraite vers l'an 404. Mais nous avons vu dans la note 3, qu'il fut d'abord dans le monastere de Timothée, où il passa deux ans, & ensuite dans celui d'Heliodore,] Thdrt.v.P.c. 26.p.878.d. 'où il demeura dix ans, selon Theodoret. [Evagre abrege donc la vie du Saint de deux ou trois ans pour ce premier article, & confond deux monasteres en un. Il fait apparemment la mesme chose pour le second.]

Eva.c.13.14.p. 271.a.b|272.b. 'Le lieu de Mandra selon luy mesme est celui où le Saint vécut sur une colonne au haut d'une montagne. p.272.c. 'Il y avoit une lieuë du haut de cette montagne au bas, Thdrt.p.879. c. 'où estoit selon Theodoret le village de Telanisse. a.c.d. 'Le Saint passa trois ans dans ce village avant que de monter sur la montagne, p.881.a. 'où il vécut quelque temps sans colonne, dans un simple enclos de pierres seches. [Ainsi il faut distinguer ces trois ans du temps qu'il passa à Mandra, & dire que s'estant retiré chez Timothée vers 401, & chez Heliodore vers 403, il demeura à Telanisse depuis 413 jusqu'en 416 qu'il monta sur la montagne à Mandra.]

Boll.5.jan.p. 265.§ 9.10.p. 270.§ 8. 'Antoine & la vie latine font la mesme faute qu'Evagre, & ne distinguent point le temps que le Saint vécut à Thelampsin, [ou Telanisse,] de celui qu'il passa sur la montagne dans son enclos, & avant que d'avoir une colonne. p.265.§ 9.10. 'Car Antoine dit que du monastere [d'Heliodore,] il vint en un lieu desert tout auprés de Thelampsin, & y passa 4 ans dans un petit enclos, *casa*, de

de pierres seches, exposé au chaud & à la pluie, & qu'ensuite il monta sur sa colonne. [Ces 4 ans sont apparemment les 3 ans qu'il passa à Telanisse selon Theodoret; & le reste appartient à Mandra

Thdrt.p.881.a. sur la montagne.]Car Theodoret dit que ce fut là qu'il fit faire un enclos

p.879.d. de pierres seches θριγκίον: au lieu qu'à Telanisse il demeuroit enfermé dans une maison, μικρὸν οἰκίσκον εὑρών; [& par ces expressions toutes differentes, il nous apprend qu'il ne demeuroit pas à l'air à Telanisse. La vie latine ne parle

Boll.p.270.§20.|11.b. point de Telanisse,]mais dit que le Saint vint passer trois ou quatre ans dans un enclos de pierres seches sur la montagne.

[Nous raportons, dis-je, ces 3 ou 4 ans à Telanisse, parcequ'il faut, selon Evagre, que S. Symeon en ait passé six ou sept au moins dans son enclos de Mandra, avant que de monter sur sa

Eva.l.1.c.13.p.271.a. premiere colonne.]Cet historien dit qu'il fut 47 ans à Mandra, & les dix premieres années sans colonne. [Je ne voy pas bien s'il faut comprendre dans ces dix & ces 47 ans, les trois qu'il passa à Telanisse. Cela se peut, si nous voulons qu'il ait commencé à estre 40 jours sans manger dés qu'il vint à Telanisse. Car il y avoit 28 ans qu'il le faisoit lorsque Theodoret écrivit son histoire, c'est à dire, comme nous croyons, vers l'an 440. Ainsi il avoit commencé à le faire vers 412 ou 413, qui est le temps où il peut estre venu à Telanisse, & où il faut commencer les 47 ans qu'Evagre dit qu'il demeura à Mandra, s'il est mort, comme on le croit, en janvier 460. Comme cela se rencontre assez juste, & rend la faute d'Evagre moins importante, nous suivons cette opinion, & nous y fondons toute la chronologie de la vie du Saint. Que s'il n'a commencé son jeûne de 40 jours que lorsqu'il vint à Mandra, il faut mettre sa retraite dés 398, & avancer ainsi le reste de trois ans, en sorte qu'il soit monté à Mandra vers 413. D'une maniere ou d'une autre, il sera monté sur sa premiere colonne en l'an 423. Car pour la difficulté que font quelques uns sur S. Melece mort dés 381, c'est qu'ils ont confondu ce Saint avec un Corevesque du mesme nom. V. §7.]

NOTE V. Pour la page 553.§3.

A quel age il s'est retiré.

[Ni Theodoret, ni Antoine, ne marquent point quel âge avoit S. Symeon lorsqu'il quitta le monde: & on n'en peut pas juger par l'age où il est mort, puisque personne ne le marque.]

ˈSa vie latine semble dire qu'il avoit Boll.5.jan.p.269.§1.a. alors 13 ans.[a] Mais au lieu de 13, un manuscrit lit 27. a n.c.

ˈSelon Antoine au contraire, il n'avoit pas encore 18 ans lorsqu'on de- p.205.§6|All de sym.§15. couvrit la corde qu'il s'estoit mise dans le corps; ˈce qui arriva selon luy, Boll.p.265.§9 trois ans seulement avant qu'il se retirast à Telanisse, [& il faut mesme dire que ces trois ans ne furent pas entiers,]puisque Theodoret, au lieu de Thdrt. v. P. c.26.p.879.c. trois ans, dit *peu de temps*.[b] Il s'en alla b p.878.a.d. à Telanisse, [comme on a vu dans la note precedente,] 12 ans apés qu'il se fut retiré du monde. [Ainsi si trois ans auparavant il n'avoit pas encore 18 ans, il faudroit qu'il eust quitté le monde à 8 ou 9 ans: ce qui ne se peut pas dire.

Mais quoique nous ne voyions pas moyen de soutenir ces 18 ans, il semble neanmoins qu'il n'y en faut pas ajouter beaucoup.]Car ce que veut Boll.p.265.§5. dire Heliodore son Abbé, c'est qu'il s'étonne qu'il veuille faire une si grande penitence en un âge où il ne pouvoit pas avoir encore commis de grands pechez. *Nondum duodeviginti annos natus es; & quæ tandem habes peccata?* [Ainsi il semble qu'il faut s'arrester aux 13 ans, qui sont la leçon ordinaire de la vie latine, & dire qu'il avoit envi-

ron 22 ou 23 ans, lorsqu'on luy osta sa corde, C'est un âge où l'on peut avoir commis de grands pechez : Mais il estoit dans ce monastere depuis l'âge de 15 ans. Il y a de la difficulté à croire Boll.p.269.§5. qu'un enfant de 13 ans l'ait pu s'accoutumer à ne manger qu'une fois la semaine, comme la vie latine le dit de sa retraite sous Timothée. [Mais elle confond cette premiere retraite avec la seconde sous Heliodore. *V. la note* 3. Thodoret qui les distingue ne met ce grand jeûne que dans la seconde, où il entra deux ans aprés : & il ne dit point qu'il l'ait pratiqué dés qu'il y entra. S'il s'est donc retiré à l'age de 13 ans en l'an 401, selon la note precedente, il doit estre né vers l'an 388.]

NOTE VI.

Pour la page 359.§7.

S'il y avoit 15 lieuës de la colonne du Saint à Antioche.

[Je ne sçay s'il n'y a point de faute] 'dans ce que dit Evagre, que la Eva.l.1.c.14. p.272.b. montagne où mourut S. Symeon, estoit à 300 stades d'Antioche, [c'est à dire à 15 lieuës communes. Car on voit dans le texte § 19, qu'Antoine ne s'apperceut de la mort du Saint que le troisieme jour d'aprés, & apparemment mesme ce fut fort tard.] 'Il en envoya Boll.5.jan.p. 281.§27. avertir l'Evesque d'Antioche, & Ardabure, qui vinrent tous deux avec six mille personnes au moins. 'Quand ils 27.28. furent arrivez on descendit le corps, on prepara les funerailles ; & il estoit tout prest à mettre dans le cercueil dés le 4[e] jour aprés sa mort. [Je ne conçois pas que cela soit possible, s'il y avoit 15 lieuës de là à Antioche.] 'Il est dit p.273.§30. que tout le peuple d'Antioche courut à luy dans un tremblement. 'L'histoire Anal.g.p.64. originale de S. Euthyme porte que l'Imperatrice Eudocie envoya de Palestine à Antioche vers S. Symeon. 'Il est tou- Boll.p.265.§9.|274.§31. jours certain qu'entre sa montagne & Antioche, on passoit par un village qui estoit environ à cinq mille de la ville.

NOTE VII.

Pour la page 351.§8.

De ses differentes colonnes, & du temps qu'il a passé sur chacune.

[Les auteurs ne s'accordent pas sur le nombre, ni sur la hauteur des colonnes de S. Symeon, ni sur le temps qu'il a passé sur chacune.] 'Theodoret conte Thdrt.v.P.c. 26.p.882.b. quatre colonnes jusque vers l'an 440, une de six coudées [ou 9 pieds de haut,] une de 12 coudées, une de 22, & une de 36. 'Metaphraste & Cedrene qui le co- Boll.5.jan.p. 276.§39|Cedr. p.340.b. pient, ont les mesmes nombres. [Ainsi il n'y a pas lieu de soupçonner que son texte soit corrompu.] 'On le peut ac- Boll.p.270.§10. corder pour le nombre des colonnes, avec la vie latine du Saint, qui met une premiere colonne de quatre coudées ; une seconde de 12, un troisieme de 20, '& une quatrieme de 30.'Elle y §11. §16. en ajoute une cinquieme de 40 coudées, sur laquelle il passa 16 ans. [Ainsi elle n'aura esté faite qu'en 444 ; aprés que Theodoret eut écrit.] 'Antoine ne parle p.265.§.10. que de deux colonnes, l'une de 4 coudées, l'autre de 40. 'Evagre marque en Eva.l.1.c.13. p.271.a.b. general plusieurs petites colonnes, & une derniere de 40 coudées. 'Il assure c.14.p.272.b. c. avoir vu luy mesme cette colonne de 40 coudées.

[Il semble donc necessaire de demeurer d'accord que cette derniere avoit effectivement 40 coudées ou 60 pieds de haut, soit qu'elle n'ait esté faite que aprés l'écrit de Theodoret, soit que ce soit celle à qui il donne seulement 36 coudées, parcequ'elle n'en avoit pas tout à fait 40. Mais la premiere solution est la plus facile.] '& les 15 ou 16 ans Boll.p.265.§ 2c|272.§16. qu'il y passa seulement, selon Antoine & la vie latine, [demandent qu'on s'y arreste. Pour la hauteur des quatre premieres colonnes, j'aimerois mieux suivre Theodoret, dont le texte est autorisé par Cedrene & par Metaphraste.] 'Antoine dit que le Saint passa 47 Boll.5.jan.p. 281.§25|273.§31.

ans sur diverses colonnes. [Je ne sçay s'il ne faudroit point lire 37 pour l'accorder avec Evagre,] Evag.l.1.c.13.p.271.a.b. qui le fait demeurer sept ans sur les petites colonnes, & 30 sur celle de 40 coudées. [Ce nombre de 37 s'accorde aussi fort aisément avec Theodoret, ce qui seroit difficile de celui de 47.] Boll.3.jan.p.140.§ 26. 'La vie de Ste Genevieve dit qu'il avoit esté prés de 40 ans sur une colonne. 5.jan.p.270.271.§10.11.16. 'La vie latine du Saint marque en particulier combien il a vécu sur chaque colonne: & tous ces nombres ensemble font celui de 48 ans selon le texte, & de 53 ou de 80 selon les diverses leçons.

[Ainsi quoiqu'on ne puisse rien dire d'assuré sur ce sujet, il semble neanmoins assez probable qu'il est monté p.270.§10. sur la premiere colonne l'an 423,] qu'il y a passé quatre ans, & trois sur la seconde, Evag.p.271.a.b. 'selon ce que dit Evagre, qu'il a vécu sept ans sur les petites colonnes. Mais pour ce qu'il ajoute qu'il en a passé 30 sur la grande de 40 coudées, [nous croyons le devoir entendre de celle-ci, & des deux autres plus grandes. Il aura donc passé dix ans sur celle de 22 coudées, depuis 430 jusqu'à 440,] Boll.p.270.§21. 'quatre sur celle de 30 [ou 36,] a p.265.§10| 271.§16. a& 15 ou 16 sur celle de 40, [depuis 444 jusques au mois de janvier 460.

Nous parlerons de ces colonnes comme estant differentes les unes des autres, de mesme que les auteurs en parlent d'ordinaire. Il se peut faire neanmoins que ce n'estoit qu'un mesme colonne que l'on haussoit de plus en plus.] p.266.§14. 'Et Antoine semble favoriser ce sens en un endroit. [Mais la chose n'est pas de grande importance.]

NOTE VIII.

Pour la page 371.§12.

Sur un miracle du Saint.

Bol.5.jan.p.266.§12. 'Antoine raporte entre les miracles de S. Symeon, que quelques personnes ayant rencontré une biche qui estoit pleine, l'un d'eux la conjura par la vertu du Saint de s'arrester, afin qu'il la prist. La biche s'estant arrestée, ils la tuerent, la mangerent, mais demeurerent muets, jusqu'à ce qu'ils fussent enfin gueris par le Saint. [On suppose visiblement que ces personnes avoient peché en tuant & mangeant cette biche.] 'La vie latine qui raporte la mesme histoire avec plus de particularitez, p.271.§.19. les accuse d'une grande iniquité, & mesme d'une temerité tres impie. 'Cependant on ne voit pas bien quelle p.272.a. estoit leur faute, à moins qu'il n'y eust des circonstances qui ne sont pas exprimées, [& qui auroient dû l'estre. Si ces personnes avoient d'ailleurs de quoy se nourrir, on peut dire qu'ils ont abusé de la puissance de Dieu, & de celle qu'il donne à ses Saints.]

NOTE IX.

Pour la page 377.§14.

Si ce fut un fils ou une fille qu'il obtint à la Princesse des Sarrazins.

'Antoine dit que ce fut une fille que la Reine des Sarrazins obtint par les Boll.5.jan.p.267.§19. prieres de S. Symeon, [& non un fils, comme le dit Theodoret. On pourroit croire qu'aprés avoir eu d'abord un fils, elle auroit ensuite eu une fille, qui se seroit trouvée muette, comme le dit Antoine; de quoy Theodoret ne dit rien :] 'ou que de deux Princesses p.273.§30.31. Sarrazines, l'une auroit obtenu un fils, & l'autre une fille. Et c'est le sentiment de Metaphraste, qui fait de ces deux recits deux histoires differentes. [Mais il est plus naturel de croire qu'Antoine ou son traducteur s'est trompé, & a pris un fils pour une fille.] La vie latine du Saint [qui copie d'ordinaire Antoine,] 'dit comme Theodoret que c'estoit p.272.§26. un fils.

NOTE X.

Pour la page 382.§16.

Que le Saint a eu deux ulceres; l'un au pied, l'autre à la cuisse.

[Nous avons cru qu'il estoit plus à

Boll.5.jan.p. 286.§ 14. propos de distinguer] 'l'ulcere de la cuisse dont parle Antoine, arrivé à S. Symeon aprés que le demon eut tasché Thdrt.v.P.c. 26.p.887.a. de le tromper &c. 'de celui dont parle Theodoret qui estoit au pied. [Car outre la diversité des endroits, les causes en sont toutes differentes. Et Theodoret ne dit point que le Saint fust obligé de demeurer sur un seul pied; ce qui estoit une chose trop visible, & trop importante, pour qu'il pust l'ignorer, ou oublier de la remarquer.] 'Il parle mesme de ce qu'il en dit comme d'une chose peu connuë, & qu'il n'avoit sceuë Boll.p.271.a. que par l'occasion qu'il raporte. 'Une vie du Saint dit mesme qu'il ne demeura sur un pied que la derniere année de sa vie, qui est l'an 459. [Et c'est déja une chose assez surprenante qu'il ait pu demeurer un an dans un état si violent, Thdrt.p.887. a. sans l'étendre à 20 ans & plus,] 'puisque Theodoret dit en 440, que le Saint portoit déja depuis long-temps l'ulcere dont il parle.

NOTE XI.

Pour la page 383.§ 16.

Qu'on peut mettre sa mort le premier Janvier 460.

[Il est certain que S. Symeon vivoit encore l'an 458, lorsqu'il répondit à Eva.l.2.c.13. p.271.b. l'Empereur Leon.] 'Il mourut lorsque Martyre estoit Evesque d'Antioche, [& il ne le fut qu'à la fin de 459. *V. S. Leon* § 169. Cela se raporte assez bien] à Thphn.p.96. d|Cedr.p.348. a|340.c. Theophane & à Cedrene, qui mettent cette mort en la quatrieme année de Leon, [commencée le 7 fevrier 460.] Mais leur témoignage seroit plus considerable, si Theophane ne joignoit pas la mort de S. Symeon à celle de Juvenal de Jerusalem arrivée dés 458. Nous ne pouvons pas neanmoins nous eloigner de ce temps là,] 'puisque la vie de Boll.14.feb.p. 780.§ 5. S. Auxent dit que S. Symeon mourut dés les premieres années de Leon.

Sur.22.dec.p. 223.§ 14.15. a § 16. 'Aussitost aprés sa mort, S. Daniel monta sur une colonne, a& Gennade avoit déja succedé à Anatole de Constantinople, [mort vers le milieu 458. *V. S. Leon* § 169.] 'Il y avoit alors neuf ans § 13. que S. Daniel estoit à Constantinople, 'où il estoit venu lorsqu'Anatole estoit § 11. Evesque, [en 450 au plustost,] & apparemment en 452. *V. S. Daniel*. 'Saint § 7. 8. § 21. Daniel avoit déja passé quelque temps sur sa colonne, lorsqu'Eudoxie delivrée depuis peu de sa captivité d'Afrique, le vint visiter: [& elle revint d'Afrique en 462. Ainsi ne pouvant pas mettre la mort de Saint Symeon avant l'an 460, nous ne croyons pas aussi la pouvoir mettre plustard qu'en 461, sans nous arrester] 'à la chronique d'Alexandrie, Chr.Al p.742. qui dit qu'il mourut en 464.

'Les Latins font sa feste dés le temps Boll.5 jan.p. 261.§ 1.2 d'Usuard. Mais les Grecs la font le premier de septembre. [Ainsi je pense qu'on ne peut rien conclure du jour de sa mort.] 'Il apparut à S. Auxent durant 14.feb.p.780. c.d. qu'il veilloit, & qu'il prioit la nuit du samedi au dimanche: Et Saint Auxent semble avoir cru que c'estoit l'heure de sa mort, *ejus anima non est dedignata me prætereuns salutare*. 'Mais on voit 5.jan.p.263. §|273.§ 32. clairement par sa vie qu'il mourut le vendredi, quoiqu'on ne s'en soit aperceu que le dimanche vers l'heure de None. [Le 5 janvier estoit un vendredi en 462, & le premier de septembre en 461.] 'S'il est vray que l'ulcere qui p.271.a. l'obligea de passer la derniere année de sa vie sur un pied, luy soit venu durant le froid, comme le dit un de ses historiens, [il y a apparence qu'il mourut durant l'hiver, plutost que le premier de septembre.

Il nous paroist neanmoins difficile d'étendre sa vie jusqu'au 5 janvier 462. Mais peut-estre que l'Eglise d'Antioche que les Latins auront suivie, aura fait sa feste le cinq de janvier, parceque c'estoit le jour que son corps y fut apporté. Car il paroist que ce fut le mardi d'aprés que le Saint fut mort. Et le 5 janvier estoit le mardi en 460. Ainsi le

Saint sera mort le premier jour de la mesme année. Cela s'accorde fort bien avec ce que nous avons vu qu'il n'a vécu que 19 ou 29 ans sur ses deux plus hautes colonnes, & qu'il estoit déja sur celle de 30 ou 36 coudées, lorsque Theodoret écrivoit son histoire vers l'an 440. Nous avons donc mieux aimé nous tenir à ce dernier sentiment, & le suivre dans la chronologie de la vie du Saint, sans vouloir rien assurer en cela, sinon qu'on ne peut pas mettre sa mort plutost ni beaucoup aprés.]

NOTE XII.

Pour la page 183.§ 16.

En quel jour on s'apperceut de sa mort.

Boll.5.jan.p.268.§ 25.

Antoine dit que le second jour il monta sur la colonne, & reconnut que le Saint estoit mort. [Ce second jour se raporte peut-estre à ce qu'il avoit dit auparavant.] Car on croit qu'il y a quelque chose de passé en cet endroit. [Et d'ailleurs le dimanche se peut aussi bien appeller le second jour d'aprés le vendredi que le troisieme. Quoy qu'il en soit, nous avons cru devoir expliquer cet endroit, qui est obscur dans Antoine, par la vie latine où il est fort clair.]

p.269.n.b.

NOTES SUR SAINT MAXIME DE DIÉS.

NOTE I.

Pour la page 392.

Correction dans l'homelie de Fauste sur ce Saint.

Emes.h.34.p.92.d.

DANS l'homelie que Fauste a faite sur S. Maxime son predecesseur, il semble y avoir quelque chose de défectueux avant ces paroles, *Qui tabernaculum illud &c.* Car elles ne se lient point avec celles qui precedent. Mais il vaut mieux dire qu'il y a visiblement une grande transposition en cet endroit. [Je croy qu'on la peut corriger en mettant aprés, *Tanto magis ingeris desideriis, p. 22. 2, l.19,* ce qui se lit en la page suivante, ligne 13, *Tu erga te fatigas quidem votum &c.* jusqu'à *ex odore cælestis unguenti, p. 93.2, l. 27:* aprés quoy il faut revenir à *Qui tabernaculum illud p.92.2.l.19,* jusqu'à *& im[m]ediam summam duceret, p.93. 2, l.13,* en ajoutant *voluptatem*, ou quelque chose semblable qui y manque; & puis reprendre la suite de l'homelie à *Quid dicam ejus voluntatem, p.93. 2, l.27.* Cela n'empesche pas qu'il ne manque encore quelque chose devant, *Qui tabernaculum illud &c.* Ainsi il faut attendre que quelqu'un ait consulté les manuscrits pour rendre cet endroit tout à fait correct.]

NOTE II.

Pour la page 393.

Sur le lieu de la naissance de S. Maxime.

Leri.t.2.p.121.

Barrali dit que le lieu de Decomer où naquit S. Maxime, est celui qu'on appelle aujourd'hui Chasteau-Redon prés de Digne. [Et veritablement, selon Dyname auteur de sa vie, il semble que son pays fust au moins hors du diocese de Riés,] puisqu'il dit que le Saint demanda permission à son peuple pour y aller voir ses parens. Neanmoins estant mort en ce lieu, on le raporta à Riés, [sans que l'on voie que ceux du lieu aient fait aucun effort pour retenir son corps, comme ils eussent fait ce semble si c'eust esté dans une autre province, ou un autre diocese.] Et il est indubitable, selon Fauste, que la ville de Riés estoit sa patrie,[a] & luy avoit donné la naissance. [De sorte qu'on ne peut douter ce semble qu'il ne soit né au moins dans le diocese & le territoire qui en dependoit.

Sur.27.nov.p.613.§ 11.

Emes.h.34.p.90.d|91.a.&c.92.p.a 93.d.

Il pouvoit neanmoins estre d'une famille de Riés, attachée mesme au corps de ville, comme ceux qu'on appelloit Decurions, mais qui avoit neanmoins du bien dans le territoire de celle de Digne. Il est aisé que son pere fust de

Riés, & sa mere de Digne, & qu'elle fust accouchée de luy par rencontre chez ses parens propres.]Le diocese de Riés n'est mesme eloigné en quelques endroits de la ville de Digne que de trois lieués: [& ainsi Chasteau-Redon pourroit estre assez prés de Digne, & neanmoins dans le diocese de Riés. Je ne le trouve point dans la carte de Sanson. Pour la permission que le Saint demanda d'y aller voir ses parens, elle n'oblige point absolument à croire que ce lieu ne fust pas de son diocese.]

Pour la page 335.

NOTE III.

Que c'est de Frejus qu'on a voulu faire S. Maxime Evesque en 432.

[On convient que S.Maxime fut fait Evesque de Riés vers la fin de 433.'Peu de temps auparavant, *non post longum tempus*,[& ainsi vers l'an 432,]on l'avoit voulu faire Evesque d'une autre ville, qui estoit la plus proche de son desert, dit Fauste, & qui estoit entre celle de de Riés & l'isle de Lerins.[Il n'y a point de ville episcopale sur le chemin de Riés à Lerins; mais pour aller de l'une à l'autre, on ne passe que sur le diocese de Frejus, & il en faut traverser une bonne partie. On voit mesme par la table de Peutinger, que le chemin Romain de Riés à Antibe, & par consequent à Lerins, qui est entre deux, passoit par Frejus. Ainsi quoique Lerins soit encore plus prés d'Antibe que de Frejus, je ne croy pas neanmoins qu'on puisse douter que Fauste n'entende celle-ci, qui estoit la plus proche de Lerins, non par elle mesme, mais par son territoire,]dans lequel il est certain que cette isle estoit comprise en ce temps là.'Aussi Fauste ajoute que cette Eglise demandoit Saint Maxime pour Evesque comme un membre, & un habitant de son diocese: *Territorii ac finium suorum incolam velut proprium amplectebatur indigenam*.

Emes.h.34.p.92.

Conc.t.4.p.1024.d.

Emes.p.92.1.b.

[Cette ville auroit pu le souhaiter pour Evesque, & marquer mesme son desir durant quelque maladie dangereuse de celui qui l'estoit, & dont il seroit neanmoins gueri. Mais Fauste dit que sur la nouvelle du desir de cette Eglise, il voulut s'enfuir. Il faut donc dire que l'Evesque de Frejus estoit mort, sans quoy il n'avoit rien à craindre. Et la suite le marque encore davantage. Car avant qu'il eust eu le loisir de s'enfuir, plusieurs Evesques arriverent, *adventu insistentium sacerdotum*, avec un grand nombre de Fideles. Il se cacha si bien dans l'isle, qu'on le chercha durant trois jours sans le trouver,]& il evita ainsi l'episcopat. [Je ne voy pas moyen de douter que ces Evesques ne vinssent pour l'ordonner, & qu'ainsi l'Evesque de Frejus ne fust mort. Si on n'eust voulu que l'elire & le declarer son successeur pour quand il seroit mort, ce que nous ne voyons guere avoir esté pratiqué que par Saint Augustin; on le pouvoit faire en son abscence, & sans qu'il y consentist.

14.

Nous croyons devoir établir ce point avec soin. Car si l'Eglise de Frejus estoit vacante vers l'an 432, ce n'a pu estre que par la mort de S. Leonce,]'qui la gouvernoit lorsque S. Honorat vint demeurer à Lerins, & lorsque S. Hilaire prononçoit l'eloge de Saint Honorat, [en 429 ou 430, & par consequent Leonce dont parle Saint Leon en 445, comme du plus ancien Evesque de la province, n'est point celui de Frejus.]En effet Theodore successeur de Saint Leonce de Frejus, est appellé vers l'an 454, *antiquus Abbas & Episcopus*.'Et nous trouvons un Theodore qui signe dans le Concile de Riés en 439, & dans celui d'Orange en 441, immediatement devant S. Maxime. 'Honorat de Marseille les nomme dans le mesme rang, en parlant de la mort de S. Caprais, 'que l'ordre de la vie de S.

Boll.16.jan.p.19.§15.

Conc.t.4.p.1024.d.

t.3.p.1389.c|1451.b.

Leo,t.1.p.710.c.3.

t.2.p.914.a.

Hilaire d'Arles porte naturellement à mettre assez long-temps avant l'an 445.]

Pour la page 396.

NOTE IV.

Sur un endroit obscur de Fauste.

[Fauste donne quelque lieu de croire, que Saint Maxime aprés s'estre caché dans l'isle de Lerins depeur d'estre fait Evesque, trouva moyen d'en sortir, & de s'aller cacher dans le lieu mesme pour lequel on le cherchoit, c'est à dire dans Frejus.] '*Ipse interim locus dedit latebram qui inquirendi intulerat causam*. [Mais je pense que cela marque plutost le monastere de Lerins, dont la reputation faisoit qu'on y venoit chercher des Evesques. Cela donne quelque sens aux paroles obscures qui suivent, *& qui collatos expendebat ad gratiam*. Il y a apparemment quelque faute dans le mot *collatos*.] Emel.h.34.p. 22.2.2.



NOTES SUR S. RUSTIQUE DE NARBONE.

Pour la page 401.

NOTE I.

Si c'est celui à qui S. Jerome a écrit.

Sal.n.p.410 | Leo,n.p.781.4.

MONSIEUR Baluze, & le Pere Quesnel ne doutent pas que le moine Rustique à qui S. Jerome écrit son epistre 4, ne soit le celebre Evesque de Narbone, qui peut avoir esté ordonné en l'an 430, *V.la note 2*, parcequ'on voit qu'il avoit esté Prestre & moine à Marseille. Mais on voit en mesme temps qu'il estoit fils d'un Bonose, & de la sœur d'Arator aussi Evesques; [de quoy S. Jerome ne dit rien: & on peut assurer, ce me semble, que s'il l'avoit sçu, il n'auroit jamais oublié de le remarquer. De sorte que si c'est le mesme Rustique, il faut dire que S. Jerome ne connoissoit pas son pere ni son oncle. Mais il pouvoit aussi ne les pas connoistre, s'il ne savoit de Rustique que ce que Rustique mesme luy en avoit mandé, & si Rustique s'estoit contenté de luy marquer l'état present où il estoit, pour avoir ses avis sur la maniere dont il se devoit conduire; à quoy son pere & son oncle déja morts ne servoient de rien.]

Gall.chr.t.1. p.716.a.c.

'Le Gallia Christiana 'ne marque point de Bonose ni d'Arator qui puissent estre le pere ni l'oncle de Rustique. Car pour Bonose qu'il met Evesque de Treves avant Britton, sans en rien dire davantage, l'estoit dés 374. [Ainsi Rustique à qui S. Jerome parle comme à un jeune homme, auroit eu 36 ans au moins en 410.]

Pour la page 401.

NOTE II.

S'il avoit quitté son bien.

'S. Jerome en finissant l'epistre 4 à Rustique, l'exhorte s'il avoit du bien de le vendre, & de le distribuer aux pauvres; & s'il n'en avoit pas, de s'en estimer d'autant plus heureux. [Je ne voy pas bien comment cela s'accorde avec ce qu'il avoit dit au commencement,] 'que Rustique avoit commencé à estre moine en renonçant à son bien, *rei familiari*; à moins qu'il ne l'ait dit en supposant qu'il l'avoit fait, parcequ'il l'avoit dû faire, & en mettant *cœpisti* pour *cœpisse debuisti*. Hier.ep.4.p. 41.d. | p.44.c.

Pour la page 403.

NOTE III.

Temps de l'ordination du Saint.

'Mr Baluze qui croit que S. Rustique fut ordonné Evesque de Narbone le 3 d'octobre en l'an 430, se fonde sur l'inscription d'une eglise de Narbone datée de la 19e année de son pontificat, *anno quarto Consule Valentiniano Augusto sextum*: ce qu'il explique de la quatrieme année du VI. Con- Sal.n.p.409. 410.

sulat de Valentinien qui est l'an 448, en contant l'année mesme du Consulat pour la premiere. [Il n'est pas extraordinaire dans les medailles que l'on qualifiast les Empereurs Consuls pour la troisieme fois, par exemple, depuis leur troisieme Consulat jusqu'au quatrieme. Il est certain que cela s'est fait dans de certain temps. La flaterie pouvoit bien faire mettre la mesme chose dans les inscriptions & dans les actes, en y ajoutant le nombre de l'année depuis leur dernier Consulat. Le Concile d'Ephese date toujours par le Consulat des Empereurs de l'année precedente, & non par les Consuls de l'an 431. Pour les particuliers mesmes, Victor de Tune conte les années 486, 487, & 488, par le Consulat de Longin, quoique les deux dernieres eussent eu leurs Consuls.

Pour savoir si en contant ainsi les années par les Consuls precedens, on comprenoit dans le nombre l'année qu'ils avoient esté Consuls, je voy que Lampade & Oreste ayant esté Consuls en 530, Victor de Tune conte l'an 532 pour la troisieme année non de leur Consulat, comme dans l'inscription de Narbone, mais d'*aprés leur Consulat*: ce qui assurément est encore moins naturel, & aussi moins ordinaire. Il conte de mesme les années d'aprés le Consulat de Basile de l'an 541, où il avoit esté Consul, au lieu que Marcellin les conte de l'an 542. On voit la mesme chose pour Belisaire.]

Leo, t. 2. p. 784. 'Le P. Quesnel donne un autre sens à l'inscription, joignant cet *anno quarto* à ce qui precede, & lisant, *Limen hoc collocatum est anno quarto*, c'est à dire que l'eglise avoit esté achevée la quatrieme année depuis qu'on avoit commencé à la bastir, & dans le VI. Consulat de Valentinien, qui est l'an 445. Ainsi Rustique estant alors dans sa 19e année, doit avoir commencé en 427. [Je ne sçay si cet *anno quarto* sans addition, marquoit assez ce qu'on veut qu'il signifie, & j'en voudrois voir des exemples.] 'Mais de plus, le P. Quesnel avoue que pour parler exactement, il eust fallu mettre *anno quinto*. Car cette inscription est du 29 novembre 445, selon luy: & l'inscription porte qu'on avoit commencé à demolir la vieille eglise le 13 octobre de la 15e année de Rustique, c'est à dire selon luy de l'an 441, & qu'on avoit mis la premiere pierre à la nouvelle 37 jours aprés, c'est à dire le 18 de novembre. [Auroit-on negligé ces onze jours pour faire un conte rond, mais faux, puisque le premier jour de la cinquieme année, n'est plus de la quatrieme? Il eust esté aisé de mettre *post annos quatuor*, qui eust esté veritable. p. 785. 786.

Le 9 d'octobre estoit le dimanche en 427, & le jeudi en 430. Mais l'Eglise de France non plus que celle d'Orient, n'observoit pas alors aussi exactement que la Romaine, de n'ordonner que les dimanches;] 'puisque S. Leon fut obligé de recommander cette observation sur peine mesme de deposition. ep. 10. c. 6 p. 432.

NOTE IV.

Pour la page 407.

Endroit du III. Concile d'Arles corrigé.

'Nous lisons dans la derniere edition des Conciles, que Ravenne en assemblant le Concile d'Arles sur le monastere de Lerins, y convoqua aussi *eos qui in ipsâ insulâ sunt*. [Il faut visiblement *qui ex ipsa &c.*] '& l'entendre, comme le P. Quesnel, des Evesques tirez du monastere de Lerins. 'Ces termes qui les regardoient particulierement, *ad eam gratiam quanunc in vobis est*, marquent assurément l'episcopat: & c'estoit une partie de la lettre qui s'adressoit aux Evesques. [Ravenne n'avoit que faire de mander les moines. C'estoit à Fauste leur Abbé, à amener ceux qu'il jugeroit à propos.] Conc. t. 4. p. 1024. a. Leo, t. 2. p. 783. 787. Conc. t. 4. p. 1024. b. p. 1023. c

NOTES

NOTES SUR SAINT LEON.

Pour la page 915. §1.

NOTE I.

Fables sur son union avec Cassien.

Guesf.a.C. [NOUS ne nous amusons point à] 'tout ce que Guesnay invente de l'union qui estoit entre Saint Leon & Cassien. Leo,n.p.248. 'Pour la Bulle du Pape Benoist, qui porte qu'on tenoit que Saint Leon Pape avoit consacré l'eglise de S. Victor de Marseille à la priere de Cassien, c'est une chose qu'on ne peut pas soûtenir, non plus que plusieurs autres faits marquez par cette Bulle. Car personne n'oseroit dire que S. Leon soit venu en France depuis qu'il fut Pape: Et on ne trouve point qu'il y soit jamais venu qu'en l'an 440, lorsqu'il n'estoit que Diacre; & ainsi il n'avoit point le pouvoir de consacrer des eglises. [Il y avoit mesme déja plusieurs années que Cassien estoit mort.]

Pour la page 916. §2.

NOTE II.

Temps de son election & de son ordination.

[On commence d'ordinaire le pontificat de Sixte III. à la fin d'avril de l'an 432. Il est neanmoins plus probable qu'il n'a commencé que dans les derniers jours de juillet, ou dans le mois d'aoust. *V. S. Celestin n. 3.*] Boll.apr.t.1. p.33.d. 'Le Pontifical donné par Bollandus, dit qu'il gouverna 7 ans & 18 jours. [Ainsi il seroit mort l'an 439 au mois d'aoust. Mais il faut sans doute lire VIII. ans, au lieu de VII. Car Saint Prosper, Marcellin, Anastase, *p.25*, le martyrologe d'Adon,] 28.mars,p. 717.c. '& d'autres luy donnent huit ans. [S. Prosper de l'edition de Scaliger & de Pontac, & Anastase, y ajoutent 19 jours,] qui ne sont point dans le Saint Prosper du P. Labbe. [Ainsi Sixte a vécu jusqu'en l'an 440, auquel S. Prosper & Marcellin mettent l'ordination de S. Leon son successeur, & il est mort vers le milieu ou la fin d'aoust, & non le 28 de mars,] Conc.t.3.p. 1259.a. 'comme le portent quelques copies d'Anastase, a Boll.28. mais p.717.c. [a] & auquel sa feste est marquée dans divers martyrologes, dont le plus ancien paroist estre celui d'Adon. [Car Bede, Usuard, Vandelbert, ceux de S. Jerome & de Florentinius, n'en parlent point ce jour là, ni apparemment en aucun autre, puisque Bollandus ne dit point qu'on mette sa feste en aucun autre jour.]

Leo,n.p.253. 254. 'Quelques uns écrivent que S. Prosper met dans sa chronique la mort de Sixte le premier d'avril. [Je ne le trouve point ni dans l'edition de Basle en 1566, ni dans celle de Scaliger, ni dans celle du Pere Labbe, ni dans celle de Pontac, qui ne marque pas mesme que cela se lise dans aucune edition, ni dans aucun manuscrit.]

Boll.11.apr.p 16.§10. 'Comme les Pontificaux disent que le siege vaqua 22 jours aprés la mort de Sixte, Bollandus veut que ces 22 jours finissent par l'election de S. Leon, ensuite de laquelle il y eut encore, dit-il, plus de 40 jours jusqu'à son ordination, parcequ'il fallut l'aller querir dans les Gaules. [Ainsi le siege auroit vaqué plus de 62 jours.] Prosf.an. 441. 'Neanmoins S. Prosper dit, non qu'on eust attendu Saint Leon plus de 40 jours, mais que l'Eglise Romaine fut plus de 40 jours sans Evesque. [ce qui comprend visiblement tout le temps depuis la mort de Sixte jusqu'à l'ordination, ou au moins jusqu'à l'arrivée de Saint Leon. Ainsi il faut abandonner les Pontificaux, n'y ayant pas moyen de dire que S. Leon ne fut elu que 22 jours aprés la mort de Sixte, & que dans les 18 ou 20 jours

suivans; on le rappella des Gaules par Boll.p.16.§10. une deputation publique:]& puisque cette deputation seule ne demande guere moins de 40 jours, [il faut dire qu'il fut elu aussi-tost aprés la mort de Sixte.

Nous verrons dans la note 72, qu'il est mort apparemment le 10 novembre 461, aprés avoir gouverné 21 an, un mois, & 13 jours. Ainsi il faut commencer son pontificat vers le 28 de septembre, & sans doute le 29, qui estoit le dimanche. Par ce moyen S. Sixte sera mort le 20 d'aoust, ou peu de jours auparavant, c'est à dire le 18, en mettant son ordination le dimanche 31 juillet 432.]

pont.p.63. 'Papebrok met son ordination le 7 d'aoust, & sa mort le 24 ou 25 juillet, en ne luy donnant pas huit ans entiers d'episcopat, p.64. 'pour mettre l'election de S. Leon le 28 de juillet, son ordination le 8 septembre, & sa mort le 30 octobre, auquel sa feste est marquée dans un manuscrit, & luy donnant 21 an, un p.65.a. mois, '& 23 jours formez des 13 & des 10 qui se lisent dans les manuscrits. [S'il falloit mettre sa mort le 30 d'octobre à cause d'un seul manuscrit, en abandonnant ceux qui la mettent le 10 de novembre, & mettre 23 jours au lieu de 13, on pourroit croire qu'on a conté son pontificat, non du jour de son ordination, mais de celui de son election, & differer ainsi de quelques jours l'ordination ou l'election, & la mort de Sixte III. son predecesseur. Car il pourroit n'avoir esté ordonné que vers la mi-aoust, & estre mort ainsi les premiers jours de septembre: ce qui fera mettre l'ordination de S. Leon le di- Leo.ep.16.c.7.p.466. manche 12 d'octobre.]Mais le Concile qu'il tenoit tous les ans le 29 de septembre, [donne grand lieu de croire que l'autre opinion est la veritable;] t.1.2.p.103.105. 'surtout estant certain qu'il assembloit beaucoup d'Evesques pour le jour de son ordination.

NOTE III. [Pour la page 431.§7.]

S'il faut rejetter l'epistre 7, ou la 14.

Leo.n.p.806. 2.a|807.2. 'Le P. Quesnel croit que l'epistre 7 de S. Leon, adressée à Septime d'Altino, est une piece supposée. Il en allegue diverses raisons, dont la premiere & la principale est qu'elle est toute semblable à la 14, quoiqu'écrite en un autre temps, & sur un sujet different. Car il n'est pas extraordinaire qu'ayant à écrire en mesme temps à diverses personnes sur le mesme sujet, on se serve des mesmes termes. Mais il est difficile de croire qu'un Evesque eloquent comme S. Leon, ait fait servir une mesme piece en des temps, & sur des sujets differens. Or la 14 estant trop autorisée, dit-il, pour en douter, puisqu'elle se lit dans la collection de Denys le Petit, dans celle de Cresconius, & dans divers anciens manuscrits; le soupçon de faux tombe necessairement sur la 7.e qui nous vient de la collection d'Isidore.

[Je ne voy pas qu'il soit bien assuré que l'epistre 7. soit écrite en 444, trois ans avant la 14, comme le veut le Pere Quesnel. Car cela n'est fondé que sur ce que nous trouvons que Saint Leon agissoit en 444 contre les Pelagiens, contre lesquels cette lettre 7.e est écrite. Mais il peut avoir agi en 444 contre quelques Pelagiens, & en 447 contre d'autres. Ainsi cette raison n'est pas forte. Mais la difference du sujet est visible, la 7.e estant certainement contre les Pelagiens, & la 14 contre des heretiques & des schismatiques qui rebattizoient; ce qu'on n'a jamais dit des Pelagiens: & je ne croy pas non plus qu'on les ait jamais traitez de schismatiques.

Ce qui semble d'une part infirmer cette raison, c'est que la fin de la 14 est tout à fait semblable à la fin de la 6, dont le P. Quesnel ne conteste point la verité, & qui neanmoins est écrite

contre les Pelagiens, de mesme que la 7e.]'On remarque mesme qu'il n'est pas extraordinaire à S. Leon de se copier,[non plus qu'à S. Ambroise. Mais d'un autre costé la 6e & la 7e, si elle est veritable, sont écrites en mesme temps, & par consequent en 447, comme la 14e. Or la 6e & la 14e sont toutes deux écrites à l'Evesque d'Aquilée. Ainsi il se trouvera que Saint Leon aura écrit deux lettres en mesme temps à la mesme personne, & aura repeté dans l'une six lignes de l'autre. Cela est-il bien probable?]

Du Pin, t. 4. p. 311.

'Le P. Quesnel objecte encore contre la lettre 7e, le terme de metropolitain de la Venetie, & il pretend que l'usage ancien est de joindre la Venetie à l'Istrie, ou de nommer l'Istrie seule. [Cependant si la Venetie & l'Istrie estoient deux provinces jointes ensemble, ou la mesme province qui avoit ces deux noms, je ne voy rien qui empesche de nommer quelquefois la Venetie seule, aussi-bien que l'Istrie.]'Et en effet, c'est ce que fait S. Ambroise en deux endroits, où il le met au plurier, 'ce que Rivet dit estre plus rare. [a]Le Concile de Rome en 501, fait la mesme chose. [b] Mr Du Pin soûtient[contre Rivet,] qu'on ne trouve nulle part *Venetia* au singulier. 'Cependant dans la Notice on lit *Consulares per Italias octo, Venetia & Istria, Piceni &c.* '*Provincia, Italia, Venetia, Æmilia, Piceni &c.* [Ce dernier endroit nous fait voir de plus que le mot de Venetie l'emportoit alors quelquefois sur celui d'Istrie, & qu'il se mettoit mesme quelquefois seul. C'estoit fort peu avant S. Leon.]

Leo, n. 806. 2.

Amb. ep. 7. 2. 25. p. 201. d| 237. c.

Riv. cri. l. 3. c. 17. p. 313.

a Conc. t. 4. p. 1333. 1. b.

b Du Pin, p. 313.

Notit. c. 34. p. 58.

c. 35. p. 60.

'Le Pere Quesnel remarque encore que dans la 7e l'Evesque d'Aquilée est menacé de deposition; ce qu'il trouve ne pas convenir au style, & au temps de S. Leon. [Neanmoins les menaces de sa colere, qu'on voit dans la 6e & la 14e, ne signifient guere moins:]'Et il pretend faire grace à S. Hilaire d'Arles de ne le pas deposer, [quoique le siege d'Arles ne fust pas alors moins considerable que celui d'Aquilée, sans parler des avantages de la personne de Saint Hilaire.

Leo, n. p. 807. § 3.

ep. 10. c. 7. p. 41.

La quatrieme raison de P. Quesnel n'est rien, & nous avons joint la cinquieme à la premiere, qui seule, ce me semble, peut faire de la difficulté. Mais je croy que si cette difficulté n'est pas assez forte pour rejetter absolument la lettre 7e, elle peut au moins nous la rendre suspecte & douteuse;]'à moins qu'on ne veuille entrer dans le sentiment de Mr Antelmi, qui soûtient la 7e vraie, & la 14e fausse. Il en allegue bien des raisons; qu'il a cru devoir emporter tout le monde, tant elles luy ont paru convaincantes. 'Cependant Mr du Pin qui ne juge pas celles du P. Quesnel entierement decisives, dit que s'il falloit necessairement rejetter l'une des deux lettres, il ne seroit pas difficulté de se declarer en faveur de la 14e. [En effet, Mr Antelmi qui s'étend beaucoup à former des difficultez contre cette lettre, ne répond rien aux autoritez qui l'appuient, quoiqu'elles soient fort considerables, & n'en parle seulement pas, comme si son interest estoit de rejetter cette lettre, & non pas de trouver la verité,]

Ante. ep. L. p. 301.

Du Pin, t. 4. p. 312.

Mais il est vray que si cette lettre estoit moins autorisée, il me paroistroit y avoir plus de raison de la rejetter que la settieme. Elle est assurément plus embarassée, & se suit moins. L'article de la rebaptization brouille, & je ne sçay s'il n'y a point sujet de craindre qu'on y ait ajouté cet endroit & quelques autres pour faire une regle generale à l'égard de tous les heretiques, de ce que S. Leon n'avoit dit qu'à l'égard des Pelagiens. La conclusion repetée de l'epistre 6e au mesme Evesque, est assurément quelque chose de fascheux. Quoy qu'il en soit, nous n'osons

rejetter ni l'une ni l'autre, jusques à ce que quelque nouvelle lumiere nous y oblige. [C'est ce me semble le parti que prend Mr du Pin]aprés le Cardinal Noris, qui croit que toutes ces lettres sont écrites en 447 contre les Pelagiens; [& je pense qu'en les supposant toutes vraies, c'est ce qu'il y a de plus probable.]

Nor. h. P. l. 2. c. 12. p. 198.

NOTE IV.

Pour la page 444. § 13.

Que l'epistre 12 n'est écrite apparemment qu'aprés la 13, & aprés l'an 445.

Leo, n. p. 817.

Le P. Quesnel croit que la lettre de Saint Leon à Anastase de Thessalonique sur l'affaire d'Attique de Nicople, & qu'il met la 12, est celle dont il parle dans la 13 du 5 janvier 446, & qu'ainsi cette 12 qui n'est point datée, est écrite vers la fin de 445. [Neanmoins j'ay peine à croire qu'on la doive mettre sitost.] 'Car S. Leon qui n'avoit donné la qualité de Vicaire à Anastase que le 12 janvier 444, 'luy avoit depuis écrit diverses fois avant cette lettre 12. 'Anastase avoit fait plusieurs choses qui n'avoient pas fort plu à Saint Leon, '& quelques autres qui donnoient sujet de se plaindre qu'il abusoit de son pouvoir; '& ce ne fut qu'aprés bien des experiences de sa mauvaise conduite, que S. Leon crut devoit donner par son epistre 12, quelques bornes à son pouvoir, depeur qu'il n'en abusast.[Je ne croy pas qu'un an ou 18 mois suffisent pour cela,

ep. 6. p. 419. — ep. 12. c. 1. p. 438. — p. 440. — p. 440 | c. 11. p. 443. — c. 1. p. 440.

Il semble aussi que S. Leon dans sa 13 lettre auroit dû dire quelque chose de l'affaire d'Attique, & des autres plaintes que les Evesques d'Illyrie faisoient contre Anastase.]'Le P. Quesnel marque plusieurs choses dans la lettre 12, qui ont quelque raport a ce qui est dit dans la 12. [Mais ce sont des choses que S. Leon a pu dire plusieurs fois.] Il y a mesme quelque difference à l'égard des Evesques qui se devoient trouver au Concile general de l'Illyrie. 'Car la treizieme dit qu'il suffira qu'il s'y en trouve deux ou trois de chaque province, '& la 12 en marque deux precisément, qui seront choisis par le metropolitain, & qui ne pourront estre retenus plus de 15 jours audelà du terme marqué. [Je ne sçay pourquoi S. Leon écrivant en mesme temps aux metropolitains d'Illyrie, selon la supposition du Pere Quesnel, auroit omis ces conditions qui leur estoient favorables.]

n. p. 817. a. — ep. 13. c. 2. p. 445. — ep. 12. c. 10. p. 443.

NOTE V.

Pour la page 447. § 15.

Sur l'eloignement de Pulquerie.

[Nous raportons ce que Theophane dit de l'eloignement de Pulquerie, sans pretendre aucunement en répondre. Car il n'y a guere d'apparence]'qu'on pretendist obliger S. Flavien de l'ordonner Diaconisse malgré elle: Aussi Theophane dit que Chrysaphe faisoit entendre à Theodose qu'elle le vouloit. Il pretendoit qu'elle le vouloit pour embrasser la virginité; [& il y avoit plus de 30 ans qu'elle en faisoit une profession publique. Quand elle eust esté Diaconisse, cela l'empeschoit-il de se méler des affaires ? Puisque tout le but de l'intrigue estoit de l'en eloigner,]pourquoi se fascha-t-on si fort contre Flavien, de ce qu'il luy avoit donné occasion de s'en eloigner elle mesme ? 'On veut que Theodose agisse simplement, trompé par l'intrigue des autres: '& puis on le fait aussi entrer en colere contre Flavien, parce-qu'il a decouvert le mystere.

Thphn. p. 85. b. — c. — b. — c.

[Ce qui est plus étrange & plus visiblement fabuleux,] 'c'est qu'on méle à tout cela l'Imperatrice Eudocie, avec Paulin Maistre des Offices. [Et neanmoins nous sommes assurez par la chronique de Marcellin, que Paulin estoit mort dés l'an 440, & qu'en 444, deux ans avant que Flavien fust Evesque, Eudocie estoit déja à Jerusalem.

a. d | Niphr l. 14. c. 47. 5 547. 548.

Thph.p.85. a.b.c. | Nphr.l.14.c. 49.p.554.b. | c.50.p.555.b. | Mar.Chr. Al.

releguée en exil pour le reste de ses jours. [Je ne sçay aussi ce que c'est]que ce grand Chambellan qu'on fait passer de Pulquerie à Eudocie, [comme si c'estoit un sceptre ou un diademe, & la marque assurée du gouvernement.] 'On met sept ans depuis que Pulquerie eut quitté la Cour, sur l'avis de Saint Flavien, jusqu'à ce qu'elle y fut rappellée par Theodose: [& depuis l'ordination de Flavien jusques à la mort de Theodose, on ne peut pas seulement trouver quatre ans entiers.]

'On dit qu'Eudocie passa 29 ans depuis son mariage soumise à Pulquerie comme à sa mere, qu'elle gouverna sept ans toute seule, qu'elle demeura onze ans à Jerusalem, & qu'elle y mourut en la quatrieme année de Leon, [c'est à dire en 460. Elle avoit donc esté mariée en 413, lorsque Theodose n'avoit que 12 à 13 ans.]Et nous savons par l'histoire qu'elle ne fut mariée qu'en 421.

Pour la page 450.§17.

NOTE VI.

Sur les voyages de Saint Turibe.

Bar.447.§1| Leo,n.p.831.c.

'Baronius dit que comme S. Turibe avoit beaucoup de pieté & de science, le zele de la maison de Dieu luy fit entreprendre de visiter toutes les Eglises d'Espagne pour en connoistre l'etat, & remedier autant qu'il pourroit à leurs maux. [Ce que nous mettons dans le texte sur ces voyages, tiré de Turibe mesme, ne se raporte guere à cela: & je ne voy pas cependant quel autre fondement Baronius peut avoir eu de dire ce qu'il avance.]

Pour la page 452.§18.

NOTE VII.

Qu'Idace & Cepone n'estoient point Evesques de Lugo & de Brague.

Leo,n.p.826-828.

'Le P. Quesnel croit qu'Idace & Cepone estoient Evesques de Lugo & de Brague, qu'il croit avoir esté toutes deux metropoles de la Galice. [Je n'examine point si Lugo estoit alors metropole. Je me contente de remarquer que l'un des passages qu'il allegue pour cela, suffit pour montrer qu'Idace le chronologiste n'en estoit pas Evesque, comme il le pretend.]Car on voit par cet endroit qu'Agreste estoit Evesque de Lugo vers l'an 433, '& Idace fut fait Evesque vers l'an 428. Il se nomme Evesque dans sa chronique sur l'an 431, & il montre assez qu'il estoit Evesque de Chiaves. *V. Valentinien III.* § 33. 'Cepone est toujours nommé aprés luy [& ainsi ne peut estre l'Evesque de Brague, premier ou unique metropolitain de la Galice.

p.827.§|Idat. | Idat.praef. | Leo,ep.15.p. 458.459.

Il seroit donc plus aisé de dire qu'Idace estoit Evesque de Brague, & Cepone de Lugo, si on vouloit distinguer cet Idace du chronologiste. Mais le Pere Quesnel n'a pas cru les devoir distinguer. Et veritablement le chronologiste n'auroit pas dû parler plusieurs fois de l'Evesque Idace sans distinction, s'il y en eust eu en mesme temps un autre que luy, & qui eust mesme esté son metropolitain. Mais outre tout cela,]Balcone qui estoit Evesque de Brague en 416, l'estoit encore aprés ce temps-ci. [Ainsi si S. Turibe & S. Leon se sont adressez particulierement à Idace & à Cepone pour remedier aux maux de l'Eglise, c'est qu'ils estoient elevez audessus des autres, non par leur dignité, mais par leur science, leur capacité, leur pieté, & leur zele.]Aussi S. Leon ne les commet pas pour presider au Concile de la Galice, mais seulement pour en presser la convocation.

Aug.t.10.p. 610. | Conc.t.5.p. 837.a. | Leo,ep.15.p. 458.

Pour la page 457.§20.

NOTE VIII.

Sur le Concile de la Galice sous S. Leon.

Bar.447.§16.

'Baronius dit que les anciens monumens, & les nouveaux Espagnols conviennent en ce point, que les Evesques de la Galice tinrent leur Concile, *in*

municipio Selenensi apud Lucensem urbem. [J'avoue que je n'entens point ce que cela signifie. Pour le fond, je ne trouve aucun ancien monument, ni dans Baronius, ni autrepart, qui marque le lieu de ce Concile: & à peine trouve-t-on des preuves obscures & Leo.n.p.817. §1. eloignées qu'il se soit tenu.] 'Le Pere Quesnel marque que quelques uns croient qu'il se tint à Celenes, & ne combat point cette opinion. Il semble Conc.t.2.p.1223.b. mesme la vouloir appuyer, 'par ce qui est dit d'Exuperance de *Gallicia Lucensis conventus, municipii Celenis*. [Mais cet endroit ne parle point du Concile tenu ni à Lugo, ni à Celenes,] Leo.n.p.817. §1. 'à moins qu'on ne prenne ici *conventus* pour un Concile, a p.818.1. [a] au lieu qu'il signifie une subdivision de province, [& l'étenduë du pays qui s'assembloit pour la justice, ou pour d'autres choses en une certaine ville, selon l'usage receu alors en Espagne,] où les cinq grandes provinces estoient divisées *in plures conventus*. Sanf. 'Sanson en marque quatre dans la Galice. [Je croy qu'on les pourroit comparer à nos Presidiaux, ou a nos Generalitez. Je les appelle Audiences, croyant avoir vu qu'on se sert aujourd'hui de ce terme dans l'Espagne. Il y a encore quelque difficulté que nous ne touchons que peu ou point, parce qu'elles sont suffisamment éclaircies dans les notes du P. Quesnel, sur la lettre 15 de S. Leon.]

Pour la page 958. §21.

NOTE IX.

S'il faut dire que l'epistre 17 n'est point de Saint Leon.

Leo.n.p.837. §38. 'Le P. Quesnel allegue plusieurs raisons, pour montrer que l'epistre 17 est une piece supposée, ou qu'au moins elle n'est point de Saint Leon, mais de quelqu'un des Papes du mesme nom p.837.§2. qui l'ont suivi. [Je m'arresterois peu]'à sa seconde raison, que Saint Leon en avoit écrit une autre le veille au mesme Evesque de Sicile. [On voit qu'en plusieurs autres occasions, il écrivoit deux fois en mesme temps aux mesmes personnes, lorsque les sujets estoient differens, quoiqu'il luy fust aisé de les unir, comme à l'Empereur Leon, à Ravenne d'Arles, &c.]

'Sa troisieme raison est, qu'on ne §3. peut pas croire que du temps de Saint Leon deux Evesques de Sicile aient dissipé le bien de leurs Eglises: [Il me semble neanmoins qu'il est assez ordinaire en ce temps là de voir qu'on en accusast des Evesques. Les precautions qu'on a prises bien-tost apres, donnent mesme occasion de le croire, & ont dû empescher que cela ne soit arrivé si aisément dans la suite, comme effectivement cela ne se voit guere aujourd'hui.] 'Pour empescher ce mal, la let- §6. tre ordonne que l'Evesque ne pourra rien donner &c. qu'avec le consentement du Clergé. [Cela prouve-t-il] que cette lettre soit posterieure à celle d'Hilaire, qui veut le consentement du Concile? [J'en infererois plutost le contraire. Car ces sortes de precautions augmentent plutost que de diminuer.]

'Pour sa 4.e raison, que la lettre par- §4. le d'un decret que nous n'avons point, [je ne voy pas pourquoi] un decret fait par deux Eglises, sur un cas qui leur estoit particulier, [auroit dû estre fort celebre, & venir jusques à nous. Et generalement je ne croy pas qu'on puisse rendre raison pourquoi une piece se conserve, & l'autre ne se conserve pas.]

'La 5.e raison est plus considerable, p.838. qui est que les Papes suivans qui ont traité la mesme matiere de l'alienation des biens Ecclesiastiques, ont cité le decret d'Hilaire, & n'ont point parlé de celui de S. Leon. [Il faudroit voir les endroits particuliers, où l'on avoit lieu de le citer, pour bien juger de la force de cette objection. Mais je ne sçay si le P. Quesnel n'y répond point luy mesme] par sa 6e. objection, où il remarque

que le decret d'Hilaire estoit different de celui de S. Leon. [Car il est aisé que l'experience ou d'autres raisons ayant fait trouver quelque defaut dans ce que S. Leon avoit ordonné, Hilaire ait pris une autre voie. Et si ses successeurs l'ont suivi en cela, il ne faudra plus s'étonner qu'ils aient cité son decret, plutost que celui de S. Leon.

Je laisse à des personnes plus habiles à juger de ce que le P. Quesnel objecte; 6.°, que cette lettre n'a pas le style de S. Leon; 7.°, qu'on n'avoit point accoutumé alors de priver les Ecclesiastiques de la communion aprés les avoir deposez, si ce n'est pour des crimes tout à fait enormes.

Comme la date du Consulat d'Alype, si elle est veritable, est une preuve certaine que la lettre est de S. Leon,]le P. Quesnel la rend suspecte à cause des differentes leçons, dit-il, & de l'omission d'Ardabure collegue d'Alype. [Mais il n'y a rien de plus ordinaire à Saint Leon, que de ne mettre que l'un des Consuls, & d'omettre celui d'Orient, tel qu'estoit Ardabure. Cela se voit dés la lettre suivante à Dorus; & je pense que depuis la 58.e, cela est general. Pour les diverses leçons du nom d'Alype, Calype ou Callepe, c'est plutost une preuve de verité que de fausseté, puisqu'il faut qu'il y ait plusieurs manuscrits de cette lettre, non copiez l'un sur l'autre, & on a donné tous ces noms, & d'autres encore au Consul de cette année. *V. Valentinien III. n.* 11.] p.836.a.

24]Le P. Quesnel se reduit enfin à dire que cette lettre n'est pas supposée, mais de quelque autre Leon, puisqu'elle est citée par Gratien. [Je croy qu'on y peut encore ajouter qu'elle a un certain air trop naturel, & trop de faits bien circonstanciez pour la croire fausse. Mais si elle est veritable, & de Leon II. par exemple, pourquoi y aura-t-on mis une date fausse, & qui ne peut convenir qu'à Saint Leon? Je doute qu'on voie bien des exemples semblables.]

NOTE X. Pour la page 460.§ 22.

Que Bassien d'Ephese a esté inthronizé en 444, & deposé en 448.

]Nous ne voyons rien qui empesche absolument de mettre la deposition de Bassien d'Ephese en 447 avec Baronius, quatre ans avant le Concile de Calcedoine, quoique le passage qu'il cite pour cela [ne prouve rien.] Car il est tres obscur dans l'original, & je croirois plutost qu'il signifie que Bassien avoit tenu quatre ans le siege d'Ephese, [comme cela est certain d'ailleurs.] Il paroist qu'on le prit de la sorte dans le Concile de Calcedoine. Et pour le *σήμερον* qui fait de la difficulté, [je croy qu'il est pris en quelque sens qui nous est peu connu:] comme quand le Prestre Cassien dit, *σήμερον εἰκοσιπέντε ἔτη οἰμὶ κοινωνικὸς*, [qui comme je croy ne signifie autre chose, sinon qu'il avoit esté 25 ans simple fidele avant sa prestrise. Bar.447.§ 25. Conc.t.4.p.690.e. p.695.b.

Ce n'est donc pas ce passage qui peut porter à suivre le sentiment de Baronius;]mais c'est ce que dit à Calcedoine ce mesme Cassien uni avec Bassien, Qu'il erroit depuis quarante ans en mendiant sa vie. [Il est visible qu'au lieu de ces quarante ans, *τεσσαράκοντα*, il faut lire quatre, *τέσσαρα*, comme porte le latin, & que ces quatre ans doivent commencer à la deposition de Bassien pour se terminer au 29 octobre 451. Ainsi Bassien peut avoir esté deposé sur la fin de 447.]Neanmoins comme on voit que Bassien fut arresté le jeudi d'aprés Pasque,]& qu'il demeura trois mois en prison, on peut mettre assez indifferemment sa deposition, ou en 447, & dire que les quatre ans estoient passez de six mois; ou en 448, & dire que ces quatre ans n'estoient pas encore achevez. Ce dernier peut paroistre d'autant plus vraisemblable; que dans les circonstances où parloit Cassien, on augmente plutost le temps qu'on ne le c. e. f.

diminué. Et si l'on met la deposition de Bassien dés 447, il faudra dire qu'aprés qu'il fut deposé, Cassien subsista encore quelque mois dans Ephese avant que d'estre reduit à aller durant quatre ans mendier sa vie, & apparemment celle de son Evesque. Il vaut donc mieux dire que Bassien fut deposé en 448 au mois d'avril, & qu'ainsi il fut inthronizé en 444; [estant certain qu'il a esté durant quatre ans Evesque d'Ephese.]

Pour la page 465. § 34.

NOTE XI.

Sur Daniel Evesque de Carrhes neveu d'Ibas.

Conc. t. 4. p. 643. a. 'Les accusateurs d'Ibas se declarent aussi accusateurs de Daniel Evesque

p. 647. a. e | 650. a. de Carrhes son frere, ἀδελφοῦ. 'Ils parlent en effet plusieurs fois d'un frere d'Ibas, mais sans dire neanmoins autre chose de luy, sinon qu'Ibas luy faisoit une trop grande part des biens de l'Eglise d'Edesse. Ils ne le qualifient point

p. 647. a. non plus Evesque, '& mesme ils disent assez clairement qu'Ibas luy avoit donné la recette des revenus ordinaires de

d. e | 650. c. d. e | 651. a. l'Eglise d'Edesse. 'Au contraire ils parlent beaucoup de Daniel qu'Ibas avoit fait Evesque, & luy reprochent de tres

p. 647. d. grands crimes: 'Mais ils l'appellent neveu ou cousin d'Ibas, ἀδελφιδοῦς, & Evesque d'Helenople, ou de la ville des

p. 650. c. d. Grecs, τῆς Ἑλλήνων πόλεως, '& marquent qu'il a fait son testament, [comme s'il eust esté mort alors. Ainsi ce ne seroit pas Daniel de Carrhes qu'ils accusoient comme vivant.

Avec tout cela, je pense qu'il faut dire que c'est le mesme que l'Evesque de Carrhes qui fut deposé avec Ibas par le faux Concile d'Ephese. Car il est aisé qu'il eust esté malade, & eust fait

p. 651. a. son testament; & que neanmoins il fust encore vivant,] & on l'accuse de crimes qu'il commettoit encore, ἀφίησιν. [Il y a aussi si peu de difference entre ἀδελφοῦ & ἀδελφιδοῦς, qu'il est aisé qu'on ait écrit l'un pour l'autre.]

'La difficulté est plus grande pour le lieu de son episcopat. Il est indubitable qu'il y avoit alors un Daniel de Carrhes. Mais on ne trouve point un Daniel d'Helenople, & mesme on ne marque aucune ville de ce nom dans l'Osrhoene, ni aux environs. Ainsi je croy que c'est la ville mesme de Carrhes que les accusateurs de Daniel appellent la ville des Grecs, ou des payens, [c'est à dire une ville extremement attachée au paganisme,]' qui p. 647. d.
avoit besoin, comme ils disent, d'un homme rempli de l'Esprit de Dieu, dont les actions donnassent du respect aux payens, & leur pussent persuader d'embrasser enfin la connoissance de la verité. 'Or c'est ce que Theodoret Thdrt. v. P. c. 17. p. 848. b. c.
nous apprend de la ville de Carrhes. Il est vray qu'il dit que S. Abraham, [dont Daniel pouvoit estre le successeur,] l'avoit convertie, c'est à dire qu'il y avoit converti beaucoup de personnes, [comme avoient fait sans doute avant luy S. Protogene & S. Vite ses predecesseurs. Mais cela n'empeschoit pas qu'il n'y restast encore un grand nombre de payens.]' Il paroist que les payens Conc. t. 4. p. 651. a.
offroient encore des sacrifices dans l'evesché de Daniel. [Et il faut bien dire qu'ils l'accusoient de diverses prevarications, puisqu'ils luy reprochent plusieurs choses, qui n'avoient point de raport particulier à Ibas.]

NOTE XII. pour la page 472. § 37.

Que dans le rescrit contre Ibas, il faut Daniel de Carrhes, & Jean de Theodosiople.

'Daniel est appellé Evesque de Theodosiople dans le rescrit de Theodose Conc. t. 4. b. 638. b.
contre Ibas: & il n'y est point parlé de Jean,' qui neanmoins y estoit aussi p. 639. a.
compris. [Ce n'est point contre un Daniel de Theodosiople, qu'on ne connoist point,] que Samuel & les autres p. 643. e.
avoient presenté leur requeste, mais contre Daniel de Carrhes, 'qui vivoit p. 728. e | Eva. l. 1. c. 10. p. 267. a.
devant

devant & aprés ce temps-ci. [Ainsi il faut sans doute s'en tenir à ce que Conc.p.637.b.c. porte le latin,] où nous lisons Daniel Evesque de Carrhes, & Jean de Theodosiople. p.727.c. 'Il y avoit en effet l'an 445 un Jean de Theodosiople entre les Evesques de l'Orient, nommé devant Daniel p.639.a.b.c. comme plus ancien, 'qui est le rang qu'on donne d'ordinaire à celui qui Bar.438.§50. estoit accusé avec Ibas. 'Baronius le fait Evesque de Balnes, [de quoy je ne voy point de fondement. Il est vray que Conc.p.643.c. Balnes estoit dans l'Osrhoene.] 'Mais elle avoit pour Evesque un Dadas, qui fut l'un des juges d'Ibas en cette année mesme 448.

Pour la page 674.§28.

NOTE XIII.

Temps des assemblées de Beryte & de Tyr sur l'affaire d'Ibas,

[Les commissaires donnez à Ibas par l'Empereur, tinrent deux assemblées, ou deux seances, l'une à Beryte, & Conc.t.4.p.638.d.e. l'autre à Tyr.] 'Celle de Berite est datée d'aprés le Consulat de Zenon & de Postumien, [c'est à dire en 449,] le p.627.b. premier de septembre, indiction II. 'Celle de Tyr est datée de la mesme année le c. 5 des Calendes de mars, '& un peu aprés on ajoute l'an 574 [de l'ere de Tyr,] le 5 du mois Peritius, ou selon les Romains, le 25 de fevrier, indic- Bar.448.§57 tion I. 'Baronius a fort bien jugé, que la procedure faite à Beryte ne pouvoit pas avoir esté faite le premier Conc.t.4.p.638.d.e. a Not.e p.o.p.142.343. septembre de l'année d'aprés le Consulat de Zenon & de Postumien,[a] c'est à dire de l'an 449, puisqu'il se trouveroit que c'estoit aprés la deposition de S. Flavien & de Domnus, & aprés le faux Concile d'Ephese; au lieu qu'il est indubitable que ça esté avant l'un Bar.448.§57. & l'autre. 'C'est pourquoi il a cru que cela s'estoit fait l'année de devant, & qu'au lieu de *post Consulatum*, il falloit lire *sub Consulatu*, ἐπὶ τῆς ὑπατείας, ou κατὰ τὴν ὑπατείαν, & non pas μετὰ τὴν ὑπατείαν. 'Et comme l'ordre de l'Em- Conc.p.638.d. pereur pour cette procedure est daté du vingt-six d'octobre & qu'il n'y a pas d'apparence qu'on n'ait executé cet ordre que plus de dix mois aprés, [il suppose que cet ordre est de l'an 447,] 'qu'il fut suivi premierement de l'as- Bar.448.§58. semblée de Tyr tenuë le 25 fevrier en 448, comme il croit, en corrigeant de la mesme maniere la date des Consuls, & ensuite de l'assemblée de Berite tenuë le premier septembre de la mesme année. Il fonde tout cela sur l'indiction, l'acte de Tyr estant daté de la premiere que Marcellin & la chronique d'Alexandrie marquent pour l'an 448, & la procedure de Beryte estant datée de la seconde, commencée le mesme jour premier de septembre.

[Je ne croy pas que cette chronologie se puisse ajuster avec le temps de la relegation de Theodoret,] 'qui Th et.ep.111.p.981. estoit renfermé dans son diocese, lorsque Domnus rendit son jugement un peu aprés Pasque sur l'affaire d'Ibas. [Et on ne sauroit douter que ce n'ait esté ensuite de ce jugement, que les accusateurs obtinrent l'ordre du 26 octobre. Ainsi si cet ordre est de l'an 447. Theodoret estoit arresté cette année là dans son diocese avant Pasque: & nous ne croyons point qu'il l'ait esté que sur la fin de la mesme année. *V. son titre note 9.*] 'Il est aussi Conc.p.627.d.e; 630.a. assez visible que la procedure faite à Tyr, cite celle qui a esté faite à Beryte, '& par consequent que celle-ci a pre- Not.p.345. cedé, bien loin d'avoir suivi l'autre de six mois, comme le veut Baronius. 'Que si l'on considere ce qui est dit p.630.c. dans l'acte fait à Tyr, qu'Ibas a promis de suivre sur la foy tout ce qui vient d'estre fait dans le Concile assemblé à Constantinople, [on verra qu'il est difficile de raporter cela à un autre Concile qu'à celui du mois de novembre 448, où Eutyche avoit esté condanné & qu'ainsi cet acte n'est

p.627.b.c. point du 25 fevrier 448, comme veut Baronius,]mais de l'année suivante, conformément à sa date. Cet acte est encore daté de l'an 574; ce qu'il faut visiblement raporter à l'ere de Tyr; & le Cardinal Noris soûtient que l'an 574 de cette ere, n'a commencé qu'au mois Hyperberetée, c'est à dire en septembre 448. Nor.p.339.340.

[Ainsi je croy que la maniere la plus simple de corriger la faute certaine qui est dans la date de la procedure de Beryte, c'est de changer le mois, & au lieu des Calendes de septembre, mettre les Calendes de janvier, ou plutost de fevrier, afin de s'eloigner moins de l'acte de Tyr. En ce cas, au lieu de la premiere indiction marquée dans l'acte de Tyr, il faut mettre la seconde, comme il est dit dans la procedure de Berite. Il y a faute encore dans le mesme acte au mois Syrien. Car le 10 de Peritius n'est pas le 25 de fevrier, mais le premier. Est-ce que l'on auroit confondu cette date avec celle de l'acte de Beryte?]'La declaration du Clergé d'edesse en faveur d'Ibas, fut faite assurément peu avant la procedure de Beryte: 'Et neanmoins c'estoit prés du temps où il falloit preparer les catecumenes pour recevoir le battesme à Pasque. 'On voit que cette preparation commençoit 40 jours avant Pasque, qui en l'an 449 estoit le 27 de mars. [La declaration peut donc avoir esté faite au mois de janvier, mais nullement au mois d'aoust.]

Conc.p.654.b|664.a|679.a. p.664.c. Nor.p.344.

Nor.epo.p.339. 'Le Cardinal Noris refute par les mesmes raisons l'opinion de Baronius, p.338.339. '& il montre encore l'erreur de Scaliger, qui a cru que l'année d'aprés le Consulat de Zenon & de Postumien, estoit l'an 448, auquel il a attribué sur cela l'assemblée de Tyr, aussi-bien que sur la premiere indiction. p.340. 'On pourroit soûtenir cette premiere indiction par l'opinion de Godefroy, Que les indictions se contoient un an plustard en Orient qu'en Occident. Mais le Cardinal Noris soûtient que ce sentiment est tout à fait faux, & que la premiere indiction a fini dans la Phenicie le 31 aoust 448. Ainsi il aime mieux dire que cette premiere date est une pure faute, puisqu'elle est contraire & au Consulat & à l'année de Tyr, [& à l'histoire du temps.]'Il remarque qu'il y a plusieurs autres indictions mal mises dans l'histoire. Il doute si ce sont des chifres mis l'un pour l'autre, ou si c'est que l'indiction y ait esté ajoutée depuis par des ignorans; & il trouve le dernier plus probable. p.341.342.

NOTE XIV.

Pour la page 478.§29.

Si l'affaire d'Ibas a commencé à Tyr.

Nor.epo.p.343.344. 'Le Cardinal Noris croit que l'on s'estoit assemblé à Tyr sur l'affaire d'Ibas avant que d'aller à Beryte, pour revenir ensuite conclure l'affaire à Tyr. Il fonde cela sur ces paroles obscures de Photius, 'προσέπεσα ἐξελθεῖν αὐτοὺς ἀπὸ Τύρου &c. Mais Photius joint cela avec l'accord qui fut la conclusion de toute l'affaire, & Ibas estoit alors accusé non seulement par ses Prestres, mais encore par des moines, [qui ne paroissent neanmoins jamais dans ce qui se fit à Beryte.] Ainsi nous avons mieux aimé joindre ce προσέπεσα, à la conclusion de l'affaire que Photius avoit pressée pour faire vistement sortir de Tyr Ibas & ses accusateurs. Conc.t.4.p.636.d.

NOTE XV.

pour la page 498.§38.

Que Basile de Seleucie raporte mal luy mesme ce qu'il avoit dit dans le Concile de Constantinople.

Conc.t.4.p.137.c.d. 'Basile de Seleucie raportant dans le Concile de Calcedoine, ce qu'il avoit dit en 448 dans celui de Constantinople, y ajoute divers termes, & ceux-ci entre autres qui sont importans, *J'adore J.C. en deux natures aprés l'Incarnation*

Et il prétend neanmoins ne rien dire que ce qui estoit dans les actes. [Mais il me semble qu'on peut remarquer encore par d'autres endroits, que cet Evesque estoit assez peu exact à raporter les choses precisément comme elles estoient. Et cela est assez ordinaire aux genies de feu & d'imagination, naturellement eloquens, & qui parlent beaucoup, comme on le peut remarquer de Basile dans les endroits où il
p.140.b.c|139.a. a occasion de le faire.] 'Il avoue luy mesme qu'il estoit capable de s'étonner & de se brouiller.

Pour la page 518.§ 46.

NOTE XVI.

Sur la premiere lettre de S. Flavien à S. Leon contre Eutyche.

Conc.t.4.p.27. 'Quoique la lettre de Flavien à S. Leon sur Eutyche, qui commence par *Οὐδὲν ἴσχυσεν ἄρα &c.* ne soit mise dans
p.13. les Conciles, qu'aprés une autre 'qu'il écrivit encore à S. Leon sur le mesme
Leo.t.1.p.499. sujet [vers le mois d'avril 449.] '& que le P. Quesnel ne la place mesme qu'aprés celle que S. Leon écrivit sur la fin de juin en 449; [je croy neanmoins que pour peu de reflexion qu'on y fasse, on reconnoistra aisément qu'elle a esté écrite fort peu aprés le Concile tenu
Bar.448.§ 51. contre Eutyche,] '& que c'est la premiere que Flavien ait écrit à Rome sur cette affaire, comme l'a cru Baro-
Leo,n.p.473.c.3. nius; 'd'où vient que jusques à la derniere edition de S. Leon, on l'a toujours mise la premiere. [Il n'estoit guere temps à Flavien de prier Saint Leon, de publier la condamnation d'Eutyche, depeur que quelqu'un ne luy écrivist, lorsque tout le monde savoit qu'on assembloit un Concile œcumenique pour juger de son excommunication, ou plutost pour la casser.]

Conc.p.20.c. 'Ce qui peut arrester, c'est que dans le grec elle porte que Flavien avoit envoyé il y avoit long-temps ce qui avoit esté fait contre Eutyche. [Et il ne l'avoit pas sans doute envoyé sans écrire.] Ainsi cette lettre n'est écrite ni la premiere, ni aussi-tost aprés le Concile, [mais seulement aprés celle du mois d'avril,] 'où Flavien mande à S. p.14.d.
Leon qu'il luy envoyoit les actes. 'Mais p.19.a|Leo,t.1.p.500.c.4.
toutes les trois traductions latines que nous avons sur cet endroit, font dire à Flavien, qu'il a envoyé, (c'est à dire qu'il envoie) ce qui avoit esté fait il y avoit long-temps contre Eutyche. [Ainsi il est visible que dans le grec au lieu de *πάλαι τὴν ἐπὶ αὐτῷ &c.* on a lu *τὴν πάλαι ἐπὶ αὐτῷ.*] Et sans cette correction, on fait parler Flavien en cette maniere, assurément peu naturelle: "Mais depeur que je ne rende cette lettre trop "longue en ramassant tout ce qu'il y a à "dire sur cette matiere; il y a long-temps "que je vous en ay envoyé les actes. On peut s'étonner pourquoi dans la lettre du mois d'avril Flavien ne témoigne point qu'il eust deja écrit à Saint Leon: [Mais si on met l'autre la derniere, on y trouvera la mesme difficulté.

Puisque S. Flavien dit qu'il n'écrivoit qu'assez long-temps aprés la condannation d'Eutyche, *πάλαι*, il faut dire sans doute que ce fut au plustost un mois aprés, dans les derniers jours de l'année.] 'Et il est certain que Saint Leo,ep.21.p.473.
Leon n'avoit point encore receu sa lettre le premier mars 449.

Pour la page 519.§ 46.

NOTE XVII.

Qu'est-ce que S. Flavien envoya d'abord à Saint Leon.

[Il est assez difficile de dire ce que c'estoit] 'que Flavien envoyoit à S. Leon Conc.t.4.p.20.a.
avec sa premiere lettre, *τὴν ἐπὶ αὐτῷ γεγενημένην πρᾶξιν*, dit-il. [Cela semble marquer les actes mesmes du Concile.] 'Mais il dit encore dans sa lettre du mois p.14.
d'avril, qu'il envoie ces actes: ***Sicut docebunt vestram sanctitatem, omnia quæ super eo sunt gesta, quæque direximus cum nostris his litteris***: 'Et le grec que Cotelr.g.t.1.p.52.b.

l'on a donné depuis porte de mesme, μετὰ τὸ τὴν ἡμῶν τῶν γραμμάτων, [Est ce que la premiere lettre ayant esté perduë, il fallut renvoyer ces actes une seconde fois? ou bien faudroit-il dire, qu'il n'avoit envoyé d'abord qu'une relation de ce qui s'estoit fait dans le Concile; comme on fit dans le Concile d'Ephese; ou seulement la derniere seance, qui contenoit la condannation d'Eutyche; & qu'il envoya ensuite les actes entiers?]

Pour la page 524. § 48.

NOTE XVIII.

Endroit obscur de S. Pierre Chrysologue.

Conc.t.4.p. 35.c. 'Le texte de la lettre de Saint Pierre Chrysologue à Eutyche, porte *quoniam scripsisti electum judicium*; [ce qui est fort obscur.] Leo,n.p.841. § 4. 'Le P. Quesnel croit que Eutyche se plaignoit qu'on ne luy avoit pas donné ses juges naturels, qui eussent peut-estre esté les Evesques de Thrace, mais des juges choisis à dessein. [Je ne sçay si ce sens se trouve assez dans les paroles du texte. Mais il n'y avoit point de juges moins choisis que ceux d'Eutyche, puisqu'on avoit ramassé sans choix tous les Evesques qui se trouvoient à Constantinople. Et Eutyche qui n'estoit que Prestre n'avoit pas droit de demander d'autres juges que son Evesque. Je ne voy pas non plus que cette plainte d'Eutyche donnast lieu au raisonnement qu'en tire S. Pierre Chrysologue.] c.t.p.477. '*Neglectum* que d'autres lisent au lieu d'*electum*, [seroit au moins meilleur, en ce qu'il marque en general tous les defauts qui peuvent se commettre dans un jugement.] Conc.p.35.c. 'On a mis dans les Conciles à la marge *f. ablatum*, qui revient au grec, σαυτῷ ἠρνῆσθαι τὴν ἀκρόασιν, Que l'on ne vous a pas donné audience. [Ce sens s'accorde fort bien avec la suite. Car Eutyche se plaignant qu'on l'eust condanné sans l'entendre,]S. Pierre en infere qu'il ne peut donc pas luy demander qu'il l'absolve, & qu'il condanne ses juges sans les entendre. [Cette autorité du grec, & cette conformité avec la suite, nous ont porté à prendre ce sens.]

NOTE XIX.

Pour la page 526.§ 49.

Date de deux lettres de Saint Leon sur Eutyche.

'Les premieres lettres de S. Leon à Flavien & à Theodose sur l'affaire d'Eutyche, sont datées dans les Conciles, l'une du 20 d'avril, l'autre du premier de may. Conc.t.4.p. 11.d|3.d. 'Baronius date celle à l'Empereur du premier de mars, Bar.448.§ 3. '& celle à Flavien du 20 d'avril, § 1. 'quoique la premiere cite clairement celle à Flavien. § 2. 'Il est visible aussi que celle à Flavien estoit arrivée à Constantinople dés le commencement d'avril. Conc.p.230. a.e.b. 'Ainsi il faut necessairement lire dans l'une & dans l'autre *martii* au lieu de *maii*. Leo,n.p.839. a.

'Baronius croit que l'une & l'autre fut portée par Pansophe, Bar.449.§ 5. 'estant certain que Flavien receut la sienne de ce Comte, § 7. 'Saint Leon témoigne le 25 may qu'il avoit écrit à Theodose par le Tribun Epiphane: Leo,ep.23.p. 476. Mais il paroist que la lettre portée par cet Epiphane traitoit assez amplement de la foy, & condannoit l'opinion d'Eutyche. [Ainsi ce n'est point celle du premier de mars.]

NOTE XX.

Pour la page 533.§ 53.

Sur l'assemblée du 13 avril 449.

[On ne voit point quand Eutyche presenta sa requeste pour demander qu'on verifiast les actes du Concile où il avoit esté condanné. S'il a fallu aller chercher dans leurs dioceses les Evesques qui avoient assisté à sa condannation, il faut mettre cette requeste beaucoup avant l'indiction du Concile d'Ephese. Mais il y a plus d'apparence qu'on se contenta de faire assembler les Evesques qui se trouvoient à Constantinople, mesme ceux qui n'avoient pas esté presens à la condannation.] 'En Conc.t.4.p. 229.231.234. 235.

effet, de 34 Evesques qui furent assemblez pour cet examen le 13 avril 449, il n'y en avoit que 15 qui eussent esté au Concile qui avoit condanné Eutyche: & des 33 qui y avoient assisté en contant Eusebe de Dorylée, il y en eut 18 qui ne se trouverent point à l'assemblée du 13 avril. [Ainsi il y a apparence que cette assemblée se tint peu aprés la requeste d'Eutyche.] 'Pour Liberat qui ne met la convocation du Concile que aprés l'assemblée du 13 avril, [nous ne voyons pas moyen de l'accorder en ce point avec les actes originaux, non plus] 'que dans ce qu'il dit, que l'examen des actes se fit dans le palais.

Lib.c.11.12. p.67.72. — p.66.

NOTE XXI.

Pour la page 338.§.33.

Que Jule envoyé par S. Leon au Concile estoit Evesque de Pouzoles; qu'il a assisté à ce Concile, que René n'y a point assisté, mais estoit mort à Delos.

[L'Evesque que S. Leon envoya au faux Concile d'Ephese est nommé tantost Jule, tantost Julien, tant dans les actes de ce Concile, que dans les lettres de S. Leon. C'est pourquoi il y en a qui ont cru que c'estoit Julien Evesque de Cos, lequel estoit Legat de S. Leon dans le Concile de Calcedoine.] 'Mais S. Leon écrivant à Julien de Cos sur le Concile d'Ephese, ne luy donne aucune commission pour y assister de sa part, & luy mande à luy mesme qu'il envoie pour cela l'Evesque Jule. [Ainsi il est indubitable par cette seule preuve, que Julien de Cos n'est point celui que Saint Leon envoya au mois de juin au Concile d'Ephese.] 'On en peut voir encore d'autres preuves dans le P. Quesnel. 'Il faut donc dire que ç'a esté Jule Evesque de Pouzoles, comme l'appelle l'ancien auteur de l'histoire d'Acace, & S. Prosper dans sa chronique. [Ce dernier au moins qui estoit alors à Rome auprés de S. Leon, ne pouvoit pas confondre Jule de Pouzoles en Italie avec Julien de l'isle de Cos dans la mer Egée.

Leo,ep.31.c. 2.p.497. — B p.844. — Conc.t.4.p. 1079|Du Ch. t.1.p.

Le P. Quesnel croit que Jule estant arrivé à Delos, il y mourut; & que le Prestre René & le Diacre Hilaire que S. Leon envoyoit avec luy, substituerent en sa place Julien de Cos, en vertu d'un pouvoir qu'ils avoient du Pape, parcequ'il estoit important que ce fust un Evesque qui fust chef de cette legation: & qu'ainsi ce fut Julien de Cos qui assista au Concile au nom du Pape.] 'Il fonde cela sur ce que l'histoire d'Acace dit que le Prestre René mourut à Delos; '& que cependant Theodoret écrit au Prestre René aprés le Concile, & le loue de la generosité qu'il y avoit fait paroistre, car il n'y a point d'apparence, 'comme remarque le Pere Quesnel, à dire que le nom de René qu'on lit à la teste de cette lettre, [soit une faute de copiste, l'ignorance, ou la negligence des copistes allant bien à corrompre des noms, mais non pas à substituer un nom pour un autre.] 'Il est donc certain, dit ce savant homme, que l'un des Legats estoit mort à Delos, & que ce n'estoit pas René. Il est certain aussi que ce n'estoit pas Hilaire. Il reste donc que ce fust Jule, n'estant pas extraordinaire qu'un historien fasse de ces sortes de fautes. 'En effet, ajoute le Pere Quesnel, nous ne voyons point que Theodoret écrive à Jule, 'ni qu'on parle de son retour à Rome, ni qu'il ait fait quoy que ce soit depuis le Concile.

Conc.p.1079. d. — Thdrt.ep.116. p.989.a. — Leo,n.p.845. a. — 1. — a. — p.844.a.

[Ces raisons sont assurément considerables.] 'Mais je ne sçay si elles le sont plus que celles qu'on y peut opposer. 'Car dans toute l'histoire du Concile d'Ephese, jamais il n'est parlé du Prestre René. [On y voit en plusieurs endroits l'Evesque Jule ou Julien, & le Diacre Hilaire: & René ne paroist jamais.] 'Dulcice simple Notaire y est nommé avec le Diacre Hilaire, dans la liste de ceux qui assisterent à ce Concile [Ainsi on n'auroit pu manquer d'y met-

Conc.ap.p. 983|Thdrt. G.p.219.1.c. Thdrt.G.p. 219.2.a. — Conc.t.4.p. 120.c.

Du Ch.t.1.p.207.c. tre aussi René s'il y avoit assisté.] 'Saint Prosper ne parle point non plus de René, & se contente de dire que S. Leon envoya Jule de Pouzoles avec le Diacre Hilaire. [Ce silence joint] 'au témoignage d'un Ecclesiastique de Rome, 'qui écrivant seulement 40 ans depuis, 'nous assure que René estoit mort à Delos avant que d'arriver à Ephese, [ne nous laisse guere lieu de croire qu'il ait assisté au Concile, & qu'il s'y soit signalé par son courage.

Acta.l.p.340. p.184. p.113.

Pourquoi donc Theodoret le dit-il? Il me semble qu'on peut répondre assez vraisemblablement qu'il avoit vu quelqu'une des lettres de S. Leon où il parle des trois Legats.] 'Et il avoit vu en effet la grande lettre à Flavien. [Il avoit sçeu que les Legats s'estoient opposez avec generosité à la deposition de Saint Flavien; & on ne luy avoit point marqué en particulier si le Prestre René y estoit, ou n'y estoit pas. Ainsi ayant raison de croire qu'il y estoit, il luy écrivit, comme il écrivit sans doute aux deux autres Legats: Mais les Lettres aux deux autres ne sont pas venües jusques à nous. Que si on ne parle point de l'Evesque Jule aprés le Concile, on ne parle point non plus du Prestre René; & il ne faut pas s'en étonner, puisque de quelque maniere que cela soit arrivé,] 'il est certain que des trois, Hilaire seul revint en Italie.

Thdrt.ep.116. p.990.a.b. Conc.p.45.d.

'Le P. Quesnel suppose que dans les actes du faux Concile d'Ephese, le Legat est toujours appellé Julien. 'Cependant il y est aussi quelquefois appellé Jule dans le grec '& dans le latin. 'On assure que les manuscrits de l'ancienne version revuë par Rustique portent *Julius*, & non pas *Julianus*. 'Evagre, [& Nicephore aprés luy,] l'appellent Jule. 'L'histoire d'Acace dit positivement que Jule de Pouzoles assista au Concile, [& pour Saint Prosper, quoiqu'il laisse quelque lieu de chicaner, parcequ'il se sert du mot de *destinatus*, *envoyé*, neanmoins si celui qui avoit esté envoyé estoit mort en chemin, & qu'on luy en eust substitué un autre, ce qu'il ne pouvoit pas ignorer, il n'eust pas pu se dispenser d'en avertir. Et ce qui marque encore qu'il a moins songé à ceux qui estoient partis de Rome, qu'à ceux qui avoient esté effectivement à Ephese, c'est qu'il ne parle point du Prestre René.

Leo,n.p.844.a. Conc.p.128.b|.49.b. p.302.d. Du Pin,t.4.p.844. Eva.l.1.c.10.p.266.d. Conc.p.1079.

Je croy aussi que c'eust esté une chose assez nouvelle de voir un Legat substitué par d'autres Legats. Dioscore & Eutyche qui ne cherchoient qu'à chicaner, & qui les recuserent, parcequ'ils avoient logé chez S. Flavien, n'eussent pas passé cela sans difficulté. Si l'on dit que le Pape l'avoit substitué nommément par un ordre écrit, il sera bien étrange qu'il n'en dise pas un mot dans les deux lettres qu'il écrivit à Julien mesme le 13 de juin, dont l'une luy devoit estre renduë par les Legats.] 'Il ne parle jamais non plus de cette legation dans les lettres qu'il écrivit depuis à Julien, & dans les endroits où il parle de luy. [Il seroit difficile que Julien mesme estant le seul Evesque qui eust soûtenu la verité à Ephese, n'en eust pas dit quelque chose à Calcedoine.] Thdrt.G.p.229.1.c.d.

'Quoyqu'on fasse un mystere de ce que Julien de Cos, qui ne pouvoit pas manquer de savoir le grec, parloit neanmoins en latin, pour conserver, dit-on, la dignité de l'Eglise Romaine, dont il estoit Legat, [il est bien difficile de ne pas juger que c'est qu'effectivement ce Legat ne savoit pas le grec, & qu'ainsi ce n'estoit point Julien. Car le mesme Julien, quoique Legat dans le Concile de Calcedoine, y parloit grec, & se faisoit fort bien entendre sans interprete. Au moins il n'est point marqué qu'il en eust. Et afin qu'on ne dise point que c'est qu'il n'estoit pas chef de la legation, Pascasin qui en estoit chef, parloit presque toujours de mesme sans interprete.] Lup.can.t.t.p.416.

Pour la page 539.555.

NOTE XXII.

Si Hilaire estoit Archidiacre de Rome en 449.

Acac.h.p.119. 'L'auteur de l'histoire d'Acace, dit qu'Hilaire envoyé par S. Leon au faux Concile d'Ephese [en 449,] estoit Archidiacre. [Mais j'ay peine à croire qu'il le fust deslors. Car toutes les fois qu'il est parlé de luy au sujet de sa deputation à Ephese, il n'est jamais qualifié que Diacre.] 'Et Theodoret écrivant peu aprés le faux Concile d'Ephese à l'Archidiacre de Rome, il ne luy parle point dutout comme à une personne qui eust assisté à ce Concile, & qui eust esté témoin de ce qui s'y estoit passé : [ce qu'il est aisé de juger, en comparant cette lettre avec la 116 au Prestre René qu'il croyoit y avoir assisté. Ainsi il y a bien de l'apparence qu'Hilaire a esté Archidiacre de Rome, mais que ce n'a esté qu'aprés l'an 449.]

Thdrt.ep.118. p.991.

Pour la page 546.558.

NOTE XXIII.

En quel temps S. Pierre Chrysologue a écrit à Eutyche.

Leo,n.p.840. a. 'Nous suivons le sentiment du Pere Quesnel, qui croit que S. Pierre Chrysologue marque la grande lettre de S. Leon à Flavien, lorsqu'il exhorte Eutyche à ecouter avec soumission ce qui avoit esté écrit par le Pape. [Il n'est pas en effet difficile que S. Pierre ayant receu la lettre d'Eutyche, & voyant de quelle consequence estoit cette affaire, ait voulu avant que de répondre savoir le sentiment de S. Leon : Et comme S. Leon demeura en suspens jusques au mois de may qu'il receut les actes du Concile de Constantinople, il n'aura pu faire de réponse à S. Pierre qu'aprés les avoir lus, & luy aura mandé en mesme temps ce qu'il avoit dessein d'écrire à Flavien sur cette affaire.

Mais si cela s'est passé de la sorte, comment S. Pierre temoigne-t-il qu'il ignoroit les sentimens de Flavien? *Quid intellexerunt, eorum taciturnitate, nescimus.* Comment traite-t-il Eutyche comme une personne qu'il ne jugeoit ni innocent, ni coupable? Comment le qualifie-t-il, *dilectissimum filium, & merito honorabilem Presbyterum*? S. Leon le traite assurément d'une maniere bien differente. Pourroit-on dire qu'il dissimule de savoir ce qu'il ne savoit point par une voie authentique, & qu'il menage Eutyche pour ne le point aigrir sans necessité, afin de luy pouvoir servir, comme il dit, de mediateur, en cas qu'il se voulust soumettre à l'Eglise, imitant la douceur de S. Barnabé, pendant que S. Leon agissoit avec le zele & la vigueur de Saint Paul? car il est quelquefois utile aux pecheurs d'estre en mesme temps effrayez par la juste severité de quelques uns des ministres de J. C, & consolez par la sage condescendance des autres. Mais ne pourroit-on point dire aussi que Saint Pierre exhorte Eutyche à recevoir avec soumission, non ce que S. Leon avoit écrit sur son affaire, mais en general ce que les Papes avoient écrit; c'est à dire qu'il l'exhorte à ne se point separer & de la foy, & des sentimens de l'Eglise Romaine? Par ce moyen il aura pu écrire lorsque ni luy, ni S. Leon ne savoient point encore si Eutyche estoit veritablement coupable.] 'Mais il faut remarquer qu'il y a des manuscrits où ce qui est dit du Pape ne se trouve point : [Et cela leveroit toute la difficulté.] Du Pin,t.4.p. 431.

'Le P. Quesnel fait encore sur cette lettre quelques autres remarques que l'on peut voir. Leo,t.2.p. 839-841.

Pour la page 547.559.

NOTE XXIV.

Que l'epistre 36 est du 26 d'aoust.

'L'epistre 36 de Saint Leon est datée dans le texte du P. Quesnel du 30 aoust, & la marge porte que d'autres lisent le 26. [Mais l'epistre 38, qui plutost Leo,ep.38.p. 504.

écrite aprés la 36 que devant, est datée du 26, sans qu'on marque que l'on lise d'une autre maniere. Ainsi il vaut mieux dire que la 36 est aussi du 26. Pour la 37 qui n'est point datée, on ne peut douter qu'elle ne soit du mesme jour que la 36.]

Pour la page 549 § 60.

NOTE XXV.

Si Eusebe de Dorylée estoit logé chez l'Evesque d'Ephese.

Conc.t.4.p. 111.d|112.d.e. [Il est assez difficile de juger,] 'si Estienne Evesque d'Ephese avoit receu chez luy Eusebe de Dorylée, & les Diacres de Saint Flavien &c. ou s'il les avoit seulement receus à sa communion. p.112.e. 'Neanmoins ce qu'il dit qu'il estoit hospitalier, ou obligé à l'hospitalité, *ξενοδόχος εἰμί*, [semble marquer qu'il en avoit au moins logé quelques uns chez luy.]

Pour la page 552.§ 61.

NOTE XXVI.

Si les Legats du Pape ont voulu presider au faux Concile d'Ephese.

Liber.c.12.p. 73. 'Liberat dit que les Legats qui tenoient la place de Saint Leon dans le faux Concile d'Ephese, ne voulurent point y prendre seance, parcequ'on n'avoit pas accordé la preseance au saint Siege qu'ils representoient. [Il a donc cru certainement qu'ils avoient pretendu l'avoir, & qu'ils l'avoient demandée.] Prosp.L.p.63. 'Saint Prosper semble en dire quelque chose, quoique d'une maniere fort foible. *In quo Concilio Dioscorus primatum sibi vindicans, absoluto Eutyche &c.* [Victor de Tune qui dit *sibi principatum usurpans imperiali favore*, est bien plus formel, mais a bien moins d'autorité, & pour le temps, & pour le grand nombre de fautes où il tombe. Je ne sçay mesme si l'usurpation dont il accuse Dioscore ne regarderoit point autant S. Flavien que les Legats: car dans la verité, S. Flavien n'estoit point partie; & ainsi il devoit y avoir la place duë au premier Evesque de l'Orient. Ainsi tout se reduit proprement à Liberat qui est exact, mais qui fait neanmoins des fautes. Et ce qu'il dit en cet endroit mesme, que les Legats ne voulurent point prendre seance, en est une certaine contraire aux actes, comme on le verra dans la note 27. Il a donc bien pu se tromper aussi dans une chose dont les actes ne parlent point.]

NOTE XXVII. Pour la page 553.§ 62.

Que ces Legats ont assisté au Concile, & y ont pris place.

'Aprés qu'en lisant les actes du faux Concile d'Ephese dans celui de Calcedoine, on eut lu le nom de Julien [ou Jule] Legat du Pape Leon, les Orientaux s'écrierent, On l'a chassé: personne n'a receu le nom de Leon. Conc.t.4.p. 116.b.c. 'Lupus croit que par ces paroles ils accusoient les actes de fausseté; & il semble vouloir que le Legat n'ait point dutout assisté au Concile, mais que Dioscore ait fait mettre son nom dans les actes pour autoriser sa procedure, comme il dit que Photius fit depuis. Lup.can.c.1. p.498. 'Cependant il est certain que Jule y estoit, Conc.p.121.b. [& S. Leon ne se plaint jamais qu'on l'eust chassé. Il y a donc apparence que les Orientaux entendant nommer S. Leon dans les actes du Conciliabule avec des titres de respect & d'honneur, voulurent se moquer de cette hypocrisie de Dioscore, qui feignant d'honorer S. Leon, l'avoit neanmoins comme exclus du Concile, parcequ'il n'avoit eu aucun égard à ce qu'il demandoit, & qu'il n'avoit point voulu qu'on lust ses lettres.]

'Liberat dit que les Legats de S. Lib.c.12.p.73. Leon, voyant qu'on ne leur donnoit pas la preseance dans le Conciliabule d'Ephese, ne voulurent point prendre la place d'auprés de Dioscore, [qui estoit la seconde,] ou plutost n'y voulut ren-

rent point dutout prendre seance; *assidere non passi sunt.* a.p.81. 'Cela est directement contraire aux actes. C'est pourquoi le P. Garnier pour accorder toutes choses, croit qu'aprés avoir protesté du tort qu'on faisoit à l'Eglise Romaine en leur refusant la preseance, ils prirent la seconde place. [Liberat se trompe donc en ce fait:] p.73. 'Et en effet, ils s'embarasse luy mesme, en disant que les Legats refuserent la seconde place, parcequ'on ne leur donnoit pas la premiere, & parcequ'on ne vouloit pas lire la lettre de S. Leon. [Cette seconde raison n'estoit pas encore, lorsqu'il fallut prendre les seances; & ainsi elle n'y faisoit rien. Il faut remarquer encore que si les Legats n'eussent point pris de rang, Flavien qui est nommé le cinquieme dans les actes, se fust trouvé le quatrieme.] Conc.p.116.d. 'Et on reconnut à Calcedoine qu'il avoit esté le cinquieme.

Marc.conc.l.5.c.5.§2.3.p.87.88. 'M.r de Marca croit que les Legats ne prirent point de rang tant par la raison que marque Liberat, que parceque la lettre qui portoit leur pouvoir, n'ayant point esté luë, ils ne pouvoient pas agir & prendre rang comme Legats. [Cette opinion tombe dans les mesmes inconveniens que la precedente. Et de plus, elle fait agir les Legats par deux raisons incompatibles, puisque s'ils n'estoient pas reconnus pour Legats, ils ne pouvoient pas demander la preseance. 2. Il faudroit voir si dans les autres Conciles les Legats faisoient voir leurs lettres dans le Concile mesme avant que de prendre seance: car en ce cas il faut deux Presidens, l'un pour recevoir les lettres des Legats, & l'autre les Legats mesmes, si c'estoit à eux à presider comme M.r de Marca le suppose. Et il faudroit qu'on eust pratiqué la mesme chose à l'égard des Legats des autres Eglises, aussi-bien que de ceux de Rome.] Conc.p.116.117. 'Cependant dans ce Concile mesme; Quintille d'Heraclée tint le rang d'Anastase de Thessalonique, [sans qu'on voie qu'il eust presenté ses lettres dans la seance. C'estoit une chose qui se devoit faire, & qui se faisoit sans doute auparavant.]; p.1 'il est visible que Jule & Hilaire estoient reconnus pour Legats de S. Leon dans le Concile d'Ephese; [& ainsi il falloit qu'ils tinssent, ou au moins qu'ils demandassent le rang qui leur estoit dû en cette qualité.]

Lup.p.477. 'Lupus s'étonne qu'Hilaire Diacre & Legat de S. Leon, soit mis aprés tous les Evesques, [Je voudrois qu'il nous eust donné quelque preuve positive que cela ne fust pas ainsi.] p.488. 'Car pour ce qu'il pretend en general, que Dioscore avoit fait mettre beaucoup de faussetez dans les actes, [il en faudroit des preuves beaucoup plus fortes que toutes celles qu'il allegue.]

NOTE XXVIII.

Pour la page 573.572.

Sur le temps & le lieu de la mort de Saint Flavien.

[L'expression de S. Prosper, qui dit que S. Flavien mourut entre les bras de ceux qui le menoient en exil, donne assez lieu de croire que lorsqu'il mourut à Epipe, il n'estoit pas encore arrivé au lieu qu'on luy avoit marqué pour son exil; & qu'ainsi on ne l'avoit pas relegué à Epipe, comme l'écrit Marcellin, mais en quelque lieu plus eloigné, sur le chemin duquel Epipe se rencontroit. La mesme expression de Saint Prosper s'accorde assez bien] Thph.p.87.a. 'avec ce que dit Theophane, que Saint Flavien mourut trois jours aprés sa deposition. Lib.c.12.p.76. 'Il y faut joindre encore Liberat, qui dit qu'il mourut des coups qu'il avoit receus à Ephese dans le Concile. [C'est pourquoi il semble qu'il faut avoir peu d'égard] Boll.18.feb.p.78.a. 'à ce que disent les nouveaux Grecs dans leurs Ménées, qu'il mourut de maladie, aprés avoir souffert beaucoup d'afflictions dans son exil; Leo.ep.79.c.3.p.397.80.c.1.p.610. 'quoiqu'ils puissent estre favorisez par la simple

qualité de Confesseur que luy donne S. Leon, au lieu de celle de Martyr. Boll.p.76.§80. 'Bollandus croit qu'il mourut dans le mois d'aoust. Il doute mesme s'il ne mourut point avant que de sortir d'Ephese. Thph.p.88. 'Mais Theophane qui dit que l'on alla querir son corps à Ephese pour le raporter à Constantinople, [ne se doit pas comparer avec l'auteur de l'histoire d'Acace, qui est mesme appuyé fort clairement par Saint Prosper.]

Leo,ep.41.42.45 p.513.516. 'Il est visible que S. Leon ne savoit point encore sa mort le 13 & le 15 d'octobre. [Et il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il ne paroist point qu'il eust receu aucune nouvelle depuis l'arrivée d'Hilaire qui estoit parti dés le 9 d'aoust.] ep.19.c.1.p.537. 'Mais ce qui peut surprendre, c'est que les Abbez Martin & Fauste luy ayant écrit lorsque ses lettres du 15 octobre pouvoient estre arrivées à Constantinople, [& ainsi vers le milieu de novembre, il ne paroist pas neanmoins qu'ils luy aient mandé la mort de S. Flavien. Car S. Leon ne leur en dit rien dans sa réponse du 17 mars 450, ne leur donne aucun ordre pour l'election de son successeur, & ne leur dit point de quelle maniere ils auroient à se conduire à son égard.] p.78. 'Placidie dans une lettre qu'elle écrivit de Rome, [apparemment sur la fin de fevrier 450,] suppose que Flavien vivoit encore. Est-ce que Dioscore cacha sa mort durant trois mois, pour disposer les choses à l'election d'Anatole? Trois mois paroissent bien longs pour cela [Car pour les deliberations qu'Anatole dit avoir precedé son election, il seroit aisé de croire qu'on n'en faisoit deliberer le Clergé qu'aprés que la chose estoit resolue, & pour conserver un peu les formes.] Thdr.L.p.580. 'Ce qui est certain par Theodore le Lecteur, c'est que l'election d'Anatole se fit avant la fin de l'an 449. [Et il est bien difficile de croire qu'elle se soit faite avant la mort de Flavien, comme on le verra dans la note 30.]

Thdrt.G.p.209. 'Le P. Garnier s'étend fort à montrer que S. Flavien n'est mort que le 18 fevrier 450. [Mais il se contente de faire valoir ses preuves, & d'indiquer fort foiblement ce qui les combat.

Marcellin dit que Saint Flavien fut banni par la violence de Dioscore, & de l'eunuque Saturnin. Je ne sçay ce que c'est que ce Saturnin.] Lup.can.c.1.p.509. 'Lupus semble croire que c'est le mesme que Chrysaphe, [qui auroit donc eu trois noms: car il s'appelloit aussi Zummas. Mais le mesme Marcellin parle de luy l'année suivante sous son nom ordinaire de Chrysaphe, & il n'est pas difficile que Chrysaphe ait fait agir un autre eunuque, soit à Constantinople auprés de l'Empereur, soit à Ephese contre Saint Flavien.]

NOTE XXIX.

Pour la page 583.576.

Sur S. Domnus d'Antioche honoré le 2 janvier.

Flor.p.5.a. 'Holstenius croit que S. Syridon ou Isidore Evesque d'Antioche, marqué le 2 de janvier dans les plus anciens martyrologes, & dont quelques uns font mesme deux Saints, n'est autre chose que Domnus qu'on sçait avoir esté Evesque de la grande Antioche, où l'on ne trouve ni Syridon ni Isidore, & qu'au lieu de *in Antiochia Syridoni*, il faut lire *in Antiochia Syria Domni*. Holl.mart.p.449. 'Et l'on trouve en effet dans un manuscrit, *Antiochia Syria Sancti Domni Episcopi ejusdem loci*. Flor.p.5.a. 'Il dit que Baronius dans ses Annales n'est pas favorable à la reputation de ce Domnus. [Il paroist donc l'entendre de celui qui fut deposé en 449, par le faux Concile d'Ephese, & dans lequel il y a effectivement plusieurs choses à reprendre. Nous croyons qu'il les a effacées par sa penitence: de sorte qu'il peut avoir merité d'estre honoré par l'Eglise. Mais les martyrologes attribuez à S. Jerome, ne marquent guere de Saints posterieurs à l'an 420. Hors quelques uns

d'Occident qui y ont esté ajoutez par les copistes. Ainsi il vaut mieux suivre p.220. Florentinius,]'qui croit que ce Domnus est celui qui fut mis à la place de Paul de Samosates vers la fin de 269. *V. Paul de Samosates* § 5.

NOTE XXX.

Pour la page 587. § 29.

Qu'Anatole n'a esté fait Evesque de Constantinople qu'aprés la mort de S. Flavien.

[Je ne voy point qu'il soit marqué nullepart si Anatole fut elu du vivant de S. Flavien, ou aprés sa mort. Je croy neanmoins qu'on peut assurer que ce n'a esté qu'aprés sa mort. Cela est indubitable, selon ceux qui disent que S. Flavien mourut trois jours aprés sa deposition. Mais sans cela mesme, lorsque S. Leon parle des defauts de l'election d'Anatole, il ne dit jamais qu'il eust esté intrus à la place de l'Evesque Leo, ep. 53. p. 545 | ep. 54. p. 545. legitime.]'Il n'en parle pas mesme lorsqu'il se plaint qu'Anatole & les Evesques qui luy avoient écrit sur son ordination, ne luy parloient point qu'il eust renoncé aux erreurs qui trou- ep. 52. p. 543. bloient l'Eglise. 'Il ne demande que cela de luy, pour luy accorder sa communion. [Si S. Flavien eust encore esté vivant, je doute fort qu'Anatole, & Dioscore qui l'avoit ordonné, se fussent mis en peine d'écrire à S. Leon, qui n'eust pu que les rejetter avec anatheme. Mais surtout Anatole n'auroit pas Conc. t. 4. p. 66. a. esté assez impudent,] 'pour luy mander, comme il fait, qu'il avoit esté elu, lorsque l'Eglise de Constantinople estoit veuve & sans pasteur, dans le besoin d'avoir quelqu'un pour la gouverner.

NOTE XXXI.

Pour la page 595. § 8.

Que l'epistre 39 de S. Leon peut passer pour supposée.

Leo, ep. 39. 40. p. 509 511. 'Les epistres 39 & 40 de S. Leon dans l'edition du Pere Quesnel, sont toutes deux adressées à Theodose, datées la premiere du 13 d'octobre 449, & l'autre du 12 ou du 15 du mesme mois, toutes deux sur la mesme matiere, '& fort n. p. 853. conformes en divers points, quoique differentes en d'autres. [Cela suffiroit pour nous rendre l'une des deux suspecte, estant difficile de voir pourquoy Saint Leon auroit écrit l'une & l'autre. Car pour ce que dit le pere Quesnel, que l'une des deux peut estre la copie qu'il avoit envoyée à Pulquerie, & dans laquelle il avoit changé quelque chose; il est bien plus naturel de croire au contraire qu'il avoit pris soin que cette copie fust tout à fait conforme à l'original. Mais il est visible que le premier chapitre de la 39e, qui est le plus different de l'autre, est d'un style bien plus plat, plus embarassé, & moins exact que celui de S. Leon.]'Elle ep. 39 c. 1. p. 508. porte que S. Leon avoit appris ce qui s'estoit passé à Ephese des Evesques qu'il y avoit envoyez. 'Et il n'y en avoit n. p. 853. 1. envoyé qu'un seul, de qui il n'avoit encore rien appris, parcequ'il n'estoit pas revenu. 'Le mot de *supradicti sacerdotis*, suppose qu'il a déja parlé de ep. 39. c. 1. p. 508. Dioscore, [& il n'y en a pas un mot dans la lettre.]*Tranquillissime Principum*, 'comme on lit dans les Conciles, c. 2. p. 508 | conc. t. 4. p. 43. 44. c. d. [n'est point une expression de S. Leon.] 'Ainsi quoique cette 39e soit en grec & Leo, n. p. 853. 2. en latin dans les Conciles, & qu'on la trouve dans d'excellens manuscrits, [je ne pense pas qu'on doive faire difficulté de la regarder comme une piece supposée faite sur la veritable.]

NOTE XXXII.

Pour la page 600. § 14.

Que Valentinien est venu à Rome en 450 à la Chaire de S. Pierre.

[Il est assurément difficile de dire quelle estoit] 'la feste de l'Apostre que Conc. t. 4. p. 52. d | 53. b. l'on celebroit le lendemain du jour que Valentinien III. arriva à Rome. [On ne peut pas douter que cet Apostre ne fust

S. Pierre, de l'eglise duquel il est parlé immediatement auparavant. Il est certain aussi que cette feste n'est point le 21 juin de l'an 449. Bar.449.§136. 'Baronius croit que c'est le 18 novembre de la mesme année, §137. 'auquel on celebre aujourd'hui la dedicace de l'eglise de S. Pierre. [Cela ne s'accorde pas mal avec l'histoire, si ce n'est qu'on a peine à voir comment les Evesques qui estoient assemblez dés le 13 d'octobre au moins, l'estoient encore le 18 de novembre.

Mais il faudroit savoir si l'on faisoit alors cette dedicace, & en ce jour là, & si on la faisoit avec une veille solennelle, puisque c'est le terme de l'Empereur,] Conc.p.51.d. '*aprés la nuit venerable de la feste de l'Apostre*. [Et c'est ce que Baronius ne marque point ni dans ses Annales, ni dans ses notes sur le 18 de novembre. Je ne voy point non plus que cette dedicace soit marquée dans les anciens martyrologes, ni dans le calendrier du P. Fronto, ni dans le Sacramentaire de S. Gregoire. Ce n'est pas non plus une expression bien propre, de dire la feste de S. Pierre pour la feste de la dedicace de l'eglise de S. Pierre. Ainsi cette opinion de Baronius ne paroist pas asses fondée pour s'y arrester.]

Leo.n.p.281.282. 'Le Pere Quesnel qui la rejette, croit que Valentinien parle du 29 juin de l'an 450, qui est le jour de la grande feste de S. Pierre & de S. Paul. P.282|Conc.p.51.c. 'Mais 1°, il avoue luy mesme que cette opinion tombe dans une grande difficulté, qui est que Placidie qui écrivoit avec Valentinien, suppose Flavien encore vivant. [Et dans les autres lettres envoyées avec celle-ci, on ne trouve aucune marque qu'on sceust sa mort. Cependant Anatole ayant esté elu dés l'an 449, aprés la mort de S. Flavien, il n'y a aucune apparence à dire qu'on ne sceust pas cette mort à Rome le 29 juin de l'année suivante.] Leo.ep.52.p.543. 'Et il est certain qu'on y savoit l'ordination d'Anatole avant le 16 de juillet. [La maniere dont le P. Quesnel tasche de resoudre cette difficulté, fait voir qu'il est difficile d'y bien répondre.]

2°, 'Theodose répondit à cette lettre de Valentinien: Conc.p.57. [Et il est impossibile qu'il ait répondu à une lettre du 29 de juin,] 's'il est mort le 20 du mesme mois, comme l'a écrit Theophane. Thphn.p.88.d. [Cela seroit encore difficile,] 'quand il ne seroit mort que le 28 de juillet, comme on le trouve dans les fragmens de Theodore le Lecteur. Thdr.L.p.568.c. [Et personne ne dit qu'il soit mort plustard. *V. son titre note* 25. On n'a mesme aucune assurance que Valentinien ait écrit dés le jour que le Pape luy en vint parler. Un Empereur ne se resout pas si promtement à écrire à un autre Empereur, & à luy faire écrire par sa mere & par sa femme, sur une matiere odieuse; surtout si l'on considere que Valentinien ayant un grand besoin de Theodose, qui estoit beaucoup plus puissant que luy, avoit un grand interest à ne le pas choquer.]

3°, 'Il est certain que Valentinien n'estoit à Rome que de la veille de la feste dont il parle. Conc.p.51.d. 'Or nous voyons par deux loix, l'une du 5 mars, l'autre du 24 avril 450, que Valentinien estoit à Rome long-temps avant le 29 de juin. Cod.Th.t.6.nov.p.23.a|26.1. [Et je ne pense pas qu'on veuille dire qu'il s'en soit retourné à Ravenne aprés le 24 d'avril, & soit revenu à Rome le 28 de juin.

Ainsi le plus probable est sans doute, que la feste dont parle Valentinien est la Chaire de S. Pierre, que l'on a faite à Rome de tout temps le 22 de fevrier.] 'Elle est marquée dans tous les plus anciens martyrologes,[a] & mesme dans un ancien calendrier qu'on croit avoir esté fait l'an 354.[b] Elle est dans le Sacramentaire de S. Gregoire. Florent.p.315.|Boll.22.feb.p.282.|a Buch.cycl.p.267.|b Sacr.p.28. [Et on peut juger qu'elle se faisoit avec une grande solennité, puisqu'on voit par un auteur qui écrivoit dans les Gaules vers ce temps-ci mesme, l'an 448 ou

Bell.Jan.t.1. p.44.d.e. 449, *V. S. Eucher* § 7,] 'qu'on la prenoit quelquefois pour le jour de la mort de S. Pierre & de S. Paul. *V. S. Pierre note* 44. Conc.t.5 p. 663.c. 'On voit par le second Concile de Tours en 567, *can.* 22. qu'on la faisoit mesme en ce temps là dans la France. [Il n'y a donc rien ce me semble qui nous empesche de croire que c'est celle dont parle Valentinien; & ce t.4 p.51.d. Prince le favorise mesme,] 'puisqu'il l'appelle la feste de l'Apostre, [comme estant particuliere à S. Pierre, & non pas *des Apostres*, comme il eust peutestre appellé celle du 29 de juin. Pour ce qu'il faut dire que l'on ignoroit donc encore alors à Rome la mort de Saint Flavien, nous avons remarqué que S. Leon l'ignoroit mesme apparemment lorsqu'il écrivit ses lettres du 17 de mars. *V. la note* 28.]

Pour la page 643. § 85.

NOTE XXXIII.

Quand Dioscore a pretendu excommunier Saint Leon.

Lup.can.t.1. p.535. 'Lupus met la pretenduë excommunication de Saint Leon par Dioscore, au mois de septembre 451, lorsque les Evesques assemblez à Nicée pour le Concile œcumenique, y attendoient la presence de Marcien. [Il ne marque point la raison de son sentiment. Mais on voit bien qu'il se fonde sur ce que] Conc.t.4.p. 395.b. 'cette excommunication se fit à Nicée, & que Dioscore n'avoit alors avec luy qu'environ dix Evesques d'Egypte, n'y en ayant pas eu davantage qui eussent osé le suivre, à cause de ce qui s'estoit passé à Ephese. [Cela convient assurément assez bien au mois de septembre 451, où Dioscore n'avoit avec luy que peu d'Evesques d'Egypte; & il est aisé de croire que la consideration des excés qu'il avoit commis à Ephese, avoit empesché les autres de le suivre au Concile, où l'on jugeoit bien qu'il en pourroit estre puni, au lieu que cette consideration avoit bien moins de force du vivant de Theodose II. Il semble mesme peu croyable qu'Anatole demandast la communion de S. Leon, en mesme temps que Dioscore de qui il tenoit l'episcopat, & qui estoit alors le toutpuissant dans l'Orient, y renonçoit ouvertement. Mais d'autre part cet emportement de Dioscore, déja assez grand par luy mesme, deviendra encore plus surprenant, & comme incroyable, s'il est vray qu'il ait eu cette insolence à la veille d'un Concile œcumenique, où il pouvoit prevoir qu'on ne l'epargneroit pas, & aux yeux de Marcien & de Pulquerie peu affectionnez pour luy, pour ne rien dire de plus, & extremement ennemis de ses violences. Ainsi il semble qu'il vaut mieux dire que cela se fit avant la mort de Theodose, & que Dioscore se trouvoit à Nicée par quelque autre rencontre que pour le Concile. Que si les excés qu'il avoit commis dans le faux Concile d'Ephese ne donnoient point encore lieu de rien craindre pour luy, ni pour ceux de son parti, ils pouvoient neanmoins l'avoir déja rendu odieux parmi toutes les personnes moderées, surtout depuis qu'on savoit que le Pape se declaroit & agissoit hautement contre luy: de sorte que les Evesques d'Egypte pouvoient ne le pas suivre volontiers; & luy ne les pas presser; n'ayant pas besoin d'estre accompagné d'un grand nombre d'Evesques pour aller faire sa Cour.

Il n'estoit mesme guere en état en 451, de forcer personne, comme on dit qu'il fit ces dix Evesques, surtout pour une chose aussi odieuse & aussi ridicule qu'estoit de se separer du premier Evesque, & de pretendre le condanner dans le temps qu'on peut dire qu'il estoit le maistre absolu des affaires de l'Eglise. Il faut remarquer mesme que quoiqu'il eust eu peu d'Evesques avec luy au Concile de Calcedoine,] 'neanmoins il en avoit au moins dixsept, p.180.b.c|312. a.b.

c'est à dire prés du double de ceux qui signerent l'excommunication de S. Leon, & si l'on dit que les autres avoient refusé de signer; il semble que Theodore Diacre d'Alexandrie, qui raporte ce fait, ne l'eust pas dû omettre, puisque rien n'estoit plus propre à faire voir combien cet emportement estoit criminel & odieux.]'Le Pere Petau paroist le mettre sous Theodose, assez peu aprés le Conciliabule d'Ephese.

Pet.dog.t.4. l.1.c.13.§8. p.61.

[Que si neanmoins l'opinion de Lupus paroist plus probable, il semble qu'il faut dire que Dioscore n'ayant point d'esperance d'eviter la deposition, s'il ne se soumettoit à demander pardon de ses fautes, & estant trop fier & trop superbe pour le faire; il voulut faire un coup de desespoir, s'imaginant que durant que Marcien estoit occupé aux affaires de l'Illyrie, il pourroit brouiller le Concile, faire regarder le Pape comme partie, (ce qu'Eutyche avoit voulu faire à Ephese,) disputer ainsi la preseance à ses Legats, & la faire tomber à Anatole, dont il pouvoit esperer autant de faveur que la conjoncture du temps le pourroit souffrir.

Mais si c'estoit là son dessein, comment n'en paroist-il rien dans les actes du Concile? Comment souffre-t-il que les Legats president sans en rien dire? Est-ce qu'avant l'action du 8 octobre, il s'estoit passé diverses choses dont on n'a pas tenu d'actes? Car il est vray qu'on peut estre surpris de ce que Marcien ayant toujours écrit au Concile qu'il y vouloit assister, on y voit paroistre tout d'abord au lieu de luy divers officiers de l'Empire. Cela ne se fit pas sans doute, sans qu'on en fust convenu dans quelques conferences precedentes; où l'on pouvoit aussi avoir terminé la question de la preseance en faveur des Legats du Pape; l'autorité de l'Empereur ayant esté plus forte que les emportemens de Dioscore.]

NOTE XXXIV.

Pour la page 608.§87.

Que S. Abonde de Come est le Legat de Saint Leon.

'Baronius & divers autres croient que l'Evesque Abonde envoyé par S. Leon à Constantinople en 450, est le mesme que celui que l'Eglise de Come dans le Milanés honore comme son Evesque & son patron le 2 d'avril.'Et il est certain qu'il y avoit en ce temps-ci un Abonde ou Abondance Evesque de Come.'Le P. Quesnel ne croit pas neanmoins que cette opinion soit bien assurée, tant parcequ'elle ne paroist pas autorisée par les anciens, que parceque l'Evesque de Come est nommé Abondance dans les signatures de la lettre du Concile de Milan, au lieu que le Legat est toujours nommé Abonde. [Je ne sçay si cette difference de nom peut paroistre considerable. Mais ce qui l'affoiblit beaucoup en cette occasion,]'c'est que dans le corps de la lettre du Concile de Milan, il est parlé de l'Evesque Abondance,'& le P. Quesnel reconnoist que c'est le Legat, comme en effet je ne pense pas qu'il y ait moyen d'en douter. On voit aussi que l'Eglise de Come honore son Evesque sous le nom d'Abonde.

Bar.450.§13.

Leo,t.1.p.586.

n.p.870.1.

t.1.p.583.

n.p.870.1.

[On pourroit faire une difficulté,]'sur ce que dans le Concile de Milan Abondance de Come y signe au nom de l'Evesque de Coire. Ainsi il falloit qu'il vinst alors du costé de la Suisse: [ce qui semble ne pas convenir à un Evesque qui revenoit d'Orient.]'Mais Eusebe de Milan ayant convoqué son Concile sur la lettre du Pape qu'Abonde luy avoit renduë,[il est aisé qu'en attendant que les Evesques s'assemblassent, Abonde soit allé visiter son diocese, & qu'il ait eu occasion d'y voir l'Evesque de Coire, dont le diocese estoit fort proche du sien.

t.1.p.586.

p.585.

N'y ayant donc rien qui nous empesche de croire que le Legat Abonde

est l'Evesque de Come, la conformité du temps & du nom porte naturellement à cela.] p.585. 'De plus, nous voyons que aprés sa legation, il s'en va porter les lettres du Pape à l'Evesque de Milan, a.p.868.a. avec Senator 'qui estoit Prestre de Milan. Cela marque assez qu'il estoit de ces quartiers là, puisqu'autrement, aprés avoir rendu conte de sa legation au Pape, il eust dû se retirer dans son diocese. Il est difficile de ne pas juger t.1.p 585.c.a. que le Legat assista '& parla dans le Concile de Milan; *Agnitâque eorum narratione*. [Il estoit donc de la province.]

Boll.2.apr.p. 94.§ 12. 'Cette legation fait la principale partie de la vie de Saint Abonde de Come, [laquelle assurément n'est pas tout à fait ancienne, & fait quelques fautes; & je voudrois que le dernier miracle n'y fust pas. Mais elle est neanmoins d'un homme habile dans l'histoire, & qui avoit de bons memoires, puisque elle nous a conservé des monumens de l'antiquité que nous n'avons point autrepart.] p.93.§ 9. 'Car je ne croy pas que l'on puisse contester la lettre de Theodoret qu'elle raporte. [Ainsi s'il n'est pas absolument certain que le Legat Abonde soit l'Evesque de Come, on peut dire neanmoins que c'est une chose plus que probable.]

p.91.d. 'Ce que porte sa vie, qu'il estoit de Thessalonique, [ne s'accorde pas] Ugh.t.5.p. 290.a.b. 'avec ce que raporte Ughellus, que l'inscription qu'on trouva sur son tombeau en 1586, portoit ces mots: *Hic requiescit Abundius Episcopus Comensis ex urbe Nupsiâ*. [Seroit-ce Nursie en Ombrie dont estoit S. Benoist,] ou quelque ville peu connuë vers Thessalonique? [Je m'étonne qu'Ughellus & Bollandus n'aient pas fait d'attention à cela.]

Boll.p.90.b.c. 'On fait la feste de S. Abonde le 2 d'avril; '& l'hymne de ce jour porte Buch.cycl. qu'il mourut le jour de Pasque. 'Cependant Pasque ne s'est point rencontré au 2 d'avril avant l'an 489, [ce qui Boll.p.90.a.b est bien eloigné de 450.] 'Ughellus & d'autres mettent sa mort en 465, auquel Pasque estoit le 25 d'avril: C'est pourquoi Bollandus aime mieux la mettre en 468, auquel le 2 d'avril estoit au moins le mardi de Pasque. [Ainsi le plus seur est d'avouer qu'on n'en sçait rien.]

NOTE XXXV.

Pour la page 609.§ 87.

Sur Saint Senator de Milan.

Ugh.t.4.p.71. c. 'Ughellus dit que S. Senator Evesque de Milan en 480, fit bastir auprés de sa maison paternelle une eglise de Sainte Euphemie, où il fut enterré sous l'autel. Il ajoute qu'on a trouvé depuis peu son corps avec cette inscription fort ancienne, dit-il: *Ici repose le corps de l'Archevesque S. Senator Septara nostre patron*: & il assure que *Septara* est le nom de la famille dont il estoit, & qui est encore celebre aujourd'hui sous le nom de Septalia. [Mais comme les familles n'avoient point en ce temps là de nom commun, ou que ce nom ne se mettoit point le dernier, & que celui de Septara n'a rien d'un nom Romain du V. siecle, je pense que cette addition, avec le titre d'Archevesque, & la qualité de nostre patron, sont des marques que cette inscription n'est pas plus ancienne ni plus authentique, que ce qu'Ughellus dit encore que Senator fut mis au nombre des Saints par Anastase II.] Boll.28 may. p.770.771. 'Bollandus & d'autres traitent de fable & de songe non seulement l'inscription, mais encore tout ce qu'on dit de la decouverte de son corps. p.769 d. 'Dans la derniere leçon faite pour sa feste on avoit mis d'abord, *nobili familiâ natus*: & on l'a osté aussi-tost comme une chose sans fondement. a[Ferr.28. may.p.322. 'On le fait succeder à Saint Benigne.

NOTE XXXVI.

Pour la page 620 § 92.

D'où Lucence estoit Evesque.

Conc.t.4.p. 423.d|438.d| 579 e. 'Lucence est nommé en trois endroits du Concile de Calcedoine, ἐπίσκοπος

p.580 e. p.424.d.448. ἐρυμλάνου. Le latin a une fois *Ercula-na*, & deux fois *Esculana*, ou *Escula-* Leo,t.1.p.603. *nensis*. Il y a aussi *Asculanus* dans le P. Quesnel lorsqu'il raporte la sentence du Concile. ap.p.1154. Les manuscrits lisent en un endroit, *Herculanensis*, *Hercla-* p.1269.1263. *nensis*, *Arculanensis*, en deux autres, t.2.p.167. *Arculana civitatis*, ou *Ecclesia*. Dans le Code de l'Eglise Romaine, il est appel- Baudr.p. lé Evesque de *Tusculum*. On marque une ville d'Herculane sur la coste de la Campanie, [& il se peut faire qu'elle eust alors un Evesque, quoiqu'on n'en trouve pas d'autres vestiges. On pourroit croire aussi que l'evesché de Lucence est Eclane, nommée quelquefois *Eculanum*, aussi dans la Campanie, dont Julien le Pelagien avoit esté Evesque. *V. S. Augustin* § 283. Mais *Asculanus* paroist le mieux fondé dans les manuscrits latins, qui doivent estre fort considerez sur un nom latin.] Bar.452.§ 8| Leo,n.p.291. Aussi Baronius & le P. Quesnel appellent Lucence *Episcopum Asculanum*. Ugh.t.1.p.419. Et Ughellus le met entre les Evesques d'Ascoli dans la marche d'Ancone.

NOTE XXXVII.

Pour la page 610.§ 91.

Difficulté sur l'envoi de Lucence.

Leo,ep.61.p.557. S. Leon dit dans une lettre datée du 13 d'avril, qu'il envoiera ses Legats Lucence & Basile, aprés le sacré jour Buch.cycl. de Pasque. Cependant Pasque estoit cette année le 8 d'avril, [& ainsi le 13 Leo,ep.61.p.557. estoit le vendredi d'aprés Pasque.] Le Pere Quesnel croit que par le jour de Pasque, ou le jour sacré, comme portent simplement d'autres editions, il entend l'octave de Pasque, qui estoit asseurément un jour fort solennel. [Ne pourroit-on point dire que ces lettres avoient esté dressées avant Pasque, & qu'en y mettant la date, on ne songea pas à changer ce mot qui n'estoit pas ep.58.p.553. d'une grande consequence?] Dans une autre lettre du mesme jour, il parle comme si les Legats eussent déja esté partis; [ce qui marque apparemment qu'ils devoient partir avec ceux qui portoient ces lettres,] & qui estoient ep.62.c.t.p.559. partis avant le 23 d'avril.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 626.§ 95.

Temps de la mort de S. Eusebe de Milan. S'il a assisté en 465 au Concile de Rome.

Ugh.t.4.p.72.d. Ughellus pretend qu'Eusebe de Milan assista en 465 au Concile de Rome, tenu sous Hilaire vers le 14 ou le 19 de novembre. Boll.may,t.7.p.63.a. Bollandus veut que ce soit Geronce successeur d'Eusebe. [Ils supposent l'un & l'autre que l'Evesque de Milan assista à ce Concile,] Conc.t.4.p.160.b. parcequ'aprés Maxime de Turin, & Ingenuus d'Embrun mis Evesques des Gaules, on lit dans les actes ... *Mediolanensis provincia suprascripta*. [Mais sans parler de ce qui regarde S. Maxime de Turin, dont nous parlerons sur le Pape Hilaire, je ne saurois me persuader, ni qu'on mist alors Milan dans les Gaules, ni que le chef du Vicariat d'Italie prist place non seulement aprés l'Evesque d'Embrun, mais mesme aprés celui de Turin simple Evesque & son suffragant.] Bar.465.§ 27. Quoy que puisse dire Baronius pour montrer qu'on suivoit l'ordre de la promotion plutost que de la dignité des Eglises, [je ne pense pas qu'il se trouve jamais un exemple qui puisse justifier le rang qu'on veut donner ici à l'Evesque de Milan. Je ne croy pas non plus,] Conc.p.1064.a. qu'aprés que les Evesques de Turin & d'Embrun eurent opiné, celui de Milan se fust tu pour laisser parler Paul d'Aquaviva, comme on le lit dans ce Concile. [J'aimerois mieux recourir à la ville de Saintes qui est dans les Gaules,] Notit.G.p.302.a. & qui s'appelloit autrefois *Mediolanum*. [S. Vincent frere de S. Loup de Troies, en pouvoit estre Evesque en ce temps là, *V. S. Loup*, & se trouver à Rome par occasion,] Conc.p.1060.d. comme Restitute & Octave Evesques d'Afrique qui assisterent à ce Concile.

Ughellus

Ugh.t.4.p.73. c. 'Ughellus dit que Geronce successeur de S. Eusebe, fut ordonné à Rome vers l'an 466, & prit possession le 26 decembre de la mesme année. [Cette maniere d'agir & de parler fort commune aujourd'hui, estoit apparemment assez rare du temps de Geronce. Ainsi si les archives de Milan commencent son episcopat le 26 decembre, il y a lieu de croire que c'est le jour mesme qu'il fut sacré, non à Rome, mais à Milan, & que c'estoit le dimanche, Milan observant sans doute ce que Rome taschoit alors de faire observer partout. Ainsi pour nous eloigner le moins que nous pouvons d'Ughellus, il faut dire que Geronce fut ordonné en 465, auquel le 26 decembre estoit un dimanche, & que S. Eusebe estoit mort le 9 aoust precedent, ou le 12, si l'on veut, puisqu'on fait sa feste ce jour là, plus de quatre mois avant le Concile de Rome, tenu le 19 de novembre. Et ainsi ni luy, ni Geronce n'auront pu assister à ce Concile.] Boll. may, t.7. p.63.a. 'Bollandus veut aussi qu'Eusebe soit mort dés 365.

[Cependant hors ce caractere du dimanche 26 decembre, j'aimerois autant dire qu'il ne mourut qu'en 466, supposé qu'il n'ait commencé qu'en p.62.f. 449, comme veut Bollandus,]'& qu'il ait gouverné 17 ans, comme portent p.60.b. les diptyques de Milan. 'Je sçay bien que Bollandus pretend que dans ces diptyques on conte les années commencées pour entieres, [& depuis le mois de may ou de mars 449, auquel il met la mort de Lazare predecesseur d'Eusebe, jusques au mois d'aoust 466. Il y auroit quelques mois de plus que les dixsept ans. Mais les diptyques peuvent aussi-bien omettre cinq mois pour faire un conte rond, qu'en ajouter sept, outre qu'Eusebe pourroit n'avoir esté ordonné que quelques mois aprés la mort de Lazare. Cependant dans des choses aussi incertaines que celle là, nous aimons autant suivre Bollandus, & supposer avec luy qu'Eusebe est mort en 465, puisque c'est sur ce pié là qu'il conte le temps de ses successeurs.]

NOTE XXXIX.

Pour la page 619.§ 95.

Sur la lettre de Marcien pour assembler le Concile œcumenique.

Conc.t.4.p. 61.c. 'La lettre de Marcien pour la convocation du Concile œcumenique, est adressée à tous les Evesques, τοῖς ἁπανταχοῦ θεοφιλεστάτοις ἐπισκόποις. p.62.b. 'Et neanmoins il leur mande d'amener avec eux les Evesques qu'ils jugeront à propos; [ce qui ne convient qu'à des metropolitains. Ainsi si l'on veut soûtenir qu'on l'envoyoit aussi aux simples Evesques, il faut dire qu'on retranchoit ces mots dans celles qui leur estoient adressées. Il me semble qu'on se contentoit d'ordinaire d'écrire aux metropolitains.]

a. 'Marcien cite une lettre du Pape qui parloit des divisions de l'Eglise. Leo, ep.75.c. 4.p.576. 'Il pouvoit bien avoir receu la lettre de Saint Leon du 13 d'avril: [mais elle ne parle point des troubles. Celle du 23 avril en parle un peu plus clairement: Mais je ne pense pas qu'elle fust encore arrivée le 17 de may. L'entendroit-il des lettres que S. Leon avoit écrites à Theodose? Ou dirons nous que S. Leon luy avoit déja écrit avant celle du 13 avril?]

NOTE XL.

Pour la page 632.§ 97.

Que S. Leon avoit receu cette lettre le 24 de juin.

Leo, n.p.292. 36. 'Le P. Quesnel croit que Saint Leon n'avoit point encore receu la lettre de la convocation du Concile, & qu'il s'en doutoit seulement, lorsqu'il écrivit à Pascasin le 24 de juin. ep.68.c.3.p. 568. 'Mais dans cette lettre mesme, il parle de la lettre qu'il venoit de recevoir d'Anatole, où il apprenoit ce que les Orientaux avoient fait pour la verité, ep.70.p.570. 'Et il est assez visible que c'est celle à laquelle il répond par

sa 70, & où Anatole témoignoit souhaiter beaucoup ce Concile. [Je ne sçay pas comment on peut croire qu'ayant écrit à Pascasin le 24 de juin, & ayant ensuite receu les lettres de la convocation du Concile; il ait eu toutes ses resolutions, & toutes ses mesures prises, & plusieurs lettres écrites dés le 26. Ce n'est point ainsi qu'agissoit S. Leon, surtout dans une affaire de la derniere importance. Et rien ne nous oblige à le dire. Car si S. Leon ne parle point à Pascasin de sa legation, il est aisé de répondre ou que la lettre n'est pas entiere, ou qu'il luy en avoit écrit une autre auparavant. Il est indubitable qu'il luy en a écrit, & que nous n'en avons point la lettre. Ainsi il nous est tout aussi libre de dire que ç'a esté devant, ou avec la lettre du 24, (puisque dans ces occasions on envoie tres souvent plusieurs memoires à la fois,) que de dire que ç'a esté aprés.]

Pour la page 633. § 98.

NOTE XLI.

Sur les epistres 69 & 73 de S. Leon.

[La lettre *69* de S. Leon, & la 73e, qui sont l'une du 26, & l'autre du 27 de juin, sont toutes deux adressées à Marcien, sans qu'il paroisse aucune raison pour laquelle il luy ait dû écrire deux lettres si prés l'une de l'autre. Au contraire nous n'avons point de lettre adressée alors à Pulquerie, quoiqu'il n'y ait point d'apparence qu'il ait manqué à luy écrire dans une occasion si importante, & où il avoit besoin de toute sorte d'appui, quand ce n'eust esté que pour faire donner la preseance à ses Legats, & empescher qu'on ne mist la doctrine en question. Il faut donc dire ou que la lettre qu'il luy écrivit est perdue, ou que l'une des deux qui sont adressées à Marcien, luy doit estre adressée: Et cela se pourroit aisément croire de la 69e. Mais le mot de *gloriosissime Imperator* qui est dans l'une & dans l'autre, rend cette conjecture moins probable, si l'on ne trouvoit de bons manuscrits où ce mot ne fust point.

Je ne sçay pourquoi] le P. Quesnel a mieux aimé suivre les manuscrits qui ont *cassavit* dans la lettre 73, que ceux qui portent *cassabit*. Le mot d'*assutura* [semble demander que le verbe soit aussi au futur.] Et on voit dans le Concile de Calcedoine qu'il n'y avoit pas encore de loy contre le faux Concile d'Ephese, mais que les Legats en devoient demander une; [ce qui revient tout à fait à cet endroit, si nous y lisons *cassabit*.] Leo, ep. 73. c. 1. p. 573. Conc. t. 4. p. 673. b. c.

Pour la page 641. § 101.

NOTE XLII.

Nombre des Evesques dans le Concile de Calcedoine.

On conte 345 ou 353 Evesques dans la premiere seance du Concile de Calcedoine. Mais il est aisé qu'on y en ait oublié beaucoup; [dont on pourroit peut-estre trouver une partie dans les autres seances, comme cela se voit dans d'autres Conciles, si cela valoit la peine de s'y arrester. On voit par Facundus qu'il ne faut pas trop s'appuyer sur ces listes, & ces signatures des Evesques, & qu'elles estoient autrefois ou plus amples, ou dans un autre ordre que nous ne les avons aujourd'hui.] Car il marque que dans la liste de la 2e seance Theodoret estoit le 111e, a & il est aujourd'hui le 49e: b Qu'il estoit le 112 dans la quatrieme b & il n'y a aujourd'hui que 25 Evesques de nommez: Que Nonnus d'Edesse signoit le 55 dans la 3e seance, & le 31 dans la cinquieme; & il signe aujourd'hui le 37 dans l'une, & le 26 dans l'autre: c Qu'Ibas d'Edesse signa le 117 dans la 3e seance, & il n'y signe aujourd'hui que le 287. [Il marque encore quelques autres choses de cette nature, qui ne s'accordent pas avec nostre edition; mais cette difference

Bar. 451. § 53. Conc. t. 4. p. 91. 92. c | Bar. 451. § 53. Fac. l. 5. c. 3. p. 194. b. a Conc. p. 330. c. b Fac. p. 196. a Conc. p. 467. Fac p. 95. c | 197 a. Conc. p. 45. d | 581. e. c Fac p. 196. a Conc. p. 460. a. c.

(Conc.ap.p.1011.) n'est que de cinq ou six.]'D'autres pourront examiner si Facundus s'accorde mieux avec l'ancienne version latine du Concile, dont Mr Baluze nous donne les diverses leçons.

[Ces signatures de plus de 350 Evesques suffisent toujours pour convaincre de faux un Pontifical qu'on pretend estre fait dés l'an 530,] (Boll.apr.t.1.p.13.a.) 'qui dit qu'il ne se trouva que 266 Evesques daus le Concile; mais ce qui s'y fit, fut[depuis] signé par 405 autres.[Le reste de ce que ce Pontifical dit du Concile, ne vaut guere mieux.]

(Conc.p.834.d.) 'Le Concile mesme écrit à S. Leon qu'il estoit composé de 520 Evesques. (p.868.d.) 'Marcien dit la mesme chose dans une de ses loix, selon le latin; [ce qui revient] (p.1080.c.) à ce que dit l'histoire d'Acace, qu'il y en avoit 500 & plus. (p.516.d.) 'Lucence dans le Concile mesme dit que l'assemblée estoit de 600 Evesques. (Leo,e.p.77.c. a.p.585.) 'Saint Leon mande aussi aux Evesques des Gaules qu'ils estoient environ 600. (Conc.p.963.a.) 'Seleuque d'Amasée[qui y estoit present,]en met 630, en quoy il a esté suivi par Marcellin, par Liberat, *c.13.p.85*, par la chronique d'Alexandrie, *p.740*, par Theophane, *p.91.b*, par Leonce de (Leo,t.2.p.107.) Byzance, *act.4.6.p.511.b|515.b*,'par l'ancien Code de l'Eglise Romaine, *cap.* (Lup.t.1.p.633) 25;'& c'est l'opinion la plus generale, (Chr.ori.p.118.) 'receuë mesme par les ennemis de ce Concile.[Victor de Tunes en met 632,] (N.hr.l.15.c.2.p.589.a.) '& Nicephore 636, afin que ce fust justement le double des 318 Peres qu'on attribuë au Concile de Nicée. (Lup.can.t.1.p.631.) 'On y raporte Hincmar qui en met plus de 630. Lupus veut que le nombre de 630, soit le plus veritable aussi-bien que le (Liber.n.p.94.) plus commun.'Le P. Garnier dit qu'il seroit pour 520, si tout le monde n'estoit pour 630.

[Je ne sçay si l'on ne pourroit point accorder cela, en disant qu'il n'y avoit que 520, Evesques presens au Concile, & qu'on en a conté 630, en y ajoutant ceux pour qui leurs metropolitains signerent la confession de foy, quoiqu'ils fussent absens.] (Conc.p.602.606.) 'Car ces derniers sont environ 110 Evesques. (a p.516.b.) [a]Pour l'endroit où Cecrops de Sebastople parle de 1200 Evesques, [je ne voy pas qu'on puisse dire autre chose, sinon qu'il y a faute dans cet endroit, ou que Cecrops parle de tous les Evesques Catholiques, unis de sentiment avec le Concile.]

NOTE XLIII.

(Pour la page 645 § 103.)

Que Julien de Cos n'a point signé avant Jean de Rhode son metropolitain qui n'estoit point au Concile.

(Conc.t.4.p.371.d|374.a.) 'Dans la liste des Evesques qui assisterent à la troisieme seance du Concile de Calcedoine, Julien de Cos est nommé avant Jean de Rhode son metropolitain. (p.374.a|430.d.) 'Mais quoique ce Jean soit marqué dans cette seance comme present au Concile, [il y a neanmoins apparence qu'il n'y estoit que par Tryphon de Chio son Legat.] (p.81.b.) 'Cela est visible dans la premiere seance, où Tryphon est marqué comme tenant sa place. [On pourroit dire que Jean seroit arrivé ensuite pour la troisieme seance.] (p.583.d.) 'Mais Tryphon signe encore pour luy dans la sixieme.

(p.492.a.) 'Dans la troisieme mesme, Tryphon signe la condannation de Dioscore, & Jean de Rhode immediatement aprés luy; [ce qui est contre tout ordre, & donne lieu de croire qu'on a pris la signature de Tryphon pour deux, & pour luy mesme, & pour son metropolitain: & que quand il est dit que Jean estoit present, ou signoit, c'estoit toujours par son Legat,] (p.430.d|437.d.) 'lors mesme qu'ils sont nommez separément. [Et c'est ce qui se voit particulierement dans la 16e seance,] (p.799.b.) 'où Jean signe par Tryphon, [b] (b p.803.) & Tryphon signe encore aprés beaucoup d'autres. [Ainsi il parloit ou signoit deux fois, l'une pour son metropolitain, l'autre pour luy mesme.] (p.430.d.e|437.d.) 'Car dans

la condannation de Dioscore, le suffrage de Jean de Rhode, & celui de Tryphon sont dans des termes differens. ç'auroit donc esté en quelque sorte contre l'ordre, si Julien avoit esté placé avant son metropolitain. Mais estant Legat du Pape, on ne doit pas s'étonner qu'il ait esté mis devant le Legat de l'Evesque de Rhode. Sp.p.1174. 'Il faut remarquer que dans l'ancienne version latine, il n'y a point de liste des Evesques à la teste de la troisieme seance. p.1210. 'Rustique Diacre du Pape Vigile qui a revu cette version, Ibid. 'remarque que les manuscrits grecs estoient assez differens sur les signatures de la condannation de Dioscore. p.1217. 'Dans son edition Julien y est à l'ordinaire entre les premiers metropolitains, & Jean de Rhode ensuite aprés beaucoup d'autres. Il y a encore trois metropolitains entre luy & Tryphon, & plusieurs autres aprés Tryphon, mélez de quelques simples Evesques. [Mais ce qui est une faute plus visible,] p.1218. 'c'est que Tryphon est encore repeté dans la suite, entre Jean de Germanicie simple Evesque, & Theodore de Claudiople [metropolitain,] quoiqu'on ne luy donne pas cette qualité, non plus qu'à Nonnus d'Edesse qui le suit.

Pour la page 647. § 104.

NOTE XLIV.

Que le Concile s'est tenu dans la nef de l'eglise plustost que dans le chœur.

Bar.451.§ 59. 'Baronius croit que le lieu où estoient les Evesques dans l'eglise de Ste Euphemie, est celui que l'on appelloit *secretarium*, ou *ἱερατεῖον*, *sacrarium*, *diaconium* Βῆμα. [Je ne sçay si tous ces termes marquent autre chose que ce que nous appellons le sanctuaire, & le lieu où est l'autel. Et je pense qu'il est certain que le Concile estoit hors de l'enceinte de l'autel,] Conc.t.4.p.93.b. 'puisque le texte porte que les officiers estoient *devant le balustre de l'autel*. [L'ordre de l'Eglise eust-il permis que des laïques eussent pris seance, soit dans l'enceinte de l'autel, soit mesme dans celle du chœur, si elle en estoit separée? & apparemment elle ne l'estoit pas. Il n'y avoit ce me semble que l'Empereur à qui les Grecs permissent l'entrée du chœur. Je doute fort aussi que quelque grande que fust une eglise, elle eust un chœur capable de tenir plus de 500 Evesques au moins, dont le Concile estoit composé, sans parler des officiers & des Ecclesiastiques qui y estoient aussi.]

Bar.451.§ 59. 'La raison de Baronius, c'est que Liberat voulant dire que Marcien vint au Concile, dit qu'il vint, *ad secretarium*, & que cet auteur appelle les seances *secretaria*. Liber.n.p.96. 'Le P. Garnier croit que Liberat suit en cela la coutume du bareau, qui appelloit *secretaria* les lieux où les juges rendoient la justice, & l'a pris ensuite pour ce qui se faisoit en ce lieu, & pour la seance mesme. [Cela suffit pour expliquer mesme l'endroit où il est dit que Marcien vint *ad secretarium*, s'il faut lire ainsi.] c.13.p.90. 'Car l'edition de Liberat donnée par le Pere Garnier porte *ad Concilium*. Conc.t.4.p.1591.e. 'Trisole Prestre qui vivoit avant Liberat vers l'an 520, appelle aussi les seances du Concile *secretaria*.

Pour la page 695. § 108.

NOTE XLV.

Que la seance comtée pour la seconde l'est veritablement.

Conc.t.4.p.325.a|1167. 'On remarque qu'il y a des manuscrits qui transposent la seconde session du Concile de Calcedoine datée du 10 d'octobre, la mettent aprés celle du 13 octobre, où Dioscore fut deposé, & en font ainsi la troisieme. Fac.l.5.c.1.p.194.b|195.c. 'Dés le temps de Facundus il y avoit quelques copies qui les plaçoient ainsi, Eva.l.2.c.18.p.318.d|323.c. '& c'est l'ordre que suit Evagre. [Le jour où elle fut tenuë se lit en effet differemment,] Conc.t.4.p.325.a. 'y en ayant qui la marquent le 15 d'octobre, p.465.d. 'd'autres le 14, [qui estoit le dimanche.] p.338.b. 'Mais 1°, les officiers y citent d'a-

bord ce qui s'estoit fait le 8 d'octobre comme fait dans la seance precedente, τῇ προτεραίᾳ; au lieu que s'ils eussent voulu marquer la premiere, ils eussent dû dire τῇ προτέρᾳ, ou plutost τῇ πρώτῃ. '2°, Liberat la met la seconde, & Liber.c.13.p.85.87. avant la condannation de Dioscore. a 3°, a Fac.p.190.b. Facundus mesme reconnoist qu'elle fut tenuë le dixiome d'octobre. '4°, Conc.p.370.371. Quoy que l'on puisse contester sur la fin de cette seance, où il semble d'une part que Dioscore estoit deposé, & de l'autre qu'il ne l'estoit pas, [neanmoins en supposant mesme qu'il ne l'estoit pas, il est aisé de concevoir pourquoi les Ecclesiastiques de Constantinople en parloient comme d'un homme deposé, puisqu'il avoit esté convaincu dans la premiere seance d'avoir soûtenu l'heresie d'Eutyche, & d'avoir condanné Saint Flavien par une injustice toute visible, puisqu'il estoit déja deposé par le suffrage des officiers, & sans doute dans l'opinion publique. Mais qu'aprés qu'il eut esté deposé par tout le Concile, & par les Evesques d'Illyrie comme par les autres, ces Evesques aient osé demander son rétablissement, & qu'on l'ait souffert sans le trouver mauvais; c'est ce qui ne paroist nullement probable.] Evа.n.p.78.1.b.c. 'Aussi cette raison a paru convaincante à Mr Du Pin,t.4.p.834. Valois: 'on assure que l'exemplaire des Acemetes dont s'est servi le Diacre Rustique, suivoit sur ce point l'ordre de nos editions.

Liber.c.13.p.86. [Pour l'autorité d'Evagre,] 'elle est combatuë par celle de Liberat, qui suit l'ordre que nous avons aujourd'hui, Fac.p.195.c. '& Facundus croit que quelques uns n'avoient joint la 3e à la premiere, que pour avoir de suite toute l'affaire de Dioscore. Eva.n.p.76.2.a|78.1.b. 'Mr Valois cite un endroit des actes du Concile, qui semble dire que la seance du 13 octobre estoit la Conc.p.386.c. seconde. [Je pense qu'il marque] 'celui où Dioscore parlant de la premiere, l'appelle la precedente, τὴν πρὸ ταύτης, & celle du 13, τὴν δευτέραν. [Mais c'est qu'il ne s'agissoit alors que de ce qui le regardoit, & point dutout de la seconde, à laquelle il n'avoit pas assisté, & où l'on n'avoit proprement rien fait qui le regardast.]

NOTE XLVI. Pour la page 660.§109.

Sur la seconde citation de Dioscore.

'Le billet de la seconde citation faite à Dioscore, porte que les choses dont Eusebe l'accusoit alors par sa [seconde] requeste, n'estoient pas les mesmes que celles dont il l'avoit accusé dans la premiere seance. Conc.t.4.p.390.a. [Je ne voy pas bien comment cela estoit vray. Car il semble qu'il ne l'accusoit dans sa premiere & dans sa seconde requeste, que des violences qu'il avoit commises à Ephese, & que mesme la seconde n'estoit pas tant pour l'accuser, que pour prier le Concile de tirer les consequences qui suivoient des crimes dont Dioscore avoit esté convaincu dans la premiere seance.]

NOTE XLVII. Pour la page 671.§113.

Difficultez sur la seance du 20 octobre.

'Nous avons deux actions considerables du Concile de Calcedoine datées du 20 d'octobre; Conc.t.4.p.555.559. la conclusion de l'affaire de Carose & des autres moines Eutychiens, '& le jugement important p.559. rendu contre l'erection de la nouvelle metropole de Beryte. [Cependant cette seance ne fait point de nombre ni dans les actes du Concile comme nous les avons, ni dans Evagre, ni dans Liberat. Ces deux auteurs ne marquent mesme rien de ce qui y fut fait;] '& il ne s'en ap.p.1451. trouve rien non plus dans les copies latines du Concile revuës cent ans aprés par le Diacre Rustique sur les manuscrits des Acemetes.

[On peut ajouter à cela, que cette conclusion de l'affaire des moines Eu-

tychiens, n'est point dans le style du reste des actes; car aucun Evesque n'y parle en particulier. Le raport d'Alexandre est assez embarassé, & il y a mesme de la difficulté à le concilier avec l'histoire.] 'Acce suppose que la requeste des moines à l'Empereur parloit de Dioscore, & demandoit qu'il fust present au Concile, [ce qui est faux de celle qui est raportée dans la seance du 17 octobre: & si c'en est une nouvelle, elle devroit donc estre raportée comme les autres le sont. p.538.a.

On ne voit point de raison qui ait obligé le Concile à donner aux moines un mois de terme pour se resoudre à luy obeir. Les Evesques ne pretendoient pas sans doute demeurer là si long-temps: & leur derniere seance se tint le premier de novembre.] 'Ils disent que c'est pour entrer dans le sentiment des officiers de l'Empereur: 'Mais ces officiers n'avoient demandé que deux ou trois jours dans la seance du 17. [Ainsi ce delai estoit déja expiré le 20.] & mesme les moines avoient refusé ce delai. Pourquoi aussi commencer ces 30, [ou plutost 31] jour de delai, non au 20 d'octobre où l'on estoit, mais au 15? 'Le Pere Lupus dit qu'on leur avoit fait la premiere citation le 15. Mais est-ce là une raison? [Je ne croy pas mesme qu'on puisse dire qu'on ne les eust appellez que le 15.] 'Car puisqu'ils firent excuse le 17 de n'estre pas venus aprés la premiere citation, [c'est une marque qu'ils avoient laissé passer quelque seance du Concile depuis cette citation. Et nous n'en avons aucune entre celle du 13 & celle du 17. Nous marquons les difficultez qu'on peut faire sur cette action; mais nous n'avons garde de pretendre qu'elles nous obligent de la croire fausse.] 'M.r du Pin la soûtient veritable, quoiqu'on ait souvent negligé de la copier, parceque elle ne contient rien qui soit important.

c. | p.534.e. | Lup.can.p.952. | Conc.p.534.c. | Du Pin,t.4.p.846.

NOTE XLVIII.

Sur le jugement rendu contre la metropole de Beryte.

Pour la page 672.§114.

[Le silence d'Evagre & de Liberat sur l'affaire de Photius & d'Eustathe, peut paroistre beaucoup plus considerable, que sur la conclusion de l'affaire des moines dont on vient de parler dans la note 47. Car c'est une affaire toute nouvelle, & tres importante en elle mesme. On peut ajouter à cela que dans le different tout semblable qui fut agité dans la 13e seance du 30 octobre, entre les Evesques de Nicomedie & de Nicée, jamais on ne cita ce qui avoit esté arresté entre Photius & Eustathe.

Mais je pense que tout ce qu'on peut dire à cela, c'est qu'on voit ici par un exemple tres remarquable, que les argumens negatifs ne peuvent guere faire par eux mesmes des preuves démonstratives. Car ces deux raisons n'ont point empesché que tout le monde n'ait receu cette action du Concile de Calcedoine pour veritable & authentique; & je ne croy pas que personne en puisse douter aprés l'avoir luë; rien n'ayant plus de caractere de sincerité & de verité.] 'Elle est citée fort clairement par les officiers dans la huittieme seance du 17 octobre. 'Ce qu'on peut répondre sur ce qu'elle a esté si peu connuë, c'est que c'est une affaire particuliere pour la Phenicie, qui n'avoit point de raport à l'Eutychianisme pour lequel le Concile estoit proprement assemblé. [Cela ne satisfait pas neanmoins au silence de la 8e seance, & tout ce que nous y pouvons dire, c'est qu'on oublie souvent les choses dont naturellement on devroit le plus se souvenir. C'en est là une belle preuve: mais elle n'est pas la seule.]

Conc.t.4.p.631.c. | Du Pin,p.846.

'Le Pere Lupus a pretendu que cette action estoit posterieure à la seance du 25 octobre, où l'on signa la définition de foy, 'à cause que S. Gregoire dit en general, que les six premieres seances re-

Lup.can.t.1.p.648. | p.647.648.

gardent la foy, & les affaires publiques de toute l'Eglise; & que c'est dans les suivantes qu'on a reglé les differends particuliers des Evesques. [Mais ces paroles generales n'empeschent point qu'il n'y ait eu quelques exceptions : outre que S. Gregoire peut bien n'avoir jamais vu cette action, non plus que Evagre & Liberat, puisqu'elle n'estoit point dans la copie latine revuë par Rustique Diacre de Rome sur le manuscrit des Acemetes; ou l'avoir euë dans un manuscrit où elle se trouvoit Balf.can. p. 352.c. placée hors de son rang,] 'comme Balsamon dit qu'elle estoit [dans le sien,] à Lup.p.950. la fin des actes du IV. Concile.'Aussi Lupus mesme a changé de sentiment, & a reconnu qu'il estoit visible que cette action avoit precedé la sixieme seance, non seulement par sa date du 20 d'octo- Conc.p.538. d.e. bre, 'mais encore plus parcequ'Eustathe demanda d'abord qu'on differast l'examen de cette cause jusqu'à ce qu'on eust signé la definition de foy. [On ne peut pas non plus la mettre avant la 4.e p.551.a|507. 505. seance du 17 octobre,]'puisque Juvenal, Thalasse, & Eusebe d'Ancyre y opinerent.

[Il est donc certain que la cinquieme seance est celle du 20 d'octobre, & que celle du 22 que l'on conte la cinquieme est veritablement la sixieme. Neanmoins pour ne pas brouiller la maniere dont on a accoutumé de parler des seances du Concile, nous ne conterons point celle du 20, & nous laisserons aux autres leur nombre, & leur rang ordi- p.1591.e. naire.] 'Trifole Prestre du temps d'Horsmida citant une chose faite le 17 d'octobre, dit que cela estoit sur la fin de la quatrieme seance, *in quarto secretario*.

pour faire changer le decret sur la foy presenté d'abord au Concile, que pour y faire mettre *in duabus naturis*, au lieu qu'il y avoit *ex duabus V.* § 116. 117;] 'cependant dans celui qui fut reformé Conc.t.4.p. 567.b. & receu sans difficulté par les Legats, on lit encore ἐκ δύο φύσεων [& non ἐν δύο φύσεσι.] 'Mais on a lieu de juger Lup. can.t.1. p.921.962. que c'est une pure faute qui s'est glissée dans la suite des temps, [quoiqu'il soit difficile de voir comment cela est arrivé,] & que le texte original signé dans le Concile, avoit ἐν δύο φύσεσι. 'On lit Conc.ap.p. 1358. *in duabus naturis* dans les manuscrits de l'ancienne version latine, '& dans le Leo,t.2 p. 106. Code que le P. Quesnel croit estre celui de l'Eglise Romaine.'On le lit de mesme Cassd. p[...]58.p 194.a dans Cassiodore, qui raporte un grand endroit de ce decret.

[Ce qui est encore plus fort, puisqu'il s'agit du texte grec,]'c'est que le texte Eva.l.2 c.4. p.292.c. de ce decret raporté dans Evagre, qui fait profession de le copier mot à mot, 'porte ἐν δύο φύσεσι. [Dés devant Eva- p.295.b. gre] la dispute des Catholiques & des Severiens en 533, prouve que l'on convenoit de part & d'autre, 'que le Con- Conc.p 1766. a|1770.a. cile n'avoit pas mis *ex duabus*, mais *in duabus*. 'Aussi-tost aprés le Concile S. Anal.g.p.56. 57. Euthyme à qui deux Evesques s'estoient hastez d'apporter de Calcedoine le decret sur la foy, y trouve ἐν δύο φύσεσιν, & le défendit contre les Eutychiens qui le condannoient, & qui supposoient aussi tellement que c'estoit l'expression du Concile, qu'ils vouloient qu'on le rejettast sur cela. 'On voit la mesme Bibl.P.t.11.p. 511.b|529.a. chose dans Leonce de Byzance, *sect.* 4. 9, & il dit positivement, *sect.* 6. 8. 9. 'que p.516 b|524. d|529.a. le Concile n'y parla point du terme *ex duabus naturis*, parcequ'il ne le rejettoit point.

NOTE XLIX.

Pour la page 681.§ 118.

Sur ex duabus [illegible]turis *qu'on lit dans le decret du* [illegible]*cile sur la foy.*

[Quoique les L[illegible] du Pape, & les officiers n'eussent [illegible]nt d'instances,

NOTE L.

Pour la page 683.§ 119.

Que le 25 d'octobre n'estoit point la feste de S. Callinique, ni de Sainte Euphemie.

'Baronius écrit que le 25 d'octobre, Bar.451.§ 109. auquel Marcien vint au Concile, on

faisoit la feste de S. Callinique, & de Sainte Euphemie. Leo,n.p.911| Conc.ap.p. 1263. 'Il a tiré cela de quelques versions latines, qui disent à peu prés la mesme chose, quoique d'autres soient conformes au grec, où l'on voit que S. Callinique n'a esté formé que de l'epithete de καλλινίκῳ ou *victorieuse*, qui est donnée en cet endroit & en beaucoup d'autres à Sainte Euphemie. Le grec ne dit point non plus qu'on fist ce jour là la feste de Sainte Euphemie. [Et en effet, les Grecs la font le 16 de septembre aussi-bien que les Latins.]

NOTE LI.

Pour la page 683.§ 119.

Que Pulquerie n'a point assisté au Concile de Calcedoine.

Conc.t.4.p. 574.d. 'La traduction latine du Concile de Calcedoine, porte que Pulquerie assista comme Marcien à la 6e seance du 25 octobre. Leo,t.2.p.102. 'On lit la mesme chose dans le Code de l'Eglise Romaine, donné par le P. Quesnel, [qui le pretend aussi ancien au moins que le Pape Gelase.] Eva.l.2.c.4 p. 294. d|c.18.p. 327.d. 'Mais on n'en trouve rien ni dans le texte grec, ni dans les deux abregez assez amples qu'en a fait Evagre, ni dans Theophane, *p.91*, ni dans Nicephore. Conc. ap.p. 1264. 'Plusieurs lettres écrites à l'Empereur Leon, disent que Marcien se trouva au Concile avec ses officiers, sans le dire de Pulquerie: [de sorte qu'on peut dire que ç'a esté une chose entierement inconnuë aux Grecs.]

p.1264. 'Pour les Latins mesmes, Liberat, & Ferrand Diacres de Carthage, marquent bien aussi que Marcien vint au Concile avec tous les grands de sa Cour: mais ils ne parlent point de Pulquerie. [On ne trouve point non plus que Pulquerie ait fait ni dit quoy que ce soit dans la seance, où l'on pretend qu'elle assista. Ainsi cet exemple ne peut pas] Lup.can.t.1. p.963. 'servir à montrer que les François eussent grand tort, lorsqu'ils trouvoient étrange que l'Imperatrice Irene se fust trouvée au second Concile de Nicée. [Mais ces plaintes peuvent servir à montrer que les François n'avoient aucune connoissance à la fin du VIII. siecle que Pulquerie eust assisté au Concile de Calcedoine.] 'Mr Baluze dit en effet p.1264. que cet endroit du latin manque dans tous les anciens exemplaires. Il est vray qu'il ajoute ensuite que c'est une erreur ancienne, puisque cette addition se trouve dans de tres anciens manuscrits: [ce que nous ne voyons pas comment il faut accorder. Mais quoy qu'il en soit, si l'addition se trouve dans des manuscrits anciens du Concile, comme elle se trouve dans ceux dont le Pere Quesnel a tiré son Code, ces manuscrits n'estoient pas fort communs en France du temps de Charlemagne, & il y en avoit sans doute d'autres où elle ne se trouvoit pas.]

'Mr Baluze veut donc que ce soit ibid. une erreur de croire que Pulquerie ait assisté au Concile, & il allegue sur cela l'indecence que les payens trouverent à voir Agrippine recevoir publiquement des ambassadeurs avec Neron. [On y pourroit encore ajouter plusieurs autres raisons semblables, mais nous cherchons moins ici ce qui se peut dire que ce qui s'est dit. Il semble qu'il y ait de la brouillerie sur ce sujet dans l'ancien auteur de l'histoire d'Acace.] 'Car il dit que Marcien fit Conc.t.4.p. 1080.c. assembler le Concile à Nicée; qu'il s'y trouva avec Pulquerie & tous les officiers; qu'ensuite il transfera le Concile à Calcedoine &c. Il repete encore que Marcien se trouva au Concile de Calcedoine avec tous les officiers de l'Empire; mais il n'y parle point de Pulquerie. [Ainsi il y a quelque lieu de douter si ce qui y est dit de la seance tenuë à Nicée, n'a point esté ajouté par quelqu'un moins habile & moins ancien que l'auteur de cette histoire. Car il est certain qu'il n'y eut point de seance tenuë à Nicée, & que Marcien bien loin d'y estre venu, fit transferer le

le Concile à Calcedoine, parcequ'il ne pouvoit pas venir à Nicée. Ainsi il y a assez d'apparence que l'auteur de cette histoire n'avoit point dans son manuscrit que Pulquerie se fust trouvée au Concile. Sur l'endroit où il est dit qu'elle s'y trouva, le P. Labbe a mis à la marge, qu'il est certain par les actes du Concile que cela est faux.

Quelques uns pour colorer l'indecence qu'il y a de voir une princesse, ou seule, ou accompagnée de beaucoup d'autres femmes, au milieu de tant d'Evesques, veulent qu'elle y soit venuë *incognito*. Cela n'a donc point dû estre marqué dans les actes; & c'est une faute, ou mesme une fausseté dans les latins. Et par où saura-t-on qu'elle y est venuë? Si elle n'a point voulu qu'on sçeust qu'elle y avoit esté, on peut presque assurer qu'elle n'y a point voulu aller. Au moins nous suivons son intention, en croyant qu'elle n'y a point esté.]

Boll.apr.t.1.pr.p.33.a. 'Le Pontifical de Bollandus dit, que 41 jours aprés le Concile, 200 Evesques s'estant rassemblez, Marcien & l'Imperatrice Placidie firent devant eux une declaration. [Mais ce recit se détruit par luy mesme, & par son auteur.]

NOTE LII.

Pour la page 614.§ 119.

Sur la signature d'Estienne & Jean Evesques de Palestine.

Cotelr.g.t.2.p.260.261. 'La vie de Saint Euthyme Abbé un peu changée par Metaphraste, porte qu'Estienne de Jamnia, & Jean Evesque des Sarrazins, tous deux disciples de ce Saint, estant venus au Concile, se hasterent d'avoir une copie du decret de la foy dés qu'il fut conclu, & vinrent le plus promtement qu'ils purent l'apporter à S. Euthyme, pour savoir de luy s'ils le devoient approuver. Anal.g.p.54.55. 'La vie originale du Saint porte qu'ils craignoient d'eprouver sa colere, δεδιότες μὴ ἀγανακτήσῃ, [ce qui revient a la mesme chose. [Il sembleroit donc qu'ils n'eussent pas signé d'abord le decret avec les autres: & neanmoins cela est faux.]'Car ils sont marquez tous deux, comme ayant assisté à la seance du 25 octobre où l'on signa le decret, Conc.t.4.p.570.571.c. '& Estienne est mis entre ceux qui le signerent ce jour là mesme. p.586. 'Bollandus dit la mesme chose de Jean. Boll.p.314.b.c. [Mais je ne le saurois trouver. Ainsi la verité de ce fait est apparemment, que quoique ces deux Evesques eussent signé le decret, ils ne laissoient pas d'y trouver encore de la difficulté, ou au moins de craindre que S. Euthyme n'y en trouvast: & qu'ainsi dés que le Concile fut achevé, ils le vinrent consulter sur cela pour savoir son sentiment, afin de le suivre.]

NOTE LIII.

Pour la page 616.§ 120.

Epoque des actions 9 & 10 sur Ibas.

Conc.t.4.p.626.a. 'Ce que l'on appelle la 9e action du Concile de Calcedoine, où l'on commença l'affaire d'Ibas, est daté dans le grec du 6 des calendes de novembre, [c'est à dire du samedi 27 d'octobre:] '& dans le latin elle l'est du 7 des calendes. p.625.a. 'On cite neanmoins un manuscrit qui a dans le texte *VI. kal.* & à la marge *alias VII.* ep.p.1291. [Ainsi nous suivrions naturellement le Grec,] 'si Liberat ne disoit positivement que cette action appartient, comme les deux precedentes, au 7e secretaire,] c'est à dire à la 7e seance] du Concile; Lib.c.13.p.91. '& les deux precedentes sont datées dans le grec aussi bien que dans le latin du 7 des calendes. Conc.t.4.p.611.a.618.c. 'L'affaire d'Ibas n'ayant pas esté terminée ce jour là fut remise au lendemain: p.631.c. '& l'action 10 où elle finit, est datée dans le Grec du 5 des calendes, & du 6 dans le latin. p.633.634.a. [Mais le 5 des calendes estoit le dimanche, auquel il y a peu d'apparence que le Concile ait voulu tenir seance. Au moins nous n'en avons aucune autre qui soit marquée le

dimanche. Nous avons donc cru devoir plutost suivre le latin, en mettant la 9e action le vendredi 26, & la 10e le samedi 27.

a. 'Cette 10e commence comme si c'estoit la suite d'une autre seance, ὁμοίως τῇ
ap.p.1196. πρὸ πέντε χαλανδῶν &c. & on cite un manuscrit où elle est datée du vingt-six. [Mais on ne peut point s'arrester à tout cela, puisque dans la seance du 26, on avoit remis expressément l'affaire d'Ibas
Lib.p.91. au lendemain.] Liberat qui le remarque, assure qu'elle fut commencée dans la 7e seance, & achevée dans la 8e. [Au lieu que cette 10e action commence comme
Conc.t.4.p.626.a. une suite de la seance precedente,] 'la 9e au contraire commence comme si c'estoit une nouvelle seance : *sous le*
p.618.c. *Consulat &c.* 'Mais la 8e commence de
c|611.d|Lib.p.91. la mesme maniere, 'quoique la date nous assure aussi-bien que Liberat qu'elle est du mesme jour que l'action 7.e
Conc.p.701.707.718. 'On voit la mesme chose dans l'examen des affaires d'Ephese, de Basilinople, & de Perrhe. [Ainsi il faut dire que ceux qui ont dressé les actes, ont voulu joindre en quelque sorte les seances qui ont traité d'une mesme affaire, & distinguer davantage les differentes affaires, quoique traitées dans une mesme seance.]

NOTE LIV.

Pour la page 639.§121.

Sur l'action qui regarde Domnus; Qu'on n'a point de preuve qu'elle soit fausse.

Leo.n.p.596.615. 'Le P. Quesnel fait une grande dissertation, pour montrer que cette action du Concile de Calcedoine, qui accorde une pension à Domnus, est une
p.600.601.§.7.8. piece fausse & supposée. 'Il montre fort bien qu'elle a esté inconnuë à l'Empereur Justinien, & au V. Concile, qui disent que Domnus fut condanné aprés sa mort à Calcedoine: au lieu que cette
p.601.§9. action le suppose vivant. 'Elle l'a encore esté à Liberat, & peut-estre aussi à Facundus, quoique la preuve qu'on en allegue [soit assez foible. Il y faut ajouter Evagre,] 'qui dit qu'on ne sçait point ce que devint Domnus depuis sa deposition. Evr.l.1.c.10.p.267.b.

[Mais je ne sçay si de ce que cette action a esté peu ou point connuë, on en doit inferer qu'elle est fausse. Nous avons vu dans les notes 47 & 48, que le jugement du Concile de Calcedoine sur la metropole de Beryte, n'a point esté connu de Liberat, ni d'Evagre, ni peut-estre de personne dans ces temps là, sans que l'on puisse dire qu'il soit faux. Cela est beaucoup plus aisé à croire de l'action sur Domnus qui est extremement courte, & de nulle importance, en comparaison de celle de Beryte. Et ce ne sont pas les seules omissions de l'histoire, dont il est impossible de rendre raison :

Evagre mesme n'a pas sceu ce que Justinien & le V. Concile disent, que Domnus estoit mort avant le Concile de Calcedoine, ou il a sceu qu'ils se trompoient en ce point, puisqu'il écrit qu'on ignoroit ce que cet Evesque estoit devenu aprés le faux Concile d'Ephese. Il faut dire la mesme chose de Theophane,] 'qui dit que Domnus fut contraint de s'enfuir dans les troubles que le moine Theodose excita aprés le Concile de Calcedoine, [supposant donc qu'il vivoit aprés ce Concile, & qu'il estoit alors dans la Palestine ; ce qui est entierement conforme à la vie de Saint Euthyme ; & d'ailleurs ce fait n'est nullement d'une nature à estre inventé.] Thphn.p.92.c.

'Ainsi le témoignage de Justinien, & du V. Concile, qui se trompent assez souvent dans les faits, n'estant pas une autorité tout à fait decisive, il ne paroist pas suffisant pour rejetter cette action comme fausse. Conc.t.5.p.590.§36.

[Le P. Quesnel autorise sa pensée par un grand nombre d'autres raisons. Mais je pense qu'il y en a peu ausquelles on ne satisfasse, en supposant deux choses, l'une que Domnus vivoit encore lorsque Maxime fut fait Evesque en sa

place; l'autre que Domnus aima mieux se retirer auprés de S. Euthyme, que de demander son rétablissement. Je croy que le premier est indubitable par luy mesme, si nous considerons p.674.b.c|675.a. l'exception faite en faveur de Maxime, lorsqu'on parla dans le Concile de Calcedoine d'abolir entierement le faux Concile d'Ephese.[Car Domnus n'ayant esté deposé que par ce faux Concile,en casser generalement les decrets, c'estoit casser la deposition de Domnus, le rétablir dans l'episcopat s'il estoit encore vivant, & en ce cas declarer nulle l'ordination de Maxime. Et ce qui fait voir que c'estoit la pensée du Concile, c'est ce que dit Estienne d'Ephese, dont le Pere Quesnel s'embarasse avec sujet,] p.675.a. 'qu'il faut casser ce qui a esté fait à Ephese contre les Canons, excepté ce qui regarde Domnus,puisque l'election de Maxime ordonné en sa place a esté receuë par le Pape, & par le Concile. [Que si Domnus a esté banni aprés sa deposition, comme il y a toute apparence, il n'a pu venir trouver Saint Euthyme dans la Palestine qu'aprés son rappel, c'est à dire quelque mois aprés la mort de Theodose II. Et on demeure d'accord que Maxime a esté ordonné du vivant de Theodose.

Mais supposant au contraire, comme veut le Pere Quesnel, que Domnus fust mort avant l'ordination de Maxime, quel interest avoit ce dernier qu'on ne cassast pas la deposition de l'autre? Quelque injuste qu'elle fust, Domnus estant mort, il falloit bien mettre un autre Evesque en sa place. Tout le monde reconnoissoit la deposition de Saint Flavien pour injuste. Mais comme il estoit mort avant l'ordination d'Anatole, on n'a jamais dit que cette ordination fust illegitime. S. Leon mesme qui fit quelque difficulté de luy accorder sa communion, ne le dit point, & demanda seulement qu'Anatole l'assurast de la pureté de sa foy.]

'Mais tout le faux Concile d'Ephese Leo,o.p.612. 530. estant cassé, tous les Evesques qui y assistoient, sont, dira-t-on, declarez criminels, & par consequent leurs ordinations sont nulles & illegitimes. [L'Eglise a nié cette seconde consequence dans l'affaire de Cecilien de Carthage, & en beaucoup d'autres. Mais quoy qu'il en soit, cela ne tomboit que de loin sur Maxime ordonné par Anatole, & tomboit directement sur Anatole mesme ordonné par Dioscore. Pourquoi donc excepter Maxime, & ne point excepter Anatole? Toutes les finesses qu'on trouve dans les paroles d'Anatole, ne satisferont jamais à cette difficulté, & moins encore à Estienne d'Ephese, qui montre que l'exception qu'on demandoit pour Maxime, ne venoit point de ses ordinateurs, mais de son predecesseur.

Il semble qu'on puisse tirer de cette exception, que Domnus vivoit mesme encore lorsqu'on la faisoit. Car l'ordination de Maxime ayant une fois esté confirmée par le Pape, soit avant soit aprés la mort de Domnus; & l'ayant esté par le Concile aprés sa mort, comme on le suppose par le Concile; je ne voy pas que Maxime eust eu rien à craindre, n'ayant plus de competiteur, quand on eust cassé la deposition de son predecesseur, & qu'on eust rétabli sa memoire. Attique ordonné du vivant de S. Chrysostome, ne crut point mettre en danger son episcopat en rétablissant la memoire de ce Saint; & il l'affermit au contraire, parcequ'il rentra par ce moyen dans la communion de Rome. Et cette preuve paroist encore plus forte en ce que ce ne fut pas Maxime qui demanda l'exception, mais les Legats avec Anatole & Estienne d'Ephese; ce qui marque qu'on la regardoit comme une chose importante au bien & à la paix de l'Eglise.

Je ne sçay si cette preuve ne doit

point paroistre seule aussi forte que le témoignage contraire de Justinien & du V. Concile, quand nous n'aurions point l'autorité de Theophane, & la necessité de ne pas abandonner une piece qui paroist bonne, contre laquelle il n'y a point de preuve. s'il n'est certain que Domnus estoit déja mort.

Il reste donc la difficulté de savoir pourquoi Domnus estant vivant, n'a point esté rétabli. Ces sortes de faits si eloignez de nous peuvent avoir eu des raisons qui sont demeurées cachées; & il seroit bien dangereux de pretendre qu'une chose est fausse, parceque nous n'en pouvons pas rendre la
Leo,n.p.597. §1.609.610.§27. raison.] 'Mais pour ce fait-ci, le Pere Quesnel mesme avoue qu'il est fort probable que Domnus aprés sa deposition, ne songea plus à rentrer dans sa dignité, mais à retourner dans la solitude, comme la vie de S. Euthyme nous
Conc.p.682.d. apprend qu'il fit.'Et l'action du Concile de Calcedoine que nous examinons, suppose en effet que Domnus ne demandoit ni son rétablissement, ni mesme l'honneur de l'episcopat, mais seulement d'avoir dequoy vivre, & n'estre pas à charge aux lieux où il se retireroit: *Pretersumus prædicto nihil requirente*. [Or si Domnus a esté dans cette disposition, il ne faut pas demander pourquoi on ne l'a pas rétabli, & pourquoi on a confirmé l'episcopat de Maxime, qui estoit déja sans doute reconnu partout l'Empire d'Orient, qui consentoit à tout ce que le Pape demandoit de luy, & qui s'acqueroit mesme les Evesques persecutez en leur témoignant de l'affection, comme on le juge par le témoignage qu'il rendit en faveur de Theodoret.

Le P. Quesnel allegue encore quelques autres raisons, ausquelles il ne seroit pas difficile de répondre si cela en valoit la peine. Il faut remarquer,]
Leo,t.2 p.596. 'qu'au lieu que selon les editions ordinaires, il peut sembler que cette action n'a esté tirée que d'un manuscrit de deux écoliers de Juliers; le sens de Conc.ap.p.987.§35.
cette note est que le Diacre Rustique l'a trouvée dans un manuscrit de Julie femme d'une Patrice, c'est à dire d'une personne de la premiere qualité, & que ce manuscrit avoit esté copié sur un autre ancien livre qui appartenoit à Procule & à Albin, deux freres, tous deux Avocats. Aussi on la trouve dans divers manuscrits, dont il y en a qu'on croit anciens de mille ans & plus. 'Rustique atteste qu'elle a esté traduite du §36.
grec. [C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner]'si le latin n'en est pas fort pur, Leo,n.p.602.§12
[ni croire][a] qu'elle ait esté feinte par a P.595.§4.
quelque imposteur latin. [Et veritablement je ne voy pas à quelle fin on l'auroit supposée;] l'endroit qui a peut-estre donné sujet de le dire, 'ne contenant rien que de vray, & qui ne soit p.598.§3.
tres bien appuyé d'ailleurs. 'Mr Baluze Conc.ap.p.983.1007.
s'étend fort pour soûtenir cette piece contre les raisons du P. Quesnel. 'M^r du Du Pin.t.4.p.836.861
Pin raporte ce qu'on dit de part & d'autre, & ne veut rien decider.

NOTE LV.

Pour la page 692.§122.

Sur le mot de Salgamarii.

'Diogene de Cyzic qui veut blasmer Conc.t.4.p.699.c.d.
les elections que ceux d'Ephese faisoient de leurs Evesques, se sert de ces termes: *ἐκεῖ σαλγαμαρίους χειροτονοῦσι* [*Salgama*, selon les dictionnaires, signifie toutes les choses que l'on fait confire ou saler pour les conserver, & *Salgamarii* ceux qui vendent ces sortes de choses, qui coutoient fort peu. *Tempore non alio, vili quoque Salgama merce &c.* Ainsi quand Diogene appelle les Evesques d'Ephese, *Salgamarios*, il semble vouloir marquer que c'estoient les derniers du peuple, soit par leur naissance & leurs premiers emplois, soit par la bassesse de leur esprit & de leur conduite.]

'Lupus qui veut que *Salgama* signifie Lup.can.t.1.p.999.

des habits, des vivres, toutes les choses necessaires à la vie, & mesme de l'argent, pretend que Diogene accuse les Evesques d'Ephese d'estre des simoniaques, & de se faire elire par l'esperance qu'ils donnoient au peuple de leur faire des largesses. [Mais je ne sçay si pour attirer les ordinations à Constantinople, on eust voulu accuser de simonie celles qui se faisoient sur les lieux,]puisque c'est ce qu'on reprochoit à celles qui se faisoient à Constantinople.

Conc.p.818.a.

NOTE LVI.

Pour la page 711.§130.

Pourquoi on met la 12e seance de Calcedoine le premier de novembre.

Conc.t.4.p.791.

'La seance où les Legats du Pape s'opposent au 28e Canon de Calcedoine, & qu'on conte pour la 16e action, est mise dans le grec & dans le latin le [dimanche]28 d'octobre. 'Mais Liberat nous assurant qu'elle fut la 12e seance & la derniere de toutes, [ce qu'on voit aussi par Evagre, il faudroit renverser les dates de toutes les autres pour soutenir celle-ci.]'il est visible aussi que le 30 d'octobre on n'avoit point encore reglé ce qui regarde Constantinople par le Canon 28 [ni l'erection des nouvelles metropoles par le 12e, puisque dans l'affaire de Basilinople on ne cita point ce Canon.]'Il faut donc se tenir au manuscrit, qui la met, selon la main originale, le premier de novembre, au lieu de quoy on a mis ensuite le 28 d'octobre. [Et cela s'accorde parfaitement]'avec ce que dit Liberat, Que le Canon 28 fut fait dans la onzieme seance où l'on rétablit Sabinien de Perrhe, '& qui est marquée le 31 d'octobre. 'Car il est certain que la douzieme fut tenuë le lendemain que le Canon eut esté fait.

Lib.c.13.p.93.

Conc.p.718.a.

p.791.c.

Lib.c.13.p.93.

Conc.p.713.b. p.795.a.

[Le grec de cette seance est souvent fort obscur, & paroist corrompu. C'est pourquoi nous sommes obligez en beaucoup d'endroits de recourir au latin.]

NOTE LVII.

Pour la page 734.§138.

Si Theodose a receu l'ordination episcopale.

[On ne voit point par qui Theodose fut ordonné]'Evesque de Jerusalem: & mesme les termes de Marcien, *Qu'il se donna à luy mesme le nom d'Evesque*, [pourroient porter à croire qu'il ne le fut point du tout. Cependant personne ne luy reproche un violement si visible des Canons; ce que l'on ne manque pas de faire à Timothée Elure, qui avoit neanmoins esté ordonné par deux Evesques.]'Le termes d'Evagre, χειροτονεῖται ἀνὰ τὴν ἁγίαν ἀνάστασιν, signifient plus naturellement l'ordination, comme l'a traduit Mr Valois, que la simple election, dont on n'a guere accoutumé de marquer le lieu.]Evagre ajoute que beaucoup de villes l'envoyerent prier de leur ordonner des Evesques. [Auroit-on demandé cela à un homme à qui il manquoit une ceremonie publique pratiquée universellement, quand on voudroit dire qu'elle ne passoit pas alors pour essencielle? Il y a donc apparence qu'il trouva quelques Evesques assez malheureux pour entrer dans sa faction, & pour commettre encore un plus grand crime en luy imposant les mains. Et ayant pour luy l'argent & le credit d'Eudocie, il estoit difficile qu'il en manquast.]

Conc.t.4.p.851.c.

Eva.l.2.c.5.p.296.b.

c.

NOTE LVIII.

Pour la page 741.§141.

Qu'il n'a esté chassé de Jerusalem que vers la fin de 453.

[L'histoire de Theodose usurpateur du siege de Jerusalem, n'est pas tout à fait aisée à eclaircir. Marcien en fut assurément bientost averti:]'& il dit que quand il sceut les crimes qu'il commettoit, il les fit cesser aussitost, διηλόγη, par un ordre mélé de misericorde & de

Conc.t.4.p.879.b.

justice. Il ajoute que Theodose ayant appris cet ordre, se retira secrettement de Jerusalem, s'enfuit de la Palestine, c.

'& s'alla cacher au mont Sinaï. [a]La vie

a Anal.g.p.63 64.

originale de S. Euthyme joint ensemble la fuite de Theodose, & le rétablissement de Juvenal. [Il semble donc que tout cela doive se mettre au plustard vers le milieu de 452,]

p.55.

'puisqu'on voit que Theodose avoit usurpé l'episcopat avant que les Evesques fussent revenus du Concile de Calcedoine, [& ainsi dés la fin de 451.

Conc.p.858. d|862.e.

Cela s'accordera bien] 'avec ce que nous trouvons, que Marcien ayant fait mettre des troupes dans Jerusalem, pour y mettre l'ordre & le repos,

p.862.863.

'les moines du parti de Theodose pretendirent avoir esté maltraitez par ces troupes, & s'en plaignirent dans une requeste

p.855.d. b p.874 d. c p.871.d. Bar.452.§ 37. 38.45 Leo,ep. 90.p.618.

'adressée à Pulquerie,[b]qui leur fit réponse, [c]& qui ensuite écrivit encore sa grande lettre à Bassa. 'Il y a toute apparence que c'est sa réponse à la requeste des moines que loue S. Leon dans sa lettre du 21 mars 453. [Il faut donc dire que cette réponse est de l'an 452, & la requeste l'avoit precedée; l'envoi de la garnison avoit precedé la requeste: & il semble difficile de croire que Theodose soit demeuré à Jerusalem depuis qu'il y eut garnison, ni qu'il ait mesme osé paroistre en aucun endroit de la Palestine. Ainsi il faudra mettre la fin de sa tyrannie, & de son faux episcopat dés le milieu au moins de l'an 452.

Quand mesme on voudroit dire que S. Leon ne parle pas de la réponse de Pulquerie à la requeste des moines, il faut mettre la mort de Pulquerie en 453. Car c'est un fait dont nous ne voyons pas qu'on puisse douter aprés l'autorité d'Idace, de Marcellin, de la chronique d'Alexandrie. Qu'elle soit morte au mois de juillet selon Idace qu'il faut apparemment suivre, ou le 10 de septembre auquel on marque sa feste, il sera toujours difficile de mettre ou la requeste des moines, ou au moins l'envoi de la garnison plustard qu'en 452. Ainsi il faudra finir dés la mesme année la tyrannie de Theodose.

Cependant cela ne se peut pas,]

Anal.g.p.55.

'Puisque la vie de S. Euthyme nous assure qu'il fut maistre absolu durant vingt mois: ce qui a esté suivi par Theophane & par Nicephore, qui luy donnent 20 mois d'episcopat. [Et ces 20 mois vont au moins jusques au mois d'aoust 453. La vie de S. Euthyme porte mesme à mettre la fuite de Theodose encore plustard. [

p.58.

'Car elle porte que ce Saint se voyant importuné par les differentes personnes que Theodose maistre de la Palestine luy envoyoit pour le solliciter de communiquer avec luy, se retira dans le desert

p.60.

'de Ruban, où il demeura jusqu'à ce que Theodose eust esté chassé. Et il ne revint qu'au bout de deux ans, μετὰ δύο χρόνων. [Mais un an & quelques mois passent pour deux ans.]

Leo,ep.96.p. 631.

'S: Leon écrivant à Eudocie le 15 juin 453, suppose que les moines de la Palestine persistoient encore dans leur revolte. [Mais ce qui est plus fort,]

ep.99. 100.p. 639.640.

'c'est qu'il témoigne n'avoit appris de l'Empereur le rétablissement de Juvenal que le 9 janvier 454.

[La seule voie que nous trouvions pour accorder toutes ces choses, c'est de dire que Marcien ayant voulu d'abord agir par la douceur, & par de simples menaces à l'égard des moines & de Theodose mesme, ordonna vers le milieu de 452, au Comte Dorothée de mettre garnison dans Jerusalem, non pour en chasser encore Theodose par la force, mais pour arrester ses violences,]

Conc.p.858. a.b.

'& avoit des preuves juridiques de celles qu'il avoit faites. [Cela laissa regner Theodose encore environ un an, jusqu'à ce que Marcien ayant les informations faites de ses crimes;]

p.876.b.c.

'& croyant alors les savoir [comme un juge & un prince les doit savoir quand

il s'agit de punir ; il donna enfin les ordres qui obligerent Theodose de s'enfuir au mont Sinaï.

Nous voudrions pouvoir dire que dés qu'il y eut granison dans Jerusalem, Theodose fut obligé d'en sortir, mais qu'il demeura encore quelque temps dans la Palestine, & qu'il continua mesme d'y agir en maistre & en tyran, ayant pour luy l'affection & le faux zele des peuples & des moines, avec l'argent & le credit d'Eudocie. Mais il n'y a aucun passage qui dise qu'il soit demeuré dans la Palestine Conc.p.879.b. aprés estre sorti de Jerusalem,]'& les paroles de Marcien portent ou plutost obligent à croire que Theodose quitta en mesme temps & Jerusalem & toute Anal.G.p.35.39. la Palestine. 'S'il demeura vingt mois maistre de tout, [il n'y a guere d'apparence qu'il ne le fust pas de Jerusalem dont il se qualifioit Evesque. S'il n'estoit pas dans Jerusalem, & qu'il eust esté contraint d'en sortir, qui empeschoit p.63.64. Juvenal d'y retourner?]Cependant la vie de Saint Euthyme ne met son rétablissement que comme la suite de la fuite entiere de Theodose. [Et il ne peut guere s'estre fait que sur la fin de Leo,ep.99.100, p.639.640. 453,]puisque S.Leon ne l'apprit que le 9 janvier 454.

Pour la page 745. § 142.

NOTE LIX.

Si Saint Protere a assisté au Concile de Calcedoine, & s'il y a esté fait Evesque.

Men.15.feb.p.299. 'Les Grecs disent dans leurs Ménées que S. Protere fut appellé au Concile de Constantinople, [ils veulent dire celui de Calcedoine) avec les autres [Ecclesiastiques] d'Alexandrie, qu'il y fit des merveilles pour défendre la foy des SS. Peres contre l'impieté des heretiques. [Je ne sçay s'il est aisé d'accorder tout Lib.1.c.4 p.98 cela avec Liberat,]qui dit que Dioscore luy avoit recommandé l'Eglise. [Car cela paroist bien marquer qu'en allant a Calcedoine, il l'avoit laissé à Alexandrie. Ce qui est certain, c'est qu'on ne trouve rien dans le Concile de tout ce qu'on pretend que Protere y fit. Ainsi cela peut bien n'estre pas plus veritable]'que ce que ces nouveaux Grecs disent encore, & d'autres avec eux, qu'il fut ou ordonné, ou au moins elu Evesque d'Alexandrie par le Concile. Ils l'ont apparemment tiré d'Evagre, dont Christophorson, '& Mr Valois mesme ont pris les paroles en ce sens, Que Protere fut fait Evesque d'Alexandrie par le suffrage commun de tout le Concile, 'ce qui marque naturellement celui de Calcedoine. Mais Bollandus soutient que son sens est que Protere fut fait Evesque par le Concile de l'Eglise d'Alexandrie, 'c'est à dire par le Clergé & le peuple de la ville, & par les Evesques qui y assistoient. Et les particularitez que Liberat raporte de son election, [nous assurent que c'est le vray sens d'Evagre, ou que ce le doit estre.]

Men.p.299 | Boll.28. feb. p.730.a.

Eva.l.2.c.8.p 293.b.

Boll.p.730.a.b.

Lib.p.98.

Pour la page 747. § 143.

NOTE LX.

Sur le nom d'Elure.

Eva.n.p.16.a.b. 'Mr Valois croit que l'on donne à Timothée le surnom d'Elure ou de Chat, parcequ'il alloit la nuit comme les chats, pour soulever les moines, & leur persuader de le faire Evesque. [Mais outre que le mot d'Elure ne signifie peutestre pas un chat dans l'Egyptien, tous les auteurs luy donnent ce surnom, sans qu'aucun marque qu'on le luy ait attribué par derision.]'Et Conc.t.3.p.961.p. mesme il se trouve dans le titre original de la requeste presentée pour luy à l'Empereur par ses deputez. Ainsi il y a bien de l'apparence qu'il avoit toujours eu ces deux noms, l'un Egyptien, & l'autre Grec, comme cela se remarque en plusieurs autres personnes de ce tems là.

Pour la page 751.§.144.

NOTE LXI.

Si le sermon 81 de Saint Leon regarde Attila ou Genseric.

Leo,t.1.p.339.340. 'Le P. Quesnel a cru que les paroles que nous citons du sermon 81 de Saint Leon pour la guerre d'Attila, & par consequent tout le sermon, se raportoient mieux à la prise de Rome par Genseric en 455, les prieres de S. Leon ayant obtenu de luy, selon l'histoire mélangée, qu'il s'abstinst de bruler & de tuer. [Il est assez indifferent de l'entendre de l'une ou de l'autre maniere, pourvu que Genseric pusse estre entré à Rome ou en estre sorti dans l'octave des Apostres. Et on croit au moins qu'il en peut estre sorti le 29 de juin jour de leur feste, *V. Valentinien III. note* 12. Neanmoins ces paroles *Quis à captivitate eruit*, se raportent-elles bien à Genseric, qui emmena de Rome une infinité de captifs?] Eva,l.2.c.7.p.298.c. 'Et Evagre assure mesme qu'il mit le feu dans la ville.

Leo,t.1.p.340. 'Le P. Quesnel doute encore, si ce sermon a esté veritablement presché le jour de l'octave des Apostres, comme le titre le porte. Le texte du sermon ne le marque point. [Mais moins le texte du sermon le marque, plus il y a lieu de croire qu'on ne l'a mis dans le titre que parceque l'original le portoit ainsi.] p.340. 'Si nous ne trouvons pas qu'il y eust en ce temps là des jeux du cirque, [je ne pense pas qu'on sache tous ceux qui se s.81.c.1.p.34. faisoient.] 'Et S. Leon ne dit pas qu'il y en eust eu le jour destiné pour rendre graces à Dieu de la delivrance de Rome.

Pour la page 771.§152.

NOTE LXII.

Faute dans une lettre d'Anatole.

Leo,t.1.p.654.c.2. 'Le texte latin de la lettre d'Anatole à S. Leon, porte qu'il avoit separé de l'Eglise, André, & les autres soupçonnez d'Eutychianisme: *ab Ecclesia separatus est cum his &c.* [Cela paroist peu c.2. croyable & excessif,] 'puisque ces personnes avoient renoncé à l'heresie, & faisoient profession de la veritable foy: [Aussi S. Leon n'avoit jamais demandé qu'on les separast de l'Eglise, & ne s'estoit jamais plaint de ce qu'on les y avoit receus, mais de ce qu'Anatole les favorisoit beaucoup, & de ce qu'il avoit donné à André toute la conduite des affaires de l'Eglise en le faisant Archidiacre. Et aprés avoir receu la lettre d'Anatole, il ne dit point qu'on eust separé personne de l'Eglise,] 'mais seulement qu'on avoit deposé André de l'archidiaconat. ep.106.c.2.p.655|107.c.3 p 657. 'Et il permet mesme de l'elever du diaconat à la prestrise. p.655. [Ainsi il y a bien de l'apparence que dans la lettre d'Anatole, au lieu de *ab Ecclesia separatus est*, il faut lire *ab Ecclesiasticis*, c'est à dire qu'on avoit osté à André & aux autres la conduite des affaires de l'Eglise, ou tout au plus les fonctions de leurs degrez,] 'puisque S. Leon permet qu'ils y soient rétablis. Ibid.

pour la page 775.§153.

NOTE LXIII.

Faute de la chronique Orientale sur la mort de Dioscore.

[La chronique Orientale a ignoré l'année de la mort de Dioscore,] 'puisqu'elle porte qu'il fut sept ans en exil, Chr.ori.p.118. & qu'elle luy donne 14 ans, & 69 jours d'episcopat. [Car Saint Cyrille son predecesseur estant mort en 444 au mois de juin, Dioscore auroit vécu selon ce conte, jusques en septembre 458.] 'Cependant Saint Leon répond le 6 decembre 454, à Julien de Cos qui luy avoit mandé sa mort. Leo,ep.111.p.663. [Et la chronique ne s'accorde pas avec elle mesme,] 'puisqu'elle reconnoist que Timothée [Elure] ne fut fait Evesque qu'aprés le mort de Dioscore. Chr. ori p.119. [Et il est certain qu'il fut ordonné dés les premiers mois de l'an 457.]

Pour la page 776.§153.

NOTE LXIV.

Deux lettres de Marcien confonduës en une.

'Ceux qui ont donné les Conciles au public, Conc.t.4.p.850.e.

public, ont fort bien remarqué dans la lettre de Marcien aux moines d'Egypte, que ces paroles : ἐξέκοψε δὲ καὶ τὴν Νεστορίου δυσσέβειαν, n'avoient point de liaison avec la suite, παρ' ἐκείνω τιμωρηθεὶς πολυμήσαντες &c. [Mais il leur eust esté aisé de pousser leur remarque encore plus loin, & de montrer que ces paroles ne se lient pas avec la suite, parcequ'elles sont d'une piece, & la suite d'une autre. Car il est visible que ce commencement est une lettre aux moines d'Egypte : & il se lie tres bien avec la fin d'une lettre de Marcien envoyée en Egypte, qui est en la page 855 & 856.] 'Et on trouve quelquefois ces deux parties unies ensemble. [Ainsi il n'y a aucune difficulté à reconnoistre qu'elles composent la lettre aux moines d'Egypte.]

p.855.a.

a|850.c.e. 'Pour ces paroles, παρ' ἐκείνω τιμωρηθεὶς &c. & tout ce qui suit jusqu'à la fin de la piece, on pretend que c'est encore une lettre de Marcien aux moines d'Egypte.

p.854.b.e. 'Neanmoins il est visible qu'elle s'adresse à ceux chez qui Theodose s'estoit

a. caché, '& il est certain par la lettre mesme qu'il s'estoit caché au mont Si-

p.879b.e. naï. [Ainsi c'est] 'la lettre que Marcien mesme dit avoir écrit à l'Evesque Macaire, & à tous les Abbez & solitaires du mont Sinaï : & tout ce qu'il en dit convient parfaitement à celle-ci. Il ne

p.854.a. faut donc pas traduire, 'τὰ παρ' ὑμῶν .... μοναστήρια *à vobis exorta* : mais prendre παρ' ὑμῶν pour παρ' ὑμῖν, *quæ apud vos sunt*. Car quand il seroit vray que les monasteres du mont Sinaï eussent esté

b. fondez par des moines d'Egypte, Marcien n'eust pas 'commandé à ceux-ci de chercher Theodose caché sur le mont Sinaï, & de prendre bien garde qu'il ne les infectast de ses erreurs. Il n'eust pas non plus loüé les moines d'Egypte

b. 'comme trop affermis dans la foy pour se laisser surprendre [par Theodose,]

p.850.c.d. 'puisque ce qu'on veut estre le commencement de cette lettre, s'adresse à des moines d'Egypte qui suivoient comme Theodose les erreurs d'Eutyche. [Il seroit seulement à souhaiter qu'on pust trouver aussi aisément le commencement de la lettre aux moines de Sinaï, que la fin de la lettre à ceux d'Egypte.]

NOTE LXV.

Pour la page 779.§ 155.

Si Genseric n'a point pillé les eglises de Latran, de S. Pierre, & de S. Paul.

Bar.455.§ 13. § 13. 'Baronius croit que lorsque Genseric saccagea Rome en 455, 'S. Leon obtint de luy que les eglises de Latran, de S. Pierre & de Saint Paul ne fussent point pillées. Il le tire de ce qu'Anastase dit, que les Vandales n'emporterent point six hydries d'argent de cent livres pesant chacune, que Constantin avoit données autrefois à ces eglises. [Mais ces autoritez & ces raisonnemens sont

Ibid. bien foibles.] 'Anastase dit, selon Baronius, que Saint Leon fit fondre ces hydries, & y trouva de quoy renouveller tous les vaisseaux sacrez de toutes les eglises de Rome. [Est-ce que 600 livres

Anast.p.27. d'argent suffisoient pour cela?] 'Anastase selon l'edition du Louvre, 'semble plustost dire que S. Leon donna aux eglises de nouveaux vases à la place de ceux qui avoient esté fondus, [& emportez par les barbares :] & donna mesme ces six hydries au lieu de celles de Constantin.

Bar.455.§ 4. 'Baronius allegue aussi le Pape Adrien I, qui assure qu'on avoit encore une statuë d'or que Valentinien avoit donnée à l'eglise de Saint Pierre. [Mais on peut avoir caché cette statuë aux Vandales, si elle a jamais esté.]

NOTE LXVI.

Pour la page 780.§ 155.

Qu'Eudoxie ne s'est réunie à l'Eglise qu'en 456, aprés Pasque.

Anal.g.p.65. 'Quand Eudoxie voulut parler à Saint Euthyme pour se reconcilier à l'Eglise, il fallut aller chercher ce Saint dans le

Coteler. g. t. 2. p. 272. a. desert de Ruban,'où il estoit allé depuis long-temps, dit Metaphraste dans la paraphrase qu'il a fait de la vie de Saint Euthyme.[Cela nous donne l'idée qu'on Sur. 5 dec. p. 160. § 13. estoit alors dans le Caresme,] 'parceque c'estoit la coutume de ce Saint de s'en aller dans le desert le 14 de janvier, & d'y demeurer jusqu'au dimanche des Anal. g. p. 65. Rameaux. 'Mais sa vie originale porte, *μὴ εὑρόντες αὐτὸν ἐκεῖσε ὡς ἐπὶ τὸν Ῥουβᾶν ἀναχωρήσαντα*, [ce qui nous donne au contraire l'idée qu'il ne s'estoit retiré, que parcequ'il avoit sçeu qu'Eudocie luy vouloit parler, & qu'ainsi ce n'estoit point le temps ordinaire de sa retraite.

C'estoit donc aprés Pasque de l'an p. 64. 456.] 'Car il paroist assez qu'Olybre & Valere ne luy écrivirent qu'aprés que Genseric eut enlevé de Rome Eudoxie & ses filles[en 455, vers le mois de juin. *V. Valent. III.* § 31.] Elle delibera quelque temps sur ces lettres, & envoya ensuite consulter S. Symeon Stylite. p. 65. 'Sur son conseil elle s'adressa à S. Euthyme;& pour luy parler, elle fit bastir une tour où elle le pust entretenir. [Quand ce n'eust esté qu'un méchant bastiment de bois, il fallut quelque temps pour le dresser, & pour le couvrir. Ainsi il seroit bien difficile de croire que tout cela ait pu se faire avant le 14 janvier 456. Niceph. l. 14. c. 50. p. 459. c. Cela s'accorde] 'avec ce que dit Nicephore, qu'elle fut quatre ans dans le schisme, & qu'elle mourut [le 20 octobre 460,] quatre ans aprés l'avoir quitté.

Pour la page 785. § 157.

NOTE LXVII.

Que S. Protere a esté tué le jeudi saint.

Conc. t. 4. p. 1063. d. e| Lib. p. 15. d. e. 'C'est l'ancien auteur de l'histoire d'Acace, & Liberat ensuite, qui disent que S. Protere fut tué le jeudi saint: & ils designent tellement ce jour, qu'on voit bien qu'ils s'en tenoient entierement assurez. [Les Evesques d'Egypte Conc. p. 959. e| Eva. l. 2. c. 8. p. 302. d. n'y sont point contraires;] 'lorsqu'ils disent qu'Elure n'avoit point eu de respect pour le temps où l'on estoit alors: *car c'estoit la feste de Pasque*. [Cette expression fait voir ce me semble qu'ils n'ont pas voulu marquer un jour particulier, mais le temps en general, & que c'estoit celui de Pasque; ce qui comprend toute la quinzaine, ou au moins les trois jours solennels qui precedent le dimanche de *Pasque*.] 'Les Conc. p. 899. d. mesmes Evesques dans une autre lettre disent, que cet homicide fut commis au saint temps de Pasque, auquel les demons demeurent en repos, par la frayeur que leur cause la passion du Sauveur. [Victor de Tune met cette mort un jour plustard, savoir le vendredi saint 29 de mars. Mais il est posterieur aux deux autres. Theophane a cru suivre les Evesques d'Egypte,] 'lorsqu'il la met le premier jour de la Thphn. p. 93. b. feste de Pasque. [On ne sauroit rien conclure du jour de la feste de Saint Protere,] 'puisqu'on la fait le 28 de Boll. 28. feb. p. 736. § 27. fevrier, qui est bien eloigné du jour de sa mort.

NOTE LXVIII.

Pour la page 789. § 159.

Date des lettres 115, 116, 117 de S. Leon.

[La lettre 115 de S. Leon à l'Empereur de mesme nom, est datée du 9 de juin, & la 116e à Anatole l'est du 11 de juillet.] 'Cependant la lettre à l'Empe- Leo, ep. 116. c. 1. p. 668. reur estant écrite sur une lettre d'Anatole, & à sa priere, [il n'y a aucune apparence que S. Leon ait attendu plus d'un mois à répondre à Anatole par sa lettre 116, & à luy mander qu'il avoit c. 2. écrit à l'Empereur,] 'surtout ayant besoin de prier Anatole de luy écrire souvent. [Il y a si peu de difference entre *V. idus junii*, & *V. idus julii*, qu'il y a toujours lieu de soupçonner de la confusion. De sorte que je ne croy pas qu'on doive douter que ces deux lettres ne soient d'une mesme date. Pour savoir si c'est de juin ou de juillet, je ne voy rien qui nous determine, sinon que la

117.e, qui apparemment fut envoyée avec les deux autres, est aussi datée du 11 de juillet; ce qui nous a porté à suivre cette date dans le texte, quoique d'ailleurs la 116.e & la 117.e ne soient tirées que d'un manuscrit, & que la 115.e qui a *junii*, ait de mesme dans les editions precedentes, sans qu'on marque que les manuscrits lisent autrement. Mais la chose n'est pas d'une grande consequence;]

Pour la page 799.§ 163.

NOTE LXIX.

Sur un endroit de Theophane.

Thpha.p.95.d. 'L'endroit de Theophane qui parle de la punition de ceux qui avoient tué S. Protere, est certainement corrompu, p.576.1|639.2. '& on marque qu'il l'est de mesme dans les manuscrits. Les PP. Goar & Combefis luy donnent le sens qu'ont pris Anastase, & Cedrene *p.* 347.*c*, savoir que l'Empereur Leon envoya Cesaire, qui coupa la langue à ceux qui avoient eu part à la mort de Saint Protere, & les bannit. Pour trouver ce sens, ils ostent ἀμφοτέρους, & changent εἰς en τὰς. [Il ne faut pas plus de changement pour le sens que nous avons suivi, puisque nous supposons seulement qu'il y a un nom propre, & un K oublié devant ou aprés Καισάρειαν, si le K n'est enfermé dans Καισάρειαν. Ce que ce sens a de plus commode que l'autre, c'est qu'il conserve le mot d'ἀμφοτέρους, qu'un copiste n'a point ajouté sans raison, & qu'il ne forme point de contradiction Eva.l.2.c.8.p.302.b. entre Theophane, &] 'Evagre qui nomme Stilas celui que l'Empereur envoya. [Et si l'on vouloit dire que Leon fit couper la langue, & bannit tous ceux qui avoient eu part à la mort de Saint Protere, cela comprendroit plusieurs milliers de personnes, & une grande partie de la ville d'Alexandrie.]

Thpha.p.95.d. 'Theophane met ceci dans la 2.e année de Leon, [c'est à dire en 458, ou mesme p.96.a.b. en 459.] 'Mais il met les lettres circulaires de Leon aux Evesques encore un an plustard, [quoiqu'elles aient esté certainement envoyées dés l'an 457: & il y a bien d'autres endroits où l'on voit que la chronologie de cet auteur n'est pas fort exacte.]

NOTE LXX.

Pour la page 803.§ 165.

Sur la date de la lettre 134.

'La lettre 134 paroist tout à fait estre l'instruction plus ample, que S. Leon Leo,ep.125.c.6.p.680. promet à l'Empereur dans la 125.e, comme le P. Quesnel l'a cru. [Mais les dates nous embarassent: Car la lettre 134 est datée du 20 aoust 458, & la 125 du premier novembre ou decembre 457. Et nous la mettons le premier decembre, parceque cela nous paroist s'accorder mieux avec la suite de l'histoire. Cependant il y a peu d'apparence que Saint Leon ait differé plus de huit mois une chose qu'il sembloit avoir toute preste,] 'puisqu'il dit qu'il en fait une lettre separée, depeur que l'autre ne fust trop p.680. longue. Et s'il faut raporter à cette instruction, [comme il y a toute apparence,] 'ce qu'il mande à Anatole, Qu'il ep.126.p.681. avoit écrit à l'Empereur, *ut hæreticorum assertiones in magnâ vergere ignorantia cæcitate cognosceret*, [il faut qu'elle ait esté envoyée ou avec celle du premier decembre, ce qui est le plus probable, ou fort peu aprés.] 'Aussi on re- n.p.905.c. marque que cette date du 20 aoust 458, ne se trouve point dans la pluspart des imprimez & des manuscrits.

NOTE LXXI.

Pour la page 809.§ 167.

L'indiction mal marquée dans la lettre de S. Baradate.

'La lettre de S. Baradate à l'Empereur Conc.t.4.p.979.d. Leon, est datée du 27 d'aoust, en la seconde année de son regne, [qui est l'an 458,] & neanmoins en la 10.e indiction, [finie dés le 31 aoust 457. Mais il est si clair que sa lettre est de 458, qu'il ne faut pas s'arrester à cette difficulté. Il faut ou lire *indictione undecimâ*, au lieu de *decimâ*, ou dire que l'on contoit en

Syrie les indictions d'une maniere differente des autres provinces, & de celle que nous suivons aujourd'hui.]

Nor.epo.p. 310-342. 'Le Cardinal Noris soûtient que cela ne se peut dire; mais il soûtient aussi que les indictions sont souvent mal marquées par la faute des copistes. [Je

Conc.ap.p. 1405 a. voudrois que]M.r Baluze qui s'est servi de la date de cette lettre, [en eust aussi expliqué la difficulté.]

Pour la page 817.§170.

NOTE LXXII.

Epoque de l'epistre 135.

Leo,t.2.p.909. 'La lettre 135 de S. Leon, est datée d'ordinaire du Consulat de Marcien, qui est l'an 451. Mais le Pere Quesnel soûtient qu'il faut lire de *Majorien*, pour la mettre en 458. Et il en allegue deux raisons considerables; l'une, que quand S. Leon ne met qu'un Consul, c'est toujours celui d'Occident; l'autre, que dans vingt lettres écrites par luy en l'an 451, auquel Marcien estoit Consul avec Adelphe, il n'y en a pas une qui soit datée du Consulat de Marcien; & elles le sont toutes de celui d'Adelphe.

Ibid. 'Pour ce qu'il ajoute que la province de Ravenne n'avoit point esté pillée par les barbares jusques en 452, [cela ne prouve rien. Car 1.°, je croy que cette lettre estoit circulaire, & ne regardoit point la province de Ravenne plus que les autres. 2.°, Cette province ne fut pas mesme pillée en 452, personne ne disant qu'Attila ait passé le Po, audelà duquel S. Leon l'alla trouver, ni qu'il ait approché de Ravenne. 3.°, Il y avoit sans doute plus de 4 ou 5 ans que les personnes dont parle cette lettre avoient esté prises, puisqu'elles l'avoient esté dans l'enfance, & dans un âge où elles n'avoient presque aucune connoissance, & qu'elles estoient alors en état de demander instamment le battesme. Ainsi elle ne peut guere se raporter à l'irruption d'Attila en 452. Mais il y avoit eu tant d'autres ravages, soit en Italie, surtout par Genseric depuis l'an 440, soit dans le reste de l'Occident depuis l'an 407, que l'on ne sauroit rien conclure de là pour le temps de cette lettre.

Nous avons suivi le sentiment du P. Quesnel, quoique nous y trouvions une difficulté considerable, qui est que dans la lettre 2 à Saint Rustique, mise par ce Pere vers l'an 442, S. Leon dit qu'il faut battizer ceux qu'on ne sçait point l'avoir esté; sans remarquer que ce fust une chose qui eust besoin de quelque examen, comme il fait dans la lettre 135. Ainsi il y a quelque sujet de croire que la 2.e a suivi la 135.e, écrite aprés un grand examen de cette difficulté dans un Concile. Mais je ne sçay s'il y a rien qui nous empesche de differer l'epistre à Rustique jusqu'en 461, si nous voulons.

Si la 135.e est de 458, il ne faut pas]'dire aprés Ughellus que Neon a esté fait Evesque en 450, & ne l'a esté que trois ans. p.910.§1.

Pour la page 825.§173.

NOTE LXXIII.

Pourquoi on met sa mort le 10 de novembre.

[Personne ne doute que S. Leon ne soit mort en l'an 461, auquel Marcellin marque l'entrée d'Hilaire son successeur, & cela s'accorde avec les 21 an que le mesme Marcellin, Theophane & Nicephore donnent à son pontificat. Anastase y ajoute un mois & 26 jours,]'ou 13 jours selon un catalogue des Papes donné par Bollandus, [a] & plusieurs manuscrits, [b] entre lesquels sont les deux de S. Germain des Prez, & un de S. Vanne à Verdun. [Le catalogue de Bollandus & Anastase mettent sa mort le 11 d'avril: Ainsi il auroit esté ordonné vers le milieu de fevrier, & Hilaire qui luy succeda aprés une vacance de six ou sept jours selon les Pontificaux, auroit esté ordonné le dimanche 16 d'avril.

Boll. apr. t.1. p.31.2. a pont p.6c a. b Anal.t.3 p. 427.429.431.

Nous marquons cela pour faire voir

Flor.p.961. tout de nouveau,] 'combien il se faut peu fier à tous ces Pontificaux. [Car nous avons montré dans la note 2, que S. Leon n'avoit esté ordonné que vers le mois de septembre ou d'octobre: & selon toutes les apparences ce fut le 29 de septembre.] Conc.t.4.p.1042.a. 'Pour Hilaire, il écrit le 3 decembre 463, sur le resultat d'un Concile tenu le jour de sa feste, p.1036.e. 'c'est à dire, comme tout le monde en convient, le jour de son ordination. a. 'Il écrit de mesme le 30 decembre 465, ensuite d'un Concile semblable, p.1060.b. 'tenu le 17 du mois precedent, Leo,n.c.p.315.§4. 'd'autres lisent le 16, le 19, a.b.as.465.§17. a ou le 14. [Ainsi il avoit esté ordonné vers ce temps là, & apparemment le 19, qui estoit le dimanche en 461, aprés avoir peut-estre esté elu quelques jours auparavant.]

Leo,n.p.345.§5. 'S. Leon doit donc estre mort six ou sept jours auparavant selon les Pontificaux, ou à peu prés. [Et il est certain au moins que nous ne trouvons point que le siege ait long-temps vaqué.] Boll.11.apr.p.15.c.|mars,t.2.p.32.d. 'C'est ce qui nous oblige de considerer beaucoup [ce que remarque Henschenius, que beaucoup de martyrologes manuscrits fort anciens marquent le 10 de novembre la feste & la deposition de Saint Leon.] Flor.p.961.962. 'Florentinius le cite, & des martyrologes, & de quelques calendriers, & il ne doute point non plus qu'Henschenius, que ce ne soit le veritable jour de la mort de S. Leon. [Je pense qu'ils supposent l'un & l'autre que ces martyrologes sont plus anciens qu'aucun des autres Papes qui ont porté le mesme nom de Leon. Ce 10 novembre est neuf jours avant l'ordination d'Hilaire, un mois & 13 jours aprés le 29 de septembre, en contant les deux extremes. Ainsi tout s'y accorde assez bien.] Anal.t.3.p.431. 'Le manuscrit de S. Vanne porte qu'il est mort *III. Idus*.... [Si l'on a voulu mettre *IIII. id. nov.* c'est le 10.]

Leo,n.p.345.§4. 'Le P. Quesnel ne s'en eloigne que de quelques jours, voulant que S. Leon soit mort le 30 d'octobre, sur l'autorité du martyrologe, écrit à ce qu'on croit en 826. [Mais ce n'est qu'un contre beaucoup d'autres, dont je ne doute point que plusieurs ne soient plus anciens,] Boll.11.apr.p.13.c. 'puisqu'on y conte quatre exemplaires du martyrologe de S. Jerome. [Le manuscrit de S. Vanne *depositus est III. id.* ne s'y accommode en aucune maniere, & l'on n'y trouve plus un mois & 13 jours depuis le 29 de septembre. Ainsi je ne sçay pourquoi] pont.p.64.f. 'Papebrok s'est determiné à suivre cet unique manuscrit, comme une preuve entierement decisive, [sans daigner seulement répondre un mot à ceux qui avoient determiné Henschenius son confrere au 10 de novembre.]

Leo,n.p.350. 'Pour le 11 d'avril, auquel on fait aujourd'hui la feste de S. Leon, & auquel elle est marquée par Bede, Usuard, & divers autres, Boll.11.apr.p.16.§11. 'Bollandus croit que c'est le jour auquel son corps fut levé & transporté par le Pape Sergius vers l'an 700. Leo,n.p.352. 'Le P. Quesnel croit que c'est plutost le jour de son ordination; [ce que nous ne croyons pas se pouvoir soûtenir,] p.346-350. '& que sa translation sous Sergius est le 28 de juin, auquel il montre qu'on a honoré autrefois non le second Leon, [mort en 684,] que l'on y honore aujourd'hui, mais le premier; p.347-350. '& que ç'a esté à cause de sa translation, comme le porte le calendrier Romain donné par le P. Fronto. Boll.pont.p.65.f. 'Le manuscrit de Saint Vanne marque précisement sa translation sous Sergius le 28 de juin. [Il peut y avoir eu deux translations de son corps, l'une le 11 avril, l'autre le 28 de juin, & toutes deux fort anciennes, puisque Bede met la feste de S. Leon en l'un & en l'autre jour.]

NOTE LXXIV.

Pour la page 827.§17.

Sur l'inscription de l'eglise de S. Laurent.

[Il n'y a ni sens, ni mesure au second vers de l'inscription qui regarde l'eglise de S. Laurent, comme elle est rapor-

tée dans Baronius 461. § 11, *in app. p.* 7, & dans Gruter, *p.* 1137. 1.

Placidia pia mens operis decus omne pater.]

Leo, 2. p. 365. 'Le P. Quesnel au lieu de *pater*, met *paterni*; [ce qui peut former ce sens, que le Pere de Placidie, c'est à dire le grand Theodose, avoit basti l'ancienne eglise de Saint Laurent. Mais ce sens mesme y est assez embarassé: Et de plus on attribuë l'ancienne eglise de Saint Laurent à Damase, & non à Theodose, qui n'a guere esté à Rome pour y faire bastir des eglises. C'est mesme faire un vers hexametre, où il doit y avoir un pentametre.] Ainsi je pense que le plus court est d'oster *pater*, & de mettre,

Placidia pia mens operis omne decus.

[Gruter ajoute huit vers à cette inscription : mais c'en est une seconde faite du temps du Pape Pelage, ou depuis.]

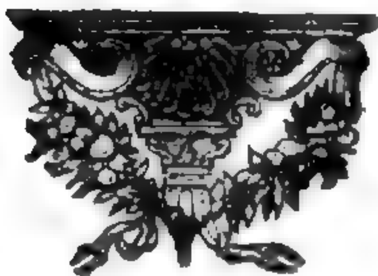




TABLE DES MATIERES.

C

D

Saint

F

G

Mene

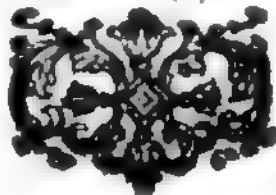
Q

R

S

T

V





APPROBATION.

J'AY lu *le quinzieme volume des Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique*, composé par feu *Monsieur l'Abbé de Tillemont*; dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la foy de l'Eglise Catholique, ni aux bonnes mœurs. Fait à Paris ce 12 Decembre 1710.

PH. DE LA COSTE, Docteur de Sorbonne, & Curé de Saint Pierre des Arcis.

NOI RIFORMATORI

DELLO STUDIO D PADOVA.

AVendo veduto per la Fede di Revisione, ed Approbazione del *P. Fr. Tommaso Maria Gennari Inquisitore* nel Libro intitolato : *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique Tom. 16. Et Memoires pour servir à l'Histoire des Empereurs in Cinque Volumi in 4.° di Monsieur Lenain de Tillemont*, non v'esser cos'alcuna contro la Santa Fede Cattolica, e parimente per Attestato del Segretario Nostro, niente contro Principi, e buoni Costumi; concedemo Licenza a *Francesco Pitteri Stampatore*, che possi esser stampato, osservando gl'ordini in materia di Stampe, e presentando le solite copie alle Publiche Librarie di Venezia, e di Padova.

Data 19. Settembre 1732.

(Gio: Francesco Morosini Cav. Riff.
(Alvise Pisani Cav. Proc. Riff.
(Pietro Grimani Cav. Proc. Riff.

Agostino Gadaldini Segretario.

